
Library Regr No
INDIA

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

Vᵉ ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

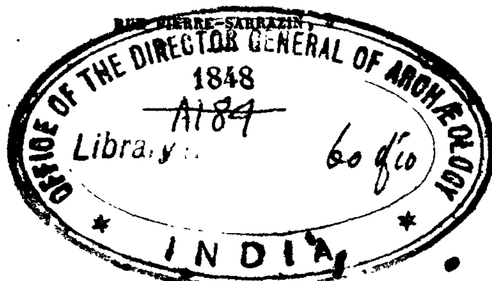
DU 15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 1848

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 8

1848



DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (Avril à Septembre 1848).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

Vᵉ ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

DU 15 OCTOBRE 1848 AU 15 MARS 1849

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1849

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (Octobre 1848 a Mars 1849).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

BIBLIOGRAPHIE.

OBSERVATIONS

SUR

LA LANGUE DANS LAQUELLE SONT CONÇUES LES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES DU PREMIER SYSTÈME (1).

Paris, 1er septembre 1847.

L'auteur de cet article a publié il y a quelque temps en Allemagne une brochure intitulée : *Das Laut system des Altpersischen*, qui propose une modification dans la lecture de l'écriture cunéiforme persépolitaine du *premier système ;* il croit pouvoir en donner un résumé succinct dans ce journal consacré aux intérêts archéologiques et philologiques, et soumettre ainsi son opinion au jugement du public français savant.

La découverte de la grande inscription de Bisoutoun qui nous fournira, lorsqu'elle sera entièrement publiée, la clef des mystères de l'épigraphie assyrienne, a confirmé et constaté avec une certitude mathématique les résultats que la sagacité intrépide des explicateurs précédents avait obtenus; ainsi le même monument deviendra le fondement de la philologie assyrienne en même temps qu'il sert de preuve au déchiffrement de la langue des Achéménides. Mais quoique cette inscription de Bisoutoun ait pu mettre à l'abri de la critique les valeurs données aux signes par MM. Burnouf, Lassen, et leurs

(1) On sait que toutes les inscriptions cunéiformes des rois achéménides, gravées soit sur les rochers, soit sur les palais, soit même sur les vases et les sceaux, sont conçues en trois langues, représentées par trois systèmes d'écriture dont le principe est un trait en forme de *clou* ou de *coin*. La différence de ces trois systèmes consiste dans la combinaison de ces clous. Le texte qui occupe toujours la première place, et dont le déchiffrement a été poussé si loin par MM. Burnouf et Lassen, est de l'ancien persan ou du zend à un état un peu plus rapproché du sanscrit et du grec que le zend des livres de Zoroastre, ce qui s'explique par l'antériorité des inscriptions. Ce qui a permis d'interpréter assez vite les écritures cunéiformes du système perse, c'est le nombre peu considérable des caractères, la simplicité de leurs combinaisons, l'absence d'homophones et surtout la présence d'un signe de ponctuation qui sépare tous les mots sans exception. Au reste, l'expression de *premier* système indique seulement la *place* donnée à cette écriture sur les monuments de la Perse, et il est plus que probable qu'elle est la plus récente des trois. (*Note de l'Éditeur.*)

successeurs divers, au moins en ce qui touche les résultats généraux, cependant la connaissance étendue et approfondie de la langue elle-même nous a mis en état de pouvoir attaquer dans les résultats spéciaux les systèmes jusqu'à ce moment établis; nous sommes arrivés jusqu'à ce point de pouvoir modifier et rectifier la méthode par les résultats qu'elle-même a engendrés.

Tous ceux qui se sont occupés d'interpréter ces textes persans se sont bientôt trouvés embarrassés par l'abondance des sons, dont le nombre, en quelque sorte excessif, a été cause de la lenteur avec laquelle s'est développée l'intelligence de cette écriture, la plus simple des trois qui figurent dans les épigraphes de la Perse, puisqu'il n'a pas fallu moins d'une trentaine d'années. Aucune langue peut-être n'a aussi peu d'expressions *vocales* que l'ancien persan, tandis qu'il possède une abondance de consonnes presque incomparable; abondance qui a conduit les explorateurs antérieurs, Grotefend et Saint-Martin, à considérer comme des voyelles de véritables consonnes, et les a éloignés du but qu'ils cherchaient. M. Burnouf, l'interprète ingénieux d'une langue presque oubliée par les Persans même, a su éviter ce péril; prenant pour guide la multitude des sons du zend, il a vu le premier la qualité essentielle de ces voyelles méconnues. Ces résultats sont reconnus par ceux qui depuis ont essayé de ranger les caractères par classes. M. Westergaard, dans son exposé de l'écriture médique, a proposé un arrangement, qui convient cependant plutôt à une langue sémitique ou tatarique qu'à un idiome arien.

L'inscription de Bisoutoun, en nous procurant une grande abondance de flexions persanes, a contribué à l'augmentation de ces difficultés. Si nous adoptons le système de M. Rawlinson, nous trouvons une déclinaison tout à fait différente de celle des autres langues, qui ne s'accomplit pas par des terminaisons casuelles, mais qui fait subir au thème lui-même des affections radicales. M. Rawlinson, après ses devanciers MM. Burnouf et Lassen, distingue, par exemple, entre un *k* pur et un *k* aspiré, un *g* pur et un *g* aspiré; il constate l'existence d'aspirations semblables affectant les consonnes *t*, *d*, *m*, *n*, *r*, *v*, et est obligé d'établir trois différentes manières d'aspirer l'*A*. Si nous déclinons les noms de Cyrus, de Babylone et de Magus, selon son système, nous obtenons :

N.	*Khur'ush*,	*Bábir'ush*,	*Maghush*,
G.	*Khurush*,	*Bábirush*,	*Magush*,
A.	*Khur'um*,	*Bábir'um*,	*Maghum*,
L.	*Khuruwa*,	*Bábiruwa*,	*Maguwa*.

D'où vient cette différence entre le nominatif et l'accusatif d'un côté, et de l'autre le génitif et le locatif ? Nous ne pourrions pas expliquer ce phénomène par l'influence de l'*u* sur le *r*, de façon que cette puissance aspirante ne s'étendît qu'au nominatif et à l'accusatif. On serait forcé alors d'admettre ici une transformation de la consonne radicale, dont l'existence si fréquente dans les langues finnoises et tatares peut être considérée précisément comme le caractère qui distingue ces idiomes.

C'est là ce qu'on ne saurait accorder, s'il n'y eût pas un autre expédient, rendant plus simple encore le système des consonnes persanes et réconciliant la flexion de cet idiome avec ses sœurs indo-germaniques, desquelles il risquait d'être séparé.

Quoique l'opinion, sur l'essence syllabique de l'écriture assyrienne, commence à s'évanouir et à faire place à la supposition de signes homophones, le *deuxième système,* celui que M. Westergaard nomme médique, appartient plutôt, à ce qu'il semble, à un tel ordre d'écriture. Il n'y a aucun obstacle raisonnable qui pourrait nous empêcher d'adopter l'opinion que le *premier système* persépolitain se soit formé d'abord d'une écriture syllabique, cultivée par la suite et enfin réduite à l'écriture alphabétique. C'est ainsi que, du système de sons sanscrits actuels, on peut inférer l'existence antérieure d'un système syllabique; les langues sémitiques, qui n'expriment pas les voyelles, ne nous laissent aucun scrupule sur l'origine propre de leur écriture. A l'appui de cette croyance nous présenterons quelques remarques. On trouve les restes d'une écriture syllabique dans les fragments persans eux-mêmes. L'inscription de Bisoutoun nous fait voir des mots comme *Vishtaspa*, *vitham* et d'autres qui s'écrivent dans les inscriptions plus récentes par , *vi*, et dans lesquels figure le seul signe , *v*, ce qui a déterminé M. Rawlinson à lire, à tort selon nous, *Vashtąspa;* car le signe à lui seul représente la syllabe *vi*. Dans la même inscription nous trouvons le nom de Nabuchodonosor, tantôt écrit *Nabukhudrachara,* tantôt *Nabukhadrachara;* ainsi encore le signe a la même valeur que : *gu*, et nous lisons *Shughuda* et *Sughda*, et dans l'inscription d'Artaxerce, il est vrai, très-corrompue et remplie de fautes, on rencontre la première syllabe du dieu *Mithra* seulement exprimée par ., signe

connu par le nom d'Arménie, *Armina*, où il se lit avant *i*, et dont personne cependant n'a su déterminer le son exact; c'est l'expression de la syllabe *mi*.

Les consonnes dont il est ici question ne se trouvent qu'avant une certaine voyelle, les deux premières seulement avant *u*, le *m* avant *i*. Il y a outre cela un petit nombre de consonnes, dont l'existence n'est démontrée qu'avec une certaine voyelle inhérente. Toutes ces lettres jusqu'à ce moment ont été regardées comme des aspirations produites par l'influence de la voyelle suivante; quoiqu'on ne puisse pas nier décidément des modifications analogues constatées, par exemple, par les langues finnoises, nous ne les reconnaissons pas dans les langues ariennes primitives. Les aspirées supposées sont, à notre avis, des signes syllabiques; savoir :

	Lassen	*q*,	Rawlinson	*kh*;	n'est que	*ku*,
	»	*gh*,	»	*gh*;	»	*gu*,
	»	*d'h*,	»	*t'h*;	»	*ta*,
	»	*k'h*,	»	*t'*;	»	*di*,
	»	*dh*,	»	*dh*;	»	*du*,
	»	—,	»	*n'*;	»	*nu*,
	»	*'m*,	»	*m'*;	»	*mi*,
	»	*gh*,	»	*m'*;	»	*mu*,
	»	*r'*,	»	*r'*;	»	*ru*,
	»	*v*,	»	*v*;	»	*vi*,
	»	*'z*,	»	*jh*;	»	*'zi*.

Ces onze lettres, que je viens de citer, ne se trouvent que devant les voyelles ci-dessus indiquées, chose démontrée par des exemples incontestables, et représentaient d'abord les syllabes mêmes; on peut supposer qu'il y a eu pour chaque syllabe formée par une consonne et une voyelle principale *a*, *i*, *u*, un mode d'expression spéciale. Ensuite, cependant, toutes ces combinaisons furent abolies, et l'on ne conserva que celles qui exprimaient auparavant les syllabes for-

mées par *a*; pour exprimer les combinaisons de *i* et *u* on affixa les signes de ces voyelles mêmes. Par exemple, on ne conserva que l'expression de *pa*, celles de *pi* et *pu* étant abrogées, et à cette ancienne syllabe devenue en partie consonne abstraite, on unit désormais les voyelles *i* et *u*. La syllabe renfermant le son d'*a* servit aussi à représenter la consonne muette.

Mais quelques-unes des expressions syllabiques se conservèrent; on ajouta alors le signe vocalique à la voix, autrefois syllabique; par exemple on ajouta, pour exprimer la syllabe *ku* au signe syllabique *ku*, la voyelle *u*. Ainsi s'expliquent ces aspirations que l'on avait prises pour des signes proprement syllabiques.

Nous trouvons cependant les syllabes *ku*, *gu*, etc., formées par la consonne même et la voyelle d'une manière qui n'a rien d'extraordinaire. Quoique ce fait aussi indubitable paraisse d'abord renverser notre hypothèse, il ne sert qu'à la confirmer. Ces combinaisons de lettres nous mettent sur la voie d'un principe nouveau, dont nous ne nous étions pas encore aperçus; nous y établissons des sons diphthongiques dès longtemps cherchés en admettant l'inhérence de l'*a* et en lisant ainsi :

[cuneiform]	(Rawlinson)	*ku*	:	*kau.*
[cuneiform]	»	*gu*	:	*gau.*
[cuneiform]	»	*tu*	:	*tau.*
[cuneiform]	»	*di*	:	*dai.*
[cuneiform]	»	*du*	:	*dau.*
[cuneiform]	»	*nu*	:	*nau.*
[cuneiform]	»	*mi*	:	*mai.*
[cuneiform]	»	*mu*	:	*mau.*
[cuneiform]	»	*ru*	:	*rau.*
[cuneiform]	»	*wi*	:	*vai.*
[cuneiform]	»	*ji*	:	*'zai.*

Nous allons démontrer maintenant notre hypothèse par la langue elle-même, en examinant brièvement les sons différents l'un après l'autre.

La première lettre *k* ne se lit qu'avant *a* et *i* quoique son existence avant *i* ne soit pas encore tout à fait certaine; le mot *adakiya* (Rawlinson), se lit *adakaij*. Car si notre hypothèse est juste, l'analogie grammaticale nous donne le droit et le devoir d'appliquer aussi l'inhérence de l'*a*, dans des cas où la paléographie seule ne nous procurerait pas de preuve suffisante; ainsi lorsque nous serons conduits à lire le mot *Mâdiya* (Rawl.), *Mâdaij*, il nous faudra lire alors le mot *Pârsiya : Pârçaij*; les deux formes étant le locatif.

La seconde lettre, ce *kh* de M. Rawlinson, n'est que le simple *k* avant *u*, ce qui se prouve par les mots *Khur'ush*, *akhunush*, *Khuganaka*, que nous écrivons *Kurus*, *akunaus*, *Kuganaka; akunaus* se dérive du mot *kar*, écrit avec le premier *k*, ce que démontre la différence seulement graphique; (Rawl. *kufa* au contraire se lit *kaufa*, en pehlvi, *kôf*.

Le *g* de Rawl. ne se lit qu'avant *a* et *i*; suivi d'un *u*, nous y proposons la diphthongue, comme dans *Gaumâta*, *Gaubruva* (Gomatès, Gobryas, noms propres), *gausa*, l'oreille, les verbes *gaub*, *gaud*. Les noms sont constatés par l'écriture grecque, qui nous fournit un ω dans Γωϐρύας; le nom du mage s'écrivait Γωμάτης; si les Grecs eussent entendu *Gubruva*, ils l'auraient rendu par Γυϐρύας. Le mot *gausa* est le zend *gaôsa*, en persan گوش. La déclinaison ci-dessus alléguée s'explique maintenant conformément aux autres langues de la même race; nous déclinons ainsi :

Nom.	*Magus*,	Scr.	*us.*	Zd.	*us.*	Goth. litt.	*us.*
Gén.	*Magaus.*		*ôs.*		*èus.*		*aus.*
Acc.	*Magum.*		*um.*		*um.*		
Loc.	*Magauv.*		*âu.*				

Le *guna* des verbes *gaub* et *gaud* s'explique facilement.

La consonne 𐎧 (Rawl.) *kh* est la véritable aspirée des lettres gutturales, ainsi que Grotefend l'avait déjà deviné.

La classe des palatales nous présente deux lettres, suivant Rawlinson, le 𐎨 et le 𐎪 *ch* et *j*; il n'y a pas d'aspirée, parce qu'elle est impossible. Quant au *j*, nous méconnûmes l'identité de ce signe qui ne se montre qu'avant *i*, avec le *z'*, égarés par une

fausse variante du nom *Uwajhijá* (Bis. IV, 10); nous l'aurions exprimé par *g*, ou plutôt par *gi*, si le nom de Cambyse, *Kabugija* ou *Kambugija*, ne protestait pas contre cette version. En effet les Grecs ne l'auraient pas rendu par Καμβύσης, si les Persans avaient prononcé *Kambugija*. Le *g*, il est vrai ne se lit pas avant *i*; le mot *githá* (Rawlinson) paraît devoir être lu *gait'á* (non pas *chanson*, mais *monde* zd. *gaêt'a*). La moyenne palatale manque en ancien persan, comme elle n'est pas originaire dans l'idiome moderne.

Les syllabes *ta* et *ti* sont exprimées par 𐎫, 𐎫 𐎡, *tu* par 𐎬 𐎢. Lassen le rend par *d'hu*, Rawlinson par *t'hu*, mais l'identité avec le *t* ne peut pas être contestée. La troisième personne de l'impératif s'écrit par *t'huw* (Rawlinson), ce que je lis *tuw*, *pâtuw*, *dadâtuw*, *danautuw*; la seconde personne est *t'huwam* (Rawlinson) *tuwam*, *tu*. Le nom de la Cappadoce ne peut pas démontrer que la valeur du signe est *d'h*.

𐎫 𐎢 au contraire se lit *tau*, nous l'avons dans le locatif du nom d'Euphrate, Rawl. *Ufrâtuwâ*, ce que je lis *Ufrâtauwâ*; Rawl. *tumâ*, la race, doit être lue *taumâ*, et ne se dérive pas du zd. *taokman*, que le persan formerait *tauk' man*, mais de la racine *tu*, croître, analogue au sanscrit तोक.

Le *d* est, excepté le *m*, la seule consonne, qui ait conservé les trois signes de syllabe. 𐎭 ou 𐎭 𐎠, *da* ou *dâ*, 𐎮 𐎡 *di* et 𐎯 𐎢 *du*.

Le *di* est resté longtemps inexpliqué. Lassen l'a rendu par *k'h*, et l'a cru l'aspirée des sons gutturaux, qui n'existe pas dans le persan ancien, comme il n'est pas primitif dans la langue sanscrite. Rawlinson le rendait par *t'*, mais cette transcription a été la source de beaucoup d'erreurs dans l'explication du texte. Holtzmann avait déjà exprimé ce signe par *d'*, mais cette aspiration ne peut pas davantage être justifiée.

Le *du* est rendu par tous les interprètes par *d'hu*, on le lit dans les mots *duraij*, sanscrit : दूरे, *duvitija*, sanscrit : द्वितीय, *duvart'i*, sanscrit : द्वर्, zend : *dware*, *daruz*, *dasijâram* (de *dus* et *jâram*, zend : *jâre*). Dans le milieu il se trouve par exemple dans *Mardunija*, grec : Μαρδόνιος, *Hidus*, zd. *Hendu*, grec : Ἰνδός. Dans tous les mots

cités, appartenant à des langues congénères, on ne trouve que le *d* simple, excepté dans le mot *Hidus*, où le sanscrit a l'aspirée, pendant que les autres langues l'ont changée à la moyenne.

De la même manière le *di* de Rawlinson se lit *dai*, ce que nous avons dans le mot (Rawlinson) *Mâdiya*, selon nous *Mâdaij*, dans *Mâdishuwâ*, selon nous *Mâdaisuwâ;* ce qui nous offre une forme très-voisine du locatif sanscrit et zend माद्दे, माद्देषु.

La combinaison (Rawl.) *du* 𐎯𐎢 ne se montre guère; seulement dans le mot *daustâ*, ami, dont le persan moderne a conservé la diphthongue : دوست *dost*.

L'aspirée dentale est le *th* de Rawlinson, θ de Lassen, signe dont la nature est maintenant fixée, et rendue incontestable par les correspondances grammaticales entre le zend et le persan. M. Löwenstern, dans son ouvrage sur la troisième écriture cunéiforme, a transcrit ce signe par *s*, mais quoiqu'il soit dit que l'assyrien remplace cette lettre par un signe ayant la valeur d'une sifflante, ce n'est pas du tout une preuve inébranlable pour l'identité des deux consonnes persanes; surtout la forme d'un nom de peuple n'étant pas si positive, qu'elle ne puisse être exposée à de grandes modifications et à certaines corruptions chez des peuples différents.

Nous n'avons rien à remarquer quant aux labiales, qui sont si certaines qu'elles ne donnent lieu à aucune controverse. Nous nous occuperons des nasales.

L'*m* a conservé toutes les expressions syllabiques. Le 𐎶 pour *ma*, le 𐎷 pour *mi*, et le 𐎸𐎢 pour *mu*. Le *mi* est certifié par les noms de l'Arménie et de Mithra : *Armina*, *Mithra*, et par la première personne de verbe (*m'iya*, selon Rawlinson) : *mij*.

La combinaison 𐎶𐎡, nous donne de nouveaux éclaircissements sur la grammaire persane. Nous trouvons (Rawl.) *imiya*, ce que nous lisons *imaij*, forme répondant au sanscrit : इमे ; obligeant de ne pas lire *tyiya*, mais *tjaij*, scr. *tjé*. Nous avons de même l'enclitique de la première personne, *miya*, ou suivant notre système : *maij*, *mé*, ce qui nous donne le droit de lire aussi *taij* pour le *tiya* de Rawlinson.

Nous avons deux expressions de *n*, 𐎴 *na*, 𐎴𐎡 *ni*, et 𐎵𐎢 *nu*. La troisième combinaison se trouve dans les mots

Rawl. *an'uwa*, *an'ushiyá*, *anuv*, *anusijâ*. Nous lisons *nau*, le groupe , dans les aoristes *akunaus*, *adarsnaus*, qui ressemblent le plus aux aoristes sanscrits अकृणोत्, अधृष्णोत्.

Les sifflantes et les chuintantes sont depuis longtemps trouvées, et parmi ces caractères on ne rencontre aucune variété de signes, qui puisse faire deviner l'existence de l'écriture syllabique ancienne. Nous avons , qui répond exactement au zend *ç*, s'éloignant de la sifflante palatale sanscrite. L'autre lettre est la sifflante principale, mais nous ne pouvons pas décider si elle remplace la sifflante dentale où celle des linguales du sanscrit ; nous rendons ce caractère par *s*, parce qu'il est le signe du nominatif; quoique nous nous soyons très-bien aperçus que la sifflante du sanscrit se change en *h*, comme en zend, presque dans tous les cas, où elle ne devient pas linguale.

La valeur du *z* est incontestable, de même celle du , que Lassen exprime par *z'*, Rawlinson par *jh*, ce qui est exactement la même chose. M. Löwenstern, dans son ouvrage, p. 47, s'est donné la peine d'attaquer cette lecture, il croit pouvoir y substituer *kh*, parce que, selon lui, le nom assyrien de la Susiane se présente sous la forme *Uwakha*. Quand même la lecture de M. Löwenstern serait aussi certaine et irrécusable, qu'elle est vague et douteuse, elle ne démontrerait encore rien, car les noms géographiques ne peuvent pas servir de base précise pour le déchiffrement. Mon intention n'est pas de discuter ici le déchiffrement de l'écriture assyrienne; je dirai pourtant qu'il me semble que M. Löwenstern a confondu deux lettres tout à fait différentes. Mais la langue persane et sa relation avec le sanscrit, le zend, et le persan moderne, confirme que le signe en question n'est rien que le ژ persan, le *j* français; particulièrement le rapport de la lettre avec le sanscrit *h* et le ز persan, le mot *han* devient en ancien persan : *zan*, en persan moderne : *ze*-den; *vah* se change en *vaz*, zend : *vaz*. Combiné avec l'*i*, le *z'* donne la syllabe *'zai*, par exemple, *Uva'zaij*.

Le *ç* nous présente deux signes, l'un pour la consonne suivie de *a* ou *i*, et l'autre pour la combinaison avec *u*. Ainsi s'expliquent les deux lectures du nom de Cyrus, celle de Mourghâb étant le nominatif et celle de Bisoutoun le génitif. Les signes et ne sont

point du tout indifférents, comme M. Lassen le suppose. Par cette raison, je dois lire *rauća* (pers. mod.) روز, le jour; *drauga*, le crime. Le signe ≻⟨⟨ n'est ni *s*, ni *l*, mais la syllabe *ru*, et se montre seulement avant *u*.

Le *h* ne nous fait pas de difficultés, ainsi que le *j*. Le *v* a deux signes, dont l'un s'emploie avant l'*i*, et l'autre avant l'*a* et l'*u*. Dans le commencement de notre article nous avons déjà parlé du *v*, primitivement *vi*; nous ajoutons maintenant que la combinaison (Rawl.) *wi* se lit *vai*, comme dans *avaij*, de la racine pronominale *ava*, celui-ci; *vain*, scr. *vên*, voir. M. Löwenstern s'est cru obligé par la légende assyrienne de modifier la valeur de ce signe, Le déchiffrement de ce signe et de l'*i* suivant est le seul mérite que Saint-Martin ait acquis pour la connaissance de l'écriture cunéiforme; M. Burnouf aurait sans doute fait encore plus de progrès que le savant ingénieur n'en a obtenus dans la lecture de ces textes, s'il n'eût pas abandonné cette lecture pour adopter celle de M. Grotefend, savant qui, dans ce seul cas, a été surpassé par son successeur, Saint-Martin. M. Löwenstern suppose que si M. Rawlinson avait jeté seulement un coup d'œil sur les noms propres de la troisième écriture, il aurait dû reconnaître que le 𒀀 est un *h* ou un esprit rude, ce qui se montre en parfaite harmonie avec le grec Ὑστασπης.

Je suppose à mon tour que si M. Löwenstern eût jeté seulement un coup d'œil sur la première écriture de Bisoutoun, il n'aurait pas avancé cela. Je me donnerais une peine tout à fait superflue, si j'entreprenais de démontrer que le signe en question a la valeur que je lui assigne; quiconque lira une seule page de la grande inscription, y trouvera les mots *paruvijata, duvitija,* la préposition *vi*, mots qui ordonnent impérieusement de lire *vi*. Je ne dirai rien des noms propres *Vistaçpa, Vidarna,* que les Grecs ont rendus par Ὑστασπης, Ὑδάρνης, circonstance qui prouve la valeur de *vi*, que les Persans peut-être ont prononcé *oui*, comme les Anglais et les Arabes. *Histaspa, Hidarna* auraient été rendus par Ἱστασπης., Ἱδάρνης. Ces noms sont persans, ariens et non sémitiques; si M. Lassen a adopté la valeur fixée par Saint-Martin, il ne l'a pas fait en faveur d'une étymologie incertaine, comme M. Loewenstern le croit, mais en prenant pour garantie plus grave la lecture zende de ce nom; c'est ce que M. Löwenstern n'eût pas manqué d'apercevoir s'il eût pris seulement connaissance du *Commentaire sur le Yaçna* de M. Burnouf.

Au surplus il y a dans l'inscription de Bisoutoun quelques passages, où le et le sont évidemment confondus. Nous lisons quelquefois *avâjhanam* (Rawlinson), au lieu de la lecture régulière *awâjhanam*. Au contraire nous lisons aussi dans deux mots le posé pour le en *duwishtam* (Rawl.) et *aruwishtam*. Dans l'exemple que je viens de citer le premier, nous avons la lettre muette abstraite de l'expression de la syllabe en *i*, chose qui ne se peut comparer qu'au mot *drauga* pour lequel nous lisons aussi *darugha* (Rawl.). L'expression de la lettre elle-même s'est dérivée de celle de la syllabe composée avec *i* et *u*, chose qui ne trouve que dans ces deux cas cités. Ces deux mots, ou doivent être lus *duvaistam* et *aruvaistam*, et regardés, non comme des superlatifs, mais comme des participes; ou ils présentent la manière plus récente dont le persan s'est servi pour exprimer les combinaisons syllabiques en *i*, et nous mettent au point de vue sur l'expiration graduelle de ce système syllabique, qui peu à peu se transforma en écriture alphabétique. Cette confusion de *avâjhanam* et *awâjhanam*, et de *darugha* et *daruga* semble appartenir à ces cas, dont la supposition ne se doit faire qu'avec la plus grande précaution et une réserve extrême, où on est obligé de constater des fautes. L'inscription de Bisoutoun en montre quelques-unes, je cite seulement l'application du , au lieu du , qui se trouve dans deux passages dans les mots *paridij* et *Atrijâdijahja*, pendant que tous les autres passages si nombreux présentent la vraie lecture.

La valeur du second signe du mot *narpa* (roi) est douteuse; mais la transcription que je viens de citer me semble la plus probable. Je n'adopte ni le *q* de M. Rawlinson, ni le *rs* de M. Löwenstern, qui manque de preuve suffisante. Peut-être le signe est-il un monogramme plus récent que le mot *k'sajat'ija* (roi) lui-même, et contracté des chiffres de ce mot; mais c'est une hypothèse que je présente avec la plus extrême réserve.

La nouvelle organisation de l'alphabet persan nous conduit à une connaissance plus intime du vocalisme. Nous pouvons démontrer l'existence des diphthongues, *ai* et *au*, et constater par l'analogie grammaticale les cas différents où cette lecture doit être appliquée.

La prononciation de ces diphthongues n'est pas certaine, et peut-être jamais elle ne le deviendra; mais si nous comparons les langues de la même souche, et la transcription des noms propres des Grecs, nous ne nous déciderions facilement que pour la lecture du *gouna*, *é* et *ô*, et non pas pour la prononciation du *vriddhi*. Les combinaisons d'*âi* et *âu*, qui se lisent souvent au commencement du mot comme dans *aivam*, *auramazdâ*, *autijârâ*, ne paraissent pas différer de la nature de la diphthongue *kau* 𐎣𐎢.

J. Oppert.

(La suite au prochain numéro.)

La publication de ce résumé, conçu déjà au mois d'août dernier, a été retardée jusqu'ici par quelques circonstances. L'auteur croit devoir prévenir MM. les lecteurs de ce retard, parce que depuis cette époque-là les derniers cahiers du travail de M. Rawlinson ont paru. (*Note de l'auteur.*)

Paris, le 6 avril 1848.

RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

La situation de l'église Notre-Dame, l'ancienne cathédrale de Laon, inspire aujourd'hui les plus vives inquiétudes. Il y a un an, M. le ministre de l'intérieur, informé de l'état où se trouvaient plusieurs parties de l'édifice, envoya sur les lieux M. Boeswilwald, architecte attaché à la commission des monuments historiques, pour étudier un projet de restauration et pour étayer d'urgence la première travée de la nef. C'est sur ce point en effet qu'on avait reconnu des indices alarmants, et c'est là que des travaux très-considérables sont devenus nécessaires.

La cathédrale de Laon est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en donner ici une longue description. Son plan est celui d'une croix latine, de cent dix mètres de long, terminée carrément à l'orient, disposition assez insolite dans les églises françaises. Elle est divisée en trois allées ou nefs, dont les deux latérales portent un triforium d'une admirable proportion. Les rapports de hauteur entre les arcades basses, le triforium et les fenêtres de la nef sont très-heureusement calculés. De l'observation de ces rapports dépend, en grande partie, comme on sait, l'effet que produit un monument du moyen âge. A Laon, on est agréablement frappé de l'harmonie qui règne dans toutes les parties de la construction. Son ornementation élégante et simple à la fois, sa symétrie et sa régularité singulière, font de cette église une des plus intéressantes du nord de la France. On dirait qu'elle a été bâtie d'un seul jet, et, sauf des chapelles ajoutées latéralement, et quelques retouches modernes, elle se distingue de la plupart de nos grandes cathédrales par l'unité apparente de son style.

Dans le plan primitif, six tours devaient entourer l'église. Deux élevées de cinquante-six mètres flanquent la façade. Les transsepts devaient être pareillement appuyés par quatre autres tours, mais deux seulement dépassent aujourd'hui les toits de l'église. Enfin une flèche centrale, également inachevée devait pyramider au-dessus de tous ces clochers.

La partie inférieure de la façade peut être comparée, même dans son état présent de mutilation, à tout ce que le XIIIe siècle nous a laissé de plus élégant et de plus gracieux. Le haut présente plus de bizarrerie que de grandeur. Les tours, d'une légèreté remarquable et probablement postérieures au reste de la construction, manquent un

peu de noblesse. Elles sont aujourd'hui dépourvues de couronnement. L'une d'elles a été surmontée d'une flèche en pierre qu'on a démolie en 1791. Autour de la dernière plate-forme de ces tours on voit se détacher sur le ciel des animaux étranges qui semblent en sentinelle. Ce sont des bœufs fort grossièrement sculptés. Ils rappellent, dit-on, un miracle. Lorsqu'on bâtissait la cathédrale, une charrette de pierres gravissait péniblement la colline escarpée sur laquelle est assise la ville de Laon, quand tout à coup des bœufs, sans guides, vinrent s'y atteler et la conduisirent rapidement sur le plateau. Une légende toute semblable s'est conservée sur le Parthénon, et, si je ne me trompe, une mule obtint une pension dans Athènes pour un pareil trait de dévouement.

Il règne beaucoup d'incertitude sur la date qu'il faut assigner à la cathédrale de Laon. L'histoire et les chartes ne fournissent point de renseignements certains, si ce n'est qu'en 1112, elle fut entièrement ruinée par un incendie, d'où l'on doit conclure que l'église d'alors n'avait pas de voûtes, mais une charpente apparente comme Saint-Paul-hors-des-Murs. De nos jours, la destruction de cette dernière basilique a eu lieu pour une cause semblable.

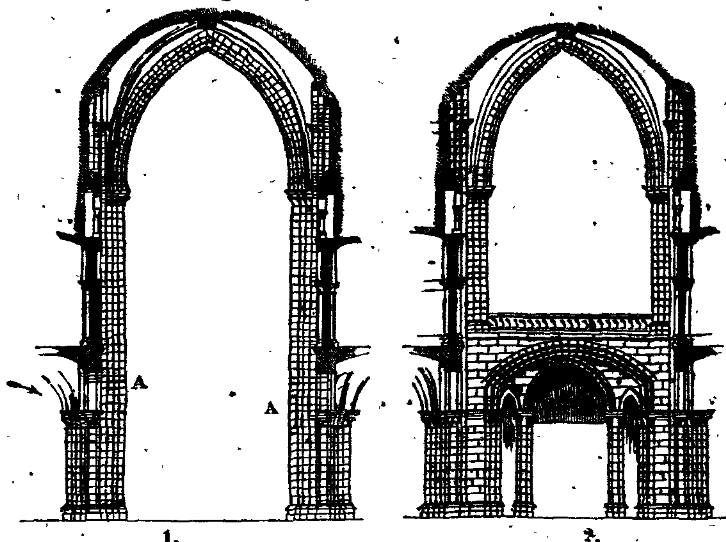
Si l'on examine les caractères de l'architecture de l'église de Laon, on reconnaîtra sans peine qu'ils appartiennent au style de transition. Les ogives s'y montrent sous une forme encore indécise, et l'ornementation ainsi que les moulures participent de la fantaisie romane et de l'élégance gothique. On y distingue la fusion de deux architectures, l'une déjà en décadence, l'autre naissante et encore timide dans ses essais.

L'architecture gothique, qui a combiné si admirablement la légèreté et la solidité, avait besoin d'expérience pour parvenir au point de perfection où elle arriva au XIIIe siècle. L'étude de la cathédrale de Laon fait assister en quelque sorte aux premiers pas de cet art. On voit qu'ils furent d'abord incertains et mal calculés. Les résistances ne sont pas en rapport avec les poussées; et le désir de donner à l'édifice une grande élévation et une apparence de légèreté a fait négliger d'asseoir sa base avec toute la solidité nécessaire. Les contre-forts disposés le long des façades latérales n'ont point assez de force, et ceux de la façade, évidés à leur base, présentent l'aspect d'une suite de portes ou de passages étroits. La même disposition existait dans la façade de Notre-Dame de Paris; on y renonça vers le XIVe siècle, et l'on distingue encore dans l'appareil la trace des passages qui régnaient autre-fois à la base des contreforts. C'était

comme il semble une pratique générale au XII[e] siècle. A ce vice de construction l'architecte de Notre-Dame de Laon a ajouté une autre faute dont les conséquences ont été bien funestes. Au lieu de couvrir ces passages par des arcs, il leur a donné pour amortissement des linteaux d'une seule pierre. L'emploi des linteaux, admissible dans un pays où l'on a des matériaux d'une résistance prodigieuse, comme le marbre ou le granit, est dangereux dans nos climats où l'on n'a qu'une pierre tendre et friable. Soumise à une charge considérable, elle casse inévitablement, et cette rupture entraîne un mouvement général dans toute la construction. C'est ce qui est arrivé à Laon. Tous les linteaux ont cassé, probablement fort peu de temps après l'érection de la façade. C'est en vain qu'on a essayé de pallier ce désordre par l'établissement d'arcs de décharge, par un chaînage ou par le bouchement même de quelques baies; de chaque côté de la façade des lézardes se sont formées suivant une direction oblique, de haut en bas, de l'extérieur vers l'intérieur.

Ce n'est pas tout encore. On sait que les tours qui flanquent les façades du moyen âge reposent sur quatre massifs réunis par des arcs. Trois de ces massifs ont presque toujours une épaisseur très-considérable et en rapport avec le poids qu'ils ont à supporter; mais la quatrième base devant se trouver sur l'alignement des piliers de la nef, on a souvent négligé la solidité pour satisfaire à un goût de symétrie ou de régularité pittoresque. Cette préférence déraisonnable, accordée à l'apparence sur la réalité, ne doit pas surprendre; de tout temps elle a été la cause de la plupart des fautes de construction qu'on remarque dans les édifices de tous les styles. Les architectes de l'époque gothique ont eu grand soin de donner aux premiers piliers de leurs nefs une épaisseur énorme, et de les rendre semblables pour la force aux trois autres massifs avec lesquels ils sont assemblés. Il n'en fut pas de même à l'époque de transition : l'expérience n'avait point encore fait ouvrir les yeux. A Laon, c'est un pilier léger qui sert de quatrième base à des tours énormes. On devine déjà que le mouvement dont nous avons parlé s'est manifesté surtout vers ce point faible. Son action est devenue d'autant plus active que le massif correspondant diagonalement avec le pilier était lui-même affaibli par une cage d'escalier qui conduit aux tours. En résumé, insuffisance de la base, surcharge de la construction, mauvaise disposition des contre-forts, telles sont les causes qui concourent pour menacer d'une ruine prochaine la façade de l'église de Laon. Ainsi qu'on peut le voir par le croquis ci-joint, le premier pilier de chaque côté

de la nef souffre à la fois d'une poussée oblique au point A, et d'un écrasement dans une grande partie de sa hauteur (fig. 1).



1. 2.

Plusieurs assises sont divisées par une infinité de fissures transversales, et un surplomb très-alarmant atteste la poussée diagonale que j'ai déjà signalée. Il est inutile d'ajouter que tous les arcs de cette partie de la façade se sont ouverts et complétement déformés. Çà et là on observe des claveaux broyés ou saillants hors de leur place originelle.

Je viens d'exposer dans toute sa gravité la situation de cette façade. Le mal connu, cherchons le remède. Je ne m'arrêterai pas un instant à l'idée d'une démolition générale suivie d'une réédification ; ce serait une entreprise insensée qui anéantirait à coup sûr un monument admirable. Autant et mieux vaudrait bâtir à côté une autre église.

La difficulté du problème à résoudre est la suivante : *Arrêter ou neutraliser la poussée oblique des deux tours.* Ce point obtenu, on conçoit qu'il devient possible de remplacer les assises écrasées, pierre par pierre, en substituant aux matériaux défectueux des matériaux de choix. Quelle que soit la masse qui pèse sur les piliers, un système judicieux d'étayement et d'étrésillonnement rendra cette opération praticable, du moment qu'on n'aura pas à craindre le déversement de cette base fragile.

Voici quel est le système proposé par M. Boeswilwald, architecte

chargé de la restauration de la cathédrale de Laon. Avant tout, il faut consolider le massif qui contient la cage d'escalier et dont les marches aujourd'hui, complétement rompues, ne sont plus reliées à la maçonnerie du contre-fort et ne résistent plus à la poussée du grand arc doubleau entre les deux tours. Ces tours tendant à se déverser l'une sur l'autre, il est évident qu'un arc jeté entre elles au point menacé de rupture les rendra solidaires, et ces énormes masses s'appuyant l'une sur l'autre demeureront désormais immobiles. Le dessin ci-joint (fig. 2) montre la disposition de cet arc dont la décoration pourra être modifiée.

Il servirait à établir une tribune, motif très-ordinaire dans les églises de cette époque, et très-fréquemment adopté pour une cause analogue. A Notre-Dame de Paris, par exemple, la tribune qui porte l'orgue a été ajoutée après coup, évidemment pour remédier à une poussée alarmante, dont les premières travées du triforium montrent encore des traces manifestes. A Laon même une reprise semblable a eu lieu dans le transsept méridional, et c'est précisément un arc surbaissé que les architectes du XIVe siècle ont employé dans cette occasion. Cet arc, pour le dire en passant, a été d'un usage fréquent pour les constructeurs du moyen âge, qui paraissent avoir fort bien connu ses propriétés singulières de résistance et de rigidité.

Ce système, qui a obtenu l'approbation du conseil des bâtiments civils et de la commission des monuments historiques, ne change pas matériellement l'aspect de l'église; il conserve l'effet magnifique de sa grande rose et reproduit une disposition déjà consacrée dans maint édifice de la même époque. Pour remédier à la poussée des collatéraux, l'architecte a cru devoir augmenter l'épaisseur des piliers; c'est une précaution peut-être excessive, mais dans une entreprise de cette nature la prudence ne peut aller trop loin et n'est jamais blâmable. La tribune établie, M. Boeswilwald pourra reprendre avec sécurité les arcs doubleaux et transversaux de la nef dont nous avons fait connaître le délabrement. Tels sont les principaux travaux qu'exige la façade de la cathédrale de Laon, faute desquels, nous n'hésitons pas à le dire, sa ruine est certaine. Le reste de l'église appelle des réparations tout aussi urgentes, mais d'une nature moins délicate. Ainsi toute la toiture élevée dans un système vicieux, tombant d'ailleurs de vétusté, doit être remaniée; il faut refaire en même temps presque tous les contre-forts ainsi que leurs arcs et les clochetons qui les contrebuttent. La dépense est nécessairement très-considérable, mais les difficultés de construction n'ont rien qui doive effrayer.

Toutes ces réparations sont à l'extérieur; l'intérieur de l'église, bien conservé et d'une admirable régularité, n'a besoin que de reprises très-légères.

On sait que les grands travaux d'architecture, dans le seul intérêt d'une économie bien entendue, doivent être conduits avec une certaine activité, et que la lenteur, au contraire, entraîne presque toujours un surcroît de dépense. Dans les travaux de restauration, et surtout dans une entreprise de la nature de celle dont nous venons de parler, la rapidité de l'exécution devient une condition nécessaire pour le succès. Une fois la reprise commencée, il ne faut point de temps d'arrêt, sous peine de tout compromettre, et il serait à souhaiter que toute la façade pût être achevée dans une seule campagne. Quant à la toiture, la promptitnde n'est pas moins indispensable, et il est inutile de faire remarquer combien serait dangereux de la reprendre lentement et par parties.

Malheureusement cette rapidité de l'exécution exige des fonds considérables, car dans le temps où nous vivons toutes les difficultés possibles se traduisent en chiffres. La restauration de la cathédrale de Laon n'est pas évaluée à moins de deux millions de francs, et pour être bien conduits les travaux devraient ne pas durer plus de quatre ans. C'est donc cinq cent mille francs qu'il faudrait y consacrer par campagne. Le budget des monuments historiques, déjà surchargé de dépenses très-considérables pour des consolidations ou des restaurations commencées, est hors d'état de faire face à pareille dépense. Depuis longtemps la commission des monuments historiques sollicitait vainement auprès du ministre de l'intérieur la demande d'un crédit spécial. Sera-t-elle plus heureuse aujourd'hui? Nous osons l'espérer.

La France républicaine n'abjure ni sa religion ni son respect pour les arts. Son gouvernement a proclamé l'existence des ouvriers par le travail. Une restauration comme celle que nous appelons de tous nos vœux ne donne pas seulement du pain à une multitude d'ouvriers, elle leur offre encore le moyen de s'instruire et de se perfectionner. Demandez à tous les architectes, à tous les entrepreneurs quel cas il font des ouvriers qui ont travaillé à la Sainte-Chapelle, au château de Blois, à Notre-Dame de Paris. Tel tailleur de pierre il y a quelques années est devenu maintenant un bon ornemaniste. Certes c'est toujours de l'argent bien employé, celui qui fait vivre les ouvriers et développe leur intelligence.

P. Mérimée.

MÉMOIRE

SUR

LA QUEUE EN BRIE.

Notre but, en écrivant cette notice, est d'appeler l'attention sur un de ces formidables restes de châteaux forts ou fertés (1), élevés du temps de la féodalité, et qui disparaissent malheureusement de jour en jour du sol de la France, soit par l'incurie des communes, soit par l'insouciance ou l'avidité des possesseurs, soit enfin par la négligence des agents du domaine de l'État.

Les restes du donjon, objet principal de ce mémoire, nous semblent d'autant plus intéressants à décrire, que nous possédons aujourd'hui bien peu de monuments d'architecture militaire, d'une époque authentique aussi reculée, que son nom se trouve joint à ceux de forteresses d'époques postérieures appelées tours de Gannes (2), et enfin que, dans les temps modernes, on s'est peu occupé de recherches à son égard.

En ce moment des travaux de consolidation y sont nécessaires, et nous serions heureux de les avoir provoqués au milieu du conflit qui s'est élevé depuis peu de temps sur sa propriété.

Quelle que soit l'issue de la contestation pendante qui paralyse les bonnes intentions de conservation du possesseur en le forçant à lutter avec avantage contre les prétentions de sa commune, il nous paraît

(1) Ce nom de *ferté* était jadis usité dans plusieurs localités bien connues. Dans l'Orléanais, un châtelain de Meung-sur-Loire aurait bâti, selon la tradition, quatre châteaux forts ou *fertés* que possédèrent ses quatre fils, et d'où seraient venus les noms de *Ferté-Hubert*, *Ferté-Nabert*, *Ferté-Imbault*, *Ferté-Aurin*, aujourd'hui des villages. Cette tradition a beaucoup de rapport avec celle des tours de Gannes au nombre desquelles le donjon de la Queue se trouve placé.

(2) Le donjon du château de la Queue a été mis par la tradition au nombre des tours dites de *Gannes*, possédées, dit-on, par un baron cruel et redoutable. Il aurait bâti, il y a sept cents ans, sept tours pour sept frères, qui, révoltés contre le roi de France, périrent dans un combat. Ces sept tours auraient été celles de Montgé, Montmirail, Montépilloy, la Queue, Brie-Comte-Robert, Montaimé et Montlhéry, sur laquelle M. A. Duchalais a publié un mémoire archéologique et historique très-complet et fort intéressant. Nous savons qu'il avait alors le projet de s'occuper successivement des tours de Gannes, et nous lui avons l'obligation d'avoir guidé nos recherches sur celle de la Queue.

d'un grand intérêt pour la localité même et pour l'archéologie, de veiller à la conservation de cet antique donjon.

DU VILLAGE DE LA QUEUE EN BRIE (1).

Si partant de Paris par une des routes royales d'Alsace, traversant Vincennes, Saint-Maur et Champigny, on arrive au sommet d'un coteau qui domine cette petite ville, l'on découvre, à droite, le vallon si pittoresque de la Marne couronné par le village de Chenevières, et bientôt au nord-est la tour de l'ancien château fort de la Queue, sur les confins du département de Seine-et-Oise, de celui de la Seine et de celui de Seine-et-Marne.

En s'arrêtant à quelques maisons et auberges qui sont bâties sur la route, à dix-sept kilomètres de Paris, et suivant le chemin, bordé

(1) Ce village est appelé la *Queue en Brie* ou la *Queue sous Colombeau*, d'un hameau voisin situé à son occident. Ses noms latins sont *Cauda Briæi, Cauda in Bria, Briegii, Brigencis*. En celtique, Bray, Bry signifient *tertre* et *fougère*. Il n'existe que deux villages de ce nom en France, celui dont nous nous occupons et un hameau de la commune de Galluye non loin de Chartres, et leurs noms, confondus, ont donné lieu à diverses erreurs de localité.

M. l'abbé Lebœuf, dans son *Histoire du diocèse de Paris*, t. XIV, édition in-12 de 1738 que nous aurons lieu de citer, a donné un fort bon article sur la Queue; il y a consigné les diverses conjectures avancées sur l'étymologie du nom singulier de ce bourg. Il pense que cette dénomination a pu lui venir de la forme de son château fort, ou que ces noms de *Queux, Queudes, Codes*, donnés à d'autres villages ont une origine celtique inconnue. Ad. de Valois avait dit que la disposition de ce village était longue et avait de l'analogie avec la forme d'une queue de chien. Les plus anciens plans et celui donné par l'abbé de La Grive dans son recueil des cartes des environs de Paris, démentent cette assertion, car partout ce village est disposé en carré et en éventail dont le plus grand côté est au nord. Enfin, la tradition veut que ce nom soit venu de la queue d'un étang qui était situé à l'est du village. Nous avons vérifié sur les lieux qu'effectivement il pouvait avoir existé un étang dans cet endroit où il aurait été alimenté par l'eau du Morbras et par celle d'une fontaine. Mais est-il bien certain que la queue d'un étang s'appelât ainsi avant 1100. M. Dulaure, dans son *Histoire des environs de Paris*, à l'article de la Queue, qui est peu étendu, a adopté l'étymologie de la queue d'un étang. Pour nous, nous hasarderons une autre opinion qui nous semble plus simple et tout aussi bien fondée. Elle repose sur la situation primitive des lieux en rappelant que le nom latin *Cauda* ne signifie pas toujours *queue* mais aussi *fin* et *confin*.

Le nom de *Brie*, comté qui fut réuni à celui de Troyes vers 988 par Herbert de Vermandois alors comte de Meaux, était affecté longtemps avant à la contrée qui devint ensuite une province du gouvernement de France, et même sous Jules César (si l'on admet divers commentaires), ce pays, occupé par les Meldi, s'appelait *Brigensis Saltus*. La Brie s'avançait de temps immémorial en pointe, en forme de queue de poisson, sur le territoire de l'île de France. La Queue en Brie était placée vers l'extrémité du côté du nord de cet avancement, sur la fin ou les confins de la Brie avec le territoire des Parisiens, et dès lors la dénomination originaire nous paraît être née de cette position particulière.

par deux riches maisons de campagne, qui conduit au village de la Queue on se trouve près d'un ancien pont en pierre jeté sur la petite rivière du *Morbras* (1). Au delà, les maisons du bourg s'offrent à la vue disposées en éventail sur la pente d'un mamelon que borne ou à peu près l'église à l'est, et que bornent et terminent à l'ouest, les restes imposants de son ancienne forteresse.

Le village, qui se composait primitivement vers 1200 d'un petit nombre de maisons construites par des serfs qui, comme d'usage alors, étaient venus se mettre sous la protection du fort, s'est accru successivement (2). Incendié et détruit lors des guerres du calvinisme, il a été rebâti en entier depuis cette époque.

Il avait déjà quelque importance, puisqu'il avait résisté en 1430 aux Anglais comme on le verra, et qu'en 1600 il était encore ceint de ses vieilles murailles et fermé par trois portes, celle de Paris, celle de Lagny et celle de Brie, dont M. l'abbé Lebœuf a vu les restes en 1738 (3). Il possédait au dehors de son enceinte une léproserie où les malades de neuf paroisses étaient admis (4). Elle était située vers le lieu qu'occupe aujourd'hui le moulin de l'Enchin, et portait cette dénomination.

(1) C'est ainsi qu'on la trouve nommée dans les anciennes cartes des environs de Paris et dans celle de Cassini; mais ne serait-ce point une corruption du mot *nord bras* ou bras nord de la Marne? Il prend sa source à la Renardière, passe à Pontillau, à Ponteau, à la Queue, à Amboille ou Ormesson, et à Bonneuil, d'où il se jette dans la Marne.

(Ce nom vient peut-être de *mort bras* de même qu'une autre dérivation de la Marne, dont le lit aride traverse Meaux, se nomme *brassel*, corruption de *bras sec.*)

(*Note de l'édit.*)

(2) Cette ancienne paroisse du diocèse de Paris, du doyenné de Lagny, de la province de Brie, du gouvernement militaire de l'île de France aujourd'hui commune du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil, canton de Boissy Saint-Léger, compte quatre-vingts feux et cinq cents habitants. En 1726, le nombre des communiants était de deux cent quarante-cinq, et en 1745 on y comptait cinquante-quatre feux.

(3) On reconnait encore des restes de cette enceinte vers l'ouest du village, près de la tour et non loin du pont.

(4) Ces villages sont ainsi désignés: *Cauda, Ponteæus, Cambiaus, Bergeriæ, Noisillum super Amboëlla, Succiacum, Canaberiæ, Boscolium, Champiniacum.* Cette léproserie était surnommée Champclins (*de campis clinit*). Il y avait une chapelle avec des terres et des revenus sur une abbaye de religieuses d'Annemont. En 1351, l'évêque de Paris en nomma le *maistre* Jehan de Villecomblain doyen de Saint-Thomas du Louvre. Plus tard le maître fut Vital *de Sorbona.* Enfin par concession des évêques de Paris, les maîtres étaient, en 1530, A. Gentien; en 1535, J. Gentien, clerc; en 1539, J. Gentien, écuyer, tous les trois seigneurs de l'Hermitage, petit castel attenant au bourg de la Queue. Ce dernier maître conféra ce titre en 1575 à Marc Miron, clerc parisien.

Aucune maison ancienne, aucun vestige de constructions, même de la renaissance, ne frappe les regards dans ce village irrégulièrement percé. Son église, placée vers le centre, conserve un chevet très-ancien auquel on a relié des constructions faites depuis les guerres de religion. Jadis on y trouvait quelques tombes et quelques fragments de vitraux (1). Elle est sous l'invocation de saint Nicolas, et paraît avoir été bâtie longtemps après la chapelle du château. Les reliques de saint Loup, très-vénérées dans le pays, qui se trouvaient primitivement au château, y furent transportées vers 1565. La collation de cette cure, dont le titulaire était gros décimateur avec le chapitre de Notre-Dame de Paris, a toujours appartenu, *pleno jure*, aux évêques de Paris, tandis que la nomination à la chapelle du château était faite par les seigneurs.

Déjà, sur la fin du XIII[e] siècle, le bourg de la Queue était très-connu pour la sûreté qu'il offrait aux voyageurs. A l'occasion d'un miracle opéré au tombeau de saint Louis sur un aveugle, Guillaume, cordelier, auteur d'une *Vie de saint Louis*, dit que « ces pèlerins du village de Villevaudé.... allèrent le lendemain en un lieu (*villa*), qui est dit la Queue, et y demeurèrent cette nuit, et au jour suivant vinrent à Noday (Rosay). » Au XIV[e] siècle et depuis, quelques personnages historiques ont porté le nom de ce village comme surnom de naissance.

En 1315, Jean de la Queue, religieux de Saint-Magloire, puis, prieur de Sainte-Croix de *Bris*, laissa divers écrits ascétiques.

En 1321, Johannes de Cauda était doyen de l'église de Saint-Quiriace de Provins; il devint, en 1341, garde du trésor du roi.

En 1363, l'abbesse de Chelles se nommait Agnès de la Queue.

En 1369, Hervé de la Queue, dominicain, professeur de théologie, est auteur de tables des ouvrages de saint Thomas et de l'histoire latine des seigneurs d'Amboise, qui se trouve dans le *Spicilége*.

Enfin, divers seigneurs, chevaliers et hommes d'armes, comme on le verra à l'article du château, ont aussi pris ce surnom.

Le chapitre de Notre-Dame de Paris avait des revenus assez considérables sur la paroisse de la Queue et sur une petite seigneurie

(1) L'abbé Lebœuf y lut sur une tombe ce fragment d'inscription :
« Cy gist Richars de Tosqui.... escuyer, qui trespassa l'an de grâce mil ccc. » Il donne encore les fragments d'autres inscriptions sans intérêt, et celle d'une fondation faite par Louis Blanchet, *escuyer seigneur* en partie de la Queue, dont les armoiries étaient *un chevron brisé à trois oiseaux*; et celles de sa femme aussi, *un chevron à trois trèfles*.

touchant au bourg, vers la chaussée d'Ozoir appelée l'Hermitage. Elle fut possédée, depuis Charles VI jusqu'au XVI[e] siècle, par une même famille Gentien, qui eut aussi le titre de maîtres de la maladrerie de l'*Enclin*, comme nous l'avons dit.

Les Bordes, appelées en 1508 les Bordes maulevées, étaient encore une petite seigneurie de la paroisse de la Queue, et dont la dame était alors Corneille de Reilhac. Ce castel servait, dit-on, d'écuries au château d'Amboile (Ormesson), sous Henri IV, lorsqu'il y venait visiter mademoiselle de Santéry; il devint ensuite la propriété de MM. d'Ormesson. Les Marmouzets étaient un ancien château, habité en 1530, de même que Vilon en 1534, par les familles des anciens seigneurs de ces terres.

Aujourd'hui on visite avec plaisir, dans les environs de la Queue, le beau château d'Ormesson bâti sous Henri IV, ses belles eaux et ses vastes jardins, dessinés depuis par Le Nostre, avec des allées plantées en s'évasant à leur extrémité; le château de Ceuilly et son parc, celui du maréchal Mortier, et enfin les Marmouzets, nouvellement construits et environnés de jardins par le comte Hulin.

DU CHATEAU.

Au XII[e] siècle, Harcherus ou Hascherus (1) était déjà possesseur du territoire de la Queue, et portait le surnom *de Cauda;* il céda cette seigneurie à Constance, fille de Louis le Gros, peu de temps après le sacre de son père. Bientôt elle y fit construire un château fort pour protéger ses vassaux et contenir les châtelains voisins, notamment le comte de Meaux; ce serait en 1109 qu'eurent lieu les premiers travaux de cette forteresse, qui se serait trouvée en état de défense en 1200.

On trouve ensuite *Reynaldus de Cauda*, en 1168; vers 1200, *Savericus de Cauda;* puis *Henricus Magnus, miles de Cauda; Johannes;* son fils, et enfin *Odinus de Cauda*, dénommés en différents actes; mais ces chevaliers pouvaient être seulement nés à la Queue, sans en être pour cela seigneurs.

En 1231, *Amauri de Meulan* était assurément seigneur de cette terre, quoiqu'on trouve dans d'autres actes le nom de *Odo de Cauda;* mais ensuite on voit figurer de nouveau Amauri de Meulan dans un partage de bois de la forêt de Boissy, où il est dit que les *hôtes de*

(1) L'abbé Lebœuf l'appelle Harcherus et M. Dulaure Hascherus.

Torcy avaient une certaine quantité de bois mesurée à la perche de la Queue et non à celle de leurs usages. Son fils, dans un acte subséquent, est appelé *Amalricus de Cauda*, et plus tard, en 1269, Amauri de Meulan, seigneur de la Queue.

La même année, Alix de Bretagne, mariée à Jean de Châtillon, comte de Blois, devint propriétaire de la seigneurie de la Queue, et son mari fit hommage pour le château et la châtellenie (*de castro et castelliana de Cauda*) à l'évêque de Paris. Ce fut vers cette époque qu'elle fit entourer le bourg de murailles. Pierre, comte d'Alençon, devint seigneur de la Queue par sa femme, fille de Jean de Châtillon, et en 1277 il en fit hommage à Étienne Tempier, évêque de Paris.

Il paraît que les descendants de la famille de Meulent ou *Meulan* conservèrent toujours des droits sur la Queue, et en portèrent le nom, car parmi eux se trouvent Raymond de Meulent *de Cauda*, officier du roi en 1285, et Thomassin de Meulent *de Cauda*, qualifié sous Philippe le Bel du titre de *contabularius*.

En 1300 on voit pour la troisième fois un membre de cette famille, Amauri de Meulent, seigneur de la Queue, soit qu'il eût racheté cette terre, soit qu'elle lui fût revenue faute de descendants directs de Pierre de France et de Jeanne de Châtillon. En 1306, un Simon de la Queue obtint de Philippe le Bel cent livres de rente annuelle sur le trésor du Temple, ce qui ne prouve point qu'il fût possesseur de la Queue en Brie, mais peut-être un descendant de ses anciens seigneurs.

En 1330, Guillaume de Sainte-Mesme ou de Saint-Maur jouissait de la moitié de la seigneurie de la Queue, l'autre moitié restait à la famille de Meulent dont les membres, Valeran et Amauri, sont qualifiés seigneurs de la Queue sous Philippe de Valois et sous le roi Jean.

En 1352, Simon de la Queue plaidait au parlement pour cette seigneurie, et en 1362 Pierre Blanchet, secrétaire du roi, avait un procès pour cette terre avec le seigneur de Charenton et avec Olivier Painel, chevalier. Cette altercation fut terminée par une transaction relative à la Queue et à Ponteau (1). Vers la fin du règne de Charles VI, et au commencement de celui de Charles VII, Guil-

(1) Ponteau (*Pontaus, Pontolium*), Pontelz et Ponteaux, village à un kilomètre à l'est de la Queue, peu considérable, mais dont l'église était remarquable avant d'avoir été saccagée par les protestants. (Voir plus loin, la note relative aux dévastations commises dans ces contrées par les religionnaires.)

laume des Essarts, chevalier, possédait à la Queue le péage et vingt-deux arpents de bois, chargés envers le curé de quinze septiers de blé et trois septiers d'orge. En 1423 et 1427, le roi d'Angleterre, *se disant roi de France*, s'en empara pour le punir d'être resté fidèle *au roi Charles*. Ce fait ne peut guère donner lieu de présumer que ce chevalier fût seigneur de la Queue comme on l'a écrit, et au contraire il paraît que le village et le château, appartenant toujours à la famille Blanchet, comme on le verra plus loin, tenait pour le parti du roi Charles VII.

On lit sur les registres du parlement à la date du 9 octobre 1430 : « Ce jour après le recouvrement et démolition de la ville et forteresse de la Queue en Brie, retourna et entra à Paris le comte Suffolk à grande compagnie de gens d'armes de la nation d'Angleterre. »

Ainsi la première destruction du château fort de la Queue date de l'invasion des Anglais et du règne de Charles VII.

Dans une courte notice manuscrite qui nous a été communiquée sur les lieux, notice dont l'auteur nous est inconnu, mais qui a été évidemment faite depuis l'ouvrage de Dulaure sur les environs de Paris, car elle en reproduit textuellement plusieurs phrases, on lit : « Que, malgré son héroïque résistance, le village et le château de la Queue, assiégés par des forces supérieures, tombèrent au pouvoir de Suffolk qui, pour se venger, fit mettre le feu au fort et à la ville, brûlant hommes, femmes, enfants, bestiaux, grains, et quand les malheureux vaincus sortaient pour échapper aux flammes, ils étaient assaillis et percés à coups de lance ou massacrés à coups de hache. »

Nous ignorons où ces détails ont été puisés, mais nous croyons que c'est de ce même fait dont Monstrelet veut parler (chap. XCIV) lorsqu'il dit « le comte Staffort prit d'assaut la ville de Brie-Comte-Robert..., et après s'en retourna à tout grant joie au lieu dont il s'étoit parti..., et bref en suivant prit le Quesne en Brie..., et en fit bien pendre quatre-vingts de ceux qui étoient dedans ledit Quesne (1). »

Depuis 1362 jusqu'à la fin du XV[e] siècle et le commencement du XVI[e], les seigneurs de la Queue sont inconnus, et cette terre semble être restée dans la famille des Blanchet, car alors Louis Blanchet était seigneur d'une partie, et Jean Reilhac de l'autre portion. Cependant en 1451 Valeran, comte de Meulan, confirme aux moines de Gournay la donation de la chapelle du château (*monasterium de*

(1) On sait que Monstrelet n'écrit pas toujours correctement les noms des villes, et il ne nous paraît point étonnant qu'il ait estropié celui-ci qui peut aussi avoir été mal lu.

Cauda) pour en jouir après la mort d'Adalise, femme de Guy le Sanglier (1).

En 1519, on voit, par un acte du 14 mars, que noble damoiselle Isabelle Mallenfant était dame de toute la seigneurie de la Queue.

En 1550, Antoine Bureau, référendaire en la chancellerie, la possédait.

En 1554, Anne Clausse, dame de Lesigny, et Macé Picot, seigneur d'Amboille, se qualifiaient seigneurs chacun d'une partie de la Queue; ce qu'il y a de certain, c'est que du 16 décembre 1578 à 1580, le cardinal de Birague, chancelier de France, partageait le titre de baron et châtelain de la Queue en Brie avec dame Corneille de Reilhac. Jean-Baptiste Bureau, qui mourut en 1593, porta le même titre.

Il paraît que ce fut le chancelier de Birague qui prit le premier le titre de baron de la Queue, que peut-être il avait fait lui-même ériger en baronnie, et il est également présumable que c'est de cette époque que datent les constructions et dénominations de *grand* et de *petit château* qui subsistent encore.

On ne trouve plus de trace des possesseurs de cette baronnie jusqu'en 1710, où M. le duc de Charost en était seigneur, et en 1750 où elle était à M. le prince de Dombes.

En 1758 elle avait deux seigneurs hauts justiciers : M. le comte d'Armaillé, seigneur de Lesigny, etc., et M. d'Ormesson.

Vers ce temps Henri-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, conseiller d'État et intendant des finances, déjà qualifié seigneur de Noiseau et de la Queue, devint possesseur de toute la seigneurie de la Queue et d'Amboile, qui prit ensuite le nom d'Ormesson (2). Depuis ce moment la seigneurie de la Queue appartint à la famille d'Ormesson, d'où les terres, avec les débris de son château fort et autres constructions ont passé, depuis la révolution de 1789, dans les mains de M. de Maistre, du chef de mademoiselle d'Ormesson, son épouse.

(1) Cette chapelle, dont nous avons déjà parlé, paraît avoir été dans l'origine sous l'invocation de saint Loup; donnée aux moines de Gournay en 1145, elle est appelée dans la bulle de confirmation du pape Eugène III, en 1147, *capellam de Castro quod dicitur Cauda* et de même dans les lettres de Thibaut évêque de Paris de 1150.

(2) Amboelle ou Amboile (*Amboella*), au XII[e] siècle, *Amboede* depuis *Amboella*. Dès 1180 existait Garin d'Amboille (*de Amboella*), chevalier (*miles*) et sous Philippe Auguste, Anseau d'Amboelle. Henri IV démolit l'ancien castel et fit construire un des plus jolis châteaux des environs de Paris pour mademoiselle de Santéry, sa maîtresse. MM. d'Ormesson l'achetèrent à cette famille.

M. de Maistre a vendu vers 1796, à M. Trois-Valets, les terrains de la tour, au sud, sur lesquels ce nouveau propriétaire fit élever une maison d'habitation qui attenait au sud-est aux débris du donjon. Il créa ensuite un jardin dans le périmètre même de la tour, démolie alors aux trois quarts de son pourtour, et fit vider l'ancien puits du donjon pour son usage (1).

Le 22 août 1835, M. Trois-Valets ayant été dépossédé de cette propriété, elle fut adjugée à M. Bonfils, chef du bataillon cantonal des gardes nationaux de Chenevières, propriétaire actuel. Il fit démolir la maison précédemment bâtie, et en fit reconstruire une autre un peu plus loin au sud. Dès l'année 1830, le conseil municipal de la commune de la Queue, sans examiner s'il était réellement propriétaire du donjon du château de la Queue, sans réfléchir que les restes de cette antique forteresse donnaient seuls un certain lustre, un certain intérêt au village, sans considérer qu'ils pouvaient être remarquables sous les rapports historiques et archéologiques, demanda au sous-préfet de Corbeil l'autorisation de démolir une partie de ce donjon, sous le prétexte qu'il menaçait ruine. Le sous-préfet, aussi peu clairvoyant que le conseil municipal, et sans s'assurer qu'une consolidation coûterait moins qu'une démolition, ce qui était de toute évidence, demanda seulement quelles étaient les ressources communales pour cette opération. Sur la proposition de M. Trois-Valets, alors adjoint, il autorisa la démolition aux frais de ce dernier, auquel on abandonna la pierre à bâtir, en retenant les débris et les gravois pour ferrer les chemins communaux. C'est ainsi que M. Trois-Valets crut terminer une discussion qu'il ne voulait point soutenir contre ses concitoyens, et que de minces intérêts particuliers l'emportèrent sur le bien général.

Le destructeur ayant été trompé dans son attente de produit en pierre à bâtir, laissa la démolition inachevée. M. Bonfils, son successeur, voulut la continuer en 1845, tout en manifestant hautement l'intention de conserver ce qui reste encore de la tour; mais alors la commune défendit de faire les travaux qu'elle avait précédemment autorisés, et dont la concession avait été cédée en 1841 par l'ancien propriétaire au nouveau.

M. Bonfils opposa bien entendu à cette prétention de propriété la vente faite par M. de Maistre, et il le fit tant au gouvernement, qui

(1) On y trouva dit-on quelques ossemens incinérés, des fers de lance, des fragments de boulets, de pierre, etc.

disait aussi avoir des droits sur cette tour, qu'à la commune. En outre il acheta de nouveau à M. de Maistre, par acte de 1847, la propriété des débris du donjon.

Pendant ce temps, la commune avait manifesté le désir vandale de démolir la totalité de la tour pour bâtir sur son emplacement et de ses débris une école communale.

Depuis ce moment la contestation est pendante entre le gouvernement, la commune et M. Bonfils. Mais nous devons dire que le conseil municipal, mieux éclairé sur ses véritables intérêts, et bien convaincu que la pierre à bâtir, tirée des carrières voisines, coûte moins cher que ne coûterait la démolition de la tour, manifeste, aujourd'hui qu'elle a fait son école communale, l'intention de veiller à la conservation de la tour. D'autre part, M. Bonfils témoigne hautement le même bon vouloir; espérons donc qu'à travers ce conflit ces débris féodaux subsisteront longtemps encore.

DU DONJON OU TOUR.

Dans ce moment, les restes du donjon ne forment guère que la sixième partie de son étendue primitive; l'intérieur du fort, autant qu'il est possible d'en juger aujourd'hui, offrait une surface ovale un peu allongée du sud au nord, et qui, partant des débris subsistants, enveloppait le puits du jardin actuel (1). Son diamètre dans œuvre au milieu pouvait être de treize à quatorze mètres, et sa longueur de vingt-deux à vingt-trois mètres. L'élévation totale devait être de trente-quatre à trente-cinq mètres (environ cent pieds), son fragment conserve encore trente et un à trente-deux mètres. Ce donjon était flanqué à l'extérieur de six tours demi-rondes, liées au corps principal, et toute la construction était en petit appareil, de moellon noyé dans la chaux à une grande épaisseur. Des chemins de ronde et des cénacles avaient été conservés dans les demi-tours, et un large égout, ou mâchicoulis primitif, se trouve encore à sa partie nord-ouest; il est remarquable par sa destination douteuse (2), ainsi que des chenaux laissés à dessein à chaque étage dans l'épaisseur des murs. Ces chenaux ont vingt-cinq centimètres carrés envi-

(1) C'est à tort que, dans un plan récent et relatif à la contestation pendante, on a donné à cette tour une forme ronde, et par conséquent placé le puits dans l'épaisseur d'un mur, ce qui ne pouvait point exister.

(2) Il est incertain aujourd'hui si ce mâchicoulis a été construit avec soin en pierre de taille pour la défense de la tour ou pour servir de conduit aux immondices.

ron, avec des trous plus petits également carrés, espèces de boulins communiquant avec l'intérieur et avec l'extérieur de la tour, à des distances très-rapprochées (1).

Les cénacles intérieurs du donjon principal n'ont jamais été voûtés si ce n'est au sommet de l'édifice, qui était couronné, si nous en croyons d'anciens dessins, par un mur en parapet à archières et à mâchicoulis.

Les planchers devaient reposer sur des sablières, pour être *abîmés* au besoin, et l'on communiquait d'étage en étage soit par des escaliers, soit par des trappes, à l'aide d'échelles qu'on retirait après soi (2). Il existait ainsi trois planchers formant trois étages, sans compter le rez-de-chaussée; à chacun de ces étages se trouvaient de vastes cheminées dont le large conduit dépassait la voûte et le parapet du sommet. Le rez-de-chaussée n'avait point de cheminée, et un puits s'y trouvait pratiqué comme nous l'avons dit; chaque étage était percé de meurtrières et d'archières.

Ce donjon faisait évidemment partie du château bâti sur la place actuelle du village. Il y communiquait par une arcade dont on voit encore les restes, et par des souterrains qui régnaient sous le château et étaient au niveau du rez-de-chaussée du donjon. Divers éboulements qui ont eu lieu en différents temps, ont donné lieu de reconnaître ces souterrains (3).

Mais s'il est vrai que les Anglais ruinèrent de fond en comble le château, assurément il n'en fut pas de même du donjon; car il nous paraît de toute évidence qu'il a été occupé depuis cette époque. Les baies refaites de plusieurs ouvertures nous semblent attester qu'on y a travaillé depuis 1500. Des reprises en plâtre nous ont convaincu que même depuis ce temps on y a fait des consolidations. Il est très-probable que ce donjon a subsisté, sinon en son entier, du moins consolidé et restauré de manière à servir de lieu de défense jusqu'au temps

(1) Ces petits chenaux ne peuvent avoir été destinés à la conduite des eaux puisqu'ils sont sans pente, ils ne peuvent pas non plus avoir servi de porte-voix puisqu'ils sont percés de trous carrés comme des trous d'échafauds de distance en distance, et ouverts à l'intérieur comme à l'extérieur. Nous ignorons quel a été le motif de cette singulière disposition.

(2) Les tours de l'ancienne enceinte d'Orléans étaient ainsi généralement disposées, et l'une d'elles, la tour Blanche qui subsiste encore, avoit été élevée de 1150 à 1200.

(3) Des éboulements eurent lieu en 1785, et l'on trouva que ces souterrains, consolidés par des arceaux en pierre, de distance en distance, étaient forts étroits. Il y a peu d'années encore, une vache tomba dans un de ces souterrains, creusés dans un roc vif aujourd'hui encombrés, et dont l'élévation ne parut pas avoir été au delà de un mètre cinquante centimètres.

des guerres de religion. Ce serait à cette époque seulement qu'il faudrait reporter l'état de ruine et de démantellement dans lequel il se trouvait déjà en 1720, car il a dû subir le sort des châteaux et des villages voisins (1), dont les protestants s'emparèrent successivement et qu'ils ruinèrent en anéantissant tous les moyens de défense qu'ils redoutaient de laisser après leur passage.

Les restes du donjon de la Queue auraient grand besoin en ce moment de quelques travaux de consolidation dans la partie nord, et un ou deux piliers sous les pans de murs qu'on a récemment si maladroitement sapés nous paraissent urgents. La démolition de la partie enlevée par M. Trois-Valets a beaucoup nui à la conservation de ces restes en leur ôtant une *butée* à l'est, et il est à craindre que tôt ou tard cette masse ne s'écroule au nord dans le verger qui y tient, ou au sud sur la maison bâtie nouvellement par M. Bonfils.

Nous ne saurions donc désirer trop ardemment, nous le répétons, que des fonds (2) soient consacrés à la consolidation de ce fragment respectable de construction militaire.

DES PLANS ET VUES DE LA QUEUE EN BRIE.

Nous ne connaissons aucun plan très-ancien du village et du château de la Queue, et celui plus récent du cadastre n'est point exact en ce qui concerne la tour.

(1) Les religionnaires s'emparèrent d'abord dans cette contrée de la maison du Haut-Pas (aujourd'hui une ferme), dépendant de la commanderie du Haut-Pas, supprimée par Charles IX ; elle passa ensuite à l'évêque de Paris, Henri de Gondi, qui la donna à rente en 1599.

Le village de Pontillau (*Pontellulum*) fut ensuite dévasté par l'armée protestante qui s'empara bientôt de Ponteau, autre village dont elle ruina les habitations et l'église, à l'exception du chevet qui existe encore. L'abbé Lebœuf y reconnut aux vitraux, vers 1725, un seigneur de ce lieu et de la Queue, Tristan de Reilhac; il était vêtu de noir, ses armoiries étaient avec croix d'or à deux hures de sangliers, écartelées d'argent, à deux lions de sable et de gueule, et deux aigles éployées. Son nom était au-dessous avec la date de 1510 ; il y signale en outre des inscriptions dont une très-longue en petit caractère gothique de 1500 subsiste encore, et n'a de remarquable que sa prolixité et ses minutieux détails.

Le village de la Queue résista seul deux ou trois jours, mais il fut surpris, pillé, brûlé et démantelé ainsi que le château. Son église fut aussi démolie, mais il paraît que le sanctuaire, qui existe encore en partie, fut respecté. A cet égard, nous ferons remarquer que, dans beaucoup de localités où les armées protestantes furent nombreuses, une sorte de respect paraît avoir été conservé pour le chœur des églises, qu'on trouve avoir survécu aux désastres de ces temps de fanatisme religieux si contraires aux vrais principes du catholicisme.

(2) Une somme de cinq à six cents francs suffirait et au delà pour les travaux nécessaires.

L'abbé de La Grive en a donné un de ce bourg dans ses cartes des environs de Paris, publiées de 1744 à 1750, et dont le recueil rare se trouve à la Bibliothèque Royale. Ce plan, quoique sur une échelle très-petite, est encore d'une configuration assez exacte, et l'on y distingue la place de l'église et le rond de la tour.

La vue la plus ancienne de la tour ou donjon est celle gravée par Chastillon de 1590 à 1600, avec ce titre : « Le donjon de l'ancien chasteau de la Queux en Brie. » La Bibliothèque Royale en possède deux exemplaires qui ne sont pas tout à fait semblables et dont un doit être le produit de la même planche retouchée (1). Cette gravure est du reste fort inexacte. La tour y est ronde, déchirée à son centre, sans doute pour montrer la place des planchers et des cheminées, car dans aucun temps elle n'a pu avoir cette forme ni être dans cet état.

Une autre vue des restes de la tour au nord, dessinée par Delaval, est gravée par Gossard, et porte l'adresse d'Osterval, à Paris. Les environs de la tour y sont tout à fait de fantaisie, et le dessin indique un passage sous la tour qui n'a jamais pu exister.

L'édition de Dulaure (in-8, de 1829, t. IV, p. 69) contient une autre vue de la tour et du village du côté du sud, généralement fidèle, si ce n'est que la portion de cercle formée encore par les restes de la tour n'y est pas suffisamment exprimée.

En 1820, M. Bourgeois fit lithographier chez Delpech un dessin de la tour et du village du côté du nord. Cette lithographie ne rend pas rigoureusement la forme des restes du donjon, le grand mâchicoulis y est bien indiqué, ainsi qu'une partie du village et son église.

En 1837, M. Bourquelot, élève des Chartes, fit pour M. A. Duchalais un dessin des restes de la tour vus du côté nord-est; ce dessin qui nous a été obligeamment communiqué, est parfaitement rendu et d'une grande exactitude.

Enfin, nous avons nous-même l'obligation à un artiste de nos amis de deux croquis de ce donjon, l'un au sud et l'autre au nord, où se trouvent exprimées avec soin et talent les parties les plus intéressantes de ces restes de forteresse.

C. F. Vergnaud Romagnesi.

(1) Bibliothèque Royale; estampes; France; Seine-et-Oise, n° 660.

DE L'INVENTION DE VARRON.

N. B. Le passage de Pline où il est question de l'*Inventum Varronis*, est un des plus controversés, à cause de son obscurité et de l'importance des conséquences qu'on en tire. On y a vu généralement l'indice d'un procédé pour *multiplier les portraits* par un mode quelconque de *gravure* et d'*impression*. Tout récemment un critique savant et ingénieux, M. A. Deville (Extrait des Mémoires de l'Académie de Rouen, 1847), s'en est occupé de nouveau; il a proposé une explication qui rentre dans celle qu'a donnée Münter (*Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, II, § 3), ouvrage qu'il paraît n'avoir pas connu. Il n'a pas connu davantage une dissertation qui a été publiée, il y a onze ans, dans la *Revue des deux mondes*, livraison du 1er juin 1837, où peut-être on n'irait pas chercher une discussion sur un point d'antiquité; c'est ce qui explique qu'elle ait pu échapper au savant M. Deville, ainsi qu'à d'autres antiquaires. Comme cette dissertation résout d'avance presque toutes les difficultés qui ont été soulevées par plusieurs antiquaires et par M. Deville lui-même, on a pensé qu'il serait bon de la reproduire, avec quelques additions, dans un *Recueil d'archéologie*, où elle est tout naturellement placée. On voit que cette *dissertation* a été amenée par le jugement qu'un homme d'esprit avait porté de l'hypothèse de M. Quatremère de Quincy.

LES ANCIENS ONT-ILS CONNU LA GRAVURE EN TAILLE-DOUCE ET L'ART D'IMPRIMER DES DESSINS EN COULEUR?

Dans le dernier cahier de la *Revue des deux mondes* (1), l'auteur d'un intéressant et spirituel article sur la *Presse française* expose une une opinion récemment présentée par M. Quatremère de Quincy (2), d'où il résulte que Varron, chez les Romains, avait inventé et mis en œuvre un procédé pour *multiplier les dessins coloriés, au moyen de l'impression sur toile avec plusieurs planches*. Séduit par l'esprit et les déductions ingénieuses de l'illustre antiquaire, l'auteur de l'article trouve cette opinion fort probable, et il croit pouvoir revendiquer pour les anciens la connaissance d'un art ou d'un procédé que l'on regarde généralement comme une invention moderne.

Si le fait était prouvé, ce serait assurément l'un des plus curieux dont l'histoire de l'art puisse s'enrichir; mais ici ma conscience de philologue vient contre-balancer tout à la fois et ma prévention d'an-

(1) *Livraison du 15 mai 1837, p. 490.*
(2) *Mélanges archéologiques*, pag. 1-48.

tiquaire et ma déférence habituelle pour les opinions d'un savant si distingué. Il me paraît impossible d'admettre l'explication qu'il donne de deux textes de Pline et de celui de Cicéron, sur laquelle il fonde son ingénieuse et séduisante hypothèse. Cette interprétation me paraît contraire au sens naturel des mots. Or, avec cette interprétation, tombe nécessairement le fait curieux que l'on a cru pouvoir en conclure. J'ai pensé qu'une courte discussion sur ce point pourrait avoir quelque intérêt.

Ce n'est pas la première fois que les antiquaires, assez portés à saisir et à faire valoir tout ce qui peut donner une haute idée de l'art chez les anciens, leur ont attribué la connaissance de procédés analogues. Depuis longtemps, à la vérité, on convient qu'ils n'ont jamais connu notre gravure, soit au burin, soit à l'eau-forte, quoiqu'ils aient pratiqué diverses espèces de gravure sur métaux ou sur pierres fines. On s'est beaucoup étonné de ce qu'ayant été si près de cette belle invention, ils n'aient pas franchi l'étroit espace qui les en séparait. Pourtant il a bien fallu reconnaître que le procédé de *tirer des épreuves* d'un dessin gravé est né, seulement au XVe siècle, de l'art de *nieller;* et que la première idée en est venue de l'expérience, toute fortuite, tentée, en 1452, par le fameux *nielleur* Maso Finiguerra, pour se rendre compte de l'effet de son travail.

Mais il est un autre procédé dont quelques habiles connaisseurs attribuent encore la connaissance aux anciens, c'est celui d'*imprimer*, sur les toiles et autres matières, certains dessins ou figures, au moyen de *planches gravées* sur bois.

Ce procédé aurait conduit directement à l'impression des gravures comme l'entendent les modernes, et l'on concevrait moins encore que l'*idée* étant la même, elle eût entièrement échappé aux anciens. Les toiles fines et à tissu serré, qu'ils savaient fabriquer, leur auraient fourni une matière tout à fait propre à recevoir l'impression des traits les plus délicats. Trouver un moyen de pression n'était pas difficile. Ainsi, en possédant l'*idée*, les moyens d'exécution n'auraient pu leur manquer. Mais ont-ils eu l'*idée?* voilà la question. Je ne le pense pas; et, il me semble facile de prouver que tous les textes qu'on allègue peuvent très-bien se rapporter à des figures brochées, brodées, ou peintes à la main.

La dissertation de M. Quatremère de Quincy soulève une question nouvelle, et bien intéressante, soutenue d'ailleurs avec l'esprit et l'habileté qui distinguent cet illustre doyen des antiquaires. Selon lui, le savant Varron, voulant multiplier les portraits dont il enrichissait

ses livres, avait inventé un moyen fort analogue à celui que nous employons pour l'impression des papiers peints et des étoffes, c'est-à-dire que, pour multiplier les exemplaires d'un portrait, il faisait graver autant de planches d'ivoire qu'il y avait de nuances dans l'original; chacune de ces planches était appliquée successivement sur une toile de lin, et *pressée* au moyen d'une pierre cylindrique pesante, qu'on roulait par-dessus.

S'il en est ainsi, voilà l'*impression en couleur* connue et pratiquée des anciens, car le généreux Varron n'aura sans doute pas voulu faire un secret de l'*invention* qu'il employait dans l'intérêt de tous. Cette *invention*, une fois connue, a dû se répandre avec une rapidité proportionnée à son utilité et à son importance.

Ce serait là, je le répète, un fait des plus curieux, et entièrement neuf dans l'histoire de l'art. Présenté par son auteur d'une manière très-spécieuse, il est de nature à séduire toute personne qui acceptera ses arguments sans les rapprocher des trois textes qu'il discute, et dont je vais reprendre l'examen. En prouvant qu'ils n'ont pas le sens qu'il leur donne, je montrerai qu'il n'est possible d'accorder aux anciens ni la connaissance ni la pratique des procédés dont on essaye de leur faire honneur.

I.

Premier texte de Pline. J'emprunte l'exacte et élégante traduction de Gueroult, pour qu'on ne pense pas que j'en fais une à ma guise, et je ne cite que les phrases latines qui ont de l'importance :

« Je ne dois pas omettre une invention moderne (*non est prætereundum et novitium inventum*). Depuis quelque temps, on consacre dans les bibliothèques, en or, en argent, ou du moins en airain, les bustes des grands hommes dont la voix immortelle retentit dans ces lieux... Cette invention fut faite à Rome par Asinius Pollion (*Asinii Pollionis hoc Romæ inventum*), qui, le premier, en ouvrant une bibliothèque publique, rendit le génie des grands écrivains le patrimoine des nations. Je ne pourrais dire si les rois d'Alexandrie et de Pergame, qui se disputèrent la gloire de fonder des bibliothèques, n'ont pas fait la même chose avant lui.

« Plusieurs ont eu la passion des portraits, témoin cet Atticus, l'ami de Cicéron, qui publia un traité sur ce sujet (*imaginum amore flagrasse quosdam testes sunt, et Atticus ille Ciceronis, edito de his volumine*), et Marcus Varron, qui, par l'invention la plus généreuse

(ou bienfaisante, *benignissimo invento*), inséra dans ses nombreux ouvrages (*insertis voluminum suorum fœcunditati*), non-seulement les noms, mais les portraits de sept cents hommes célèbres (*non nominibus tantum septingentorum illustrium, et aliquo modo imaginibus*), mettant ainsi leurs traits à l'abri du temps, et ne souffrant pas que la durée des siècles pût prévaloir contre des mortels : don précieux, invention capable d'exciter la jalousie des dieux mêmes (*inventor muneris etiam diis invidiosi*), puisqu'en donnant l'immortalité à ces grands hommes, il les a répandus chez toutes les nations, en sorte qu'ils sont présents en tous lieux (*quando immortalitatem non solum dedit, verum etiam in omnes terras misit, ut præsentes esse credi* (ou *claudi*) *possent*) (3). »

Ce sont ces dernières paroles, où se montre l'enflure si fréquente dans le style de Pline, qui ont donné lieu d'attribuer à Varron l'idée d'un procédé *multiplicateur*. On a dit : puisque Atticus avait déjà publié un *volume de portraits*, une *iconographie* en un volume, en quoi aurait donc consisté l'*invention* de Varron, sinon dans un procédé pour *multiplier* les exemplaires de ces portraits, de manière à les répandre facilement partout avec chaque nouvelle édition de ses œuvres ?

Mais d'abord, rien ne dit qu'Atticus eût publié un *volume de portraits*. Selon Pline, Atticus avait la passion des portraits; au point qu'il publia *un traité sur ce sujet* (*edito de his volumine*), et non pas *un volume de portraits*, comme on l'a cru, sens dont les paroles latines ne sont pas susceptibles.

Or, Varron a fait bien plus : il ne s'est pas contenté, comme Asinius Pollion, d'*inventer* de placer dans sa bibliothèque un certain nombre de bustes ou statues des grands hommes; il *inventa* de faire dessiner, *en petit*, leurs portraits, et de les insérer dans ses nombreux ouvrages, en regard de l'article qui concernait chacun d'eux; car remarquons bien qu'il ne s'agit pas d'une *collection de portraits*, comme on dit; il s'agit de portraits *disséminés* dans les divers écrits de Varron (*insertis voluminum suorum fœcunditati*), où ils étaient renfermés, principalement dans celui qui était intitulé : *Hebdomades* ou *de Imaginibus*, où chaque portrait était accompagné d'une notice biographique et d'une épigramme (4). Grâce à cette *invention*, à cette *idée* toute nouvelle, les *traits* des hommes

(3) Pline, XXXV, 2.

(4) Sur cet ouvrage de Varron, voyez une Notice très-érudite de M. Fr. Creuzer, dans le *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, année 1843, nos 133 à 137.

illustres ne sont plus restés enfouis dans une bibliothèque; mais, copiés en même temps que les manuscrits du laborieux polygraphe, ils ont pu se répandre avec ces écrits, et pénétrer comme eux, aux extrémités de la terre.

Voilà, je n'en doute pas, toute la gradation de la pensée de Pline; l'*invention* ou l'*idée* de Varron n'a pas été autre chose; l'emphase ordinaire de l'écrivain a fait le reste.

Tous ceux qui reconnaissent la *nécessité* d'employer, pour reproduire ces portraits, un moyen multiplicateur, s'appuient sur cette considération que de Pauw a exprimée très-clairement en ces termes: « La nécessité de *répéter* exactement dans chaque exemplaire les mêmes figures *inspira l'idée* de les *multiplier* sans de grandes dépenses, et fit naître un art inconnu jusqu'alors (5). » Cette considération perd beaucoup de sa force, si l'on réfléchit qu'en interprétant ainsi ces mots : *In omnes terras misit, ut præsentes esse credi possent*, on est obligé d'admettre que les livres de Varron, où étaient *insérés ces portraits*, devaient être aussi *multipliés* par un procédé quelconque; car à quoi aurait servi de *multiplier* les portraits, si l'on n'avait pas aussi *multiplié* les écrits? Si donc on veut que ces portraits aient été, pour chaque édition, *gravés* ou *imprimés* d'une façon quelconque, il faudra nécessairement admettre que les livres mêmes de Varron étaient *multipliés* par voie d'impression, sinon de caractères mobiles, au moins de planches en bois.

La conséquence nécessaire est que les Romains connaissaient l'*imprimerie*, en même temps que la *gravure* et l'*impression chalcographique*, du moins un moyen quelconque de reproduire les écritures, en même temps que les figures dessinées ou peintes. C'est une conséquence devant laquelle tout le monde a reculé, excepté de Pauw, qui l'admet dans toute son étendue. Il en conclut que « les anciens possédaient une infinité de connaissances que les modernes sont dans l'usage de leur refuser, soit par ignorance, soit par envie (6). »

Plus cette conclusion est logique, moins on peut admettre, dans Pline, la notion d'un procédé *multiplicateur*, soit pour les portraits, soit pour les livres, entre les feuillets desquels ils avaient été placés par Varron.

On peut présumer que ces portraits répétés dans chaque édition

(5) *Rech. sur les Grecs*, part. III, § 116.
(6) Endroit cité.

de ses œuvres, étaient des *miniatures*, soit de trois quarts, soit de profil, peut-être au simple trait, et qui étaient facilement calqués. Ils étaient dessinés sur parchemin ; tandis que le texte de Varron était écrit sur papyrus ; c'est à cela, je pense, que se rapporte l'expression *aliquo modo imaginibus*. C'était, *en quelque sorte*, l'image de ces grands hommes, une image *imparfaite*, suffisante toutefois pour donner une idée des traits de leur visage.

Je ne puis voir autre chose dans l'invention de Varron. L'emphase de l'écrivain a trompé tout le monde.

C'est ainsi qu'ailleurs, en parlant des peintres de *tableaux* (opposés aux peintres de *murs*), il dit qu'ils sont la *propriété du monde entier* (*pictorque res communis terrarum erat*) ; ne voulant dire autre chose, sinon que les peintures murales restent fixées aux parois des édifices, tandis que des tableaux *mobiles peuvent* se transporter partout, de même que les portraits dessinés entre les feuillets d'un manuscrit.

II.

Deuxième texte de Pline. — Mais supposons pour un moment que cet auteur ait voulu parler d'un moyen de *multiplier* les portraits, inventé par Varron, quel était ce moyen ? C'est là ce que M. Quatremère de Quincy a cru découvrir dans cet autre passage de Pline :

« On compte aussi des femmes parmi les peintres. Timarète, fille de Micon, peignit une Diane... Irène, fille et élève du peintre Cratinus, peignit une jeune fille qui est à Éleusis... A Rome, pendant la jeunesse de Varron, Lala de Cyzique, qui resta toujours fille, peignit au pinceau, et avec le cestre sur ivoire, principalement des portraits de femmes (*Lala Cyzicena perpetua* (ou *perpetuò*) *virgo*, *Marci Varronis juventâ*, *Romæ*, *et penicillo pinxit*, *et cestro in ebore*, *imagines mulierum maximè*) (7).

C'est sur un seul mot ou plutôt sur une seule lettre de ce texte que l'illustre antiquaire a fondé tout son système. Au lieu de *Marci Varronis juventâ*, il lit : *Marci Varronis inventa.... pinxit*, c'est-à-dire *elle peignit les inventions de Varron*, rapprochant cet *inventa* de l'*inventum benignissimum* du premier texte. Il pense que cette Lala fut l'artiste que Varron employa pour exécuter ses portraits ; et, comme il est dit qu'elle peignit avec le *cestre sur ivoire* (*cestro in ebore*), il

(7) Pline, XXXV, 39.

pense que cette Lala gravait sur des tablettes d'ivoire les traits des figures, dans lesquels on passait de la couleur; ces tablettes s'imprimaient ensuite au moyen d'un cylindre.

Tout cet arrangement ingénieux repose, comme on voit, sur *une lettre* mise à la place d'une autre, sur un *n* pour un *u*, dans *inventâ* pour *iuventâ*; deux leçons qui paléographiquement ne diffèrent presque pas l'une de l'autre, et qui se trouvent, en effet, indifféremment dans les manuscrits aussi bien que dans les anciennes éditions. Or, jamais peut-être plus faible différence entre deux mots n'en a causé une plus grande dans le sens d'une phrase.

M. Quatremère de Quincy, en tenant pour la leçon *inventa*, contre l'avis de tous les éditeurs critiques de Pline et de tous ses traducteurs, s'est laissé séduire par le rapprochement avec l'*invento benignissimo* de l'autre passage, sans penser que la syntaxe s'oppose à cette leçon, et que sa propre opinion y est également contraire.

Il lit donc : *Marci Varronis inventa... pinxit.* Mais, en partant de son hypothèse, 1° c'est *inventum*, non *inventa*, que Pline devait dire; car il ne s'agit pas de plusieurs *inventions*, il s'agit d'une seule, *invento benignissimo;* 2° *inventa pinxit* ne présente aucun sens, car, selon l'hypothèse en question, Lala ne *peignait pas les inventions de Varron;* elle gravait et peignait des *figures sur ivoire;* ensuite Varron les faisait imprimer au moyen de son *invention*, ce qui est fort différent; et Pline n'a jamais pu dire en ce sens *Varronis inventa pinxit*.

Quant à la grammaire, elle n'est pas moins contraire à la leçon *inventa*. M. Quatremère de Quincy ne cite que les mots *Marci Varronis inventa.... pinxit*, et grammaticalement, dans cette phrase tronquée, *inventa* peut être le régime de *pinxit;* mais, dans le texte original, il y a un autre régime, puisqu'on y lit : *M... Varronis inventa.... pinxit.... imagines mulierum maximè, et Neapoli anum in grandi tabulâ, suam quoque imaginem ad speculum.* Lala *peignait.... des portraits de femmes*. Dès lors *inventa* s'oppose à toute construction (8) : on peut défier qui que ce soit de traduire la phrase à moins de supposer un cas d'apposition, tout à fait inadmissible.

Au contraire, avec *iuventâ*, tout est clair. « A Rome, *pendant*

(8) Entre tous ceux qui, depuis M. Quatremère de Quincy, ont parlé de cette question, je ne vois que M. R. Rochette qui soutienne la leçon *inventa;* aussi croit-il également que les sept cents portraits des Hebdomades *étaient tous ouvrages de Lala* (*Peintures antiques*, p. 388). Mon observation sur *la construction grammaticale* de la phrase de Pline, mettra fin, je pense, à toute discussion sur la leçon du texte (p. 5).

la jeunesse de Varron, Lala peignait.... principalement des portraits de femmes. » M. Quatremère de Quincy, après de Pauw, trouve peu de sens dans cette indication (p. 13) ; il se trompe. Ces mots, *pendant la jeunesse de Varron*, ne font qu'indiquer l'époque où vivait Lala. Varron, auquel Pline emprunte ce récit, ainsi que d'autres relatifs aux arts (9), avait dit que Lala florissait, *juventâ nostrâ*, pendant ma jeunesse. Pline lui-même, ailleurs (10), ne s'exprime pas autrement (*Cœcina Largo e proceribus crebrò in juventâ nostrâ eas* (lotos) *in domo suâ ostentante*). Il nous a transmis cette circonstance, qui indique l'époque où vivait cette artiste, sans doute peu connue de son temps; il a de même marqué l'époque des autres femmes peintres, en disant, comme on l'a vu, le nom de leur père et de leur maître. Il donne encore plus bas un synchronisme qui répond justement à la *jeunesse de Varron*. Il dit en effet que les portraits de Lala se payaient plus cher que ceux de Sopolis et de Dionysius, les plus célèbres peintres de portraits *à cette même époque* (.... *ut multum manupretio antecederet celeberrimos eâdem œtate imaginum pictores Sopolin et Dionysium*). L'époque ni le nom de Dionysius ne sont point connus d'ailleurs ; mais *Sopolis* l'est par un passage des *Lettres à Atticus* (11), où Cicéron parle d'un affranchi de Gabinius, nommé Antiochus Gabinius, un des élèves de Sopolis (*Antiochum Gabinium nescio quem a Sopolidis pictoribus*), condamné après l'absolution de son patron. Sopolis, *maître* de ce contemporain de l'orateur, devait donc fleurir pendant la jeunesse de Varron, qui n'avait, comme on sait, que onze ans de plus que Cicéron (12); et comme il était dans la force de son talent à la même époque que Lala, il en faut conclure que celle-ci florissait également pendant la jeunesse de Varron.

Il ne saurait donc rester l'ombre d'un doute sur la légitimité de la leçon *juventâ* et sur le sens qui en résulte. Or, cette leçon fait écrouler tout le système de M. Quatremère de Quincy. La Cyzicénienne Lala n'a plus rien de commun avec la prétendue *invention* de Varron ; elle florissait *pendant la jeunesse* de ce grand homme, c'est-à-dire bien longtemps avant qu'il eût eu l'idée de faire dessiner des portraits dans ses livres de littérature. Lorsqu'il s'en avisa, elle était sans doute morte depuis bien des années.

(9) Heyne, *Antiq Aufsætze*, II, 83.
(10) XVII, 1.
(11) IV, 16.
(12) Varron était né en 117 avant Jésus-Christ ; Cicéron en 106.

Selon Pline, Lala était surtout célèbre pour les *portraits de femmes;* elle les peignait de deux manières :

1° *Penicillo*, au pinceau. D'après un autre passage où il s'agit des peintures de Polygnote à Thespies, refaites par Pausias, Pline oppose la *peinture au pinceau*, qui était le genre du premier, à la *peinture encaustique*, qui était celui de Pausias (13). La *peinture au pinceau* était, pour lui, le genre ordinaire, c'est-à-dire la *peinture à tempera* (14) (probablement vernie), car les anciens n'ont connu ni la peinture à l'huile ni la fresque, comme nous l'entendons (15).

2° *Cestro in ebore*, avec le *cestre sur ivoire*, genre qui consistait à dessiner sur une tablette d'ivoire avec une pointe de fer *chauffée*, et à passer dans les traits diverses couleurs; espèce de peinture dont il reste encore des échantillons antiques. C'était l'un des deux genres d'encaustique que Pline indique ailleurs en ces termes : *Encausto pingendi duo fuisse antiquitùs constat genera, cerâ, et in ebore cestro, id est viriculo* (16). Il devait être analogue aux *nielles* qui ont précédé la gravure.

III.

Texte de Cicéron. — Nous voici arrivés au dernier point de la question. L'illustre antiquaire suppose donc que Lala peignit les portraits, pour l'œuvre de Varron, en les gravant sur plusieurs planches d'ivoire, diversement colorées, et *imprimées* successivement, par un procédé analogue à celui de nos papiers peints. On voit, dans une peinture trouvée à Pompeï (17), une femme qui copie un Hermès de Mercure : elle est assise sur un pliant; elle regarde son modèle. De la main droite, elle trempe son pinceau dans une boîte à couleur; de la gauche, elle tient la *tablette* (petite plaque de bois ou d'ivoire), sur laquelle elle peint, et non une *palette*, comme le pense M. Quatremère de Quincy. Il présume que cette femme pourrait bien être Lala elle-même, travaillant dans son laboratoire l'*encaustique sur ivoire* (p. 46, 47). C'est là une conjecture toute gratuite, contre laquelle il n'y aurait rien à dire, si une circonstance ne s'y opposait directement, à savoir l'absence totale du feu néces-

(13) Pline, XXXV, 40.
(14) Voir mes *Lettres d'un Antiquaire à un Artiste*, p. 48 et 400.
(15) *Ibid.*, p. 365-377.
(16) XXXV, 41.
(17) *Pitture di Ercolano*, VII, tav. 1. *Revue Archéologique*, t. II, p. 445.

saire pour chauffer le *cestrum*. Dans un tel laboratoire, on n'a pu peindre qu'*à tempera*. La boîte à couleur repose sur un corps cylindrique, que M. Quatremère de Quincy conjecture être l'instrument dont la *pression* servait à imprimer les planches d'ivoire. A mon avis, c'est tout simplement un tambour de colonne, où l'on voit même l'entaille carrée qui doit recevoir le bossage du tambour inférieur ou supérieur.

Quant à la matière sur laquelle la prétendue pression avait lieu, M. Quatremère de Quincy présume que ce devait être *la toile*.

La première hypothèse une fois admise, il ne peut y avoir, en effet, que la *toile* qui soit susceptible d'un tel usage chez les anciens; car ils ne connaissaient que le papyrus et le parchemin, deux substances trop rigides pour se prêter commodément à cette opération. A l'appui de son idée, il allègue un dernier texte, qui serait décisif, s'il pouvait avoir le sens qu'il lui attribue.

Cicéron dit à Atticus : « Je ne suis pas fâché que tu approuves la *péplographie* de Varron ; je n'ai pu tirer de lui encore ce traité *héraclidien* (dans le genre d'Héraclide), qu'il m'a promis » (Πεπλογραφίαν *Varronis tibi probari non molestè fero : a quo adhuc* Ἡρακλείδειον *illud non abstuli*) (18). M. Quatremère de Quincy, expliquant par *toile* le mot *peplos*, compris dans le mot *péplographie*, traduit ce composé par *peinture sur toile*, et il pense que Varron, ayant forgé le mot pour rendre compte de son procédé, avait donné ce nom à son *Iconographie* des *sept cents portraits*, travail immense que Cicéron désigne par l'épithète d'*herculéen*, comme nous dirions *colossal*.

Ces deux interprétations donnent certainement une grande consistance à l'idée nouvelle de l'*impression sur toile*, et de la grande importance du travail de Varron; mais le plus simple examen les fait évanouir toutes deux.

1° Πέπλος en grec, *peplus* ou *peplum* en latin, n'a jamais signifié *toile*; c'était un *voile*, un *vêtement* (principalement de femme), et non pas une *étoffe*. On n'aurait pas plus dit, en ce sens, *péplographie* que *chitonographie*, *chlænographie*, etc.; *chiton*, χιτών, et *chlæna* (lat. *læna*), χλαῖνα, étant, comme *peplos*, des noms de *vêtement*. Pour exprimer un *dessin* ou une *peinture* sur toile, un ancien aurait fait les mots *sindonographie*, *othonographie*, *linographie*, ou tout autre analogue; encore ces mots, formés, par analogie, avec *stélographie* (στηλογραφία), *tœchographie* (τοιχογραφία), *pinacographie* (πινακο-

(18) *Epistol. ad Attic.*, XVI, 11.

γραφία), etc., s'appliqueraient à des dessins ou à des peintures exécutées immédiatement sur *toile*, plutôt qu'à un transport sur *toile* par voie de pression.

Popma, un des anciens commentateurs de Cicéron, et, après lui, tous les autres (19), ont très-bien vu que ce mot désigne l'ouvrage cité par Aulugelle, Symmaque et Ausone (20), sous le nom des *Semaines*, ou *des Images* (*Hebdomades vel de Imaginibus*, et qui paraît avoir consisté dans une espèce de *Biographie* des grands hommes; chaque nom était accompagné du portrait, au bas duquel Varron avait placé un distique en vers, dont Aulugelle nous a conservé un exemple (21).

Cicéron, en donnant à cet ouvrage le nom de *Péplographie* (Description du péplus), fait ici une de ces allusions détournées, si fréquentes dans toute correspondance familière entre gens d'esprit, qui s'entendent à demi-mot. Il pense, sans nul doute, ainsi que l'a vu Popma, à un célèbre ouvrage du même genre, attribué à Aristote, et qu'on nommait le *Peplus*, lequel paraît avoir consisté dans une sorte de *généalogie* ou de *biographie* des héros de la guerre de Troie; ils y étaient désignés, en outre, chacun par une *épigramme* (22). Quarante-huit de ces épigrammes ont été conservées (23). Ce *Péplus* d'Aristote, qu'un de ses biographes appelle une *histoire mêlée* (24), avait pris son nom de l'usage athénien de broder sur le *péplus* qui ornait la statue de Minerve, lors des Panathénées, des sujets représentant les exploits (25) que les Athéniens avaient accomplis sous la conduite de leurs héros.

Quand donc Cicéron qualifie de *péplographie* cet ouvrage biographique de Varron, il ne pense pas du tout aux portraits, accessoire qui l'intéressait peu; il pense au *sujet* même du livre, c'est-à-dire à la *Biographie* des grands hommes; dans sa pensée, la finale *graphie* du mot composé s'applique à un *écrit*, non à une collection de *peintures*.

La preuve que l'on fondait sur ce mot *péplographie*, comme dési-

(19) Ernesti, *Lex Cicer.*, p. 571. Édition de Leclerc.
(20) Vossius, *De hist. lat.*, I, 12, p. 55-56.
(21) *Noct. Att.*, III, 11.
(22) Eustath., *in Il.* B., p. 285, 25. S. Petit, *Leg. Att.*, p. 93.
(23) *Anthol. Palat.*, II. *App.*, numéro 9 et suiv.
(24) Ap. Menag., *in Laert.*, V, 35.
(25) Ἐνέθεντο τὰς ἀριστείας (non, τοὺς ἀρίστους) ἐν αὐτῷ. *Schol.*, Aristophan. *Equit.* 569.

gnant la *peinture sur toile*, tombe avec cette interprétation, que repousse l'usage de la langue grecque.

Ce qui n'y est pas moins contraire, c'est le sens attribué, par M. Quatremère de Quincy, au mot Ἡρακλείδειον, qu'il traduit par *ouvrage herculéen*, lequel serait encore, à son avis, la collection de *portraits*, travail immense, *travail d'Hercule*; et l'on doit convenir que l'épithète d'*herculéen* viendrait là bien à propos pour donner quelque consistance aux hypothèses qui précèdent; mais elle s'évanouit comme le reste. Il suffit de remarquer que *herculéen* se disait en grec Ἡράκλειος, non Ἡρακλείδειος adjectif nécessairement dérivé du nom Ἡρακλείδης, *Héraclide*; aussi l'opinion de tous les commentateurs de Cicéron (26), qui ont vu là un livre composé par Varron, dans le goût d'*Héraclide le Pontique*, est-elle indubitable.

Toutes les preuves, ou du moins toutes les inductions sur lesquelles l'ingénieux antiquaire a fondé son hypothèse, se trouvent donc détruites les unes après les autres. Varron n'a point inventé de procédé particulier pour multiplier les dessins par l'impression en couleur; la Cyzicénienne Lala n'a point dessiné les portraits de son iconographie; et ces portraits n'étaient *imprimés* ni sur toile, ni d'aucune autre manière. Ce qui reste à Varron, c'est l'*idée* seule de placer des portraits, soit en tête d'un livre, soit dans le corps d'un ouvrage biographique, en regard de la notice sur chaque homme illustre; *idée* qui eut pour résultat de populariser les traits des grands hommes, puisqu'elle répandait leur image en même temps que leurs écrits ou ceux de leurs biographes. Elle ne pouvait se perdre ni être abandonnée. En effet, elle continua, par la suite, d'être mise en œuvre. De là, l'épigramme de Martial concernant un *portrait de Virgile*, peint sur parchemin au premier feuillet du recueil de ses poésies.

« Quam brevis immensum cepit membrana Maronem
« Ipsius vultus prima tabella gerit (27). »

De là encore ces portraits de naturalistes dans le beau manuscrit de Dioscoride, de la bibliothèque de Vienne (28).

Quant à un moyen quelconque employé pour les *multiplier par l'impression*, il n'en existe pas trace chez les anciens, et il faut con-

(26) Ernesti, *Lex Cic.*, p. 562. Il fallait écrire Ἡρακλείδειον, et non Ἡρακλείδιον.
(27) *Epigr.*, XIV, 186. Voy. Schwarz, *de Ornam. libror.*, lib. I, 6.
(28) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. I, p. 373 et suiv.

venir qu'on ne comprendrait guère que si un tel moyen eût été connu, ils n'en eussent jamais parlé. Plus les paroles de Pline sont emphatiques, moins on conçoit que cet admirable procédé eût toujours été passé sous silence. Ce qui se comprendrait moins encore, c'est qu'il se fût perdu, une fois qu'il eût été trouvé. Car Varron, comme je l'ai dit, n'en aurait certes pas fait mystère; cela est bon pour notre siècle à *brevets d'invention*. Ce *benignissimum inventum*, cette invention bienfaisante, il devait au contraire la faire connaître et la répandre. Or, ce qui se perd dans les procédés des arts, ce sont les recettes compliquées, c'est le secret de certaines préparations, mais non pas une *idée simple*, comme celle d'*imprimer* une planche gravée. On peut devenir moins habile que l'inventeur dans l'exécution, mais une telle idée, une fois trouvée et pratiquée, est immortelle. C'est une impérissable conquête de l'esprit humain. Ajoutons encore que cette manière d'imprimer, ne différant pas pour le fond du procédé de l'impression des gravures en taille-douce, devait nécessairement conduire à tirer des épreuves de gravures sur divers métaux. Comme il faudrait admettre qu'après avoir pratiqué cet art admirable d'imprimer en couleur, ils l'eussent laissé tomber en oubli, ce qui paraît impossible, nous pouvons être assurés que les anciens ne l'ont pas plus connu que notre gravure en taille-douce, dont ils ne se sont jamais douté.

C'est à quoi ne me paraissent pas avoir assez réfléchi tous ceux qui ont voulu serrer de trop près les paroles de Pline. Prises dans le sens qu'ils leur ont donné, elles signifient trop pour signifier quelque chose.

LETRONNE.

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

LA CATHÉDRALE DE TOUL.

(PREMIÈRE PARTIE.)

HISTOIRE.

Comme la cité au milieu de laquelle elle s'élève, la cathédrale a son histoire dont l'intérêt n'est pas moins grand. L'union qui existe entre l'histoire de la cité et celle de la cathédrale est tellement étroite, qu'il est difficile d'écrire celle-ci sans anticiper sur celle-là; car les événements qui influent sur la première influent aussi sur la seconde. La ville prospère-t-elle? alors la cathédrale s'édifie, se restaure ou s'embellit. Mais au contraire la ville est-elle en souffrance? un ennemi furieux vient-il la mettre à feu et à sang? il est rare que la cathédrale puisse échapper à la fureur dévastatrice de l'insolent vainqueur.

On aime à connaître par quelles phases de prospérités ou de malheurs a passé, avant que d'arriver à nous, le monument que nous admirons. Mais souvent l'histoire se tait, et on est obligé de recourir à la science archéologique qui, avec ses données claires et précises, vient ici suppléer au silence de l'histoire et de la tradition.

L'origine de la ville de Toul est très-ancienne et ne saurait être précisée avec exactitude. Longtemps avant que le christianisme eût pénétré dans les Gaules, au point où la Moselle se rapproche le plus de la Meuse, s'élevait une petite cité, capitale d'un peuple de race germanique appelé Leuke ou Leukois; le pays qu'il habitait était assez étendu. Longtemps les Leukes conservèrent leur indépendance; mais lors de la grande invasion romaine, malgré une

vigoureuse résistance, ils furent obligés de plier sous le joug du vainqueur, défaits plutôt par le grand nombre de leurs adversaires que par leur courage. César (1), dans ses *Commentaires*, admire l'intrépidité des Leukes; Tacite (2), Pline (3) et Strabon (4) parlent de leur adresse à lancer les traits; Lucain (5) célèbre aussi, dans sa *Pharsale*, leur courage.

Sous la domination romaine, la cité des Leukes acquit quelque importance, à raison de sa position sur la route de Trèves, résidence des empereurs; aussi elle servit quelque temps de lieu de repos aux troupes romaines qui se dirigeaient dans le nord des Gaules.

Le christianisme avait pénétré depuis longtemps dans les Gaules; Trèves avait eu ses martyrs, alors que la bonne nouvelle de l'Évangile n'avait pas encore été annoncée aux Leukes; mais au milieu du IVe siècle, vers 340, saint Mansuy, Écossais d'origine, pénétra le premier au milieu de ces peuples encore à demi barbares, et apporta avec la lumière de la foi les germes de la civilisation. Il fixa à Toul sa résidence épiscopale, et fut le premier évêque de ce vaste diocèse, dont il devint le premier apôtre. Il ouvrit cette longue série d'évêques qu'une révolution est venue tout à coup interrompre, sans que l'on puisse jamais espérer qu'un nouveau prélat, s'asseyant sur l'antique chaire de saint Gérard, vienne renouer cette chaîne si malheureusement brisée.

Les conversions furent d'abord lentes et fort peu nombreuses, malgré tous les sacrifices que s'imposa le généreux évêque, et plusieurs nouveaux chrétiens confirmèrent la nouvelle foi de leur sang (6), qui fut comme une féconde semence qui ne tarda pas à produire des fruits très-abondants. Un miracle (7) opéré par saint Mansuy en faveur du fils du gouverneur de la ville le décida, lui et sa famille, à embrasser le christianisme. Un grand nombre de ses

(1) *Commentaires*, l. I, chap. IX.
(2) Tacite, l. I, *Hist.*, chap. LXIV.
(3) Pline, l. IV, cap. XVII.
(4) Strabon, *Geog.*, l. IV.
(5) Lucain, *Pharsale*, l. IV, v. 424.

Optimus excessu Leucus, Rhemusque Lacerta.

(6) L'église de Toul célèbre encore la fête de saint Euchair qui fut martyrisé près de Pompey. Une chapelle élevée au milieu des champs rappelle le lieu où il obtint la palme du martyr.

(7) Le fils du gouverneur était tombé dans les fossés de la ville et s'était noyé; à la prière de la mère en désolation, saint Mansuy invoqua le Dieu dont il était l'apôtre, et rendit aux parents l'enfant qu'ils pleuraient.

sujets suivirent son exemple, et bientôt le saint prélat sentit le besoin d'élever au Seigneur, un temple où tous les pieux fidèles pussent rendre à Dieu leur tribut de reconnaissance et d'amour.

Telle fut l'origine de l'église de Toul. La pauvreté du peuple Leukes, le peu de progrès qu'avaient alors fait les arts, ne nous portent pas à croire que cette première cathédrale de Toul fût très-grande et bien ornée; d'ailleurs, les fréquentes incursions des Barbares, qui mettaient à feu et à sang tout le pays qu'ils parcouraient, ne permettaient pas de construire des édifices considérables, qui à chaque instant pouvaient être détruits par un insolent vainqueur.

Cette première cathédrale ne subsista que peu de temps; au milieu du Ve siècle, Attila, roi des Huns, venait de se précipiter dans les Gaules à la tête de tous ses hommes du Nord. Il envahit le pays des Leukes, repoussa les Romains, impuissants à résister à un torrent si furieux. Toul ne put lui échapper; il mit la ville à feu et à sang, sans épargner la basilique élevée par saint Mansuy, qui n'offrit bientôt qu'un amas de ruines; mais les Barbares allaient trouver un maître; les prières, qui depuis longtemps étaient adressées au ciel pour la délivrance du pays, allaient être exaucées. Clovis, le fondateur de la monarchie française, ne put supporter longtemps les vexations de ces ennemis redoutables, et plein de confiance dans le Dieu de Clotilde son épouse, il s'élance dans les champs de Tolbiac, remporte la victoire, et se dispose à accomplir le vœu qu'il avait fait d'embrasser la religion chrétienne. Ce fut alors pour l'église de Toul un moment de paix et de bonheur, car le pieux roi, à son retour, s'adresse à l'évêque de cette ville pour avoir un prêtre qui puisse l'instruire des nouveaux dogmes qu'il désire croire (1).

En reconnaissance, Clovis contribua à la réédification de la cathédrale de Toul, et l'enrichit de nombreux présents.

Un de ses successeurs, Dagobert Ier, dont les libéralités s'étendirent à tant d'églises et de monastères, n'oublia pas la basilique du diocèse de Toul, dont la réputation s'était déjà étendue au loin, et contribua par de nombreuses largesses à son ornementation.

Pendant la paix qui suivit son règne, les évêques, aidés des offrandes de leurs pieux fidèles, s'occupèrent activement à restaurer et même à agrandir leur cathédrale. Frotaire, vingt-septième suc-

(1) Le prêtre qui fut chargé d'instruire Clovis se nommait Vaast. Il fut élu évêque d'Arras, et fonda dans cette ville une communauté de religieux qui se mit sous sa protection. Le pieux Vaast a été canonisé; l'église de Toul célèbre sa fête le 6 février.

cesseur de saint Mansuy, fit des démarches auprès du roi de France, Louis le Débonnaire, pour obtenir de lui les secours nécessaires à l'entretien de la cathédrale. Il y consacra tout ce dont il pouvait disposer, afin de l'orner avec plus d'éclat. Il avait écrit à Anglemare (1) pour le prier de lui envoyer les plus belles couleurs alors en usage pour la peinture des églises, ce qui nous fait croire que la cathédrale de Toul, alors bâtie sur un plan assez vaste, et élevée dans un style assez riche, ne manquait pas de beauté.

Mais bientôt les Normands envahirent la Lorraine, brûlèrent la ville de Toul ainsi que la basilique élevée déjà à si grands frais.

Ludelme, évêque de Toul, essaya de relever le temple lorsque la tranquillité fut rétablie; mais les ressources étaient bien modiques. Aussi les généreux habitants de la ville ne firent pas difficulté d'abandonner à leur prélat, pour rétablir leur église cathédrale (2), le peu d'objets précieux qu'ils avaient pu sauver de la rapacité du vainqueur.

Mais cette nouvelle église, la troisième qui avait été élevée depuis saint Mansuy, ne subsista que peu de temps. Saint Gauzelin, prélat vertueux et instruit, qui monta sur le siége de Toul en 922 (3), s'occupait activement à lui donner toute la magnificence possible, lorsqu'une troupe de Hongrois, à la sollicitation de Conrad le Germanique, vint envahir la Lorraine; ils ravagèrent tout le pays de Toul et brûlèrent la cathédrale, dont il ne resta que quelques débris. Forcé de la rebâtir et aidé de la libéralité d'Othon, empereur d'Allemagne, saint Gauzelin résolut de rétablir la cathédrale sur un nouveau plan; mais bientôt les ressources manquèrent, les travaux furent interrompus, et l'édifice n'était pas encore très-avancé lorsque le saint évêque mourut.

(1) L'histoire ne nous dit pas ce qu'était cet Anglemare. Peut-être était-ce un peintre célèbre du temps; car alors la peinture à fresque était très-employée pour la décoration des églises, témoin toutes les anciennes peintures découvertes dans les églises romanes.

(2) Lorsque le siége épiscopal fut supprimé au moment de la révolution les habitants de Toul, qui désiraient la restauration de leur ancien évêché, firent valoir entre autres raisons tous les sacrifices que leurs pères avaient faits pour concourir au rétablissement de la cathédrale de Ludelme.

(3) Saint Gauzelin est un des plus illustres prélats qui occupèrent le siége de Toul. Il était d'une famille noble et parent de l'empereur Othon; l'église de Toul a toujours conservé le souvenir des bienfaits dont il l'a comblée. Il fonda plusieurs monastères, dont le plus célèbre fut celui de Bouxières aux Dames, où il fut enterré. Après sa canonisation, les religieuses de Bouxières se mirent sous sa protection. Ses reliques ont été sauvées à la dévastation révolutionnaire et sont actuellement dans la cathédrale de Nancy. L'église de Toul célèbre sa fête le 31 août.

Depuis longtemps l'église de Toul était désolée par les incursions des Barbares; elle avait besoin, pour réparer ses pertes et recouvrer sa première splendeur, d'un prélat plein de science et de vertu. Dieu le lui accorda. Le siége était vacant par la mort de saint Gauzelin; saint Gérard fut désigné pour le remplir, et devint un des plus illustres évêques qui occupèrent le siége épiscopal des Leukes. Les vertus et la science de ce prélat laissèrent longtemps dans le pays de profonds souvenirs; actuellement encore l'église de Toul (1), en célébrant sa fête, est heureuse de se rappeler les nombreux bienfaits dont il a comblé l'épouse spirituelle que le ciel lui avait choisie. Parmi toutes les améliorations qu'il exécuta, celle qui doit spécialement nous occuper est le rétablissement complet de la cathédrale.

Vivant dans un siècle où le christianisme avait déjà fait sentir son influence, où l'art chrétien essayait de s'affranchir des anciens systèmes d'architecture grecque et romaine, et voulait se constituer un style particulier, le pieux évêque de Toul ne voulut pas rester au-dessous du progrès. Déjà de grandes basiliques avaient été élevées de tous côtés; la France se couvrait de magnifiques monuments religieux; aussi saint Gérard conçut le projet de doter sa ville épiscopale d'un édifice digne du Dieu qu'on devait y adorer, et en rapport avec le grand diocèse dont il était le pasteur.

Nous ne voyons pas que les terreurs occasionnées par l'approche de l'an 1000, que l'on croyait être le dernier de la durée du monde, aient eu beaucoup d'influence sur le peuple toulois. Les grands travaux qui s'exécutèrent pour la construction de la cathédrale nous portent à croire que cette opinion, accréditée dans bien des pays, n'avait que peu de valeur dans la capitale de l'ancien pays des Leukes.

Comme les constructions faites sous l'épiscopat de saint Gauzelin étaient fort peu avancées, saint Gérard fit démolir le tout, et, trouvant le plan trop restreint, entreprit de reconstruire sa cathédrale sur un plan plus vaste et dans des dimensions plus considérables. Les fondations furent jetées vers l'an 970. Les travaux furent conduits avec activité, puisqu'en 981 la basilique put être consacrée solennellement par son pieux fondateur, qui l'enrichit de reliques qu'il avait apportées de Metz et de Trèves, dont la plus remarquable est un des clous qui ont transpercé les pieds et les mains du Sauveur lorsqu'il fut attaché

(1) L'église de Toul célèbre sa fête le 24 avril.

à la croix, relique qui a été conservée authentiquement jusqu'à nos jours.

La cathédrale était à peu près terminée lorsque saint Gérard mourut. Mais dans quel style fut-elle construite? C'est sur quoi tout le monde n'est pas d'accord. Pour nous, nous n'hésitons pas à avancer que ce fut dans le style roman primitif, qui était alors en usage au commencement du XIe siècle. Plusieurs attribuent l'édifice actuel à saint Gérard, à part quelques additions. L'histoire, en effet, nous a caché l'époque où fut construite la basilique encore existante; mais les caractères architectoniques qu'on y remarque suffisent pour faire connaître, même à l'œil le moins exercé, que ce n'est point la cathédrale bâtie par saint Gérard, car le style ogival de la première et de la seconde période règne dans tout l'intérieur de la cathédrale, et on sait que ce système d'architecture ne fut complétement suivi qu'au commencement du XIIIe siècle, et même plus tard dans la Lorraine. Saint Gérard, vivant dans la seconde moitié du Xe siècle, ne pouvait employer un système partout encore ignoré. Mais on peut concilier toutes les opinions en disant que l'édifice actuel a pu être bâti sur le même plan, peut-être encore sur les mêmes fondations que celui de saint Gérard; car lorsqu'on examine la cathédrale de Toul, on s'aperçoit de suite que le chœur n'est point en proportion avec la nef, et que de plus les collatéraux ne tournent pas autour du chœur. C'est précisément le plan primitif de la basilique romaine, qui fut suivi par les architectes des Xe et XIe siècles. D'ailleurs, dans les siècles suivants, on ne manquait jamais de faire, dans les grands édifices, une couronne de chapelles autour du chœur, ce qui favorisait beaucoup la perspective. Nous ne rencontrons point cette disposition à Toul. Nous sommes porté à conclure que le plan primitif n'a point été altéré, et que la nef seule a été agrandie (1).

Les successeurs de saint Gérard s'occupèrent activement à achever et à embellir la cathédrale qu'il avait construite. Berthold, son suc-

(1) Nous pouvons en dire autant de l'ancienne collégiale de Saint-Gengoult, qui est aujourd'hui la seconde paroisse de Toul. Cet édifice, moins considérable que la cathédrale, mais bâti dans des proportions assez vastes, est aussi attribué à saint Gérard, quoique tous les caractères qu'on y remarque accusent le XIVe siècle. Plusieurs archéologues ont prétendu que les tours étaient de l'époque romane; nous l'accordons, seulement pour la partie carrée; car le couronnement octogone de celle qui a été terminée est percé de huit fenêtres, du style ogivale tertiaire. Nous recommandons aussi cette église aux archéologues, elle est très-intéressante. Le cloître qui est placé le long des nefs, du côté septentrional, est du XVIe siècle, et offre des détails pleins de beautés.

cesseur, qui reconstruisit à Toul beaucoup d'églises, fit faire pour la cathédrale des portes (1) d'une beauté remarquable, et orna le maître-autel de dorures et de pierres précieuses.

Sous l'épiscopat de Pibon, en 1091, on édifia une troisième tour dans l'angle formé par le transeps et le chœur, dans laquelle, selon toutes les probabilités, on mit la sonnerie du chapitre, qui y était plus commodément placée, à cause de sa proximité du chœur des chanoines.

A dater de cette époque, l'histoire se tait complétement au sujet de la cathédrale. Cependant, nous voyons encore que, sous l'épiscopat de Henri de Lorraine, en 1148, le pape Eugène III, passant à Toul à son retour du concile de Trèves, fit, à la prière de saint Bernard, la seconde dédicace de la cathédrale (2). La cérémonie se fit avec pompe et solennité; dix-huit cardinaux accompagnaient le pontife, assisté de plus de l'archevêque de Trèves et des évêques de Verdun, de Lauzanne et de Genève.

A dater de cette époque, l'église de Toul cessa d'être troublée par les guerres des Barbares, et commença à jouir d'une paix qui fit longtemps sentir ses heureux effets; et c'est à cette époque que nous croyons pouvoir placer l'édification de la nouvelle cathédrale (3).

Alors la France se couvrait partout d'édifices remarquables; il est à présumer que les évêques d'un aussi illustre diocèse ne voulurent pas rester en arrière, et élevèrent dans leur résidence épiscopale un magnifique monument; mais il est impossible de désigner précisément quel fut l'évêque qui en fit commencer les constructions. Ce que nous pouvons assurer c'est qu'il fut bâti à l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire au commencement du XIII[e] siècle, continué ensuite au XIV[e], sous l'épiscopat de plus de vingt évêques, sans pouvoir désigner quel est celui d'entre eux qui s'en soit occupé avec le plus d'activité (4).

(1) Ces portes étaient en bronze, très-bien travaillées. On ne sait ce qu'elles sont devenues.

(2) L'église de Toul célébrait autrefois l'anniversaire de cette dédicace le 3 octobre.

(3) Il est étonnant que l'histoire ait gardé un aussi profond silence sur le nom de l'évêque qui a entrepris le rétablissement de la cathédrale. Les recherches qui ont été faites à ce sujet ont toujours été infructueuses.

(4) C'est aussi à cette époque qu'il faut faire remonter le cloître, qui se trouve placé au côté méridional de l'édifice, et qui fut élevé pour faire les processions ordinaires de chaque dimanche, et celles que les mauvais temps empêchaient de faire dans la ville.

Nous pouvons présumer que les travaux ne traînèrent pas en longueur, car alors l'église de Toul était très-riche, les peuples, profitant de la paix, se livraient avec ardeur à cultiver un sol qui leur rapportait presque au centuple, et par là étaient à même d'aider, par de fréquentes aumônes, leurs prélats dans la réalisation de leurs pieux desseins. Tout ce que nous savons, touchant la construction de la cathédrale, c'est que Conrad Probus, cinquante-deuxième évêque de Toul, fit construire, en 1280, les grandes voûtes du chœur et des collatéraux, et plusieurs parties de l'édifice, qui n'étaient point encore terminées.

La cathédrale était achevée, elle s'élevait pleine de magnificence au milieu des maisons de la ville de Toul, dont les habitants admiraient avec complaisance le monument grandiose, qui faisait l'ornement et la gloire de leur cité, mais il lui manquait encore un portail qui fût en rapport avec la nef dont les dimensions étaient très-considérables. Plusieurs évêques essayèrent en vain de commencer ce nouveau travail ; en 1340, Thomas de Bourlemont résolut de mettre la dernière main à l'édifice, mais alors la ville de Toul était en proie aux guerres intestines des bourgeois contre l'évêque et le chapitre, ce qui empêcha le prélat d'exécuter le magnifique projet qu'il avait conçu.

En 1447, sous l'épiscopat d'Antoine de Neuchâtel, Aubry de Briel, archidiacre du diocèse entreprit de construire le portail qui fait aujourd'hui le plus bel ornement de la ville de Toul. Jacquemin de Commercy, dont la réputation d'architecte était déjà bien établie, et qui la méritait à juste titre, fut chargé de faire un dessin. Le plan qu'il proposa était grandiose, et malgré le peu de ressources dont pouvait disposer le chapitre on résolut de le mettre à exécution. Ce fut cet habile architecte qui dirigea les travaux, qu'il fit pousser avec activité (1).

Pour couvrir les frais d'une dépense si considérable, on fit appel de toutes parts à la générosité des souverains et des particuliers. Le duc de Lorraine René II, encore plein de joie de la victoire qu'il avait remportée sur Charles le Téméraire, voulut prouver à Dieu sa reconnaissance en contribuant à l'érection du monument qui s'élevait

(1) On doit aussi à Jacquemin de Commercy l'église de Saint-Martin de Pont-à-Mousson, bâtie au milieu du XV[e] siècle. Le portail de cette église, surmontée de deux tours, rappelle celui de la cathédrale de Toul. Les couronnements des tours sont à peu près les mêmes. Cette église assez bien conservée peut être comptée au troisième ordre parmi les monuments du style ogival du département de la Meurthe.

dans le chef-lieu du diocèse dont dépendaient ses États. Le roi de France Louis XI, l'empereur d'Allemagne, auxquels se joignirent la noblesse et le clergé de la Lorraine, concoururent aussi par leurs largesses à l'érection du magnifique portail; en sorte que sous l'épiscopat d'Olry de Blamont le tout fut terminé, et le couronnement des tours posé en 1496; quarante années à peu près avaient suffi à la construction de ce chef-d'œuvre de l'architecture au XV[e] siècle (1).

Après avoir été en butte à bien des vicissitudes la cathédrale était complétement terminée, quatre tours s'élevaient de chaque côté du majestueux édifice. Deux étaient placées à la façade occidentale, les deux autres s'appuyaient sur le chœur à l'angle formé par le transeps. Il ne restait plus qu'à orner l'église d'une manière somptueuse, et c'est à quoi s'occupèrent les évêques de Toul, aidés par les dons que leur faisait un peuple encore plein de foi, quoiqu'il fût bien souvent en contestation avec leur premier pasteur, qui était en même temps leur prince temporel.

On construisit ensuite dans les petites nefs et les chapelles, au pied des fenêtres qui les éclairent, de magnifiques galeries en pierre évidée. Elles subsistent encore aujourd'hui, et sont remarquables par la beauté et la délicatesse du travail.

Au commencement du XVI[e] siècle, Hector d'Ailly, évêque de Toul, fit construire pour la sépulture des évêques une chapelle dans le style de la renaissance italienne. Elle existe encore et se trouve placée dans la petite nef de droite; nous n'avons pas encore à parler du style de cette chapelle qui, comme on peut en être convaincu, n'est point en rapport avec celui de l'édifice. On éleva ensuite les sacristies et une salle du chapitre assez spacieuse pour servir aux assemblées si fréquentes des chanoines; une autre salle fut destinée au trésor, qui était alors très-riche, et enfin on construisit, le long du collatéral méridional, deux chapelles qui furent destinées aux catéchismes. Quelques années plus tard on garnit la grande sacristie de nombreux et de magnifiques buffets en chêne destinés à renfermer les ornements de l'évêque et du chapitre.

La cathédrale conserva longtemps cette première magnificence, et fut préservée de tout accident pendant plus d'un siècle. En 1560

(1) Ce fut à cette occasion que l'on plaça à l'intersection des transeps et de la nef, une petite tourelle renfermant une pomme d'or, dont elle prit le nom. On remarque tout autour des médaillons dorés, où sont renfermés les portraits du duc de Lorraine, du roi de France, de l'empereur d'Allemagne et d'autres bienfaiteurs de la cathédrale.

au moment où toute la cathédrale était terminée et qu'il ne restait plus que quelques ornements à placer dans la nef et le chœur, il survint un accident qui vint jeter le découragement dans tous les esprits. Une des quatre tours de la cathédrale, celle qui se trouvait placée près du transeps méridional, s'écroula avec fracas, sans qu'on pût en rien le prévoir. Le dégât fut très-considérable ; les voûtes du chœur furent enfoncées, un des gros piliers qui les soutenaient fut renversé. Le chapitre de la cathédrale à la charge duquel était tout l'édifice, et dont les ressources étaient alors assez bornées, se contenta de faire reconstruire les voûtes ; mais ne pouvant remonter la tour, prit le parti de la consolider dans sa base, puis fit raser celle qui lui correspondait jusqu'au niveau du toit et les fit couvrir toutes deux d'une calotte en bois couverte d'ardoises.

En 1653, le feu du ciel tomba sur la tour du portail placé du côté du nord. Le dégât ne fut pas très-considérable, quelques pierres s'écroulèrent et allèrent heurter la petite tour de l'horloge, placée entre les deux grandes. Elle fut ébranlée par ce choc. Mais les réparations furent exécutées sur-le-champ et occasionnèrent de bien faibles dépenses.

Ce désastre, une fois réparé, la cathédrale s'enrichit d'un magnifique jubé qui fermait l'entrée du chœur. Ce jubé était en style grec, suivant l'usage universel du siècle, qui dédaignait l'architecture ogivale, et ne lui jetait plus qu'un regard de mépris ; aussi, à dater de cette époque, toutes les réparations et les embellissements qui furent faits à Toul se ressentent de ce mauvais goût qui ne craignait pas d'unir deux choses qui se repoussent, savoir : le style ogival et le style grec et romain.

On eut alors la malheureuse idée d'élever le chœur ; pour cela on imagina d'exhausser la nef à partir de la sixième travée, ainsi que le transeps et l'abside ; aussi toutes les bases des colonnes furent enterrées et cachées sous cet amas de pierres. On n'en demeura pas là, et afin de compléter ce travail antigothique, on imagina, en 1625, d'entourer le chœur d'ornements de la renaissance, formés de marbre noir et de pierre blanche. Les vides furent remplis par des tableaux représentant plusieurs saints évêques de Toul, quelques apôtres et plusieurs saints et saintes en honneur dans le pays. Ce travail, assez bon, choque cependant l'œil du visiteur par le peu de rapport qu'il a avec le style de l'édifice contre lequel il est placé. Ce fut aussi à cette époque que l'on construisit dans l'angle du transeps septentrional une chapelle destinée à la sépulture des évêques. Cette

chapelle, bâtie aussi dans le style de la renaissance italienne, constitue un petit édifice à part qui n'a de communication avec la cathédrale que par une porte située dans le collatéral du nord.

En 1751, sous l'épiscopat de Scipion-Jérôme Bégon, l'un des derniers évêques de Toul, on fit venir de Nancy un célèbre facteur d'orgues qui fut chargé de doter la cathédrale d'un instrument magnifique. Une tribune d'assez bon style fut élevée dans la première travée, et bientôt les voûtes de la cathédrale retentirent des joyeux accords de l'orgue, qui mêla sa voix grave et sonore aux magnifiques cérémonies dont la basilique fut longtemps le témoin. Des cloches (1) furent aussi établies dans les tours pour annoncer aux pieux fidèles les grandes solennités de l'église de Toul. Mais, en revanche, toutes les réparations et tous les ornements dont fut couverte la cathédrale se ressentirent du mauvais goût qui, depuis un siècle et demi, n'avait fait que croître de plus en plus. De massifs autels grecs furent établis dans les transeps et dans les chapelles. Le badigeon couvrit de sa pâteuse colle un magnifique autel du XV[e] siècle, qui subsiste encore actuellement, et la cathédrale de Toul fut une enveloppe chrétienne couverte d'ornements païens, dus, à la vérité, à la piété des chanoines, des princes et des nobles, mais dont le goût était loin d'être bien éclairé.

Nous arrivons à une époque de destruction : 1789 a sonné. C'est alors que commence cette longue série de désastres et de dévastations faites par un peuple, qui, non content de porter sa vengeance sur les ministres d'un culte qu'il vient d'abolir, s'en prend aussi aux magnifiques monuments consacrés à ce culte. Dans une frénésie incompréhensible, il ne respecte plus ces chefs-d'œuvre de temps et de patience; il a juré de détruire tout ce qui peut lui rappeler le Dieu qu'ont adoré ses pères.

La cathédrale de Toul ne put faire exception à cette règle générale de démolition. Un seul jour vit disparaître les magnifiques statues et tous les groupes qui ornaient le portail. A l'intérieur, les ornements sont enlevés, les tombeaux sont ouverts et la cendre des morts jetée au vent. L'édifice lui-même n'échappa que par miracle au marteau des démolisseurs, et la vieille cathédrale, témoin tant de fois des plus

(1) Nous ne pensons pas que la cathédrale de Toul demeura si longtemps sans cloches; il est probable que celles qui y furent placées à cette époque n'étaient qu'une refonte des anciennes, ou peut-être de nouvelles que l'on ajoutait à celles qui existaient déjà pour en compléter l'harmonie.

augustes cérémonies du culte catholique, ne s'ouvrit que pour des fêtes païennes.

La gloire de l'église de Toul avait disparu; son dernier évêque, monseigneur Xavier de Champorcin, ne pouvant résister au torrent révolutionnaire, avait demandé à une terre étrangère un asile où il pût échapper à un serment que lui défendaient et son chef spirituel et sa conscience; et désormais l'église de Toul ne devait plus voir d'évêque s'asseoir sous ses voûtes. Le siége était aboli, la nouvelle circonscription des diocèses constitutionnels était venue briser cette longue chaîne jusqu'alors non interrompue.

Ce fut en vain que les habitants réclamèrent; la ville était alors gouvernée par des administrateurs peu désireux de la présence d'un évêque au milieu d'eux, et désormais Nancy eut le privilége d'être la résidence du prélat qui gouverna les diocèses de Toul et de Nancy réunis.

La circonscription constitutionnelle des diocèses de France ne dura pas longtemps; lors du premier concordat, les habitants de la ville de Toul conçurent encore quelque espoir, mais ce fut en vain. Nancy, sa rivale, l'emporta toujours, et une existence de quatorze cents ans ne fut pas une raison suffisante pour renouer cette chaîne interrompue, et quatorze siècles cédèrent devant les quelques années que comptait à peine le siége épiscopal de Nancy, qui devint le chef d'un immense diocèse, dans lequel avaient été réunis ceux de Toul, de Verdun et de Saint-Diez.

Le concordat de 1817, qui rétablit Verdun et Saint-Diez, passa sous silence l'évêché de Toul, dont la cathédrale demeura simple paroisse jusqu'à ce qu'un évêque de Nancy (1) obtînt, pour contenter les habitants de Toul, d'unir à son titre d'évêque de Nancy celui d'évêque de Toul, et la cathédrale de Toul fut considérée comme telle, quoique destinée seulement à être la première paroisse de la ville, sous le vocable de saint Mansuy. Au sortir de la révolution, la cathédrale avait été rendue au culte, mais dépouillée de tous ses ornements dont on avait fait un feu de joie. Les fidèles répondirent à l'appel de leur généreux pasteur et contribuèrent à fournir préalablement tout ce qui était nécessaire au culte. Quelques travaux de consolidation furent alors exécutés et quelques réparations furent faites avec peu de goût.

(1) M. Forbin de Janson qui fut évêque de Nancy, pendant dix ans, ajouta le titre d'évêque de Toul à celui qu'il portait déjà.

Depuis ce moment, tous les curés qui furent nommés à la cathédrale de Toul s'occupèrent activement à rendre, autant que possible, à leur église, son ancienne magnificence; mais le manque de fonds fut toujours la cause qui retarda l'exécution des projets qu'ils avaient faits. Un juste tribut de louanges est dû à un des derniers curés (1) qui administra la paroisse de Saint-Mansuy de Toul; il avait compris le prix du monument qui était confié à sa garde, et, de concert avec un vicaire (2) qui avait longtemps et consciencieusement étudié l'architecture du moyen âge, il n'est point de démarches qu'il n'ait faites pour procurer à sa cathédrale tout ce qui pouvait contribuer à sa restauration et à son embellissement.

C'est avec un bien grand plaisir que nous accordons ces louanges à quelques-uns des membres du clergé, nous désirerions bien vivement que tous comprissent, comme ces vénérables prêtres du clergé de Toul, tout le prix des monuments confiés à leur soin; car, nous ne craignons pas de le dire, l'archéologie religieuse est vraiment une science ecclésiastique. Aussi quelles louanges ne sont pas dues à tous les vénérables évêques qui ont établi dans leurs séminaires un cours élémentaire d'architecture religieuse; par ce moyen nous sommes en sûreté pour la conservation des monuments magnifiques dont la piété de nos pères a couvert notre France.

Malgré toutes les dégradations opérées par le temps ou par un vandalisme barbare, la cathédrale de Toul fait encore l'admiration de tous les voyageurs. De quelque côté qu'on arrive à Toul, on aperçoit de suite ces magnifiques tours qui se dressent au milieu de l'ancienne cité des Leukes, qu'elles semblent protéger de leur ombre; surtout si vous arrivez de Paris, le magnifique portail se présente de suite à votre vue : on est obligé d'admirer, mais un sentiment de tristesse vient bientôt succéder à l'admiration en pensant qu'un évêque ne vient plus s'asseoir sous ses voûtes.

La cathédrale de Toul, jusqu'alors peu connue, commence cependant à avoir, dans la France, une réputation justement méritée. Un député (3) de la ville de Toul a obtenu qu'elle soit inscrite au rang des monuments historiques. Louons le zèle du sage administrateur qui a su aussi comprendre le prix du monument que possède la ville

(1) M. Delalle, qui vient d'être nommé vicaire général du diocèse de Nancy.

(2) M. Morel, nommé, depuis quelques années, curé de Notre-Dame de Bon-Secours de Nancy, auteur d'une petite notice sur la cathédrale de Toul, dans laquelle nous avons puisé quelques renseignements.

(3) M. Croissant, ancien maire de Toul et député de l'arrondissement.

qui lui est chère, et qui l'a chargé de défendre ses intérêts au sein de la capitale.

Espérons qu'un jour la cathédrale de Toul recouvrera son ancienne magnificence, et qu'aidée par un gouvernement éclairé, elle pourra réparer ses désastres. Disons-le, et avec vérité, la cathédrale de Toul doit avoir le premier rang parmi les monuments du second ordre de la France; longtemps elle a été abandonnée, aussi actuellement les réparations deviennent de plus en plus nécessaires; nous pensons que des ressources nous viendront en aide, et qu'avec tous les sacrifices que s'imposent et la ville de Toul et le département de la Meurthe, nous pourrons conserver un monument qui en fait la gloire.

Louange aussi à l'illustre saint Gérard, qui le premier jeta les fondements de cette belle basilique; louange aussi à l'évêque dont l'histoire nous a tu le nom, qui conçut le projet de réédifier l'ancienne basilique du saint prélat; louange aussi à Jacquemin de Commercy qui édifia le portail; louange enfin aux généreux efforts de tous les hommes qui s'occupent activement de la restauration d'un édifice qui fait la gloire de la Lorraine.

C. G. Balthasar,
Membre de la Société historique et archéologique de Soissons.

(La suite au prochain numéro.)

CHÂSSE DE LUNEBOURG.

L'orfévrerie du moyen âge et de la renaissance envisagée dans l'histoire de son développement graduel, de ses progrès, des modi-



fications que le goût, la mode et le caprice firent subir à ses ouvrages, constitue une branche intéressante de l'archéologie. Cette

branche est demeurée jusqu'à présent assez négligée. Comme le petit nombre de matériaux relatifs à ce sujet n'a pas peu contribué à faire dédaigner le genre de recherches qui s'y rattachent, nous pensons être utile aux antiquaires en mettant sous leurs yeux une des pièces qui serviront un jour à écrire l'histoire de l'orfévrerie. C'est le bas-côté d'une châsse ciselée, or et argent, enrichie d'émaux et de pierres précieuses, présent fait en 1500 par les échevins, à la ville de Lunebourg (Allemagne); c'est sur cette châsse que les autorités municipales de cette ville prêtent encore aujourd'hui (1848) le serment de fidélité.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Depuis quelques années notre collaborateur M. T. Pinard s'occupe de rassembler tous les documents historiques et archéologiques concernant l'arrondissement de Corbeil. Les petites localités surtout sont explorées avec prédilection par notre collaborateur; c'est ainsi qu'il trouve à signaler une foule de monuments et de faits historiques demeurés jusqu'ici inconnus du plus grand nombre. Déjà M. Pinard a publié plusieurs Notices très-intéressantes, et tout récemment, nous avons reçu celle de *Crosne*, petit village du département de Seine-et-Oise, dans laquelle l'auteur a passé en revue les monuments civils et religieux dépendants de cette commune. Une autre Notice sur Épernay-sur-Orge nous fait savoir qu'il existe dans ce village une charmante église du XIIIe siècle dans laquelle on voit une belle verrière représentant l'arbre de Jessé. Ce vitrail, qui paraît être de la fin du XIIIe siècle, est très-bien conservé; mais notre collaborateur fait remarquer qu'il serait urgent de le démonter pour en changer les plombs, si on veut en assurer la conservation. Nous désirons voir l'exemple que donne M. Pinard imité par des personnes en position de faire un travail semblable dans les divers départements de la France. Les nombreuses Notices déjà publiées par M. Pinard ne sont imprimées qu'à un très-petit nombre d'exemplaires et ne se trouvent pas dans le commerce; mais, pensant que ces Notices peuvent être utiles à beaucoup de personnes, il a eu l'attention généreuse, dès l'origine de sa publication, d'en déposer un exemplaire dans les administrations publiques du département de Seine-et-Oise.

— Nous voyons avec regret s'accomplir en ce moment la démolition de la chapelle de l'ancien monastère des Filles-du-Calvaire située rue de Vaugirard. Bien que ce petit monument ne soit pas d'un grand intérêt, sous les rapports de l'art et de l'archéologie, cependant nous remercions M. Gisors, architecte du palais du Luxembourg, d'avoir su, avec tout le talent qu'on lui connaît, en éviter la destruction lors de l'alignement de la rue de Vaugirard. Le portail de cette chapelle ne

se trouvait pas dans l'axe de la rue et avançait de trois mètres, d'un côté, sur le nouvel alignement, l'habile architecte eut la précaution de le démonter et numéroter pierre à pierre, et ensuite le réédifia et le redressa sur l'alignement de la rue. Nous avons applaudi à ce travail et nous avons publié dans la *Revue archéologique*, t. III, p. 527, une description de ce monument accompagnée d'un dessin. L'autorité vient d'ordonner la démolition de la prison de l'ex-cour des Pairs, qui était formée d'une partie des anciens bâtiments du monastère, et nous pensions qu'on aurait opéré cette démolition sans toucher à la chapelle, qui aurait pu être appropriée à un service utile.

— L'église de Vitry, village situé près de Paris, subit en ce moment de grandes réparations. Ce charmant petit monument du XIIIe siècle avait été trop longtemps négligé; le clocher avait été consolidé à différentes époques, et, malgré les nombreuses attaches en fer, il menaçait de s'écrouler. On vient de le démonter avec soin pour le réédifier.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

ÉLITE DES MONUMENTS CÉRAMOGRAPHIQUES, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, par MM. Lenormant et De Witte, mise en vente des livraisons 84, 85, in-4. Paris, Leleux.

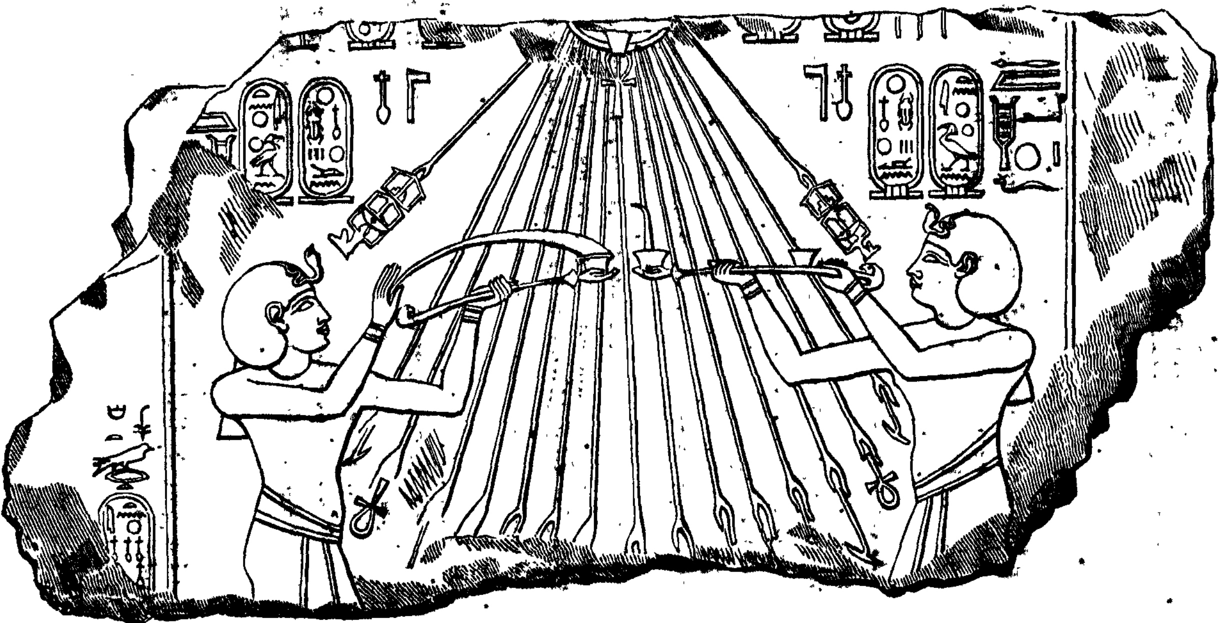
BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge, 9e année, 3e livraison de janvier et février 1848. Paris, Dumoulin.

NOTICE SUR LA CATHÉDRALE DE METZ, par le comte de Coetlosquet, in-8. Metz, librairie de Péronne.

NOTICE SUR L'ANCIENNE VILLE DE CRÈVECŒUR, ses dépendances, et l'abbaye de VAUCELLES, par M. A. Bruyelle, in-8. Cambrai.

— Il existe à la Bibliothèque nationale dans la salle des ancêtres de Touthmès III, un fragment de bas-relief égyptien, accompagné d'inscriptions, qui nous a paru d'un assez grand intérêt et qui est vraisemblablement celui que M. Nestor L'hôte a publié dans ses lettres, p. 93, comme ayant été vu par lui parmi les matériaux des pylones d'Horus, à Karnak.

Nous en ferons l'objet d'une notice dans une de nos prochaines livraisons.



BIBLIOGRAPHIE.

Collectanea antiqua. — Etchings of ancient remains illustrative of the habits, customs and history of past ages, par Charles Roach Smith. Londres, n° VIII.

Cette nouvelle livraison, ornée de trois planches gravées et de quatre vignettes, contient des articles :—Sur un pavé mosaïque romain découvert près Daventry ; — Sur un couvercle d'étain trouvé dans la Tamise. Cet objet, qui paraît avoir été fabriqué au XIII[e] siècle, est orné d'inscriptions et de figures ; on y voit la salutation évangélique et l'adoration des mages ; — Sur une sépulture romaine découverte à Avisford, comté de Sussex. Ce cahier est terminé par la description d'un monument romain déterré dans Play-House-Yard, quartier de Blackfriars, à Londres. C'est une stèle funéraire à laquelle l'auteur en joint une autre trouvée fort près lors de la construction de l'église Saint-Martin de Ludgate. Voici les deux inscriptions qui sont tracées sur ces monuments :

. . . . . DVS	D. M.
R L. F. C. . . CELSV	VIVIO MARC
PEC. LEG. . . VGAI. .	ANO M. LEG II
DARDANVS GV	AVG IANVARIA
BRIVS. PVDENS	MARINA CONIVNX
PROBVS SR. C. L.	PIENTISSIMA POSV
	IT. ME MORAM

Le nom de Gubrius est curieux en ce qu'il rappelle le persan Gobrias.

OBSERVATIONS

SUR

LA LANGUE DANS LAQUELLE SONT CONÇUES LES INSCRIPTIONS CUNÉIFORMES DU PREMIER SYSTÈME.

Paris, 1er septembre 1847.

(*Suite et fin.*)

Une particularité, qui distingue le persan de toutes les autres langues, c'est que les voyelles *i* et *u* ne finissent jamais un mot, mais que dans tous ces cas un *j* ou *v* est ajouté. Nous ne pouvons lire ni avec Rawlinson *iya* et *uwa*, ni avec Holtzmann *í* et *ú*, nous lisons seulement *i* et *u*. C'est peut-être simplement une particularité graphique, car si le mot lui-même s'est prolongé par une particule ou une enclitique, les semi-voyelles sont supprimées; nous comparons *tjaij* avec *tjaipatij*, *jadij* avec *jadipadij*, *imaij* avec *imaivâ*, et nous croyons pouvoir conclure, que l'*ij* en terminaison est le même que l'*i* au milieu du mot. C'est aussi une particularité du persan, que l'*â* n'adhère jamais à la fin du mot, un cas excepté, si après la voyelle une consonne originaire est élidée. Nous rencontrons *ava*, que nous sommes obligé de lire *ava*, et non *av*, parce que nous trouvons que le mot auquel s'est joint l'enclitique *ćij* est écrit *avasćij*, forme qui remplace les deux flexions du masculin *avas* et du neutre *avad*. Au contraire quand les langues de la même race présentent un *a* final, cette voyelle ne se montre en persan qu'exprimée par 𐎠; ainsi dans les cas du génitif et du vocatif, dans tous les flexions verbales. Nous trouvons *khsâjathijahjâ*, *martijâ* (voc.) *abarañtâ*, mais *baga*, *ima*, *abara* (au lieu de *abarat* et *abaran*). L'addition de la semi-voyelle à la voyelle *i* ou *u* a quelque chose d'analogue; nous croyons avoir démontré aussi par cette analogie qu'il n'y a pas une différence essentielle et grammaticale entre les voyelles *i*, *u*, *ij* et *uv*; nous ne nous croyons pas tenu d'attribuer à ces combinaisons la qualité des voyelles prolongées; mais nous supposons au contraire que l'*a*

final, en ce cas, remplace la voyelle inhérente brève, et ne doit pas être considérée comme étant devenue brève.

. L'affixion de la semi-voyelle finale peut être comparée dans les langues sémitiques, dans lesquelles un mot ne finit jamais par les voyelles *i* ou *u;* au moins dans la langue vulgaire (car la langue arabe littérale fait une exception à ce principe) sans ajouter la semi-voyelle correspondante. C'est une des analogies qui se présentent en grand nombre sur le vaste terrain de la philologie linguistique, sans donner le droit à ceux qui l'explorent d'en tirer des conséquences sur la parenté et la relation des langues.

La combinaison *ij* et *uv* ne se lit pas *î*, *û;* si elle se trouve au milieu d'un mot, elle devra toujours être prononcée *ija* et *uva*. Holtzmann voulait lire le nom de la Susiane *ûja*, nom écrit *ava'za*, pour le rendre plus semblable au grec et à l'hébreu. Ce fait nous conduit à une particularité non pas de l'écriture, mais de la langue persane. La lettre zend ≗, *q*, répondant ordinairement au sanscrit *sv*, est toujours rendue en persan par *uv*. Nous lisons les noms, *Uvarazmija, Haranvatis, Uvakhsatara* transcrits par les Grecs Χορασμία, Αραχωτίς, Κυαξάρης; la gutturale est conservée par le dialecte moderne خوارزم. Nous ne croyons pas que cette combinaison ait été prononcée en gutturale (car les Persans avaient assez de lettres de cette classe pour exprimer un pareil son), mais précédée d'un esprit rude presque guttural, qui, quoique effacé dans l'écriture, paraît s'être conservé dans la bouche du peuple plus longtemps, et présenta un son guttural aux oreilles des étrangers.

Dans tous les cas où se trouve *uva* correspondant au zend *q*, au persan خو, l'origine de ce fait est facile à concevoir. Au lieu de *huva*, le sanscrit *sva, huva* est la modification tout à fait persane, qui s'est conservée dans un seul cas, dans le pronom *huva* (lui) du sanscrit *sva*. La similitude avec le *ha* sémitique n'est qu'apparente.

Le sanscrit établit la règle inviolable que deux voyelles ne peuvent jamais être tolérées au milieu d'un mot. Ainsi placées, deux voyelles s'unissent en une seule par une crase, ou la première est changée en semi-voyelle. La langue persane paraît avoir suivi ce principe à une époque plus ancienne que celle dont il nous reste des monuments appréciables; mais elle a évité l'hiatus d'une manière différente. Si *i* ou *u* est suivi d'une autre voyelle, le persan conserve la voyelle, mais insère la semi-voyelle correspondante; tandis que le

sanscrit change *ia, ii, iu, ua, ui, uu* en *ja, î, ju, va, vi, û*, le persan les transforme en *ija, iji* ou *i, ija, uva, uvi, uvu* (Cf. *ni-j-apârajam*, *'zad-i-jâmij, har-u-va, d-u-vitija, tuvam*). Le sanscrit a deux *a*, un long et un bref, qui s'unissent avec la voyelle suivante ou en *gouna* ou en *vriddhi;* cette théorie n'est pas si soigneusement établie en persan, et nous ne connaissons que le *gouna;* car tous les cas où *âi, âu* se présentent ne nous font voir qu'un simple *gouna*. Nous trouvons *éispâis, éiéik'râis, frâisajam;* les génitifs sont identiques, quant à la valeur grammaticale, aux génitifs *Dârajavahus* et *Bâgajâdais*, qui tous les deux sont marqués par l'écriture même; on ne peut pas lire autrement que nous le faisons, le *gouna* est incontestable. Cependant la forme du génitif ne serait pas si certaine si l'*â* n'était pas inséré; c'est pour indiquer au lecteur comment il doit lire, et nous sommes persuadé que c'est ainsi que l'*â* de telles formes doit être considéré. Le génitif *Dârajavahus* nous montre une forme encore plus ancienne; ici le principe que nous venons d'établir pour les voyelles *i* et *u* s'applique à la voyelle *a*. Nous pouvons supposer que le *h* n'est que la semi-voyelle du *a;* cette opinion a été énoncée par Grimm au sujet de l'*s* allemand. L'*s* est pour la langue germanique ce qu'est le *h* pour la souche iranienne; après lui M. Burnouf a adopté cette même supposition dans son *Commentaire sur le Yaçna*.

Dans la langue, comme elle se présente à nos yeux, cette qualité singulière du *h* s'est effacée; nous ne la reconnaissons que par de faibles indices.

Mais de même que nous ne pouvons exprimer en persan le sanscrit *kja* et *kva* que par *kija* et *kuva*, de même nous pouvons conclure que si nous trouvons en persan *kja* et *kva*, nous devons lire *kaja* et *kava*. Cette singularité nous fait lire le nom de Xerxès non pas *Khsjârsâ*, mais *Khsajârsâ*, ainsi que *Dârajavus*, comme lit aussi M. Rawlinson. A cette règle nous trouvons cependant quelques exceptions. Le pronom relatif *hja*, sanscrit स्य, ne doit être lu que *hja* et non pas *haja;* il en est de même pour le neutre *tja*. Cela s'accommode à une singularité du *h*, qui ne souffre pas un *i* suivant; la première personne du verbe se lit *mij*, la troisième *tij*, mais la seconde *hj*, et non *hij*. Nous ne trouvons le *h* avant *i* que dans le nom *Hidus;* car *hinâ* doit se lire *hainâ*, sanscrit सेना, *sénâ;* et alors nous croyons avoir le droit de combiner cette exception de la règle avec la particularité du *h*.

Après ces préliminaires il ne reste qu'à expliquer quelques signes composés. Le signe vient d'être examiné; le signe est selon M. Rawlinson *tr,* ou mieux *thr*, selon M. Lassen, car le *r* exerce une puissance aspirante sur les tenues. La valeur a été mise en question, mais les différentes écritures du substantif *khsathram* et des noms propres composés de ce terme, par exemple, *khsathrita*, éloignent les scrupules. En outre l'aspiration est confirmée par la correspondance du zend et la transcription *grecque* des noms propres comme Ὀξάθρης, en persan *Ukhsathra.*

Nous sommes au contraire obligé de lire la combinaison *tar,* s'il n'y pas d'autres raisons qui empêchent l'aspiration. Nous voyons une même raison dans le mot *Bâkhtris*, que nous ne lisons pas *Bâkhtaris* avec M. Rawlinson; l'aspiration est supprimée à cause du *kh* précédent. Le persan, de même que le zend et l'allemand, a l'habitude, si deux aspirées se rencontrent dans le milieu d'un mot, de ne conserver que l'aspiration de la première pendant que le sanscrit n'aspire que la seconde, et que le grec exige toujours l'aspiration des deux lettres, un cas spécial excepté. Le nom de Ciaxarès présente plus de difficulté; peut-être pourrait-il être lu *Uvakhastra*, et la combinaison de *tr* être expliquée à cause de l'*s* précédent? ou doit-on lire *Uvakhasatara?*

Nous ne pouvons non plus nous empêcher de lire les combinaisons de *r* avec le *k* et le *p, kr* et *pr;* elles doivent être lues, à notre avis, *kar, par.* Le mot , se lit selon Rawlinson *prit'iya;* il le considère comme impératif du mot *pri,* aimer, et il traduit le passage où figure cette expression, passage qui revient nombre de fois : « Aime-moi, et détruis l'armée séditieuse. » Cependant *moi* ne se lit pas dans le texte, mot qui ne pourrait pas être omis. On ne comprend pas d'ailleurs ce que signifie l'amour dans cette phrase. Je lis *parîdij* et je traduis : « Marche, » etc., *egredi.* La préposition *parij* veut dire en persan *contre* (B. I, 54).

Le signe ne se lit que dans deux noms propres arméniens; nous n'en savons pas la valeur, et nous ne croyons pas qu'il soit facile de la connaître; peut-être est-ce un *l,* peut-être une lettre composée, *rn.*

Nous croyons maintenant pouvoir constituer le système alphabétique persan d'une manière simple, et avoir démontré qu'il res-

semble de tous points à celui des autres idiomes de la famille arienne. La simplicité du persan ne se retrouve que dans l'alphabet grec. Nous constatons les lettres suivantes pour les différentes classes.

Gutturales : *k*, *g*, *kh* (χ).
Palatales : *c'*, *g'*.
Dentales : *t*, *d*, *th* (θ).
Labiales : *p*, *b*, *f*.
Nasales : *m*, *n*.
Semi-voyelles : *j*, *v*, *r*.
Sifflantes : *s*, *ç*, *z*, *z'*; aspirante : *h*.
Lettres composées : *rp*, *rn?*

Le persan n'a point, comme le sanscrit, de *visarga;* il a ce défaut ainsi que le zend. Mais nous ne croyons pas qu'on lui puisse contester l'*anousvâra*, quoiqu'il ne paraisse jamais dans l'écriture. Ainsi que nous l'avons déjà fait souvent, nous aurons encore recours à la transcription grecque, et nous la comparerons à la forme fournie par les inscriptions cunéiformes. Nous trouvons les noms *Vidafarnâ* que les Grecs rendirent par Ἰνταφέρνης; de *Kabug'ija* ils firent Καμβύσης, d'accord avec les Égyptiens qui ont écrit *Kambôth* dans leurs hiéroglyphes. Nous ne voyons aucune raison qui eût déterminé les étrangers à insérer une nasale dans ce nom, s'ils ne l'eussent pas entendue dans le langage. De même, nous ne considérons point *Hĭdus* comme une particularité dialectique; mais nous le prononçons *Hindus*, conformément au zend *Hendu*, au grec Ἰνδος, au sanscrit सिन्धु. Nous lisons aussi *Kampada*, *Gandutava*, selon le grec Καμβαδήνη et le moderne *Gandava*. La supposition de l'*anousvâra* nous permet de lire *añtar*, *hañgamañta* (?), *abarañta*, *bañdaka*, formes également constatées par le dialecte moderne. Nous ne croyons pas que le nom persan *Kâbûs*, qui est identifié avec Cambyse puisse nous détourner de notre opinion, car l'identité n'est pas assez démontrée pour ébranler la double autorité des Grecs et des Égyptiens.

Toujours alors, si on trouve une muette précédée d'une nasale du même organe, la nasale doit être lue avec l'*a* inhérent. Ainsi le *hamâtâ hampitâ* de Rawlinson doit se lire *hamamâtâ hamapitâ*, grec : ὁμομήτριος ὁμοπάτριος. L'absence du *m* dans *hamâtâ* s'explique assez facilement, et est une petite faute du graveur, comme il y en a plusieurs. Aux exemples cités, à cause de l'*anousvâra*, vient encore le

açbâraibish de Rawlison, que je lis *añçabâraibis*, peut-être porteur des armes.

La similitude que présentent le sanscrit et le persan dans cette occasion frappera tout le monde; car l'*anousvâra* n'était pas représenté autrefois dans l'écriture indienne, qui plus tard se décida pour l'expédient le plus simple, c'est-à-dire l'emploi d'un seul point indiquant la nasale.

Ces points démontrés, nous croyons que tous les faits qui jusqu'à présent ont embarrassé et contrarié ceux qui s'occupent de l'interprétation des monuments persans, sont expliqués d'une manière satisfaisante au premier coup d'œil, et qu'un examen plus profond et plus minutieux ne fera que prouver davantage. Nous croyons pouvoir réfuter ceux qui ne veulent voir dans le système cunéiforme achéménide qu'une sorte d'écriture sémitique. La question que propose M. Löwenstern sur l'absence inexplicable de certaines voyelles ou diphthongues, dont l'existence lui paraît démontrée par l'orthographe grecque et hébraïque, pourrait trouver ici une réponse suffisante. L'exception objectée n'était point du tout superflue, mais elle méritait d'être mise à l'écart autrement que ne l'a fait M. Löwenstern. Cet écrivain repousse l'opinion de M. Lassen, qui avait admis le système indo-germanique pour l'écriture persane. M. Löwenstern se fonde sur une supposition qui se trouve en désaccord avec l'écriture soumise à l'interprétation d'un degré encore plus grand. Il adopte comme une des conséquences de la nature sémitique de l'alphabet persan la possibilité d'appliquer des voix diverses à ceux des signes qui sont considérés comme voyelles, c'est-à-dire *â*, *i*, *u* et peut-être le *j* (!), ou ce qui revient au même il identifie les signes *â*, *i*, *u* avec les lettres hébraïques, א, י, ו.

Mais il paraît qu'en proposant cette idée M. Löwenstern a oublié que dans l'alphabet persan il existe deux semi-voyelles, qu'il croit avoir retrouvées dans des signes qui sont incontestablement des voyelles. Le *j*, le י hébreu est le *j* [cuneiform sign]; on ne comprend point du tout comment cet écrivain peut considérer le *j* comme une voyelle de l'espèce susdite; cette lettre n'est jamais considérée comme voyelle, ainsi qu'il le croit, excepté par les premiers explorateurs, dont l'opinion est depuis longtemps rejetée. Mais le *v*, le ו hébraïque ne manque pas; nous avons deux signes pour la même voix, dont l'identité avec le *vav* hébreu est démontrée d'une manière irrécusable par le nom de Darius. Héb. דריוש. Le א ne se rencontre pas, et cette imperfection

de l'alphabet persan, loin de prouver l'identité, démontre plutôt la différence du système sémitique. Jusqu'à ce que M. Löwenstern ait démontré cette identité par des preuves étayant au moins la moitié de son opinion, il ne pourra exiger que nous l'adoptions. Les langues sémitiques anciennes, telles que l'hébreu, le phénicien, ne reconnaissent qu'une consonne א; elles l'emploient seulement comme esprit, pour éviter une sorte d'hiatus. L'*a* ne prend la valeur de voyelle que dans les langues araméennes et dans l'arabe; l'*a* du persan est tout à fait voyelle, et M. Löwenstern aurait beaucoup de peine à démontrer son existence comme esprit ou semi-voyelle; il peut voir l'*i* et l'*u* au commencement d'un mot, mais non précédés par un *a*. Enfin comme l'alphabet sémitique, à l'époque des Achéménides, n'avait point de voyelles, et que les trois lettres א, י, ו, n'étaient pas encore *matres lectionis*, mais consonnes pures, ce qui résulte de la paléographie phénicienne; comme enfin le système persan nous présente des voyelles ne remplissant jamais les fonctions des semi-voyelles correspondantes, nous nous croyons autorisé à énoncer l'opinion péremptoire et décisive que le système de lettres de l'ancien persan n'avait aucune relation avec celui des langues sémitiques. Il est bien entendu que nous ne voulons parler que de la *puissance* des caractères et non de leur *figure* matérielle.

Après avoir reconnu l'alphabet persan pour indo-germanique, nous pourrions peut-être obtenir quelques résultats concernant le système originaire des lettres des langues de cette famille. Nous avons éliminé, par notre discussion, les aspirées superflues que paraissait nous offrir l'alphabet persan; peut-être l'organisation de ce système nous mettra-t-elle à même de reconnaître le système de consonnes du sanscrit dans sa forme propre. Car quoique l'alphabet des grammairiens indiens paraisse offrir la plus grande simplicité et l'arrangement le plus logique, nous croyons pouvoir affirmer qu'il n'est que le résultat d'un système arbitraire des savants indiens, système conçu à une époque où la langue était déjà en décadence. Le système sanscrit, tel qu'il nous est actuellement connu, ne présente pas d'aspirées des organes; mais seulement les consonnes sourdes, sonores (*tenues et mediæ*), les aspirées des sourdes et les aspirées des sonores. Nous sommes persuadé que dans des temps antérieurs à ceux dont le sanscrit actuel est l'idiome, chaque organe n'avait que trois degrés : sourd, sonore et aspiré; le dernier n'était ni l'aspiré de la sourde, ni celui de la sonore, il était aspiré de l'organe même. Cette aspirée originelle était la lettre désormais appelée l'aspirée de la sonore, c'est-

à-dire *gh*, *dh*, *bh*. Si nous examinons la nature de cette aspirée réelle et authentique, nous trouvons que les langues de la même race les ont représentées presque toujours par leurs aspirées; cette correspondance a déjà été si souvent démontrée qu'il n'est pas nécessaire de l'exposer de nouveau. En général on prend pour règle la relation du sanscrit ou du grec avec le latin; attendu que les langues iraniennes et germaniques nous présentent des changements réguliers connus sous le nom de déplacement des sons (*Lautverschiebung*, selon Grimm). Les trois aspirées घ, ध, भ, dont l'une est celle des gutturales, l'autre celle des dentales et la troisième l'aspirée labiale, sont toujours rendues en grec par χ, θ, φ. Le latin n'a pas toujours conservé l'organe, mais presque constamment l'aspiration. Suivant une règle presque inviolable, ces aspirées se déplacent dans les langues iraniennes et germaniques (excepté les langues haut-allemandes qui ont à subir une seconde transformation) à la sonore correspondant à *g*, *d*, *b*. Ce fait prouve la simplicité et l'originalité des aspirées sanscrites que je viens de nommer; ainsi, par exemple, leur existence avant les liquides serait impossible si elles se lisaient *g'h*, *d'h*, *b'h*.

L'échelle du déplacement que J. Grimm a le premier démontrée pour les langues germaniques est ainsi disposée : sourde, aspirée, sonore. L'aspirée forme le milieu et semble concilier l'élément dur avec le mou, et alors tantôt elle se présente plus ressemblante et plus voisine de la première, tantôt elle incline vers la seconde, selon les nuances de prononciation dans les langues différentes. Le déplacement est en usage dans les langues germaniques surtout, de même que la sourde sanscrite devient aspirée dans le gothique. L'aspirée sanscrite se transforme en sonore dans le gothique, et la sonore indienne, à son tour devenue sourde dans l'idiome germanique, s'est conservée dans les langues iraniennes, dont le spécimen le plus sincère et le moins corrompu est l'ancien persan des inscriptions cunéiformes. Dans les langues dont il vient d'être question rien ne nous est offert que le changement du deuxième degré au troisième et celui du premier au deuxième dans certains cas, c'est-à-dire que l'aspirée sanscrite se lit toujours comme sonore persane et la sourde sanscrite fréquemment comme aspirée iranienne. La troisième permutation du gothique, le changement de la moyenne en dure ne se trouve jamais. Nous voulons seulement alléguer quelques changements d'aspirée en sonore.

EXEMPLES :

Persan ancien : *garmapada*; sanscrit : घर्म.
— *gausa*; sanscrit : घोष.
— *di*; sanscrit : धि.
— *dâ*; sanscrit : धा, mettre, créer, pas à confondre avec pers. anc. *dâ*, sansc. दा, donner.
— *dar*; sanscrit : धृ, tenir.
— *danv*; sanscrit : धन्व.
— *didâ*; sanscrit : द्विधा (s'il existe) de *dâ*.
— *Upadarma*; sanscrit : उपधर्म.
— *Gañdara*; sanscrit : गन्धार्; grec Γανδαρίοι.
— *Hiñdus*; sanscrit : सिन्धुस्; zend *Heñdus*; gr. Ἰνδος.
— *bañdaka*; sanscrit : बन्धक; persan mod. بنده.
— *vardanam*; sanscrit : वध; de la même racine *Artavardija*.
— *bu*, imp. *abavam*; sanscrit : भू अभवम; grec φυ.
— *bumis*; sanscrit : भूमिस्.
— *bar*; scr. भृ; zd. *bar*; gr. φερ; lat. *fer*; goth. *bar*.
— *abij (añbij?)*; sanscrit : अभि; gr. ἀμφί.
— *garb*; zd. *gĕrĕb*, *gĕrĕv*; sanscrit védique : ग्रभ.
— *baga*; sanscrit : भग; sl. *bag*. 1 p. *bâg'is*, persan moderne : باز ; sanscrit : भज्.
— *brâtar*; zd. *brâtar*; scr. भ्रातृ; lat. *frater*; goth. *brôthar*.

Le changement de la sourde sanscrite en aspirée persane est plus rare, et n'est produit que par certaines circonstances particulières ; ordinairement par une lettre qui exige l'aspiration de la sourde précédente; il est très-rare que la transformation ne soit pas justifiée par un accident de cette nature. Les aspirées sont aussi plus rares en persan qu'en latin, en sanscrit, en grec et en allemand; les sonores jouissent de l'application la plus étendue, parce que d'une part elles remplacent les aspirées des langues de la même famille, et que de l'autre elles représentent la muette molle. En général, les aspirées persanes sont rarement radicales; mais il semble qu'elles soient dégénérées des sourdes dont elles se rapprochent; tout à fait diffé-

rentes en cela des aspirées sanscrites, qui s'inclinent davantage vers les sonores.

Il reste encore à parler des aspirées dures, que nous offre la grammaire sanscrite. Nous ne voyons dans les signes क्ह, ख, छ, थ, ठ, फ que des ligatures d'écriture pour क्ह्, च्ह्, ठ्ह्, फ्ह्. Cette supposition cependant doit être modifiée. Le ख, *kh*, comme il est exprimé ordinairement, est le seul simple des cinq sons, que les grammairiens ont nommés; il est identique au signe घ, *gh*, et exprimé aussi en grec par χ. La combinaison du *k* avec le *h* est bien plus possible que celle du *t* ou du *p* avec le *h*, ou avec le *d* et le *b*, et il n'est pas rationnel d'ajouter aux lettres simples une pareille combinaison ; cela à part, que les aspirées molles sont vraiment des sons simples. Les aspirées dures sont ou des radicales, ce qui a lieu cependant très-rarement, ou des combinaisons dégénérées. Dans le premier cas, elles ne sont que des sourdes pures sans aspiration et se rencontrent dans les langues de race toujours comme sourdes, excepté le ख dont nous venons de parler; le थ est le grec τ; le फ, le grec π. Dans le dernier elles ne sont que les combinaisons rappelées *k'h, ć'h, t'h, p'h*, qui se sont formées de *sk* ou *ks, sć, st, sp*. Le prâcrit nous convainc de la vérité de notre opinion ; chaque page la vérifie. Au lieu de प्रेच, *prêks*, nous lisons *pêkkh*, au lieu de हस्त, *hasta*, nous lisons हत्थ, *hast'ha*, au lieu de स्पेन, *spêna*, nous lisons déjà en sanscrit classique, फेन, *spuma*, écume. Au dernier exemple pris du sanscrit, nous ajoutons la correspondance du *sk*, σκ, avec le sanscrit छ, écrit ordinairement च्छ pour durcir le son, comme on voit dans le prâcrit क्ख त्थ प्फ ट्ठ. Cette désorganisation se montre déjà dans le sanscrit le plus ancien, où nous rencontrons स्था, pendant que toutes les autres langues ont *stâ*, στη, etc. स्फुट्, स्फुर्, etc.; स्खल au contraire est l'aspirée organique, grec σφαλ. Le *st'h, sp'h*, trahissent la décadence de la langue et permettent de se faire une idée de sa transformation en prâcrit. La formation च्छ a la même importance pour l'histoire de la langue; si par exemple un *ç* palatal ou plutôt guttural précédait un *t*, on ajouta d'abord un *k* à la combinaison *tç*; *tçk* se transforma en *tćh*, que représente le *ćck* च्छ. L'aspirée du groupe palatal ne peut pas exister, de plus elle n'est pas simple; néanmoins, afin de rendre parfait le système de la grammaire, les grammairiens interpolèrent le फ, *g"h* et lui assignèrent la valeur de l'aspirée palatale molle. Mais cette lettre n'est pas sanscrite; nous ne la rencontrons que dans peu de mots onomatopoé-

tiques d'une origine plus moderne. En prâcrit on la trouve souvent précédée du *'g* dans des formes dégénérées de *dj* ou autres semblables. Comme dans ces formes il n'y a nulle raison pour supposer une aspiration, nous croyons la pouvoir identifier avec le persan ژ. Il ne resterait qu'à considérer la classe linguale, qui est rare dans le sanscrit, fréquente dans les langues dégénérées et partage toutes les qualités des consonnes d'une époque d'abâtardissement; rejeton d'une moderne conciliation plus intime des peuples brahmaniques avec des races dravidiques de la péninsule méridionale, elle est restée étrangère aux autres branches indo-germaniques, qui n'ont pas subi cette intrusion des sons barbares.

Par la méthode que nous venons d'exposer, nous croyons non-seulement avoir acquis une connaissance plus intime du système persan; mais encore pouvoir jeter un regard sur la plus ancienne histoire de la langue sanscrite, à une époque même où les documents littéraires nous font entièrement défaut. De même, nous le croyons, on pourrait parvenir au moyen de la langue persane à faire disparaître le désordre du zend, dont le système de consonnes et de voyelles se trouve dans un état de dégénération encore plus grand; et quoique l'ingénieux explorateur de cette langue ait tenté de remédier à cette confusion, il n'a pas caché lui-même que ces consonnes suivant leurs classes différentes présentent beaucoup de difficultés par suite de l'état déplorable dans lequel se trouvent maintenant les livres de Zoroastre.

Le persan moderne cependant, quoique désorganisé et mutilé quant à ses flexions, a conservé ce même système dont nous venons de donner un aperçu succinct. Si nous écartons de l'alphabet moderne les signes qui y ont été introduits par l'invasion musulmane, nous reconnaissons le même système simple que nous a présenté la langue ancienne; remarquons d'abord que la langue moderne s'est enrichie d'un *l* liquide qui n'existait point du tout dans la langue plus antique, ou se confondait avec le *r*. La première supposition est la plus vraisemblable puisque l'existence du *l* dans les langues ariennes paraît avoir une origine plus récente.

Nous avons essayé dans cette dissertation de restituer la flexion persane, et nous avons eu la satisfaction de voir notre système de lecture confirmé par la déclinaison et la conjugaison elles-mêmes. Mais comme depuis l'achèvement de notre travail notre point de vue s'est étendu, nous n'avons pas l'intention de donner ici un aperçu de la grammaire, et nous en demeurons là pour reprendre une autre fois ces recherches d'une manière plus détaillée et plus complète.

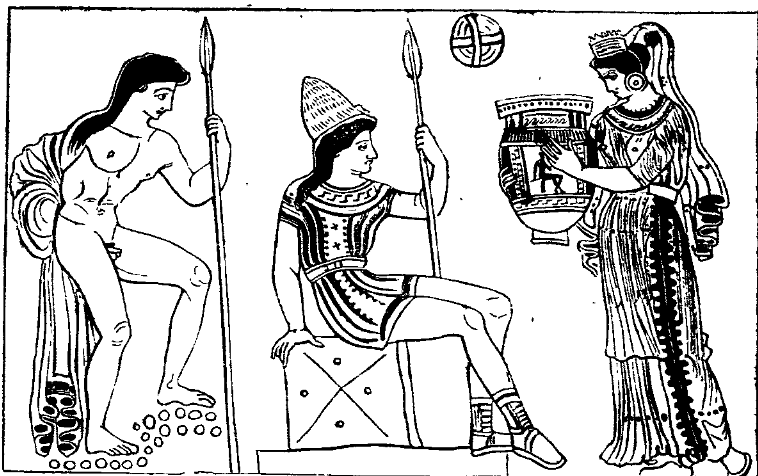
SIGNES PERSANS.	GROTEFEND 1824.	RASK 1826.	ST-MARTIN 1832.	BURNOUF 1836.	LASSEN 1836.	BEER 1838.	JACQUET 1838.	LASSEN 1845.	HOLTZMANN 1845.	RAWLINSON 1846.	MODIFICATION. Ancienne signification syllabique.	MODIFICATION. Signification actuelle du signe	avant
𐎠	*é, a*	*â*	*a*	*â*	*â*			*â*		*â, a*	*â*	*k*	—
𐎡	*ô*	*ô*	*y*	*ô*	*i*			*i*		*i*	*i*	*i*	—
𐎢	*u*		*ou*	*u*	*u*			*u*		*u*	*u*	*u*	—
𐎣	*é*		*e*	*k*	*k*			*k*		*k*	*ka*	*k*	*a, i*
𐎤			*h*	*q*	*ô*			*q*		*kh*	*ku*	*k*	*u*
𐎥	*u*		inc.	*û*	*g*			*g*		*g*	*ga*	*g*	*a, i*
𐎦			inc.	inc.	*gh*			*gh*		*gh*	*gu*	*g*	*u*
𐎧	*kh*	*q*	*kh*	*kh*	*kh*			*kh*		*k'h*	*kha*	*kh*	*a,i,u*
𐎨	*ô*		*e*	*v*	*y*		*k'*	*k'*		*ch*	*ća*	*ć*	*a,i,u*
𐎫	*t, m*		*t*	*t*	*t*			*t*		*t*	*ta*	*t*	*a, i*
𐎬	*th?*		inc.	*dh*	*t'*			*d'h*		*t'h*	*tu*	*t*	*u*
𐎭	*d*		*d*	*d*	*d*			*d*		*d*	*da*	*d*	*a*
𐎮	incert.		inc.	*l*	*k'*			*k'h*	*d'*	*t'*	*di*	*d*	*i*
𐎯	*z(ds,ts)*		inc.	*gh*	*dh*			*dh*		*dh*	*du*	*d*	*u*
𐎰	*i*		*h*	*y*	*ζ*		*th*	*θ*		*th*	*tha*	*th*	*a,i,u*
𐎱	*b, p*		*p*	*p*	*p*			*p*		*p*	*pa*	*p*	*a,i,u*
𐎲	*v*		*r*	*b*	*b*			*b*		*b*	*ba*	*b*	*a,i,u*
𐎳	*f, ph*		inc.	*f*	*f*			*f*		*f*	*fa*	*f*	*a,i,u*
𐎴	*tsch*	*n*	*m*	*n*	*n*			*n*		*n*	*na*	*n*	*a, i*

SIGNES PERSANS.	GROTEFEND 1824.	RASK 1826.	ST-MARTIN 1832.	BURNOUF 1836.	LASSEN 1836.	BEER 1838.	JACQUET 1838.	LASSEN 1845.	HOLTZMANN 1845.	RAWLINSON 1846.	MODIFICATION: Ancienne signification syllabique.	MODIFICATION: Signification actuelle du signe	avant
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	*'n*	*nu*	*n*	*u*
	o	*m*	*â* long	*m*	*m*			*m*		*m*	*ma*	*m*	*a*
			e	*i*	*'m*			*'m*		*m'*	*mi*	*m*	
	k?		inc.	inc.	*gh*			*gh*		*m'*	*mu*	*m*	*u*
	h	*h*	*e*	*h*	*h*	*j*	*j*	*j*		*y*	*ja*	*j*	*a,i,u*
	e		*i*	*i*	*w*			*w*		*w*	*va*	*v*	*a,u*
	g		*v*	*g*	*v*			*v*		*v*	*vi*	*v*	*i*
	r		*r*	*r*	*r*			*r*		*r*	*ra*	*v*	*a, i*
	sch	*s*	*ch*	*l*	*s'*			*'r*	*l*	*r'*	*ru*	*r*	*u*
	s		*s*	*ç*	*ç*			*ç*		*s*	*ça*	*ç*	*a,i,u*
	sch		*ch*	*ch*	*s'*			*s*		*sh*	*sa*	*s*	*a,i,u*
	gh		*e*	*z*	*z*			*z*		*z*	*za*	*z*	*a,i,u*
	ng		inc.	*h?*	*ñ*		*z*	*z'*	*g'*	*jh*	*'za*	*z'*	*a,i,u*
	dj?		inc.	inc.	*g'*			*g'*	*'g*	*j*	*'zi*	*'z*	*i*
	â		*oû* long	*a*	*a ng*	*h*	*h*	*h*		*h*	*ha*	*h*	*a,i,u*
	n		*n*		*t'*			*thr*		*ť r*		*thr*	
			h		*h*			*rp*		*q*		*rp*	

J. OPPERT.

LA RECONNAISSANCE D'ORESTE ET D'ÉLECTRE.

Le vase que nous publions faisait partie, en mai 1845, de la belle et rare collection de madame Jatta, à Naples, réunie depuis, comme nous l'avons déjà dit dans cette Revue, au Musée céramographique, que cette dame possède à Ruvo.



Ce vase est resté inédit jusqu'à ce jour. M. Minervini, qui a pris soin de décrire la collection de madame Jatta à Naples, sous ce titre : *Alcuni vasi fittili, antichi della collezione Jatta* (Napoli, 1846), n'a point eu occasion d'en parler puisque, ce que nous connaissons jusqu'à présent de ce catalogue n'a trait qu'aux divinités.

C'est une *célébé* avec figures rouges sur fond noir, ou vase à *colonetto*, comme disent les Italiens, et l'un des produits de ces fouilles de Ruvo qui ont tant enrichi la science. La peinture qui décore la face principale est la seule digne d'attention. Celle du revers nous montre trois hommes drapés et armés de bâtons, sorte de scène reproduite jusqu'à satiété sur les vases et qui n'était sans doute qu'un remplissage destiné à dispenser le peintre de se mettre en frais d'imagination et de travail pour exécuter un sujet religieux ou héroïque.

Cette face principale nous présente une composition où se retrouve le style large et grandiose mais un peu lourd des artistes de Ruvo. Elle est très-simple puisqu'elle se borne à trois figures. Mais les poses, les gestes, les costumes ont quelque chose de caractéristique et d'émouvant qui attire et fixe le spectateur.

Une femme, richement vêtue et tenant dans ses bras un vase décoré de peintures (1), frappe d'abord les regards ; son costume se compose d'une double tunique ornée d'une large bordure perpendiculaire. La tête est ornée, comme on en a quelques exemples (2), d'une stéphane en forme de calathus, rattachée autour du chignon par une étroite bandelette, d'où s'échappe le peplus qui retombe en larges plis sur les épaules. De grands anneaux (ἐνώτια, ἑλλόδια) suspendus à ses oreilles nous rappellent par leurs dimensions vraiment surprenantes le mot de Sénèque en parlant des Romaines : *Oneratas potius quam ornatas aures habere.* Un collier et un bracelet ornent le cou et le bras.

Un homme assis sur une base carrée élevée sur un large gradin ou soubassement regarde cette femme avec un vif intérêt. Une de ses mains s'appuie sur le dez de pierre où il est assis ; de l'autre il tient une lance. Le costume de ce personnage est celui d'un héros voyageur. De longs cheveux s'échappent de dessous le pileus qui le coiffe. Une courte tunique, χύπασσις, retenue autour des reins par une large ceinture, couvre à peine ses cuisses ; d'épais brodequins chaussent ses pieds. Enfin, un autre guerrier presque nu, appuyé sur la haste, et le bras gauche enveloppé dans sa chlamyde, les contemple l'un et l'autre.

Ce vase nous semble reproduire une des plus belles scènes de la tragédie grecque, celle où Sophocle sut montrer avec une si grande supériorité aux Athéniens attendris et charmés combien il était savant dans l'art de remuer les cœurs ; nous voulons parler d'une péripétie admirable, d'un coup de théâtre surprenant, de la reconnaissance d'Électre et d'Oreste.

On sait comment Sophocle amène cette scène sublime.

Au début du drame, Oreste, son pédagogue et Pylade, se concertent devant le palais d'Égisthe à Mycène, afin de venger mais sans bruit, pour obéir à l'oracle, le meurtre d'Agamemnon. Le pédagogue est chargé d'annoncer qu'Oreste est mort victime de son imprudence dans les jeux pythiens. Oreste lui-même doit confirmer ce bruit en se présentant aux assassins de son père, un vase funéraire dans les mains et en leur disant : « Voilà les cendres de votre ennemi. »

(1) On remarquera que c'est une célèbe, c'est-à-dire, suivant une pratique assez usitée dans la céramographie, une forme correspondante au vase sur lequel elle est peinte.

(2) Gerhard, *Antike Bildwerke*, S. 26, *Tafel* CCCV, nos 27, 30, 31.

(3) L'objet placé dans le champ de la peinture peut être pris pour une sphère.

A cette nouvelle Clytemnestre est dans la joie, Électre au désespoir. Celle-ci, restée seule, voit arriver Oreste avec l'urne fatale; alors sa douleur éclate, elle veut embrasser l'urne où se trouvent les tristes restes de son frère et s'écrie en la recevant :

ὦ φιλτάτου μνημεῖον ἀνθρώπων ἐμοί (1).

C'est ce moment pathétique que l'artiste a choisi. A voir le sentiment pieux avec lequel la femme représentée dans cette peinture considère l'urne qu'elle tient entre les mains, comme elle la ramène tendrement vers son sein, nous ne pouvons méconnaître Électre. C'est Électre, non point comme le montrait l'acteur Polus pressant contre sa poitrine, dans les convulsions d'une douleur véritable, le vase qui renfermait les cendres de son fils, mais Électre représentée selon le génie de l'art grec, c'est-à-dire grave et décente jusque dans l'affliction la plus profonde.

Oreste est en face d'Électre.

Il est assis sur l'autel d'Apollon. Cet autel se trouvait placé à la porte du palais d'Égisthe. C'est celui sur lequel Clytemnestre, dans une des scènes précédentes, offre un sacrifice à Phœbus (2). C'est ce même autel qu'Oreste, au moment d'entrer dans le palais engage Pylade à saluer :

Ἀλλ' ὅσον τάχος
Χωρεῖν ἔσω, πατρῷα προςκύσανθ' ἕδη
Θεῶν, ὅσοιπερ πρόπυλα ναίουσιν τάδε (3).

L'épithète de Προστατήριος donnée à Apollon par Clytemnestre au moment où elle offre son sacrifice, indique comme nous l'avons remarqué, que cet autel était situé en plein air, hors du palais. Apollon, dit Hesychius, était appelé de la sorte parce qu'on voyait ses images à l'entrée des maisons : Τὸν Ἀπόλλωνα οὕτω λέγουσι παρόσον πρὸ τῶν θυρῶν αὐτὸν ἀφιδρύοντο (4).

Nous insistons sur cette particularité parce qu'elle précise bien le lieu de la scène ordinairement si difficile à déterminer dans la plupart des peintures de vases. Il en résulte que, fidèle à suivre les données de Sophocle, l'artiste a placé ces personnages devant le palais d'Égisthe à Mycènes. Les cailloux que l'on voit amoncelés sous les pieds du guerrier placé derrière Oreste prouvent de même que l'action se passe en plein air.

(1) *In Electr.* 1126.
(2) *Ibid.*, 623.
(3) *Ibid.*, 1373.
(4) *Sub verbo.* Cf. *Phot.*, p. 461, 20.

Oreste, disons-nous, est assis sur l'autel d'Apollon à la porte du palais d'Égisthe. A la vérité, il n'est nullement question de cette circonstance dans Sophocle ; mais elle répond trop bien aux idées grecques et à l'esprit religieux de l'antiquité, pour n'y voir qu'une simple licence d'artiste, c'est un trait de mœurs qui manquait au drame athénien, et que signale notre peinture. Oreste, arrivant dans ces lieux comme un étranger, comme un Phocéen, se met en cette qualité sous la protection d'Apollon Προστατήριος (1), chargé de veiller sur l'enceinte domestique, et par cette raison même protecteur de l'hospitalité, car la maison et le foyer rassemblaient non-seulement les membres de la famille, mais encore offraient le salut et un abri à ceux qui venaient y chercher un asile (2).

L'Oreste de notre célébé ne serait point vêtu d'une manière caractéristique, le pileus ne couvrirait pas sa tête, il n'aurait point derrière lui Pylade, son compagnon fidèle, que les regards attendris et pénétrants qu'il jette sur Électre, comme s'il allait s'écrier :

Εἴπερ ἔμψυχός γ'ἐγώ (3)

« Oreste vit puisque je suis vivant », donneraient à notre interprétation un caractère de certitude difficile à lui enlever.

Après tout ce qui précède, le nom de Pylade se trouve écrit, pour ainsi dire, au-dessous du troisième personnage, dont l'attitude expressive indique à quel point il est ému du spectacle offert à ses regards.

Notre célébé a le mérite de reproduire, d'après Sophocle, la reconnaissance d'Oreste et d'Électre devant le palais d'Égisthe. Tandis que toutes les peintures de vases connus jusqu'à ce jour, suivent les données d'Eschyle. Il n'en est qu'une seule qui fasse exception à cette règle : elle se trouve sur un vase de la collection de Lamberg (4). Oreste, dans cette composition, présente l'urne à Électre. C'est le moment qui précède celui reproduit sur notre célébé. Mais combien le vase de Ruvo l'emporte sur le vase de Lamberg ! Ici l'exécution, amoindrie peut-être par la gravure, est froide et mesquine, et le sujet vaguement exprimé. Là elle est large et chaude, et l'action exprimée de la manière la plus claire et la plus pathétique, et à tel point que nous serions tentés de crier aux antiquaires et aux amateurs : prenez y garde, ceci est du Sophocle tout pur.

ERNEST VINET.

(1) Le même que l'Apollon ἀγυιεύς ou θυραῖος.

(2) Oreste suppliant est assis sur l'autel de Diane, dans une peinture de vase représentant sa rencontre en Tauride avec Iphigénie. *Mon. ined. dell' Instit.* Vol. II, tav. XLIII, ann. 1839, p. 199.

(3) *In Electr.*, v. 1220.

(4) Laborde, I, VIII.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

L'ANCIEN HOTEL DE LA TRIMOUILLE,

RUE DES BOURDONNAIS, N° 11, A PARIS.

« Les âges minent, les hommes renversent. »
(*Génie du Christ.*, l. V, ch. III.)

Les monuments ont leur vie comme les hommes ont la leur. Signes matériels de la pensée sociale existant au temps de leur fondation, ils deviennent des livres de pierre où chaque année ajoute une ligne exprimant la pensée de l'époque présente et les mœurs des hommes contemporains. Les progrès dans les arts annoncent la civilisation perfectionnée; et ceux qu'on voit cultivés avec le plus de soin ou d'assiduité, peuvent par leur nature indiquer, avec quelque certitude morale, la tendance des esprits ou des inclinations.

C'est donc justice de reconnaître l'intérêt croissant qui, au XIXe siècle, s'attache aux édifices religieux et civils que nous a laissés le moyen âge. Longtemps abandonnés à l'oubli, ils croulaient silencieusement et sans obstacle, par l'insouciance des générations. Aujourd'hui, il est reconnu en principe que les monuments, en renouant la chaîne de la tradition, peuvent servir à rectifier l'histoire quand ils démentent le témoignage de l'historien; ou à l'étendre et la compléter, quand l'historien a manqué de documents. Ainsi, l'archéologie étudiée aujourd'hui de toutes parts avec enthousiasme, trace par les monuments qu'elle décrit ou qu'elle explique, l'état social d'un peuple aux époques déterminées par les dates de ces monuments. Une foule d'hommes sérieux se préoccupent de leur conservation et de leur intelligente restauration. L'administration, de son côté, a déployé un grand zèle et une activité prodigieuse pour ce même objet; activité ou zèle contre lesquels cependant, venaient lutter quelquefois la cupidité ou les passions mauvaises. La République loin de nous inspirer aucune crainte de lui voir arrêter cette

tendance, nous fait espérer, au contraire, qu'elle nous donnera, quand les nouvelles bases de l'administration seront assises, l'affranchissement de la science et de l'art, et qu'elle encouragera puissamment l'étude de l'archéologie nationale.

L'hôtel historique et féodal de La Trimouille, n'a pas échappé à cette loi commune de la destruction qui, tôt ou tard, vient frapper les vains et fragiles établissements humains : monument des vieux âges, il a abrité des héros, de nobles femmes, l'honneur de leur sexe, d'illustres et vertueux magistrats. Bien des dévouements et des infidélités sont sortis de son enclos. Il a soutenu bien des attaques contre ceux qui usurpaient le pouvoir ou qui en abusaient ; il a même été donné en récompense à la félonie, après avoir été confisqué sur les plus fidèles serviteurs de la monarchie.

C'était, autant sous le point de vue historique que sous celui de l'art, une des constructions du moyen âge les plus remarquables que possédait la ville de Paris ; quoique dépouillé et à demi ruiné de longue main, il était resté dans cet état, recommandable encore dans son ensemble, par les débris imposants de ses constructions. Il est à déplorer que des intérêts privés aient nécessité sa destruction, et bien que, dès la première moitié du siècle dernier, l'introduction du commerce dans son pourpris eût affaibli la poésie de sa destination primitive, l'histoire l'environnait toujours d'une auréole qui n'a cessé de briller que depuis sa disparition d'un sol à jamais fameux pour ceux qui chérissent les gloires et les monuments de la patrie. Le fief de *La Trimouille* était avec ceux du *Roule* et *Tirechape*, entre lesquels il se trouvait enclavé, un des neuf fiefs dépendants de l'évêché de Paris, et sur lesquels l'évêque avait droit de justice féodale et de voirie, fondé sur une immense quantité de sentences et d'arrêts (1).

Vendu comme propriété nationale, vers 1790, l'hôtel de La Trimouille, ou de la Couronne d'or, acheté par des négociants, vit bientôt disparaître de ses salles désertes, où il fut si souvent question de duchés, de vassaux et de blasons, le peu qu'y avaient laissé de l'art et des magnificences des temps chevaleresques, ses derniers possesseurs roturiers.

Cet hôtel existait sur le territoire du quatrième arrondissement

(1) Devant publier prochainement dans cette *Revue*, un mémoire, depuis déjà longtemps rédigé, sur l'ancien *hôtel de Ponthieu*, où il n'est point douteux pour nous, que fut tué l'amiral G. de Coligny, en 1572 : nous aurons occasion d'y parler du fief du Roule qui faisait partie de cet hôtel, dont du XIII[e] au XV[e] siècle les dépendances comprenaient l'espace borné par les rues de l'Arbre-Sec et Tirechape.

municipal de Paris, l'un des plus classiques quartiers de cette grande cité, à cause de sa proximité avec le Louvre, placé sur ses limites; et qui possède encore deux précieuses reliques des vieux âges (car beaucoup d'autres qui l'ornaient sont disparues depuis moins d'un demi-siècle) : son unique et belle église de Saint-Germain l'Auxerrois, si longtemps menacée de destruction, aujourd'hui l'objet de la prédilection conservatrice et éclairée de l'autorité administrative; et la curieuse maison gothique portant le n° 12, rue Jean Tison, au coin de la rue Bailleul, décorée d'une gracieuse tourelle en saillie, qui atteste son ancienneté et son importance, aujourd'hui occupée par un roulage; on croit qu'elle fut habitée de 1577 à 1583, par Philippe de Morvilliers, chancelier de France du temps de la ligue.

Le somptueux hôtel de La Trimouille, édifice beaucoup plus important que le précédent, situé rue des Bourdonnais, n° 11, et connu dans le quartier, sous le nom de *la Couronne d'or,* appellation dont le négoce avait affublé son portail en 1738, n'a pas été démoli à cause de vétusté ou de péril imminent. C'est seulement parce que les pierres et l'emplacement qu'elles occupaient pouvaient rapporter beaucoup d'argent.

De tous les vestiges de l'ancien Paris, respectés, oubliés, ou plutôt épargnés jusqu'à ce jour, seulement parce qu'il n'a pas entré dans un intérêt sordide de les détruire, ou parce qu'on les a réservés pour une occasion de spéculation favorable, il n'en était guère de plus intéressant que l'hôtel de La Trimouille, après ceux de Cluny et de Sens.

Quelques historiens font remonter la construction primitive de ce manoir féodal jusqu'à la seconde moitié du XIIIe siècle. Toutefois, ce qu'on en voyait encore dans les premiers mois de 1841, était loin de revendiquer une date aussi ancienne. Il était aisé de reconnaître que toute l'ornementation, qui présentait plusieurs parties fort remarquables, appartenait à la seconde moitié du XVIe siècle, temps où cette maison était occupée par Louis, duc de La Trimouille, vicomte de Thouars, prince de Talmond, l'un des plus grands généraux de son époque, sous Louis XII et François Ier et le plus célèbre membre de l'illustre famille de ce nom qui la posséda pendant plus d'un siècle.

En examinant avec attention cet édifice, dont la façade extérieure sévère, triste même, était loin de faire pressentir les délicatesses artistiques de l'intérieur, on trouvait dans ses charmants détails le type de la gracieuse architecture du siècle de Louis XII, qui fut le point de transition de l'architecture dite *de la renaissance*.

Dans sa première origine, ce palais se trouvait isolé au milieu des champs, ou confinait au bourg de Saint-Germain l'Auxerrois compris dans l'enceinte de Philippe-Auguste, commencée en 1190 et achevée en 1211. Nous disons ce palais, car s'il fallait admettre comme vraie une tradition orale perpétuée depuis environ un siècle dans le quartier, mais rejetée par Saint-Foix, dans ses *Essais historiques sur Paris*, et par d'autres historiens plus graves, de cette capitale, tels que Jaillot; Philippe le Bel, roi de France, l'aurait habité en 1280, cinq années avant son couronnement, tradition destituée de tout fondement et qui doit son origine à une similitude de noms. Ce pouvait être alors une maison de plaisance, ou un rendez-vous de chasse; ce qui semble confirmer cette dernière conjecture, c'est que l'abbé Lebeuf constate, d'après un registre de l'évêché de Paris, de l'an 1507, qu'il existait alors, dans la rue des Bourdonnais, une antique chapelle dite *Chapelle de la Chasse*. Un ancien légendaire, Adelelme, évêque de Séez, auteur d'un écrit sur la collégiale de Sainte-Opportune, cité par l'abbé Lebeuf; avait parlé très-antérieurement d'un chapelle de Notre-Dame-des-Bois, qui devint, sous le règne de Charles le Chauve, cette ancienne église et paroisse du quartier, démolie à la fin du XVIII[e] siècle, et dont l'emplacement est aujourd'hui livré à la voie publique, qui porte toujours son nom. Quand ce quartier, par l'extension du commerce nautique, commença à se peupler; le chemin qui passait devant cette habitation princière, peu à peu bordé de maisons, se transforma en une rue qui prit, vers l'an 1300, le nom de rue des Bourdonnais; sans doute à cause des deux frères, sires Adam et Guillaume Bourdon, riches bourgeois de Paris, qui avaient fait bâtir une grande partie de cette nouvelle rue, et qui figurent pour douze deniers de cens au rôle des tailles de Philippe le Bel, en 1313.

Au XIV[e] siècle, cet ancien castel champêtre était connu sous le nom de *Grande Maison des Carneaux*, synonymes de créneaux, selon le langage de ce vieux temps, où l'on donnait ce nom à la maçonnerie dentelée qui couronnait les murailles des châteaux forts; ce qui paraît indiquer que l'enceinte de cette habitation, environnée de bois, où l'on avait construit une tour, dite de *Notre-Dame des Bois*; poste militaire destiné à surveiller les malfaiteurs, desservi vraisemblablement, à cause de sa proximité, par la garnison du château du Louvre, était crenelée pour le même motif de défense (1).

(1) Les créneaux au lieu d'être, comme l'ont dit plusieurs historiens, une échan-

Par contrat du 1[er] octobre 1363, et lorsqu'il n'était encore que duc de Touraine, le duc Philippe d'Orléans, second fils de Philippe de Valois; et frère du roi Jean, dit le Bon, fit l'acquisition, on ne sait de qui, pour le prix de deux mille écus d'or, de la maison des Carneaux; somme très-considérable à cette époque où le marc d'argent valait vingt-neuf livres huit sous, et la livre numéraire représentait un franc quatre-vingt-sept centimes cinq millièmes de la valeur actuelle (1). A l'appui de cette circonstance, nous allons citer un document qui pourrait peut-être affaiblir les négations sur cet hôtel, qu'on lit dans un rapport officiel adressé le 30 juin 1839, à M. le Ministre de l'Instruction publique, par un antiquaire d'un savoir éminent: à la page 184, tome I[er], du Catalogue des Archives de M. le baron de Joursenvault, nous avons trouvé cette mention sous le n° 1057: « Note d'une Charte relative à la grande maison des Créneaux, rue des Bourdonnais, vendue en 1363, à Philippe, fils du roi. » M. de La Villegille, membre de la Société nationale des antiquaires; a eu l'obligeance de nous communiquer cette note aujourd'hui en sa possession, écrite sur feuille volante de papier, dont le caractère de l'écriture semble appartenir au siècle dernier. Elle est ainsi conçue:

« LA GRANDE MAISON DES CRÉNEAUX.

« Vente d'une maison dite la grande maison des Créneaux, à Paris, rue des Bourdonnais, d'autre maison et plusieurs cens et rentes, à Philippe, fils du roi, duc de Touraine, pour deux mille livres d'or du coin du roi. 1[er] octobre 1363. »

Il nous semble que cette propriété fortifiée, devait avoir une grande importance et quelque célébrité, pour qu'un prince du sang royal, le propre frère du monarque régnant, voulût y faire sa demeure. Elle s'étendait effectivement tant en bâtiments qu'en jardins splendidement décorés d'un pré arrosé de fontaines jaillissantes, et plantés de saussaies, de poiriers, de pommiers, de treilles, de cerisiers, etc.;

crure de muraille, était la partie pleine du rempart. Quelquefois on tendait d'un créneau à l'autre une sorte de clayonnage appelé *hourdis*, qui protégeait l'archer combattant sur l'embrasure ou archière. On appelait *châteaux crénelés* ceux dont les défenses s'entrecoupaient de créneaux.

(1) Relevé des prix du marc d'argent fin monnayé en France, d'après l'almanach des monnaies de 1785, et les édits, arrêts, déclarations, lois, etc., depuis Philippe le Bel; inséré à la page 240, tome I[er] du *Dictionnaire des dates* ou *Tables de l'histoire*.

depuis le Marché aux Pourceaux (1), jusqu'à la rue Béthisy, en largeur; et en profondeur, depuis la rue des Bourdonnais jusqu'à la rue Tirechape; et confinait avec ce fief Tirechape, dont Gilles Corrozet et dom Jacques Dubreuil, ont sauvé de l'oubli le nom de l'un de ses titulaires, Claude Frollo, maintenant un des héros du célèbre roman de Notre-Dame de Paris.

Philippe d'Orléans, premier possesseur connu du manoir des Créneaux, mourut, sans postérité et sans gloire, le 1er septembre 1375. Ce prince avait épousé en 1345, Blanche de France, fille posthume de Charles le Bel, et de la reine Jeanne d'Évreux, sa seconde femme; Blanche lui survécut. C'est sans doute par une conséquence de ce mariage et de l'inépuisable charité de Blanche pour les pauvres du voisinage de cet hôtel, et qu'elle leur continua probablement, pendant les dix-sept années de son veuvage, qu'une tradition populaire donna à cet édifice le nom de *Maison de la reine Blanche;* dénomination devenue banale pour tous les manoirs du moyen âge.

Les peuples étaient dans l'usage d'appeler Reines blanches les veuves de nos rois, dont le deuil se portait toujours en blanc.

Peu de temps avant sa mort, Philippe d'Orléans vendit son noble hôtel des Créneaux au preux chevalier Guy de La Trimouille, heureux favori de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Ce fut en faveur de ce même Guy de La Trimouille, alors grand chambellan héréditaire de Bourgogne, que ce monarque érigea cette maison en fief relevant de lui-même. En 1398 ce seigneur l'habitait.

La famille de La Trimouille, ou de *La Trémoille*, comme on écrivait ce nom autrefois; l'une des plus anciennes et illustres de France, tire son nom d'une terre du Poitou d'où elle était originaire.

En 1409, le terrible Jean de Bavière-Hollande, dit *Jean sans Pitié*, évêque de Liége, amena à Paris ses hommes d'armes au secours de Jean sans Peur, son beau-frère, non moins redoutable que lui. Ce prélat belliqueux qui eût déshonoré le sacerdoce par sa férocité, s'il eût été promu aux ordres sacrés, après avoir préalablement prêté serment, en arrivant à la porte Saint-Denis, entre les mains de Pierre des Essarts, prévôt de Paris, de ne point tourner ses armes contre le roi de France, ou contre les habitants de sa capitale, alla descendre dans l'hôtel de La Trimouille, qu'il habita pendant son séjour à Paris. Il s'y trouvait alors une galerie, un pré et un jardin. (Sauval, t. II, p. 138).

(1) C'était le cul-de-sac de la Fosse aux chiens, aujourd'hui l'impasse des Bourdonnais.

En 1411, la maison aux créneaux, que le peuple appelait aussi l'*Hôtel des Preux*, appartenait à George, sire de La Trimouille, qui n'était pas moins grand et puissant seigneur que Guy, puisqu'il jouissait de la confiance et de la faveur intime du dauphin, qui fut depuis Charles VII.

Les Anglais, à la faveur des troubles qui désolèrent la France sous le règne malheureux de Charles VI, s'étant attribué l'autorité souveraine, se vengèrent de la fidélité héréditaire des La Trimouille, en les dépouillant de leur propriété. Il résulte d'un compte des confiscations de la prévôté de Paris, rapporté par Sauval, qu'ils vendirent le manoir de la rue des Bourdonnais à *Jehannette Alexandre*, mais qu'ayant été réclamé, il était habité, en 1421, par messire *Jehan de La Trimoille*, seigneur de Jonvelle. Confisqué de nouveau, il appartenait, en 1438, à Louis de La Vodrière, chevalier, qui s'y établit, probablement dans l'intérêt secret des propriétaires légitimes, puisqu'il en payait la rente à Jean de La Trimouille, maître d'hôtel et chambellan du duc de Bourgogne. En 1440, après que Charles VII eut tout à fait chassé les Anglais de son royaume et pacifié les troubles, cet hôtel fut rendu définitivement à ses anciens et naturels possesseurs.

En 1398, c'était l'hôtel du preux Guy de *Trimoille* (Saint-Foix, tom. III, p. 65). La valeur se perpétuant dans cette famille, fit, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, nommer sa maison parmi le peuple « Hôtel des Preux. » Personne, en effet, n'était plus digne de ce titre que Louis de La Trimouille, à qui nous devons certainement l'édifice qui vient de disparaître; et dont l'admirable vie peut se comparer à celles de nos plus grands généraux des temps anciens et modernes.

Ce héros donna, au mois de janvier 1499, dans son splendide et élégant hôtel de la rue des Bourdonnais, qu'il venait de faire rebâtir, comme nous l'avons vu naguère à travers son délabrement, une fête magnifique, à l'occasion du mariage de Louis XII avec Anne, reine douairière de France, veuve de Charles VIII et duchesse de Bretagne, qui venait de se conclure aux applaudissements de la France entière. L'illustre guerrier y avait rassemblé tout ce qu'il y avait de plus aimable, de plus élégant et de plus spirituel à la cour du Louvre, et n'avait rien négligé pour donner à cette fête tout l'éclat et la splendeur dont elle était susceptible.

L'hôtel de La Trimouille était un fief régulier relevant directement du roi, créé sous Charles VI; plusieurs maisons du quartier

Sainte-Opportune, dont il faisait partie, relevaient de ce fief royal, et leurs tenanciers devaient foi et hommage aux possesseurs de ce manoir suzerain. Le fief de La Trimouille est compris dans la liste que nous ont donnée G. Corrozet et Dubreuil, des *sept vingt-un* seigneurs qui prétendaient censive dans Paris (1), nous avons dit plus haut qu'il releva ultérieurement de l'évêché de Paris.

On croit que c'est dans ce même hôtel que naquit, en 1568, Charlotte-Catherine, fille de Louis III, seigneur de La Trimouille; le prince de Condé, chef du parti protestant, épris de sa beauté, l'épousa en 1586. Ce prince étant mort empoisonné, en 1588, les soupçons se portèrent sur Charlotte et plusieurs de ses domestiques, dont quelques-uns furent mis à mort. La princesse, après avoir été détenue sept ans en prison et avoir toujours protesté de son innocence, fut mise en liberté par ordre de Henri IV, en 1596, et mourut en 1629.

Après la mort de Louis de La Trimouille son manoir changea de condition en même temps que de maître. Les cottes de mailles, les rondaches et les corselets de fer firent place à la robe magistrale fourrée d'hermine. Les vastes cours de l'hôtel, qui avaient retenti autrefois sous les pas des chevaux des Bourguignons, des Armagnacs et des Anglais, ou au piaffement du destrier de Bedfort, ce fier et orgueilleux régent d'Angleterre, si cordialement détesté des Parisiens, dont il fut trop longtemps l'oppresseur, devinrent plus solitaires et plus silencieuses, lorsqu'on n'y entendit plus que le pas tranquille de la mule d'un chancelier de France ou d'un président de la cour du parlement.

Parmi les personnages illustres qui habitèrent cet hôtel après le dernier des La Trimouille, on remarque Antoine du Bourg, président du parlement et chancelier de France sous François Ier. C'était un homme de mérite, à qui une mort malheureuse ne laissa pas le temps d'établir son crédit et de développer ses talents dans cette haute magistrature, dont il avait été revêtu après la mort d'Antoine Duprat, cardinal et archevêque de Sens (2).

(1) La censive, suivant la jurisprudence féodale, était l'étendue de la seigneurie d'un seigneur censier, ou la redevance en argent ou en nature, que lui payaient annuellement les propriétaires et détenteurs d'héritages roturiers situés dans les limites de sa seigneurie.

(2) En 1528, le roi étant allé visiter la ville de Laon; la foule du peuple qui s'empressait pour le voir fut si grande, que le chancelier du Bourg, qui était à la suite, fut renversé de sa mule, foulé aux pieds des chevaux et cruellement écrasé; il ne mourut pas sur le champ, mais quelques mois après (*Histoire de François Ier*, par Gaillard, tome III, p. 321).

L'hôtel de La Trimouille devint ensuite la propriété et prit le nom du chevalier Pomponne de Bellièvre, homme si savant, si disert, et surtout si fidèle à la monarchie qu'il servit sous cinq rois, et qui fut nommé à juste titre le bonhomme et le Nestor de son siècle. Né en 1529, mort le 5 septembre 1607, il fut inhumé à Saint-Germain l'Auxerrois, dans la troisième chapelle, sous le collatéral nord du chœur. Sous la Fronde cette maison était habitée par le président de Bellièvre, petit-fils du précédent, d'une vertu austère, aussi illustre que son aïeul, et dont parle le cardinal de Retz dans ses Mémoires. Le passage suivant d'une lettre de madame de Sévigné à madame de Grignan sa fille, en nous révélant l'attachement de la famille de Bellièvre pour la paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois, nous apprend aussi que déjà l'esprit de spéculation menaçait l'hôtel de La Trimouille : « C'est dommage que Molière soit mort, il ferait une très-bonne farce de ce qui se passe à l'hôtel de Bellièvre. Ils ont refusé quatre cent mille francs de cette charmante maison que vingt marchands voulaient acheter, parce qu'elle donne dans quatre rues, et qu'on y aurait fait vingt maisons : mais ils n'ont jamais voulu la vendre, parce que c'est la maison paternelle, et que les souliers du vieux chancelier en ont touché le pavé, et qu'ils sont accoutumés à la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Et sur cette vieille radoterie ils sont logés pour vingt mille livres de rente.» (Lettre CCCX, 10 juillet 1675, tome IV, édition de Bossange et Masson, 1818.) Les six corps des marchands de Paris, qui avaient choisi l'hôtel de la Trimouille, dit alors des grands Carneaux, pour le lieu ordinaire de leurs assemblées, y tinrent une assemblée extraordinaire (probablement en 1652), pendant la déplorable guerre civile de la Fronde, qui portait un tort considérable au commerce, et résolurent d'envoyer une députation vers le roi pour lui demander le rétablissement de la paix, et supplier Sa Majesté de revenir à Paris, ou de s'en rapprocher, afin que tous ensemble ils pussent aller lui témoigner leur obéissance et leur respect. (Mémoire du P. Berthold, tome XLVIII, p. 321, 2e série de la *Collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France*, par MM. Petitot et Monmerqué.) En 1738, des marchands de soieries, Gauthier et Dupré, mirent à cette maison l'enseigne de *la Couronne d'or*.

Ce curieux manoir, si intéressant par ses souvenirs historiques, et surtout pour l'histoire de l'art par les monuments, *après avoir été successivement palais et hôtel*, n'était plus, *depuis longtemps*, dès le règne de Louis XV *au plus tard*, qu'une maison bourgeoise habitée

par des commerçants, enclavée parmi d'autres propriétés particulières, bâties dans son pourpris, dénuées de tout intérêt, et qui ne permettaient guère à l'œil de l'antiquaire d'en apprécier l'effet et l'ensemble. Les jardins de cette demeure, jadis si notable et si somptueuse, avaient disparu sous d'obscures constructions détruites à leur tour; mais il restait encore de précieux et nombreux vestiges de son ancienne et royale magnificence, échappés aux assauts que lui avaient livrés le temps rongeur et l'ignorance.

Plus de deux siècles s'étaient écoulés depuis l'acquisition de la maison des Créneaux par le frère du roi Jean, jusqu'à Louis de La Trimouille, qui la possédait à la fin du XVe siècle; et on conçoit sans peine que sa vétusté à cette dernière époque dut nécessiter une reconstruction générale. Or, le plan de l'édifice que nous avons vu, la forme des baies, l'ornementation et ses détails déposaient qu'il avait dû être bâti dans le troisième tiers du XVe siècle. L'ogive rapportée d'Orient et qui s'élançait si légère encore, un siècle avant la construction de l'hôtel de La Trimouille, semblait retomber là de son propre poids, comme une fleur des marais que l'été a fanée; elle paraissait fléchir de toutes parts ou s'arrondir en arceaux. Le plan trapèze de l'édifice, dont aucun des côtés n'était parallèle, accusait visiblement le dernier âge du style ogival, dit *gothique* : architecture expirante sur le berceau de *la renaissance*, mais qui conservait dans sa défaillance originale et sa mystique langueur, la couleur de la vie et les parures des fêtes chevaleresques qui se donnèrent dans cet hôtel. Néanmoins ce même caractère de singularité, dont Jacques Cœur, avait déjà donné l'exemple, vers 1443, dans son hôtel de Bourges, surpasse encore dans les détails l'hôtel de Sens, à Paris. Mais quel architecte a bâti une si curieuse habitation? Quel ciseau découpa d'une façon si déliée cette dentelle de pierre, ces fleurs, ces feuillages, ces animaux, ces colonnettes torses, ces légers rinceaux, et enfin toutes ces sculptures capricieuses, dont les sinuosités et l'exquise délicatesse furent peut-être imitées des ouvrages d'orfévrerie de cette époque? C'est ce que les recherches multipliées que nous avons faites n'ont pu nous révéler (1).

(1) Le château de Gaillon fut bâti par Fra Giovanni Giocondo, dit Joconde, de l'ordre des Frères-Prêcheurs, architecte de Louis XII, et les sculptures en furent exécutées par Paul-Ponce Trebati, sculpteur particulier de Georges d'Amboise. Serait-il impossible qu'un aussi grand personnage que Louis de la Trémouille eût appelé ces deux artistes pour lui bâtir une demeure digne de lui et du rang qu'il occupait?

Pour mettre le lecteur à même d'apprécier l'importance artistique qu'offrait dans son ensemble l'hôtel historique de La Trimouille,

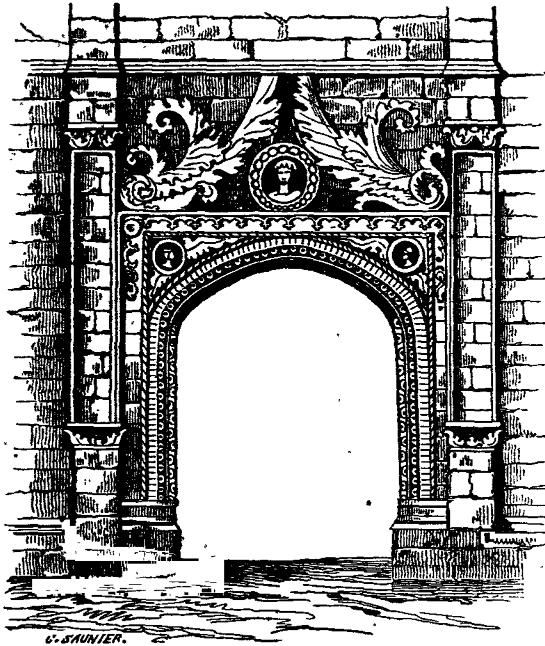


nous allons reproduire à peu près textuellement la description faite par nous sur le monument même, peu de temps avant sa démolition.

« La façade extérieure sur la rue des Bourdonnais, se compose d'un mur lisse en belles pierres solidement appareillées, et soutenu à distance par des contreforts plats, en saillie, indiquant les divisions verticales à l'intérieur. Ce mur, divisé en deux étages, s'élève sur un soubassement terminé par une moulure profilée en talon. Le premier étage est tout uni, le second est percé de fenêtres carrées, divisées par des meneaux avec moulures. Le corps de logis que clôt cette façade, servant d'entrée principale, était décoré intérieurement d'un portique à jour, formé par des arcs ou ogives, aujourd'hui murés, excepté celui formant la porte cochère, et au-dessus desquels regnaient des appartements.

« L'entrée sur la rue des Bourdonnais est formée par une baie en

arc surbaissé, décorée d'oves, de perles, de moulures, et accompagnée de pilastres à arabesques, dont naguère la partie supérieure était cachée sous les planches d'une vaste enseigne, au grand déplaisir des artistes qui ne pouvaient admirer la richesse des sculptures qui rampent sur cette porte. Mais depuis 1838, l'enseigne étant enlevée, elles se sont trouvées découvertes. Ces ornements se com-



posent de palmes ou de feuillages se terminant en fleurons enroulés et placés en forme de consoles sur l'archivolte. Le tympan formé par ces deux consoles, est rempli par un médaillon de la plus riche ordonnance, dans lequel est un buste en relief, vêtu de la chlamyde romaine. Au-dessous de l'architrave à corniche saillante, profilée en retour, sont placés dans les angles formés par l'arcade de la porte, deux autres médaillons d'une plus petite proportion, mais enfermés comme le précédent dans des couronnes de feuillages et de fruits, très-délicatement fouillés; au milieu sont sculptées, en forme de camées, des têtes en demi-relief représentant des personnages histo-

riques ou mythologiques. Celle à gauche est ceinte d'une couronne de lauriers, et celle à droite est coiffée d'un casque (1).

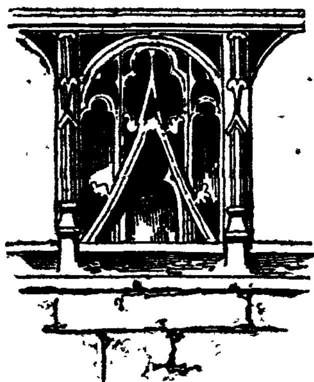
« La voûte d'entrée, construite en arête, est décorée de nervures croisées; c'était la porte d'honneur par laquelle on introduisait dans l'hôtel les princes et les personnages d'une haute distinction. A côté, et sur la gauche de cette entrée d'honneur, une petite porte étroite et basse, à peu près condamnée aujourd'hui, était alors continuellement ouverte à tous venants. Entre ces deux portes on apercevait, engagée dans le mur, une pierre très-fruste, où trois marches étroites sont grossièrement taillées, aujourd'hui placée dans l'intérieur de la cour : c'était un montoir, comme il s'en trouvait, avant l'usage des voitures, aux portes des hôtels des présidents et des conseillers, lesquels allaient ordinairement au parlement montés sur des mules ; de sorte qu'il y avait, tant au palais qu'à leur porte, de ces montoirs de pierre.

« Quand on a franchi l'entrée que nous venons de décrire, on se trouve dans une cour à peu près carrée, plus large que profonde, enfermée entre quatre bâtiments dont un seul, celui du sud, est moderne et fort laid. Les trois autres, de construction ancienne, sont celui d'occident, qu'on aperçoit de dessous la porte; celui de l'orient où se trouve cette même porte; et le côté du septentrion qui réunit les deux premiers en retour d'équerre. C'est sur les faces de cette cour, au nord et au midi, que l'on retrouve toute la gracieuse ordonnance d'ornementation de l'hôtel, et les reliefs en beau gothique orné de moulures à pans, de ces arcades à ogives murées, dont nous avons parlé plus haut. Une élégante balustrade de pierre, régnant en forme de ceinture au-dessus de ces arcades, sépare le rez-de-

(1) Les détails de ce portail, d'une exécution bien plus simple et moins précieuse que les sculptures de la cour, ont été rendus avec une exactitude parfaite dans une petite vignette en bois gravée par Gabry, d'après un charmant dessin (dessin que nous reproduisons ici) de M. Ernest Breton, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, qui a eu l'obligeance d'en orner le texte de notre Mémoire inséré dans la collection de ceux de cette Société savante. Un autre dessin de cette porte et de la tourelle, fait avec goût par Makly, a été soigneusement lithographié par Bachelier. C'était dans la partie centrale et lisse du second étage, marqué par la corniche en laurier ressautée qui divisait horizontalement la façade, qu'était jadis sculpté l'écu blasonné de La Trimouille, qui est d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, béquées et membrées de gueules dont voici le dessin.



chaussée de l'étage supérieure. Le motif de cette balustrade, très-varié, offre, par de savantes combinaisons, des moulures en cœur, en



ogive, en accolade, en trèfle, en fer de lance ou en larmes; et dans ce délicieux filigrane s'étalent ou s'enroulent des feuilles de chou, se jouent de petits animaux et apparaissent de petits personnages portant des banderoles.

« Dans l'angle à gauche de cette cour, on voit une délicieuse tourelle hexagone engagée et percée de deux petites fenêtres surbaissées; c'était l'oratoire privé des maîtres du logis, le retrait intérieur où ils se livraient à la prière et à la méditation (1). Les deux étages de cette tourelle sont supportés par trois ogives reposant sur deux sveltes colonnettes torses et prismatiques, dont les faces sont décorées d'arabesques délicieusement ciselées. Toutes les parties de ce petit chef-d'œuvre sont décorées de sculptures en relief, très-précieuses par leur belle conservation, la rareté de ces sortes de travaux et le mérite de leur exécution, qui offrent, soit dans les détails, soit dans l'ensemble, une grâce et une finesse très-remarquables; c'est une véritable broderie de fleurs, d'animaux et d'arabesques zoologiques.

« Lorsqu'on passe de la cour d'honneur, par le passage pratiqué sous cette tourelle, pour aller dans l'arrière-cour, ayant entrée sur

(1) Indépendamment de ce petit oratoire d'appartement, il existait anciennement une chapelle domestique dans les bâtiments de l'hôtel; car c'était autrefois un privilége attaché aux hôtels des grands seigneurs, d'avoir dans leur enclos une chapelle ou oratoire domestique, dans lequel on disait la messe avec la permission de l'évêque. Or il existait encore en 1825 ou 1826, des vestiges de la chapelle domestique de l'hôtel de La Trémouille, dans la maison portant le n° 17, rue des Bourdonnais, qui fut anciennement une dépendance de cet hôtel.

la rue Tirechape, l'aspect est triste et déplaisant ; on aperçoit à gauche le mur noir et tortueux de la maison voisine, qui s'élève sur un embasement cintré et bien appareillé, ayant dû appartenir à notre vieil édifice. Derrière le corps du bâtiment principal, un escalier ordinaire enfermé dans une enceinte carrée, débouche sur cette arrière-cour, à l'angle sud-est de laquelle se trouve un puits circulaire, dont la margelle élevée d'environ deux pieds du sol, est sculptée d'un mufle de lion, aujourd'hui méconnaissable. Cette arrière-cour et l'escalier dérobé étaient destinés au service journalier de la maison, tandis que ceux de devant, plus ornés et plus vastes, ne servaient que pour les grandes réceptions et aux jours d'apparat.

« Dans l'angle nord-ouest, ou à droite de la cour d'honneur, et en pendant de la jolie tourelle d'oratoire, est la cage du grand escalier avançant en saillie et formant pavillon, percée dans sa hauteur mais à intervalles inégaux, de quatre croisées en cintre surbaissé. (Voir la pl. 88.) La partie inférieure en belles pierres, parfaitement appareillées, est lisse jusqu'à la corniche du troisième étage, sauf la galerie de ceinture dont nous avons parlé ci-dessus, qui passe au-dessus de la fenêtre d'imposte de la porte de l'escalier, pour aller finir dans l'angle à la rencontre du bâtiment occidental. Les deux faces de ce pavillon, à partir du troisième étage, sont ornées d'ogives trilobées, surmontées de nervures croisées et reposant sur une galerie à découpures en larmes renversées. Les deux fenêtres engagées au milieu de cette ornementation, se relient par une grosse nervure que supporte le fronton de la baie inférieure.

« Après avoir gravi les marches du perron d'un goût moderne et pauvre qui obstrue la cour, on arrive par une petite porte, à cintre surbaissé couronné d'une accolade, à la première marche du grand escalier d'honneur. Cet escalier, qui monte en spirale, est tout en pierres dures ; le noyau plein et décoré de moulures, jusqu'aux trois quarts de sa hauteur, supporte une main courante, taillée dans les mêmes pierres, laquelle s'enroule en hélice autour de lui. Les angles du plafond, formé par le dessous des marches, sont rachetés par des compartiments représentant des figures d'enfants, des génies ailés, des têtes feuillagées, des chiens, des griffons et des feuilles de choux épanouies dans de gracieux enroulements. Les appartements à chacun des trois étages, se dégagent sur les repos de cet escalier ; mais on entre au rez-de-chaussée par une petite porte voisine de ce même escalier, et par le perron qui lui est commun, lequel est bordé d'une rampe à balcon en fer.

« Des caves spacieuses, en plein cintre, appareillées en grosses pierres dans le soubassement, et de moellons de craie dans les parois et la voûte, régnent sous tous les bâtiments.

« Par ces détails rapides, nous croyons avoir donné une idée suffisante de l'importance historique de l'hôtel de La Trimouille et de sa décoration architecturale si variée, dont les beaux et nombreux vestiges font bien vivement regretter ceux que le temps et les hommes ont détruits.

« Ainsi qu'on peut s'en convaincre par les traces que des remaniements barbares n'ont pu effacer, la cour d'honneur était en partie entourée d'une galerie intérieure en forme de cloître ; chaque fenêtre était surmontée d'un acrotère, et les lucarnes d'un fronton à pinacles, comme on en voit encore aux hôtels de Cluny et de Sens. Le faîte des combles aigus était couronné de crêtes en découpures à jour, de pannonçeaux, d'épis de plomb doré, ou de girouettes armoriées qui dominaient au loin l'édifice. La plupart des baies de fenêtres, qui étaient carrées et croisées par des meneaux, ont perdu leurs formes primitives et ont été retaillées, élargies ou murées, selon le caprice ou le besoin de chaque occupant. »

Par cette description faite sur nature en décembre 1839, de l'hôtel gothique du quartier des Bourdonnais, on ne peut disconvenir qu'il offrait avec l'hôtel du Bourgtheroulde à Rouen, et ceux de Cluny et de Sens à Paris, une analogie complète, tant dans ses dispositions générales que dans les parties essentielles de son ensemble. Dans ceux de ces vieux manoirs qu'ont épargnés jusqu'à présent l'industrie ou la nécessité des alignements, on reconnaît que les principaux bâtiments ont été élevés entre cour et jardin, tandis que sur les rues ils offrent des murs lisses à peine ornés de quelques contre-forts à larmiers et au-dessus de leurs soubassements de quelques moulures à talon. Leurs façades, bâties sous l'influence aristocratique des maîtres de ces habitations féodales, sont totalement fermées à l'extérieur, et la porte d'honneur seule, ornée de moulures et surmontée d'armoiries, laisse deviner la noblesse et la magnificence de leurs anciens hôtes.

La floraison architecturale de la cour d'honneur de La Trimouille avait beaucoup souffert. La vieillesse et les intempéries séculaires avaient corrodé ou flétri diverses portions de sa riche foliation et des animaux fantastiques semés dans ses rinceaux. Le vandalisme de 1793 élevant son hideux regard jusqu'aux médaillons qu'on voyait suspendus aux acrotères des fenêtres, les rabota de manière à n'en

plus laisser apercevoir que la silhouette, prenant pour les images de nos rois ce qui n'était peut être que les portraits imaginaires de héros grecs ou d'empereurs romains. Mais grâce à la protection de l'enseigne qui cachait les trois figures placées extérieurement au-dessus de l'archivolte du portail, elle furent préservées de la destruction qui les menaçait. Quelques archéologues ont cru voir Louis de La Trimouille idéalisé par l'art, dans le buste revêtu de la chlamyde qui reposait sur l'architrave; et Anne de Montfort, duchesse de Bretagne, dans le médaillon qui tapissait l'angle droit de la porte : il n'y a rien, suivant nous, d'invraisemblable dans cette conjecture, si on veut bien se rappeler que ces portraits ont été sculptés au moment où l'art grec absorbant l'art gothique, venait de faire irruption par la découverte des manuscrits de Vitruve, et où ce retour vers l'art païen se faisait sentir jusque dans la tradition du costume. L'image d'Anne de Bretagne pouvait bien aussi se trouver à la porte d'un logis qui était à peine achevé quand, à l'occasion du mariage de cette princesse avec Louis XII, elle y fut l'objet d'une fête que vraisemblablement ces royaux époux honorèrent de leur présence.

Tel était encore l'hôtel de La Trimouille au 31 janvier 1841 ; et certes, avec la science et l'adresse d'un architecte-antiquaire comme M. Lassus, qui a donné des preuves de son mérite dans la restauration des églises de Saint-Germain l'Auxerrois et de Saint-Séverin, on aurait pu ramener cet édifice historique à sa beauté primitive.

Sous le règne de Charles X, on avait eu l'heureuse idée d'acquérir cette antique maison, pour y établir plus au centre que dans le lieu où elle est reléguée depuis environ trente-six ans, la mairie du quatrième arrondissement. M. Le Brun de Sessevalle, alors maire de ce quartier populeux, ayant appris que l'hôtel de La Trimouille allait être vendu, s'occupa longtemps et notamment en 1826 et 1827, avec un zèle persévérant, de cet utile projet, dont nous avons eu peine à admettre l'abandon, puisqu'il aurait eu l'avantage d'assurer la conservation de ce précieux monument et serait devenu un antécédent favorable pour l'avenir. Depuis 1830, le conseil municipal de Paris agita de nouveau et souvent cette intéressante question, dont il saisit plusieurs de ses membres. La dépense seule, qui parut énorme, empêcha de prendre une décision favorable.

Pendant qu'on délibérait ainsi, deux négociants, MM. Cohin frères, qui cherchaient depuis plusieurs années, dans le quartier des Bourdonnais, un emplacement propre à soutenir et même à augmenter encore la réputation de leur maison de commerce de toiles,

et qui, de guerre lasse, allaient transférer leur établissement dans un quartier lointain, conclurent en 1839, sans bruit ni retentissement l'acquisition de l'hôtel de La Trimouille avec l'intention de le raser, pour y élever leurs magasins et des constructions d'un bon rapport. Aussitôt que cette mutation fut connue, les journaux jetèrent l'alarme; le conseil municipal de Paris, qui a déjà sauvé, en la rachetant, la tour de l'ancienne église de Saint-Jacques la Boucherie, devait accueillir l'idée de conserver l'hôtel de La Trimouille, plus précieux encore (1). En effet, des négociations furent entamées; mais les nouveaux propriétaires, qui tenaient obstinément à leur funeste détermination, exagérèrent leurs prétentions pour céder l'hôtel à la ville de Paris, et celle-ci ne pouvant, dit-on, les accepter, MM. Cohin frères ont eu le droit, incontestable sans doute, de priver cette cité et la science archéologique d'une de ces rares constructions civiles qui, pendant trois siècles, avait échappé à toutes les chances de destruction, pour périr victime de l'esprit de spéculation qui caractérise notre époque.

Le comité historique des arts et monuments, dans sa séance du 26 février 1840, chargea son secrétaire de lui faire un rapport sur cet édifice et sur les moyens de le préserver d'une destruction qui paraissait inévitable et prochaine. Il arrêta en même temps que M. Lenoir, un de ses membres, ferait dessiner l'hôtel avec soin et en détail, pour la statistique monumentale de Paris. Dans sa séance du 7 mars suivant, le comité forma une commission de quatre de ses membres : MM. Taylor, Vitet, Mérimée et le comte de Montalembert, à l'effet de plaider devant le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine, la conservation de ce même hôtel. Mais tous leurs efforts furent inutiles. Le comité dans tout ce long débat n'ayant pu opposer qu'une force d'inertie et ses protestations, arrêta le 10 février 1841, sur la demande de M. de Montalembert, qu'au bulletin de ses travaux seraient consignés *le souvenir et le regret amer des efforts inutiles qu'il a faits à diverses reprises pour sauver cet édifice.* (Bullet., n° 10, t. I, p. 213).

Nous avons entendu blâmer, à tort ou à raison, l'indifférence que

(1) La tour de Saint-Jacques la Boucherie a été acquise par la ville de Paris, pour la somme de deux cent cinquante mille cent francs, suivant jugement d'adjudication des criées du tribunal civil de la Seine, du 27 août 1836, sur la licitation entre les héritiers d'un sieur Dubois qui en était propriétaire. Elle a été quatorze ans à bâtir; commencée en 1508 elle fut achevée en 1522, et la pierre dont elle est construite a coûté vingt sous tournois le chariot. Elle a été appropriée depuis la démolition de l'église jusqu'à ce jour, à une fonderie de plomb pour la chasse.

l'administration de la ville de Paris a peut-être montrée en cette occasion : car, c'eût été en effet une pensée louable et éminemment nationale, que celle de relier ainsi le passé au présent, de sauver au profit des institutions actuelles les derniers débris de l'ancienne société française éteinte avec le moyen âge. Qu'on imagine, par exemple, le pouvoir municipal héritant des domaines de notre vieille et héroïque aristocratie, et l'on concevra l'enseignement utile qui aurait pu résulter de l'installation des mairies des quatrième, neuvième et onzième arrondissements de Paris, dans les hôtels féodaux de La Trimouille, de Sens et de Cluny; et de celle du huitième arrondissement dans l'hôtel plus moderne de Carnavalet, illustré comme séjour urbain de madame de Sévigné; ou dans celui plus illustre encore du grand ministre Sully. Tardifs regrets! vœux superflus! l'intérêt particulier a prévalu sur l'intérêt public. Un principe funeste est parvenu à étouffer les voix puissantes qui s'étaient élevées contre lui : or ce principe qui menace incessamment le petit nombre de monuments historiques de Paris qui ont résisté jusqu'à nos jours aux ravages du temps et des hommes, les fera peut-être demain, disperser en éclats, comme les tessons d'un vase d'argile, les rêves, les souvenirs et les croyances de tout un monde.

Cependant les nouveaux propriétaires de l'hôtel de La Trimouille, peu sensibles à toutes ces clameurs d'antiquaires ou d'artistes, et pressés d'en finir avec la vieille relique, vendirent les matériaux qui devaient provenir de sa démolition au sieur Guillebaud, entrepreneur de bâtiments, pour la somme de trente mille francs, excepté la tourelle, qu'ils s'étaient d'abord réservée, mais que par acte de générosité et de désintéressement, ils abandonnèrent *gratuitement* à la ville de Paris. Ils cédèrent aussi, dit-on, à un spéculateur, pour cinq cents francs, payés d'avance, le droit éventuel de recueillir les médailles qu'on pourrait découvrir dans les fondements et de se les approprier.

Une fois toutes ces mesures préliminaires accomplies, la démolition commença avec le mois de février 1841. La solidité des matériaux et la perfection de leur appareil la fit durer cinq mois.

Le ministre de l'intérieur et le préfet de la Seine s'étant adressés, à M. Guillebaud, l'entrepreneur, pour obtenir, en les rachetant, la conservation de toutes les parties considérées par les hommes d'art, comme des ouvrages inimitables d'architecture et de sculpture, par suite de cette précaution et des mesures prises à temps par la direction des beaux-arts, tous les fragments de quelque importance qui

faisaient partie de l'hôtel, acquis pour le compte de l'État, et démolis avec soin, sous la surveillance officielle de MM. Lassus et Violet Leduc, chargés par le ministre de cette délicate mission, furent enlevés et rangés pour être à l'abri de nouveaux accidents, dans la cour du palais des Beaux-Arts (1). La tourelle même, généreusement abandonnée par la ville de Paris au ministère de l'intérieur, fut aussitôt réunie dans le même dépôt, aux autres fragments. Lors de la démolition de cette tourelle, on a reconnu que le poids et la poussée des voûtes avaient été atténués par des armatures de fer, enfermées dans la maçonnerie. Ce n'est pas au reste la première fois qu'on a eu à constater l'emploi d'un semblable procédé par les constructeurs du moyen âge, qui obtenaient ainsi cette légèreté des points d'appui dont on est souvent frappé sans pouvoir s'en rendre compte. Ainsi s'acheva l'existence de ce manoir antique où brillèrent pendant longtemps les splendeurs poétiques de la féodalité : c'est maintenant *un fait accompli* comme d'autres et qu'il n'est permis à personne de changer.

Sur le terrain ainsi déblayé, s'élève aujourd'hui une haute et vaste maison en pierre de taille, triple en profondeur, dont la façade ornée d'un balcon et d'une haute porte d'entrée formée de vantaux et imposte découpés à jour, est un peu défigurée par des entresols. Comme souvenir du manoir de La Trimouille on a encastré dans le mur oriental de la première cour, de chaque côté de la porte d'entrée, deux panneaux de la riche balustrade de pierre qui ornait en forme de ceinture ou de guirlande, l'ancienne cour d'honneur du vieil édifice. Quant à la construction élevée sur la rue Tirechappe, c'est une lourde maison dont le style maussade et mesquin participe de la halle et de la prison; une masse de pierres et de briques, supportée par des gros piliers courts et carrés, remplis dans leurs intervalles par des fenêtres grillées d'une largeur au moins triple de leur hauteur. En somme cette vaste et productive propriété est en harmonie avec sa destination et avec l'importance du quartier, de son commerce et de sa richesse.

C'est à leur intégrité et surtout au lieu de leur naissance que les œuvres d'art doivent tout leur prestige : si la Sainte-Chapelle de Vincennes était transportée à Paris; ou si celle du palais était transférée au chevet de Notre-Dame, comme le proposaient quelques

(1) Ces précieux débris en pierre tendre, jetés dans le coin d'une cour, sur de la paille pourrie, s'exfolient à l'humidité ; encore quelque temps, et ils seront totalement perdus pour les arts.

idéologues, qui aurait rendu à ces deux merveilles de l'art religieux les grands souvenirs qui les environnent sur leur sol natal? Néanmoins puisque la destruction de l'hôtel de La Trimouille, devenue inévitable, est maintenant consommée, il vaut encore mieux voir édifier sur un autre emplacement les restes considérables qu'on en a sauvé, que de n'en rien posséder du tout.

Un moment on avait eu la pensée de placer tous ces fragments comme spécimen de l'art dans la cour de l'École des Beaux-Arts; mais outre l'étendue de l'espace qu'il aurait fallu employer, on a senti que l'escalier se dresserait sans but; que la tourelle dont les bandeaux se reliaient si gracieusement aux délicates balustrades de la cour, ne pouvait là être soudée à aucune construction, et ne serait toujours dans ce lieu qu'un hors-d'œuvre, pour lequel pourtant on aurait dépensé une somme énorme, puisque déjà l'acquisition de ces débris, moins la tourelle, a coûté quinze mille francs au ministre de l'intérieur, et qu'on a évalué de trente à quarante mille francs cette réédification insolite; ce qui aurait élevé la dépense au chiffre de cinquante à cinquante-cinq mille francs.

C'est pour éviter ces inconvénients et dans le but de consoler les antiquaires de la perte d'un aussi curieux et important édifice, que la direction des beaux-arts, poursuivant sa mission conservatrice, se décida à présenter au ministre des cultes un projet de palais archiépiscopal pour la ville de Paris, dans lequel tous ces précieux matériaux seront employés. Chaque vieille pierre sculptée, numérotée avec soin, sera replacée dans l'état où elle devait être, lors de la construction au XVI[e] siècle, des bâtiments qu'elles composaient. On attribue l'idée de ce projet à MM. Hittorf et Lepère, qui les premiers en ont provoqué la destination et en ont déterminé l'emploi. MM. Lassus et Viollet Leduc sont les deux architectes qui ont été chargés par le ministre de l'intérieur de la rédaction de ce projet, conception des plus élégantes et des plus ingénieuses, qui s'inspire aux plus pures sources de l'art architectonique. Déjà, depuis longtemps, ils ont soumis leur travail graphique à l'examen de la commission des monuments historiques, dont l'approbation a été unanime et qui l'a renvoyé au ministère des cultes, où il sera pris une décision définitive, quand les temps seront plus calme, et que l'étude à laquelle il est soumis depuis six ans, dans les bureaux de ce département, sera terminée.

Une charmante lithographie de M. André Durand, publiée d'après un dessin de MM. Lassus et Viollet Leduc, remarquable par une parfaite intelligence de détails, n'a pu donner aux vrais connaisseurs

qu'une idée magnifique de l'exécution de ce projet : ainsi la cour d'honneur de l'archevêché, telle qu'on la voit dans cette planche, serait exactement la reproduction de l'ancienne cour de l'hôtel de La Trimouille, avec sa tourelle à gauche, son escalier à droite, ses portiques s'ouvrant sur un parterre; ses faîtages à crêtes et sa riche découpure de lucarnes à jour. Il n'y aurait donc dans cette cour que le côté gauche de complétement neuf : c'est celui où serait placé l'escalier d'honneur et qui dans le vieil hôtel était fermé par un mur mitoyen. Toutes les dispositions de la cour répondent à merveille aux besoins de l'archevêché, et les bureaux se trouvent tout à fait indépendants du palais archiépiscopal. Le bel escalier en vis conduit à la bibliothèque, à la tribune de la chapelle et sert de dégagement pour les grands appartements, qui prennent jour sur le jardin. La chapelle, extrêmement simple et élégamment éclairée sur le jardin par trois grandes croisées à meneaux, décorées de vitraux, occupe la hauteur de deux étages dominés par une petite flèche octogone à crochets, et a son vestibule près de l'escalier. Toutes les dépendances sont placées dans une seconde cour de service qui permettrait aux voitures de s'échapper facilement, après avoir stationné près de l'escalier d'honneur, sous la descente couverte.

Le palais de l'archevêché de Paris considéré comme monument public complétement neuf, avait déjà été pour plusieurs architectes le sujet d'études plus ou moins avancées. Quant au projet qui en 1842 avait été accueilli favorablement par le ministère des cultes, outre que son exécution sur l'emplacement des écuries de l'archevêché, construites sous l'Empire, vers 1809, par l'architecte Poyet, offrirait un aspect pittoresque à la pointe de la Cité, il aurait encore l'avantage de concorder parfaitement avec l'important et utile projet de percement et d'assainissement de ce vieux quartier, tel qu'il a été arrêté par le conseil municipal de la ville de Paris. L'entrée principale du palais s'ouvrirait sur la rue Massillon, dont la largeur serait de dix mètres, et la face latérale de gauche borderait la nouvelle rue qui doit partir de l'axe du Palais de Justice et aboutir au quai de la Cité, en traversant tout ce quartier populeux.

TROCHE.

NOTICE

SUR

UN FRAGMENT D'ÉCRITURE DÉMOTIQUE, FAISANT PARTIE DU CABINET ÉGYPTIEN DE FEU CHAMPOLLION LE JEUNE.

La commission chargée de classer tous les papiers manuscrits de Champollion le jeune, a, dans le cours de son travail de récolement, rencontré un fragment d'écriture démotique, égaré dans le manuscrit de la *Grammaire hiéroglyphique*, et ne portant aucune indication d'origine. Ayant l'honneur de faire partie de cette commission, il m'a été permis d'examiner ce fragment à loisir. Le soin avec lequel il a été copié, la netteté et la fermeté du tracé des caractères, tout démontre qu'il est de la main même de Champollion.

A la première vue, j'avais jugé que ce morceau d'écriture démotique devait être d'une époque assez récente; le contexte démontre que je ne me suis pas trompé. Ayant pris une copie fidèle de ce fragment, je n'ai pas tardé à en déchiffrer quelques mots; puis, avec l'aide de M. de Rougé, que ses travaux philologiques classent déjà parmi les plus habiles égyptologues, je suis parvenu à reconstruire à peu près entièrement ce morceau dont l'importance ne saurait être contestée par personne, je l'espère du moins.

Pour faire partager cette opinion, il me suffira de dire que ce fragment d'écriture démotique est la transcription, lettre pour lettre, de mots coptes formant un texte fort curieux, écrit en dialecte memphitique. Il n'y a pas un seul caractère qui ne se transcrive nettement; cette fois les sigles divines et les abréviations, tout ce qui, dans l'écriture du décret de Rosette, avait encore quelque apparence de symbolisme, a disparu; en un mot, il n'y a pas d'écriture au monde plus rigoureusement alphabétique que celle du morceau démotique en question. On n'y trouve plus d'homophones : le même caractère représente toujours la même articulation, et réciproquement chaque articulation a une image constante et invariable. Le rôle des particules du copte moderne est tout aussi précis, aussi dé-

veloppé, dans ce morceau démotique, que dans le texte copte le plus pur. Enfin, le petit trait horizontal qui surmonte en certains cas donnés les lettres ϻ et ϫ dans la phraséologie copte, est déjà employé.

Avant de donner la preuve de tous ces faits si nouveaux dans l'étude des écritures égyptiennes, je dois dire quelques mots de la forme matérielle de ce précieux fragment.

Dix lignes d'écriture le composent : toutes, sauf la première, commencent sur la même ligne verticale. Cette première porte en tête le mot ⲣⲟ, porte, chapitre, suivi d'un chiffre douteux, et qui n'a d'analogie qu'avec le chiffre 30. Enfin, les phrases sont closes par une ligne verticale formée de trois petits points superposés.

La sixième ligne, plus courte de moitié que les précédentes, contient une phrase finie, puisque cette ligne est terminée par les trois points que je viens de signaler.

Il en est de même de la septième, qui doit contenir également un sens fini.

Les trois dernières lignes sont, sinon d'une autre main, tout au moins écrites postérieurement. En effet, la ponctuation des lignes supérieures ne s'y retrouve pas, et, de plus, la djiandjia y affecte exactement la forme de la djiandjia copte ordinaire, contrairement à ce qui a lieu dans les lignes supérieures.

L'étude de ce fragment nous fournit donc un alphabet dans lequel certains signes paraissent pour la première fois, ou comportent des valeurs qu'ils ne me semblaient pas avoir dans le texte du décret de Rosette. Cette observation pourra, devra même probablement modifier certaines lectures de détail adoptées par moi jusqu'ici ; ce à quoi je m'engage de très-grand cœur, c'est à revoir toutes les lectures que j'ai proposées, et à reconnaître hautement toutes les erreurs que j'aurai pu commettre et que j'aurai le bonheur de reconnaître.

Voici maintenant l'alphabet, qui se déduit du fragment démotique en question. J'ai pris soin de signaler les caractères complétement nouveaux ou auxquels le contexte applique une valeur différente de celle que j'avais admise jusqu'ici, en les marquant d'un astérisque (voir pl. 89).

Je ne prendrai pas la peine inutile de décrire minutieusement les petites opérations à l'aide desquelles j'ai déterminé ces différentes valeurs, l'examen du contexte qu'elles fournissent devant, pour le coptisant le moins avancé, servir de démonstration surabondante.

Ceci posé, voici la transcription et la traduction littérale et phrase par phrase de ce précieux fragment.

Ligne 1.

ρο.? (en marge) ⲡⲁⲓ ⲡⲛⲟⲩϯ ⲡϣⲟⲩⲛⲓϣϯ ϧⲉⲛ ⲡⲕⲁϩⲓ ⲛ̄ ⲕⲙⲓ ⲡⲉ :

Chapitre 30? « Ce dieu est à juste titre le plus grand dans la terre d'Égypte. »

Lignes 1 et 2.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲓⲣⲉⲙ̄ⲛⲕⲙⲓ ⲁⲟⲩϣⲉⲙϣⲓϥ ⲧⲏⲣⲟⲩ ϧⲉⲛ ⲧⲃⲁⲕⲓ ⲛ̄ ⲧⲁⲡⲉ :

« Et les habitants de l'Égypte l'ont tous adoré dans la ville de Thèbes. »

Dans les premiers moments j'avais pensé que le groupe ϩⲟⲓ pourrait être le nom du dieu *Ooh,* la lune. Je me plais à reconnaître que c'est M. de Rougé qui m'a suggéré l'idée fort juste que ce groupe devait représenter la copule copte ordinaire.

Ligne 2.

ⲟⲩⲟϩ ⲧⲁⲓ ϯⲃⲁⲕⲓ ⲁϥϭⲓⲣⲁⲛ ⲛ̄ⲧⲟⲥ ⲉⲃⲟⲗϧⲉⲛ ⲡⲁⲓ ⲡⲛⲟⲩϯ :

« Et cette ville a pris pour elle un nom provenant de ce dieu. »

Je suis conduit à lire ⲧⲁⲓ et ⲛ̄ⲧⲟⲥ par le contexte de la phrase; mais le caractère auquel j'attribue la valeur du ⲧ, se présentant ici pour la première fois avec cette valeur, a besoin de vérification ultérieure. On remarquera l'emploi de l'article ϯ devant le mot ⲃⲁⲕⲓ, tandis que dans la ligne précédente le même substantif comporte l'article féminin ⲧ. Ce qui est bien plus étonnant encore, c'est la véritable faute de grammaire que le scribe a commise en écrivant ⲁϥϭⲓⲣⲁⲛ au lieu de ⲁⲥϭⲓⲣⲁⲛ, forme féminine qu'appelait

régulièrement le genre du substantif ⲃⲁⲕⲓ. Au reste, nous verrons un peu plus loin ce même mot précédé de l'article masculin, ce qui permettrait presque de croire qu'à une certaine époque le genre de ce substantif était mal déterminé ou du moins peu fixé.

Lignes 2 *et* 3.

ⲟⲩⲟϩ ⲛⲓⲣⲱⲙⲓ ⲁⲟⲩϯⲣⲁⲛ ⲉⲣⲟⲥ ϫⲉ ⲡⲓⲙⲁ ⲛⲧⲉ ⲁⲙⲟⲩⲛ :

« Et les hommes lui ont donné le nom de lieu d'amoun. »

Dans cette phrase le mot ⲣⲱⲙⲓ n'étant plus en composition, a repris sa forme ordinaire. Tout le reste est parfaitement régulier. Quant au mot que je lis ϫⲉ sa transcription est dictée par le contexte et elle a l'avantage de fixer la valeur du signe étrange y.

Ligne 3.

ⲡⲣⲁⲛ ⲛ Ⲁⲙⲟⲩⲛ ⲉϥⲉⲙⲏⲓⲛⲓ ϫⲉ ϯⲟⲩ ⲟⲩⲟϩ ⲙⲉⲧⲧⲁⲗⲉ :

Le nom d'amoun signifie....... et élévation.

Je suis fort embarrassé pour donner le sens du mot ϯⲟⲩ. Est-ce un radical concret? est-ce un substantif féminin muni de l'article? Quoi qu'il en soit, ϯⲟⲩ, si on le compare au substantif ⲧⲏⲩ, ⲧⲏⲟⲩ, signifie *vent, souffle, esprit.* D'un autre côté, ϯⲟⲩⲟⲓ signifie *aller, courir* (ou *progredi, circumire*), de ⲟⲩⲟⲓ, *cursus, impetus.* ϯⲉⲟⲟⲩ signifie *glorificare,* de ⲉⲟⲟⲩ, *gloria.* Enfin de ⲟⲩⲱ, *germen*, est venu ϯⲟⲩⲱ, *germinare, florere, crescere, adolescere, alere.* Je ne me permettrai pas de choisir parmi ces différents sens que ne nous fournit pas une forme orthographique certaine du mot à expliquer. Tous les autres mots sont réguliers et d'interprétation facile.

Remarquons de plus que le sens *gloria, sublimis, celsitudo*, donné au mot Ⲁⲙⲟⲩⲛ par Peyron, d'après un manuscrit de Paris cité par Champollion dans l'*Égypte sous les Pharaons,* I, 217, se trouve pleinement justifié par la glose ⲙⲉ̀ⲧⲧⲁⲗⲉ que nous fournit notre texte

démotique. Puisque ⲁⲗⲉ. ⲧ. ⲁⲗⲏⲓ. ⲙ., signifie *conscendere, ascendere*, il en résulte que ⲙⲉⲧⲁⲗⲉ doit nécessairement signifier *conscensio, ascensio.*

Enfin ⲁⲙⲟⲛⲓ signifie *pascere, pasci*, de même que nous avons vu ϯⲟⲩⲱ avoir le sens d'*alere*. Je ne me permettrai pas de dire que ce rapprochement, peut-être fortuit, soit suffisant pour traduire dans ce sens le mot indéterminé ϯⲟⲩ de notre fragment démotique.

Lignes 3 *et* 4.

Ⲁⲙⲟⲩⲛ ⲡⲣⲉϥⲙ̄ⲙⲉⲧϫⲟⲟⲣⲓ ⲛⲉⲙ ⲛ̄ⲧⲉ ⲡⲥⲏⲟⲩ ⲡⲉ.

« Amoun est le créateur de la force et du temps. »

Rien de remarquable dans cette phrase que la forme du composé ⲡⲣⲉϥⲙ̄ⲙⲉⲧϫⲟⲟⲣⲓ ; l'introduction de la particule de flexion ⲙ̄ (pour ⲛ̄ devant un ⲙ), démontre en effet qu'à l'époque où ce texte a été écrit, le mot ⲣⲉϥ signifiait proprement *le faiseur, le fabricateur*, et se construisait exactement comme un substantif quelconque ; nous allons en retrouver un peu plus loin une preuve plus décisive encore.

Ligne 4.

ⲧⲁⲫⲉ ⲟⲩⲟϩ ⲫⲟⲩⲣⲟ ⲛ̄ⲧⲉ ⲡⲉⲛⲉϩ ⲡⲉ :

« Il est le chef et le roi de l'Éternité. »

Ici se présente une observation très-importante ; le mot ⲫⲟⲩⲣⲟ, *roi*, est d'orthographe certaine et sa forme démotique au signe ↄ près qui le précède dans le décret de Rosette, est identique avec le groupe signifiant *roi* dans ce décret. Ce groupe, j'ai cru devoir le lire matériellement MATOUER. Il peut résulter de la comparaison de ces deux groupes que celui de la pierre de Rosette doive être lu ⲙⲫⲟⲩⲣⲟ. C'est une question à examiner sérieusement, et très-certainement je m'empresserai de le faire, en étudiant de nouveau tous les mots et tous les passages où le caractère se remontrera.

Il est certain et démontré que cette fois ce caractère a la valeur du ϕ copte : en était-il ainsi cinq ou six siècles plus tôt? C'est ce qu'il importe de rechercher.

Lignes 4 *et* 5.

ⲡⲓⲁⲧⲙⲟⲩ ⲡⲓⲣⲉϥⲙⲉⲧⲟⲩⲱⲛϩ ⲡⲓⲣⲉϥ ⲛⲧⲉ ⲡⲱⲛϧ ⲛⲉⲙ ⲙⲙⲟⲩ.

« L'immortel, l'auteur de la manifestation, l'auteur de la vie et de la mort. »

Tout à l'heure nous lisions le composé ⲡⲣⲉϥⲙⲙⲉⲧϫⲱⲱⲣⲓ. Pourquoi cette fois la particule de flexion a-t-elle disparu? pourquoi l'article masculin écrit d'abord ⲡ est-il écrit cette fois ⲡⲓ? Je ne me charge pas de l'expliquer.

J'ai dit que ⲣⲉϥ était traité comme un véritable substantif, la phrase ⲡⲓⲣⲉϥ ⲛⲧⲉ ⲡⲱⲛϧ le démontre d'une manière irréfragable.

Ajoutons qu'à l'époque où ce fragment démotique a été écrit l'article n'était pas employé indispensablement puisqu'il est omis devant le mot masculin ⲙⲟⲩ, *la mort*.

Lignes 5 *et* 6.

ⲡⲉϥⲉⲣϕⲉⲓ ⲡⲓⲟⲩϩⲓⲧ ϧⲉⲛ ⲧⲁⲡⲉ ⲡⲉ ϩⲓ ⲛⲓⲥϕⲟⲧⲟⲩ ⲥⲁ ⲡⲉⲓⲉⲃⲧ ⲡⲉ :

« Son temple principal est à Thèbes ; il est sur la rive orientale. »

Le mot démotique ⲉⲣϕⲉⲓ, *temple* que nous trouvons ici, nécessitera un nouvel examen du groupe *temple* du décret de Rosette.

Remarquons que le mot ⲡⲓⲟⲩϩⲓϯ, *le premier*, tel que nous le fournit notre fragment, offre un intervertissement de lettres, la forme régulière de ce mot dans les lexiques étant ϩⲟⲩⲓϯ pour le féminin et ϩⲟⲩⲓⲧ pour le masculin.

Tous les autres mots sont corrects et régulièrement coordonnés.

Ligne 6.

ⲟⲩⲟϩ ⲁϥⲕⲏⲛ ϣⲟⲩϣⲟⲣⲡ ⲙ (ⲡ biffé) ⲙⲉⲧⲟⲩⲣⲟ ⲛ ⲕⲙⲓ.

« Et il a été établi digne du premier rang dans le royaume d'Égypte. »

Entre la particule de flexion ⲙ̄ et le substantif ⲙⲉⲧⲟⲩⲣⲟ avait été primitivement écrit l'article masculin ⲡ qui a été biffé. Les substantifs abstractifs formés de la particule ⲙⲉⲧ et d'un radical, sont d'ordinaire du genre féminin ; cela explique pourquoi l'article masculin ⲡ, écrit par erreur, a été biffé par l'écrivain lui-même.

Ligne 7.

ⲀⲘⲟⲩⲛ ϧⲉⲛ ⲛⲓⲙⲁ ⲧⲏⲣⲟⲩ ⲡⲉ ⲟⲩⲟϩ ⲙ̄ⲙⲟⲛ· ⲙⲁ
ϣⲟⲡ ⲙⲙⲟϥ ⲁⲛ :

« Amoun est en tous lieux et aucun lieu ne le contient. »

La négation finale ⲁⲛ avait été oubliée par le scribe; il l'a reportée au-dessus de la ligne et précisément au-dessus des trois points. On remarquera que le mot ⲙⲁ ne comporte pas d'article dans le deuxième membre de phrase, et que le verbe ϣⲟⲡ n'est accompagné d'aucune particule.

Lignes 8, 9 *et* 10.

ⲡⲓⲉⲣⲫⲉⲓ ⲛ̀ⲧⲉ ⲡⲃⲁⲕⲓ (*sic*) ⲥⲛⲏ ϧⲉⲛ ⲡⲓⲙⲁⲣⲏⲥ ⲡⲓⲛⲓϣϯ ⲉⲧⲁϥⲁⲓⲥ ⲉⲡⲛⲓϣϯ ⲡⲁⲛⲟⲩϯ ϫⲉ ⲡⲁⲙⲟⲩⲛ ⲟⲩⲟϩ ⲡϫⲣⲟⲓϭ? ⲛⲡ? ⲱⲛϧ ⲟⲩⲟϩ ⲙ̄ⲙⲟⲩ. ⲡⲉ ϧⲉⲛ ⲥⲏⲟⲩ ⲛⲓⲃⲉⲛ.

Chacun des mots de cette phrase pris à part est très-intelligible, mais leur ensemble ne forme pas, pour moi du moins, un sens suivi. Tout le contenu du passage a-t-il été conservé sur le papyrus dont nous avons la copie? Je suis bien tenté d'en douter. Cependant je fais toute espèce de réserve sur ce point et il peut fort bien se faire que mon insuffisance seule m'empêche de saisir la suite des idées. Quoi qu'il en soit, voici ce que je lis dans ce dernier fragment.

« Le temple de la ville d'Esné dans l'Égypte supérieure, le grand (ⲉ̀ⲧⲁϥⲁⲓⲥ, *qui a fait elle?*) au grand? qui appartient au dieu? Amoun ; et il est le germe de la vie et de la mort en tout temps. »

Je vais maintenant donner de suite la traduction de ce fragment, et il sera facile de déduire quelques faits importants de sa teneur.

« (Chapitre XXX, ou plutôt dernier?) Ce dieu est à juste titre le plus grand dans la terre d'Égypte; et tous les habitants de l'Égypte l'ont adoré dans la ville de Thèbes, et cette ville a pris son nom de celui de ce dieu. Et les hommes l'ont appelée le lieu d'Amoun. Le nom d'Amoun signifie *nourrir* ou *glorifier* et *sublimité*. Amoun est le créateur de la force et du temps; il est le chef et le roi de l'éternité : l'immortel, la cause de la manifestation, l'auteur de la vie et de la mort : son temple principal est à Thèbes; il est sur la rive orientale; et il a été établi digne du premier rang dans le royaume d'Égypte.

« Amoun est en tout lieu et un lieu ne le contient pas. Le temple de la ville d'Esneh dans l'Égypte supérieure.......... Au dieu Amoun et il est le germe de la vie et de la mort en tout temps. »

Que peut être maintenant ce trentième chapitre? A quelle espèce d'écrit se rattachait-il? Il est assez difficile de le décider. Il est très-vraisemblable néanmoins que nous avons là un précieux fragment d'un livre religieux appartenant à quelque écrivain de l'école philosophique d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, la forme même de cet écrit, son identité complète avec le copte proprement dit, démontre qu'il appartient à une époque assez récente, et que je n'hésite pas à regarder comme postérieure au siècle des Antonins. Souhaitons que l'origine de ce fragment soit bientôt reconnue et que le reste de l'écrit dont il faisait partie surgisse de quelque musée. Nous y trouverions sans aucune espèce de doute les documents les plus curieux sur les dogmes de la religion égyptienne et tout au moins une ample série d'observations philologiques nouvelles.

F. DE SAULCY.

Paris, le 23 février 1848.

STATISTIQUE MONUMENTALE DE VAUCLUSE.

Qu'on se rassure sur ce que ce titre pourrait avoir de trop ambitieux ; il ne tiendra pas tout ce qu'il promet. Ceci ne sera qu'un rapide coup d'œil jeté en courant, tout au plus une succincte nomenclature de nos richesses architecturales. Ceux qui, par hasard, voudraient davantage, pourront recourir aux deux volumes in-4° de la « Statistique générale de Vaucluse » que nous espérions, avec l'aide de Dieu et du conseil général, éditer prochainement.

Tous les peuples qui ont foulé notre sol y ont laissé des marques de leur passage ; mais la conquête romaine, plus profondément enracinée, y a entassé les plus nombreuses empreintes. On n'a qu'à gratter le sol de nos villes et de nos campagnes pour mettre à nu des mosaïques dont les rangs sont quelquefois superposés, pour découvrir le dallage de quelque voie romaine, des fragments de colonnes et de stèles, de statues et de bas-reliefs, des autels votifs, des cippes, des torses, des amphores, des urnes, des lécythus, des lampes et des médailles. Le département de Vaucluse en est pavé : Vaison est une mine inépuisable. Il n'est pas rare que le défrichement ou les travaux des routes amènent au jour, sur le penchant des collines, des débris d'hypocaustes ou de villas. Une visite au Musée Calvet, d'Avignon, donnera une idée de nos richesses sous le rapport de l'art antique, et fera d'autant plus regretter tout ce que l'ignorance ou la cupidité ont laissé sortir de nos contrées. On y admirera un superbe petit buste de Jupiter, en agate, trouvé dans le lit d'un torrent, et qui a fait grande envie au goût éclairé de M. le duc de Luynes. Dans un petit cheval en bronze, accroupi sur ses jambes de derrière, dont j'ai fait hommage au Musée, on a voulu voir un échantillon de l'art gaulois ; je ne me prononce point, mais ce pourrait bien être aussi un travail de la décadence.

Nous sommes donc riches en style gréco-romain ; en monuments civils principalement. Tout le monde connaît le théâtre d'Orange, un des plus complets qui soient au monde. Les gradins de celui de Vaison étaient taillés dans le roc ; il y pousse des chênes aujour-

d'hui. La ville d'Orange est coupée en deux par les murs du cirque-hippodrome, qui était lié au théâtre par la base de son hémicycle. A l'entrée de la ville, se dresse un bel arc de triomphe qui n'est plus décidément de Domitius, de Marius ni d'Auguste, mais bien de Hadrien ou de Marc-Aurèle. Celui de Carpentras accuse la pleine décadence, la fin du IIIe siècle ; celui de Cavaillon, le IVe. Le pont Julien près d'Apt, et le pont de Vaison, contemporains des colonies romaines, résisteront longtemps encore à deux impétueux torrents.

Le style latin ou roman primaire règne jusqu'à la fin du Xe siècle. Le monument le plus remarquable de cette époque est la chapelle de Venasque qu'on avait baptisée jusqu'à nos jours de temple païen, temple de Vénus, bien entendu, afin d'avoir une étymologie toute faite. Son plan est formé du déploiement des quatre faces du cube autour de sa base, ou plutôt, c'est une coupole inscrite dans un carré, sur les faces duquel sont adaptées quatre absides en cul-de-four correspondant aux quatre points cardinaux. M. Mérimée, dans ses « Notes d'un Voyage dans le midi de la France », en donne une description assez exacte, à cela près que le marbre rose des colonnes n'est autre chose que du marbre blanc sur lequel l'humidité a développé un beau lichen parasite. Toutefois, il est le premier, avec Millin, qui ait rendu à ce monument sa véritable destination chrétienne, en assignant pour époque de sa construction le commencement du XIe siècle. Plusieurs raisons nous font pencher pour le VIe : nous les développerons ailleurs. Nous ferons seulement remarquer que cette chapelle se trouve sous le presbytère actuel, lequel date à coup sûr du XIIe siècle, comme l'église qui est à côté. La croix grecque nous vient d'Orient par Ravenne, Ancône et Venise. — La tradition latine reprend son empire à l'abbaye de Prébayon (850), aux chapelles de Thouzon, de Bonpas, de Saumanes, dont la cloche porte une inscription fleuronnée de 920 (1), de Saint-Quenin, dans certaines parties des églises de Vaucluse, de Pernes, de Vaison, de Cavaillon et surtout au porche de la métropole des Doms à Avignon. Toutes ces églises ont été complétées ou refaites dans la période suivante. Nous nous sommes expliqués ailleurs sur cette physionomie particulière de certaines parties de nos monuments, que l'on croirait véritablement antiques, sans une inspection minutieuse des détails.

(1) Malgré la date positive de DCCCCXX, le comité historique des arts et monuments a pensé que c'était le résultat d'une erreur, et que la cloche appartenait au XIVe siècle.

Il ne faut pas oublier surtout la tour du Laurens à l'Isle, le château de Barri, entre Bollène et Saint-Paul-Trois-Châteaux et le fort de Buous, grand plateau incliné, entouré d'abîmes, défendu intérieurement par un triple retranchement et un triple fossé creusé dans le roc et se terminant par un donjon : retraite inaccessible où se réfugiaient les populations du comté d'Apt, à l'approche des Barbares et des hordes ennemies.

La troisième période est plus riche. Au style romano-byzantin appartiennent presque toutes nos basiliques, toutes les chapelles de nos villages. Le XI[e] siècle réclame le clocher et le collatéral droit de l'ancienne cathédrale d'Apt (1056), l'église-château de Saint-Saturnin les-Apt de la même époque, Sainte-Marie au Lac du Thor, véritable bijou avec une porte latérale du siècle suivant, celles de Goult, de Saint-Christol, de Mornas, du Beaucet, de la Roque-sur-Pernes, de Crestet, de Saignon, l'abbaye de Saint-Eusèbe (1032-1096), le cloître de Vaison, la chapelle du Groseau près de Malaucène, la chapelle supérieure de Bonpas, celles de Saint-Blaise près de Bollène, de Saint-Pierre de Derboux près de Mondragon, la tour et chapelle de Velorgues près de l'Isle, la jolie tour de Saint-Symphorien, à l'entrée de la Combe de Lourmarin, et le château de Sault. — Le XII[e] siècle nous a légué l'église de Valréas (nef et abside, la porte d'entrée est du XIV[e] siècle), celles de Sault, de Monnieux, de Beaumes avec la charmante chapelle de Notre-Dame d'Aubune dans le voisinage, celle de Bonnieux en partie, la chapelle de Saint-Symphorien aux portes de Caumont, celle de Notre-Dame des Anges avec une tour près de Mourmoiron, la chapelle du château de Mornas, l'ancienne église de Sorgues, la nef et la coupole de la métropole d'Avignon, et la belle abbaye de Sénanque, monument complet, dont, le premier, nous avons esquissé ailleurs la monographie. Les monuments civils et militaires qui nous ont été transmis par le XII[e] siècle sont les vieux murs d'Orange, une partie de la fameuse commanderie des Templiers à Richerenches, le château de Pernes, celui de Vaison, une foule de tours qui couronnent les hauteurs, comme des tours de signaux et les culées du pont Saint-Bénézet. — Le XIII[e] siècle, époque de guerre et de luttes pour nos contrées déchirées par la croisade albigeoise, ne fut pas riche en constructions. Nous lui devons l'ancienne église de Bollène et une partie de la tour qui l'avoisine, l'église de Caromb avant sa modification de 1420, celles de Lapalud et d'Oppède, quelques chapelles, entre autres celle de Sainte-Madelaine (1239) au pont de Mirabeau,

le château de Pertuis, celui de Vaucluse, improprement appelé château de Pétrarque (dont l'habitation se trouvait précisément au-dessous), la belle tour de Saint-Roman de Malegarde et celle du beffroi d'Avignon, surmonté d'un clocheton moresque dans le XVe siècle.

On remarquera que nous avons compris dans la troisième période — style romano-byzantin — le XIIIe siècle qui, dans le Nord, fut l'apogée du système ogival. C'est, qu'en effet, le Midi, par haine de tout ce qui venait d'en haut, par une suite de cet antagonisme de races qui se réflétait dans la langue, les arts, les mœurs et la civilisation, resta fidèle au système de la ligne horizontale, tandis que le système curviligne marchait, en France, vers son entier développement. On serait tenté de voir dans ce contraste plus que de la haine entre la langue d'oc et la langue d'oil. Il y avait un motif d'esthétique et de goût. La preuve, c'est qu'après la fusion, alors que l'ogive devait triompher sous le ciel du Midi, les souvenirs antiques semblèrent toujours arrêter son essor vers les cieux.

Donc, du XIVe siècle seulement date parmi nous la période ogivale. C'est le stigmate de la défaite du Midi : il était décidément vaincu. Cependant sur cette terre où la raison n'avait pas tardé à obscurcir la foi, où les subtilités scolastiques avaient de tout temps enfanté l'hérésie, l'ogive resta, pour ainsi dire, humble et craintive. Ou les artistes méridionaux n'ont pas saisi le génie de l'architecture qu'ils employaient, comme on serait tenté de le croire pour l'Italie, ou bien ils ont cédé, malgré eux peut-être, à l'influence qui les écrasait de toutes parts. Ceci est plus probable. Ce qui est positif, c'est que la lancette, d'abord très-longue et très-effilée dans le Nord (ogive à lancette ou aiguë) retourne à des proportions moyennes, de telle façon qu'on pût y inscrire un triangle équilatéral (ogive à tiers-point). Dans le Midi, au contraire, l'arcade curviligne fut encore une dérivation du plein cintre. Après la modification du plein cintre brisé, c'est-à-dire, d'un arc qui présente à son sommet un angle très-évasé et à peine sensible, vint celle de l'ogive surbaissée, ou de l'arcade pointue obtuse, dont les arcs sont décrits avec un rayon plus court que l'ouverture de l'arcade. C'est celle qui constitue notre style ogival primaire et qui domine dans nos monuments du XIVe siècle. Il ne faut que jeter les yeux, pour s'en convaincre, sur ce qui reste du cloître des Dominicains (1347) à Avignon; (la belle église de ce nom, de 1330, offrait la même singularité); sur l'église de Saint-Agricol (1320), dont la façade est de 1420; celle de Saint-

Didier (1355); celle de Saint-Pierre (1358), dont la façade est de 1512; celle de Montfavet (1338), dans le voisinage; sur le collatéral gauche de l'église d'Apt, les églises de Visan, de Villes, de Bonnieux (chœur et abside), de Malaucènes, de Piolenc, dont la porte est romane, de Cadenet et de Mourmoiron (1373), dont l'abside du XI[e] siècle, pour le plus tard, conserve la seule fenêtre en forme de fronton ou de mitre, que l'on trouve dans le département. Les autres principales constructions de ce siècle sont l'ancien château papal de Sorgues (1364), qui disparaît presque entièrement; les châteaux de Séguret, de Thouzon; les remparts de Courthezon et de Valréas, réparés au XVI[e] siècle comme tous ceux du Comtat, ceux de Carpentras (de 1359 à 1390); ceux d'Avignon (de 1349 à 1368), et enfin la masse gigantesque du palais des papes qui domine cette dernière ville (de 1336 à 1370).

Vers le XV[e] siècle, les deux architectures du Nord et du Midi prennent un air de famille. Toutes les deux annoncent la décadence en s'éloignant des principes fondés sur les règles sévères de la géométrie. L'esprit et l'imagination s'épuisent en vains et pénibles détails. Parmi les monuments du style rayonnant, on remarquera plusieurs parties de l'église Saint-Siffrein de Carpentras (1405), dont la porte latérale est du commencement du siècle suivant; les églises de Menerbes, de Sablet, de Vaison (1464, modifiée en 1601); les croix de Pernes, de Vaison et de Travaillans, et la tour du pont Saint-Bénézet (1414). Le style flamboyant réclame, à Avignon, les Célestins (1400-1476); Saint-Martial, considérablement augmenté en 1486; l'ancien archevêché (1438-1476); la façade de Saint-Pierre (1512); l'église de Pertuis et la porte latérale de Saint-Siffrein, dont nous avons déjà parlé.

Avec les Valois la renaissance meurt. On méprise l'art chrétien; on poursuit une nouvelle forme matérielle. Il y a retour vers le vieux système gréco-romain. Il en résulte une forme hybride; et on a osé appeler cela Renaissance! Mot souverainement impropre, car cette architecture est simplement une œuvre de décadence, un travail d'imitation, un retour vers une civilisation morte dans son antique et glorieuse impuissance. Alors ce n'est plus l'inspiration qui commande à l'artiste. Aussi pourquoi ne se bornait-on pas à lui demander des palais et des châteaux, au moyen desquels les maîtres pussent rivaliser de luxe et de prodigalité? Avant tout, il faut éblouir, surprendre, étonner. L'art abdique devant les exigences des individualités. Nous avons des châteaux remarquables de cette époque; ceux

du Barroux, de Saumanes, de Gordes (1541), et surtout celui de la Tour-d'Aigues, dont les nobles et imposantes ruines annoncent encore une royale magnificence.

Nous n'avons pas le courage de mentionner les pauvres édifices que les deux derniers siècles et le nôtre surtout ont imposés au département avec leur style jésuitique ou leur éternelle ligne droite, froide dérivation de l'antique. Nous mentionnerons encore moins ces églises, ces hôtels de ville, ces salles de spectacle en guise de temples plus ou moins grecs et romains, à la honte de nos architectes officiels, qui doivent une amende honorable à notre sublime et vieil art national. Les temps sont enfin venus où tous les yeux doivent s'ouvrir à la lumière : la « Revue archéologique » contribuera à hâter les progrès d'une sainte et universelle régénération.

Jules Courtet,

Correspondant du Comité historique des arts et monuments.

ÉTYMOLOGIE DU NOM PROPRE ΕΥΜΗΝΟΣ SUR DES MÉDAILLES DE SYRACUSE.

Malgré les nombreuses recherches des critiques modernes sur la forme et l'origine des noms propres grecs, il en est encore beaucoup dont l'étymologie est incertaine. J'en ai cité et éclairci quelques-uns dans un mémoire spécial (1). En voici un qui n'a paru offrir aucune difficulté, et qui pourtant reste inexpliqué jusqu'ici.

Ce nom est gravé sur des médailles et médaillons de Syracuse, que M. Raoul Rochette, dans sa *Lettre au duc de Luynes*, a fait connaître (2). Ce nom est écrit, tantôt par ses initiales ΕΥ et ΕΥΜ., tantôt ΕΥΜΗΝΟΥ, en toutes lettres. On en a voulu faire un nom de *graveur* de médailles. A mon avis, ce ne peut être qu'un nom de magistrat. Mais je ne veux parler ici que du nom même et de sa forme. M. Raoul Rochette appelle constamment ce personnage *Euménès*, sans aucune hésitation. Si cette traduction était exacte, le nom serait des plus connus et ne mériterait guère qu'on s'y arrêtât. Mais je remarque d'abord que *Euménès*, comme tous les composés en μένης qui viennent de μένος, s'écrit par un E non par un H, Εὐμένης, Ἀλκαμένης, Ἀγαμένης, etc.; en second lieu, que le génitif de Εὐμένης est Εὐμένους non Εὐμήνου; à la vérité, les noms de cette forme, prennent parfois, et abusivement, le génitif en ου, comme Σωκράτης, Σωκράτου; mais ce n'est qu'à une époque très-postérieure à celle de ces médailles.

Il faut donc tenir pour certain que ΕΥΜΗΝΟΥ ne peut être que le génitif d'Εὔμηνος; et, dans ce cas, c'est là un nom propre tout à fait insolite, unique même, jusqu'à présent, et qui doit avoir une origine radicalement différente de celle de Εὐμένης. Cette origine me paraît ne pouvoir être que μήν, μηνός, le *mois*.

En effet, on connaît un nom formé avec celui de l'année, ἔτος, à savoir Εὐέτης, et ses dérivés Εὐετήριος, Εὐετίων.

On en connaît un autre formé avec le mot ἡμέρα, *jour*, tel que Εὐήμερος (le célèbre *Evhémère*) et ses dérivés Εὐημέριος, Εὐημερίς, Εὐημερίδης.

(1) Dans les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique*, t. XVII.
(2) P. 24 et *Lettre à M. Schorn*, p. 87, 88.

Mais jusqu'ici on n'en connaissait pas qui fût composé avec le mot μήν, le *mois*, et il pouvait paraître singulier que cette période de temps eût été oubliée dans la formation des noms propres. Cette lacune est à présent remplie. Car on a maintenant :

Εὐήμερος			jour	
Εὔμηνος	né dans un		mois	heureux.
Εὐέτης			an	

Εὔμηνος est donc un nom propre *nouveau* à insérer dans le lexique de Pape et la nouvelle édition du *Thesaurus*.

Un nom de lieu, ou de quartier de ville, Εὐμήνιον, se retrouve dans une inscription d'Olbiopolis : Ἐπὶ Κύρου (et Καλλιστράτου) ἀστυνόμου Εὐμηνίου (3). Cet Εὐμήνιον était peut-être un *agora* ou marché, ayant pris son nom d'un citoyen qui l'avait fait construire ou disposer, comme l'Ἱπποδάμειος ou Ἱπποδάμιος ἀγορά au Pirée, ainsi nommé de l'architecte Hippodamus ; tel est encore le Πεισιανάκτιος στοά, depuis appelé le *Pécile*, après qu'il eut été décoré des peintures de Polygnote. Il devait tirer son nom d'un certain Πεισιάναξ, *Pisianax*, qui l'avait fait construire (2).

Et c'est ainsi qu'on pourrait remonter de l'Ἰσμήνιον ou Ἰσμήνιος στοά ou ἀγορά, jusqu'au nom propre Ἴσμηνος, dont ce *Portique* ou *agora* nous révélerait un deuxième exemple.

LETRONNE.

(3) *Corp. Inscr.*, n° 2085, d.
(4) Voir mes *Lettres d'un antiquaire*, etc., p. 457.

DE CE QUE LES ANCIENS ONT CONNU TOUS LES GENRES D'IMPRESSION SÈCHE, Y COMPRIS CELLE DES CARACTÈRES MOBILES, IL NE S'ENSUIT PAS QU'ILS AIENT DÉCOUVERT L'IMPRESSION HUMIDE ET L'IMPRIMERIE.

M. Letronne a fait réimprimer dans la *Revue Archéologique*, avec des additions, un article déjà publié dans la *Revue des Deux Mondes* sur l'*Invention de Varron*. Cet article me suggère l'idée de soumettre aux lecteurs la note suivante qui fournit un nouvel élément dans la discussion intéressante ranimée par lui. D'ailleurs il y a loin de la grande publicité de la *Revue des Deux Mondes* à la profonde obscurité d'une brochure tirée à un petit nombre d'exemplaires. Cette note peut donc être considérée comme inédite. Voici comment je m'exprimais (1) : Il y a dans ces deux citations (le passage de Pline (2) et celui de Pétrone (3)), plusieurs faits qu'il faut accepter et dont on doit l'explication. 1° C'est en premier lieu la présence d'une invention précieuse (*benignissimum inventum*) qui devient une sorte de complément de la peinture. 2° Cette invention doit se distinguer entièrement, par ses résultats, de tout ce qui a été pratiqué antérieurement pour peindre les portraits, puisqu'elle excite une si grande admiration (*inventione muneris etiam diis invidiosi*). 3° Par ce nouveau moyen, un ouvrage composé de sept cents portraits a pu être reproduit en assez grand nombre et assez rapidement pour être envoyé par son auteur dans le monde entier (*in omnes*

(1) Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg, ou description des lettres d'indulgence du pape Nicolas V. *Pro regno cypri* imprimées en 1454, 1 vol. in-4°, 1840, chez Techener.

(2) Il ne s'agit que du premier passage cité par M. Letronne, page 34 de cette *Revue*; quant au second (page 37), l'évêque Münter disait en 1825 : *Quelques-uns ont prétendu lire* inventa *au lieu de* juventa; *nous ne saurions rattacher ce passage à l'autre, bien qu'avec le changement d'une seule lettre, le fait de l'emploi du procédé de l'impression serait un fait acquis, mais aucun manuscrit ne justifie cette leçon, et l'ensemble de la phrase prouve que Pline ne parlait de Lala que d'une manière générale.*

(3) Le passage de Pétrone n'a pas encore été cité dans cette Revue : je le reproduis. Le favori de Néron, l'amateur des arts, voulant s'expliquer la cause de la décadence de la peinture, s'exprime ainsi : *Pictura quoque non alium exitum habuit postquam ectyporum audacia tam magnæ artis compendiariam invenit.*

terras misit). 4° Enfin, cés portraits, ainsi reproduits, n'étaient ni coloriés, ni ombrés avec grand soin; c'était autre chose que des portraits peints, puisque Pline ne leur accorde qu'une désignation si peu flatteuse (*aliquo modo imagines*), une manière de portraits.

« Deux savants (1) du plus grand mérite ont discuté ce fait si particulier, cette apparition singulière dans les arts, sans liaison avec les siècles qui ont précédé et avec les siècles qui ont suivi. L'un, M. Quatremère de Quincy (2) a donné trop à l'invention de Varron, en supposant que ces portraits avaient été gravés au burin sur ivoire et imprimés au cylindre. C'était supposer la découverte de l'impression au IIe siècle, sans pouvoir expliquer comment un moyen aussi puissant que simple, avait été abandonné après avoir servi si utilement à ce seul ouvrage. D'un autre côté M. Letronne (3) a accordé

(1) Je ne cite que les deux auteurs les plus récents, autrement il faudrait rappeler que déjà de Pauw, en 1788, avait admis pleinement et sans réserve la connaissance de l'impression des gravures et des types *immobiles* dans l'antiquité; il ne refusait à ses favoris, les anciens, que les types mobiles, comme si une de ces inventions ne menait pas forcément, et en peu de temps, à l'autre. L'*inventum Varronis* consistait selon lui dans l'*emploi de planches gravées qui imprimaient le profil et les principaux traits des figures, auxquelles le pinceau ajoutait ensuite les ombres et les couleurs convenables*. (*Recherches philosophiques sur les Grecs*, part. III, vol. II, p. 100). Le savant évêque de Seeland adopte cette opinion, seulement il suppose qu'on grava les portraits en relief sur planches de bois avec texte au-dessous et qu'on les imprima sur parchemin. Pour preuve de son assertion, il rappelle l'usage des cachets dans l'antiquité. *Nous avons encore en quantité des estampilles romaines pour imprimer les noms, j'en possède moi-même une sur métal, avec l'inscription gravée en relief et à rebours :*

S. FLAVI
HERMETIS.

(*Sinnbilder und Kunstv. der alt. Christen*, part. II, p. 3).

M. Deville ne me semble avoir ajouté à ces conjectures qu'une citation de Symmaque qui ne s'y applique en aucune façon, car elle ne prouve qu'une chose, à savoir que les éloges des grands hommes placés au-dessous des portraits qui décoraient les bibliothèques étaient gravés sur cuivre. Nous savions cela et nous devions le supposer puisque l'usage était général. Symmaque ne fait point allusion à l'invention de Varron, mais il compare la durée des éloges du savant romain, gravés dans le métal et placés au bas des statues, à l'immortalité qu'il assigne aux épigrammes composées par son père. (*Actuarium Symmachianum*, I, II. Deville : *Examen d'un passage de Pline relatif à une invention de Varron*. Mém. de l'Académie de Rouen, année 1847).

(2) *Recueil de Dissertations archéologiques*, Paris, in-8°, 1836.

(3) *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1837. Je faisais allusion à la dissertation réimprimée dans la *Revue archéologique*, tome V, page 33. Je ne contesterai dans le travail de mon savant confrère que deux assertions qu'il a admises d'après des auteurs connus pour avoir approfondi la question et sans les soumettre à l'épreuve de sa perçante critique : 1° *les anciens n'ont jamais connu notre gravure*

trop peu au récit de Pline, en supposant que ses éloges, produits de son emphase ordinaire, s'appliquaient uniquement à l'idée nouvelle (*inventum*) de Varron, de réunir dans ses ouvrages les portraits des hommes illustres qui jusqu'alors étaient restés enfouis dans les bibliothèques.

« Il faut, je crois, pour expliquer ce fait curieux, et j'aurai ailleurs l'occasion de le démontrer avec plus de développements, il faut trouver un moyen multiplicateur qui ne soit pas l'impression et qui dans son application, n'ait offert aucun des éléments qui pouvaient en donner l'idée; un moyen qui, dans un premier emploi, pouvait exciter l'admiration et suffire à la publication de l'ouvrage de Varron, mais qui, par l'insuffisance de ses résultats, devait être bientôt abandonné, même des décorateurs d'appartements, auxquels Pétrone fait allusion.

« Ce moyen, c'est le patron découpé, repris et abandonné à toutes les époques (1), selon qu'il se trouvait un homme assez ingénieux et assez persévérant pour l'employer.

« On sait qu'en Allemagne on ne se sert pas de papiers peints,

au burin, p. 33. Si l'on entend par burin l'instrument perfectionné qui coupe le cuivre, en tailles mécaniques, à la grande admiration des graveurs, peut-être, et qu'ils en soient bénis, les anciens ne le connaissaient pas; mais ils avaient des instruments équivalents avec lesquels ils gravaient en creux dans le cuivre, et ces *planches* sous forme de plaques chez les Égyptiens, de miroirs chez les Étrusques et les Grecs, d'inscriptions chez les Romains; d'émaux, de nielles, etc., au moyen âge, nous sont parvenus, et j'en ai fait tirer des épreuves par des procédés qui étaient dans les mains des anciens et sur le métal même, gravé il y a quelques mille ans. Les lecteurs de la Revue les trouveront dans les prochains numéros, et ils jugeront eux-mêmes; 2° *La première idée de tirer des épreuves d'un dessin gravé est venue de l'expérience toute fortuite tentée en 1452 par le fameux nielleur Maso Finiguerra pour se rendre compte de son travail.* Je prouverai que l'orfèvre florentin n'a été pour rien dans l'invention, l'art de nieller pour fort peu de chose, et la fameuse paix pour encore moins. Je dirai, dès à présent, qu'on trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal une seconde épreuve de la Paix, gravée par Maso Finiguerra; elle est très-proprement imprimée sur un papier assez moderne, et avec un noir qui n'est ni le noir épais des nielleurs, ni le noir roux des premiers imprimeurs italiens; cette découverte a détruit tous les arguments que l'abbé Zani, M. Duchesne et d'autres ont tirés de l'épreuve de la Bibliothèque nationale.

(1) Je crois pouvoir suivre sur plusieurs monuments l'emploi de ce moyen d'activer la reproduction. Ces monuments, asiatiques, égyptiens et grecs sont évidemment antérieurs à l'époque où vivait Varron. Le procédé sans doute était retombé dans l'oubli, puisqu'il reparait comme invention ou comme application nouvelle. Il en devait être ainsi, parce que le patron découpé n'avait de portée que justement là où il convenait et dans les mains adroites qui savaient l'employer. Il convenait au recueil de Varron, il a dû servir à illustrer, pour ainsi dire, mécaniquement, un certain nombre d'exemplaires de son manuscrit.

parce qu'on décore les appartements avec des peintures frottées sur mur au moyen de patrons découpés et quoique ce mode de décoration paraisse économique dans une province, il est remplacé par le papier dans une autre. On se rappelle les belles fleurs et les superbes fruits qu'on a peints sur velours et sur parchemin sans aucune étude du dessin et par ce procédé. Après l'étonnement qu'a excité ce nouveau moyen, après la mode qu'il a produite, il est aujourd'hui complétement abandonné et ne sert plus qu'aux peintures d'affiches sur les murs et à la fabrication des écriteaux de location sur les portes. Il sera quelque jour employé avec une nouvelle ardeur. »

On voit comment j'expliquais par un procédé ingénieux, nouveau à l'époque où l'on envoyait par le monde les sept cents portraits, et expéditif pour leur reproduction, l'étonnement de Pline et les éloges hyperboliques adressés à Varron. Comment en même temps je montrais l'abandon possible d'une invention, belle dans sa nouveauté, mais sans portée dans son emploi et qui devait tomber dans l'oubli quand la main habile et exercée avait accompli son œuvre.

Cette discussion n'était qu'un incident; j'ai traité à fond la question de l'impression chez les peuples de l'antiquité et au moyen âge dans mon ouvrage sur la découverte de l'impression (1). Voici les titres des quatre premiers chapitres. Ils embrassent mes recherches sur ce point.

Chapitre premier. De l'écriture et du dessin considérés comme moyens multiplicateurs de la parole.

Chap. II. L'antiquité et le moyen âge avant le XVe siècle connaissaient la pratique de tous les arts, ustensiles et ingrédients qui concourent dans l'impression des gravures et des types mobiles.

Chap. III. Avec tous ces moyens, l'antiquité et le moyen âge ont-ils connu avant le commencement du XVe siècle le procédé qui consiste à tirer une impression humide d'une gravure en relief ou en creux.

Chap. IV. L'antiquité et le moyen âge, avant le XVe siècle, avaient-ils reconnu aux différentes époques de leur splendeur, l'utilité, le besoin de la multiplication de l'écriture et du dessin.

Il est regrettable, pour moi seul peut-être, de n'avoir pu jusqu'à présent publier cet ouvrage, fruit d'un long travail; mais l'obstacle qui m'a arrêté, après deux tentatives coûteuses, c'est l'énormité de

(1) *Histoire de la Découverte de l'Impression et de son application à la gravure, aux caractères mobiles et à la lithographie.* Paris, in-8°, 1839.

la dépense, et cet obstacle n'est pas de nature à s'aplanir au milieu des préoccupations qui nous assiégent aujourd'hui. J'ai pensé que les lecteurs de la *Revue* dont l'attention a été éveillée par M. Letronne sur ce point intéressant de l'archéologie, pourraient en lire quelques extraits avec intérêt, et je commencerai dans l'un des prochains numéros à exposer les idées générales du premier chapitre, qui montrent l'invention de l'écriture et du dessin exerçant dans la société primitive la même influence et répondant aux mêmes besoins que l'imprimerie au XVe siècle. J'entrerai ensuite dans le sujet qui nous occupe, en prouvant par les textes, par les monuments figurés et encore mieux par les objets eux-mêmes recueillis dans nos musées que les anciens possédaient et employaient journellement tous les éléments de l'impression et de l'imprimerie; 1° La presse: 2° Les couleurs; 3° Le parchemin; 4° Les soieries et toiles fines; 5° Le papyrus; 6° Les métaux martelés en plaques ou fondus dans des moules, etc. Voilà pour le matériel; et quant à l'art, les planches de cuivre gravées en creux, les estampilles, les moules, les poinçons et la roulette, les cachets et les inscriptions monumentales gravées en relief dans le bois et dans le métal prouvent surabondamment qu'on a pratiqué dans l'antiquité et au moyen âge tous les arts qui concourent à l'impression et à l'imprimerie. Et cela d'une manière si complète que je pousserai plus loin ma démonstration en recherchant dans quelle limite les anciens pratiquaient déjà l'impression, non pas l'impression humide par imposition, mais l'impression sèche et à la main, à froid et à chaud. On verra combien était faible la barrière qui séparait la découverte de l'impression telle que nous la possédons, des ingénieux procédés qui donnaient aux anciens des impressions, à froid, nettes et précises dans la terre des briques et des faïences, dans la pâte molle du pain et dans la cire, ou à chaud sur le front des esclaves et les cuisses des chevaux. Pour cet emploi vulgaire, quotidien, de l'impression sèche, on avait déjà vaincu, trois mille ans avant notre ère, toutes les difficultés des caractères franchement gravés, profondément évidés et tournés à rebours pour donner une impression nette et dans le vrai sens; bien plus, on avait gravé dès la plus haute antiquité, sur des poinçons isolés, les lettres qui en s'associant frappaient les inscriptions des médailles et offraient déjà la combinaison des types mobiles appliqués à un genre d'impression.

Mais, disait un homme instruit, qui cette fois pourtant manqua de critique, *si cette découverte fût venue alors, elle n'aurait eu aucun*

succès (1). Je prouverai au contraire et ceux qui connaissent l'antiquité se laisseront facilement convaincre, que la société aspirait à un moyen de multiplication rendu nécessaire aux époques florissantes chez toutes les grandes nations par la complication des rouages administratifs et l'accroissement des relations privées, par la centralisation du pouvoir qui se voyait obligé de faire copier ou graver dans le métal et la pierre, mais en petit nombre et lentement, ces ordres et ces proclamations qu'il avait intérêt à répandre partout et à l'instant, enfin par tous ces besoins qu'une société politique, artistique et littéraire ressent impérieusement et cherche de tous les efforts de son génie à satisfaire.

Croirons-nous avec Israëli « que les hommes de poids chez les Romains avaient eu connaissance de l'imprimerie, mais que calculant tous les dangers qu'elle apportait avec elle, ils l'avaient refusée au peuple (2). » Hommes de poids vraiment, s'ils étaient capables de maintenir le boisseau sur cette lumière. Il y aurait puérilité à discuter cette opinion.

Si ensuite on me demande comment l'antiquité et le moyen âge en atteignant successivement le plus haut degré de splendeur et de prospérité, en créant les merveilles de l'art en Asie, en Égypte, en Grèce, en Italie et dans l'Europe entière, n'ont pas trouvé un procédé si simple, dont ils avaient dans les mains tous les éléments et dont le besoin faisait irruption comme par tous ses pores, je répondrai : « De même que le peuple hébreu cherchait vainement Loth et ses filles qui passaient au milieu d'eux sans être vus, de même l'homme ne pouvait apercevoir ce qu'il avait devant lui, ce qu'il touchait à toute heure. Il fallait que le doigt de Dieu lui ouvrît les yeux (3). Il en sera ainsi de toutes les grandes découvertes, et combien en est-il encore dont les éléments sont entre nos mains, sans que nous puissions trouver leur application. Chercher une autre cause serait inutile. Celle-ci d'ailleurs n'est-elle pas assez belle, n'est-elle pas assez consolante (4). »

LÉON DE LABORDE.

(1) Quandt, *Geschichte des Kupferstecherkunst*, s. 3.

(2) Israëli, *Curiosities of lit.*

(3) Ce caractère divin de la découverte de l'imprimerie était unanimement reconnu au XV[e] siècle ; je ne citerai que deux contemporains. L'électeur Berthold parle ainsi de cet art, le 4 janvier 1486 : *Verum cum initium hujus artis in hac aurea nostra Moguntia divinitus emerserit* (Guden. Cod. dipl. IV, 470) et Trithem en 1508 : *His temporibus ars impressoria Moguntiæ inventa est de novo mirabili industria, munere divinitatis.*

(4) Débuts de l'Imprimerie à Strasbourg, ou Recherches sur les travaux mystérieux de Gutenberg dans cette ville, et sur le procès qui lui fut intenté en 1439. Paris, in-8°, 1840.

LETTRE A M. DE WITTE

SUR LES NOMS ΠΑΜΦΑΙΟΣ, ΠΑΝΘΑΙΟΣ ET ΠΑΜΑΦΙΟΣ DONNÉS A UN FABRICANT DE VASES.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Dans une dissertation spéciale (1), vous avez de nouveau rassemblé les noms des peintres et des potiers, inscrits sur les *vases grecs*; vous avez savamment discuté ces noms, auxquels vous en avez ajouté plusieurs qui avaient échappé à vos devanciers, ou qui n'ont été connus que depuis la publication de leurs travaux.

Parmi ces noms, il en est un, celui de ΠΑΜΑΦΙΟΣ, inscrit sur un vase de la collection de Berlin, ci-devant de Canino, et dont jusqu'ici on n'a pu connaître l'étymologie. Vous m'avez fait l'honneur de me consulter sur ce nom énigmatique, et je vous ai répondu par l'aveu de mon ignorance à ce sujet; aveu qui ne me coûte jamais à faire. Le seul point qui m'ait paru certain, c'est que le nom est *étranger à la langue grecque*. Je crois maintenant pouvoir faire un pas de plus, et vous en proposer l'explication véritable.

Il est un nom de *fabricant* ou de *potier* qui se présente sur un grand nombre de vases, avec ces diverses formes, ΠΑΝΦΑΙΟΣ, ΠΑΝ⊕ΑΙΟΣ, ΠΑΝΘΑΙΟΣ, ΠΑΝΦΑΟΣ, suivie du verbe ΕΠΟΙΕΣΕΝ ou ΜΕΠΟΙΕΣΕΝ. Vous avez fait observer, avec raison, que le Φ étant figuré, sur les vases, Φ, ⊖, ⊕ et ⊙, ces diverses formes doivent représenter certainement le même nom. Il n'y a donc qu'a choisir entre ΠΑΝΦΑΙΟΣ et ΠΑΝΘΑΙΟΣ (2). Or, le choix ne me paraît pas douteux. Car Πάνθαιος ne peut être grec; c'est Πάνθειος qu'il faudrait; tandis que Πάνφαιος, Πάμφαιος, ou Πάμφαος, est formé naturellement de φάος, comme l'adjectif παμφαής, *tout brillant*, et le verbe παμφαίνω.

Ainsi, on doit renoncer au nom grec Πάνθαιος qui ne peut exister, et y substituer celui de Πάνφαιος, Πάμφαιος ou Πάμφαος.

Cela posé, si vous voulez bien remarquer que, sur les vases grecs, les noms sont fréquemment estropiés, soit par retranchement, comme ΝΙΚΟΘΕΝΕΣ, ΝΙΚΟΤΡΑΤΕ, ΤΙΜΑΔΡΑ (pour Νικοσθένες, Νικοστράτε, Τίμανδρα); soit par addition, comme ΠΟΛΥΔΕΥΚΤΗΣ (pour Πολυδεύκης), soit enfin par *transposition*, comme ΚΑΛΙΤΡΑΣΤΕ, ΑΦΡΟΤΙΔΕ (pour Καλλιστράτε et Ἀφροδίτε), vous verrez que le nom impossible ΠΑΜΑΦΙΟΣ se ramène, par la simple *transposition* de l'A, au nom connu, ΠΑΜΦΑΙΟΣ. Plus j'y pense, plus je crois qu'il n'y a pas à chercher davantage, et que le mot de l'énigme est trouvé.

LETRONNE.

(1) Sur les *Noms des dessinateurs et fabricants des vases peints*, dans la *Revue de Philologie*, t. II, p. 337 et 473.

(2) P. 489, 490.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'association archéologique de la Grande-Bretagne a tenu le 14 avril une séance publique sous la présidence de lord Albert Coningham. M. John Bell a présenté le dessin d'une statue de Mercure récemment découverte à Newcastle upon Tyne, dans les travaux de creusement exécutés pour le chemin de fer, High Leves Bridge.

M. le président a donné lecture d'un mémoire sur les fouilles opérées durant les mois derniers dans les environs de Scarborough. On a découvert un grand nombre d'urnes, d'armes en silex, des ossements d'animaux enfouis sous les tumulus. Les flèches et fers de lances en silex sont d'un excellent travail. Quant aux urnes, qui sont en argile crue, elles rappellent pour la forme et le style des ornements, quelques-unes de celles qui ont été découvertes dans le Derbyshire, le Wiltshire et le Dorsetshire.

M. Price appelle l'attention des membres de la réunion sur l'analogie qui existe entre la poterie vernissée de couleur rouge que l'on a découverte à Bath et celle qui a été trouvée à Londres. A cette occasion il se plaint de l'état du musée de la première de ces villes. Bien que fort riche en antiquités recueillies dans le comté, ce musée ne se compose que d'un local étroit et incommode dans lequel sont entassés des objets de natures les plus diverses. M. Lott s'associe aux regrets exprimés par M. Price, et annonce avec satisfaction que la ville de Londres entre au contraire dans une meilleure voie, et que la corporation de Londres se propose de fonder un musée des antiquités nationales. A Guildhall, une salle spéciale a déjà remplacé la simple armoire dans laquelle étaient renfermés les objets qui intéressent l'archéologie bretonne. Ce membre ajoute qu'il a appris avec peine par la voie des journaux français que le gouvernement provisoire avait l'intention de réunir en un seul musée à Paris toutes les antiquités qui composent les collections des villes de départements.

M. Roach Smith fait observer à M. Lott qu'il commet évidemment une méprise relativement aux intentions prêtées par lui au gouvernement français. Il ne s'agit point en effet, ainsi que

le suppose M. Lott, de déposséder les villes des départements d'une des richesses dont elles sont le plus fières et qui attirent dans leurs murs les savants, les artistes et les amateurs, mais d'imprimer plus d'unité à l'administration des musées et de régularité dans leur mode de formation. Les collections font trop d'honneur au goût des villes de France et à leur amour des études archéologiques, elles constituent une propriété trop incontestable, pour que l'on pense jamais à les en dépouiller. A cette occasion M. Roach Smith a rendu pleine justice à l'état dans lequel se trouvent nos musées départementaux, et nous sommes heureux de voir qu'en ce point il a reconnu la supériorité des Français sur leurs voisins d'outremer. En effet les antiquités nationales ne sont en Angleterre recueillies dans aucune collection publique et le petit nombre de celles qui ont été réunies au *British Museum*, s'y trouvent confondues avec les œuvres de toutes les nations sauvages ou civilisées.

Nous espérons que la Grande-Bretagne prendra en considération les observations de M. R. Smith et que chaque comté aura bientôt son musée où se trouveront réunies les antiquités découvertes sur son territoire.

— Un échafaudage se dresse en ce moment devant le portail de l'église Saint-Leu et Saint-Gilles, rue Saint-Denis, pour le restaurer. Depuis quelques années qu'on a démoli les barraques qui avaient été construites, de chaque côté de la grande porte, à la fin du dernier siècle, alors que le service divin avait été interdit dans cette église comme dans beaucoup d'autres, et qui depuis ce temps masquaient la base de ce monument; nous désirions voir disparaître les traces des dégradations qu'y avaient laissées ces constructions. Grâce à la nouvelle activité que déploie l'administration, pour la conservation de nos monuments nationaux, ce travail est en voie d'exécution sous la direction de M. Baltard, architecte des églises de Paris.

EXPLORATION

DE

LA PROVINCE DE CONSTANTINE ET DES ZIBANS.

M. Ch. Texier, inspecteur général des bâtiments civils de l'Algérie, a bien voulu nous communiquer pour la *Revue* le résultat de son exploration dans la province de Constantine et des Zibans, qui fait suite aux rapports que nous avons déjà publiés (voir la *Revue Archéologique*, t. III, p. 724 et t. IV, p. 513).

Cette exploration a donné pour résultat la situation d'une ville antique à Ouargat; cette ville offre encore l'emplacement d'un temple, un barrage sur la vallée et différentes ruines indéterminées.

Au col situé entre la montagne du Nif en Nseur, et la colline appelée Ras Hanout et Ser'hir, existe une seconde ville dans laquelle M. Texier a reconnu l'emplacement d'une forteresse et différents édifices. De là il a suivi tout le parcours de la voie romaine qui est encore parfaitement déterminé. Voilà pourquoi sa route s'écarte un peu de celle qui est suivie généralement.

Dans la localité appelée Medracen, le savant voyageur s'est arrêté pendant une journée pour étudier un des monuments les plus importants de l'Algérie. C'est un tombeau circulaire terminé par un cône en escalier, et dont la circonférence n'a pas moins de cent soixante-quatorze mètres. Soixante colonnes d'ordre dorique grec avec une corniche dans le style égyptien décorent le soubassement. On pénètre dans l'intérieur par un couloir dont la construction rappelle ceux des pyramides égyptiennes; mais des éboulements empêchent d'aller plus avant. La conservation de ce tombeau est presque complète. A une époque inconnue, un certain nombre de gradins du cône ont été arrachés pour arriver à connaître la chambre sépulcrale.

Du côté du sud six colonnes sont déplacées, et une partie des gradins jusqu'à la moitié de la hauteur sont détruits. Du côté de l'ouest, une partie du soubassement est également démolie; mais il reste encore cinquante-deux colonnes en place. Dans la direction des

quatre points cardinaux, on a sculpté quatre portes simulées sur la pierre sans doute pour déguiser davantage la véritable entrée du monument.

Le couronnement du cône est une plate-forme circulaire de onze mètres de diamètre au milieu de laquelle est un trou qui pénètre dans l'intérieur, mais dont on ne peut reconnaître la destination. Tout l'appareil de cet édifice est exécuté avec une précision que l'on ne rencontre jamais dans les monuments romains, à peine si l'œil peut apercevoir la ligne de joints des pierres. Toutes les assises circulaires des gradins étaient reliées par des crampons de métal qui ont été arrachés sans qu'elles en aient été ébranlées.

La connaissance précise de cet édifice sert à faire connaître d'une manière indubitable les dispositions du monument du même genre qu'on appelle le Tombeau de la Chrétienne dont nous avons publié une description (voyez *Revue Archéologique*, t. IV, p. 513).

Un peu à droite de la route existe une localité qu'on appelle Oum el Esnam, où M. le général Herbillon fait construire une habitation pour un schiek. Le nom seul de cet endroit (la Mère des Idoles) indique que c'est une station romaine.

Dans le col qu'on appelle Teniet Ek K'sour, on trouve les restes d'une ville romaine qui couvre une étendue considérable de terrain. Une forteresse ou castrum, plusieurs temples, des tombeaux subsistent encore et demandent à être étudiés en détail.

M. Texier signale, de plus, un genre d'édifices qui se rencontrent dans presque toutes les localités qu'il a visitées, et dont la construction est particulière à l'Afrique. Ce sont de grandes enceintes, divisées quelquefois en plusieurs compartiments et dont le pourtour est fermé par de grandes pierres plantées debout en forme de gros pilastres. Ce sont ces pierres auxquelles les Arabes donnent le nom de esnam (idoles) que portaient aussi les ruines d'Orléansville. M. Texier a levé le plan de plusieurs de ces édifices dont il ne connaît point d'analogues en Europe ni en Asie. A quelques lieues de là, dans l'endroit appelé K'sour Ghennaïa, il a encore déterminé la position d'une ville ancienne. Un tombeau en forme de tour, avec une inscription, un autre tombeau décoré d'élégantes sculptures et bâti en forme de petit temple; enfin, un grand nombre d'édifices publics sont là pour attester que cette ville jouissait d'une assez grande importance.

Un autel avec une inscription dédié à l'empereur Marc Aurèle Antonin, indique que ces réunions remontent à l'époque florissante de l'empire romain.

Les ruines de Lambæsa, qui depuis longtemps ont excité l'admiration de tous ceux qui les ont visitées, sont très-importantes. Nous avons récemment publié une notice de M. le commandant Delamarre, accompagnée d'un très-beau dessin, qu'il a bien voulu nous permettre de publier (voy. *Revue Archéolog.*, t. IV, pl. 73 et p. 449). Pour lever le plan de ces ruines, dessiner et déblayer les nombreux monuments qui existent encore, un séjour de plusieurs mois dans la localité serait nécessaire.

M. le général Herbillon a signalé à M. Texier, comme méritant une grande attention, les ruines situées dans une localité appelée Marcouna, celles de Diana Veteranorum (aujourd'hui Zena), dont quelques inscriptions lui ont été communiquées.

Les ruines de Tamgadi sont situées près de l'Oued Tagga, au pied de l'Oued Auress, non loin de l'endroit appelé Bou Arfia. On y voit de très-belles colonnes et de nombreuses inscriptions. Les ruines de Khrachla existent dans une très-belle position au sud-est de Batnah, entre le Nememcha et l'Amess.

On voit aussi les ruines d'un édifice considérable à Foumgass, entre Khrachla et Tamgadès.

Tous ces renseignements prouvent que les environs de Lambæsa étaient très-peuplés. Il s'agirait de déterminer géographiquement les routes de ces différentes localités.

La grande vallée de Batnah, formée par les deux chaînes parallèles des monts Touggour et Bou Arif, est divisé en deux par un col très-insensible près des douars d'El Biar.

On y trouve les traces d'une station romaine, dans la localité appelée lés K'Sours; on voit aussi, près d'une source, les ruines de deux petits édifices, dont l'un paraît avoir été un nymphée.

En suivant le cours de la rivière auquel ces sources donnent naissance, on arrive dans un pays accidenté dont la population se montra longtemps rebelle aux Romains, car à chaque pas on aperçoit les ruines d'une petite forteresse ou d'une vedette solidement construite.

Au moment où la rivière forme un coude pour se précipiter dans la coupure d'El Qantara, on voit les ruines de plusieurs maisons, de stations défendues par un fort auquel les habitants ont conservé le nom pittoresque d'*El Achir*, mot persan qui signifie la griffe.

Le pont d'El Qantara, dont le site n'a pas d'analogue en Algérie, méritait une étude particulière. La conservation de ce monument est parfaite, et, au point de vue géologique, cette coupure de rochers,

au milieu de laquelle se précipite un torrent, est un fait très-remarquable.

A partir de ce point, on entre dans les oasis du Sahara. La domination romaine s'est étendue sur cette contrée avec autant de puissance que sur les régions maritimes.

Il est peu de maisons de l'oasis d'El Qantara qui ne renferment quelques débris de monuments romains, chapiteaux, colonnes, inscriptions et fragments de sculptures. Il existe aussi près du pont quelques tombeaux avec inscriptions, et un autel au dieu Sylvain.

La voie romaine passait sur le pont et se prolongeait ensuite dans la vallée, se dirigeant vers Biskra. On la suit presque constamment en rencontrant de distance en distance des postes romains assez bien conservés pour qu'on puisse en reconnaître toutes les dispositions.

On arrive ensuite à une source thermale appelée El Hammam, près de laquelle était une construction ancienne.

Au point de vue géologique, la nature de ce pays a déjà été signalée par un ingénieur des mines; les nombreux fossiles qui couvrent le sol, les argiles profondément imprégnées de sel, que l'on foule aux pieds; enfin, la montagne composée en entier de sel marin, qui termine ce singulier gisement, sont là comme pour attester que cette vaste plaine du Sahara fut à une époque très-reculée, couverte par les eaux d'une mer.

La plaine de l'Outaïah conserve encore une certaine hauteur au-dessus du niveau des mers, mais au sud de Biskra, toute la plaine saharienne est au niveau de l'Océan.

La grande oasis de Biskra, entourée de cent dix mille pieds de palmiers, fut certainement, par son heureuse position, un lieu d'une certaine importance dans l'antiquité; mais comme une population nombreuse l'occupa toujours, comme des guerres prolongées et terribles la ravagèrent à différentes époques jusqu'au jour où l'Arabe Bel Hadj rasa au niveau du sol ses mosquées et ses maisons, il n'est pas étonnant qu'il ne reste aucune trace d'édifices antiques. Les minarets des mosquées El Kebir et Abou'l Fadel restent là seuls pour témoigner qu'à une certaine époque les Arabes y construisirent des monuments considérables.

En quittant cette capitale de la province des Zibans, M. Texier se dirigea sur l'oasis de Sidi Okba, célèbre parmi tous les Arabes par la mosquée et le tombeau d'Okba, le conquérant de l'Afrique. Il était d'autant plus important de visiter cet édifice, qu'il a servi de type à toutes les mosquées des oasis, et que c'est là qu'on commence à

trouver ce caractère particulier d'architecture qu'on peut appeler architecture saharienne, qui a pour éléments principaux l'argile et le bois de dattier.

La mosquée de Sidi Okba se compose d'un portique d'enceinte entourant le Djama dont la terrasse est soutenue par vingt-six colonnes dont les chapiteaux diversement sculptés sont ornés de couleurs. Le minaret de la mosquée est carré, et du haut de sa terrasse on domine la vaste étendue du désert.

On trouve dans l'oasis quelques débris de monuments antiques, et notamment une inscription dédiée à un dieu local; mais ces monuments sont apportés de Touda, ville romaine où périt Sidi Okba.

Les itinéraires anciens marquent dans le Sahara une localité appelée Ad Badias, dont le nom s'accorde parfaitement avec celui de Badas; en effet, on trouve dans cette ville les débris d'un castrum sur lequel les habitants ont élevé les murs de leur ville.

Au marabout de Sidi Bekkari, on trouve en place deux colonnes d'un portique, et tout près de là un chapiteau d'ordre ionique très-singulier. Non loin du marabout sont les ruines de l'abside d'un temple bâti en briques et d'une excellente construction.

Les oasis d'Eliana, de Zeribet el Oued, de Khanga se trouvent dans le voisinage de la petite ville de Badas, et dans l'antiquité cette dernière ville était arrosée par une dérivation de l'Oued el Arab dont la prise d'eau était aux environs de Khanga.

La ville de Khanga, la plus riche et la plus importante des Zibans, est située à l'entrée de la vallée de l'Oued el Arab, au pied de l'Auress. On y remarque une ancienne mosquée qui porte le nom de Sidi Embarak.

La petite oasis d'Eliana conserve aussi quelques vestiges d'antiquités; on y observe une citerne profonde de vingt mètres et dont la largeur est de quatre mètres. Un grand nombre de chapiteaux, de colonnes et autres fragments sont employés dans la construction de la mosquée.

Les opérations barométriques faites dans la plaine par le savant voyageur, ont donné pour quelques localités un niveau plus bas que celui de la mer.

Pour acquérir la certitude de ce fait géologique, il n'y avait pas de moyen plus simple que de se rendre au point de concours de toutes les rivières qui arrosent les Zibans, c'est-à-dire au grand Chott de Souf. C'est ce qu'a fait M. Texier; on lui avait assuré que la ville d'El Faïd se trouvait sur le bord même de ce lac; il s'y rendit, mais le bord de

l'eau se trouvant encore éloigné d'une demi-journée de marche, il revint sur ses pas, se contentant de prendre la hauteur d'El Faïd.

La route de retour à Biskra, suit en grande partie la direction de l'Oued Djeddi qui n'avait pas encore été parcourue. En général, toute cette partie des Zibans qu'on appelle le Zab Chergui, n'avait été placée sur la carte que par renseignements. Au point de vue géographique ce travail est donc tout à fait nouveau.

M. Texier a visité la partie occidentale des Zibans qu'on appelle Zab Guebli et Zab Dâari, renfermant plusieurs oasis toutes fort rapprochées les unes des autres, et qui sont arrosées par deux cours d'eau. Les mosquées de Bouchagronn, de Zichana et de Tolga lui ont paru assez importantes pour mériter d'être relevées et d'être classées au nombre des monuments historiques.

L'oasis de Tolga renferme un édifice d'une conservation presque complète; c'est un castrum romain, défendu par six tours encore debout, et séparé en deux par une muraille intermédiaire, dans laquelle est percée une poterne. Cette construction en pierre d'un grand appareil est d'autant plus remarquable que la pierre de taille se trouve à une journée de distance dans la montagne qui avoisine Biskra.

A partir de Tolga, en se dirigeant au nord, on franchit les divers bassins des plaines d'Outaïah et de Gaïa, qui font tous partie du système des eaux du sud, et on descend dans le Hodna, vaste plateau dont la hauteur au-dessus de la mer est de cinq cents mètres.

La ville de Tobna était située dans la partie centrale, et son importance était telle, qu'aujourd'hui même ces ruines couvrent une étendue de terrain considérable. On peut suivre sur le terrain toute l'histoire de cette ville depuis son origine jusqu'à sa destruction.

Les carrières d'où ont été tirées toutes les pierres de Tobna sont situées dans les montagnes de l'est. Elles occupent plusieurs mamelons. Les traces d'exploitation sont des plus remarquables, et l'on voit encore en place de grands blocs de pierre à moitié détachés de la roche. La fondation de cette ville ne paraît pas remonter à une haute antiquité. M. Texier lui assigne une époque où Justinien fit renouveler et augmenter toutes les fortifications de l'empire romain.

Tobna commande toute la partie orientale du Hodna, les défilés qui joignent Sétif aux provinces du sud, et les passages de M'gaous qui conduisent dans le Bellesma. Elle est arrosée par une rivière, l'Oued Barika, qui va se jeter dans le Chott. C'est donc un point stratégique des plus importants, et on reconnaît d'une manière indubitable que cette place était un des principaux greniers du Tell, car

aujourd'hui même on voit encore dans ses ruines des débris de moulins romains dont plusieurs sont presque entiers, et qui étaient de différentes formes ; on évalue leur nombre à une centaine.

La route de Tobna à Aumale n'offre rien d'important au point de vue des monuments historiques, mais comme itinéraire ancien elle complète la jonction entre Aumale (l'ancienne Auzia) et la province du sud.

Pour achever le classement des monuments historiques de la province de Constantine, et multiplier les itinéraires géographiques sans lesquels rien de méthodique ne peut être fait, il serait nécessaire de parcourir la ligne entre Alger et Bone, en passant par Hamza, M'silor, Sétif et Mila. De Bone, remonter par Guelma, Constantine, Tebessa, et de descendre les contre-forts de l'Auress jusqu'au Sahara. On aurait ainsi un réseau qui couperait en différents sens la Mauritanie Sitifienne, les républiques de Sigus et de Cirta, Tiffech, Announa, Mdaourouch, et les innombrables stations romaines qui peuplaient ces contrées.

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

LA CATHÉDRALE DE TOUL.

(DEUXIÈME PARTIE.)

DESCRIPTION.

Nous n'avons pas l'intention, sans doute, de comparer la cathédrale de Toul aux magnifiques monuments du premier ordre qui font la gloire des villes de Chartres, d'Amiens, de Rheims ou de Rouen; mais il est impossible de ne pas la placer une des premières parmi les édifices religieux du second ordre qui couvrent le sol français. Sans être conçue dans les dimensions colossales des grandes cathédrales de France, l'église de Toul, par le fini de ses détails, produit le plus saisissant effet. Le portail qui lui sert de frontispice est, sans contredit, l'une des œuvres les plus remarquables de l'architecture du XV[e] siècle. Les tours qui le surmontent sont toutes découpées à jour; on dirait que la pierre s'est amollie sous le marteau du sculpteur pour produire ces magnifiques dentelles qu'on ne peut assez admirer, et l'archéologue, enthousiasmé de la beauté extraordinaire de ce magnifique portail, oublie un moment qu'il est fait de la main des hommes....

Faisant exception de la magnifique flèche de Strasbourg, ce tour de force inouï de l'architecture chrétienne, nous ne saurions comparer les tours de la cathédrale de Toul qu'à celles de Rodez ou de Saint-Ouen de Rouen; et encore quel avantage n'a-t-elle pas sur ces deux monuments célèbres! A Rodez, la belle tour octogone, si bien sculptée, repose sur une base carrée, dépourvue d'ornements,

et se trouve comme séparée du monument; à Saint-Ouen la magnifique tour repose sur le transsept, tandis qu'à Toul nous voyons deux sœurs, tout à fait pareilles, aussi somptueusement parées l'une que l'autre; qui reposent sur un portail bien digne de leur servir d'appui.

A quelque distance que l'on distingue la basilique, il est impossible de ne pas se sentir ému à la vue de ces tours ouvragées avec tout le luxe de la dernière époque du style ogival. Nous pouvons bien appliquer à la cathédrale de Toul la description poétique qu'a faite de la tour de Rodez un des derniers évêques qui se sont assis sur le siége épiscopal de cette ville (1). Ce tableau sera bien propre à nous donner une haute idée de la grandeur et de la magnificence de la basilique touloise. Changeons le mot de Rodez en celui de Toul, mettons au pluriel ce que le digne prélat met au singulier, parce qu'il ne parle que d'une tour, et qu'on nous permette de citer ce passage admirable (2) : « Vous connaissez tous cette superbe tour de notre église cathédrale, chef-d'œuvre de l'art chrétien, noble couronne de Rodez, honneur de la province, merveille du Midi, immortel témoignage du goût éclairé et de la riche munificence d'un de vos plus grands et de vos plus saints évêques, devant laquelle s'inclinent les plus fiers clochers de vos églises comme d'humbles vassaux qui rendent hommage à un puissant et redouté suzerain. Dans le pieux orgueil que vous inspire la possession de ce pieux monument incomparable, vous en parlez avec enthousiasme à vos enfants dès qu'ils sont capables de sentir et de comprendre, et vous leur faites désirer comme une récompense l'heureux jour où ils pourront satisfaire cette ardente curiosité que vos récits ont réveillée dans leur jeune imagination. Vous en emportez l'image dans vos cœurs quand vous quittez vos foyers, et, dans vos pérégrinations lointaines, nationaux et étrangers, également émerveillés, prêtent à vos discours une oreille charmée lorsque vous leur racontez sa hauteur fabuleuse, le luxe des galeries en dentelle, la richesse et le fini des ornements qui la décorent. Le voyageur qui la contemple pour la première fois s'arrête immobile d'admiration devant cette masse prodigieuse, pourtant légère, qui, par la hardiesse de sa construction et la délicatesse de ses ouvrages, semble justifier la légende naïve où nous lisons que les anges, aux heures du repos des ouvriers, se partageaient ce beau travail au bruit des

(1) Son éminence le cardinal Pierre Giraud, archevêque de Cambrai, autrefois évêque de Rodez.

(2) Lettre pastorale sur les cloches.

concerts célestes; l'habitant même de la cité, que l'assiduité de son aspect devrait avoir endurci aux émotions qu'il fait naître, ne passe point sous son ombre vénérable sans lever sur elle un regard où se peint visiblement l'émotion d'une surprise toujours nouvelle. »

L'intérieur de la cathédrale de Toul, d'une époque plus ancienne que le portail, offre aussi un très-grand intérêt. Il n'est personne qui, en entrant dans ce majestueux édifice, ne soit frappé des belles dimensions de la nef et du transsept, et qui ne sente la proportion harmonique des nefs latérales qui prennent naissance au portail principal et vont se terminer aux deux côtés de l'abside. Les piliers sur lesquels repose le mur de la grande nef sont d'une très-grande légèreté et accusent un système d'architecture déjà bien établi. D'un autre côté, la délicatesse des sculptures, des chapiteaux et des corniches, les motifs de cette sculpture, choisis surtout dans le règne végétal, nous montrent le haut degré de magnificence où était arrivé le style chrétien au XIIIe siècle. L'abside surtout, éclairée de hautes fenêtres, saisit aussitôt le spectateur et lui procure une émotion dont il est difficile de se rendre maître. Pour donner une idée plus exacte de la beauté de la cathédrale qui nous occupe, qu'on nous permette encore de citer le passage d'un auteur qui, par la comparaison qu'il a faite d'un grand nombre de monuments religieux, ne pourra être accusé de partialité (1).

« Il est difficile de se faire une idée de l'intérieur de la cathédrale de Toul quand on n'a pas eu l'avantage d'en jouir. Il est peu d'édifices du moyen âge où l'ogive soit mieux dessinée, les piliers mieux posés et l'ordonnance générale plus grandiose et plus pittoresque. Non-seulement l'ensemble est admirablement uni dans ses rapports d'harmonie, mais encore les sculptures et ces mille détails qui composent la décoration d'un immense monument sont traités avec un art prodigieux. Nous pouvons répéter les éloges que le spectacle des merveilles de l'architecture ogivale nous a souvent arrachés malgré nous : le génie catholique a déployé dans cette église toute sa richesse et sa fécondité. »

(1) *Cathédrales de France*, par M. l'abbé Bourassé, p. 616.

Dimensions générales.

Longueur dans œuvre, depuis le trumeau de la porte principale jusqu'au mur du fond de l'abside.	88 mètres.
Longueur de la nef seule	50^{m},60
— du chœur et de l'abside.	20
— du transsept du midi au nord. . .	48
Largeur de la nef des collatéraux et des chapelles.	32
— de la nef seule.	12
— des bas côtés seuls.	6^{m},40
Hauteur des maîtresses voûtes.	36
— des voûtes des bas côtés.	20
— des tours du portail.	76

Extérieur.

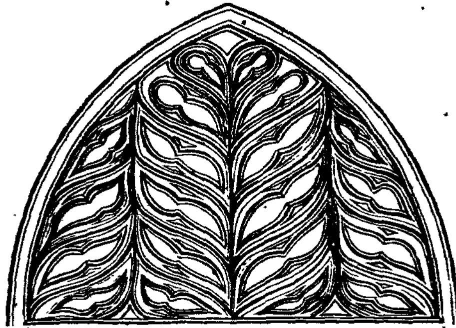
Portail occidental (voy. pl. 86). — La cathédrale de Toul est environnée, du côté méridional, par le cloître, et du côté septentrional, par le mur de séparation des jardins de l'ancien évêché. A l'est, elle aboutit aux boulevards qui entourent la ville, et à l'ouest le portail s'élève sur une place trop étroite, ce qui nuit beaucoup à la perspective générale de l'édifice. Il est difficile, surtout dans une ville de guerre, d'isoler les monuments. De plus, l'isolement de la cathédrale de Toul devient impossible à cause du magnifique cloître dont la démolition deviendrait nécessaire.

La façade principale de l'église, entreprise sur le plan noble et imposant des plus belles basiliques, est formée de quatre étages séparés les uns des autres par des galeries découpées à jour.

Le premier étage se compose de trois grandes arcades ogivales s'avançant en porche, et séparées par des contre-forts carrés, ornés de piédestaux et de dais richement travaillés. Les ogives de ces arcades sont un peu écrasées et rappellent les formes du XVe siècle; leurs archivoltes sont décorées d'une dentelle de pierre très-bien fouillée, formée de petits arcs ogivaux trilobés. Au-dessus des archivoltes se trouvent des frontons triangulaires aigus, tournés en accolade et surmontés d'un panache, avec des feuilles à courbure sur les arêtes. Le tympan des deux petits portails est à jour; celui qui se voit au-dessus de la grande porte est rempli de piédestaux et de dais autrefois occupés par des statues.

En entrant sous les porches on admire la riche décoration qui en couvre les pieds-droits. Ce sont des niches richement sculptées, séparées par des moulures prismatiques dont un cordon encadre les portes. Les tympans de deux petits porches placés au-dessus des portes d'entrée sont décorés de tout ce que le style ogival tertiaire a produit de plus gracieux et de plus délicat.

La voussure de la porte royale est ornée avec la même magnificence; de chaque côté se trouvent six niches restées vides de leurs statues; le trumeau qui divise la porte en deux parties égales est orné aussi d'une niche dont la statue a été brisée. Le tympan placé au-dessus est rempli par une décoration à claire-voie dont les vides ont été bouchés par des verres blancs. Rien de plus délicat que cette combinaison de meneaux qui se replient les uns sur les autres, et semblent figurer les flammes de cet amour divin qui doit embraser les fidèles à leur entrée dans le temple du Seigneur.



Au-dessus des petites portes se trouvent placées deux fenêtres à compartiments flamboyants, destinées à éclairer le premier étage des tours. Aux deux côtés, le mur, qui était vide, a reçu une application de niches d'un travail exquis. On en rencontre aussi au-dessus de la grande arcade, mais en nombre plus considérable. Elles sont encore accolées les unes aux autres, séparées seulement par des moulures prismatiques.

Les contre-forts qui soutiennent cette partie inférieure du portail sont aussi couverts de niches et de dais de la plus grande beauté. A la vue de cette ornementation, on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment d'admiration et d'étonnement en pensant à toute la patience qu'il a fallu à l'artiste qui a couvert les murs de cette multitude de

dentelles. Qu'était-ce encore lorsque toutes ces niches étaient remplies de magnifiques statues dont la sculpture était en rapport avec le reste de l'édifice? (1)

Toute cette ordonnance inférieure se termine par une corniche surmontée d'une belle balustrade. Ici commence le second étage du portail : dans la partie centrale de la façade s'ouvre une grande arcade en ogive, dont l'archivolte est formée de moulures prismatiques. Au centre s'ouvre une rose magnifique, à compartiments flamboyants, dont la partie inférieure est cachée derrière le panache qui surmonte le sommet aigu de l'accolade du porche. Les angles sont remplis par deux petites roses tréflées simulées sur le mur. Au-dessus des porches latéraux s'ouvrent aussi deux grandes fenêtres divisées en trois parties par deux meneaux anguleux qui se ramifient au tympan de l'arc et tendent à former la fleur de lis. Ces fenêtres sont séparées

(1) Toutes les niches qui ornent le portail de la cathédrale de Toul étaient autrefois remplies de statues. On en comptait soixante-douze dont douze représentaient les apôtres et quatorze les saints évêques de Toul; de plus soixante-neuf petits groupes représentaient divers sujets tirés de l'histoire sainte ou de la vie de Jésus-Christ. Le plus remarquable était celui d'Adam et d'Ève, de grandeur naturelle, et le majestueux Christ dont nous avons parlé plus bas. La révolution qui renversa tant de magnifiques monuments exerça aussi ses vengeances sur toutes ces richesses et un jour vit disparaître ce qui avait coûté tant d'années de travail Voici comment s'exprime a ce sujet l'auteur de l'*Histoire de Toul*. « A peine l'éloignement des prêtres constitutionnels eut-il lieu, qu'un grand nombre d'exaltés qui, jusqu'alors avaient été retenus par l'exercice public du culte, se précipitèrent avec furie dans les églises, brisèrent tout ce qui se trouva sous leurs mains, autels, tableaux, stalles, confessionnaux, enfoncèrent les portes des sacristies, mirent en pièces les surplis, les ornements et tous les objets à l'usage du culte, à l'exception des vases sacrés, que l'autorité parvint à soustraire et qu'elle envoya au trésor à Paris. Le lendemain même de cette dévastation, les officiers municipaux, cédant aux passions d'une multitude égarée, firent charger sur des voitures tout ce qui restait dans les églises de confessionnaux et d'ornements, ainsi que tous les livres de chant et les archives du chapitre et allèrent former du tout un immense bûcher sur la place de la Fédération. Tous ces objets dont plusieurs étaient d'un grand prix ne furent bientôt plus qu'un monceau de cendres. Au retour de cette expédition, une foule de vandales vint se ruer contre les statues du portail de la cathédrale, et sans que les municipaux pussent l'arrêter, se munit d'échelles, s'arma de marteaux, se livra avec une fureur inouïe à la dévastation de cette admirable façade. Pendant trois jours, on abattit, on brisa les pièces de la plus grande beauté, on mutila tout l'intérieur de l'église, on dévasta cette belle chapelle de Sainte-Ursule, dont l'architecture était si délicieuse, et pour comble d'égarement on mit en morceaux la statue de Jeanne d'Arc! Ainsi quelques instants suffirent pour dépouiller de ses plus beaux embellissements ce magnifique édifice, dont la construction avait demandé tant d'années et coûté tant de peines! Triste effet du déchaînement des passions populaires, qui brisent aveuglément devant elles tout ce qu'il y a de vénéré parmi les hommes, et les temples dédiés à Dieu, et les monuments des arts. (*Histoire de Toul*, par M. A. D. Thiery, t. II, p. 311.)

de la rose centrale par des contre-forts à trois faces, couverts aussi de niches de la plus grande beauté.

Le troisième étage s'annonce par une seconde galerie aussi à jour, composée de trèfles évidés, accolés les uns aux autres. Au milieu de la façade se trouve le fronton triangulaire qui surmonte la rosace, et dont le sommet s'élève au-dessus du troisième étage. Il est rempli, à sa base, par la galerie dont nous venons de parler, mais qui est ici d'une hauteur presque double de celle qui encadre les tours, tout en conservant le même dessin. Plus haut, l'espace vide est orné d'une application de moulures prismatiques, et là aussi commence l'escalier octogone conduisant à une petite tourelle dont nous parlerons plus bas. Au milieu de ce triangle on voyait autrefois un immense Christ d'une sculpture délicieuse dont les pieds s'appuyaient sur le sommet du triangle ogival de la rose où était figuré un rocher, tandis que la tête venait s'appuyer au-dessous du cadran qui remplit la portion la plus élevée du triangle. Ce Christ a été détruit; il n'est resté que quelques portions du rocher sur lequel la croix semblait plantée, et quelques fragments de la tête et des bras.

L'espace compris aux deux côtés de la façade, entre les contre-forts, est orné de deux ogives surbaissées, supportées par des piliers à nervures anguleuses qui divisent cette partie en quatre compartiments, et semblent vouloir former des fenêtres. Mais au lieu d'évider ces petits arcs pour former des ouvertures, on a laissé subsister le mur que l'on a couvert de petits cercles, au milieu desquels est appliqué un trèfle. Ce système d'ornementation produit ici le meilleur effet, et interrompt une trop longue série de fenêtres superposées les unes aux autres, qui aurait pu nuire à la perspective générale. Enfin une magnifique galerie, qui surpasse encore les deux autres en légèreté et en délicatesse, fait le couronnement de ce troisième étage.

A partir de là, les tours, en s'isolant, forment encore deux étages et deviennent octogones. L'étage inférieur est percé, dans chaque façade, d'une large ouverture dont le fronton, courbé en accolade, est orné sur les arêtes de feuilles de vigne et de chou renversées, et terminé par un magnifique bouquet. Les fenêtres établies dans ces ouvertures sont divisées en deux parties par des meneaux à moulures prismatiques supportant deux arcs trilobés, surmontés d'une rose tréflée placée dans le tympan de l'arcade. L'étage supérieur, moins haut que le premier, est éclairé de tous côtés par une double fenêtre cintrée; au-dessus, le mur a reçu une application de trèfles

accolés les uns aux autres, qui s'élèvent jusqu'à la corniche. Enfin le tout est couronné d'une magnifique balustrade sculptée à jour (1).

Quelques archéologues ont prétendu, avec raison, que l'intention des architectes du moyen âge était de placer une flèche aiguë sur la plupart des tours qu'ils construisaient. Beaucoup ont reçu ce couronnement, mais un grand nombre en sont dépourvues. Pour les tours de la cathédrale de Toul, nous ne pensons pas qu'elles aient dû jamais recevoir cet ornement, car la belle couronne qui les termine indique assez que le plan de l'architecte est réalisé, qu'elles forment un tout complet.

Ces deux tours sont soutenues par quatre contre-forts placés aux angles, qui s'isolent au même point que les tours; des arcs-boutants festonnés les relient aux huit côtés. Rien n'est plus léger ni plus gracieux que ces contre-forts, complétement à jour et ornés avec tout le luxe du XVe siècle. Ce ne sont que festons, que pinacles couverts d'une infinité de petits crochets, et toujours couronnés d'un panache composé de feuilles de vigne, de lierre et de houx. On s'étonne de les voir encore subsister, et on se demande comment un coup de vent n'a pas encore privé la cathédrale de ce bel ornement; on est alors convaincu que les architectes du moyen âge savaient unir la solidité à la légèreté. Comparons deux édifices du département de la Meurthe, la cathédrale de Toul, magnifique chef-d'œuvre du XVe siècle, et celle de Nancy, qui passe pour une des plus heureuses productions de l'art grec appliqué aux monuments religieux. D'un côté quelle richesse! de l'autre quelle nudité! Ici tout est à jour et semble suspendu en l'air; là tout est massif et écrasé : je ne sais même pas comment on peut établir la comparaison, et donner encore la préférence à un système qui a contribué, à la vérité, à donner de la splendeur aux monuments grecs et romains, mais qui a fait son temps, dont la période est écoulée, qui ne peut pas raisonnablement être employé pour les édifices chrétiens, puisque le christianisme, par l'élan qu'il a donné aux arts, s'est

(1) Ces deux tours ont reçu le nom des deux grands saints que l'église de Toul a toujours honorés d'une manière particulière. Celle qui est à gauche, en entrant, se nomme *tour de Saint-Gérard*, et renfermait autrefois quatre cloches que la révolution a fait disparaître. Celle de droite, appelée *tour Saint-Étienne*, renfermait aussi une magnifique sonnerie, qui a aussi disparu. Dans cette tour se trouve actuellement quatre cloches qui servent à convoquer le peuple aux offices de la paroisse.

créé un système particulier tout à fait en rapport avec son culte et la pompe de ses cérémonies.

Enfin, pour compléter la perspective, on a imaginé d'élever au milieu des deux tours une petite tourelle octogone destinée à contenir les cloches de l'horloge. Deux étages composent ce petit édifice : l'inférieur, percé à jour, est orné, sur chaque face, de frontons aigus reposant sur de petites colonnes placées aux angles et surmontées de petits pinacles couverts de crochets. L'étage supérieur est d'exécution moderne; huit colonnes rondes à chapiteaux corinthiens supportent une calotte semi-sphérique couverte d'ardoise.

Tel est le magnifique portail de la cathédrale de Toul; ajoutez de plus que le même système d'ornementation se reproduit sur toutes les façades des tours, dans lesquelles on pénètre au moyen de deux escaliers en spirale renfermés dans deux petites tourelles octogones placées au nord et au sud de l'édifice.

Le reste de l'église offre un aspect plus sévère; les contre-forts sont massifs et dépourvus d'ornements; point de ces arcs-boutants qui favorisent si bien la perspective; les murs des nefs sont percés de hautes et larges fenêtres à ogives géminées. Aux angles formés par le chœur et le transsept s'élèvent deux tours, autrefois assez élevées, mais qui ne dépassent point maintenant la hauteur du toit. Aucun ornement ne distingue ces tours percées de part en part de médiocres fenêtres, et surmontées de calottes couvertes d'ardoise (1).

Le chevet de l'église, avec ses grands contre-forts, offre à l'archéologue des murailles moins nues que celles de la nef. Au-dessus des grandes fenêtres qui éclairent l'abside, on a appliqué, dans l'espace compris au-dessous de la corniche, une série d'arcs ogivaux qui s'entre-coupent et dont les vides sont remplis de trèfles et de demi-trèfles. Ce travail, qui date du XVe siècle, paraît avoir été fait après coup; on peut en dire autant des fragments de galerie et des quelques pinacles qui couronnent cette partie de l'édifice. On présume qu'une semblable balustrade régnait tout autour de l'édifice; actuellement une simple rampe de fer embrasse tout le circuit de l'église. Le toit

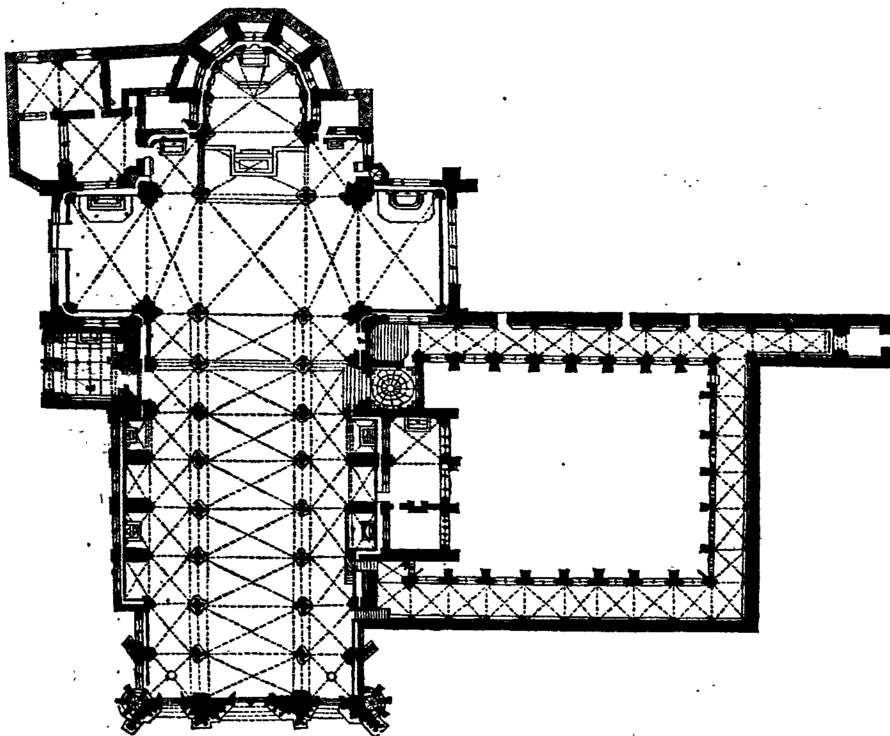
(1) Les quatre tours de la cathédrale avaient autrefois la même hauteur, l'accident de 1561 occasionna la démolition des tours du chœur jusqu'à la hauteur de la toiture. Il existe à la bibliothèque de la ville de Nancy une gravure à l'eau-forte où la cathédrale est représentée avec ses quatre tours. M. l'abbé Marchal, curé de Saint-Pierre à Nancy, possède aussi une pareille gravure dans sa riche collection, remarquable par une foule de documents précieux qui ont rapport à la Lorraine.

est supporté par une magnifique charpente en chêne qui, sans toucher les voûtes, repose sur les grands murs de la nef, et joint à l'extrême avantage de ne point conserver l'humidité celui de la solidité. Le tout est couvert en ardoise comme les calottes des tours (voy. pl. 87). (1)

Intérieur.

En entrant dans la cathédrale de Toul, une chose frappe au premier coup d'œil, c'est l'unité du style qui règne entre toutes les parties de ce vaste édifice. Partout l'ogive est bien dessinée; les piliers qui soutiennent les voûtes sont posés avec grâce. Nul doute que le chœur et la nef n'aient été élevés sans interruption, et qu'ils ne soient le résultat des travaux entrepris au XIII[e] et au XIV[e] siècle (voy. pl. 90).

Le plan est parfaitement régulier : il présente une large nef,



(1) Au point d'intersection de la nef et du chœur, au-dessus de la croisée une jolie coupole, appelée de la Pomme d'or, à cause de la boule en cuivre doré qu'elle

accompagnée à droite et à gauche d'un bas côté d'une élévation ordinaire; à la suite de la nef s'ouvre le transsept qui est plus large que la grande nef. Il est fermé au nord et au sud par un mur percé d'une large et haute fenêtre. Le chœur, dont l'entrée est entièrement dégagée, est accompagné de deux chapelles qui font suite aux bas côtés de la nef. Le sanctuaire est heptagone et fermé de tous côtes par de hautes et belles fenêtres. Nous devons remarquer que les collatéraux n'entourent pas ici le chœur et l'abside, disposition ordinaire des grands édifices religieux élevés au XIIIe siècle, ce qui nous porte à croire, comme nous l'avons déjà dit plus haut, que les plans primitifs ont été conservés lors de la construction du monument actuel.

Les bas côtés de la nef sont accompagnés de chapelles élevées entre les contre-forts (1); elles ne règnent pas le long de l'édifice, et se rencontrent seulement au nombre de quatre à la partie septentrionale et trois seulement à la partie méridionale. Quatre autres chapelles ont été accolées à l'édifice, mais peuvent être considérées comme hors d'œuvre, c'est pourquoi nous en parlerons plus tard.

La voûte, partout ogivale, est soutenue par d'épaisses nervures en boudins arrondis, dont les points d'intersection sont cachés par des clefs découpées en fleurons. Dix-huit colonnes isolées, auxquelles correspondent un nombre double de piliers ou de colonnes engagées, sont destinées à supporter les voûtes. Les colonnes isolées sont formées d'un massif cylindrique auquel se rattachent quatre colonnettes engagées à moitié, qui s'élancent du sol de l'église où elles reposent sur des piliers octogones jusqu'à la naissance des voûtes, dont elles supportent les arceaux. Les chapiteaux sont sculptés avec la plus grande délicatesse, et sont ornés de deux ou trois rangs de feuilles de vigne, d'acanthe ou de houx. Les tailloirs sont carrés ou hexagones, composés de deux filets ou plates-bandes réunies par un cavet. Dans le chœur et la croisée, les colonnes affectent une disposition particulière : au lieu de s'élancer jusqu'à la voûte, les colonnettes reçoivent à la naissance des arcades des petites nefs un cha-

renferme. Tout autour on aperçoit des écussons renfermant les portraits de saint Gérard et de saint Étienne, et ceux de plusieurs empereurs d'Allemagne et des ducs de Lorraine qui concoururent par leurs largesses à l'édification du monument.

(1) Il est très-probable que ces chapelles, quoique du même style, n'ont pas été élevées à la même époque, et qu'elles ont été de pieuses fondations faites en l'honneur de quelques saints ou diverses personnes notables du diocèse de Toul, soit ecclésiastiques soit laïques.

piteau qui embrasse tout le circuit de la colonne, dont le tailloir supporte un second ordre de colonnettes qui s'élancent jusqu'à la voûte, ou sont couronnées de chapiteaux à feuilles de houx.

La grande nef est séparée des bas côtés par des arcades assez larges dont l'ogive, bien dessinée, est ornée de plusieurs boudins, et d'une multitude de filets unis les uns aux autres par des gorges peu profondes. Au-dessus de ces arcades se trouve une petite corniche en retrait, sur laquelle viennent s'appuyer les grandes fenêtres du clérestory, car nous ne voyons pas ici de triphorium.

Quarante-trois fenêtres éclairent tout l'édifice. Dans la première travée de la nef elles ont été bouchées, à cause des tours; aux deux travées suivantes elles sont ornées, à leur sommet, de meneaux à moulures prismatiques qui se croisent entre eux et tendent à former des cœurs (1). Il est probable que ces fenêtres ont été rétablies lors de la construction du portail. Toutes les autres accusent l'art des XIIIe et XIVe siècles. Un large meneau orné de plusieurs colonnes les divisent en deux parties égales, et supportent de petits arcs-ogives. Le triangle ogival est rempli par une rose ornée d'un trèfle à huit lobes. Au portail resplendit la grande rose à compartiments flamboyants, composée de deux cercles de petits trèfles accolés les uns aux autres, qui tous se ramifient au centre par le moyen de légers meneaux. Dans le transsept s'ouvrent huit grandes fenêtres du même style que celles de la nef. Six sont percées dans les murs latéraux de l'est et de l'ouest; les deux autres s'ouvrent au nord et au midi, et occupent presque toute la largeur du transsept. Elles sont divisées en quatre parties par cinq colonnes qui soutiennent de petites ogives non trilobées, encadrées deux à deux par une plus grande ogive dont le tympan est rempli d'une rose à six lobes; le tout surmonté d'une autre rose plus large ornée d'un cercle de huit trilobes évidés, accolés à une petite rosace placée dans le milieu.

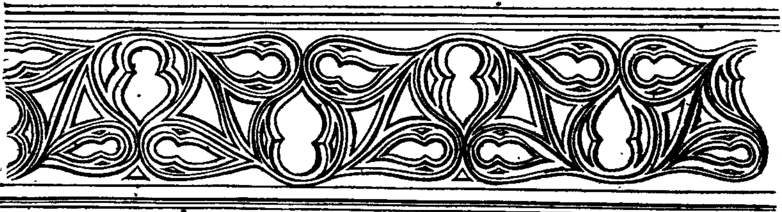
Les fenêtres du chœur sont très-élancées, mais assez étroites, toujours construites dans le système de celles de la nef. On doit ici remarquer une disposition qui se rencontre assez rarement dans les autres édifices. Comme l'abside de la cathédrade est fermée de toutes parts, on a été obligé d'établir à l'extérieur de grands contre-forts destinés à soutenir l'édifice; les mêmes contre-forts se reproduisent à l'intérieur et sont ornés, à leur extrémité, de deux ordres de co-

(1) On peut se faire une idée de la disposition des grandes fenêtres de la nef par la coupe intérieure de la cathédrale que nous donnons ici, voir la pl. 90.

lonnes superposées, sur lesquelles viennent se reposer les arêtes de la voûte. Deux corniches à fleurons remplissent, à la hauteur des chapiteaux, les faces nues de ces contre-forts. En sorte que les fenêtres et le mur dans lequel elles sont percées sont placés au milieu des contre-forts, dont une partie fait saillie à l'intérieur et l'autre à l'extérieur (1).

On retrouve encore à la cathédrale de Toul quelques fragments des anciens vitraux qui ornaient probablement toutes les fenêtres. Les plus remarquables, qui datent du XIII[e] siècle, sont placés dans les chapelles du chœur : ils représentent des sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, et sont d'une grande beauté; le coloris surtout est encore très-vif; les personnages sont bien posés et couverts de costumes gracieusement drapés qui rappellent l'époque de saint Louis. Les autres remplissent les fenêtres du fond de l'abside et celle qui est percée dans le mur septentrional du transsept. Ces vitraux de peu de valeur sont du XVI[e] siècle; les sujets qu'ils représentent sont empruntés à l'histoire de la vie de Jésus-Christ, et même on y remarque le portrait en pied de plusieurs saints.

Deux balustrades se prolongent tout autour de la nef du transsept. La première, placée au-dessous des fenêtres des bas côtés et des chapelles, se continue dans le transsept et les chapelles voisines, et finit à la naissance de l'abside. Rien n'est plus gracieux ni plus délicat



que cette balustrade, ornée de tout ce que l'art du XV[e] siècle ait pu produire de plus élégant. La seconde, qui n'est qu'un simple garde-fou en fer, se trouve placée au-dessus des arcades des petites nefs, au pied des grandes fenêtres du clérestory, et se continue seulement jusqu'au transsept. Au-dessus des chapelles du chœur, dans la partie qui forme le second étage des tours placées à cet endroit, on ré-

(1) Cet espace vide à l'intérieur, a été rempli par des autels ou des tombeaux.

marque un emplacement carré, voûté en ogive jusqu'à la hauteur de la grande nef. Cette espèce de galerie, qui rappelle assez celle dont est entourée Notre-Dame de Paris, prend jour sur le chœur et le transsept au moyen d'une grande arcade. Un faisceau de trois petites colonnes à chapiteaux fleuronnés et à base carrée soutient une grande arcade ogivale dans laquelle se trouvent aussi deux autres ogives, renfermant elles-mêmes deux petits arcs, le tout reposant sur de petites colonnes qui divisent le grand arc en quatre compartiments; une rose simple remplit le tympan des trois plus grandes arcades.

C. G. Balthasar,
Membre de la Société historique et archéologique de Soissons.

(La suite au prochain numéro.)

LETTRE DE M. VATTIER DE BOURVILLE A M. LETRONNE

SUR

LES PREMIERS RÉSULTATS DE SON VOYAGE A CYRÈNE.

Bengasi, le 3 avril 1848.

MONSIEUR,

La mission scientifique qui m'a été confiée vers la fin de l'an dernier, ayant pour but l'exploration de certaines parties de l'ancienne Cyrénaïque, a eu jusqu'à présent des résultats assez avantageux, et si je n'ai pu avoir plus tôt l'honneur de vous en écrire, c'est que j'attendais d'avoir quelque chose à annoncer et quelques détails curieux à vous donner. Je romps maintenant avec plaisir ce silence, sûr que je suis d'avance d'être lu par vous avec intérêt.

Depuis que je suis arrivé à Bengasi, j'ai pu constater l'existence du lac Tritonis, cité par Strabon et bien légèrement contestée par Della Cella et Pacho. Ce lac existe réellement, avec son île élevée de quelques pieds au-dessus de l'eau et couverte de ruines, à trois milles de Bengasi E. S. E. Ce lac, nommé par les Arabes, *Hâwa bou Khôch*, est presque contigu à cinq ou six autres, dont quelques-uns communiquent entre eux. Ils sont tous alimentés par des sources souterraines, les unes douces et les autres saumâtres. Les rapports que je prépare contiendront plus de détails à ce sujet et parleront des résultats des fouilles que je vais faire un de ces jours sur l'île Tritonis. Quant aux fleuves Ecceus et Lathon, je pense qu'ils ne doivent point être confondus en un seul, et encore moins avoir la position attribuée par Pacho. Le terrain, à l'est et est-sud-est de Bérénice, n'a pas été parcouru, à ce qu'il paraît, par les voyageurs qui sont venus ici avant moi, parce qu'ils y auraient vu beaucoup de particularités intéressantes que je ferai connaître. Il s'y trouve plusieurs cours d'eau, des grottes vastes renfermant des lacs d'eau douce qui se perd dans les entrailles de la terre, et qu'on ne peut sonder qu'avec la plus grande prudence, au moyen d'une barque et avec

l'aide de torches. Quoi qu'on ait dit et quoi qu'on puisse peut-être encore dire aujourd'hui, je suis convaincu que le jardin des Hespérides devait être aux environs de Bérénice et non près du promontoire Phycus, comme le prétendent quelques-uns. Et s'il faut lui assigner une position, je n'hésiterai pas à le placer à l'endroit connu par les Arabes, sous le nom de *Zeyana* (beau par excellence), à sept à huit milles de la ville. L'épithète de *brûlante*, donnée par Lucain à l'ancienne Bérénice, et que la moderne mérite encore plus, devait plutôt se rapporter, à mon avis, à l'action ardente du soleil sur une vaste plaine unie, et en quelques endroits sablonneuse, mais ne pouvait exclure l'existence d'abondantes sources d'eau qui, dans certaines parties de ce territoire, devaient y entretenir la fraîcheur et y amortir les ardeurs d'un soleil brûlant, comme elles le feraient encore aujourd'hui, si les Arabes, moins paresseux et moins apathiques se donnaient la peine d'en tirer parti.

Dans une excursion que j'ai faite à Teukira et Ptolémaïs, j'ai été à même de relever une grave erreur commise par Pacho qui n'hésite pas à assigner le château d'Elburss ou Bursiss, à deux lieues, tout au plus, de Teukira, pour emplacement de l'ancienne ville d'Adrien. Or, à mi-chemin à peu près entre Bérénice et Teukira, ce qui est conforme aux itinéraires anciens, et sur le bord de la mer, se trouvent les ruines peu considérables d'une ville et de deux châteaux, et près de là des grottes sépulcrales. Ces ruines sont nommées par les gens du pays *Deriana*. Ce nom ne concorde-t-il point avec leur situation, et n'y a-t-il pas la même analogie entre *Deriâna* et *Adriâna* ou *Adrianopolis*, qu'entre *Teukra* et Teukira, ou *Tolometa* et *Ptolémaïs*, etc., etc.

J'ai séjourné quelques jours à Teukira; quelques fouilles légères exécutées par moi à deux cents pas de la ville vers le sud, ont mis à découvert un petit temple mausolée, une belle et grande frise en pierre, mais endommagée, et une mosaïque représentant un cerf. J'ai dû suspendre ces travaux et les renvoyer à plus tard, réservant le peu de moyens pécuniaires mis à ma disposition, pour des excavations plus importantes à Cyrène. De Teukira j'ai été à Ptolémaïs où des pluies continuelles ne m'ont pas permis de rester. J'ai vu pourtant le fameux rescrit d'Anastase gravé sur la façade d'une caserne romaine. Il est difficile de copier cette longue inscription d'une manière satisfaisante, mais j'ai vu la possibilité d'enlever, après les avoir sciés dans leur épaisseur, les trois blocs de grès qui la contiennent, et je pense pouvoir mettre bientôt ce projet

à exécution, surtout si le gouvernement de la République vient à mon aide, en me fournissant des fonds un peu plus considérables que les premiers, qui me permettent de poursuivre des travaux déjà commencés et à regret suspendus, et d'enrichir notre pays de documents précieux de l'antiquité.

Il me tarde de vous conduire à Cyrène, Monsieur, où j'ai passé près de deux mois, bien employés à la recherche d'inscriptions et à des fouilles continues : arrivons-y donc d'un seul bond, par la raison que je ne puis que vous donner ici des détails partiels et non une œuvre suivie.

L'aspect de ces ruines étendues empreintes partout d'un caractère de grandeur, frappe l'esprit, au premier abord, d'un sentiment vague, triste, indéfinissable. Mais, après le premier moment d'enthousiasme, alors qu'on jette autour de soi un regard calme sur ce bouleversement général, sur cette agglomération de débris divers qui seuls indiquent que là, il y a dix-huit siècles, vivait dans le luxe et l'opulence Cyrène la magnifique, la cité au trône d'or, ce qui surprend le plus, c'est la vue de sa nécropolis, de cette ville des morts qui jadis entourait celle des vivants, d'un immense réseau, vaste nécropole qui étonnait autrefois par la profusion de ses colonnades et de ses statues, et qui maintenant n'offre plus au regard affligé du voyageur que les bouches béantes de ses mille grottes sépulcrales, et les restes épars, informes de ses nombreux et superbes mausolées. Il faut de grands moyens pour remuer et interroger tous ces vastes restes d'un passé si brillant, et je n'en avais que de très-faibles en mes mains. L'emplacement des temples d'Apollon et de Bacchus était en majeure partie couvert de moissons, ainsi que celui de plusieurs autres monuments que j'aurais voulu explorer. J'ai dû diriger mes efforts d'un autre côté. Une grotte faisant partie de la nécropolis occidentale de Cyrène et dont Pacho fait mention à la page 201 de son ouvrage, a particulièrement attiré mon attention. Cet hypogée est divisé en trois pièces, et dans chacune existait un sarcophage, actuellement brisé, anéanti : ce devait être de vrais chefs-d'œuvre, d'après quelques légers débris que j'ai été assez heureux de trouver. Mais ce que ce voyageur éclairé n'a pu savoir et que mes excavations poussées à près de deux mètres et demi de profondeur m'ont mis à même de reconnaître, c'est que cet hypogée devait être incontestablement un des plus beaux et des plus importants mausolées de cette vaste nécropole. Je me réserve plus tard d'en donner une description détaillée, ayant dû suspendre, par force

majeure, les travaux que j'y ai si heureusement commencés. Dans ces fouilles, constamment ralenties par de grandes difficultés et la rencontre incessante d'énormes blocs de pierre taillés, j'ai trouvé dans l'intérieur de cette grotte, entre autres objets, un fragment de bas-relief, ayant appartenu sans aucun doute à un des trois sarcophages et représentant une partie de corps d'un guerrier dont la tête intacte, couverte d'un casque est entièrement détachée du fond; près de ce guerrier était un cheval dont il reste encore quelques parties. Ce morceau, tel qu'il est, m'a paru encore digne du musée, et je l'ai emporté, ainsi qu'un superbe buste drapé en beau marbre de Paros auquel la tête manque malheureusement; malgré toutes mes recherches, je n'ai pu parvenir à la découvrir; pourtant, je n'ai pas perdu tout espoir et peut-être serai-je plus heureux à mon second voyage à Cyrène. A l'extérieur de ce mausolée excavé, parmi les décombres d'un riche portique, mes fouilles ont mis à jour jusqu'à présent quatre belles colonnes, avec leurs bases et leurs chapiteaux en volute d'ordre ionique, une grande frise en marbre uni, quatre statues plus ou moins mutilées et décapitées, dont une de femme, au-dessus de grandeur naturelle, est intacte et d'un fort beau travail : j'ai eu le bonheur d'en trouver plus tard la tête, de sorte que voilà une belle statue entière à laquelle rien ne manque qu'un morceau du nez. J'ai également découvert une magnifique tête d'homme d'une entière conservation et d'un travail parfait. En même temps qu'elle, j'ai eu une main d'homme tenant un papyrus, et la moitié d'un pied droit, appartenant au même torse sans aucun doute. Il existe donc, dans ce même endroit, outre ce torse qui doit être très-beau et qu'il s'agit de trouver, en continuant les excavations, trois ou quatre autres statues dont la présence m'est révélée par la position de celles qui ont été découvertes les premières. Peut-être seront-elles intactes et peut-être aussi trouverons-nous les têtes de ces premières.

Dans une autre grotte, j'ai pu enlever, mais après un travail long et attentif, les six métopes dont parle Pacho à la page 210 de son ouvrage, et représentant chacune, selon toute probabilité, les diverses phases de la vie d'une esclave noire favorite.

J'ai trouvé un objet d'un autre genre, mais qui n'est pas moins précieux; c'est une pierre antique de la grandeur d'une pièce de deux francs, légèrement ovale; d'un côté se lisent, seize lignes d'écriture grecque; de l'autre, six lignes d'écriture en caractères primitifs libyens. Cette pierre date d'une époque extrêmement reculée; l'inscription grecque est tellement fine que je n'ai pu la lire et en donner

la transcription. Je vous transmets une empreinte en cire de l'inscription grecque; et, en papier, des deux faces. Je désirerais bien que vous pussiez en tirer quelque chose.

Outre ces divers objets, j'ai emporté d'un autre hypogée, une jolie demi-statue de femme, pleine d'expression, et à laquelle il ne manque absolument rien.

Quant aux inscriptions, j'en ai trouvé quelques-unes inédites dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint une copie. Je voudrais que vous ayez la bonté de me dire, si, une d'elles, qui me paraît fort intéressante, mérite que le marbre sur lequel elle est gravée, et que j'ai découvert dans une excavation faite sur l'emplacement du temple d'Apollon, soit transporté en France (1).

Tels sont, Monsieur, les résultats heureux que j'ai déjà obtenus, au début de ma mission. Je fais des vœux pour que le gouvernement me la continue et me fournisse les moyens de poursuivre les travaux commencés, de compléter les découvertes déjà faites et d'en faire de nouvelles : le gouvernement lui-même ne peut qu'y gagner.

Au milieu des événements importants survenus en France et des occupations graves qui doivent prendre tous les moments de nos ministres, j'ai pensé que l'envoi de mes rapports serait inopportun, et qu'il vaut peut-être mieux que j'attende encore quelque temps. Cependant, comme on ne peut rester dans l'ignorance de ce que devient ma mission et de ce que je fais, soyez assez bon, Monsieur, si toutefois vous le jugez convenable et digne d'intérêt, pour donner communication ou connaissance de ces détails à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, afin qu'elle sache que je fais tous mes efforts pour justifier la confiance qui a été mise en moi (2).

J. VATTIER DE BOURVILLE.

(1) Dans le prochain cahier, je donnerai ces inscriptions avec quelques remarques.—L.

(2) Cette lettre a été lue, en effet, dans la séance de vendredi, 19 mai.—L.

LA RUE DES DEUX-ERMITES, A PARIS.

Le vieux Paris disparaît chaque jour et ne vivra bientôt plus que dans les ouvrages de ses annalistes; la *Cité* proprement dite, ce berceau de l'antique Lutèce, avait seule jusqu'à nous conservé sa physionomie moyen âge; elle ne cesse en cet instant de se transformer.

La révolution, en supprimant les établissements ecclésiastiques, amena l'anéantissement des nombreuses églises et chapelles que la fervente piété avait multipliées dans ce quartier de Paris, particulièrement sous la première race de nos rois, et qui formaient l'auréole de la vieille et noble basilique que nous y admirons encore (1). Elle aussi devait tomber sous le marteau du démolisseur; ainsi l'avait voté et arrêté la commune de Paris, en 1793! Nous la voyons heureusement encore aujourd'hui assise sur ses bases séculaires. C'est dans son sanctuaire que furent sacrés à plus de onze cents ans de distance, Pépin le Bref et Napoléon le Grand! La Sainte-Chapelle a aussi survécu à ces derniers témoins de la foi de nos pères; et grâce à la restauration savante de MM. Viollet-Leduc et Lassus, habiles architectes aux mains desquels ce monument a été confié, il est l'un des plus élégants, des plus délicats et des plus riches que nous ait légués le moyen âge. Ajoutons que le portail de l'église de Saint-Pierre aux Bœufs, l'une des dernières détruites, a été conservé, et qu'il décore actuellement le frontispice de Saint-Séverin; de fâcheuses additions le complète; il eût été mieux de le laisser tel qu'il était.

Après la guerre aux églises, est venue celle qui se continue contre

(1) Piganiol de La Force (*Description de Paris*, t. I, p. 431), dit qu'on comptait quarante-cinq églises ou chapelles autour de Notre-Dame, dont huit étaient paroissiales. On sait que dans ces temps reculés le seul refuge contre l'oppression était le sanctuaire. Dans l'une d'elles, *Saint-Jean le Rond,* reposait *Gilles Ménage,* mort en 1692; si connu par son esprit et sa vaste érudition, et que Bayle surnomma le *Varron* du XVII[e] siècle. Ses ennemis, parmi lesquels on comptait *La Monnoye,* le poursuivirent de leurs épigrammes jusque dans la tombe. *Saint-Landry* contenait les tombeaux en marbre des célèbres sculpteurs Girardon et Boucherat, et la *Sainte-Chapelle* les cendres de Boileau, le chantre de son lutrin.

les tristes et sombres maisons de ce quartier dont la régénération s'opère bien lentement malgré les arrêtés municipaux, qui ordonnent l'élargissement et l'assainissement de ses rues.

On commença d'abord par dégager l'Hôtel-Dieu et le Parvis de Notre-Dame des constructions hétérogènes qui en rendaient l'accès difficile; puis des quais furent ouverts au pourtour de la pointe orientale de l'Ile, afin de remplacer les remparts élevés pour sa défense par nos rois capétiens. Il restait encore beaucoup à faire: notre époque s'en est chargée. Une foule de rues tortueuses et *aventureuses* viennent de disparaître par suite du percement de celles d'Arcole et de Constantine, si utile au bien être de ce quartier, qui réclame d'autres améliorations. Nos yeux, nous l'avouons, ont été plus sensibles à la destruction de l'ancienne demeure des archevêques; tant de souvenirs s'y rattachent! et puis il n'y avait vraiment pas là utilité! Mais arrivons au fait.

C'est rue des Deux-Ermites, à l'angle de celle des Marmouzets, que nous allons nous arrêter un instant, devant une pierre qu'une fruitière, qui habite le rez-de-chaussée de la maison contre laquelle elle est dressée, ne laisse pas au temps seul le soin de l'altérer; chaque jour, son étalage, adossé contre, l'endommage incessamment.

La première de ces rues est si réduite par suite de l'ouverture de celle de Constantine, qu'on peut même y passer sans s'informer ou s'inquiéter de son nom; on prétend qu'elle le doit à l'enseigne que portait une hôtellerie qu'on n'y trouve plus. La seconde tient, dit-on, le nom qu'elle porte, d'un grand corps de logis qui était appelé *la Maison des Marmouzets*, et qui a été rasée en punition d'un grand crime que l'on y avait commis.

Voici ce que nous lisons sur cet événement dans Piganiol de La Force (1) qui nous semble avoir emprunté son récit au R. P. Du Breul (2): « On ne sait si l'on doit regarder comme un conte ou comme une vérité, une tradition fort ancienne, qu'il y avait eu autrefois dans la rue des Marmouzets un barbier qui coupait la gorge à quelques-uns de ceux qu'il rasait, et puis livrait leurs corps à un pâtissier qui en faisait des pâtés dont il avait un débit surprenant. Ces crimes horribles ayant été découverts, le barbier et le pâtissier furent punis de mort, leurs maisons rasées, et une pyramide érigée en leur place. On n'a point de preuves positives de tous ces faits; mais il est

(1) *Description de Paris*, t. Ier, p. 505.
(2) *Théâtre des Antiquités de Paris*; in-4°. Paris, 1612.

constant que pendant plus de cent ans, il y a eu dans cette rue une place vide, sur laquelle le propriétaire ne croyait pas qu'il lui fût permis de bâtir. Pierre Belut, conseiller au parlement, à qui elle appartenait, en demanda la permission à François I[er], et ce prince, par des lettres patentes du mois de janvier de l'an 1536 (rapportées par l'auteur précité), permit d'y faire bâtir et réédifier une maison pour être habitée, ainsi que les autres maisons de Paris; nonobstant, ajoutent-elles, ledit prétendu arrêt, sentence du prévôt de Paris, condamnation de l'hôtel de notredite ville et autres quelconques qui, sur ce, pourraient être intervenus; auxquels arrêt, sentence et condamnation, avons, de notre autorité, dérogé et dérogeons par ces présentes; et sur ce, imposons silence perpétuel à notre procureur présent et à venir.» Il ajoute encore: «Quoiqu'on ne trouve nulle part ni informations ni arrêt qui parle de ce prétendu crime, il ne s'ensuit nullement qu'il soit faux; car dans les crimes atroces et extraordinaires, il a toujours été d'usage, et il l'est encore aujourd'hui, d'en jeter au feu les informations et la procédure, pour ne point les rendre croyables: *Nam sunt crimina quæ ipsa magnitudine fidem non impetrant.*»

Il y a certainement un fond de vérité dans l'assertion de dom Du Breul, rapportée après lui par Piganiol, quoique quelques historiens de Paris en aient douté et que d'autres se soient abstenus de rapporter ce fait; nous ne pensons pas que l'imagination puisse se jouer sur de pareilles atrocités.

Un poëte de carrefour, Poirier, dit le *Boiteux*, qui vivait encore au commencement du siècle, et est auteur de l'*Origine et des Antiquités de Paris*, en vers (sur l'air du *Dialogue entre le vin et l'eau*), y rappelle en ces termes cet événement tragique (p. 11):

> **Puis rue des Deux-Hermites,**
> **Proche des Marmouzets,**
> **Fut deux âmes maudites**
> **Par leurs affreux effets;**
> **D'un barbier sanguinaire,**
> **Pâtissier téméraire,**
> **Découverts par un chien,**
> **Faisant manger au monde,**
> **Par cruauté féconde,**
> **De la chair de chrétien.**

Nous ne savons pas où ce mauvais rimeur a trouvé que ce fut en 1260, ainsi qu'il le dit dans la note 27 de son recueil, que se passait ce drame. Il a très-probablement confondu l'histoire du *Chien d'Aubry*

ΚΗΦΙΣΟΔΩΡΟΣ ΑΡΧΩΝ (ΠΡΟΥΘΗΚΕ ΕΚ) ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ.

Il ne me reste plus qu'à montrer l'importance historique de la localité dans laquelle ont été découverts les deux vases de Paul Lucas et de M. de Bourville : ce sera pour moi l'occasion de compléter une lacune de mon mémoire sur *Trois nouveaux vases historiques*, et en même temps de proposer une rectification numismatique qui ne manque pas d'intérêt. Tout le monde a dit que la Bengazi des Arabes répondait à l'antique *Bérénice* de la Cyrénaïque : mais les monuments dont nous nous occupons sont antérieurs à la domination des Ptolémées dans cette contrée, et l'on ne comprendrait pas comment des vases attiques de la plus belle époque de l'art se rencontreraient dans la nécropole de cette ville, si les Lagides en eussent été les premiers fondateurs. C'est qu'en effet il existait une ville importante à la même place, antérieurement à l'établissement de Bérénice. Les auteurs comparativement récents, Strabon, Pline, Pomponius Mela, Ptolémée donnent à cette première ville le nom de *Hesperis* au singulier, ou *Hesperides* au pluriel. Le Périple de Scylax, écrit avant la fondation de Bérénice, adopte aussi cette dernière leçon. Mais les auteurs plus anciens, et les plus autorisés, c'est-à-dire Hérodote et Thucydide, se servent du mot Εὐεσπερῖται, et Pausanias, toujours si fidèle aux traditions primitives, ne manque pas de se conformer à l'usage des premiers historiens de la Grèce. Il en est de même de Diodore qui prononce le nom des *Evespérites* (IV, 56), à propos d'un monument de l'expédition des Argonautes qu'ils auraient conservé dans leur ville. Diodore qui vivait longtemps après la fondation de Bérénice, copiait sans doute quelque logographe, lorsqu'il employait ainsi le nom des *Evespérites*.

Hérodote (IV, 198) se contente de mentionner la bonne qualité de la terre dans le pays habité par les *Evespérites*, ἀγαθὴ δὲ γῆ καὶ τὴν Εὐεσπερῖται νέμονται. Thucydide (VII, 50) raconte que la quatrième année de la 91ᵉ olympiade (413 A. C.), Gylippe revint à Syracuse, en ramenant de nombreux renforts pour achever d'accabler les Athéniens, et entre autres des Péloponnésiens, qui étant partis de leur pays sur des vaisseaux de transport, avaient été jetés par les vents sur la côte de la Pentapole africaine. Les habitants de Cyrène leur avaient donné deux trirèmes avec les officiers pour les commander, et dans leur expédition ils s'étaient arrêtés chez les *Evespérites* dont la ville était assiégée par les Libyens. Ce ne fut qu'après les avoir délivrés de ce péril qu'ils reprirent la mer, et vinrent débarquer à

Selinunte...: ἀπενεχθέντες γὰρ ἐς Λιβύην, καὶ δόντων Κυρηναίων τριήρεις δύο καὶ τοῦ πλοῦ ἡγεμόνας, καὶ ἐν τῷ παράπλῳ Εὐεσπερίταις πολιορκουμένοις ὑπὸ Λιβύων ξυμμαχήσαντες καὶ νικήσαντες τοὺς Λίβυς, καὶ αὐτόθεν παραπλεύσαντες κ. τ. λ.....

Il paraît que ce secours apporté par les Péloponnésiens aux Evespérites n'avait produit qu'un soulagement momentané : car huit ans après (olymp. 93, 4. 405 A. C.), nous les voyons de nouveau, d'après le témoignage de Pausanias (IV, 26, 1), appeler tous les Grecs, quels qu'ils fussent, à venir se fixer parmi eux pour les aider à combattre les Barbares du voisinage. Οἱ γὰρ Εὐεσπερῖται πολέμῳ κακωθέντες ὑπὸ βαρβάρων προσοίκων, πάντα τινὰ Ἕλληνα ἐπεκαλοῦντο σύνοικον.... C'est alors que les Messéniens établis à Naupacte sous la protection d'Athènes, ayant été chassés de leur nouvelle patrie après la bataille d'Ægospotamos, et poursuivis par la vengeance des Lacédémoniens, se réfugièrent, quelques-uns en Sicile et à Rhégium, et le plus grand nombre dans la Libye. C'est de là qu'ils répondirent à l'appel des Evespérites, et vinrent accroître la population de cette ville. Leur chef était Comon, qui les avait commandés lorsqu'ils servaient dans l'armée athénienne au combat de Sphactérie.

Diodore (XIV, 34) fait mention de ce passage des Messéniens de Naupacte dans la Cyrénaïque; mais il les représente comme ayant pris parti dans les discordes de Cyrène et comme y ayant péri pour la plupart, sans dire un mot de leur établissement chez les Evespérites. On peut mettre d'accord les deux récits, en établissant que la colonie messénienne disparut de Cyrène par suite de la guerre civile, tandis que la partie des émigrés qui était venue au secours des Evespérites, survécut seule à l'époque du premier établissement.

Il serait singulier qu'une ville grecque, telle que celle des Evespérites, n'eût pas laissé de traces dans la numismatique; mais cette lacune n'existe réellement pas, et il suffit d'un peu d'attention pour restituer à la troisième ville de la Cyrénaïque des monnaies qui lui appartiennent indubitablement. Le cabinet de la Bibliothèque nationale en possède trois, une drachme d'argent, un triobole du même métal, et une pièce de bronze.

Voici la description de la drachme :

Silphium.

℞. Un cercle inscrit dans un carré creux. Au centre, la tête barbue de Jupiter Ammon tournée à droite; dans les angles formés par le cercle et le carré les quatre lettres ΕΥΕΣ. AR. 3. (Pl. 93, 1.)

Les lettres de la légende sont disposées de manière à se lire en *boustrophède* à partir de l'angle gauche supérieur E Y / Σ Ǝ ; des pièces toutes semblables de Cyrène et de Barcé, pour le type, la fabrique et le poids offrent la même disposition K Y / A ꟼ | B A / ꓘ ꟼ. La drachme des Evespérites étant usée vers l'angle droit supérieur, l'Υ ne se voit pas distinctement E /// / Σ Ǝ. Cousinery qui, le premier, posséda cette pièce, crut lire ENEΣ, au lieu de EYEΣ, et l'attribua à la ville vraiment fabuleuse d'*Enessiphira;* en quoi il a été fidèlement suivi par M. Mionnet. (Suppl., t. IX, p. 195, n° 98). Le cabinet de notre Bibliothèque offrait pourtant à ce dernier le moyen de rectifier Cousinery. M. Mionnet lui-même a décrit, sous le n° 54 des médailles de Cyrène (t. VI, p. 560, n° 54), le triobole suivant.

Silphium.

℞. Même type et même disposition que pour la drachme précédente : les deux lettres de droite sont seules visibles /// Y / /// Ǝ. (Pl. 93, n° 2).

M. Mionnet a lu KYP sur cette pièce : c'est une erreur évidente. La leçon EYEΣ est la seule possible : ce qui manque à la drachme est fourni par le triobole et réciproquement.

Ces inductions sont d'ailleurs confirmées par la pièce de bronze donc voici la description :

AHT..... tête diadémée et imberbe à droite.

℞. Silphium entre les lettres E et Υ. Æ 3. (Flaon épais. Pl. 93, n° 3.)

Des exemplaires mieux conservés décrits par Sestini (*Lett. di Contin.*, t. IV, p. 102) complètent la légende du droit de cette pièce : on y lit ΛΗΤΩΝ. C'est pourquoi Sestini a proposé de l'attribuer à *Lœa*, île voisine de la Cyrénaïque. Mais le véritable *ethnique* est, selon l'usage presque constant de la Cyrénaïque, dispersé sur le champ de la pièce. Nous n'avons ici que les deux premières lettres EY, de même que sur un grand nombre de pièces de Cyrène, de petite dimension, nous ne lisons que KY. Quant au mot ΛΗΤΩΝ (que je rapporte sur la foi de Sestini et de Harwood), c'est le nom du fleuve qui passait entre Bérénicé et Arsinoë. (*Plin.* H. N. V. 5. *Nec procul ante oppidum fluvius Lethon, lucus sacer, ubi Hesperidum horti memorantur*). Ptolémée et Strabon reproduisent ce nom sous la forme dorique, Λάθων; le θ qui figure dans cette double transcription se

retrouverait, suivant Combe (p. 240, p. 16) sur un exemplaire du Musée britannique. Le nôtre laisse voir le T très-clairement. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas de raison sérieuse pour rejeter l'opinion que je viens d'émettre, et qui m'a été suggérée par M. Du Chalais. La tête de la pièce de bronze serait donc celle du fleuve *Leton* ou *Lethon* (1).

Au reste, c'est seulement depuis l'établissement des débris de ce peuple, que cette ville, le plus occidental des établissements grecs en Afrique, ainsi que son nom même l'indique, dut atteindre l'apogée de sa prospérité. Le style des médailles que je viens de décrire convient parfaitement à cette époque (vers 400 avant J. C.). Ce furent aussi, sans doute, les Messéniens de Naupacte, qui portèrent dans ce pays la mode athénienne dont les monuments découverts dans les tombeaux des Evespérites offrent des preuves si frappantes. Après avoir partagé si longtemps la fortune politique des Athéniens, il était naturel qu'ils entretinssent leurs regrets en s'entourant des productions de l'art de leurs anciens protecteurs.

CH. LENORMANT.

(1) Le cabinet de la Bibliothèque nationale possède un tétradrachme sans légende et d'un style très-ancien que M. Mionnet a rangé à Cyrène (t. VI, p. 560, n° 50). Cette médaille, probablement unique, a été figurée dans le supplément de la *Description des médailles*, t. IX, pl. VII, n° 3. M. Mionnet la décrit ainsi : « Silphium dont les fleurs sont épanouies : de chaque côté, un fruit. »

R'. Deux figures debout ; au milieu un arbre chargé de fruits. AR. 6. Ce dernier sujet, qui n'a pas encore été expliqué, me paraît représenter avec certitude *Hercule au jardin des Hespérides* : le héros revêtu de la peau de lion et portant la massue dans sa main gauche, s'approche de l'arbre sacré ; de l'autre côté se montre la principale des Hespérides, qui présente une pomme d'or à Hercule. L'état de la pièce, rognée par le bas, ne permet pas de voir si le dragon immolé par le héros était représenté mort à ses pieds. La précieuse monnaie que nous venons d'expliquer doit-elle être transportée de Cyrène aux *Evespérites?* Nous n'oserions nous prononcer sur ce point ; mais en tout cas, *Hercule au jardin des Hespérides*, représenté sur une médaille de la Cyrénaïque, rappelle le lieu où la tradition plaçait cette légende héroïque, et ce lieu était voisin de la ville des Evespérites.

Les lettres de la légende sont disposées de manière à se lire en *boustrophède* à partir de l'angle gauche supérieur E Y / Σ Ǝ ; des pièces toutes semblables de Cyrène et de Barcé, pour le type, la fabrique et le poids offrent la même disposition K Y / A Ϙ | B A / Ϙ K |. La drachme des Evespérites étant usée vers l'angle droit supérieur, l'Υ ne se voit pas distinctement E /// / Σ Ǝ. Cousinery qui, le premier, posséda cette pièce, crut lire ΕΝΕΣ, au lieu de ΕΥΕΣ, et l'attribua à la ville vraiment fabuleuse d'*Enessiphira;* en quoi il a été fidèlement suivi par M. Mionnet. (Suppl., t. IX, p. 195, n° 98). Le cabinet de notre Bibliothèque offrait pourtant à ce dernier le moyen de rectifier Cousinery. M. Mionnet lui-même a décrit, sous le n° 54 des médailles de Cyrène (t. VI, p. 560, n° 54), le triobole suivant.

Silphium.

℞. Même type et même disposition que pour la drachme précédente : les deux lettres de droite sont seules visibles /// Y / /// Ǝ. (Pl. 93, n° 2).

M. Mionnet a lu ΚΥΡ sur cette pièce : c'est une erreur évidente. La leçon ΕΥΕΣ est la seule possible : ce qui manque à la drachme est fourni par le triobole et réciproquement.

Ces inductions sont d'ailleurs confirmées par la pièce de bronze donc voici la description :

ΛΗΤ..... tête diadémée et imberbe à droite.

℞. Silphium entre les lettres E et Υ. Æ 3. (Flaon épais. Pl. 93, n° 3.)

Des exemplaires mieux conservés décrits par Sestini (*Lett. di Contin.*, t. IV, p. 102) complètent la légende du droit de cette pièce : on y lit ΛΗΤΩΝ. C'est pourquoi Sestini a proposé de l'attribuer à *Læa*, île voisine de la Cyrénaïque. Mais le véritable *ethnique* est, selon l'usage presque constant de la Cyrénaïque, dispersé sur le champ de la pièce. Nous n'avons ici que les deux premières lettres ΕΥ, de même que sur un grand nombre de pièces de Cyrène, de petite dimension, nous ne lisons que ΚΥ. Quant au mot ΛΗΤΩΝ (que je rapporte sur la foi de Sestini et de Harwood), c'est le nom du fleuve qui passait entre Bérénicé et Arsinoë. (*Plin.* H. N. V. 5. *Nec procul ante oppidum fluvius Lethon, lucus sacer, ubi Hesperidum horti memorantur*). Ptolémée et Strabon reproduisent ce nom sous la forme dorique, Λάθων; le θ qui figure dans cette double transcription se

retrouverait, suivant Combe (p. 240, p. 16) sur un exemplaire du Musée britannique. Le nôtre laisse voir le T très-clairement. Quoi qu'il en soit, je ne vois pas de raison sérieuse pour rejeter l'opinion que je viens d'émettre, et qui m'a été suggérée par M. Du Chalais. La tête de la pièce de bronze serait donc celle du fleuve *Leton* ou *Lethon* (1).

Au reste, c'est seulement depuis l'établissement des débris de ce peuple, que cette ville, le plus occidental des établissements grecs en Afrique, ainsi que son nom même l'indique, dut atteindre l'apogée de sa prospérité. Le style des médailles que je viens de décrire convient parfaitement à cette époque (vers 400 avant J. C.). Ce furent aussi, sans doute, les Messéniens de Naupacte, qui portèrent dans ce pays la mode athénienne dont les monuments découverts dans les tombeaux des Evespérites offrent des preuves si frappantes. Après avoir partagé si longtemps la fortune politique des Athéniens, il était naturel qu'ils entretinssent leurs regrets en s'entourant des productions de l'art de leurs anciens protecteurs.

Ch. Lenormant.

(1) Le cabinet de la Bibliothèque nationale possède un tétradrachme sans légende et d'un style très-ancien que M. Mionnet a rangé à Cyrène (t. VI, p. 560, n° 50). Cette médaille, probablement unique, a été figurée dans le supplément de la *Description des médailles*, t. IX, pl. VII, n° 3. M. Mionnet la décrit ainsi : « Silphium dont les fleurs sont épanouies : de chaque côté, un fruit. »

R'. Deux figures debout ; au milieu un arbre chargé de fruits. AR. 6. Ce dernier sujet, qui n'a pas encore été expliqué, me parait représenter avec certitude *Hercule au jardin des Hespérides* : le héros revêtu de la peau de lion et portant la massue dans sa main gauche, s'approche de l'arbre sacré ; de l'autre côté se montre la principale des Hespérides, qui présente une pomme d'or à Hercule. L'état de la pièce, rognée par le bas, ne permet pas de voir si le dragon immolé par le héros était représenté mort à ses pieds. La précieuse monnaie que nous venons d'expliquer doit-elle être transportée de Cyrène aux *Evespérites*? Nous n'oserions nous prononcer sur ce point ; mais en tout cas, *Hercule au jardin des Hespérides*, représenté sur une médaille de la Cyrénaïque, rappelle le lieu où la tradition plaçait cette légende héroïque, et ce lieu était voisin de la ville des Evespérites.

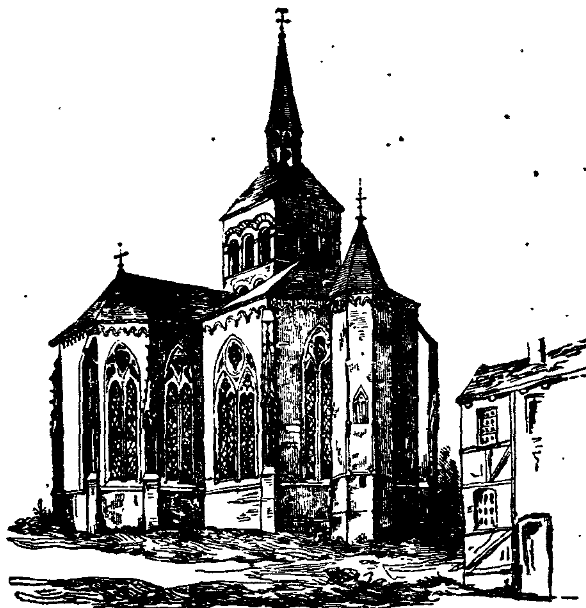
MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE DE CEFFONDS.

Là où finissait jadis le diocèse de Troyes, et au nord-est de cette antique et célèbre capitale de la Champagne, on trouve le village de Ceffonds (Sigisfons), actuellement enclavé dans le diocèse de Langres et le département de la Haute-Marne.

Il doit son nom à un petit ruisseau appelé le *Ceffondet*, qui parcourt son territoire, dont la source est non loin, au village de Beur-



ville; et son origine aux moines de l'abbaye du *Der*, qui furent bien évidemment les fondateurs et les restaurateurs de son église, dont

l'architecture est digne de fixer l'attention d'un artiste et l'étude d'un archéologue; indépendamment du nombre et de l'éclatante variété des verrières peintes qui la décorent.

Nous allons tâcher d'esquisser l'histoire de toutes ces merveilles, à peu près ignorées, en répétant, après M. de Montalembert, qu'en ce qui touche à l'art, nous n'avons la prétention de rien savoir, mais celle de beaucoup aimer.

Bien qu'un titre de l'an 1027, le premier où il soit question de cette église, porte donation par Fromond I[er], évêque de Troyes, à l'abbaye de Montier-en-Der, de la nomination à cette cure, à la charge d'une rente perpétuelle de quatre deniers, payable le jour de la Saint-Remy, qui est celui de la fête patronale de cette église, on sait qu'il n'y eut originairement à Ceffonds qu'une chapelle, et comme un acte de 1183, nous apprend qu'il existait alors un monastère d'hommes dans ce village; elle en était certainement l'oratoire. C'est très-probablement à peu d'années de là, que furent jetés les fondements de l'édifice roman qui l'a remplacé, et dont il ne reste plus que la tour jadis couronnée par une flèche en pierre qui était accompagnée de quatre clochetons placés aux angles. Cette tour carrée est encadrée dans des constructions qui sont l'œuvre des XIII[e] et XIV[e] siècles; elles furent sans doute élevées pour remplacer l'édifice roman qui tombait en ruines, et pour donner plus d'extension au monument quand la population du village s'accrut. Nous allons successivement examiner les unes et les autres.

La tour, ainsi que nous l'avons dit, occupe le centre de l'intersection de la croix de l'édifice; trois fenêtres ouvertes ou figurées se voient sur chacune de ses faces, à chacun de ses étages; leur archivolte plein cintre est décoré de billettes, aussi bien que le cordon qui marque la division des étages; et les colonnes qui reçoivent la retombée de ces cintres, sont les unes rondes, les autres torses.

L'abside et les transseps sont de la période ogivale où l'architecture prit un caractère simple et grandiose à la fois. Nous ne serions pas étonné que celui qui a suivi les travaux de cette partie de l'édifice, eût appartenu à cette pléiade d'artistes habiles que vit éclore le XIII[e] siècle, et qui coopérèrent à l'érection de nos belles cathédrales. Le larmier de son entablement est une riche et curieuse dentelle de pierre dont les dents sont terminées, tantôt par une feuille, tantôt par un écusson, chargé alternativement d'une croix ou de trois coquilles, ce qui nous semble indiquer le patronage de l'abbaye du Der ou de quelques familles nobles du voisinage; ail-

leurs, elles se terminent par des têtes de bélier et de cochon ; le pélican s'y voit aussi, ainsi que la bête aux sept têtes de l'Apocalypse et d'autres figures, dont le choix a plutôt été dicté par le caprice que par la raison. Les contre-forts qui soutiennent toute cette partie, ne se montrent nulle part au-dessus des combles. Ils sont décorés de niches vides, surmontées de pinacles à crochets. Rien de plus gracieux que la tourelle où est placé l'escalier qui sert pour arriver à la tour ; elle présente cinq pans coupés dont l'arête est remplacée par une colonne, partie ronde et partie torse, qui se termine également par un pinacle à crochets.

La nef, œuvre de la renaissance, est extérieurement fort écrasée. La clef de cintre de la porte principale, à son frontispice, porte le millésime 1562. Ce cintre est décoré de ceps de vigne et d'autres objets symboliques qui sont bien exécutés. Quatre éperons buttants soutiennent cette façade, ils sont aussi décorés de niches vides.

Avant de pénétrer dans l'édifice, nous nous sommes volontiers arrêté devant la croix en pierre qui se trouve au milieu du cimetière. C'est un ouvrage du XVIe siècle, moins curieux que ceux du même genre et de la même date que nous avons rencontrés en Bretagne, mais assez rares en Champagne. Au sommet figure le pélican, symbole du dévouement absolu ; à la base, est une niche gothique où devait se trouver la Mère du Rédempteur. C'est entre ces deux modèles, l'un figuré, l'autre réel, que le Christ expire ! Au-dessus de la niche se trouve une inscription, si altérée par le temps, qu'il ne nous a pas été possible de la déchiffrer ; mais nous avons lu le millésime 1575.

Devant le portail dont nous venons de parler, on trouve deux tombes : l'une recouvre les restes de M. Adrien-Antoine Clément, ancien bénédictin de l'abbaye de Montier-en-Der, qui s'était retiré à Ceffonds, où il est mort à l'âge de cinquante-sept ans, le 24 février 1813 ; l'autre, ceux de M. Louis-Alexis Mongeois, desservant de la commune, qui y est décédé le 13 février 1830, à l'âge de soixante-seize ans.

Le plan intérieur de l'église de Ceffonds offre la représentation d'une croix latine ; sa dimension est de quarante et un mètres, sur dix-huit mètres cinquante centimètres. Ici, l'ornementation n'a pas été prodiguée, sans doute à cause de la masse informe de la maçonnerie qui supporte la tour et se trouve posée au centre de l'édifice ; en revanche, l'admiration a de quoi se prendre en face des belles verrières dont les fenêtres de l'abside et des transseps sont garnies.

Il est regrettable qu'on n'ait pas cherché à dissimuler davantage les quatre piliers auxquels nous venons de faire allusion ; ils gâtent la perspective du monument. C'est tout ce qui reste à l'intérieur de l'époque romano-byzantine.

L'abside est à pans coupés. Elle est percée de cinq fenêtres en lancettes qui sont divisées par des meneaux. Les transseps sont éclairés par six vastes fenêtres dont le dessin est le même. La nervure torique qui en supporte la voûte, descend en spirale d'une manière fort gracieuse. L'architecture de toute cette partie de l'édifice est svelte et délicate.

Les travées de la nef reposent sur des colonnes rondes : les profils des nervures des voûtes et des arcades qui ouvrent sur les bas côtés, s'épanouissent sur leurs fûts, à l'endroit ordinairement occupé par le chapiteau. Les collatéraux sont larges et voûtés.

Passons aux verrières. Ce sont particulièrement les fenêtres de l'abside et des transseps qui sont garnies de mosaïques variées où l'artiste a reproduit une partie de l'histoire divine et les actes de plusieurs saints. Là, on se croirait transporté dans cette cité bienheureuse décrite par saint Jean ; les pierres précieuses et les matières les plus rares sont étalées sous les yeux. Les ravages du temps, ceux plus déplorables encore de la main de l'homme en ont altéré quelques parties, d'autres ont été mal restaurées ; néanmoins, ces belles verrières, contemporaines de la partie de l'édifice où elles se trouvent, c'est-à-dire de la fin du XIII[e] siècle, font l'admiration de tous ceux qui visitent l'église de Ceffonds.

Les sujets, dont nous allons donner une rapide analyse, marchent de bas en haut, disposition assez ordinairement suivie à cette époque.

Les trois fenêtres du fond de l'abside représentent le drame douloureux et divin de la passion et de la résurrection du Sauveur des hommes. Sur la quatrième, à droite, nous assistons à la création de l'homme et à la naissance d'Ève ; puis nous y voyons *comment Dieu leur interdit le fruit de vie; comment ils furent deceus* (trompés) *du diable ;* la chute de nos premiers parents ; leur expulsion du paradis terrestre et l'ange placé à la porte un glaive à la main. La cinquième et dernière fenêtre de l'abside est remplie par la légende de saint Remy de Reims, patron de cette église. Sa naissance, son élévation à l'épiscopat, son sacre, les miracles dus à son intercession y sont représentés ; même le baptême du roi Clovis. Au bas, sont les por-

traits des donateurs de ces verrières; les légendes qui les accompagnaient ont malheureusement été détruites.

Dans le transsept septentrional, l'artiste a reproduit la vie de saint Jean-Baptiste, le digne précurseur du Messie. Dans la partie basse de ce vitrail sont représentés les donateurs de l'œuvre, patronés par saint Roch, saint Alexis, saint Marc, sainte Marguerite, sainte Geneviève et saint Claude. Au-dessous on lit cette inscription : *Pour honorer la saincte Trinité et..... essence indivisible. Guill. Robert, vray amant de l'église et ses enfants Simon et Alexis.*

Dans une autre fenêtre du même transsept, on a retracé la légende de saint Hubert, ce chasseur devenu fervent chrétien. Et par une étrange bizarrerie, on y voit aussi saint Polycarpe de Lyon et l'empereur Dioclétien.

Enfin une troisième fenêtre du même transsept reproduit l'histoire de saint Crépin et de saint Crépinien. On y voit : *Comment les saints apprendrent* (apprirent) *le mestier de tannerie et de cordonnerie; comment ils arrivent à Soissons.* On passe ensuite aux scènes de leur martyr, et on voit successivement : *Comment on leur coupe la saincture du dos et leur fiche les aloynes* (alènes) *au dos; comment ils sont jetés dans la rivière avec des meules au col; comment ils furent mis ès huiles;* et *comment ils furent inhumés dans une des maisons de Soissons.*

Passons maintenant dans le transsept méridional. Là, nous avons également trois vastes fenêtres à examiner. Dans la première se développe l'Arbre de Jessé. Quarante-deux personnages rois et patriarches sont assis sur ses rameaux verdoyants. Chacun a son nom inscrit à ses côtés; la plupart ont à la main quelque emblème: Abraham porte un glaive; Isaac le bois sur lequel il doit être immolé. Dans l'amortissement de l'ogive, entourée d'une lumineuse auréole, se tient debout la Vierge-Mère de Dieu. Cette magnifique verrière sert d'introduction naturelle à l'histoire de Marie, retracée dans les deux autres fenêtres.

C'est la Bible ou la légende à la main qu'il faut examiner ces chefs-d'œuvre, trop rares de nos jours, pour en apprécier tous les détails.

De diverses fenêtres éclairant le surplus de l'édifice, nous ne mentionnerons que la mieux conservée. Elle représente le martyre de saint Étienne; de la bouche du saint sortent ces paroles, écrites sur un philactère : *Ecce video cœlos apertos et Jesum stantem a dextris virtutis Dei.* Le costume des deux bourreaux du premier martyr est

exactement celui de l'époque de la renaissance. Quel anachronisme! Au bas de cette verrière se voit une famille agenouillée; on lit au-dessous :

Estienne chevalier et Jacquette, sa femme
Ont donné cette verrière
En l'an mil V^c *et* XXIIII (1524).
Priez Dieu pour eulx.

Nous ne sortirons pas de cette église sans mentionner ses antiques fonts baptismaux, dont les sculptures sont malheureusement enduites d'une couche de peinture. Leur base nous a paru appartenir à l'architecture du XI[e] siècle; elle est couverte de masques bizarres. La cuvette qui est certainement moins ancienne, est chargée de personnages grotesques, d'animaux fantastiques et d'arabesques. Dans la chapelle opposée à celle qu'ils occupent, est un sépulcre à personnages ridiculement enluminés, œuvre très-médiocre. Sur l'autel rustique de cette même chapelle se trouve un retable à volets, bien oublié, dont la peinture n'est cependant pas sans mérite; on y voit plusieurs scènes de la passion du Sauveur des hommes et sa résurrection. Enfin, près de cette chapelle sont deux fresques qui représentent : l'une les trois croix dressées sur le calvaire; l'autre, le géant chrétien saint Christophe, dont la légende fut si populaire au moyen âge; il porte le divin enfant sur son dos.

Il est pour Ceffonds un titre de gloire, qui a été signalé pour la première fois, il y a peu de temps, bien que la tradition paraisse constante à cet égard, c'est d'avoir donné naissance à un honnête laboureur, nommé Jacques d'Arc, qui fut père de la jeune fille que Dieu envoya pour sauver la France et son roi. M. Michelet (*Histoire de France*) dit qu'il naquit à Montier-en-Der, bourg très-voisin; nous ignorons où il a puisé ce renseignement.

T. PINARD.

SUR

L'USAGE GREC DE CONSACRER LA STATUE D'UN DIEU A UNE AUTRE DIVINITÉ.

J'ai donné précédemment dans la *Revue Archéologique* (1), une dissertation sur ce sujet. Si je crois devoir y ajouter ici quelques mots, c'est qu'un savant helléniste vient d'arriver au même résultat de son côté, sans avoir connu mon travail. Or, c'est un indice favorable à une opinion scientifique, que plusieurs personnes y arrivent, chacune de son côté, sans avoir eu de communication entre elles; et il est toujours utile de constater cette concordance fortuite, ne fût-ce que pour donner un peu de confiance dans le résultat des recherches archéologiques.

Je rappelle en peu de mots le résultat de cette discussion.

L'usage de consacrer une *statue de dieu* à un autre dieu est un trait caractéristique de la civilisation grecque qui avait échappé à l'attention des archéologues. La preuve en est que celui d'entre eux qui connaît le mieux ce qu'ont dit ses devanciers, ne se doutait nullement de l'existence de cet usage, lorsqu'il rédigea, en 1833, sa dissertation sur la *statue archaïque de bronze* du musée du Louvre (2). Il repoussa l'idée que cette statue représentât un dieu, par la raison que la statue ayant été dédiée à Minerve, d'après l'inscription, Ἀθαναίᾳ δεκάταν, gravée sur une de ses jambes, il aurait fallu reconnaître que *cette statue de dieu* aurait été *dédiée à un autre dieu;* ce qui, disait-il, *était contraire à toutes les traditions de l'art et de la religion antiques* (3).

Je ne me laissai point décourager par cet arrêt si décisif; et, reconnaissant à des caractères certains (tous les archéologues *moins un*, sont *à présent* de mon avis), que la statue représente bien réellement *Apollon*, je dus forcément reconnaître aussi qu'elle avait été *dédiée à*

(1) T. I, p. 439-443.
(2) Dans les *Annales de l'Institut archéologique*, t. VI, p. 193-210.
(3) P. 200.

Minerve; conséquemment qu'une telle dédicace ne pouvait être, comme on le prétendait, *contraire à toutes les traditions de l'art et de la religion antiques*. En effet, je citai plusieurs inscriptions qui prouvent, par exemple, qu'une *statue de Jupiter* a été *dédiée à Esculape;* qu'une autre d'Hercule l'avait été au même dieu; qu'un autel d'*Apollon*, de *Diane* et de *Latone* avait été consacré aux dieux égyptiens *Sérapis* et *Anubis;* il suffit d'ailleurs d'ouvrir Pausanias pour trouver des exemples analogues (4).

Notre savant confrère, M. Le Bas, dont les lecteurs de la *Revue* connaissent les excellents rapports sur son voyage en Grèce et en Asie Mineure, rapportant une inscription latine qui finit par les mots: CERERI. DIANAM. *suâ pecuniâ* CONSECRAVIT, ne balança pas à en conclure l'existence de l'usage de consacrer une *statue de dieu à un autre dieu;* il annonça qu'il se proposait de revenir sur ce sujet, et de l'établir par d'autres preuves (5). On ne s'étonne pas que le docte archéologue, écrivant ce rapport, en voyage, au courant de la plume et sans livres, eût perdu de vue ce qu'on avait dit là-dessus plus de dix années auparavant. Il était donc arrivé, par ses propres observations, à reconnaître la réalité de cet usage religieux.

C'est là ce que j'ai fait ressortir dans la dissertation insérée dans la *Revue*, en 1845, en discutant un passage de Dion Chrysostôme sur lequel on s'était étrangement mépris.

Voici maintenant qu'un savant épigraphiste M. Carl Keil (6), établit l'existence de cet usage, dans la persuasion aussi que personne avant lui ne s'en était occupé.

J'avais cité, en preuve, les statues *d'Apollon*, dédiée à Minerve; *de Jupiter*, dédiée à Esculape; *de Diane*, à Cérès; d'*Apollon*, *de Diane* et *de Latone*, à Sérapis et à Anubis; et j'avais dit qu'il en existait beaucoup d'autres, que je croyais inutile de citer (7). M. Keil les a relevés; ce sont ceux des statues de *Bacchus*, dédiée aux dieux Augustes; *d'Apollon*, à Horus, à Harpocrate et à Isis; des *Dioscures* à Sérapis; d'*Echo* à Pan; de la *Victoire* à Apollon et à Mercure; *de la Fortune* à Bacchus; *d'Hécate* à Apollon.

Après cette énumération, qui achève de mettre le fait hors de doute, M. Keil dit: « Ceci était écrit depuis longtemps, lorsque j'ai appris (par le *Zeitschrift für Alterthumswissenschaft* de Bergk, 1845,

(4) Dans les *Annales de l'Institut archéol.* T. VI, p. 198-232.
(5) *Revue Archéologique*, t. I, p. 280.
(6) *Sylloge inscriptionum Bœoticarum.* Lips. 1847, p. 87.
(7) *Revue Archéologique*, t. I, p. 441, 442.

p. 381) que M. Letronne avait établi la réalité de cet usage, dans la *Revue Archéologique*, fasc. VII, 1845. Je n'ai pu me procurer cette dissertation. »

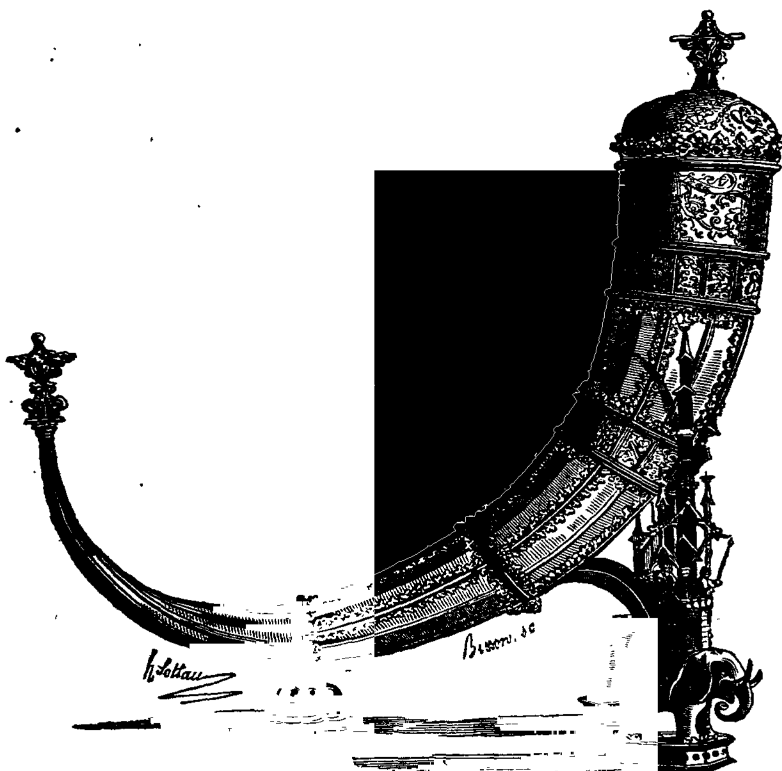
On juge par cette déclaration, que M. Keil a été conduit à ce résultat, sans avoir connu ni ma dissertation, ni la note de M. Le Bas. Voilà donc, de bon compte, trois personnes qui sont arrivées au même but, chacune de son côté. Je ne pense pas qu'on essaye maintenant de mettre en doute cet usage, établi d'ailleurs sur des faits si clairs et si patents. Au lieu d'être, comme on n'avait pas craint de le soutenir, *contraire à toutes les traditions de l'art et de la religion antiques*, il y est, en tout point, conforme. C'est désormais un fait acquis à la science. Cette note n'a pas d'autre but que de le constater.

LETRONNE.

CORNE A BOIRE (TRINKHORN), EN IVOIRE,

CONSERVÉE A L'HÔTEL DE VILLE DE LUNEBOURG (HANOVRE).

Les cornes à boire ont été les premiers vases à boire dont les anciens ont fait usage : Πρὸ τοῦ γὰρ εὑρεθῆναι τὴν τῶν ποτηρίων χρῆσιν, dit



le scholiaste d'Homère (1), εἰς κέρας ἔπινον. Les vases appelés rhytons (ῥυτόν) qui furent si répandus dans l'antiquité, rappelaient par leur forme les cornes à boire primitives.

(1) *Schol. ad Iliad.* θ, p. 36.

Les populations germaniques qui ne sont arrivées à la civilisation que plusieurs siècles après les populations d'origine gréco-latine, conservèrent jusqu'à une époque plus rapprochée de nous l'usage de ces vases à boire des premiers âges. Mais peu à peu ces *Trinkhörner* perdirent leur simplicité originelle et subirent les progrès que le luxe et les arts avaient faits en Europe. Saxo Grammaticus, et Orderic Vital (1) parlent de *cornes à boire argentées; scyphus cum cornu et argento*. Eadmerus (2) fait mention de *cornes dorées, et vinum cornibus deauratis potare*.

Ces *Trinkhörner* furent ornés de reliefs offrant des sujets de chasse et des figures de fantaisie. Les deux plus célèbres cornes enrichies de ces décorations sont, l'une celle qu'Albert de Habsbourg avait donnée au monastère de Mur en Argovie, et qu'on conserve aujourd'hui à Vienne (3), et l'autre celle qui est connue sous le nom de corne à boire d'Attila, et qui a été découverte à Jass-Bereny, dans le comitat de Szolnock en Hongrie (4).

Lorsque l'ivoire commença a être répandu en Europe, on substitua cette matière à la corne pour les Trinkhörner de prix. L'ivoire servit aussi à faire les cornes qui étaient employées comme instruments vocaux, comme trompes, graisles, ou huchets, lesquels avaient été aussi primitivement faits en corne, ainsi que l'indique le nom de *cor* qui leur fut donné. Le mot de *cor* est encore employé avec le sens de corne dans le terme de vénerie: *Un cerf de dix cors*.

La substitution de l'ivoire à la corne valut aux trompes ou cors de chasse (*Jagdhörner, venatoria*) le nom d'*Olifans*, corruption du mot éléphant, donné par métonymie à l'ivoire, ou dérivé peut-être de l'allemand *Elfen, Elfenbein*, ivoire, formé lui-même d'éléphant.

Les éléphants chargés de tours de guerre, comme ceux qu'employaient les anciens, lesquels servent de supports à la magnifique corne à boire dont nous donnons la figure, ont évidemment pour but de rappeler le nom donné à ce genre de vase. Les ciselures d'or et

(1) *Sax. Gramm.*, lib. II. *Orderic Vital*, ed. Leprévost, lib. V, p. 156.

(2) *De similitudinibus S. Anselmi*, c. XVIII.

(3) Voy. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, t. II, p. 512.

(4) Voy. la notice de M. de Hammer dans le recueil de Bertuch, intitulé : *Curiositaeten der physisch-literarisch-artistisch-historischen-Vor-und-Mitwelt*, t. IX, cah. III, p. 328. Le savant orientaliste Viennois donne dans cette notice l'indication de plusieurs cornes célèbres telles que celles d'Oldembourg, de Tunder, de Naumburg, etc. Le cor ou olifant de Roland que l'on voit au musée de Toulouse et qui provient de l'abbaye de Saint-Saturnin, est orné aussi de sculptures du même genre.

d'argent, les émaux dont ce *Trinkhorn* est décoré et qui appartiennent par leur style au XVe siècle, montrent quel degré de perfection et de luxe on avait atteint en Allemagne, dans la fabrication de ces objets.

Dans les anciennes chartes les *Trinkhörner* sont désignés sous le nom de *cornua* (1), et cette expression fut ensuite appliquée par extension au vin qui y était renfermé, et que les chanoines de certains chapitres recevaient comme redevances de leurs vassaux. Le verbe *hurnen,* compotare, paraît être aussi formé de *horn,* corne (2), et selon certains étymologistes, c'est également de ce mot qu'est dérivé le nom germanique du mois de février, *Hornung* (3), parce qu'on buvait du vin dans certaines solennités célébrées dans ce mois.

Le *Trinkhorn* dont nous donnons le dessin, fait partie de la magnifique collection d'orfévrerie qui décore la chambre du conseil de l'hôtel de ville de Lunébourg. La majeure partie des pièces de cette collection appartenaient aux membres de la maison princière de Brunswick-Lunébourg, dont les portraits au nombre de soixante-quatre décorent à l'hôtel de ville la salle dite *des Princes*.

ALFRED MAURY.

(1) Voy. Ducange, *Glossar.*, ed. Henschel, s. v. *Cornua.*

(2) Le mot *horn,* qui signifie corne dans toutes les langues germaniques, peut être dérivé du latin *cornu,* dont le c initial aurait subi l'aspiration que cette lettre a généralement reçue dans les langues des races celto-germaines, et qu'on lui donne déjà dans la prononciation toscane, bien qu'à un degré moins marqué ; cette circonstance donnerait à penser que l'usage des cornes à sonner et à boire a été apporté aux Germains par les Latins. Toutefois comme le mot *corne* se retrouve avec de légères modifications dans un grand nombre de langues sémitiques ou indo-européennes, il est possible que les peuples germains ait tiré le mot *horn,* directement de l'Asie, et que, au lieu de dériver l'un de l'autre, ce mot et le latin *cornu*, proviennent tous deux du chaldéen *keren.* Cf. Benfey, *Griechiesches Wurzel-lexicon*, II, p. 174.

(3) Cf. Wachter, *Glossarium Germanicum*, p. 754 (Lips. 1737).

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous réparons un oubli involontaire en faisant savoir à nos lecteurs que c'est M. Dépaulis, graveur en médailles, qui a eu l'obligeance de nous signaler le petit monument de la rue des Deux-Ermites, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, et d'en fournir le dessin et la gravure. M. Dépaulis, qui s'est toujours occupé avec un zèle très-louable de recueillir des dessins de nos monuments nationaux, dont plusieurs ont disparu aujourd'hui, nous promet de nouveaux documents pour nos prochains numéros.

— Les restes du mur d'enceinte de Paris, bâti sous Philippe Auguste, qui existent sur différents points de la ville et parmi les constructions élevées sur l'emplacement des anciens fossés, disparaissent à chaque changement notable qui s'opère dans les quartiers où l'on trouve encore quelques-uns de ces vénérables débris, qui datent de sept siècles. Une portion infiniment imposante de cette enceinte, malgré les dégradations qu'a subies la partie supérieure, dépendait du clos ci-devant des Jacobins de la rue Saint-Jacques. Elle est en démolition en ce moment pour prolonger l'alignement de la rue Soufflot, aboutissant à la rue d'Enfer. L'une des deux tours qui flanquaient la partie de l'enceinte qui reliait la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Michel (1) est comprise dans cette démolition; nous le regrettons d'autant plus, que ce sont les seules qui restaient de toutes celles de l'enceinte de Philippe Auguste. La base et la fondation de ce mur sont formées d'un massif de cailloux réunis avec un ciment si ferme et si dur, que les ouvriers chargés de le démolir, avec la pince et la pioche, éprouvent la plus grande peine pour en arracher quelques portions. Un noyau formé avec les mêmes matériaux, s'élevait jusqu'à six mètres; ses deux faces étaient revêtues avec des libages soigneusement parés. Trente et une tours engagées, flanquaient cette enceinte dans toute son étendue autour de la ville. Ces demi-tours,

(1) Voy. dans le *Dictionnaire historique des rues de Paris*, par J. A. L., le plan à vol d'oiseau de l'ancien Paris, d'après la tapisserie, dite *de Saint-Victor*.

en saillie d'environ trois mètres du côté de la campagne, rendaient l'approche et l'attaque de la clôture plus dangereux pour les assaillants.

— Des ouvriers de la commune d'Aiglemont (Ardennes), occupés récemment à extraire de la pierre sur le chemin de halage, vis-à-vis du moulin Godard, rencontrèrent quelques débris de sculpture. Ils creusèrent alors plus avant et trouvèrent un fût de colonne brisé en deux, un chapiteau, un soc et les fragments d'un cheval sculpté en pierre. La colonne, qui pouvait avoir 2^{m},50 de hauteur, non compris le socle et le chapiteau, est sculptée en écaille de poisson; le soc est à boudin ; le chapiteau richement ouvragé, présente encore des traces fort apparentes de feuillages et de têtes. Cette colonne, évidemment d'origine romaine, semble appartenir au IVe siècle de notre ère. Le cheval, dont on a retrouvé le torse et un morceau de la tête, était surmonté d'un cavalier. Quelques plis de vêtement subsistent encore. Il serait difficile d'assigner une origine à la colonne dont nous venons de parler; car rien n'indique si elle était isolée, ou si elle faisait partie d'un ensemble de construction plus considérable. Les fragments dont il s'agit ont été transportés dans une salle de la mairie d'Aiglemont; espérons que l'autorité municipale de cette commune en fera don à un établissement public de Charleville. Là, du moins, ils pourraient être plus facilement visités des curieux et provoquer des investigations.

— Le 5 du courant, des ouvriers occupés aux travaux de la ligne de Pontet, près la campagne de Ponchon (Vaucluse), ont trouvé une belle amphore à anse, très-bien conservée, et quelques autres poteries. Il est présumable que des fouilles bien dirigées en cet endroit pourraient produire de précieux résultats.

— Lorsque nous annoncions, dans notre numéro du mois de mars dernier, l'enlèvement du musée de Cluny, pendant les journées de février, d'une grande partie des armes que renfermait cette collection nationale, et l'espoir qu'après le combat elles rentreraient à leur place, nous avions un peu trop présumé du patriotisme des personnes qui s'en étaient emparées. Plusieurs de ces objets précieux ont été retrouvés, mais il y en a encore douze à rentrer. Ce sont : 1° Une épée provenant du cabinet de Frédéric, à Spandau ; le pommeau et

la garde sont en fer ciselé en relief et formés par une cigogne qui dévore un serpent. Cette arme porte sur la lame l'empreinte des marques de Tolède et le chiffre 1418; elle est indiquée au catalogue du musée, sous le n° 1458. — 2° Une épée du XVIIe siècle, dont la garde et le pommeau sont couverts de sculptures en reliefs qui représentent des combats de cavaliers; parmi les inscriptions latines tracées sur la lame, on lit la provenance de la fabrique de Solingen et la date de 1620 ; cette arme est désignée au catalogue sous le n° 1469. — 3° Une dague en fer à lame flamboyante, avec garde repercée à jour; travail italien du XVIe siècle; n° 1466 du catalogue. — 4° Épée à la Médicis, à coquille pleine, en fer poli; n° 1473 du catalogue. — 5° Une épée de fabrique espagnole, époque de Louis XIII; coquille ciselée et repercée à jour, damasquinée d'or et décorée de fleurs et d'ornements; le pommeau également damasquiné est sculpté à figures; n° 1478 du catalogue. — 6° Hache d'armes dite rancon, de fabrique anglaise, forme de couperet, monture en bois; n° 1490 du catalogue. — 7° Petite carabine à pierre, du temps de Louis XIII, avec incrustation en ivoire; n° 1512 du catalogue. — 8° Un fusil oriental, monture en bois incrustée de nacre, de perles et de cuivre; batterie et tonnerre ornés d'appliques en argent; n° 1581 du catalogue. — 9° Un sabre indien, à lame large, ornée d'incrustations, et damasquinée en or; la poignée est en fer plaqué d'argent doré et le fourreau est garni de même métal; n° 1584 du catalogue. — 10° Sabre indien droit, avec poignée en cuivre doré; n° 1585 du catalogue. — 11° Un yatagan oriental, avec poignée et fourreau en argent repoussé; n° 1586 du catalogue. — 12° Un yatagan à poignée en ivoire, rehaussée d'argent doré; n° 1588 du catalogue. Grâce à l'active sollicitude de M. Dusommerard, conservateur du musée, aidé du concours de l'administration publique, nous sommes à peu près certain que ces objets ne tarderont pas à être retrouvés.

ERRATUM.

Nos lecteurs se seront aperçus que, dans l'article sur *Euménus* (t. V, p. 119), au lieu de Ἰσμήνιον et Ἴσμηνος, il faut lire Εὐμήνιον et Εὔμηνος.

NOTICE

SUR

UN MOUTON D'OR INÉDIT,

FRAPPÉ EN NORMANDIE POUR HENRI V, ROI D'ANGLETERRE.

Parmi les monnaies qui sont mentionnées le plus fréquemment dans les actes et les textes du commencement du XV[e] siècle, on peut citer les *moutons d'or* qui devaient leur nom à l'agneau pascal qu'ils ont pour type et leur grande renommée au titre excellent que saint Louis avait donné aux *agnels* qu'il fit le premier fabriquer. C'est en effet le *denier d'or à l'agnel* de Louis IX qui est sans cesse rappelé comme étalon dans les ordonnances de ses successeurs. En général le titre des *moutons d'or* fut plus respecté par les souverains que celui des autres monnaies et l'on en changea la figure aussi peu que le permirent les modifications involontaires du style de l'art. Le nom du prince réduit à quelques lettres et relégué dans une place secondaire permettait, à chaque nouveau règne, de produire des imitations très-approchées du type accoutumé.

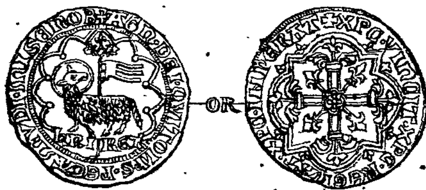
Voici la description du petit mouton tel qu'il avait cours sous Charles VI ; nous prenons comme exemple une pièce de la collection de M. Rousseau, portant un point secret indiquant le lieu où elle a été frappée.

✠ AGN : DEI : QVI : TOLL : PECAT : MVDI : MIS : NOB : agneau nimbé tenant une bannière à croix treflée; sous les pieds de l'agneau K. F. RX. Point sous l'v de *mundi*, vingtième lettre.

℟. ✠ XPC. VINCIT. XPC. REGNAT : XPC. INPERAT. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleur-de-lys, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles; *or;* poids : 2,54 grammes. (Fabrication de Sainte-Ménehould, mai 1418.)

On conçoit aisément combien un pareil type était fait pour tenter les imitateurs étrangers, aussi vit-on dans plusieurs pays circuler des contrefaçons du *petit mouton* français.

C'est dans cette catégorie que nous rangerons la monnaie suivante qui a été découverte il y a quelques années et qui appartient aujourd'hui à M. Rollin.



✠ AGN. DEI. QVI. TOLIS. PECA. MVDI. MISE. NOB. Agneau nimbé tenant une bannière; sous les pieds de l'agneau HRI. REX; le tout dans un entourage de neuf cintres; annelet sous la deuxième lettre.

℟. ✠ XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. INPERAT. Croix fleuronnée anglée de quatre fleur-de-lys, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles; annelet sous la deuxième lettre. *Or;* poids : 2,50 grammes.

Cette monnaie examinée par quelques numismatistes a été diversement appréciée.

On a voulu l'attribuer à Charles VI, en lisant, sous les pieds de l'agneau pascal : KRI. REX, pour *Karoli rex*, barbarisme forgé à plaisir. Ailleurs on y reconnaissait le nom d'un Henri, roi d'Angleterre, mais sans pouvoir rendre compte de l'absence des léopards qui sur les autres monnaies d'or anglo-françaises, cantonnent la croix du revers.

Nous croyons qu'en effet cette monnaie appartient bien réellement à Henri V, roi d'Angleterre, qui l'aura fait frapper en Normandie lors de son invasion de 1415. L'abréviation HRI. REX pour *Henricus rex*, n'a rien qui doive nous étonner puisque le *petit parisis* de Henri VI porte au centre la légende HERI.

Dans un manuscrit conservé à l'hôtel des monnaies et qui contient des extraits du *Registre entre deux ais*, on trouve le passage suivant :

Item fit ouvrer ledit Henry en la même année (1415), *en les monnoyes de Normandie, moutonnets pareils à ceux du roy Charles, la grande croix de devers la croix anglée de quatre fleur-de-lys. Et ont été faits à 22 karats et pour différence ont trois* C *sur la bannière.*

Sur la marge du manuscrit sont des dessins postérieurs au texte et

souvent inexacts. La bannière du *mouton* de Henri y est figurée et sur la flamme on voit un C, tandis que les deux autres sont placés en sens contraire, C, Ɔ, aux extrémités de la croix qui termine la hampe. Les bras horizontaux de la croix en coupant ces lettres leur donnent l'apparence de deux E lunaires.

Or, dans la vignette que nous avons insérée plus haut on remarque précisément une bannière dont la hampe est surmontée d'une croix ayant les trois bras terminés par des ɑ. Il est vrai que la flamme ne présente aucune trace de C. Malgré cette petite différence, il ne subsiste pas moins un fait capital, c'est qu'Henri V a fait fabriquer des *moutons d'or* portant au revers une croix *anglée de quatre fleur-de-lys,* ce qui permettait de dire que ces monnaies étaient pareilles à celles du roi Charles.

On aurait pu s'étonner de ce que le monnayeur de Henri, ayant à imiter le *mouton* du prince français, a placé sous les pieds de l'agneau une légende de six lettres, tandis que le modèle n'en aurait présenté que quatre. Cette particularité s'explique par l'existence, jusqu'à ce jour inconnue, d'un *mouton d'or* de Charles VI, que M. Rousseau vient de faire entrer dans sa riche collection et qui porte les types que voici :

✠ AGN. DEI. QVI. TOLIS. PECA. MVDI. MISE. NOB. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix dont les trois bras supérieurs sont terminés par des ɑ; sous l'agneau, KRL.X; RE le tout dans un entourage de neuf cintres. Annelet sous la seconde lettre.

℟. ✠ XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. INPERAT. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleur-de-lys, dans un entourage de quatre angles et de quatre cintres. Annelet sous la seconde lettre. *Or,* poids : 2,55 grammes.

Lorsqu'on sait combien, au XVe siècle, les lettres K et H ont de ressemblance, on comprend que la variante qui distingue les groupes KRL et HRI se réduit en quelque sorte à la suppression du trait inférieur de la lettre L.

Il faut encore observer que dans la légende du revers les mots *vincit* et *regnat* sont, sur l'une et l'autre monnaie, écrits avec des N, ce qui établit un rapport de plus entre la copie et l'original.

La date de ce dernier nous est indiquée par celle de la monnaie anglo-normande qu'il a dû précéder de bien peu de temps, puisque les *gros d'argent,* frappés en vertu de l'ordonnance du 11 juin 1413,

furent les premières monnaies royales qui reçurent, sous une des lettres de leurs légendes, la marque ou *différent* de la monnaie que l'on appelle *point secret* (1).

Il paraît probable que, pour se soustraire à la confusion amenée par les *copies* ordonnées par le roi anglais, Charles VI fit modifier la légende de ses *moutons* en substituant à KRL. REX, les quatre lettres K. F. RX, ainsi que nous le remarquons sur la pièce frappée à Sainte-Ménehould en 1418, pièce qui a été décrite au commencement de cette notice, l'F initiale de *Francorum* constituant une sorte de protestation contre le prince étranger.

Les monétaires de Henri V, persistant dans leur œuvre d'imitation, durent à leur tour réduire la légende HRI. REX; ils adoptèrent donc le tétragrammate H. F. RX qui avait encore l'avantage d'exprimer la prétention de Henri au titre de roi des Français.

Il est, sans doute, arrivé plus d'une fois que des types monétaires ont été changés pour combattre l'effet des imitations. C'est, du moins, ce que nous avons essayé de montrer ailleurs (2), à propos des deniers de Charles le Chauve et de Charles le Simple comparés aux contrefaçons émises par Pépin II d'Aquitaine et Raoul.

Au mois de novembre 1415, Henri V repassa en Angleterre et

(1) Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, 1846, p. 53. Cela doit s'entendre pour la Normandie seulement, car il existe des points secrets bien antérieurs; c'est ainsi que dans la collection de M. Rignault se trouve un *guénar au point clos*, marqué sous la seizième lettre sur chaque face, et que M. Delombardy rapporte à la ville de Tournai, octobre 1389. On remarque aussi dans la collection de M. Rousseau des *guénars* de Poitiers, de Toulouse, de la Rochelle avec *points secrets* et appartenant à des émissions comprises entre 1390 et 1410. Cependant il résulte de la présence de l'annelet sous la deuxième lettre des *agnels* de Charles et de Henri une assez grave difficulté que voici. Avant l'invasion anglaise, la marque de Rouen était un *point* sous la quinzième lettre, et celle de Saint-Lô un *point* sous la dix-huitième. Le roi anglais, pour qui ces villes étaient en France des capitales, fit transporter la marque secrète sous les deux premières lettres des monnaies qu'il y faisait fabriquer. Mais Henri ne prit Rouen que le 13 janvier 1419, et il ne mit en activité l'atelier de Saint-Lô que le 20 janvier 1420, ou plutôt le 18 avril de la même année. A cette époque, les *moutons d'or* auraient dû porter au centre de la croix du revers un H. On ne peut donc résoudre la question même en supposant que le *mouton* avec la légende KRL. REX est une première copie anglaise d'une monnaie de Charles VI que nous n'aurions pas encore retrouvée. Il faut aussi observer que la bannière des deux *moutons* avec KRL et HRI est raide et divisée en trois banderoles comme au temps de saint Louis, ce qui ne se revoit plus sur les pièces de 1418 et 1419 de Charles et de Henri, qui sont conséquemment postérieures.

(2) *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques*, p. 145 et 213.

consacra près de deux années à traiter avec le duc de Bourgogne. Assuré de l'appui de ce prince il revint en France en 1417 et s'empara de presque toute la Normandie.

C'est vraisemblablement alors qu'il fit fabriquer les *moutons d'or* dont voici la description.

✠ AGN. DEI. QVI. TOLL. PECA. MVDI. MISE. NOBIS, agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix ornée de deux fleur-de-lys et d'une croisette; sous les pieds de l'agneau R F. RX.

℞. ✠ XPC. VINCIT, etc. Croix fleuronnée anglée de deux fleur-de-lys et de deux léopards dans un entourage formé de quatre cintres et de quatre angles. *Or*, poids 2,56 grammes; l'exemplaire que nous décrivons ici existe dans la collection du *British Museum*; c'est une pièce d'une excessive rareté (1). Il en a pu être frappé pendant deux années environ.

Par une ordonnance donnée au château de Gisors en date du 25 septembre 1419, Henri V modifia le type de ses *moutons d'or*.

Henry, à tous, etc., ... *Come après nostre joieuse conqueste et entrée faite en nostre ville de Rouen nous eussions ordonné et comandé que l'en fist faire à nostre Monoye, à Rouen, or et argent monoyés en petis moutons et en gros* (2), *étant par la fourme et manière qui ils estoient à devant de nostre dicte conqueste et entrée tant en lay que en poys, sans diminacion ne amenuissement faire sur ce, et semblablement sans amenisser le droit de nostre seigneur* (3), *sauf les différences qui par nous furent lors ordonné y mettre : Savoir faisons que, pour certaines causes ad ce nous mouvans, par l'advis et délibération de nostre Conseil, nous avons ordonné et par la teneur de ces présentes voullons et ordonnons que, en toutes noz monoyes que l'en fera pour le temps advenir, tous moutons d'or, gros et demy gros, quart de gros d'argent, mansoys et petis deniers, que en yceulx soit mis dedeins le grant crois, en milieu d'icelle, une H au plus juste que faire se pourra avecque les différences*

(1) C'est à tort que plusieurs numismatistes ont avancé que la Bibliothèque nationale de Paris possède un *mouton d'or* de Henri V. Les seuls exemplaires de cette monnaie que nous connaissions sont ceux du *British Museum* et de la collection du général Ainslie. On ne nous a jusqu'à présent point fait connaître si ces deux pièces portent des points secrets. — Il a dû être fabriqué une quatrième variété du *mouton* anglo-français après le traité de Troyes (21 mai 1420), sans le titre de roi de France, suivant le système des monnaies d'argent qui ne portent que *hæres franciæ*, petits moutons, qu'en conséquence Charles VI, par une ordonnance du 13 juillet 1420, prescrit de recevoir sous peine d'amende et de forte punition.

(2) C'est-à-dire en *gros d'argent* ou *gros blancs*.

(3) Le *seigneuriage*, droit que le roi prélevait sur la monnaie qu'il faisait fabriquer.

qui par nous autrefois ont esté ordonnés faire........ Item que les petis moutons qui ont cours à présent pour XII *gros aient cours et soient prins pour* XVIII *gros de nostre monoye dessusdicte qui valent* XXX *sous tournois. Et donnerons à chascun changeur et marchand fréquantant nos monoyes, pour chascun marc d'or fin,* VI^{xx} XVIII *livres tournois. Et demourront les moutons dessusdits de poy et de lay en la fourme et manière qu'ilz ont de présent, lesquielx sont à* XXII *karras et de* IIII^{xx} *et saize au marc de Troyes, aux remèdes acoustumés* (1).

Cependant jusqu'à ce jour on n'a pas retrouvé de *mouton* portant, au centre de la croix du revers, un H initiale du roi d'Angleterre, quoique on remarque cette particularité sur les *gros blancs*, *doubles* et *deniers* du même prince.

Pendant la période de 1417 à 1422, dit M. Delombardy dans un travail récemment publié (2), il convient de distinguer plusieurs monnayages qui s'exercèrent simultanément : 1° Monnaies d'Isabeau au nom de Charles VI. 2° Monnaies du duc de Bourgogne dans quatre villes ; les profits de la monnaie et la surveillance des monnayeurs appartiennent au duc ; les espèces sont frappées au nom de Charles VI et les deniers de boite jugés à Paris. 3° Monnaies du dauphin comme régent du royaume ; frappées au nom de son père. 4° Monnaies du dauphin en son propre nom comme dauphin du Viennois. 5° Monnaies du duc de Bourbon à Trévoux, pour le compte du dauphin ; frappées au nom de Charles VI. 6° Monnaies de Henri V en Normandie, d'abord au nom de Charles VI, puis en son propre nom (3).

Outre le *mouton d'or*, purement royal, que nous avons décrit au commencement de cette notice et les pièces du roi anglais qui en sont la copie, il existe encore dans la collection de M. Rousseau quelques monnaies au même type qui se rattachent aux diverses séries dont nous venons de transcrire l'indication. Par exemple celle-ci :

✠ AGN. DEI. QVI. TOLL. PCCAT MVDI. MISE : NOBIS. Sous les pieds de l'agneau une barre au-dessous de laquelle sont les lettres :

(1) Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc., 1729, t. IX, p. 798. *Rotuli patentium Normanniæ anni septimi Henrici V*. Parte I, membr. 19, dors.

(2) Catalogue des monnaies françaises de la collection de M. Rignault, 1848, p. 19.

(3) M. Lecointre-Dupont dit qu'après la prise de Rouen (13 janvier 1419), le roi d'Angleterre s'empressa de faire frapper à son profit dans cette ville des *petits moutons d'or*, d'abord tout pareils, sauf de très-légères différences prescrites, à ceux que l'on y fabriquait auparavant pour le roi de France ; puis que bientôt la lettre H fut substituée à la lettre K. Cet auteur établit qu'il n'en fut pas de même pour Saint-Lô dont l'atelier restait inactif. (*Lettres sur l'hist. mon. de la Normandie*, p. 54.)

K. F. RX. Le tout dans un entourage composé de neuf petits cintres et se terminant à la barre.

R. ✠ XPC. VINCIT. etc. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleur-de-lys dans un entourage formé de quatre cintres et de quatre angles. Point sous la seizième lettre. *Or*, poids 2,46 grammes. (Fabrication de Tournai, 1422.)

Cette monnaie a été frappée par le parti de la reine Isabeau de Bavière; celle qui suit appartient au dauphin déshérité; elle a été émise entre la mort de Henri V, *hæres franciæ*, arrivée le 29 août 1422 et la proclamation de Henri VI, comme roi de France, qui eut lieu à Paris le 12 novembre de la même année. Ce *mouton d'or* du dauphin Charles est frappé dans une province dont il était le seigneur particulier.

✠ AGN. DEI. QVI TOLL. PCA MVDI. MISE. NOBIS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une petite croix. Sous les pieds de l'agneau, K. F. RX; le tout dans un entourage de onze cintres. Annelet sous la troisième lettre et sous la dix-huitième. Revers semblable au précédent; annelet sous la quatrième lettre. *Or*; poids: 2,49 grammes. (Fabrication d'Embrun, octobre 1422.)

Enfin nous donnerons la description d'une pièce extrêmement rare et fort intéressante que le duc de Bourbon ou peut-être sa mère, fit frapper pour le compte du fils de Charles VI. L'initiale du roi a été supprimée et l'on n'observe sous les pieds de l'agneau que l'abréviation de *Francorum rex*.

✠ AGN. DEI. QVI. TOLL. PECAT. MVDI. MISE. NOBIS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix fleur-de-lysée; sous les pieds de l'agneau FR. RX; le tout dans un entourage de onze cintres.

R. ✠ XPC. VINCIT., etc. Revers semblable au précédent. *Or*; poids: 2,42 grammes. (Fabrication de Trévoux, octobre 1422).

Le duc de Bourbon Jean I[er], ayant été pris à la bataille d'Azincourt et conduit en Angleterre, où il mourut après vingt ans de captivité, Marie de Berry, sa femme, et ensuite Charles, comte de Clermont, son fils, lorsqu'il fut majeur, gouvernèrent en son absence ses États de Dombes et de Beaujolais. Cet événement n'avait pas arrêté la fabrication de la monnaie: un inventaire dressé en 1664 par ordre de mademoiselle de Montpensier, alors souveraine de Dombes, apprend que sur un registre conservé dans la chambre du trésor de Trévoux, on voyait les *mutations des monnaies et les poids*

et lois auxquelles elles furent faites, du 16 juillet 1414 jusqu'en 1422 (1).

On était, dit M. Mantellier (2), à une époque difficile pour la monnaie ; en France, les ateliers, privés par la guerre des ressources qui les alimentent, ne subsistaient qu'au moyen des refontes ; et indépendamment de ses embarras particuliers, le duc de Bourbon tenait aux affaires du roi par des liens trop intimes pour ne pas ressentir en Dombes le contre-coup de cette détresse. Il est peu étonnant d'ailleurs, que ce prince, qui passa les premières années de sa vie à la guerre contre les Anglais, les dernières dans les intrigues du dauphin et fut mêlé à tous les événements d'alors, ait manqué de temps et d'argent pour monnayer.

Ces détails historiques rendent compte de la rareté excessive du *mouton d'or* que nous publions ici et qui constitue une importante acquisition pour la numismatique du XVe siècle.

Henri V étant mort le 31 août 1422 et Charles VI le 21 octobre suivant, le jeune Henri VI fut proclamé roi de France le 12 novembre et le duc de Bedford fit frapper monnaie au nom du prince anglais partout où s'étendait son pouvoir. Cependant, en Normandie même, quelques places fortes étaient restées fidèles au dauphin. De ce nombre était le Mont Saint-Michel qui ne se rendit jamais aux troupes étrangères. L'atelier monétaire, établi en ce lieu, continuait à frapper au nom de Charles VII ainsi qu'on le voit par différentes chartes (3). Il est probable que la pièce suivante, conservée dans la collection de M. Rousseau, a été faite au Mont Saint-Michel.

✠ AGN. DEI. QVI. TOLL. PCAT. MVDI. MISE. NOBS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croisette ; sous les pieds de l'agneau : K. F. RX ; le tout dans un entourage de onze petits cintres. Point sous la dix-huitième lettre.

℟. ✠ XPC. VINCIT., etc. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleur-de-lys, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles à l'extérieur duquel sont placés six fleur-de-lys, une croisette et un groupe de trois points. Point sous la dix-huitième lettre. *Or* ; poids : 2,56 grammes. (Fabrication de mai 1423.)

Cette monnaie dont le style est relativement récent convient par-

(1) Mantellier, *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, 1844, p. 18.
(2) *Ibid.*, p. 20.
(3) Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'hist. mon. de la Norm.*, p. 135, 138, 139, 142. Quatre chartes relatives à la monnaie du Mont Saint-Michel.

faitement aux premières années du règne de Charles VII ; mais, comme, d'une part, il n'est plus question de la fabrication des *moutons d'or* après l'ordonnance du 26 octobre 1428 et que, de l'autre, Charles ne rentra en possession des villes monétaires de la Normandie qu'en 1449, la présence du *point* sous la dix-huitième lettre, qui est la marque *française* de Saint-Lô, ne s'expliquerait pas. Il est assez naturel de penser que ce point secret, devenu sans emploi par suite de la spoliation anglaise, fut attribué au lieu qui avait remplacé Saint-Lô dans la liste des ateliers français.

Nous voyons, en effet, les officiers royaux, qui avaient exercé leurs fonctions au Mont Saint-Michel, réclamer, en 1453, contre la nomination de deux gardes de la monnaie de Saint-Lô, faite le 30 juin 1450 (1). A cette époque cette dernière ville avait abandonné l'*annelet* sous la seconde lettre, *différent* des Anglais, pour reprendre le *point* sous la dix-huitième lettre et le Mont Saint-Michel cesse de figurer parmi les villes monétaires. De cette coïncidence il paraît résulter que ces deux ateliers n'ont battu de la monnaie française qu'à l'exclusion l'un de l'autre.

Si nos conjectures sont justes ce *mouton d'or* aurait été frappé l'année même où Louis d'Estouteville et ses cent dix-neuf gentilshommes, aidés par les religieux de l'abbaye, repoussèrent, avec un courage resté célèbre, les attaques désespérées des Anglais.

Adrien de Longpérier.

(1) *Recueil des ordonnances*, t. XIV, p. 257.

NOTICE

HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

SUR

LA CATHÉDRALE DE TOUL.

DESCRIPTION.

(*Suite et fin.*)

Après avoir donné un aperçu général de la cathédrale de Toul, nous croyons devoir faire connaître aussi les quelques petits détails qui ne peuvent entrer dans la description des caractères généraux de l'édifice.

La première travée de l'église, du côté de l'occident, est occupée par une large tribune assez hardie, en style renaissance, destinée à supporter le buffet de l'orgue. Cet orgue est un grand seize pieds complet assez estimé. La voûte des travées correspondantes des bas côtés est au niveau de la tribune, disposition qui a donné lieu à former une espèce de galerie carrée prenant jour dans l'église au moyen d'ouvertures ornées d'un réseau de compartiments flamboyants.



En continuant notre pèlerinage archéologique par la petite nef de droite, nous remarquons la porte de l'escalier de la tour, formée d'un arc surbaissé, surmonté d'une accolade ornée avec beaucoup de délicatesse. En montant du côté de l'est nous arrivons à la première chapelle de droite (1), où se trouve un magnifique retable en pierre,

(1) Cette chapelle est dédiée à saint Étienne, dont on voit la statue au tympan de l'accolade.

sculpté à l'époque de la décadence du style ogival (voy. pl. 92). Il est couvert d'ornements des styles flamboyants et de la renaissance; toutes ces sculptures sont exécutées avec soin et offrent un fini de détail qui charmerait encore plus si on n'avait pas eu la malheureuse idée de couvrir toutes ces beautés d'une couche si épaisse de badigeon blanc, que la plupart des vides sont remplis de cette colle pâteuse. C'est du reste le plus beau morceau de ce genre que puisse montrer la cathédrale de Toul; les massifs retables qui ornent les autres chapelles en font foi.

Dans la chapelle voisine dédiée à la sainte Trinité, s'ouvre une simple porte, qui donne entrée dans la chapelle des catéchismes, dont nous parlerons en dernier lieu. La chapelle suivante dédiée à sainte Agnès, est comme la précédente, dépourvue d'intérêt, pour ce qui regarde les détails; car toutes ces chapelles, sous le rapport de la construction, voûtes, fenêtres et piliers, sont du même style que la nef. De là nous devons aller au transsept, pour y examiner au-dessous de la grande fenêtre l'application de quatre arcades ogivales soutenues par cinq petites colonnes rondes ornées de chapiteaux. Du côté septentrional, c'est-à-dire à la partie opposée, on rencontre aussi cette application, mais les arcades ogivales ont été couvertes d'une seconde série d'arcades surbaissées, qui ne s'élèvent que jusqu'à la hauteur des chapiteaux. De ces quatre arcades, celle qui se trouve vers le milieu est assez profonde, l'archivolte est surmontée d'une accolade dont les arêtes sont couvertes de magnifiques feuilles de houx délicatement sculptées, ainsi que le panache qui surmonte le sommet de l'accolade. Cette arcade offre assez d'espace pour que l'on ait pu autrefois y élever un autel dédié au saint sépulcre, et qui aujourd'hui a fait place aux fonts baptismaux. Les deux chapelles qui avoisinent le chœur (1), ont reçu aussi dans les murs latéraux une application de deux arcades à moulures prismatiques, dont l'intérieur est percé de deux portes. L'une conduit aux tours du chœur, et l'autre s'ouvre dans les sacristies. Les murs contre lesquels sont appuyés les autels se trouvent couverts d'une foule d'ornements de la renaissance faisant l'office de retables. Ils se composent d'une quantité de petites niches, les unes au-dessus des autres, qui peut-être sont toujours restées vides, telles que nous les voyons aujourd'hui.

De là nous arrivons au sanctuaire élevé de deux marches au-dessus

(1) Dédiées à saint Pierre et à sainte Cécile.

du sol des chapelles. Les murs inférieurs ont été cachés par toute une longue suite d'ornements de la renaissance, exécutés du reste avec le meilleur goût. Seize tableaux (1), représentant ou des figures d'apôtres ou des saints du pays, sont encadrés par des entourages de pierre blanche, et séparés les uns des autres par des pilastres de marbre noir, posés sur un double socle de la même matière, et surmontés d'une frise ornée de médaillons et de pots à feu. Malgré toute la beauté de cette ornementation nous regrettons cependant qu'elle ait été préférée à une application d'arcs ogivaux qui régnaient autour de l'abside et des contre-forts qui font saillie. L'espace compris entre ces contre-forts était rempli par des autels et des tombeaux dont la destruction est devenue nécessaire pour le placement du nouveau système d'embellissement (2). Du côté gauche de l'abside, à la troisième travée en prenant de celle du fond, se trouve une petite chapelle basse, construite entre les contre-forts extérieurs. Cette chapelle voûtée en ogive, mais de la plus grande simplicité, conserve encore l'autel sur lequel on avait coutume de déposer le saint sacrement au jour du jeudi saint.

La partie du transsept qui sépare le chœur de la nef, était autrefois occupée par le chœur des chanoines, qui avaient fait construire entre les deux piliers, un mur haut de quatre mètres, et avaient établi en avant de ce mur une double rangée de stalles. De chaque côté, la partie supérieure formant le haut dossier des stalles, était couverte de magnifiques tapisseries données par Guillaume Filâtre, évêque de Toul. Au milieu du chœur était placée une plaque de cuivre rappelant l'endroit où saint Gérard avait été inhumé. Enfin un immense jubé qui occupait toute la largeur de la huitième travée de la nef fermait l'entrée du chœur. Aujourd'hui tout a disparu. Cette partie de la cathédrale est entièrement libre. Le chœur est renfermé dans ses limites naturelles, et la plaque en cuivre du tombeau de saint Gérard a été remplacée par une simple dalle de marbre noir sur laquelle se trouvent incrustées ces paroles : *Hic est sepulchrum hominis Dei beati Gerardi.*

Les chapelles, placées le long du collatéral septentrional, n'offrent

(1) Ces tableaux ont été exécutés par le célèbre Jacquart qui peignit aussi la coupole de la cathédrale de Nancy.

(2) Au fond de l'abside se trouve un petit autel, élevé sur quelques marches de marbre, et qui est dédié à la mère de Dieu, sous le titre de son immaculée conception. Le marbre des colonnes et tous les ornements de l'autel passent pour être d'un très-grand prix.

rien qui puisse attirer l'attention de l'archéologue. A la seconde travée, du côté de l'occident, le mur est décoré d'une arcade ogivale ornée de festons; dans la travée suivante on voit encore la porte qui servait aux entrées ordinaires de l'évêque. Elle est aujourd'hui murée, l'usage en étant devenu inutile.

La cathédrale de Toul était autrefois couverte d'une multitude d'inscriptions, placées le long des murs ou gravées contre les piliers; la plupart ont été enlevées, d'autres couvertes de badigeon, ou bien cachées par les boiseries ou les retables modernes appliqués dans plusieurs chapelles. Quelques-unes cependant ont échappé au vandalisme, tant révolutionnaire que décorateur, et sont si effacées qu'il est assez difficile d'en suivre le sens. Voici celles que nous avons pu recueillir; sur l'un des piliers qui supportent la sixième travée de la nef, on lit :

La gist Thiebautz de Fou sob celle pierre dure,
Qui céans fust vicaires et gouvernait la cure
De Chaudency bouc temps. Deus li face mercy
Dites en tout amen, vous qui passez par cy.

Le pilier suivant contient sur deux de ses faces les inscriptions suivantes :

Ci. gist. sire. Jehan. Durant. de. Toul. que. fut. chanoine. et. trésorier. de. céans. curey.de. Verenné. et. trepassa. l'an. M. IIIc. le XIIIe. jour. doctembre. Priez. que. Deu. li. face. merci. Amen.

Entre. c'est. pilier. et. le. trône. (1) gist. Jehanne., feme. Gâvon. la. Gaie. de. Toul. qui. fut. et. avec. ycelle. fut. sires. Gérard. ses. fils., pbre., vicaires. et. soubchantre. de céans. qui. trespassa. l'an. M. CCCC. et XI. le XXIIIe. jour. dou. mois. de. mars. Priez. pour. aulx.

Sur le pilier vis-à-vis on lit encore :

Ci. gist. mest. Gérard. Bancelin. de. Rosières., aulz. Salines. pbre. qui. fut. vicaire. en. l'église. du. céans. et. curé. de. Sainct. Memin. fuer. les. murs. de. Toul. qui. trespassa. l'an. de. grace. me. Seigneur. M. CCCC. et. LII. Le. premier. jour. de. juillet. Priez. pour. lui.

Plusieurs épitaphes de ce genre se rencontrent encore dans le transsept gauche, mais à peu près indéchiffrables. Toutes sont des XIVe et XVe siècles. Une d'elles se compose de quarante vers,

(1) Je ne sais pas précisément de quel trône on a voulu parler; il est à présumer que c'est celui de l'évêque, qui devait être placé dans le chœur des chanoines.

très-difficiles à lire; en voici la substance, donnée par M. l'abbé Morel, ancien vicaire de Toul (1).

Pour. Deu. qui. ci. veurait. die. aucune. prière.
Et. fondat. en. l'église. une. chapelerie.
Pour. lame. de. celui. quen. cest. leu. gist. en. biere.
Derrière. le grand. autel. à. la. dextre. partie.
Maistre. Ferris. . . . .
En. lonour. de. S. Pol. fut. assise. et. fondée.
Vint. t. v. liures. fors: vaillant. chascune. ané.
Et. chascun. mois. de. l'an. pour. son. anniversaire.
C. sols. de. pelit. fors. chascun. des. dis. mois. faire.
Doyen. fut. de. ceans. c'est. chose. bien. certaine.
Et. a. Verdun. prenost. fut. de. la. Magdelaine.
Il. donnat. moult. dou. sien. o. u nom. de. Ihsucrit.
Si. com. pourrat. entendre. qui. lirat. c'est. ecrit.
Premiers. p. les. colùpnes. détole. grat. autel.
Quatre. c. florins. mist. de. son. loyaul. chatel.
Et. trois. c. pour. la. lôbe. S. Gérard. mô. signor.
Pour. faire. a. un. teL. sainct. et service. honour.
Et. pour. III. piliers. vers. le. cloître. li. prôdons.
Mist. IIIIc. agnels. ce. fut. assez. bon. dons. . . . . ;
Et. pour. les. grâs. fenêtres. que. vers. S. Jehan. font.
C. florins. qui. pouvaient. trebuchier. en. 1. mot.

Les pierres tumulaires dont la cathédrale est dallée sont en trop grand nombre pour pouvoir être toutes décrites ici. Deux nous ont surtout frappé, et nous ont paru dignes d'une description. Toutes deux sont du XIVe siècle et ont été élevées à la mémoire de deux chanoines de l'église de Toul. Sur la première, qui date de 1337, on voit le portrait en pied du défunt; il est couvert de son habit de chœur, dont les plis cachent les deux mains. Un arc ogival trilobé, surmonté d'un fronton aigu à crochets, forme le couronnement; de chaque côté se trouvent deux pilastres ornés de pinacles, et deux écussons effacés avoisinent la tête. Autour de la pierre on lit :

Ci gist : le sire : Garms : de Lunéville : qui : fut : chanoine : en : l'église : de : céans : . . . . Notre : Seigneur : M. CCC : et XXXVII. Le : lundi : après : la : St. Marc : Priez : Dieu : pour : lui :

La seconde est d'une date plus récente (1380) que la première. Le chanoine défunt y est aussi représenté mais couvert d'habits sacerdotaux et tenant un calice. Deux petits pilastres surmontés de pinacles soutiennent ici un couronnement composé de trois arcs trilobés,

(1) *Notice sur la cathédrale de Toul,* p. 34.

placés les uns à côté des autres, et surmontés de frontons, dans le tympan desquels se trouvent des rosaces. Les arêtes sont couvertes de pinacles, et le sommet surmonté d'un bouquet. Voici l'inscription :

Cit git le sire Aubers Dupont qui fut chanoine de céans, qui trepassa l'an M. CCC. Le dernier jour du mois d'août. Priez Dieu qui li fasse merci. (Voy. pl. 91.)

Monuments accessoires.

Nous comprenons sous ce nom la chapelle des évêques, des rois, des catéchismes, les sacristies et le cloître, qui, tout en faisant partie de la cathédrale, peuvent être considérés comme des hors-d'œuvre.

Chapelle des évêques.

Elle se trouve placée à l'angle formé par le transsept et la nef du côté du nord. Elle est carrée, exécutée dans le style de la renaissance italienne le plus riche, et destinée autrefois à recevoir la dépouille mortelle des derniers évêques de Toul. Tous les ornements sont en stuc de différentes couleurs. Le plafond est plat, orné de caissons et de rosaces; les fenêtres, demi-circulaires, sont remplies de verres de couleur moderne, à une seule teinte. Cette chapelle était remplie de mausolées et de statues que la révolution a fait disparaître. Christophe de La Vallée, Chrétien de Gournay, Scipion Jérôme Bégon, du Saussay et Claude Drouas, évêques de Toul, y ont été inhumés; il ne reste plus que les tombes des trois derniers.

Au milieu de cette chapelle se trouve placé un siége en pierre appelé *chaire de saint Gérard* qui a servi longtemps à l'intronisation des évêques de Toul. Il paraît remonter à une époque assez reculée. Les sculptures sont exécutées avec assez de délicatesse; des ornements empruntés au règne végétal couvrent trois côtés du fauteuil, dont le dossier et les appui-mains sont couronnés par une guirlande de feuilles de vigne entremêlées de raisins. Les chapiteaux et les piédestaux des colonnes qui ornent le devant nous ont engagé à le faire remonter jusqu'au commencement du XI[e] siècle (voy. pl. 91) (1).

(1) M. Dufresne, de Toul, a envoyé à la Société royale des Antiquaires de France une notice sur ce fauteuil, dans laquelle il démontre que la chaire de saint Gérard est un monument romain, et qu'il remonte au règne de Constantin le Grand. Il a

Sacristies.

Les sacristies de la cathédrale se trouvent placées, aux deux côtés du chœur, dans les angles formés par les transsepts. Elles forment quatre pièces ainsi réparties : la grande sacristie destinée à renfermer les ornements, dont les buffets en chêne, exécutés au XVIe siècle, se voient encore ; la salle du chapitre, où les chanoines tenaient leurs délibérations ; la sacristie des vicaires ; enfin la sacristie du trésor (1). Toutes sont voûtées, selon le système du XVe siècle, et éclairées de larges fenêtres à meneaux prismatiques et à compartiments flamboyants.

Chapelle des rois.

Cette chapelle, située du côté méridional de la nef, fut élevée par les soins d'Hector d'Ailly, évêque de Toul en 1532, pour devenir chapelle sépulcrale des évêques. Elle fut construite sur une travée du cloître, ce qui en fit reporter l'entrée, située alors dans cet endroit, dans la travée précédente de la nef. L'architecture de la renaissance était alors en grande faveur, aussi le nouveau style fut-il choisi pour la décoration de cette chapelle dont le plan est carré. La voûte est en coupole surmontée d'une lanterne à jour. Elle renfermait autrefois le tombeau de son fondateur, les statues des rois mages,

dû servir, pense le savant antiquaire, à l'officier chargé des affaires civiles et judiciaires de la cité des Leukes.

M. Grille de Beuzelin, dans une statistique monumentale qu'il a faite des arrondissements de Toul et de Nancy, prétend au contraire que ce fauteuil ne remonte pas plus haut que le XIIe, et même le commencement du XIIIe siècle. Nous ne sommes de l'avis ni de l'un ni de l'autre ; après avoir longtemps examiné ce petit monument, nous croyons pouvoir affirmer que le premier lui assigne une époque trop reculée, tandis que le second ne le fait pas remonter à une époque assez éloignée.

(1) Le trésor de la cathédrale de Toul était autrefois très-riche. Voici quelques-uns des objets précieux qu'il possédait :

1° Le reliquaire du saint Clou, donné par Henri de Ville, soixante-sixième évêque.
2° Le reliquaire de saint Étienne ;
3° Le reliquaire de saint Gérard ;
4° Le reliquaire de saint Amon ;
5° Le reliquaire de saint Gauzelin ;
6° Le reliquaire de saint Aprône.
7° Enfin une magnifique châsse en vermeil ornée de statues renfermait des reliques de tous les évêques de Toul qui ont été canonisés.
8° De plus une foule de vases sacrés d'un très-grand prix, et une grande croix en vermeil portée aux jours solennels dans les processions que l'on faisait dans la ville.

et un groupe de la crèche ; toutes ces richesses ont disparu sous le marteau révolutionnaire ; on monte dans cette chapelle au moyen de plusieurs degrés. La partie inférieure, qui autrefois constituait une travée du cloître, fut convertie en caveau où deux évêques de Toul furent inhumés, l'un Toussaint d'Hocedy, en 1565, l'autre Pierre du Châtelet en 1580. On ne pénètre dans cette chapelle funéraire que par une petite porte située dans le cloître.

Chapelles des catéchismes.

Les chapelles du catéchisme, situées le long des chapelles de la nef du côté méridional, étaient autrefois destinées au vestiaire et aux archives. Celle dans laquelle on pénètre d'abord est assez spacieuse ; elle est voûtée et éclairée selon le système du XIVe siècle. La seconde, plus étroite mais aussi élevée, reçoit le jour par une large fenêtre divisée en cinq parties par six meneaux, et ornée dans le tympan de rosaces tréflées. Les archives de la cathédrale étaient conservées avec soin dans cette dernière. Enfin au-dessus de la première travée du cloître de ce côté se trouve une petite salle basse destinée aux archives les plus précieuses.

Cloître.

Au midi de la cathédrale se trouve le cloître, auquel on arrive de l'intérieur de l'église par une double porte, située dans la dernière travée près du transsept, et par une autre porte plus étroite placée dans la seconde travée près du portail.

Beaucoup d'églises du moyen âge, sont accompagnées d'un cloître (1). Aussi on se demande quelle pouvait en être l'utilité? Dans le principe les chanoines des cathédrales vivaient en communauté, et observaient une règle monastique ; leurs habitations se

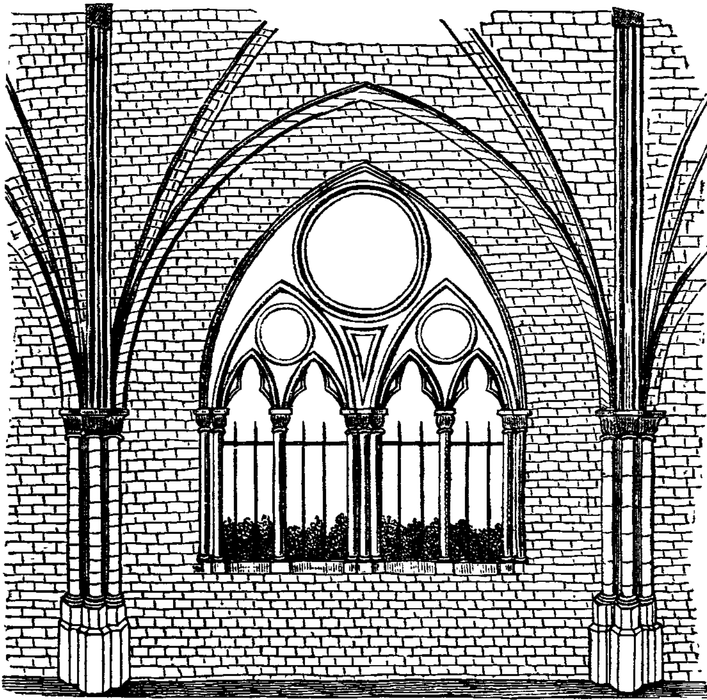
(1) L'ancienne église collégiale de Saint-Gengouts, destinée aujourd'hui à la seconde paroisse de la ville de Toul, est aussi accompagnée d'un cloître de la même époque du style ogival. Ce cloître renferme plusieurs sculptures d'un grand prix. On doit vivement regretter que la ville de Toul ait choisi deux galeries de ce cloître pour en faire un magasin destiné à renfermer les pompes à incendie. On comprend facilement qu'une telle destination ne peut contribuer à l'entretien du cloître, qui du reste a déjà beaucoup souffert. Un grand nombre de cathédrales sont encore environnées de cloîtres. On peut citer les cathédrales de Luçon, de Bayonne, de Saint-Diez, de Verdun, de Noyon, d'Arles, de Saint-Pons de Thomières, d'Elne, de Narbonne, de Saint-Bertrand, de Comminges, d'Aix, du Puy, etc., qui possèdent encore ce monument accessoire en assez bon état de conservation.

trouvaient placées par conséquent plus commodément près de l'église où ils avaient coutume d'assister à l'office; on sait de plus que le cloître fait la partie essentielle des monastères; c'est là que les moines ont coutume de se récréer ou de se livrer à de saintes lectures. Ou bien le cloître placé auprès des cathédrales n'était-il pas un moyen plus facile pour les chanoines, d'aller, par quelque temps qu'il fît, réciter l'office aux heures marquées par les canons, leurs cellules étant placées le long des galeries? Le cloître servait encore aux processions intérieures que l'on avait coutume de faire avant l'office. Nous pensons que cette dernière raison est la seule que l'on puisse invoquer au sujet du cloître de la cathédrale de Toul; car nous ne voyons pas que les chanoines de cette église aient jamais vécu en communauté; quelques-uns cependant habitaient près du cloître, et y avaient une sortie, dont on voit encore quelques traces. Aujourd'hui ce cloître est spécialement affecté aux processions, qui n'ont plus comme autrefois la permission de sortir dans les rues de l'antique cité des Leukes.

Ce cloître forme un rectangle de soixante-dix mètres de longueur sur cinquante de largeur. Il est en assez bon état de conservation; trois des côtés subsistent encore; le quatrième, dont il ne reste qu'une travée, a été démoli lors de la construction des chapelles des catéchismes et des rois. La galerie supérieure, par laquelle on pénètre dans l'église par une double porte, a de plus un prolongement sur la rue.

Il est contemporain de la cathédrale et porte tous les caractères du XIIIe siècle; il est formé de vingt-sept travées qui prennent jour sur le préau au moyen d'une grande arcade ogivale reposant sur quatre colonnes groupées deux à deux. Un faisceau de colonnes occupe le milieu de l'arcade et soutient deux arcs ogivaux plus petits, qui eux-mêmes en renferment deux autres reposant sur une colonne ronde. Les tympans des trois plus grands arcs sont percés d'une rose simple. Du côté du mur chaque travée est remplie par une application de trois demi-trèfles d'assez larges dimensions, dont le milieu est orné d'une espèce d'arcade ogivale tréflée. Les voûtes sont partout ogivales et reposent, ainsi que les arêtes qui les soutiennent, sur un faisceau de cinq colonnettes du côté du mur et de trois du côté du préau; les chapiteaux sont formés de feuilles d'acanthe, de vigne et de houx : on admire encore ici la richesse de la sculpture et de l'ornementation. Le cloître est dallé presque entièrement de pierres tumulaires dont les inscriptions sont en partie effacées. Jusqu'à la fin

du XVIIe siècle on avait coutume d'y enterrer les différents employés de l'église. La porte, qui offre une sortie sur la rue, est ogivale; l'ar-



cade est soutenue par trois petites colonnes, très-mutilées. Le sol du cloître est beaucoup plus bas que celui de la cathédrale, ce qui a nécessité l'établissement d'un escalier de dix-huit marches au-devant du portail de l'église. Les parois latérales du cloître étaient autrefois couvertes de peintures à fresque, que l'humidité a fait disparaître. Il en reste si peu de chose, qu'il est impossible de dire quels étaient les sujets représentés, et de donner quelques renseignements sur le mérite artistique de ces peintures.

En terminant cette notice, beaucoup trop courte pour un monument aussi remarquable, nous laisserons échapper un regret, c'est peut-être de n'avoir pas fait ressortir assez les beautés qu'il contient; on a pu voir cependant combien sa conservation était précieuse pour un pays peu riche en monuments de ce genre. La cathédrale de Toul a besoin de réparations, mais surtout que ces réparations soient faites avec discernement et dans le plus bref délai. Nous avons

toute confiance dans un gouvernement qui a préposé à la garde de nos magnifiques monuments religieux des hommes capables, qui ont longtemps étudié le style catholique et qui sont à même d'en connaître et les beautés et le prix. La cathédrale de Toul ne fait pas seulement la gloire de la ville au milieu de laquelle elle s'élève, mais encore celle de tout le pays qui appartint autrefois au diocèse de Toul. Elle rappelle aux peuples la splendeur de cet ancien diocèse, le souvenir de ces illustres évêques qui s'assirent sous ses voûtes, la piété et la libéralité de leurs pères, qui ont concouru à l'édification de la superbe cathédrale.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ÉVÊQUES DE TOUL.

Promotion.			Décès.
365.	1er.	Saint Mansuy fonde le siége de Toul	385
385.	2e.	Saint Amon ; on ignore l'année de sa mort.	
	3e.	Saint Alchas, *Idem.*	
	4e.	Saint Celsin, *Idem.*	
450.	5e.	Saint Auspice	488
490.	6e.	Saint Ours.	
500.	7e.	Saint Èpvre	507
507.	8e.	Albaud.	
525.	9e.	Trisorik.	
540.	10e.	Dulcitius.	
548.	11e.	Alodius.	
550.	12e.	Prémon.	
575.	13e.	Antimonde.	
600.	14e.	Endulus.	
622.	15e.	Tendefrid.	
653.	16e.	Eborin.	
667.	17e.	Leudinus Bodon.	
679.	18e.	Adeodat.	
690.	19e.	Ermenthée.	
695.	20e.	Magnald.	
700.	21e.	Dodon.	
707.	22e	Garibald.	
735.	23e.	Godon.	
756.	24e.	Saint Jacob, abbé du monastère de Guemonde	767
767.	25e.	Bornon.	
800.	26e.	Uanimik.	
814.	27e.	Frotaire	846
847.	28e.	Arnould	871
872.	29e.	Arnald	894
895.	30e.	Ludelme	905
907.	31e.	Drogon	921
922.	32e.	Saint Gauzelin	962

Promotion.			Décès.
963.	33e.	Saint Gérard, un des plus illustres prélats qui aient occupé le siége de Toul	994
994.	34e.	Etienne	994
995.	35e.	Robert	996
996.	36e.	Berthod	1018
1020.	37e.	Hermann	1026
1026.	38e.	Brunon de Dachsbourg, élu pape sous le nom de saint Léon IX, en 1048, mort en	1054
1052.	39e.	Udon	1069
1070.	40e.	Pibon	1107
1108.	41e.	Riquin de Commercy	1126
1127.	42e.	Henri de Lorraine	1167
1168.	43e.	Pierre de Brixey	1192
1193.	44e.	Eudes de Lorraine, Vaudemont, archidiacre de Toul	1197
1198.	45e.	Mathieu de Lorraine, archid. de Toul, déposé en 1206.	
1210.	46e.	Renaud de Senlis	1217
1218.	47e.	Gérard de Lorraine-Vaudemont, archidiacre de Toul	1218
1219	48e.	Eudes de Sorcy	1228
1229.	49e.	Garin, moine de Saint-Épure	1230
1230	50e.	Roger de Marcey	1252
1253.	51e.	Gilles de Sorcy, doyen du chapitre	1271
1272.	52e.	Conrad Probus, religieux de l'ordre de Saint-François	1296
1297.	53e.	Jean de Sierk transféré du siége d'Utrecht	1305
1305.	54e.	Guy de Pernes	1305
1306.	55e.	Othon de Granson	1308
1308.	56e.	Eudes de Colonnes	1309
1310.	57e.	Jean d'Arzilières	1320
1320.	58e.	Amédée de Genève	1330
1330.	59e.	Thomas de Bourlemont, doyen de l'église de Verdun	1353
1353.	60e.	Bertrand de La Tour d'Auvergne, transferé à l'évêché du Puy en 1361, mort en 1381.	
1361.	61e.	Pierre de La Barrière, transféré de l'évêché de Luçon à celui de Mirepoix en	1363
1363.	62e.	Jean de Heu	1372
1373.	63e.	Jean de Neufchâtel, transféré de l'évêché de Nevers, il résigne l'évêché dé Toul en	1384
1384.	64e.	Savin de Florence, transféré à l'évêché de Maurienne en	1385
1385.		Jean, cardinal de Neuchâtel, ancien évêque de Toul, revient comme administrateur jusqu'à sa mort en	1398
1399.	65e.	Philippe de Ville	1409
1409.	66e.	Henri de Ville, élève de chapelle du pape Benoît XIII	1436
1437.	67e.	Louis d'Harancourt, transféré de Verdun, retourne à Verdun en 1449, mort en	1456
1449.	68e.	Guillaume Filâtre permute avec son successeur l'évêché de Tournay en 1460.	
1460.	69e.	Jean de Chevrot, évêque de Tournay	1460
1460.	70e.	Antoine de Neufchâtel, chanoine de Besançon	1495
1495.	71e.	Obry de Blamont, chanoine de Metz, Verdun, Saint-Dié	1506
1496.	72e.	Hugues des Hazards, coadjuteur de Toul	1517
1517.	73e.	Jean de Lorraine, cardinal, évêque de Metz et de Toul, résigne son évêché en 1524.	
1524.	74e.	Hector d'Ailly, évêque de Bayonne, transféré à Toul	1532

Promotion.			Décès.
1532.		Jean de Lorraine, cardinal, reprend l'évêché et le résigne une seconde fois en 1537.	
1537.	75e.	Antoine de Pélégrin	1542
1543.	76e.	Toussaint d'Hocedy, ancien secrétaire de Jean de Lorraine	1565
1565.	77e.	Pierre du Châtelet, membre du conseil d'État d'Antoine et de Charles III, ducs de Lorraine	1580
1580.	78e.	Charles de Lorraine, cardinal de Vaudemont	1587
1589.	79e.	Christophe de La Vallée, maître des requêtes du duc de Lorraine.	1607
1609.	80e.	Jean de Porcelet de Maillane, camérier d'honneur du pape	1624
1625.	81e.	Nicolas François, cardinal de Lorraine; il résigne en 1634, meurt en 1670.	
1629.		Administration de l'évêque de Sythie, coadjuteur de Nicolas jusqu'en 1634.	
1634.	82e.	Charles Chrétien de Gournay, évêque de Sythie, coadjuteur de Toul	1635
1643.	83e.	Paul de Fiesque	1643
1645.	84e.	Jacques Lebret, prélat référendaire d'Innocent X	1645
1656.	85e.	André du Saussay, ancien prédicateur de Louis XIII	1675
1677.	86e.	Jacques de Fieux. docteur en Sorbonne	1687
1687.	67e.	Henri de Thyard de Bissy, prélat d'un mérite éminent et d'une extrême modestie, nommé en 1704 évêque de Meaux, puis cardinal, mort en	1737
1704.	88e.	François Blouet de Camilly, né à Rouen d'une famille considérable, docteur en Sorbonne, vicaire général de Strasbourg, nommé en 1721 archevêque de Tours, mort en	1723
1721.	89e.	Scipion Jérôme Begon, l'un des derniers prélats les plus illustres, né à Brest en 1681, vicaire général de Beauvais, gouverna son diocèse avec beaucoup de sagesse; il mourut en	1753
1754.	90e.	Claude Drouas, naquit en Bourgogne; il était chanoine de Sens lorsqu'il fut promu au siége de Toul, qu'il gouverna aussi avec beaucoup de sagesse; il mourut en	1773
1774.	91e.	Xavier de Champorcin, originaire de Provence et ancien évêque de Senez, gouverna l'église de Toul jusqu'à la révolution; il mourut en	1803

Avec lui finit la longue série des évêques de Toul dont le siége fut supprimé et réuni au nouvel évêché de Nancy.

C. G. Balthasar,

Membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

QUELQUES NOTES SUR LA LETTRE DE M. DE BOURVILLE,

RELATIVE A L'EXPLORATION DE LA CYRÉNAIQUE.

Depuis la publication de la lettre qui a paru dans l'avant-dernier cahier de la *Revue*, M. de Bourville a envoyé au ministre des affaires étrangères un rapport qui reproduit, avec un peu plus d'extension, tous les détails contenus dans cette lettre. Ce rapport a été transmis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, afin qu'elle donnât son avis sur l'importance et l'utilité des premiers résultats scientifiques de cette exploration. Cet avis a été tout à fait favorable, comme nos lecteurs peuvent le présumer d'après la lettre qui a été mise sous leurs yeux ; et l'on a tout lieu d'espérer qu'à la recommandation de ce corps savant, le zélé voyageur sera mis en possession de tous les moyens nécessaires pour rendre l'exploration aussi fructueuse que possible.

Nous avons annoncé quelques notes sur plusieurs points de la lettre de M. de Bourville. Nous remplissons cet engagement, en nous bornant aux choses les plus essentielles.

P. 181. Rien n'est plus certain que l'emplacement d'*Adriana* ou *Hadrianopolis* entre Ptolémaïs et Bérénice à l'endroit appelé *Deriána*. Il est à croire que des fouilles, continuées en cet endroit, mettraient à découvert des vestiges de cette colonie fondée par Hadrien, et dont jusqu'ici on ne connaissait que le nom, conservé par l'Itinéraire d'Antonin, Hiéroclès et la table de Peutinger.

P. 181. Les fouilles à Teuchira (Ptolomaïs), à en juger par les indices que M. de Bourville y a signalés, doivent aussi fournir une abondante moisson.

Le rescrit d'Anastase, copié par Pacho, est tellement mutilé dans sa copie, qu'on ne peut espérer de le rétablir, ou d'en saisir le sens à moins d'en avoir une bonne empreinte. M. de Bourville a fait mieux, il a scié dans leur épaisseur les trois blocs de grès sur lesquels il est gravé. On aura donc l'original même.

P. 153. Il transportera de même un autre monument d'art, fort

curieux en son genre et qu'il a également détaché du fond ; c'est la *frise peinte* d'un tombeau. Les métopes de cette frise dorique sont remplies par six sujets relatifs à la vie d'une négresse. On ne la connaissait que par les dessins fort imparfaits de Pacho et de Beechy. On comprendra combien il était à désirer de posséder l'original, par le passage suivant tiré des *Lettres d'un antiquaire à un artiste* (p. 249 et 250).

« Au reste, l'usage de *peindre* des sujets sur la façade d'un tombeau, indépendamment des textes les moins équivoques, nous est encore attesté par un curieux monument qui existe à Cyrène (1). Dans une petite grotte sépulcrale, peinte en vert, se trouve une façade creusée dans le roc, et couronnée d'une frise dorique, dont toutes les parties sont diversement coloriées; chacune des métopes, au nombre de six, est occupée par un sujet *peint* composé d'un groupe de deux figures de femmes dont la peau est complétement noire.

« Les frères Beechey remarquent expressément que leurs traits sont tout à fait grecs et leurs cheveux longs. Ils ne savent comment expliquer cette contradiction entre la couleur et les traits (p. 453). Je pense, comme Pacho, que ce sont bien des négresses; mais que le peintre, qui était grec, s'est contenté de les représenter noires, en leur donnant d'ailleurs les traits qu'il avait l'usage de dessiner, sans trop s'embarrasser de la contradiction. »

P. 153. Les dessins qui accompagnent le rapport de M. Bourville, quoique d'une main peu exercée, donnent cependant une idée très-favorable des fragments de sculpture indiqués dans ce passage. La statue de femme surtout paraît être d'un très-bon temps. Ce seront d'utiles acquisitions pour notre musée.

P. 153. La mention de cette *pierre antique*, où se lisent, dit M. de Bourville, d'un côté seize lignes d'écriture grecque, et de l'autre des *caractères primitifs libyens*, donnerait l'idée d'une découverte bien importante. Je suis fâché d'être obligé de la détruire.

Bien que l'empreinte en cire qu'il m'a transmise soit trop peu distincte pour que je puisse transcrire complétement l'inscription grecque, je reconnais parfaitement que les caractères sont d'une époque très-récente, du IVe ou du Ve siècle de notre ère ; en outre, les noms ΑΒΡΑΑΜ ΙCΑΚ, ΙΑΚѠΒ qui se lisent assez distinctement

(1) Pacho, *Voyage en Cyrénaïque*, pl. LIV. — *Explic. des planches*, p. 377 et plus complétement, dans l'ouvrage des frères Beechey (p. 424).

aux lignes 2 et 3; le nom ΙΑΩ, répété plusieurs fois; enfin les lettres sans suite, dont elle se compose; tout démontre que c'est là une de ces pierres qui se rapportent aux doctrines gnostiques et cabalistiques.

Ce qui le prouve également, c'est le revers où M. de Bourville a cru voir des *caractères libyens*. L'empreinte en papier de ce revers est effacée presque entièrement. Toutefois, j'y aperçois *quatre étoiles*, sur les *sept* qui ont dû s'y trouver, comme sur tant d'autres monuments de cette classe; et quelques caractères isolés qui sont *grecs*.

Quand on aura la pierre même sous les yeux, on pourra en dire davantage. En attendant, on ne peut, je crois, avoir aucun doute sur le vrai caractère du monument.

Quant aux sept inscriptions, dont M. de Bourville m'avait envoyé copie, je les ai publiées dans le dernier cahier du *Journal des Savants*, où nos lecteurs pourront en prendre connaissance. Sans être d'une haute importance, elles ne sont pas dénuées d'intérêt; elles renferment quelques détails neufs. Six sont dédicatoires. La sixième contient une généalogie qui remonte jusqu'à Battus. J'ai fait voir que ce doit être le quatrième roi de ce nom qui vivait en 510-520; ce qui fait descendre l'inscription à l'époque de 220 ou 230 avant notre ère.

Je persiste à croire que ces inscriptions sont inédites, ne les ayant trouvées dans aucun des trois voyageurs, dont les relations ont été publiées, La Cella, Pacho et Beechey. Cependant, je me suis aperçu depuis, par les citations que M. Ahrens (2) a faites de la première ligne de trois de ces inscriptions (n°s II, V et VII), qu'elles doivent avoir été copiées déjà par quelque voyageur, puisque M. J. Franz en a entre les mains des copies qu'il a communiquées à M. Ahrens.

LETRONNE.

(2) *De dialecto dorica*, p. 17. Gœtting., 1843.

DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES DE L'ARABIE PÉTRÉE,

TROUVÉES A CONSTANTINE (*).

Je consigne ici deux inscriptions grecques inédites qui viennent de m'être communiquées par M. Ch. Texier, inspecteur général des monuments civils de l'Algérie, chargé aussi de l'inspection des monuments antiques. L'une d'elles, déjà publiée (1), mais non expliquée, est encastrée dans les remparts de Constantine; l'autre a été trouvée à la porte Djebia de cette même ville.

Ce qui donne de l'intérêt à ces inscriptions, c'est la langue dans laquelle elles sont écrites. Rien de plus rare, en effet, qu'une inscription grecque en Algérie. Entre tous les monuments épigraphiques trouvés en ce pays, qui ont passé sous mes yeux, je ne me souviens que d'un seul qui soit écrit en grec; encore est-il de l'époque chrétienne. Les deux inscriptions que je vais faire connaître ne sont pas une exception à la règle, puisqu'elles ont été rédigées fort loin de l'Afrique.

I.

La première, celle qui est encastrée dans le rempart de Constantine, est ainsi conçue :

ΠΙΟΥΛΙΟΝ ΓΕΜΙΝΙΟΝ	Πούβλιον Ἰούλιον Γεμίνιον
ΜΑΡΚΙΑΝΟΝ	Μαρκιανὸν,
ΠΡΕΣΒΕΥΤΗΝ ΣΕΒΑΣ	πρεσβευτὴν Σεβασ-
ΤΩΝ ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΝ	τῶν, ἀντιστράτηγον,
ΥΠΑΤΟΝ ΗΒΟΥΛΗ ΚΑΙ	ὕπατον, ἡ βουλὴ καὶ

(*) Ce morceau a été extrait d'un Mémoire plus étendu, inséré dans le *Journal des Savants* du mois de juin. Tâchant de tenir nos lecteurs au courant de ce qui se découvre d'important en Algérie, nous avons cru qu'ils nous sauraient gré de mettre sous leurs yeux ces deux inscriptions si curieuses par leur contenu, et par le lieu où elles ont été trouvées. (*Note de l'Éditeur.*)

(1) *Excursions dans l'Afrique septentrionale*; Inscript., p. 23, n° 68. Paris, 1838.

ΟΔΗΜΟΣ ΑΔΡΑΗΝΩΝ ΠΕΤΡΑΙ	ὁ δῆμος Ἀδραηνῶν Πετραί-
ΩΝ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΤΗΣΑΡΑ	ων μητροπόλεως τῆς Ἀρα-
ΒΙΑΣ ΔΙΑ ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΑΙΝΕ	δίας, διὰ Κλαυδίου Αἰνε[ί]
ΟΥ ΠΡΕΣΒΕΥΤΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΗ	ου πρεσβευτοῦ, εὐεργετη-
ΘΕΝΤΟΣ ΥΠΑΤΟΥ ΑΝΕΣΘ	θέντος ὑπ' αὐτοῦ, ἀνέστ[ησεν ou ἀνέθηκεν]

Et sur le côté ·

ΤΟΠΟΣ ΕΔΟΘΗ	τόπος ἐδόθη
ΨΗΦΙΣΜΑΤΙ ΒΟΥΛΗΣ	ψηφίσματι βουλῆς.

Le sénat et le peuple des Adraéniens Pètræens, métropole de l'Arabie, ont élevé [une statue à] Publius Julius Geminius Martianus, lieutenant des Augustes, propréteur, consul; par les soins de Claude Ænéas, lieutenant, dont il a été le bienfaiteur.

Le lieu [où la statue est placée] a été donné par décret du sénat.

L'époque de cette inscription doit être du temps des règnes simultanés de Septime Sévère et de Caracalla, désignés ici par le pluriel (Πρεσβ.) Σεβαστῶν. C'est le LEG. AVGG. des inscriptions latines de ce temps. L'époque convient mieux à toutes les circonstances qu'elle présente, que celle de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus.

A la ligne 10, ΥΠΑΤΟΥ ne peut être ὑπάτου ; la place qu'occupe ce mot s'y oppose; ὑπ' αὐτοῦ après εὐεργετηθέντος me paraît certain. ΑΝΕΣ..... la dernière lettre doit être un Τ, où le Σ est de trop; on lira donc ἀνέστησεν ou ἀνέθηκεν. On sait que ἀνιστάναι, ou ἀνατιθέναι τινά, est synonyme de ἀνιστ. ou ἀνατιθ. εἰκόνα, ou ἀνδριάντα τινί (2).

L'inscription offre deux circonstances à remarquer.

La première est le nom de la ville qui a élevé la statue : c'est la ville d'*Adra* ou *Adraha*, située à vingt-cinq milles de Bostra, dans la partie nord de l'Arabie Pétrée (3), dont les habitants s'appellent ici Ἀδραηνοὶ Πετραῖοι, comme sur les médailles où se lit le génitif ΑΔΡΑΗΝΩΝ (4).

Mais ce qui est tout à fait extraordinaire, c'est de rencontrer à Constantine l'inscription d'une statue élevée à un particulier par une ville de l'*Arabie Pétrée*.

II.

Une circonstance si singulière s'expliquerait avec quelque difficulté, si, par bonheur, le temps ne nous avait conservé l'autre in-

(2) Voy. mes *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, etc., p. 414.
(3) Wesseling, *ad Itineraria vetera*, p. 499.
(4) *Doctr. nummorum*, III, p. 722.

scription déjà publiée, trouvée en un autre endroit de la même ville de Constantine. Elles s'expliquent l'une par l'autre.

ΠΙΟΥΛΙΩΙΓΕΜΙ	Πουβλίῳ Ἰουλίῳ Γεμι
ΝΙΩΙΜΑΡΚΙΑΝΩΙ	νίῳ Μαρκιανῷ
ΠΡΕCΒΕΥΤΗΙCΕ	πρεσβευτῇ Σε-
ΒΑCΤΩΝΑΝΤΙCΤΡΑ	βαστῶν, ἀντιστρα-
ΤΗΓΩΥΠΑΤΩΑΔΡΑ	τήγῳ, ὑπάτῳ, Ἀδρα
ΗΝΩΝΠΟΛΙCΗ	ηνῶν πόλις ἡ
ΤΗCΑΡΑΒΙΑCΔΙΑ	τῆς Ἀραβίας, διὰ
ΔΑΜΑCΕΟΥCΙΟC	Δαμασέους Ἰοσ-
ΑΙΦΟΥΠΡΕCΒΕΥ	αίφου, πρεσβευ-
ΤΗΑΑΔΡΑΗΝΩΝΕ	τοῦ Ἀδραηνῶν ἐ-
ΠΑΡΧΕΙΑCΑΡΑΒΙΑC	παρχείας Ἀραβίας.

TRANSLATAABVRBESECVN
DVMVOLVNTATEMMARCIANI
TESTAMENTOSIGNIFICAT
D D

A Publius Geminius Marcianus, lieutenant des Augustes, propréteur, consul, la ville des Adraéniens d'Arabie; par les soins de Damasées, fils de Josèphe, lieutenant des Adraéniens de la province d'Arabie.

Cette inscription atteste que Marcianus fut honoré une seconde fois par la ville d'Adra : la première, on lui avait dressé une statue; la seconde, on l'honora d'une dédicace. Celui qui avait pris le soin de cet hommage, ce n'était plus Claude Ænéas, c'était un Damasées (Δαμασέης, gen. έους), nom singulier de forme, s'il n'y a pas erreur de copie, au lieu de Δαμασκίου. Ce personnage était peut-être de famille juive, à en juger par le nom de son père, Ἰόσαιφος, qui dut être une forme différente de Ἰώηπος. L'autre copie publiée donne ΚΟΑΙΦΟΥ au lieu de ΙΟCΑΙΦΟΥ.

Les trois lignes latines, placées à la suite de ce texte grec, me paraissent donner le mot de l'énigme.

Translata [hæc statua] *ab urbe, secundum voluntatem Marciani, testamento significat*[*am*]. *Decreto decuriorum.*

« [Cette statue a été] transportée de la ville [de Rome], selon la « volonté de Marcianus, exprimée dans son testament. Par décret « des décurions. »

On comprend à présent que Marcianus, après avoir obtenu des habitants d'Adra le double honneur exprimé dans nos deux inscriptions, quitta la province et se rendit en *Afrique*, où il remplit de nouvelles fonctions; et, en effet, une inscription latine, assez longue, déjà publiée (5), et dont M. Texier a pris une nouvelle copie, a été trouvée au même lieu que la deuxième. Elle commence ainsi :

. . . . LIO. P. FILOVIR
MINIO MARCIANO
SODALITITIOPROCOSPROVINC
IAEMACEDONIAELEGAVGGPROPR
VINCIAEARABIALEG. AVGGSV
VEXILLATIONESINCAPPA
CIALEGAVGLEGXGEMINAE
PROPRPROVINCIAEAFRICAE, etc.

[Publio Iu]lio Publii Filio Quirinâ
Ge]minio Marciano
Sodali Titio, Proconsuli Provinc-
iae Macedoniae, Legato Augustorum, Propraetore [Pro]-
vinciœ Arabiae, Legato Augustorum su[per]
Vexillationes in Cappa[do]-
ciâ, Legato Augusti Legionis Decimae Geminae,
Propraetore Provinciae Africae, etc.

Notre Marcianus, après avoir exercé les fonctions de *Lieutenant des Augustes*, en Arabie, vint les remplir en Afrique, et très-probablement lorsque Septime Sévère était mort; car il ne porte plus (l. 7) que le titre de *Legatus Augusti*, au lieu de *Leg. Augustorum*. Il mourut à Constantine. Dans son testament, il demanda qu'on fît transporter dans cette ville une autre statue qui lui avait été dressée à Rome, et de reproduire sur la pierre les deux inscriptions attestant les honneurs qui lui avaient été rendus, à deux reprises, par la ville d'Adra. C'était là un souvenir glorieux dont il voulait assurer l'avantage à sa famille établie en Afrique. Celle-ci ne devait rien épargner pour l'exécution de cette clause honorable; elle sollicita et obtint de la municipalité de Constantine (de là, le *Decreto Decuriorum*), la permission de faire dresser en public la statue de Marcianus, et de faire

(5) Ouvrage cité, n° 71.

graver en gros caractères, sur d'énormes blocs calcaires (6), la copie des deux dédicaces des Adraéniens. Telle est, je pense, l'explication de cette singularité, qui a pu se reproduire plusieurs fois en des circonstances analogues. En tout cas, le fait est si évident, que, s'il avait été connu avant l'impression du premier fascicule du troisième volume du *Corpus inscriptionum græcarum*, elles y auraient figuré à l'article de l'*Arabia Petræa*, qui ne comprend que les onze inscriptions insignifiantes de Ouadi Mokatteb dans la presqu'île de Sinaï, et la curieuse inscription métrique que M. de Laborde a eu le mérite de relever le premier (7), et qui a été très-bien restituée par MM. C. F. Hermann et J. Franz, le savant et ingénieux continuateur du *Corpus* (8).

LETRONNE.

(6) M. Ch. Texier a remarqué, que ces blocs, qui n'ont pas moins de deux mètres cubes chacun, sont en calcaire jurassique de Constantine.

(7) Il en a donné le texte dans la *Revue*, t. IV, p. 256.

(8) *Corp. inscr.*, n° 4667.

DU PERSONNAGE DE LA MORT

ET

DE SES REPRÉSENTATIONS DANS L'ANTIQUITÉ ET AU MOYEN AGE

(TROISIÈME MÉMOIRE.)

LA MORT CHEZ LES CHRÉTIENS DU MOYEN AGE.

(PREMIÈRE PARTIE.)

Nous avons vu que le polythéisme hellénique inspirait une aversion profonde pour la mort ; qu'il la présentait à l'esprit sous les plus hideuses couleurs. Aussi l'art cherchait-il à en dissimuler l'horreur sous des figures allégoriques, dont le calme et le gracieux faisaient oublier la triste signification. Mais dans les religions, dans les doctrines philosophiques qui enseignaient à mépriser le trépas, à le désirer même comme le terme de nos misères, loin d'avoir recours à ces euphémismes, on en étalait hardiment l'image devant les yeux. On offrait aux regards les restes décharnés de notre humanité, des squelettes, des crânes, des ossements, dans le but de les habituer à envisager sans crainte ces témoins irrécusables de notre néant. C'était tantôt une foi profonde à notre immortalité, tantôt un épicurisme insouciant qui inspirait ce mépris de la mort, et donnait par conséquent naissance à ces représentations d'une vérité si crue (1). En Égypte, au dire d'Hérodote (2), les riches faisaient parfois apporter dans les festins, après que les viandes avaient été servies, une petite caisse en bois qui renfermait la figure d'un homme mort parfaitement imitée et de la grandeur d'une ou deux coudées. On la faisait circuler autour de la table et on la montrait à chaque convive, qui lui adressait ces mots : *En voyant cette image pense à boire et à te divertir, car lorsque tu seras mort tu seras semblable à cette figure.*

(1) Un des principes de l'épicurisme était le mépris de la mort, comme on peut le voir par les fragments de Métrodore retirés d'Herculanum. Cf. *Volumin. Herculanens*, t. VI, part. II, p. V.

(2) Lib. II, c. LXXVIII.

Les Égyptiens ne peignaient donc pas seulement la mort sous une forme symbolique, celle du Nycticorax, ainsi que nous l'apprend Horapollon (3), ils fabriquaient encore de petits squelettes, ou pour mieux dire, de petites momies, afin d'enhardir l'homme à contempler de sang-froid le sort qui lui est destiné.

Pétrone nous apprend, dans son *Festin de Trimalcion* (4), que le même usage s'était introduit à Rome, à une époque où un sensualisme grossier avait accrédité l'idée que tout finit à la mort. Les voluptueux épicuriens s'excitaient à jouir des plaisirs de la vie à la vue du néant, qu'ils assignaient pour dernier terme de notre existence : *Potantibus ergo et accuratissimas nobis lautitias mirantibus larvam argenteam attulit servus sic aptatam ut articuli ejus vertebræque luxatæ in omnem partem verterentur. Hanc quum super mensam semel iterumque abjecisset et catenatio mobilis aliquot figuras exprimeret, Trimalcio adjecit :*

« Heu, heu nos miseros, quam totus homuncio nil est
« Sic erimus cuncti, postquam nos auferet Orcus,
« Ergo vivamus, dum licet esse bene. »

Nos cabinets d'antiques renferment des témoignages de l'association des idées de mort et d'orgie, que les libertins de Rome et de la Grèce avaient imaginée comme un moyen d'enlever à l'homme tout retour sur ses désordres, tous remords de ses scandales et de ses débauches.

Une pierre gravée publiée par Gori (5) représente à la partie supérieure une tête de mort, et à la partie inférieure un trépied chargé de mets avec ces mots, qui expliquent la pensée qui a fait rapprocher ces deux emblèmes : Πῖνε λέγει τὸ γλύμμα καὶ ἔσθιε καὶ περίχεισο ἄνθεα τοιοῦτοι γεινόμεθα ἐξαπίνης, *Bois et mange, nous dit cette image, couronne-toi de fleurs, voilà comme tu seras bientôt.* Sur une autre pierre que nous fait connaître Buonarotti (6), on voit un squelette debout ayant à ses pieds une couronne de festin et un vase à mettre le vin : de chaque côté de sa tête est un papillon et une roue. Les mots κτῶ, χρῶ

(3) Lib. II, c. xxv. Suivant cet auteur, le Nycticorax était l'emblème de la mort, parce que cet oiseau saisit à l'improviste les petits de la corneille, comme la mort nous saisit.

(4) C. xxxiv, ed. Mich. Hadr., p. 115.

(5) *Inscript.*, III, 21.

(6) *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro*, p. 193; et Kopp, *Palæographia critica*, P. III, p. 631.

qu'on lit sur cette gemme renferment la même idée que l'inscription précédente : *Tiens et jouis*, c'est-à-dire jouis tant que tu possèdes encore l'existence, tel est le sens de cette acclamation laconique. Le papillon semble exprimer plutôt l'idée de l'ivresse que la pensée d'une immortalité dont les auteurs de pareils sujets ne se souciaient guère (7). Sur d'autres monuments l'inscription manque, mais le vase à boire qui accompagne la tête de mort, indique suffisamment dans quelle intention on présentait aux yeux cette tête décharnée ; la roue rappelle ce que notre existence a de fugitif, en même temps que le pavot fait allusion au sommeil qui nous attend dans la tombe (8).

Une cornaline de la collection Vleughel (9) nous montre un squelette assis sur une amphore ; près de lui sont les emblèmes accoutumés, la roue, le papillon, le pavot ; mais on voit en outre d'autres objets qui complètent l'allusion funéraire, c'est une fleur, un flambeau allumé et la corne d'abondance. Un onyx publié par Lippert (10) présente l'idée épicurienne sous une forme plus claire encore. Le squelette tient dans une main une coupe remplie de fruits, et dans l'autre une bandelette : à ses pieds est un vase.

Dans d'autres sujets de la même classe, l'artiste a associé les deux images de la mort. La tête décharnée ou le squelette sont placés près du génie du trépas dont nous avons parlé dans notre second Mémoire. Sur une cornaline du *Museo Borbonico* provenant de la collection Farnèse (11), et qui paraît représenter Prométhée (12), on voit derrière le squelette au-dessus duquel voltige le papillon, le génie funèbre avec le flambeau.

Dans certains monuments une pensée d'immortalité ou du moins une pensée morale paraît avoir conduit la main de l'artiste. Sur une gemme découverte à Rome (13), on voit un vase d'où s'échappe une

(7) Le battement des ailes du papillon était regardé comme rappelant la titubation d'un homme ivre. L'inscription suivante publiée par Spon, *Recherch.*, p. 92 : *Heredibus meis mando etiam cinere et meo volitat ebrius papilio*, indique clairement la signification symbolique de cet insecte.

(8) Kopp, o. c., p. 528. Cf. Guasco, *Mus. capit. Inscript.*, I, p. 85. Ficoroni, *Gemmæ antiquæ*, tab. VIII, fig. 1, p. 94.

(9) Borioni, *Collectio antiq. Romanar. a Venuti illust.*, tab. LXXX (Romæ, 1735.)

(10) *Daktyl. supplem.* P. IV, n° 471.

(11) Lippert, l. c. XIe part. n° 150, p. 131.

(12) Cf. sur les sujets analogues d'Olfers, *Ueber merkwürdig. Grab bei Kumæ*, etc., t. XIV, p. 40 des Mémoires de l'Acad. des Sciences de Berlin, nouv. série.

(13) D'Olfers, m. c. p. 41.

palme. D'un côté de ce vase est un squelette, et de l'autre est le génie au flambeau. Sur une cornaline de la collection Praun l'inscription : γνῶθι σεαυτόν, se lit près de l'image d'un squelette (14). Enfin, sur une pierre citée par Giovenazzi, dans ses scholies sur le XCI[e] livre de Tite-Live (15), l'inscription suivante apprend aux hommes la loi terrible de l'égalité du tombeau, qui anéantit la beauté et confond tous les humains sous une même forme repoussante :

Ειπειν τίς δύναται σκῆνος λιπόσαρκον ἀθρήσας
Εἴπερ Ὕλας ἢ Θερσίτες ἦν, ὦ παρωδῖτα.

La plupart de ces représentations semblent avoir été inspirées par ce vers de Lucrèce : *Cur non ut plenus vitæ conviva recedis*; elles appartiennent presque toutes à une époque peu reculée et annoncent qu'alors l'horreur pour le squelette commençait à diminuer.

Chez les Hébreux, les Indous pour qui la mort, loin d'être considérée comme la destruction complète de notre être, s'offrait comme l'entrée dans une vie meilleure, les débris de notre humanité étaient aussi étalés aux regards, non afin d'exciter l'homme à se plonger dans la volupté et à jouir promptement d'une vie passagère, mais pour lui rappeler au contraire que notre existence ici-bas n'est que de courte durée et qu'elle doit servir de préparation à une existence plus glorieuse où la vertu recevra sa récompense. Ezéchiel, dans les prophéties duquel respire un sentiment si profond de notre immortalité et dont les écrits annoncent une foi vive à la résurrection dernière, se plaît à éveiller dans l'esprit l'image du cadavre dépouillé de ses chairs et réduit à un assemblage d'arides ossements ; il nous dépeint ce squelette reprenant peu à peu sa carnation et sa vie, au moment de la résurrection : *Ossa arida audite verbum Domini. Intromittam in vos spiritum et vivetis. Et dabo super vos nervos. Et succrescere faciam super vos carnes et superextendam in vos cutem; et dabo vobis spiritum et vivetis ossa arida.* (XXXVII. 1. sq.)

Les anachorètes indiens ou *Vanaprasthas* placent dans leurs cellules une tête de mort afin de tenir présente à leur esprit la pensée du trépas. Cet usage remonte à une haute antiquité, puisqu'il en est question dans le code de Manou (16).

(14) Lippert, *Daktylioth.*, p. VII, n° 471.
(15) T. Livii *Opera omnia*, vol. VI, p. 367 (Bassani, 1800).
(16) *Lois de Manou*, VI, 44.

Les chrétiens cherchèrent aussi par la vue des squelettes et des têtes de mort à entretenir dans leur âme la pensée de la résurrection. Les docteurs de la foi nouvelle combattirent le préjugé antique qui faisait regarder le cadavre comme chose impure. C'est ce qui ressort de plusieurs passages des écrits des Pères et notamment de celui-ci que nous trouvons dans les constitutions apostoliques (17). Οὔτε δὲ κῆδος ἀνθρώπου, οὔτε ὀστέον νεκροῦ... μιᾶναι δύναται ἀνθρώπου ψυχήν, ἀλλὰ μόνη ἀσέβεια ἡ εἰς θεὸν, καὶ παρανομία, καὶ εἰς τὸν πλησίον ἀδικία.

La mort était pour les néophytes l'image de la vie véritable. *La mort n'est pas la mort*, disait saint Chrysostôme dans sa seconde homélie au peuple, *mais le sommeil de quelques instants.*

Dans les inscriptions funéraires, l'exclamation *vivamus* mise dans la bouche des défunts indique qu'ils ont cessé d'exister (18). Et quelquefois on lit en toutes lettres au sujet du mort : *Non mortuus est sed vivit* (19).

Dans d'anciennes peintures grecques, on voit des solitaires méditant sur la mort à la vue des squelettes étendus devant eux dans le tombeau (20). La préparation à une bonne mort est un des enseignements essentiels du christianisme.

Heureux celui qui a toujours devant les yeux l'heure de sa mort, et qui se dispose tous les jours à mourir, dit l'Imitation de Jésus-Christ (21). *Si vous avez vu quelquefois mourir un homme, considérez toujours que le même sort vous attend.* Admirable précepte dignement commenté par cette phrase éloquente de Bourdaloue, dans son sermon du mercredi des Cendres : *La mort seule est le miroir fidèle qui nous montre sans déguisement l'instabilité, la fragilité, la caducité des biens de cette vie.*

Un philosophe qui, sans être chrétien, en avait toutes les vertus et en professait la morale, Marc-Aurèle exprime dans ses pensées la même idée qui inspirait les docteurs évangéliques. Il ne craint pas de montrer à quel triste assemblage d'ossements et de matière se réduit notre humanité, et en face du cadavre qu'il dépouille de sa brillante enveloppe, il invite le sage à ne pas craindre de mourir : *Voici pourtant ce que je suis*, écrit-il (22), *un peu de chair, un faible souffle*

(17) Lib. VI, cap. XXVI, ap. Labb. *Concil.*, t. I, col. 407. Cf. lib. II, c. XXIX, col. 411.
(18) Cf. Vermigliogli, *Inscrizioni perugine*, class. XII, p. 446.
(19) Marini, *Fratr. arval.*, 501.
(20) D'Agincourt, *Histoire de l'art*, peinture. Pl. LXXXII; 1.
(21) Liv. I, ch. 33.
(22) Cogit., lib. I, c. II.

et un principe modérateur... Considère-toi comme un mourant, méprise cette chair, ce corps qui n'est qu'un assemblage de sang, d'os, un réseau fragile, un tissu de nerfs, de veines et d'artères.

Au XIII[e] siècle, un ordre religieux, celui de Saint-Paul, ermite, ou des frères de la Mort, fut fondé uniquement dans le but de pratiquer strictement le précepte du mépris de la mort prêché par les moralistes chrétiens. Ces moines chargèrent leurs vêtements des emblèmes du trépas. Un crâne et des ossements étaient figurés sur leur scapulaire : *Pensez à la mort, mon très-cher frère*, se disaient-ils dès qu'ils s'abordaient, et imitant les riches Égyptiens, dont parle Hérodote, ils apportaient, avant de se mettre à table, une tête de mort qu'ils baisaient et plaçaient ensuite près d'eux en mangeant (23).

Nous avons dit que chez les Grecs et les Latins, l'idée de figurer des squelettes ne paraît pas remonter à une époque fort ancienne. L'usage de brûler les morts empêcha longtemps qu'on n'eût occasion de voir un corps réduit à sa seule charpente osseuse. Cet usage ne commença à tomber qu'au second siècle (24), et il ne disparut complétement que sous le règne de Théodose le Jeune.

De plus, les cadavres étaient réputés chose impure. Leur contact produisait une impureté particulière que les Orientaux appellent encore *Hamrid*. Le bourg où un cadavre avait été découvert devait être purifié (25). Plutarque prétend (26), qu'afin de détruire ce préjugé, Lycurgue avait ordonné que les sépultures fussent placées près des temples.

Cette horreur superstitieuse et le respect religieux qu'on avait pour les morts empêchaient qu'on ne pût déterrer les cadavres dans le but d'en étudier la structure. Phocylide, dans une de ses sentences (27), recommande de ne point arracher les corps à la terre, de crainte de provoquer sur soi la colère divine. La loi romaine accordait aux héritiers du défunt le droit de poursuivre celui qui avait violé sa sépulture (28).

Ces circonstances tendent à faire supposer que le squelette était chose peu connue des anciens. L'*ossilegium* n'en pouvait donner

(23) Voy. le P. Hélyot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. III, p. 345.

(24) *Licet urendi corpora defunctorum usus nostro tempore ullus sit*, Macrob. *Saturn.*, lib. VII, c. VII.

(25) Demosthen. *Adv. Everget.*, p. 1037.

(26) *Vit. Lycurg.*, § 26.

(27) P. 105, ed. Sylb.

(28) *Digest.*, l. XLVII, tit. x, § 5, tit. xi, l. 10.

aucune idée, puisque ce n'était qu'un amas d'ossements calcinés recueillis dans un linge noir, après avoir été arrosés de vin, de lait et d'eau (29). Nous ne croyons donc pas que dans la Grèce propre et l'Italie, l'image du squelette ait paru bien antérieurement à l'époque impériale. En Égypte, le témoignage d'Hérodote nous montre que cette image était plus anciennement connue. Mais outre que ces figures représentaient plutôt des momies que des squelettes, le mode de sépulture usité dans ce pays favorisait singulièrement la conservation des morts et donnait à chacun l'occasion fréquente de contempler la dépouille desséchée de quelque humain. Aussi, voyons-nous que ce ne fut que dans l'école d'Alexandrie que l'anatomie de l'homme fut sérieusement étudiée. Là seulement les médecins disséquaient. Galien dit positivement (30) dans son introduction à ses préparations anatomiques, que les médecins de cette ville faisaient voir des os humains à leurs élèves (31).

Cette connaissance imparfaite de l'ostéologie chez les anciens explique l'inexactitude que l'on rencontre dans le petit nombre de figures de squelettes qu'ils nous ont laissées. La région pectorale surtout est complétement défigurée. Ce sont plutôt des corps décharnés, que des squelettes proprement dits, ainsi qu'on peut s'en assurer en jetant les yeux sur le bas-relief du tombeau de Cumes (32); aussi serait-on porté à croire, en les examinant, que les momies égyptiennes servaient alors de modèles aux artistes (33). Les extrémités seules

(29) Cf. Tibull., lib. III, eleg. 2.

(30) *De analomicis administrationibus*, lib. 1, c. II, p. 220, ed. Kuhn.

(31) Cf. Camper, *OEuvres*, t. I, p 24 suiv. (Paris, 1803). Camper a soutenu contre Eustache que Galien n'avait pas disséqué de corps humain. Ce médecin illustre raconte seulement qu'il avait vu par hasard le cadavre d'un brigand tué par un voyageur qu'il avait attaqué, cadavre qui était resté exposé aux oiseaux de proie. Galen. I, ad An. 3. Cf. Kurella, *Fasciculus dissertationum ad historiam medicam speciatim anatomes spectant.* Berolini, 1754; et le traité du médecin de Trajan, Rufus Ephesius, περὶ ὀνομασίας τῶν τοῦ ἀνθρώπου μορίων.

(32) Cf. Müller, *Handb. archæolog.*, p. 403. Hirt, *Ueber die Bildung der Nackten bei den Alten*, p. 294. Blumenbach, *De veterum artificum anatomicæ per limit.* ap. *Goeting. Gelernt: Anzeig.* (1823), p. 124.

(33) Peut-être aussi les artistes avaient-ils sous les yeux quelques-unes de ces momies fibreuses auxquelles donna lieu la sépulture des corps dans des terrains secs et brûlés par le soleil, ainsi que l'a observé M. Thouret. J'ai eu occasion de voir près de Sétif le cadavre d'un Arabe nouvellement déterré et qui présentait tout à fait l'aspect des squelettes figurés sur le bas-relief de Cumes. Le mot grec σκελετός, σκελετόν, dérivé du verbe σκέλλω, d'où nous avons fait notre mot *squelette*, exprimait d'ailleurs plutôt l'idée d'un corps desséché, amaigri, que celle d'un véritable squelette. Suidas, Orion Thebanus, Zonare expliquent le mot σκελετός par ὁ ξηρός, ἐπιξηραμένος, καταξηρός. Cf. d'Olfers, mém. cit.

sont rendues avec quelque exactitude : cela tenait sans doute à l'étude plus sévère qu'on avait faite des os des membres. Le traité d'Hippocrate sur les fractures, περὶ ἀγμῶν, dénote en effet une connaissance très-complète de l'ostéologie de la jambe et du pied.

Il y a lieu de croire que c'est vers l'époque où le squelette commença à être connu, qu'on en attribua la forme aux larves, aux lémures, aux démons infernaux. En effet, ainsi que l'a remarqué Sickler (34), on ne voit jamais les larves apparaître sous cette forme, dans les nombreux monuments étrusques où ils sont représentés. M. d'Olfers a réuni toutes les preuves à l'appui de l'opinion que les anciens représentaient sous la figure de squelettes (35) les esprits des morts qui revenaient ici-bas. Lessing (36) avait émis avant lui la même idée qu'Herder a vainement cherché à combattre. Dans le passage du festin de Trimalcion, que nous avons cité plus haut, le petit squelette d'argent est désigné par l'expression de *larvam argenteam*. Sénèque (37) décrit les âmes qui habitent aux enfers comme de véritables squelettes : *Nemo tam est puer*, dit-il, *ut Cerberum timeat et tenebras et larvalem habitum nudis ossibus cohærentium*. Les Delphiens supposaient que lorsque les morts arrivaient dans les enfers, Eurynome disséquait leur corps avec ses dents et les réduisait à l'état de squelette (38). Ovide attribue aux ombres des morts l'épithète d'*ossea larva*.

« Tum quoque quum vacuas fuero dilapsus in auras
« Exanimis mores oderit umbra tuos.
« Tum quoque factorum veniam memor umbra tuorum
« Insequar et vultus ossea larva tuos. (39)

Les anciens lexicographes donnent l'expression de *larva* comme correspondant aux expressions grecques de δαιμόνιον, φάντασμα, εἴδωλον, σκελετός (40). Le grand étymologiste (41) rend le mot σκελετός

(34) *De monumentis aliquot græcis e sepulcro Cumæo erectis* (Wimariæ, 1812), p. 23, note.

(35) *Uber ein merkwürdiges Grab bei Kumæ*. Acad. de Berlin, t. XIV, p. 19.

(36) Cf. G. Eph. Lessings *Sæmmtliche Schriften, neue Ausgabe*. Berlin, 1839, t. VIII, p. 210.

(37) *Consolat. ad Luc.* Ep. 24, ed. Ruhkopf, II, p. 116.

(38) Δαίμονα εἶναι τῶν ἐν ᾅδου φασὶν οἱ Δελφῶν ἐξηγηταὶ τὸν Εὐρύνομον καὶ ὡς τὰς σάρκας περιεσθίει τῶν νεκρῶν, μόνα σφίσιν ἀπολείπων τὰ ὀστᾶ. Pausanias, *Phoc.* XXVIII, p. 868.

(39) *In Ibin*, v. 141.

(40) Cf. *Cyrilli Philoxeni et aliorum glossaria a Labbæo collecta*. (Paris). V° Σκελετός.

(41) Ed. Sylb. col. 549, p. 716.

par νεκρός, et cette interprétation indique que les morts ou larves étaient conçus sous la forme de squelette. Lucien, dans son dialogue de *Menippe et Philonides* (42) nous dépeint également les ombres sous des traits qui rappellent l'expression d'Ovide. Ces ombres s'offraient à Menippe sous l'aspect de hideux squelettes, égaux tous en laideur : si bien que le philosophe cynique ne pouvait distinguer Thersite de Nirée. Ἀμέλει, écrit Lucien, πολλῶν ἐν ταὐτῷ σκελετῶν κειμένων καὶ πάντων ὁμοίων, φοβερόν τι καὶ διάκενον δεδορκότων καὶ γυμνοὺς τοὺς ὀδόντας προφαινόντων. Apulée parlant du squelette qu'on l'accusait d'avoir chez lui comme objet magique, se sert d'une expression qui indique que ce genre de figure était regardé comme représentant une larve ; *En vobis quem scelestus ille sceletum nominabat ? ... Hanc denique qui larvam putat ipse est larvatus* (43); et quelques lignes plus haut il nous explique ce que son accusateur entendait par un squelette : c'était un cadavre dépouillé de ses viscères et de ses chairs, *macilentam vel omnino evisceratam formam diri cadaveris fabricatam, prorsus horribilem et larvalem.* Le squelette était donc, suivant les idées qui avaient cours au temps d'Apulée, l'image sous laquelle se présentaient les lémures, les larves, les démons : car, ainsi que nous l'avons fait voir dans notre second mémoire, les δαίμονες grecs étaient identifiés aux mânes, larves ou lémures des Latins. Une autre exclamation d'Apulée, consignée dans le passage qui nous occupe, parachève la démonstration du fait. « Est-ce là un squelette, dit l'écrivain calomnié, est-ce là une larve, est-ce là ce que vous appelez une image de ce démon? *Hiccine est sceletus? hæccine est larva, hoccine est quod appellitabatis dæmonium?* »



(42) Opera. 742. Ed. Lehmann, III, p. 23.
(43) Apul. *Apolog.*, 506.

Il existe au cabinet de Florence une sardoine que Gori a publiée (44) et qui représente un squelette dansant devant un homme assis, vêtu d'une peau de mouton et jouant de la double flûte. Ce personnage a le pied posé sur une boule. M. Badeigts de Laborde possède dans sa collection une pierre gravée semblable que nous mettons ici sous les yeux de nos lecteurs.

L'explication de ce sujet a fortement embarrassé les antiquaires. M. d'Olfers (45), se fondant sur l'identité de la figure des larves ou lémures et de celle du squelette, a cherché à démontrer que ce sujet représentait une scène des *Compitalia*. Nous avouons que les raisons que cet érudit a produites à l'appui de son opinion, ne nous ont pas pleinement convaincu. La description qu'Ovide (46) donne des lémurales ne s'adapte guère au sujet représenté sur la pierre gravée. Si ce squelette qui danse au son de la double flûte du berger assis, est un *lar compitalis*, comme le pense le savant académicien de Berlin, pourquoi ces deux papillons, images de l'âme, qui voltigent au-dessus de sa tête? Nous pensons que, dans ce sujet, le squelette joue un rôle analogue à celui qui lui est attribué dans le festin de Trimalcion. La larve veut emmener dans le sombre séjour le berger qui n'est occupé que des joies de ce monde, et qui oublie que l'heure dernière peut sonner pour lui. Elle lui rappelle par sa danse funèbre le sort qui lui est réservé.

Si cette représentation avait trait aux lémurales, ne verrait-on pas d'ailleurs figurer les fèves que jetait l'observateur des rites, et que l'ombre prenait soin de ramasser (47)? Ce ne serait pas la double flûte dont le rustique ferait usage, mais la crécelle avec laquelle il chasserait les mânes paternels. Enfin ce berger, couvert d'une peau de chèvre, n'a rien qui fasse reconnaître un de ces *compitalares augustales* institués pour la célébration de ces fêtes. On n'observe également dans cette représentation aucun détail qui puisse faire croire qu'il s'agisse des *Feralia* ou des *Parentalia;* il n'y a là ni offrandes, ni victimes, ni guirlandes, ni vin placés près des tombeaux; nul objet ne réveille même l'idée d'un sacrifice. Faut-il supposer que, dans les *Compitalia*, on évoquait au son de la flûte les *Lares compitales?* c'est ce qu'aucun témoignage n'établit (48).

(44) *Galerie de Florence*, t. I, tav. XCI, n° 3, p. 175. Gori, *Gemmæ antiq. ex Thes. medic. et privat. dactyl. Florent.* Mus. Florent. I, class. 4, p. 173.

(45) Mém. cit., p. 33.

(46) Fast. 419-493.

(47) Voy. L. Lacroix, *Recherches sur la religion des Romains*, p. 148.

(48) Cf. Varro, *de Lingua latina*, VI, 25. Festus, s. v. *Compitalia*.

Tout en admettant que la pierre gravée qui danse devant le pâtre, est l'image d'une larve, d'un lare, nous le répétons, nous repoussons comme arbitraire l'interprétation de M. d'Olfers, et nous sommes plus porté à voir là quelque allusion à la mort qui vient nous emmener au sombre séjour, tandis que nous nous livrons aux divertissements de la vie. Les deux papillons qui voltigent au-dessus du squelette, figurent évidemment l'âme qui animait le squelette; et la pose du bras de celui-ci, son geste, rappelle la pose qui est donnée sur un bas-relief de Pompéi à un squelette d'enfant placé dans un tombeau sur un tas de pierres, et que sa mère s'apprête à orner d'une bandelette (49). Sur un des trois sujets représentés sur le tombeau de Cumes, on voit un squelette qui danse et qui a à peu près la même attitude que sur la pierre gravée (50). Tous ces faits nous font donc supposer que c'est bien véritablement l'image d'un squelette larve qu'on a représentée, et qu'il y a dans ce sujet, impossible à déterminer d'une manière rigoureuse, l'idée d'un *memento mori*.

Une représentation, qui se rattache très-vraisemblablement à celle qu'offre la pierre gravée du cabinet de M. Badeigts de Laborde, ajoute une probabilité de plus en faveur du sens moral que nous lui supposons. Sur un vase trouvé à la Casa Bartolucci sur la *via salara*, on voit la mort et la vie. Le vivant tient des tablettes, près de lui est son génie qui joue des crotales; devant lui est un papillon. Le mort est un personnage décharné, la tête chauve, l'œil enfoncé; son génie est vêtu d'une tunique courte; il renverse un flambeau; devant lui est également un papillon.

Les faits que nous croyons avoir établis dans notre premier mémoire, expliquent maintenant suffisamment l'attribution de la forme du squelette au personnage de la mort chez les chrétiens. La mort, en tant que personnification, nous l'avons fait voir, n'était autre que le diable, Satan, le prince des démons (51). La mort, *mors*, était, pour les chrétiens latins, la reine des enfers, l'épouse de Satan. Dans l'histoire apostolique de saint Barthélemi (52) on fait ainsi parler un démon : *Ille (Jesus) autem ipsam mortem, quæ regina nostra est, captivavit et ipsum principem nostrum, maritum mortis, vinculis ignatis*

(49) Mazois, *Ruines de Pompéi*, t. I, pl. 29.

(50) Mém. de M. d'Olfers, pl. 3, dans le t. XIV de l'Acad. des Sciences de Berlin.

(51) Voy. aussi notre Mémoire sur l'évangile de Nicodème dans la *Revue de Philologie*, t. II, p. 443.

(52) Fabricius, *Codex pseudepigraphus Novi Testamenti*, t. I, partie II, p. 679-680.

vinxit (53). Or les démons étant identifiés aux δαίμονες grecs, aux larves et lémures, durent recevoir la forme et les traits que l'imagination populaire prêtait à ceux-ci. Les néophytes, et surtout ceux des contrées où régnait le polythéisme helléno-latin, se représentèrent donc les anges déchus sous la forme hideuse de larves, de squelettes. Cette forme devint par conséquent celle de l'ange déchu par excellence, du chef des légions rebelles, Satan, l'ancien ange de la mort, la mort personnifiée. C'est par cette série de confusions, d'identifications, d'emprunts d'une religion à l'autre que la mort, Thanatos, arriva à être pour les chrétiens un squelette animé.

Cette transformation paraît s'être opérée principalement chez les gnostiques. Nous avons vu, en effet (54), que la croyance à un personnage réel de la mort est consignée dans les écrits émanés de cette secte. Les gnostiques puisaient beaucoup plus largement à la source païenne que les orthodoxes, qui n'y prenaient que ce qui était d'accord avec l'esprit du christianisme.

Les portraits que les anciennes légendes nous font de Satan, nous le représentent comme un être hideux et décharné, une sorte de squelette de couleur sombre, pareil à un Éthiopien (55). Cette image rappelle celle qu'on voyait sur une ancienne mosaïque trouvée à Rome, près de la porte Asinaria, à trois milles de Rome, et dans laquelle Ciampini (56) a cru voir une figure du sommeil.

La mort sous la figure d'un squelette apparaît sur quelques monuments gnostiques ainsi que nous l'avons démontré dans notre premier Mémoire. Une pierre basilidienne, publiée par Gori (57), représente un squelette armé d'un fouet et monté sur un char traîné par deux lions. Ce squelette triomphateur foule aux roues de son char d'autres squelettes. On peut reconnaître là une image du triomphe du démon Satan, ou Thanatos, dont le lion était un emblème (58). Le fouet

(53) Ce passage, disons-le en passant, démontre que l'histoire apostolique des douze apôtres n'a point été traduite au moins littéralement d'un original grec, car le nom de la mort, θάνατος, étant masculin, Satan n'aurait pu être désigné par l'épithète d'époux de la mort.

(54) Apul. *Apolog.*, 506.

(55) Voy. Fabricius, o. c., t. I, part. II, p. 489, 634, 683. Cassian. *Collat.* I, c. XXI.

(56) Ciampini, *Vet. monimenta*, t. I, tab. XXXII, n° 3.

(57) *Inscript.*, t. I, p. 454. Les squelettes sont très-grossièrement et très-inexactement figurés.

(58) Voy. notre *Essai sur les légendes pieuses*, p. 155. Plusieurs inscriptions gnostiques représentent d'ailleurs le lion comme étant, avec le serpent, le type de Satan. Citons, par exemple, cette inscription gnostique : Ὑστέρα (ἡμερᾷ) μέλανι μελανομένῃ ὡς ὄφις εἱλήσῃ καὶ ὡς λέων βρυχόσῃ καὶ ὡς ἀρνίον κοιμήσῃ. Cf. Kopp, *Palæog.* P. IV, p. 344.

figure vraisemblablement comme symbole du commandement (59). C'est d'ailleurs un objet fréquemment figuré sur les amulettes gnostiques et qui était emprunté à la religion égyptienne (60). Sur d'anciennes peintures chrétiennes le démon, prince de la mort, βασιλεύς τοῦ θανάτου, est représenté dans ses apparitions aux solitaires sous la forme d'un squelette (61). Le rôle attribué au démon de la mort sous le nom de βασιλεύς, ἀρχὴ τοῦ θανάτου remontait aux anciennes traditions de la magie orientale (62). Le démon était appelé le maître du monde κοσμοκράτωρ par les gnostiques (63). Athénagore lui donne également le surnom de chef de la matière, ὁ δὲ τῆς ὕλης ἄρχων (64). Le squelette n'était probablement qu'une image défigurée d'Ahriman. Dans l'accusation de magie dirigée contre Apulée, on lui reproche d'adorer une figure d'un squelette à laquelle il donne le nom de roi : *Et quum sit sceleti forma turpe et horribile, tamen impendio colere et græco vocabulo nuncupare* βασιλέα (65). Les emblèmes de la mort se voient assez fréquemment sur les abraxas. M. de Hammer (66) a décrit deux coffrets gnostiques du cabinet du duc de Blacas, sur lesquels sont représentés des crânes. Dans les cérémonies mystérieuses que célébrait la secte des Stadinghiens, condamnée par le pape Grégoire IX, on voyait un personnage qui figurait la mort : *Demum novitio procedenti, occurrit miri palloris homo adeo extenuatus ut macer quod consumptis carnibus sola cutis relicta videtur ossibus superducta ; hunc novitius osculatur et sentit frigidum sicut glaciem et post osculum catholicæ memoria fidei de ipsius corde totaliter evanescit* (67). Or, cette secte était imbue d'idées gnostiques qu'elle avait rapportées de l'Orient où ces idées n'avaient pas cessé de se perpétuer.

Résumons les faits auxquels conduisent les considérations précédentes. Le mépris de la mort ayant familiarisé les chrétiens et les

(59) *Flagellum quo belli dux more barbarico quæ fieri vult significet.* Veget. *De re militari*, III, 5, f.

(60) Cf. Kopp, *Palæogr. critic.* Par. 694, 698.

(61) D'Agincourt, *Hist. de l'art*, peinture. Pl. LXXXII. Cf. *Sculpture*, pl. VIII, n° 3.

(62) Ce nom de *roi* donné à Satan rappelle celui de *grand chef* (*scheikh mazen*) que lui donne la secte orientale des Yezidis dont les doctrines renferment des débris des religions anciennes de l'Asie. Voy. sur cette secte, Corancez, *Description du pachalik de Bagdad*, p. 194.

(63) S. Irenæi *Adv. Haeres.*, lib. I, c. v, p. 26, ed. Massuet.

(64) *Legatio pro christianis*, ed. Russenberg (Lipsiæ, 1684), p. 231.

(65) Apul. *Apolog.*, l. c.

(66) Voy. *Mémoire sur deux coffrets gnostiques*, p. 5. Pl. I.

(67) Rainaldi *Annal.*, t. XIII, p. 446, 447. An. 1234.

païens avec la vue du squelette, cette image devint celle des larves, des lémures chez les Latins, des δαίμονες (démons) chez les Grecs, c'est-à-dire des âmes conçues d'une manière matérielle et anthropomorphique. Puis ces démons ou larves ayant été identifiées aux mauvais génies, aux anges de ténèbres, dont la laideur était l'un des caractères physiques, on attribua la forme du squelette à ceux-ci, et notamment à leur roi, à leur prince, qui, d'un autre côté, à raison de son rôle d'ange exterminateur, fut regardé comme une personnification de la mort. De la sorte, le squelette devint, chez les sectes chrétiennes, l'image de Thanatos, de Satan, du Κύριος τοῦ κόσμου, ainsi que l'appelaient les Priscillianistes.

Telles sont, à notre avis, les causes qui ont fait transporter les traits du cadavre au génie du trépas dépeint par les anciens artistes sous une forme si différente. Ce fut par l'effet de l'association des idées païennes et orientales que cette révolution iconologique fut opérée. Mais cette métamorphose une fois accomplie, ne s'arrêta pas là: le personnage du démon, après avoir attiré à lui la figure du squelette, s'effaça bientôt pour ne laisser place qu'à une pure personnification abstraite, dans laquelle presque toute idée de Satan avait disparu, et autour de laquelle se groupèrent une foule de traditions antiques. C'est le caractère que la mort prit au moyen âge, ainsi que nos recherches suivantes vont le mettre en évidence.

ALFRED MAURY.

LETTRE A M. LETRONNE

SUR L'EXPRESSION HIÉROGLYPHIQUE

DE DEUX NOMS PROPRES ÉGYPTIENS.

MON CHER MONSIEUR,

Je prends la plume pour vous écrire de nouveau, au sujet des antiquités égyptiennes, et pour me permettre en passant une critique sur quelques points que j'ai vus dernièrement indiqués dans la *Revue Archéologique* de février 1848; spécialement des deux courts mémoires de MM. Leemans et de Rougé.

I. Le nom ΦΙΛΟΥΤΟC est le génitif de Φιλοῦς et non de Φιλούτ qui aurait été indéclinable, et CΑΡΑΠΟΥΤΟC aussi est le génitif de Σαραποῦς, et non Σαραπούτ qui le serait également. Il y a plusieurs noms de cette formation, outre ceux qui existent sur ces deux cercueils, tels que Σποτοῦς dans l'antigraphe (1) de Gray, ὧν τὰ ὀνόματα Ἰμούθης Σποτοῦτος κ. τ. λ.

Tandis que, dans le même document, nous avons Σποτοῦς Χαπόνσιος (2), exemple des plus frappants de la déclinaison οῦς, οῦτος, une forme analogue apparaît dans les noms Ταῦτος, Θαῦτος (3), évidemment génitifs de Θαύης et Ταῦς, qui pourraient difficilement provenir de Θαυὴτ et de Ταύτ.

A cette forme doit aussi être rapporté le nom du roi Ψάμμους ou Psammus, et le roi apocryphe de Plutarque Θάμους, si toutefois ce dernier ne doit pas être corrigé en Ψάμμους. Ces observations permettent de concilier la forme grecque et la forme hiéroglyphique.

La forme hiéroglyphique se lit P'il-u ou *Philu* dans trois exemples; dans un quatrième c'est , *Philu-t*, mais il est évident que le *t*, —, est explétif, ajouté pour montrer que le nom est féminin et non dans l'intention d'être prononcé, comme en beau-

(1) *Description des papyrus grecs du Musée britannique*. In-4°. Lond., 1839, n° 1, p. 3, l. 10.
(2) *Ibid.*, 14.
(3) N° VI, p. 23, l. 41; VII, 4; VIII, l. 9; XI, l. 2; XI, l. 27.

coup d'exemples; car le nom de la femme ne pourrait être indifféremment *Philu* ou *Philut*. Le vrai nom, le premier, a été grécisé par le final ς, qui fut ajouté dans la vue de le rendre déclinable; car s'il eût été Philut, il aurait pris, selon le génie de la langue grecque, une forme telle que Φιλοῦτις ou Φιλῶτις, analogue au nom Φιλίστις.

Les mêmes observations s'appliquent à la jeune fille Τφοῦς, dont le nom ne se présente seulement que dans le cas oblique Τφοῦτος. Son nom hiéroglyphique est . *Ta hfu* sur la ligne horizontale au-dessus de l'inscription grecque et . *Ta hfu*, avec le déterminatif au lieu du phonétique, sur la bande au bas du cercueil. Dans ce dernier exemple, le signe féminin *t* est placé après le déterminatif, et par conséquent n'entre point dans la prononciation du nom même. Ce serait une redondance, le scribe ayant employé le pronom démonstratif *Ta*, , au lieu de l'indéfini . Pourquoi la transcription grecque a-t-elle été Tphus; était-ce pour éviter la tautologie de ταφὴ Ταφοῦτος, ou bien l'égyptien a-t-il fait erreur entre les mots ταφή et Τφοῦς dans l'épitaphe de la jeune fille?

Peut-être cependant, le nom de *Sarapous* sera-t-il considéré comme encore plus décisif. Je l'ai recueilli sur la bande verticale, et je trouve que c'est SRPIU. *t*. (1) pour *Sarapiu* ou Sarapu, étranger.  Car ici le *t* est suffixe à la désignation étranger, et n'entre point dans la composition du nom. Dans l'inscription horizontale, au pied du cercueil, le nom est écrit dans la généalogie , *Serpu*, pour Sarapu et il n'y a point de final, qui n'aurait pu être omis s'il eût été essentiel. Les hiéroglyphes, par conséquent, concourent à restituer ce nom ainsi: CAPAΠOYC.

Je suis parfaitement d'accord avec M. de Rougé, quant à la signification du groupe , comme déjà vous en avez été averti par une précédente lettre. Je diffère, quant à la valeur du serpent,

(1) Leemans, *Revue Archéologique*, 1848, p. 725 A. Ceci est la forme corrigée de la partie finale de la ligne verticale, donnée en cet endroit.

qui est l'équivalent du copte ϫ; le nom [hieroglyph] est très-commun à cette époque, et le [hieroglyph] ou [hieroglyph] paraît correspondre au grec ὁ καὶ, ἡ καὶ. κ. τ. λ: Je ne sais pourquoi Sensaô serait restitué *Tsen-jahu*.

D'après l'inscription (2) il semble que sa mère vivait à l'époque de sa mort.

Je réserve pour une future occasion la question du *sémiticisme* des noms de Sheshonk et des autres rois de la vingt-deuxième dynastie.

Je pense toujours, malgré les doutes que vous m'avez manifestés, que Psammétichus n'est point un nom égyptien. S'il n'est pas d'origine grecque, il est peut-être libyen ou éthiopien, car il se termine en *ka*, comme ceux des rois *Shabaka*, *Tarhaka* et de la reine *Kantaka*.

S. Birch.

(2) Leemans, l. c. Young, *Hieroglyphics*, pl. XXXV. — S. Quintino, *Lezioni archeologiche*, p. 19, pour le grec.

Note. Je vois que M. Birch lit comme moi les deux variantes de *Tahfou*. La question de savoir si le *t* final du féminin se prononçait, est assez complexe. Dans la composition, il est certain que les Grecs ne l'*entendaient pas*, car les noms propres féminins commençant par *sen* s'écrivent en égyptien *she. t.* (*n.*) *la fille de....* Cependant le mot *mouth*, la mère, semble indiquer qu'on l'entendait à la fin de certains mots. M. Birch dit qu'il est en désaccord avec moi; quant à la valeur du petit serpent, il lui donne cependant les mêmes affinités que celles que j'ai indiquées, sauf la nuance du *j*. Je vois que M. Hicks a apprécié cette articulation exactement comme je l'avais fait dès 1846 (Voy. *Annales de Philosophie chrétienne*, juin, 1846), dans son beau travail inséré dans le dernier volume de l'Académie irlandaise. Je ne comprends pas bien ce que M. Birch veut dire en rappelant ici que le petit serpent signifie souvent ὁ καὶ; ce ne peut être le cas dans la composition d'un nom propre. Le nom propre *Tiao* ou *Tsao* tel que M. Birch le donne, existe seul, et est fort commun, comme il le dit; donc, rien de plus régulier que le nom féminin *sen Tsao* avec l'initiale connue *sen*; en égyptien, she *t* n Tsaho, avec le *t* du féminin qui est ici évidemment imprononciable. Je remarquerai encore que le nominatif φιλους ne serait pas une preuve décisive que le *t* final fût complétement muet. L'euphonie grecque peut l'avoir supprimé; M. Birch m'en fournit un exemple dans le roi *Psammous*. Le nom royal égyptien *Psche n mau t* a été transcrit dans Manéthon, *Psammouthis*; le *t*, ajouté au mot *mau*, mère, avait donc une certaine valeur phonétique à la fin de ce mot.

Emm. de Rougé.

LETTRE A M. HASE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR LES ANTIQUITÉS DE LA PARTIE OUEST DE LA RÉGENCE DE TUNIS,

PAR M. E. PELLISSIER,

CONSUL DE FRANCE A SOUSSA (1).

Soussa, le 7 février 1848.

MONSIEUR,

La région la plus pittoresque et en même temps la plus riche de la régence de Tunis est celle qui est comprise entre la Medjerda, la frontière de l'Algérie et la mer. La charpente en est formée par une chaîne de montagnes qui court de l'ouest à l'est et se termine au cap de Sidi-Ali-el-Meki, à peu de distance de Porto-Farina. La partie qui est au nord de cette chaîne verse ses eaux directement dans la Méditerranée; celle qui est au sud verse les siennes dans la Medjerda. C'est au versant méridional qu'appartient la ville de Badja, ainsi que l'avait fort bien indiqué le docteur Shaw, dont la carte informe est plus exacte en cela que toutes celles qui ont été récemment publiées.

Badja est située à dix-sept kilomètres au nord de la Medjerda, sur le penchant d'une colline au pied de laquelle s'étend un fertile plateau. C'est une petite ville d'un aspect hideux et d'une malpropreté repoussante. Elle a dans son centre une fontaine abondante où l'on arrive par une espèce de tranchée dont les murs de soutènement sont formés de pierres romaines sur quelques-unes desquelles on voit des traces de sculpture. Ces murs, et trois inscriptions prises sur des pierres isolées dans divers quartiers de la ville, sont les seuls vestiges d'antiquité que j'aie trouvés à Badja. Voici ces inscriptions :

(1) Cette lettre, que M. Hase a enrichie de notes qui lui donnent un double intérêt, fait suite à celles déjà publiées dans notre recueil. Voy. la *Revue Archéologique*, t. I, p. 810; t. II, p. 495; t. IV, p. 261 et 394. (*Note de l'Éditeur.*)

D. M. S.
IVLIA MAIOR
H. S. P. (1)

QVILIO IOCO.... DEI SEMPER VIVIT
(Médaillon effacé)
GALATEA. . . . . . .
ELIS....

M. IVAIO M. FIATRI......
DECVRIONI ADAECTO....
SAC. AN. VIXI. PRAEF......
IIVIR. QQ... PP. CV....
ORDO SPLENDI..... VS.
MERITA EIVS STATVAM P.P
FIERI DECREVISSET
OAGRIVS IVAIVS MAXIMVS
FELIX AVONCVLO (*sic*) SVO M... O
PRO PIETATE SVA DATO SIBI
AB ORDINE AOCO S. P. FECIT (2).

La ville de Badja est le centre d'une contrée fort riche en céréales à laquelle les Arabes donnent le nom de Frikia, ce qui est évidemment une réminiscence de la *Provincia Africa*. A deux kilomètres à l'est on voit les piles d'un pont romain, sur une petite rivière qui porte dans la Medjerda les eaux des collines et des plateaux de la Badja. A peu près à la même distance au sud, sont quelques ruines

(1) *Diis Manibus sacrum. Julia Major hic sita est.*

(2) Publiée déjà, mais d'une manière moins complète, par Shaw, *Voyage dans la Barbarie*, t. I, p. 211, de la traduction française. *Marco Julio Marci filio, Tro[mentina?...], decurioni adlecto, sacerdoti annos viginti duo, præfecto, duumviro quinquennali, patrono plebis, cu[m] ordo splendi[dissim]us [ob] merita ejus statuam pecunia publica fieri decrevisset, Quintus Agrius Julius Maximus Felix avonculo suo m[agn]o pro pietate sua, dato sibi ab ordine loco, sua pecunia fecit.* Marcus Julius était donc grand-oncle, du côté maternel, de Quintus Agrius Maximus Félix qui fit élever le monument. Gaïus dans le *Digeste*, lib. XXXVIII, tit. x, *De gradibus et affinibus, et nominibus eorum*, § 6: *Quarto gradu sunt.... patruus magnus, amita magna, id est, avi frater et soror: avunculus magnus, matertera magna, id est, aviæ frater et soror.* Sur la famille équestre *Agria*, voyez plus loin, aux inscriptions d'Haïdra.

éparses dans une localité appelée *Enchir seman*; on en voit d'autres plus considérables à *Griria*, à sept kilomètres à l'ouest de Badja; il y a de plus, dans cette dernière localité, les restes d'une assez jolie mosquée. A peu de distance de Griria, sur le territoire de la tribu des *Amedoun*, on trouve une source d'eau thermale auprès de laquelle gisent quelques décombres romains sans importance. En remontant dans cette direction la vallée de la Medjerda, je ne fis aucune espèce de rencontre archéologique jusqu'à *Ksar-oum-Naïl*, où existent les ruines d'une ville considérable. Parmi ces ruines on distingue :

1° Un arc de triomphe simple, sur quelques pierres duquel sont sculptés des poissons;

2° Un château;

3° Un mausolée dans le genre de celui de Ksarin, dont j'ai déjà eu l'honneur de vous parler, mais d'un moins bon style;

4° Une basilique;

5° Un pont en pierre d'une arche, construit sur un torrent qui débouche dans l'*Oued-Soufi*, petite rivière qui se perd dans la Medjerda, à peu de distance de Ksar-oum-Naïl.

Je n'ai pas trouvé une seule inscription à Ksar-oum-Naïl. Mais à quelques kilomètres plus à l'est, dans un lieu appelé *Chemtou*, il existe d'autres ruines moins considérables, où l'on trouve les deux suivantes :

D. M. S.
IVLIVS HONO
RAIVS PATRI
'VS VIXIT
DMS
AM. . . . .
PL. . . . . . (1)

D. M. S.
IVLIVAHO

(1) *Diis Manibus sacrum. Julius Honoratus Patricius vixit* [*annis... mensibus*... On trouve comme noms propres M. PATRICI FIRMIANI dans Passionei, *Inscr. ant.*, p. 21, n° 20; PATRICIO FILIO, *Muratori*, p. MCLXXXXVIII, n° 6; PATRICIAE Fabretti *Inscr. ant. sylloge*, p. CCCXI, n° 356. L'inscription suivante paraît se rapporter à un personnage de la même famille appelé également Julius Honoratus, ou Honoratianus, et ayant vécu trente-cinq ans.

NORAI
NVS HV
VIXIT IX
ANNIS
XXXV
H. S. P.

En continuant de remonter la vallée de la Medjerda jusqu'à la frontière de l'Algérie, qui n'est qu'à une vingtaine de kilomètres de Ksar-oum-Naïl, on trouve, sur trois points du territoire des *Oulad-Sdira*, d'autres amas de ruines, qui n'offrent aucune espèce d'intérêt.

Les Romains ont laissé des traces de leur longue occupation à tous les passages un peu importants de la chaîne de montagnes dont je parle au commencement de cette lettre. On voit là une nouvelle preuve du soin que mettaient ces sages conquérants à s'établir solidement sur tous les points stratégiques du pays conquis. Ces restes de forteresses sont de l'ouest à l'est.

Enchir-el-Hammam, situé à peu près sous le méridien de *la Calle* dont cette position est peu éloignée.

Meridje, dont les ruines s'élèvent auprès d'une assez belle forêt, sur le territoire de la tribu de *Grezara*.

Oued-Grezalla, à l'entrée du pays des *Kromir*.

Enchir-Damous, où le gouvernement tunisien entretient un petit poste d'observation.

Kada, un peu au-dessous du sommet du *Djebel Ben-Dra*, point le plus élevé de la chaîne.

La route qui de *Badja* conduit à *Bizerte* passe à *Kada*, ainsi qu'à *Enchir-Enchalou* et à *Ksar-el-Mezouar*, ruines situées entre *Badja* et *Kada*, et dont les dernières sont assez considérables quoique sans intérêt architectural.

Les ruines de la forteresse de *Kada* sont situées à l'entrée d'un plateau à l'extrémité duquel on trouve, sur un pic élevé, le village de *Tehent*, où se rencontrent aussi quelques vestiges d'antiquité. C'est le point culminant de la route qui descend à la petite ville de *Mater*, en suivant les bords agréables de l'*Oued-Youmin*.

A quelques kilomètres au delà de *Tehent* j'ai trouvé, au milieu de quelques débris peu importants, dans un lieu appelé *El-Keraïb*, le fragment d'inscription que voici :

THEODOSI. P.P. AVG. CAE
. . . . VRATOR.*R. P. PRO. XX.
. . . . (1)

Mater est une assez jolie petite ville bâtie sur un tertre qu'entoure une vaste et fertile plaine. On n'y trouve que de faibles restes d'antiquité. Néanmoins, comme c'est une position qui a dû avoir de tout temps une assez grande importance agricole et commerciale, on ne peut douter qu'elle n'ait été, sous les Carthaginois et sous les Romains, un centre de population d'une certaine consistance. La prospérité agricole de *Mater* tient à la nature de son riche territoire, et son activité commerciale, à sa situation, qui en fait le grand marché des tribus du versant méridional des montagnes, jusqu'à *Tabarka.* On appelle *Mogod* le territoire, très-pittoresque et très-boisé, qu'habitent ces tribus, toutes placées sous le commandement du caïd de Mater. A l'ouest du Mogod, entre cette contrée et notre établissement de la Calle, s'élèvent les montagnes des *Kromir,* grande tribu belliqueuse et indépendante, qui ne fait que nominalement partie de la régence de Tunis.

A cinq kilomètres au nord de Mater commence un lac qui communique par un étroit canal avec le lac plus considérable de Bizerte. Il existe sur ce canal quelques débris d'antiquité dans un lieu assez agréable appelé *Tindja.* A l'autre extrémité du lac on trouve les ruines d'un pont sur une petite rivière qui en a pris le nom d'*Oued-el-Kantara*, c'est-à-dire la rivière du pont.

Bizerte, ou plutôt *Benzerte,* l'antique *Hippone-Diarrhyte*, est une fort gracieuse petite ville, bâtie sur le penchant et au pied d'une colline couverte de magnifiques oliviers. Le canal qui fait communiquer le lac à la mer la traverse et en forme le port. Le territoire en est beau et fertile : il rappelle en tout celui de *Bone*, son ancienne homonyme de Numidie. On trouve à Bizerte des vestiges d'antiquité, consistant en tronçons de colonnes, fragments de chapiteaux et autres débris de ce genre.

Tout le littoral de Bizerte à Porto-Farina offre la même beauté et la même fertilité que le territoire de cette ville : j'y ai principalement remarqué la jolie bourgade de *Menzel-el-Djemil*, tout à fait digne

(1) Inscription qui semble appartenir aux dernières années du règne de Théodose le Grand, mort le 17 janvier 395. Il est à regretter qu'après les mots c]*urator reipublicæ* les lettres qui suivent soient en partie effacées; elles contenaient sans doute le nom de la ville ancienne.

de son nom, qui signifie *Beau séjour*. A sept kilomètres de Menzel-el-Djemil on trouve le village d'*El-Alia*, à un des passages de la chaîne de montagnes mentionnée plusieurs fois ci-dessus, chaîne qui est fort abaissée en cet endroit. Shaw a recueilli à El-Alia une inscription qui établirait que cette localité portait le nom de *Cotuza* sous la domination romaine; mais je n'y ai plus rien trouvé de semblable. Cependant quelques habitants du lieu se rappellent fort bien avoir vu une inscription parmi des décombres qu'ils me montrèrent et où eux et moi nous la cherchâmes vainement. Un d'eux m'assura même qu'elle fut copiée, il y a une vingtaine d'années, par une Européenne qui vint visiter leur village à cette époque.

On descend d'El-Alia dans le bassin de la Medjerda, en face des ruines d'*Utique*, dont j'ai eu l'honneur de vous donner une description dans ma dernière lettre. Je vous ai parlé également des divers restes d'antiquité que j'ai rencontrés dans ce bassin jusqu'à *Testour;* je viens enfin d'indiquer un peu plus haut tout ce que j'ai vu en ce genre sur la rive gauche de la rivière jusqu'à la frontière de l'Algérie. Je vais donc passer à la rive droite, en vous priant de vous supposer avec moi sur le *Djebel-Korra*.

Cette montagne, remarquable par le large plateau qui la couronne, est à seize kilomètres de *Teboursouk*, à peu près sous le même méridien que Badja. Sur celui de ses versants, qui se dirige vers la Medjerda, on trouve des ruines romaines dans trois localités, qui sont *Sidi-Abdallah-el-Meliti*, *Kouchebatia* et *Djeba*.

Les ruines de Sidi-Abdallah-el-Meliti ne sont que celles d'une forteresse de médiocre importance. Mais celles de Kouchebatia annoncent qu'il y a eu là une ville assez considérable. Tout, du reste, y est bouleversé, et l'on n'y voit plus sur pied que deux arcs de triomphe des plus simples, ou plutôt deux portes. J'en ai rapporté l'inscription suivante:

D. M. S.
P. CRIPERIIVS
SVRIACVSAR
VESIS DV ANN
XXXX. (1)

(1) *Diis Manibus sacrum. Publius Crepereius Syriacus, Aruensis,* p[*ius*(?)], *vixit annis quadraginta.* La *gens Crepereia* et ses clients sont souvent mentionnés par les historiens et sur les marbres; un Marcus Crepereius, *ex acerrima illa equestri familia et disciplina*, fut désigné pour juger le célèbre procès de Verrès. Cicéron *In Verrem*, I, 10, § 30. Arua ou Arva qu'on croit être aujourd'hui Alcole, entre Séville et Cordoue, paraît avoir été une ville assez considérable dont il existe

Djeba est une fort belle localité où l'on trouve aussi quelques ruines. Il y existe une abondante source, moins considérable mais presque semblable en tout à la célèbre fontaine de Vaucluse : la disposition et la nature des roches, les sites environnants, le hameau de Djeba jeté sur les pentes comme le village de Vaucluse, rien n'y manque que le souvenir de Pétrarque, que ne saurait remplacer celui d'Apulée, dont la patrie, Madaure, ne devait pas être loin de là.

Au-dessous de Djeba, en descendant dans la vallée de la Medjerda, on trouve, à trois kilomètres de distance, les débris confus et assez étendus d'une autre ville. On arrive ensuite à *Zouam*, localité moins remarquable par son état présent que par les souvenirs qui paraissent devoir s'y rattacher. Je crois, en effet, que c'est là *Zama*, où Scipion vainquit Annibal : d'abord les indications topographiques et géographiques fournies par les anciens relativement à Zama, conviennent à cette position; ensuite, l'appellation moderne et l'appellation ancienne ont évidemment le même radical. Au surplus, c'est là une question d'archéologie que je soumets à votre sagace érudition.

En admettant que Zouam soit la fameuse Zama, un de ces amas de ruines des pentes du Djebel-Korra dont je viens de parler, aurait été la ville de *Naragarra*, où Scipion était établi dans les journées qui précédèrent la bataille. Le mécanisme des langues sémitiques permet même de voir dans Naragarra un composé dont le radical serait Korra, ou Karra à cause du peu de fixité des voyelles.

Il y a à Zouam quelques ruines éparses et une maison de campagne ou *Bordj*, comme disent les Arabes, bâtie par le kaïa actuel du *Kef*. A trente-cinq kilomètres à l'ouest de Zouam, on rencontre les ruines confuses d'une petite ville sur une colline appelée *Dra-el-Méhélegue*, non loin du confluent de l'Oued-Méhélegue et de la Medjerda. A dix kilomètres au sud de cette position on en trouve d'autres à *Néber*, assez joli village bâti sur le versant occidental d'une de ces chaînes, qui indiquent les dégradations successives des plateaux du *Tell* algérien, se prolongeant dans la régence de Tunis; enfin, à dix-sept kilomètres plus au sud encore on rencontre la ville d'*El-Kef*.

des inscriptions. Voy. Maffei, *Museum Veronense*, p. CCCCXXII, n° 3 : HVIC ORDO *Municipii Flavii* ARVENSIS STATVAM ET ORNAMENTA DECVRIONATVS DECREVIT. Né sur les bords du Guadalquivir Crepereius était venu mourir, assez jeune encore, dans l'Afrique proconsulaire où l'avaient peut-être attiré des intérêts de commerce ou des liens de famille ; et notre inscription est une nouvelle preuve de cette association prompte et intime des peuples de l'Occident, *latinisés* par la transfusion, le mélange et par la politique habile à laquelle l'empire de Rome dut sa grandeur et sa durée.

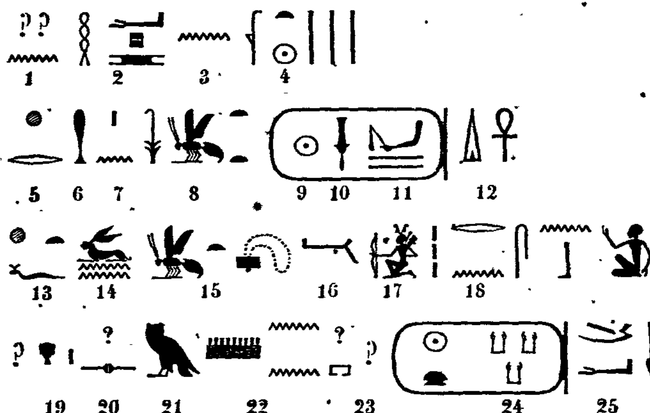
(La suite au prochain numéro.)

INSCRIPTION DES ROCHERS DE SEMNÉ.

Un zélé voyageur qui vient de parcourir pour la troisième fois la vallée du Nil, M. P. Durand, a bien voulu me communiquer dernièrement les souvenirs qu'il a rapportés de ses dernières excursions. J'ai examiné ces précieux matériaux avec un plaisir bien vif; car le crayon habile de M. Durand a acquis, dans ses visites réitérées aux vieux Pharaons, ce sentiment exquis de l'art égyptien qu'un bien petit nombre d'artistes ont pu atteindre jusqu'à ce jour. Dessinateur habile et longtemps amoureux des monuments grecs et byzantins, sa surprise égala son admiration lorsque les beautés de la *ligne égyptienne* se dévoilèrent à ses yeux, toujours plus parfaites à mesure que la lutte devenait plus intime entre le dessinateur moderne et les artistes de Thoutmès III ou de Séti Ier. Ce qui m'a frappé le plus vivement parmi ces beaux dessins, c'est une série de *cartons* calqués dans le tombeau de ce dernier souverain. On sait que dans cette prodigieuse syringe découverte par Belzoni, une salle dont la décoration n'a pas été terminée, nous a conservé la pure esquisse du dessinateur égyptien. Or, ce trait, large d'environ un centimètre, a été tracé au pinceau avec une telle assurance et une science si parfaite de la ligne, qu'on ne se lasse pas de l'admirer. On y juge l'artiste égyptien supérieur encore à ce qu'annoncent les parties achevées de ce tombeau. Le beau profil de Séti Ier est reproduit dans plusieurs de ces traits avec une fidélité si exquise, qu'il a fallu superposer les calques et constater ainsi de légères différences pour se convaincre que ces divers dessins n'avaient pas été répétés à l'aide d'un type découpé en creux.

Parmi les inscriptions dessinées par ce voyageur, il en est une que je m'empresse de communiquer aux lecteurs de la *Revue*, à cause de l'importance historique des faits dont elle apporte la preuve. Elle a été copiée sur les rochers de Semné, où, suivant les notes de M. Durand, il en existe d'autres semblables. Cette circonstance nous fait espérer que nous pourrons rétablir plus tard par la comparaison d'un second texte, les caractères restés douteux, et par conséquent préciser l'action dont on a consacré le souvenir. Heureusement le

sens général de l'inscription reste certain quant aux conséquences historiques que l'on peut en tirer. Je remplace les caractères douteux par des ?



Je ne m'arrête pas maintenant aux remarques graphiques et philologiques que suggère cette inscription ; tous les groupes sont assez connus, au moins quant à leur sens, de façon à ce que la traduction générale ne présente pas d'obscurité.

..... *De* (ou, *à*) *Hapimou en l'an* 3 *sous le gouvernement du roi*
1 2 3 4 5 6 7 8

Ra hem (?) *Khou toti le vivificateur, lorsque fut le fonctionnaire chef*
9 10 11 12 13 14 15 16

de guerriers Ransenb .....? .....? *dans le monument* ..... (*de ou à*)
17 18 19 20 21 22 23

Ra schakéon le justifié.
24 25

Le premier prénom est celui de Sévekotp Ier, le second appartient à Sésourtésen III, le roi divinisé en l'honneur de qui Thoutmès III érigea le temple de Semné, et dans lequel je pense qu'on doit reconnaître le Sésostris de la douzième dynastie.

Le dieu Nil, *Hapi* ou *Hapimou*, figure au début ; est-ce un hommage que lui adressait *Ransenb?* Est-ce une observation sur la hauteur de ses eaux, comme M. Lepsius en a trouvé plusieurs entre les cataractes? On pourra le décider, quand nous aurons sous les yeux plusieurs inscriptions de cette espèce. Les lacunes de la quatrième

ligne ne nous permettent pas non plus de préciser ce que ce capitaine avait fait à Semné; la dernière ligne est la plus regrettable puisqu'elle empêche de reconnaître si l'édifice était désigné comme construit par Sésourtésen III, ou s'il était dès cette époque consacré à ce roi par la vénération des peuples. Cette dernière conjecture paraîtra infiniment plus vraisemblable si l'on se rappelle que Sésourtésen, comme dieu, était qualifié *Seigneur de la Nubie*. J'ai déjà fait observer que Thoutmès III dont l'exemple fut imité par les divers souverains qui relevèrent des temples, conserva partout le culte local; il est donc extrêmement probable que Sésourtésen III ne dut pas à ce roi les honneurs d'un culte et d'un temple nouveau, mais seulement une reconstruction et la reconnaissance d'une divinité depuis longtemps établie. Il serait facile dans ce sens de compléter la dernière ligne; le premier mot exprimait l'acte religieux accompli dans le temple, probablement le mot *hâs, chant, hymne*. Le dernier caractère devait exprimer l'idée *dédié, consacré à*.

Quoi qu'il en soit de ces détails, il nous reste acquis un fait incontestable, à savoir : que la troisième année du roi Sévekotp Ier, un officier de ce prince vint à Semné, et que pour une raison quelconque, il a mentionné ici le nom du roi défunt, Sésourtésen III, dont la mémoire s'attachait déjà à un monument de Semné. Réduite à ces termes, l'inscription prouve simplement que Sévekotp Ier est l'un des successeurs de la douzième dynastie, ce qui suffit pour en faire un des plus précieux monuments de l'histoire égyptienne. En effet, ce roi n'est pas un personnage isolé, il fait, au contraire, partie d'une très-nombreuse famille. Indépendamment des six *Sévekotp* et des trois *Néferotp* que les monuments groupent en une seule famille, les grands fragments du papyrus royal de Turin et la partie gauche de la chambre des rois de Karnak, unissent forcément à ces rois une longue liste de souverains, qui composent une ou deux dynasties extrêmement nombreuses. Que faire de ces immenses listes royales. On a voulu les ranger d'abord parmi les rois mythiques, mais les monuments sont venus rendre hommage à la sincérité des tables royales. M. Bunsen en a rassemblé plusieurs dans son troisième volume, et M. Prisse a énuméré les principaux souvenirs qui se rattachent à ces souverains dans sa notice sur la chambre des rois de Karnak. J'en ai aussi réuni quelques-uns en examinant le système chronologique de M. Bunsen dans les *Annales de philosophie chrétienne* (1846 et 1847). L'existence réelle de tous ces rois était donc hors de toute atteinte, mais il n'en était pas de même de leur véritable place

dans l'ordre des temps. Un célèbre passage du papyrus royal de Turin avait fait voir à M. Lepsius (1) que cette famille suivait la douzième dynastie. Mais les fragments du papyrus, quoique très-exactement rapprochés à cet endroit, ne tiennent pas matériellement ensemble. L'ordre parfait que cet arrangement apportait dans l'histoire monumentale et sa concordance avec Manithon, ne m'avaient laissé aucun doute sur la réalité de cette opinion. Mais il n'en était pas ainsi pour tout le monde, car je vois que plusieurs savants, versés dans les antiquités égyptiennes, semblent douter encore qu'une suite importante de rois puisse trouver sa place entre les *Sésourtésen* et la dix-huitième dynastie. Ces savants rangeaient donc ailleurs la famille des *Sévekotp*. Il sera maintenant hors de doute qu'elle a suivi la douzième dynastie, précisément à la place où l'Africain nous donne sa treizième dynastie thébaine composée de soixante rois.

L'ordre que M. Lepsius avait puisé dans les *Annales de Turin*, est donc pleinement justifié. La vieille Égypte semble nous envoyer ainsi des titres qu'elle tenait en réserve à mesure que notre scepticisme lui dispute les siècles dont elle était si fière. M. Bunsen, tout en admettant avec M. Lepsius que ces rois devaient être placés à la treizième dynastie, prétend néanmoins qu'ils étaient déjà asservis aux pasteurs. J'ai essayé de faire voir que leurs monuments avaient été trop importants pour se prêter à cette idée. (Voy. *Annales de philosophie chrétienne.*) Il faudra finir par où l'on aurait pu commencer, c'est-à-dire par suivre exactement l'ordre indiqué dans les extraits d'Africain, pour les temps qui suivent, accompagnent et précèdent l'invasion des pasteurs. On peut se faire une idée de l'importance de notre inscription, en songeant à quelle prodigieuse antiquité l'histoire égyptienne se trouve ainsi vérifiée par ses monuments.

EMM. DE ROUGÉ.

(1) Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, 1846 et 1847, où j'ai discuté toutes ces questions avec plus de développements.

NOUVELLES OBSERVATIONS SUR LES COLLECTIONS DU LOUVRE.

Les circonstances nouvelles dans lesquelles nous nous trouvons, nous engagent à revenir sur un sujet dont il a déjà été question dans cette *Revue*, mais dans un autre temps. Nous y revenons aujourd'hui parce que nous pensons que nos idées peuvent être accueillies avec quelque faveur.

Toutes les personnes qui sont à même d'apprécier la richesse et la valeur des collections archéologiques et artistiques renfermées dans les galeries du Louvre, n'ont pas lu sans un vif sentiment de regret, l'annonce donnée par plusieurs journaux d'un projet de transformer une partie du palais des Tuileries en une salle des séances de l'Assemblée nationale. Les tristes circonstances qui viennent de se passer, démontrent à quelle perte irréparable une pareille destination eût exposé ce magnifique édifice et les précieux monuments que renferment les galeries voisines. Les craintes qu'on pouvait concevoir à ce sujet se sont heureusement dissipées. Le projet paraît être définitivement abandonné.

Les plans et devis demandés à M. de Joly, architecte de l'Assemblée nationale, pour approprier l'ancien palais législatif aux travaux de la nouvelle Assemblée, ont été remis par lui au ministre des travaux publics. Ce projet paraît être le plus simple et le plus économique, car nulle part ailleurs, même avec d'immenses dépenses, on n'eût trouvé un emplacement aussi convenable et des dispositions mieux entendues pour les nombreux besoins du service. D'un autre côté, des affiches officielles annoncent le projet bien arrêté par le gouvernement de faire terminer incessamment la galerie qui doit relier le Louvre aux Tuileries du côté de la rue de Rivoli.

Ce serait, sans aucun doute, une idée des plus heureuses et d'une réalisation très-désirable, que celle de consacrer la totalité de ces vastes bâtiments à un *Musée universel*. Déjà les salles du Louvre renferment des collections d'antiquités et d'art de tous les peuples et de toutes les époques, collections qui ont une célébrité européenne.

Tout le monde sait que, indépendamment de ces collections, les magasins du Louvre renferment une grande quantité d'objets antiques, des sculptures, des peintures entassées sans ordre et qui ne peuvent être livrées à l'étude du public faute de place et de possibilité de classement. On peut se faire une idée de ces richesses cachées et de l'état où elles se trouvent en relisant le détail qui en a été donné dans cette *Revue*, t. I, p. 334. Il nous a semblé que ce serait aujourd'hui plus que jamais le cas de faire sortir toutes ces richesses des magasins où elles sont ensevelies, et de les exposer d'une manière convenable aux regards et aux études du public en consacrant les vastes appartements du palais des Tuileries à cet usage.

La nouvelle galerie qu'on va construire pourrait aussi renfermer la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu, et son précieux cabinet des antiques trouverait amplement la place nécessaire à l'arrangement de toutes ses richesses, dont le quart est à peine exposé dans la salle exiguë qui lui est attribuée rue Richelieu, au-dessus de l'arcade Colbert, richesses qui viendraient compléter de la manière la plus heureuse les séries de monuments analogues, existant déjà dans le Musée national. Car, disons-le, il est déplorable de voir nos collections archéologiques fractionnées comme elles le sont aujourd'hui.

On ignore en effet généralement que la collection des antiques de la Bibliothèque nationale est divisée en deux salles dont une seule est livrée au public; l'autre qui n'est pas moins importante en antiquités égyptiennes, en bronzes, en céramiques antiques, etc., n'est connue que d'un très-petit nombre de personnes.

Cette idée de rassembler tous ces monuments, mise à exécution, offrirait à ceux qui veulent s'instruire, la réunion sur un point central de la capitale de tout ce qui pourrait les intéresser. D'abord une bibliothèque unique dans l'univers pour la richesse, puis des collections d'antiquités en architectures, sculptures, peintures, médailles, et de plus un musée de marine.

Toutes ces collections sont déjà représentées, sans doute, dans les salles du Louvre par une certaine quantité d'objets, mais il est d'une grande importance qu'elles soient complétées. La France est peut-être actuellement le seul pays où les collections archéologiques de même nature, disséminées dans plusieurs établissements, attendent encore une classification méthodique.

La *Revue* a déjà fait connaître (t. I, p. 333), les motifs qui empêchent bien des personnes d'enrichir les collections du Louvre

à raison de l'espèce de dédain avec lequel on a reçu jusqu'à présent certains objets offerts. Aujourd'hui que ces collections sont rentrées dans le domaine national et qu'elles passent sous une nouvelle direction, nul doute que si elles sont administrées dans un esprit plus libéral que par le passé, chacun ne s'empresse de les enrichir.

Espérons encore que si cette idée se réalise, les nouveaux directeurs et conservateurs du Musée du Louvre répareront le désordre qu'y a introduit l'incurie de l'ancienne direction, qu'on apportera plus de méthode dans le classement des collections et qu'enfin on se décidera à publier des catalogues spéciaux, qui feront connaître, d'une manière succincte, au public qui aime à s'instruire, la signification, la rareté, la provenance des objets qu'elles renferment.

Nous laissons à d'autres publications le soin de traiter certaines questions et de s'étendre sur divers détails qui se rattachent à la même idée, mais qui sortent de notre cadre.

J. A. L.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Une circulaire relative aux travaux des édifices religieux, signée de M. E. Durieu, directeur général de l'administration des cultes, a été adressée, sous la date du 25 juillet 1848, à MM. les préfets des départements. Cette circulaire dictée par un sentiment éclairé que nous aimons à rencontrer dans les actes de l'administration, nous donne la preuve de la sollicitude du gouvernement pour nos monuments nationaux. Nous nous plaisons à constater que la question archéologique n'a pas été négligée; nos lecteurs en pourront juger par l'extrait suivant : — « Monsieur le préfet, un des premiers actes du ministre, chargé, depuis l'avénement de la République, de l'administration des cultes, a été d'instituer, le 7 mars dernier, sur ma proposition, près de ma direction générale, une commission chargée de soumettre à un examen approfondi et éclairé les projets de constructions ou de restaurations qui intéressent les édifices consacrés aux cultes.... L'intervention de cette commission sera d'autant plus utile, qu'on ne peut malheureusement pas se dissimuler que les dépenses considérables, faites à des époques plus ou moins éloignées, pour restaurer ces anciens édifices religieux, n'ont pas toujours produit le résultat que le pays était en droit d'attendre de ses sacrifices. Souvent les travaux inhabilement entrepris ou exécutés, loin de consolider les monuments, ont rendu leur situation plus précaire; et, ce qui est encore plus à déplorer, des réparations maladroites les ont en quelque sorte transformés, et ont fait disparaître jusqu'au caractère historique de leur architecture. Les ravages du temps étaient moins cruels : s'ils détruisaient peu à peu ces admirables monuments, ils laissaient du moins, jusqu'à la fin, à leurs vieilles ruines, les vestiges caractéristiques de leur beauté primitive. — Je fais ces observations, monsieur le préfet, non pas pour accuser les précédentes administrations, qui dans leurs circulaires n'ont pas manqué, en beaucoup de circonstances, de témoigner d'un respect intelligent et sincère pour les édifices religieux, mais pour insister de nouveau près des administrations départementales et diocésaines, afin de leur demander de concourir de tout leur pouvoir à une surveillance dont l'autorité supérieure veut donner l'exemple, mais qui demeurerait impuissante si elle n'était constamment secondée dans les localités.... Dans ses premières séances, la commission a insisté sur les précautions à prendre pour la bonne conservation des monuments anciens;

ensuite, elle s'est occupée de tracer quelques règles techniques plus précises pour la rédaction des devis et la marche des travaux, tant en ce qui concerne les constructions nouvelles que les restaurations.... Les cathédrales, les évêchés, les séminaires, en un mot les édifices diocésains, sont des propriétés de l'État ; à ce titre, aucuns travaux d'aucune espèce, à quelque chiffre que la dépense s'élève, et à part les travaux de simple entretien, ne peuvent y être entrepris sans l'autorisation du ministre responsable; cette interdiction s'applique non-seulement à ce qui touche la restauration, la consolidation, l'agrandissement d'un édifice, mais à ce que l'on qualifie souvent de travaux intérieurs, d'embellissements, de décorations, comme le grattage ou le badigeonnage, travaux qui ont souvent compromis ou même détruit de précieux monuments d'art ou d'histoire. Les projets de travaux devront donc être avant toute entreprise, produits au ministère pour y être examinés. A cet égard, j'insiste sur le choix des architectes. En principe, l'administration des cultes se montrera disposée à accepter les artistes qui seront proposés par les autorités locales; mais je dois prévenir que les projets sont soumis à l'examen le plus attentif et que cet examen porte sur la question archéologique aussi bien que sur la question de construction proprement dite.

« .... Vous aurez remarqué, monsieur le préfet, que, dans le cours de cette circulaire, je n'ai parlé que des travaux diocésains exécutés aux frais et sous la direction de l'État ; mais vous aurez compris que les observations que j'ai faites, les règles que j'ai indiquées, s'appliquent par une juste analogie, aux travaux des édifices paroissiaux. Il est de simples églises de village qui, aussi bien que les cathédrales, offrent un immense intérêt pour l'art et l'histoire ; leur conservation exige une surveillance d'autant plus soutenue que, situées loin des grands centres de population, elles sont plus exposées à des mutilations ou à des dégradations, dont ne les défend pas toujours le respect habituellement sincère, mais quelquefois peu éclairé des habitants..... Il ne faut pas qu'on perde de vue que, même à l'égard des édifices appartenant aux localités et pour des travaux dont l'approbation ne tomberait pas sous la compétence de l'administration centrale, du moment que ces édifices sont rangés dans la classe des monuments historiques, ce caractère les met au nombre des richesses nationales, et, à ce titre, les règles de l'administration courante ne sauraient plus leur être appliquées ; ils doivent être soumis à la surveillance spéciale et permanente de l'autorité supérieure. »

On ne peut qu'applaudir l'administration qui veille ainsi à la con-

servation et à l'entretien de nos vieux édifices historiques. La République de 1848 s'honore en acceptant religieusement les antiques et glorieuses traditions de la France; elle les protége, car elle sait que toute mutilation est impie.

— Au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées depuis la révolution de février, l'administration n'a pas cessé d'entretenir la plus grande activité dans le chantier de restauration de la cathédrale de Paris. Grâce à cette utile impulsion, le degré d'avancement de la maçonnerie a permis de donner un développement, bien désirable pour les artistes, aux travaux de décoration. Sur la proposition du directeur général de l'administration des cultes, le ministre vient récemment de confier à divers ateliers de sculpteurs ornemanistes un ensemble de travaux montant à la somme de 107,753 francs. Tout en maintenant la position d'entrepreneurs, le ministre a voulu en même temps confier une partie des travaux tant à des associations d'ouvriers qu'à des ouvriers isolés. Une somme de 53,150 francs a été en outre affectée aux travaux de statuaire du grand portail, comprenant la restauration d'un bas-relief, l'exécution d'une statue du Christ et des statues des douze apôtres.

— Un manuscrit très-intéressant pour l'histoire de la législation allemande vient d'être découvert à Louvain, par M. le lieutenant-colonel Geoffroy. Ce manuscrit, in-folio, contient 206 pages. L'écriture est une magnifique cursive allemande du XVIe siècle; des notes marginales en latin servent à l'explication du texte. A la fin du volume se trouvent annexés plusieurs chartes et diplômes des ducs Guillaume et Albert d'Autriche, et une charte originale de l'empereur Maximilien, grand-père de Charles-Quint. Voici la nomenclature des chapitres que contient le volume : 1° Franchises et priviléges de l'empereur Charles-Quint du 28 mars 1522. 2° Procédure dans les actions extraordinaires, de 1552. 3° Procédure dans les actions ordinaires, 1552. 4° Des testaments. 5° Coutumes de l'Autriche relatives à l'ordre des successions. 6° Des fiefs ecclésiastiques. 7° Franchises de la Styrie, accordées en 1493 par l'empereur Maximilien. 8° Franchises accordées par le roi Rodolphe de Habsbourg en 1277, et confirmées par le roi Ferdinand en 1521. 9° Franchises de 1368, confirmées en 1527 et en 1532 par l'empereur Charles V. Selon toute probabilité, ce manuscrit a dû faire partie du dépôt des Archives du grand conseil de Malines, ou de la chancellerie d'Autriche.

LETTRE A M. DE SAULCY

SUR

LES ÉLÉMENTS DE L'ÉCRITURE DÉMOTIQUE DES ÉGYPTIENS.

Il y avait longtemps, monsieur, que je désirais vous adresser cette correspondance littéraire. Ce sont vos savants ouvrages qui m'ont introduit à la connaissance des écritures *démotiques*, à vous revenait de droit l'hommage des premiers progrès amenés par la suite de mes études. Votre bienveillante amitié a reçu la confidence habituelle de mes doutes sur divers points de la science, ainsi que des éclaircissements que je croyais apercevoir. Je trouvais chez vous ce sincère amour *du vrai dans la science*, qui commande une double estime, et c'était vous-même qui m'engagiez à formuler mes remarques, lorsqu'elles pouvaient modifier les résultats de vos premières recherches sur ces écritures si difficiles à bien comprendre.

Mais deux éléments nouveaux et importants sont venus se mêler à cette étude et prendre une place considérable dans la discussion.

Ayant fait partie de la commission nommée pour recevoir les papiers de Champollion, les travaux de l'inventaire me permirent de jeter un coup d'œil rapide sur quelques manuscrits relatifs à l'écriture démotique. Je reconnus aussitôt que les notes de cette espèce contenaient des remarques extrêmement précieuses, quoiqu'elles appartinssent en général à la première époque de ses travaux. Il faut le dire hautement à la gloire de ce grand génie, dans un premier mémoire écrit à Grenoble bien avant la découverte de l'alphabet hiéroglyphique, la comparaison toute matérielle des textes *grec* et *démotique* de l'inscription de Rosette, lui avait déjà fourni plusieurs résultats d'une inconcevable justesse. Son génie synthétique y montre toute sa puissance, et dès le premier pas qu'il a tenté sur ce terrain, la griffe du lion s'est imprimée dans quelques endroits du sol égyptien à une profondeur qu'atteindront à peine les travaux réunis des trente années suivantes.

Vous êtes, monsieur, de ceux qui n'ont jamais pensé que la

France, reine des nations intelligentes, céderait aux tentatives d'une nouvelle barbarie, et vous montrez par votre exemple qu'au milieu des fatigues et des dangers du citoyen, les travaux de la science ne doivent pas s'arrêter un seul jour. Vous avez foi dans l'avenir de notre pays, et vous espérez avec moi que le gouvernement de la nation complétera bientôt la justice qu'attend la mémoire de Champollion.

Malgré la fatalité qui a poursuivi ses œuvres jusqu'après sa mort, les manuscrits de sa main retrouvés chez Salvolini, ainsi que les nombreux matériaux conservés par sa famille, composent encore un trésor dont chaque page apporte quelque richesse à la science. En attendant que la république puisse entreprendre une publication complète digne de Champollion et de sa patrie, il me faudra tenir compte de quelques notes recueillies rapidement en inventoriant ses manuscrits.

Le second événement n'est rien moins que l'apparition d'une *grammaire démotique*. Une *grammaire démotique* eût été une entreprise d'une très-grande difficulté pour un savant émérite, il était permis de la regarder comme trop audacieuse pour les débuts d'un jeune homme de vingt et un ans. Le doute, en cette circonstance, était raisonnable : il fut exprimé, dit-on, d'une manière peu encourageante.

J'ai hâte de le dire, monsieur, le jeune coursier a bondi sous l'aiguillon, et le spectateur impartial reconnaîtra, je le pense, qu'il a franchi avec succès une bonne partie des obstacles. Le résumé des découvertes de M. Henri Brugsch (1) nous arrive dans un petit cahier lithographié et sous la forme d'une courte grammaire, enrichie d'exemples et de quelques traductions. Ainsi, tout en exposant les secours nouveaux que M. Brugsch apporte à la science, je discuterai ce qui me paraît compléter ses découvertes ou en modifier les résultats, tant dans mes propres études que dans les notes extraites des premières recherches de Champollion.

On comprend ordinairement sous le nom d'*écriture démotique* ou *enchoriale*, plusieurs écritures égyptiennes cursives qui offrent des nuances très-diverses. Entre le petit fragment sur le dieu *Amoun*, que vous avez publié dans la *Revue Archéologique* (2) et les premiers contrats que l'on regarde comme démotiques, il y a des différences plus tranchées et plus radicales qu'entre ces derniers écrits et les papyrus

(1) *Scriptura Ægyptiorum demotica*, etc. Berlin, 1848; à Paris, chez Klincksieck, rue de Lille.

(2) Voy. la *Revue Archéologique*, mai 1848.

hiératiques. Mais pour ne pas compliquer par trop la question, bornons-nous, pour le moment, à étudier les types les plus voisins de l'écriture intermédiaire de la pierre de Rosette, sauf à faire quelques observations sur les nuances de temps et de dialecte, lorsque nous aurons mieux compris les principes généraux de ces écritures adaptées aux besoins de la vie et de la langue usuelle.

Quant à cette langue usuelle du temps des Ptolémées, on pouvait en être sûr *a priori*, c'était, comme vous l'avez dit, une *langue mère du copte*, et, par conséquent, fille *de la langue antique*, devenue *sacrée*. Aussi, indépendamment des secours que l'histoire peut tirer immédiatement des monuments démotiques, ce titre d'intermédiaire entre le copte et le vieil idiome assure à la langue vulgaire des Ptolémées un haut intérêt philologique.

Cette idée fondamentale d'une dérivation complète, Champollion l'étendait à l'écriture démotique. C'était le résultat de ses dernières études; vous l'avez constaté, monsieur, d'abord par le témoignage du savant abbé Peyron, et ensuite par divers passages de Salvolini (3). Vous y avez saisi le plagiaire en flagrant délit, et combattant les premiers essais de Champollion à l'aide des travaux plus avancés qu'il avait osé lui dérober à ses derniers instants. Champollion n'a malheureusement pas eu le temps d'exposer ses théories sur ce point de la science, et sa grammaire parle à peine de l'écriture *enchoriale*, qui devait être étudiée dans un ouvrage particulier.

Vos conjectures sur l'opinion générale de Champollion peuvent, néanmoins, être vérifiées d'une manière complète, par un article où M. Lenormant a exposé tout l'enchaînement des écritures égyptiennes. Ce travail, inséré dans la *Revue Française*, en mars 1830, fut rédigé sous l'inspiration des leçons récentes de Champollion, et avec son approbation, pour la publication de certaines remarques, encore inédites à cette époque. Je ne veux pas mutiler ce morceau, qu'il faut lire en entier, car on n'y trouvera encore aujourd'hui rien à retrancher et peu de choses à ajouter. Nous y voyons, de la manière la plus authentique, qu'à cette dernière époque de ses travaux, Champollion regardait définitivement *le démotique* comme une dégénérescence de l'*écriture hiératique*, dans laquelle les caractères tant *phonétiques* que *symboliques* s'étaient simplifiés de plus en plus par l'usage journalier, jusqu'à perdre souvent la trace de leurs formes originaires.

(3) *Lettre à M. Guigniaut*, page 14.

Mais comme la simplification des *signes idéographiques* jetait nécessairement de l'obscurité dans la lecture, leur usage se restreignait chaque jour, et le *phonétisme* faisait, en conséquence, de nouveaux progrès. Il existait un autre motif impérieux à ces progrès du système *phonétique* ou *alphabétique*, dans la transformation successive du langage. Lorsqu'un mot était tombé en désuétude, l'idée que ce mot exprimait ne pouvait plus être rendue dans l'écriture par le symbole abrégé du mot antique; il fallait bien que le mot nouveau, ou la forme plus moderne fût exprimée par *des lettres*, s'ils différaient un peu notablement du mot antique. Ainsi, par exemple, l'*œil* se disait *iri* dans l'idiome sacré, comme l'atteste Plutarque. L'*œil* ◠ hiéroglyphique était tellement identifié aux sons *iri*, qu'il servait à écrire le mot *iri*, *faire*, en copte ⲉⲓⲣⲉ. Ce mot étant devenu suranné et remplacé dans l'usage par le mot *bal*, copte ⲃⲁⲗ, il a fallu nécessairement, pour rendre ce mot dans le démotique, abandonner la sigle de l'œil dans ce cas, et écrire le mot *bal* alphabétiquement. Mais nous retrouverons l'*œil* (4) lui-même dans des titres sacrés.

Si l'on joint à toutes ces causes l'imitation des peuples qui furent, pendant cette période, en contact intime avec l'Égypte, on conçoit que, comme l'a dit M. Lenormant, l'écriture se soit peu à peu débarrassée de tous ses symboles. C'est là l'état où vous l'avez trouvée, monsieur, dans le fragment nécessairement très-moderne sur le dieu *Amoun* (5). Arrivée à ce degré de simplification, l'écriture égyptienne n'avait plus besoin que de transcrire en lettres grecques celles de ses articulations que pouvait rendre cet alphabet pour devenir le copte des manuscrits.

M. Lenormant nous avertit qu'en conséquence de ces idées, Champollion avait remis une étude plus complète des textes démotiques à un temps où l'ordre de ses travaux lui aurait permis d'approfondir les particularités de l'écriture hiératique à ses différentes époques.

Plus j'ai étudié l'écriture démotique, et plus j'ai vérifié le principe reconnu par Champollion. Vous avez bien expliqué, monsieur, la profonde différence qu'il y a entre une *traduction* opérée par la comparaison d'un texte grec et par une *dissection* plus ou moins ha-

(4) Voy. la planche Ire, no 1 *bel*, manuscrit magique de Leyde; no 2 *bl*, Young, *Hieroglyphics*, pl. 31, l. 7, Contrat Casati. Le dernier caractère est un déterminatif qui sera expliqué plus loin.

(5) Voy. *Revue Archéologique*, mai 1848.

bile, telle que Young a su la faire, et la véritable *transcription* des mots qu'expriment les groupes démotiques. Celle-ci ne peut être obtenue que par une analyse exacte de chacun des éléments employés. Aussi vous êtes-vous attaché spécialement à lire ces mots, et vous me permettrez de transcrire ici le jugement général que M. Brugsch a porté sur votre travail (page 6) : «..... Vir illustrissimus (de Saulcy) « qui primus ad has res diligentissime et subtilissime perquirendas « acerrimum studium contulit......... inter omnes qui ad id tempus « demoticæ scripturæ rationem explicare studuerunt, palma haud « dubie ingeniosissimo illi *de Saulcy* debeatur. »

Je transcris avec un double plaisir cet éloge impartial qui vous arrive de Berlin, d'abord parce qu'il a une grande valeur sous la plume de M. Brugsch, qui propose souvent des lectures différentes des vôtres, et, de plus, parce qu'il prouve que ce jeune auteur possède le rare mérite de savoir rendre pleine justice à ses devanciers.

Il s'agit donc de *lire* les groupes démotiques et de rendre raison de leurs éléments, de manière que chaque caractère retrouvé ailleurs joue dans le nouveau groupe un rôle logiquement semblable à celui que l'on a constaté une première fois. C'est seulement après avoir subi cette épreuve qu'il peut être regardé comme un élément assez solide pour former à son tour la base d'un nouveau progrès dans le déchiffrement. J'espère prouver, monsieur, que, pour atteindre ce but, l'un des moyens les plus puissants est la comparaison des signes démotiques avec les caractères hiératiques qui furent leurs premiers types. Je dis *chaque signe* et non pas *chaque groupe*, car le mot démotique peut affecter souvent une forme nouvelle et étrangère à l'idiome sacré ; il doit, dans ce cas, être écrit par un groupe entièrement nouveau : nous l'avons vu pour le mot *bal*, œil (voy. pl. 94, nos 1 et 2). Il en est de même, par exemple, du mot *matji*, oreille, en copte, ⲙⲁⲁϫⲉ (voy. pl. 94, n° 3) (inscription de Rosette, ligne 4, dans l'expression égyptienne du titre *Ptérophore*). Le groupe n'a de rapport avec aucun groupe antique, parce que le mot antiqu *mestjer* [hieroglyphs] en différait notablement.

J'ai cru devoir insister sur ce point, d'autant plus que M. Brugsch n'y a pas donné une attention suffisante. En effet, lorsqu'il établit une comparaison, il se sert ordinairement d'un signe hiéroglyphique en négligeant l'intermédiaire hiératique. Le vrai fil conducteur lui échappe par cette méthode, et l'analogie reste douteuse aux yeux du

lecteur, même lorsqu'elle est invoquée à juste titre. Je pense qu'on ne conservera pas de doute sur la nécessité de suivre cette filière après avoir étudié les planches qui accompagnent mon travail.

Les signes démotiques sont de plusieurs espèces; M. Brugsch les partage en deux classes : les *lettres* ou *signes phonétiques* et les *sigles idéographiques*. Quelque naturelle que paraisse cette division, il m'est impossible d'en accepter les termes ainsi posés. Je suis obligé, pour me faire mieux comprendre, de développer ici les principes qui régissent, dans l'écriture sacrée, une classe très-nombreuse de caractères, où le *phonétisme* se développe à divers degrés, tout en conservant au groupe le fond de sa nature primitive qui est idéographique. Champollion en a parfaitement saisi la nature générale et transcrit presque toujours ces groupes avec une grande sagacité. On doit néanmoins à M. Lepsius d'avoir formulé plus nettement les divers degrés du phonétisme (6). Ce savant reconnaît : 1° un alphabet très-restreint composé de caractères *purement phonétiques* ou *simples lettres;* telles que *a*, *b*, etc.; 2° des caractères *syllabiques*, c'est-à-dire valant une syllabe complète, soit que la seconde lettre soit exprimée, soit qu'elle reste sous-entendue. C'est ainsi que Champollion donne très-exactement la valeur *m h* au caractère , lorsque ce caractère est seul, tout aussi bien que lorsqu'il est suivi de , signe du *h*. 3° Certains caractères exprimant une *idée*, un *mot*, peuvent être accompagnés de l'ensemble ou d'une partie des signes phonétiques qui *écrivent* ce même mot. C'est là un *pléonasme graphique* à divers degrés qu'il nous faut étudier ici avec soin.

Je prendrai le mot *nakht*, *force*, en copte ⲛⲁϣⲧ, pour exemple des diverses méthodes que l'on employait pour combiner les éléments phonétiques autour d'un symbole. Le symbole de cette idée était le bras armé de la massue , ou le morceau de bois noueux . Or, on trouve les lettres *n*, *kh*, *t*, jointes à ces deux symboles de toutes les manières suivantes : ou tout seul (7). Ce dernier caractère, qui joue le rôle de déterminatif,

(6) Voy. *Annales de l'Institut archéologique*, 1837.

(7) Par exemple, dans le cartouche de Nectanébo, *Nekht neb ou*.

peut également être remplacé dans cette fonction par la branche , mise dans la main d'un petit personnage (voy. pl. 94, n° 4). J'ai remarqué cette variante sur les monuments d'une plus haute antiquité. Sur la belle stèle du roi Sévekotp, au Louvre, le déterminatif est un homme tenant la massue (voy. pl. 94, n° 5). Il résulte de toutes ces variantes, extraites de textes d'ailleurs identiques, que le caractère se prononçait *Nekht*, quelle que fût la quantité d'éléments phonétiques que l'écrivain jugeât à propos d'y ajouter. Rien de plus général que l'emploi de ce *demi-phonétisme*, en sorte qu'on pourrait dire que tout caractère qui emportait l'idée d'un mot pouvait être accompagné par surcroît de tout ou partie des lettres avec lesquelles on écrivait ce même mot. Il est impossible de se rendre compte de l'économie d'un texte égyptien sans la connaissance de cette latitude laissée à l'hiérogrammate. Mais la richesse de variantes qui en découle devient elle-même une source de conquêtes. J'en citerai, pour exemple, le mot *anem*, qui signifie *laine*, *toison*, *poil*. Son orthographe est curieuse à étudier, parce qu'il s'écrit quelquefois avec deux de ces caractères mixtes. La première syllabe *an* est rendue par l'œil garni de son sourcil ou par le poisson son homophore. Ces deux caractères, pour rendre la syllabe *an*, sont escortés d'un *a* ou d'un *n* , ou de l'un et de l'autre ; ou ; on peut également les employer seuls avec la même valeur. Dans le mot *anem*, le second caractère mixte a la forme suivante . Je ne connais pas l'objet qu'il représente, mais je le lis *nem* sans hésitation, en comparant les variantes principales du mot *anem* et (8). En effet, une fois que l'on a fait cette remarque,

(8) Ces variantes sont tirées de la muraille de Karnak actuellement au Louvre, où Thoutmès III fit inscrire les tributs et les dépouilles, résultats de ses expéditions victorieuses. Ce mot y désigne les laines précieuses d'une espèce de mouton à grandes cornes, nommé *abi*. M. Birch a parfaitement saisi ce sens dans la traduction qu'il a donnée de cette belle inscription. (Voy. *Transactions of the royal Society*, vol. II, new series.) Dans le *Rituel funéraire*, on a désigné par ce mot la toison des chèvres sacrées et le poil d'une des vaches mystiques. (Voy. Todtenbuch, 125,24 et 148,31.) Il est écrit dans cet endroit *Anemm*; la mèche de cheveux lui sert également de déterminatif, mais la der-

on observe facilement que le caractère [hieroglyph] n'est jamais précédé que d'un *n* et suivi que d'un *m* dans la même syllabe. Je ne veux point sortir de mon sujet pour expliquer ici divers mots où la syllabe *nem* s'écrivait avec ce caractère; permettez-moi seulement de remarquer que M. Osborn (9) avait cru reconnaître le nom des peuples *sémites*, en lisant *schemou* le groupe [hieroglyphs]. Il est évident que ce mot, employé comme nom de peuple, n'est qu'une variante du nom générique *Namou*, qui désignait, chez les Égyptiens, une des grandes divisions de l'espèce humaine. On voit de quelle utilité peuvent être ces particularités de l'écriture antique, et combien leur connaissance est indispensable.

Il appartient aux progrès journaliers de la science d'enrichir les trois catégories proposées par M. Lepsius et d'examiner les divers emprunts qu'elles se font mutuellement; mais j'ai dû exposer de mon mieux cette théorie, car il se présente ici une question vitale pour la lecture des textes démotiques. N'y a-t-il, dans ces textes, que des signes idéographiques en petit nombre et des lettres? ou bien ont-ils conservé des caractères mixtes comme leurs prototypes hiératiques? Je n'en ai jamais douté, monsieur, et j'en doute encore moins en examinant la longue série de caractères que M. Brugsch donne comme correspondant à des lettres. L'écriture démotique, déjà fort compliquée pour une écriture vulgaire, l'eût été bien davantage si tous ces caractères eussent été employés indifféremment. Vous avez bien fait observer que les radicaux conservaient en général une orthographe invariable. Mais il faudrait déterminer les règles de cette orthographe et distinguer les signes qui servaient indifféremment à écrire les divers mots et montrer dans quelles conditions les autres pouvaient être employés. Je ne vois pas que M. Brugsch se soit occupé de ce point essentiel. J'y reviendrai plus en détail en discutant les lectures que contient son ouvrage, et, sans m'engager ici dans une nomenclature de caractères, je vais prouver brièvement que le démotique employait des signes de toutes les catégories que nous avons reconnues dans les hiéroglyphes.

L'emploi de quelques *signes purement idéographiques* a été reconnu par tous les savants qui ont étudié l'écriture démotique; la discussion

nière lettre est redoublée. C'est une modification grammaticale ou orthographique, dont beaucoup de radicaux étaient susceptibles. En copte *anom*, signifie *peau*.

(9) Osborn, *Testimony*, etc., p. 21.

ne s'est établie que sur leur nombre et sur l'appréciation de quelques-uns en particulier. Ainsi, chacun reconnaît la valeur des sigles qui servent à écrire les idées suivantes : *année* (voy. pl. 94, n° 6), *homme* (n° 7), *femme* (n° 8), *Dieu* (n° 9), *or* (n° 10); les noms de *Thoth* (n° 11) et du *soleil* (n° 12), etc.

Dès ce premier pas, la comparaison avec les signes hiératiques de ces mêmes mots nous apparaîtra comme un puissant moyen de vérification. M. Leemans a très-bien expliqué le caractère *prêtre* (n° 13) dans ses remarques sur le manuscrit magique de Leyde. Ce même papyrus, dans la transcription en grec du mot *pneb baï*, a fait connaître la sigle démotique du mot *neb* qui signifie *seigneur* et *tout*, comme dans l'idiome sacré, et comme en copte les mots ⲛⲉⲃ et ⲛⲓⲃⲉⲛ. Les variantes de ce groupe (n° 14) ne permettent pas de songer à le lire alphabétiquement (voy. Mss. de Leyde, colon. XXI). Il nous faudrait donc l'accepter les yeux fermés, si l'intermédiaire hiératique (n° 15) ne nous faisait pas comprendre ces diverses abréviations. Il serait tout à fait insuffisant d'en rapprocher la corbeille ⌣, symbole du même mot, comme l'a fait M. Brugsch. Cet auteur a lu avec succès plusieurs nouveaux symboles, tels que *mur* (n° 16) et *demeure* (n° 17), mot très-important pour expliquer diverses phrases du texte de Rosette.

Vous aviez plus de peine, monsieur, à admettre, dans l'écriture démotique, l'usage des signes idéographiques employés comme *déterminatifs* après le mot écrit *phonétiquement*. Vous aviez cependant reconnu la pierre (n° 19) qui détermine le mot *oueit* (pl. 95, n° 20), *stèle* (copte ⲟⲩⲉⲓⲧ) vers la fin du texte de Rosette. Le serpent *Uræus* (n° 21) a été également reconnu par vous comme jouant le même rôle après le mot *ouraï* (n° 22) diadème; nous le retrouverons avec les noms de ces diadèmes (n° 23), *atf*; (n° 24), *pskent*, etc. (10). Je m'empresse de dire que l'ouvrage de M. Brugsch nous apporte une liste très-riche de déterminatifs démotiques. J'espère néanmoins pouvoir l'étendre encore.

L'écriture démotique admettait aussi des caractères mixtes ou semi-phonétiques, tels que nous les avons reconnus dans les hiéroglyphes. Il faut, pour le prouver, en discuter ici quelques exemples. Le

(10) Ces deux diadèmes sont mentionnés dans la ligne 26ᵉ du texte démotique. Dans le manuscrit de Leyde, qui a été écrit par une main extrêmement habile, les *déterminatifs* sont souvent de vrais petits dessins hiéroglyphiques. On trouve à la colonne 7ᵉ, l. 10, le diadème *atef* très-fidèlement reproduit en quelques traits de plume après son nom écrit phonétiquement. (Voy. pl. 94, 23 *bis*.)

nom propre *Nekht monthes*, évidemment composé du nom du dieu *Mant* [hieroglyphs] et du mot *nekht*, *fort*, *force*, se trouve heureusement plusieurs fois répété dans les contrats bilingues (voy. Young, *Hieroglyphics*, 31), de sorte que nous avons d'une manière certaine plusieurs variantes du mot démotique que les Grecs ont transcrit νεχθ et qui est l'intermédiaire nécessaire entre l'antique *nekht* [hieroglyphs] et le copte ⲛⲁϣⲧ. En examinant ces variantes (pl. 95, n° 25), on voit que le groupe comporte un *n* initial (pl. 95, n° 26), mais qu'il peut aussi s'en passer. Pour expliquer ce fait, M. Brugsch lit dans ce cas *kt* pour *nescht* comme l'avait fait Young (voy. Young, *Dict.*, p. 52), et c'est ce qu'il appelle *compendiaria scriptura*. Il paraîtrait assez singulier qu'on eût écrit un mot en abrégé en retranchant *sa première articulation*. Nous ferions maintenant tout le contraire, et les Égyptiens le faisaient aussi. En effet, ils écrivaient en démotique le nom du dieu *Ptah* par *p*. (pl. 95, 27) suivi du déterminatif honorifique commun aux dieux, aux rois, etc. Le nom d'Amoun s'écrivait de même *A*. (pl. 95, 28). Si chacun des signes du mot *nekht*, ainsi complétement écrit (n° 29), était une lettre, le signe médial devrait nécessairement être un ϧ ou un ϣ; or, il n'en est pas ainsi, et M. Brugsch reconnaît qu'il est extrêmement semblable au ⲕ ordinaire avec lequel il l'identifie; et voyez, monsieur, où entraîne une mauvaise méthode de lecture sur ce point. Il faut trouver ici un ϧ, et la lecture alphabétique ne pouvait donner qu'un ⲕ, M. Brugsch en conclut que le même signe phonétique pouvait servir à transcrire les articulations voisines ϧ, ⲕ, et ϣ; il étend même cette latitude jusqu'à ϫ ϭ, et ϩ. Je sais, monsieur, que Champollion a pris une semblable latitude; mais Champollion comparait, par cette méthode, des radicaux antiques à leurs dérivés coptes : ces dérivés pouvaient fort bien se trouver éparpillés dans le copte parmi les articulations d'organe semblable. Je pense néanmoins que la méthode de Champollion eût gagné beaucoup en certitude et en clarté, s'il avait séparé, dès l'origine, la *transcription* des radicaux sacrés d'avec celle des mots coptes qu'il leur comparait. En tout cas, cela devient d'une absolue nécessité pour le démotique qui se rapproche davantage de la langue copte, et je prouverai plus loin qu'en se réservant la faculté de transcrire le même signe par plu-

sieurs *lettres* différentes, M. Brugsch s'est enlevé quelquefois le moyen rigoureux d'arriver au véritable sens.

J'ai dit que le signe semi-phonétique du mot *nekht* (pl. 95, n° 30) ressemblait extrêmement au K démotique (n° 31). En comparant les types hiéroglyphiques de ces deux signes (n° 32), on se rend compte de leur différence radicale, tandis que leurs formes hiératiques (*ibidem*) font voir comment une écriture plus cursive les a presque confondus. On trouve cependant, même dans l'inscription de Rosette, si mauvaise comme calligraphie, des endroits où le caractère *nekht, force* (n° 33) se distingue encore assez nettement du *k* (n° 34). On remarque ce caractère d'une meilleure forme à la dernière ligne, où le sculpteur a donné aux caractères une dimension un peu plus forte pour arriver à remplir la ligne.

M. Brugsch ayant constaté lui-même que ce caractère jouait le même rôle idéographique que le bras armé, nous ne sommes plus étonné de le voir transcrit par *Nekht* quoique privé de l'*n initial;* il pourrait tout aussi bien se passer du *t* final dans une autre variante, sans que l'écriture cessât d'être régulière.

Il est évident que c'est par le même principe qu'il faut expliquer les variantes du groupe démotique (n° 35) *mau t, mère* (Brugsch, p. 11). L'*m* initial est ordinairement retranché. Si le groupe était alphabétique, concevrait-on que l'on eût retranché l'*m* initial (n° 36) pour laisser seulement subsister une voyelle? Quoique devenu très-différent du signe hiératique correspondant (n° 34 *bis*), le signe (n° 35 *bis*) n'en suffit pas moins, presque partout, pour exprimer à lui seul le mot *mau t;* l'on y ajoute cependant quelquefois une *m* (n° 36) initiale pour plus de clarté.

Il faut encore appliquer les principes du *semi-phonétisme* pour comprendre quelque chose aux diverses variantes du mot démotique (n° 37) qui correspond au *luth* hiéroglyphique, caractère principal du mot *nofre, beau, bon.* On sait que ce mot est conservé en copte sous la forme complète ⲛⲟϥⲣⲉ, et sous la forme plus abrégée ⲛⲟⲩϥⲓ, avec la perte ordinaire de l'*r* finale. Young a bien traduit ce caractère, mais il n'a su ni expliquer le groupe, ni le lire exactement (voy. Young, *Dictionn.*, p. 93 et 94). Nous pouvons d'abord prouver directement son identité avec le ca-

ractère sacré par le nom démotique de Memphis (n° 38) : ses deux parties reproduisent fidèlement le nom hiéroglyphique *men nofre,* dans sa partie phonétique. En effet, le premier signe a déjà été lu *men* par divers savants (11), et nous apporterons encore de nouvelles preuves à l'appui de cette lecture; le second représente donc *nofre,* ou *noufi* dans le nom de cette ville. M. Brugsch me fournit une seconde preuve aussi incontestable de cette équivalence. Je la trouve dans le nom propre féminin (n° 39) *Ta nofrého,* , qu'il a déchiffré dans les deux inscriptions d'une stèle bilingue du Musée Britannique. La seconde partie de ce nom répond effectivement au mot copte ϩo, *visage* (hiéroglyphique), dans d'autres noms propres, comme *hosa* (beau visage) (n° 41), qui a été transcrit en grec *hasos* et *hasys* (Young, *Dict.*, 43). Il faut seulement observer que, dans ce dernier nom propre, la voyelle *o* (n° 41 *bis*) est exprimée. La première partie du nom propre (n° 39) répond donc encore nécessairement à l'adjectif , avec l'article féminin. C'est, en effet, la marque initiale du féminin (n° 42), telle que vous l'avez décrite dans votre lettre à M. Guigniaut (page 8), qui précède notre sigle du mot *bon*, dans le nom démotique de cette femme. La seconde forme copte ноүqι était déjà usitée à cette époque. Indépendamment du nom de Memphis, *Men noufi*, contracté en *Memphi,* on peut s'en assurer par le nom propre (n° 43) transcrit en grec πετενεφωτης (voy. Young, *Hieroglyphics*, planche 34, B, l. 5). Young a réuni, dans son *Dictionnaire* (page 88), six variantes de ce nom : il se compose de l'initiale (n° 44) constamment transcrite πετε... et que Champollion a reconnue pour l'équivalent des hiéroglyphes *peta*, le *don*. Cette initiale est ordinairement suivie d'un nom divin. Dans *Péténěphotès*, nous connaissons également le groupe final (n° 45); il se lit *otp*, et, avec le nom d'*Amoun* (n° 46), il compose un autre nom propre (n° 47) transcrit en grec *Aménothès* (*Grey's Antigraph*, B, l. 5, *Hieroglyphics*, pl. 34). Il est impossible de méconnaître ici la finale sacrée , *otp*. L'oreille impérieuse

(11) Nous étudierons ce caractère avec les signes syllabiques.

des Grecs l'arrangeait dans les transcriptions en élidant une des consonnes; ainsi, *Aménôthès* et *Aménophis* ne sont qu'un même nom égyptien, *Aménotp*. Le commencement et la fin de *Péténéphôtès* étant connus, *pete... ôtes*, il faut que le groupe intermédiaire réponde à *nef*. L'idée *bon* était donc ici rendue par le mot *noufi* ⲛⲟⲩϥⲓ, et non par le mot ⲛⲁⲛⲉ, comme le dit M. Brugsch, qui transcrit ce nom propre, *petenane otp* (Brugsch, pl. II). Il est évident qu'il fallait *pete nef otp* (12). Mais je crois comprendre pourquoi M. Brugsch a été chercher le mot ⲛⲁⲛⲉ, malgré la syllabe *nef* contenue dans le nom propre *Péténéphôtès*. En effet, le groupe démotique se présente très-souvent enrichi d'un *n* initiale supplémentaire (pl. 95, 48). Cette lettre, inexplicable pour M. Brugsch, est très-régulière pour nous, du moment que nous avons reconnu la valeur *mixte* de notre caractère démotique. C'est l'orthographe qu'affecte le mot *noufi* dans divers endroits du texte de Rosette. On trouve dès la première ligne *et er noufi* (voy. pl. 95, n° 49), *faisant bonne* (la vie des hommes), (τοῦ τὸν βίον τῶν ἀνθρώπων) ἐπανορθώσαντος.

Je ne dois pas abandonner ce groupe sans remarquer que l'idée réside dans le premier caractère (pl. 95, 49 *bis*); le second n'est qu'une sigle d'attention, une espèce de déterminatif dont il faudra, en son lieu, examiner la nature et les fonctions. Sa présence n'est pas nécessaire, mais elle est extrêmement utile, puisqu'elle empêche de confondre le mot *noufi* avec la *djandja* (pl. 95, 50) dont la figure est presque exactement semblable. La forme de ce signe d'attention est souvent très-négligée et se réduit quelquefois à une petite barre; dans le texte de Rosette (n° 51), on le confondrait facilement avec le *p* de l'article masculin (n° 52).

Nous trouverons d'autres caractères mixtes dans le cours de cette discussion, et leurs variantes orthographiques s'expliqueront d'elles-

(12) *Nef* est contracté de *noufi* dans la composition, comme *Amen* de *Amoun* dans *Amenophis*, *har* de *Horus* dans *Haroueris*, etc. On observe cette loi de raccourcissement dans les grands mots composés de la langue copte. J'ai dit que l'initiale *pété* nous annonçait un nom divin. En effet, *nef otp*, en hiéroglyphes [hiéroglyphes] *nefre otp* est l'épithète favorite du dieu Chons. *Péténéphôtes* est donc un synonyme de *Péléchonsis*. M. Letronne a fait remarquer combien les Grecs se plaisaient à composer leurs noms propres avec l'épithète favorite du dieu adoré dans leur ville natale. (Voy. Letronne, *Observations sur une classe de noms propres*, etc.)

mêmes en recourant à ces principes, que je n'ai pas craint d'exposer un peu longuement à cause de leur importance.

Dans les caractères syllabiques qu'employait l'écriture sacrée, les uns paraissent complétement phonétiques, c'est-à-dire indépendants de toute idée. Ainsi, le signe *men* sert à écrire des mots qui n'ont entre eux que des rapports de consonnance ou du moins entre lesquels nous n'apercevons plus aucune liaison étymologique. D'autres, comme ϩⲟ, ϩⲣⲁ, *face, visage*, servaient de préférence à rendre les idées qui avaient avec ces hiéroglyphes des rapports plus évidents, sans être néanmoins complétement bannis de tous les autres mots. M. Lepsius a donné à quelques-uns de ces caractères le nom fort juste de *conditionnellement phonétiques*. Nous retrouvons, dans le démotique, des caractères dont la nature est exactement semblable. M. Brugsch, ayant constaté par le déchiffrement du nom propre *Ta nofre ho* sur la stèle bilingue du *British Museum*, que le groupe démotique (pl. 96, n° 53) était l'équivalent de *face, visage*, est conduit à retrouver avec certitude la préposition si usitée égale aux mots ϩⲓ ⲉϩⲣⲁ, *sur, vers,* etc. (voy. Champol., *Grammaire, prépositions*), dans le même groupe démotique (n° 53), employé comme préposition. Young (*Dict.*, p. 109) paraît avoir saisi cette préposition, et Champollion l'a très-fidèlement lue et transcrite dans une de ses notes manuscrites. Ceci ne diminue nullement le mérite de M. Brugsch, à qui reste l'honneur de cette précieuse remarque. Comme on trouve très-habituellement la préposition écrite (n° 54) sans sa voyelle *o* (n° 55), ni son déterminatif (n° 56), il faut bien admettre que le premier caractère peut rendre le mot à lui tout seul, ainsi que son type hiéroglyphique. C'est donc là un caractère syllabique qui, de plus, est lié d'assez près aux idées qui se rattachent à la *face humaine, sur, vers,* etc. Le premier coup d'œil jeté sur le signe hiératique de la face humaine (n° 56 *bis*), prouve que notre caractère démotique n'en est point dérivé : on l'a tiré directement de l'hiéroglyphe , et c'est une exception dont il est utile de rechercher la raison. On remarquera que tout dérivé du caractère hiératique (n° 56 *bis*) se serait exactement confondu avec une *liaison* démotique très-usitée (n° 56 *ter*), qui rassemble, comme nous le verrons, un *t* avec un *n*

ou une voyelle. Or, quoique l'abréviation progressive ait amené plusieurs de ces confusions, il est naturel de penser qu'on a cherché le moyen d'en écarter quelques-unes.

Rien de plus certain que le sens de *frère* attribué au caractère (n° 57) par les nombreuses variantes des mots *frère, sœur* et *Philadelphe.* M. Brugsch le transcrit *se* et *sche,* mais on ne peut le prononcer que *son* ou *sen,* lorsque l'on connaît le mot antique *sen* ⊥ et le mot copte ϹΟΝ, *frère,* entre lesquels le mot démotique doit nécessairement venir se placer. Il est impossible de penser que l'*n* finale se fût retrouvée en usage dans le copte si elle eût été perdue dans la prononciation ptolémaïque. Le caractère *sen,* dans ses diverses variantes (n° 57 *bis*), est donc syllabique, comme son type antique ⊥ l'était sans contestation. Je pense, monsieur, que, ceci reconnu, on comprendra facilement les deux variantes que vous avez signalées, page 210 de votre analyse (n° 57 *ter*), et dont la forme s'éloigne sensiblement du type. C'est, à mon avis, une *liaison* composée de la partie supérieure du caractère (n° 57) *sen* et d'un *n* de la forme ordinaire (n° 58). Ainsi, dans ce cas, les deux lettres sont représentées, comme en hiéroglyphes, lorsqu'on écrit ⊥ au lieu de ⊥.

Vous avez examiné, monsieur, dans la *Revue Archéologique* (octobre 1845) les nombreuses variantes du titre *Épiphane*, et vous avez montré les difficultés qui s'y réunissent. J'en essayerai une analyse plus complète en traitant des *déterminatifs démotiques,* mais je puis montrer ici que le principal caractère (n° 58 *bis*) est syllabique. C'est certainement à tort que M. Brugsch le transcrit par une ou deux voyelles. Considéré comme symbole de *lieu,* d'*habitation,* le type ▭, auquel il est entièrement conforme, a pu, en effet, se prononcer *éi, ty, ma*, etc., et surtout ne pas se prononcer du tout lorsqu'il est employé en qualité de déterminatif; mais le caractère démotique (n° 58 *bis*) sert à deux usages très-distincts qui lui viennent de ▭ en ligne directe. En tant que caractères phonétiques, l'un et l'autre valaient *hr*. Vous avez bien montré que le nom de la deuxième tétraménie démotique (n° 59) devait se prononcer *hre,* comme dans l'*idiome sacré* ▭. Les déterminatifs hiéroglyphiques avaient fait

voir à Champollion que cette expression signifiait *blé*, *froment* en particulier, et *nourriture*, *denrées* en général (13), en copte ϩⲣⲉ. Vous avez en même temps (voy. *Texte démotique de Rosette*, p. 22) vérifié une précieuse indication de Champollion, à savoir que ce même groupe démotique (n° 59) servait six fois à exprimer les idées *blé* et *denrées* dans le cours du décret de Rosette. La forme constante du premier caractère vous a autorisé à avancer que c'était à tort que Champollion séparait le second jambage pour en faire la lettre *r*. Mais Champollion, avec cette intuition merveilleuse qui ne lui a jamais fait défaut, savait qu'il lui fallait le mot *hré* ϩⲣⲉ, et il cherchait partout son *r* final. Or, le caractère initial était syllabique et pouvait se lire *hr* à lui tout seul comme son type ⊏⊐. J'en trouve la preuve irrécusable dans les variantes du titre *Epiphane* (n° 60) en hiéroglyphes ⊏⊐ ⟷ Λ, *her*. Nous ne pouvons encore examiner ici que la partie *phonétique* de ces variantes. En jetant les yeux sur la planche (14), où vous avez rassemblé les plus importantes, on reconnaît aussitôt que le radical est écrit trois fois avec un *r* complémentaire (n° 61), *hr* en toutes lettres ; ce n'est que la transcription du groupe sacré avec le déterminatif (n° 62 *bis*) égal à Λ et comme lui symbole du mouvement. Le type hiératique très-cursif (n° 62), identique avec le caractère démotique, est celui qu'on trouve dans tout le rituel funéraire de *Sahorphre*. Le n° 62 est copié, *pl.* 63 *de la Commission d'Égypte* dans le titre du chapitre qui correspond au chap. 85 du *Todtenbuch* de M. Lepsius. Un surnom consacré comme celui d'*Epiphane*, devait avoir une prononciation constante. Il nous faut donc admettre que ce radical se lisait toujours *her* ou *har*, en démotique comme en hiéroglyphes, quoique notre caractère y soit, quatre fois sur cinq, dépourvu de son *r* complémentaire.

On reconnaît plus facilement ces caractères syllabiques soit dans des mots antiques conservés intacts par l'usage, soit dans des mots sacrés qui, formant des noms propres ou des surnoms, ont dû être transcrits exactement en démotique. Mais cette circonstance n'empêche pas qu'ils ne conservent leur valeur syllabique lorsqu'on les emploie pour écrire d'autres mots. C'est ainsi que nous avons vu le caractère *men* (n° 63, pl. 96) dans le nom antique de Memphis, *Men noufi* (n° 64),

(13) *Mémoire sur la notation du temps*, p. 104.

(14) Voy. *Revue Archéologique*, octobre 1845, pl. 37 *bis*.

et nous retrouverons cette syllabe dans l'écriture de différents mots. M. Brugsch en indique une variante (n° 65) très-employée dans l'écriture des radicaux. Sa valeur *men* est incontestable; car, suivie d'un simple *t* (n° 66), elle suffisait pour écrire le mot *mont* (n° 67), qui est, suivant toute apparence, le nom démotique du dieu *Mont* ou *Mantou* . Cette valeur se trouve établie par le nom propre (n° 68) *Nekht month* du papyrus Casati que l'antigraphe grec écrit Νεχθμωνθης, et dont nous avons déjà étudié la première partie. Je dois remarquer, monsieur, que Champollion, et, après lui, Salvolini, en lisant *sment* le mot (n° 69) qui, dans l'inscription de Rosette, exprime les idées *établi, rétablir,* avaient déjà transcrit exactement notre signe *men* (n° 65). Vous n'aviez pas admis cette lecture; et, en effet, on n'en apportait aucune preuve; la démonstration en appartient donc encore à M. Brugsch. J'ai rangé ces deux signes dans la classe des signes syllabiques; le second n'est probablement que l'abrégé du premier. Il serait facile encore de ne voir dans l'un et l'autre cas que la liaison des consonnes *m* et *n* (n°s 70 et 71); car nous verrons que ces liaisons occupent une place très-importante dans l'écriture démotique. En tout cas, il est certain que ces signes remplacent partout le caractère dont le rôle est constamment syllabique. Mais comme ils ne rappellent point sa forme hiératique (n° 71 *bis*), je suis bien plus porté à les considérer comme composés des deux lettres *m* et *n*. Je ne dois pas oublier, monsieur, qu'en examinant la lecture du groupe *sment*, à la page 78 de votre analyse, vous avez signalé les graves complications qu'entraînait cette lecture, et vous disiez : Donc 1° le signe initial (n° 69) est un *s* et dans le même mot un signe imprononçable; 2° le second signe, qui est un *p* dans le nom de *Ptolémée*, devient ici un *m*, etc.; de sorte que vous faisiez remarquer que des signes tout à fait identiques venant à jouer des rôles très-différents, l'écriture démotique serait devenue *une sorte de grimoire inextricablement embrouillé*. Toutes les difficultés que vous avez signalées existent très-réellement. Ces formes de caractères radicalement distincts et devenus si semblables dans l'usage seraient inexplicables dans une écriture primitive, et que l'on aurait à déchiffrer telle qu'elle aurait été d'abord inventée; mais on en comprend l'existence lorsqu'on réfléchit qu'on étudie dans le démotique une écriture doublement dérivée et, si j'ose le dire, abrégée à la deuxième puissance. Un Égyptien n'était pas néanmoins dépourvu de fil conducteur au milieu de ces divers

emplois de caractères, dont les formes s'étaient confondues. 1° L'orthographe à peu près constante des groupes radicaux guidait l'œil et aidait la mémoire; 2° dans la main des écrivains habiles les divers signes ne se confondaient pas complétement; 3° le signe imprononçable qui suit la racine *sment*, et bien d'autres n'étant qu'un *surcroît de précaution*, ne pouvait jamais embarrasser un Égyptien qui avait déjà prononcé le mot tout entier lorsqu'il arrivait à ce signe, et qui savait parfaitement que les radicaux étaient souvent suivis de signes déterminatifs imprononçables; soit qu'il connût encore le sens idéal attaché à ces signes supplémentaires, soit qu'il en eût complétement perdu la trace. En ce qui concerne le mot *sment* (n° 69), *établir, disposer* (ⲥⲙⲉⲛⲧ en copte), il ne pouvait offrir de difficultés sérieuses à la lecture pour un indigène. En effet, le premier signe est une *s*, qui est presque toujours employée comme *s initiale*; le second caractère se lit *men*, comme nous l'avons vu; il est suivi non pas d'une *s* ni d'une *n*, mais bien des deux caractères connus *e t* (n° 72). La voyelle *e* était écrite après les deux consonnes *mne* au lieu de *men;* cette règle, dont nous verrons souvent l'application, est encore un héritage de l'*hiératique*, et il en faut tenir compte dans la transcription. Le mot se lisait donc *sment* sans hésitation, et l'ensemble, complété par le signe final, formait un groupe que l'œil ne pouvait plus confondre avec aucun autre; en sorte que, sous ces traits de plume qui nous paraissent si confus, l'écriture démotique avait néanmoins réussi à conserver, dans une certaine mesure, le caractère exquis de l'écriture sacrée, dans laquelle l'hiérogrammate pouvait frapper tout à la fois les yeux et les oreilles du lecteur, peindre en même temps et parler sa pensée, pour la reproduire plus complétement à l'intelligence.

Sans vouloir faire ici une nomenclature des caractères syllabiques démotiques, étudions encore l'expression du verbe ⲟⲩⲟⲛ *être*, qui revient dans une si grande quantité de phrases. Champollion avait remarqué que, dans le texte démotique de Rosette, un même signe (n° 72 *bis*) revenait constamment aux endroits où d'après le sens des phrases, le copte eût exigé le verbe ⲟⲩⲟⲛ *être*. Il retrouva ce verbe dans les hiéroglyphes, exprimé particulièrement par le lièvre. Cet animal n'est pas un symbole du verbe *être*, c'est un pur caractère syllabique; quelle que soit d'ailleurs l'origine de sa valeur, il sert à écrire la syllabe *oun* dans des mots parfaitement indépendants les uns des autres, tels que , ⲟⲩⲱⲛ, *ouvrir;* ,

ⲟⲩⲟⲉⲓⲛ, *lumière;* [hieroglyph], ⲟⲩⲱⲛϣ, *un loup;* [hieroglyphs], *hounnou, jeune;* etc. En jetant un coup d'œil sur le caractère hiératique correspondant au lièvre (n° 73), le rôle du signe démotique (n° 72) se dévoilera tout aussitôt. Dans l'écriture de certains contrats (15) le caractère *oun* (n° 74) prend une forme un peu plus compliquée, et nous pourrons y constater sa valeur par deux transcriptions, l'une grecque et l'autre hiéroglyphique.

On trouve, dans l'antigraphe grec du papyrus Casati, le nom propre Οννωφρις; le père de ce personnage est nommé *Horus* et sa mère *Senpoëris*. L'expression démotique de ces deux derniers noms ayant été reconnue par tout le monde, il ne pouvait y avoir d'hésitation sur le nom démotique qui répondait à Onnofris. Ce nom affecte, dans le papyrus Casati, une forme (n° 74 *bis*) assez différente au premier abord de celle qu'il a dans la copie de Berlin (n° 75) (16). Il est évidemment composé des deux radicaux *oun* et *nofre*. Nous avons étudié avec trop de soin le second, *nofre*, pour nous étonner de le trouver dans le papyrus de Berlin écrit avec le supplément d'une *n* initiale (n° 76) au-dessus de la sigle *nofre;* et vous remarquerez, monsieur, que cette orthographe si régulière eût été incompréhensible sans nos explications sur la nature *mixte* du caractère principal. Les deux variantes du premier radical *oun* présentent des différences assez notables, tant entre elles qu'avec le caractère de la pierre de Rosette (n° 72 *bis*); mais chacune de ces trois variétés rappelle le deuxième type hiératique (n° 73).

La connaissance du verbe *oun*, *être*, est tellement indispensable qu'il est fort heureux que la transcription d'un nom propre en ait constaté l'expression. Celui-ci ne peut donc se lire *Chonofris* comme Young l'a proposé (*Dictionnaire*, p. 85) et n'a pas le moindre rapport avec le dieu *Chons*. On ne peut le lire autrement que son type sacré, *oun nofré*, [cartouche]. C'était le *nom royal* d'Osiris,

(15) C'est ici le cas de remarquer une fois pour toutes, que la pierre de Rosette, très-médiocre en général pour le type et pour l'exécution, est encore plus particulièrement mauvaise dans le texte démotique. En effet, cette écriture est une véritable *tachygraphie* obtenue par l'usage constant de la plume. La pierre ne se prête qu'avec une grande difficulté à la reproduction d'une écriture aussi profondément cursive. Aussi, sur ce monument, les traits sont devenus anguleux et ont perdu beaucoup de leur physionomie; enfin plusieurs caractères, voisins par la forme, mais très-distincts dans leur emploi, se confondent à l'œil sur la pierre de Rosette, ce qui a hérissé l'étude de ce monument de difficultés sans nombre.

(16) Voy. Papyrus Casati; Young, *Hieroglyphics*, pl. 31, l. 7. Papyrus 36, de Berlin; Kosegarten, pl. IX.

qu'on pourrait, je crois, interpréter : *étant bon*, ou *le bon* par excellence ; et comme Champollion l'a dit, il a été fort exactement conservé dans les noms modernes *Onnophris* et *Onufrius*.

Nous allons retrouver la même syllabe dans le surnom fort curieux porté par Ptolémée Aulétès, νεος Διονυσος. Le Musée Britannique possède une stèle démotique venue de Sakkarah, et fort remarquable par le tracé hardi et compliqué des traits de l'écriture qui annonce une main très-exercée (17). Young y a reconnu après le nom de *Ptolémée* le titre νεος Διονυσος et il a bien déchiffré les mots *le dieu* (n° 77)...... *T i n y s s* (n° 79), ou, en suppléant deux voyelles, *Dionysos*. Le groupe intermédiaire (n° 78) devait donc répondre à νεος. Dionysos (*Bacchus* et non pas *Denys*, comme Young le remarque fort justement) était le représentant d'Osiris dans le système d'identification gréco-égyptienne. En effet, le titre officiel (18) de ce roi était l'*Osiris enfant*

(17) Voy. *Hieroglyphics*, pl. 75, l. 7.

(18) La déification a tenté l'ambition de tous les rois de l'antiquité. Mais cette usurpation impie, qui ne nous paraît maintenant que le délire suprême de l'orgueil humain, se présentait en Égypte avec un caractère tout particulier. S'identifier avec la divinité, c'était pour les Égyptiens une condition régulière quant à la plupart des actes religieux. Cette direction des esprits aide à comprendre la singulière apothéose de Rhamsès le Grand qui, sous son propre nom, ou sous le nom de *Soleil de Rhamsès*, s'introduit dans les triades divines auxquelles le souverain adresse ses hommages. L'homme, à sa mort, devient un *Osiris* ; puis on le voit revêtir successivement d'autres formes de la divinité, à mesure que son âme change d'état dans l'*Amenti*. Dans l'acte de la prière, l'homme s'identifiait également à un dieu. Jamblique nous a conservé cette notion (VI, 6, I, 12) que nous retrouverons constamment depuis les prières antiques du *Rituel funéraire* jusqu'à la *conjuration* du *Rituel magique* de Leyde. (Voy. Reuvens, *Lettres à M. Letronne*.) L'Égyptien ne croyait donc à la puissance de sa prière qu'autant qu'il la formulait, non pas en son propre nom, mais au nom d'un dieu.

Le roi, par son couronnement, se trouvait régulièrement transformé en un dieu fils du Soleil ; aussi, lorsque Alexandre fut proclamé fils de Jupiter Ammon, ce fut une marque éclatante que l'Égypte l'adoptait comme un souverain indigène. C'est une nuance de la même idée qui est exprimée par le titre *dieu Epiphane, dieu manifesté*, comme l'a très-bien traduit Champollion. *Dieu incarné* rendrait aussi très-bien l'idée égyptienne, car le verbe [hiéroglyphe] signifie *engendrer*. Les Égyptiens, rois ou particuliers, n'avaient point la prétention de s'assimiler à Ammon, dieu suprême et générateur ; mais ils affectaient volontiers le caractère du *dieu enfant*, troisième personne de la triade divine et produit de l'opération mystérieuse, symbole de toute création. Les noms de ces *fils divins* furent extrêmement usités comme noms propres ; de là tous ces noms terminés en *pe khrouti, soboles*, ποχρατης, harpocrates, semphucrates, chapochrates ; *Horus, Chons, Ah* (ou Lunus), enfants, ce sont là de véritables médailles qui indiquent à quel point cette idée était dominante à l'époque ptolémaïque. Mais elle est entièrement conforme à

, *Osiris houn;* son cartouche hiéroglyphique en fait foi (19). Comme il s'agit d'un titre consacré, le même mot *houn* a dû être conservé dans le démotique. En effet, malgré la complication des traits qui caractérise l'écriture de ce monument, on reconnaît sans peine la lettre initiale *h*, qui, dans le premier exemple (n° 78) a presque tout à fait la forme hiératique (n° 80). La sigle dérivée du lièvre *oun* (n° 81) vient ensuite; elle est également un peu plus *chargée* qu'à l'ordinaire. Je ne sais pas ce que pouvaient signifier les petits traits intérieurs qui l'accompagnent dans le premier exemple (n° 78), et qui manquent dans le second (n° 82). Je pense qu'ils jouent le même rôle que *le point* qui ne sert très-souvent qu'à remplir un vide et à conserver ainsi une sorte de symétrie dans l'aspect des groupes. Quant aux deux derniers caractères qui, dans le second exemple (n° 82), sont joints au groupe par un même trait de plume, quoiqu'ils soient réduits ici presque à un souvenir, nous pourrons cependant prouver au chapitre *des déterminatifs*, qu'ils sont là pour remplacer les caractères *homme* (n° 83) et *enfant* (n° 84). La troisième variante (n° 85) est tirée de la stèle calcaire bilingue, venue également de Sakkarah et publiée par Young (pl. 74, lig. 1re, A): elle se compose des mêmes éléments; mais l'écriture en est plus grossière.

Ces exemples suffiront pour prouver l'emploi de véritables caractères syllabiques. La syllabe complète est encore rendue souvent dans

la tradition antique. Amoun, s'adressant aux dieux du Nord et du Midi dans le temple de *Médinet Habou*, leur dit à propos de Rhamsès le Grand : « ..... C'est « mon fils, le seigneur des années..... Je l'ai élevé dans mes propres bras; je lui « ai dit de faire des adorations devant la porte de ma demeure; je l'ai engendré « dans la jouissance de mes membres divins..... Il est en vous, il adoré comme « vous adorez, son nom (germe?) comme vos noms..... » C'est en conséquence de ces idées qu'on trouve figurés sur les monuments religieux tous les détails de l'éducation des jeunes rois divins, Aménophis et Cæsarion, et que leur mère porte les titres de la grande mère divine. J'ai cru ces développements nécessaires pour faire saisir l'idée fondamentale de tous ces titres qu'il nous faudra analyser, *dieu Epiphane, jeune Harphré, jeune Osiris*, etc.

(19) Voy. Lepsius, *Choix de monuments*, pl. XVI. Cette belle stèle de *Ta imoutp* a aussi été reproduite, par une très-belle lithographie, dans les monuments publiés par M. Prisse dont le crayon est sans rival pour la fidélité du *cachet hiéroglyphique*. Il faut remarquer que, dans cet endroit, le lièvre est remplacé par son homophone habituel, la petite fleur . Il est aussi à noter que νεος ne signifie point ici *nouveau*, mais *jeune*, comme dans l'inscription de Rosette, ligne 1re : βασιλευοντος τοῦ νεου, ce que M. Lenormant traduit si justement : *sous l'empire du jeune monarque.*

l'écriture par des groupes que je n'étudie pas ici, parce qu'ils se composent essentiellement de deux caractères *phonétiques ordinaires*, liés ensemble par un seul trait de plume.

Pour résumer ce que j'ai voulu établir par toute cette discussion, il me semble prouvé maintenant que l'écriture démotique employait comme son type hiératique des caractères de toutes les classes : *de simples lettres*, des *caractères syllabiques* et des signes mixtes ou purement *idéographiques*.

Lors donc qu'un signe démotique n'offrira point par son emploi fréquent et *indifférent* dans les divers radicaux, le caractère d'une simple lettre, il faudra rechercher dans quelles circonstances il est employé, pour apprécier la *nuance idéale* qui peut y être attachée. Considérée à ce point de vue, la liste de cent soixante-dix signes phonétiques, qui compose le premier tableau de M. Brugsch, devient bien moins effrayante. Nous verrons, monsieur, une grande partie de ces signes se ranger facilement dans les classes que nous venons de distinguer; et, à l'aide des éliminations que nous pourrons opérer, l'alphabet *des lettres démotiques* ou signes purement phonétiques se trouvera réduit à de bien moindres proportions. Le principe de sa formation apparaîtra aussi simple que logique :

1° L'alphabet démotique, tout comme l'alphabet antique, n'admet qu'un très-petit nombre de types pour chaque articulation ;

2° Chacun de ces types est dérivé, *signe à signe*, d'un caractère de l'alphabet hiératique qui exprimait la même articulation ;

3° Très-peu de caractères sont asssez défigurés dans le démotique pour que cette transition ne soit pas encore sensible dans des rapprochemens judicieux.

J'essayerai, monsieur, de prouver ces assertions dans une seconde lettre que j'aurai l'honneur de vous adresser. Je vais pas à pas et je. je ne crains pas de ralentir ma marche dans le but de la rendre plus convaincante. Ce n'est pas vous, monsieur, qui m'en ferez un reproche, puisque vous avez senti la nécessité de consacrer deux cent cinquante pages à cinq lignes de l'inscription de Rosette. Champollion, sûr de sa puissance, a dédaigné de garrotter son génie dans les liens d'une minutieuse analyse, qui en eût ralenti les élans. Dans sa merveilleuse intuition, il marche droit à son but par des voies qui

semblent n'appartenir qu'à lui, et il s'empare du sens de la phrase avec un succès constant qui justifie son audace. La *Grammaire égyptienne* montre avec quelle précision il eût formulé plus tard toutes les lois de son nouveau domaine ; mais il semble pressentir que le temps lui a été mesuré avec parcimonie, aussi se montre-t-il bien plus impatient de pousser au loin ses conquêtes, que de décrire géométriquement le terrain qu'il a parcouru. Cette marche peut convenir aux grands conquérants de la pensée ; mais quant à nous, qui essayons d'entrer en Égypte à la suite de Champollion, nous ne pouvons espérer d'y faire quelques pas qu'en suppléant à la divination par la sévérité de nos méthodes et la patience de nos investigations.

EMM DE ROUGÉ.

ANTIQUITÉS DE LA VILLE DE CHERCHEL

(ALGÉRIE).

Placée sur le bord de la mer, Julia Cæsarea s'étendait jusqu'au sommet du plateau qui la préserve au sud du vent du désert; ce plateau est éloigné de plus de deux kilomètres du bord de la mer. On suit encore très-facilement l'ancienne enceinte de la ville, pendant une longueur d'au moins sept kilomètres; elle commence sur le bord de la mer, un peu au-dessus du cimetière européen, et l'ancien fossé est encore visible; une sur-élévation du terrain indique la place de l'ancien mur détruit qui laisse voir par places quelques parements de pierres de taille. Après avoir gravi la pente du coteau que l'enceinte couronnait, on descend à environ deux kilomètres du point où l'on est arrivé en haut, et en suivant diverses sinuosités de terrain on arrive à la mer, après avoir parcouru environ sept kilomètres. Du reste cette enceinte était disposée de telle façon que le génie militaire, qui a l'entente parfaite des positions à occuper par les troupes, a placé les blockhaus de défense extérieure sur d'anciens restes de cette enceinte romaine. Sa plus grande longueur est d'environ trois kilomètres et sa largeur de plus de deux; cette immense surface devait sans doute renfermer une grande population et de nombreux et magnifiques monuments dont il reste encore épars de grands fragments et des traces irréfragables.

Le plus grand de tous ces monuments et sans contredit aujourd'hui le mieux conservé, c'est-à-dire le moins ruiné, est l'amphithéâtre. Il est situé à l'est de la nouvelle ville, à près d'un kilomètre de son enceinte, et placé sur la première pente du terrain. On parcourt facilement son enceinte extérieure malgré son état de ruines, mais partout on retrouve ces voûtes en plein cintre destinées à supporter les gradins, je n'ai vu nulle part un parement extérieur. Je pense qu'au niveau du sol, il se trouvait une galerie que les tremblements de terre et la main des hommes auront totalement fait disparaître. L'enceinte extérieure est mieux conservée, j'ai gravi

dans une partie dix-sept gradins encore en bon état. L'arène serait facile à déblayer, elle est remplie de terre dans une profondeur d'au moins deux mètres, Il y a quelques années on fit une fouille au pied du premier gradin, et on découvrit le parement parfaitement conservé, et le sol antique à un mètre, dit-on. Je pense qu'il y aura eu erreur; les premiers gradins étaient beaucoup plus élevés au-dessus du sol de l'amphithéâtre où il doit y avoir eu des combats d'animaux féroces. L'arène mesurée au pas géométrique nous a donné soixante mètres pour le petit diamètre et cent quarante pour le grand. L'épaisseur des constructions, qu'il est bien difficile de pouvoir mesurer, nous a paru en moyenne de vingt-huit mètres, ce qui donnerait pour le petit diamètre de l'édifice quatre-vingt-huit mètres et cent soixante-huit pour le grand. Ces mesures ne sont qu'approximatives, les ruines, les herbes et les bouleversements ne permettant guère d'obtenir un résultat exact. Je ne doute pas que des fouilles bien conduites ne fassent découvrir quelques monuments précieux, soit en marbre, soit en bronze, de son ancienne splendeur.

Le second monument de Cherchel, naguère le premier par sa conservation presque parfaite, est le théâtre. Il est situé dans l'enceinte de la nouvelle ville, un peu au-dessous de la citadelle, cause de la ruine, de la destruction de cet antique monument. Le génie faisant élever les casernes, eut besoin de pierre de taille, et au lieu de les faire recueillir par toute la ville qui en était obstruée, il trouva plus commode de prendre celles qu'il avait sous la main; ce qui fait que le théâtre ne présente plus que sa forme circulaire; tous les gradins qui étaient entiers au nombre de vingt-sept n'existent plus. Ainsi que les anciens l'ont fait uniformément pour tous leurs théâtres, celui de Cherchel a été taillé dans le coteau, de manière que le dernier rang de gradins était au niveau du sol supérieur qui continuant à s'élever, permettait à un nombre indéterminé de spectateurs de jouir des jeux ou des représentations dramatiques.

Le cirque existe encore, quant à sa forme parfaitement dessinée. C'est actuellement un jardin. Il était entouré de constructions dont les ruines jonchent le sol, mais tellement détruites, qu'elles ne présentent rien à l'œil qui puisse faire reconnaître ce qu'elles durent être autrefois.

Il existe dans la partie supérieure de la ville actuelle, dont l'enceinte neuve renferme à peine le huitième de l'ancienne ville, une citerne de la plus grande beauté et de la plus parfaite conservation. Le génie militaire l'a occupée pour en faire l'entrepôt des vins mi-

litaires, et a construit une caserne par-dessus. Cette citerne se compose de six salles contiguës, ayant chacune vingt mètres de longueur, six mètres de largeur et environ huit mètres de hauteur, mais la citerne proprement dite, n'a que quatre mètres de hauteur à partir du sol. Ce monument admirablement bien conservé, serait très-utile à la ville de Cherchel pour y établir un réservoir d'eau qui lui manque; mais jusqu'à présent le génie n'a pas voulu s'en dessaisir, malgré toutes les sollicitations possibles.

On trouve encore au-dessus de la citadelle, et en dehors de l'enceinte, au-dessous de la route actuelle, une longue suite de citernes, très-bien conservées, et d'une grande capacité; on en cite une dont les dimensions seraient doubles ou triples de celles de la caserne. Elles se prolongent fort loin en suivant une ligne oblique à la pente du coteau, de manière à aller se raccorder à un grand bâtiment dont les ruines subsistent encore à six ou huit cents mètres du bastion sud de l'enceinte neuve. Ce bâtiment se compose d'un grand quadrilatère, dont la façade, du côté de la mer, a un parement de pierres de taille; le mur est interrompu à intervalles égaux par des contreforts de même construction. Cette masse d'environ soixante mètres de longueur est encore élevée de quatre à cinq mètres au-dessus du sol, du côté qui regarde la mer; de l'autre côté les murs sont dégradés jusqu'au sol qui a la même hauteur. L'intérieur de cette construction se partage en six compartiments qui étaient voûtés autrefois; deux le sont encore; les murs enduits, les angles arrondis, les passages laissés dans les murs, pour les eaux, tout doit le faire considérer comme un grand réservoir; sa capacité n'était cependant que d'environ deux mille mètres cubes d'eau, bien suffisants pour alimenter les besoins de thermes ou bains qui étaient placés un peu au-dessous, et dont les ruines nous occuperont tout à l'heure. Ce réservoir devait être placé pour recevoir directement les eaux des grands conduits qui en fournissaient la ville, et non pas pour servir de réservoir pour la totalité de ces eaux. Les grandes citernes dont nous avons parlé plus haut étaient bien plutôt destinées à cet emploi que ce bâtiment. Du reste l'emplacement du grand réservoir est encore inconnu, à moins que les citernes n'en aient tenu lieu.

Les grandes ruines qui se trouvent au-dessous du réservoir devaient appartenir à un des plus vastes monuments de Julia Cæsarea. Elles couvrent aujourd'hui environ un hectare de terrain, et encore n'a-t-on cherché d'aucune façon à se rendre compte de leur étendue qui était peut-être bien plus considérable. La partie la moins ruinée

appartient à une grande salle dont il existe encore un côté presque entier, le grand, et deux retours qui sont très-bien indiqués, celui du couchant surtout. Le grand côté existant présente dans l'épaisseur de la construction trois niches d'environ trois mètres de diamètre, circulaires en plan et en élévation. La voûte demi-sphérique qui les couvre existe encore au tiers à peu près. Ce côté du mur est appuyé au coteau dans lequel il est incrusté, de sorte que ces niches servaient à la fois d'ornements et de contre-forts. L'autre côté devait sans doute offrir la même répétition, il n'en reste plus que les deux piliers d'angle; l'un est renversé et l'autre qui est encore debout ne tardera pas à le suivre. Ce dernier présente un aspect singulier, le temps et l'air l'ont dégrossi considérablement d'un côté, à peu près d'un tiers. Cependant il soutient à environ dix mètres du sol un prodigieux encorbellement qui lui est resté attaché lorsque les deux murs se sont écroulés, et qui reste en l'air avec une saillie de chaque côté d'au moins trois mètres sur deux ou trois d'épaisseur. Vue de loin cette énorme masse représente assez bien une croix à quatre branches dont une serait cassée. On remarque dans la naissance des voûtes d'arête de la grande salle les restes de poteries creuses dont ces voûtes étaient construites. On n'a jamais fait de fouilles dans cet immense amas de ruines, seulement quelques jours avant mon arrivée, M. l'intendant a fait pratiquer une route qui permet d'y passer sans difficulté. Ce travail tient à ce que ces ruines sont renfermées dans le champ de Mars.

En faisant une rampe pour descendre au nouveau port construit sur les anciens quais romains, que l'on a retrouvés intacts, on a mis au jour une construction fort bien conservée; c'est un carré long. Les murs sont revêtus de ciment dans toute leur élévation; les angles en sont arrondis, et il y a à chaque coin un escalier dont les marches sont concentriques. On a supposé que ce monument était un Balneum, je le prendrais plutôt pour un vivier ou bassin dans lesquels les anciens engraissaient certains poissons destinés à leur table somptueuse.

L'ingénieur des ponts et chaussées, M. Giret, chargé des travaux, a fait prendre à la route qui devait couvrir ce monument, un circuit qui a nécessité de nouvelles fouilles, et fait faire de nouvelles découvertes. On a retrouvé de vastes citernes contenant une assez grande masse d'eau. La conservation et le déblaiement du bassin sont entièrement dus à M. l'ingénieur.

Le monument appelé palais des proconsuls couvrait un grand

espace de terrain qui s'étendait jusqu'à la mer, et renfermait un grand nombre de constructions, aujourd'hui ruinées, et dont faisait partie celle dont nous venons de parler. Le génie militaire occupe presque tout cet emplacement dans lequel une seule fouille, opérée il y a deux ans, amena la découverte de six statues en marbre blanc qui ont été détruites.

Sur une partie de l'emplacement de ce palais, on a élevé une manutention. On a mis à jour quelques statues que nous possédons et divers autres objets en faisant les fouilles dans un endroit où avait dû exister une salle très-vaste et magnifiquement décorée, dont il n'existe plus qu'une encoignure. Tout près de là on trouva une niche devant laquelle est une statue.

L'ancien sol de cette salle est à six ou sept mètres environ du niveau actuel duquel sortaient quatre colonnes sans chapiteaux, en granit, d'un seul morceau de $0^{m},90$ de diamètre. Ne pouvant ou ne voulant pas les enlever, on les a brisées en morceaux qui jonchent la place même.

La grande richesse d'ornement employée à la décoration de la salle dont nous parlons, peut être supposée, lorsque parmi les informes débris qui encombrent son enceinte, on retrouve une grande quantité de morceaux de marbre posés sans doute en placage, vu leur peu d'épaisseur. Les couleurs de ces marbres sont très-variées, il y en a de blanc veiné, brèche violette, bleu turquin, jaune antique, rouge et plusieurs autres dont le nom m'est inconnu.

Les statues retrouvées dans cette salle sont colossales, et d'un mauvais style, tout à fait de l'époque de la décadence de l'art chez les Romains. Terminées par devant, elles sont à peine ébauchées du côté qui regarde le fond de la niche où elles étaient placées.

Chaque fois aujourd'hui que des fouilles font découvrir quelque monument, il est immédiatement réclamé par le service des bâtiments civils, sans pour cela qu'il soit toujours accordé. Si, à l'exemple de M. Giret, ingénieur, qui a fait de la cour de sa maison un petit musée, les personnes qui trouvent ou se font donner des objets antiques, en prenaient soin, ces collections pourraient être profitables à la science archéologique, mais la plupart les laissent dans un coin, les détruisent, les mutilent ou les vendent.

La cour du service des bâtiments civils sert actuellement de musée, la maison domaniale qui avait été affectée à ce service s'étant écroulée, lors des tremblements de terre du mois de novembre 1846. Nous y possédons aujourd'hui huit statues plus ou moins intactes,

d'un style plus ou moins pur; l'une est des bons temps; une assez grande quantité d'inscriptions, des chapiteaux corinthiens et des bases attiques en marbre blanc de $0^{m},95$ de diamètre. Nous avons aussi quelques urnes, des amphores dont une intacte, des lacrymatoires, des briques de dimension prodigieuse, l'une d'elles a $0^{m},70$ carré, et plusieurs poteries de forme et grandeur variées pour la construction des voûtes.

Les fouilles faites à Cherchel amèneront toujours un résultat. Mais il faudrait un local pour mettre à l'abri des déprédations tous les objets que l'on pourra trouver. Ainsi on voit dans tous les coins de la ville une grande quantité de colonnes antiques en granit d'un seul morceau, plus ou moins bien conservées. Le génie a fait transporter à la porte des casernes quelques-unes de ces colonnes du plus grand diamètre; il les destinait à faire des piliers et des bornes, mais les fonds lui ayant manqué, les colonnes sont restées couchées à quelques mètres de la porte.

Il y a dans un carrefour une colonne de marbre rouge qui sert de borne; je n'ai pu obtenir quelque argent pour la faire enlever de là et transporter à la maison de service; elle est journellement froissée par les boutons d'essieu des voitures ou rongée par tout autre corps.

Au mois d'avril dernier, M. le sous-intendant voulut faire niveler un coin de la place d'armes, où devait avoir lieu une *fantasia*. Il y trouva à environ $0^{m},50$ du sol, quatre belles colonnes de granit qu'il fit déblayer. Elles sont toujours là en attendant qu'on les fasse enlever, ce qui ne serait ni difficile ni dispendieux. Mais que faire de ces colonnes, quand il y en a déjà plus de trente exposées à l'air depuis des siècles, sans qu'on ait encore pensé à en tirer un parti convenable.

Ces colonnes viennent des carrières que les Romains exploitaient en Sardaigne et en Corse. Exposées à l'air et couchées par terre, l'humidité finit par pénétrer la pierre qui se délite par plaque et perd tout son brillant.

Nul doute que si l'on faisait des fouilles avec soin et continuité, on ne fût amplement dédommagé des frais par la collection d'objets d'art que l'on mettrait à jour. On ne connaît que quelques débris de colonnes de marbre : il est vrai que le génie en a utilisé beaucoup comme pierres à chaux. Il y a cinq ou six grands chapiteaux corinthiens dont deux seulement ont dû être mis à l'abri, les autres sont

trop mutilés pour présenter de l'intérêt. Du reste il doit en exister un plus grand nombre, d'après les colonnes en granit que l'on a découvertes et qui sont toutes de proportion corinthienne. Beaucoup de maisons possèdent dans leurs cours des bassins qui sont d'anciennes bases de colonnes en marbre, creusées pour cet usage.

L'emplacement présumé de l'église est bien certainement celui d'un ancien monument dont rien n'indique la destination, aucune fouille n'ayant été faite en cet endroit. Les colonnes trouvées par le sous-intendant étaient près de ce terrain, qui est exhaussé d'environ deux mètres. On voit à un des angles une construction dont le parement extérieur appartient à un octogone; la naissance de la voûte est encore debout et dépasse seule le niveau du terrain actuel.

Les alentours du palais des proconsuls sont pleins d'anciennes constructions, citernes, magasins ou escaliers. Le tracé de la route du port a mis à jour des édifices à deux étages. On a découvert également les débris d'une mosaïque qui devait avoir douze mètres sur un et demi de large. Des fouilles suivies et faites avec soin dans cette partie de la ville amèneraient de précieux résultats.

Une particularité assez remarquable c'est que l'on n'ait pas encore trouvé d'objets en bronze ou du moins en très-petite quantité. Cependant, en 1846, des pêcheurs jetant leurs filets près de la côte, se virent presque forcés de les abandonner, les croyant arrêtés par un rocher; après un dernier et vigoureux effort, les filets se détachèrent, et on amena une jambe de statue en bronze. Par un manque de soin que je ne puis qualifier, aucune mesure ne fut prise pour chercher le reste de la statue, ni même pour s'assurer de la place où elle gisait. Le seul fragment que nous possédons est d'un bon style et appartient, du moins je le pense, à une statue équestre.

A dix kilomètres de Cherchel, sur le nouveau chemin qui conduit de ce point à Alger, Blidah et Milianah, on trouve, dans une vallée que parcourt un ruisseau, les petits aqueducs distants du grand d'une lieue et demie.

Les petits aqueducs reliaient les deux coteaux sur le penchant desquels était creusé le canal qui amenait les eaux potables à Cherchel. Ce canal, détruit dans bien des endroits, est cependant facile à suivre dans son parcours, excepté à son arrivée à Cherchel où on le perd, et à sa prise d'eau que l'on ne connaît pas bien. La vallée que traverse le canal des petits aqueducs est peu profonde, mais assez

large. Un pilier et une arcade ont été abattus par le génie pour le passage des routes. Arrivé en cet endroit, je n'ai pas eu le temps de mesurer ni de prendre aucun croquis. J'ai remarqué seulement que la face exposée à la mer, c'est-à-dire au levant, était parfaitement conservée aux piliers et aux voûtes qui sont construits en pierres de taille appareillées sans ciment. Mais l'autre côté exposé au couchant, c'est-à-dire aux pluies, est presque à moitié rongé et détruit. Cependant il serait possible d'y faire quelques travaux de consolidation. Des pierres éparses en grand nombre peuvent remplacer celles que les années et les intempéries ont détruites. Plusieurs arcades manquent aux petits aqueducs, mais c'est un monument encore important, et un travail sera présenté prochainement dans le but d'obtenir les réparations à y faire pour sa conservation.

Il y a environ six kilomètres des petits aqueducs au grand, en suivant toujours le fond de la vallée; et malgré une distance de cinq à six cents mètres où l'on se trouve du canal, on distingue parfaitement son tracé sur le flanc de la montagne.

Le canal est, dit-on, presque partout bien conservé. Un homme pourrait y passer facilement debout, une banquette ayant été ménagée exprès au-dessus. Il est recouvert de larges pierres plates, percées de distance en distance pour les observations des fontainiers qui en avaient la garde et l'entretien. Quoique partout taillé dans le roc, il est revêtu d'une chemise de maçonnerie de soixante à soixante-dix centimètres d'épaisseur.

Le grand aqueduc est un monument fort important. Placé dans un désert entre deux montagnes très-hautes, à l'entrée d'une gorge étroite et très-profonde, il surprend d'autant plus que l'on s'attendait moins à le voir. Il se compose de trois rangs d'arcades. Le premier en compte cinq qui sont assez basses, et dont l'une donne passage à un ruisseau. Le second rang est plus long et plus élégant, les arcades sont plus hautes et plus larges; le troisième rang présente deux arcades sur chacune de celles des étages inférieurs; c'est le plus ruiné de tous.

Le grand aqueduc, moins long que les petits, est plus élevé et produit un plus grand effet. Il est également construit en pierres de taille posées sans ciment. Un des parements est presque intact, c'est celui du nord et de l'est. L'autre est à moitié rongé par le vent du midi.

Je regrette d'avoir ignoré que des fonds avaient été accordés pour

les antiquités de l'Algérie, car j'aurais pu adresser une demande accompagnée de dessins à l'administration, à l'effet d'obtenir l'entretien et la consolidation des petits aqueducs et pour des fouilles à faire.

Il serait aussi à désirer que l'agent des bâtiments civils de Cherchel fût investi du pouvoir de se faire remettre tous les objets d'art, de quelque nature que ce soit, qui se trouvent dans la localité et qui sont presque toujours détruits ou dispersés par ceux qui les possèdent.

De Blinière,

Architecte, inspecteur des bâtiments du troisième arrondissement en Algérie.

LETTRE A M. PHILIPPE LE BAS

SUR LE TOMBEAU DES DEUX CAVALIERS ATHÉNIENS MELANOPOS ET MACARTATOS,

DÉCRIT PAR PAUSANIAS,

ET SUR LA COMPOSITION *TRINITAIRE* DE L'AME HUMAINE,

SELON LES IDÉES DE PLATON.

Monsieur et savant Confrère,

En expliquant, dans cette *Revue*, le bas-relief qui décore la stèle funéraire du gladiateur Danaüs, j'ai prouvé, à l'aide de l'inscription qui l'accompagne, que ce bas-relief représente un *repas de famille* (1); explication que j'ai montré devoir s'appliquer à tous les sujets analogues, que l'on s'est généralement accordé à qualifier de *Banquets funèbres*. J'ai étendu cette interprétation à d'autres bas-reliefs sculptés sur les stèles funéraires de la Grèce et de l'Asie Mineure, où je ne vois que des scènes d'un caractère purement individuel, en rapport avec les personnages défunts, et sans aucune relation avec une signification *symbolique*, *allégorique* ou *mythologique*, qu'on a cru pouvoir quelquefois leur attribuer.

En partant de cette explication qui m'a paru incontestable, j'ai avancé que les divers animaux, et les objets qui servent d'accessoires à la scène principale, y figurent également avec un sens *direct* et *naturel*, se rapportant à la position sociale, à la profession ou aux goûts du personnage défunt. Je n'ai excepté, dans les scènes de repas, ni le *serpent*, ni même le *cheval*, que vous, et d'autres archéologues exercés, regardez comme une allusion au *dernier voyage*, ou comme une expression du *cheval de la Mort*.

Dans ma dissertation sur la stèle de Danaüs, j'avais exposé sommairement ces vues qui constituent une méthode d'interprétation très-différente de celle que vous avez adoptée. Vous avez savamment

(1) *Revue Archéologique*, t. III, p. 1-11.

défendu votre opinion dans une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser (2); j'y ai répondu avec quelque développement (3), et d'une manière, à ce qu'il me semble, péremptoire, au moins en ce qui concerne la question principale, me réservant de traiter à part les points de détail que je m'étais contenté d'indiquer (4).

Avant d'y revenir, je crois utile de vider une question incidente qui ne manque pas d'importance; puisqu'il s'agit de deux passages, l'un de Pausanias, l'autre de Platon, qui, d'après le sens que vous leur avez donné, sur l'autorité de M. Raoul Rochette, offrirait la seule preuve, entre les indices qu'on a pu citer, en faveur de l'intention symbolique que vous attribuez tous deux à la figure du cheval représentée dans plusieurs des prétendus *banquets funèbres.*

Malheureusement, le docte archéologue s'est mépris sur le sens de ces textes. Son erreur est même telle que je n'aurais jamais cru qu'elle pût tromper personne, et conséquemment qu'il fût nécessaire de la relever; mais je dus penser autrement quand je vis qu'elle était adoptée par un habile helléniste tel que vous; et que l'auteur de la méprise venait encore tout nouvellement de la reproduire, et de s'en prévaloir pour condamner ma façon d'interpréter ces monuments.

Il m'a donc paru tout à fait nécessaire de réfuter cette erreur avec un soin que, sans cela, elle n'eût pas mérité. Il faut qu'elle disparaisse à jamais de la science, où une érudition hasardée l'avait

(2) *Revue*, t. III, p. 84-100.

(3) *Idem*, t. III, p. 214-220; et 345-363.

(4) Il y a six mois que cette lettre est écrite. Au moment de la mettre sous presse, je reçois une dissertation intitulée : *De operibus anaglyphis in monumentis sepulcralibus græcis. Scripsit Ludovicus Friedlaender, Regiom. Prussorum.* 1847. Le sujet est le même que celui que j'ai traité dans mes deux lettres à M. Le Bas. L'auteur soutient toutes les parties de ma thèse, et *sur tous les points* il présente les mêmes vues et les mêmes résultats; cette coïncidence me flatte d'autant plus que, quoique sa dissertation ait paru plus d'un an après que mes lettres ont été publiées dans la *Revue* (en avril, juin et août 1846), M. Friedlaender ne cite nulle part ces lettres, qu'il n'a point connues. Il est donc arrivé de son côté aux mêmes vues que les miennes. Or, comme je l'ai dit récemment (*Revue*, t. V, p. 248), c'est toujours un préjugé très-favorable en faveur d'une opinion, lorsque deux personnes, qui ne se sont point communiqué leurs idées, arrivent à des résultats semblables. J'aurai bientôt occasion de faire voir que cette opinion, dont M. Raoul Rochette vient de dire qu'*elle n'a pas besoin d'être combattue*, est la seule qui soit conforme à la vérité.

introduite, où la juste autorité qui, en telle matière, s'attache à votre suffrage, ne pourrait manquer de l'accréditer et de l'affermir.

Dans son *Achilléide*, publiée en 1829, M. Raoul Rochette, tenant à prouver que le *cheval*, représenté dans quelques scènes funéraires, y est employé comme un *symbole de mort*, s'exprime en ces termes (5) :

« Mais une représentation qui se rapporte bien plus directement « à notre peinture étrusque, c'est le bas-relief qui décorait la « *stèle funéraire du monument* érigé *en commun* aux Athéniens morts « pour leur pays. Ce bas-relief consistait en *deux chevaux* qui *se* « *combattaient*, et qui *avaient reçu* les noms de Μελάνωπος et de Μακάρτατος (Pausan. I, 29, 5); noms qui semblent se rapporter à la « doctrine allégorique des *deux chevaux*, l'un *bon*, l'autre *mauvais*, « développée dans le *Phèdre* de Platon (X, 320, Bipont.), et dont, « *en tout cas*, le rapport si *singulièrement frappant* avec la couleur « *noire* et *rouge* des chevaux qui portent les *génies de la mort et de* « *la vie*, sur notre peinture étrusque, fournit *tout à la fois* la vraie « explication du bas-relief athénien et un *exemple décisif* à l'appui de « notre interprétation de cette peinture. »

Huit ans après, en 1837, séduit par cette interprétation, vous l'avez textuellement reproduite dans votre savante explication du bas-relief de Merbaka, où vous avez dit : « Cette opposition (du blanc et « du noir) se retrouve dans les noms de Μελάνωπος et de Μακάρτατος (6) « donnés *aux deux chevaux* qu'on avait représentés *combattant*, sur « la stèle funéraire du monument *érigé en commun* aux Athéniens « morts pour leur pays, et dans la *doctrine allégorique* des deux *chevaux*, l'un *bon*, l'autre *mauvais*, développée dans le *Phèdre* de « Platon (7). »

A votre tour, vous avez encouragé M. Raoul Rochette à persister dans son erreur. Se sentant appuyé par le suffrage si explicite d'un juge si compétent (8), cet archéologue vient de reproduire son interprétation, avec des développements nouveaux.

Deux têtes de cheval sont peintes sur le col d'un vase grec; il les

(5) *Monuments inédits d'Antiquité figurée*, p. 96, note 1, col. 2; p. 97, col. 1.
(6) Il n'y a pourtant rien de blanc dans le sens de Μακάρτατος (*Felicissimus*).
(7) *Monuments de la Morée*, p. 112, col. 1; et p. 97 du tirage à part.
(8) « M. Ph. Le Bas, qui a cité *après moi* ce passage, l'a entendu *comme moi*. » (*Ann. de l'Institut archéologique*, t. XIX, p. 254, note).

prend, sans hésiter, pour celles des *chevaux de la mort;* opinion gratuite; puis, il ajoute :

« La *dualité* de cette image ne serait pas ici une difficulté. Loin « de là, elle serait un motif de plus à l'appui de cette explication. « Effectivement, elle tient au même principe que celle des *deux* « *kères*, des *deux Mœræ*, des *deux Erinnyes*, des *deux génies fu-* « *nèbres*, des *deux juges* des enfers, connus par tant de témoignages « et de monuments antiques; elle se rattache aussi à cette doctrine, « si fondamentale dans toutes les religions anciennes, de l'existence « de *deux principes* du *mal* et du *bien* qui entraient dans l'essence de « l'âme humaine, et que Platon représentait précisement sous l'image « de *deux chevaux,* l'un *bon,* l'autre *mauvais*. Il est bien probable que « ce n'était pas là une idée purement philosophique venue accidentel- « lement à son esprit, mais que celle-ci lui avait été suggérée par les « *doctrines asiatiques*.... Il est bien sûr d'ailleurs que cette image « *symbolique des deux chevaux* n'était pas pour Platon une simple « métaphore, mais qu'elle lui avait été inspirée par la vue de monu- « ments réels, tels que la *stèle érigée* en l'honneur des guerriers qui « avaient péri *dans l'expédition de Thrace,* sur laquelle étaient repré- « sentés les *deux chevaux Melanopos et Macartatos*, dont les noms « semblent bien faire allusion aux *deux chevaux* de Platon; et *il* « *n'est pas douteux* que ce monument, *si célèbre à Athènes* (Démosth., « *Pro Corona,* § 60, p. 160) n'ait été présent ici à la pensée de « Platon (9). »

De cette interprétation, produite à trois reprises différentes et à *dix-huit ans de distance,* il résulte :

1° Que le tombeau décrit par Pausanias est celui qui avait été élevé *en commun* aux guerriers morts en Thrace.

2° Qu'on y avait représenté *deux chevaux* qui, ne pouvant avoir là qu'une signification *symbolique*, doivent désigner ceux *de la mort.*

3° Que ces *deux chevaux* se nommaient *Melanopos* et *Macartatos.*

4° Que ces noms se rapportent à la *doctrine allégorique* des *deux chevaux* du Phædrus de Platon.

5° Et que cette représentation est un reflet de la théorie des *deux principes* empruntés par ce philosophe *aux doctrines de l'Orient.*

Comme je ne trouve nulle trace de cet arrangement dans les textes de Pausanias et de Platon, permettez-moi de mettre un peu de réalité à la place d'une combinaison toute fantastique.

(9) Dans les *Annales de l'Institut archéologique*, t. XIX, Paris, p. 254, 1847.

I.

Voyons d'abord le texte de Pausanias :

Cet auteur vient de parler des tombeaux élevés par les Athéniens aux guerriers morts en divers combats ; notamment du monument funéraire *élevé en commun* à ceux qui avaient péri dans l'*expédition de Thrace*, près de Drabiscus (en 465 av. J. C.). Puis, il décrit une *stèle funéraire* élevée à *deux cavaliers* morts dans une *autre* guerre.

Ἔστι δὲ ἔμπροσθεν τοῦ μνήματος στήλη, μαχομένους ἔχουσα ἱππεῖς· Μελάνωπός σφίσιν ἐστι καὶ Μακάρτατος ὀνόματα, οὓς κατέλαβεν ἀποθανεῖν ἐναντία Λακεδαιμονίων καὶ βοιωτῶν τεταγμένους, ἔνθα τῆς Ἑλωνίας (10) εἰσὶ χώρας πρὸς Ταναγραίους ὅροι (11).

« En avant du monument [des « guerriers morts en Thrace] s'élève « une stèle où sont [deux] *ca-* « *valiers combattant*, dont l'un « s'appelle *Melanopos*, l'autre *Ma-* « *cartatos*, et qui périrent dans « un combat contre les *Lacédémo-* « *niens et les Béotiens*, à l'endroit « où le canton d'Hélonie confine « aux Tanagréens. »

Rien n'est plus limpide que ce passage, et il est facile de se figurer le monument que Pausanias décrit. C'était une de ces *stèles*, comme on en trouve un si grand nombre en Attique ; à savoir une plaque de marbre carrée, ou oblongue, dressée sur un socle, et terminée à la partie supérieure par un couronnement plus ou moins riche, ou par un fronton ovale, orné de feuilles d'acanthe capricieusement ordonnées. Sur la frise étaient écrits les noms de *Melanopos* et de *Macartatos*, seuls ou accompagnés de celui de leur père, et du dème auquel ils avaient appartenu, conformément à l'usage, indiqué par Pausanias (12) ; au-dessous, dans un encadrement, étaient sculptées en bas-relief, ou peintes, comme aux tombeaux de Bura, de Tritæa et de Sicyone (13), les figures des deux cavaliers dans l'action de combattre (μαχομένους), c'est-à-dire montés sur des chevaux au galop, et brandissant la lance ou le glaive, peut-être contre les deux guerriers qui leur avaient ôté la vie.

(10) Selon l'excellente correction de Bœckh, au lieu de Ἐλευσινίας.
(11) I, 29, 5.
(12) *Id.* I, 29, 4 ; Στῆλαι τὰ ὀνόματα καὶ τὸν δῆμον ἑκάστου λέγουσαι.
(13) *Id.* II, 7, 2 ; VII, 22, 6 ; 25, 13.

Si votre confiance dans la parole de M. Raoul Rochette ne vous avait pas fait juger inutile de vérifier, après lui, les textes qu'il a cités, vous y auriez vu, du premier coup d'œil, que le passage des *Monuments inédits*, que vous avez répété, est un tissu d'*erreurs* véritablement incroyables.

La première, qui a entraîné toutes les autres, a été de confondre la stèle des deux *cavaliers* avec le tombeau *élevé en commun*, aux soldats morts dans la *campagne de Thrace;* confusion qu'on pouvait croire impossible, puisque cette stèle était placée *en avant du monument commun* (ἔμπροσθεν τοῦ μνήματος); et que, selon Pausanias, les deux *cavaliers*, étaient morts, *non en Thrace*, mais dans un combat contre les *Lacédémoniens et les Béotiens, près de Tanagre en Béotie*. Or, cette confusion rendait inexplicable qu'on eût représenté seulement *deux* guerriers sur un πολυάνδριον, consacré à un bien plus grand nombre d'hommes, à moins que la scène représentée n'eût une signification *générale* et *symbolique*. Cette idée, jointe au désir de trouver là les *chevaux de la Mort*, a produit l'*hallucination*, qui a fait voir dans le texte, le mot ἵππους, *chevaux*, qui n'y est pas, au lieu de ἱππεῖς, *cavaliers*, qui s'y trouve réellement. Et cependant la plus simple réflexion aurait dû avertir de la méprise; car la substitution d'un mot à l'autre obligeait d'attribuer aux *deux chevaux*, qu'on prenait pour ceux *de la Mort*, les noms de *Melanopos* et de *Macartatos*. Mais ne devait-on pas se souvenir que ces noms sont fréquemment appliqués à des *personnages athéniens* (14)? Ainsi *Melanopos*, un des plus fréquents, est celui du père et du fils de Lachès, amiral athénien (15), il se retrouve dans une inscription attique (16). C'est encore celui d'un des députés athéniens envoyés à Sparte, pour traiter de la paix, en 372 (17), et probablement le même que l'orateur populaire vivement attaqué par Démosthène dans le discours contre Timocrate (18), et contre lequel Callistrate prononça un discours (19), cité par Aristote (20).

Le deuxième, *Macartatos*, est également connu par plusieurs exemples (21); c'est, entre autres, celui du personnage contre qui

(14) Voy. mes *Lettres d'un antiquaire*, p. 231-245.
(15) Thucyd. III, 86.
(16) *Corpus Insc.*, n° 165.
(17) Xenoph. *Hellen.* VI, 3, 2.
(18) § 125 et sq.
(19) Plut. *Demosth.* § 13.
(20) *Rhetor.*, I, 14.
(21) Arrian. *Anab.*, III, 5, 5.

Démosthène prononça un de ses beaux discours en matière civile (Πρὸς Μακάρτατον).

Dans la substitution des *chevaux* aux *cavaliers*, on aurait dû être arrêté par la double nécessité où l'on était réduit, 1° de donner des noms de *personnages athéniens*, à des *chevaux*, et, qui pis est, aux *chevaux de la Mort*; 2° d'admettre que ces *chevaux de la Mort* étaient *morts* en combattant *contre les Lacédémoniens et les Béotiens*. Ce qui touche aux limites de l'absurde.

II.

On peut présumer déjà, que le rapprochement du passage de Platon avec celui de Pausanias, sera complétement chimérique et qu'il faudra dire adieu aux *chevaux de la Mort*, dans l'un comme dans l'autre.

En effet, on sait que Platon composait l'âme de *trois parties*, à savoir : le λόγος (ὁ λογισμός, τὸ λογιστικόν), puis τὸ ἐπιθυμητικὸν (ou ἡ ἐπιθυμία), et τὸ θυμοειδές (ou ὀθύμος) qui représentent les *penchants* ou *tendances*, différentes ou contraires, que le λογιστικόν a mission de régler, de concilier et de conduire. Cette composition *trinitaire*, que Platon assimile plusieurs fois aux *trois formes* de l'État, est surtout exposée dans le Timée (22), la République (23), et le Phædrus.

Dans le célèbre passage, si brillant et si poétique de ce dernier dialogue, Platon reproduit la composition *trinitaire* de l'âme, sous une forme *métaphorique;* il la compare, non pas à *deux chevaux*, comme on l'a dit, mais à un *cocher*, conduisant avec peine un attelage de deux *coursiers* ailés qu'il s'efforce de faire marcher ensemble, et de tenir tous deux dans la bonne voie; comparaison où vous retrouvez encore les *trois* termes; le *cocher* qui est la raison (le λόγος, le λογιστικὸν τῆς ψυχῆς) et les deux *coursiers* qui sont τὸ ἐπιθυμητικόν et τὸ θυμοειδές (24). Platon étend la même comparaison à l'*âme des dieux;* mais, dans ce cas, le *cocher* conduit des chevaux également

(22) P. 69. D.

(23) IV, 441, C. D.; IX, p. 580. D.

(24) Plutarque ne l'entend pas autrement : Καὶ Πλάτων αὐτός, εἰκάσας συμφύτῳ ζεύγει καὶ ἡνιόχῳ τὸ τῆς ψυχῆς εἶδος, ἡνίοχον μὲν (ὡς παντὶ δῆλον) ἀπέφηνε τὸ λογιστινόν, τῶν δ' ἵππων τὸ μὲν περὶ τὰς ἐπιθυμίας, ἀπειθὲς καὶ ἀνάγωγον παντάπασι...... τὸ δὲ θυμοειδὲς εὐήνιον τὰ πολλὰ λογισμῷ καὶ σύμμαχον (*Quæst. Platon.*, p. 191, t. X. Reisk.); non plus que Galien : Αὕτη γὰρ εἰκὼν οἰκειοτέρα τῆς κατὰ Φαῖδρον ἐν ᾗ τῶν εἰδῶν ἱππομόρφω μέν τινε δύο φησὶν ὑπάρχειν, ἡνίοχον δὲ τρίτον· (*De placit. Hippocr. et Platon.* VI, 2, t. V, p. 182. Chart.

dociles, qui marchent de concert; aussi le char des dieux arrive toujours au but. Je me contente de citer le commencement du texte :

« Comparons l'âme aux forces *réunies* d'un *attelage ailé*, et d'un « *cocher*. Les chevaux et les cochers des dieux sont excellents et nés « d'excellents. Chez ceux des autres (c'est-à-dire des hommes), le « bien est mêlé au mal. Ainsi notre cocher dirige l'attelage; mais, « des chevaux, l'un est beau et bon, né de ses pareils, l'autre a des « dispositions contraires, comme ceux dont il est issu; d'où il suit « que chez nous, la conduite du char est difficile et pénible. » Ἐοικέτω δὴ ξυμφύτῳ δυνάμει ὑποπτέρου ζεύγους τε καὶ ἡνιόχου. Θεῶν μὲν οὖν ἵπποι τε καὶ ἡνίοχοι πάντες αὐτοί τε ἀγαθοὶ καὶ ἐξ ἀγαθῶν, τὸ δὲ τῶν ἄλλων μέμικται. Καὶ πρῶτον μὲν ἡμῶν ὁ ἄρχων ξυνωρίδος ἡνιοχεῖ, εἶτα τῶν ἵππων ὁ μὲν αὐτῷ καλὸς ἀγαθός, καὶ ἐκ τοιούτων, ὁ δὲ ἐξ ἐναντίων τε καὶ ἐναντίος. Χαλεπὴ δὴ καὶ δύσκολος ἐξ ἀνάγκης ἡ περὶ ἡμᾶς ἡνιόχησις (25). Dans les passages suivants, Platon suit cette comparaison, décrivant la marche des chevaux divins, qui s'avancent dociles et d'un mouvement égal : Τὰ μὲν θεῶν ὀχήματα ἰσορρόπως εὐήνια ὄντα ῥαδίως πορεύεται. Il n'en est pas de même de ceux des mortels, car le mauvais coursier s'appesantit, penche et se précipite sur la terre, s'il n'a pas été bien dressé par le cocher, etc.

En voilà, je pense, plus qu'il n'est nécessaire pour faire comprendre la pensée de Platon; or, elle est fort loin, comme vous le voyez, de celle qu'on lui a prêtée. La *doctrine de l'Orient* n'a rien de commun avec sa comparaison, qui n'est qu'une expression poétique de sa théorie des *trois parties* de l'âme.

En écrivant ce passage, Platon n'a pas plus pensé au *dualisme de l'Orient*, qu'il n'a eu en vue le tombeau décrit par Pausanias; le texte de Démosthène qui a été cité à ce sujet vient là aussi mal à propos que tout le reste; puisque cet orateur, dans la belle prosopopée que tout le monde connaît (26) (μὰ τοὺς ἐν Μαραθῶνι, etc.), ne pensait qu'en général aux guerriers athéniens morts à Marathon, à Platée, à Salamine, sur l'Eurymédon, à tous ceux enfin qu'Athènes avait honorés d'une sépulture publique, soit dans la ville, soit ailleurs, et non pas seulement aux guerriers enterrés sur la route de l'Académie où se trouvaient les tombeaux de ceux qui avaient péri dans la guerre de Thrace et près de Tanagre. Cette citation de Démosthène, prise à Siebelis, qui l'a rapportée à propos, n'a plus

(25) *Phædr.*, § 54, p. 246, A. B.
(26) T. I, p. 297, Reiske.

aucun sens dans l'application qui en est faite au tombeau de Mélanopus et de Macartatus.

Après avoir écarté le passage du Phædrus de la discussion, où il avait été inconsidérément amené, je reviens au bas-relief des deux cavaliers. Le sujet, comme vous le voyez, n'avait rien d'*allégorique* ni de *symbolique*; il était simplement une expression *directe* de leur mort glorieuse.

Les *chevaux* qu'ils montaient étaient bien leurs *propres chevaux*, comme dans les bas-reliefs que le même Pausanias a vus sur les tombeaux d'autres cavaliers. Tel est le tombeau qui se voyait près du Crathis (27) sur lequel on avait peint un guerrier debout *à côté de son cheval* (ἵππῳ παρεστῶτα); sur un autre (28), le sujet était un soldat debout à côté de son cheval (στρατιώτην ἵππῳ παρεστῶτα); sur celui de Gryllus, fils de Xénophon, ce guerrier était représenté *à cheval* ou à côté de son cheval (29); et personne assurément ne s'avisera de leur prêter *le cheval de la Mort*. Le fait est, que sur ces monuments funéraires, aussi bien que sur les tombeaux de Tritæa (30) et de Sicyone (31), décrits par Pausanias, les sujets représentés ont *tous* un caractère individuel, ainsi que les accessoires. Rien ne s'y rapporte au *symbolisme*, à l'*allégorie* ou à la *mythologie*; et c'est le cas, j'ose le dire, de presque tous les sujets sculptés sur les stèles funéraires *grecques* qui nous ont été conservées.

En se fondant sur le passage *victorieux* de Pausanias, l'auteur de la méprise vient de déclarer, de ce ton méprisant qu'il affectionne, que « mon système d'interprétation, qui réduit presque tout *à une* « *réalité vulgaire*, est aujourd'hui trop généralement apprécié pour « avoir réellement *besoin d'être combattu*. »

Je ne sais si mon explication du sujet représenté sur la stèle funéraire des deux cavaliers athéniens le réduit, en effet, à une *réalité vulgaire;* mais en tout cas, elle est bien une *réalité*, c'est-à-dire l'expression exacte de ce que Pausanias a vu, et de ce que l'artiste avait voulu exprimer. Or, j'avoue humblement, pour ma part,

(27) Paus. VII, 25, 13.
(28) *Id.* I, 2, 3.
(29) *Id.* VIII, 9.
(30) *Id.* VII, 22, 6.
(31) *Id.* II, 7, 2.

que je ne veux jamais chercher autre chose dans l'étude de l'antiquité. Je me tiens surtout en garde contre cette malheureuse disposition de quelques archéologues de nos jours, qui semblent perdre de vue que les Grecs étaient doués d'un génie simple, naturel et raisonnable, et sont trop portés à rejeter toute explication qui n'est pas forcée, contournée, alambiquée, ou, comme on dit, *tirée par les cheveux*.

Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions que je pourrais appuyer de nombreux exemples. Je me borne aux textes de Pausanias et de Platon. Or, nous voyons ici une bien regrettable preuve de l'influence fâcheuse qu'une idée préconçue peut exercer sur l'esprit des plus habiles gens : car il est évident que, sans le désir de retrouver le *cheval de la Mort* dans tous les *chevaux* exprimés sur les monuments funéraires, on n'aurait pas eu l'idée de pervertir si étrangement les textes les plus clairs, ni de fausser à ce point l'esprit de l'antiquité, en cherchant l'expression des *doctrines orientales* précisément là où le génie original et la riche imagination de Platon se montrent dans tout leur éclat poétique.

J'ai dit plus haut que ces deux passages, interprétés comme on l'avait fait, constituent la seule preuve en faveur de cette idée que les anciens Grecs donnaient un *cheval* à la Mort, ou même la faisaient *monter à cheval*. Il y a bien, à la vérité, le passage où saint Jean, dans le paroxysme de son exaltation, voit apparaître un *cheval pâle*, et la Mort *montée sur ce cheval* (32). Mais je ne puis croire que la critique archéologique en soit venue à permettre qu'on explique l'antiquité *grecque* à l'aide des visions de l'Apocalypse.

En résumé, la vraie explication des deux textes de Pausanias et de Platon me semble gravement compromettre l'existence du *cheval* ou des *chevaux de la Mort*. A bien examiner les textes et les monuments *grecs*, il ne paraît pas que la *pâle* divinité (33), portée sur ses *noires* ailes (34) dans tout l'univers (35), ait jamais eu besoin d'un *cheval*, pour aller frapper à la porte des chaumières ou des palais, ni pour conduire les ombres des humains dans le royaume de Pluton.

LETRONNE.

(32) *Apocal.* VI, 8.
(33) Horat. *Od.* I, 4, 13.
(34) Id. *Satir.* II, 1, 58.
(35) Grat. Falisc. *Cyneget.* v. 347.

NOTICE

SUR

L'IDENTITÉ DES FATUÆ, DES DEÆ MATRES OU MATRONÆ ET DES FÉES.

M. J. de Wal, savant néerlandais, a publié à Leyde en 1846, sous le titre de *Moedergodinnen*, un mémoire ou plutôt un ouvrage plein d'intérêt sur les *divinités mères*. Il a eu pour but de présenter au monde savant un recueil complet des diverses inscriptions consacrées aux *divinités mères, Deœ mairœ, matronœ, Matres,* découvertes jusqu'à ce jour. La plupart de ces inscriptions avaient été l'objet de notre examen, lorsqu'en 1842 nous composâmes une dissertation sur les fées (1). Dans ce travail nous avions cherché à rattacher les *fata*, les déesses mères et les fées par un lien étroit de filiation. Dans l'article *Fée* de l'Encyclopédie moderne dirigée par M. Léon Renier, nous avons complété nos recherches et réuni un grand nombre de faits qui n'avaient point trouvé place dans notre premier mémoire. Aujourd'hui l'ouvrage de M. de Wal nous fournit encore de nouvelles preuves à l'appui des idées que nous avions avancées et que d'autres avaient au reste déjà défendues avant nous. Nous avons soutenu, dans les deux travaux que nous venons de citer, que les *fata* n'étaient autres que les *fatuœ* des populations italiques. Ces *fatuœ*, épouses des *fatui* ou *fauni*, étaient, à proprement parler, des faunes femelles; c'étaient les moiræ ou mires grecques, auxquelles, lors de l'introduction des divinités helléniques en Italie, on appliqua le nom grec de νύμφη. Comme les mires, elles constituaient des déesses fatidiques, aussi voyons-nous Martianus Capella ranger parmi elles les sibylles (l. II, p. 41). Ces *fata-fatuœ* furent, selon nous, les mêmes que les *deœ mairœ, matronœ* ou *matres*, dont le culte a été si répandu dans la Gaule et les contrées voisines. Or, une épithète don-

(1) *Les fées du moyen âge, recherches sur leur origine, leur histoire et leurs attributs, pour servir à la connaissance de la mythologie gauloise.* Paris, 1843. Ladrange, in-12.

née à ces *matronæ* dans plusieurs inscriptions découvertes près de Juliers et de Rodingen, et consignées dans l'ouvrage de M. J. de Wal (2), vient à l'appui de ces rapprochements. Ces déesses mères sont désignées sous le nom de *vatuiæ;* ces inscriptions votives portent en effet : *Matronis vatuiabus*. Le savant antiquaire néerlandais a cherché dans cette épithète de *vatuiabus* le nom d'une localité de la Gaule; il a supposé avec Lersch que cet adjectif était dérivé de la Vatusia de la Narbonnaise ou de la rivière Vatrenus de la Gaule cispadane; ou avec Schreiber, que cet adjectif était formé du nom de *Vatuca*, donné au pays de Juliers (3). A notre avis, il faut reconnaître dans ce mot de vatuiæ, une forme de fatuœ, mot qui rappelle le *vates* latin dérivé du même radical que ce dernier mot et appartenant à une famille lexicologique dont le verbe *fari*, *fatus*, paraît être la souche. La réunion des mots *matronæ* et *vatuiæ* démontre donc, selon nous, l'identité des deux ordres de divinités. Et en effet, nous voyons aussi les fées pénétrer dans la Gaule sous le nom de *fatuæ*, *fatui*, traduit par *feu*, *folle* chez les chroniqueurs et par le peuple, parce qu'en effet cet adjectif avait aussi cette acception. Les pierres druidiques qui sont désignées si souvent sous le nom de pierres aux fées (4), roches aux fées, grottes aux fées, trous des fées, cavernes des fées, quenouilles des fées (5) sont fréquemment appelées chez les chroniqueurs latins *lapides fatuæ*, nom que l'on traduit par

(2) O. c. n[os] CLXX, CLXXI, CLXXII, CLXXIII.

(3) O. c. p. LXXIX.

(4) *Peïro de la fado*, comme l'on dit dans le Midi. Tel est notamment le nom d'un dolmen près de Draguignan. Voy. Noyon, *Statistique du départ. du Var*, p. 210.

(5) Nous avons énuméré dans notre mémoire sur les fées cité ci-dessus et dans l'article de l'*Encyclopédie moderne*, un grand nombre de monuments en terre ou en pierre, la plupart d'origine celtique et auxquels le souvenir des fées s'est attaché. Cette double énumération est loin cependant de donner l'indication de tous les monuments de ce genre. Ainsi, il eût été trop long de les rappeler tous. Mais pour faire voir à quel point ces souvenirs sont nombreux, nous énumérerons pour les seuls départements de la Meurthe et des Vosges, d'après les excellentes statistiques de M. Lepage (H.), les localités auxquelles s'attache le nom des fées : Le *Château des fées*, près de Champenoux (Meurthe) ; la *Breuchelle des fées*, ferme à cinq kil. de Girardmer (Vosges) ; le *Pont des fées*, pont romain à cinq kil. de Bains (Vosges); les *Hautes fées*, vastes gazons qui séparent la Lorraine de l'Alsace ; la *Haye aux fées*, ancien chemin conduisant de Tarquimpol à Marsal (Meurthe) ; le *Trou des fées*, excavation près de la Moselle, non loin de Liverdun (Meurthe) ; l'Aroffe, ou *Fontaine des fées*, petit ruisseau (Meurthe), qui a 9 kil. de cours ; le *Cuveau des fées*, rocher à deux kil. de Saint-Martin (Vosges); le Menhir, appelé la Quenouille, *Kunkel*, situé près d'Abreschwiller et auquel s'attachait la tradition d'une dame blanche ou fée.

pierres folles, tandis qu'il devrait être traduit par *pierres fées*, *pierres enchantées* (6).

Les esprits malins ou génies familiers des peuples celtes et germains qui étaient désignés sous les noms de *Corrig*, *Cobold*, *Goblin*, *Lutin*, furent appelés par les écrivains latins du moyen âge *fatui* (7), nom qu'on traduisit par *follet*, d'où l'expression d'*esprit follet* pour désigner l'*ignis fatuus* ou flamme phosphorescente qui voltige dans les marécages et les cimetières et que la superstition prenait pour un esprit. Le nom de *faune* a été également aussi employé dans la même acception, ainsi qu'on le voit par un passage de la vie de saint Agile (8), d'où le nom de *Mons fauni* imposé à une colline du pays chartrain (9).

Ordinairement les Matres, ou Matronæ sont désignées dans les inscriptions par leur nom collectif. Les monuments où elles sont représentées (10) indiquent qu'elles étaient au nombre de trois, nombre qui était aussi celui du *fata* ou *parques*, et qui fut aussi celui des fées dans la plupart des traditions du moyen âge où elles figurent. Toutefois dans les romans de chevalerie elles revêtent un caractère individuel et jouent sous un nom particulier un rôle propre, c'est ce que nous voyons pour les fées Mélusine, Gloriane, Viviane, Melior. Or, parmi les inscriptions publiées par M. J. de Wal, l'une d'elles, découverte à Cassel, porte MA. RI. MELIÆ E : || PRO. FELICITA || TE. PVBLICA. || CIVITATIS || MATTII || ..IVES VVSINO || BATES. Ici la divinité mère à laquelle les Vusinobates ont consacré un monument en faveur de la ville de Mattium au pays des Cattes (le village actuel de Maden près du Gudensberg) (11), n'est plus associée comme les autres matronæ, à des divinités parèdres, elle est invoquée

(6) *Archæologia*, t. V, p. 520.

(7) Le nom de *fatuus*, avec le sens de *fou*, dérivé du verbe *fatuari*, se rattachait en effet à la même racine que *effari*; la folie étant regardée comme un état de délire prophétique, ainsi que nous l'apprend Platon dans le *Timée*. Le mot follet répond au latin *fatuellus*, par lequel les Latins désignaient l'esprit nocturne, l'incube, que les Gaulois nommaient *Dusik* et les Grecs *Ephialtes*. Cf. Servius, *ad Æneid*. VI, 776 ; VII, 47.

(8) Voy. Ivi Carnot. *Epistol*. 172, ap. Oper. tom. II, p. 72. Paris, 1647.

(9) Voy. Ducange, *Glossarium*, art. Fauni, ed. Henschel.

(10) Nous avons décrit plusieurs de ces monuments dans notre mémoire, p. 10. Depuis, on a découvert en Angleterre un bas-relief du même genre. Les trois déesses sont figurées assises, tenant sur leurs genoux chacune une corbeille pleine de fruits. Cf. *The Journal of the British archeological association*, tom. I, p. 247. (London, 1846.)

(11) J. de Wal, o. c. n° CLVI.

séparément comme la *Mater Matuta*. Doit-on reconnaître dans cette Melia l'océanide, mère de Phoronée, ou la nymphe amante de Silène, ou la mère d'Ismenius, ou l'une des nourrices de Jupiter : c'est ce qu'il est difficile à décider; peut-être n'est-ce aucune de ces nymphes, et cette divinité mère est-elle toute latine? Mais ce qui nous frappe, c'est la ressemblance de ce nom de *Melia*, qui semble un féminin inusité et archaïque de *Melius*, *Melior*, avec celui d'une fée qui joue un grand rôle dans le roman de Parthenopex de Blois, la fée Melior, l'amante de Parthenopex (12).

Nous ne sommes pas éloigné de supposer que cette *Mater Melia* ne soit l'ancêtre du personnage féminin, nommé *Melldoll* qui joue un grand rôle dans les traditions populaires du nord de l'Angleterre (13). Cette femme mystérieuse préside, comme jadis les divinités mères, à la maturité des moissons. Le nom de *Mel* se prend encore chez les paysans du Yorkshire avec le sens de moisson, *harvest* (14). Le cri de *Mel*, *Mel*, sert encore d'acclamations aux laboureurs lorsqu'ils rentrent le grain. Dans le Herefordshire ce cri est remplacé par celui de *Mara, Mare* (15) qui rappelle le nom des *Deæ mairæ*, et celui de *Mähre* qu'on donne en Saxe aux sorcières. Dans le Yorkshire, cette Melldoll est appelée *Harvestdame* (16), c'est le personnage correspondant à la dame Habonde ou fée Abonde, dont nous avons rattaché l'origine aux fées et aux matronæ et qui s'identifie avec Holda (17).

Déjà dans nos travaux précédents sur les fées nous avons fait observer que la fée *Matte* d'Eauze devait vraisemblablement son origine à une divinité *Mère*, ainsi que ce nom le donne à penser. Peut-être cette fée à laquelle on était obligé d'offrir en sacrifice,

(12) Voy. Legrand d'Aussy, *Fabliaux*, t. IV, p. 284, *Parthenopex de Blois, édit. Crapelet*, t. I, p. 53, v. 1353 et suiv. On pourrait être tenté de rattacher à la même origine le nom de *Melusine*, mais il paraît plus vraisemblable de voir dans ce nom une corruption de *mère Lusigne*, la mère des Lusignans, cette fée étant considérée comme l'ancêtre de cette famille. Il n'est même nullement impossible que cette fée ait une origine historique et qu'une femme d'une beauté remarquable et d'un grand esprit soit devenue dans ces traditions un personnage tout mythique. Le fait est, en effet, certain pour Eléonore d'Aquitaine qui est devenue la fée Aliénor. Voy. notre article *Fee* dans l'*Encycl. moderne*.

(13) Cf. Brockett's *Gloss. of North Country*, s. v. Melldoll.

(14) Halliwell, *Dictionary of Arch. and provincial words*, s. v. Mell.

(15) Halliwell, *o. c.*; *s. v.* Mare.

(16) Halliwell, o. c.

(17) Voy. notre dissertation sur les fées et notre article *Fée*, dans l'*Encyclop. mod.* dirigée par M. Renier.

comme au Minotaure, des jeunes gens qu'elle dévorait, était-elle née d'un souvenir altéré de l'Aurore, Matuta, surnommée *Mater* (18). On sait en effet que les jeunes gens morts prématurément passaient pour avoir été enlevés par l'Aurore. Les cérémonies qui furent pratiquées jusqu'au XV[e] siècle en mémoire de la fée Matte, pourraient bien en effet tirer leur origine des Matralies.

Telles sont les observations que nous a suggérées le livre de M. J. de Wal ; en les présentant à ceux des lecteurs de la *Revue* auxquels nos recherches sur les fées pourraient n'être pas inconnues, nous n'avons pas eu la prétention d'épuiser toutes les données intéressantes que cet ouvrage fournit sur la matière, nous nous sommes borné à signaler les plus saillantes. Celui qui méditera le recueil du savant néerlandais trouvera encore amplement à moissonner sur le terrain encore si peu exploré de la mythologie gauloise.

ALFRED MAURY.

(18) Matuta offre le caractère d'une divinité génétyllide ou obstétrice, comme les Ilythies, les Moiræ, les Parques, les Junones, les *Fata* et les fées. Cette Matuta paraît, ainsi que Carmenta, avoir été un des types primitifs des divinités mères. Voy. L. Lacroix, *Recherches sur la religion des Romains*, p. 100, 154.

PISCINE DE LA SAINTE-CHAPELLE DE PARIS.

La Sainte-Chapelle est trop connue pour qu'il soit nécessaire de répéter ici ce qui a tant de fois été écrit sur l'historique de son origine et de sa construction.

Pour ceux qui désireraient se remettre en mémoire ce qui concerne ce merveilleux édifice du XIIIe siècle et qui ne voudraient pas entreprendre la lecture de l'ouvrage de Morand (1), nous les engageons à lire l'excellente notice que M. Douët-d'Arcq a publiée dans la *Revue Archéologique*, t. IV, p. 604 et suiv. C'est un résumé historique fort intéressant sur ce monument (2).

Parmi les divers objets d'ameublements qui servent de décoration à l'intérieur de la Sainte-Chapelle de Paris, il en est un très-remarquable qui n'a été ni publié, ni mentionné par aucuns des écrivains qui ont donné des descriptions de ce monument. Nous voulons parler de la belle piscine (3) qui se trouve à droite de l'autel. Le chanoine

(1) *Histoire de la Sainte-Chapelle royale du Palais*, par Morand, chanoine de la Sainte-Chapelle, 1 vol. in-4°, avec planches gravées. Paris, 1790; ouvrage estimé au point de vue historique, mais nul au point de vue archéologique et qui donne de très-fausses idées du style gothique.

(2) On peut voir aussi ce qu'en disent les historiens de Paris, Sauval, Jaillot, Hurtaud, Saint-Victor, etc. Le *Magasin pittoresque*, dans les tomes II et VII, renferme sur la Sainte-Chapelle des détails historiques accompagnés de planches bien exécutées. Voir aussi la publication intitulé : *Le Palais et la Sainte-Chapelle*, par M. Schmit, 1 vol. in-fol., accompagné de planches lithographiées.

(3) On nomme ainsi une espèce de niche plus ou moins ornée de sculpture, creusée le plus ordinairement, dans les anciennes églises ou chapelles, dans la muraille à droite de l'autel. Cette niche est désignée par les auteurs anciens sous les noms de *Lavacrum*, *Lavatorium*, *Mare*. Beaucoup d'auteurs modernes désignent indistinctement cette niche par les noms de *Crédence* et de *Piscine*. M. Berty, dans son *Dictionnaire de l'architecture au moyen âge*, établit ainsi la distinction de la Crédence et de la Piscine confondues à tort par tous ceux qui en parlent. « *Crédence*, sorte de niche pourvue d'un bassin nommé *piscine*. Il y avait quelquefois deux crédences dont l'une, celle de droite, servait de *Lavabo*, celle de gauche servait d'armoire pour les livres sacrés. » La Sainte-Chapelle offre un exemple curieux de cette armoire, dont Morand ne parle pas non plus que de la piscine. Dans les églises des rits grec et latin, la Piscine était placée ordinairement sous l'autel même. Un archevêque de Rouen, Pierre de Colmin, ordonna expressément en

Morand n'en parle pas plus que s'il ne l'avait jamais vue, et cependant son livre renferme une foule de détails sur des objets bien moins intéressants que la Piscine, qui méritait certe bien d'être signalée aux curieux, aux antiquaires, et à tous ceux qui visitent la Sainte-Chapelle.

Nous allons donc essayer de combler cette lacune inconcevable et de réparer l'oubli dans lequel a été laissé ce monument jusqu'à ce jour.

La piscine de la Sainte-Chapelle de Paris est une des plus belles parmi celles qui existent encore (4). Il est d'autant plus nécessaire de la signaler aux curieux, que se confondant dans la régularité de décoration de l'édifice et étant cachée en partie par le jubé qui sépare l'abside de la nef dans sa largeur totale, il est difficile de l'apercevoir de prime abord.

Elle est adossée à la deuxième travée à droite de l'autel et offre une surface de trois mètres de haut environ sur deux mètres de large. Le couronnement est orné de feuillage et de figures d'anges qui tiennent des encensoirs. Les deux médaillons en forme de quatre feuilles qui occupent le vide des deux ogives principales, étaient

1245, que les piscines fussent construites près de l'autel, et non plus dessous. Tout en reconnaissant la justesse de la distinction établi par M. Berty entre la *crédence* et la *piscine,* nous n'acceptons pas avec lui que la *crédence* soit comme il le dit la chose principale; dans tous les auteurs anciens que nous avons consultés, tels que le *Pontifical romain,* le *Rational* de Durand, Thiers, Moléon, le *Cérémonial* de Paris, le *Rituel* de Rouen, qui tous doivent faire autorité, en pareille matière, la *piscine* est le nom donné à l'ensemble de la décoration au delà de la niche, et la *crédence*, n'est pas même nommée dans les textes de ces auteurs. *Crédence* est un mot tout nouveau qui ne doit pas s'emparer de la place, c'est comme une portion de la *piscine* qui peut très-bien exister sans *crédence.*

(4) Nous signalerons surtout celle de l'église de Saint-Urbain de Troyes (XIVe siècle), remarquable par ses sculptures qui offrent plusieurs personnages historiques. Elle a été publiée par M. Arnaud, dans l'ouvrage intitulé : *Voyage archéologique dans le département de l'Aube;* et dans les *Annales archéologiques,* t. VII. L'église de Saumur en possède une d'un style plus sévère, véritable chef-d'œuvre du XIIIe siécle, qui a été publié dans le même ouvrage, t. IV. Celle de Redon qui est gravée, p. 93, n'est pas sans intérêt. M. Batissier, dans ses *Éléments d'archéologie*, 1 volume in-12, p. 359, mentionne celle de l'église de Saint-Marc de Venise, comme étant faite de matière précieuse, *Mare seu lavacrum, sacræ mensæ, pretiosis lapidibus exstrucxit,* etc., et il cite George Codinus, curopolate ou officier du palais de Constantinople, en preuve de ce texte d'ailleurs curieux. M. Batissier fait erreur ici, c'est de Sainte-Sophie de Constantinople que Codinus a donné la description et non de Saint-Marc de Venise. Du reste ces diverses piscines peuvent suffire pour servir de guide à ceux qui seraient appelés à en construire dans le style moyen âge.

ornés autrefois d'un fond bleu en verre émaillé et argenté derrière, sur lequel se découpaient des sujets de l'histoire sainte exécutés en demi-relief et peints de vives couleurs. La table qui sépare la crédence des deux bassins de la piscine, est ornée sur la tranche, d'une ceinture de branches de vigne enlacées et dont les gracieux feuillages sont animés par de petits oiseaux sculptés avec une délicatesse admirable (voy. la pl. 97).

La piscine, proprement dite, est desservie par deux bassins dont les conduits rejettent les eaux en dehors de l'église. L'un des bassins recevait les restes du vin et de l'eau qui avaient servi au saint sacrifice, l'autre était destiné à recevoir les eaux qui avaient servi à laver les doigts du prêtre, le calice, etc. (5). Il semblerait que ces eaux devaient se perdre dans les fondations ou dans une espèce de puisard pour éviter les profanations même involontaires, car on n'aperçoit pas leurs débouchés à l'extérieur. C'est sans doute ce motif qui avait décidé les Grecs à placer les piscines sous l'autel. Il doit exister quelques prescriptions à cet égard, car il est difficile de penser qu'une chose de cette importance ait été laissée à l'arbitraire des architectes. Malgré nos recherches, nous n'avons rien trouvé à ce sujet qui puisse faire autorité.

Nous pourrions bien facilement entrer dans quelques autres détails sur la piscine de la Sainte-Chapelle, mais nous pensons que la planche qui est jointe à ces quelques lignes, vaudra mieux que tout ce que nous pourrions dire; une description quelque exacte qu'elle soit, ne vaut jamais le simple trait d'un dessinateur.

Nous profiterons de cette occasion pour exprimer le regret que nous éprouvons en voyant que ce monument, qui fait l'admiration de tous les étrangers qui visitent la capitale et pour la restauration duquel le gouvernement a fait déjà de si grands sacrifices, soit sur le point d'être comme emprisonné pour toujours dans la masse de bâtiments qu'on élève et qui en cacheront totalement la vue, et en effet d'après les plans des constructions nouvelles qui doivent être annexées au palais de justice, la Sainte-Chapelle, déjà obstruée par les dépendances modernisées de la préfecture et du palais, doit être enfermée dans une ceinture de bâtiments de la hauteur et dans le style de celui qui borde la rue de la Barillerie, ce qui ne permettra plus de voir ce monument qu'en se plaçant presqu'au pied. Les bâtiments en construction devant renfermer les tribunaux de police cor-

(5) Thiers, *Traité des Autels*, p. 28 et suiv.

rectionnelle et les prisons, rendront probablement l'abord du monument presque inaccessible. L'autorité mieux conseillée aurait pu faire bâtir les prisons dans un autre endroit, et laisser autour de la Sainte-Chapelle l'espace qui lui est nécessaire, en posant une grille d'enceinte à la place où s'élèvent les nouveaux bâtiments.

L. J. GUENEBAULT.

NOTA. Le dessin de la piscine de la Sainte-Chapelle reproduit sur notre pl. 97, a été exécuté avant la restauration du jubé; la piscine se voyait alors dans tout son développement, tandis que maintenant le jubé vient en obstruer une partie. On nous saura sans doute bon gré d'avoir donné une vue perspective du monument, plutôt qu'une vue géométrale où il aurait été de toute nécessité de figurer en arrachement, la portion de jubé qui masque le côté droit de la piscine.

SUR LE TOMBEAU DE RÉPARATUS.

La lettre suivante, adressée à M. Texier par M. Prevost, capitaine de génie, complète les documents publiés par cet officier distingué sur la mosaïque d'Orléansville (voy. *Revue Archéologique*, t. IV, p. 660 et 800). Il paraît démontré que l'évêque Réparatus, dont on a retrouvé le tombeau, était arien; c'est l'opinion de M. Hase, qui est, plus que personne, compétent pour décider une pareille question.

MONSIEUR,

Votre zèle bien connu pour tout ce qui a rapport aux antiquités de notre colonie d'Afrique m'engage à vous envoyer une notice qui n'était nullement destinée à voir le jour, mais que M. Hase, à qui je la communiquai, m'engagea à publier dans la *Revue Archéologique*. Je désire qu'elle ne soit pas sans intérêt pour vous, et que cette pièce, si faible qu'elle soit, puisse trouver sa place dans l'édifice que construisent les archéologues de l'Algérie.

Lorsque cette notice fut imprimée, je m'aperçus que j'avais eu tort d'adopter, pour date de l'ère provinciale d'Afrique, la mort de Bocchus, trente-trois ans av. J.-C., comme on l'a toujours fait jusqu'à présent. Je fis donc paraître, dans un des numéros de la *Revue Archéologique*, une note tendant à prouver qu'il fallait adopter pour point de départ de cette ère la mort de Ptolémée, dernier prince de la famille de Juba, en 43 ap. J.-C., sous Claude. Ce ne fut en effet qu'alors que l'Afrique fut gouvernée *en entier* par des agents venus de Rome. Ce qui me força à faire cette rectification, ce fut l'examen plus réfléchi de la date de la fondation de l'église, bâtie en 285, achevée avant 300 de l'ère provinciale, c'est-à-dire édifiée en moins de quinze ans.

Dans l'ère de Bocchus, l'église aurait donc été commencée en 252 de J.-C., elle aurait été édifiée au plus fort de la persécution de Valérien, qui sévit principalement en Afrique; or, il y avait bien peu d'églises en 252, et à coup sûr on n'en aurait toléré aucune aussi riche, qui indique un culte ouvertement professé, et les agents de Valérien, d'Aurélien, de Dioclétien n'ont pu se trouver contemporains de notre belle mosaïque.

Dans l'hypothèse de l'année 43 ap. J.-C., pour point de départ, notre église se trouve construite en 328, après le concile de Nicée et le triomphe irrévocable de la croix.

Cette opinion, développée dans ma note, a, du reste, reçu l'approbation de plusieurs membres de l'Institut beaucoup plus compétents que moi en pareille matière.

Alors aussi, Réparatus serait mort non plus en 403 ap. J.-C., mais bien en 479. Loin d'avoir évité, par sa mort, de voir l'invasion vandale, il aurait exercé presque tout le temps de son épiscopat sous le fils de Genséric, sous le plus cruel persécuteur des orthodoxes, il aurait donc été martyr, et, comme tel, il peut être honoré comme un saint; mais malheureusement il est plus probable que Réparatus était arien ou donatiste, car s'il eût été martyr, aurait-on pu lui élever son glorieux tombeau au milieu de la mosaïque. Peut-être dira-t-on que les fidèles ne l'ont ramené dans son église qu'après l'expulsion des Vandales, alors ils auront pu rapporter triomphalement ses restes cachés jusqu'à ce jour. Je ne sais, mais mon opinion est que les Vandales ont dévasté l'église, qu'ils ont violé les deux cercueils que nous avons trouvés vides sous l'abside, et qui contenaient les corps des saints patrons de l'église; ils auront ensuite donné l'évêché à un arien ou à un donatiste, Réparatus, et l'auront enterré avec honneur sous une portion de la mosaïque, ou plutôt sous l'ancienne cuve baptismale, en recouvrant le cercueil d'un morceau de mosaïque plus ou moins bien assorti avec le reste.

Je pense que Réparatus était donatiste et non arien, car son nom est celui de plusieurs évêques catholiques ou hérétiques de l'Afrique chrétienne; il est probable que c'est un nom indigène, latinisé au moment de la réception du baptême. On sait que l'Afrique fut le foyer du donatisme.

Je livre, monsieur, ces observations à votre sagacité; je n'en ai point fait mention dans la note que j'ai publiée, parceque je ne suis point un ennemi de la religion, et que dans une matière aussi grave que celle de la canonisation d'un évêque, je suis totalement incompétent, comme bien vous pensez. Je trouve seulement que M. Dupuch a agi un peu légèrement en accordant une place dans le ciel à Réparatus, uniquement parce qu'il y a sur son tombeau ces mots *sanctæ memoriæ*. Si dans mille ans un catholique trouvait le tombeau d'un évêque anglican avec ces mots : *ci gît.... de sainte mémoire*, serait-il autorisé à l'honorer comme saint? Vous serez peut-être à même de voir l'évêque d'Alger, et de lui soumettre ces observations avant qu'on ait dédié l'église d'Orléansville à saint Réparatus. On dira peut-être que les conquérants musulmans ont bien pu trou-

ver le caveau situé sous l'abside et le dévaster sans savoir qu'il y en avait un autre à l'opposé, dans l'église; mais j'observerai que, bien que le sol de l'abside soit plus élevé que celui de la mosaïque, il a fallu néanmoins arriver à celle-ci avant d'atteindre les deux corps placés sous l'abside; d'ailleurs l'abside était ensevelie sous les décombres, comme le reste, et je persiste à croire que la violation des tombeaux est antérieure à la mort de Réparatus : je suis loin cependant de l'affirmer.

Il me reste, monsieur, une prière à vous adresser; cette belle mosaïque, dont le dessin existe en un trop petit nombre d'exemplaires lithographiés par les soins du commandant du génie Tripier, cette mosaïque, dis-je, s'abîme maintenant au contact de l'air. M. Tripier a essayé de faire restaurer les parties abîmées, il n'a pu continuer faute de fonds. Il est peu probable que dans l'état actuel des choses on accorde de l'argent pour la restauration des antiquités; il serait pourtant dommage de perdre un aussi beau monument; je le recommande donc à votre sollicitude; le meilleur moyen de le conserver serait de le recouvrir d'un mètre de terre fine, et de niveler la surface de cette terre de manière à faire écouler les eaux pluviales; la mosaïque sera à l'abri des déprédations que commettent les colonnes de passage; chaque officier en emporte un morceau, et lorsqu'on aura de l'argent pour construire une église au-dessus de l'ancien sol, on retrouvera la mosaïque intacte. Je ne puis malheureusement plus la surveiller; l'état de ma santé m'a obligé de rentrer en France.

F. PREVOST,
Capitaine du génie.

Perpignan, 16 juin.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu, vendredi 1er septembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Burnouf.

Après l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, on a entendu diverses lectures fort intéressantes :

1° *Un rapport de M. Lenormant sur les mémoires envoyés au concours, relatifs aux antiquités de la France.*

Depuis plusieurs années que le même académicien a été chargé du rapport sur les antiquités nationales, nous avons exprimé notre entière approbation sur la méthode qu'il a adoptée et qui consiste à critiquer assez librement les principales productions archéologiques de l'année.

Le public studieux aime à voir l'Institut se préoccuper des travaux qui se font dans toute la France. Nous sommes heureux d'avoir entendu rendre à notre collaborateur, M. Henri, la justice que mérite son active érudition. Nous dirons aussi que si l'Académie se propose de récompenser plus tard autrement que par une mention honorable l'ouvrage de M. Delpit, intitulé : *Collection des documents français qui se trouvent en Angleterre*, ouvrage dont le premier volume seulement a paru, elle n'eût pas dû placer ce livre au cinquième rang après des travaux dont la valeur et l'importance sont évidemment moindres.

2° *Une Notice historique sur la vie et les ouvrages de Colebrooke*, par M. Walckenaer, secrétaire perpétuel.

3° Un mémoire ayant pour titre : *Des castes et de la transmission héréditaire des professions dans l'antique Égypte*, par M. Ampère.

La notice sur Colebrooke fait connaître avec détails les diverses circonstances qui ont signalé la vie privée ou administrative de ce célèbre orientaliste; elle apprécie dignement ses travaux sur la législation des Hindous, mais elle laisse dans l'ombre les curieuses recherches qui ont eu pour but d'établir la chronologie de l'Inde et ne donne pas une idée suffisante de l'influence que les travaux et l'exemple de Colebrooke ont eue sur l'étude du sanskrit chez les

nations de l'Europe. Il eût été bien intéressant, par exemple, de dépeindre le vieillard initiant son jeune élève, Frédéric Rosen, à la connaissance intime des *védas*, ces monuments primitifs de la pensée humaine et la source des langues que l'Occident parle aujourd'hui.

M. Ampère a traité avec élégance et l'érudition spéciale qui le distingue, une question d'histoire égyptienne qui présente un grand degré d'intérêt, même au point de vue de la politique. Il s'agit de déterminer si les écrivains de l'antiquité n'ont pas commis une erreur en affirmant qu'il existait chez les Égyptiens des castes analogues à celles de l'Inde et l'obligation pour chaque caste de conserver indéfiniment, de génération en génération, la profession paternelle. M. Ampère, grâce à une étude approfondie des écritures hiéroglyphiques, a pu mettre en usage des textes dont l'accès avait été interdit à ses devanciers; il a interrogé les stèles funéraires où sont relatés les titres et les dignités des morts et de leur famille, et il est en mesure d'affirmer que des individus revêtus de charges sacerdotales étaient fils de militaires ou de fonctionnaires civils, et réciproquement. Il résulte encore de la descendance des épouses que les diverses classes que nous venons de mentionner s'unissaient, par le mariage, ce qui détruit l'idée des castes. Remercions en passant M. Ampère des paroles pleines de dignité et de justice par lesquelles il a refoulé les doutes que des esprits insuffisants répandent sur l'admirable découverte de Champollion le jeune, découverte dont la *Revue Archéologique* s'applique à étendre et à compléter les résultats.

JUGEMENT DES CONCOURS. L'Académie, dans sa séance annuelle de 1847, avait prorogé, jusqu'au 1[er] avril 1848, le concours ouvert en 1845, sur la question suivante : *Histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du V[e] siècle jusqu'à celle du XIV[e].*

L'Académie a reçu deux mémoires. Le premier a pour épigraphe : *Emendaturus, si licuisset, eram.* (Ovid., *Trist.*, l. I, el. VII, v. 40.) Le deuxième porte pour épigraphe : *Ab his igitur, si cui forte nonnunquam tempus voluptasque erit lucubratiunculas istas cognoscere, petitum impetratumque volumus, ut in legendo, quæ pridem scierint, non aspernentur quasi nota invulgataque.* (Aul. Gellius.) L'Académie accorde le prix au n° 1, qui a pour auteur M. Renan. L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1846, pour sujet du prix à décerner en 1848, la question suivante : *Éclaircir les annales et retracer l'état de la France pendant la seconde moitié du X[e] siècle, d'après les monuments publiés ou inédits.* L'Académie n'a reçu qu'un seul

mémoire, dans lequel elle reconnaît que l'auteur a fait preuve de connaissances étendues et d'un esprit judicieux; mais il n'a pas traité son sujet dans les parties les plus essentielles, ni rempli complétement les intentions de l'Académie. La commission croit que peut-être la rédaction du programme a détourné l'auteur de l'idée de concentrer ses recherches et ses méditations sur le fait capital que présentent les annales françaises dans la seconde moitié du Xe siècle; en conséquence, l'Académie, en remettant ce prix à l'année 1850, change les termes du programme, ainsi qu'il suit: *Faire l'examen critique des documents propres à éclaircir les causes qui ont amené la décadence de la dynastie carlovingienne et l'élévation au trône de la maison de Hugues Capet.*

Prix de Numismatique. L'Académie décerne le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, à M. de Pfaffenhoffen, pour son ouvrage intitulé: *Essai sur les aspres comnénats, ou blancs d'argent de Trébizonde*, 1 vol. in-4°.

Antiquités de la France. L'Académie a décerné la première médaille à M. le capitaine du génie Azéma de Montgravier, pour son mémoire manuscrit intitulé: *Etudes topographiques et historiques sur la province d'Oran;*

La seconde médaille, à M. l'abbé Giraud, pour son *Histoire du prieuré de Saint-Damien, établi sur les ruines de l'ancien Tauroëntum*, manuscrit;

La troisième médaille, à M. Henri, auteur d'un *Mémoire sur l'hivernage de l'armée turque à Toulon, en* 1543, manuscrit.

Des mentions très-honorables sont accordées, 1° à M. Greppo, pour son ouvrage intitulé: *Etudes archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule à l'époque romaine*, in-8°; 2° A M. Pitra, pour son ouvrage intitulé: *Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr, et de l'Église des Francs au VIIe siècle*, in-8°; 3° A M. Pichon, pour l'édition qu'il a donnée de l'ouvrage intitulé: *Le ménagier de Paris*, 2 vol. in-8°; 4° A M. Doublet de Boisthibaut, pour son ouvrage manuscrit intitulé: *Essai historique sur l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron;* 5° A M. de Boissieux, pour son *Recueil général des inscriptions latines trouvées dans le Lyonnais*, in-4°; 6° A M. le Héricher, pour son ouvrage intitulé: *Avranchin monumental et historique*, 2 vol. in-8°; 7° A M. de la Font de Melicocq, pour son ouvrage intitulé: *Les cités picardes et artésiennes aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, manuscrit. Un rappel de mention très-honorable est

accordé à M. de Montfalcon, pour son *Histoire de la ville de Lyon*, 2 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° A M. de la Pylaie, pour son ouvrage intitulé : *Études archéologiques mêlées d'observations et de notices diverses*, in-8° ; 2° A M. l'abbé Desroches, pour son ouvrage intitulé : *Annales religieuses de l'Avranchin*, in-4° ; 3° A M. Tarbé, pour l'édition qu'il a donnée des *OEuvres de Coquillart, accompagnées d'un glossaire et de notes historiques*, 2 vol. in-8° ; 4° A M. Achmet d'Héricourt, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Histoire de Béthune* ; 5° A M. Jules Delpit, pour son ouvrage intitulé : *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, premier volume in-4° ; 6° A madame Félicie d'Ayzac, pour son ouvrage intitulé : *De la zoologie hybride dans la statuaire chrétienne*, in-8°.

PRIX EXTRAORDINAIRES, fondés par M. le baron GOBERT, *pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.*

L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Amédée Thierry, pour son *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, et le deuxième à M. Clément, pour son ouvrage intitulé : *Le gouvernement de Louis XIV.*

RAPPEL DU PRIX PROPOSÉ POUR 1849. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1849 : *Tracer l'histoire de la chute du paganisme et de sa destruction totale dans les diverses provinces de l'empire d'Orient, à partir du temps de Constantin.*

NOUVEAU SUJET DE PRIX PROPOSÉ POUR 1850. L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1850 : *Restituer, d'après les monuments, l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse à la suite de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides.*

PRIX D'ANTIQUITÉS. M. de Caumont, correspondant de l'Académie, désirant contribuer d'une manière efficace aux progrès d'un genre d'érudition auquel il s'est voué avec autant de zèle que de succès, a déposé au secrétariat de l'Académie, d'après l'autorisation de M. le Ministre de l'instruction publique, une somme de *cinq cents francs*, pour être offerte à l'auteur du meilleur Mémoire sur un point relatif aux Antiquités nationales, et laissé au choix de l'Académie.

En conséquence, l'Académie propose la question suivante au concours, pour ce prix qui sera adjugé en l'année 1850 : *Existe-t-il en-*

core en France des monuments religieux construits au Xe siècle? Si ces monuments existent, à quel signe peut-on les distinguer de ceux du siècle suivant ?

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de *cinq cents francs.*

Les ouvrages envoyés au concours seront écrits en français ou en latin; ils ne seront reçus que jusqu'au 1er avril 1850.

— Des ouvriers occupés à percer un mur dans les caves des bâtiments de Saint-Vaast, à Arras, ont récemment découvert un caveau dans lequel se trouvaient placés, sans ordre, sept cercueils en plomb, et, à côté, contre le mur, les ossements d'un cadavre et les restes d'une robe de serge. L'examen de ces cercueils a fait découvrir des inscriptions qui ont fait connaître que l'un d'eux renferme le corps du seigneur de Torcy, gouverneur des ville et cité d'Arras, décédé en février 1650; dans un autre se trouve le corps de D. Montmorency, mort en 1572; dans un troisième repose le corps du célèbre Jean Sarrazin, natif d'Arras, ancien archevêque de Cambrai, mort abbé de Saint-Vaast en 1592; le quatrième est celui de Philippe Cavrel, abbé de Saint-Vaast, mort en 1636. Tout porte à croire que les moines de Saint-Vaast avaient retiré ces cercueils de leurs caveaux, avec l'intention de leur donner une nouvelle sépulture dans l'église qui était en construction au moment où ils furent obligés de quitter leur abbaye. Le corps embaumé de Jean Sarrazin est dans un état complet de conservation. On suppose que ces corps seront inhumés dans les caveaux de la cathédrale.

— M. le Ministre de la guerre vient de donner des ordres, sur la demande de M. le Ministre de l'intérieur, pour que les officiers d'état-major chargés de la carte de France, relèvent sur une grande échelle les célèbres allées de Carnac et d'Erdeven ainsi que les monuments celtiques qui paraissent s'y rattacher, tels que les tumulus, les dolmens et les nombreux groupes de pierre qu'on rencontre sur la côte entre les presqu'îles de Quiberon et de Saint-Gildas. Il était impossible de confier en de meilleures mains un travail plus utile et plus important. Il n'existe encore aujourd'hui aucun plan exact des allées de Carnac et d'Erdeven, bien que l'on ait écrit des volumes sur ces étranges monuments. Grâce à la généreuse intervention de M. le Ministre de la guerre, l'archéologie aura désormais une base solide pour des études trop longtemps abandonnées, faute de documents certains, à un déplorable esprit de système.

— Le jardin du Luxembourg a été depuis le commencement de ce siècle et est encore aujourd'hui en partie décoré de statues qui, si elles ne sont pas exécutées avec une grande perfection, ont au moins le mérite, pour la plupart, d'être des imitations de l'antique. On a commencé, il y a deux ans, à remplacer ces anciennes statues, dont plusieurs avaient seulement besoin d'être restaurées, par d'autres représentant des femmes célèbres de France. Plusieurs de ces nouvelles statues, qui représentent des reines, sont d'un travail qui laisse beaucoup à désirer; pose raide et sans mouvement, et, au premier aspect, un tel air de ressemblance qu'on ne s'imaginerait pas qu'elles représentent des personnes qui ont vécu dans des siècles différents. Il est à présumer qu'un programme officiel a été imposé aux artistes. Car nous aimons mieux croire qu'ils ont été contraints de rester dans les limites d'un programme plutôt que de supposer que leur talent de praticien n'a pu s'élever jusqu'à donner à ces blocs de marbre le mouvement et la vie qui leur manquent, ce qui les fait ressembler à des fantômes immobiles. Nous croyons cependant que ces sujets, quoique peu propres à la décoration d'un jardin, auraient pu être exécutés avec plus de perfection; nous aurions moins de regret à les voir aujourd'hui occuper la place de sculptures qui leur étaient bien supérieures. Nous en appelons à toutes les personnes de goût: la statue de Flore, qui occupait le piédestal sur lequel est aujourd'hui la reine Berthe, mère de Charlemagne, n'était-elle pas préférable à cette dernière? Tout dans ce joli marbre était aimable et plaisait; les draperies étaient d'un fini très-satisfaisant, et tombaient avec une grâce remarquable, les proportions étaient justement calculées. A notre avis, ce morceau de sculpture était bien supérieur à celui représentant la nièce de Louis XIII, qui nous semble être de toutes ces statues officielles celle qui a le plus de perfection, quoiqu'elle possède, comme toutes ses voisines, le défaut d'être exécutée dans des proportions monstrueuses par rapport à la place qu'elles occupent, ce qui leur fait produire un effet disgracieux.

Nous ne sommes pas exclusifs, nous savons que ces productions peuvent servir à l'instruction, mais il nous semble que c'est faire preuve de mauvais goût que de choisir des sujets qui se prêtent si peu à la décoration d'un vaste jardin. Les sujets mythologiques ont toujours été recherchés pour ces sortes d'embellissements. Ils sont d'autant plus appropriés à l'ornement des parcs et des jardins que les personnages qu'ils représentent étaient censés vivre continuellement au milieu des bois et des plaines dans un état idéal qui ne sau-

rait être attribué à des reines ou à des femmes célèbres, appartenant à la réalité. Ces sujets semblent être identifiés aux arbres et aux fleurs pour charmer la vue. En effet, quoi de plus gracieux et de plus agréable pour ce genre de décoration qu'une représentation de Flore, de Cérès, de Diane, de Bacchus, d'Apollon, des Muses, des figures allégoriques du temps, des saisons; tous ces sujets peuvent aussi servir à l'instruction. Ici, le style même du jardin semble appeler des statues allégoriques ou mythologiques, genre adopté généralement au XVII[e] siècle, où l'idée de reproduire les traits de nos personnages historiques ne s'était pas encore fait accepter. Il en résulte que des figures modernes, par leur exécution aussi bien que par l'intention qui a présidé à leur choix, se trouvent en quelque sorte dépaysées au milieu d'un *parterre français*. Nous savons que des esprits un peu trop rigoristes se sont récriés sur la manière dont on représente le plus ordinairement les sujets mythologiques. Nous ne sommes pas non plus partisan des nudités exposées dans les lieux publics, et nous croyons que toutes ces représentations peuvent être traitées convenablement. Nous devons féliciter M. l'architecte du Luxembourg d'avoir eu l'idée de placer dans les deux carrés du parterre la Diane chasseresse et le Gladiateur, ce dernier surtout semble mieux se trouver là et s'ébattre beaucoup plus à son aise qu'à l'ancienne place qu'il occupait. Nous le félicitons aussi du bel effet produit par les deux colonnes qu'il a fait ériger dans les deux demi-lunes qui existent de chaque côté du bassin, et sur lesquelles il a fait placer deux charmantes statues, dont l'une, représentant une Vénus marine, est d'une exécution remarquable. Ces deux colonnes produisent le plus charmant effet lorsqu'on se place à distance; elles se détachent admirablement sur le fond vert des massifs d'arbres. Si tous les déplacements se faisaient à ce prix, nous ne nous en plaindrions pas, et nous aimons à croire que les statues qu'on a retirées du jardin ne le sont que momentanément; car elles pourraient, à notre avis, très-bien décorer les compartiments de la pépinière, dans laquelle M. l'architecte, aidé du concours de M. le jardinier en chef, vient de déployer un grand talent et un goût exquis en faisant, de cette partie du jardin, une des promenades les plus agréables.

— La collection de tableaux et d'antiquités grecques, étrusques et romaines, de mademoiselle Herry, à Anvers (Belgique), va être vendue aux enchères le lundi 18 septembre 1848 et jours suivants.

Nous rendrons compte de cette vente dans un des prochains numéros de la *Revue*.

BIBLIOGRAPHIE.

Journal asiatique. Paris, 1846 et 1847, t. VII, VIII, IX, in-8°.

Nous continuons à signaler les articles spécialement consacrés aux questions archéologiques ou philologiques.—T. VII. Études sur la langue et les textes zends, par M. BURNOUF; trois articles.—Études sur les anciens temps de l'histoire chinoise, par M. ED. BIOT; deux articles.—Lettre de M. ROUET au sujet de ses découvertes d'antiquités assyriennes.—Note sur la langue maltaise, par M. DE SLANE.—T. VIII. Inscriptions triligues (phénicien, grec, latin) trouvées à Lebdah, par M. FRESNEL. — Lettre relative aux inscriptions phéniciennes de M. Fresnel, par M. JUDAS. — T. IX. Mémoire sur l'écriture cunéiforme assyrienne, par M. BOTTA; deux articles. — Documents sur l'art d'imprimer à l'aide de planches de bois, de types mobiles, etc., inventé en Chine bien longtemps avant que l'Europe en fît usage, par M. St.-JULIEN. — Réponse à la lettre de M. Judas (sur les inscript. phéniciennes), par M. FRESNEL. — Note sur l'alphabet barbare usité chez les Touaregs et sur ses rapports avec l'antique alphabet des Libyens, par M. JUDAS. — Lettre à M. Reinaud sur l'ancien château appelé *Ksar-Kerima* (ruine antique près Ouargla, dans le Sahara), par M. BOISSONNET.

Mémoire historique et critique sur la chapelle de la Sainte-Vierge à l'église Saint-Germain l'Auxerrois et sur l'ornementation architecturale, les peintures murales et les vitraux dont on vient de la décorer. In-8° de 45 pages, par M. TROCHE, chef des bureaux de l'état civil du quatrième arrondissement de Paris. Chez M. LELEUX, éditeur de la *Revue*.

L'église Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, chef-d'œuvre du XVe siècle, possédait, depuis plus de deux cents ans, une chapelle de la Vierge, élevée par suite du célèbre vœu de Louis XIII, en 1638. Cette chapelle dont la décoration était un anachronisme dans cette église, a disparu pour faire place à une nouvelle chapelle dont tout l'ensemble, autel, clôture, chaire, orgue, vitraux, etc., se trouve en harmonie avec le monument même.

M. Troche dans un mémoire assez détaillé où il donne la description de cette nouvelle chapelle, se fait avant tout cette question : devait-on se permettre de détruire ce qui existait. On peut voir dans son mémoire comment il répond à cette objection.

Mais, ajoute-t-il, puisque l'œuvre est consommée, comment s'en sont acquittés l'architecte, les peintres, les sculpteurs et tous ceux qui se sont chargés de cette grave responsabilité? Généralement M. Troche n'a que des éloges à donner à tous ceux qui ont apporté le tribut de leurs talents pour doter l'église de la belle chapelle que nous y voyons maintenant. Il avoue que si les auteurs de cette innovation ne sont pas sans quelque blâme, ils ont largement réparé la hardiesse de leur entreprise par une œuvre d'un mérite incontestable. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans les détails savants, historiques, archéologiques et autres, qui se font lire avec tant d'intérêt dans le mémoire de M. Troche; de ne pouvoir analyser la description des délicieuses peintures mystiques qui se voient au-dessus de l'autel, dont la physionomie est bien celle des autels du XVe siècle. Nous voudrions bien pouvoir analyser aussi tout ce que l'auteur dit de si intéressant sur toutes ces figures symboliques qui forment comme l'auréole de la mère du Rédempteur, de toutes ces images si gracieuses tirées des cantiques, des prophètes et des psaumes. Que de détails semés comme à pleines mains, dans la description des vitraux, qui jettent un jour si mystérieux sur toute la chapelle et qui offre des beautés du premier ordre.

M. Troche termine son mémoire par plusieurs questions, qui annoncent une grande habitude dans sa manière de juger des œuvres d'art, et fait du reste preuve d'une grande réserve dans la manière dont il traite les difficiles questions qu'il soumet aux hommes compétents, architectes, sculpteurs, peintre-verrier, etc. M. Troche formule des doutes, il fait part de ses convictions, il ne prétend pas résoudre toutes les questions qu'il pose, mais il donne des raisons qui paraissent d'une grande clarté et font autant d'honneur à son goût, qu'à ses principes.

Pour nous, en recommandant à l'attention des lecteurs de la *Revue* cette nouvelle production de l'infatigable écrivain, nous avons, tout en nous associant à une bonne œuvre (1), essayé d'exprimer franchement la satisfaction que nous avons éprouvée, en prenant lecture de ce mémoire, qui renferme une foule de questions d'esthétique et d'archéologie chrétienne, d'une haute portée.

L. J. G***.

(1) Le prix de la vente de son mémoire est consacré par M. Troche à subvenir aux besoins des pauvres secourus par la société de Saint-Vincent de Paule, dont il est président, établie par la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Le Parthénon, documents inédits pour servir à une restauration, réunis et publiés par MM. L. de Laborde et A. Paccard; mise en vente de trois premières livraisons, in-fol. Paris, Leleux.

Notice des monnaies françaises, composant la collection de M. J. Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques et précédée de considérations sur l'étude de la numismatique française, par M. Ad. de Longpérier, in-8°, orné de trois planches gravées et de six planches d'études. Paris, Leleux, 1848.

G. Pachymeris declamationes XIII, quarum XII ineditæ Hieroclis et Philagrii Grammaticorum ΦΙΛΟΓΕΛΩΣ longe maximam partem ineditam curante Johanne Fr. Boissonnade, in-8°. Paris, Leleux et Dumont, 1848.

Inventaire des reliques de la Sainte-Chapelle de Paris, document de 1573, publié par M. L. Douët-d'Arcq (tiré à 100 exemplaires). Brochure, in-8°. Paris, Leleux, 1848.

Réponse à la dissertation de M. Deville, sur un symbole gaulois, figuré sur les médailles de l'Armorique, désigné sous le nom de *peplum;* par M. Ed. Lambert, broch., in-4°, ornée d'une planche de médailles (extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie). Caen, A. Hardel, 1848.

Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Toul, par M. l'abbé C. G. Balthasar, brochure, in-8°, ornée de cinq planches gravées sur acier et de dessins intercalés dans le texte (extrait de la *Revue Archéologique*). Paris, Leleux, 1848.

Elite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliquées par MM. Ch. Lenormant et De Witte, mise en vente de la 86ᵉ livraison, in-4°, texte et planches. Paris, Leleux, 1848.

LETTRE A M. HASE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR LES ANTIQUITÉS DE LA PARTIE OUEST DE LA RÉGENCE DE TUNIS,

PAR M. E. PELLISSIER,

CONSUL DE FRANCE A SOUSSA (1).

Soussa, le 7 février 1848.

(*Suite et fin.*

Les montagnes que l'on parcourt pour aller de Néber à El Kef sont abruptes et fracassées. On y voit à chaque pas des traces irrécusables d'anciens bouleversements volcaniques. Le pic même qui domine cette ville offre encore un vaste cratère, attestant un état physique dont le souvenir s'est conservé dans le pays, car El Kef s'appelle aussi Chekeb-el-Nar شقب النار, la caverne de feu.

El Kef est une ville de six à sept mille âmes, passablement bâtie et en assez bon état de défense. C'est la Sicca Veneria des anciens, laquelle devait avoir plus d'étendue que la cité moderne, car on trouve beaucoup de ruines en dehors de l'enceinte actuelle. Ces ruines ne consistent au reste, tant en dedans qu'en dehors de la ville, qu'en décombres confus, pans de murs, tronçons de colonnes, etc. Il n'y a de saisissable qu'une réunion d'assez belles citernes situées en dehors de l'enceinte, au pied d'un escarpement de roches dont elles recevaient les eaux. Voici les inscriptions que j'ai recueillies dans l'intérieur d'El Kef :

Sur un piédestal hexaèdre :

D. M. S.
SEX. LAELIVS
HONORATVS
TERAMIN
ANVS HON
... VIR VIXIT

(1) Voy. plus haut, p. 304-310.

ANNIS LXV
.. ORNATVS
... S. F. (1)

Sur un piédestal cubique :

VICTORI
CENTVRIONI
LEGIONARIO
EX EQVITE ROMANO
OB MVNIFICENTIAM
ORDO SICCENSIVM
CIVI ET
CONDECVRIONI
DD. PP. (2)

Sur le seuil de la maison que j'habitais :

IMP CAE DIVI SEPTIMI SEV..
. . . . . DIVI MAGNIAN
. . . . TONINI
. . . . (3)

Sur une pierre engagée dans un mur moderne :

Q. OCTAVIO RVFO ER
CIANO FOVIT REL. P. V
PA... Q. OCTAVI FORTV
NATI FRVCIANI STVAE
STRATONIACI
L. SALLVSTVS SATVRNINVS

(1) *Diis Manibus sacrum. Sextus Lœlius Honoratus*, [*In*]*teramnianus* (?), *hon*[*oribus omnibus*] *ornatus*, [*duum*]*vir, vixit annis sexaginta quinque.* [*Hic*] *situs est.*

(2) Publiée par Shaw, *Voyage*, t. I, p. 229; Maffei, *Museum Veronense*, p. CCCCLXV, n° 4; et par sir Grenville T. Temple, *Excursions in the Mediterranean*, vol. II, p. 347, n° 158. La dernière ligne doit se lire, *decurionum decreto, pecunia publica.*

(3) Inscription en l'honneur de Caracalla. Les lignes qui restent peuvent être remplies ainsi : *Imp*[*eratoris*] *Cæ*[*saris*] *divi Septimii Sev*[*eri pii Pertinacis Augusti filio*], *divi Marci An*[*tonini pii nepoti, divi An*]*tonini* [*pii pronepoti*]

OMNIB HONORIB FVNCTVS
IVSTO VIRO OB NOTISSI
MAM OMNIBVS. IN SE BONIT
ATEM QVA IN PERPETV
VM EST RESERVATVS (1)

J'ai trouvé en dehors de la ville dans un amas de ruines que les Arabes appellent *Ksar-el-Roul*, les trois inscriptions suivantes :

D. M. S.
FAVSTVS
HONORATI
FILIVS
PIVS VIXIT
ANNIS XXV (2)

D. M. S.
L. CLODIVS
OVRIVACINVS
VIXIT AN
N.. XXX
H. S. F (3)

D. M. S.
CANTONIVS
FORTVNATVS
HORTANVS
PIVS VIXIT

(1) *Quinto Octavio Rufo Eruciano, faut*[*ori* (?)] *reipu*[*blicæ?*] *pa*[*trono*]*que Octavii Fortunati Eruciani, Stellat*[*ina* (?)], *Stratoniaci, Lucius Sallustius Saturninus omnibus honoribus functus, justo viro, ob notissimam omnibus in se bonitatem, quæ in perpetuum est reservatus......* Les six dernières lignes de cette inscription ont été publiées par sir Grenville T. Temple, *Excursions*, vol. II, p. 348, n° 159.

(2) *Diis Manibus sacrum. Faustus, Honorati filius, pius, vixit annis viginti quinque.*

(3) Publiée par sir Grenville T. Temple, *Excursions*, vol. II, p. 349, n° 162. *Diis Manibus sacrum: Lucius Clodius, Quirina, Vacinus* (*Vaccius?*) *vixit annis triginta. Hic situs est.*

ANNIS XXXVI
H. S. F. (1)

ANNIA SEX
FIL.. SATVRNI
NA PIA VIXIT
ANNIS XXV
H. S. F. (2)

En me rendant de Kef à Zouarin, qui en est à trente kilomètres au sud sud-est, je rencontrai, à peu près à demi-distance, près d'une source appelée *Aïn-Termata,* un amas de ruines confuses qui pourraient bien être celles de l'ancienne Larès. Je ne sais si vous trouverez quelque analogie entre le nom de cette ville et celui de l'Oued Lorbès, petite rivière qui coule au-dessous de ces ruines (3).

Zouarin est un fort petit village où il n'existe aucun vestige d'antiquité; mais on en trouve quelques-uns à Sidi Feradje à dix kilomètres plus à l'ouest. A une pareille distance, plus à l'ouest encore, sur le territoire de la tribu des Ouartan, j'arrivai, à ma grande surprise, car je ne m'attendais à rien de semblable, au milieu des débris d'une vaste cité que les Arabes appellent *Medeina.* Ces ruines, traversées par deux ruisseaux, ou plutôt par deux petites rivières, occupent la vallée de ces cours d'eau et les collines qui la forment. On y voit encore debout :

1° Un arc de triomphe simple, mais orné cependant de deux colonnes sur la face tournée vers l'intérieur de la ville.

(1) *Diis Manibus sacrum. Caius Antonius Fortunatus Hortanus, pius, vixit annis triginta sex. Hic situs est.*

(2) *Annia, Sexta filia, Saturnina, pia, vixit annis viginti quinque. Hic sita est.* On a pu remarquer que toutes ces personnes, à l'exception de Lælius Honoratus, p. 386, note 1, sont mortes assez jeunes. Faudrait-il en conclure qu'aux II[e] et III[e] siècles de notre ère Sicca Veneria qui occupait l'emplacement de Kef, était un lieu insalubre?

(3) L'identité de Lorbès et de la *colonia Ælia Augusta Lares* est mise hors de doute par une inscription dont on doit la découverte à sir Grenville T. Temple, *Excursions,* vol. II, p. 273. Voyez aussi Shaw, *Voyages*, t. I, p. 224; et Mannert, *Geogr. der Griechen und Römer,* t. X, part. II, p. 332. Par un malentendu, dont on trouve plus d'un exemple, l'ablatif pluriel, *Laribus*, a été pris pour un nominatif singulier, Λάριβος, par Procope *De bello Vandal.*, II, 22 : ἐν τῇ πόλει Λαρίβῳ .... ἐς Λάριβόν τε ἀφίκοντο· et c'est aussi de cet ablatif pluriel, *Laribus,* que dérive le nom moderne de Lorbès.

2° Un grand portique corinthien qui paraît avoir été celui d'un temple.

3° Un théâtre dont l'enceinte est encore fort bien tracée, mais dont la scène est complétement ruinée.

Je mis bien du temps à parcourir les ruines de Medeina, espérant toujours y faire quelque découverte épigraphique qui m'apprendrait le nom de la ville à laquelle elles avaient appartenu; mais mes recherches furent infructueuses : je n'ai trouvé que les deux fragments que voici, tombés du portique ci-dessus mentionné :

VERV
MA IV
RVC TH.. BO. ITANVS M. P.

Je ne crois pas qu'aucun voyageur se soit occupé de Medeina, sa position étant en dehors des lignes que l'on suit ordinairement.

En quittant Medeina je me dirigeai chez les Zeralma qui habitent les bords de l'Oued-Serat, dont la vallée, correspondant à celle de l'Oued-Rouhia sur l'autre revers des montagnes, est une des grandes lignes de communication entre la province de Constantine et le centre de la régence de Tunis. On trouve dans cette vallée un long tronçon d'une voie romaine construite avec des matières volcaniques fournies par le Djebel-Zerissa, qui est un volcan éteint du voisinage. En suivant cette voie de l'ouest à l'est, j'ai trouvé trois colonnes milliaires : la première, gisant près d'un amas assez considérable d'autres ruines appelées par les Arabes *Enchir-el-Gheria*, porte le n° CL ; le reste de l'inscription est complétement effacé. On lit sur la seconde l'inscription suivante, mais le numéro manque.

IMP. CAESAR
MARCVS AVRELIVS
ANTONINVS
PIVS AVG. PARTHI
CVS MAXIMVS BRI
TANNICVS MAXIMVS
GERMANICVS
TRIBVNITIAE
. VIIII
. . . . . . AE (1)

(1) *Imperator Cæsar Marcus Aurelius Antoninus pius Augustus, Parthicus*

La troisième colonne porte une inscription semblable à celle que vous venez de lire et le numéro CLII. On la trouve près des ruines d'un grand château que les Arabes appellent *Enchir-Forna* où les traces de la voie romaine cessent d'être saisissables. Mais il est hors de doute que cette voie ne pouvait que continuer à remonter la vallée de l'Oued-Serat, en passant par une localité appelée *Bordj-el-Arbi*, ou *Enchir-el-Hammam*, située à huit kilomètres d'Enchir-Forma sur le territoire des Mahdjer-Chektma. Il y a là une source d'eau thermale et quelques ruines parmi lesquelles un petit arc de triomphe qui porte cette inscription :

PRO SALVTE IMP. CAES. M. AVRELI. ANTONI. LI
BERORVMQ EIVS COLONI SALTVS MASSIPIANI AEDIFICIA VETVSTATE
CONLAPSA (*sic*) S. P. ITEM ARCVVS DVOS. A. S. F. IVBENTE PROVIN
CIALE. AVG. LIB. I. ROC. EODEMQVE DEDICANTE (1).

Vous voyez que le nom de la ville à laquelle ont appartenu les ruines d'Enchir-el-Hammam est indiqué dans ces lignes d'une manière très-nette. Malheureusement on ne trouve rien de semblable pour les ruines bien autrement importantes d'Haïdra, situées à vingt kilomètres à l'ouest de l'ancienne colonie Saltus Massipianus. Celles-là s'étendent sur les deux rives d'un petit cours d'eau qui se jette dans l'Oued-Serat. On y voit :

1° Une immense citadelle byzantine dans l'intérieur de laquelle on trouve les ruines d'un temple avec quelques colonnes de marbre.

2° La façade d'un grand corps de logis percée de six fenêtres.

3° Un petit temple ou église.

4° Deux autres temples plus grands.

5° Un mausolée composé d'une petite chapelle funéraire portée sur une base de forme hexagonale.

maximus, Britannicus maximus, Germanicus [*maximus,*] *tribunitiæ* [*potestatis*] *undevicesimum*..... Nous supposons qu'avant le chiffre VIIII il manque X. D'après M. Orelli, *Fasti consulares*, p. XCVI, la dix-neuvième année de la puissance tribunitienne de Caracalla qui ne régna que six ans, deux mois et deux jours, répond à l'an 216 de notre ère.

(1) Inscription en l'honneur de Marc Aurèle. *Pro salute Imperatoris Cæsaris Marci Aurelii Antoni*[*ni*] *liberorumque ejus coloni Saltus Massipiani ædificia vetustate conlapsa sua pecunia, item arcuus duos a solo fecerunt, Jubentio Provinciale Augusti liberto rogante, eodemque dedicante.* On doit à M. Pellissier la connaissance de cette localité appelée *Saltus Massipianus* et qui n'est mentionnée ni dans les Itinéraires ni dans la Géographie de Ptolémée.

6° Un autre mausolée plus grand formé d'une grande niche et d'une base cubique.

7° Deux hautes colonnes en pierre s'élevant à quelques mètres l'une de l'autre, et paraissant avoir toujours été isolées telles qu'on les voit actuellement.

8° Plusieurs petites enceintes carrées paraissant avoir fait partie d'habitations particulières.

9° Deux larges murs parallèles percés de petites arcades vers le haut.

10° Des restes de quai en béton sur la petite rivière.

11° Un petit arc de triomphe très-simple sur la rive droite.

12° Un grand arc de triomphe sur la rive gauche.

Ce dernier monument est le plus important d'Haïdra. Il est d'ordre corinthien, à une seule arcade, avec quatre colonnes en saillie à chaque face et quatre pilastres engagés. Il porte l'inscription suivante :

IMP. CAES. L. SEPTIMO SEVERO PERTINACI AVG
P. M. TRIB. POT. III. IMP. V. COS. II. PARTHICO ARA
BICO ET PARTHICO AZIABENICO. D.D. P.P. (1).

Ce qu'il y a de singulier c'est que cet arc de triomphe est enveloppé, à très-petite distance, d'un gros mur dont les parties qui font face aux ouvertures des arcades, ont été renversées. Les Arabes de la localité racontent qu'elles le furent par les ordres d'un bey de Constantine, il y a un siècle ou un siècle et demi, et qu'avant cette époque l'arc de triomphe était entièrement caché. Il est à croire que cette seconde construction, qui voilait le monument, était quelque ouvrage de défense du temps de l'occupation byzantine, ou peut-être même de celle des Vandales.

Voici maintenant quelques inscriptions isolées que j'ai rapportées d'Haïdra :

Sur un piédestal :

(1) Publiée par sir Grenville T. Temple, *Excursions*, etc., vol. II, p. 325, n° 92. Ce savant voyageur suppose qu'Haïdra qu'il écrit Ayedrah, est l'ancienne *Ad Medera colonia* de l'Itinéraire d'Antonin, p. 10, l. 5 de l'éd. de M. Parthey ; la même ville, sous le nom d'Ἀμμαίδαρα, est mentionnée par Ptolémée, p. 267, l. 25, éd. Wilberg. *Imperatori Cæsari Lucio Septimio Severo Pertinaci Augusto, pontifici maximo, tribunitiæ potestatis tertium, imperatori quintum, Consuli iterum,* [*patri patriæ*], *Parthico Arabico et Parthico Aziabenico, decurionum decreto, pecunia publica.* L'inscription est de l'an 195 de notre ère.

DIVO PIO
M. ANTONINO
AVG. PATRIT....
CAES LAELI AV
RELI COMMODI
PII FELICI AVG
.... AR GERMA...
BRITANNICI
AVGVS. MES..
PECVNIA SVA
POSVERVNT (1).

Sur une pierre tumulaire hexaèdre :

D. M. S.
MANILIA RVPN
A VIXIT AN
NIS XXXXV
VINIVS SILO
VXORI PIISSIM
AE POSVIT (2)

A trois kilomètres en avant d'Haïdra, sur la route de Bordj-el-Arbi, on trouve les restes d'un château parmi les décombres duquel j'ai recueilli les quatre inscriptions tumulaires ci-dessous, accouplées deux par deux sur deux pierres différentes :

D. M. S
C. GABINIVS GENTILIS
VIXIT. ANNI. LXV QVI SIBI

D. M. S.
POMPEIA IANVARIA VIXIT
ANNIS LXI H. S. F (3)

(1) *Divo pio Marco Antonino Augusto, patri I[mperatoris] Cæsaris Lucii Ælii Aurelii Commodi pii, felicis, Augusti, [S]armatici, Germa[nici,] Britannici, augusti, [A]med[arenses (?)] pecunia sua posuerunt.* La date paraît être des premières années de Commode, proclamé empereur le 17 mars 180. Sur les mots dérivés du nom Ad Medera (*Ammedarensis, Amadarensis*) voyez Morcelli, *Africa christiana*, vol. I, p. 74.

(2) Les quatre premières lignes ont été publiées par sir Grenville T. Temple, *Excursions*, etc., vol. II, p. 327, n° 100. *Diis Manibus sacrum. Manilia Rufina vixit annis quadraginta quinque.... Vinius Silo uxori piissimæ posuit.*

(3) *D. M. S. Pompeia Januaria vixit annis sexaginta uno. Hic sita est.*

ET IAN VARIAE VXORI SVAE CVM
ADVIVERE TVMVLVM CVRAVIT H. S. F. (1).

D. M. S.	D. M. S.
. . . . . FORTVNATA	M. AGRIVS. . VARIVS
VIXIT ANNIS XLIII	 LVII
AGRIVS RVFINVS	VXOR CARISSIMA
. . . . AE. . ARISSIM	MARITO CARISSIMO
. . . . FECIT H. S. F. (2).	SVO POSVIT H. S. F. (3).

Un peu en avant du lieu où j'ai trouvé ces inscriptions on voit d'autres ruines peu considérables, parmi lesquelles on remarque un petit oratoire que les Arabes appellent, à cause de sa forme, la *Boutique du Barbier* (Hanout-el-Hadjem), nom qu'ils donnent assez généralement aux constructions de ce genre.

A neuf kilomètres au-dessus de Bordj-el-Arbi on arrive, en remontant la vallée de l'Oued-Serat, à des ruines que les Arabes appellent *Enchir-Djedour*. Elles sont assez étendues, mais sans importance. Plus loin encore on trouve des décombres de même nature à Aïn-Kriba. C'est par cette localité que l'on passe du bassin de l'Oued-Serat dans celui de l'Oued-Rouhia. En descendant ce dernier on trouve d'abord quelques ruines au pied du Djebel Reukaba, sur les bords de l'Oued-Djedeliah, petit affluent de l'Oued-Rouhia. Il en existe d'autres un peu plus bas sur l'Oued-Retem, autre affluent de la même rivière. Enfin peu loin de celles-ci on trouve les ruines

(1) *D. M. S. Caïus Gabinius Gentilis vixit annis sexaginta quinque : qui sibi et Januariæ uxori suæ, cum advivere[t,] tumulum curavit. Hic situs est.* Nous retrouvons ici le verbe *advivo*, « je vis avec quelqu'un, » qui manque dans le *Lexicon epigraphicum Morcellianum*. En effet, à l'exception de deux passages du Digeste, on le chercherait en vain dans les auteurs latins qui nous sont parvenus; mais son emploi sur les marbres, même sur ceux de l'Italie, est assez fréquent. Voyez, entre autres, l'épitaphe de Publius Ælius Aristo dans Gruter, p. MCXV, n° 8; Gutherius, *De jure Manium*, lib. II, cap. X, p. 211; Fleetwood, *Sylloge inscript. antiquarum*, p. 184; et en dernier lieu, l'excellent Recueil de M. Orelli, *Inscript. latinarum ampl. collectio*, vol. II, p. 29, n° 3094.

(2) *D. M. S. . . . . Fortunata vixit annis quadraginta tribus. Agrius Rufinus [marit]æ [c]arissim[æ] fecit. Hic sita est.*

(3) *D. M. S. . . . . Marcus Agrius[, Lucii* (?) *filius,] Varius [vixit annis] quinquaginta septem. Uxor carissima marito carissimo suo posuit. Hic situs est.* Nous faisons observer que les membres, les clients et les affranchis de la famille équestre *Agria* portent ordinairement les prénoms de Lucius et de Caïus; celui de Marcus ne s'y rencontre pas fréquemment.

de Sbiba. Ces dernières occupent une très-grande étendue de terrain; mais ce ne sont que de vastes amas de décombres sans formes appréciables, au milieu desquels on voit quelques fragments de sculpture. J'y ai trouvé un petit bas-relief représentant une femme nue et ailée, et quelques restes d'inscriptions tout à fait illisibles. On y voit aussi les restes d'une mosquée dont la tradition du pays fait remonter la fondation au célèbre conquérant arabe Sidi Okba.

Sbiba est sur le territoire des Mahdjer Oulad-Mana. Comme je me trouvais là à l'entrée d'une contrée que j'avais déjà visitée, je dus revenir sur mes pas; remontant la vallée de l'Oued-Rouhia, en passant près de deux amas confus de ruines, l'un près de la Kouba du marabout Sidi-Abdallah et l'autre sur l'Oued-Djouf, affluent de gauche de l'Oued-Rouhia, j'arrivai le second jour sur le plateau élevé que les Arabes appellent l'*Hamada des Oulad-Ayar*. J'y trouvai quelques ruines près d'une fontaine appelée *Aïn Traza* et d'autres bien plus considérables à Enchir-el-Hamada sur le point culminant de cette contrée. La ville, à laquelle elles ont appartenu, a dû être fort importante. Il n'y reste de saisissable qu'un petit temple carré dont chaque face est ornée aux angles de pilastres corinthiens. Dans l'intérieur une niche est pratiquée en face de la porte; à droite et à gauche de cette niche sont deux fenêtres.

De l'Hamada des Oulad-Ayar je descendis dans le bassin de l'Oued-Kreled, et j'arrivai à Zanfour à l'entrée de la belle plaine d'El-Sers. Zanfour est un grand cadavre de ville romaine. On y voit un temple du même style que celui d'Enchir-el-Hamada, mais plus grand, les restes d'un théâtre, et trois arcs de triomphe, dont deux sont de la plus grande simplicité; le troisième est orné de quatre colonnes corinthiennes engagées. Il portait une inscription dont j'ai recueilli les fragments que voici, pris sur des pierres brisées tombées de la frise de l'édifice :

ARIMA		
ARTMA		
II IMP II	IADI	O AV
PIET,...	FELICI D	FILIET
ETS.... A	POTXV	MODV
.. TANVA	INPRINC	FICAS
	D D	VLAS

VERO PIO .KI
NTONINO AVG
PONT MA OL
OT D (1).

En sortant de la plaine d'El-Sers, on entre peu après dans celle de Gorfa au nord de la première. On trouve dans celle-ci deux amas de ruines sans importance, Enchir-Gorfa et Enchir-Garour. En continuant à s'avancer vers le nord, on arrive à la Kouba du marabout Sidi Abd-el-Rebou auprès de laquelle sont des ruines que les Arabes appellent *Enchir-Mest*. Elles sont assez considérables. On y voit les restes de deux arcs de triomphe au bas de l'un desquels j'ai trouvé le fragment d'inscription suivant :

..... RCVMOVEM
..... VAE PROMISERAT
..... IONEM MVSTITANIS
..... DEDICAVIT DATIS
... SIS. PO... LARIBVS (2).

Ainsi c'était bien là qu'était Musti dont le nom s'est à peu près conservé parmi les habitants de la localité.

Musti est à cinquante kilomètres au nord-est d'El Kef. On trouve entre ces deux positions des ruines romaines sans importance dans deux localités Hanout-el-Hadjem et Aïn-el-Kedim. Le nom de la première indique qu'il y existe un de ces petits oratoires dont je vous ai souvent parlé.

A quelque distance au nord de Musti, on trouve d'autres ruines près d'un pauvre hameau appelé *Kerib*. On arrive ensuite à celles de Kern-el-Kebch dont j'ai eu l'honneur de vous parler l'année dernière. Un peu plus loin, et au-dessous des hauteurs de Duga près

(1) Il résulte de ces fragments que l'arc de triomphe dont il s'agit a été élevé par la ville d'Assuræ, aujourd'hui Zanfour, en l'honneur de Marc Aurèle et de Lucius Vérus, après le triomphe que ces deux empereurs, ayant terminé heureusement la guerre contre les Parthes, célébrèrent ensemble l'an 166 de notre ère.

(2) Sir Grenville T. Temple, *Excursions*, vol. II, p. 281,.... *cum ornam[entum* (?) *stat]uæ promiserat[, ob devot]ionem Mustitanis [duas ?] dedicavit, datis [sportu]lis po[pu]laribus*.... L'identité d'Enchir-Mest ou Sidi Abd-el-Rebou et de Musti, soupçonnée déjà par Shaw, *Voyages*, t. I, p. 227, mais révoquée en doute par Mannert, *Geogr. der Gr. und Römer*, vol. X, partie II, p. 324, est désormais un fait acquis à la science.

d'une fontaine appelée *Heudja*, existent celles d'un assez grand château et quelques autres débris, parmi lesquels j'ai trouvé un fragment de colonne portant le nº LXXXII, et une colonne entière avec l'inscription ci-dessous :

IMP. CAES
C. IVLIVS VERVS M
AXIMVS PIVS F.
AVG. GERM. MAX.
SARM. MAX. DAC
VS MAX. PONT.
MAX. T. P. III IMP.
C. IVLIVS VERVS M...
MVS NOBILI. CAES. P.
IVVENTVTIS GER.
SARM. MAX. DACVS
MA... PARTHICVS (1).

Entre Heudja et Kern-el-Kebch j'ai trouvé, jetées sur le bord de la route, trois colonnes milliaires avec les inscriptions suivantes :

D. N.
CONSTANTINO
PIISSIMO
NOBILISSIMO CAE
SARE
LXXXVII (2).

(1) Publiée par sir Grenville T. Temple, *Excursions*, vol. II, p. 352, nº 179; reproduite, avec un savant commentaire, et complétée par M. Letronne, *Revue Archéologique*, 1re partie, 1844, p. 824. *Imperator Cæsar Caïus Julius Verus Maximinus pius, felix, Augustus, Germanicus maximus, Sarmaticus maximus, Dac*[*ic*]*us maximus, pontifex maximus, tribunitiæ potestatis tertium, imperator quintum,* [*et*] *Caius Julius Verus Maximus nobilissimus Cæsar, princeps juventutis, Germanicus* [*maximus*,] *Sarmaticus maximus, Dacicus ma*[*ximus, viam a*] *Karthagine*..... La suite devait être comme sur la colonne milliaire mentionnée dans la note (3).

(2) *Domino nostro Constantino, piissimo* [*ac*] *nobilissimo Cæsare.* LXXXVII. On croit ordinairement que Constantin le Grand, partageant de son vivant l'empire entre ses trois fils, donna l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique à Constant et non à Constantin, l'aîné des trois. Cependant, si notre borne milliaire porte réellement CONSTANTINO au lieu de CONSTANTI, elle justifierait les auteurs qui prétendent qu'une partie de l'Afrique tomba en partage à Constantin; elle prouverait même que la Zeugitane était comprise dans cette partie. Banduri, *Numismata*

(Dix lignes effacées).

. . . . ESARI. I...
. . . . . GER. . . MAX. . .
SARM. MAX. . . . . .
VSQVE ADIT. . SN. . .
DIAE PROVINC. . ONCA
IN CVRIA CORRVPTI. . . .
ADO DILAPSA REST
TVERVNT.

LXXXVI (1).

CAESARI
M. AVRELIO
PROBO PIO
FELICI AVG
PONTI MAX
IMO TRI...
. . . . . . (2)

Nous voici revenus, Monsieur, dans la vallée de la Medjerda, c'est-à-dire sur un terrain qui nous est déjà connu; c'est la fin de mon incursion dans le nord et dans l'ouest de la régence de Tunis. Maintenant s'il ne vous est point trop désagréable de me suivre encore un peu dans mes courses, je vous conduirai à Thala qui est

impp. Romanorum, t. II, p. 329 : *Galliis deinde præfectus est* (Constantinus junior), *quas usque ad Alpes Cottias una cum Hispania ac Britannia post patris mortem* (le 22 mai 337) *retinuit. His Africæ partem adjungunt nonnulli.*

(1) Voyez, pour le commencement, la note (1)... [*Caius Julius Verus Maximus nobilissimus C*]*æsar, p*[*rinceps juventutis,*] *Ger*[*manicus*] *max*[*imus,*] *Sarmaticus max*[*imus, Dacicus maximus, viam a Karthagine*] *usque ad fi*[*ne*]*s N*[*umi*]*diæ provinc*[*iæ l*]*onga incuria corrupta*[*m*] *adq*[*ue*] (sic) *dilapsa*[*m*] *rest*[*i*]*tuerunt*.... Nous avons rempli les lacunes d'après les restitutions heureuses et incontestables de M. Letronne; mais dans l'inscription qui nous occupe il y a probablement erreur dans le nombre des milles, car on lit le même chiffre LXXXVI sur une borne milliaire découverte à Carthage où elle avait été transportée, et appartenant à la même route romaine qui conduisait de Carthage à Thevestè. Voyez la *Revue Archéologique*, année 1844, p. 825.

(2) Publiée par sir Grenville T. Temple, *Excursions*, vol. II, p. 352, nº 180; restituée par M. Letronne, *Revue Archéologique*, p. 827.

tout à fait au midi. Je vous ai dit, dans ma dernière lettre, que n'ayant pu arriver jusqu'à cette localité en revenant de la province d'El-Arad, je m'étais proposé d'y faire un voyage spécial, projet que j'ai mis à exécution dès que je l'ai pu. La ligne que j'ai suivie, pour me rendre à Thala, est intermédiaire entre la route de Kairouan à Gafsa et la route de Soussa aux frontières de Tripoli. Je vais vous en indiquer les points principaux :

Première journée, de Soussa aux salines de Sidi-el-Hani sur la route de Soussa à Kairouan.

Deuxième journée, des salines à Aïn-Nekdan, au sud de la Sebkah de Sidi-el-Hani sur le territoire des Souassi.

Troisième journée, d'Aïn-Nekdan à Sidi Ali-el-Azerague à vingt-six kilomètres au sud, sur les bords de la Sebkah du même nom. On trouve à moitié chemin quelques vestiges d'antiquité à Sidi-el-Hadj-Mohamed.

Quatrième journée, de Sidi-Ali-el-Azerague à Sidi-el-Hadj-Cassem à cinquante-cinq kilomètres au sud-ouest; pays aride et désert d'un de ces points à l'autre.

Cinquième journée, de Sidi-el-Hadj-Cassem, localité habitée par la petite tribu des Kouassem, à Sidi-Ali-Bel-Abed à vingt kilomètres au sud sud-ouest, sur le territoire des Mahedbah-Taïfa. On trouve auprès de cette localité des mausolées sarrasins, à Ksar-Djaaf et à Ksar-Cascas.

Sixième journée, de Sidi-Ali-Bel-Abed à l'Oued-Drem, à vingt-quatre kilomètres au sud-est, chez les Nefat. A moitié chemin on trouve quelques faibles ruines sur un torrent appelé l'*Oued-Souinia*, ruines que les Arabes appellent *Ksar-Bel-Adra*. Plus loin on voit encore des mausolées sarrasins à Ksar-Aïreche et à Ksar-el-Bekral.

Septième journée, de l'Oued-Drem à Bou-Eudma à trente-six kilomètres à l'ouest-quart-de-sud-ouest. Bou-Eudma est une jolie et fraîche vallée arrosée par une petite rivière qui va se jeter dans la Sebkah de Noaïl à douze kilomètres plus au sud; mais elle n'est guère fréquentée que par des bêtes sauvages. On y voit quelques ruines romaines dans sa partie supérieure.

Huitième journée, de Bou-Eudma à Thala à vingt-quatre kilomètres au sud-ouest.

Je m'attendais à voir à Thala autre chose que ce que j'y ai trouvé. Les ruines de cette antique cité se réduisent à peu près à celles d'un grand château dont les bases seules sont romaines ; tout ce qui est à plus de deux ou trois mètres du sol est de construction sarrasine.

Je n'en ai rapporté en fait d'inscriptions que ce petit fragment :

..... X. ORDO...

Les éboulements provenant des parties supérieures qui sont en mauvais matériaux s'étant entassés presque partout sur les constructions romaines, cachent probablement d'autres inscriptions plus complètes dont je crois que sir Grenville Temple a recueilli quelques-unes.

Thala est le nom arabe du Mimosa-Gummifera. Or, les ruines qui étaient le but de mon voyage sont entourées d'une grande forêt de ces arbres précieux dont le commerce tunisien ne tire du reste aucun parti.

En revenant de Thala je serpentai un peu à l'aventure du sud au nord pour faire plus ample connaissance avec la contrée que j'avais d'abord traversée à peu près en ligne droite. Cette pérégrination sinueuse ne m'a valu aucune rencontre archéologique de quelque intérêt. Cependant je vous signalerai l'existence de ruines romaines sur les points suivants :

Entre les Nefat et la ville de Sfax,

Enchir-Saïda,
Enchir-Souinia,
Tarfaoui,
Ksar-Selasla,
Sidi-Aguerba,
Enchir-Kobreche,
Madjel-el-Nef,
Ksar-el-Riah ;

Entre Sidi-Aguerba et Sidi-Ali-Bel-Abed,

Ksar-Marouka ;

Entre Sfax et Sidi-Ali-el-Azerague, outre Teniour dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre :

Choucha,
Sidi-Abdallah-Bou-Djerbou.

Voilà, Monsieur, le produit archéologique de mes deux derniers voyages. Je le soumets à vos lumières et l'offre comme hommage de reconnaissance à votre amitié qui m'est si précieuse.

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus dévoués.

PELLISSIER.

DE LA MONNAIE ARABE

FRAPPÉE DANS LE MOYEN AGE, PAR LES ÉVÊQUES DE MAGUELONE.

Il y a quelque temps qu'en parcourant, pour mes recherches historiques sur le Languedoc et ses établissements religieux, divers titres et documents officiels et authentiques du moyen âge, provenant, en grande partie, des archives de l'ancienne abbaye de Belle-Perche (*Monasterium Belle-pertis* (1)), appartenant à cette province, je tombai sur un acte public du XIII[e] siècle, écrit sur peau de vélin, en latin vulgaire et du bas temps, ou plutôt en *roman*, sous la date *du onzième de la sortie de Mars* 1267; ledit acte, retenu par *Petrus Decarius* (Pierre Décaire), notaire du lieu de La Fitte (2), dont le sceau est apposé au bas de cette pièce, et énonçant l'acquisition consentie en faveur d'Estienne, abbé de ce même Belle-Perche et de son couvent, par noble Pierre de Malsamont, des seigneuries, juridictions et terroirs de la Dalha, d'Alboys et de Péelatinhes, à lui appartenant, moyennant la somme de mille cinq cents *marabotins d'or*.

La lecture de cet acte, qui, sous différents rapports pour l'histoire comme pour l'objet particulier de mes recherches, et l'énoncé de la monnaie dans laquelle l'abbé Étienne payait au seigneur de Malsamont le prix de l'acquisition de ses seigneuries voisines du territoire de son abbaye (en marabotins d'or), me rappelèrent sur-le-champ une savante dissertation de M. de Longpérier, insérée dans le quatrième numéro de la *Revue Numismatique* de l'année 1844 (3), et intitulée: *Monnaies frappées pour le comté de Roussillon par les rois d'Aragon, comtes de Barcelone*.

Après avoir rapporté le passage suivant de Bosch (*Titols de Honor*,

(1) Si tuée sur la rivegauche de la Garonne, à une lieue au-dessus de Castel-Sarrasin, dans la commune de *Cordes-Tolosannes*. Cette maison, vendue nationalement en 1793, était de l'ordre de Saint-Benoît. Le monastère a été rasé, ainsi que l'église conventuelle qui y était annexée, dans ces derniers temps, par l'acquéreur.

(2) Bourg voisin de l'abbaye de Belle-Perche et dans sa directe avant la révolution de 89.

(3) Pag. 278-294.

pag. 489-490), où cet auteur fait connaître quelques monnaies d'or qui avaient cours en Catalogne et en Roussillon vers la fin du moyen âge: « Dels privilégis de totes, y de les memories, y actes antichs consta « averse fetes moltes especies de monedes différents, so es *marabotins* « y altres dits *marabotins alphonsins* lo valor, y preu dels quals « consta en nostres lleys, »

M. de Longpérier ajoute : « Les marabotins sont les monnaies des Almoravides, princes arabes, dont les Espagnols altèrent le nom, et qui s'appelaient *almaraboutins*, c'est-à-dire les marabouts; les marabotins alphonsins sont les dinars d'or qu'Alphonse VIII, fils de Sancho, faisait frapper à Tolède avec des légendes arabes, qui, bien que chrétiennes, n'en sont pas moins imitées des formules musulmanes (4). »

Mais les quinze cents pièces d'or reçues à Belle-Perche, en 1277, de l'abbé Étienne, par Pierre de Balsamont, étaient-elles bien, malgré leur nom, les *marabotins* frappés en Castille par Alphonse VIII ou ses successeurs, ou bien d'autres identiques, frappées plus près de nous, à l'instar des premières et portant par suite la même dénomination offrant également des caractères arabes, et circulant habituellement en Languedoc?

En effet, en étudiant l'histoire monétaire de cette époque du moyen âge, on voit qu'en même temps que les souverains de Castille fabriquaient leurs marabotins à l'instar de Tolède, le type arabe était adopté chez nous, à Maguelone, à Apt, et là où la monnaie arabe était en bon renom et avait un cours de faveur, et l'on imitait dans le monnayage local, pour en faire circuler les produits dans les mêmes lieux que les premiers et avec un avantage égal, autant que possible, ce même type arabe.

(4) On trouve dans le *Museum cufinum Velitris* d'Adler quatre de ces pièces provenant du musée Borgia et frappées dans les dernières années du XII[e] siècle. M. Lelewel, dans sa *Numismatique du moyen âge,* tome II, page 12, en a donné une appartenant à M. Bohl, de Coblentz, qui est une variété sensible des marabotins de l'ouvrage que nous venons de citer et de la description ci-après d'un exemplaire de cette même monnaie existant à la Bibliothèque Nationale, et que M. de Longpérier a décrit comme suit dans le mémoire que nous mentionnons ici :

DROIT. Centre · une croix, et au-dessous, en deux lignes : l'iman de l'église chrétienne, le pape de Rome. Au-dessous : ALF.

Autour : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en un seul Dieu; Celui qui croit et qui est baptisé, sera sauvé.

REVERS. Centre : l'Emir des catholiques, Alphonse, fils de Sanche, que Dieu l'aide et le secoure. Au-dessous, une étoile.

Autour : Ce dinar a été frappé dans la ville de Tolède, l'an 1241 du Safar (1203 de J. C.).

Enfin, d'après cette induction et dans cette hypothèse, ne faut-il pas reconnaître ici ces sous d'or dits *melgoriens* (*solidi melgorienses*), nommés par Bosch *sous malguresos* ou monnaie de Molgone, frappée par les prélats de Maguelone dans leur château de Melgueil, d'où lui vint le nom de Melgorienne, et au sujet de laquelle le pape Clément IV écrivait, en 1266, à l'évêque de ce diocèse, dont le chef-lieu fut, plus tard, transféré à Montpellier, pour lui reprocher « *de faire battre monnaie avec des formes et des symboles empruntés à l'islamisme et des caractères arabes, ce qui était indigne d'un chrétien catholique*. » M. le président Fauris de Saint-Vincent pense que les évêques de Maguelone en usaient ainsi pour donner cours à la monnaie dont il s'agit dans la partie de l'Espagne qui était possédée par les Maures et même dans toute la Marche hispanique, et partout enfin où circulaient les *dirhems* musulmans dont les sous melgoriens usurpaient la figure (quoique à un titre qui leur était inférieur) (5), ainsi que le fait observer également mon docte confrère, M. de Longpérier (6).

Les monnaies frappées par les évêques de Maguelone étaient fort répandues dans tout le Languedoc, où était située l'abbaye de Belle-Perche, et dans les contrées voisines de cette province. Il n'est donc pas étonnant que le sire de Malsamont, qui, à l'instar de plusieurs autres gentilshommes languedociens, se disposait, selon toutes les probabilités, à prendre part à la sixième croisade, aux opérations de laquelle présidait, en personne, Louis IX, et à faire le voyage d'Orient et de la Palestine pour accomplir ce but, vendit, comme il était d'usage à cette époque parmi ses pareils, son manoir féodal et l'héritage paternel aux bons moines, ses voisins.....

Car dans ce temps de crise,
L'argent n'allait qu'aux mains des gens d'église,
Tout paladin fut très-mal partagé (7),

et que notre futur croisé stipula en même temps avec ses benoîts acquéreurs représentés par leur chef l'abbé *Estienne* que le prix de son patrimoine lui serait compté non en *raymondins* de Toulouse (8), en *centules* de Béarn (9), ou en *cahorsins* de Cahors (10), toutes mon-

(5) Ce qui motiva la mesure de la prohibition de sa circulation dans le Roussillon à diverses reprises, et entre autres en 1268, 1273 et 1350.

(6) *Loco citato, supra.*

(7) Voltaire.

(8) Nom des monnaies frappées par les comtes de Toulouse, appelés *Raymond.*

(9) Nom des monnaies de Béarn frappées par les comtes ou vicomtes *centule.*

(10) Nom des monnaies frappées en paréage par les évêques et la ville de Cahors.

naics dont il n'eût pu faire usage chez les Orientaux, bien qu'elles eussent cours dans le quartier qu'il habitait en France, ainsi que l'attestent suffisamment les nombreux enfouissements de ces espèces métalliques (deniers et oboles d'argent) qu'on y découvre journellement, mais en ces imitations des dinars et des dirhems arabes, fabriqués à Melgueil pour le commerce des Languedociens, des Provençaux, etc., avec les Maures d'Espagne et les Levantins, et qui circulaient aux pays de ces derniers en concurrence avec les monnaies nationales et indigènes. Ici les présomptions atteignent presque à un degré de certitude.

Du reste, il ne faut pas confondre ces copies, et l'on pourrait dire ces plagiats des types monétaires des Arabes par les évêques de Maguelone, et qui appelèrent les censures d'un pape sur ses auteurs, pièces dont la fabrication était particulièrement destinée, comme on l'a déjà dit ici, à l'usage des pays soumis à la loi et aux croyances de l'islamisme, avec une autre monnaie entièrement distincte de la première, quoique provenant du même atelier (celui de Melgueil), et appartenant également aux évêques du même diocèse, qui, plus tard, comme on le sait, devint celui de Montpellier par le transfert de son chef-lieu dans cette dernière ville. Cette seconde monnaie (deniers et oboles d'argent), beaucoup plus connue et commune encore de nos jours que la première, a souvent été décrite et gravée, et, entre autres auteurs, par Tobyesen Duby (*Monnaies des prélats et des barons de France*) (11). Elle eut un cours général de faveur et de prédilection dans une grande partie du midi de la France pendant le XIIe et le XIIIe siècle, et particulièrement dans le Languedoc, le Quercy, etc., où la terre nous la restitue souvent et quelquefois en grand nombre d'exemplaires, ce qui fait qu'on la retrouve dans toutes les collections numismatiques et fréquemment chez nos orfévres dont elle alimente le creuset. Cette monnaie, sur laquelle nous reviendrons plus tard, a été confondue à tort par quelques numismatistes avec les deniers et oboles frappés pour et par les comtes de Toulouse ou les vicomtes de Narbonne du nom de Raymond (12), parce que ce même nom figurait sur leurs légendes, ainsi que celui de *Narbona* ou *Nardona;* mais un *Guillaume Raymond* occupait le siége épiscopal

(11) Tom. I, pag. 60-63, planch. XIV.

(12) Nous avons nous-même partagé cette erreur. Voyez notre Notice sur quelques médailles antiques et quelques monnaies du moyen âge inédites, rares ou d'intérêt local, etc, dont il a été rendu compte dans cette *Revue*, t. III, p. 59 (*article de M. de Longpérier*).

de Maguelone à la fin du XII[e] siècle. Tobyesen Duby (13) nous apprend qu'en 1197, le pape Innocent III lui inféoda le comté de Melgueil, où nous avons déjà vu qu'était établi l'atelier monétaire des prélats de ce diocèse. Raymond vendit au seigneur et aux consuls de Montpellier une partie du droit qu'il avait de battre monnaie dans son nouveau domaine; à la fin du XIII[e] siècle, ajoute Duby, la plus grande partie de cette monnaie appartenait encore aux évêques de Maguelone.

C'est également par le fait d'une erreur que d'autres numismatistes ont pris cette dernière monnaie de prélats de Maguelone pour celle dont il a été fait mention plus haut et sur laquelle *figuraient des légendes arabes ;* à l'aspect de la singulière et bizarre forme toute systématique et insolite, et ne paraissant appartenir à aucun alphabet et à nulle écriture contemporaine des caractères qu'on y voyait, caractères qui auraient pu faire prendre le change aux contemporains et tromper jusqu'à l'œil d'un souverain pontife, méprise qui, il faut le dire, ne nous paraît guère possible à admettre à moins qu'elle n'eût été générale dans un temps où il était si facile et si commun, particulièrement dans nos provinces méridionales, d'avoir sous les yeux des objets de comparaison. D'après ce qu'on vient de dire dans cet article sur les contrefaçons des monnaies arabes, des deux côtés des Pyrénées, certes, nos croisés provençaux, languedociens, aquitains, etc., du XII[e] et du XIII[e] siècle, non plus que nos pèlerins de Palestine, ne seraient pas tombés dans une aussi grossière erreur (14).

CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(13) *Monnaies des prélats et des barons,* tom. I, pag. 61.

(14) Pour ne pas trop allonger cet article déjà assez étendu, je néglige de parler ici d'une autre erreur relative aux monnaies de Maguelone, favorablement accréditée jusque dans la première partie du siècle dernier, dans laquelle sont tombés Papon, Fauris de Saint-Vincent, les historiens de Languedoc, T. Duby, etc., en considérant comme de fabrique melgorienne et prétendues arabes les pièces gauoises en argent, improprement dites *à la croix ou à la roue,* et que le savant acaémicien Barthélemy, dans une lettre à l'abbé Audibert (*Origine de vieille Tououse*), a le premier reconnues et classées.

DES CASTES

ET

DE LA TRANSMISSION HÉRÉDITAIRE DES PROFESSIONS

DANS L'ANCIENNE ÉGYPTE.

(Lu à la séance publique annuelle de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres le 1er septembre 1848.)

S'il est une opinion généralement admise, c'est celle qui veut que la nation égyptienne fût divisée en castes vouées exclusivement à des fonctions spéciales qui passaient des pères aux enfants par une transmission héréditaire. D'un côté la caste des prêtres, de l'autre la caste des guerriers, entièrement distinctes et séparées, et au-dessous de ces deux castes supérieures, les différentes professions, soumises aussi à l'hérédité, les enfants continuant nécessairement la condition de leur père. Telle est l'idée qu'on se forme de l'organisation de la société de l'ancienne Égypte. Depuis l'antiquité, on voit cette opinion se reproduire de siècle en siècle. Quand Bossuet a dit : « La loi assignait à chacun son emploi, qui se perpétuait de père en fils ; on ne pouvait ni en avoir deux ni changer de profession, » il n'a fait que reproduire une assertion mille fois répétée, et qui l'est encore de nos jours. Elle a été énoncée avec énergie par Meiners, auteur d'un travail spécial sur les castes d'Égypte : « Les deux ordres (celui des prêtres et celui des guerriers) étaient, dit le savant professeur de Gœttingue, tellement circonscrits, que les fils suivaient presque toujours les traces de leurs pères, et qu'ils avaient coutume ou étaient contraints d'embrasser le même genre de vie que leurs ancêtres. » Dans le classique *Manuel d'archéologie* d'O. Müller, on lit qu'en Égypte, « pour chaque fonction, il y avait des gens voués héréditairement à cette fonction. » Je pourrais citer un grand nombre de passages semblables. Rosellini seul, averti par les monuments, a soulevé quelques doutes ; mais le peu de place que cette question pouvait occuper dans son grand ouvrage et des conclusions trop restreintes et trop vagues, ne lui ont pas permis de porter à un préjugé déjà ancien et invétéré un coup décisif. C'est ce que je vais tâcher de faire aujourd'hui.

J'entreprends de démontrer que cette idée, qu'on se fait depuis si longtemps, de l'ancienne société égyptienne comme divisée en castes, dont chacune était vouée à des occupations spéciales, exclusives et héréditaires, n'est point exacte; que cette société n'a mérité, sous ce rapport, ni les louanges ni le blâme dont elle a été tour à tour l'objet.

Je crois pouvoir établir avec certitude :

Qu'il n'y avait pas de caste dans l'ancienne Égypte, en prenant ce mot dans un sens rigoureux, le sens par exemple qu'il a dans l'Inde, bien que plusieurs savants, et entre autres Bohlen, aient affirmé le contraire ;

Que plusieurs professions importantes, celles de prêtre, de militaire, de juge et quelques autres, n'étaient pas constamment héréditaires ;

Qu'il n'y avait qu'une distinction profonde entre les diverses parties de la société égyptienne, la distinction qui se montre partout entre les hommes livrés aux professions éminentes et les hommes qui exercent les métiers.

Contre des assertions répétées de siècle en siècle, je n'invoquerai qu'un genre de témoignage; mais il me semble irrécusable: c'est le témoignage des monuments. L'Académie m'ayant fait l'honneur de désirer entendre aujourd'hui la lecture de ce mémoire, j'ai dû me mettre en mesure de lui obéir. Cet empressement, qui était un devoir, ne m'a pas permis de rassembler, à l'appui de la thèse que je soutiens, plus de soixante-quinze monuments. Il me sera facile d'augmenter ce nombre de beaucoup. Rassurez-vous cependant, Messieurs, la nature de cette séance m'interdit de vous présenter autre chose que des raisonnements et des conclusions; mais je prends l'engagement de mettre sous les yeux de l'Académie, comme je l'ai fait déjà, les pièces justificatives de mon mémoire, qui sont des inscriptions hiéroglyphiques presque toutes expliquées pour la première fois.

A ceux qui ne croient pas que la clef véritable de la lecture des hiéroglyphes ait été trouvée par Champollion, je n'ai rien à dire. Dans leur opinion, je suis un rêveur ; dans la mienne, ils ferment les yeux à la lumière du jour. La discussion n'est pas possible entre nous.

Ceux qui, sans se prononcer sur le degré de perfection auquel a été porté le déchiffrement des inscriptions hiéroglyphiques, sont d'accord sur le principe de ce déchiffrement, et je crois pouvoir affirmer qu'ils forment la très-grande majorité des savants qui ont examiné la question, ceux-là seront en droit de me demander un compte

sévère de l'application que j'aurai faite de la méthode de Champollion, et je ne décline point l'obligation où je suis de les satisfaire. En effet, toute l'économie de mon argumentation repose sur des textes hiéroglyphiques, interprétés d'après les principes posés dans la grammaire égyptienne de Champollion. Messieurs, je crois, d'une conviction intime et profonde, à la vérité de ces principes, éprouvés par moi sur des milliers d'inscriptions dans divers musées de l'Europe, et sur les monuments de l'Égypte et de la Nubie, au milieu desquels j'ai passé plusieurs mois. Mais je ne crois ni à l'infaillibilité ni à la science universelle de Champollion. J'estime que sa grammaire peut être quelquefois rectifiée, plus souvent complétée; mais j'estime pareillement que, toutes les fois qu'on ne prouvera pas qu'il y a lieu à rectifier ou à compléter cet ouvrage de génie, il faudra provisoirement admettre la vérité des règles établies dans la grammaire de Champollion, par un si grand nombre d'exemples, sauf démonstration d'erreur. Telle me paraît être la conduite que commande l'état actuel de la science. Au delà, il y a confiance aveugle; en deçà, il y a, selon moi, méconnaissance d'une découverte susceptible de perfectionnement, mais qui peut déjà être appliquée utilement aux recherches historiques. C'est une application de ce genre que je tente aujourd'hui.

Je dois préciser d'abord les limites dans lesquelles l'emploi de l'instrument dont je vais faire usage doit être restreint, selon moi, pour qu'il puisse inspirer une confiance légitime.

Dans l'état actuel de la science, il est une portion des textes hiéroglyphiques qui ne peut se traduire encore avec certitude, et cette portion est de beaucoup la plus considérable. Non que la méthode de Champollion soit ici en défaut, mais c'est que la syntaxe, qui doit montrer le lien des phrases, n'est pas encore assez bien connue pour qu'il soit toujours possible d'apercevoir leur enchaînement, et surtout parce que notre vocabulaire n'est pas assez riche pour nous permettre d'interpréter toujours, soit le sens encore ignoré de certains caractères, soit la valeur de certains mots que nous lisons parfaitement, mais dont la signification ne se retrouve pas dans cette faible partie de la langue copte (dérivée, comme on sait, de l'ancienne langue égyptienne) que nous ont conservée quelques parties de traductions des livres saints et quelques légendes chrétiennes; les auteurs de ces fragments n'ayant eu ni les moyens ni l'intention de nous faire parvenir tous les mots de la langue égyptienne, surtout ceux qui se rapportaient à des usages oubliés ou à un culte aboli.

Mais si l'on doit reconnaître avec sincérité que la lecture de tous les textes égyptiens n'est pas encore possible, on peut affirmer avec assurance qu'il est une portion de ces textes dont l'intelligence est certaine. C'est à cette portion comparativement restreinte des textes hiéroglyphiques, c'est à elle seule que je m'adresserai. J'écarterai tout ce qui serait susceptible d'une interprétation douteuse; je ne m'appuierai que sur des traductions de formules très-fréquentes, de phrases courtes et claires, dont le sens ne saurait offrir aucune incertitude aux savants qui reconnaissent l'autorité des principes de Champollion.

Ceci posé, j'aborde la question de l'existence des castes dans l'ancienne Égypte.

Commençons par déterminer avec précision le sens du mot *caste*. Ce mot vient du portugais *casta*, qui veut dire *race*, *lignée*. Au reste. *caste* n'est pas le seul terme employé pour désigner quelque particularité des sociétés de l'Orient qui dérive du portugais : *mandarin* et *bayadère* veulent dire en cette langue, l'un *magistrat*, et l'autre *danseuse*. Ceux qui, en employant ces expressions, croiraient faire de la couleur locale, doivent renoncer à la satisfaction de se servir en français d'un mot chinois ou d'un mot indien. Tout ce qu'ils peuvent espérer, c'est de montrer que, s'ils ignorent les langues orientales, ils ne connaissent pas mieux les langues de l'Europe.

C'est en parlant de l'Inde que le mot *caste* est surtout employé aujourd'hui. On désigne par ce nom les quatre ordres de l'ancienne société indoue (tels que les présentent les institutions de Manou et les deux grandes épopées nationales, le Ramayana et le Maharabata). Ces quatre ordres sont : les *brachmanes*, les *kchatryas* (guerriers), les *vyasas* (marchands) et les *soudras* (serviteurs).

Le mot *caste* s'applique aussi, dans l'Inde, à une foule innombrable de subdivisions des castes principales. Chacune de ces subdivisions est vouée à une industrie ou à une profession particulière; chaque individu faisant partie d'une de ces castes doit rester pur de toute alliance, souvent même de tout contact avec les individus, et s'interdire tous les métiers étrangers à sa caste. S'il manque à l'une ou à l'autre de ces obligations, *il perd la caste*.

Ainsi, trois conditions me paraissent essentielles à l'existence de la caste : s'abstenir de certaines professions qui lui sont étrangères et interdites, se préserver de toute alliance en dehors de la caste, continuer la profession qu'on a reçue de ses pères. Bien que ces conditions n'aient pas toujours été remplies rigoureusement en Orient, et

ne l'aient presque jamais été en Occident, on s'est servi du mot *caste* pour désigner, par une exagération un peu malveillante, les classes aristocratiques et sacerdotales de nos sociétés modernes. La caste n'a existé réellement dans aucun État chrétien, car la caste constitue un fait social incompatible avec l'égalité des natures humaines proclamée par le christianisme. La noblesse et le clergé n'ont jamais formé de véritables castes dans le sens absolu du mot; mais on a appelé ainsi ces ordres, parce qu'on trouvait chez eux les caractères dominants de la caste, savoir : des professions exclusives, spéciales, chez les nobles des professions héréditaires, et un éloignement plus ou moins constant pour s'allier à ce qui était hors de leur classe.

Dans l'Inde, la différence des castes semble se rattacher à une différence de race. Le mot *varna*, par lequel sont désignées les quatre castes principales, ce mot, on le sait, veut dire *couleur*. Ceci paraît indiquer entre les castes indiennes une différence de couleur, et, par suite, une différence d'origine.

On est d'autant plus porté à admettre cette explication, que la population du nord de l'Inde, point de départ évident des races supérieures, montre dans la configuration de ses traits des caractères qui la distinguent des races du sud, lesquelles semblent avoir fourni les éléments des castes inférieures.

Quelque chose de pareil se retrouve-t-il dans l'ancienne Égypte? Je n'en aperçois nulle trace. Sur les murs des temples et des tombeaux, rois, sujets, prêtres, guerriers, offrent le même type physique. La coloration de leur peau est semblable; nulle différence physiognomonique n'atteste une variété de race. Si une variété de race eût existé, l'art égyptien, qui accuse si nettement dans les captifs le type africain et le type asiatique, n'aurait pas manqué de la reproduire ici.

Mais, quelle que soit l'origine hypothétique des castes, voyons, en fait, si elles ont existé dans l'antique Égypte.

Pour l'examen de cette question, je m'adresserai, comme je l'ai dit, aux monuments, et surtout à la classe la plus nombreuse des anciens monuments égyptiens, aux monuments funéraires.

C'est aux inscriptions hiéroglyphiques tracées sur les murs des tombeaux, sur les parois des sarcophages, et principalement sur les stèles ou pierres funèbres, que je demanderai une réponse aux questions qui m'occupent.

Les monuments funéraires doivent fournir à ces questions une réponse péremptoire. En effet, tous ces monuments, et particulière-

ment les stèles funèbres, indiquent toujours le nom du mort et des parents du mort, le degré de consanguinité qui les unissait à lui, souvent la profession qu'exerçait chacun d'eux, quelquefois, enfin, le nom et la profession des parents de l'épouse du défunt. Grâce à ces indications, on peut recomposer le tableau d'une famille égyptienne, souvent fort nombreuse, connaître la profession de chacun de ses membres, et suivre leurs alliances pendant plusieurs générations. J'ai fait un assez grand nombre de recompositions généalogiques de ce genre sur des familles qui comptaient jusqu'à sept générations. Je puis citer un de ces tableaux funèbres qui contient cent parents.

Voyons donc si ces textes, interrogés attentivement, ne fourniront pas une réponse aux questions que nous nous sommes proposées.

Je ne crains pas d'affirmer qu'il n'y a, parmi les savants, personne, ou presque personne, qui mette en doute le sens des signes hiéroglyphiques qui veulent dire père, mère, fils, fille, frère, sœur, qui désignent les principales conditions, les principaux titres sacerdotaux, militaires et civils, etc. Ce vocabulaire très-limité, et que je restreins à dessein pour le rendre plus sûr, ce nombre assez peu considérable d'expressions dont le sens a été en général établi dans la grammaire de Champollion, ou que j'ai eu occasion de vérifier sur des centaines d'exemples, nous suffira pour arriver, avec aussi peu de chances d'erreur que possible, à des conséquences qui présenteront, ce me semble, quelque intérêt historique et une certaine nouveauté.

D'abord, je me demanderai :

Y avait-il en Égypte une caste sacerdotale et une caste militaire?

Les monuments nous répondront :

1° Que les fonctions sacerdotales et les fonctions militaires n'étaient point exclusives, mais étaient associées les unes avec les autres, et chacune d'elles avec des fonctions civiles, le même personnage pouvant porter un titre sacerdotal, un titre militaire et un titre civil;

2° Qu'un personnage revêtu d'une dignité militaire pouvait s'unir à la fille d'un personnage investi d'une dignité sacerdotale;

3° Enfin, que les membres d'une même famille, soit le père et les fils, soit les fils d'un même père, pouvaient, les uns remplir des fonctions et revêtir des dignités sacerdotales, les autres des fonctions et des dignités militaires; d'autres enfin des fonctions et des dignités civiles. Quand j'aurai établi que les mêmes individus ou des membres de la même famille pouvaient exercer des professions attribuées à des

castes différentes, que ces professions ne passaient pas nécessairement aux enfants, je le demande, que restera-t-il des castes égyptiennes et de l'hérédité universelle des professions? Or, lorsqu'on étudie les monuments, et principalement les pierres funéraires, si nombreuses dans les musées, et dont une quantité notable a été publiée, il n'est pas rare de trouver réunis sur la même tête des titres sacerdotaux et des titres militaires. Je citerai, entre beaucoup d'autres, le sarcophage, conservé au Musée britannique, d'un prêtre de la déesse Athor, lequel était commandant d'infanterie.

Si les fonctions sacerdotales n'excluent point les fonctions militaires, elles se concilient encore mieux avec les fonctions civiles.

Une association de ce genre se trouve dans un de ces curieux hypogées d'El-tell, dont les parois sont couvertes de représentations figurées si étranges, où l'on voit ces rois à poitrine de femme qui adorent une image du soleil dont les rayons sont terminés par des mains.

Ceci ne date guère que de dix-huit cents ans avant l'ère chrétienne, et c'est pour l'Égypte une médiocre antiquité; mais j'ai trouvé la même association entre des fonctions religieuses et des fonctions administratives dans un de ces tombeaux contemporains des pyramides, et qui étaient déjà extrêmement anciens à l'époque dont je parlais tout à l'heure.

Ces faits témoignent contre l'existence de fonctions spéciales attribuées à une classe d'hommes dans le régime des castes. Qu'est-ce qu'une caste sacerdotale dont les membres, en même temps qu'ils sont prêtres, sont généraux ou intendants de province, ou juges, ou architectes?

Dira-t-on, et on l'a dit, que les fonctions civiles qu'on trouve unies à des fonctions sacerdotales, étaient le monopole des prêtres? Mais souvent, très-souvent, les noms de ceux qui exercent ces fonctions civiles ne sont accompagnés d'aucune désignation sacerdotale. Ainsi les prêtres égyptiens pouvaient être investis de diverses charges judiciaires; mais ces charges n'étaient pas exclusivement leur apanage, des laïques pouvaient en être revêtus.

Le droit de rendre la justice n'était donc pas l'attribut spécial du sacerdoce : on pouvait être juge, soit qu'on fût prêtre, soit qu'on ne le fût pas. Quoi de plus contraire à l'esprit exclusif des castes? Nous-mêmes nous n'allons pas jusque-là, et notre ordre sacerdotal se sépare aujourd'hui des autres citoyens par une incapacité de rendre la justice qui ne l'en séparait pas en Égypte.

L'état militaire, comme le sacerdoce, s'y accommodait de la condition civile. Le même homme était chef des archers et intendant de l'Égypte méridionale, préposé aux constructions royales et chef de soldats étrangers.

S'il y avait, comme l'ont dit Bossuet, Meiners et d'autres, s'il y avait des professions exclusives auxquelles on était voué en naissant, sans pouvoir en embrasser d'autres, ce ne sont point celles dont il est fait mention dans les inscriptions funéraires; car toutes celles-là pouvaient être associées à des professions différentes. Le cumul était un fait très-fréquent dans l'ancienne Égypte.

Au lieu de cette démarcation qu'on s'imagine généralement avoir existé entre les classes, la confusion entre elles a été poussée si loin, qu'on trouve des personnages qui ont été à la fois revêtus de fonctions sacerdotales, militaires et civiles. Ce mélange se présente plusieurs fois dans les tombes célèbres de Beni-Hassan.

Ceci est une première brèche faite à l'opinion que je combats. Je vais en ouvrir une seconde, en établissant qu'il y avait alliance entre les diverses classes. On voit, en étudiant les inscriptions funéraires, qu'un militaire pouvait épouser la fille d'un prêtre. Je trouverai tout à l'heure l'occasion de citer un exemple remarquable de ce genre d'alliance.

En attendant, je ferai observer qu'il ne pouvait en être autrement d'après ce qui précède. L'éloignement des castes pour des alliances qu'elles refusent de former avec des individus nés hors de leur sein repose sur la séparation des professions diverses. Des prêtres ne veulent point se mêler par le sang à des guerriers, des prêtres à des profanes, des guerriers à des familles qu'ils méprisent, parce qu'elles sont vouées aux arts de la paix; mais là où les prêtres sont officiers et les officiers prêtres, comme il arrivait en Égypte, là où les uns et les autres exercent des professions civiles, il n'y a plus lieu à ce mépris et à cette antipathie qui font qu'on évite de s'unir; l'isolement des classes n'a plus de motif quand les occupations de ces classes ne sont pas séparées, de même qu'un noble qui aurait fait le commerce n'aurait pu croire se mésallier en donnant sa fille à un commerçant.

Enfin le dernier argument qui me reste à produire contre l'opinion que je combats, c'est la démonstration de la non-hérédité des professions chez les anciens Égyptiens.

Sans doute il existait, et les monuments le prouvent, des familles dans lesquelles plusieurs de leurs membres étaient consacrés par une

religion spéciale à telle ou telle divinité; il y avait alors hérédité du culte et souvent du sacerdoce paternels. Il y avait entre les frères communauté de culte et même de sacerdoce. Il faut reconnaître encore que l'on peut citer des exemples de la transmission héréditaire des fonctions militaires et civiles, et je pousserai la franchise jusqu'à en rapporter un qui est assez remarquable.

Dans un des tombeaux qui entourent les pyramides, j'ai trouvé un intendant des bâtiments royaux sous Chéops, l'auteur de la grande pyramide, qui était fils d'un intendant des bâtiments royaux sous le même pharaon.

Mais, hâtons-nous de le dire, des faits de ce genre ne prouvent point que les fonctions fussent toujours héréditaires, car des faits semblables se présentent dans les sociétés les plus éloignées du régime des castes. Il y a dans toutes une tendance naturelle, et souvent injuste, à ce que les emplois des pères passent aux enfants, et, à défaut d'enfants, aux neveux et aux cousins. Cet abus existe dans notre siècle, qui lui applique le nom de *nepotisme*. L'indiscrétion des hiéroglyphes nous a montré qu'il date du roi Chéops, et qu'il est aussi ancien que les pyramides.

Que l'on ait hérité quelquefois de l'emploi de son père, et peut-être sans en être digne, ce n'est donc point un fait particulier à la société égyptienne; c'est un fait de tous les temps, duquel on ne peut rien conclure, tandis que de cet autre fait qui me reste à établir, savoir : que souvent les emplois n'étaient pas héréditaires, il ressort nécessairement que cette société n'était pas soumise au principe des castes, principe dont l'essence est d'être absolu, et qui ne peut exister là où l'hérédité des professions n'est pas un usage invariable et constant.

Or, si nous en croyons les monuments, l'hérédité des professions n'était ni une coutume invariable ni une loi rigoureuse, comme le veut Meiners. Les fonctions religieuses, militaires, civiles, ne sont point nécessairement héréditaires. Un guerrier a pour fils un prêtre, un prêtre a pour fils un guerrier. Il n'est pas rare non plus qu'un fonctionnaire civil ait pour fils un fonctionnaire religieux ou militaire; enfin, ce qui achève de ruiner l'hypothèse des professions exclusives auxquelles eussent été vouées les diverses familles, et par suite les diverses castes, c'est de trouver que, dans la même famille, les fils des mêmes parents sont les uns de condition sacerdotale, les autres de condition militaire, les autres de condition civile.

Je pourrais citer de ces faits un grand nombre d'exemples; mais,

démonstratifs par leur unanimité, ils seraient fatigants par leur monotonie. J'aime mieux, en terminant, concentrer votre attention sur un monument que renferme le musée de Naples, et qui à lui seul suffirait pour établir la thèse que je soutiens aujourd'hui.

Ce monument de granit gris à la forme d'un biseau tronqué. A sa face antérieure, il présente neuf figures en bas-relief : chacune porte une inscription hiéroglyphique.

Les neuf figures, comme l'indiquent les inscriptions, représentent, l'une, le mort en l'honneur duquel ce petit monument a été élevé; les autres, divers membres de sa famille dont les professions sont énoncées. Le mort est le quatrième en commençant par la droite du spectateur; auprès de lui sont rangés, d'un côté, son père, ses trois frères et un oncle paternel; de l'autre, le père et les deux frères de sa femme. Sur la face postérieure sont neuf figures qui représentent des parentes du défunt, parmi lesquelles sa mère, sa femme, la mère de sa femme et des tantes maternelles; sur chacune des deux faces latérales, il y à trois parents : en tout, le mort compris, vingt-quatre personnes de la famille.

Le mort en l'honneur duquel le monument est élevé était un général d'infanterie; si le caractère qui suit le titre ne me trompe point, il commandait l'infanterie étrangère. A côté de ce titre militaire, il a aussi un titre civil : il est dit préposé aux constructions de (1)...... Son frère aîné a le titre de préposé aux constructions et de prêtre du dieu Emphé. Celui-ci était donc prêtre et architecte, peut-être architecte religieux, tandis que son frère aurait été architecte civil. Un autre frère a, comme l'aîné, un titre religieux; le troisième a le titre singulier de *fils royal,* et semble avoir été gouverneur de province.

Ainsi voilà deux frères d'un militaire, lequel exerce une profession probablement civile, qui ont des fonctions purement sacerdotales. Le troisième a une fonction administrative et un titre princier; le père est prêtre d'Ammon.

Quant à la famille de l'épouse du défunt, c'est une famille toute sacerdotale. Cette femme et sa mère sont vouées à Ammon; son père, son frère, deux frères de sa mère sont prêtres de divers dieux.

Cette famille sacerdotale ne s'est pas moins unie par le mariage avec un général d'infanterie.

On voit que les membres de la même famille appartenaient les uns

(1) Ici est un caractère dont le sens n'est pas encore suffisamment clair pour moi.

à ce qu'on a appelé la caste militaire, les autres à ce qu'on a appelé la caste religieuse; de sorte que, si les castes eussent existé, deux frères n'eussent pas appartenu à la même caste : ce qui est difficile à comprendre.

Nous avons vu aussi que le même individu, remplissant et des fonctions sacerdotales et des fonctions militaires, aurait appartenu à la fois à deux castes, ce qui ne se comprend pas davantage.

Il n'y avait donc point de castes en Égypte : c'est un lieu commun auquel il faut renoncer. Ceux qui le regretteront peuvent se consoler, il en restera encore d'autres après celui-là.

Au lieu de cette division de la société égyptienne, j'en aperçois une autre. Je remarque que les professions qui figurent sur les monuments sont toujours les mêmes : prêtres, guerriers, juges, préposés à l'architecture, chefs de districts ou de provinces, ce sont là, avec quelques titres qui semblent purement honorifiques, à peu près les seules conditions qui paraissent dans les inscriptions funèbres. Les autres professions, celles de laboureur, d'agriculteur, d'artisan, de médecin même, ce qui est surprenant après tout ce qu'on a dit de la médecine égyptienne, ne se sont pas rencontrées jusqu'ici sur les monuments funéraires. Ce genre d'honneur qui consiste à montrer le mort recevant les hommages de sa famille et honorant les dieux, les priant de le protéger dans l'autre monde, cet honneur n'est jamais accordé qu'aux professions ci-dessus énumérées.

Cette circonstance me paraît établir une distinction fondamentale entre les classes, je ne dis pas les castes, entre les professions regardées comme éminentes et qui avaient droit à la mention et à la représentation funèbre, et les professions qui n'étaient pas jugées dignes de cet honneur.

Il me resterait à montrer comment s'est établi le préjugé que je viens de combattre; une erreur n'est complétement réfutée que lorsqu'elle est expliquée.

Le temps et le lieu ne me permettent pas d'examiner les textes d'Hérodote, de Platon, de Diodore de Sicile, dont on a, selon moi, abusé pour former le fantôme des castes égyptiennes. Les passages auxquels je me borne ici à faire allusion, mais que j'ai discutés devant l'Académie, contiennent des assertions, je ne dis point totalement fausses, mais un peu exagérées, et dont, comme il arrive toujours, l'exagération a été fort accrue par ceux qui l'ont reproduite.

Ainsi Hérodote affirme d'une manière, selon moi, trop absolue,

l'hérédité des fonctions militaires; Diodore de Sicile l'hérédité des fonctions sacerdotales, et Platon la séparation des classes. Mais ces assertions, fondées, il faut le reconnaître, sur certains faits réels, empreintes seulement de quelque exagération et de quelque inexactitude, ont été moins une cause qu'une occasion d'erreur. Ces auteurs avaient dit un peu trop, on a dit beaucoup plus encore après eux, et ainsi on a toujours été s'éloignant de la réalité et s'approchant du système. Cette histoire est celle de la formation de sérieuses erreurs. Un mot pris dans un sens plus absolu que celui qu'il avait dans la pensée de l'auteur, les formules remplaçant et faussant par leur exagération tranchante une assertion vraie, mais d'une vérité d'à peu près qui n'est point la vérité géométrique, cet *à peu près* qu'on outre et qui devient alors positivement faux, le temps enfin consacrant cette fausseté qu'il a faite; voilà comment bien des préjugés historiques se sont établis; et l'on n'a pas toujours, pour éclairer le jugement de la postérité, la lumière des hiéroglyphes!

Oui, la lumière des hiéroglyphes; oui, la main inspirée de Champollion a allumé un flambeau dont l'éclat toujours plus vif percera de ses rayons la nuit séculaire d'où ce flambeau a été tiré! La gloire de Champollion est déjà l'une des plus éminentes gloires de l'érudition française; elle grandira par tous les travaux que suscitera la découverte de ce grand homme, et qui seront un hommage à son génie. La méthode de Champollion a conquis le monde savant : l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, l'Amérique, la proclament; la France pourrait-elle ne pas l'honorer; et, la vraie manière de l'honorer, n'est-ce pas de la continuer? Par une inintelligence qui serait de l'injustice et de l'ingratitude, voudrait-elle nier un des plus beaux titres d'honneur qu'elle ait reçus du siècle où nous vivons? Non, il n'en sera point ainsi, Messieurs; et si, hors de cette enceinte, d'incroyables aberrations prétendaient faire rebrousser chemin à la science, découvrir ce qui a été trouvé, chercher dans le pays des rêves ce que le génie a placé dans la sphère des réalités, j'opposerais à cet aveuglement la voix de l'Europe savante, l'autorité de l'Académie, les travaux de plusieurs de ses membres. C'est sur la trace de ces confrères illustres que je me suis efforcé de marcher aujourd'hui; c'est encouragé par leurs voix et par leur exemple que j'ai essayé cette première application de la méthode de Champollion à l'éclaircissement d'un fait important dans l'histoire de la civilisation, encore imparfaitement connue, de l'antique Égypte.

AMPÈRE.

PRÆTORIUM DE LAMBÆSA.

Le grand édifice qui s'élève à l'entrée de la ville de Lambæsa en Afrique, a souvent été décrit et était désigné tantôt comme un temple, tantôt comme ayant servi de *carceres*, pour les éléphants.

A la première inspection de ce monument je fus convaincu que ni l'un ni l'autre de ces deux destinations n'ont pu lui convenir, et la vue seule de l'édifice (voy. la pl. 98), pourra convaincre quiconque est un peu familier avec les principes de l'architecture ancienne, qu'il faut chercher pour cet édifice une destination toute différente. Les formes des temples anciens sont tellement connues dans toutes leurs variantes, qu'il serait inutile de s'appesantir sur les différences profondes qui existent entre la forme de ce monument et celle d'un temple romain. Mais pour déterminer d'une manière précise à quel service il fut destiné, ce n'est pas chose aussi facile.

Le plan de l'édifice forme un quadrilatère de 27^{m},69 de long sur 19^{m},88 de large, les murs ont un mètre d'épaisseur. La façade placée sur un des petits côtés est décorée de deux ordres de colonnes corinthiennes; celui du rez-de-chaussée a des piédestaux. Elle est percée de trois portes : celle du milieu a 7^{m},40 de large, les deux autres ont 2^{m},20. A ce premier étage il y a une grande fenêtre de trois mètres de large. Chacune des faces latérales est percée de quatre portes placées irrégulièrement; la plus large a 7^{m},14, les autres sont de différentes largeurs.

Il n'y a dans l'intérieur aucune trace de murs de refend et il n'en a jamais existé, car on voit de part et d'autre trois colonnes engagées, d'une longueur inusitée, qui montent depuis le sol jusqu'à la corniche.

Tout l'édifice est bâti en pierres de taille d'un très-bel appareil.

Ce qui a fait donner à cet édifice le nom de temple de la Victoire, c'est que chacune des clefs des portes est décorée d'une main tenant une couronne. Les clefs des portes principales sont ornées de génies portant des palmes.

Sur la frise de la façade on voit les traces d'une inscription qui a

été détruite par un incendie : on y lit encore les mots IMP........ COS, qui suffisent pour indiquer que c'était un monument public portant à son frontispice le nom de l'empereur. Les pierres de l'intérieur sont éclatées et corrodées par le feu. Comme les murs n'ont pas l'épaisseur voulue pour que cette salle ait été voûtée, et que sa largeur s'oppose à ce qu'elle ait été couverte par un plafond sans supports, je pense que des fouilles feraient retrouver dans le centre deux rangées de colonnes placées dans l'alignement des colonnes engagées.

L'édifice dans son état primitif se composait donc d'une vaste salle couverte en terrasse soutenue par des colonnes.

Comme le climat rigoureux de Bathna (Lambæsa) s'opposait à ce que les assemblées publiques se tinssent en plein air pendant plusieurs mois de l'année, je suis porté à croire que cette ruine est celle du Prætorium ou salle d'assemblée où se faisaient les élections et où se traitaient les affaires civiles de la colonie.

TEXIER.

LETTRE A M. LETRONNE

SUR

QUELQUES PASSAGES ANCIENS RELATIFS A L'INVENTION DE VARRON.

MONSIEUR,

La lecture de votre dissertation sur l'*Inventum Varronis*, telle que vous l'avez reproduite récemment dans la *Revue Archéologique* (1), m'a déterminé à vous présenter quelques observations sur la notice où M. Deville a traité le même sujet (2), et que vous vous êtes contenté de mentionner en passant.

Il y a un an environ qu'ayant eu occasion de lire cet opuscule, habilement écrit, je fus frappé de la légèreté avec laquelle l'auteur alléguait et interprétait des textes même bien connus, sur cette importante question, pour en tirer des conséquences tout à fait extraordinaires. N'ayant moi-même nulle autorité en ces matières, je ne pouvais songer à entreprendre la réfutation d'un mémoire composé par un correspondant de l'Institut, et présenté devant l'une des plus savantes et plus respectables sociétés de Province. D'ailleurs, je ne doutais point que tout ce que je voyais d'inexact et de hasardé dans cet écrit ne fût remarqué et relevé tôt ou tard; aussi, Monsieur, lorsque j'appris que cette année vous aviez traité de nouveau ce point curieux d'antiquité, je me persuadai tout d'abord que vous n'aviez pu manquer de signaler, dans le travail de M. Deville, les erreurs que l'honorable académicien avait apportées, pour sa part, dans cette discussion. Il faut que je l'avoue, je ne fus pas médiocrement déçu, quand je ne trouvai qu'une indication rapide en termes bienveillants, au lieu d'une de ces fortes et piquantes critiques où votre plume est si exercée. Le loisir vous aura manqué sans doute, ou peut-être la volonté; vous aurez pensé qu'en réfutant vic-

(1) Numéro du 15 avril 1848. — Publiée d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1837.

(2) *Examen d'un passage de Pline relatif à l'Invention de Varron*, par M. Achille Deville, correspondant de l'Institut (*Précis des Travaux de l'Académie de Rouen*. Année 1847, p. 300).

torieusement les idées de l'illustre M. Quatremère de Quincy, vous aviez fait tomber d'avance les fragiles inductions de M. Achille Deville, et l'on comprend qu'il ne vous ait point convenu de combattre de nouveau des arguments hypothétiques, ou qui ne s'appuient que sur des textes tantôt étrangers au sujet, tantôt expliqués à contre-sens. Quoi qu'il en soit, je crois qu'il m'est permis à présent, et qu'il ne sera pas inutile, de consigner ici quelques remarques de détail sur les fautes où est tombé un savant ingénieux, pour avoir mieux aimé suivre les traits de son imagination que s'attacher à la lettre et à l'esprit des textes.

Quant au reste, Monsieur, il est clair que je ne m'aviserai pas de vouloir, après vous, reprendre le fond de la question : vous l'avez traitée en maître; vous avez établi avec une grande force d'érudition et de raison que l'antiquité n'a jamais conçu l'*idée* véritable de l'imprimerie, c'est-à-dire d'un procédé *multiplicateur*, soit pour l'écriture, soit pour les dessins et les portraits; qu'il n'existe chez les anciens aucune trace d'un moyen quelconque de *reproduction* par l'impression en couleur, et, quant à la fameuse invention de Varron, qu'elle se réduit à l'*idée*, que personne n'avait eue avant lui, de mettre dans ses ouvrages (et principalement dans son recueil intitulé *Hebdomades* ou *de Imaginibus*) des figures *dessinées à la main* d'après des originaux qu'il possédait lui-même, ou qui ornaient les riches cabinets et bibliothèques qu'on formait alors à Rome. Voilà sur cet objet la vérité nue, mise en évidence par la science et le bon sens, et dégagée de toutes les chimères plus ou moins brillantes que quelques esprits avaient déjà imaginées, et desquelles s'est gardé moins que personne le savant auteur du mémoire dont nous parlons.

Je ne m'arrêterai pas à relever dans l'écrit de M. Deville un certain nombre d'expressions singulières et de mots latins défigurés : ces sortes de négligences, qui déparent toujours un ouvrage d'érudition, doivent raisonnablement être mises sur le compte de l'imprimeur. Mais on ne peut excuser aussi facilement des méprises sur le sens et la valeur des termes, surtout quand l'auteur, comme on le verra, part d'une interprétation fausse pour élever tout un système, qui ne subsisterait pas sans cette première erreur. On ne saurait non plus laisser sans observation le peu de soin apporté à la vérification des textes, si facile aujourd'hui. En général, M. Deville paraît trop négliger ou ignorer les éditions critiques des auteurs anciens; il accepte trop aisément les leçons vicieuses des imprimés du XV[e] et du XVI[e] siècle, leçons corrigées depuis longtemps, ou qu'une critique saine et

mesurée peut toujours essayer de ramener à la vérité. Il n'est plus permis à cette heure de rapporter des phrases de Pline, d'Aulu-Gelle, d'Ausone, d'après des éditions incorrectes ou surannées ; et Symmaque lui-même, ce Symmaque si négligé des savants, et dont les *Lettres* attendent encore une recension critique, quand on fait tant que de le citer, on est tenu non-seulement de le traduire exactement, mais avant tout d'en donner un texte lisible. Pour qui sont donc faits les travaux des excellents philologues des derniers siècles et du nôtre, si les amis des études archéologiques négligent de les consulter et d'en tirer profit ?

Voici un exemple frappant du manque de soin dont je parle, dans la citation et la traduction de ce passage tiré d'Aulu-Gelle (III, XI) :

M. Varro, in libro de Imaginibus primo, Homeri imagini hoc epigramma apposuit :

« Capella Homeri candida hæc tumulum indicat,
« *Quoi ara* Ietæ mortuo faciunt sacra. »

« M. Varron, dans le premier livre des Portraits, a mis au bas de « l'image d'Homère l'épigramme suivante :

« *Cette chapelle, en marbre blanc*, indique le tombeau d'Homère.
« Les *Gètes, sur cet autel*, font des sacrifices à ses mânes. »

Le texte et la traduction des deux vers n'offrent aucun sens. Faut-il apprendre à un érudit qui a, si je ne me trompe, traduit les *Bucoliques* de Virgile, que *capella candida* signifie en bon latin, non *une chapelle en marbre blanc*, mais *une chèvre blanche*, et que c'est seulement dans la basse latinité que *capella* a pu être employé pour *chapelle !* A la ligne suivante, la leçon *quoi ara*, qui ne veut rien dire, a été corrigée il y a deux siècles par Saumaise, d'après les manuscrits, en *quod hac*, qui rend le sens très-clair. En outre, le mot *Ietæ* n'a pu être traduit, *les Gètes*, que par suite d'une distraction fâcheuse : il est évident que les *Gètes* n'ont rien de commun avec Homère, et qu'il s'agit là des *Iètes*, Ἰέται ou Ἰῆται, habitants de cette île d'*Ios*, dont le nom se trouve dans un distique grec placé à la suite de l'inscription latine, et que M. D. lui-même a reproduit (3).

Le sens de la phrase est donc : « Cette chèvre blanche (figurée sur le monument) indique le tombeau d'Homère ; car c'est la victime que les Iètes (habitants d'Ios) sacrifient à sa mémoire. »

(3) Le mot *Ietæ* a été omis dans le *Thesaurus* de M. Quicherat.

Dans l'inscription sur Plaute que M. D. a cru devoir citer ensuite, et qui est si connue,

« Postquam morte datu 'st Plautus, Comœdia luget, etc. (4) »

il a imprimé ainsi le dernier vers :

« Et Numeri, Innumeri simul omnes collacrumarunt, »

et traduit : « Les vers et *la prose* ont tous versé des larmes. » Jusqu'à présent on avait toujours pris *innumeri* comme l'épithète de *Numeri*, en l'expliquant soit naturellement par *innumerabiles*, soit, avec Scaliger, par *legibus non adstricti*, comme on dirait en grec ῥυθμοὶ ἄῤῥυθμοι, par allusion à l'extrême liberté des mètres de Plaute : mais personne n'avait encore songé à faire d'*innumeri* un substantif, ni une personnification, et à le traduire par *la prose*. M. D. imagine-t-il donc que jamais Plaute ni aucun comique ancien ait fait des comédies *en prose*, comme Molière?

Des erreurs de ce genre sont graves sans doute, mais de peu de conséquence ici, où elles ne touchent que des textes à peu près étrangers à la question. Il n'en est pas de même, comme je l'ai déjà dit, quand on abuse d'un mot traduit à faux pour en déduire tout une théorie qui pèche par la base même. C'est ce qui est arrivé à M. Deville pour la traduction du passage de Pline (xxxv, 2) que vous avez, Monsieur, examiné en premier lieu. Pour qu'on ne pût présumer que vous arrangiez le sens à votre gré, vous avez cru devoir vous en tenir à la traduction exacte et élégante, comme vous la qualifiez justement, de M. Gueroult; au contraire, M. Deville, en cet endroit comme dans tout le reste, a cru devoir en donner une de sa main. C'est un scrupule qu'on peut approuver; mais il s'en faut bien que l'exécution soit aussi louable que l'intention. Voici, tels qu'il les a donnés, et le texte et la version de cet important passage :

« Imaginum amorem flagrasse quondam (5) testes sunt et Atticus « ille Ciceronis, edito (6) de his volumine, et M. Varro benignissimo « invento insertis voluminum suorum fecunditati, non nominibus « tantum septingentorum illustrium, sed et aliquo modo imaginibus, « non passus intercidere figuras, aut vetustatem ævi contra homines

(4) Apud Gell. I, xxiv. La leçon des bons manuscrits est, *Postquam est mortem aptus Plautus*..., et au second vers on a proposé de lire *scenâ desertâ*.

(5) La véritable leçon, rétablie par Brotier, est, *Imaginum amore flagrasse quosdam*....

(6) M. D. a laissé imprimer dans son texte *edito* et *fœcunditati*.

« valere, inventione muneris etiam diis invidiosus (7), quando immor-
« talitatem non solum dedit, verum etiam in omnes terras misit,
« ut præsentes esse ubique et claudi (8) possent. »

« L'amour des portraits a été très en vogue jadis, ainsi que le témoignent et Atticus, l'ami de Cicéron, qui a publié sur ce sujet un volume, et M. Varron qui, par une très-heureuse invention, a pu joindre à la fécondité de ses volumes non-seulement les noms de sept cents hommes illustres, mais, *par un certain moyen*, leurs portraits, ne voulant pas que leur image fût perdue ou que la rouille de l'âge eût prise sur eux; digne, par le bienfait de cette invention, d'exciter l'envie des dieux eux-mêmes, car, non-seulement il a donné l'immortalité à ces personnages, mais encore il les a répandus par toute la terre, pour qu'ils fussent présents et conservés en tous lieux. »

Sans rechercher (ce qui mènerait loin) s'il est vrai, comme M. D. l'affirme, que les traducteurs et les commentateurs ont expliqué ce passage de la même manière que lui, et *ont tous entendu, de cette invention de Varron, un procédé de reproduction*, je demanderai à quiconque a le sentiment de la langue et de la construction latines, s'il est possible d'employer les mots *par un certain moyen* pour rendre *aliquo modo*, expression purement adverbiale, simple correctif dans une phrase tournant fortement à l'enflure, et si ces mots, par eux-mêmes et par la place où ils sont mis, sont susceptibles de signifier autre chose que *en quelque sorte, jusqu'à un certain point*, de manière à faire entendre, si l'on veut, que ces figures étaient d'ailleurs assez imparfaites? C'est ce que vous avez eu soin d'indiquer, Monsieur, bien que ces deux mots soient omis dans la traduction que vous avez reproduite; et véritablement, pour qu'un latiniste consommé et un traducteur habile comme l'était M. Gueroult ait négligé une pareille expression, il faut bien qu'il n'y ait eu à y voir qu'un terme tout à fait sans portée.

Mais ces deux petits mots, que le bon Pline a écrits presque sans y penser, et sans doute pour arrondir un peu sa phrase, ont porté malheur à M. Deville, qui en a fait la clef de voûte de son argumentation.

Tout occupé de faire voir que l'invention de Varron s'*applique à la*

(7) Les meilleures éditions portent, *inventor muneris etiam diis invidiosi*, d'après la leçon d'un manuscrit de l'Escurial.

(8) Dans plusieurs manuscrits et éditions, *et credi*.

gravure et touche à la découverte de l'imprimerie, et trompé par l'emphase des expressions de Pline, il s'est attaché, pour ainsi dire avec passion, à ce faux sens d'*aliquo modo;* il a vu dans ce mot même une *espèce d'obscurité*, qui lui a paru couvrir *quelque chose de nouveau, de particulier, d'extraordinaire*, et il s'étonne qu'un tel passage *n'ait point soulevé une discussion solennelle pour prendre rang dans l'histoire des arts*. Il avoue bien que Pline n'entre dans aucun détail, ne décrit pas ce *certain moyen*, ne prononce pas le mot de reproduction, d'impression; mais qu'à cela ne tienne! Au défaut des textes, l'ingénieux critique fait appel à la logique et aux hypothèses : *ce procédé*, comme il finit par l'appeler, *évidemment, devait avoir quelque chose d'analogue à la gravure moderne....* Voilà, certes, une raison sans réplique, *évidemment!* Une fois entré dans cette voie, il n'y a plus qu'à suivre, et la démonstration ne coûte rien qu'un peu d'imagination et beaucoup d'assurance. M. D. part de ce point, que *les anciens ont connu avant nous une foule de procédés dont nous nous glorifions d'être les inventeurs*. Il compte hardiment l'imprimerie et la gravure parmi les découvertes modernes *qu'ils ont pressenties, qu'ils ont été sur le point de saisir*. Pour justifier cette dernière assertion, qu'on ne demande point des documents positifs, des témoignages écrits; fi des textes, toujours *plus ou moins obscurs, plus ou moins embarrassés*, même pour un traducteur aussi hardi que M. Deville! Nous avons mieux que cela, *des monuments, des objets palpables, que tout le monde est à même d'apprécier;* il ne s'agit que de bien voir!

L'auteur a trouvé son fait dans les sceaux ou cachets antiques de bronze, gravés en relief, que renferment plusieurs cabinets d'antiquités. « Il est tel de ces cachets, dit-il, qui a jusqu'à six et sept centimètres de longueur, et qui porte deux ou trois lignes de caractères : » et M. D. en donne des échantillons figurés. Il est vrai que ces cachets à deux et trois lignes ne portent en tout que deux ou trois mots comme, SER. SVLPICI. PRIMI, ou, C. BLASSI. FELICIONIS, et qu'à ce compte une inscription de plusieurs vers, ainsi gravée en lettres onciales, demanderait une planche d'une belle dimension. Mais on ne songe pas seulement à une si mince difficulté, et, *des inscriptions passant aux portraits*, avec une logique imperturbable, on trouve *naturel d'admettre que le procédé employé pour les unes était commun aux autres;* que portraits et inscriptions étaient *gravés d'après un même mode, en relief, sur la même planche de métal, dans le système de notre gravure sur bois*. M. D. n'est pas embarrassé davantage pour les détails de l'exécution : *les graveurs de médailles étaient tout*

trouvés sous la main de Varron pour réaliser son invention; le métal de la planche, par analogie avec les cachets antiques, *devait être* du bronze; la *matière colorante* servant à l'*impression*, *n'était autre* que le minium; le procédé de pression ou de foulage, celui sans doute dont se servaient les graveurs monétaires, etc. On le voit, dans cet habile système, tout est prévu, rien n'est oublié; il ne manque plus que de nous dire à combien d'exemplaires Varron faisait tirer ses gravures!

Quant aux portraits eux-mêmes, selon vous, Monsieur, ils étaient figurés *peut-être* au simple trait : vous dites du moins qu'on peut le présumer. M. Deville déclare que c'est le moins qu'on puisse admettre; toutefois, il consent à ne pas vouloir retrouver dans le procédé antique notre gravure moderne perfectionnée, avec ses tailles et contre-tailles, ses ombres et ses demi-teintes, non plus que notre système de lithochromie, ni nos gravures coloriées à la planche. En vérité, je le trouve ici bien modeste pour ses chers Anciens; et, dans son ardeur à justifier l'exclamation amphigourique de Pline (9), *inventione muneris etiam diis invidiosi*, je ne vois pas pourquoi il nous fait grâce d'une conclusion qui ferait remonter jusqu'au temps de Varron les procédés de l'art des Nanteuil et des Édelinck. Je le comprends mieux ailleurs, quand il s'écrie : « N'avais-je pas raison de « dire que nous touchions à l'imprimerie? Il n'y avait plus qu'un pas « à franchir; que ces caractères, de fixes qu'ils étaient, par une « illumination soudaine, eussent été rendus mobiles (bagatelle!), et « l'imprimerie était trouvée! »

(9) Il est certain que l'emphase et le ton déclamatoire de cet écrivain ont trompé beaucoup de critiques sur la valeur de son style et de ses pensées. On trouve chez lui presque à chaque page de ces expressions pompeuses et singulières, qui, de loin, ont un certain air d'éloquence, mais au fond, ne sont que fausses et bizarres. M. Letronne en a donné un curieux exemple (*Omnium eorum ars urbibus excubabat, pictorque res communis terrarum erat,* XXXV, 37) : on pourrait en citer bien d'autres. Ainsi, quoi de plus enflé et de plus alambiqué que cette phrase : « Naves marmorum causa fiunt, ac per fluctus, sævissimam rerum naturæ partem, « huc illuc portantur juga. (XXXVI, 1) »? ou celle-ci, sur les égouts de Rome : « Mirabantur cloacas, operum omnium dictu maximum, suffossis montibus, atque « urbe pensili, subterque navigata. (XXXVI, 24) »? ou, au commencement du l. XIX, cette déclamation sur le lin : « Quod miraculum majus, herbam esse quæ admo- « veat Ægyptum Italiæ?... Aliquid seri ut ventos procellasque recipiat!... De- « nique tam parvo semine nasci quod orbem terrarum ultro citroque portet! ... »? Enfin, il n'est personne qui ne se rappelle, dans l'éloge des généraux laboureurs de l'ancienne République (XVIII, 4), le fameux trait, *gaudente terra vomere laureato et triumphali aratore*, si agréablement parodié par Voltaire dans la *Défense du Mondain*.

C'est ainsi que d'inductions en inductions, et tantôt en insinuant, tantôt en affirmant, M. Deville développe avec un art séduisant toute sa doctrine sur ce prétendu procédé antique, sans s'appuyer un seul instant sur un texte même obscur ou douteux. Je me trompe : en finissant, il en allègue un, un seul, pour justifier ce qu'il a dit de l'emploi d'une planche de métal gravée : question, ajoute-t-il avec raison, qui domine et entraîne toutes les autres. Ce texte n'est qu'une phrase de Symmaque, mais cette phrase *va compléter la démonstration* : ce sont les termes de M. Deville. Il prétend que cette phrase est restée *incomprise jusqu'à ce jour*, mais que dans l'hypothèse qu'il vient d'établir, elle donne *un nouveau poids, un nouveau degré de certitude* à l'opinion qu'il a émise. Ici nous allons retrouver la même témérité d'interprétation que nous avons déjà relevée dans la traduction du passage de Pline, et non content de citer celui de Symmaque, d'une façon très-incorrecte, M. Deville l'a forcé et tourmenté, quant au sens, au point de l'estropier cruellement. Voici cette phrase, qui est extraite d'une lettre de Symmaque à son père (10) (la 3e du livre 1er, dans l'édition de 1598; la 2e du supplément, dans l'édition de 1604) :

« Studium quidem Menippei Varronis imitaris, sed vincis ingenium. Nam quæ in nostrates viros nunc nuper condis epigrammata puto Hebdomadôn elogiis præmicare, quod hæc æque sobria nec tamen casca sunt, illa bono metallo cusa torno exigi (11) nescierunt et duriorem materiam, nisi fallor, amittere. »

On peut la traduire à peu près ainsi :

« Vous imitez le travail du Varron des *Ménippées*, mais vous surpassez bien son esprit. Les inscriptions que vous venez de composer à la louange de nos illustres personnages (12) éclipsent tout à fait, à mon goût, les éloges des *Semaines*; elles sont tout aussi simples, sans avoir rien de gothique : les siennes, dans le précieux métal où elles furent gravées, n'ont pu recevoir un tour aussi achevé, ni échapper entièrement, il me semble, à la dureté de la matière. »

Ne parlons point du goût qui a inspiré cette phrase bizarre; l'idée du moins en est claire : Symmaque veut dire que les vers de son père n'ont pas la sécheresse de ceux de Varron, et ne se ressentent point,

(10) L. Aurelius Avianus Symmachus, préfet de Rome en 364. Voyez, sur ce personnage, M. Morin, *Études sur Symmaque*, 1847, p. 12-15 et 34.

(11) J'admets sans hésiter les corrections de Scioppius, *torno exigi*, au lieu de, *a Saturno exigi*, et *amittere* pour *admittere*.

(12) C'étaient des contemporains de Symmaque ; il nous l'apprend lui-même dans sa lettre à son fils : *A nobis accipe bonorum ætatis meæ exarata nuper elogia.*

comme ceux-ci, de la dureté d'un métal où il a fallu les graver d'abord. Avant d'aller plus loin, donnons textuellement la version et le commentaire de M. Deville :

« Vous imitez, il est vrai, le travail de Varron, mais vous avez « su le surpasser. Je pense que les épigrammes que vous venez de « composer sur nos hommes illustres l'emportent sur les éloges des « *Semaines* (on se souvient que l'ouvrage de Varron sur les Portraits « avait aussi le nom de *Semaines*). En effet, elles sont courtes et « dans une juste proportion, mais, pour cela, elles ne sont point « caduques. *Celles-là n'ont pas eu besoin de demander au temps* (à Sa- « turne) *d'être gravées sur un vrai métal* (*bono metallo cusa*), et, si je « ne m'abuse, elles ont trouvé une matière plus durable (13). »

Que d'erreurs dans cette explication d'une phrase qu'on déclare tout d'abord n'avoir jamais été comprise ! Sans parler de *Menippei* mis de côté, on n'a point rendu l'opposition spirituelle de *studium* et *ingenium*, ni celle des mots *hæc* et *illa*, dont le premier s'applique aux vers de Symmachus, et le dernier à ceux de Varron : on confond ces pronoms, et on les rapporte à un seul et même sujet, contrairement à l'usage fondamental et constant de la langue ; les mots *hæc æque sobria nec tamen casca sunt* ont été rendus de manière à ne faire point de sens, et le reste ne présente dans la traduction qu'un tissu de fautes vraiment extraordinaires. Peut-on en effet qualifier autrement une telle complication de constructions et d'interprétations étranges : *nescierunt* (n'ont pas *eu besoin*) *exigi* (*de demander*) *a Saturno* (*à* Saturne, *au* temps) *cusa* (*d'être* gravées)...? M. Deville conserve précieusement la leçon corrompue *a Saturno,* quand il avait sous la main l'excellente correction de Scioppius, et il y ajoute, *de sa grâce,* le barbarisme *admittère,* qui n'est dans aucune édition, mais seulement l'infinitif *admittere,* lequel du moins n'est point ridicule. Enfin il n'est pas jusqu'au simple adjectif *duriorem* à qui on n'ait donné un sens qu'il n'a nulle part dans toute la latinité.

C'est cependant d'une phrase ainsi défigurée que M. Deville prétend tirer l'argument définitif de ce qu'il appelle sa démonstration, et sa véritable explication du texte de Pline. Il se croit même si sûr de son triomphe que c'est à peine s'il daigne ajouter quelques mots pour conclure, et montrer dans les dernières paroles de Symmaque

(13) Voici comment M. D. a écrit et ponctué la fin de la phrase latine : « ... quod « hæc æque sobria nec tamen casea sunt. Illa bono metallo cusa a Saturno exigi « niescierunt (*sic*), et duriorem materiem, nisi fallor, admittère (*sic*). » *Actuarium Simmachianum*, l. II. (lisez, *Auctarium Symmachianum*).

une allusion formelle au *procédé de reproduction* employé par Varron. Il déclare nettement la question tranchée par cette phrase, et y trouve une confirmation éclatante de ses conjectures. Or, il est aisé de voir maintenant ce qu'il faut penser de la valeur de ce passage, et du *degré de certitude* qu'il donne à l'opinion que nous examinons. Qui ne reconnaît en effet qu'ici la seule allusion naturelle et évidente s'applique aux inscriptions que Varron avait fait graver à la partie inférieure des bustes ou des médaillons de bronze qui ornaient ses bibliothèques? C'est là un usage de tous les temps, et sur lequel il ne peut y avoir aucun doute; au contraire, l'existence, chez les anciens, d'un procédé de reproduction par des planches gravées, est un fait qui jusqu'ici, dans le système proposé par le savant académicien, ne repose absolument que sur deux textes, dont l'un ne contient pas ce qu'on lui fait signifier, et l'autre a été tout à fait dénaturé dans la traduction (14). Pour moi, la seule conclusion qui me paraisse pouvoir se tirer de la phrase de Symmaque, c'est que Varron avait fait transporter les inscriptions des bustes dans l'ouvrage, et non de l'ouvrage sur les bustes : c'est un point de peu d'importance, et qui pourrait être admis sans difficulté, quand même la phrase de Symmaque n'existerait pas.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations, pour ne pas faire une critique plus longue que l'ouvrage même. J'en ai dit plus qu'il ne

(14) Ce dernier passage serait même entièrement étranger à la question, si l'on suivait l'interprétation qu'en a donnée Scioppius dans ses *Verisimilia*, l. I. ch. VII. Je n'en ai eu connaissance moi-même que tardivement, par une communication obligeante de mon ami M. Jacquinet, maître de conférences à l'École Normale. Je la résume ici en peu de mots, pour que le lecteur en juge, et lui donne, s'il veut, la préférence sur la mienne ; je crois que l'une et l'autre peuvent également se soutenir. Scioppius prend au figuré toute la phrase, *Illa bono metallo*, etc.; il entend les mots *metallo* et *materiam* de la langue même dans laquelle écrivait Varron, cette langue saine et pure, mais rude et *fière* comme un métal précieux : « Comparat Symmachus patris sui carmina cum Varronianis, iisque meliora esse dicit, « etiamsi non ita antiqua et casca sint; nam Varroniana quidem bonis et latinis « verbis confecta, rigorem tamen illum antiquarium non potuisse plane amittere, « nec torno perpoliri..... *Torno exigi* est perpoliri torno, id est, cœlo sive instru- « mento, quo rotunda cœlari solent..... Hinc *male tornati versus*, id est, non satis « teretes et rotundi... . *Exigere* autem verbum est statuarium, etc. » J'ajoute aux savantes remarques de Scioppius, que Symmaque semble rechercher ces figures bizarres et hardies. Ainsi il loue son père, d'avoir seul à son époque, « frappé la monnaie de l'éloquence latine sur l'enclume de Cicéron » (*Unus ætate nostra monetam latialis eloquii Tulliana incude finxisti*. Epist. I, 4). Ailleurs, écrivant à un ami, il lui fait compliment de ses lettres « damasquinées en or cicéronien » « .... ma- « lim reditum tuum quam paginas impetrare. *Sunt quidem illæ Tulliano seg- « mentatæ auro* : sed de præsentibus amicis bona plura sumuntur; III, 12, etc. »

faut, je pense, pour montrer que le mémoire de M. Deville est plus brillant que solide, et qu'en de telles matières, comme vous l'avez si souvent montré, tout le talent et l'esprit du monde ne peuvent tenir lieu de la vérité des faits ni d'une juste appréciation des textes sur lesquels on croit pouvoir s'appuyer; en un mot, qu'il ne peut y avoir de bonne *archéologie* sans le secours d'une philologie exacte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon attachement respectueux.

Delzons,

Ancien élève de l'École Normale, professeur au Lycée de Rouen.

30 septembre 1848.

Cette lettre était écrite avant que j'eusse connaissance de l'article inséré par M. Léon de Laborde dans la *Revue Archéologique* du 15 mai 1848, et où sont examinés sommairement les principaux travaux qui ont paru dans ces dernières années sur la question intéressante de l'*Inventum Varronis*. La notice de M. Deville est déjà jugée avec une certaine sévérité dans cet article; mais le passage est si court, que je n'ai pas cru devoir renoncer, après l'avoir lu, à mes propres observations. Quant aux idées que présente M. de Laborde lui-même sur cette matière, elles sont encore trop vagues et en même temps trop étendues, pour qu'on puisse en entreprendre la discussion. Le savant académicien annonce une série de dissertations spéciales sur quelques points curieux et considérables dont il donne une sorte de programme : il faut attendre ces publications avant de se prononcer pour ou contre des propositions qui ne sont pas accompagnées de preuves.

RESTAURATION DE SAINT-DENIS.

Les travaux qui s'exécutent depuis quelques mois dans l'église de Saint-Denis, sous la direction de M. Viollet Leduc, ont donné lieu à des découvertes intéressantes que nous croyons devoir signaler à nos lecteurs.

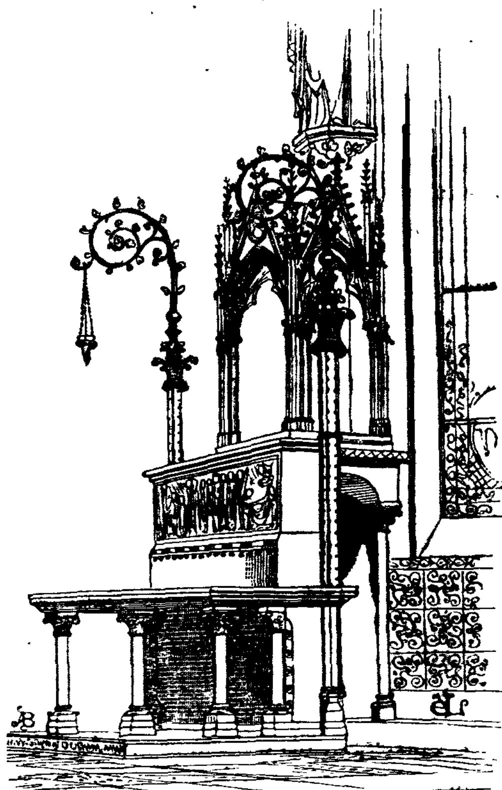
En 1812, lorsqu'on s'occupa de restaurer l'église dévastée pendant la révolution, on exhaussa considérablement l'aire du chœur et des chapelles qui l'entourent ; il est assez difficile de deviner le motif de cette altération apportée au plan originel, et la manière dont elle fut exécutée atteste le mépris que l'on avait alors pour les œuvres du moyen âge. Autels brisés, tabernacles, retables, bas-reliefs, fragments de toute espèce furent employés comme gravois pour supporter le pavement moderne incliné de 0,30[c].

C'est en recherchant la disposition primitive des trois chapelles à l'orient du chœur que M. Viollet Leduc rencontra d'abord ces débris, et il s'aperçut aussitôt qu'ils lui fourniraient les renseignements les plus utiles pour une restauration complète. Il avait encore, pour se guider dans la tâche qu'il s'était proposée, un certain nombre de dessins faits par M. Percier en 1794 et 1795. Bien que tracés à la hâte, ces croquis portent le caractère de la plus grande exactitude, et il est inconcevable qu'ils aient été négligés jusqu'à présent par tous les architectes qui ont précédé M. Viollet Leduc dans la restauration de Saint-Denis. Les débris trouvés sous le pavement complètent les renseignements que fournissent les notes graphiques de M. Percier. Celles-ci font connaître la disposition générale, ceux-là donnent les détails et la proportion de la riche ornementation prodiguée dans les chapelles.

Le pavement originel des trois chapelles de la Vierge, de Saint-Pérégrin et de Saint-Cucufas, les seules qui aient été explorées jusqu'à ce jour, s'est retrouvé en place et remarquablement bien conservé. Dans la chapelle de la Vierge et dans celle de Saint-Cucufas, il se compose de carreaux de terre cuite émaillée, de formes et de dessins très-variés, dont l'assemblage produit une espèce de mosaïque ou plutôt d'*Opus alexandrinum* d'un effet très-agréable. Le pavement de la chapelle de Saint-Pérégrin est de pierres de liais incrustées de fleurs de lis et d'autres ornements en mastic coloré. Une partie de l'inscrip-

tion tracée autour de l'aire de cette chapelle existe en place, et l'ouvrage de Dom Doublet a permis d'en rétablir les lacunes. On a également retrouvé dans la même chapelle une belle marche d'autel sur laquelle est gravé en creux le martyre de saint Pérégrin. Une autre dalle du même travail a été découverte dans le pavement moderne de la chapelle de Saint-Cucufas. Elle représente le combat de David contre Goliath. Ce sont des modèles précieux d'un système d'ornementation dont les exemples sont fort rares.

Une disposition encore plus remarquable est celle des autels, des tabernacles et des retables qui décoraient ces trois chapelles. M. Viollet Leduc en a recueilli avec soin tous les fragments, et avec l'aide des excellents dessins de M. Percier il est parvenu à rétablir chaque chose en sa place. Nous avons remarqué surtout l'autel de la Vierge flanqué de deux grands candélabres en pierre d'un style magnifique. A notre prière, M. Viollet Leduc a bien voulu nous donner le croquis ci-joint qui nous dispense de toute description.



Nous espérons que l'heureux résultat de cette restauration encouragera l'administration à la continuer dans les chapelles voisines. Tout annonce que les vandales de 1793 et ceux de 1812 ont laissé sous le pavement moderne les moyens de réparer leurs méfaits.

P. Mérimée.

DEUX NOUVELLES INSCRIPTIONS GRECQUES DE LA CYRÉNAIQUE.

VÉRITABLE EMPLACEMENT DE CYRÈNE.

Je viens de recevoir une nouvelle lettre de M. Vattier de Bourville. Quoique le sujet de cette lettre soit tout confidentiel et ne contienne pas de nouveaux détails sur son voyage, il l'a terminée en transcrivant quelques fragments d'inscriptions qu'il a découvertes depuis, et dont je crois devoir faire part à nos lecteurs, quelque peu importantes qu'elles puissent paraître.

M. de Bourville a d'abord transcrit, à la loupe, les deux inscriptions tracées sur les deux côtés de la pierre gravée dont il avait parlé dans une précédente lettre. Cette transcription aussi exacte, sans doute, qu'il était possible de la faire, confirme ce que j'en ai dit, que la pierre est du genre des *abraxas ;* conséquemment qu'elle est d'une époque récente, et d'assez peu d'intérêt. Je l'avais justement appréciée.

D'autres inscriptions, trouvées à Sousset el Hammam à l'ouest d'Apollonie, sont informes, et ne contiennent que des noms propres altérés. Ces deux-ci offrent un peu plus d'intérêt :

I.

Sur un petit marbre trouvé à Bengasi, en la possession de M. de Bourville, on lit :

ΊΡΞΙΚΡΑΤΗΣ	Πραξικράτης
ΠΑΜΕΙΝΟΝΟΣ	Ἐπαμείνονος,
ΑΠΟΛΛΩΝΙ	Ἀπόλλωνι,
Δ... ΑΤΑΝ	δεκάταν.

« Praxicrate, fils d'Épaminon, à Apollon. Produit d'une dîme ».

C'est, je crois, le premier exemple connu du nom de Πραξικράτης ; mais la leçon ne me semble pas douteuse ; et le nom est formé selon toute analogie, comme Πραξίβουλος, Πραξιδάμας, Πραξικλῆς, etc.

II.

M. de Bourville a encore trouvé à Bengasi un petit bas-relief en grès bien conservé, qui représente une femme, vue de face, ayant de chaque côté un enfant debout ; le tout d'un travail peu remarquable. Au-dessous, sont gravées ces lettres : ΔΥΝΑΛΛΙΣΕΡΜΑLΑΕ. Le voyageur me demande de quel genre est ce monument, quel en est le sujet, et quel est le sens de l'inscription.

Voici ma réponse :

Le monument est funéraire.

Il est consacré à une femme (mère de deux enfants qu'on a représentés à ses côtés) ; c'est d'ailleurs ce qu'indique l'inscription qu'il faut lire ainsi :

Δύναμις Ἑρμᾶ. L (c'est-à-dire ἐτῶν) ΛΕ.

« *Dynamis*, fille d'Hermas ; âgée de trente-cinq ans. »

Ce nom est déjà connu par un exemple, celui d'une fille de Pharnace, femme de Polémon (1). On en avait formé le nom masculin Δυνάμιος (*Dynamius*), scribe (*Actuarius*) que cite Ammien Marcellin (2).

La femme représentée offre le portrait de cette *Dynamis.*

Son nom est un de ceux que les Grecs tiraient des noms abstraits féminins, pour les appliquer à des femmes ; tels que Ἔλπις (*Espérance*), Ἄλκη (*Force*), Νίκη (*Victoire*), Εὐφροσύνη (*Joie, Gaieté*), etc.

P. S. Dans une autre lettre qui m'arrive aujourd'hui même, je trouve cette nouvelle qui me paraît d'un grand intérêt scientifique :

« J'ai découvert l'antique et primitive ville de Cyrène, son splen-
« dide théâtre d'où la vue la plus magnifique s'offrait aux yeux des
« spectateurs ; j'ai trouvé que le plan de Pacho était faux, et repo-
« sait sur des hypothèses erronées. Ce que Pacho a pris pour Cyrène,
« n'était rien que les dépendances et accroissement de cette ville,
« découverte par moi à ce second voyage. C'est de toute évidence, et
« l'on me croira lorsque j'entrerai dans des explications sur ce sujet
« important. — Dans quelques jours, je vous adresserai quelques
« nouvelles inscriptions trouvées parmi les ruines du temple d'Apol-
« lon à Cyrène. »

LETRONNE.

(1) *Dio Cassius*, LIV, 24.
(2) XV, 5, 1.

CONGRÈS TENU A WORCESTER

PAR L'ASSOCIATION ARCHÉOLOGIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Le zèle que témoignent, depuis plusieurs années, nos voisins d'outre-mer pour leurs antiquités nationales, ne s'est point ralenti. La société qui s'est mise pour ainsi dire à la tête du mouvement archéologique en Angleterre, vient de tenir son cinquième congrès. Elle avait choisi cette fois pour lieu de réunion la ville de Worcester.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce choix intelligent; cette ville est en effet une de celles qui renferment le plus d'antiquités de tous les âges et où les investigations des membres de l'association pouvaient s'exercer avec le plus de fruit.

C'est le lundi 14 août 1848 qu'a eu lieu la séance d'ouverture, dans une des salles de Guildhall, richement décorée pour la circonstance. Les notabilités de la ville s'étaient empressées de mettre tous les établissements et tous les édifices publics à la disposition du congrès. Un grand nombre de personnes avaient exposé au Muséum, des antiques, des chartes, des objets d'art, enfin tous les monuments archéologiques et les curiosités qui pouvaient mériter l'attention des membres de l'association.

Lord Conyngham a prononcé un discours d'ouverture dans lequel il a tracé rapidement l'histoire du goût pour l'archéologie, depuis les Égyptiens jusqu'à nos jours. Il est inutile de dire que c'est des archéologues anglais que le savant lord a surtout entretenu l'auditoire.

M. Wright a présenté diverses antiquités découvertes dans la paroisse de Northfield et sur l'emplacement du château de Worcester, près de la Severn. Ces dernières appartiennent à M. Eaton qui en a composé une collection intéressante pour l'archéologie de Worcestershire. Cette présentation a été suivie de deux lectures. La première, due à M. Fairholt, avait pour objet le tombeau du roi Jean dans la cathédrale de Worcester. L'étude de ce monument a conduit l'antiquaire anglais à des considérations intéressantes sur les anciennes effigies funéraires en usage avant ce monarque. La seconde

lecture due à M. Halliwell, dont les travaux et la profonde érudition sont dignement appréciés en France, était relative à l'histoire d'Egwin, évêque de Worcester, écrite par lui-même. Dans ce mémoire, M. Halliwell a montré tout le parti qu'on pouvait tirer pour l'histoire, des légendes, des fables populaires et des romans du moyen âge. Aussi a-t-il intitulé sa dissertation : *On the romantic materials of history*.

Le lendemain, mardi 15 août, a été consacré à une visite à la cathédrale de Worcester, au retour de laquelle M. H. Ashpitel a donné lecture d'un mémoire intitulé : *De l'histoire et de l'architecture de la cathédrale de Worcester*. A cette lecture ont succédé deux communications, l'une de M. Gutch, sur le voyage que la reine Élisabeth fit à Worcester, l'autre de M. Halliwell, sur les usages auxquels donnait lieu la fête de sainte Catherine dans le Worcestershire. Cette fête, appelée *Cathernig*, a fourni à l'auteur une page fort curieuse de l'*Histoire des superstitions populaires*, que le congrès a entendue par la bouche de M. Fairhold, en l'absence de M. Halliwell. Enfin cette séance, déjà si remplie, a été terminée par une notice de M. Planche, sur les coiffures des femmes au moyen âge, et par une autre de M. Lukis, de Guernesey, sur des cromlechs. Le mercredi, le congrès s'est transporté à Sudeley-Castle, l'ancienne résidence de barons illustres descendants de Goda, fils du roi Ethelred. Cet antique manoir, possédé aujourd'hui par M. Dent, après avoir passé par un grand nombre d'illustres propriétaires, a été examiné avec le plus vif intérêt par la société. A leur retour, les membres de l'association ont entendu la lecture faite par M. Waller, d'une dissertation de M. Wright sur les tombeaux en bronze. M. Gutch a présenté des détails historiques sur la corporation des drapiers de Worcester. M. Rudd a envoyé la copie d'une inscription latine découverte à Kempsey. Cette inscription très-courte est de l'empereur Constantin et fort analogue à plusieurs autres qui avaient été déjà découvertes en Angleterre. Nous regrettons que M. Rudd n'ait pas joint à sa restitution la copie de l'inscription dans l'état où elle a été trouvée.

Le jeudi, les membres de l'association ont fait des excursions à Pershore, où se trouve une église curieuse qui dépendait de l'ancienne abbaye de ce nom ; à Evesham, où existait également une abbaye très-renommée et où l'on voit encore aujourd'hui deux églises fort intéressantes ; à Wollershill, où l'on remarque les vestiges d'un ancien camp d'origine vraisemblablement danoise ou saxonne ; à Holt, où a été découvert un pavé en *opus tesselatum* ; à Malvern,

bien connu par son antique abbaye, près de laquelle la tradition place un camp breton occupé ensuite par les Romains. Ces diverses explorations se sont terminées par une visite dans les souterrains qui conduisaient de la nonnerie des White-Ladies à Hindlip-House. Au retour de ces excursions, il a été procédé, en présence des membres de l'association, à l'ouverture d'une momie égyptienne venant de Thèbes, et offerte par M. Arden. Cette opération a fourni à M. Pettigrew l'occasion de présenter des détails sur le procédé d'embaumement des anciens Égyptiens.

A la suite d'un grand repas donné à Guildhall, la séance de ce jour a été close par un mémoire de M. Halliwell sur divers passages de Shakspeare, et par un autre de M. Wright sur les sculptures des stalles des cathédrales et des églises collégiales de l'Angleterre. Le samedi 19 août a eu lieu la dernière séance, qui a été close par une courte allocution de M. Planche.

UN MUSÉE A VITRY.

Nous avons lu récemment dans l'*Écho de la Marne*, journal qui se publie à Vitry-le-François, un article qui, bien que traitant un sujet au point de vue de la localité, peut cependant intéresser un grand nombre de nos lecteurs, soit en France, soit à l'étranger, parce qu'on peut appliquer les considérations que cet article renferme à un grand nombre de villes qui se trouvent dans le même cas que Vitry. C'est le motif qui nous a décidé à le reproduire. (*Note de l'Éditeur.*)

« Chaque ville, si petite qu'elle soit, doit viser à une vie propre et indépendante jusqu'à une certaine limite. Elle doit s'efforcer de réunir dans son sein les mêmes éléments que ceux qui constituent la grande ville, et faire de telle sorte qu'on trouve chez elle en petit ce qu'on rencontre ailleurs en grand. S'il en était partout ainsi, on ne serait peut-être point tenté autant qu'on l'est, d'aller toujours chercher au dehors ce dont on ne trouve aucune trace chez soi, et on épargnerait aux grands centres de population ces agglomérations d'individus toujours dangereuses pour le repos du pays.

« Vitry a son collége, sa bibliothèque, son théâtre et même son journal; pourquoi n'aurait-il point son musée?

« Beaucoup de villes moins considérables que la nôtre en ont un, véritable richesse locale dont elles sont fières à juste titre. Une ville voisine nous donne en ce moment l'exemple : Langres vient d'ouvrir un musée, sous la direction de M. Fériel, procureur de la République et savant distingué.

« Qu'on ne soit point arrêté pour la création d'un musée par l'idée du petit nombre d'objets qu'il renfermerait d'abord. Dans la plupart des villes de province, les musées sont de dates toutes récentes, et, à l'heure qu'il est, ils sont si abondamment pourvus qu'ils paraissent fort anciens. On peut compter, dès les premiers temps, sur des dons fréquents, et au bout de quelques années on est tout surpris des résultats obtenus. Les premiers frais sont peu considérables; il ne faut guère d'abord qu'un local; un grand emplacement n'est point nécessaire pour un musée qui s'ouvre; à mesure qu'il s'enrichit, les dépenses de son entretien deviennent plus faciles; il arrive souvent que les conseils municipaux votent avec plus d'empressement des fonds pour les musées que pour les bibliothèques.

« A voir notre musée du Louvre, le plus magnifique de l'Europe,

il semble qu'il ait fallu des siècles pour accumuler toutes les richesses que nous y admirons; cependant il ne date que de notre première révolution. A ceux qui objecteraient qu'il faut pour de telles créations des temps plus calmes que celui où nous vivons, il suffira de répondre que le musée du Louvre fut ouvert pour la première fois en 1793, c'est-à-dire aux jours les plus orageux de la grande époque révolutionnaire,

« Sic magnis componere parva solebam. »

« On ne saurait prétendre qu'un musée s'ouvrît tout d'abord sur une vaste échelle, qu'il comprît à sa naissance des divisions d'archéologie, de numismatique, de minéralogie, de peinture, de sculpture, d'architecture; laissons faire le temps, ayons foi en ses ressources. Au début, l'archéologie et la minéralogie peuvent faire en quelque sorte les frais de premier établissement. Que de choses précieuses, appartenant à ces deux branches de la science, gisent, non pas seulement dans les entrailles du sol, mais à sa surface, à côté desquelles passent chaque jour des spectateurs éclairés mais indifférents, et qui suffiraient en peu de mois à former la base de collections archéologique et minéralogique! Pour ce qui est de l'archéologie, notre ville ne date que d'hier, il est vrai, mais son sol est riche en antiquités de toutes sortes; Vitry est une jeune plante greffée sur une tige ancienne dont il est utile de rechercher les débris; quand les racines et la tige d'un arbre sont bien connues, le reste s'analyse sans difficulté.

« Ces premières pierres de l'édifice étant posées, une louable émulation, prenant sa source dans l'amour du pays et dans l'intelligence des sciences et des arts, activerait le développement de l'œuvre commencée; des libéralités viendraient assurément y contribuer, car il est des hommes, passionnés pour leur ville natale, qui éprouvent sans cesse le besoin de la gratifier de marques de leur affection et mettent leur bonheur et leur gloire à imprimer, pendant leur vie ou après leur mort, des souvenirs de gratitude dans le cœur de leurs compatriotes. Les cadres du musée s'agrandiraient ainsi successivement. Il ne manquerait pas d'ailleurs d'amateurs éclairés qui voudraient bien se charger de la reconnaissance et de la classification des objets dignes de figurer dans les diverses collections.

« A l'époque où nous vivons, personne n'est assez arriéré pour contester l'utilité des musées. Ils doivent être ouverts aussi en vue du

peuple, chez lequel il faut faire naître, par tous les moyens, le goût des récréations intellectuelles et libérales. Les dimanches et fêtes, les musées de Paris regorgent de soldats, de simples ouvriers, d'hommes du peuple de tous les états. Pourquoi les musées sont-ils plus fréquentés par le peuple que les bibliothèques? c'est que regarder ne coûte aucune assiduité, aucun travail, et qu'il n'en est pas de même de la lecture. La vue d'un fragment de vase antique, d'un débris de beau monument, parle souvent plus à l'imagination, éveille plus de souvenirs, plus d'idées que la lecture d'un gros livre. Non qu'un musée soit préférable à une bibliothèque; ils se complètent l'un par l'autre; et ils acquièrent mutuellement plus d'attrait lorsqu'ils peuvent être réunis dans le même édifice. L'un et l'autre procurent d'agréables et honnêtes distractions aux habitants savants ou illettrés d'une localité; mais un musée est particulièrement propre à leur faire connaître les débris d'un passé digne d'étude, les richesses minéralogiques du sol où ils vivent, comme aussi à leur faire admirer, par leurs œuvres, des compatriotes qui, tout en travaillant principalement en vue des honneurs de la capitale, sont toujours fiers néanmoins de laisser dans leur ville natale quelques témoignages de leurs talents.

« En soumettant respectueusement ces réflexions aux hommes d'intelligence et de progrès qui administrent en ce moment Vitry, nous désirons sincèrement qu'à eux, plutôt qu'à d'autres, appartienne promptement le mérite de la fondation d'un musée dans notre ville, qui tôt ou tard en possédera un; car elle ne voudra point rester en arrière d'autres villes qui ne la valent pas. »

Étienne Gallois.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Le Musée du Louvre vient d'être en partie rendu aux études, après une clôture forcée de quatre mois occasionnée par l'exposition des œuvres des artistes vivants; exposition qui, nous l'espérons bien, ne viendra plus mettre en péril les trésors que l'Europe nous envie. Le public a remarqué d'heureuses innovations. La disposition des tableaux a été changée complétement.

A un arrangement principalement basé sur la symétrie des cadres, et sur la dimension des toiles, a dû succéder une classification réelle.

Cette classification devait satisfaire à la fois aux justes exigences des artistes, des amateurs, des historiens et des critiques.

Pour concilier des intérêts si différents, pour faciliter des études pratiques et des recherches difficiles, il fallait absolument ;

1° Réunir les œuvres éparses d'un même maître et celles de ses élèves ou imitateurs;

2° Classer chronologiquement chaque groupe dans chaque école, italienne, allemande, française;

3° Placer en bas, et le plus près possible de l'œil, les tableaux reconnus chefs-d'œuvre et copiés journellement.

La classification fondée sur ces rapprochements naturels et sur la succession des temps est la seule logique, la seule capable de faire connaître l'étendue de nos richesses, la seule propre à imprimer à l'art une impulsion rapide et profitable. Considérée sous le point de vue de l'harmonie générale, et comme moyen de décoration, elle donne également seule les résultats les plus satisfaisants; car, chaque maître, entouré de ses élèves, isolé de tout contraste nuisible, jouit des avantages inappréciables d'une exposition faite pour ainsi dire dans son atelier, et chaque école conserve dans son ensemble et dans son intégrité l'aspect qui la caractérise tout d'abord.

Les recherches biographiques et chronologiques terminées, les points de contact entre tous les groupes fixés, le plan, en un mot, arrêté sur le papier, restait l'exécution. Il fallait faire descendre tous les tableaux couvrant une double surface de murs qui s'étend depuis

le pavillon de Flore jusqu'à la colonnade du Louvre, sur cinq à six mètres de hauteur; il fallait, quelle que soit la dimension des peintures, les placer à leur rang. Les salles du Louvre, dans l'origine, n'étaient point destinées à recevoir un Musée, et surtout un Musée immense; aussi, dans ces galeries éclairées tantôt par le haut, tantôt de côté, le placement de tableaux de tailles si variées, et à un endroit fixé d'avance par la succession des dates et des écoles, offre-t-il les plus grandes difficultés. Néanmoins, le plan primitif a été maintenu presque partout dans son intégrité, et l'on ne s'est résigné à quelques infractions, peu importantes du reste, qu'après avoir essayé de nombreuses combinaisons.

Avec le temps, de bienveillants avis des artistes et des amateurs permettront de remédier à de légers inconvénients inévitables dans un travail si considérable. Nous nous permettrons une observation générale; c'est que dans le nouvel arrangement les peintres coloristes ont été trop favorisés. C'est à cette préoccupation que nous devons attribuer la place accordée dans la tribune à des artistes de troisième ordre.

La galerie qui relie les Tuileries au Louvre étant trop petite pour contenir tous les tableaux à exposer, il fallait nécessairement utiliser les salles du bord de l'eau, fort bien éclairées d'ailleurs, ainsi que le beau salon connu sous le nom de *salon des Sept-Cheminées*, dont le jour doit être agrandi.

L'ensemble des salles du bord de l'eau et du salon des Sept-Cheminées, à la dimension près, offre une disposition semblable à celle du grand salon et de la grande galerie.

De plus, la magnifique décoration de toute cette région du Louvre, due aux maîtres de notre école française contemporaine, l'indiquait naturellement pour recevoir les œuvres de cette école. Le salon des Sept-Cheminées deviendra la tribune de l'élite des peintres français modernes, comme le grand salon, précédant la galerie, sera celle des maîtres des écoles anciennes.

Toutes les peintures sont exposées telles que la nouvelle direction les a reçues de l'ancienne administration. L'état de la galerie, avant qu'on y touche, est un fait qu'il importe de bien constater. Aussi, aucune restauration n'a été exécutée depuis le 24 février; aucun vernis n'a été posé; aucune détérioration causée par le placement des tableaux dans les palais royaux, où ils figuraient à titre de simple décoration, n'a été réparée. De justes réclamations au sujet des prétendues restaurations se sont trop souvent élevées en vain depuis

tant d'années, pour n'avoir pas été entendues. Un concours de restauration a été ouvert ; une commission composée d'artistes, d'amateurs, de praticiens, a été adjointe au conservateur, sur sa propre demande, afin de rendre le retour de pareils abus impossible, et afin de décider sur l'opportunité des restaurations et sur la manière dont elles doivent être exécutées.

On ne saurait trop appeler la sollicitude du gouvernement sur la nécessité de trouver un local autre que celui de la grande galerie pour faire les expositions annuelles. La conservation ou la destruction complète du Musée dépendra de la détermination que l'on prendra à cet égard. La *Revue Archéologique* s'est élevée déjà contre un usage qu'elle considère comme destiné, si on le perpétuait, à ruiner les collections du Louvre. Sans revenir sur les accidents arrivés précédemment, accidents à jamais irréparables, il a été constaté le 20 juin, qu'à la suite de l'enlevage des charpentes supportant les tableaux modernes, une planche avait éraillé l'archange saint Michel de Raphaël, une écaille même s'était détachée de la peinture; le ciel du tableau de la *Vierge au Lapin*, du Titien, a été écorché ; le *Ravissement de saint Paul*, du Dominiquin, a été rayé, ainsi que la main gauche de l'*Antiope*, du Corrége, et un tableau de Solari. Enfin, un paysage de Decker a été crevé le 29 juin. Malgré toute la surveillance possible, ces accidents, qui n'ont point été réparés, sont absolument inévitables tant qu'on s'obstinera à faire dresser devant les tableaux et à faire enlever chaque année, par des ouvriers, un mur immense de planches et de madriers.

Un nouveau livret renfermant des renseignements utiles et qu'on regrettait de ne pas trouver dans l'ancien, sera très-prochainement publié. L'administration nous promet également un catalogue complet et raisonné de tous les tableaux qui ont figuré dans les collections royales ou nationales depuis François Ier jusqu'à nos jours.

A l'exception des tableaux qui, malgré la présence de signatures authentiques, avaient été donnés à d'autres maîtres, aucune attribution ancienne n'a été changée jusqu'à présent.

Un grand nombre de ces attributions sont évidemment fausses pourtant, et d'autres au moins douteuses. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, parmi les tableaux attribués à Garofolo, un portrait, de l'avis de tous les connaisseurs, doit être restitué à Holbein, un autre à Quintin Metsys. Deux tableaux, au contraire, attribués à Luini et à Solari, sont évidemment de la même main ; il y a simili-

tude entière d'exécution, et parfaite ressemblance dans les modèles employés par l'artiste.

M. Frédéric Villot, conservateur de la peinture, n'a pas cru devoir prendre sur lui la responsabilité de ces rectifications. Il attend pour résoudre des questions aussi délicates qu'il ait pu s'éclairer des lumières des artistes, des amateurs et des critiques.

Nous savons que des travaux importants s'exécutent dans le département des Antiques confiés aux soins de notre collaborateur, M. de Longpérier. Nous en rendrons compte bientôt. Louons M. Jeanron, qui se montre habile directeur, d'avoir remis entre des mains expérimentées le travail de classification des tableaux et des antiques. Le catalogue des peintures dont s'occupe M. Villot, celui des statues, des bronzes, des vases grecs et des monuments du moyen âge que prépare M. de Longpérier, seront dignes du magnifique Musée dont ils nous feront apprécier les richesses

— On vient de découvrir près de Wisby dans le district d'Endra (île de Gothland), à environ quinze pieds au-dessous de la surface du sol, un vase de grès contenant cent quarante-huit monnaies et cent dix-huit fragments de monnaies coufiques en argent et en bronze, ainsi que deux monnaies d'or persanes. Les monnaies arabes ont été frappées sous les khalifs, à Baghdad, à Mohammédech, à Ouasseth, à Baçra, à Coufa, à Mérou, à Samarkand, à Balkh et autres villes. Comme, d'après les lois suédoises, tous les objets qui se découvrent à une certaine profondeur dans la terre, doivent être offerts à l'État qui a le droit de se les approprier moyennant le payement de leur valeur intrinsèque, cette précieuse collection numismatique a dû être présentée au roi de Suède qui, nous l'espérons, en aura fait faire l'acquisition pour le cabinet des médailles de Stockholm. Déjà dans d'autres fouilles on a trouvé, à Obrzycko, à Trchébougne, à Cuerdale, par exemple, des monnaies arabes divisées par fragments avec une régularité qui indique évidemment l'intention de se procurer des fractions monétaires pour les besoins du commerce. Nous rapprochons ce fait de la découverte, dans le midi de la France, d'un assez grand nombre de monnaies de la colonie de Nîmes, divisées par la moitié.

— Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, en date du 5 septembre 1848, le *Comité des arts et monuments* est recomposé ainsi qu'il suit : MM. le Ministre, président;

De Gasparin, vice-président; MM. A. Leprévost, A. Lenoir, Mérimée, de Montalembert, de Bastard, L. de Laborde, Bottée de Toulmon, Héricart de Thury, Dépaulis, F. de Lasteyrie, d'Albert de Luynes, Diéterle, A. Scheffer, Barre, Genin, F. Lock, et le Directeur des cultes, membres résidents; secrétaire, Didron. En parcourant cette liste nous avons éprouvé le regret de ne plus trouver les noms de plusieurs des membres qui faisaient partie de ce comité depuis sa fondation. Ainsi, MM. Vitet, Ch. Lenormant, de Saulcy, Victor Hugo, Taylor, Varcollier, etc., ne se trouvent plus sur la liste du nouveau comité. Nous sommes convaincu que nos lecteurs partageront notre regret en remarquant cette exclusion. La Commission des monuments historiques près le Ministère de l'intérieur a été plus juste envers M. Lenormant et a mieux reconnu les services rendus à ses travaux par la coopération de ce savant distingué; car dans le moment où il était exclu du Comité, la Commission le nommait son président.

Le Comité pour la publication des monuments écrits de l'histoire de France se compose de MM. le Ministre, président; Mignet, vice-président; MM. Beugnot, Guérard, Ch. Magnin, Michelet, Monmerqué, Naudet, Walckenaer, Villermé, Bellaguet, Génin, Carteron, Chabrier, Danton, J. Desnoyers, Hauréau, Jal, P. Lacroix, F. Lock, V. Leclerc, Letronne, Pelet, Ravaisson, Ravenel, Varin, N. de Wailly, Ph. Le Bas, Yanoski, membres; Delavillegille, Tarannes, secrétaires.

— En fouillant la terre pour la construction de l'usine de M. Pérard, non loin de l'angle formé par les deux routes de Saint-Brice et de Courcelles, près de Reims (Marne), les ouvriers viennent de mettre à nu un fragment de bas-relief sculpté en pierre, de la longueur d'environ 1 mètre et de $0^{m},50$ à $0^{m},60$ de hauteur. Ce bas-relief, brisé dans sa partie supérieure et un peu fruste dans sa partie inférieure, laisse pourtant voir distinctement une femme assise et vêtue d'une robe à longs plis; une autre femme est debout derrière elle et paraît occupée à la coiffer, tandis qu'un nain passablement laid et difforme, debout devant la femme assise, lui présente un miroir. Divers autres objets trouvés dans cet endroit confirment l'idée qu'on avait déjà eue lors de découvertes archéologiques antérieures, que ce lieu a été autrefois couvert d'habitations.

NOTICE

SUR

LA TOUR DE CREST.

Dans ma *Notice sur les antiquités de la ville de Die*, insérée dans cette *Revue* (1), j'ai énoncé, en passant, que la plus grande partie des ruines encore debout dans ce pays datait de l'époque gallo-romaine. En effet, il reste fort peu de chose du moyen âge dans tout l'arrondissement : triste et désastreuse conséquence des luttes baronniales et épiscopales, et enfin des guerres religieuses du XVI[e] siècle ! Parmi les monuments qui ont survécu à cette époque, la tour de Crest occupe à juste titre le premier rang. Essayer sa monographie sera une occasion de jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire des comtés de Diois et de Valentinois dont elle est à bon droit l'orgueil ; mais, avant tout, je sens le besoin d'avertir le lecteur que mon ambition est moins de compléter un point d'histoire locale que de payer un faible tribut de gratitude envers l'arrondissement dont l'administration m'avait été confiée.

Au sommet d'un monticule qui abrite la ville de Crest contre les vents du nord, sur une puissante assise de roche coquillière dans laquelle sont taillées les cent vingt et une marches de l'ancienne église des Cordeliers, s'élève une immense construction rectangulaire avec deux angles irréguliers et saillants. Autour de sa base serpentent des murs affectant diverses directions, s'entassent quelques chétives masures, véritables excroissances parasites sur cet immense colosse de pierre (voir la planche 99, n° 1). Le sol, à l'entour, est couvert de substructions, preuve évidente que la tour actuelle n'est qu'un débris, un reste de ce qui fut anciennement le château de Crest, cette clef redoutable de la vallée de la Drôme. Il suffit, d'ailleurs, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur un vieux plan en relief, sculpté sur bois, qui occupait le tympan d'une porte de l'ancienne église (2). On comprend que les vieux annalistes et les an-

(1) Tome IV, page 203.

(2) Ce plan (voir la planche 99, n° 2) porte la date de 1598. Depuis la recon-

ciens titres mentionnent toujours le *château* de Crest, dont la tour qui nous occupe n'était évidemment que le donjon. Déterminer aujourd'hui l'assiette du château ne serait pas chose impossible, au moyen de ce plan et des substructions. Telle n'est point mon intention : je m'en tiendrai à quelques traits particuliers.

Le grand côté du rectangle présente un développement de 32m,50 et le petit côté une moyenne de 20 mètres. A la base, les parois ont environ 4 mètres d'épaisseur, sur certains points. Le mur du nord est plus élevé que les trois autres points; il a 49 mètres (3); mais, par une particularité fort remarquable, il est complétement détaché. Or, ceci n'est pas l'effet du hasard, la conséquence d'une fausse prévision architecturale. Cette anomalie a été combinée à dessein. Dans quel but? On l'ignore. Cette partie a-t-elle été refaite après les meurtrissures de quelque siége acharné? A-t-on renoncé alors à la relier au grand corps d'ouvrage? Mais il n'y a pas trace d'une adhérence plus ancienne. Cette solution de continuité aurait-elle été ménagée, dès le principe, pour que la ruine de cette courtine, qui devait être plus facilement battue en brèche puisqu'elle faisait face à la colline et n'était point défendue par l'escarpement, n'entraînât point la chute des courtines adhérentes? Cela pourrait être, à la rigueur; je soumets cette question aux archéologues et aux hommes du métier.

L'intérieur n'offre pas de moins remarquables particularités. Au midi, une porte ogivale avec sarrasine, défendue par un machicoulis très-élevé, introduit dans un vestibule, divisé en trois étages par des planchers en bois qui communiquent entre eux par des escaliers également en bois. A chaque étage, deux portes s'ouvrent sur deux grandes pièces oblongues qui occupent toute la partie orientale de la tour. — Salles d'armes ou dortoirs (4). La partie occidentale, plus

struction de l'église, j'ai fortement engagé l'administration municipale à le placer dans une salle de l'hôtel de ville, avec les deux inscriptions mentionnées plus bas.

(3) Les créneaux à merlons quadrangulaires n'existent que sur trois faces. Celle du nord est garantie par un parapet fort élevé, dans lequel sont pratiquées des embrasures surbaissées avec meurtrières verticales. Cet exhaussement de parapet, qui n'est pas de moins de 12m,50, avait pour but de garantir la plate-forme soit contre les vents du nord, impétueux à cette hauteur, soit contre les projectiles lancés par les mangonneaux qui, de ce côté, pouvaient s'approcher jusqu'au pied des murailles.

(4) Toutes les portes sont en ogive à lancette, avec voussoirs en forme de coins réguliers, et l'archivolte dessinée par une légère moulure. — Presque toutes les salles ont une cheminée vaste, d'une coupe remarquable. — Les baies, avec un double siége sur les côtés, sont pratiquées dans l'épaisseur des murs, ainsi que plu-

massive, est occupée en grande partie par des appartements sans jours superposés, cachots pratiqués dans l'épaisseur d'un gros mur à bossages, dont la base en talus forme un des murs latéraux du vestibule d'entrée. Cette partie, évidemment plus ancienne, est à coup sûr le donjon d'un *castrum* primitif, englobé dans un donjon postérieur. C'est un ouvrage du X[e] ou XI[e] siècle, qui a été recouvert par celui de la fin du XIII[e].

Telle est la disposition générale de cette masse imposante qui domine la vallée de la Drôme, et que des bords du Rhône, à quatre ou cinq lieues de là, on voit profiler hardiment sa silhouette orangée sur l'azur d'un ciel du midi. Mais à qui sont dues ces deux constructions d'un caractère si opposé? Qui éleva ce lourd noyau à physionomie romane et cette enveloppe gothique qui l'étreint de toutes parts? L'histoire, tout à fait muette sur le premier point, nous fournira quelques données pour le second; nous jetterons quelque clarté sur cette question intéressante en fouillant, pour un moment, dans les vieilles annales de la ville de Crest.

Son origine n'est pas antique. Sur son emplacement s'étendait la villa de quelque riche Gallo-Romain, ami des arts plastiques, s'il faut en juger par les débris qu'on y a trouvés et par les bustes des élégiaques grecs dont nous avons parlé dans cette *Revue*. — Au démembrement de l'empire karolingien, l'église régnait sur les principales villes de la province. Comme l'entrée n'en était pas libre pour les seigneurs, ceux-ci imaginèrent d'en bâtir de nouvelles, persuadés que c'était le meilleur moyen de se venger. « La plupart des villes épiscopales, dit Chorrier, tombèrent en ruines sous la domination des évêques, et de simples villages devinrent de bonnes villes (5). » Crest se trouva du nombre. Des chartes du XI[e] siècle ont fait présumer au vieil historien du Dauphiné, Aymard de Rivail, que cette fondation était due à la puissante famille des Arnaud, qui fit également bâtir Chastel-Arnaud, près de Saillans, et la Baume-des-Arnauds dans l'évêché de Gap. La chose est plus que probable. Les anciens titres portent toujours cette désignation : *Crista Arnaudi* ou *Crista Arnaudorum* (6).

sieurs escaliers, notamment ceux pour arriver à la galerie supérieure qui a été couverte dans les derniers temps. — Plusieurs parties de la tour ont essuyé des réparations et des remaniements bien postérieurement à sa fondation. — Une grande citerne, taillée dans le roc, est toujours remplie d'une eau *claire et argentine*, comme dit un titre original.

(5) Chorrier, *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 288.

(6) « Crista Arnaudi, oppidum recens... Castrum Arnaudi prope Diam et Balmam

La haute position de cette famille résulte non-seulement de cette dénomination étymologique, mais encore de divers actes significatifs. En 1146, Arnaud de Crest, *homme puissant et pieux*, fait hommage à Hugues, évêque de Die, de Crest et d'autres châteaux. Pour récompenser cette piété, l'évêque le charge de porter l'étendard épiscopal devant les évêques à leur entrée dans la ville de Die, et après, au festin public, de servir les plats et les viandes sur la table (7). Cette marque particulière d'estime devint un privilége de famille. C'est donc aux Arnaud, aux fondateurs de Crest, qu'il faut raisonnablement attribuer le donjon primitif destiné à protéger la cité naissante. Comme tous les fondateurs de cette époque, ils durent assurer leur appui et leur protection à ceux qui venaient s'abriter sous leurs ailes féodales. La ville s'étagea en amphithéâtre à l'ombre du château. La construction, d'ailleurs, accuse le Xe ou le XIe siècle.

Mais une position aussi forte, aussi heureuse, devait tenter bien des ambitions. Aussi, le 5 octobre 1226, voyons-nous Silvion de Crest, doyen de l'église de Valence, donner à l'évêque de cette ville, Aouste, Divajeu et la moitié de la ville de Crest (8); l'autre appartenait aux Poitiers. La famille des Arnaud s'était donc éclipsée devant un puissant rival. Quoi qu'il en soit, cette division de Crest entre deux juridictions également redoutables engendra nécessairement de longues et de sanglantes querelles.

C'est ici le moment de dire un mot des différents pouvoirs qui se partageaient la contrée — évêques et comtes, — dont les priviléges et les prétentions, en se heurtant et en se combattant, occasionnèrent, pendant fort longtemps, le ravage, la misère et le sang.

Dans la cité gallo-romaine, le rôle de *défenseur* avait fini par être dévolu à l'évêque. A ce privilége spirituel ne tarda pas de s'adjoindre le pouvoir temporel; mais il se présenta des obstacles. Les comtes ne pouvaient manquer de combattre des rivaux qui venaient empiéter sur

« Arnaudi, in agro Vapincense, etiam hæc gens ædificavit: tantum potentia valebat. » Aymari Rivallii, Delphinatis, *de Allobrogibus*, libri novem, curante de Terrebasse, in-8, Vienne, 1844, p. 124. — Manusc. de la Bibl. Nation., in-4, n. 6014, f° 15-107.

(7) « Hugo accepit ab Arnaudo de Crista, viro potente ac pio, Cristam.... Arnaudus « Cristensis, vir gente nobilis et potens opibus, se suaque omnia volens adducit Hugoni: « grande pietatis facinus et in omnem partem illustre. Episcopus, laudata mente viri, « restituit omnia, servato sibi majore, ut vocant, dominio... » Columbi, *de Reb. gestis Valent. episc.*, lib. I, p. 63-81.

(8) Columbi, *loc. cit.*, p. 41, l'appelle *de nobilissima gente Cristensium*, ce qui prouverait qu'il le croit de l'antique famille des Arnaud.

leurs droits; de là une lutte incessante. Ici, la crosse l'emporta; là, ce fut l'épée. Quelquefois les deux rivaux s'entendirent et se partagèrent la proie. C'est ce qui dut arriver dans cette partie de l'ancienne confédération vocontienne. Die et son territoire ne reconnaissaient d'autre seigneur que l'évêque, auquel les comtes n'avaient pu refuser de rendre hommage (9). Tous leurs droits et priviléges furent confirmés par les empereurs Frédéric Ier, en 1178, et Frédéric II, en 1238. Les évêques étaient autorisés à s'appeler princes de l'Empire et comtes de Diois. Les Empereurs, on le sait, ne furent pas avares de cette première appellation envers les évêques du midi; quant à la seconde, c'était un moyen de se venger du comte, qui, sans doute, ne prenait pas la suzeraineté impériale au sérieux (10). La souveraineté des évêques-comtes atteignit donc toute la plénitude de la puissance sous la suzeraineté nominale des empereurs d'Allemagne. Voici le nombre des terres qui relevaient d'eux : en domaine, 27; en hommage immédiat, 182; en arrière-fief, 43.

Mais une puissance grandissait fièrement à côté des évêques : c'était celle des comtes, qui tendait à devenir de plus en plus redoutable. Les sires de Poitiers, comtes de Valentinois et de Diois, eurent la prétention d'étendre leur suzeraineté sur une grande partie des terres et des fiefs de l'église de Die. Une longue lutte s'ensuivit. Le peuple chercha un remède à ses misères dans la *conjuration*, et c'est peut-être à une de ces luttes communales, fréquentes à cette époque, qu'est due la mort de l'évêque Humbert, tué d'un coup d'épée à la porte de sa cathédrale (11).

Les Poitiers étaient une branche nouvelle entée sur un tronc plus ancien. Or, quelle était leur origine? D'où sortait l'ancienne famille

(9) Isarn, comte de Diois, en 1167. La charte est dans Columbi, *loc. cit.*, p. 83. Arnaud de Crest, en 1145. — Les dauphins mêmes étaient leurs hommagers pour les châteaux de Montdclar, de Véronne et de Suze, qu'ils tenaient en fief de leur église.

(10) Dans sa charte, datée d'Arles, en 1178, Frédéric donne aux évêques la ville de Die (qu'ils avaient déjà) « cum sua moneta, mercatu, plateis.... et aliis juribus « regiis... quidquid Guillelmus de Pictavia habet in episcopatu, excepto castro quod « dicitur Quintum... » (Suit l'énumération des châteaux donnés.) Columbi, p. 88. Le même empereur, en 1157, avait donné à l'évêque Odon de Chaponay toute la ville de Valence avec les droits régaliens, ainsi que plusieurs terres Les comtes de Valentinois ne purent s'opposer à cette libéralité, qui, du reste, n'était que la confirmation de l'ancienne possession des évêques.

(11) *Portam Lateranensem*, appelée depuis *Porte Rouge*. On ne sait pas le motif de ce meurtre; mais il est probable qu'il fut la suite d'un mouvement populaire, le 3 septembre 1222. Il est assez singulier que Columbi, dans son *Histoire des évêques de Die*, n'en fasse pas mention, et donne Bertrand pour successeur de Didier.

comtale? Qu'on nous permette d'effleurer, en passant, ces deux questions, qui ont quelque importance, et qui sont passablement obscurcies dans une foule d'auteurs anciens. Nous ne parlerons pas des comtes, magistrats amovibles sous les différentes dominations qui suivirent la dissolution de l'empire romain. Les comtes de Diois remontent seulement au démembrement du second royaume de Bourgogne (1032). Pons est le premier dont il soit fait mention. Chorrier dit que Guillaume, comte de Forcalquier, fut son père; ce qui est vraisemblable, c'est que le Diois étant compris dans le marquisat de Provence, devait être un apanage de la famille comtale de ce pays. L'histoire signale son petit-fils Isoard ou Isarn, comte de Die, qui planta le premier sa bannière sur les murs de Jérusalem (1099). Guillaume de Poitiers épousa la fille unique d'Isarn, deuxième fils et successeur de l'illustre croisé, et fut la tige des comtes de Valentinois (12). Ce Guillaume était, selon toute probabilité, fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, qui l'aurait eu durant le séjour qu'il fit à Toulouse vers l'an 1115. Cette alliance avec l'héritière du Diois fut favorisée par Raymond V, comte de Toulouse, seigneur suzerain du Valentinois et du Diois, en sa qualité de marquis de Provence. « Il est en effet très-probable, disent les historiens du Languedoc, que le comte Raymond donna en cette qualité, vers l'an 1165, l'investiture de ces deux comtés à Guillaume; nous savons du moins qu'il en investit, en 1189, après la mort de ce seigneur, Aymar son fils et son héritier (13). » Ce qui est positif, c'est que les deux comtés, vers la fin du XII[e] siècle, furent réunis dans la maison de Poitiers (14).

Maintenant nous pouvons avoir une idée assez juste des différentes juridictions qui régnèrent successivement et même simultanément dans la ville de Crest. Dès l'origine, c'est la puissante famille des Arnaud, à qui on doit très-probablement le château primitif, dont

(12) Il faut mettre au rang de ces rêveries qui abondent dans nos anciens annalistes cette *généalogie des comtes du Valentinois, de la maison de Poitiers*, donnée par Guy Allard, commençant par Geilon (920) et Gontard de Poitiers (950), pour aboutir à Aymar de Poitiers, en 1189.

(13) *Hist. génér. du Languedoc*, par D. Vic et D. Vaissette, II, p. 478. — Cf. *Origo priorum comitum Valentinensium ex Pictaviensibus*, auctore Chifletto, dans ses opuscules. — Paris, 1676, in-4.

(14) Ce qui l'est un peu moins, c'est de savoir si la fameuse Alix, comtesse de Die, un des troubadours célèbres de ce siècle, appartenait à la première ou à la deuxième famille comtale. Peu importe, du reste. Sa lutte poétique avec Raimbaud d'Orange n'en sera pas moins un des plus jolis fleurons de cette brillante guirlande poétique que nous offre la littérature romano-provençale.

un reste se voit encore enclavé dans la tour actuelle. Par l'hommage de 1146 la suzeraineté passa, en grande partie du moins, aux évêques de Die : il en subsiste encore une preuve. C'est une belle inscription sur pierre, relative à un impôt sur la vente du vin. Elle est sans date; mais elle émane de Pierre, évêque de Die, qui siégea, de l'an 1164 à 1167 (15). Nous avons vu que c'est l'époque de l'investiture des deux comtés à Guillaume de Poitiers. Une aussi belle proie devait tenter le nouveau suzerain : il ne tarda pas à en prendre sa part. C'est ce que confirme une autre inscription sur pierre, et relative à l'affranchissement de la commune concédée par Aymar de Poitiers, au mois de mars 1178. Ce système de concessions, repoussé par les évêques de Die, fut peut-être un moyen adroit, pour les Poitiers, de s'insinuer dans les bonnes grâces de ces nouveaux vassaux. Leur réussit-il pour supplanter l'évêque? Ne firent-ils que se subroger aux droits épiscopaux? Ce changement fut-il le résultat de la violence ou d'une transaction? l'histoire n'en dit rien. Comment se trouvèrent-ils partager avec les descendants de l'ancienne famille seigneuriale? Rien ne l'indique. Le partage avec l'église de Valence nous est signalé par la donation de Silvion, du 5 octobre 1226.

Quoi qu'il en soit, ces deux pouvoirs étaient trop en contact pour ne pas se heurter. Et ce n'était pas seulement dans l'enceinte de Crest que devaient naître des occasions de querelles et de luttes : c'était dans le Diois; c'était dans le Valentinois. Les Poitiers portaient cette double couronne. Or, chacune avait un évêque pour ennemi. Au fond de la lutte qui surgit avec le XIIIe siècle, il y avait sans doute un levain de rancune religieuse; mais il y avait aussi le motif purement temporel. Les évêques étaient à la tête des feudataires impériaux ; ils étaient maîtres de leurs villes épiscopales. Essayant quelquefois d'étendre leur domination, ils ne pouvaient manquer d'empiéter sur les prérogatives des comtes. Ceux-ci usaient de représailles. De là ces longues luttes entre les Poitiers et les évêques de Valence et de Die, luttes qui remplirent tout le XIIIe siècle.

Feudataires des comtes de Toulouse, les comtes de Valentinois durent épouser leur querelle lors de la croisade albigeoise. Le comte Aymar était ouvertement pour Raymond : les deux évêques étaient

(15) Voici le début de cette inscription que j'ai conseillé d'encastrer, ainsi que la suivante, dans une salle de l'hôtel de ville : « Hoc est testamentum de banno vini « quod dederunt suis hominibus Petrus, Diensis episcopus, et ejus nepotes et Guillel « mus Cresti, cum suis infantibus..... » Ce Guillaume de Crest ne saurait être que Guillaume de Poitiers.

pour Simon de Montfort. Pour eux, être ami du comte de Toulouse, c'était être hérétique et impie. Humbert II, évêque de Die, s'était prononcé le plus ouvertement. Aymar entreprit d'en tirer vengeance. Simon de Montfort accourt au secours de ses alliés, d'autant plus que le comte Aymar, par ses armes et par ses menées, contrariait vivement les opérations et les desseins de la croisade. Malgré la défaite de Muret et la mort du roi d'Aragon, le comte Aymar fait un appel à ses vassaux. Il met le château de Crest en état de résister à un coup de main et il se tient sur la défensive, évitant les occasions de combattre. Le château fut bloqué (1212), mais en vain : le bonheur du comte ne le suivit pas dans cette guerre. Le duc de Bourgogne, les archevêques de Lyon et de Vienne firent comprendre à Simon qu'un plus long séjour compromettrait les affaires de la croisade. On fit donc des propositions et la paix fut conclue à Romans. Un peu plus tard, en 1217, le comte de Montfort essaya de venger sur Crest l'échec qu'il venait d'éprouver devant Beaucaire. Le château fut encore investi par lui ; mais la résistance était vigoureuse. Le gouverneur était un brave chevalier nommé Arnaud Deydit, peut-être un descendant de l'ancienne famille seigneuriale. Le siége traînant en longueur, Simon conseilla aux évêques du pays, qui étaient dans son camp, de faire pressentir au comte de Valentinois qu'il traiterait volontiers de la paix, si on la lui proposait. Celui-ci s'obligea à ne plus rien entreprendre contre les croisés et contre l'évêque Humbert, et il livra plusieurs de ses châteaux pour gage de sa parole. La fille de Simon fut promise en mariage au fils du comte Aymar (16).

Ainsi donc, le château de Crest, par sa double résistance au chef redoutable de la croisade, consolida la domination des Poitiers; mais la donation de Silvion inaugurait une ère de luttes désastreuses entre les comtes et les évêques de Valence. En choisissant Bertrand de Montlaur, le pape Clément II pensa que sa parenté avec le comte de Valentinois assoupirait d'anciennes divisions ; il manifesta cette espé-

(16) Chorrier, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 99. — D'après un passage d'une chronique languedocienne, inséré dans l'*Hist. du Languedoc*, par D. Vaissette, t. III, aux preuves, p. 83, le gouverneur Arnaud aurait livré le château qui lui était confié; mais cela est peu probable, s'il faut en juger par les résultats. « Lodit conte de Montfort es anat mettre lo Sety al Crest-Arnaud, una forta plassa et imprenable, qui l'aguessa diffenduda, dont era capitani ung nomat Arnaud-Dendia, loquel avia pro gen an el per la deffendre et gardar. » Et d'autre part : « Avia pro vitalhia : mais d'incontinent la rendet, et bezlet aldit conte de Montfort, que font unas gracs laxetat et faicta..... »

rance dans une lettre adressée au comte (17). Il n'en fut rien et la guerre recommença. L'évêque excommunia son adversaire, qui s'empara de tous ses châteaux. Enfin, deux cardinaux furent députés et obtinrent une paix éphémère. Pour la rendre durable, le pape eut l'idée de réunir les deux évêchés de Valence et de Die; cette réunion devait rendre l'évêque non-seulement égal mais même supérieur aux comtes. Grégoire X étant donc descendu à Vienne, après la clôture du concile de Lyon, y acheva l'ouvrage commencé par le pape Grégoire IX. Le 24 septembre 1275 l'union des deux évêchés fut prononcée; de sorte que l'évêque survivant devait réunir les deux siéges; à sa mort les chanoines des deux chapitres devaient procéder collectivement à la nomination de l'évêque, à Valence et à Die alternativement, mais en commençant par Valence (18). La réunion effective eut lieu le 22 janvier 1276, par la mort de l'évêque de Die, Amédée de Genève, qui avait perdu un bras et une jambe dans les combats (19). Elle s'opéra en faveur d'Amédée de Roussillon, autre prélat guerroyeur, qui avait beaucoup de rapports avec ce fameux abbé de Peterborough, *moins abbé que soldat,* comme dit Guillaume de Malmesbury (20). Amédée entra trop parfaitement dans les vues du pontife. Le vieux comte de Valentinois, mort le 1er mai 1277, eut pour successeur son fils aîné, Aymar, qui ne tarda pas à faire une guerre ouverte à l'évêque. Celui-ci, entreprenant par caractère et enorgueilli de sa nouvelle puissance, avait voulu s'attribuer quelques églises dont le jus-patronat appartenait aux comtes; il avait même mis la main sur les fiefs dont elles dépendaient. Le comte en appela au pape. L'évêque étant en conférence avec son chapitre dans l'église de Saint-Sauveur, à Crest, un envoyé du comte se présente aux portes pour notifier son appellation. Les hommes d'armes lui refusent l'entrée. Signification est faite à l'évêque en la personne de ses gens. C'était une déclaration de guerre. L'évêque n'en fut pas fâché. Il

(17) Epist. Clement. II, ad ann. 1267. — Ce fut sans doute pour augmenter les embarras que l'évêque de Die, Humbert, céda à Béatrix, dauphine, et à Guigues, son fils, l'hommage du fief cédé par Silvion de Crest, ainsi qu'on le voit par un acte du 1er octobre 1250, *Caisse des Valentinois*, à la préfecture de la Drôme.

(18) Voy. la bulle dans Columbi, *de Reb. gestis Valent. episc.* I, p. 51. — L'union des évêchés dura jusqu'en 1687; celui de Die fut supprimé en 1790.

(19) Fils de Guillaume II, comte de Genève et d'Alix de La Tour. En 1253, le dauphin Guigues, comte de Viennois et d'Albon, lui rend hommage pour les châteaux que nous avons mentionnés, et, en 1268, Raymond et Isnard d'Agoult frères pour le bourg de Luc.

(20) « Qui magis se agit militem quam abbatem. » Will. Malmesb. edit. Gale, p. 372.

était bien aise d'apprendre au comte la force que venait de lui donner l'union des deux siéges. Il avait déjà pourvu à sa défense, en convertissant le prieuré de Saint-Médard en forteresse, ayant traité pour cela avec l'abbé de Saint-Ruf. C'était là, au fait, le vrai sujet de la plainte du comte. Les hostilités ayant commencé, Amédée rompit une ligue de barons que le comte avait intéressés à sa cause : il fit alliance à perpétuité avec la ville de Saillans, força celle d'Aouste dont il emporta la forteresse, prit Espenel et Pontaix. Le roi de France s'interposa et des arbitres convinrent d'un arrangement. L'évêque rendit tous les châteaux pris durant la guerre et leva l'interdit qu'il avait fulminé tant contre le comte que contre ses sujets : mais il fut maintenu en la possession de la ville de Crest, qu'il *munit d'un fort château*, et de la terre de Divajeu (21).

C'est donc à ce hautain et implacable adversaire des comtes de Valentinois que nous devons le château de Crest, et, en grande partie, la tour qui nous occupe. C'était un poste formidable qu'il élevait ainsi, au milieu des deux évêchés, presque à égale distance de ses deux métropoles. La possession de Crest fut l'objet d'un compromis du 14 mai 1278; mais le château était trop à sa convenance pour que l'indivision s'étendît jusque-là. Ce prélat, un des types militaires remarquables du moyen âge, mourut le 7 septembre 1281. Les violents accès d'une fièvre tierce l'emportèrent dans peu de jours; ce fut dans la ville de Die, à laquelle il donna son corps (22). Il eut pour successeur Jean de Genève, neveu du fameux Amédée de Genève, évêque de Die. Il y eut quelques difficultés pour la nomination, malgré les termes précis de la bulle de jonction. Le neveu avait hérité de l'humeur belligérante de son oncle; mais il n'en fut pas de même de ses successeurs. L'étoile épiscopale commençait à pâlir. Le 6 mars 1332 une transaction entre le comte et l'évêque Aymar de la Voûte consacre l'indivision du château et de la ville de Crest. Le comte rend hommage pour sa moitié et pour soixante-quatorze autres seigneuries; mais la condition est trop humiliante pour s'y soumettre sans résistance. Vers 1343, Pierre de Chastellux rompt avec le comte,

(21) Chorrier, *Hist. du Dauphiné*, t. II, p. 158.

(22) Non content de réunir les deux évêchés sur sa tête, il avait tellement uni et confondu les chapitres et les colléges des deux églises qu'ils ne composaient qu'un seul corps. L'évêque Guillaume de Roussillon les divisa de nouveau. C'est ce prélat qui, en 1321, acquit de Bertrand, prince d'Orange, la terre et le bourg de Châtillon, comme, quelques années auparavant, il avait acquis la terre de Bourdeaux de Tissendice de Cornillac, veuve de Geoffroi de Bourdeaux.

investit la ville et le château. Le pape envoie des nonces pour négocier. Les épiscopaux se retirent à Eurre, au nombre de cinq mille et cent hommes d'armes. L'armée du comte les suit. Trois cents hommes d'armes se détachent, et ils tombent sur les épiscopaux avec tant de furie qu'ils en tuent deux cents et font un grand nombre de prisonniers. La colère de l'évêque fut à son comble. La tour de Crest avait beaucoup souffert durant ces guerres : ce fut l'objet d'une réclamation de l'évêque Louis de Villars. Le pape Innocent VI ordonna au cardinal Talleyrand, évêque d'Albano, de mettre fin à cet éternel sujet de discorde. Celui-ci décida, le 4 juillet 1356, que « la parerie du château et mandement de Crest appartenant audit évêque et à ses églises, avec sa juridiction, fiefs, arrière-fiefs et autres droits et émoluments quelconques appartiendraient en toute propriété audit comte et en récompense de ladite parerie de Crest, ledit comte bailla audit évêque ses châteaux de Bourdeaux et de Bezaudun, avec leurs juridictions, fiefs, etc. » et, pour la plus-value, une pension annuelle de deux cents florins d'or (23).

Les comtes de Valentinois se trouvèrent ainsi possesseurs de toute la seigneurie de Crest. Ainsi disparut ce long sujet de querelles et de guerres avec les évêques. Pour assurer sa prise de possession, Louis II chargea Pierre Chabert, son trésorier, de faire battre à Crest toutes les monnaies d'or et d'argent dont on conviendrait avec Philippe Baronchal, son maître général des monnaies (8 janvier 1382) (24). On conçoit fort bien la ténacité des comtes de Valentinois pour la possession de cette ville. Son château en faisait la clef de la vallée de la Drôme. C'était le cœur de leurs États, le point central d'où ils pouvaient à volonté se porter rapidement sur le point menacé. Valence était, néanmoins, la capitale des Poitiers ;

(23) L'acte est aux archives de la préfecture de la Drôme, registré coté : « secundus homagiorum receptorum per Remundum Bermundy, » f° 118.

(24) Les premiers comtes n'ont pas laissé de monnaies, vassaux qu'ils étaient des comtes de Toulouse. On en connaît sept appartenant à Aymar et à Louis II (1345-1419). Voy. la *Revue Num.* 1846, p. 364. Depuis la réunion du Languedoc à la couronne, les petits feudataires ne craignaient plus de trancher du souverain. — Les monnaies épiscopales de Valence et de Die connues sont au nombre de quinze, et embrassent une époque qui va de 1157 à 1382 (*Revue Num.* 1846, p. 361). Par suite des concessions impériales, les premières monnaies présentent l'aigle à deux têtes. Il fallait ménager une puissance dont la protection pouvait être utile. Quand le pouvoir des empereurs ne fut plus que nominal dans le midi, les évêques substituèrent l'aigle à une seule tête. M. le docteur Long attribue à l'évêque Amédée de Roussillon une monnaie qui porte au droit CIVITAS : DIEN, avec l'écu de Roussillon et la croix épiscopale au centre de l'écu, et, au revers, les mêmes mots avec l'aigle à tête simple à droite, éployée. Obole, bill. (*Revue Num.* 1844, p. 429).

mais les évêques y exerçaient une autorité immédiate, avec le titre de comtes. Aussi lui préféraient-ils le château d'Étoile (25).

Cependant les guerres continuelles qui avaient épuisé les populations, en les livrant à la merci des gens d'armes et des rentiers, n'avaient pas enrichi les comtes. « Accablé de dettes, sans enfants légitimes, et animé d'une haine profonde contre sa famille, Louis de Poitiers, souverain des comtés de Valence et de Die, les céda au dauphin par un traité du 11 août 1404, sous la réserve de l'usufruit pendant sa vie (26). Ce traité ne tarda pas d'être connu de ses deux cousins, le seigneur de Saint-Vallier et l'évêque de Valence. Ils virent avec dépit des dispositions qui faisaient passer dans des mains étrangères cette portion importante du patrimoine des Poitiers. Ils se rendirent au château de Grane, où était le comte, dont ils furent bien reçus; et le lendemain (18 août 1406), de grand matin, tandis que le seigneur de Saint-Vallier tenait cernés dans une prairie voisine, par les hommes d'armes qu'il avait amenés, tous les domestiques et même les deux filles naturelles du comte, à qui l'on ne donna pas le temps de s'habiller, l'évêque, cuirassé et l'épée à la main, entra dans la chambre de Louis, le fit son prisonnier et menaça de le tuer s'il ne rétractait pas la cession du mois d'août 1404. Il jura tout ce qu'on voulut et réunit dans l'église de Saint-Sauveur de Crest les principaux gentilshommes de ses terres pour qu'ils ratifiassent la promesse qu'il venait de faire; mais ils s'y refusèrent. Rendu à la liberté, ses ressentiments contre sa famille ne furent que plus ardents, et, par un testament du 2 juin 1419, il institua pour son héritier Charles VII, alors dauphin, à la charge de délivrer à ses exécuteurs testamentaires, avant de prendre possession, cinquante mille écus d'or pour payer ses dettes et ses legs, et de poursuivre un procès qu'il avait commencé contre le seigneur de Saint-Vallier. Il stipulait que les comtés de Valence et de Die resteraient unis au Dauphiné; et dans le cas où Charles n'exécuterait pas fidèlement les conditions imposées, il voulait que ses États passassent au duc de Savoie.

Il mourut l'année suivante, et les deux comtés furent unis au

(25) Ce fut la résidence de la dernière héritière des seigneurs de Saint-Vallier, branche cadette de la maison de Poitiers. Diane de Poitiers, veuve à trente et un ans, de Louis de Brézé, régna sur la France en régnant sur le cœur de Henri II. En quittant le château d'Étoile, elle sembla le livrer à la ruine et à la désolation.

(26) Le prix en était de cent mille écus pour le comte et de vingt mille francs d'or pour son oncle Charles.

Dauphiné, malgré la résistance de la maison de Poitiers. Charles n'avait pas pu payer les dettes du comte, et se fondant sur le droit de substitution que lui avait réservé l'acte de 1419, le duc de Savoie s'empara des deux comtés, en 1422. Ce fut le sujet d'une guerre qui se termina par le traité du 1er mai 1447, qui réunit une seconde fois au Dauphiné les États contestés.

Louis XII eut besoin du pape Alexandre VI, non-seulement pour l'exécution de ses projets sur l'Italie, mais encore pour rompre son mariage avec Jeanne de France et pouvoir épouser Anne de Bretagne. Il le rendit favorable à ses desseins en érigeant, au mois d'août 1498, le Valentinois et le Diois en duché-pairie, sous le titre de *duché de Valentinois*, et en le donnant à César Borgia (fils naturel d'Alexandre et de la Vannozia), pour lui et ses successeurs, à perpétuité, sous la seule réserve de la foi, de l'hommage et de la souveraineté (27).

César fut ingrat; aussi Louis XII le déclara coupable de félonie, et révoqua, par des lettres patentes du mois de mai 1504, la donation de 1498. Les deux comtés rentrèrent ainsi dans le domaine de la couronne. Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, s'empressa de faire revivre les prétentions paternelles; ses démarches n'eurent aucun succès. La belle Diane, sa fille, fut plus heureuse. Elle obtint sous Henri II, en 1548, par son esprit et sa beauté, ce qu'on avait refusé aux titres de ses aïeux. Elle fut déclarée duchesse de Valentinois, avec jouissance des revenus pendant sa vie. En 1642 Louis XIII abandonna ce duché à Honoré de Grimaldi, prince de Monaco, en compensation des propriétés que celui-ci avait cédées dans le royaume de Naples. Cette maison l'a conservé jusqu'à la révolution de 1789, et c'est pour cela que les princes de Monaco faisaient naguère partie de la chambre des pairs, avec le titre de ducs de Valentinois.

Après cette digression, nécessaire pourtant pour connaître les différentes phases politiques des deux comtés, nous allons revenir à Crest et à sa tour. Nous nous bornerons à quelques mentions par ordre chronologique.

La juridiction supérieure des comtés s'exerçait dans la ville de Crest : il s'y était glissé de nombreux abus. La licence avait empiété sur l'autorité des bonnes mœurs. Jean Rabot, vice-sénéchal et juge-majeur, ne voulut pas que ce désordre lui fût reproché plus longtemps. Il dressa de nouveaux statuts en cent articles. Le parlement

(27) Delacroix, *Statistique de la Drôme*, p. 92.

homologua ce règlement le 20 octobre 1469. Ce règlement reçût tant d'approbation, que, l'année suivante, les consuls de la ville de Montélimart le prièrent de leur en dresser un pour servir aux fonctions de la justice et à la réformation des mœurs. Il fut homologué avec éloge par le parlement, au mois d'avril 1471.

A peu près vers cette époque, des réparations furent jugées nécessaires et faites au *château et tour delphinal* de Crest (28). Elles eurent pour résultat de donner à la tour cette physionomie qu'elle conserve encore aujourd'hui, surtout dans sa partie supérieure. La précaution n'était pas inutile, puisqu'on allait entrer dans le XVI[e] siècle, époque des guerres de religion. Dans les premiers jours de septembre 1561, la ville de Crest fut prise par les huguenots. « Elle se reconnut plutôt prise qu'attaquée. » Le château évita cette surprise, et de Gorde s'en étant approché, les huguenots sortirent, le 15 du même mois, à minuit. — Dans la nuit du 25 juillet 1569, par suite d'une conspiration, des échelles furent dressées contre le château; mais elles étaient trop courtes. On se retira après avoir été découvert par une sentinelle. — Lesdiguières échoua contre lui, le 23 octobre 1576. Mais l'heure de la ruine allait sonner. En 1581, tout le Diois et le Valentinois se soumirent au roi. Le duc de Mayenne visita toutes les places et tous les forts où les huguenots avaient eu garnison, et les condamna à être rasés. Trente-deux subirent l'arrêt fatal. Les plus considérables furent Saillans, Pontaix, la tour de Quint, Vinsobres, Tulette, Saint-Paul, le Puy Saint-Martin, Loriol, Livron, Grane et Châteaudouble. L'année suivante, Antoine Morard fut commis par Maugiron pour visiter ces mêmes places et achever la ruine des murailles et des fortifications, s'il restait encore quelque chose debout.

Ce n'est point de cette époque que date la démolition du château de Crest. Nous avons, d'ailleurs, le bas-relief de 1598, déjà mentionné. Elle eut lieu sous le règne de Louis XIII, ce grand tueur de la féodalité, par l'entremise de son ministre Richelieu. Au mois de novembre 1627, le prince de Condé reprend toutes les places dont les protestants s'étaient emparés. Pour assurer la tranquillité, le roi fait démolir les forts, entre autres, ceux de Die, de Nyons, de Livron, de Soyans, de Moras et de Crest. Depuis lors, la tour se dressa, soli-

(28) C'est ce qui résulte de trois procédures des 23 juin 1474, 4 juin 1477 et 15 septembre 1478, aux f[os] 86, 92 et 170 d'un registre coté : *Alter liber copiarum Valentinensis et Diensis* (*Dominus secum*), aux archives de la préfecture de la Drôme.

taire, au sommet de cette colline sur les flancs de laquelle des masures et des jardins ont usurpé la place du château. On ne saurait passer dans les rues ou dans les environs de Crest sans être frappé de sa masse imposante, de son caractère architectonique, et sans se reporter par la pensée vers ces brillants faits d'armes dont elle fut témoin pendant plusieurs siècles. Il est vrai qu'on se rappelle aussi les angoisses et les douleurs qui durent soupirer sous les voûtes de ses cachots. En 1745, la tour était remplie de protestants accusés d'avoir assisté aux assemblées des ministres. Elle servit de prison d'État jusqu'à la révolution; depuis, elle fut convertie successivement en caserne de vétérans, en maison de correction, en prison militaire de la septième division. Depuis quelques années, négligée par l'administration de la guerre, elle n'est plus visitée que par les archéologues et les curieux, et, aux récits du concierge sur les audacieuses tentatives d'évasion de certains détenus, on reste émerveillé du courage surhumain que donne à l'homme le désir de la liberté (29).

Jules Courtet,

Correspondant du Comité historique des arts et monuments.

(29) Avant 1789, Crest était le siége d'une sénéchaussée, souvenir de la cour de Poitiers et des dauphins, et d'une subdélégation. Ses consuls avaient une place marquée aux états particuliers de la province. Ils étaient nommés par le gouverneur militaire, dont la juridiction s'étendait aussi sur le domaine de l'autorité civile. M. de Grammont, un de ces gouverneurs, ayant nommé consuls deux citoyens qui n'avaient pas la réputation d'être de grands clercs, un M. Rigaud fit les vers suivants :

Caligula, grand empereur,
Fit son cheval consul de Rome;
Mais Grammont, notre gouverneur,
A bien plus fait que ce grand homme :
Car il a fait, tout d'une voix,
Deux ânes consuls à la fois.

VASE D'ACTÉON.

J'étais au moment de publier ce vase (1) lorsque je me suis aperçu que M. Gerhard l'avait signalé dans un des numéros de son journal archéologique (2), et je l'avoue, ce n'est pas sans un plaisir singulier que j'ai reconnu que le savant antiquaire interprétait cette peinture comme je l'avais fait moi-même, et me bornant à la satisfaction intime de m'être rencontré avec un des maîtres de la science, j'aurais attendu les développements qu'il nous promet, si je n'avais pas reconnu entre mon dessin et la courte description qu'il donne quelques différences que je crois nécessaire de signaler. Ceci m'a décidé à faire connaître à nos lecteurs un monument remarquable. J'y joins quelques observations qui m'ont été suggérées par l'étude de la fable d'Actéon. Du reste, je reconnais les difficultés qu'elle soulève. On n'a commencé à en comprendre le véritable sens que depuis les judicieuses remarques d'O. Müller (3), et des savants éditeurs du musée Pourtalès (4). J'attends avec impatience le travail de M. Gerhard, lequel, j'en suis certain, dissipera bien des obscurités.

Notre vase (voy. pl. 100) fait partie de ce merveilleux musée Santangelo où l'on ne trouve que des monuments chez lesquels la perfection de l'exécution le dispute à l'intérêt du sujet. C'est un de ces beaux cratères élégants et grandioses, l'honneur de la fabrique de Ruvo. Deux anses sur lesquelles on a peint en blanc deux têtes coiffées surmontent les bords. La mitre de la tête de droite est couverte de broderies, celle de gauche est dépourvue d'ornements. M. Gerhard donne à ces deux têtes les noms d'Hilœira et de Phœbé ou d'Artémis et d'Athené. Pourquoi ne pas reconnaître ici Apollon et Artémis, le frère et la sœur? La tête de droite peut très-bien se prendre pour une tête virile. Les médailles représentent Apollon avec de longs

(1) Je regarde comme un devoir de rappeler ici que je dois le calque de ce vase et plusieurs autres que j'ai rapporté d'Italie en 1845, à l'obligeance de M. de Santangelo, ancien ministre de l'intérieur à Naples.

(2) *Archæologische Zeitung. februar.* 1848, s. 221.

(3) *Orchomen*, s. 348; *Dorier*, t. I, s. 281.

(4) (P. 53-57). Nous disons les savants éditeurs parce que nous avons tout lieu de croire qu'une large part revient à M. Ch. Lenormant dans le texte érudit de cet ouvrage publié sous le nom seul de M. Panofka.

cheveux. Sa présence se trouverait justifiée par ses rapports avec Aristée, surnommé *Agreus* et *Nomios*, et père d'Actéon. Un lion et un sanglier apparaissent sur le col du vase, comme un symbole obligé dans une peinture qui a trait aux destinées d'un chasseur.

Actéon occupe le centre de la composition. Il a terrassé une biche qu'il tient par les cornes (1); il appuie le genou droit sur les reins du noble animal qui plie sous la pression vigoureuse du chasseur, et reçoit l'épieu dans les flancs. La chlamyde flotte sur les épaules d'Actéon. Ses pieds sont chaussés de ces épais brodequins particuliers aux chasseurs du cerf et du chamois (2). Un bois de cerf s'élève sur son front; la métamorphose ou plutôt le châtiment est commencé.

Diane n'est pas loin de sa victime. Assise ou à demi couchée, comme on en est réduit à le supposer, sur un rocher ou sur un nuage, la déesse apparaît au-dessus d'Actéon. Le costume qu'elle porte est celui d'une chasseresse. Une stéphane radiée orne sa tête, une peau de daim recouvre sa tunique; elle porte des brodequins à peu près pareils à ceux d'Actéon, sauf qu'ils sont lacés depuis le pied jusqu'au milieu de la jambe. De la main droite, la déesse tient un arc, un épieu arme sa main gauche.

Hermès est derrière Actéon. Une légère *chlæna* recouvre ses épaules, et on le reconnaît facilement aux brodequins ailés, au caducée et au pétase; le dieu s'appuie contre un arbre dont il est assez difficile, je crois, de déterminer l'espèce (3). Pan, sous les traits d'un beau jeune homme nu avec de petites cornes au front et un appendice caudal au bas des reins, se tient près de cet arbre. D'une main il tient une massue (4), et de l'autre il montre Actéon. Enfin, un jeune satyre, un genou en terre et placé sur le premier plan du tableau, fait un geste de surprise à la vue d'Actéon métamorphosé.

(1) Cette biche, dont la tête est ornée d'un bois, nous rappelle une de ces cinq biches portant des bois dorés et plus grandes que des taureaux, surprises par Diane sur les bords de l'Anaurus (Voy. Callimach., *Hym. in Dian.*, v. 85 à 107). Du reste ce ne sont pas les seules, comme l'observe M. le duc de Luynes dans un travail très-intéressant sur lequel nous reviendrons plus bas (*Nouvelles Annales de l'Institut archéolog.*, t. I, p. 57) que les anciens aient représentées de la sorte. Ils accordent le même ornement à la biche de Télèphe, comme à celle qui remplace Iphigénie sur les autels de l'Élide.

(2) C'est probablement la chaussure crétoise dont parle Gallien, t. V, p. 664.

(3) M. Gerhard aperçoit des fruits sur cet arbre (*loc. cit.*), ce qui nous échappe. Nous avouons en outre ne pas pouvoir distinguer si c'est un chêne ou un pin.

(4) Sur un vase de fabrique de la Pouille, publié par Millin (*Monum. inéd.*, t. I, pl. V, p. 30-48), on voit près d'Actéon un homme à pieds de bouc et portant une massue. Les éditeurs du *Musée Pourtalès* (*loc. cit.*) ont reconnu Pan dans ce personnage.

M. Gerhard croit reconnaître auprès de ce satyre, précisément au-dessous du groupe de la biche et d'Actéon, un bassin oblong rempli par l'eau de deux fontaines s'échappant du milieu des pierres (1). Si nous consultons nos souvenirs, et surtout le calque très-fidèle que nous avons sous les yeux, ce n'est point un bassin que l'artiste a représenté, mais un autel dont la base se perd dans la bordure. La forme carrée de l'objet le petit ornement qui le décore, nous autorisent à le penser. A l'appui de notre sentiment, nous aurions à faire prévaloir la forme de l'objet, et la liberté avec laquelle les artistes traitaient les accessoires (2), ce qui laisse toujours un peu de vague sur ce point. Mais, d'ailleurs, où sont les deux fontaines? J'avoue ne pouvoir pas en distinguer la moindre trace. L'absence de la meute d'Actéon et l'immolation de la biche avaient fait supposer à M. Gerhard que l'auteur de cette peinture s'était inspiré d'une autre tradition que la tradition vulgaire. La vue de cet autel m'a confirmé dans ces idées; du reste, Diodore de Sicile m'avait fourni depuis longtemps le témoignage qui m'était nécessaire.

Voici ce que je lis dans cet auteur. J'emprunte la traduction de M. Miot (3) :

« Les mythologues néanmoins varient sur les causes de son malheur (le malheur d'Actéon); les uns disent qu'il avait voulu, en consacrant les prémices de sa chasse dans le temple de Diane, se servir de ce moyen pour forcer la déesse à l'épouser. D'autres qu'il se vantait de l'emporter sur elle à la chasse. L'un et l'autre de ces motifs serait à la vérité une cause suffisamment probable de la colère de la déesse, soit qu'Actéon eût cherché à se prévaloir envers une divinité si ennemie du mariage des offrandes des animaux pris à la chasse et qu'il lui consacrait pour satisfaire ses désirs criminels, soit que réellement il eût osé se vanter de l'emporter, comme chasseur, sur celle à qui les dieux mêmes, dans ce genre d'exercice, cèdent tous la palme. Dans ces deux suppositions, la colère de la déesse était juste, et explique d'une manière assez vraisemblable comment Actéon fut métamorphosé en une des bêtes fauves qu'il avait coutume de prendre à la chasse (4). »

(1) *In oblonges bassin in das Wasser auch zwei Fontainenmündungen herabflieszt, ringsumher liegen Steine.* (*Loc. cit.*)

(2) Sur le célèbre vase de Vivenzio (Millin, *Peintures de vases*, pl. XXV), l'autel semble sortir de la bordure. Nous pourrions citer également un autre autel, planche XXXVII du même recueil. Cf. Inghirami, *Vasi fittili*, t II, tav. CXVIII.

(3) Liv. IV, c. 81.

(4) Euripide (*Bacch.*, v. 337) se sert de la tradition indiquée par Diodore :

Que notre peinture représente la mise en action du récit de Diodore, qu'elle nous fasse voir Actéon voulant consacrer à Diane les prémices de sa chasse afin de la séduire et puni à l'instant même de sa témérité, qu'elle nous montre cette scène dans ces conditions d'art et d'exécution que n'oubliaient jamais les artistes grecs, voilà, nous trouvant fort de l'autorité de M. Gerhard, ce qui nous paraît très-probable, nous oserons même dire certain. L'autel remplace le temple indiqué par l'historien grec. C'est un temple rustique placé au milieu des forêts du Cithéron; les arbres forment les portiques, les hôtes des bois seront les victimes. Si le peintre n'a point représenté la meute du chasseur, c'est parce qu'il a choisi le moment qui précède la catastrophe et préféré le côté mystique au côté banal du sujet.

On ne peut le nier, le passage de Diodore et notre peinture indiquent l'existence d'une tradition sérieuse en opposition avec la tradition vulgaire ou poétique, celle qui racontait qu'Actéon fut métamorphosé pour avoir surpris Diane au bain. Il est présumable que cette historiette doit être attribuée aux poëtes qui ne se firent pas faute de remanier les traditions locales et religieuses. Le chasseur qui consacre à la déesse des forêts les prémices de sa chasse, voilà, si ce n'est tout à fait l'idée primitive, du moins l'idée religieuse. Le jeune indiscret qui ose contempler sans voile les formes de Diane n'est plus qu'une création poétique introduite dans la légende hiératique.

La présence de Mercure ajoute singulièrement à l'importance de la composition que nous offrons au public savant. Jusqu'à présent c'est le seul monument relatif à Actéon où le fils de Maïa soit représenté. Hermès joue ici le rôle de Psychopompe. Il attend l'âme d'Actéon pour la conduire aux enfers, car la métamorphose du chasseur est le signal de sa mort. Des idées funèbres se rattachaient à ce mythe. On les retrouve dans quelques traditions. Ce fut Mégère, suivant Philostrate (1), qui amena la perte d'Actéon. Cette fable était représentée sur des sarcophages (2). Une des tombes étrusques du Vati-

κρείσσον, ἐν κυνηγίαις-Ἀρτέμιδος εἶναι κομπάσαντ', ἐν ὀργάσιν. Selon Stésichore (Paus. *Beot.*, IIX, 2, 3), Diane punit Actéon parce qu'il avait voulu épouser Sémélé. Nous parlerons ci-dessous d'une tradition analogue rapportée par Acusilaüs.

(1) *Imag.*, lib. I, c. XIV. Placide Lactance, dans son commentaire sur Stace, rapporte qu'Actéon avait conservé dans les enfers la forme d'une bête fauve. P. 147, éd. Tiliobrog.

(2) Il est presque inutile de rappeler le célèbre sarcophage de la galerie Borghèse, aujourd'hui au Musée du Louvre, on connaît aussi une urne étrusque du musée du Volterre, publiée d'abord par Gori (*Mus. Etrusc.*, t. II, tav. CXXII,

can (1), dans laquelle on pourrait trouver un souvenir de la légende rapportée par Philostrate, nous montre Actéon, assailli par ses chiens, tandis qu'à chaque angle sur un rocher on remarque une furie. Il est probable que c'est dans une intention funéraire que ce mythe se trouve figuré sur notre cratère.

Nous avons déjà signalé Pan comme un des personnages qui figurent dans cette scène. C'est une particularité importante qui mérite de fixer l'attention. Elle nous conduit à parler de l'étymologie d'Actéon, et nous fait remonter par là aux sources du mythe. En effet, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher le nom d'Actéon d'une des épithètes de Pan, surnommé Ἄκτιος, le *dieu du rivage*, le *dieu du littoral* (2), car tous deux se tirent de ἀκτή (*rivage, côte, promontoire*).

Deux savants antiquaires, M. Bronsted (3) et M. le duc de Luynes (4), ont, il est vrai, adopté d'autres étymologies. Mais nous osons les considérer comme très-contestables. Le premier, qui fait dériver ce nom de ἀκτή, pris dans le sens de don et de présent (δωρεά), me paraît dominé par l'idée de prodigalité, qui n'est cependant qu'une interprétation tardive des allégoristes ; le second, considérant ce mythe comme purement astronomique, dérive Actéon de Ακτίς ; ἀκταῖων, serait donc le héros *rayonnant*. Ce que nous avons dit plus haut fait déjà pressentir pourquoi nous repoussons cette explication.

Il est à regretter que les deux antiquaires que nous venons de citer n'aient point tenu compte d'un rapprochement fait par O. Müller (5), où nous trouvons un excellent point de départ, et en même temps la justification de notre étymologie. Nous voulons parler de l'étroite connexion que le savant archéologue de Göttingue signale comme ayant existé entre le mythe d'Actéon et le culte de Jupiter Actæus. Cette idée était féconde, et je vois avec peine qu'un savant tel que O. Müller ne l'ait pas développée. Nous allons essayer de combler cette lacune ; et, pour commencer, nous rechercherons quelle est l'origine de cette épithète d'Actæus donnée à Jupiter.

Évidemment ce surnom provient de ce que le temple de ce dieu

et reproduite par Inghirami, *Monum. etr. ined. ser.*, t. I, tav. LXV, p. 540-548. Ch. Lenormant et de Witte, *Élite des Monum. céramog.*, p. 87.

(1) Gerhard et Platner, *Beschreib. de stad. Rom.*, II, s. 25.

(2) Οὔ, μ' αὐτὸν τὸν Πᾶνα τὸν Ἄκτιον, Theocr. V, v. 14. Ce que le scoliaste explique en disant : ὁ ἐπὶ ταῖς ἀκταῖς ὑπὸ τῶν ἁλιέων ἱδρυμένος.

(3) *Voyages dans la Grèce*, I, p. 45.

(4) *Nouvelles Annales* (*loc. cit.*) Voy. plus haut.

(5) *Orchomèn.*, s. 348.

était situé au sommet du Pélion sur les rocs escarpés qui séparent le petit golfe Pélasgique du grand golfe Thermaïque. C'est comme si nous disions le Jupiter de la côte ou du promontoire. A Acté, non loin de là (1), à Actium (2) et à Adrastea, dans la Mysie inférieure (3), on nommait Apollon Actæus, parce que son temple s'élevait au bord de la mer. Le premier roi de l'Attique s'appelait Actéon, parce qu'il régnait sur une contrée placée entre deux mers et qui n'était qu'un long rivage (4). Nous avons vu pourquoi les poëtes invoquent Pan sous le nom d'Ἄκτιος.

Ce point établi, voyons comment le mythe d'Actéon procède du culte du Jupiter Actæus.

O. Müller (5) a reconnu le premier la conformité singulière de cette procession solennelle qui tous les ans, selon Dicéarque, partait de Iolcos et se rendait au sommet du Pélion pour y demander au Jupiter Actæus de rafraîchir l'atmosphère (6), avec les sacrifices institués par Aristée en l'honneur du Jupiter Icméique ou Pluvius, afin de combattre par les vents étésiens les ardeurs de Sirius, et il en a conclu que la religion de ce Jupiter Actæus était la source du mythe d'Actéon et d'Aristée. Nous l'avons déjà dit, cette opinion nous paraît parfaitement fondée, et l'examen des textes l'établit de plus en plus.

Remarquons-le d'abord, le mythe d'Actéon se présente sous deux faces; si d'un côté il exprime des idées agrestes, s'il personnifie la vie du chasseur sous une forme héroïque, de l'autre il s'offre comme un symbole sidérique. Il y a là une sorte d'antithèse, mais elle disparaît quand on se donne la peine d'approfondir.

Je crois que ce double caractère dépend d'un fait dont on a méconnu la portée, je veux parler de la présence de Chiron dans cette légende. En effet, parmi les diverses fonctions dévolues au père des Centaures, il en est deux, l'une très-connue, celle de chasseur; l'autre qui l'est beaucoup moins, celle d'astronome. Suivant Hermip-

(1) Steph. Bys., V° Ἀκτή. Ἔστι καὶ Ἀκτὴ Μαγνησίας, ἀφ' ἧς Ἄκτιος καὶ ἐπάκτιος Ἀπόλλων τιμᾶται.

(2) *Ibid.* V° Ἄκτια. Λέγεται καὶ Ἀκταῖος Ἀπόλλων καὶ Ἀκτιακός.

(3) Strab. IX, p. 588.

(4) Paus. 1, 2, 5. Apollod. 3, 14, 2.

(5) *Orchom.*, s. 348. Dorier. t. I, p. 281.

(6) Dicearch. Ἀναγραφὴ τοῦ Πηλίου ὄρους. Creuz. *Meletem.*, p. 199. Fuhr, p. 408. Ἐπ' ἄκρας δὲ τῆς τοῦ ὄρους κορυφῆς σπηλαῖόν ἐστι τὸ καλούμενον χειρώνιον, καὶ Διὸς ἀκταίου ἱερόν, ἐφ' ὃ κατὰ κυνὸς ἀνατολὴν κατὰ τὸ ἀκμαιότατον καῦμα ἀναβαίνουσι τῶν πολιτῶν οἱ ἐπιφανέστατοι καὶ ταῖς ἡλικίαις ἀκμάζοντες. Ἐπιλεχθέντες ἐπὶ τοῦ ἱερέως, ἐνεζωσμένοι κώδια τρίκοπα καινά· Τοιοῦτον συμβαίνει ἐπὶ τοῦ ὄρους τὸ ψῦχος εἶναι.

pus de Berythe (1), Chiron était versé dans la connaissance des mouvements célestes σχήματ' Ὀλύμπου. Et Hippo, sa fille, d'après les témoignages d'Euripide et de saint Clément d'Alexandrie, apprit de lui cette science, qu'elle communiqua plus tard à Éole devenu son époux. Cette théorie physique, φυσικὴν θεωρίαν, comme l'appelle Euripide (2), n'était pas bien profonde; elle se bornait à quelques pronostics fondés sur l'apparition des astres, mais peu nous importe. Cela suffit pour expliquer le caractère astronomique et calendaire de la religion de Jupiter Actæus. Chiron, dont la caverne était située non loin du temple ou de l'autel du dieu (3), représenta d'abord l'idée scientifique, qui s'absorba plus tard dans des pratiques superstitieuses; et ceci me paraît d'autant plus probable, que je vois revivre la même idée dans le culte de Jupiter *Icméique*, établi par Aristée à Céos, puisque ce culte était lié à certains pronostics fondés sur l'observation de l'étoile de Sirius (4).

Quelques notions astronomiques se fixant, après avoir reçu la sanction du culte, dans l'esprit du peuple, et passant ensuite, grâce aux poëtes, dans la mythologie, en voilà plus qu'il ne fallait pour constituer un mythe. L'idée fondamentale, celle d'une lutte entre le chien céleste, symbole de la chaleur, et peut-être aussi des maladies pestilentielles qui en sont la suite, et le Jupiter humide et froid, a pu donner naissance à la tradition d'un chasseur dévoré par ses chiens (5). Je suis surtout frappé de voir que cette lutte s'ac-

(1) *Apud* Clem. Alexand. *Strom.*, I, XV. Pott. 361. Cf. Voss. *Mytholog. Brief*, vol. II, s. 302, il est clair, dit le mythologue allemand qu'il s'agit ici du coucher et du lever des constellations. Cf. Lobeck, *Aglaophamus*, p. 427.

(2) Eurip. *Fragm. Melan.*, XXVII.

(3) Dicearch., *loc. cit.*

(4) O. Müller, *Dorier.*, t. I, p. 281. Cf. Bronsted, *Voyage en Grèce*, t. I, p. 49. Nous croyons qu'il n'en a pas fallu davantage pour établir entre Aristée et Actéon des rapports de paternité et de filiation. Aristée est le père d'Actéon parce qu'il donne un nouvel essor au culte de Jupiter Actéus. Du reste le mythe d'Aristée prend une physionomie agricole, que nous ne retrouvons point dans celui d'Actéon, où l'idée sidérique semble dominer.

(5) C'est ce que peut faire supposer jusqu'à un certain point un passage du scoliaste de Germanicus (*in Germ.*, v. 355. Buhl. t. II, p. 78), l'illustre traducteur du poëme d'Aratus. On y voit que suivant un poëte tragique grec, nommé Amphianus, le chien céleste devint amoureux d'une femme appelée Dolora (nom barbare estropié sans doute par l'ignorant scoliaste latin) et que, ne pouvant satisfaire sa passion, il appela à son aide les vents étésiens, fils de l'Aquilon, lesquels par leurs froides haleines calmèrent son ardeur. Cet exemple seul suffirait pour démontrer que les vents étésiens, mis en rapport avec Sirius, ont pu inspirer de plus d'une manière le génie inventif des Grecs. Du reste nous remarquerons en passant que les poëtes donnaient le nom de chiens aux êtres horribles ou dangereux; c'est ainsi que Sophocle (*OEd. R.*, v. 390), Euripide (*Hercul. Fur.*, v. 1277), Apollonius de Rhodes (II, 289),

complit sous l'influence de la déesse Artémise-Lune. La lune, comme on sait, joue un rôle important dans les phénomènes atmosphériques, et les anciens n'étaient point disposés à amoindrir son importance à cet égard. Sur ce point, les récits mythiques peuvent nous donner quelques éclaircissements. Je lis dans Acusilaüs (1) que Jupiter fit périr Actéon, parce qu'il avait osé prétendre à la main de Semelé. Si nous changeons deux lettres de ce nom, au lieu de Σεμέλη nous aurons Σελήνη, c'est-à-dire la lune. Ceci conduit naturellement à penser que lorsque l'idée sidérique ou calendaire se fut placée sur le terrain mythologique, que lorsque la fable d'Actéon se fut introduite en Béotie, le nom de Séléné, qui ne signifiait plus rien, fut remplacé par celui de Sémélé, et l'on fit ainsi prendre place, dans les généalogies héroïques des princes de Thèbes, au Jupiter Actæus devenu le héros Actéon.

Un fait qui vient à l'appui de ces conjectures, c'est que le cerf dont Actéon revêt la forme a un caractère sidérique. Cet animal était l'emblème de la lune. Le croissant de cet astre et sa course irrégulière expliquent pourquoi les animaux cornus et vagabonds lui servaient de symbole. M. de Luynes (2) l'a démontré fort savamment. Ceci même amène l'ingénieux antiquaire à reconnaître dans Actéon le symbole du soleil brumal cédant à l'influence des autres astres. Qu'il nous soit permis de le dire en passant, ce point de vue sidérique (3), selon nous, rattache Actéon à une idée trop générale. Ce mythe est né, comme nous avons essayé de le démontrer, sous une influence locale, qui se révèle de plusieurs manières.

Ainsi, par exemple, le culte de Pan, adoré sur le mont Homolus, dans le voisinage du Pélion (4), peut très-bien ne pas avoir été sans influence sur notre mythe. Pan, comme Actéon, avait cherché à séduire la Lune, non pas, il est vrai, en lui offrant les prémices de

désignent le Sphinx, l'Hydre et les Harpies. Serait-il téméraire de supposer que la stérilité et les maladies amenées par la canicule aient été personnifiées par les chiens dévorants d'Actéon? Une conjecture fort plausible, que nous exposerons plus bas sur le chien céleste, appuie très-naturellement cette idée.

(1) *Fragm.* XXIII, ed. Sturz.

(2) *Nouvelles annales* (*loc. cit.*) Le sacrifice d'Iphigénie, la jeune fille à laquelle la déesse Lune substitue une biche, ce qui est une sorte de métamorphose, nous rappelle celle d'Actéon.

(3) C'est aussi l'opinion des savants éditeurs du *Musée Pourtalès*. Un bouclier suspendu au-dessus de la tête d'une figure virile, qu'ils reconnaissent pour Actéon est à leurs yeux un symbole du Soleil.

(4) Theocr., III, 103. Nous avons déjà fait remarquer le rapport entre l'épithète d'Ἄκτιος donnée à Pan et le nom d'Actéon.

sa chasse, mais en lui donnant son troupeau (1). Pan reparaît en quelque sorte dans le personnage d'Aristée, père d'Actéon. Il est donc possible, je le répète, qu'il ait fourni quelques traits pour composer la figure mythologique de ce dernier (2).

Du reste, ne l'oublions point, c'est au fond des sombres forêts, c'est sur les rochers escarpés du nord de la Grèce que le mythe d'Actéon prend naissance. Au milieu de cette nature sauvage, l'idée du chien céleste devait prendre une forme particulière. Ce n'est point un symbolisme transcendental comme celui dont nous parlions tout à l'heure, c'est un symbolisme terre à terre plus conforme à la simplicité primitive de l'esprit grec, et qui a eu pour effet de donner à cette fable un caractère agreste et héroïque.

Comme nous l'avons observé plus haut, Chiron était à la fois astronome et chasseur. En cette dernière qualité il avait donné des leçons à la plupart des héros, et Xénophon (3) nous fournit une liste qui commence à Céphale et finit à Achille. Aristée était son élève. Actéon apprit de lui cet art, le premier de tous chez un peuple dont la civilisation est encore dans l'enfance. Là nous trouvons la personnification de l'idée cynégétique qui remonte à Chiron comme l'idée sidérique. Malgré la difficulté d'une semblable étude, on peut rapprocher ces deux idées l'une de l'autre, et chercher à trouver le lien qui les unit.

L'idée du chien céleste amenait tout naturellement un peuple chasseur à celle du chien de chasse. C'est ce qu'on peut déduire du mythe d'Orion. Le héros de ce mythe, qui appartient, comme celui d'Actéon, au nord de la Grèce et à la Béotie, est essentiellement sidérique. Le grand chien, ou chien céleste, est nommé chien d'Orion. Transportons-nous sur le terrain mythologique, Orion nous apparaît comme un chasseur accompagné d'un chien dont le nez est si fin qu'aucun animal ne peut lui échapper (4). Je suis tenté de croire que la meute d'Actéon n'est autre que le chien d'Orion multiplié. Car je vois cette meute, qui, dans les auteurs d'une basse épo-

(1) C'est une légende arcadienne reproduite dans Virgile (*Georgic.*, III, v. 390), mais à laquelle on peut supposer une haute antiquité (Heyne, *loc. cit.* Cf. *Probus in Virg.*), et qui a pu avoir cours dans toute la Grèce.

(2) Il n'existe aucune forme de dieu dans toute la théologie grecque, dit M. Panofka (*Musée Pourtalès*, p. 54) qui corresponde mieux à cet être symbolique (Aristée) que celle de Pan.

(3) *De venat.*

(4) Hygin. fab. CXCV, Eratosthen. *Catast.*, c. 33. Scholiast. Germ., ed. Buhl., p. 78. Cf. Paus. IX, 19, 1.

que, se compose de plus de quatre-vingts chiens, diminuer notablement en remontant les âges et se réduire à quatre (1). Ce n'est pas tout, Orion est amoureux, comme Actéon, de la désse Lune; comme lui, il veut lui faire violence, et, comme lui, il est puni de sa témérité. Je me suis demandé pourquoi tous les chasseurs de la mythologie aimaient la déesse Artémis-Lune (2). Je l'avoue, cette question que je me posais m'a embarrassé; mais persuadé que le meilleur moyen pour expliquer les anciens c'était de recourir à leurs propres explications, j'ai trouvé dans les commentateurs grecs du mythe d'Endymion, autre chasseur, amant heureux de la Lune, la solution que je cherchais. Endymion, dit le scoliaste de Théocrite (3), était si ardent à la chasse qu'il parcourait les forêts à la clarté de la lune, parce que c'est l'instant où les animaux sauvages sortent de leur retraite. C'est ce que nous appelons la chasse à l'affût. Évidemment l'idée sidérique ou calendaire sur laquelle repose le mythe d'Actéon se liant à des notions plus positives, et prenant les formes de la vie réelle, ne pouvait trouver une image mieux appropriée à son essence. Ainsi, engagée dans le fait positif, dans le fait humain, elle donna au mythe d'Actéon un aspect tout nouveau, et, par l'effet inévitable de cette tendance de l'esprit antique à présenter sous l'aspect de personnes tous les accidents et tous les rapports, le chasseur à l'affût qu'éclairaient, dans ses expéditions nocturnes, les rayons de la lune, devint le type d'Actéon, le héros amoureux de la déesse des nuits. Au surplus, nous voyons dans Xénophon (4) que la chasse et les chiens sont une invention d'Apollon et de Diane, εὕρημα θεῶν Απόλλωνος καὶ Αρτέμιδος, qu'ils communiquèrent au père des Centaures comme la récompense de sa vertu. Ceci nous ramène à Chiron.

Je trouve dans le mythe d'Actéon deux légendes aussi bizarres

(1) Elle est de *quatre-vingts* dans Hygin (fabul. CLXXXI), de *cinquante* dans Apollodore (l. III, c. IV, 4). Ovide en compte *trente-quatre* (*Metam.* III, 205). Mais nous n'en trouvons que *quatre* dans Æschyle (Ap. *Polluc.* V, 5, 47), et les monuments ne nous offrent au plus que quatre ou cinq chiens autour d'Actéon, sauf une coupe de Bomarzo que je signalerai plus bas, qui représente le fils d'Aristée, assailli par sept de ces animaux, et le vase du *Musée Pourtalès* (pl. XXI, p. 53-57. Cf. *Élite des Monum. céramon.*, t. II, pl. CIII), où l'on remarque huit chiens. Du reste les chiens d'Actéon se perpétuent à l'infini, puisque je vois dans Nicandre de Colophon qu'ils passèrent l'Euphrate et parvinrent dans l'Inde où ils firent souche. (Ap. *Polluc.* V, 5, 39.)

(2) Cette question nous a paru curieuse et nous n'en parlons qu'incidemment, nous réservant de la traiter plus tard d'une manière toute spéciale.

(3) *In Idyl.* IV, v. 49. Φιλοκύνηγος δὲ ὢν ἡμέρας ὕπνωττε, κατὰ δὲ τὰς νύκτας, λαμπούσης τῆς Σελήνης, ἐξῄει πρὸς θήρας, ἤγουν ἐθήρευε, διὰ τὸ τὰ θηρία κατὰ τοῦτον τὸν καιρὸν ἐξιέναι.

(4) *De venat.*

qu'obscures qui paraissent avoir du rapport, et dans l'une desquelles Chiron joue le principal rôle. Elles ont été jusqu'ici un peu négligées par les interprètes (1), et par cela même, elles réclament toute notre attention.

Voici ce que je lis dans Apollodore (2) :

« Les cinquante chiens qui le suivaient le déchirèrent sans le connaître. Ils se mirent ensuite à le chercher en hurlant, et vinrent ainsi jusqu'à la caverne de Chiron, qui ayant fait une image d'Actéon apaisa leur rage. »

Maintenant écoutons Pausanias (3) :

« Quant à Actéon, les Orchoméniens disent que leur pays étant tourmenté par un spectre qui se tenait sur un rocher, ils consultèrent l'oracle de Delphes, qui leur ordonna de chercher s'il y avait quelques restes d'Actéon et de leur donner la sépulture. Il ordonna aussi de faire une figure en bronze de ce spectre et de la lier à ce rocher. J'ai vu moi-même cette statue enchaînée. Tous les ans ils sacrifient à Actéon. »

Un archéologue, dont la perte a excité les regrets de tous les amis de l'antiquité figurée, M. de Clarac, a rapproché ces deux passages (4). Il a supposé que le simulacre fabriqué par Chiron pouvait être l'image ou le fantôme dont parle Pausanias. « Ce fantôme, dit-il, pour produire plus d'illusion, devait se mouvoir, errer dans les bois, et l'oracle aura pensé que pour calmer les alarmes des Orchoméniens, qui n'avaient pour cause que des illusions, il suffisait de fixer au rocher l'image en bronze du fantôme d'Actéon. »

Si le docte antiquaire a fait preuve de sagacité en combinant l'un et l'autre texte, il s'est trompé sur un point d'une certaine importance, car M. Siebelis (5) a démontré que le témoignage de Pausanias ne devait pas s'entendre de la statue d'Actéon, mais de celle du

(1) *Nach einer seltsamen und sonst unerklærten fabel*, dit O. Müller en parlant de la tradition relative à Chiron (*Orchom.*, s. 349.)

(2) L. III, c. IV, 4.

(3) IX, 38, 5,

(4) *Musée de Sculpture*, t. I, p. 328.

(5) *Neque* ἄγαλμα *de Actæone capiendum est, sed de dæmone, cujus* Εἴδωλον *terram vexaverat. Namque pro* ἄγαλμα, *est antea* χαλκῆ εἰκών, *cujus?* τοῦ εἰδώλου, *de quo paulo ante fuit oratio.* (Ad lib. IX, Paus., t. IV, p. 129). A cette occasion il relève l'erreur d'O. Müller (*Orchom.*, s. 348), et de Bronsted (*Voyage en Grèce*, t I, p. 46), qui rattachent à cette statue d'Actéon des idées de fertilité, et donnent une explication *beaucoup plus symbolique que grammaticale.* Il est juste d'ajouter que MM. Welker (*Ap.* Schwenk, *Etymolog. andeut.*, s. 306) et Raoul Rochette (*Annales Archéolog.*, t. VI, p. 269), persistent à suivre l'interprétation symbolique.

spectre. Du reste, c'est ce qu'on serait en droit d'appeler une heureuse méprise, car elle nous fournit l'occasion de rapprocher des textes d'Apollodore et de Pausanias un passage d'Eustathe qui peut contribuer à en dissiper l'obscurité (1).

Après avoir parlé des Curètes, l'auteur continue ainsi :

« Il existe de nombreuses traditions sur les Telchines : selon les uns, ils sortaient de la Crète, et leur nom se tirait de θέλγειν (*charmer, plaire, ensorceler*), car on les considérait comme des magiciens et des empoisonneurs. On disait qu'ils formaient deux classes ou familles : l'une se livrant aux industries qui s'exercent à l'aide du feu, aux professions manuelles; l'autre destructrice des belles choses, c'est-à-dire de la beauté des formes. Quelques-uns assuraient qu'ils étaient enfants de la mer; d'autres pensent, à cause de leur rudesse sauvage, que les Telchines sont les chiens d'Actéon métamorphosés en hommes; on disait aussi qu'ils savaient préserver des maladies contagieuses, composant avec les sucs des plantes un breuvage salutaire et magique..... Ils passent pour avoir inventé l'art de sculpter et découvert les métaux; ils étaient au nombre de trois, et on les désignait, en raison du métal que chacun d'eux avait découvert, par les noms de Chryson, Argyron et Chalcon. »

Ces indications sont précieuses, et elles reçoivent une nouvelle importance d'un passage de Tretzes, où l'on voit qu'il donne le nom d'Actéon à l'un des Telchines (2). Il y avait donc dans l'antiquité mythologique entre Actéon et les Telchines une sorte de correspondance mystérieuse? Toutefois, ce qu'on ne peut méconnaître, c'est que le récit d'Eustathe semble se rapporter, ainsi que je viens de le dire, aux récits d'Apollodore et de Pausanias, et il me paraît nécessaire d'insister sur ce point.

Il est de fait que l'identité entre les chiens d'Actéon et les Telchines donne une tout autre couleur à la légende rapportée par Apollodore. Ce conte bizarre, prend même un caractère sérieux

(1) P. 679, 50; ed. Rom. Πολυς δὲ ὁ περὶ Τελχίνων λόγος καὶ παρὰ πολλοῖς. Εἶσι γὰρ οἵ καὶ Κρῆτας αὐτούς φασι καὶ Θελγῖνας ὀνομάσουσι παρὰ τὸ θέλγειν καὶ γόητας εἶναί φασι καὶ φαρμακεῖς, καὶ δύο γενῆ αὐτῶν εἶναι τὸ μὲν βάναυσον καὶ χειρωναχτικόν, τὸ δὲ λυμαντήριον τῶν καλῶν ἤγουν τῶν εὐμόρφων, καὶ οἱ μὲν θαλάσσης παῖδας αὐτοὺς εἶναι, οἱ δὲ ἐκ τῶν τοῦ Ἀκταίωνος κυνῶν μεταμορφωθῆναι εἰς ἀνθρώπους, τοῦτο δὲ διὰ τὸ ἀγρίως ἔχειν ὡς καὶ μυθεύεσθαι σκηπτοὺς ἀφιέναι καὶ ποτήριον δοκεῖν ἔχειν ἐν ᾧ ῥίζας κυκῶντες ἐφάρμασσον γοητευτικῶς..... καὶ ἀγαλματοποιήν δὲ εὑρεῖν ἐδοκοῦν καὶ μέταλλα..... οἱ δὲ εἶποντες τρεῖς αὐτοὺς εἶναι ὀνόματα κομίζουσι αὐτοῖς χρυσόν, καὶ ἄργυρον καὶ χαλκὸν ὁμωνύμως ὕλη ἣν ἕκαστος εὗρε.

(2) Τελχῖνες ἦσαν δέ τινες, τῶν φθονερῶν δαιμονῶν. Ἀκταῖος, Μεγαλήσιος, Ὅρμενός τε καὶ Λύκος (Chil. XII. 836).

quand on voit les chiens d'Actéon, considérés ailleurs comme des Telchines, c'est-à-dire comme des artistes mis en rapport avec un autre artiste Chiron, l'homme de la main, Χεῖρ (1), et que le résultat de cette relation est une image, un simulacre. Là, sans doute, se cache quelque notion relative aux travaux et aux œuvres de la sculpture primitive. Mais loin de moi la pensée de chercher à la dégager. Je laisse ce soin à de plus habiles, en appelant leur attention sur cette partie de la mythologie qui se lie aux premiers efforts de l'industrie et de l'art. Le sujet est curieux et peu exploré (2). Toutefois je n'abandonnerai point le passage d'Apollodore sans faire remarquer que le nom de chien a une signification métallurgique et industrielle parfaitement conforme aux fonctions dévolues aux Telchines. Hésychius nous apprend, qu'on désignait ainsi les étincelles qui sortent du fer rouge quand on le bat (3). C'est une de ces métaphores comme on en trouve un si grand nombre dans la langue de l'industrie, en tout temps et par tout pays (4). A-t-elle eu quelque influence sur notre légende? Je suis tenté de le croire, car le mythe de Vulcain renferme plusieurs récits où il est question de la race canine, lesquels peut-être n'ont pas une origine différente (5).

Le passage de Pausanias vient en aide à ces conjectures.

« D'abord dans ce spectre qui désole la contrée d'Orchomène, je retrouve un souvenir des Telchines. On les accusait, comme nous savons, de faire périr les animaux et les plantes en versant sur eux les

(1) Euchir (Εὔχειρ, *l'homme à la main exercée*) était suivant Théophraste (*Ap.* Plin. H. N. VII, 56), l'inventeur de la peinture en Grèce. On se souvient aussi d'Euchir et d'Eugrammus, les deux artistes qui suivirent Démarate.

(2) Le poëme homérique intitulé : Κεραμίς, dans lequel il est question du four que Minerve protége (*Ap.* Herod. *in Hom. vita*, c. XXXII; *ap.* Suid. in Ὅμηρος); la fable des Molionides dans laquelle M. Welcker retrouve certaines analogies avec l'opération de la mouture du blé (*ap.* Schwenk, *Etymolog. andeutung*, s. 307); celle des Cercopes Passalus et Acmon (le *clou* et l'*enclume*), où, malgré l'autorité de M. Lobeck (*Aglaophamus*, p. 1307), nous trouvons une signification plutôt matérielle et pratique que morale, sont autant de données curieuses et vraies à l'appui de notre assertion.

(3) V° Κύων· ὁ ἐλαυμένου τοῦ σιδήρου τοῦ ἀργοῦ ἐξαλλόμενος. Le poëte Alexis dans ses *Milésiennes* donne la même signification aux étincelles : ἤδη πυκνοὶ δ' ᾄττουσιν Ἡφαίστου κύνες κούφως πρὸς αἴθραν. (*Ap.* Ath. IX, p. 379, C.)

(4) De nos jours les mineurs donnent le nom de *chiens* aux chariots qui transportent le minerai dans les galeries.

(5) Ainsi, par exemple, ce chien d'airain, fabriqué par Vulcain, auquel il donna une âme et qui fut le père de toute la race (*Pollux*, lib. V, c. V, p. 39), et de même aussi les chiens qui gardaient le temple du dieu sur l'Etna (Ælian. *de N. A.* XI, c. III).

eaux du Styx (1). Leurs regards mêmes étaient funestes (2). L'image en bronze élevée à ce spectre, image enchaînée, me rappelle le pouvoir magique et malfaisant attribué à leurs statues (3) ; puis je crois y voir une réminiscence des récits merveilleux colportés dans toute la Grèce sur les sculpteurs de Rhodes, héritiers de l'art des Telchines et parvenus, selon la tradition, à une habileté que l'on pourrait appeler fâcheuse, car ils étaient obligés d'enchaîner leurs statues pour les empêcher de fuir (4). Il est certain que le perfectionnement graduel de l'art a pu donner naissance aux légendes les plus variées, et sur ce point nous pouvons nous en rapporter à l'imagination grecque. Parfois l'admiration que le moindre tour de main, le moindre engin nouveau était appelé à exciter à une époque d'enfance se changeait en une terreur superstitieuse augmentée à dessein par les artistes eux-mêmes qui cherchaient à accroître l'importance de leurs œuvres en les faisant passer pour être produites par la magie. De là, comme il est permis de le supposer, l'origine des Telchines, et d'une grande partie des fables débitées sur eux.

Il nous reste un point à examiner, celui de savoir si les traditions sur les Telchines s'étaient répandues dans le nord de la Grèce (5).

(1) Strab. XIV, 601.

(2) Τὴν διὰ δ'ὀμμάτων βλάβην. Tzetez, *Chil.* XII, 813.

(3) Creuzer, *Religions de l'antiquité*, trad. de M. Guigniaut, II, p. 282. Cf. Welcker, *Æschyl., trilog.*, s. 185.

(4) Pind. *Olymp.* VII, 50. Cf. *Scholiast., ib.* Bœck., t. II, p. 173. Suivant Polémon le Périégète, *loc. cit.*, la statue de Dionysus dans l'île de Chio, et celle d'Artémis à Érythrée étaient enchaînées. Cf. O. Müller, *Handbuch der Archæol.*, § 70, n° 4.

(5) Nous devons d'autant plus admettre que les traditions relatives aux Telchines s'étaient répandues dans le nord de la Grèce, que nous rencontrons des traditions analogues chez tous les peuples de la race germanique, qui avaient avec les Hellènes une communauté d'origine, c'est ce qui résulte du moins des travaux faits sur la mythologie de ces peuples. Je citerai à l'appui de ce fait intéressant la note suivante, dont je suis redevable à l'obligeance d'un de mes amis, M. Alfred Maury, versé dans la connaissance des langues et des antiquités septentrionales : « On ne saurait méconnaître le lien étroit de parenté qui rattache les Cabires, les Telchines et les Dactyles ; ce sont autant de formes du même type mythologique. Ces personnages s'offrent à la fois comme des personnifications des forces élémentaires de la nature et des premiers artisans, des premiers ouvriers qui surent tirer parti de ces forces. Cette donnée mythologique avait été vraisemblablement apportée d'Orient aux Hellènes et de là elle s'est répandue chez tous les peuples de souche germanique et même chez certaines populations de race slave. Les nains des montagnes, les *Bergmænnchen* qui jouent un si grand rôle dans les traditions du nord, présentent tout à fait la même physionomie que les Telchines, les Cabires et les Dactyles. C'est ce qu'a très-justement remarqué le savant Finn Magnusen, dans son savant ouvrage intitulé : *La théologie de l'Edda et son origine* (*Eddalaeren og dens Opsindelse*, t. II, p. 33, Copenhague 1824). Les esprits de la terre et du feu dési-

Ici, nous avons un témoignage classique, celui de Pausanias (1). « On voit, dit-il, à Teumesse (près de Thèbes) un temple de Minerve Telchinia où il n'y a point de statue. On peut conjecturer, à l'égard de ce surnom, qu'une portion de ces Telchines qui habitaient jadis l'île de Chypre, étant venus dans la Bœotie, y érigea ce temple de Minerve. » A ce témoignage, on peut joindre celui de Nicolas de Damas (2).

A la vérité, M. Lobeck (3) est d'une opinion tout opposée à celle de Pausanias : il ne croit point aux Telchines bœotiens, et repousse, pour le surnom de Telchinia, une origine étrangère, car il viendrait, selon lui, de Thelxinea, sœur d'Alalcomène et nourrice de Minerve. Malgré la juste autorité qui s'attache à l'opinion d'un grand philologue, nous soupçonnerons à notre tour cette Thelxinea de n'être tout simplement que la personnification de l'épithète de Telchinia, et, jusqu'à preuve du contraire, nous aurons foi aux Telchines de Bœotie (4).

Ces considérations nous ont éloigné du mythe d'Actéon, dont on pourrait faire en deux mots l'histoire en disant que, fondé sur l'astronomie calendaire, il se revêt à son berceau d'une couleur agreste, puis qu'arrivé à l'âge des évhéméristes et des allégoristes il devient le symbole d'un propriétaire négligent, que ruinent son amour pour la chasse et le goût des plaisirs (5).

Après M. Welker (6) et M. Raoul Rochette (7) il ne nous reste rien à dire sur les monuments figurés relatifs à cette fable. Toutefois, nous pourrions commettre une omission importante si nous passions sous silence une amphore du musée de Berlin (8), qui probablement

gnés, par les Allemands, sous les noms de *gnomes* et de *kobold*, par celui de *kollki* chez les Slaves, sont regardés à la fois comme des mineurs, des ouvriers métallurgistes et des magiciens. Si donc la croyance aux Telchines et aux Cabires a pénétré jusqu'en Scandinavie, sous une forme encore si peu altérée, il faut en conclure qu'à une époque ancienne, elle était déjà fort répandue dans la partie orientale de l'Europe. Car une pareille diffusion du mythe ne pourrait s'expliquer si les traditions des Telchines eussent été particulières à quelques localités de la Grèce.

(1) IX, 19, 1.

(2) *Ap.* Stob. *Serm.* XXXVIII, 225, *frag.* Orell., p. 146.

(3) *Aglaoph.*, p. 1189.

(4) Le récit d'Eustathe sur les chiens d'Actéon est encore un témoignage en faveur des Telchines Béotiens, rapprochés surtout comme nous l'avons fait du passage d'Apollodore.

(5) Voy. Palephate et Fulgence.

(6) *Annales archéologiques*, t. V, p. 150.

(7) *Ibid.*, t. VI, p. 266-271.

(8) Gerhard, *Berlins antike Bildewerke*, s. 295.

n'était point encore découverte à l'époque où M. Raoul Rochette traitait ce sujet. Sur ce vase, qui provient de la collection du baron de Koller, le mythe d'Actéon se trouve représenté avec des circonstances nouvelles. On y voit, en effet, Actéon assailli par ses chiens, mais entouré d'Artémis, d'Aphrodite, et d'Eros et peut-être d'Iris et de Peitho. Vénus, l'Amour et le Désir personnifient ici sans doute les passions qui ont entraîné Actéon à sa perte. Nous citerons encore, parmi les monuments nouveaux de ce genre qui enrichissent la science, un magnifique bas-relief en terre cuite offrant Actéon, sous une forme complétement humaine, se défendant contre deux chiens, que Diane présente à cette scène semble exciter (1), et une coupe provenant des fouilles de Bomarzo (2), au fond de laquelle on voit le fils d'Aristée attaqué par sept chiens. Nous en avons dit un mot ci-dessus. Le sang coule à flots des blessures de l'infortuné chasseur qui disparaît en quelque sorte sous l'étreinte meurtrière de ses limiers. Rien de plus énergique, de plus sauvage que cette représentation de la mort d'Actéon. Cette exagération farouche, cette exécution serrée, qui me rappellent les peintres mosaïstes et le Campo Santo, forment le contraste le plus frappant avec l'ampleur, la souplesse d'exécution, l'élégance noble et facile de notre peinture. On admire un art aussi grand et même aussi varié, que nous ne connaissons cependant que par des ruines et des débris.

ERNEST VINET.

(1) Cette terre cuite, dont MM. de Santangelo et Campana possèdent chacun un exemplaire, me rappelle la célèbre métope du temple de Sélinonte (*Bulletin de l'Institut archéolog.*, 1831, p. 179). Cf. Serradifalco (*Antich. di Sicilia*, t. II, pl. XXXII), qui nous montre Actéon, non pas métamorphosé en cerf mais revêtu d'une peau de cet animal. La disposition générale des deux groupes est à peu près la même, et ils semblent avoir été exécutés sous la même inspiration. Seulement un sentiment plus fin se révèle dans le groupe en terre cuite. La figure d'Actéon y exprime au plus haut degré l'abattement et les terreurs de la mort

(2) Cette coupe, dont nous possédons un calque, est à figures noires sur fond jaune; elle faisait partie en 1845 du magasin d'antiquités de M. Bassegio à Rome.

NOTE ADDITIONNELLE

SUR

LES ANTIQUITÉS D'ORLÉANSVILLE.

La *Revue* a publié, dans le cahier de janvier 1848, une intéressante notice sur Orléansville, l'une des positions importantes de nos possessions algériennes. Depuis cette époque, un de mes amis, le docteur Rietschel, médecin en chef de l'hôpital militaire de cette ville, m'a adressé quelques copies d'inscriptions lapidaires et de médailles qui permettent de rectifier, en plusieurs points, l'article précité. Je m'empresse de porter ces nouveaux documents à la connaissance des lecteurs de ce recueil, comptant sur la bienveillance avec laquelle y sont toujours reçus les travaux destinés à jeter quelque lumière sur le passé d'une contrée qui a été le théâtre de tant et de si grands événements, et dont l'avenir nous appartient.

Il est dit dans la notice rappelée ci-dessus, page 659 : « Quant aux inscriptions, aucune d'elles n'a de valeur sous le rapport historique; ce sont de simples inscriptions funéraires ou votives et presque toutes de l'époque chrétienne. Moins heureux qu'à Ténez, nous n'avons pu en retrouver une qui mît sur la voie du nom de la localité..... Quelques personnes avaient cru lire dans les débris d'une de ces inscriptions bien mutilée les mots *trans Chiliam*, et les traduisaient *au delà du Chéliff,* mais ce mot Chiliam n'existe nullement sur la pierre. »

C'est sur ces points que je suis en mesure de fournir des éclaircissements.

Les médailles dont j'ai à parler sont de grands bronzes.

La première, dont on ne m'a point fait connaître l'avers, a un revers assez compliqué, dont tous les détails n'ont point été retracés avec assez de précision pour que j'en donne une description complète. On distingue toutefois nettement plusieurs parties. C'est un empereur assis à gauche sur une estrade au-devant de laquelle est

dressé un escalier. Devant lui, debout sur le bord de l'estrade et le sommet de l'escalier, une figure de femme faisant face, paraissant tenir de la main gauche une corne d'abondance, de la droite un objet indistinct. L'empereur a le bras droit étendu vers cette figure. Derrière l'empereur, sur le bord opposé de l'estrade, paraît être une autre figure debout, ayant le bras droit levé et dirigé vers l'empereur, dans l'attitude d'une Victoire. Au pied de l'estrade, une figure à demi couchée, image d'un fleuve. Derrière elle, sur le côté de l'estrade, au-dessous de la Victoire supposée, dernière figure dont la moitié supérieure est celle d'une femme, la moitié inférieure celle d'un poisson. A gauche, devant l'escalier, un objet indistinct qui semble être un vase; à droite, derrière tout le groupe, un cippe isolé, s'élevant jusqu'à la hauteur de la chaise curule. La surface de ce cippe présente, au sommet, un C; au milieu, un visage bouffi, vu de face, environné d'ornements de fantaisie. Enfin, à l'exergue, lisiblement : CIP YARANI TSISG.

Une autre médaille, qui paraît porter au revers un type mythologique fort compliqué dont les particularités ne sont pas assez clairement dessinées pour que je me hasarde à les décrire, présente cette exergue : CIP YR CISG.

La première de ces médailles indique bien, par les deux figures placées à côté de l'estrade, une ville située, comme Orléansville, sur le bord d'un fleuve et dont les pieds sont baignés par les eaux.

Une autre partie de ce type, le cippe, donne l'explication des légendes; celles-ci doivent se lire : *Cippus Uarani Tsisga* ou *Cisga*. Tel était le nom de la ville.

Ce nom tirait son origine de la présence d'un cippe, de ce cippe reproduit sur la médaille, et consacré à Uranus. Diodore de Sicile, d'accord avec Sanchoniathon, nous dit en effet que les Atlantes, ou habitants de l'Atlas, regardaient Ouranos comme leur premier roi et que, le croyant d'une nature plus qu'humaine, ils lui rendaient un culte divin. Ce culte paraît s'être concentré dans la région dont nous nous occupons; nous en trouvons les échos rapprochés dans plusieurs appellations topiques, savoir : la ville d'*Ouaran* ou *Oran*, l'Oued *Ouaran*, le mont *Ouaran-Sénis*.

De même *Tsisga* se répète à la ronde dans *Tigava*, *Tigauda*, *Tingitium*. Ce nom de Tsisga est le nom primitif, le nom phénicien, et *Cippus* en est la traduction. L'origine phénicienne est signalée par l'articulation *ts* ou *tsadé* conservée sur la première médaille (*Tsisga*). On a trouvé dans le même lieu un grand nombre de médailles pu-

niques ; plusieurs présentent ces types fréquents que l'on attribue à Juba II, savoir : tête barbue et laurée à gauche ; sur le revers, cheval galopant à gauche. La plupart présentent, sous le ventre du cheval, les deux lettres ordinaires, *mêm* et *caph ;* mais quelques-unes ont, à leur place, une lettre solitaire, qui est, sans aucun doute, un *Tsadé ;* c'est l'initiale du nom transcrit *Tsisga*, *Cisga, Sisga* par les Romains. Le nom entier était sans doute, selon l'orthographe phénicienne, צעצע, ou, par suite de modifications très-communes et très-régulières, ציצע, צצע, *Tsitsga*, qu'on ne trouve employé qu'une fois, en hébreu, sous cette forme plurielle, צעצעים, dans le chapitre III, verset 10 du deuxième livre des Paralipomènes, où il signifie *statues :* « ויעש ....הכרובים שנים מעשה צעצעים, *il fit faire deux chérubins en forme de statues.* » Certes le rapprochement avec le cippe présentant l'image d'Uranus est assez naturel. Il n'y a pas moins de rapport avec le nom moderne, AL-ASNAM, *pierre debout*, *figure debout.*

Le nom *Sisga* se trouve isolé sur deux autres monuments, une médaille et une inscription lapidaire, qui ont en outre le précieux avantage de fournir des documents historiques positifs.

La médaille est un grand bronze qui présente une tête d'homme imberbe à droite ; légende : COL CISGA DEDVCTA AB HADRIANO AVG. N. Deux empereurs assis sur une estrade à gauche ; devant eux debout sur le sol, une figure vers laquelle les deux Augustes ont les mains étendues ; légende : FAMILIA AELIA SPES PVBLICA ; exergue : PRIM. GADES (1). Les deux empereurs ne peuvent être que Marc-Aurèle et Verus. La tête de l'avers me paraît en effet, sans que je puisse l'affirmer, celle du premier de ces princes. Mais ce qui est important, c'est l'indication donnée par la légende. Hadrien a sans doute été porté à fonder cette colonie sur un point stratégique si puissant pour faire face aux attaques des indigènes qui, à cette époque surtout, se répétaient avec une grande énergie. Peut-être est-ce lui-même qui, pendant son voyage dans cette contrée, a fait ce choix qui dénote un coup d'œil si habile.

Le S qui termine, sur le dessin qui m'a été envoyé, la légende de l'exergue, est mal figuré ; je conjecture qu'au lieu de cette lettre, qui ne mènerait à aucune conclusion plausible, il y a un M, ce qui donnerait GADEM, le *Gadaum castra* (aujourd'hui *Ta-gadem-t*), dépendance de la colonie de Cisga et lieu où la médaille aurait été

1) Je dois faire remarquer que, des trois médailles dont il est question dans cette note, deux portent dans le champ les lettres SC.

frappée. Ce qui me porte surtout vers cette opinion, c'est l'abréviation qui précède, c'est-à-dire PRIM., car j'y vois la traduction de *Gadem* ou *Qadem*, comme, sur les médailles précédemmen mentionnées, *Cippus* est la traduction de *Tsisga*.

L'inscription lapidaire est ainsi tracée :

IMPP CAES
P LICINIO VALER
IANO PIO FEL AV
G P M TR P II COS
URBE NOSTRA SISGA
DEVASTATA CAES
P L GALLIENVS AVG F
P M T P P COS M
COLONIAE IVS DEDIT
IDEMQ DEDICAV

Ainsi la ville de Sisga fut dévastée pendant la seconde tribunitie de Valérien, c'est-à-dire en 254. Ce désastre fut réparé par Gallien la pierre, ou du moins le dessin que je possède ne dit pas à quelle

époque (1); mais une erreur du graveur porte à penser avec beaucoup de vraisemblance que ce fut très-peu de temps après que Valérien eut été fait prisonnier dans sa guerre contre Sapor, probablement, par conséquent, au commencement de 261. En effet, l'abréviation IMPP. au pluriel prouve que l'historiographe lapicide ne s'était pas encore entièrement déshabitué de la pensée de l'association des deux empereurs.

Mais, à côté de la deuxième année de la puissance tribunitienne de Valérien, l'inscription, dont la copie ne paraît pas fautive à cet endroit, annonce le premier consulat de cet empereur, et en 254 il a pris les faisceaux pour la seconde fois. A la vérité, les fastes n'indiquent pas l'année de son premier consulat; c'est que, pour cette première fois, il fut consul subrogé et ce fut sans doute pendant la seconde moitié de l'année précédente, en succédant à la fois à un empereur et à un consul dans la personne de Volusien. Cette subrogation n'aura point été connue en Afrique et l'on n'y aura compté comme premier consulat que celui qui, pour la première fois, aura fait date.

La ville sur les ruines de laquelle Orléansville est aujourd'hui construite était donc distincte des lieux indiqués dans l'itinéraire d'Antonin, auxquels on a tour à tour essayé de rapporter sa synonymie. Les positions de ces lieux, dans la grande route de Calama d'occident à Rusucurrum, me semblent avoir été exactement fixées sur la carte de M. Lapie, jointe au recueil *des Itinéraires de Fortia d'Urban* (Paris, 1845).

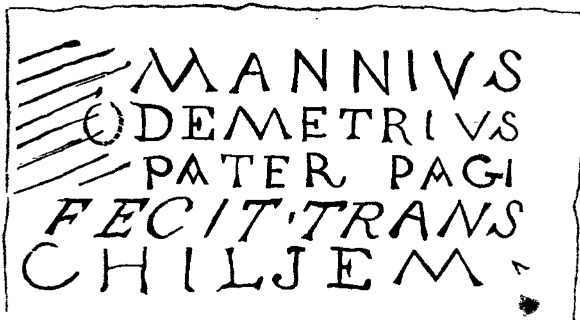
Le dernier monument dont il me reste à parler paraît justifier aussi une autre détermination de cette carte, déjà soupçonnée d'ailleurs par divers auteurs, celle qui résulte de l'identité du fleuve Chyléma avec le Chélif. Dans le cahier de juin 1847, d'accord avec la plupart des écrivains qui s'étaient occupés de ce point de géographie ancienne, j'ai confondu le Chyléma avec la Mulucha. L'inscription que je vais reproduire ne me permet pas de conserver cette opinion, sans que, pour cela, j'abandonne celle qui faisait le fond de la question que je traitais alors, savoir que le nom Calama est Malaca, écrit de droite à gauche, à la manière des Phéniciens, et lu par les Romains en sens rétrograde, c'est-à-dire de gauche à droite.

L'inscription dont il s'agit est celle dont la Notice du cahier de

(1) Le M qui suit COS est une erreur de copie; il doit y avoir une date.

janvier parle en ces termes déjà rapportés : « Quelques personnes avaient cru lire dans les débris d'une de ces inscriptions les mots *Trans Chiliam*, mais ce mot Chiliam n'existe nullement sur la pierre. »

Sur l'avis que je lui donnai, dans le temps, de cette dénégation, le docteur Rietschel se livra à un nouvel examen ; depuis, il a revu plusieurs fois encore l'inscription ; voici, à n'en pas douter, sauf peut-être, relativement à une seule lettre, l'orthographe du dernier mot, comment elle se lit :



Cette pierre est sur le bord du Chélif, au pied de la berge sur laquelle la ville est bâtie.

Le doute que je viens d'énoncer concerne le J à la place duquel je suis porté à soupçonner un second L.

Quoi qu'il en soit, ces mots *Trans Chillem*, ou *Trans Chiljem*, rappellent la dénomination *Transcellensis* donnée par Ammien Marcellin à une montagne de cette région. D'un autre côté, le nom *Chillem* ou même *Chiljem* n'est-il pas évidemment, soit l'origine, soit la corruption de celui de Chyléma?

Ces rapprochements faits, j'avoue que le sens complet de l'inscription m'échappe.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'appeler l'attention sur la part éclairée que mes confrères de la médecine militaire prennent dans l'investigation archéologique du sol africain, aussi bien que dans la plupart des questions d'actualité qui intéressent à un degré plus élevé la colonie naissante. C'est à un médecin militaire, je l'ai déjà dit, que je dois les éléments de cette note et il n'avait pas laissé

d'apercevoir la plupart des révélations que j'ai cru moi-même y trouver; sa modestie seule m'a concédé le privilége de la publication. C'était aussi un médecin militaire, le docteur Pontier, qui avait eu le soin de recueillir et le désintéressement de déposer dans le bureau du génie les médailles qui viennent de nous être si utiles, ainsi que beaucoup d'autres qui ont sans doute aussi leur prix.

Mais, à ce propos, je dois faire remarquer combien il est étonnant que la frappante signification de ces médailles ait si longtemps échappé. Cela prouve que l'on doit faire peu de fond de ces collections isolées et qu'il serait préférable que les éléments en fussent attirés, réunis dans un centre commun, tel que devrait être le Musée algérien du Louvre si la pensée de sa création eût été mieux comprise, mieux réalisée. Mais qu'il est loin d'en être ainsi! Les objets recueillis à si grand'peine par M. le commandant de Lamare pour servir de noyau à ce Musée, après avoir été exposés un jour, je crois, dans un couloir étroit où l'on n'arrivait qu'après un long circuit dans plusieurs galeries supérieures, sont de nouveau sous le séquestre depuis environ huit mois. Je ne sais au surplus si l'on doit le regretter, car cette exhibition n'était guère propre à nous faire honneur, tant ont été grands la négligence, le dédain qui y ont présidé!

Ainsi l'on a cru devoir faire peindre en rouge les lettres des inscriptions lapidaires, et voici un échantillon de l'intelligence avec laquelle, sur presque toutes les pierres, ce travail, abandonné à un agent subalterne, a été exécuté; sur la première inscription à droite à en croire cette restitution barbare, on lirait:

IMB CAES MA
IO CARINO INV
ICTORIO FELICI AVO
IONTIFICI MAXIMO
TRIBVNOCIAE PO
TESTATIS PATER PA
TRIAE PROCONSVL
VIAM IMBRIBVS
T VETVSTATE
S^V^AM C^V^M
TTTI

Au côté opposé, c'est-à-dire à gauche, près de l'entrée, se trouve

une inscription hébraïque commençant très-lisiblement par ce mot solitaire : שלום, *paix*, elle est encastrée dans une position renversée.

Cette négligence, en ce qui concerne l'inscription latine, est d'autant moins explicable que l'on avait sous les yeux une restitution correcte due aux soins de M. de Clarac (1).

Restez donc relégués dans votre sanctuaire lointain, monuments d'une antiquité si digne de nous intéresser! Aucune main profane ne vous y altère, ne vous y outrage et, si vous ne fixez que rarement l'attention, ce n'est pas que vous soyez dérobés à l'examen. Quand nous aurons un Musée algérien, peut-être devra-t-on désirer que vous y veniez prendre une place honorable.

A. JUDAS.

(1) Voy. *Musée de Sculpt. ant. et mod.*, t. II, pl. LXXV, n° 35.

NOTRE-DAME DE L'ÉPINE

(MARNE).

Sur l'un des points les plus culminants de la vaste et prosaïque plaine (1) qui s'étend à l'est de Châlons-sur-Marne, à environ un myriamètre de cette ville, on trouve l'église Notre-Dame de l'Épine, riche fleur gothique, éclose au milieu des champs, sous l'influence de l'amour et de la reconnaissance ! Ce sanctuaire est encore de nos jours l'un des plus célèbres pèlerinages de la France ; l'affluence y est surtout grande le jour de l'Assomption, sa fête patronale.

Avant le XV[e] siècle, il n'y avait en ce lieu qu'un très-petit hameau qui dépendait de la paroisse de Melette. On raconte que la première année de ce siècle (d'autres disent en 1419, la veille de l'Ascension), des bergers de ce petit lieu, gardant leurs troupeaux pendant la nuit, aperçurent un buisson d'épines placé sur une élévation, qui était tout en feu. Ils y coururent et remarquèrent au milieu des flammes une image de la sainte Vierge ; et furent bien étonnés le lendemain de trouver ce buisson aussi vert qu'il eût jamais pu l'être, et sans aucune marque d'incendie ! Le même prodige s'étant renouvelé plusieurs nuits, le bruit s'en répandit, et tous les cantons d'alentour accoururent pour se convaincre du miracle. Charles de Poitiers, alors évêque de Châlons, y vint accompagné du clergé des environs et porta cette image dans un oratoire voisin qui était abandonné ; elle y opéra depuis un si grand nombre de miracles (2), que peu d'années après la piété transforma cette modeste chapelle ainsi que nous la voyons. Peut-on s'étonner de sa magnificence, quand tout le pays contribua à son érection ? Charles VII lui-même fit présent d'une somme considérable, à cette intention, et c'est, dit-on, pourquoi la tour du midi se termine par la couronne royale,

(1) C'est dans ces vastes champs catalauniques qu'en 451 les Huns sous la conduite du farouche Attila, furent battus par les forces réunies de Patrice Ætius qui commandait les troupes romaines, de Mérovée, roi des Francs, et de Théodoric, roi des Visigoths.

(2) L'abbaye Notre-Dame de la Guiche, près Blois, dont il ne reste que des ruines, ondée vers la fin du XIII[e] siècle par Jehan de Chastillon, comte de Blois, eut exactement la même origine. Au moyen âge ces prodiges étaient fréquents !

comme une marque de la protection du roi. On assure que le plan de ce bel édifice est l'œuvre d'un architecte anglais, nommé Patrice, qui employa vingt-neuf années à la bâtir (3).

Nous avons personnellement vu les lubricités et les pédanteries de Notre-Dame de l'Épine. Le portail de cette église se compose de trois vestibules qui y donnent accès, et dont les pilastres et les voussures sont garnis de figures de prophètes, de saints et de moines grotesquement drapés dans leurs différents costumes. Au-devant du trumeau de la porte principale est une statue de la Vierge qui porte le divin enfant dans ses bras, qu'elle offre à l'adoration des hommes. Cette image nous a paru être d'une autre date. Le tympan au-dessus, représente en plusieurs tableaux l'histoire de la naissance du Christ, et du miracle qui a donné lieu à la fondation de cette église. Sur le linteau de la porte, à gauche, Jésus-Christ est représenté sur la croix; sur celui de celle de droite, se trouve le martyr saint Sébastien percé par une flèche. Toutes ces belles sculptures déjà un peu endommagées par le temps et les révolutions, sont surmontées de frontons et de galeries ouvragées et tout à jour, couronnés par l'arbre du salut sur lequel le Christ est attaché. Au-dessus, est une grande rosace qui éclaire le monument, et sur cette grande masse s'élèvent deux tours d'une belle structure, mais d'inégale hauteur, et dont le dessin varie dans les formes et dans les ornements. La belle flèche en pierre qui surmontait celle du nord a été détruite à la fin du dernier siècle pour être remplacée par un télégraphe, qu'il était si facile d'établir ailleurs à peu de frais.

Les portes latérales du nord et du midi sans être aussi riches d'ornementation, méritent également l'attention. Cette dernière est beaucoup plus ouvragée que l'autre; et dans son tympan sont représentées les principales actions de la vie de saint Jean-Baptiste. Du côté du nord, on rencontre encore une gracieuse petite porte, près de laquelle est extérieurement placé un bénitier.

L'édifice est partout soutenu par des contre-forts surmontés de pinacles à crochets. Rien de plus varié ni de plus gracieux que l'entablement et les galeries qui le contournent. Pouvons-nous oublier ces nombreuses gargouilles destinées à jeter les eaux pluviales au loin, dont les figures et chimères sont d'un burlesque qui passe la

(3) Il existe dans la chrétienté deux églises de ce nom : celle-ci, et celle de Pise qui a été édifiée au XIV[e] siècle La nôtre a été publiée dans le *Moyen âge pittoresque*, planche XXV; et dans l'ouvrage de M. Dusommerard, planche XI de la quatrième série.

permission. Il est vrai que le but était de flétrir le vice et les abus; et beaucoup d'églises de cette époque offrent de fréquents exemples de cette caricature désordonnée.

Le plan de cette église a la figure d'une croix latine. En pénétrant sous ses voûtes, on est frappé de son élégance. Pour bien prier, répéterons-nous avec M. de Montalembert (1), il nous faut nos vieilles églises, telles que la piété si féconde et si ingénieuse de nos aïeux les a conçues et créées, avec tout leur symbolisme inépuisable et leur cortége d'inspirations célestes, cachées sous un vêtement de pierre. Malheureusement ici, les verrières peintes n'existent plus, et la clarté la plus vive pénètre dans toutes les parties du monument, qui, sans cet inconvénient, serait véritablement le lieu de prières que nous n'aimons pas moins à rencontrer que le noble écrivain. Ajoutons que tout l'édifice a été affreusement badigeonné de jaune et de blanc. Cette sotte habitude de blanchir nos églises avec de la chaux a d'ailleurs l'inconvénient de gâter les ornements qui ont quelque délicatesse. On ne saurait trop flétrir cet usage afin de parvenir à l'empêcher.

La nef est soutenue par douze piliers cylindriques cantonnés de colonnes en croix et couronnés par des chapiteaux dont la corbeille est chargée de feuilles de houx, de lierre, de chêne et de vigne. Les arcades qui ouvrent sur les bas côtés sont ogivales; au-dessus règne une charmante galerie qui se prolonge tout autour du rond-point Les voûtes sont faites avec beaucoup d'art et de délicatesse. Dans le transsept au nord est le buffet d'orgue dont la menuiserie est fort belle et contemporaine du monument. Un puits est creusé dans cette partie de l'édifice, et son eau passe pour être efficace dans la guérison de plusieurs de nos maux corporels.

Il n'y a de chapelles qu'à l'abside, on en compte sept; chacune d'elles se compose de cinq pans de murailles et est éclairée par trois vastes fenêtres divisées par des meneaux; celle du centre du rond-point a conservé une belle verrière où est représentée l'image miraculeuse qui a donné lieu à l'érection de ce bel édifice. Dans toutes ces chapelles, on trouve une double piscine ou crédence, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans l'ancienne loi : la probatique et celle de Siloé; d'où l'on a donné métaphoriquement le nom de piscine régénératrice au sacrement du baptême et de piscine de repentir à celui de la pénitence. Avant que le prêtre eût adopté l'usage de boire les

(1) *Du Catholicisme et du Vandalisme dans l'art.*

ablutions, on versait l'eau et le vin qui y avaient été employés dans l'une d'elles; l'autre recevait l'eau avec laquelle il se lavait au commencement de la messe.

On trouve dans une de ces chapelles la mise du Christ au tombeau, représentée en dix grandes figures de pierre. Ce sépulcre est d'une médiocre exécution pour ceux qui, comme nous, ont admiré les chefs-d'œuvre en ce genre de l'abbaye de Solesmes, de Chaumont et de Saint-Mihiel.

Le jubé est assez délicatement travaillé, on y arrive par un double escalier. Au-dessous sont deux petits autels assez nus. Celui à droite est surmonté d'une image de la sainte Vierge, qu'on dit être celle trouvée au milieu du buisson ardent, aux pieds de laquelle les fidèles déposent leurs vœux et leurs hommages. A la gauche du sanctuaire est un petit monument en pierre richement sculpté, sorte de tabernacle ou d'arche, ainsi qu'on en rencontre dans quelques églises de la Belgique, où nous avons vu chaque soir renfermer solennellement le saint sacrement.

On ne peut douter que le roi Charles VII ne soit venu en pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine. Le superstitieux Louis XI, malgré son amour pour Notre-Dame de Cléry, y vint en 1482, pour exécuter le vœu qu'il avait fait lorsqu'il s'était trouvé enfermé dans Péronne par le duc de Bourgogne, et où il eut *grand peur*, disent les chroniques du temps. Ajoutons que le 2 septembre 1828, cette église a été visitée par le roi Charles X et le Dauphin son fils, et le 19 du même mois par madame la Dauphine, qui vint y rendre ses humbles hommages à la mère de Dieu.

Pendant le cours du XVIe siècle, durant les guerres de religion, les protestants essayèrent plusieurs fois de piller cette église; mais le seigneur du lieu et les habitants la défendirent vigoureusement, et en empêchèrent le pillage : ils ont obtenu à cette occasion de beaux privilèges dont le souvenir est seul conservé.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologue de Tours.

LETTRE A M. LETRONNE

SUR

UNE PEINTURE DE POMPÉI.

Berlin, 27 juillet 1848.

MONSIEUR,

Sachant combien vous vous intéressez à la peinture des anciens, je viens vous prier de me servir d'interprète auprès du public archéologique français, pour annoncer la continuation de mon grand ouvrage intitulé : *les Ornements et principales Peintures d'Herculanum, de Pompéi et Stabiœ*. La troisième série, dont le commencement va paraître, contiendra les plus belles peintures historiques murales trouvées dans ces lieux classiques; elles s'y montreront avec tout l'éclat et la vérité de leur coloris. Dans le premier cahier, vous admirerez un des plus beaux tableaux de l'antiquité, *la bella Galatea della casa dei Capitelli colorati* de Pompéi. C'est peut-être, sous le rapport technique, l'œuvre la plus difficile qui soit sortie de la *lithographie* en couleurs, adaptée à mon ouvrage depuis 1827.

Permettez-moi, à cette occasion, de vous adresser une petite rectification à faire dans votre ouvrage classique *sur la Peinture murale des Grecs et des Romains*. J'ai lu et relu plusieurs fois cet ouvrage; et je puis vous dire en toute vérité que je suis avec vous dans un parfait accord sur tous les points. Il en est un cependant sur lequel il m'est difficile de céder.

A propos d'une figure représentée dans une de mes planches, où l'on a cru voir l'image de *la peinture encaustique*, vous émettez un doute sur les deux objets qu'elle tient de la main gauche. Dans ces deux objets, à la vérité peu distincts, vous refusez de voir une palette et des pinceaux; et vous vous référez sur ce point à un calque pris par M. le duc de Luynes, que vous croyez *bien autrement exact* que mon dessin (*Lettres d'un Antiquaire à un Artiste*, p. 410 et 494).

Je suis pourtant bien convaincu d'avoir très-fidèlement représenté cette figure ainsi que ses accessoires. Mon calque doit être aussi exact que celui de M. le duc de Luynes. Car je puis affirmer que j'ai examiné et calqué le groupe plusieurs fois avec tout le soin possible, très-peu de temps après sa découverte. Je l'ai même examiné de nouveau plus tard, et à plusieurs reprises, pendant mon séjour de *dix années* passées à Pompéi ; et je suis toujours de l'opinion que la figure principale ailée tient de la main gauche une palette et des pinceaux. Je ne puis donc rien changer au dessin que j'ai donné planche n° 2 de mon ouvrage.

Assurément, il n'importe en rien à votre sujet que cette figure représente ou ne représente pas la *peinture ;* mais la rectification importe un peu à ma réputation d'exactitude, à laquelle je tiens et dois tenir. Voilà pourquoi je prends la liberté d'insister un peu sur ce détail qui, du reste, ne paraîtra pas tout à fait insignifiant pour l'histoire de l'art antique.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma haute estime et de mon respectueux dévouement,

GUILLAUME ZAHN.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

L'étude des antiquités a fait de nos jours d'immenses progrès. L'archéologie, science toute nouvelle, était pour ainsi dire ignorée des savants du dernier siècle, qui dédaignaient les monuments que leur ont laissés leurs pères; le XIXe siècle, dans sa marche progressive, était destiné à former cette science, autrefois mince et faible patrimoine réservé seulement à quelques adeptes, et qui, grâce à l'activité de quelques hommes de talent et de goût, s'est développée en profondeur comme en étendue, est tombée enfin dans le domaine de tous, et est regardée aujourd'hui comme un élément essentiel, ou plutôt comme le fondement des études historiques.

La science archéologique est liée étroitement avec celle de l'histoire de toutes les époques, car les monuments que l'archéologie offre à l'étude et aux investigations des savants, sont eux-mêmes une histoire permanente qui parle aux yeux et à l'esprit.

L'archéologie vient en aide à l'histoire dont elle éclaircit les points douteux, dont elle ressuscite les héros, dont elle rappelle les actions illustres, en restituant les monuments élevés autrefois à la gloire du génie, et destinés à perpétuer le souvenir de quelques faits remarquables.

L'histoire raconte simplement, et ne présente à l'esprit investigateur qu'une description pâle et froide des événements. Le portrait qu'elle fait des hommes illustres est sans couleur, et souvent s'éloigne de la ressemblance. L'archéologie, au contraire, met l'histoire en action; grâce à elle, les héros de l'antiquité ne sont plus de vains sons, puisqu'elle nous montre le personnage lui-même; nous en pouvons considérer les traits, en voir les vêtements, en toucher les armes. Elle opère la résurrection des hommes, des choses de l'antiquité, et trouve le moyen de remplir les lacunes que présentent les annales des siècles les plus éloignés.

L'archéologie et l'histoire se prêtent donc un mutuel secours, et par leur rapprochement il est résulté des découvertes précieuses, qui, sans ce moyen, eussent été à jamais perdues pour les sciences.

Aussi on a compris toute l'utilité de la science archéologique.

Aujourd'hui une foule de personnes se livrent avec ardeur à l'exploration des anciens monuments et sont étonnées d'y rencontrer tant de richesses, tant de trésors jusqu'alors inconnus. Mais une étude solitaire était insuffisante pour exhumer tous ces anciens souvenirs. Les hommes, créés pour vivre en société, éprouvent un pressant besoin de se communiquer leurs idées, et de se transmettre l'un à l'autre le fruit de leurs recherches. De cette manière, les découvertes de l'un viennent souvent confirmer et jeter un nouveau jour sur les investigations de l'autre. Aussi de toutes parts nous avons vu se former une foule de sociétés savantes.

Des hommes studieux se sont réunis pour étudier le passé, pour sauver de la ruine les monuments qui existent à la surface du sol, ceux que l'on retrouve nombreux encore dans les archives publiques et particulières, et pour encourager les études archéologiques et historiques, et surtout en répandre partout le goût et le populariser là où il n'existe pas.

La Société française pour la conservation des monuments historiques a été le modèle de toutes les sociétés locales qui se sont formées ensuite, et qui ne sont pour ainsi dire que les membres de ce grand corps qui, occupé de questions générales, et ayant à exploiter un champ immense, ne pouvait s'arrêter que bien peu de temps à chaque province en particulier. Les sociétés locales ont rempli cette lacune; aussi chaque province, chaque département, presque chaque ville a sa société d'archéologie qui exploite le pays au milieu duquel elle a pris naissance, en exhume les souvenirs historiques, en décrit les monuments, et travaille à cette grande histoire monumentale qui bientôt sera élevée à la gloire de la France.

La Lorraine, cette illustre province, qui a conservé encore le souvenir de son ancienne nationalité ne résistera pas au mouvement général. Nancy, son ancienne capitale, Nancy, la cité ducale au front de laquelle brilla jadis une couronne, qui s'assit sur un trône (1) et dont le nom rappelle tant de souvenirs glorieux, ne pouvait demeurer au-dessous du progrès. Depuis plusieurs années, on avait tenté quelques essais que le succès n'a pas couronnés, mais le découragement n'entre que dans les cœurs timides; aussi quelques hommes laborieux de l'ancienne capitale de la Lorraine se sont remis à l'œuvre et ont fondé la *Société d'Archéologie Lorraine*.

Nous annonçons avec bonheur aux savants de toute la France,

(1) M. Henri Lepage, *Histoire de Nancy*.

qui ont cédé au mouvement archéologique qui les entraîne, la naissance de cette société. Elle compte à peine quelques mois d'existence et déjà nous avons vu se rallier à elle les hommes studieux qui depuis de longues années interrogent le sol lorrain, afin qu'il leur apprenne ce que l'histoire et la tradition leur ont caché, et qui recherchent avec une louable avidité les œuvres des hommes distingués qui ont jeté un si grand éclat sur la Lorraine.

La Société d'archéologie lorraine a pris pour champ de ses explorations toute l'étendue de l'ancienne Lorraine, c'est-à-dire les départements formés de cette ancienne province (Meurthe, Meuse, Vosges, Moselle, partie de Haute-Marne), dans lesquels elle doit recruter ses membres titulaires; mais elle ne s'arrête pas là, le nombre des membres correspondants est illimité, c'est dire qu'elle fait un appel à tous les savants de la France et de l'étranger qui voudront bien lui faire part de leurs découvertes; elle engage surtout à entrer dans son sein les personnes dont les ancêtres habitaient la Lorraine, et qui se glorifient de descendre d'une des familles de héros, ou des hommes de génie, que cette province est toujours glorieuse d'avoir vus naître.

Le but de la Société d'archéologie lorraine n'est pas seulement de veiller à la conservation des monuments existants qui couvrent le sol lorrain, et d'en faire la description; elle se propose de plus de fonder à Nancy un musée, dans lequel seront réunis non-seulement les débris des monuments qui ne sont plus, mais encore les œuvres immortelles des savants qui illustrèrent la Lorraine et qui reçurent à la cour de ses ducs un si bienveillant accueil.

Nous pouvons le dire avec un noble orgueil, l'ancienne cité ducale est une de celles qui comptent le plus d'illustrations. Les arts surtout ont eu chez elle de si nombreux et de si dignes représentants, qu'elle semble avoir été privilégiée du ciel; aussi la cour des ducs de Lorraine put-elle longtemps rivaliser sous ce rapport avec la cour des rois de France, et la capitale du royaume fut plus d'une fois jalouse de la simple capitale d'une province (1).

(1) M. Henri Lepage, *Histoire de Nancy.* Voici les noms de quelques hommes illustres dont la Lorraine est fière :

Dans la peinture : — Bellange (1594, compagnon de Callot); Louis de Bermann (1621), élève de Claude Gelée; Jacques Durand (1699); Charles Herbel (1656); Georges Lallemand (1600); Claude Jacquart (1685), qui a peint la coupole de la cathédrale de Nancy; Paul Legrand (1611); Louis Joseph Maurice (1730); Jean Nocret (1612), recteur de l'Académie royale de peinture; Nicolas Pérignon (1626), paysagiste distingué; Claudot, etc., etc.

Dans la gravure : — L'immortel Callot, nom glorieux; Jean-Baptiste Collignon

Œuvre tout à fait patriotique, le musée redira la gloire de la Lorraine, en même temps qu'il racontera son histoire. Aussi la société fait un appel à la générosité des personnes qui possèdent quelque œuvre des artistes lorrains ou quelque autre monument, témoignage de la vive lumière que cette province jeta dans l'histoire.

Pour faire connaître avec de plus grands détails les richesses historiques et archéologiques que possède le pays, les membres de la Société s'empresseront de réunir tous les éléments d'une statistique monumentale, qui sera publiée lorsque la Société sera à même de le faire.

La Société d'archéologie lorraine embrasse dans son programme toutes les parties de l'archéologie : histoire, architecture religieuse, civile et militaire, peinture, sculpture, paléographie, numismatique, etc. Tel est le plan des travaux que se proposent d'entreprendre les membres de la Société, et qu'ils espèrent conduire à bonne fin. C'est dans ce but qu'ils demandent le concours des hommes de goût, qui certes ne sont pas rares en France, afin qu'ils puissent être aidés de leurs lumières.

Aussitôt que quelques travaux intéressants auront attiré l'attention de la Société, elle espère en donner connaissance aux amis des sciences, dans un bulletin où prendront place aussi les procès-verbaux des séances.

L'établissement de la Société d'archéologie lorraine a été accueilli avec empressement par M. le préfet de la Meurthe, qui a promis de la seconder de tout son pouvoir.

Le vénérable prélat qui gouverne l'Église de Nancy, et qui déjà avait établi à l'évêché une commission archéologique, a prouvé, par une prompte adhésion, combien il était heureux de voir s'élever une Société qui doit donner une si grande impulsion aux études archéologiques. Plusieurs ecclésiastiques respectables ont suivi l'exemple du prélat, et ont voulu être inscrits au nombre des membres de la Société. Nous ne doutons pas que d'autres ne tiennent à honneur d'en faire partie, car l'archéologie religieuse est une étude bien digne du prêtre, gardien naturel des églises magnifiques que nous ont léguées nos pères.

La Société, à peine naissante, compte déjà dans son sein plusieurs

(1619), élève du grand maître ; Hardy (1669) ; François Nicole ; Saint-Urbain (1654).

Dans la sculpture : — Florent et Nicolas Drouin (1599) ; Jacques Bachot (1600) ; César Bagard (1639), qui a décoré l'arc de triomphe de Nancy, etc. ; et tant d'autres noms célèbres dans les sciences, la littérature, le barreau et l'art militaire.

membres dont la réputation est bien établie dans les sciences ou dans la littérature, en tête desquels on peut citer : M. Guerrier de Dumast, l'un des hommes les plus éminents par le cœur et par l'esprit qui honorent les lettres, l'écrivain chaleureux et convaincu qui comprend le mieux les intérêts moraux de la province, et qui traite avec une rare éloquence toutes les questions provinciales de vie et de nationalité, de littérature, d'histoire et d'art (1), et d'autres qui déjà se sont fait connaître par de savants mémoires, qu'on peut lire dans le compte rendu du Congrès archéologique de Metz, et dont je craindrais de blesser la modestie en les nommant.

De toutes parts on travaille, et on travaille avec ardeur, à faire revivre les illustrations passées; nous Lorrains, qui habitons une terre si pleine de souvenirs glorieux, nous allons aussi travailler à l'exemple de tant d'hommes laborieux qui nous ont montré la route. Nous suivrons cette route avec courage, car nous ne doutons pas que nos travaux ne doivent être couronnés de succès.

L'abbé C. G. Balthasar,

Membre de la Société d'archéologie lorraine et de plusieurs autres Sociétés savantes.

(1) M. le chevalier Joseph Bard, Compte rendu de la deuxième édition de Nancy, histoire et tableau, par M. Guerrier de Dumast (*Art en province*, 9e année, p. 175).

ÉTUDES SUR QUELQUES MONNAIES CARLOVINGIENNES.

LOUIS LE DÉBONNAIRE.

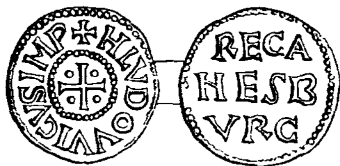
RATISBONNE.

Il est peu de villes plus célèbres dans l'antique empire d'Allemagne, plus souvent citées dans les annales politiques ou religieuses que Ratisbonne. Cette ville, qui figure dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table théodosienne* sous le nom de *Reginum*, est appelée *Castra regina* dans la *Notice de l'empire*. Il est assez probable qu'elle est d'origine romaine; sa position au centre de la Germanie, sur le Danube, aux abords de la forêt Hercinienne, en faisait une place importante qu'un peuple consommé dans l'art militaire devait apprécier. Cependant il restera toujours difficile à déterminer si *Castra Regina* est la traduction d'un nom germanique primitif ou si *Regensburg* a succédé au nom latin. Dans tous les cas on y reconnaît l'indication du voisinage de la rivière Regen (*Reginus*). Charlemagne établit un évêché à Ratisbonne qui devint un poste avancé du christianisme. On ne sait trop sur quels témoignages se fondait le pape Léon III lorsque, dans une bulle, il consacrait une tradition relative à la fondation de Ratisbonne par Tibère : *Juxta muros*, dit-il, *Tiburniæ civitatis, quæ a Tiberio Cæsare Augusto ædificata est; quæ modo vulgo adpellata est Reginaspurch* (1). On voit que dès lors le nom allemand l'avait emporté dans l'usage. Les *Annales de Fould* (à l'année 869), parlant des cloches que Louis le Germanique fit sonner en réjouissance de la mort de Gundachar son ennemi, disent : *Signis etiam cunctarum in Reganesburg ecclesiarum concrepantibus*.

Cette dernière forme du nom de Ratisbonne se voit sur un denier

(1) On trouve ce nom orthographié *Raganesburg* dans la *Chronique de Moissac* (*Hist. de Fr.*, t. V, p. 72, 73), dans une charte de Charlemagne (*Hist. de Fr.*, t V, p. 751); — *Ragenisburg* dans une charte du même empereur (*Hist. de Fr.*, t. V, p. 755) et dans une de ses lettres (t. V, p. 623); — *Reganesburg* dans les *Annales de Metz* (*Hist. de Fr.*, t. V, 346, 347), *Annal. franc.* (t. V, p. 46, 47, 48). Voyez aussi *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 164, 169, 174.

unique de Louis le Débonnaire appartenant à la belle collection de M. Bigant, conseiller à la cour d'appel de Douai, monnaie d'autant



plus précieuse que l'on n'en connaît pas d'autre frappée pour les Carlovingiens dans l'Allemagne intérieure (2).

Les monnaies mérovingiennes frappées à Strasbourg portent la légende *Stradiburg*, et Grégoire de Tours mentionne, en effet, plusieurs fois cette ville sous son nom germanique (3) ; sur un denier de Louis le Débonnaire on lit STRATBURGUS, tandis que sur ceux de Louis de Germanie (900-912), de Charles le Simple (912-923), de Henri l'Oiseleur (923-936) on trouve : ARGENTINA CIVITAS (4), par une sorte de retour aux idées classiques. Les monnaies de Ratisbonne présentent un fait analogue, puisqu'après avoir, sous le fils de Charlemagne, reçu la légende *Reganesburg*, elles prennent, sous Conrad I (914-917) et sous le duc de Bavière Arnoul (912-939), l'inscription *Regina civitas* (5).

Lelewel a remarqué que le règne de Conrad fournit le premier exemple d'une monnaie royale frappée à l'est du Rhin (6); c'était aux yeux du savant polonais un *incident particulier* digne d'attention. Maintenant nous en comprenons la cause; c'est qu'au confluent de la Regen et du Danube il existait un atelier monétaire carlovingien que le roi de Germanie avait intérêt à faire revivre.

(2) Louis le Débonnaire qui, pendant son règne ne paraît pas avoir dépassé Francfort, avait été du vivant de son père, en 791, à Ratisbonne : *Interea anno hunc sequente, patri regi rex Ludovicus Engelheim occurrit, inde Ranesburg cum eo abiit.* (Vita Ludov. Pii ; *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 89.)

(3) Lib. IX, cap. XXXVI et lib. X, cap. XIX.

(4) Voy. les monnaies de ces trois princes, *Notice des monn. de la collection Rousseau*, p. 234, 235, 238. — Cf. p. 133.

(5) Lelewel, *Numism. du moyen âge*, t. II, p. 122.

(6) *Ibid.*, p. 120, 137. Il est bien entendu que Lelewel n'a voulu parler que de l'Allemagne, car il existait au delà du Rhin, dans la Frise, un atelier monétaire à Utrecht.

CHARLES LE CHAUVE.

ALZEY.

M. Rousseau a acquis, il y a quelques mois, un denier d'argent au type ordinaire de Charles le Chauve, c'est-à-dire portant le monogramme de ce prince entouré de la légende ✠ GRATIA D-I REX ; mais au revers duquel se lit un nom de lieu tout à fait nouveau : ✠ ALTI--EI CIVITVS (*sic*), autour d'une croix à branches égales, renfermée dans un grènetis. Le poids de ce denier est de 1gr.,69 ; essayons de déterminer en quel lieu il a été fabriqué.

Un décret de l'empereur Valentinien Ier est daté d'*Alteium ;* on a pensé qu'il y avait à faire une correction, et qu'il fallait lire Altinum, nom d'une ville située près de Trévise. Godefroid, observant qu'à l'époque à laquelle le décret a été rendu, Valentinien résidait dans les provinces rhénanes, a cherché, dans *Alteium,* Eltz ou Altzheim (7). Cependant on a découvert, en 1783, à Alzey, petite ville située à la gauche du Rhin, entre Mayence et Kaiserslautern non loin d'Oppenheim, une stèle votive dont voici l'inscription :

IN. H. D.D
DV. NYMPHIS
VICANI ALTIAIENSES
ARAM. POSVER
CVRA. OSTONI. LI
BERTI. T. OSTONI
CASSI. X. K. DEC
MAXIMO ET AELIANO. C

Cette inscription du 22 novembre de l'an 223 de notre ère prouve qu'Alzey s'est appelé *Altiaium*. Emele, Steiner et plusieurs autres écrivains allemands en ont conclu que c'était à Alzey que Valentinien avait publié son décret *De actoribus, procuratoribus et actoribus rei privatæ* (8). De mon côté je proposerais l'attribution du denier

(7) Il existe près de Doullens et d'Orreville le bourg d'Authie, *Alteia vicus*, qui est mentionné dans les textes carlovingiens (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 139, 468).

(8) *Cod. Theod.*, lib. X, tit. IV, § 3. *Datum pridie non. april.* Alteio ; *Valentiniano et Valente Coss.*

décrit plus haut à cette même ville, quoique je ne me dissimule nullement que la présence du mot *civitas* est embarrassante.

Altiaium était un *vicus* peu considérable, qui n'est pas même cité dans les itinéraires. A quelle époque aurait-il pu prendre le titre de *civitas?* Serait-ce un de ces évêchés comme Arisitum dont parle Grégoire de Tours (9), et qui n'a pas laissé d'autre trace de son histoire ecclésiastique? Peut-être *Altiaium* aura-t-il été la résidence de quelque évêque arien; peut-être pendant quelque moment de troubles, le siége de Mayence y a-t-il été transféré temporairement; mais nous n'avons aucun renseignement à cet égard. Il faut faire remarquer en passant que deux villes de la Hesse, Geismar et Schmalkalden (10), s'intitulent *civitas* sur leurs monnaies, qui sont à la vérité bien moins anciennes que le denier de Charles le Chauve.

A part cette difficulté, la légende s'explique fort naturellement, et nous reconnaissons dans *Altiei* une forme qui diffère très-peu du nom moderne. Le voisinage du T et de l'I a fait naître le Z; comme dans *Saletio* qui est devenu Selz. Les monnaies mérovingiennes et carlovingiennes ont cela de très-intéressant qu'elles nous donnent continuellement la clef des transformations qui ont produit les noms géographiques actuels.

CHARLES LE GROS.

TRIESTE.

Le nom antique de Trieste est *Tergeste*, ainsi que le prouvent plusieurs inscriptions (11). Cependant Étienne de Byzance et Denys le Périégète ont écrit *Tegestra* (Τέγεστρα). Un très-précieux manuscrit de l'*Itinéraire d'Antonin*, copié au X[e] siècle et conservé à la Bibliothèque nationale (12), donne sur la route d'Aquilée à Salona, par l'Istrie, le nom de Trieste écrit *Tergesius*. Cette variante explique le

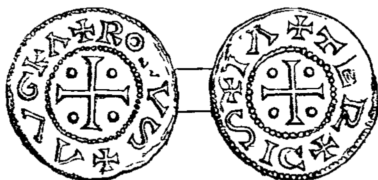
(9) *Hist. Franc.*, lib. V, cap. v.

(10) Jacob Hoffmeister, *Hessische Münzkunde*, Cassel, 1847, p. 35, 36.

(11) Gruter, CCCLX, 1. — CCCLXXXVIII, 1. — Murat. MLXXXV, 7, 8. — MLXXXVI, 1. — R. P. Ireneo della Croce, *Istoria antica e moderna*, etc., *della citta di Trieste*. Venetia, 1698, p. 132, 137, 159, 169, 171.

(12) Reg. 7230, A. provenant du fonds de Noailles.

curieux denier d'argent que M. Rousseau vient de faire entrer dans sa collection.



Cette pièce porte d'un côté KAROLVS AVG et de l'autre TERCISIA; elle a été frappée vers la fin du IXe siècle (880-888), ainsi que son style l'indique; ce qui s'accorde assez bien avec l'âge du manuscrit. On voit par là que vers la fin de la seconde race le nom de Trieste avait subi, comme tant d'autres noms, un certain adoucissement; mais cela ne fut pas de longue durée; les évêques de Trieste revinrent sur leurs monnaies, dont les plus anciennes datent du XIIIe siècle, à la forme classique qui est aussi la seule que mentionnent les historiens. Le père Ireneo della Croce, après avoir soutenu que *Tergeste* avait pour étymologie *ter egestum*, se serait bien gardé de rapporter la moindre variante qui s'éloignât de ce sens. Aussi avance-t-il que le nom de Trieste n'a jamais changé (13).

Après la défaite de Didier, roi des Longobards, le Frioul et l'Istrie appartinrent à Charlemagne, et ces provinces, qui eurent des ducs particuliers, reconnaissaient cependant l'autorité des empereurs carlovingiens. Ainsi l'on a trouvé à Pola cette inscription (14) :

AN INCARNT. DNI. DCCCLVII
IND. V. REGE. LOVDOVVICO. IMP. AVG
IN. ITALIA. HADEGIS. HVIVS. AECCE
ELEC. P. CONS. EPS. SED. AN. V.

Malgré les troubles du règne de Charles le Gros, je ne pense pas que Trieste ait pu méconnaître sa suprématie impériale; cependant il se pourrait que cette ville eût conservé sur sa monnaie le grand nom de Charlemagne pendant plusieurs siècles après la mort de ce prince; c'est ce que la découverte d'autres monnaies de Trieste pourrait seule nous faire reconnaître d'une manière certaine.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(13) *Hist. de Trieste*, p. 38 et suiv.
(14) Muratori, MCMLXXXIII, 3.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Dans notre dernier numéro nous avons entretenu nos abonnés de la reconstitution du comité des arts et monuments. Ce n'était pas sans étonnement que nous en avions vu exclure plusieurs savants distingués que leurs études appelaient plus qu'aucun autre à en faire partie. La lettre suivante que nous adresse un de nos collaborateurs, M. Ch. Lenormant, en nous expliquant un des motifs de sa radiation, nous montre que l'autorité ministérielle s'est un peu hâtée dans la détermination qu'elle a prise, et qu'elle a négligé malheureusement de s'informer près des personnes qu'elle excluait, des motifs pour lesquels on ne les voyait plus paraître aux séances du comité. Nous croyons qu'il eût été possible d'arranger les choses de telle sorte, que cette réunion ne se vît point désormais privée des lumières de quelques-uns de nos plus éminents archéologues. Déjà le comité semblait avoir perdu, par le peu d'activité qui régnait dans ses travaux, l'influence qu'il était appelé à exercer; en réduisant ainsi le nombre de ses membres, loin de lui rendre une importance qu'il n'aurait jamais dû perdre, on tend au contraire à affaiblir son action.

« Monsieur le Rédacteur. Je vous dois des remercîments pour le témoignage obligeant que vous avez bien voulu me rendre, à propos de ma radiation de la liste des membres du *Comité des arts et monuments au ministère de l'instruction publique*. Quelque peu étonné moi-même de cet acte de rigueur, j'ai dû chercher quels en avaient été les motifs, et l'on m'a donné pour réponse que c'était à mon défaut d'*assiduité* aux séances que je devais, ainsi que quelques-uns des plus honorables représentants de l'archéologie française, mon exclusion du Comité.

« Pour agir en connaissance de cause on aurait pu, je pense, prendre quelques informations auprès des personnes qu'a frappées l'ostracisme ministériel. Pour ce qui me concerne, j'aurais fait remarquer, indépendamment de tout autre motif, que le Comité avait depuis quelques années jugé à propos de tenir ses séances, le *mercredi* ou le *samedi* à *onze heures* du matin, c'est-à-dire aux jours et à l'heure où mes fonctions de conservateur m'obligent d'être présent à la Bibliothèque.

« J'aurais donc été jugé plus digne de la faveur du ministre, si je m'étais permis de déserter mon poste pour assister aux séances du Comité! Agréez, etc.

« Ch. Lenormant. »

— Les descriptions de l'Algérie et particulièrement de la province de Constantine que renferment les tomes III, IV, et les numéros de cette année de la *Revue*, acquièrent en ce moment un nouvel intérêt. Aujourd'hui que l'on connaît sur quels points de l'Algérie sont dirigés les colons récemment partis de Paris, on voit, en relisant les articles publiés dans la *Revue*, que ces convois sont, pour la plupart, dirigés sur les localités choisies dans les temps anciens par les Romains pour établir leur domination dans ce pays, comme l'attestent les nombreuses ruines qu'on y rencontre. En effet, les endroits choisis par le gouvernement français pour l'établissement des nouveaux colons, offrent toutes les garanties de salubrités de fertilité désirables, qui avaient été déjà appréciées dans un autre temps par les colons Romains, et en dernier lieu par les Arabes. Espérons que les nombreuses et majestueuses ruines qui couvrent ce beau pays et qui prouvent son ancienne splendeur, seront respectées autant que possible par les nouveaux habitants de ces contrées, et qu'au besoin les autorités pourront à l'aide des carrières qu'on trouve sur le territoire, mettre à la disposition des colons les matériaux qui leur seront nécessaires afin qu'ils ne soient pas obligés pour élever leurs habitations de détruire ces ruines romaines, qui attireront de plus en plus les voyageurs et seront une des sources de richesses pour la colonie.

— La vente de la collection de tableaux et d'antiquités de mademoiselle Hélène Herry vient d'avoir lieu à Anvers (Belgique), le 18 septembre dernier et jours suivants.

Cette belle collection, formée dans le siècle dernier par le chanoine Gasparoli, avait été considérablement augmentée, il y a une vingtaine d'années, par son neveu, M. Antoine Herry, qui, par son goût et ses connaissances, avait su réunir un ensemble de monuments anciens, remarquable à tous égards.

Parmi les objets qui ont été vendus on remarquait d'abord une suite de monuments égyptiens, des figurines de toute espèce et de toute matière, un fragment de cylindre en lapis-lazuli portant le cartouche du roi Psammétichus, un grand scarabée en ématite, d'autres en porphyre vert, en jaspe, en basalte et en serpentine, et plusieurs petits scarabées ornés de scènes et de légendes, une figurine d'argent, d'un travail très-délicat, représentant *Isis* agenouillée qui pleure la mort d'Osiris, des stèles enrichies de noms royaux, entre autres une en pierre calcaire portant les cartouches d'un pharaon

de la dix-septième dynastie avec l'indication de la vingt-septième année du règne de ce prince. Cette dernière stèle a été acquise par M. le baron Van Westreenen de Tielandt à la Haye. Le même amateur a acheté aussi une urne cinéraire de marbre blanc portant l'inscription suivante :

D. M.
ATERIAE SABINAE
VXORI PIETATE ET CASTITATE
INCOMPARABILI
VIX. ANN. XL. V.
CLODIVS. MOERENS. POS.

Il se trouvait dans la collection de mademoiselle Herry, un grand nombre de vases peints dont plusieurs ont été publiés. Je citerai :

1° Une petite amphore panathénaïque trouvée dans les environs d'Athènes. Voy. *Bull. de l'Inst. arch.*, 1830, p. 193, et 1832, p. 170.

2° Une coupe à figures rouges montrant à l'intérieur *Bacchus* et *Apollon*. Autour des figures on lit l'inscription ΠΡΟΣΑΓΟΡΕΥΟ.

Cette coupe a été publiée dans le second volume de l'*Élite des Monuments céramographiques*, pl. XXXVII.

3° Une hydrie de fabrique apulienne sur laquelle sont représentés *Mercure*, *Diane* et *Latone*. Ce vase a été acquis par un amateur d'Anvers, M. Geelhand de Merxem.

Il a été publié dans les *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, t. I, pl. LVII, A, et dans l'*Élite des Monuments céramographiques*, t. II, pl. LXXXVII.

4° Un *oxybaphon* à figures rouges montrant le héros *Aphidas*, ΑΦΙΔΑΣ, faisant un sacrifice à Apollon.

Ce curieux vase a été publié dans le second volume de l'*Élite des Monuments céramographiques*, pl. CVIII.

Sous le pied sont tracées à la pointe plusieurs lettres qui sont des marques de fabrique. Voyez Letronne, *Nouvelles Annales, publiées par la section française de l'Institut arch.*, t. I, p. 502.

5° Une hydrie de fabrique de Nola, montrant des femmes jouant aux osselets, achetée par M. François Herry à Louvain.

6° Un *oxybaphon* à figures rouges de la fabrique de Nola représentant une femme qui semble recevoir une oie des mains d'un éphèbe.

7° Une grande amphore de Nola brûlée montrant le satyre *Comus*, ΚΟΜΟΣ, accompagné d'autres personnages bachiques.

8° Une *œnochoé* à figures noires trouvée à Égine et montrant

Énée qui porte son père *Anchise*. Ce vase a été publié par M. Raoul Rochette, *Mon. inéd.*, pl. LXVIII.

9° Un *lécythus* athénien sur lequel est représentée au trait, sur fond blanc, une *Canéphore*.

Parmi les bronzes antiques, on remarquait surtout les pièces suivantes :

1° Un vase trouvé à Abbeville (dép. de la Somme), orné d'une anse couverte de riches décorations. Ce vase a été acheté par M. Rollin.

2° Une divinité étrusque, statuette remarquable à cause du travail et de la dimension, haute de quarante-quatre centimètres. Elle représente un personnage cuirassé, la tête entourée d'un large diadème. Ce remarquable monument appartient aujourd'hui à M. Rollin.

3° Un *Génie* ailé, peut-être *Hyménée*, bronze trouvé dans l'Asie Mineure aux environs de l'ancienne ville de Sardes. *Bull. de l'Inst. arch.*, 1830, p. 193, et 1832, p. 170.

4° Un dieu égyptien debout, coiffé du pschent, bronze de l'époque des Antonins.

5° Une balance romaine d'une conservation parfaite, achetée par M. Rollin.

6° Deux grands candélabres également achetés par M. Rollin.

7° Une *Vénus* accroupie, publiée dans le *Recueil d'Antiquités* du chanoine de Bast, pl. XV, n° 16, p. 368 et 394.

8° Une tête de *Ville*, couronnée de tours d'un beau style, et d'une conservation admirable.

Il ne faut pas passer sous silence parmi les objets les plus rares et les plus précieux de cette collection un buste de ronde bosse en sardoine, représentant l'empereur *Constantin*, conservé autrefois au collége des Jésuites à Tournon (1), et enfin une plaque ronde d'argent doré ayant servi d'ombilic ou d'*emblema* à un plateau. Cette plaque, qui vient des fouilles d'Herculanum, montre le buste d'*Artémis Eginéa* entre deux chèvres. Voyez *Monuments inédits de l'Institut archéologique*, t. I, pl. XIV, A. J. DE WITTE.

(1) Ce monument a été publié dans un petit livre, fort rare, imprimé à Avignon, en 1731, et portant pour titre : *Nummi veteres collegii Turnonensis Societatis Jesu*. Le buste de Constantin est placé au frontispice avec l'indication suivante : *Constantinus Magnus ex achate orientali antiquo, pondo 7 unciarum in Museo collegii Turnonensis Societatis Jesu*. A la page 208, on lit la description qui suit : *Thorax Constantini Magni, ex achate orientali, pondo 7 unciarum*. Voyez Lipsius, *Bibl. num.*, p. 289, qui indique le petit livre dans lequel est publié le buste de Constantin, sous le titre suivant : *Nummi veteres collegii Turonensis* (sic) ; *auctor est Panelius*.

— « La Vie des saints, disait, en 1790, Camus, l'archiviste, à l'Assemblée nationale, en lui rendant compte de sa mission dans les Pays-Bas, la Vie des saints tient à l'histoire de toute l'Europe et du monde civilisé..... »

Un répertoire spécialement destiné à indiquer les diverses représentations peintes, gravées et sculptées des saints et saintes de tous les pays, donnant l'indication du costume, des actes et attributs qui servent à les distinguer; un répertoire indiquant les productions des artistes qui, depuis l'époque byzantine jusqu'au XIXe siècle, nous offrent les images des saints et de leurs principales actions, celles des patriarches, martyrs, guerriers, abbés, Pères de l'Église, savants, etc.; un répertoire indiquant les collections publiques où on peut les trouver reproduits par la gravure, ce genre de répertoire n'existait pas. Un des collaborateurs de notre *Revue*, M. Guenebault, déjà connu par son *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, vient de rédiger ce nouvel ouvrage dont le manuscrit pourrait former deux forts vol. in-8°, et qu'il intitule : *Le grand Calendrier iconographique des artistes*, ou *Répertoire alphabétique et chronologique des images des saints et saintes et des attributs qui leur sont donnés le plus ordinairement.* Les principaux matériaux que l'auteur a mis à contribution pour faire son répertoire sont les mosaïques des catacombes chrétiennes, les sculptures de leurs sarcophages, les peintures et sculptures des basiliques et des églises de l'Italie, de la France, de l'Allemagne, de l'Angleterre, etc., les diptyques et triptyques, les châsses, les vitraux, les tableaux des anciens maîtres, les livres à miniatures et ceux avec gravures en bois, les œuvres des vieux maîtres, celles des peintres et graveurs de toutes les écoles, les sceaux des villes et des abbayes, ceux des corporations, des universités, les histoires illustrées de tous les ordres religieux, civils et militaires de l'Europe, qui renferment les images de leurs patrons et patronnes, les tapisseries et les bannières qui ornaient autrefois les églises. Parmi les grandes collections que l'auteur a mises aussi à contribution, celle du Cabinet des estampes de Paris, offrant les figures des saints et saintes, est en première ligne, elle est peut-être unique en Europe (1).

(1) Nous n'ignorons pas que les trente et quelques volumes in-folio qui composent cette collection renferment bien des choses qui sont indignes d'y figurer. Mais c'est à chacun de choisir et à ne consulter que les pièces qui le méritent, et il y en a beaucoup. On est d'abord étonné, nous l'avouons, du fatras qui encombre ces volumes; mais le conservateur, M. Duchesne, à qui l'on doit l'heureuse idée de cette

Les bibliothèques de l'Arsenal et Mazarine possèdent aussi diverses collections où l'auteur de ce répertoire a puisé des renseignements du plus haut intérêt.

Parmi les collections particulières, on trouve citée très-souvent celle intitulée: *Iconographia sancta,* appartenant à l'auteur, et qu'il lègue à la bibliothèque Mazarine (2) pour servir au public et aux curieux.

M Guenebault ne se contente pas d'indiquer une ou deux figures pour chaque saint ou sainte. Il en donne souvent dix, vingt, trente et plus pour un seul personnage; il indique toutes celles qui lui présentent de l'intérêt.

Il a eu le soin de donner l'indication du siècle, du pays, du costume, le jour où tombe la fête de chaque saint, la variété des noms donnés quelquefois à un même personnage, suivant les divers pays. Le saint d'un simple village comme le patron du plus modeste métier est aussi important à connaître que le patron d'une ville ou d'une cathédrale. Enfin notre auteur termine son travail par une table alphabétique de tous les *attributs* et autres accessoires caractéristiques appartenant à chaque saint ou sainte, et renvoyant au nom de chacun. Cet ouvrage, qui nous a semblé d'un grand intérêt pour les artistes à qui il s'adresse plus particulièrement, sera publié aussitôt que les circonstances le permettront.

collection, a été forcé, par suite de la loi rigoureuse du dépôt imposée à chaque auteur, d'admettre indistinctement le mauvais et le bon ; à part cette considération peu artistique, nous dirons cependant que l'on trouve quelquefois dans une mauvaise gravure un document historique, oublié par un grand artiste, un attribut, un accessoire important.

(2) Cette collection qui offre en ce moment plus de trois à quatre mille figures de saints, classés par ordre alphabétique en plusieurs portefeuilles in-4°, sous le n° 34778 (G.), était d'abord destinée au musée de l'hôtel de Cluny; mais l'administration ayant déclaré qu'elle ne pouvait ou ne voulait pas annexer de bibliothèque à ce musée, le donateur a choisi la bibliothèque Mazarine, à laquelle, nous le savons, il destine également tous ses livres sur les arts et sa précieuse collection intitulée : *Topographie de l'ancienne France,* de même que celle intitulée : *Portefeuille d'un amateur,* renfermant plus de quatre cents brochures sur les arts, les origines et les antiquités. Collection unique, accompagnée d'un catalogue par ordre de matières.

BIBLIOGRAPHIE.

Description des objets d'art qui composent la collection Debruge-Duménil, précédée d'une introduction historique, par Jules LABARTE. Paris, 1 vol. in-8°, de 858 pages, orné de vignettes sur bois et 5 planches gravées au trait.

Parmi les tendances diverses qui distingueront le XIXe siècle dans l'esprit des générations futures, on citera l'ardeur pour l'étude de l'histoire par les arts et les monuments qui s'est emparée de tous les esprits sérieux : car, jusqu'à notre époque, les études archéologiques ont été le labeur spécial d'un petit nombre de savants versés dans les études du moyen âge, ou de quelques artistes érudits qui, à l'exemple de Winckelmann, ont consacré leur existence à l'étude de l'histoire des arts. Aujourd'hui les monuments du moyen âge, de quelque nature qu'ils soient, sont l'objet d'une admiration générale et des recherches spéculatives de l'antiquaire, de l'historien, du littérateur, du philosophe et de l'artiste. Rien ne l'explique mieux maintenant que cette multitude d'histoires ou de monographies de nos monuments civils, militaires et religieux; que cette prodigieuse quantité de mémoires, de revues, de manuels d'architecture et d'archéologie, dont la science s'est enrichie depuis quinze ans.

On serait tenté de croire que M. Jules Labarte, auteur de l'intéressante description de la collection Debruge-Duménil, a eu en vue non-seulement de faire une histoire de l'art par les monuments et les objets précieux, mais encore de réunir dans un ordre tropologique, pour l'intelligence des mœurs et usages des différents siècles compris dans le cycle qu'il embrasse, avec une patiente recherche, au profit des connaissances des érudits et des artistes, tout ce qui est acquis définitivement par l'intelligence humaine. Cet ouvrage est divisé en deux parties. La première, comprenant 408 pages, est une *introduction historique,* véritable manuel d'architecture, de sculpture, de peinture, de calligraphie, de numismatique, d'orfévrerie, de céramique, de mobiliers civil et religieux, en usage chez les populations européennes et orientales. M. Labarte énumère et classe savamment toutes ces ramifications de la science archéologique, avec les faits et preuves qui s'y rattachent; puis il indique au besoin les sources où il a puisé, de sorte qu'au moyen de ce travail, formant comme une sorte de brève encyclopédie artistique, les richesses monumentales de la collection Debruge-Duménil vont devenir européennes, et chacun pourra scientifiquement se les approprier. Afin

de faciliter les recherches, une table analytique des matières et une table alphabétique renvoient au corps de l'ouvrage.

Nier le mérite de cette œuvre d'une profonde érudition, la sagesse de son plan, et la correction de style qui la distinguent, ce serait être injuste. Aussi, avons-nous vu avec satisfaction plus d'un témoignage de sympathie envers l'auteur qui, sans contredit, a servi par ce patient travail intellectuel, et tout de circonstance, la cause du progrès.

Cependant nous pourrions poser ici comme axiome qu'on trouve des taches jusque dans le soleil; mais, si nous considérons que parmi les œuvres de l'esprit, ce sont les monuments les plus durables érigés à la gloire de la France ou à l'instruction de la postérité qui ont été le plus critiqués, nous trouvons tout naturel que le livre de M. Labarte, quelque parfait qu'il nous paraisse, puisse être censuré, surtout si cette censure est logique et n'offre rien d'amer ou de trop peu mesuré.

Nous n'approuvons pas de certaines critiques mal fondées dont le livre de M. Labarte a été l'objet dans le deuxième numéro d'un recueil intitulé : *l'Oriflamme*. Quand on a lu le livre de M. Labarte, on s'aperçoit tout d'abord qu'il n'a traité l'histoire de l'art que par rapport aux objets composant sa riche collection, qu'il n'a pas la prétention de présenter comme complète. Mais, quoi qu'il en soit, il est certain qu'on ne trouve dans aucun ancien traité sur l'émaillerie, ni dans aucun ouvrage moderne sur les arts, l'histoire des émaux cloisonnés, ou à cloisons mobiles. Aucun praticien ou antiquaire, avant M. Labarte, n'avait découvert la description de ce procédé dans le précieux traité *Diversarum artium schedula*, dû au génie de Théophile, prêtre-moine, artiste et médecin au XII[e] siècle (1). Il en est ainsi de l'histoire des émaux translucides sur relief, et des dissertations sur l'ancienneté relative des cloisonnés et des champs levés. M. L. Dussieux, dans son intéressant *Mémoire sur l'histoire de la peinture sur émail* (2) se borne à dire : « Les peuples de l'Europe occidentale perfectionnèrent l'art de l'émailleur; on choisit les métaux pour servir d'excipient, et, en taillant sur leur surface des creux formant un dessin quelconque, puis, en les remplissant d'émail de diverses couleurs, on obtint des sujets assez importants par leur dimension et leur exécution. Ce procédé par infusion de l'émail dans

(1) Voir la traduction qu'en ont donnée MM. de L'Escalopier et Guichard. Paris, 1843, 1 vol. in-4°.

(2) Un volume in-8, Paris, Leleux, éditeur.

les creux du métal dura jusqu'au XIVe siècle de l'ère chrétienne. Alors on cessa de pratiquer des interstices dans l'excipient; on le recouvrit tout entier d'une couche d'émail blanc, sur laquelle on peignit avec des couleurs vitrifiables, que l'on identifiait ensuite à la masse même de l'émail par l'action du feu; telle est encore la manière de peindre en émail usitée de nos jours. »

On peut encore considérer comme parfaitement inédit, tout ce qui, dans le livre de M. Labarte, a trait aux poteries byzantines, à la verrerie chez les Grecs du Bas-Empire, à l'histoire de la céramique arabe et italienne, et à celle de la verrerie vénitienne. On ne trouvera assurément dans aucun livre français les notions fort curieuses données par M. Labarte, sur l'orfévrerie italienne et sur l'orfévrerie allemande. Les détails précis dans lesquels il est entré à cet égard résultent principalement des investigations sérieuses auxquelles il lui a été permis de se livrer sur les monuments mêmes, dans les collections publiques, pendant ses voyages scientifiques.

Plusieurs expressions techniques consacrées par les auteurs les plus estimables et employées par M. Labarte ont été critiquées par le collaborateur de *l'Oriflamme*. Or, puisque M. Labarte a pu s'appuyer sur les plus respectables autorités, ne devient-il pas évident qu'il est entré dans des profondeurs historiques qui, par leur lointain, pouvaient échapper, même à des hommes beaucoup plus versés dans les connaissances archéologiques que ne paraît l'être le critique de *l'Oriflamme?*

Personne aujourd'hui, autre que le critique de *l'Oriflamme,* n'imaginerait, sans doute, que les traités scientifiques doivent se présenter sous les formes de la phraséologie usuelle. Si dans les démonstrations des doctrines archéologiques, en particulier, le langage a reçu successivement quelques modifications, à mesure que la perfection des études et des descriptions a rendu nécessaire une terminologie plus nette et plus précise, alors il ne faut pas s'étonner de trouver dans le livre de M. Labarte quelque chose de cette néologie savante, qui est loin de déparer le pur ordre de ses intéressantes descriptions.

En résumé, le livre dont M. Labarte vient d'enrichir la science, est une publication remarquable entre toutes celles de notre temps, sur les hautes traditions des arts, et contre laquelle, suivant nous, ne pourra jamais prévaloir l'article passionné de *l'Oriflamme*, qui n'est, à vrai dire, ni de la critique, ni de l'érudition, ni même de la dignité littéraire.

TROCHE.

SUR

QUELQUES GROUPES HIÉROGLYPHIQUES

A PROPOS D'UN OUVRAGE DE L'ABBÉ LANCI.

M. Prisse a eu l'obligeance de m'envoyer un ouvrage de M. Lanci, intitulé : *Lettre sur l'interprétation des hiéroglyphes égyptiens.* Paris, 1847. Je regarde ce livre comme une véritable injure envers la science, parce que de pareils égarements de la philologie déprécient les travaux solides des autres savants, tant par le ridicule général qu'ils peuvent jeter sur la science, que par le crédit usurpé qu'ils obtiennent auprès de quelques personnes. Le livre entier est criblé d'erreurs, parce que l'auteur, sans avoir la moindre connaissance de la construction et de la philologie égyptiennes, a la prétention d'expliquer des exemples isolés, extraits de textes dont il n'a pas la plus légère intelligence.

Je n'entreprendrai pas une critique générale de ce livre singulier. Je me contenterai ici de citer quelques exemples d'erreurs qui me tombent sous les yeux, erreurs qui portent non sur des conjectures, mais sur des faits. P. 49, M. Lanci lit le groupe phonétique , *bel.* Il conjecture que l'hirondelle est un *b* parce que son nom copte est *beni.* Mais il est connu par le rituel (ch. LXXXVI, l. 1) que dans les hiéroglyphes, ce nom était , *men t.* En supposant, ce qui n'est pas prouvé, que l'hirondelle ait été employée avec la valeur initiale de son nom, devrait être lu *mer* et non pas *ber.* Je n'ai jamais trouvé dans les hiéroglyphes un équivalent qui me satisfît pour le groupe , si ce n'est celui que l'on connaît ×; et j'ai des raisons (mais non des preuves décisives) de penser que × = *h* ou *hou.* Quant au sens du groupe , il ne peut pas y avoir une grande diversité d'opinions. Il signifie *vieux* plutôt que *grand,* comme Champollion l'a traduit. Cela est prouvé par le fait du groupe hiéro-

glyphique , trouvé à Apollinopolis Parva et à Ombos comme équivalent du nom grec du dieu Ἀρούηρις. Ce dieu est Ὧρος πρεσβύτερος, *Horus l'aîné* et non pas *le plus grand*, et ce mot signifie *vieux, ancien*, dans toutes les occasions où il paraît dans les textes hiéroglyphiques. En se reportant au copte, le mot qui signifie *vieux* est ϩελλο, *hello*; ou l'*r* et l'*l* étant représentés par le même symbole, = *herro*. Les groupes monosyllabiques représentent souvent la signification primitive de leur premier symbole, je regarde donc comme probable que = *her* où *hel*, est l'ancien nom de l'hirondelle. Nous trouvons en grec χελι-δών et en latin *hir-undo*; ou le même échange de lettres a trouvé place. Les éléments du même monosyllabe me semblent se retrouver dans le mot allemand *schwal-be* et dans l'anglais *swallow*.

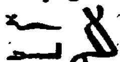
Dans le cas cité par M. Lanci , le mot signifie *les anciens*, γέροντες, ce qui chez tous les peuples, comporte le sens de chefs et de prééminence. L'incertitude dans laquelle le copte nous laisse sur le son de ce caractère se reconnaît par les conditions dans lesquelles on le rencontre. Tel est, par exemple, le mot ...*rs*, signifiant une espèce de chevet; on voit cet objet dans la main d'un homme dans Rosellini, M. C. pl. 9, et sur un coffre rectangulaire du *British Museum*. Ce mot semble conservé dans le copte ουωλς (*incumbere*). Le lecteur sait qu'on rencontre dans la pierre de Rosette et ailleurs le mot , couronne = .. *rr* que l'on peut comparer avec le copte ϫλαλ (*torques*). Le même groupe ... *r r*, se trouve pour un chariot, en copte βεραϩε. Sa forme composée , *s... r*, *boire*, est évidemment le copte ϲε, ϲω, l'*r* étant perdu dans le langage moderne. Je cite ces exemples pour montrer combien il resterait d'incertitude, si l'on voulait déduire la valeur des sons par la seule comparaison avec les mots coptes.

Les mots qui expriment *jeune* et *vieux* sont en hiéroglyphes et = *hen* ou *hennou*, comme dans le cartouche de Ptolémée

Néos Dionysos (voy. Sharpe, *E. Insc.*, pl. 72). En conséquence je préfère traduire νέος Δίουσος, νέα Ἶσις, par *jeune Dionysos*, *jeune Isis*, et Θέανεοτέρα par *jeune déesse*, plutôt que par *nouveau*, comme on l'interprète généralement. La mortelle était considérée comme une jeune incarnation de la céleste Θεὰ πρεσϐυτέρα, ou de la vieille divinité; car ces épithètes sont appliquées à de jeunes personnages. Le sens de *jeune* est encore évident dans une qualification donnée à un monarque égyptien (Champoll., *Mon.*, pl. 118). = *comme la lune dans sa jeunesse*, c'est-à-dire comme la nouvelle lune; c'est l'expression conventionnelle pour la jeunesse périodique de cet astre. Je pense que l'on m'excusera cette recherche un peu prolixe sur le pouvoir et le sens de ces hiéroglyphes. S'il est moins brillant, au moins est-il plus honnête, d'avouer franchement et d'exposer les difficultés qui embarrassent certaines parties de la science.

Je reproche encore à M. Lanci les erreurs qu'il a commises en expliquant certains objets tirés d'un sarcophage, transporté, suivant lui, d'Égypte à Rome par M. Papandriopoulo et vendu depuis à un Anglais dont il ne donne pas le nom. Comme les exemples cités sont exactement semblables à ceux d'un coffre carré ou sarcophage, autrefois en la possession de M. Giovanni d'Athanasi et depuis peu d'années acheté par le gouvernement russe, je pense que c'est le même objet. Une série de dessins de ce sarcophage fut publiée à Londres sous le titre suivant : *A series of highly finited engravings by P. Q. Visconti, comprising a few of the principal objects in a collection of Egyptian antiquities, the property of Giovanni d'Athanasi, by whom the greater portion have been discovered*, in-fol. *London*, 1837. D'Athanasi affirmait qu'il avait découvert ce coffre en 1823 dans le petit temple d'Isis à Thèbes. Les objets et leurs légendes sont gravés pl. VI et VII. Il existe deux sarcophages de la même espèce dans le *British Museum*, et j'en connais un autre à Berlin, celui de Passalaqua. Ils sont tous d'une haute antiquité et remontent avant la douzième dynastie. Malheureusement les gravures sont petites et par conséquent peu correctes. Sur ces coffrets sont représentés quelques portions d'armes, de meubles et de vêtements qui semblaient les plus essentiels au défunt, son casque, son chevet, une hache d'armes, une épée, des perruques, des arcs et des flèches, des couronnes et des écharpes, etc. Dans quelques cas ces objets sont accompagnés de chiffres indiquant des centaines et des milliers, qui leur donnent un sens mystique. Ils indiquent probablement le mobi-

lier que doit avoir l'Osiris (ou le défunt) dans son état futur, de même qu'on le décrit dans cet état avec toute la beauté et tous les charmes des dieux ; par exemple comme possédant la chevelure de *Noupé*, la face de *Ra*, les yeux d'*Athor*, les oreilles d'*Anubis*, le nez d'*Horus*, les lèvres d'*Anubis*, et les dents de *Selk*, etc. (1). Ce n'est pas, comme Champollion l'avait d'abord conjecturé, que ces parties du corps fussent dédiées à ces divinités.

Mais retournons à M. Lanci ; une de ses plus graves erreurs est à la page 92. Il y donne sans la moindre observation le groupe  avec un objet généralement connu sous le nom de *sceptre à tête de Koukoupha*. Il est évident qu'il y a ici une faute dans la gravure, le mot est  *tam* ou *gam*, le mot copte ϫⲟⲙ, *force*, que nous savons avoir été le nom de cet objet (Champollion, *Gramm. égypt.*, p. 77). M. Lanci s'est de même entièrement fourvoyé dans l'explication du groupe qui doit être séparé en deux mots ..... *aft*, et signifie *quatre haches*, c'est-à-dire un faisceau de quatre haches, lesquelles sont en effet représentées sur le coffre au-dessous de cette légende. La dernière partie *aft* est le mot bien connu pour le nombre quatre, comme Champollion l'a amplement démontré (*Grammaire*, p. 210). De même l'exemple cité par M. Lanci, p. 197 est un mot double, *un faisceau de six haches*. Il se lit au-dessus d'une hache suivie de , ce qui nous permet, par une comparaison avec le nombre précédent , d'ajouter au nouveau nom de nombre *sas*, en copte ⲥⲟ, en grec ἕξ, *sex*, à la série trouvée jusqu'ici. A savoir :

ou? ⲟⲩ, *unus*, *one*, un,
tiou, *duo*, δυω, *two*, deux,
aft ou *avt* ϥⲧⲟⲟⲩ, τέσσαρες, *four*, quatre,
sas, copte ⲥⲟ, ἕξ, *sex*, six,
schf, *septem*, *suben*, *seven*, sept.

(1) Leps. *Todt.* pl. XIX, c. XLII, l. 4 et suiv. La préposition , *em*, indique la similitude, comme *j'ai crié en oie*, c'est-à-dire *dans la forme d'une oie*, *em smen* ; *j'ai volé en épervier*, *em bak* (même rituel).

Je pourrais étendre beaucoup mes *prælectiones hieroglyphicæ*, si je ne craignais d'ennuyer le lecteur par une trop longue dissertation, et si j'étais sûr que ces points de critique excitassent son intérêt. Cependant la science hiéroglyphique ne peut faire de progrès qu'en avançant dans la connaissance du langage.

I. [hiéroglyphe], *le scarabée*. Champollion l'a rendu, comme on sait, par *le monde*, et jusqu'ici tous les savants l'ont suivi dans cette interprétation. Le son qu'on lui donne est *t*. Or je considère ces deux points comme également insoutenables. Dans l'ouvrage de M. Bunsen, *Ægyptens Stelle*, etc., il est transcrit, d'après moi, *kheper*, et il est donné comme entraînant généralement avec lui le sens de *type*, *transformation*. La partie philologique de cet ouvrage n'étant qu'accessoire au système chronologique de l'auteur, il a été impossible d'y donner *in extenso* les preuves sur lesquelles se fondait chaque déduction. Mais comme ce symbole tient une place considérable dans le système hiéroglyphique, je pense qu'il est à propos de donner ici ce qui me paraît être la démonstration de sa valeur phonétique et idéale. On sait que, depuis l'époque égyptienne jusqu'au temps des Romains, il est toujours accompagné de la bouche [hiéroglyphe] qui en forme le complément, [hiéroglyphe], et que, par conséquent, il appartient à une grande classe de caractères, tels que le luth [hiéroglyphe] ou la pique [hiéroglyphe], etc., qui expriment des syllabes, soit à eux seuls, soit accompagnés des hiéroglyphes, lesquels combinés avec eux complètent cette syllabe. Ceux-ci sont généralement placés en affixes ou suffixes avec le caractère principal ou symbole dominant, pour aider la mémoire par leur prononciation particulière. C'est comme si [hiéroglyphe], *at*, un chat, était suivi de *at* pour faire comprendre qu'il faut prononcer *chat*. M. Bunsen (1) a donné à ces caractères le nom de signes mixtes (*mischbilder*) et les a séparés de ceux qui ont un pouvoir plus étendu et qu'il appelle syllabiques.

Il est peut-être difficile de déterminer, si quelques-uns de ces signes mixtes n'étaient pas réellement syllabiques (2), et il est fort possible que l'étude de nouveaux textes révèle de nouvelles idées et de nouvelles combinaisons dont ils auraient été susceptibles. Ils ont cela de commun avec la plupart des signes syllabiques, qu'ils peuvent

(1) *Ægyptens Stelle*, Hambourg, 1845, vol. 1, p. 686, et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 672.

former leur pluriel par la triplication de leur premier élément, comme ☥☥☥, *bons*, 𓊹𓊹𓊹, *dieux*, etc.

Le scarabée répond à toutes ces conditions, il paraît à toutes les époques suivi de son complément, et dans des significations qui exigent qu'on le considère comme l'expression idéographique ou abrégée du groupe 𓆣. Il n'y a donc pas de raisons pour supposer qu'il possédât dans le cartouche des rois une autre signification que celle avec laquelle il était employé, dans le cours ordinaire du discours.

On ne peut produire aucun exemple de son emploi dans le sens de *monde*, que l'on rend ordinairement avant le temps des Ptolémées par 𓇾 et autres variantes. Un des plus anciens cas que je connaisse de cet emploi se trouve sur une tablette du *British Museum* (1) dans le titre de Cléopâtre, 𓆣𓆣; *la gouvernante, la maîtresse des deux mondes*. Sous les Romains il continue à être employé dans ce sens et très-fréquemment. A l'époque qui précéda, il était sans aucun doute employé dans le sens de *type*, *forme* ou *transformation*.

1° A l'époque pharaonique il se prononçait *khpr* ou *h'pr* et non pas *tr*. La valeur *t* paraît avoir été déduite par Champollion (2) de ce qu'il sert à rendre ce son dans le nom *tomtans* (pour *Domitianus*) sur l'obélisque de Bénévent; et dans *trains* (pour *Trajanus*) ou Typhonium de Dendérah (3).

Comme on ne lui a, jusqu'à présent, signalé aucun homophone dans la précédente période, j'avais d'abord conjecturé comme les autres, qu'il avait eu anciennement le même son que sous les Romains; je vais exposer ce que, d'après mes recherches, je considère comme une preuve certaine qu'il a été prononcé *kheper*. Le cercueil du roi *Her nekht heb* ou *nekht her heb*, celui que l'on appelle *Amyrtæus* (4), reproduit comme d'autres sarcophages royaux le passage du soleil dans certaines heures du jour. Les scènes de l'extérieur du coffre sont divisées en trois bandes horizontales. La bande inférieure est occupée par une série de Décans dont les noms sont écrits à trois fois différentes, une fois auprès de la figure de chaque personnage, et deux fois dans la formule qui les concerne. Il ressort de cette

(1) Lepsius, *Auswahl.*, taf. XVI.
(2) *Dictionn.*, p. 107.
(3) Champ. *D.*, l. c. Rosellini, *M. St.*, t. II, tav. XXVI, 9, l. 10 f.
(4) Ce sarcophage est gravé, *Descript. de l'Égypte*, *Antiquit.*, V, pl. 46.

formule que le roi défunt devait être successivement métamorphosé en chacun de ces types.

Le premier type que je citerai, a un corps de momie où la tête humaine est remplacée par celle d'un scarabée aux ailes étendues. Le nom de cette forme est *khpi*. Il est répété deux fois dans la formule; une fois il est écrit , et l'autre . La fin du nom *i* ou *iou* (car suppose souvent cette seconde voyelle, qui lui est *inhérente*, comme on les a nouvellement appelées) est la forme du participe. Le sens entier est *celui qui prend la forme du scarabée*, se scarabifiant, si l'on pouvait forger ce mot. Cette forme étant commune aux trois termes, il est évident que nous avons l'équation = = .

Dans une autre métamorphose la forme est celle du scarabée lui-même, auprès duquel on a écrit dans la peinture , *khpra ;* le scarabée en personne y sert de déterminatif à la portion phonétique.

Dans les deux places correspondantes de la formule, le nom est écrit et .

D'où il suit évidemment que le nom du scarabée était *kheper* et non pas *ter*.

.... Il est évident, par ce qui précède, qu'il est très-vraisemblable d'admettre que le scarabée se prononçait *kheper*, comme le *nabla* ou *luth* *nfr*, et comme la pique *n a a*.

II. Le sens de ou est *type*, *transformation*, *création*. Je déduis ce sens des divers passages où ce groupe se rencontre, car je trouve que cette signification convient logiquement à toutes les phrases où je l'ai trouvé. Ce sens est préférable à celui de *plantes* donné par Champollion (1) et à celui d'adoration proposé par Salvolini (2). De ces deux traductions, celle de Champollion est peut-être plus rapprochée de la vérité, mais elle est fondée sur une erreur de lecture, en ce qu'il considérait le groupe comme se prononçant *ter*. Il y a dans le rituel, au livre des morts, une série de chapitres (3), commençant au soixante-dix-septième et finissant au quatre-vingt-

(1) *Gramm. égyptienne*, 363-364.
(2) *Analyse grammatic.*, n° 161, p. 39.
(3) Lepsius, *Todtenbuch*, taf. XXVIII et sq.

huitième, intitulé : [hiéroglyphes] ; *chapitre de faire les transformations*, ou *les types* de *l'épervier d'or*, de *l'épervier divin, du chef des dieux du Lis*, de *Phthah*, *du Héron*, etc. Le groupe [hiéroglyphes] au pluriel avec le déterminatif, la momie debout, a chaque fois cette signification.

J'ai déjà indiqué la préposition [hiéroglyphe] comme signifiant par ellipse *dans la forme de*.... et en effet nous trouvons conformément à ce sens : chap. LXXVII, l. 1. *J'ai volé en* (sous la forme d'un) *épervier dont le dos a quatre coudées*. Chap. LXXIX, l. 1, *je* (le défunt) *suis Atoum*, etc. Chap. LXXXI, *je suis le lis pur*, etc. Chap. LXXXIII, l. 1, *je vole*, etc. Chap. LXXXV, l. 1, *je suis le soleil qui arrive dans le ciel*, etc. Chap. LXXXVII, l. 1, *je suis l'âme du monde*, etc. Chap. LXXXVIII, *je suis sbak*.

Nous devons conclure de ceci que les titres de ces chapitres doivent indiquer les transformations du défunt en ces types, et non des adorations à ces mêmes types. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de citer tous les passages qui présentent cette idée ; cependant quelques-uns des plus importants nous aideront à nous assurer que nous possédons la clef du véritable sens.

Dans le rituel ou le livre de la mort, chap. LXXIX, l. 1 (1), nous trouvons : « Je suis Atoum faisant le ciel, créant les êtres, parcou-« rant le monde, *formant* toutes les générations qui enfantent les « dieux, [hiéroglyphes] *formé par soi-même* (2), *le seigneur vivant*, etc. »

La même expression se rencontre à propos de différents dieux, mais le sens en est peut-être mieux défini dans la tablette d'un scribe royal, nommé *Har em hébi* au *British Museum* (n° 551), Thoth le λογος égyptien y est nommé [hiéroglyphes], *formé par soi-même, jamais enfanté*.

On trouve cette phrase appliquée à un monarque égyptien : [hiéroglyphes] (3), *ken em kheperou f*, victorieux en personne.

(1) Leps., *Todt.*, t. XXX, c. LXXIX, l. 1.

(2) Je ne puis pas prouver ici le sens de [hiéroglyphe] *même*, que l'on trouve avec tous les pronoms suffixes, verbes, participes et noms dans un sens réfléchi.

(3) Rosellini M. R. CXXIV.

Il est dit du dieu Nil, ou Hapimoou :

[hieroglyphes] (1). Il a formé l'herbe, il a fait germer toutes les plantes.

On trouve ailleurs la phrase [hieroglyphes] *forméspar le Nil* (2), laquelle se rencontre sur une tablette du *British Museum* dans une formule funéraire usuelle où le mot [hieroglyphes] *tributs*, est ordinairement employé.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur le sens de ce groupe ; je l'ai trouvé avec cette signification dans tous les passages qu'on peut interpréter d'une manière satisfaisante, d'où je conclus qu'il doit avoir le même sens dans les cartouches de la douzième et de la dix-huitième dynastie. La signification exacte de ces cartouches-prénoms est très-difficile à déterminer, parce qu'il règne encore de l'incertitude sur le sens de plusieurs des autres signes qui les composent, tels que les deux bras, [hieroglyphe], etc. La véritable valeur grammaticale de leur forme est aussi incertaine, parce qu'ils sont écrits dans une forme elliptique et que leurs signes ne sont pas toujours placés dans un ordre logique ; ils présentent donc l'ambiguïté qui s'attache à trois signes idéographiques écrits ensemble. En conséquence le scarabée dans ces titres, varie entre les sens de *création, créateur, créé*, suivant que le premier signe, le soleil, joue dans ces cartouches un rôle actif ou passif. Suivant que l'adjectif est mis avant ou après ce mot, il doit être traduit au superlatif dans le premier cas et au positif dans le second. Ainsi le prénom de Thouthmès I peut être *Ra naa kheper, le soleil le plus grand (objet) de la création* ; ou bien *kheper naa ra, la grande création du soleil*, c'est-à-dire *le Pharaon.*

Outre son emploi dans ce sens, le scarabée est encore en usage pour la syllabe *khper* dans deux autres groupes : 1° Dans le mot [hieroglyphes], *khper r,* scarabée, comme Champollion (3) l'a expliqué dans deux passage du livre de la mort (4). 2° Dans le mot [hieroglyphes],

(1) Lepsius, *Todt.*, LXXIII, 59 n., Cf. Champollion, l. c. *Gramm.*

(2) *Ibid.* 114. Dans certaines formules de ces pierres sépulcrales, on dit que les dieux donnent les choses créées par le ciel, les dons de la terre et les tributs du Nil.

(3) Champollion, *Gramm.*, p. 86 ; *Dict.*, p. 168.

(4) Lepsius, *Todt.*, taf. XVI, c. XXX, l. 4, où il est recommandé de placer le scarabée sépulcral sur le cœur du défunt ; et taf. LXXIX, ch CLXV, l. 11, où il est

casque, pour lequel je propose la lecture *khpersh*, à la place de *Teresh*, comme on le lisait jusqu'ici.

Il est peut-être nécessaire maintenant de chercher les analogies que ces mots ont avec le copte. La plus grande approximation, quant à l'idée de *forme* ou *figure*, est le mot ϫⲉⲣⲉⲃ (1), qui paraît identique au mot hébreu כרב, s'il n'en est pas dérivé. Il est possible que le nom du scarabée soit caché sous le mot copte ϩϥⲟⲩⲣ qui présente le ϩ et le ϥ du dialecte memphite, à la place des consonnes antiques ϧ et π. Le mot Σ-καραβ-αῖος ne présente-t-il pas tous les éléments radicaux de *kheper* qui est analogue à l'allemand *käfer* et à l'anglais *chafer* ?

C'est par un semblable enchaînement d'inductions et de comparaisons de divers textes que j'ai trouvé que le groupe [hieroglyphs] exprime l'idée *à son tour, vicissim;* et que [hieroglyphs] exprime une sorte de qualificatif du refus, *refuser* ou *éviter;* ce que je pourrai prouver plus tard de la même manière.

SAMUEL BIRCH.

question du type panthéisque avec un corps de scarabée, dans le chapitre ajouté au rituel.

(1) Peyron, *Lex copt.*, p. 271.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Il y a plusieurs mois que M. Birch nous a adressé cette dissertation; l'impression en a été retardée plus longtemps que nous ne l'aurions voulu, tant par la gravure de certains caractères que par la difficulté de trouver un traducteur qui fût au fait du sujet tout spécial que traite cet article. Ayant communiqué ce travail à M. de Rougé, l'un des collaborateurs de la *Revue*, et celui-ci ayant remarqué que M. Birch y traitait certaines questions, qu'il a aussi étudiées dans ses derniers articles, insista pour qu'il parût avant son travail. Tels sont les obstacles matériels qui nous avaient empêché jusqu'à présent de remplir les intentions du savant anglais.

DEVIS ET MARCHÉS

PASSÉS PAR LA VILLE DE PARIS

POUR

L'ENTRÉE SOLENNELLE DE CHARLES IX,

EN 1571.

On trouve dans les registres de l'Hôtel de Ville (1), au milieu d'une foule de pièces d'un intérêt plus grave, de nombreux et curieux détails sur les fêtes et cérémonies publiques, telles que bals, festins, *Te Deum*, obsèques, entrées solennelles, etc. Ces dernières surtout, dont la Ville avait seule à supporter tous les frais, et où d'ailleurs elle jouait le principal rôle, sont de la part du greffier rédacteur l'objet d'une prédilection marquée. A la longueur de ses récits, à l'abondance des détails dans lesquels il se complaît, on sent que ces sortes de fêtes, que mieux que tout autre il était à même de bien voir, ont fait sur son esprit une vive impression; impression que l'on partage jusqu'à un certain point, malgré la longueur et la monotonie d'une telle lecture. On y trouve d'ailleurs comme dédommagement d'intéressants détails d'art et de costume, et c'est particulièrement sous ce point de vue que ces sortes de relations méritent d'être étudiées. Or, dans les registres dont nous parlons, elles se trouvent en grand nombre, à partir du règne de François Ier. Nous signalerons ici comme les plus curieuses, celles de Henri II, en 1549, et de Charles IX, en 1571. Toutes deux, comme on le voit, appartenant à ce bel âge de l'art que l'on a appelé la Renaissance. Au reste comme presque toutes ces entrées solennelles se ressemblent, sur-

(1) Cette précieuse collection commençait au plus tard au XIVe siècle, puisque Félibien en donne des pièces à partir de l'an 1339. Malheureusement la partie la plus ancienne, et par conséquent la plus curieuse, a péri. Ce qui nous en reste aujourd'hui ne commence plus en 1499.

tout en ce qui concerne le cérémonial, il en résulte qu'en faire connaître une, c'est, jusqu'à un certain point, les faire connaître toutes. Tel est le but que nous nous sommes proposé ici. Nous avons choisi l'entrée de Charles IX, d'abord comme étant la plus détaillée (1), et ensuite parce qu'elle se trouvait accompagnée des devis des travaux d'art et autres exécutés à cette occasion; circonstance précieuse et qui ne se retrouve que cette seule fois dans nos registres. Nous allons donc donner, d'après le registre de l'Hôtel de Ville de l'année 1571, la relation de l'entrée solennelle de Charles IX dans Paris. Nous parlerons d'abord des préparatifs de la fête; nous passerons de là au cortége royal. Enfin nous donnerons les devis et marchés passés par la Ville.

Il existe une relation imprimée de cette entrée de 1571. Comme c'est un livre assez rare et que nous aurons souvent à y renvoyer le lecteur, il est bon d'en dire un mot en passant. C'est un petit volume in-4°, imprimé à Paris en 1572. Nous reproduisons son titre exact:

Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict, et de l'ordre tenue à la joyeuse et triumphante entrée de très-puissant, très-magnanime et très-chrestien prince CHARLES IX, *de ce nom roy de France, en sa bonne ville et cité de Paris, capitale de son royaume, le mardy sixiesme jour de mars.*

Avec le couronnement de très-haute, très-illustre et très-excellente princesse madame ELIZABET *d'Autriche son espouse, ce dimanche vingt-cinquiesme.*

Et entrée de ladicte dame en icelle ville le jeudi XXIX *dudict mois de mars*, M. D. LXXI.

A Paris.

De l'imprimerie de Denis du Pré, pour Olivier Codoré, rue Guillaume Josse, au Héraut d'armes, près la rue des Lombars.

1572.

Avec privilege du Roy.

Ce petit volume contient effectivement: 1° L'entrée de Charles IX, qui comprend 54 feuillets; 2° Le couronnement d'Élisabeth d'Autriche, à Saint-Denis, 10 feuillets; 3° Son entrée à Paris, 26 feuillets. Vient ensuite un feuillet contenant le nom de l'auteur de la relation, avec tous ses titres. L'impression de ce feuillet est disposée

(1) Elle contient 94 feuillets in-fol. du registre où elle se trouve.

en forme de vase. Suit un feuillet blanc. Enfin le volume se termine par une pièce de vers signée : E. Pasquier, Parisien, qui est une congratulation au roi sur la paix, signée le 11 août 1570 (1). Seize planches entremêlées au texte, représentent les principales décorations exécutées pour les deux entrées. Or, cette relation n'est autre chose que celle qui se trouve dans le registre de l'Hôtel de Ville que nous avons cité plus haut, et son auteur rien moins que l'un des quatre échevins alors en fonction. S'il ne s'est pas nommé au frontispice de son livre, il s'en est grandement dédommagé dans ce feuillet à disposition bizarre que nous avons signalé. On y voit qu'il se nommait Simon Bouquet et qu'il fut le principal ordonnateur de la fête, comme il appert par cette phrase pompeuse :

Dictus Bouquet provinciam triumphalium arcuum, statuarum, tabularum pictarum, inscriptionum et omnium quæ ad ornamentum tanti spectaculi erant necessaria, sortitus est. Il ajoute au même endroit que les vers grecs et latins, excepté ceux tirés de l'antiquité, sont du poëte du roi Daurat ; que les vers français signés de la lettre R sont de Ronsard, et ceux signés de la lettre B de lui Bouquet. C'est donc à cet échevin que revient la plus grande gloire de la composition de la fête et du livre destiné à en perpétuer le souvenir. Au reste, pour être juste, on doit ajouter que si son nom se trouve bien au long dans l'imprimé, il ne l'a pas mis dans le registre de la Ville, le magistrat s'étant montré par là plus modeste que l'auteur. D'ailleurs on voit par le privilége du roi qui est en tête du livre que ce fut un nommé Olivier Codoré qui demanda et obtint la permission de l'imprimer (2).

La Relation imprimée ne parlant que de la fête en elle-même, c'est dans les registres de la Ville que nous puiserons ce que nous avons à dire de ses préparatifs et des travaux d'art qu'elle nécessite.

PRÉPARATIFS DE L'ENTRÉE DE CHARLES IX.

Dans le courant de l'année 1570, Coligny, bien que battu l'année précédente à Montcontour, n'en avait pas moins réussi à rétablir en peu de temps les affaires des protestants. Il s'en était suivi une paix avantageuse pour eux, et qui fut signée à Saint-Germain en Laye le

(1) Il y a erreur ici, elle fut signée à Saint-Germain en Laye, le 15 et non pas le 11 août.

(2) Cet Olivier Codoré était tailleur d'images. On voit que la spéculation sur des sujets d'actualité était déjà en usage.

15 août 1570. Trois mois plus tard, Charles IX, alors âgé de vingt et un ans, épousait à Mézières, Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Ce fut à l'occasion de son mariage qu'il fit son entrée solennelle dans Paris. Elle eut lieu le mardi, 6 mars 1571, et celle de la reine, son épouse, le jeudi, 29 du même mois.

Si les cérémonies de ce genre fournissaient à la Ville une occasion toute naturelle de paraître avec éclat, il faut convenir aussi qu'elles lui coûtaient et beaucoup d'argent et beaucoup de soins. On en va voir la preuve pour celle-ci en particulier,

Et d'abord, elle fut souvent remise. En effet, dès le 20 septembre 1570, le roi avait écrit au prévôt des marchands et aux échevins qu'il comptait faire son entrée dans Paris vers la fin du mois de novembre, et que celle de la reine aurait lieu le lendemain du jour où il ferait la sienne; ce qu'il leur confirma de bouche, trois jours après, au Louvre, comme ils s'y trouvaient pour les affaires de la Ville. Cependant, dans deux autres lettres, datées de Villers-Cotterets, des 16 et 26 décembre, il recule son entrée jusqu'au 15 février, cette fois sans remise. Ce qui ne l'empêche pas, dans une autre du 2 mars, de la reporter au 5 de ce mois. « Aians, y dit-il, à cause de l'indisposition de la royne, nostre très-chère et très-amée compaigne, remis son sacre et entrée en vostredicte ville à un autre temps. » Cette fois, le prévôt des marchands se croit enfin bien sûr du jour, et fait crier dans Paris, à son de trompe, l'avertissement suivant :

« De par le roy, le prévost des marchands et les échevins de la ville de Paris :

« On faict assavoir à tous que l'entrée du roy en ceste ville, à son joyeux advènement, se fera lundi prochain, cinquiesme de ce présent mois, ad ce que ceux qui y doibvent assister n'en prétendent cause d'ignorance, et se tiennent pretz. Faict au bureau de ladicte ville, deux^me^ jour de mars 1571. »

Le lendemain, 3 mars, le prévôt des marchands reçoit du secrétaire d'État, Pinart, un dernier contre-ordre.

« Monsieur,

« Le roy m'a présentement commandé vous advertir qu'il ne fera son entrée que jusques à mardy prochain. C'est un jour de loisir d'aventaige. Me recommandant humblement à vostre bonne grâce, priant Dieu, monsieur, vous donner le bon jour. Vostre bien humble serviteur.

« Pinart. »

Ainsi, du 20 septembre 1570, jour du premier avis, jusqu'au 6 mars 1571, jour définitif de l'entrée, la Ville eut à s'occuper des mille détails que cette cérémonie comportait. Dès le 25 septembre il y eut une assemblée de Ville de convoquée à cet égard, mais comme il ne s'y trouva pas un nombre suffisant de conseillers, elle fut remise au 28. On y vota pour les frais de l'entrée du roi et de celle de la reine, une somme de quarante-huit mille livres tournois, non comprise celle destinée, comme c'était l'usage, à l'achat de robes pour les conseillers de Ville et les quartiniers. Pour se procurer cette somme de quarante-huit mille livres, la Ville fit une création de rentes de quatre mille livres sur la plus value des fermes. Après quoi elle manda à l'Hôtel de Ville Dorat et Ronsard, « poëtes françois très-doctes et excellens ès langues grecque, latine et françoise, » pour leur confier toute l'ordonnance de la fête. « Lesquelz, après qu'il leur eurent (messieurs de la Ville) amplement communicqué de cest affaire, comme très-affectionnez au service de S. M. et à l'honneur de lad. Ville, auroient prins sur eux le faix et charge de la facture et composition de la poësie, ordonnance et devis de la perspective et paincture; dont ilz se seroient très-heureusement acquittez, comme l'on verra cy-après. » Ronsard et Dorat passèrent les divers marchés, tant pour la charpente que pour les peintures et sculptures. Ces dernières furent exécutées par le célèbre Germain Pillon. Le maître des œuvres de maçonnerie de la Ville fut chargé de fournir tous les matériaux et d'avoir l'œil sur les travaux; messieurs de la Ville s'en réservant la haute direction.

Après avoir ainsi pourvu à la question d'argent et à la question d'art, la Ville s'occupa des mesures de police. Afin d'éviter l'encombrement pour le jour de l'entrée, elle ordonna de tendre les chaînes dans certaines rues et de fermer certaines ruelles par des barrières de bois. Elle fit fermer quelques portes de la ville, traça un itinéraire aux chariots et charrettes, leur interdisant le passage des ponts et par suite ordonnant la construction d'un bac vis-à-vis le Pré aux Clercs (1). Elle manda aux quartiniers de donner l'ordre aux bourgeois de tendre de tapisseries le devant de leurs maisons, « sans toustefois empescher la veue de ceulx qui désirent veoir. Plus leur enjoingnerez qu'ilz aient à tenir chascun en la rue une torche ardente,

(1) La Ville put se dispenser de cette dépense, le Maître des Œuvres ayant trouvé le moyen de laisser libre l'un des côtés du pont Notre-Dame, tandis qu'on travaillait de l'autre.

à laquelle ilz mettront les armoiries de la Ville, que nous leur envoirons; mais ils fourniront de torches en la manière accoutûmée, » etc.

C'était assurément une grande affaire pour la ville de Paris, qu'une entrée solennelle, car tout Paris y était représenté, tant par son corps de Ville et ses cours souveraines, que par ses nombreuses corporations. Il y avait obligation pour les gens des métiers d'y paraître à leurs frais, et pour cela ils étaient soumis à une cotisation. Si c'était pour les gardes de la Marchandise et autres gros bonnets une occasion favorable, et sans doute bien venue, de paraître à leur avantage, pour beaucoup d'autres ce devait être une assez lourde charge. Aussi, dans l'entrée qui nous occupe, voyons-nous plusieurs d'entre eux venir réclamer au bureau de la Ville, soit comme étant trop taxés, soit comme ne devant pas être compris parmi les contribuables. Il fut statué sur leurs réclamations suivant les cas, et quand les choses furent disposées, les capitaines des gens de métiers les passèrent en revue, les uns au Temple, d'autres au palais des Tournelles, à l'hôtel de Nesle, au Pré aux Clercs et ailleurs.

Dans les entrées solennelles, il y avait encore pour la Ville un autre soin à prendre. C'était celui de procéder à la formation d'une brillante cavalcade composée des fils des plus notables bourgeois et marchands de Paris, qui devait faire partie du cortége. Soin difficile et délicat, à cause des mille exigences et des petites ambitions qu'il fallait satisfaire. Quoi qu'il en soit, à l'entrée de 1571, la Ville ne négligea rien sur ce point. Dès le 24 octobre précédent elle avait fait prévenir par les quartiniers ceux qui devaient faire partie de cette cavalcade, de se tenir prêts. Elle exigea même d'eux l'engagement par écrit, suivant :

« Nous soubsignez, avons promis et promettons par ces présentes, signées de noz mains, à nos seigneurs les prévost des marchans et eschevins de ceste ville de Paris, de nous armer, monter et équiper d'habitz, armes et chevaulx, selon les desseings et pourtraictz qui nous seront communicquez, et nous trouver en tel ordre et ecquipaiges aux entrées du roy et de la royne, et à telle heure qu'il plaira à nosd. seigneurs de lad. Ville nous mander; obéir à leur commandement et à celluy de nostre cappitaine. En foy de quoy nous avons signé cesd. présentes, au grand bureau et chambre du conseil de lad. Ville, le 14e jour de décembre l'an 1570. »

Ils élurent pour leur capitaine un nommé Desprez. Comme il s'était excusé sur son peu de fortune, la Ville décida qu'elle prendrait les frais à sa charge jusqu'à la concurrence de dix-huit cens à deux mille

livres tournois ; somme considérable pour le temps, et qui témoigne du luxe déployé dans cette fête, ainsi qu'on va le voir.

Dans cette entrée de 1571, comme pour les autres qui l'avaient précédée, l'itinéraire étant de se rendre, du prieuré de Saint-Lazare, à Notre-Dame, et de là au Palais, c'est sur les différents points de ce trajet que se firent les préparatifs, savoir, à la porte Saint-Denis, à la fontaine du Ponceau, à la porte aux Peintres, à la fontaine des Innocents, à l'Apport Paris, enfin au pont Notre-Dame.

Et d'abord, à la porte Saint-Denis « fut fait en lieu plus commode qu'on n'avoit accoustumé, un avant-portail (1) à la rustique d'ouvrage tuscan, dédié à l'antique source et première origine des rois de France. » Dans les niches des pieds-droits étaient peintes deux figures de huit pieds de haut représentant, l'une une Majesté, l'autre une Fortune. Au-dessus, et sur le couronnement se dressaient deux statues, l'une de Francion et l'autre de Pharamond, entre lesquelles resplendissaient les armes de France surmontées d'une large couronne d'or. Des tables d'attente étaient disposées dans les piédestaux des figures et au haut de la voûte, pour les inscriptions. Sur chacune des faces latérales de l'arc se trouvait un tableau allégorique « de riche et excellente peincture. » Un berceau de menuiserie, couvert de lierre, « fort plaisant à regarder, » rattachait cet arc de triomphe à la porte Saint-Denis.

« Ce berceau passé se trouvoit le boullevart de la porte Sainct-Denis, environné d'une ceinture de deux gros festons de lierre et or clinquant, dedans laquelle étoient les armoiries du roy et de la roine son espouse, Monsieur, monsieur le duc et princes du sang, environnées aussi de lierre et or semblable; qui ornoient grandement ce boullevart, à quoy sa majesté démonstra recevoir grande délectation et plaisir. »

A la fontaine du Ponceau se voyait l'élégante décoration représentée dans la pl. 104, n° 1. Elle était consacrée à la gloire de la reine mère. Aussi avait-on donné sa ressemblance à la statue de la France qui surmontait la fontaine (2). Les emblèmes soutenus par les deux

(1) *Un avant-portail.* Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la porte Saint-Denis était encore la bastille avec fossés et pont-levis, construite sous Charles V. Elle ne fut démolie qu'en 1671.

(2) La fontaine du Ponceau était située rue Saint-Denis, à l'endroit où fut ouverte, en 1605 la rue du Ponceau, lorsqu'on eut couvert l'égout sur lequel était jeté ce ponceau. A l'entrée du cardinal d'Amboise, en 1502, elle est appelée la *Fontaine la Roine.*

termes étaient tous à sa louange. L'œil et l'oreille attachés au sceptre signifiaient sa vigilance et la facilité de son abord. La coupe, les deux cœurs et le luth symbolisaient la réconciliation des partis et la terminaison de la guerre, indiquée par l'épée rompue. Sous les quatre figures d'Artémise, de Camille, de Lucrèce et de Clélie, se lisaient des sonnets de Pybrac à sa gloire. Tout cela est longuement et complaisamment détaillé dans la relation de notre échevin (1), qui ajoute :

« A la vérité qui considérera comme ladicte dame s'est sagement conduicte en tant de grandes affaires survenues durant la minorité du roy et de nos seigneurs, ses enfans, et en fin avoir rendu les choses si paisibles et conservé ceste couronne, ne peult nier qu'elle n'ayt esté par don et spéciale grace guidée de l'esprit de Dieu : estant certain que la prudence et sagesse et tout le conseil humain n'eust peu suffire à conduire et conserver un Estat si battu et agité, comme nous avons veu cestuy-ci depuis dix ans. »

Après la décoration de la fontaine de Ponceau venait celle de la porte aux Peintres (2). « Et pour ce que la porte aux Peintres est de tout temps une place dédiée à telle solemnité y avoit en ceste porte un arc triumphal à deux faces d'ordre corinthien de la plus belle et riche architecture que l'on pourroit inventer. » C'était en effet à cette porte aux Peintres que se déployait ordinairement dans les fêtes publiques, sinon toujours le plus de luxe et de richesse, du moins le plus de goût et de recherche. Il semblerait que les artistes de chaque époque se soient piqués d'émulation pour faire ressortir dans ces occasions un point de la ville qui portait leur nom. Quoi qu'il en soit, ici, en 1571, les compositeurs de la fête avaient cherché à se surpasser. Nous n'entreprendrons pas ici la description de cette décoration, nous nous contenterons de faire observer qu'elle était destinée en partie à rappeler la mémoire de Henri II, dont la statue

(1) C'est ainsi qu'il dit qu'elle a surpassé Lucrèce en chasteté « n'aïant voulu depuis le décez du feu roy Henry son seigneur et mari rentrer en nopces : combien, a-t-il soin d'ajouter, qu'elle fût en aage médiocre et de virilité pour ce faire. » Comme Artémise, elle s'est signalée par sa piété envers son mari « comme assés le démonstre l'entreprise indicible et admirable qu'elle a faict commencer à Sainct-Denis en France, pour honorer sa sépulture. Ouvrage que l'on peult dire l'un des plus grandz, merveilleux et admirables du monde. » Il n'y a guère à retrancher de ce dernier jugement, qui prouve du goût dans celui qui le porte, et aussi que la réputation de nos grands artistes de la renaissance était déjà à la hauteur de leur mérite.

(2) La porte aux Peintres était située rue Saint-Denis entre la rue du Petit-Hurleur et la rue aux Ours.

s'y voyait placée entre deux colonnes, avec sa devise : PIETATE ET JUSTITIA. « Sous l'une desquelles, ajoute notre relation, estoient plusieurs livres fermez à grosses boucles et un éléphant : et sous l'autre un grand œil en forme de soleil rayonnant : l'une signifiant la religion catholique par lesdictz livres fermez, ausquelz sont contenus les saincts mistères qui ne se doivent communiquer aysément au peuple (1). Et par l'éléphant la révérance que nous devons avoir à la religion. » Explication baroque et qui ne témoigne guère du goût des poëtes lauréats et autres qui s'étaient chargés de la composition de cette fête. Au même endroit, dans un tableau de Cadmus semant les dents du dragon, ils veulent qu'on voie François Ier tuant le dragon de l'Ignorance et plantant en France les bonnes lettres hébraïques, grecques et latines. Au reste tous leurs vers, sentences et inscriptions sont détestables. Heureusement qu'il y avait là Germain Pilon pour racheter par la richesse et les pompes de son art, toutes ces pauvretés dites poétiques (2).

Un peu plus loin que la porte aux Peintres et devant l'église du Sépulcre (3), se voyait, sur un piédestal de douze pieds de haut, une statue colossale de Junon « nopcière, qui préside aux mariages. »

« Ceste Junon estoit faicte d'estuc si blanc et si bien taillé qu'il n'y avoit celluy qui ne le print pour vray marbre. »

Afin de compléter l'allégorie une figure de l'Hyménée avait été placée par-devant la fontaine des Innocents. Sur son piédestal cinq flambeaux brûlaient en répandant une odeur aromatique, et les bouches de bronze qui l'ornaient, versaient de l'eau venant de la fontaine.

(1) La réflexion n'était pas hors de propos, en 1571, au fort d'une guerre de religion.

(2) Ce n'est pas là, il est vrai, l'avis de l'auteur de notre relation, car en transcrivant une assez longue pièce de vers latins il dit qu'ils sont de « Jean Dorat poëte du roy ès langues grecque et latine ; que je puis dire sans faire tort aux autres le premier de l'Europe. »

Il faut pourtant en excepter quelques sentences tirées de l'antiquité grecque et qui ont conservé quelque chose de la limpidité de leur source. Par exemple ce fragment d'un vers d'Homère : Διὸς ἔκδικον ὄμμα, qu'ils ne traduisent pas trop mal par : *l'œil de Dieu est justicier.* Au reste le grec abonde dans cette entrée de 1571. Il semble que le jeune collége de France ait tenu à gagner ses éperons. Pourtant il est probable que si les bons Parisiens avaient eu le choix, ils auraient préféré les fontaines de vin des entrées du XVe siècle.

(3) L'église du Saint Sépulcre était située rue Saint-Denis, entre l'église Saint-Leu et la rue Aubri-le-Boucher. Elle fut vendue, comme propriété nationale, en 1791, et l'on construisit sur son emplacement ce pâté de maisons qu'on appelle la *Cour Batave.*

Devant le Châtelet, sur la place qu'on appelait l'Apport Paris, se voyait une vaste perspective « de platte peinture; » c'était une espèce de colonnade à l'antique, ornée de figures allégoriques, derrière laquelle « se voyoit un double rang de fenestres renfoncé bien avant en perspective : remplie de dames et damoisellcs regardant par ces fenestres, comme s'il y eust eu une rue en icelle. »

En dernier lieu on trouvait la riche décoration du pont Notre-Dame; « à l'entrée duquel estoit un arc triomphal d'ordre tuscan, et d'une mode qui n'avoit jamais esté veuë..... faict de rochers parmi lesquelz estoient meslez des coquilles de limax, et herbages telz qu'on les veoid aux bordz des rivières. » Aux deux côtés de cet arc de triomphe étaient représentés les fleuves de Marne et de Seine, et, au sommet, le magnifique vaisseau de la ville de Paris, voguant à toutes voiles.

« Passant lequel arc et entrans dans le pont Nostre-Dame sembloit que ce fussent les Champs Élisées tant il estoit revêtu de toutes parts de décoration et magnificence, n'y aiant maison celle part où il n'y eust une nymphe ou naiade, relevée en bosse représentant le naturel, les unes chargées de fruitz, les autres de fleurs, autres de rasins, autres d'espicz de bled, comme les offrant et présentant au roy, pour monstrer l'abondance de toutes choses estre retournée en France par le moien de son édict de pacification : entre lesquelles y avoit des festons de lierre, et grandes armoiries entre deux, tant dudict sieur roy, de la roine sa mère, messeigneurs ses frères, que de la ville de Paris, le tout dressé et couché par mesure et proportion convenable, sans qu'il y eust un point qui passast l'autre (1). »

« Le dessus estoit un double compartiment de lierre dressé en plateforme, par parquetz et entrelatz de mesure, parmi lesquelz estoient autres armoiries avec chiffres et devises de divers ornements. » Et ici nous dirons comme l'auteur de notre relation « dont pour n'ennuier le lecteur, est icy représenté le pourtraict (2). »

Il y eut quelques changements de faits à toute cette ordonnance pour l'entrée de la reine; on les trouvera dans les pièces que nous donnons à la suite. Nous passons maintenant au cortége.

(1) Toute cette décoration devait être d'un charmant effet. Au reste si, comme nous l'avons supposé, les artistes devaient se piquer d'honneur quand il s'agissait de leur porte aux Peintres, à son tour la ville devait donner tous ses soins à décorer richement son pont bien-aimé.

(2) Voir la pl. 103, n° 2.

CORTÉGE DU ROI (1).

Le mardi 6 mars 1571, le roi Charles IX arriva sur les six heures du matin, par un temps magnifique (2), au prieuré de Saint-Lazare, au haut du faubourg Saint-Denis. On y avait dressé près du logis du prieur un vaste échafaud couvert de riches tapisseries, auquel on accédait par deux escaliers, l'un pour la montée, et l'autre pour la descente. Là sur un siége recouvert de velours azuré, semé de fleurs de lis d'or et surmonté d'un riche dais, le roi, entouré de ses frères, de sa cour et de ses grands officiers s'assit pour voir passer le cortége dans l'ordre suivant :

Parurent d'abord les quatre ordres mendiants, cordeliers, carmes, augustins et jacobins ;

Puis le clergé des paroisses, en surplis ;

Ensuite l'université, c'est-à-dire :

Les docteurs et gradués des quatre facultés, arts, médecine, décret et théologie ;

Les lecteurs du roi en lettres hébraïques, grecques et latines, comme aussi en mathématiques et autres parties de la philosophie ; tous vêtus de leurs chappes et habits accoutumés ;

Les douze bedeaux de l'université, avec leur masse d'argent doré ;

Le recteur vêtu de sa robe d'écarlate et coiffé de son chaperon de menu-vair. « Après lequel estoient les procureurs et messagiers des nations : qui estoit une belle chose à veoir, veu le grand nombre d'hommes doctes en toutes langues et sciences, remarquez en cette compagnie, sans que les longues guerres qui ont esté en cē royaume ayent diminué le cours d'icelle université, la plus célèbre et florissante du monde. »

Après le clergé et l'université, ce qui, au moins pour l'année 1571, où nous sommes, doit nous représenter la vertu et la science, venait une partie du cortége capable de faire battre d'un légitime

(1) Nous donnons ici l'ordre de ce cortége tel qu'il se trouve dans les registres de l'Hôtel de Ville, en l'abrégeant un peu, mais en conservant scrupuleusement tout ce qui se rapporte aux costumes des différents corps qui le composaient. Au reste cette partie de la relation de l'entrée de 1571, a été imprimée par Félibien dans son *Histoire de Paris* et par Godefroi, dans son *Cérémonial*.

(2) « A quoy aidoit et portoit faveur le beau jour qu'il faisoit lors. » (Relation imprimée.)

orgueil notre cœur de bons bourgeois de Paris. Nous avons nommé le corps de la Ville.

Et d'abord, cette troupe de dix-huit cents hommes de pied (1), presque tous de bonne mine, et à coup sûr tous de mine solide, qui s'avancent en bon ordre, marchant sept par sept, au son des fifres et des tambourins, ce n'est rien moins que les *gens des mestiers*. Les uns sont des arquebusiers et portent en tête le morion gravé et doré, les autres sont des piquiers et sont armés de corselets et de bourguinottes (2). Ils forment trois bandes, chacune de six cents hommes, commandées par deux capitaines, deux lieutenants et deux enseignes. La première, ou l'avant-garde, a les chausses et les pourpoints blancs, chamarrés et bandés de velours rouge, l'écharpe de taffetas gris. La seconde, ou le centre, se distingue par ses chausses et ses pourpoints gris, bandés et chamarrés de velours rouge, l'écharpe en taffetas blanc. La troisième, ou l'arrière-garde, tranche sur les autres par ses chausses et ses pourpoints rouges, chamarrés et bandés de velours blanc, avec l'écharpe de taffetas blanc.

« Cette compagnie, passant devant S. M. la salua d'une escoppeterie si bien faicte qu'elle monstra en recevoir grand contentement, d'autant plus qu'elle les cognut tous vrais hommes de guerre, expérimentez et bien adroicts au maniement des armes, et dignes de lui faire un bon service si l'occasion s'y présentoit (3). »

Après les gens des métiers venaient les cent arquebusiers à cheval, trois par trois, précédés de trois trompettes et commandés par un capitaine, un lieutenant, un enseigne et un guidon. Ils étaient vêtus de leurs hoquetons (4) d'orfévrerie à la devise du roi et aux armoiries de la Ville, dont les extrémités étaient couvertes et enrichies de broderie. Par-dessus leurs hoquetons, ils portaient leurs saies de leurs couleurs ordinaires; leurs manches étaient de mailles. Tous armés de leurs longues arquebuses, l'arçon à la selle et la mèche allumée.

Puis venaient, dans le même ordre et vêtus de même, les cent

(1) En six enseignes élus par les dix-sept métiers. A l'entrée de Henri II leur nombre est plus considérable. On y voit figurer les imprimeurs, au nombre de trois cent cinquante environ « tous habillez de noir, ayant plumes blanches et équipez en gens de guerre. » Voy. le *Cérémonial* de Godefroi, t. I, p. 859.

(2) La bourguinotte était le casque des piquiers, comme le morion celui des arquebusiers.

(3) Nous espérons que notre bon échevin ne prévoyait guère alors le 24 août 1572.

(4) Le hoqueton était une sorte de pourpoint militaire rembourré de coton. La saie que l'on mettait par-dessus était un habit d'une forme large et carrée.

archers de la Ville, ayant chacun une couple de pistolets à l'arçon de leur selle.

Ces archers étaient suivis des cent arbalétriers, équipés de même.

Après eux venaient les menus officiers de la Ville jusqu'au nombre de cent cinquante, portants robes mi-parties de rouge et bleu, les chausses de même, et ayant chacun un bâton blanc à la main. Ils étaient conduits par deux sergents de la Ville, à cheval, vêtus de semblables robes mi-parties et brodées sur la manche gauche du navire d'argent.

Dans cette cavalcade brillante, qui caracole si joyeuse et si pimpante, au son des trompettes et des clairons, vous avez reconnu les enfants des principaux bourgeois et marchands de Paris. Leurs casaques à manches pendantes, de velours cramoisi, sont tellement chamarrées de passements, de cordons et de cannetilles (1) d'argent, qu'à peine en peut-on distinguer l'étoffe. Par-dessous ils portent la cuirasse. Mais il ne paraît de leur armure que leurs brassards, qui, sont richement gravés et dorés. Ils sont coiffés de chapeaux de velours noir, garnis de panaches aux couleurs du roi, dont les cordons faits de grosses perles entremêlées de diamants, de rubis, et d'autres pierres précieuses, sont d'une valeur inestimable. Tous sont montés sur des chevaux d'Espagne, ou d'autres beaux chevaux de service, et ne manquent pas de grâce à la passade, à la voltige et à la pennade. Des pages, montés et vêtus à peu près comme eux, portent leurs armets et leurs gantelets. Cette belle troupe, au nombre de cent cavaliers, s'est rassemblée le matin à Saint-Martin des Champs, et de là est allée saluer le prévôt des marchands et les échevins, qui leur ont assigné cette place honorable.

Après eux, venaient, aussi à cheval, et marchant de front, le Maître des OEuvres de charpenterie de la Ville, celui de la maçonnerie, et le capitaine de l'artillerie, vêtus, par-dessus leurs pourpoints de satin rouge cramoisi, de casaques de velours noir passementées d'argent.

Ces huit sergents de la Ville, à cheval, nous annoncent un personnage d'importance. Et, en effet, voici :

Messire Claude Marcel, prévôt des marchands. Sur une robe mi-partie de velours cramoisi brun et de velours tanné, qui est fourrée d'une excellente martre zibeline, il porte la saie de satin rouge cramoisi, à boutons d'or. Il est pacifiquement monté sur une mule

(1) Cannetille, petite tresse qui servait à chamarrer ou broder les habits.

harnachée de velours noir frangé d'or à boucles et clous dorés, la housse bandée et frangée de même, traînant jusqu'à terre. Devant lui, et à pied, marchent quatre hommes vêtus à ses couleurs; l'un d'eux porte sur l'épaule un bâton couvert de velours cramoisi cannetillé d'argent, auquel sont suspendues les clefs de la ville, à un gros cordon d'argent et de soie aux couleurs du roi. A ses côtés sont deux de ses laquais, vêtus de ses couleurs.

Derrière lui viennent les quatre échevins, vêtus de robes de velours semblables à la sienne et doublées de penne de soie noire. Ils sont coiffés de bonnets de velours. Leurs mules sont enharnachées de velours noir bordé de passements de soie noire, à boucles et clous dorés, la housse bandée et bordée de même. Devant chacun d'eux marchent deux laquais vêtus de leurs couleurs.

Après les échevins s'avancent le procureur de la Ville, le receveur de la Ville et le greffier. Le premier vêtu d'une robe de velours cramoisi, le receveur, de velours tanné, et le greffier comme les échevins.

Ces trois officiers sont suivis des vingt-quatre conseillers de Ville en robes de satin noir, et des seize quarteniers en robes de damas noir.

Voici venir après eux ce que nous appellerions aujourd'hui les représentants du commerce et qu'on appelait alors les maîtres de la marchandise, au nombre de vingt-quatre, savoir: les quatre gardes de la draperie, vêtus de robes de velours tanné; les quatre de l'épicerie et apothicairerie, en velours noir; les quatre de la grosserie et de la mercerie, en velours violet; les quatre de la pelleterie, en velours pers fourré de loup-cervier; les quatre de la bonneterie, en velours tanné; enfin les quatre de l'orfévrerie, en velours cramoisi. Ils sont accompagnés de trente-deux des principaux bourgeois et notables marchands de la ville, « honnestement habillez. »

Après le corps de la Ville, représentant le pouvoir municipal, venait le Châtelet, représentant le pouvoir royal.

Sa marche s'ouvre par la compagnie du chevalier du guet, forte de cent cinquante hommes, reconnaissables à l'étoile qu'ils portent sur la poitrine et sur le dos. D'abord les cent arquebusiers à pied, fifres et tambours en tête; conduits par un lieutenant, marchant sur cinq de rang, le morion en tête et vêtus de mandilles (1) de bro-

(1) *Mandilles.* Furetière définit le mandille une sorte de manteau « que portoient il n'y a pas longtemps les laquais et qui les faisoit distinguer des autres va-

derie aux couleurs du roi. Puis le chevalier du guet, le sieur Testu, armé d'une riche cuirasse et portant par-dessus une casaque de velours cramoisi chamarrée de cordons d'argent, s'avance entouré de ses pages et de ses laquais, et suivi de cinquante arquebusiers à cheval, tous bien armés et bien montés, et portant des saies brodées, semblables à celles des gens de pied, mais plus riches.

Venaient après, avec fifres et tambourins, les onze-vingts sergents à pied, habillés aux couleurs du roi ; les deux tiers d'arquebusiers, le morion en tête, et le reste de piquiers, armés de corselets blancs, à l'exception de dix ou douze hallebardiers qui se tenaient autour de l'enseigne.

Cette troupe guerrière faisait place à la troupe plus pacifique des cent notaires au Châtelet, des trente-deux commissaires et des audienciers; tous vêtus de robes longues et de saies de velours ou de satin noir.

Les sergents de la douzaine, avec leurs hoquetons d'orfévrerie à la devise du roi, précédaient immédiatement le prévôt de Paris.

Celui-ci, bien monté et richement armé et habillé, avait devant lui deux pages, dont l'un portait son armet et l'autre ses gantelets, et entre eux, son écuyer. Tous montés sur des chevaux d'Espagne.

Le prévôt était suivi de son lieutenant civil, de son lieutenant criminel et de son lieutenant particulier, tous trois vêtus de robes d'écarlate et de chaperons de drap noir à longues cornettes. De même pour les deux avocats du roi et le procureur du roi ; lesquels marchaient en tête des vingt-quatre conseillers au Châtelet, suivis eux-mêmes des plus notables avocats et procureurs de ce siége.

Les sergents à cheval avec leur enseigne et leur guidon, tous en casaques grises passementées d'incarnat et de blanc, fermaient la marche du Châtelet.

Le Châtelet passé, venaient, dans toute leur gravité et leur importance, les quatre compagnies souveraines : la cour des monnaies, la cour des aides, la cour des comptes et le parlement.

Pour la cour des monnaies, c'étaient d'abord les généraux des monnaies, vêtus, tant ceux de robe longue que ceux de robe courte, de damas ou de taffetas noir. Ils avaient devant eux leurs six huissiers avec le greffier, et précédaient les deux présidents en longues

lets. » Il était fait de trois pièces, dont l'une pendait sur le dos et les autres sur les épaules.

robe de satin noir (1). Les principaux officiers de la monnaie et les plus considérables des changeurs de la ville se pressaient derrière eux.

Pour la cour des aides, après les huissiers et le greffier, venaient les présidents, en robe de velours noir, le général des finances de la généralité de Paris, marchant avec eux, vêtu d'une robe de satin noir; puis la foule des conseillers, en robe d'écarlate et en chaperon noir (2), suivis des élus et des officiers des greniers à sel de la même généralité.

Suivaient messieurs de la chambre des comptes, précédés de leurs huissiers et de leurs deux greffiers en robe de damas noir. C'étaient, les six présidents, vêtus de leur longue robe de velours noir, les maîtres, de satin, les correcteurs et auditeurs, de damas et taffetas noir. Derrière eux, quelques officiers comptables.

Messieurs de la cour de parlement marchaient ensuite dans leur ordre accoutumé. Et d'abord les huissiers, suivis des quatre notaires et greffiers, criminel et des présentations, vêtus de robes d'écarlate (3). Le greffier civil après eux, seul, portant sa robe fourrée de menu-vair, et après lui, le premier huissier, aussi seul, portant robe d'écarlate avec bonnet carré de drap d'or fourré de menu-vair épuré.

Après ces officiers inférieurs, venaient les six présidents à mortier, vêtus de leurs grandes chappes d'écarlate, et en tête le mortier de velours noir à la bande de toile d'or.

Le premier président, messire Christophe de Thou, ayant, comme signe distinctif, trois petites bandes de toile d'or sur l'épaule gauche de sa chappe.

Après les présidents à mortier, venaient les présidents aux enquêtes et les conseillers, tant laïques qu'ecclésiastiques; enfin les deux avocats généraux et le procureur général, mêlés aux avocats, tous portant robes d'écarlate et chaperons fourrés de menu-vair (4).

(1) Dans l'entrée de Henri II, il n'est question que d'un président. Il est vêtu de velour noirs. Les généraux, de satin de la même couleur.

(2 Dans l'entrée de Henri II, ces conseillers sont appelés généraux. Ils sont vêtus de robes rouges, d'écarlate, portant le chaperon sur l'épaule, noir, à bourrelet. L'écarlate était un drap de qualité supérieure.

(3) On voit par l'entrée de Henri II que ces quatre greffiers portaient à leur ceinture des écritoires dorées; le chaperon fourré sur l'épaule. Indépendamment de la robe du greffier civil, il y est parlé de son épitoge.

(4) « Tous observans une gravité si grande qu'il n'est pas possible de plus. » (Enée de Henri II.)

A mesure que ce long et brillant cortége arrivait au prieuré de Saint-Lazare, et défilait devant le roi, les corps constitués montaient l'escalier dont nous avons parlé et faisaient leurs harangues. Le roi avait à ses côtés son frère le duc d'Anjou, lieutenant général du royaume, le duc d'Alençon son second frère, le duc de Lorraine son beau-frère, le prince dauphin, et une foule de grands seigneurs. Très-près de lui se tenait le chancelier de Birague, accompagné des dix maîtres des requêtes alors en quartier. Le prévôt des marchands, accompagné des échevins et suivi de la plupart des conseillers de Ville, vint à son tour faire sa harangue. Les registres de l'Hôtel de Ville ne nous l'ayant pas conservée, ce sera autant d'épargné pour la patience du lecteur, déjà bien mise à l'épreuve. Quoi qu'il en soit, après sa harangue, le prévôt des marchands, resté un genou en terre, baisa les clefs de la ville, puis les présenta au roi, qui les prit et les remit au duc d'Anjou avec ordre de les donner à la garde écossaise. Celle-ci les rapporta aussitôt au bureau de la Ville; « déclarant que le roy les renvoyoit à la Ville, se confiant en eulx comme ses très-bons, très-loyaux et fidelles subjects. Ce faict s'en retournèrent tous lesdicts estats, au mesme ordre qu'ils estoient venus. »

Nous venons de nous excuser auprès du lecteur, craignant, non sans raison, que la longueur et la monotonie de ces détails n'aient épuisé sa patience. Cependant il faut bien que nous fassions ici un nouvel appel à son attention, car nous n'avons pas tout vu, tant s'en faut. Nous n'avons vu encore que la Ville; reste la cour qui, elle aussi, toujours bien entendu en 1571, mérite d'attirer nos regards. Suivons donc de l'œil cette seconde partie du cortége.

La marche s'ouvre par les maîtres des requêtes habillés de longues robes de velours noir. Suivent les deux huissiers de la chancellerie en robe de velours violet cramoisi, la masse au poing; puis le grand audiencier et le commis du contrôleur, en robe de velours noir.

Cette belle haquenée blanche caparaçonnée et couverte d'une grande housse de velours semée de fleurs de lis d'or et traînant jusqu'à terre, que porte-t-elle si majestueusement dans ce coffret couvert d'un grand crêpe et posé sur un coussin de velours bleu semé de fleurs de lis d'or?

Elle porte le sceau royal. Deux laquais du chancelier la conduisent par la bride, et à ses côtés, les quatre chaufecires, à pied, et tête nue, tiennent les courroies du sceau. Derrière cet emblème de la puissance royale, et comme ne devant jamais le perdre de vue, s'avance le chancelier. Il est vêtu d'une robe de velours cramoisi

brun, et monte une mule harnachée de velours pareil, avec la housse à franges d'or. Quatre de ses laquais marchent à pied à ses côtés. Son écuyer et son secrétaire le suivent à cheval.

Un peu après le chancelier vient le prévôt du duc d'Anjou, accompagné de ses archers. Cent chevau-légers sous la charge du seigneur de Montreuil, grand prévôt de France. Le seigneur de Caulby, capitaine des guides, suivi de ses quatre guides, entretenus à la suite du roi.

Cette troupe de jeunes cavaliers dont les rangs sont mêlés, ce sont les pages des gentilhommes de la chambre, ceux des chevaliers de l'ordre, et ceux des maréchaux de France.

Voici le grand prévôt de France accompagné de son lieutenant de robe longue et de son lieutenant de robe courte. Son escorte est formée de ses exempts, de ses sergents et de ses archers. Ces derniers a cheval et vêtus du hoqueton d'argent.

Ces cavaliers aux casaques de velours gris, richement bandées de passement d'argent et de soie orangée, ce sont les archers de la garde du duc d'Alençon. Et ceux-ci aux casaques de velours vert, richement passementées d'argent, sont au duc d'Anjou.

Remarquez ces gentilshommes de la chambre, ces chevaliers de l'ordre et cette foule de grands seigneurs, tous si bien montés et richement vêtus de casaques de drap d'or et d'argent.

Cette brillante cavalcade a fait place aux rangs serrés des Suisses avec leurs habits de velours bigarrés; ceux du roi, d'incarnat, de blanc et de gris; ceux du duc d'Anjou, de vert, de blanc et de noir; enfin ceux du duc d'Alençon, de gris, de blanc et d'orangé.

Après les Suisses viennent les hautbois et les trompettes, habillés de velours rouge, et sonnant de leurs instruments.

Les poursuivants d'armes, les treize hérauts et le roi d'armes, revêtus de leurs cottes d'armes.

Quatre des pages du duc de Lorraine, six du duc d'Anjou et treize du roi; tous supérieurement montés; ceux du roi, sur les plus beaux chevaux de la grande écurie.

Après les pages, viennent les écuyers d'écurie du roi, c'est le seigneur de Puizet, portant le manteau royal; le seigneur de Rivau, portant le chapeau royal; le seigneur de Beauveau, portant les gantelets; M. de Roches, premier écuyer, portant l'armet royal d'où pend le mantelet royal de velours bleu semé de fleurs de lis d'or trait, fourré d'hermine et surmonté d'une couronne fermée.

Après la grande écurie, viennent les maréchaux de Dampville et de Tavannes,

Derrière eux les sommeliers d'armes du roi.

Puis le cheval de parade du roi, conduit par deux écuyers d'écurie, à pied. Il est entièrement couvert d'un grand caparaçon de velours bleu semé de fleurs de lis d'or trait, traînant à terre. A droite de la selle, pend la masse d'armes du roi, de l'autre côté, son estoc.

Vient ensuite le grand écuyer, le comte de Charny, portant en écharpe l'épée de parade du roi. Il est monté sur un grand cheval du roi, caparaçonné comme le cheval de parade. Des écuyers et des cavalcadours lui forment une escorte.

Après le grand écuyer, vient le duc de Guise, ayant à la main son bâton de grand maître. Il précède le roi.

Devant le roi, s'avance la brillante foule de ses laquais et ses écuyers, en velours cramoisi brodé d'argent, chaussés de bottes blanches à éperons dorés; Nambut, huissier de l'ordre et Boisgirot, huissier de la chambre, tous deux en velours blanc et portant leurs masses. Aux côtés du roi, également à pied, les vingt-quatre archers de la garde. Enfin le grand chambellan, le marquis du Maine, se tient à la droite du roi, un peu sur l'arrière.

Le roi portait une armure blanche richement ciselée, et par-dessus une saie de drap d'argent frisé, très-richement garni de cannetilles et frisé d'argent. Il était coiffé d'un chapeau de toile d'argent entouré d'un cordon brodé de pierres précieuses et surmonté d'un panache blanc semé de riches perles. Il montait un superbe cheval, bardé et caparaçonné de toile d'argent, qu'il maniait fort dextrement.

Derrière le roi, venaient ses frères, les ducs d'Anjou et d'Alençon ;

Puis le duc de Lorraine et le prince dauphin;

Les ducs de Nemours et d'Aumale;

MM. de Méru, de Thoré et de Candale;

Les comtes de Retz et de Lansac, capitaines des deux cents gentilshommes de la maison du roi, suivis de leurs compagnies;

Enfin les quatre capitaines des gardes, M. de Nançay, le vidame de Chartres, le vidame du Mans et le comte d'Auchy, suivis des quatre compagnies des archers de la garde;

Le maître des cérémonies, le seigneur de Chemaulx, allait et venait pour donner les ordres.

Tel fut l'ordre dans lequel le cortége partit du prieuré Saint-Lazare. Quand le roi arriva à la porte Saint-Denis, il y fut salué de nom-

breuses décharges d'artillerie. C'étaient celle de son arsenal et celle de la Ville. Les quatre échevins tinrent suspendu sur sa tête un riche dais de velours bleu semé de fleurs de lis d'or, à broderies et à franges d'or, et le conduisirent ainsi depuis la porte Saint-Denis jusque devant l'église de la Trinité. Là, ils furent relayés par les quatre gardes de la draperie, qui portèrent le dais jusqu'à l'église Saint-Leu, où les merciers le reçurent; puis le laissèrent aux pelletiers; ceux-ci arrivés au Châtelet, l'abandonnèrent aux bonnetiers. Les bonnetiers le remirent, devant Saint-Denis de la Châtre aux orfévres qui le portèrent jusqu'à Notre-Dame; et, au retour, de Notre-Dame jusqu'au Palais.

Tout ce cérémonial était réglé à l'avance et non, souventes fois, sans de grandes difficultés. On comprend combien les divers corps de la marchandise tenaient à un privilége qui les rapprochait, ces jours-là, de la majesté royale.

Au sortir de Notre-Dame, où le roi descendit pour aller faire sa prière, « comme il est de bonne et louable coutume, » il prit la rue de la Calandre pour se rendre « au Palais, où il entra accompagné desdicts princes et seigneurs, par le grand escallier qui conduit à la salle des Merciers; et trouva ledict Palais paré et orné, non-seulement de très-belles et riches tapisseries, mais aussi de plusieurs singularitez (1). »

« Le soir, en la grande salle dudict Palais, fut faict le souper royal, où S. M. se rendit avec aultres habits que ceux de ladicte entrée, ayant la robe et chausses de satin incarnadin, tout faict de broderie couvert de perles, icelle robe fourrée de loups-cerviers, le collet parfumé (2), le bonnet de velours noir, garny de fort riches pierreries et d'une plume blanche. »

C'était sur cette immense table de marbre qui, comme on le sait, occupait l'une des extrémités de la grande salle, que fut dressé ce souper. Un riche dais de velours bleu semé de fleurs de lis d'or s'élevait au-dessus de la place occupée par le roi. Il avait à sa droite le duc d'Anjou, le duc de Lorraine et le cardinal de Bourbon ; à sa gauche, le duc d'Alençon et le prince dauphin. Le duc de Guise servait de son état de grand maître, le duc de Nemours d'échanson, le marquis

(1) Il est à regretter que le narrateur qui nous a traînés si longuement dans tous ces détails, ne nous dise ici rien de plus, et ne nous apprenne pas en quoi consistaient ces *singularitez*.

(2) La mode de parfumer le linge était venue d'Italie, avec beaucoup d'autres mollesses moins pardonnables, à la suite de Catherine de Médicis.

du Maine, d'écuyer tranchant (1). Les plats étaient apportés par les gentilshommes de la chambre.

Au-dessous de la table de marbre, trois autres tables étaient dressées, l'une, à droite, vers la porte de la salle aux Merciers, pour les seigneurs, les ambassadeurs et les chevaliers de l'ordre. L'autre, à gauche, entre la chambre au Plaidoyer et la chapelle, pour le parlement et les autres cours souveraines. La troisième, en face la table royale, et à l'autre extrémité de la salle, pour le corps de la Ville.

ENTRÉE DE LA REINE.

La reine Élisabeth d'Autriche, qui avait été sacrée dans l'église abbatiale de Saint-Denis le 25 mars 1571, fit son entrée solennelle dans Paris, le jeudi suivant 29 mars 1571.

Cette entrée se fit avec la même pompe et dans le même appareil que celle du roi. La reine se rendit, dès neuf heures du matin au prieuré Saint-Lazare et y occupa le même trône qui avait servi pour le roi. Devant elle défila le même cortége et dans le même ordre. Il n'y eut que quelques différences dans les costumes, différences que nous allons signaler.

On s'appliqua à les rendre d'une richesse plus gracieuse. Ainsi, par exemple, les enfants des notables ne portaient point de cuirasses et avaient remplacé leurs casaques par des pourpoints de satin blanc découpés.

Le chevalier du guet ne portait plus la cuirasse et était habillé de toile d'argent.

Le prévôt de Paris, au lieu de son armure, avait une robe de drap d'or frisé. Il n'était accompagné que de son lieutenant criminel et de son lieutenant particulier (1).

Les cours souveraines étaient habillées de même qu'à l'entrée du roi.

Après la cour des comptes venaient les maîtres d'hôtel du roi et de la reine.

Dans le reste du cortége, on remarquait les ambassadeurs de Venise, d'Écosse et d'Espagne, et le nonce du pape.

Quant à l'entourage propre de la reine, voici ce qu'il fut :

Après les hérauts d'armes, venaient deux de ses pages, tête nue

(1) Le nom du pannetier est omis dans notre document.

(2) Le lieutenant civil était malade.

et à cheval, habillés de toile d'argent; leurs chevaux harnachés de même. L'un portait à l'arçon de sa selle le portemanteau de la reine, et l'autre, derrière lui, sur la croupe de son cheval, l'écrin royal.

Après les pages il y avait un écuyer de la reine, vêtu de velours blanc, son cheval harnaché de toile d'argent.

Venait ensuite le cheval de croupe de la reine. C'était un cheval blanc, couvert d'une toile d'argent traînant jusqu'à terre; la housse et la planchette qui était sur la housse, de même. Il était monté par un page habillé comme les deux premiers.

Après le cheval de croupe, venait la haquenée de parade, entièrement blanche, couverte et harnachée comme le cheval. Elle était conduite par la bride, par deux écuyers de la reine, en robe de velours blanc et en saie de toile d'argent. Deux pages portaient les pans de la housse.

Venaient ensuite sur une double haie les deux cents gentilshommes de la maison du roi, à pied, vêtus de drap de soie, enrichi d'or et d'argent, armés de haches, et portant au cou de riches chaînes d'or;

Après, les laquais de la reine, tête nue et en habits de toile d'argent;

Le prévôt de Paris;

Les cardinaux de Bourbon et de Lorraine; puis ceux de Guise, de Pellevé et d'Est;

Un peu en avant de la litière de la reine, à gauche, le comte de Fiesque son chevalier d'honneur; à droite, le duc de Guise, grand maître de France; tous deux supérieurement montés.

Immédiatement devant la litière marchaient deux huissiers de la chambre du roi, vêtus de velours blanc et portant leurs masses comme à l'entrée du roi.

La reine venait ensuite. Elle était seule, dans une litière toute tapissée de toile d'argent qui traînait jusqu'à terre. Les mulets, harnachés de même, étaient montés par des pages, la tête nue.

La reine était vêtue d'un surcot d'hermine, couvert de pierreries, d'un corset (1) et du manteau royal. Elle était couronnée « d'une couronne d'or, enrichie d'infinies perles et pierreries très-exquises, curieusement appliquées. » A ses côtés, se tenaient, à sa droite, le duc d'Anjou, et à sa gauche, le duc d'Alençon, montés sur des chevaux d'Espagne superbement harnachés.

(1) On sait que le *corset* était ce gracieux vêtement qui embrassait étroitement tout le corsage et s'arrondissait sur les hanches. Tel on le voit, par exemple, sur les statues de Valentine de Milan.

On portait sur la reine un riche poêle de drap d'or. Aux côtés de sa litière marchaient les vingt-quatre archers de la garde du roi, couverts de leurs hoquetons blancs faits d'orfévrerie, et derrière venaient, aussi à pied, quatre de ses écuyers d'écurie, en robe de velours blanc et en saie de toile d'argent.

La litière de la reine était suivie d'une autre où se trouvaient les deux sœurs du roi, la duchesse de Lorraine et madame Marguerite. Aux portières se tenaient le duc de Lorraine et le prince Dauphin.

Après ces deux litières, venaient, sur de belles haquenées blanches, harnachées de toile d'argent, sept dames habillées de surcots d'hermine, avec corsets, manteaux et cercles de duchesse; c'étaient:

La princesse de Condé, accompagnée du duc de Nemours;
Madame de Montpensier, accompagnée du marquis du Maine;
La princesse Dauphine, accompagnée du marquis d'Elbeuf;
La princesse de La Roche-sur-Yon, accompagnée du maréchal de Damville;
La duchesse de Nemours, accompagnée de M. de Méru;
La duchesse de Guise, accompagnée de M. de Thoray;
Madame la connétable, dame d'honneur de la reine, accompagnée de M. de Candalle, son gendre.

Chacune de ces dames était suivie de deux laquais et d'un écuyer, à pied, qui portait la queue de leur manteau.

Suivaient: la maréchale de Damville, avec le vicomte de Turenne;
La maréchale de Tavannes, avec M. de La Chapelle des Ursins;
La comtesse de Fiesque, avec M. de Saint-Supplice;
La comtesse de Retz, avec M. de La Vauguyon;
Madame de Villequier, l'aînée, avec M. de Montpezat;
Madame de Biron, avec M. de Strossy;
Madame de Froze, avec M. de Canaples;
Madame de Latour, avec M. de Sourdis.

Ces huit dernières dames étaient parées de toile d'argent enrichie de perles et de pierreries.

Venaient après quatre chariots de la reine, traînés chacun par quatre chevaux hongrois, conduits par des cochers de cette nation, vêtus à la hongroise. Ces chariots étaient couverts de toile d'argent, mais seulement par le haut, et enrichis de houppes d'argent et de soie blanche; les bois, les rouages et les limons étaient argentés d'argent fin. Dans chacun d'eux se trouvaient six demoiselles de la

reine, vêtues de robes de toile d'argent enrichies d'une infinité de boutons d'or, de perles et de pierreries.

La marche était fermée par la maison du roi.

Le lendemain la ville donna à dîner à la reine dans la grande salle du palais épiscopal, au sortir de la messe.

« Le lendemain ladicte dame alla oyr la messe en l'église Nostre-Dame, accompagnée de madame la duchesse de Lorraine, madame Marguerite, sœur du roy, et plusieures princesses, dames et damoiselles, et quelques gentils-hommes de leur suitte. Où le prévost des marchands et eschevins, suiviz du greffier, recepveur, procureur, conseillers et aulcuns des enffans de la Ville, vindrent au devant de Sa Majesté pour la supplier leur faire cest honneur vouloir prendre son disner en la maison épiscopalle d'icelle église, suivant l'humble requeste qu'ilz lui en avoient faict le jour précédent. Ce que volunctairament elle leur octroya, et fut conduicte par une gallerye faicte exprès, régnant depuis la porte de l'église jusques à ung grand escallier fort magnifiquement orné et décoré, par lequel elle monta en la grande salle préparée pour cest effect; où, entrant, fut saluée d'un grand nombre de trompettes, clairons et cornetz, tesmoignant la joie incrédible que chacun tesmoignoit de sa venue.

« Arrivée en ce lieu se mist, et tous ceulx de sa suitte, à contempler les singularitez d'icelle salle, en laquelle, oultre l'excellence de la tapisserie à personnages faicte de soye rehaulscé d'or et d'argent, dont elle estoit tendue partout, y avoit une frize au-dessus de dix pieds de large, en laquelle estoient dix-neuf tableaux spatiez esgallement entre les pilliers, en forme de termes, soustenant le platfons de ceste salle. Lequel estoit d'une fine toille blanche de lin sur compartimens de feuilles de lierre en quadrature, enrichiz d'or eliquant, parmi lesquels estoient plusieurs rozaces d'or eslevées, chiffres, devises et armoieries tant de lad. dame que de la Ville (1).

« En ce plat-fonds estoient aussi cinq grands tableaux deppendans des dix-neuf cy-dessus mentionnez, qui font en tout vingt-quatre, contenant une fort belle histoire, non auparavant veue ne mise en lumière, laquelle fut extraicte du livre de Nonnus, poëte grec, dont la conclusion estoict comprinse en ces cinq derniers tableaux, desquelz le plus grand estoit au milieu. Auquel estoit dépeint ung grand navire, dans lequel CADMUS, représentant un roy

(1) Voy. le marché passé pour cette décoration, au prochain numéro.

ou prince du peuple, estoict avec son épouse HARMONIE, qui est la paix, gouvernant quatre autres navires par lesquelz les quatre estatz (1) estoient représentez, mis ès quatre coings dudict plat-fons, tous cinq flottans en mer, apparoissant au naturel en ce hault; qui donnoit fort bonne grâce et contentement à l'œil d'un chacun. Et attachez à quatre chaînes qui deppendoient du grand navire susdict, l'une d'or, l'autre d'argent, ung autre de cuyvre, et l'autre de plomb. A quoy Sa Majesté et ceulx de sa suitte s'arrestèrent longuement. Car, oultre la beaulté du suject de cette histoire, qui fut trouvée bien à propos, ces tableaux avoient été faicts par le premier peintre de l'Europe.

« Sa Majesté ayant quelque temps contemplé les beaultés de ceste salle, luy fut présentée l'eau pour laver et aux princesses de sa suicte, puis se mist à table où elle fut servie, selon la saison, de tous les poissons rares et exquis, tant de mer que des rivières, que l'on pourroict souhaicter (2).

« Le prévost des marchans luy servit de maistre-d'hostel. Et portoient après luy les platz les gentilzhommes et officiers de la maison de lad. dame, marchant au devant les trompettes et clairons, à chacun metz que l'on luy portoit.

« Et y avoit quatre autres tables pour les seigneurs, dames, gentilzhommes et damoiselles qui s'i trouvèrent. Esquelles les eschevins faisoient pareil office de maistre-d'hostel, suiviz des enffans de de la Ville portant la viande (3), vestus de mesmes habitz qu'ilz avoient esté le jour précédent. Et fut le service si bien ordonné, oultre l'excellence et diversité des viandes et bons vins, que plusieurs des seigneurs et gentilzhommes tesmoignèrent n'en avoir veu de leur vie le semblable.

« Le roi, pour la magnificence qu'il avoict entendue de ce festin, s'y voulut trouver en personne (4) avec messeigneurs les ducs d'Anjou et d'Alençon, ses frères, avec lesquelz print le plaisir au bal après le disner, et autres grands seigneurs qui y survindrent. Ce

(1) *Les quatre estatz.* On voit par les distiques que nous nous gardons bien de donner ici, que c'étaient : la Religion, la Justice, la Noblesse et la Marchandise.

(2) Il n'y eut que du poisson de servi à ce festin, parce que c'etait un vendredi.

(3) On n'oublie pas que par le mot *viandes* on entendait autrefois toute espèce d'aliments.

(4) Il n'eut pas à payer sa curiosité comme l'avait fait Charles VI, qui, au rapport de Juvénal des Ursins, étant allé voir incognito avec Charles de Savoisy, l'entrée de la reine sa femme Isabeau de Bavière, reçut, grâce à son incognito, d'assez bons coups de houssine de la main des sergents.

qui dura assez longuement, et jusques à ce que ladicte dame fut supplyée par lesd. prévost des marchands et eschevins prendre la collation en une autre salle prochaine, où elle se rendict avec les princesses susdictes et dames de sa suitte; comme aussy pleut au roi s'y trouver avec messeigneurs ses frères et plusieurs princes et grands seigneurs, lesquels admirèrent tous la nouveaulté de ceste collation.

« En laquelle, oultre le nombre infini de toutes sortes de confitures seiches et liquides, diversitez de drågées, cottignac (1), massepans, biscuit et autres singullaritez qui y estoient, n'y a sorte de fruict qui se puisse trouver au monde, en quelque saison que ce soict, qui ne fust là avec ung plat de toutes viandes de poissons; le tout de sucre si bien ressemblant le naturel, que plusieurs y furent trompez, mesmes les plats et escuelles, esquelz ils estoient, estoient faictz de sucre. »

Notre registre donne ici l'*interprétation des six histoires faictes de sucre*, mais comme c'est une histoire un peu longue, nous passerons outre, comme nous avons fait pour tout ce qui était poésie et invention dans cette fête. Nous nous contenterons de dire qu'après cette collation, la reine passa dans une autre salle où était dressé le magnifique buffet, chargé de vaisselle vermeille, que la Ville lui offrait pour sa joyeuse entrée.

« Ce faict, se retirèrent Leurs Majestez au pallais, où le soir furent faictes plusieurs belles et magnifiques masquarades, desquelles ne sera faict icy aucune mention, d'aultant que cela n'est du faict d'icelle Ville. »

L. DOUET-D'ARCQ.

(1) *Cottignac*, conserve de coings. On en faisait aussi d'autres fruits. La Ville se distinguait toujours dans ses cadeaux de friandises. A l'entrée de la reine Charlotte de Savoie, en 1467, elle lui offrit, entre autres choses, un cerf en confiture.

(La suite au prochain numéro.)

RECHERCHES

SUR

LE NOM ET LE CARACTÈRE DU NEPTUNE PHÉNICIEN.

Les antiquaires n'ont pu réunir jusqu'à présent qu'un bien petit nombre de renseignements sur le caractère du dieu phénicien et carthaginois, dans lequel les Grecs avaient cru reconnaître leur Poséidon. Münter, auquel nous devons le travail le plus complet sur ce sujet, ne nous en a appris que peu de chose (1), et M. Movers, dans son récent ouvrage sur les Phéniciens (2), s'est montré encore moins explicite. Les recherches que la collaboration à la Symbolique de M. Creuzer, refondue par M. Guigniaut, nous ont conduit à faire sur les origines des religions de l'antiquité, nous ont mis sur la voie de quelques données touchant ce point obscur ; nous croyons ces données nouvelles, et nous allons les présenter ici aux lecteurs de la *Revue* :

Sanchoniathon, dans son livre sur la cosmogonie phénicienne (3), mentionne un personnage mythologique dont Philon de Byblos, son traducteur grec, a rendu le nom par le nom de Ποσειδῶν, substituant ainsi, conformément à l'usage hellénique, au nom phénicien, le nom du dieu grec auquel il l'assimilait. Ce Poséidon est donné comme fils de Pontos (4), lequel est lui-même fils de Nérée; il a pour sœur Sidon. Cronos lui confie le gouvernement de Byblos, en communauté avec Baaltis et les Cabires (5). Dans ces légendes, le nom national seul de Baaltis a été conservé (6), et encore Philon a-t-il eu soin de faire remarquer que cette déesse est la même que Dioné. Toutefois, il est facile de reconnaître dans Cronos le Baal-Moloch des Phéniciens. Nérée semble être une personnifica-

(1) *Religion der Karthager*, p. 97 et suiv. (Copenhag. 1821, in-4.)
(2) *Die Phœnizier*, t. I, p. 661, 664.
(3) Sanchoniathonis Berytii *Fragmenta*, ed. Orelli, p. 32 et suiv.
(4) Sanchoniath., *l. c.*
(5) Sanchoniath., p. 36-38.
(6) Cf. sur *Baaltis*, identique à Astarté et à Mylitta, Movers, o. c., p. 621 et les notes et éclaircissements du t. II des *Religions de l'antiquité* de M. Guigniaut, p. 877 et suiv.

tion des fleuves, נהרים, *Neharim*, qui donnent, en effet, naissance à la mer, Πόντος, personnifiée à son tour dans le personnage de ce nom, vraisemblablement appelé en phénicien ים, *Yam* ou ימים, *Yammim*. Le nom de Cabires, Κάβειροι, a été identifié, avec vraisemblance, au nom héreu de גברים, *Gebirim*, *Gibarim*, c'est-à-dire les *forts*, les *puissants*, épithète qui convient parfaitement à leur rôle démiurgique dans la cosmogonie phénicienne (7). Quant au nom à substituer à celui de Poséidon, c'est ce que n'ont encore pu découvrir les érudits.

Cependant ce nom a dû pénétrer chez les Grecs, car le culte du dieu phénicien a été vraisemblablement porté en divers lieux par les navigateurs de cette nation. Nous venons de voir que, d'après Sanchoniathon, il était adoré à Byblos, et c'est ce que nous dit aussi Nonnus (8). Le périple d'Hannon (9) nous apprend que les Carthaginois lui avaient consacré un autel sur le promontoire Soloente, le *Promontorium Arsinarium*, en Gétulie, aujourd'hui *cap Blanco* ou *Bianco* (10). Suivant Diodore de Sicile (11), Amilcar ou Imilçar précipita en son honneur des victimes dans la mer.

Il nous reste donc à examiner les fables grecques qui se rattachent à la Phénicie et à rechercher si nous ne pourrions pas découvrir des traces du nom de cette divinité.

Sanchoniathon donne pour sœur à Poséidon, Sidon, dont il fait un monstre marin, une sirène. Ce personnage se reconnaît pour une personnification de la ville maritime de ce nom, צידן, comme écrivaient les Hébreux. Or, dans la Genèse (X, 15), il est dit que Canaan engendra deux fils, Sidon, צידן, et K'eth, חת. Ce dernier nom serait-il par hasard celui du Poséidon de l'auteur phénicien? C'est ce que nous donne à penser ce premier rapprochement.

La légende célèbre d'Andromède délivrée par Persée mentionne un monstre marin sous le nom de Céto, Κῆτος, Κητῶ (12), lequel paraît être le nom de K'eth hellénisé (13).

(7) Voy. Movers, o. c., p. 652.
(8) *Dionys.* XLIII, v. 15 et suiv.
(9) *Geog. minor.*, ed. Hudson, vol. I, p. 2, 53. *Hannonis navigatio*, ed. Kluge, p. 20.
(10) Cf. Münter, o. c., p. 98.
(11) XIII, c. LXXXVI, p. 810.
(12) Apollodor., lib. II, c. IV, § 3. Hygin. *Fabul.*, 64. Eratosth. *Catasler.* 16.
(13) La forme חת aurait dû plutôt s'écrire en grec, Χῆτος, Χητῶ, le ח étant aspiré; mais l'aspiration a pu tomber en passant chez les Hellènes. Nous voyons ainsi le nom de Cilicie, écrit par un K, chez les Grecs, Κιλικία, prendre chez les Phéniciens

Cette légende, que Sophocle (14) et Euripide (15) paraissent avoir fait connaître les premiers aux Grecs, car Ératosthènes ne cite pas d'autorités plus anciennes, était généralement donnée comme ayant eu pour théâtre la côte de Phénicie, les environs de Joppé (16). Il est vrai qu'Euripide faisait passer la scène en Éthiopie; mais il est à remarquer que tous les noms qui figurent dans ce mythe, Phœnix, Agénor, Céphée, regardé par plusieurs comme roi des Phéniciens, nous ramènent à l'idée que cette transposition de lieux était une erreur du tragique (17), ou peut-être une invention de sa part, afin de confirmer l'origine égyptienne que les Hellènes prêtaient très-gratuitement à leur Persée (18). Il y a donc tout lieu de croire que

le ח, חלך (Cf. Gesenius, *Script. ling. phen. mon.*, p. 349), le nom de la province, K'alakh, חלח, rendu en grec par les noms de Καλαχηνή (Strabon), Καλαχινή (Ptolémée), écrits l'un et l'autre avec le κ, de même le nom éthiopien Candace, écrit avec la lettre *harm*, qui répond au ח hébreu, est rendu en grec par le κ, Κανδάκη. Les Phéniciens ne prononçaient peut-être pas le ח avec une aspiration aussi forte que les Hébreux. On sait d'ailleurs que la prononciation des aspirées variait dans les différentes provinces de la Palestine (Cf. *Journal Asiatique*, 4e série, t. X, p. 500); l'affinité du ח et du ה était même déjà prononcée chez les Hébreux. La racine du mot חח, s'écrivait חחח ou חחה. (Cf. E. Maier, *Hebraeisch. Wurzelwoerterbuch*, p. 401, 411.)

(14) Suivant Ératosthènes de Cyrène, Sophocle et Euripide avaient fait l'un et l'autre, de l'aventure d'Andromède le sujet d'une de leurs tragédies. *Cataster.* 15, 16, 17. (Cf. Fabricius, *Biblioth. græca*, ed. Harles, vol. II, p. 205, 247.)

(15) Hygin., *Poet. astron.* XI, et Ératosthènes de Cyrène, *Catast.* 15 et 17, mentionnent Euripide comme ayant fait connaître aux Grecs l'histoire d'Andromède, ce qui montre que cette légende d'origine phénicienne n'était pas répandue en Grèce depuis une époque bien ancienne.

(16) Voy. sur cette légende la note que nous avons donnée dans les éclaircissements du livre IV des *Religions de l'antiquité* de M. Guigniaut (note XI, p. 1001 et suiv., t. II).

(17) Le nom d'Éthiopie peut bien au reste ne pas désigner dans Euripide la contrée qui a été généralement connue plus tard sous ce nom chez les Grecs. Car chez les plus anciens auteurs, tels que Arctinus, Pindare, Simonide, etc., le nom d'Éthiopie désigne constamment la région de l'Asie située à l'orient de l'Euphrate. Entendue ainsi, la version que nous donne Euripide nous reporterait à celle qui fut le plus généralement adoptée et qui rapportait à l'Assyrie et à la Perse l'origine de cette légende. Voy. dans les *Religions de l'antiquité* de M. Guigniaut, notre *note précitée*.

(18) Voy. à ce sujet Buttmann, *Mythologus*, II, p. 183. Le nom de Céphée rappelle par son étymologie l'idée d'eau. En Attique une rivière s'appelait Κηφισός, et il existait un lac nommé Κήφισις (Hésychius, *s. h. v.*). Les noms de *Céphène* et de *Cophène* sont portés par plusieurs fleuves en Arménie et en Perse. Suivant Hellanicus (ap. Steph. Byz. s. v. Χαλδαῖοι) et Hérodote (VII. 61), Céphée était roi des Perses. Suivant Strabon (*Geogr.* XVI, p. 1001) et Conon (*Narrat.*, 40), il était roi des Phéniciens. Ces versions, bien que différentes, nous font toujours chercher en Asie l'origine de la légende que les Grecs adaptèrent à leur Persée.

le fond de l'histoire d'Andromède était emprunté à un mythe phénicien, mythe qui donna également naissance à la légende d'Hésione, laquelle rappelle trait pour trait celle d'Andromède, et où l'on a seulement changé les noms d'Andromède, de Persée et de Céphée en ceux d'Hésione, d'Hercule et de Laomédon. Dans cette dernière fable le monstre porte aussi le nom de *Céto;* nouvelle preuve de l'identité des deux récits et de leur origine phénicienne (19). Notons que dans les deux fables, c'est Poséidon irrité qui envoie Céto pour ravager les États du roi Céphée ou Laomédon. Voilà donc Poséidon en rapport avec ce monstre; ce qui vient à l'appui de notre opinion, qui fait de Céto Poséidon lui-même. Ces jeunes filles, telles qu'Andromède et Hésione, qu'on livre au monstre pour qu'il les dévore, rappellent l'horrible sacrifice qu'Imilcar faisait au Poséidon carthaginois.

Un fait digne d'attention et qui corrobore singulièrement notre rapprochement, c'est que Céto était adoré comme un dieu auprès de Joppé. *In saxo vinculorum Andromedæ vestigia ostendunt; colitur ibi fabulosa Ceto*, dit Pline (20). Voilà donc le culte de *Céto* ou *K'eth* retrouvé en Phénicie.

Comment les Grecs se représentaient-ils ce Céto, dont le nom paraît avoir pénétré de bonne heure parmi eux, par l'intermédiaire sans doute des navigateurs phéniciens? Homère, dans son *Odyssée*, où l'on reconnaît d'incontestables traces de traditions asiatiques et égyptiennes défigurées et tronquées, nous le dépeint comme un poisson immense que la mer peut à peine contenir :

Καὶ εἴ ποθι μεῖζον ἕλῃσιν
Κῆτος, ἃ μυρία βόσκει ἀγάστονος Ἀμφιτρίτη.
XII, v. 96.97.

Ailleurs il parle de Céto comme étant envoyé par Amphitrite ou Poséidon irrité (21).

La mention de ce monstre marin dans l'*Odyssée* nous fait croire que des croyances phéniciennes s'étaient répandues, dès une époque reculée, chez les Hellènes, sans doute par l'intermédiaire des matelots. Et en effet le Poséidon phénicien paraît avoir été connu de bonne heure

(19) Voy. sur cette légende, Apollodor., lib. III, c. XII, *a*. Diodor. Sic. IV, 49, 32. Hygin. *Fab.* 31 et 89.

(20) *Hist. nat.*, V, c. XIII.

(21) *Odyss.* V, v. 421-422. On voit déjà dans ce fait poindre la croyance phénicienne.

chez les Grecs. Homère, dans le même poëme, nous parle d'une nymphe nommée Tyro, dont Poséidon eut deux fils, Pélias et Nélée (22). La personnification de la ville de Tyr semble avoir fourni l'idée de cette nymphe, et dans ces amours on reconnaît la liaison entre cette ville et le culte du dieu phénicien des mers. Suivant un poëte d'une époque infiniment plus récente, mais qui a mis en œuvre dans son poëme des données mythologiques parfois anciennes, Nonnus de Panopolis, Poséidon devint amoureux de Béroé, fille d'Adonis et de Vénus (23). Nous retrouvons, dans cette personnification féminine, la ville de Béryte (24), où étaient adorés Baal-Adonis et Baaltis-Mylitta assimilée par les Grecs à leur Aphrodite. Dans ces deux mythes, d'âges sans doute bien différents, perce la même pensée, l'expression du même fait, l'établissement du culte de Poséidon en Phénicie. Et ce Poséidon ne saurait être que notre *K'eth*. Nonnus a aussi repris la donnée homérique sur les amours de Poséidon et de Tyro; seulement il l'a amplifiée et brodée (25). Béroé apparaît d'ailleurs comme divinité marine chez Virgile (26), bien avant Nonnus, et par conséquent celui-ci, dans un passage de ses *Dionysiaques*, ne nous laisse aucun doute sur l'identité de Béryte et de Béroé (27), car il désigne la première sous ce dernier nom. Sans doute la divinité tutélaire de Béryte, Baaltis, confondue avec la ville elle-même, aura fourni l'idée de cette déesse Béroé, mise en rapport avec le Poséidon-K'eth.

Nous ne sommes pas éloigné de penser que le Triton des Grecs a la même origine que le K'eth phénicien, c'est-à-dire que le monstre marin, considéré par les Phéniciens comme dieu des mers, a suggéré aux Hellènes l'idée d'un monstre marin dieu des eaux.

Triton, qui, dans les derniers temps de la mythologie hellénique, fut réduit au rôle subalterne de suivant de Poséidon, avait antérieurement occupé un rang plus élevé. L'existence de ce dieu chez les Grecs n'est pas au reste bien ancienne. Homère n'en parle pas, et

(22) *Odyss.* XI, v. 235-259.
(23) Nonni *Dionys.* XLI, v. 155.
(24) Eusèbe (*Martyr. Pal.* 4) et Socrate (*Hist. Eccl.*, I, 27) nous apprennent que Béroé était en effet l'ancien nom de Béryte. Et nous avons vu plus haut que Baaltis y recevait un culte spécial.
(25) *Dionys.* VIII, v. 12 et suiv.
(26) *Georg.*, IV, v. 341.
(27) *Dion.*, XLI, v. 5 et suiv.; 30 et suiv. Suivant Nonnus (XLI, v. 20 et suiv.) Océanos fut le fondateur de Béroé ou Béryte. Cet Océanos est vraisemblablement le Poséidon phénicien.

l'on a lieu de croire que le passage de la *Théogonie* d'Hésiode, où ce dieu est mentionné comme fils de Neptune et d'Amphitrite, est le résultat d'une interpolation (28).

L'étymologie du nom de Triton annonce un dieu des eaux. Ce nom a été originairement appliqué par les Grecs à un grand nombre de fleuves et de sources. Il y avait un fleuve ainsi appelé en Crète, près de Cnosse, un en Thessalie, un autre en Arcadie, près d'Aliphères (29). Le Nil avait aussi reçu ce nom des Grecs. L'épithète de Tritonide, Tritogénie donnée à Minerve, signifie *née des eaux*. Les Minyens, qui avaient fondé une colonie en Libye, y avaient appliqué ce nom à un lac, parce qu'il était celui du fleuve qui se jetait dans le lac Copaïs, et peut-être plus anciennement celui de ce lac lui-même. Ce mot, dont les Grecs avaient oublié la signification, alors qu'ils traduisaient *Trito* par tête, et qu'ils cherchaient dans cette signification l'interprétation du mythe de Minerve-Tritogénie (30), est dérivé du radical sanscrit *Trit*, *Tri* qui signifie *rive*, *rivage* et qui est lui-même composé de *ri*, aller, et *ati*, au delà (31). On retrouve ce même radical avec sa véritable signification dans le nom d'Amphitrite, ἀμφι-τρίτη, *celle qui environne les rivages*, c'est-à-dire la mer, nom qui répond parfaitement aux épithètes de γαιήοχος, ἐνάλιος, données à Poséidon.

Triton était donc originairement le dieu des eaux, ainsi que l'indiquent les parents qui lui furent donnés, Poséidon et Amphitrite. M. Raoul Rochette (32) a rapproché une légende de Tanagre en Béotie, de celle de Céto et d'Andromède, et il a ingénieusement fait remarquer l'analogie de la croyance de Joppé où l'on montrait les débris du monstre tué par Persée (33), et de celle de Tanagre où l'on faisait voir dans le temple de Bacchus les restes d'un triton acéphale.

Les descriptions que les Hellènes faisaient des Tritons, conviennent parfaitement à des monstres marins, et réveillent en nous une image

(28) Hesiod. *Theog.*, v. 930 et suiv.

(29) C'est à la même étymologie qu'il faut rapporter le nom de *Tritæa*, porté par des villes placées sur le bord de la mer ou d'un lac. Peut-être même ce sens du radical *trit* a-t-il fait donner à Poséidon, le trident, τρίαινα, τριόδους, τριβελές, pour emblème.

(30) Voy. à ce sujet *Religions de l'antiquité* de Creuzer, notes et éclaircissem., livre VI, note 13.

(31) Pott, *Etymologisch. Forschung.*, I, p. 288.

(32) *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell.-Lett.*, t. XIII, p. 112, note 8.

(33) Cf. Pausan. IX, 21, 1. Ælian. *Hist. animal.*, XIII, 21.

analogue à celle sous laquelle les Phéniciens ont dû se figurer leur *K'eth*.

Lorsque les anciennes croyances des Grecs ayant été dénaturées, oubliées, tombèrent dans le domaine des simples contes populaires, Triton, aussi bien que Céto, ne fut plus regardé que comme un monstre marin, un poisson d'une forme bizarre ou gigantesque, dont la présence était redoutable pour les matelots. Virgile parle des immenses cétos, *immania cete* (34), comme d'énormes poissons; Pline (35) nous dit gravement que ce poisson a six cents pieds de long et trois cent soixante de large. Enfin pour Athénée, Céto n'est plus qu'un énorme thon (36).

De ces faits, il résulte pour nous que les Phéniciens se représentaient le dieu des mers appelé par eux *K'eth*, sous la forme d'un monstre marin. Cette croyance pénétra chez les Grecs et prit place dans les contes débités par leurs matelots. L'existence d'un dieu ayant la forme d'un poisson marin monstrueux rappelle le *Dagon* des Philistins qui avait la forme d'un poisson, ainsi que l'indique son nom (37), et la *Dercéto* des habitants d'Ascalon, dont la forme était celle d'une jeune fille ayant la partie inférieure du corps terminée en queue de poisson. Le nom de Dercéto nous est représenté par les anciens comme une corruption du nom syrien *Atargatis*, Atargat (38), que M. Movers écrit אתרעתא, et qu'il appelle pour cette raison *Tirgata*. Nous ne savons si la transcription de ce savant peut être admise, mais nous croyons que la forme *Dercéto* qu'avaient adoptée les Grecs, tenait à ce qu'ils s'imaginaient reconnaître dans ce monstre à queue de poisson le dieu *Céto*, si célèbre sur la côte de la Phénicie, et qui, en effet, avait peut-être une certaine parenté avec la déesse d'Hiérapolis (39).

(34) *Æneid.*, V, v. 822 Cf. Silius Italic., VII, v. 476.

(35) *Hist. nat.*, XXXII, c. 1.

(36) Athen., lib. VII, c. 65, ed. Schweigh, p. 108. Cette identification du Céto à un gros thon vient sans doute du sens originaire du mot θύννος, thon chez les Grecs, qui a simplement signifié un poisson d'une énorme grosseur, sens qu'a l'hébreu תנין, d'où il est dérivé et qui désigne un monstre marin, un dragon, un serpent de mer. Ce mot entre comme composant dans le nom de Leviathan. (Voy. plus bas, p. 555.)

(37) Cf. Creuzer, *Religions de l'antiquité*, refond. par M. Guigniaut, t. II, part. I, p. 17 et sq., et Movers, o. c., p. 140.

(38) C'est Ctésias qui a employé la forme Δερκετώ (Cf. Strab. XVI, IV, p. 412); or cet auteur, qui a pris pour des animaux réels dont il a raconté l'histoire, les animaux symboliques des bas-reliefs assyriens, a bien pu commettre la même erreur et croire qu'Atergatis était le célèbre Céto. Voy. aussi Plin., *Hist. nat.*, V, 19. Athen., lib. VIII, p. 346.

(39) P. 595.

Le mythe assyrien d'Oannès, homme-poisson, rappelle également celui de K'eth. Chez les Phéniciens, peuple navigateur, on comprend que les divinités dussent presque toutes avoir un caractère marin. La signification du mot K'eth, חת, qui est *terreur*, *terrible* (40), convient parfaitement à un monstre tel que pouvaient se le figurer les habitants de Béryte et de Sidon. Le nom de cette dernière ville est appliqué dans Sanchoniathon à une divinité représentée comme une sirène, circonstance qui nous fait encore penser à Dercéto, déesse qu'a sans doute désignée sous le nom de Sidon l'écrivain de Béryte (41).

Les nautoniers phéniciens se représentaient sans doute ce terrible K'eth, comme Camoëns nous représente le géant Adamastor, paraissant tout à coup au milieu des tempêtes, précipitant les navires au fond des eaux et dévorant les infortunés matelots. Voilà pourquoi ils s'efforçaient de calmer sa colère, en lui jetant eux-mêmes des victimes.

Élien, dans son *Histoire des animaux*, a consigné la description d'un poisson d'un caractère tout fabuleux et qui nous paraît n'être autre que le monstre phénicien, K'eth, à l'existence duquel on ajoutait encore foi de son temps. Il appelle ce poisson κρίος θαλάσσιος, *le bélier de mer*. Nous allons relater ici les paroles de l'écrivain grec.

Dans un premier endroit, Élien dit que le bélier marin est un animal dangereux et fatal pour ceux qui le voient, même de loin; c'est lui qui excite les tempêtes et les orages (42). Ailleurs le même auteur en retrace le tableau suivant (43) :

« Les béliers marins, dont le nom est très-célèbre, ne nous sont pourtant que très-imparfaitement connus. Nous n'en avons vu que les images qu'en ont faites les peintres et les modeleurs. Ces poissons passent l'hiver dans les mers de Corse et de Sardaigne; on les voit quelquefois s'élever au-dessus de l'eau, et des dauphins d'une grosseur prodigieuse nagent à l'entour. Le bélier mâle porte un bandeau blanc sur le front; vous diriez, à le voir, le diadème de Lysi-

(40) Cf. Gesenius, *Thesaurus ling. hebraicæ*, s. v. חתת

(41) M. Movers identifie avec raison Atergatis, qui est la même que Baaltis, avec la déesse de Béryte. La déesse de Sidon serait-elle aussi la même divinité? Nous sommes porté à le supposer. L'auteur croit même que le nom de la Sidon de Sanchoniathon est tiré de l'hébreu חידה, ᾠδή. Nous croyons que cette étymologie ne saurait être admise, et nous ne voyons dans le nom de Sidon qu'une personnification de la ville de Phénicie.

(42) *Hist. animal.*, lib. IX, c. XLIX.

(43) *Ibid.*, lib. XV, c. II.

maque, d'Antigone ou d'un roi de Macédoine. Les béliers femelles ont une espèce d'appendice barbiforme, de caroncule comme les coqs, et des cirrhes qui pendent de l'extrémité du cou. Ces animaux ne se nourrissent pas de corps morts, mais de chair vivante. Ils produisent par l'agitation qu'ils impriment aux flots, en nageant, des tempêtes qui font faire naufrage aux bâtiments; et ils entraînent ceux qui s'approchent de la mer. Les habitants de la Corse racontent qu'un homme ayant fait naufrage dans une tempête, parvint, après avoir longtemps nagé, à atteindre un promontoire de cette île; là il s'arrêta, se croyant échappé au danger. Mais un bélier de mer affamé l'atteignit à la nage, et frappant la mer de sa queue, fit naître une tempête au milieu de laquelle il le saisit. Voilà ce que l'on raconte du bélier de mer en Corse.

« Les peuples qui habitent les bords de l'Océan rapportent que les anciens rois de l'Atlantide, qui prétendaient descendre de Poséidon, portaient sur la tête le bandeau du bélier marin, comme insigne de leur royauté, et que les reines portaient de même les cirrhes des béliers femelles. Ce monstre respire avec une telle force, qu'il aspire une masse énorme d'air, et attire de la sorte, pour les prendre, les veaux marins. Lorsque ces animaux découvrent qu'un bélier est dans le voisinage pour leur tendre un piége, ils nagent au plus vite vers la rive et vont se cacher sous les rochers. Mais, sitôt que le monstre s'en aperçoit, il les poursuit, et, sentant par l'odorat leur présence sous les rochers, il les attire de force à lui avec l'air qu'il hume; ceux-ci s'efforcent de se soustraire à ce violent jet d'air; mais entraînés par la violence de son haleine, ils sortent malgré eux de leur cachette vers lui, comme si on les tirait avec une courroie ou une corde, et alors le bélier les dévore. »

Dans ce curieux récit du naturaliste grec, on reconnaît des traces de la croyance au monstre marin que les Phéniciens regardaient comme le dieu des mers. Ce bandeau blanc porté en guise de diadème par les souverains qui se disaient fils de Poséidon, nous révèle le fond de cette fable. Les dauphins gigantesques qui entourent le χρίος θαλάσσιος rappellent les dauphins, attributs ordinaires de Neptune chez les Hellènes. Les matelots que dévore le χρίος θαλάσσιος, les tempêtes qu'il soulève, tout cela convient parfaitement au terrible K'eth. Il n'y a au reste rien d'étonnant que la légende de ce dieu se fût conservée dans la Sardaigne et la Corse, îles où s'étaient établis de bonne heure les Phéniciens. Sans doute on aura mêlé aux récits fantastiques dont le monstre était l'objet, quelques traits qui se rap-

portaient à la baleine, animal que les Phéniciens pouvaient avoir rencontré dans leurs courses au delà du détroit de Gades.

Il y a, dans cette description, surtout dans celle du bélier femelle, des caractères qui rappellent ceux qu'on prêtait aux tritons; circonstance qui corrobore pour nous l'idée que ces monstres devaient leur origine au dieu phénicien. Les poëtes, qui distinguaient toujours le Triton principal de ses compagnons, auxquels ils donnaient le même nom, décrivent le premier, qui était évidemment l'ancien dieu des eaux, avec ces cirrhes donnés à l'animal femelle. Le souffle puissant du κρίος θαλάσσιος leur a suggéré l'idée de la conque avec laquelle il souffle ou calme les tempêtes (44).

Les espèces de cornes et l'appendice barbiforme que la légende d'Élien, prête au bélier marin, rappellent les cornes et la barbe qui sont données à Océanos sur des monnaies de Tyr de l'époque romaine (45). Cet Océanos est vraisemblablement le dieu *K'eth*, assimilé par les Grecs au dieu Océan, qui avait d'ailleurs une liaison si intime avec Poséidon.

Un peuple dont il est souvent fait mention dans la Bible portait le nom de בני־חת (46), les *fils de K'eth*, ou K'ethéens. Peut-être ce peuple des pays de Canaan devait-il ce nom au dieu K'eth, qu'il regardait comme son ancêtre. Le nom de K'eth paraît d'ailleurs avoir été appliqué non-seulement à la mer, mais aux eaux douces, aux fleuves. Il y avait en Mysie un fleuve *Céto* et un peuple nommé Κήτειοι (47). La légende d'Hésione nous montre que la fable phénicienne avait été portée jusqu'en Mysie, et ces deux circonstances peuvent faire croire que ces peuples étaient venus, par des émigrations opérées par la terre ferme, des montagnes de l'Anti-liban et des côtes de Sidon et de Tyr dans le nord de l'Asie Mineure. Les travaux récents entrepris sur la religion phrygienne ont fait voir d'ailleurs que celle-ci avait de nombreux points de contact avec celles de la Syrie et de la Phénicie (48).

Nous terminons cet article par un dernier rapprochement. Le célèbre Léviathan de l'Écriture, qui a été l'objet de tant de contesta-

(44) Voy. O. Müller, *Handbuch der Archæologie der Kunst*, § 402, 2.

(45) Voy Eckhel, *Syllog*, tab. VI, n° 5, p. 58.

(46) *Genes.*, XXIII, 3 et sq. 25, 10.

(47) Cf. Homer. *Odyss.*, XI, v. 520. Hesychius, s v. Κήτειον, dit : Κήτειοι, γένος Μυσῶν· ἀπὸ τοῦ παραῤῥέοντος ποταμοῦ, κήτεος, col. 252, t. II, ed. Albert.

(48) Voy. sur cette vue à laquelle les découvertes faites récemment en Assyrie par MM. Botta et Layard, donnent un haut degré de probabilité, Gerhard, *Ueber die Kunst der Phœnizier*, p. 16 et suiv.; et Pauly, *Real-Encyclopædie der Allerth.*, art. *Phrygia*, par M. Abel.

tions, ne serait-il pas le *K'eth* phénicien? La renommée de ce monstre des eaux n'aurait-elle pas pénétré sous cette forme chez les Hébreux? La légende de Jonas dévoré par un monstre marin nous paraît aussi se rattacher aux mythes du Neptune phénicien. En effet dans la Bible (49) on rapporte qu'une tempête s'étant élevée, les matelots du navire sur lequel était monté le prophète, invoquaient chacun leur dieu avec de grands cris. Ce dieu devait être le Poséidon phénicien, autrement dit K'eth. Afin d'apaiser la colère de la divinité, l'équipage tira au sort pour savoir qui devait être précipité dans les flots. Or ceci nous rappelle précisément le sacrifice d'Imilcar. Jonas est désigné comme victime; et il est dévoré par un monstre marin. Quoi alors de plus naturel que de reconnaître dans ce monstre le K'eth phénicien qu'invoquaient les matelots évidemment parce qu'ils le regardaient comme l'auteur de la tempête, et auquel ils sacrifièrent le prophète, d'après les mêmes usages religieux dont le Neptune carthaginois était l'objet. L'évangile (50) donne justement le nom de Cetus, Κῆτος, au poisson dans le corps duquel demeura Jonas; circonstance qui indique qu'en Syrie, ce monstre était regardé comme étant de la même espèce que celui auquel fut exposée Andromède (51). L'histoire d'Hercule avalé tout armé par un monstre marin et rejeté après trois jours de séjour dans son sein, semble être sortie de la même source que l'aventure du prophète hébreu (52). Ces traditions

(49) Cf. Jonas., I, 4 et sq.

(50) Matth. XII, 40. Dans le texte du prophète, le monstre est simplement désigné comme un grand poisson, דג גדול, *Dag gadol*. Les Juifs avaient sans doute rejeté le nom de חת, parce qu'il rappelait une croyance idolâtrique.

(51) Nous soupçonnons que l'intercalation de cette légende apocryphe dans le texte de la Bible est due à quelque fable qui se rattachait à l'histoire de la déesse poisson Dercéto. Celle-ci était, suivant les légendes syriennes (Creuzer, *Relig. de l'antiq.*, trad. Guigniaut, t. II, part. I, p. 33), la mère d'une divinité colombe, Sémiramis. Or le nom de Jonas, en hébreu יונה, signifie *colombe*. Les Hébreux auront sans doute confondu leur Jonas avec la divinité *Jona* qui portait le même nom. Au reste la plupart des exégètes bibliques ont reconnu que la légende de Jonas est toute mythique. De ce nombre sont Thaddæus, Goldhorn, Friederichsen, Berthold. Cf. Leb. de Wette, translat. by Th. Parker, *A critical and historical Introduction to the canonical scriptures of the Old Testament*, vol. II, p. 452 et suiv. G. D. Bauer, dans son *Hebraïsche Mythologie* (Leipzig, 1802), t. II, p. 210, a rapproché cette légende des légendes analogues que nous venons de rappeler. Voy. encore sur le caractère fabuleux de certaines parties du livre de Jonas. J. Jahn, *Introductio in libros sacros Veteris Fœderis* (Viennæ, 1804), p. 407, J. G. Eichhorn, *Einleitung ins Alte Testament*, t. III, p. 339 et sq. (Leipzig, 1783), E. F. C. Rosenmüller, *Scholia in Vetus Testamentum*. Pars. VII, vol. II, p. 336 et sq.

(52) Bauer a rapproché la légende de Jonas de celle d'Oannès. Voy. sa disserta-

se rattachaient vraisemblablement à l'histoire du dieu marin K'eth, qui, comme le κρίος θαλάσσιος qui n'en est qu'une image défigurée, engloutissait dans son sein les infortunés voyageurs. L'aventure de Jonas s'était passée sur le même théâtre que celle d'Andromède, à Joppé (53), où régnait la croyance au terrible K'eth.

La légende d'Hercule et du monstre (54) semble être empruntée à quelque mythe phénicien, dans lequel Melkarth et K'eth entraient en lutte. Nous voyons, en effet, dans Sanchoniathon (55), mentionnée une guerre entre Démarous, père de Melkarth, lequel était assimilé par les Grecs à Hercule, et le dieu de la mer, Pontos. Démarous échappe par la fuite au courroux de celui-ci, qui avait fait invasion sur son territoire, et offre un sacrifice en action de grâce de sa délivrance. Ce Démarous est identifié par Philon de Byblos à Jupiter, ce qui le confond avec Baal-Moloch dont Melkarth n'était qu'une forme.

Une légende analogue à celle d'Hercule était racontée au sujet de Jason, dont M. Raoul Rochette a rapproché le nom de celui de Jonas (56). Il n'est pas, en effet, impossible qu'il existe entre ces deux mythes une parenté assez étroite provenant d'une communauté d'origine (57). Jason a d'ailleurs bien des traits de ressemblance avec Hercule; ils apparaissent l'un et l'autre tour à tour comme chef de l'expédition des Argonautes, dont l'histoire se rattache précisément aux traditions maritimes des Hellènes.

ALFRED MAURY.

tion dans Illgen, *Zeitschrift für die historische Theologie*, 1837, p. 101, 145. Cf. Bochart, *Hieroz.*, II, 743.

(53) Strabon, XVI, p. 1100. On montrait à Joppé les ossements prétendus du monstre qu'avait tué Persée. Cf. S. Hieronym. *Epist.* CVIII, *Comm. in Jon.*, c. I. Joseph. *Bell. Jud.*, l. III, c. VIII, n° 3. Pomponius Mela, I, 13. Plin. *Hist. nat.*, lib. V, 31; Lib. IX, 5.

(54) Cf. sur ce mythe, *Schol. ad Homer. Iliad.*, XX, 145; *Schol. ad Lycophr.* ad *Cassand.* v. 34. Hellanic. *Fragment.*, CXXXVII, p. 145-147, ed. Sturz; S. Cyr. Alexand. *in Jon.*, c. II, Isaac Porphyrog. *in Allat. Excerpt. var.*, p. 274. Diod. Sic. IV, 42. Apollod. II, 5, § 9-12. Bottari a le premier fait ce rapprochement entre les légendes d'Hercule et de Jonas. *Roma Sotterranea*, t. III, p. 42. La première fait le sujet d'un des tableaux de Philostrate le jeune. *Imagin.*, c. XII.

(55) Ed. Orelli, p. 32-34.

(56) Voy. Raoul Rochette, *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Bell.-Lettr.* 2e série, t. XIII, p. 111.

(57) Voy. Gerhard, *Jason der Drachen Beute*, p. 1-12 (in-4, 1835).

NOTE

SUR

UNE STATUE ANTIQUE INÉDITE

EN MARBRE PENTÉLIQUE.

La statue antique dont nous publions pour la première fois la description et le dessin (voy. pl. 101), a récemment passé d'un de ces palais de Venise, que le temps dépouille l'un après l'autre de leurs riches collections, dans les galeries d'un marchand d'antiquités, où je l'ai vue et examinée l'automne dernier; elle y attire depuis quelque temps l'attention, et a donné matière à d'assez vives controverses archéologiques.

La figure, de grandeur naturelle (hauteur $1^{m},44$), que l'artiste a représentée dans ce beau marbre, est évidemment celle d'un jeune homme, d'un adolescent même, car les formes, quoique déjà arrêtées, ont encore cette gracilité féminine, cette espèce de disproportion qui se traduit dans les mouvements par une certaine gaucherie voisine de la grâce. La peau a encore cette fine transparence de la jeunesse, cette souplesse unie que l'âge détruit toujours en accentuant plus ou moins les muscles. Le corps est posé à plat sur les deux pieds, avec une sorte de rigidité que présente rarement la statuaire grecque. La tête, remarquable par la pureté des lignes et l'élévation originale du dessin, est vivement redressée vers le ciel, où elle semble chercher et poursuivre l'inspiration avec une sorte de témérité juvénile. La main gauche, légèrement redressée, soutenait sans doute un rouleau de parchemin ou de papyrus. La droite, armée du calamus, s'élève instinctivement pour fixer l'inspiration que les yeux semblent saisir.

La pensée de l'artiste est si nettement indiquée par ces derniers traits surtout, qu'il n'y a presque pas d'hésitation possible sur le sujet abstrait de la statue elle-même. Mais les incertitudes et les difficultés commencent dès que l'on se demande quel personnage divin ou humain il a voulu représenter, à quel événement mythologique

ou réel il a voulu faire allusion. Un dieu n'aurait point, à cette époque avancée de l'art, ces formes juvéniles et pubescentes. Bacchus n'est point aussi sévère; Apollon serait plus triomphant, lors même qu'il garderait les troupeaux chez Admète. Qu'auraient-ils besoin d'ailleurs de chercher au dehors cette inspiration qui rayonne en eux-mêmes et se complaît dans ses propres créations? A quels indices, enfin, les reconnaître dans cette absence des attributs divins qui les distinguent l'un et l'autre?

La disposition caractéristique de la chevelure dont une boucle vient mourir sur le front, tandis que tout le reste retombe en masses onduleuses sur les tempes et sur le cou, quelque chose d'un peu bizarre dans les proportions et l'attitude, laisseraient penser plutôt à une représentation humaine, à ce que nous appellerions aujourd'hui un portrait en pied. Mais dans cette hypothèse, que d'incertitudes encore! Quelles innombrables familles de rois, de héros ou de triomphateurs depuis les anciens vainqueurs de Pise et d'Olympie jusqu'aux artistes et aux poëtes inspirés de la Grèce romaine, depuis les généraux de Marathon et de Salamine jusqu'aux derniers des Séleucides ou des Lagides? Comment retrouver dans cette série de types idéalisés et contestables que nous offrent les pierres gravées ou les médailles, l'image idéalisée sans doute du personnage que l'artiste a voulu représenter ici.

Il n'est pas plus facile de déterminer l'âge et l'origine de ce bel ouvrage dont les formes originales et les contrastes quelquefois tranchés déroutent les inductions et les conjectures. A s'arrêter extérieurement à la simplicité un peu nue de l'ensemble, à la roideur élevée et naïve de l'attitude, à la hardiesse du mouvement général, on serait tenté de le rapporter aux anciennes époques de l'art grec, à quelqu'une des écoles qui ont suivi immédiatement l'école Éginétique. Mais l'art des hautes époques a-t-il jamais allié à la simplicité et à l'élévation admirables de son style, cette perfection de ciseau, cette finesse savante de touche, cette habileté d'imitation qui frapperait ici l'œil le moins exercé, qui s'élève dans quelques parties, dans le modelé du torse, des cuisses et des jambes, à ce que l'antiquité nous a laissé de plus achevé? L'idée toute abstraite d'ailleurs et toute philosophique du sujet, ne nous rejette-t-elle pas bien loin de ces époques antiques où l'art était encore traditionnellement asservi à la reproduction des types divins, des grandes scènes héroïques ou mythologiques? Ce ne serait pas avec plus de vraisemblance qu'on chercherait, en sens inverse, à le rattacher à l'âge de déclin de la sculpture

grecque, dont les ouvrages exclusivement préoccupés de la pureté des formes ou de l'animation du mouvement, ont dépouillé toute trace d'archaïsme, souvent même toute grandeur et toute noblesse de style.

Ceux qui, pour échapper à ces contradictions, se sont rejetés sur l'art antique des Étrusques, nous semblent avoir oublié que les difficultés n'étaient par là que déplacées, l'art étrusque s'arrêtant, dans ses productions les plus avancées même, dans les bas-reliefs tumulaires de Volterra, par exemple, à ce que l'on pourrait appeler le style archaïque. Ce sont des questions, d'ailleurs, et des questions qui sont loin d'être résolues, que de savoir si les Étrusques employaient le marbre à des représentations de grandeur naturelle? Si ces représentations plastiques s'appliquaient à autre chose qu'à des reproductions de types divins et à l'ornementation des tombeaux ou des hypogées? Tout cela admis, il resterait encore à concilier avec le style presque rude des ouvrages étrusques les plus parfaits et les plus élevés, ce qu'il y a dans le nôtre de savant, de fini, de minutieux même.

S'il nous était permis d'émettre un avis, après celui de savants et d'artistes éminents à divers titres, nous inclinerions à voir dans cet ouvrage une production de l'art alexandrin, car cette époque de l'art antique est à peu près la seule qui nous semble réunir et concilier, en les expliquant, les diversités et les contrastes que nous venons d'indiquer. Comme la civilisation, comme la langue des conquérants qui devient, à dater de ce moment solennel, la langue officielle de l'Égypte, l'art grec avait suivi les Lagides sur ce sol étranger où nous en retrouvons fréquemment les vestiges. Il y avait apporté quelque chose de ses précieuses traditions, de sa pureté noble, de sa délicatesse un peu raffinée déjà à cette époque. Mais il y avait trouvé en même temps un art indigène fortement développé, éminemment traditionnel et symbolique dans ses formes, avec lequel il avait été forcé de transiger, incapable qu'il était de le supplanter tout à fait, dont il avait subi l'influence en le modifiant à son tour d'une manière plus ou moins marquée. Ce serait, à notre sens, dans cette espèce d'alliance quelquefois féconde et heureuse pour le génie grec lui-même, qu'il faudrait chercher l'explication de ce mélange singulier de simplicité et de fini, de délicatesse et de roideur, de perfection technique et d'archaïsme qui frappe au premier regard jeté sur notre statue. Il n'y a pas jusqu'à la disproportion toute égyptienne des épaules et des hanches jusqu'à l'agencement particulier de la chevelure, à peu près sans exemple dans les ouvrages purement grecs,

qui ne se prêtent à cette interprétation et ne la justifient. La célèbre statue du Capitole, que les archéologues romains ont désignée sous le nom de Ptolémée, et que l'on regarde universellement comme une production alexandrine, offre avec notre statue des traits de ressemblance dont il est difficile de n'être point frappé. Toutes les deux sont de ce beau marbre pentélique que les artistes grecs paraissent avoir préféré, en Égypte même, aux marbres précieux du pays. Chez le Ptolémée, comme dans notre statue, la chevelure retombe en boucles des deux côtés de la tête qu'elle encadre, sans offrir, il est vrai, cette mèche courte et détachée qui vient mourir sur le milieu du front. La cuisse droite s'appuie de la même manière contre un tronc d'arbre noueux, quoique le pied gauche soit légèrement relevé en arrière à la façon des Antinoüs.

Quant au sujet lui-même, dont l'étrangeté nous a déjà frappé, on peut dire qu'il serait difficile de placer plus commodément cette espèce d'abstraction, abordée et rendue hardiment par l'artiste, qu'à cette époque singulière de la civilisation antique, où le talent était devenu une puissance réelle, où le sentiment et la pensée essayaient, avec une sorte de confusion, de reconquérir leurs droits, où la philosophie pénétrait hardiment dans le polythéisme qu'elle allait détruire en essayant de le justifier. Artistes quelquefois et poëtes eux-mêmes, les Lagides encourageaient autour d'eux ce mouvement hardi et novateur des esprits. Ils pensionnaient les savants, attiraient à leur cour les artistes et les poëtes, recevaient en échange de leurs bienfaits des flatteries et de beaux vers, et se laissaient confondre par eux avec les dieux antiques auxquels ils ne croyaient plus sans doute, l'Osiris ou l'Ammon des Égyptiens, l'Hercule ou le Bacchus des Grecs. S'il est à peu près certain, comme nous croyons l'avoir établi, que ce soit à l'époque alexandrine que se rapporte l'ouvrage que nous venons de décrire, on pourrait regarder au moins comme vraisemblable que le personnage représenté par l'artiste, était un de ces poëtes ou de ces artistes préférés avec lesquels les Lagides vivaient quelquefois dans une intimité familière, peut-être même quelqu'un des jeunes princes qui les protégeaient ou s'associaient quelquefois à leurs jeux. Le bandeau royal qui manque à son front, nous interdit formellement d'y voir, comme dans la statue du Capitole, un des Lagides eux-mêmes.

Pendant bien longtemps cette statue remarquable est restée à peu près inconnue dans le palais de l'ancienne famille patricienne des Soranzo, où l'on en perd à peu près les traces. Ce n'est que par une

hypothèse purement gratuite qu'on la suppose, à Venise, apportée de Constantinople par un Soranzo qui exerçait un commandement dans la flotte de Henri Dandolo, à l'époque de la quatrième croisade, ou achetée dans quelque île de l'Archipel par un autre Soranzo qui fut doge en 1312. Ce que nous serions tenté d'appeler aujourd'hui ses mérites, ce style fortement archaïque, ces lignes hardies, accentuées, un peu roides, ne frappaient que médiocrement le goût classiquement exclusif des trois derniers siècles, et expliqueraient en partie comment elle a échappé aux poursuites et aux dévastations dont les palais de Venise sont depuis longtemps l'objet. Ce n'est que depuis quelques mois qu'elle a passé dans la collection du signor Antonio San Quirico, d'où elle émigrera bientôt pour quelque musée de l'Allemagne, qui apprécie et comprend presque seule aujourd'hui, l'intérêt qui s'attache à ces époques transitoires de l'art et aux rares productions qui nous en donnent une idée.

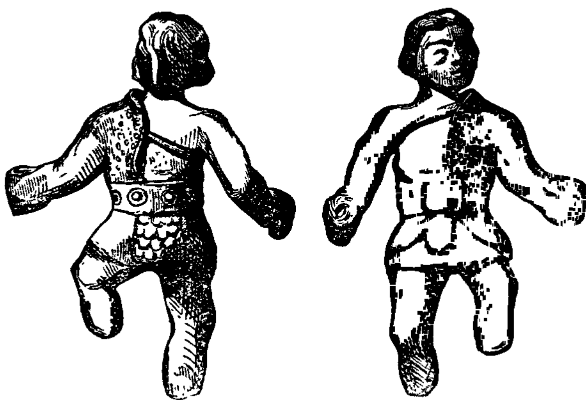
Ed. Barry,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.

LE GLADIATEUR DIMACHÆROS,

C'EST-A-DIRE ARMÉ DE DEUX POIGNARDS.

Un passage d'Artémidore fait mention d'une espèce de gladiateur qui porte la qualification de διμάχαιρος, *au double poignard* (1). La même désignation se trouve en latin dans une inscription qui commence par ces mots : D. M. ET. MEMORIAE AETERNAE. HYLATIS. DYMACHERO. (*Dimachæro*), etc. Ce gladiateur *dimachærus* s'appelait *Hylas;* je ne doute pas que le S final ne soit de trop et ne manque sur l'original; car il faut ici le datif *Hylati* (Ὑλᾶτι), et non le génitif *Hylatis*. C'est la première fois, je pense, que le nom latin *Hylas*, présente la déclinaison imparisyllabique alexandrine *Hylas, Hylatis, Hylati;* au lieu de *Hylæ*, accus. *Hylam*, qui se trouve constamment.

D'après cette qualification de διμάχαιρος, on doit comprendre que ce gladiateur combattait armé d'*un poignard à chaque main*. Il n'existe, à ma connaissance, aucun monument antique où l'on puisse reconnaître un *Dimachæros*. Si je ne me trompe, on en aurait le premier exemple dans cette figurine mutilée en bronze, que M. Mynoïde

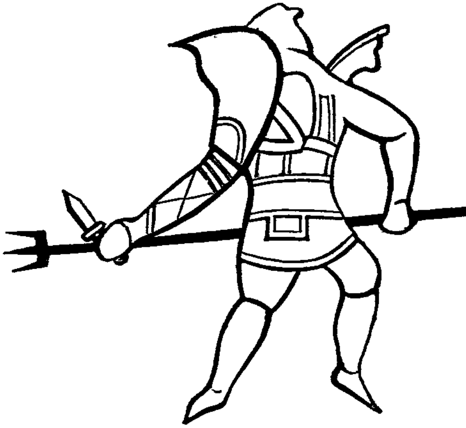


Minas a rapportée de l'île de Samos et qu'il m'a permis de publier. La voici, représentée sous deux aspects, dans la grandeur de l'original.

(1) Artémidore, *Oneirocr.*, II, 32.
(2) Orelli, *Inscr.*, n° 2584.

La disposition des deux mains ne permet guère de douter qu'elles ne fussent l'une et l'autre munies de deux armes égales, de petite dimension, qui ne peuvent avoir été que le poignard, *pugio* ou μάχαιρα.

Les gladiateurs armés des deux mains, soit d'un poignard ou d'un trident, soit d'un trident et d'un filet, portent, au lieu du bouclier, qui gênerait le mouvement du bras, un plastron *ou épauloire* attaché à demeure sur le haut du bras gauche, couvrant la partie gauche de la poitrine, et toute l'omoplate, et s'élevant au-dessus de l'épaule, de manière à défendre la tête, qui n'est pas couverte d'un casque. Cet exemple, tiré d'une mosaïque trouvée en Angleterre (3), suffira pour en donner une idée, et dispensera de toute autre figure.



Mon savant confrère, M. Prosper Mérimée, a dessiné au musée d'Autun deux figurines de gladiateurs, l'une a l'épaule aussi défendue par un semblable plastron.

Caylus a donné une figurine en terre cuite, tout à fait semblable, avec un plastron relevé de la même manière. C'est, à n'en pas douter, un morceau de plastique romaine de bas temps (4). Caylus en a fait un *soldat étrusque*, qu'il est fort étonné de trouver sans casque (5). On ne pourra plus, je crois, se méprendre désormais sur la nature et l'époque de ces représentations.

(3) Voy. Lysen's, *Reliquiæ Britannico-Romanæ*, vol. III, pl. XIX. London, 1817.

(4) *Recueil d'antiquités*, etc., t. III, pl. 24, 1 et 2.

(5) Même tome, p. 93.

Notre figurine présente un caractère analogue. Le plastron collé sur l'épaule, et sans avoir de saillie supérieure, couvre aussi toute la partie gauche du corps. Autant qu'on en peut juger, il avait une certaine épaisseur; on le dirait en peau de rhinocéros, dont il montre les aspérités. Il est pris dans une large ceinture, et assujetti au moyen de courroies qui passent sous le bras droit, et se rejoignent à la partie antérieure du corps. Comme dans l'exemple ci-dessus, le combattant n'a pas de casque, non plus que le rétiaire publié par Pietro Sante Bartoli et Winckelmann (6).

Notre figurine qui est d'un assez médiocre travail, ne paraît pas avoir été exécutée avant le temps de Septime Sévère. Si réellement, comme je le crois, elle nous offre un gladiateur *dimachœros*, elle a un certain intérêt archéologique, puisqu'on ne connaissait pas jusqu'ici d'autre exemple figuré de cette classe de gladiateurs, connue seulement par les deux textes cités en tête de cet article.

LETRONNE.

(6) *Monum. inediti*, n° 197.

NOTE

SUR

LES SIRÈNES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BEAUVAIS.

Les peintures murales du moyen âge sont rares; les hommes les ont moins épargnées que le temps lui-même, et c'est à peine si dans quelques chapelles oubliées, on retrouve les traces de ces œuvres qui devaient ne pas être inférieures aux vitraux et à la statuaire de nos vieilles cathédrales. Le gouvernement a déployé un grand zèle pour la conservation et la glorification de ces reliques nationales, et les peintures de Saint-Savin, publiées par M. Mérimée, ne seront, il faut l'espérer, que la première livraison de ces documents si nécessaires à notre histoire de l'art.

Les peintures profanes sont encore plus rares que les peintures religieuses. Aussi nous saura-t-on gré peut-être des sirènes que nous présentons à nos lecteurs. Ces musiciennes nous ont été signalées par M. Auguste Vuatrin, de Beauvais. Non-seulement cet archéologue distingué nous a permis de chasser aussi sur ses terres, mais encore il a mis sa science à notre disposition, en nous indiquant les faits contemporains qui pouvaient se rattacher à ces curieuses peintures. Nous le prions de recevoir ici nos sincères remercîments.

Les sirènes que nous publions (pl. 102) se trouvent dans la tour placée à droite de l'entrée de l'ancien évêché de Beauvais; elles décoraient les voûtes de la salle des Gardes; leur exécution à la détrempe, et leur dessin souple et facile rappellent les miniatures gracieuses du XIVe siècle. Elles se détachent sur un fond d'un rouge sombre semé de feuillages funèbres, et les arêtes des ogives qui les séparent portent des ornements noirs et blancs. Nous avons choisi les figures les plus complètes par leur conservation, les plus intéressantes par leurs instruments, et nous les avons dessinées aussi fidèlement que pouvait nous le permettre une visite furtive et un dangereux tête-à-tête, à l'extrémité d'une échelle de vingt pieds de hauteur.

Ces sirènes ont évidemment la même date que les voûtes et se rattachent peut-être aux événements qui en amenèrent la construction. Les émeutes ne sont pas d'invention moderne, et le règne de Philippe le Bel en fut amplement pourvu. Les démêlés de ce prince avec Boniface VIII agitèrent profondément la France et jetèrent dans l'esprit des peuples les semences d'insubordination. Les puissances spirituelles et temporelles en se combattant perdirent le prestige dont leur union les entourait, et les brutalités gallicanes de Nogaret à Agnani nuisirent plus au roi de France que les excommunications du souverain pontife. En réponse à la fameuse bulle, *Clericis laicos*, Philippe le Bel avait commenté à son profit ce passage de l'Évangile, *Rendez à César ce qui appartient à César*. Ses sujets le discutèrent à leur tour, et quand Dieu est mis hors de cause, César court grand risque de voir contester sa créance. La possession n'est plus un titre, et la propriété paraît à quelques-uns même un vol.

Ainsi, l'an de grâce 1305, le peuple de Beauvais réclama de l'évêque l'abandon des droits que les prédécesseurs avaient sur les fours et moulins banaux de la ville. Sur le refus du prélat, une émeute formidable fut organisée, les faubourgs incendiés et le palais épiscopal saccagé. L'évêque se réfugia dans sa résidence de Saint-Just et mit la ville rebelle en interdit. Ce châtiment était l'état de siége d'alors, et les habitants pour le faire cesser s'adressèrent au pape et au roi de France. La paix se rétablit enfin par l'arbitrage de Clément V au mois d'octobre 1306. Les autorités municipales et les notables habitants qui s'étaient rendus complices de la sédition vinrent demander pardon, à genoux, les mains jointes, et la ville dut payer la somme de huit cents livres petit parisis (1).

Les huit cents livres petit parisis furent employées à construire les belles tours où nous avons rencontré nos sirènes. L'évêque qui toucha l'amende et l'utilisa de cette manière est Simon de Clermont, nommé au siége de Noyon en 1297 et transféré à celui de Beauvais en 1301 par le pape Boniface VIII qui refusait ainsi les deux candidats présentés par le chapitre de Saint-Pierre. Simon fit partie des états généraux convoqués au Louvre par Philippe le Bel (contre quiconque voudrait despointer, empêcher, ou troubler les franchises, libertés et priviléges du royaume). Il assista en 1306 à la translation

(1) On peut voir les détails de cette curieuse affaire dans l'*Histoire de Beauvais*, par Louvet, t II, p. 481; et dans les *Mémoires du Beauvoisis*, par Loisel, p. 301.

du chef de saint Louis à la Sainte-Chapelle, et le pape Clément V, en 1309, le nomma lui *et ses successeurs* défenseurs des priviléges de l'université de Paris (*Gall. christ.* IX, 749).

Dans les tours bâties avec l'argent des habitants de Beauvais, leur furent préparées des prisons pour le cas de récidive. Ces prisons ouvraient précisément sur la salle des Gardes. Cette circonstance n'a-t-elle pu motiver l'ornementation des voûtes où sont peintes nos sirènes?

Nous ne ferons pas subir à nos lecteurs une longue dissertation sur les sirènes et leurs différentes métamorphoses. Il nous suffira de rappeler qu'apportées de l'Orient par les Phéniciens, elles traversèrent les obscurités de la mythologie grecque et romaine pour devenir fées ou ondines dans les traditions populaires du moyen âge. Les *clercs* d'alors conservèrent cependant quelques débris de leur histoire et eurent connaissance de leur double forme d'oiseau et de poisson. Nous en avons la preuve dans quelques monuments et dans le texte du *Bestiaire d'amour* de R. de Fournival. « Il sont III manieres de seraines dont les II sont moitié femes et moitié poisson et li autre moitié feme et moitié oisel et cantent toutes trois, les unes en buismes, les autres en harpe et les tierches en droites vois, et leur melaudie et tant plaisans que lun hom tot ia tant mezt coms qu'il ne lui conveigne venir et quant il est pres si len dort et quant la seraine le treuve endormi, li ochist. » La morale de l'auteur est de n'être pas « aussi fol come cil est qui s'endort au dout cant de la seraine. »

L'artiste qui a peint les voûtes de la salle des Gardes a exprimé la même morale sans déployer la même science. Il a représenté les sirènes sous la forme de poisson, qui est la plus généralement adoptée, et il a placé ces symboles des séductions dangereuses à l'entrée des prisons afin d'indiquer les malheurs qu'elles causent. Les convoitises des passions et l'ivresse de l'émeute avaient eu pour le peuple de Beauvais de tristes résultats. Ces peintures devaient le rappeler et nous mettre en garde contre toutes les sirènes à venir, qu'elles soient épicuriennes ou socialistes, ainsi que le recommande saint Jérôme dans une de ses lettres. « Nous devons pendant notre voyage, vers notre véritable patrie, fermer l'oreille aux chants pestiférés des sirènes. *Et nos ad patriam festinantes, mortiferos sirenum cantus surda debemus aure transire.* »

Cet enseignement moral et cette allusion aux événements passés se trouvent, il nous semble, reproduits dans les sculptures mutilées

qui soutiennent la retombée des voûtes du portail. L'une nous paraît représenter une sirène tenant à la main un poisson, l'autre un oiseleur qui aurait la même valeur symbolique. L'état de ces figures ne nous permet toutefois aucune affirmation à cet égard.

Nos sirènes intéresseront sans doute ceux qui s'occupent d'archéologie musicale; les instruments qu'elles tiennent sont des musettes, des chalumeaux, des rebecs, des diacordes et des tambourins. Le diacorde de notre gravure, n'a pas d'ouïes. Est-ce un oubli de l'artiste ou ne serait-ce pas plutôt une faute de notre part? Si, vérification faite, nous sommes trouvé coupable, nous plaiderons les circonstances atténuantes : notre dessin a été pris à la hâte, dans une position périlleuse, et nous ne le publions que dans la prévision d'une destruction prochaine de ces curieuses peintures.

E. Cartier.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

SUR

DES MÉDAILLES ET INSCRIPTIONS LATINES

QU'ON DIT AVOIR ÉTÉ TROUVÉES A ORLÉANSVILLE.

Un savant orientaliste, M. A. Judas, vient de publier, dans la *Revue Archéologique* du mois dernier, un article intitulé : *Note additionnelle aux antiquités d'Orléansville.* Cette note est destinée à compléter l'excellente Notice que M. F. Prévost, lieutenant du génie, a donnée sur *Orléansville* dans la même *Revue*, t. IV, p. 653. Cet habile officier a reconnu, avec regret (p. 659), que jusqu'ici ni les médailles ni les inscriptions découvertes à Orléansville, n'ont fourni aucune indication historique de quelque valeur, ni aucune trace du nom antique de ce lieu, qu'on croit, mais seulement par conjecture, avoir porté celui de *Castellum Tingitanum* (p. 666).

M. Judas s'est flatté de pouvoir remplir ces lacunes fâcheuses, à l'aide de médailles et d'inscriptions latines, qu'on dit avoir été trouvées à Orléansville, et dont le dessin et la *copie* ont été transmis par M. le docteur Rietschel, médecin en chef de l'hôpital militaire de cette ville. Ces monuments prouvraient que *Cisga* ou *Tsisga* est le nom antique d'*Orléansville;* que cette *Cisga* (dont personne n'a jamais parlé) a reçu une colonie d'Adrien; qu'elle fut ravagée sous Valérien, et rétablie par Gallien. C'est, comme vous voyez, toute une histoire.

Cependant, malgré l'autorité respectable qui a transmis ces monuments, il me paraît impossible ne pas reconnaître, au premier coup d'œil, que tout y est *faux*, ou prodigieusement altéré, dans ces médailles, légendes et inscriptions latines.

D'après la description qu'on en a donnée, ces médailles n'ont jamais pu exister; les légendes CIP YARANI TSISG. OU CIP YR CISG — COL. CISGA. DEDVCTA. AB HADRIANO. AVG. — FAMILIA AELIA SPES PVBLICA et PRIM. GADES sont absurdes, et les deux inscriptions latines (p. 479 et 481), où l'on trouve le nom de CISGA pour celui de la ville, et celui de CHILIAM, pour celui du fleuve *Chelif*, sont en dehors de toute condition de possibilité. Pour croire à de telles énormités, il faudrait au moins voir les originaux. Mais je pense que je ne les verrai jamais; et, quand je les verrais, je n'y croirais pas en-

core s'ils offraient réellement les détails qu'on nous a transmis. Je me borne à cette observation : ce serait faire injure aux lecteurs de la *Revue* que d'entrer dans plus de détails ; qu'ils relisent ces descriptions à présent qu'ils sont avertis, et qu'ils jugent eux-mêmes.

Je n'élève aucun doute sur la véracité de M. le docteur Rietschel. J'aime à penser qu'il a envoyé à M. Judas les dessins et les copies tels qu'il les a reçus, et dans la conviction qu'ils sont conformes aux originaux dont on lui aura parlé, mais que très-probablement il *n'a jamais vus*. Il aura été la dupe de quelques *espiègles* qui auront trouvé plaisant de mystifier les antiquaires de la colonie et ceux de la métropole.

Il importe de les dissuader de continuer ces mystifications, en les avertissant qu'il y a de ce côté-ci de la Méditerranée quelques yeux qui ne se laissent pas duper si facilement. La science archéologique est déjà bien assez difficile, sans qu'on essaye encore de la compliquer et de l'embarrasser davantage par des faits mensongers. Je n'en dirai pas plus sur un sujet si pénible pour tout ami sincère de la vérité. LETRONNE.

En même temps que M. Letronne nous adressait ces observations sur les monuments décrits et publiés dans notre numéro du 15 novembre, par M. le docteur Judas, M. A. de Longpérier, conservateur du Musée des Antiques au Louvre, qui avait de son côté conçu les mêmes doutes sur ces monuments, nous faisait parvenir la lettre suivante. Ces deux critiques, tout à fait indépendantes l'une de l'autre et qui diffèrent par les détails, acquièrent par cela même plus de force; nous avons jugé utile de les publier toutes les deux. (*Note de l'Éditeur.*)

A M. A. LELEUX, ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

CHER MONSIEUR,

Une *note sur les antiquités d'Orléansville* insérée dans le dernier numéro de la *Revue*, nous fait connaître plusieurs médailles antiques dont la description me paraît fort extraordinaire. Je suis loin de suspecter la bonne foi de l'écrivain qui les publie, mais je pense qu'il fera bien désormais d'attendre pour faire usage de monuments numismatiques qu'il ait pu les examiner de ses propres yeux. Je reconnais bien, à la vérité, des types appartenant à la monnaie impériale romaine sur lesquels on a enté des légendes fantastiques, mais je ne sais si cela dépend de l'état de conservation des monuments, ou de l'intention d'un faussaire. Ce qui est positif, *a priori*, c'est que les dessins envoyés d'Afrique sont inadmissibles. La première des mé-

dailles citées porte évidemment le type bien connu d'une *libéralité* : l'empereur sur une estrade et, devant lui, une femme tenant une corne d'abondance et un *objet indistinct* qui est, à n'en pas douter, la *tessère* de distribution. A l'exergue CIPYARANIT.S ISG, c'est-à-dire LIBERALITAS AVG. Je ne perdrai pas plus de temps à rechercher avec quels types on a pu forger les deux autres pièces; qu'il me suffise de dire qu'au temps d'Hadrien il y avait déjà près d'un siècle que l'on ne frappait plus en Afrique de monnaies coloniales. L'inscription qui vient ensuite est d'une latinité grotesque; le *jus coloniæ* aurait besoin d'un bon commentaire. Il est assez probable que cette inscription, qui défie la sagacité d'un traducteur, a été arrangée à l'aide d'un texte où figuraient à la suite Valérien et Gallien; de là ce pluriel IMPP dont l'inventeur n'avait pas compris le sens; « un petit bout d'oreille échappé par malheur. »

Que le ciel préserve donc encore longtemps le Louvre de pareils monuments; assez de débris sans intérêt, de statues informes sont venus y grossir un musée algérien, dans lequel, à part quelques inscriptions instructives, il ne se trouve que deux bustes, ceux des rois de Mauritanie Juba II et Ptolémée qui soient dignes de fixer l'attention.

Pourquoi dépouiller les villes d'Afrique de fragments qui n'ont pas de mérite intrinsèque, et qui du moins dans les lieux où ils ont été découverts servaient à constater une antique origine?

N'est-ce point rendre un très-mauvais service à la science géographique, par exemple, que d'arracher des bornes milliaires pour les envoyer à Paris? Je suis, comme vous le savez, monsieur, entièrement étranger à l'arrangement de la galerie algérienne du Louvre; elle ne rentrait pas dans mes attributions. Mais ce que je puis dire, c'est qu'elle est parfaitement éclairée et tout à fait en rapport avec la valeur des objets qu'elle renferme.

Toute l'armée d'Afrique connaît l'histoire de ce naturaliste crédule qui achetait aux compagnies de *zéphirs* des animaux inédits, des rats dans le nez desquels les malins troupiers avaient greffé la queue empruntée à d'autres individus de l'espèce *mus*. Cela se nommait des *rats à trompe*. Cette industrie a conquis trop de célébrité pour durer longtemps, et il est à craindre que les zéphirs se rejettent à présent sur la numismatique et l'épigraphie. Défions-nous donc des *rats à trompe* archéologiques!

Croyez-moi bien tout à vous,

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

20 novembre 1848.

— La direction des musées nationaux vient de rouvrir au public des galeries fermées depuis plusieurs mois, à la suite de l'exposition des ouvrages modernes. Le Louvre a été cette année envahi par des tableaux et des sculptures de tout ordre. A côté de quelques œuvres précieuses, s'étalaient de honteuses productions dont le nombre était immense. La commission chargée de l'exposition avait eu la déplorable idée de hisser les sculptures, quel que fût leur poids, dans les élégantes galeries du premier étage où sont placés les antiques et le Musée égyptien. Il a fallu bien du temps et des soins pour enlever ces masses de marbre et de bronze, souvent si fragiles. La galerie du *bord de l'eau* vient de recevoir la suite de l'école française depuis Coypel et Mignard jusqu'à Léopold Robert. La *salle des Sept Cheminées*, devenue la tribune de l'école française moderne, renferme les plus beaux ouvrages de David, Lethière, Drouais, Gros, Gérard, Girodet, Prud'hon, Géricault, Pierre Guérin. L'ensemble en est très-beau, très-harmonieux. M. Frédéric Villot, l'intelligent conservateur de la peinture, vient de rendre encore un service aux arts. Le grand salon nouveau est un magnifique monument à la gloire de nos peintres.

La classification et l'exhibition des antiques ont été aussi grandement améliorées en plusieurs points. La salle des gemmes et de l'orfévrerie du moyen âge présente un nombre considérable de nouveaux monuments. Des coupes, des aiguières en matières précieuses; le célèbre grand camée d'Auguste et un autre camée en jaspe à plusieurs couches du plus beau travail; de superbes pâtes de verre antique de grande dimension; plusieurs beaux vases de cristal de roche, entre autres une aiguière orientale portant sur le col une inscription arabe du XIe siècle, monument qui provient de Saint-Denis; un splendide vase de sardoine enrichi d'une monture de Benvenuto Cellini; une grande figure de Minerve en albâtre oriental. Les vases de porcelaine très-modernes qui déparaient cette salle ont été remplacés par des cippes surmontés de riches urnes de porphyre. Les pièces d'orfévrerie de la grande armoire ont reçu une meilleure disposition. On peut facilement admirer maintenant les belles aiguières du XIIe siècle qui portent le nom de l'abbé Suger.

La salle des bronzes est, pour ainsi dire, toute renouvelée; huit magnifiques bustes antiques dont quatre sont de la plus grande dimension, y ont été apportés. Toutes les figurines fausses (et elles étaient nombreuses) ont disparu. Celles qui restent ont été rangées avec goût. Un très-grand nombre d'ustensiles et de petits monuments ont été placés dans les vitrines des fenêtres.

Les arrangements et les additions faits dans la salle des émaux, des ivoires et des faïences sont très-considérables. Les produits de la fabrique de Bernard Palissy étaient depuis longtemps mêlés aux œuvres de la céramique italienne; ce désordre a cessé. Les pièces réellement bonnes et importantes au point de vue de l'art et de l'histoire ont été placées à une hauteur convenable. L'antiquaire découvre maintenant des trésors ignorés.

La salle du rond-point, décorée de colonnes, renfermait des monstres chinois et des vases de tôle vernie du plus mauvais goût. Les figures chinoises ont été transportées dans la salle ethnographique du Musée naval, au second étage; les vases de tôle ont été remplacés par deux statues grecques dont les draperies sont charmantes et par d'élégantes vasques posées sur des cippes.

Au centre de la salle s'élève actuellement la statue de Fl. Cl. Julien, fils de Jul. Constance, proclamé empereur *à Paris*, en l'an 360, après deux années de séjour dans cette ville. Cette belle figure en marbre de Paros très-dur, qui est intacte et d'un fort bon style, offre un grand intérêt pour notre pays. C'est la seule statue qui existe du spirituel auteur du *Misopogon* et du *Banquet des Cesars*.

On remarque dans la salle des vases grecs une classification plus heureuse; les monuments primitifs ont été réunis dans une armoire à part; les autres vases ont été groupés suivant leur style. Malheureusement l'espace est insuffisant et nous souhaitons vivement que le conservateur des antiques, M. de Longpérier, demande et obtienne des salles supplémentaires qui lui permettent de continuer ce qu'il a si bien commencé.

Le Musée égyptien ne nous a paru accru d'aucun objet nouveau. Quelques parties de cette collection, entre autres le *Panthéon* et la série des *cartouches royaux*, attendent une réorganisation presque complète.

DEVIS ET MARCHÉS

PASSÉS PAR LA VILLE DE PARIS

POUR

L'ENTRÉE SOLENNELLE DE CHARLES IX,

EN 1571 (1).

Nous venons de décrire le moins longuement qu'il nous a été possible de le faire en voulant rester exact, les fêtes données par la ville de Paris, en 1571, à l'occasion des entrées solennelles de Charles IX et de la reine Élisabeth d'Autriche, sa femme. Maintenant, pour qu'on puisse se faire une juste idée des travaux et des dépenses qu'elles nécessitèrent, nous allons en donner, comme pièces justificatives, les devis et les marchés. Ces pièces, que nous tirons des propres registres de la Ville, ont été négligées par tous les historiens de Paris, et à tort suivant nous, car malgré leurs longueurs et leurs redites, aucune ne manque d'intérêt. Dans celles mêmes qui au premier abord paraîtraient le plus insignifiantes, il y a souvent, si l'on y veut bien regarder, quelque chose d'utile à prendre. Au reste, le lecteur en sera juge.

En voici l'énumération (2) :

1° Devis et marché pour les travaux de charpente. Ils furent con-

(1) Voy. *Revue Archéologique*, p. 519.

(2) Toutes ces pièces sont tirées du registre de l'Hôtel de Ville coté IX anciennement, et maintenant H 1786, qui fait partie de la belle collection des registres de l'Hôtel de Ville, actuellement conservée aux Archives nationales.

fiés à Charles Le Conte, *maistre des œuvres de charpenterye de la ville de Paris,* moyennant le prix de. . . . . . 3,800 liv. t.

2° Devis et marché pour les travaux d'architecture, de sculpture et de peinture. L'architecture et la sculpture furent confiées à Germain Pillon, moyennant le prix de. 2,400

La peinture, à Nicolas Labbé, peintre du roi, pour le prix de. 1,100

3° Nouveaux travaux pour l'entrée de la reine, par Germain Pillon, moyennant une somme de. . 500

4° Description d'une pièce d'orfévrerie offerte en présent au roi par la Ville :

Marché passé avec Jean Regnard, maître orfèvre, pour la réparation de cette pièce, plus de. . . . 2,896

5° Buffet chargé de vaisselle en vermeil offert à la reine. 7,385

6° Décoration du pont Notre-Dame exécutée par Pierre d'Angers, peintre. 1,000

7° Achat de deux dais, l'un pour l'entrée du roi, l'autre pour l'entrée de la reine. 319 (1)

8° Marché pour des peintures d'armoiries. . . 138

9° Achat d'une armure pour le capitaine des enfants de Paris. 702

10° Décoration de la salle de l'évêché de Paris pour le dîner de la reine, exécutée par Pierre d'Angers. 750

11° Tableaux peints pour cette salle par Nicolas Labbé et Camille Labbé son fils. 700

12° Marché pour la fourniture du poisson. . . 2,400

13° Marché pour la fourniture des nattes pour tapisser la grande salle de l'évêché. . . . . . Mémoire.

TOTAL. . . . . . 24,090 liv. t.

(1) Non compris les franges.

1570.

C'est le devis des ouvraiges de charpenteryes qu'il convient faire pour Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, pour faire et ériger quatre arcs triumphans, dont trois à deux faces et deux paremens, et l'autre à une face seulle, pour l'entrée du roy, Charles neufviesme; avecq ung pan de charpenterye pour servir de persepcetive. Le tout ainsi et en la manière qui s'ensuict :

« Et premièrement, fault faire la charpenterye de l'arc triumphant, qui sera faict rusticque (1), à la porte S. Denys, de la largeur que porte ladicte porte et haulteur. Lequel arc sera mis et assis sur le devant du pont-levis. Et pour icelluy tenir à plomb, et aussi pour tenir les lierres et enrichissemens qui seront mis par les painctres, fault assembler sablières par voye, depuis ledict arc jusques contre la porte, et faire la charpenterye des deulx jambaiges portans face ainsy que démonstre le portraict (2), garny de poteaulx de longueur qu'il appartiendra, revestu d'autres toises par voye et de liaisons, le tout couvert et remply d'aiz joinctifz (3). Et au-dessus dudict arc, faire une cornisse ayant saillye, tel qu'il requiert l'arc tuscan; et au-dessus faire autre charpenterye d'admortissement. Le tout bien lyé et assemblé, et couvert par dessus d'aiz joinctifz, et contre lesquelz seront posées et attachées les figures que démonstre le portraict. Et aussi faire la charpenterye du piedestal ou stillobate dudict arc, garny de poteaulx, sablières, saillye et moulure, telles qu'il appartiendra audict arc tuscan.

« Item, dedans le petit boulvert de ladicte porte S. Denis, fault faire ung carré au dessus du portail, garny de sablières et portant moulures, pour, sur icelluy carré, y dresser figures telles qu'il sera advisé pour le mieulx, soustenu par bas sur deux poteaulx, qui prandra depuis le rez de chaussées jusques au dessus de ladicte porte. Et illecq sera faict une saillye d'un pied ou environ, qui soustiendra ledict carré.

« Item, fault faire la charpenterye de l'arc triumphans qui sera posé

(1) *En rusticque*, c'est ce qu'on appelle à têtes de diamant.
(2) C'est-à-dire les plans dessinés.
(3) C'est-à-dire d'un assemblage de planches.

à l'endroict de St. Jacques de l'Hospital (1), à deux paremens; l'ung regardant la porte S. Denis et l'autre la porte de Paris, de trente-deux piedz de large, comprins les jambaiges, de dix à unze piedz d'espoisseur et de haulteur, depuis le rez de chaussée jusques au-dessus du sode, six toises de haulteur, garny de poteaulx, sablières, entre-toises, guettes et posteaulx. Le tout revestu et remply d'aiz joinctifz, ensemble les courbes portans le cintre de la porte dudict arc depuis l'impost en amont; et faire et placquer sur ledict arc, les moulures de corniches et arc-qui-trave, ensemble les corniches du sode, et portant retour avecq la moulure, et, au pourtour de l'arc qui porte sur l'impost; le tout de l'ordre corinthe. Et faire et ériger audict arc, sur chascune des deux faces, quatre coullomnes de l'ordre corinte. Et aussi faire les stillobales ou piedestal, à l'endroict desdictes coullonnes, revestuz de leurs ordres de moullures. Et à costé desdicts coullonnes, ériger la charpenterye de huict niches, dedans lesquelles seront posées les figures.

« Item, à l'endroict de la porte de Paris (2), fault faire ung pan de boys, depuis contre les boucheryes jusques au coing de la rue S. Germain, de six toises de largeur et cinq toises de haulteur, pour servir de persepcetifve, garny de longs poteaulx par voye, de six toises de longueur comprins six piedz dedans terre, rempliz de sablières et poteaulx par voye; le tout revestu d'aiz joinctifz, et sur lesquelz sera posé la paincture de persepceptifve. Et sur le hault dudict pan de boys est nécessité de faire une corronisse de l'ordre qui sera advisé.

« Item, aux deulx boutz du pont Nostre-Dame, fault faire la charpenterye de deux arcs triumphans et à deux paremens, de six piedz d'espoisse et chascun de douze piedz de largeur. Et le reste des jambaiges, qui se continuera jusques contre les maisons, sur cinq toises de haulteur, à prandre depuis le rez de chaussée jusques au couronnement, où sera la corniche, garniz de poteaulx de longueur qu'il appartiendra, avecq sablières, par voyes, de plusieurs longueurs, dont aulcunes de quatre toises de longueur, remplis d'antres-toises et poteaulx. Et le tout recouvrir d'aiz joinctifz, tant d'ung costé que d'autre. Et aussy assembler sablières, entre-toises et poteaulx, par voye, à l'endroict de l'espoisseur desdicts arcs, aussy rempliz d'aiz

(1) C'est-à-dire à la Porte aux Peintres.
(2) On disait aussi l'Apport-Paris.

joinctifz, et sur le hault desdictes hayes, tant de costé que d'autre, fault mectre et asseoir corniches de l'ordre doricque, mesmes les impostz des arcs.

« Item, faire la charpenterye d'ung grand escharfault à S. Ladre (1), de cinq toises et demye de longueur et dix-neuf piedz de largeur, et de treize piedz de hault, garny de longs poteaulx de bout avecq leurs tirans, par voye, assemblez aux longs poteaulx, soustenus sur liens revestuz de potelletz; peupler tout le plancher de sollives couvertes d'aiz joinctifz et clouez sur lesdictes sollives, de dix-neuf piedz de longueur, aiz et plancher, avecq deux grands escalliers aulx deux boutz dudict escharfault, chacun de longueur qu'il appartiendra et de dix piedz de largeur, servant de monter et descendre audict escharfault; sur le pavé, garny de gros poteaulx par voye avecq sablières, potelletz assemblez, soustenuz sur liens mis en liaison avecq les rassignaulx par voye assemblez aux gros poteaulx soustenuz sur liens et le tout porté sur platte forme de boys. Et mectre et asseoir sur lesdicts rassignaulx, quatre sablières de longueur qu'il appartiendra, sur lesquelles seront mises chantignolles de boys, chevilles de fer; sur icelles lever les marches et contremarches.

« Item, sur ledict escharfault, faire ung tribunal de sept piedz de long sur six de large, avecq trois marches pour y monter, saillant sur ledict escharfault, faict en forme de perron, garny de ce qu'il luy appartient, et faire la charpenterye d'ung ciel de boys au-dessus dudict escharfault, à unze piedz de haulteur, garny de poteaulx entre toises; le tout assemblé. »

MARCHÉ POUR LE DEVIS DE LA CHARPENTE.

« Honnorable homme, Charles le Conte, maistre des œuvres de charpenterye de la ville de Paris, confesse avoir faict marché à nobles hommes Claude Marcel, bourgeois de Paris, prévost des marchans, maistres Pierre Poulin, notaire et secrétaire du roy, Françoys d'Auvergne, seigneur d'Ampont, conseiller dudict seigneur en son Trésor, Symon Boucquet, bourgeois de Paris (2), Symon de Cressé, seigneur dudict lieu de Cressé, eschevins de la ville de Paris, à ce

(1) C'est l'échaffaud élevé devant le prieuré Saint-Lazare, pour le trône du roi.

(2) On a vu que c'était le principal ordonnateur de la fête, et l'auteur de la relation imprimée.

présens, de faire bien et deuement, ainsy qu'il appartient, tous et chascuns les ouvraiges de charpenteryes et menuyseries dessus mentionnez, ès lieulx et endroictz, selon et ainsy qu'il est contenu, speciffié et déclairé au devis dessus transcript, pour l'Entrée du roy en ceste ville de Paris. Et pour ce faire, sera tenu ledict Conte, fournir tout ledict boys et générallement toutes choses requises et nécessaires pour la perfection desdictz ouvraiges de charpenterye et menuyserie; et rendre le tout, bien et deuement faict et parfaict, selon et ainsi que dessus est dict, dedans six sepmaines prochainement venant, et plustost si besoing est. Et en ce faisant, a esté accordé que, après l'Entrée dudict seigneur et de la royne future en ceste dicte ville faictes, ledict Le Conte reprandra tout le boys desdictz ouvraiges de charpenterie et menuyserie, lesquelz il sera tenu desmollir et faire oster à ses despens, et rendre place nette le plustost que faire ce pourra. Ce marché faict moyennant et parmy la somme de trois mil sept cens livres tournois, que pour tous lesdictes ouvraiges de charpenteryes et menuyserie, tant pour boys, penne d'ouvriers, que autres choses générallement quelconques, lesdicts prévost des marchans et eschevins seront tenuz, ont promis et promectent, faire bailler et payer audict Le Conte, par noble homme, maistre Françoys de Vigny, recepveur de la ville de Paris, au feur et ainsi que ledict Le Conte fera lesdictes ouvraiges. Lesquelz il promect faire et parfaire, lever et dresser, bien et deuement, ès lieulx et endroictz dedans le temps, selon et ainsy qu'il est cy-dessus et audict devis contenu et déclairé. Et parce que, par le devis dernier y aura davantaige audict arc triumphans de la Porte au Painctre que ce qui est contenu cy-dessus, a esté convenu et accordé que ledict Le Conte aura pour se [ce] regard la somme de cent livres tournois, oultre et par-dessus lesdictes trois mil sept cens livres tournois. Et oultre, a esté aussy accordé que, de ce que ledict Le Conte fera davantaige et plus qu'il n'est contenu par le devis cy-dessus, tant à porte S. Denis, devant le Sépulchre, Fontaine S. Innocent, que ailleurs, par l'ordonnance et commandement de mesdicts sieurs lesdicts prévost des marchans et eschevins, icelluy Le Conte en sera rescompensé et satisfaict. Promectans, etc., obligeans, etc., chascun en droict soy, renonceans, etc. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante dix, le vingt sixiesme jour de septembre.

« *Signé* YMBERT ET QUÉTIN. »

C'est le devis des ouvraiges d'architecture, sculpture et estoffe de platte paincture, qu'il convient faire pour l'Entrée du roy et royne à Paris, ès porticques et arcs triumphans que ladicte Ville entend faire faire ès lieulx et endroictz après déclarez, qui sont : la porte S. Denis, la Fontaine du Ponceau, porte au Paintre, devant le Sépulchre, Fontaine S. Innocent et pont Nostre-Dame, selon et ainsi qu'il s'ensuict :

« Premièrement, à la porte S. Denys (1) sera faict un portail d'unze piedz d'ouverture dedans œuvre, qui aura de haulteur, du rez de terre soubz clef, quinze piedz. Laquelle porte, en sa face, sera de forme rusticque ensuivant l'ordre tuscanne, ainsi nommé en architecture. Les piedz-droictz pour la face sur le devant, auront neuf piedz de largeur pour chascun costé, qui est pour le total, vingt-neuf piedz, qui contiendra ladicte face.

« A chascun costé (2), sur la largeur de neuf piedz, y aura ung stillobate ou piedestal, de quatre piedz et demy de haulteur, et cinq piedz trois quartz ou environ de largeur, et deux piedz de saillye. Icelluy stillobatte, orné de son basse et corniche, selon sa forme, avecq assiettes de rusticque, où y aura une table pour escripre la description des figures qui seront posées sur iceulx stillobattes, où sur leurs piedz, y aura de petitz pilliers pour servir de marchepied ausdictes figures, pozées devant les niches desdicts costez; lesquelles auront de haulteur huict piedz, et trois piedz et demy de largeur ou environ, faictes selon l'ordonnance de monsieur Ronssard, poëte. Lesquelles figures, accompaignées de leurs ornemens et de deux festons et piedestal, seront de platte paincture sur toille (3).

« Et pour la première figure, qui sera au costé dextre, se nommera MAJESTÉ (4). Laquelle ne sera poinct armée; au visage grave, au front redoutable, vestue d'un fort riche manteau de coulleur d'azur, tenant ung grand septre en sa main et ung baston de justice en l'autre, et force petitz septres et petites couronnes semées tout

(1) Pour cet arc de triomphe de la porte Saint-Denis, voir la planche 103, n° 1, en se rappelant que les détails de la décoration sont ceux de l'entrée de la reine; mais l'ensemble est le même.

(2) Des pieds-droits.

(3) *De plate peinture* par opposition aux figures, soit de relief, soit de ronde bosse, qui, elles aussi, étaient peintes.

(4) En termes héraldiques, un roi, couvert du manteau royal et portant d'une main le sceptre et de l'autre la main de justice, comme dans la figure dont il s'agit ici, est dit représenté *en majesté*.

à l'entour d'elle. Aura ung tiare en la teste, presque de telle sorte que on le faict au pape. Elle aura les piedz sur le sommet de plusieurs villes, et fera semblant de regarder l'autre statue et luy monstrer son septre. Et au dessoubz d'icelle figure, en la table ou stillobate, sera escript (1).

« Au costé senestre, sur l'autre stillobate, au devant de la pareille niche, sera posée l'autre statue (2), en forme d'une femme jeune, fort, armée à l'anticque qui tiendra FORTUNE et autre Fortune soubz ses piedz. Elle aura des aesles rompues par le millieu, et fera semblant de bailler une branche de palme à la Majesté. Et tiendra en l'autre main la teste de Gergonne ou Méduze. Et à la table de son pied-destal sera escript en grec :

« Pour les ornemens d'architecture sur lesdictes figures, y aura une saillye, portée sur deulx consolateurs, où, soubz le plat-fondz, y aura ung gros feston pendant pour l'enrichir, qui sera de paincture. Et à icelle saillye, sur lesdictz consolateurs, y aura une table pour escripre, qui sera au dessoubz de la corniche qui resne (règne) le long de la face dudict porticque parmy le rusticque et par dessus les clefz de l'arc ; dont, à la clef du millieu, sera taillié ung grand masque, et à autres endroictz, semez parmy les pierres rusticques, y sera faict et taillé comme herbes, liairre, lymatz (3) et autres choses, faisans sembler et monstrer la chose fort ruynée pour l'ancienneté. Et au dessus de ladicte corniche se partira une composition, le long de ladicte face, dont aux deux costez serviront de pilliers ou de piedestal, qui sera de platte paincture, pour porter les figures, qui auront de sept à huict piedz de hault, qui seront de sculpture ; et aux costez dextre et senextre, seront les statues de FRANCION et de PHARAMON, armées, se regardans l'une l'autre, avecq des espées nues en la main. Le hault de l'espée sera couronné d'une couronne royalle. Près la teste de Francion, fauldra mectre ung aigle vollant, et au dessoubz des piedz dudict Francion, dedans son piedestal, composé sera comme ung loup courant, de platte paincture.

« Près la teste dudict PHARAMON, fauldra mectre ung corbeau qui portera en son bec des espis de bled, qui sera de relief comme les statues.

(1) Dans ce devis les inscriptions restent en blanc. On peut les lire dans la relation imprimée.

(2) *L'autre statue*, ce qu'il faut entendre d'une figure peinte, comme il a été dit plus haut.

(3) Herbes, lierres, limaces.

« Et au dessoubz des piedz dudict Pharamon, dedans son stillobate, y aura une vache, faisant myne de paistre, qui sera de platte painture. Et sur le millieu de la porte, resnant ladicte composition, son admortissement sera d'ung fronc-d'espit partye de rustic (1); et au dessus seront exaltée les Armes de France, couronnées de couronne royalle et ordre, et pour triumphe, soubz lesdictes Armes et sur le timpan, seront cornetz d'abondance donnans fruictz, qui seront de rellief; qui sera faict par le sculpteur, ensemble autres ornemens et enrichissemens, ainsi qu'il est désigné par le desseing et portraict qui pour ce a esté faict; et dont la menuyserie des corniches, frize et arquitrave, sera faict par le charpentier.

« Pour la fontaine du Ponceau (2), sera mise et posée sur icelle la statue d'une femme déesse, qui haulsera ses deux mains sur sa teste; et dedans ses deux mains tiendra une carte, plaine de villes, rivières, forestz, bourgs et villages; laquelle carte sera faicte par le painctre, de platte paincture. Et aura ladicte déesse le visaige semblant à la royne, au plus près que faire se pourra. Et dessus sera escript: Gallia. Ladicte déesse fera semblant d'enhanner (3). Près de ses piedz, fault mectre une grue, un daulphin, ung liepvre qui ayt les yeux ouvertz, et à ses deux costez, deux termes, qui seront de trois piedz de haulteur. Et la statue de ladicte déesse sera de cinq à six piedz de haulteur. Et pour porter lesdictes statues, y aura quelque ornement sur ladicte fontaine. Et sur lesdicts termes, sera sur l'ung d'iceulx une pierre carrée, et autour de ladicte pierre, des libvres bien fermez, à grosses boucles; du millieu de laquelle pierre sortira ung sceptre et dessus ledict septre, ung grand œil et une oreille. Et tout au bas du petit pillier, une grue et ung liepvre. De l'autre costé, sur l'autre petit pillier, fauldra paindre une grand couppe et deux mains qui la tiendront, et au dessoubz des mains, des cœurs attachez ensemble l'ung à l'autre d'ung laz d'amours qui yra tout à l'entour de

(1) *Son admortissement sera d'un fronc-d'espit partye de rustic.* C'est-à-dire qu'au milieu du couronnement de l'arc de triomphe, s'élèvera un fronton de pierres taillées, les unes dans le style ordinaire, les autres en rustique, c'est-à-dire en pointes de diamant.

(2) C'est la décoration reproduite dans la planche 104, n° 1.

(3) *Ladicte déesse fera semblant d'enhanner*, c'est-à-dire que l'artiste devra lui donner une expression d'énergie et de contention d'esprit. Allusion laudative à la force déployée par Catherine de Médicis pendant la guerre civile. Car c'est d'elle ici qu'il s'agit, et non pas de la jeune reine, puisqu'à l'entrée de cette dernière, cette figure de la France fut remplacée par une figure de la déesse Flora, ainsi qu'on le verra plus bas.

la poignée de la couppe. Et au dessus des cœurs, fauldra mectre ung lut; puis sur le hault de la couppe, une espée qui aura le bout cassé. Et soubz les piedz de la déesse: Artémisie et Lucresse, Camille (1), habillées en habit royal. Puis, par cy par là, pour l'ornement de ladicte fontaine, des conches et gueulles de lyons couvertes, qui ferons semblant de gecter de l'eaue. Le tout de sculpture paincte, selon qu'il sera nécessaire et commandé.

« Pour la porte aux Painctres, son ouverture sera de douze piedz au rez de terre, soubz clef, pour haulteur, vingt-deux piedz, et douze piedz ou environ d'espoisseur, de dehors en dehors. Laquelle porte ou arc triumphant, sera faict à deux faces, qui sera de l'ordre corinthien enrichy en toutes ses particularitez.

« Pour descripre chascune face, aura deux grands stillobates portans de plant en saillye, pour porter les coullonnes, toutes rondes, posées sur iceulx stillobates. Lesquelz stillobates seront armez de leurs empiétemens, basse et corniche; entre lesquelz y aura comme ung encastrement pour mectre ung tableau de paincture. Sur iceulx stillobates entiers, se poseront, pour chascun costé, deux coullonnes; leur diamectre sera de vingt deux poulces et demy, leur haulteur de dix huict piedz, en ce comprins basse et cappiteau (2). Lesdictes coullonnes seront toutes rondes pour leur saillye, et seront canellées ou striées depuis leur tierce partie. Seront aussy armées de leur basse et chappiteaulx, enrichiz de feullaiges, catoches et rozages (3), comme il appartient à tel ordre. Et, pour lesdictes deux faces, seront huict coullonnes, quatre pour chascun costé, qui seront de sculpture, frizées et canellées comme dict est. Et, entre icelles coullonnes, sur pillés enrichiz, y aura grandes figures de sept à huict piedz de haulteur, ordonnez par ledict Ronssard. Lesquelles pillés seront de platte paincture.

« Se fera aussy l'arcade, partant de dessus l'impost (4), enrichie de platte peincture. Sur les aynes dudict arc, y aura trophée, aussi de platte paincture, pour accompaigner les armoiries du roy, tumbantes sur la clef dudict arc, ornée de couronne royalle et ordre (5).

(1) Dans la relation imprimée il est parlé d'une quatrième figure, Clélie. Ici le bon goût de l'artiste l'emporta sur le mauvais goût du programme, car on voit que ces figures sont habillées à l'antique et non pas *en habit royal*.

(2) Y compris les bases et chapiteaux.

(3) Chapiteaux enrichis de feuillages, cartouches et rosaces.

(4) *Lisez* l'imposte. *Les aynes dudict arc* ce sont les timpans.

(5) *Ornée de couronne royalle et ordre*. C'est l'ordre de saint Michel fondé par

Le tout dedans ung grand chappeau de triumphe qui sera au millieu de ladicte porte; tenant contre l'arc-quitrave (1) et frize, soubz la corniche. Lesquelles armoyries seront de sculpture.

« Sur les chappiteaulx, posera l'arquitrave, frize et corniche, qui feront retour pour la saillye desdictes coullonnes. Lesdictes corniche et frize seront enrichies de platte paincture, d'ung rinceau de feullage, la doulcine de l'arquitrave sera aussy enrichie de platte paincture, et le plat-fons d'icelle arquitrave enrichie de rosac pendant (2).

« Au dessus de ladicte corniche, partira, de plant, l'ordre composé, enrichy en toute la face comme de petites corniches, frize et encastremens de tableaux; et au millieu se fera ung grand tableau de paincture (3); et sur lesdictes coullonnes si en fera aussy, ou escriptz, pour dénotter et escripre la représentation des figures ordonnées estre en leurs lieux, tant sur lesdicts costez, que sur le millieu de ladicte ordre composée, ou sode. Et pour exalter à cedict millieu, y aura ung petit pillier où sera une table pour mectre l'inscription de ce qui sera posé sus.

« Le total de ladicte œuvre, pour l'architecture, pourra avoir de haulteur, du rez de terre jusques à la sommité et sode (4), de six toises ou environ. Et le tout faict selon le desseing et pourtraict, et observant les siméteries et beaultez comme il appartient. Seront les fruictz de voultes (5), de platte paincture, selon qu'il sera advisé; et quant aux saillye et corniches, seront faictes par le charpentier.

« La haulteur des figures posées au hault de ladicte Porte aux Painctres à l'endroict de S. Jacques de l'Hospital, auront de haulteur sept piedz: celles d'entre les coullonnes, de six à sept piedz. De toutes lesdictes figures la description ensuict selon l'escript dudict poëte.

« Sur le millieu, au hault, pour l'une des faces, fault mectre

Louis XI en 1469. On sait que le collier était formé par des coquilles et des entrelacs. *Le tout dedans ung grand chappeau de triumphe.* On appelait *chapeaux de fleurs* des couronnes de fleurs qui s'offraient, en certaines occasions, aux présidents du parlement et aux docteurs de l'Université. On trouve mentionnés des *chapeaux de perles* dans des comptes d'orfèvrerie. Ici c'est une couronne d'ornementation qui encadrait l'écu.

(1) L'architrave.

(2) La doucine de l'architrave peinte et son plafond enrichi de rosaces pendantes.

(3) On y peignit le Cadmus semant des dents du Dragon, dont nous avons parlé.

(4) *La sommité et sode.* Ce dernier mot est expliqué dans un document que l'on trouvera plus bas, dans lequel on lit : *le sode ou frondespic.* Frontispice, c'est-à-dire fronton.

(5) Les fruits ornant la voûte.

ung vogue (1), au dessus un cœur couronné, et des petitz enffans qui soustiendront l'urne, et ung aigle qui fera semblant, de sa griffe, tirer et monter vers le ciel ledict urne ; et faire quelque nues à l'entour, qui feront dégoutter du mestail (2) ou de la manne. Cecy appartiendra au feu roy Henry (3) et à messieurs ses enffans, pitoyables en son endroict.

« Du costé droict de la première façade, sera ung Hercullin (4), qui, de ses mains fortes, estouffera des serpens. A l'aultre costé, sera ung grand Hercules, surnommé Alexicaren, qui d'une main fera semblant de crever Anthec. Lequel Anthecq aura une main contre la terre, et la terre fera semblant de faire naistre des hommes.

« Au bas, sur les pillés des entre-coullonnes (5), pour celle premier à face, seront faictes deux figures de pareille haulteur, de six à sept piedz, selon le devis et portraict qui en a esté baillé.

« A l'aultre façade, pour le mesme arc triumphant, sur le hault, y aura ung roy armé (6), et devant luy deux déesses qui se tiendront les mains; qui seront *Fortune* et *Vertu*. Et dessoubz les piedz de Fortune, une balle (7) attachée contre terre.

« Sur le piedestal, à main dextre, fault mectre une nimphe qui représentera *Paris* : aura à ses piedz une fleuve. A l'entour, fauldra semer force livres et la corne d'Amalthée et la Ballance. De ses mains tiendra la caducée de Mercure, et fera semblant de présenter en toute obéissance une navire d'argent, où, sur le hault de la hune, aura ung toison d'or, et, à costé d'elle, ung chien, qui aura la face tournée sur le doz.

« De l'aultre costé, fault mectre la figure d'une grand femme, qui aura la teste couronnée de villes et de tours, et tiendra en sa main une lance et en l'autre main des espies de bled et des grappes de raisin. Et aura ung pied d'or, et l'autre d'argent.

(1) *Ung vogue.* Il faut lire sans doute *un vase.* Dans le dessin c'est une urne. Au reste le texte ici fourmille de fautes. Le brave greffier de la Ville, qui tenait la plume, entendait à cette occasion prononcer des mots qui lui étaient probablement fort étrangers.

(2) *Du mestail.* Méteil. Blé moitié seigle, moitié froment. C'était avec du méteil qu'on payait la dîme.

(3) Henri II, à la mort fatale duquel il est fait ici allusion.

(4) *Ung Hercullin*, un Hercule enfant. Plus bas : *Anthec*, Anthée.

(5) Les pilliers des entre-colonnes.

(6) On voit par un document qu'on trouvera plus bas, que c'était une statue de Henri II.

(7) Un globe.

« Au bas, sur les pillés des coullonnes, reste pour cedict costé deux figures (1).

« Pour la place de devant le Sépulchre et contre la fontaine de S. Innocent, fault faire deux grandes collosses.

« Asscavoir : deulx grandz piedestalz ou stillobattes selon l'ordre tuscanne ou doricque. Et pour donner gravité ausdicts stillobates, les premiers plaincthes (2) seront à l'entour deux marches basses, affin d'empescher d'approcher chevaulx et hommes pour nuyre ausdictes collosses. Lesquelz stillobattes auront de haulteur, depuis le rez de chaussée, de douze piedz ou environ. Sur la corniche dudict piedestal, qui sera ung plaincte enrichy allentour des encoigneures, seront fainctes par assiettes de rusticq ou entre icelles, et pour chascune face, sera fainct une grande pierre miste. Plus, la base dudict stillobate sera d'un gros bossel ou membre rond (3), avecq son carré, et avecq telle cyméterie qu'il appartient selon ladicte ordre de tuscanne. Pour la haulteur que luy donnons aura sa largeur convenable, selon sa proportion. Au dessus de la corniche ou plainthe, enrichy aux quatre coings, y aura grands oyseaulx, comme aigles, qui soubzlèveront festons tout à l'entour. Au dessus d'iceulx festons, sera le pillé soubz le basse, qui portera et servira de marchepied aux figures, ou audict pillé (4). A l'entour sera escript ou painct ce que dénotent lesdictes figures. Lesquelles painctures du piedestal, seront faictes de platte paincture par le painctre.

« Et pour l'aultre collosse dextre, sera faict la statue de HYMÉNÉE, couronnée de fleurs, environnez de marjolaine, et vestue d'ung long manteau retroussé par dessus l'espaulle, qui sera de coulleur jaulne oranger; ayant en la dextre ung flambeau, en la senextre ung voille de coulleur jaulne, en ses piedz des brodequins jaulnes comme safran, faict à l'anticque, une petite barbe follette et de grands cheveulx. A l'entour de luy, fault mectre quatre flambeaulx et non plus, avecq celluy qu'il tiendra en la main, qui seront cinq (5); des petitz chevreaulx, corneilles et tourterelles. Il aura une main dessus ung

(1) On y mit celles des deux frères du roi, le duc d'Anjou (Henri III) et le duc d'Alençon.

(2) *Les premiers plaincthes*, les plinthes porteront sur deux marches basses.

(3) *Gros bossel ou membre rond avecq son carré*, un tore avec son réglet.

(4) On y mit une statue de Junon, comme présidant aux mariages. Elle avait la figure de la reine mère. Il va en être question plus bas.

(5) On a vu que ces flambaux brûlaient en répandant une odeur aromatique.

petit amour qui sera ceinct d'une ceincture à large boucle; aura son arc et sa trousse; une petite sphère qu'il fera rouller de ses piedz, et, tout à l'entour, force fleurs de lys et pommes d'orange, force rozes et du pavot. De l'aultre main, il s'appuyra sur une petite statue, belle de visaige et forte, avecq grands cheveulx et forces tayes fendues en deux. De l'une sortiront de petites testes d'enffans, des autres, des oyseaulx, et des autres, des animaulx, et l'inscriptz.

« De l'aultre costé de l'Yménée, sera une déesse dessus, tirant sur l'aage, qui aura les yeulx gros comme ceulx d'ung bœuf, des patins dorez et ung septre d'or, ung oyseau de proye sur sa teste; comme ung esmouchet ou petit esprivier (1), qui aura les piedz jaulnes et le becq non crochu, et auprès de la teste, encores ung croissant. Ladicte déesse se nomme JUNON NOMPRIDE (2). A l'entour de ses piedz, aura des quenoilles et fuzeaulx. Lesdictes figures d'Yménées et déesse cy dessus, auront de huict à neuf piedz de haulteur.

« Pour le pont Nostre Dame (3), pour les deux portes qu'il y convient faire pour l'ordre d'architecteur, seront faictes l'une comme l'aultre, approchant de l'ordre tuscan. Et auront d'ouverture douze piedz, vingt deulx piedz de haulteur soubz clef, et six piedz d'espoisseur. Et pour raison de la forme et statue qu'il y convient faire, ordonnez par monsieur Ronssard, fauldra user d'une façon estrange et rusticque, de sorte que depuis le bas jusques à la haulteur de l'arc quictrave, se fera comme des rochers, de quoy l'ornement de l'arcade pour sentir du rocher, aux pierres seront feinctes comme laissant leur mortier (4). Y aura coquilles de lymatz, poissons, pour l'eaue qui se fainct audict rocher. Sur la clef, y aura deux daulphins ou poissons marins, avecq ung cancre pendant, et comme si lesdicts poissons soustenaient une grande table, où sera l'inscription. Aux costez d'icelle table, seront deulx grandes statues, d'ung vieil homme chenu et d'une femme, ayant grands cheveulx et barbe, tenant advirons, s'appuyant sur graudz vases dont sortira eaue. Lesquelles figures représenteront les fleuves de MARNE et SEYNE. Et au dessus de ladicte table et corniche symulée, sera ung grand vaisseau, comme

(1) Un émouchet ou un épervier.

(2) *Junon Nompride*. Voy. plus haut. Le texte porte *Limon* Nompride.

(3) Voy. la planche 103, n° 2.

(4) C'est-à-dire que les pierres de l'arcade paraîtront n'être pas liées entre elles, afin d'imiter le rocher.

d'ung navire anticque, de l'eaue à l'entour, avecq des jons et isles. Où, à chascun costé de navire, y aura grandes statues, de haulteur de sept à huict piedz. Le vaisseau sera orné de beaulx enrichissemens selon l'anticque, avecq matz et voilles. Et quant ausdictes figures, seront faictes selon la description dudict poëte, comme sensuict :

« Fault. Sur la première porte dudict pont Nostre-Dame, aux costez dudict vaisseau antique ou navire, seront faictz deulx jeunes beaulx hommes (1), ayans chascun une estoille sur la teste, qui feront semblant de toucher le navire et la secourir. Et sera mis soubz la figure, de l'ung des costez et de l'aultre, ung mors et bride à cheval.

« Sur la seconde arche dudict pont Nostre-Dame (2), fault mectre, au costé dextre de la navire, ung laurier, et attacher audict laurier une Bellonne, ou Furie, ou Mars, enchesné, ayant horrible face, ou ainsy qu'il sera advisé par le poëte.

« A l'aultre costé, fauldra mectre ung olivier, et attacher audict olivier une Victoire, à la riante face; et laisser place pour les inscriptions. Le tout ainsy qu'il sera advisé.

« Lesquelz ouvrages de sculpture et figures seront faictez par le sculpteur; et ce qui se doibt faire de platte paincture, sera faict par le painctre (3). »

MARCHÉ POUR LE DEVIS D'ARCHITECTURE, DE SCULPTURE ET DE PEINTURE.

« Honnorables hommes, Me Nicolas Labbé, painctre du roy, demourant à Fontainebleau, et Me Germain Pillon, sculpteur dudict sieur, demourant à l'hostel de Nesle, à Paris, confessent, chascun en droict soy, avoir faict marché à messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, à ce présens, assemblez au bureau de ladicte Ville, de faire et parfaire pour ladicte Ville, bien et deuement, au dict de ouvriers et gens à ce cognoissans, tous et chascuns les ouvraiges de sculpture et paincture, à plain contenuz et déclairez

(1) Castor et Pollux.

(2) C'est-à-dire sur le second arc de triomphe.

(3) Pour ce qui est de la décoration des maisons qui garnissaient les deux côtés du pont Notre-Dame, voyez plus bas le marché passé avec Pierre d'Angers, maître peintre.

au devis cy-devant transcript par eulx faict et baillé, qu'il convient faire pour l'entrée du Roy en ceste ville de Paris. Asscavoir, ledict Nicolas Labbé, tous et chacuns les ouvrages de paincture contenuz et déclarez audict devis, ès-lieulx et endroictz, selon et ainsi et par la forme et manière contenue et déclarée en icelluy devis, et qu'il est cocté sur les portraictz de ce faictz paraffez des nottaires soubz scriptz. Et oultre ce, sera tenu ledict Labbé, faire les plattes painctures, selon et ainsy qu'il sera advisé et ordonné par le poicte (1) ayant charge de ce. Et ledict Pillon, sculpteur, tous et chacuns les ouvraiges de sculpture qui sont aussi contenus et déclairez par icelluy devis, ès lieux et endroictz, selon et ainsi et par la forme et manière qu'il est pareillement contenu et déclairé par icelluy devis, et cocté parlesdictz portraictz, qui sont demourez ès mains desdictz Labbé et Pillon, pour faire lesdictz ouvraiges (2). Lesquelz ouvraiges, lesdictz Labbé et Pillon seront tenuz, ont promis et promectent faire bien et deuement. Asscavoir ladicte paincture, de bonnes et vives coulleurs, et lesdictes figures et autres choses, de bonnes matières et estoffes; le tout dedans six semaines prochainement venant. Et pour ce faire, seront tenuz fournir et livrer toutes matières et estoffes, escharfaulx, voilles, cordaiges, et toutes autres choses générallement quelconques, qui seront requises et nécessaires pour la perfection desdicz ouvraiges, fors et excepté la charpenterye et menuyserie, que ladicte Ville sera tenu faire à ses despens. Ce marché faict, moyennant la somme de trois mil cinq cens livres tournois, que lesdictz prévost des marchans et eschevins seront tenuz, ont promis et promectent faire bailler et payer par noble homme, M[e] Françoys de Vigny, recepveur de ladicte Ville, asscavoir: audict Labbé, painctre, la somme de unze cens livres tournois pour tous et chascuns les ouvraiges de paincture qu'il fera, bien et deuement, de bonnes et vives coulleurs, suivant ledict devis et l'ordonnance dudict pacte. Sur laquelle somme, luy sera baillé et payé par advance, et sur et tant moings desdicts ouvraiges, la somme de quatre cens livres tournois. Et audict Pillon, sculpteur, la somme de deux mil quatre cens livres tournois, pour tous et chascuns lesdicts ouvraiges de sculpture et autres, deppendans de son art, qu'il fera bien et deuement pour ladicte entrée, selon et ensuivant ledict deviz cy-devant transcript. Sur laquelle somme, luy sera aussy baillé et payé par advance, et sur et tant moings desdicts ouvraiges de sculp-

(1) *Par le poicte*, le poëte.
(2) Cette circonstance peut expliquer la rareté des monuments de ce genre dans nos divers dépôts publics.

ture, la somme de six cens livres tournois. Lesquelles sommes de quatre cens livres tournois d'une part, et six cens livres tournois, d'autre, qui leur seront ainsi baillées par advance, leur seront respectivement déduictes sur ledit marché. Et le reste et surplus leur sera baillé et payé par le recepveur d'icelle Ville, au feur et ainsi qu'ils feront lesdicts ouvraiges de sculpture et paincture; lesquels ils promectent de faire et parfaire bien et deuement, comme dict est, dedans ledict temps, à penne de tous despens, dommaiges et intérestz. Promectant, etc., obligeant, etc., chascun en droict soy, ledit Labbé et Pillon, corps et biens comme pour debte royal, renonçans, etc. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante dix, le mercredi unziesme jour d'octobre. — Signé : *Ymbert* et *Quetin.* »

DOUET D'ARCQ.

(La suite au prochain numéro.)

OBSERVATIONS

SUR

LA DIVINITÉ ÉGYPTIENNE

QUE LES GRECS AVAIENT ASSIMILÉE A LEUR PAN.

Hérodote rapporte que les Égyptiens rendaient, dans la ville de Mendès, un culte spécial au dieu Pan (1). Les antiquaires regardent aujourd'hui ce dieu Pan comme n'étant autre que Ammon-générateur. Ils se fondent sur ce que la description qu'Étienne de Byzance (2) nous donne de la statue du prétendu Pan adoré à Panopolis, la Mendès d'Hérodote, convient parfaitement aux images de ce dieu égyptien que nous offrent les monuments. Voici ce que nous dit le géographe grec : « Là existe un grand simulacre du dieu ; il est ithyphallique, et tient de la main droite un fouet pour stimuler la lune. On dit que cette image est celle de Pan. »

Nous reconnaissons que cette description convient aux images d'Ammon-générateur, où ce dieu est représenté ithyphallique, la tête surmontée de deux plumes fort élevées, et le fouet au-dessus de la main droite (3) ; mais elle pourrait convenir également aux figures que Champollion regarde comme étant celles de Phtah-Socari, et qui offrent un dieu dans la même attitude, avec le même symbole, mais ayant, au lieu d'une tête humaine ornée de deux plumes, une tête double, d'enfant et d'épervier, armée de deux cornes de bélier ou de bouc, et surmontée du disque et des plumes (4). Nous ne nous prononcerons pas encore sur celle de ces deux figures qu'on doit regarder comme offrant les traits du dieu de Mendès ; nous y reviendrons tout à l'heure. Nous prions seulement le lecteur de remarquer que la question a besoin d'être discutée.

Les égyptologues, observant que Panopolis s'appelait en égyptien

(1) Hérodot. II, 46.

(2) *De urbibus*, édit. Lips. 1825, p. 334, s. v. Πανόπολις.

(3) Voy Champollion, *Panthéon égyptien*; Bunsen, *Ægyptens Stelle in der Weltgeschichte*, t. I, pl. 9, fig. 2.

(4) Voy. Champollion, *Panthéon égyptien*.

ϣⲙⲓⲛ ou ϫⲙⲓⲛ, ϣⲙⲓⲙ ou ϫⲙⲓⲙ, nom qui se retrouve dans celui de *Chemmis*, sous lequel les Grecs l'ont aussi désignée (5), en ont conclu que le dieu qui donnait son nom à la ville devait s'appeler ϣⲙⲓⲛ ou ϣⲉⲙ, et de là le nom de Khem, qu'ils ont imposé à Ammon-générateur (6).

Cette attribution du nom de Khem au Pan égyptien ne nous semble pas fondée, et en voici la raison. D'abord on n'a jamais rencontré le nom de Khem écrit phonétiquement comme désignant, dans les inscriptions hiéroglyphiques, le dieu Ammon-générateur. Ce nom est représenté symboliquement par le signe —•—, le verrou, qui ne répond ni au ϧ, ni au ϣ, ni au ϫ, mais au ⲥ. Ensuite ce nom de *Khem* n'a point été lu sur les monuments comme celui du dieu éponyme de Panopolis, dont les ruines et les bas-reliefs, au dire de M. Nestor Lhôte, n'offrent que des sujets égypto-grecs.

Ajoutons à ce fait grave des considérations non moins puissantes. Les villes d'Égypte portaient généralement deux noms : l'un vulgaire, l'autre sacerdotal ou sacré. Celui-ci était toujours composé du mot *demeure, lieu,* suivi du nom de la divinité qui était spécialement adorée dans la ville. Par exemple, Thèbes s'appelait, en égyptien, Ⲧⲱⲫ, *Toph* ou *Top :* c'était sa désignation vulgaire ; au contraire, son nom sacré signifiait, en égyptien, *la demeure d'Ammon, le lieu d'Ammon.* Le nom vulgaire de Saïs était ⲥⲥⲁⲁ, *Ssaa,* tandis que son nom sacerdotal était *la demeure de Neith;* Aphroditopolis s'appelait vulgairement Ⲧⲡⲓϩ, *Tpih;* son nom sacerdotal était *la demeure de Naphté;* le nom sacerdotal d'Ombos était *la demeure de Sévek*, tandis que son nom vulgaire était tout différent, etc. (7)

Les Grecs, pour désigner les villes d'Égypte, se servirent fréquemment des deux noms concurremment. Ils prenaient le nom vulgaire tel qu'il était, ou du moins ne lui faisaient subir que les modifications nécessaires pour l'adapter au génie de leur terminologie et de leur langue. Quant au nom sacerdotal, ils le traduisaient ; ils rendaient le mot *demeure, lieu,* par le mot πόλις, et le nom de la divinité

(5) Voy. Diodor. Sicil. I, p. 10, et Champollion, *L'Égypte sous les pharaons*, t. I, p. 259.

(6) Voy. Bunsen, o. c. t. I, p. 440 et suiv. Wilkinson, *Customs and manners of the ancient Egyptians.* 2e serie, t. I, p. 264.

(7) Voy. Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 152 et sq.

par celui de la divinité hellénique qu'ils identifiaient avec elle. C'est ainsi que la ville de Thèbes, dont le nom sacerdotal était *la demeure d'Ammon*, fut désignée par le nom de Διόσπολις, c'est-à-dire *la ville de Jupiter*, parce que les Grecs assimilaient Ammon à Jupiter; que la ville de Diminhor reçut le nom de Ἑρμούπολις, *la ville d'Hermès*, parce que son nom sacerdotal était *la demeure de Thoth*, Thoth étant identifié à Hermès ou Mercure; que la ville de Tpih fut appelée Ἀφροδιτόπολις, *la ville d'Aphrodite* ou *Vénus*, parce que son nom sacré était *la demeure de Natphé*, et que cette déesse était assimilée à Vénus, etc. (8)

Puisque la ville de Panopolis avait été aussi désignée par les Grecs sous le nom de Chemmis, qui est la transcription de son nom égyptien vulgaire ϣⲙⲓⲛ ou ϧⲙⲓⲙ, ce nom de Chemmis n'est donc point le nom sacerdotal, et, dès lors, il y a lieu d'admettre qu'il n'exprimait pas le nom de la divinité qu'on adorait dans cette ville; car rien ne prouve que Chemmis se soit aussi appelée du nom de sa divinité éponyme.

Malheureusement, si les Grecs nous ont conservé généralement les noms sacerdotaux sous la forme hellénique, ils se sont peu souciés de nous faire connaître ces noms sous leur forme véritable, c'est-à-dire tels qu'ils étaient en égyptien, et ce sont les monuments seuls qui peuvent nous apprendre les noms dont Diospolis, Hermopolis, Apollinopolis étaient la traduction. Toutefois, nous avons été plus heureux pour Panopolis; avec le nom vulgaire de Chemmis, Hérodote nous a donné un autre nom aussi égyptien, c'est lui-même qui le dit; ce nom est celui de Mendès, Μένδης. Il est donc très-naturel de voir dans ce second nom la forme égyptienne du nom de Panopolis. Cette opinion se présente au moins tout naturellement à l'esprit, et nous croyons pouvoir en démontrer l'exactitude.

Les noms sacerdotaux sont indiqués souvent dans l'écriture hiéroglyphique par le signe , qui se prononçait ⲙⲁ, *ma*, c'est-à-dire lieu. Cette syllabe ⲙⲁ, entre en composition et comme initiale dans un grand nombre de mots coptes, avec ce même sens de lieu (9). La même syllabe, jointe à l'affixe ⲛ, indicative du

(8) Voy. Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 155.

(9) Tels sont les mots ⲙⲁⲛϯ, *locus prælii*, ⲙⲁⲛϫⲱ, *pratum, arvum*, ⲙⲁⲛϫⲁⲓⲉ, *locus, desertus*, ⲙⲁⲛϧⲱⲣⲁ, *locus (venti) chori*, ⲙⲁⲛⲥⲁϩⲣⲉ, *desertum, solitudo*, ⲙⲁⲛⲙⲧⲟⲛ, *locus requiei*, ⲙⲁⲛⲙⲟⲛⲓ, *pascuum*, ⲙⲁⲛⲕⲁⲕⲉ, *locus obscurus*, etc.

génitif auquel est mis le nom du dieu ou de l'objet qui suit le mot *lieu*, devient ⲙⲁⲛ (10); et en effet, nous retrouvons le radical ⲙⲁⲛ dans un certain nombre de noms de lieux, qui sont ou des noms sacerdotaux, ou qui offrent le sens d'*endroit*, de *séjour*, de *demeure*. La ville que les Grecs ont désignée par le nom de Μένουθις, Menouthis, s'appelait vraisemblablement en égyptien Ⲙⲁⲛⲛⲟⲩϯ, c'est-à-dire *le séjour des dieux* (11). Un endroit qui dépendait de la ville de Thmoui, s'appelait Ⲛⲓⲙⲁⲛⲑⲱⲟⲩⲧ, Nimanthoôut, c'est-à-dire *les lieux de Thoth* (12), nom qui correspond à celui d'Hermopolis, porté par plusieurs villes d'Égypte (13). Une ville de l'Heptanomide s'appelle *Manfaloth*, ou *Manbaloth* المتفلوطية, Ⲙⲁⲛⲃⲁⲗⲟⲩ, c'est-à-dire *la demeure de l'âne sauvage* (14); une ville portait le nom de *Mankapot*, Ⲙⲁⲛⲕⲁⲡⲱⲧ c'est-à-dire *le lieu des vases* (15); enfin, Nenelaipolis, dont les Grecs avaient changé le nom en celui de Ménélas, Μενέλαος, afin de justifier sans doute l'assertion d'Hérodote, qui prétend que ce roi de Sparte, qui était venu en Égypte (16), s'appelait, en égyptien, Ⲙⲁⲛⲗⲁⲩ, dans lequel on retrouve encore cette même syllabe *man*, indicative du mot *lieu* suivi d'un génitif (17). La ville que les Grecs désignaient sous le nom d'Héliopolis, portait pour nom vulgaire le mot Ⲱⲛ, *ôn*. Le nom sacerdotal dont le mot Héliopolis était la traduction, paraît s'être conservé, bien qu'altéré dans le nom arabe *Mathariah*, écrit pour Ⲙⲁⲛϩⲁⲣ, *le lieu, la demeure d'Horus*, dieu qui était assimilé au soleil, Ἥλιος (18). Cette signification est rap-

(10) C'est le préfixe de cas qui est rendu dans l'écriture hiéroglyphique par le signe 〰 ou ——, dans les temps postérieurs à la conquête des Perses, par la partie inférieure du pschent [hiéroglyphe]; enfin sous les Lagides par la phiole remplie d'eau [hiéroglyphe], [hiéroglyphe]. Voy. *Grammaire égyptienne*, p. 197 et 18.

(11) Champollion, *l'Égypte sous les pharaons*, t. II, p. 262.

(12) *Ibid*, t. II, p. 120.

(13) *Ibid*. *Hermopolis parva*, aujourd'hui Demenhour, dans la basse Égypte; Hermopolis dans le nome sebennytique; *Hermopolis magna*, dans l'Heptanomide.

(14) Champollion, *L'Égypte sous les pharaons*, t. I, p. 283. Abd-Allatif. *Relat. de l'Égypte*, trad. S. de Sacy, p. 697.

(15) Champollion, o. c. t. I, p. 281.

(16) Hérodot. II, 118.

(17) Champollion, *L'Égypte sous les pharaons*, t. I, p. 283.

(18) Champollion, o. c. t. II, p. 41.

pelée également par le nom d'*Aïn-Schams*, fontaine du soleil, que les Arabes donnent aussi à *Mathariah* المطرية (19). La forme Ⲙⲁⲛϩⲁⲣ s'est conservée moins altérée dans le nom de *Manhary*, منهرى, porté encore par deux villages égyptiens vraisemblablement construits sur l'emplacement de villes égyptiennes jadis consacrées à Horus (20). Un passage des actes coptes de S. Pacôme nous fournit une nouvelle preuve de l'emploi du mot ⲙⲁ, pour désigner un lieu consacré à une divinité. Il est dit dans ces actes que le saint se retira dans le bourg de Scheneset, près duquel était un petit temple appelé ⲫⲙⲁⲙⲡⲓⲥⲉⲣⲁⲡⲓⲥ, *le lieu de Sérapis* (21), mot qui commence également par ⲙⲁⲛ, comme ceux que nous venons de citer (22).

L'existence de la syllabe initiale ⲙⲁⲛ dans les noms sacerdotaux, syllabe rendue en grec par μεν, ainsi que l'indiquent les noms de Μενούθις et Μενέλαος, vient donc confirmer pleinement l'hypothèse d'après laquelle Μένδης serait aussi un nom sacerdotal. Dans le mot Μένδης, la syllabe μέν signifie *le lieu, la demeure de;* quant à la syllabe finale δης, elle doit nécessairement désigner la divinité qui était ado-

(19) Le hori se changeant souvent en djiandjia, a pu devenir un *ta* chez les Arabes.

(20) Champollion, o. c., t. II, p. 330-331. Abd-Allatif, o. c. p. 690.

(21) Quatremère, *Mémoires géographiques sur l'Égypte*, t. I, p. 447.

(22) On pourrait croire que le nom de Memphis, Μέμφις, est dérivé de même du nom sacerdotal de cette ville, qui était *la demeure de Phtah*, ⲙⲁⲛⲫⲧⲁϩ, mais il est plus naturel de croire que ce nom était l'altération du nom vulgaire *Mannofre* ou *Mannofi*, Ⲙⲁⲛⲛⲟϥⲣ, Ⲙⲁⲛⲛⲟⲩϥⲓ, Plutarque (*de Is. et Osirid.*, p. 639) nous dit que l'on interprétait le nom de Memphis, tantôt par ὅρμον ἀγαθῶν, tantôt par τάφον Ὀσίριδος. Ces deux traductions paraissent s'appliquer, l'une au nom vulgaire, l'autre au nom sacerdotal. Mannofi est formé en effet de ⲙⲁⲛ, *lieu de*, et ⲛⲟⲩϥⲓ, ⲛⲟⲩϥⲉ signifiant encore en copte, bon, utile. Or, ὅρμον a vraisemblablement le sens d'*asile*, de *lieu de refuge*, mot à mot, *port, rade*. Quant à l'expression de τάφον Ὀσίριδος, *tombeau d'Osiris*, elle peut s'expliquer en admettant que les Grecs avaient confondu Phtah avec Osiris ; car on sait qu'ils ont assimilé indûment à Osiris différents dieux égyptiens. Or, l'expression de tombeau ou *demeure*, car les Égyptiens donnaient aux tombeaux le nom de *demeure, monument* répond fort bien à la syllabe Μέν, Μέμ. Les Grecs, pour les oreilles desquels les noms de Manoufi et Manptah sonnaient à peu près de la même manière, ont confondu les deux noms et n'ont point traduit le nom sacerdotal en *Hephaestopolis*, suivant l'usage qu'ils ont suivi ailleurs.

rée à Chemmis, Pan, en un mot. Cette conséquence du premier fait établi par nous, nous semble pouvoir être justifiée à son tour par d'autres faits.

Hérodote nous dit que le mot Μένδης signifiait *bouc* en égyptien, en même temps qu'il désignait le dieu Pan. Cette assertion n'est pas exacte, et les égyptologues qui l'ont fait observer, se sont bornés à constater que l'historien grec avait commis une erreur. Mais cette erreur n'est peut-être pas aussi complète qu'ils l'ont admis. Il est vraisemblable qu'Hérodote, ayant appris que Chemmis portait le nom du bouc, regardé comme le symbole du dieu, en aura conclu que ce nom était *Mendès*, ne sachant pas distinguer le mot *demeure de*, ⲙⲁⲛ, du nom du bouc qui lui était accolé. Le nom de l'animal divin a donc dû être Δης, ou du moins un nom que l'écrivain d'Halicarnasse a rendu par cette syllabe. Or, en copte, ϭϩⲟⲥ, écrit aussi ⲥϫⲟⲥ, signifie une *chèvre;* ce mot appartient au dialecte sahidique, qui se rapproche en général beaucoup plus de l'ancien égyptien que les autres dialectes (23). Si on le compare au mot δης, on reconnaîtra qu'il est composé des mêmes éléments constituants, car la voyelle n'a aucune importance en copte, et elle varie incessamment; quant à l'articulation initiale ϭϩ ou ϭϫ, un Grec a pu la représenter simplement par un δ. Ce rapprochement nous fournit déjà une présomption que le mot qu'Hérodote a transcrit δης, signifiait un *bouc;* ce mot δης rappelle d'ailleurs l'hébreu תיש, *Thisch*, et l'arabe تيس, qui désignent aussi un *bouc*. Le bouc et la chèvre devaient s'exprimer, en égyptien, par un mot de deux consonnes, qui ne variait que par le genre. Un monument antique confirme pleinement notre supposition. Sur un bas-relief qui décore un des tombeaux de Gizeh, et qui représente des hommes conduisant des chèvres, le nom de ces animaux est écrit [hiéroglyphes] ϩⲥ, avec l'article féminin ⲧ (24) dans l'inscription qui porte : *Culture à l'aide des chèvres et des hommes*. Ainsi la forme ϩⲥ, *hès*, ou *dhès*,

(23) Voy. les *Lexiques coptes* de Parthey et de Peyron. Ce mot paraît être le même que le עז, hébreu. *Ez*, signifie de même *chèvre*, mais il était pris originairement pour le *caper* mâle ou femelle, ainsi que l'indique le nom d'*hazazel*, עזאזל, donné au bouc émissaire (Cf. *Levit*. XVI, 8), nom qui signifie le *bouc que l'on chasse*, de אז et אזל, *abiit*. L'hébreu עז, *Ez*, a produit le grec αἰγός, αἴξ, de même que l'araméen ou chaldéen צפיר, *tsaphir*, a donné naissance au latin, *caper*, *caprea*, *capra*, et au grec κάπρος.

(24) Rosellini, *Monumenti civili dell' Egitto*, t. I, p. 265, tav. XXXII. fig. 1.

car le ⲋ avait une certaine affinité avec le ϫ, offre bien l'acception de *chèvre*, et l'emploi de l'article féminin indique que le même mot, accompagné de l'article masculin ■, ϯ, désignait un *bouc*.

Ainsi, d'après nous, 1° Hérodote en disant que *Mendès* signifiait en égyptien *bouc*, ne s'est que partiellement trompé; 2° ce même nom, ayant le sens de *demeure du bouc*, convient pour nom sacerdotal à Chemmis, où le bouc et la chèvre recevaient un culte.

Maintenant que nous croyons avoir établi la véritable acception du mot *Mendès*, examinons le caractère du dieu qu'on y adorait.

L'écrivain d'Halicarnasse dit que ce dieu s'appelait également Mendès (25). En ceci, sa première erreur le conduit à une seconde, qui en était la conséquence naturelle. Ce n'était pas *Mendès*, mais *Dhès*, c'est-à-dire ⲋⲥ, que le dieu devait s'appeler. Et encore Hérodote a confondu l'animal symbolique avec la divinité dont il était la manifestation sensible. Il n'existe aucune divinité égyptienne qui ait porté ni le nom de *Mendès*, ni celui de *Dhès, Hès ;* ce nom ne se lit comme celui d'un dieu, sur aucune inscription hiéroglyphique. L'historien aura sans doute voulu dire que le bouc sacré, qui était à ses yeux Pan, s'appelait *Dhès, Hès*, c'est-à-dire *le bouc*, nom qu'il avait naturellement de commun avec tous les animaux de son espèce. De plus, il ajoute que les Égyptiens représentent leur Pan avec des cornes, comme le Pan arcadien; et cette assertion a été également regardée comme une erreur. Quant à nous, nous croyons qu'on a tort en ceci d'accuser Hérodote d'inexactitude, et voici nos raisons. Sans doute, si l'on identifie le dieu de Chemmis avec l'Ammon-générateur, dont nous possédons la figure, on pourra opposer au témoignage de l'écrivain que le dieu a des plumes et non des cornes. Mais si, au lieu de s'en tenir à cette figure, on prend celle de Phtah Socari, ou du moins celle qui est désignée par Champollion sous ce nom (26), figure qui convient également, ainsi que nous l'avons fait observer, à la description d'Étienne de Byzance, on reconnaîtra que le dieu a réellement des cornes, et des cornes toutes semblables à celles qui sont données aux chèvres du bas-relief de Gizeh cité ci-dessus (27).

(25) Suidas et le Grand Étymologiste ont répété la même chose; mais évidemment ils copient Hérodote.

(26) Voy. *Panthéon égyptien*.

(27) Ces cornes qui avaient frappé Hérodote, sont en effet un attribut spécial

Au reste, nous pensons qu'il existait une grande affinité entre ce Phtah Socari, représenté armé du fouet et dans l'attitude ithyphallique, et l'Ammon-générateur, représenté dans la même attitude et avec le même attribut. L'un et l'autre étaient l'image de la puissance génératrice, l'emblème de la production des êtres. L'épithète de *mari de sa mère*, que reçoit le prétendu Khem (28) peut bien aussi être donnée à Phtah Socari, représenté comme un enfant qui engendre.

On comprend facilement que le bouc, animal éminemment lascif et prolifique, ait été choisi pour emblème d'un dieu générateur. Horapollon (29) nous dit, en effet, que cet animal était le symbole de la génération et de la fécondité; ce qui nous est confirmé par Diodore de Sicile et par un passage des *Anecdota*, publiées par Cramer (30).

Puisque le bouc était le symbole de Phtah-Sokari et d'Ammon-générateur, on peut se demander comment il ne figure pas parmi les animaux divins symboliques dont Champollion a dressé le tableau. Dans la série d'animaux recueillis dans son dictionnaire (31), on ne

de Phtah Socari. On lit dans l'inscription du temple de Phtah à Ghirsché-Hassan : *Le dieu Phtah qui s'applaudit de sa coiffure surmontée de deux plumes et que distinguent ses deux cornes* (Champollion, *Gramm. égypt.*, p. 350). Les cornes et le disque surmontent la tête du dieu *Mendès* sur les médailles frappées à Mendès, sous le règne d'Hadrien. (Lenormant, *Musée des Antiquités égyptiennes*, pl. 35, fig. 3); c'est encore là un indice qui confirme notre identification du Pan égyptien et de Phtah Socari.

(28) Voy. Bunsen, o. c., t. I, p. 441.

(29) *Hieroglyph.*, lib. II, c. XLVIII. M. Leemans (*Adnot. ad Horapollin. Hieroglyph.*, p. 266) reproduit l'opinion de Jablonski qui fait dériver le mot *Mendès* de ⲙⲛⲧⲏϫ ayant, selon lui, en copte le sens de *fecundus*, *prolificus*. Cette étymologie n'offre aucune vraisemblance. Ce mot copte n'a d'ailleurs été rencontré dans aucun texte. M. Lenormant a cherché à identifier le *Mendès* d'Hérodote avec le dieu *Mandou* (*Musée des Antiquités égyptiennes*, p. 62) qu'il regarde comme le même que Month. Mais les caractères que l'écrivain grec attribue à la divinité de Chemmis, ne sauraient convenir à Mandou, comme le savant archéologue (p. 65, nº 26), le reconnaît lui-même dans un autre endroit de l'ouvrage cité.

(30) *Diod. Sic.*, I, 88, et *Anecdot.*, IV, p. 248, v. 7.

(31) *Dictionn. égypt.*, p. 123 et suiv. Champollion regarde comme une chèvre l'animal qui est figuré dans cet ouvrage sous le nº 104, mais il n'en fait point connaître le nom égyptien et ne donne nulle part le bouc. Nous croyons que le bouc doit être identifié avec l'animal barbu figuré sous le nº 112, p. 126, dont il lit le nom ϭⲁϩⲉⲓ et qu'il désigne comme un dorcas. En effet le nom de *dorcas* a été chez les Grecs un nom générique, désignant tous les animaux des genres *chèvre* et *antilope*, portant des cornes, bois ou daguets (de δόρυ), il ne peut donc convenir à un animal spécial; et le nom ϭⲁϩⲉⲓ qu'a lu Champollion, est presque identique

rencontre, en effet, que des béliers. Cette absence du bouc s'explique, selon nous, par une confusion qu'ont opérée les hiérogrammates entre les figures de ces deux animaux, que les peuples primitifs paraissent du reste avoir souvent confondus (32). Comme le bélier et le bouc sont employés, dans les inscriptions hiéroglyphiques, pour le symbole de la même idée, celle de puissance génératrice, il n'est point étonnant que les Égyptiens aient été amenés, à raison de l'identité de leur sens, à les réunir en une sorte d'animal mixte qui participe de l'un et de l'autre.

Deux caractères nous servent surtout à distinguer ces deux ruminants, la forme des cornes et la barbe. La forme des cornes ne peut aider que dans les grands bas-reliefs, où les artistes se sont appliqués à distinguer les cornes du bélier, qui sont ramenées en avant, de celles du bouc, qui sont représentées ondulant en sens opposés, et dont la direction est sensiblement horizontale (33). Dans les inscriptions, on a attribué aux boucs et aux béliers la même nature de cornes, bien que généralement celles du bélier soient plus ondulées, et cela sans doute afin d'éviter que, par l'effet du dessin de profil, les cornes ne se masquassent l'une l'autre (34). Mais si le caractère des cornes fait alors défaut, la présence de la barbe décèle toujours le bouc ; car le bélier en est dépourvu. Si donc la barbe est donnée

au mot ϭϩⲉⲥ qui désigne un bouc ou une chèvre, d'après ce que nous avons vu, la lettre finale ayant pu tomber. Un animal très-voisin du bouc est représenté dans les bas-reliefs qui décorent le tombeau de Menofré à Sakkarah (Rosellini, *Monument. civili*, t. I, p. 204, tav. XVIII). Cet animal est désigné par le nom de *nao*, ⲛⲁⲱ. La disposition des cornes, toutes différentes de celles que les Égyptiens donnent aux chèvres, nous montre que ce ne sont point des boucs domestiques. D'ailleurs les bas-reliefs où figure cet animal, représentent des chasses d'animaux *sauvages*.

(32) Il est à croire qu'en hébreu le mot איל, *aïl*, désignait originairement un bouc, ou du moins s'appliquait à la fois au bouc et au bélier. La même incertitude régnait sur le sens du mot תיש qui signifie aussi bien l'un de ces animaux que l'autre. Le mot איל s'appliquait proprement au mâle d'un troupeau (*pecus*) de bêtes à cornes de la petite espèce. Tel est aussi le sens de l'éthiopien *Bakhakué* et *Kharagi*, dont la vraie signification est *mas gregis* (Voy. Ludolf, *Lexicon ethiopic.*, *s. h v.*). Le mot איל signifie *le fort*, sens qui convient parfaitement au mâle, à l'animal générateur. L'égyptien ou le copte ⲁⲓⲗ, ⲟⲓⲗ, ⲱⲓⲗⲓ, est identique à l'hébreu איל, et c'est encore à la même racine qu'appartient l'*aries* latin, par le changement si fréquent de *l* en *r*. L'éthiopien *Bakhakué*, dérivé de *Bakhat*, *puissant*, *fort*, a la même signification que l'*aïl* hébreu.

(33) Voy. Champollion, *Dict. egypt.*, p. 124, n° 101 et sq.

(34) Voy. Rosellini, *Mon. civil.*, tav. XXXII.

à un animal qu'on prend pour le bélier, c'est que cet animal est un être mixte, une sorte d'*ariécapre*, s'il est permis de forger ce mot.

Le bouc, sous des traits qui ne sauraient être méconnaissables, figure d'ailleurs sur les monnaies grecques de la ville de Mendès (35). On ne peut ainsi admettre qu'Hérodote ait confondu le bélier et le bouc; mais à une époque sans doute assez basse, l'identité de sens a fait rapprocher en une seule, deux images d'abord distinctes. L'absence de barbe et la direction des cornes nous font reconnaître la tête du véritable bélier dans le signe , qui a phonétiquement le son du λ, lettre qui entre comme consonne fondamentale dans le nom égyptien de cet animal, ⲱⲓⲗⲓ.

Le sens que les considérations précédentes viennent de nous faire retrouver dans le mot *Mendès*, nous fournit une vue nouvelle sur certains noms grecs de villes d'Égypte que Champollion supposait complétement étrangers aux noms égyptiens. Ce sont les noms dans lesquels un nom d'animal est réuni au mot πόλις, ville. Comme l'illustre égyptologue (36) avait observé que ces noms n'offraient aucune analogie de signification avec les noms égyptiens vulgaires, il en avait conclu que leur origine était toute hellénique, et que les Grecs les avaient forgés à l'aide des noms grecs des animaux symboliques dont ils voyaient le culte établi dans chacune de ces villes. Mais on comprend maintenant que cette différence totale existant entre les noms vulgaires et les noms grecs, n'a rien que de très-naturel, puisque ces derniers peuvent être la traduction non des noms vulgaires, mais des noms sacerdotaux.

Ainsi, les deux villes de Cynopolis, Κύνων πόλις, avaient pour nom la traduction de leur nom sacré, qui était : *la demeure du chakal*, ⲙⲁⲛⲥⲓⲃ (37) parce que l'on rendait dans cette ville un culte au chakal, emblème d'Anubis, animal que les Grecs confondirent avec le chien, ou peut-être au singe cynocéphale, aussi appelé chien, κύων. Le nom de Lycopolis, Λυκόπολις, était vraisemblablement la traduction du même nom; le loup ayant été aussi identifié par les Grecs au chakal (38). Léontopolis avait pour nom sacerdotal

(35) Ch. Lenormant, *Musée des Antiquités égyptiennes*, pl. 35, fig. 3.

(36) *L'Egypte sous les pharaons*, t. I, p. 303 et suiv.

(37) Cf. Rosellini, *Monumenti civili dell' Egitto*, t. I, p. 211. De ce mot *sib* est dérivé le mot *dhib* employé encore par les Arabes.

(38) Nous ne prétendons pas que le mot demeure ait été toujours rendu par la

égyptien, *la demeure du lion*, ⲙⲁⲛⲗⲁⲃⲟⲓ, ⲙⲁⲛⲗⲁⲃⲉⲓ, nom qui se retrouve dans le nom arabe de *Tel-Essabé*, *Tel-Esseboua*, porté par le village qui occupe l'emplacement de l'ancienne ville égyptienne. Le nom sacerdotal de Crocodilopolis devait être de même la *demeure du crocodile*, ⲙⲁⲛⲙⲥⲁϩ, ⲙⲁⲙⲙⲥⲁϩ (39). Celui de Phagropolis, Φαγροριόπολις, était la *demeure du poisson phagre* (40); celui de Lépidotopolis, Λεπιδωτῶν πόλις, était la *demeure du poisson lépidote* (41). Oxyrynchus, Ὀξύρυγχος, ἱερὸν ὀξυρύγχου (42),

syllabe préfixe ⲙⲁⲛ, il est clair qu'on a pu faire aussi usage d'un nom équivalent, ainsi nous employons seulement cette syllabe pour rendre l'idée générique de *mansio*, *locus*, *domus*, *templum*.

(39) Hérodote (II, 69), nous dit que les Égyptiens appelaient les crocodiles χάμψαι. En copte cet animal se nomme ⲙⲥⲁϩ, d'où est dérivé le nom de *Themsah* que lui donnent encore les Arabes d'Égypte. Ce mot se lit aussi sur les monuments égyptiens. La lettre ⲙ se prononçait vraisemblablement avec une aspiration ϩⲙⲥⲁ, *hemsâ*, *hemsò*, ce qui explique comment l'écrivain grec a pu rendre ce nom par celui de *chams*. Ce nom entre en composition dans celui d'une île donné par Hérodote (II, 29) *Tachompso*.

(40) Le φαγρορίον est, d'après Geoffroy Saint-Hilaire, totalement différent de notre *pagre*. Si l'on compare le poisson représenté dans le *Dictionnaire égyptien*, p. 171, n° 206, avec les figures du *pagre mormyre* du Nil (*Descript. de l'Égypte*, t. I, pl. 6, *Zoologie*), appelé par les Arabes *mormar*, on sera frappé de l'analogie. Il est donc vraisemblable que le φαγρορίον est le *pagre mormyre*. Mais comme ce poisson répond phonétiquement à la diphthongue ⲓⲁ, qui n'a aucune analogie avec le nom de *mormyre*, il est probable que le nom égyptien du pagre n'était pas ⲙⲣⲙⲣ.

(41) Le lépidote, λεπιδωτός, c'est-à-dire *poisson à larges écailles*, pourrait bien être le poisson qui porte en copte le nom de ⲗⲉⲓϥⲓ et qui est représenté comme ayant de larges écailles. Ce poisson est vraisemblablement le *Barbus lepidotus* (*Description de l'Égypte*, Zoolog. t. I, pl. X, fig. 2) que les Arabes appellent encore *Lebse*, nom qui rappelle le copte ⲗⲉⲓϥⲓ.

(42) L'oxyrynchus est vraisemblablement l'un des deux poissons que Geoffroy Saint-Hilaire a désignés sous les noms de *Mormyre de Behbeyt* ou de *mormyre oxyrynque* (*Description de l'Égypte*, Zoologie, t. I, pl. VIII). Dans les inscriptions hiéroglyphiques, ce poisson représente la lettre ϣ. Peut-être ce poisson s'appelait-il en égyptien ϣⲟⲩⲉ, nom qui rappelle celui de *Kaschoué*, donné par les Arabes d'Égypte aux mormyres. (voy. *Description de l'Égypte*, Zoologie, t. I, p. 275). Le poisson qui représente la lettre ⲛ (*Dictionnaire égyptien*, p. 171, n° 205) ressemble beaucoup au Mormyre de Behbeyt. Le mot copte ⲍⲉⲗϥⲁⲩ

s'appelait vraisemblablement la *demeure de l'oxyrynchus*, ⲙⲁⲛⲕϣ..... Latopolis, où l'on adorait le poisson *latus*, vraisemblablement consacré à Hathor, devait avoir pour nom sacerdotal, la *demeure du lato*, ⲙⲁⲛⲃⲓⲛⲛⲓ (43).

Les inscriptions hiéroglyphiques en révélant quelque jour, sous leur véritable forme, les noms sacerdotaux des villes que nous venons de passer en revue, justifieront, nous l'espérons, les inductions auxquelles nous a conduits l'interprétation du mot *Mendès* (44).

ALFRED MAURY.

qui est regardé comme désignant ce poisson, est évidemment la transcription copte du grec δέλφιν, *dauphin*, et n'appartient pas par conséquent à la langue égyptienne. La lettre *delta*, par laquelle ce mot est écrit, et qui est étrangère à l'égyptien, décèle d'ailleurs l'origine hellénique de ce mot. Le mot ⲇⲉⲗϥⲁⲝ a été appliqué à l'oxyrynchus, parce qu'il avait le museau effilé comme le dauphin.

(43) Selon Geoffroy Saint-Hilaire, le *latus* serait le poisson qu'il désigne sous le nom de *perca latus* (Zoologie, *Description de l'Égypte*, pl. IX, fig. I). Ce poisson est appelé par les Arabes *keren* ou *kekh* (*Description de l'Égypte*, Zoologie, t. I, p. 281). Son nom égyptien était *Binni* (Leemans, *Mus. de Leyde*, n° 1898, p. 39). Ce qui nous conduit contrairement à l'opinion du savant naturaliste à assimiler ce poisson au *Cypris Binny*, mal à propos confondu par lui avec le lépidote.

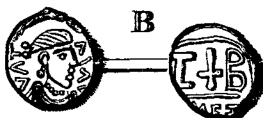
(44) En jetant les yeux sur la nomenclature des villes de l'Égypte, dressée en 1376 par Mélie Alaschraf-Schaban et publiée par M S. de Sacy, dans sa traduction d'Abd-Allatif, on remarque un grand nombre de noms commençant par *man*, *men*, et dont plusieurs pourraient bien être des noms sacerdotaux égyptiens; citons par exemple: *Almanboulim*, المنبوطين qui signifie peut-être *la demeure de la déesse Bouto* (Abd-Allat, p. 634), *Mentareh* (Abd-All. p. 684). منتارة peut être *la demeure de Har* ou *Horus*.

NUMISMATIQUE BYZANTINE.

MONNAIE INÉDITE DE CUIVRE ATTRIBUÉE A L'USURPATEUR VITALIEN.

Historique. — Vitalien, général scythe, fils de Patrociolus et arrière-petit-fils d'Aspar (1), était chef d'une confédération des peuples de la Scythie, de la Thrace et de la Mœsie, sous l'empereur Anastase et ses successeurs. Il vint deux fois à la tête d'une armée devant Constantinople, pour protéger les catholiques persécutés par Anastase, zélé partisan de l'eutychianisme. La première fois Vitalien consentit à se retirer avec son armée, à la condition que les évêques catholiques rentreraient dans Constantinople ; mais les traités ayant été violés, le général scythe campa de nouveau sous les murs de Byzance. C'est alors que « le peuple demandait à grands cris Vitalien pour empereur (2). » A force d'astuce, Anastase parvint à éloigner son rival en lui payant un tribut. En 520, Justin le Thrace créa Vitalien consul, et quelque temps après, le César Justinien le faisait assassiner par la faction des Bleus.

Numismatique. — Nous avons voulu donner une histoire abrégée de Vitalien, pour l'intelligence d'un quinaire barbare, frappé au commencement du VI[e] siècle de notre ère, quinaire attribué par nous à cet usurpateur.



Voici la description de cette rare monnaie, qui fait partie de la collection de M. L.... (3).

VATAIAV. — (*sic*). Buste viril à droite; les cheveux noués der-

(1) M. le comte de Buat a éclairci la généalogie de Vitalien dans le t. IX de son *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*, p. 64.

(2) Michaud, *Biograph. universelle*, XLIX, p. 282, à l'art. VITALIEN par Weiss.

(3) M. L.... m'a dit qu'il existait une semblable monnaie dans la riche collection de M. de Commarmont (de Lyon); on ignore à qui elle a été adjugée : elle ne figurait point dans le catalogue, attendu qu'elle faisait partie d'un lot de peu de valeur.

rière la tête par un bandeau aux extrémités duquel pendent des glands ; une boucle à l'oreille droite et un collier de perles au cou ; les épaules couvertes du paludamentum.

℞. — I ✠ B. — Demi-filet ovale au pourtour ; l'exergue (A) ΑЄ𝔷 surmonté d'une barre horizontale. Cuivre, diamètre : 7 mill.

En attribuant cette monnaie à Vitalien, nous nous fondons d'abord sur l'extrême ressemblance qui existe entre elle et les quinaires de cuivre d'Anastase ; les lettres I B du revers qui se rencontrent fréquemment sur les monnaies d'Anastase, de Justin et de Justinien, sont toujours accompagnées de l'exergue Αλεξ : aussi ne sommes-nous point étonnés de les voir de nouveau retracées sur une médaille de Vitalien, car cela ne veut point dire, comme on pourrait le croire au premier aperçu, que la pièce a été frappée en Égypte, mais bien qu'elle a été imitée de point en point des monnaies d'Anastase, sorties de l'atelier d'Alexandrie. On sait de même que « sur les sous d'or de Théodebert, l'indice CONOB n'avait été tracé que par imitation de la monnaie romaine, et que le roi wisigoth Reccarède en copiant les triens de Maurice, conservait les lettres ΜΑ, indice de Marseille (4). »

Autre preuve : le nom de Vitalien est le seul qui à cette époque puisse convenir à la légende VATAI (5), qui n'est autre chose que la traduction latine barbare du nom grec de l'usurpateur ; il y a une très-sensible analogie du reste entre le mot VATAI (6) et le nom Βιταλιανος.

Si l'on compare en effet la légende de notre monnaie avec les légendes des triens les plus barbares de Justin et de Justinien, et notamment avec les tiers de sous d'or qui ont au revers *la Victoire marchant* (VICTORIAUG) (*sic*), on remarquera que les légendes qui devraient être écrites DN IVSTINVS PPAVG et DN IVSTINIANVS PPAVG sont tellement défigurées qu'on est tenté quelquefois de confondre les monnaies des deux Augustes. Au surplus les légendes des monnaies impériales étant généralement fort mal gravées, on ne doit point s'étonner de voir le nom de Vitalien écrit d'une manière aussi

(4) Adrien de Longpérier, *Notice sur les monnaies françaises du cabinet de M. Rousseau*. Paris, Leleux, 1848, in-8°, p. 29.

(5) Les lettres qui sont figurées Λ (*sic*) sur notre monnaie sont sans contredit des A mal formés ; il n'est pas étonnant de voir à cette époque des λαμβδα mis pour des αλφα. Sur une monnaie de cuivre appartenant à Justinien, nous voyons un λ mis à la place du premier α de la légende DN IuςτInIΛn (*sic.*) PP Aug.

(6) Le premier αλφα a été mis à tort pour un ιωτα, c'est une erreur qui prouve l'ignorance du graveur employé par Vitalien.

irrégulière; néanmoins avec le mot VATAI on peut aisément reconstruire le nom βιτα[λ]ι[ανος.]

Il est inutile de dire que les deux dernières lettres de la légende *Vatai*AV, sont les initiales du mot AV*gustus*, ce qui concorde parfaitement avec ce qui a été dit plus haut, touchant le titre d'Auguste donné à Vitalien par le peuple de Byzance. Cependant il serait à désirer, comme preuve décisive, que les monnaies d'or citées par le savant Eckhel et M. le chevalier Mionnet (7), tombassent sous la main de quelque numismatiste éclairé, pour jeter du jour sur une question qui divise encore les savants; il s'agirait alors de prouver qu'on lit sur ces monnaies la légende DN VITALIANVS PP AVG, ou du moins quelque chose d'à peu près semblable, ce que nous croyons plutôt, ou bien au contraire que « ce sont des triens barbares de Justinien sur lesquels on aura lu le nom de Vitalien, par suite du désir qu'on avait d'y rencontrer ce nom (8). »

Quoi qu'il en soit des monnaies d'or de l'usurpateur scythe, nous croyons qu'il est suffisamment établi pour le lecteur qu'il existe un quinaire de cuivre frappé au nom de Vitalien : c'est une monnaie byzantine de plus, intéressante tout à la fois pour l'histoire et la numismatique, et qui doit prendre rang immédiatement après les suites monétaires de l'empereur Anastase.

VICTOR LANGLOIS,
Élève de l'École des Chartes.

(7) Mionnet, *de la rareté et du prix des Monnaies romaines.* Paris, 1815, in-8°, p. 491, au mot VITALIANUS.

(8) F. de Saulcy, *Essai sur la Numismatique byzantine.* Metz, 1836, in-8°, p. 6, au mot VITALIEN.

LES TEMPLIERS DE METZ.

Les chevaliers du Temple vinrent s'établir à Metz dans la première moitié du XII[e] siècle ; mais on n'est pas parfaitement d'accord sur la date précise de leur arrivée. Le chroniqueur messin par excellence, Philippe de Vigneulles, s'exprime ainsi à leur sujet (manuscrit de la bibliothèque) :

« Pareillement tant par après et durant aussis la vie d'icelluy saint « Bernard, c'est assavoir en l'an mil cent et XXIII durant le règne « du devant dit Henry l'empereur, V[e] de ce nom, et du devant dit « Loys le Gros, roi de France, et d'Estienne, évesque de Metz, fu- « rent premier fondés et establis les templiers et ceulx de l'hospital « de Jhérusalem, lesquels à cest' heur présent y tienne le siége à « Sainct-Jehan de Rhodes et furent ces deux relligions de chevalliers « en ce temps faictes pour défendre la chrestienté ; mais depuis les- « dicts templiers par leur desmerittes ont esté destruicts et leur rente « et revenus donnés à ceulx dudict hospital, comme cy-après en « aultre lieu sera dict. »

Les pères bénédictins auteurs de l'*Histoire de Metz*, D. Tabouliot, et D. Jean François, se sont efforcés de démontrer que cette date était fausse. « Il est notoire, disent-ils, qu'il n'exista pas de tem- « pliers en France avant 1128, et que les deux premiers établisse- « ments qu'ils possédèrent en occident leur furent concédés, l'un « dans les Pays-Bas en 1129, l'autre dans le Languedoc en 1130. » Ils pensent donc qu'il y a une erreur de dix années dans la date assignée par Philippe de Vigneulles, pour l'établissement de l'ordre du temple à Metz, et ils rapportent cet événement à l'année 1133.

Quoi qu'il en soit, à leur arrivée à Metz, les *pauvres chevaliers du Temple,* reçurent l'hospitalité d'Agnès, abbesse de Sainte-Glossinde, qui, du consentement de sa communauté, leur céda une humble chapelle sous l'invocation de Saint-Maurice. Cet état de choses fut de courte durée, et en peu d'années l'ordre devint assez riche pour pouvoir fonder une maison convenable dans la cité de Metz. Bientôt un hospice fut bâti de ses deniers, dans l'emplace-

ment même où quelques siècles plus tard devait s'élever la citadelle, et vers 1260 ils cédèrent la chapelle de Saint-Maurice aux Augustins qui l'occupèrent jusqu'à la fin du siècle dernier. Les donations pieuses arrivaient en foule, et de nombreuses commanderies vinrent promptement se grouper autour de celle de Metz. Cette puissance que les templiers étendirent rapidement sur l'Europe entière, ne tarda pas à porter ombrage aux souverains temporels. Le roi Philippe le Bel, poussé par le déplorable état de ses finances, s'entendit avec le pape Clément V, pour anéantir un ordre devenu formidable, et dont les richesses devaient suppléer tout d'un coup au déficit irrémédiable du trésor royal. Une trame odieuse fut machinée contre les templiers, que l'on accusa avec impudeur des crimes les plus absurdes et les plus invraisemblables; d'indignes calomniateurs furent soudoyés, et l'ordre dut périr sous les coups du fanatisme que l'on avait adroitement excité contre lui.

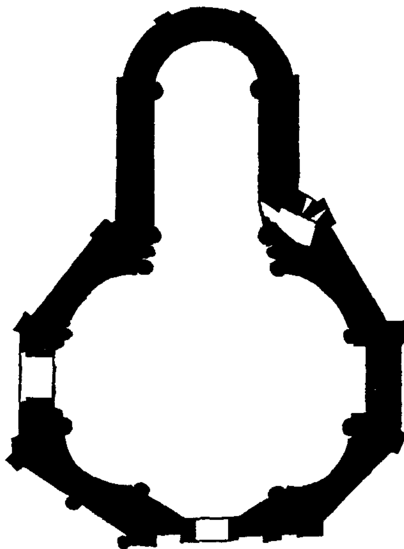
Le 5 octobre 1307, les templiers furent arrêtés sur tous les points du royaume à la fois, et leur procès s'instruisit. Le 3 avril 1312, le concile général de Vienne en Dauphiné prononça par provision l'abolition de l'ordre du temple, et le 11 mars 1313, le grand maître Jacques de Molay fut brûlé vif à Paris avec Guy d'Auvergne. Condamnés au bûcher dans toute la France, les templiers furent absous au concile provincial de Mayence, et leur ordre ne s'éteignit en Allemagne, et vraisemblablement à Metz, que vers 1319. Dans cette ville tous leurs biens furent alors confisqués, mais pour être partagés entre les chevaliers de l'ordre teutonique et ceux de l'ordre de Malte. Là du moins la ruine de l'ordre ne fut pas l'œuvre de la cupidité.

Deux cent quarante-sept ans plus tard, la ville de Metz était tombée au pouvoir de la France; M. de Vieilleville, qui comprenait combien la possession de cette place importante était mal assurée encore, fit sentir au roi la nécessité d'y construire une citadelle qui pût au besoin contenir l'esprit indocile des Messins et rendre inexécutables tous les projets de révolte. L'ordre qu'il sollicitait lui fut donné, et il se mit aussitôt à l'œuvre. Trois maisons religieuses et deux cent cinquante habitations particulières devaient disparaître pour faire place à la citadelle projetée; ce ne fut pas sans peine que ces diverses expropriations s'accomplirent; les travaux languirent donc jusqu'en 1560 et ce ne fut qu'en 1562 que M. de Vadoncourt, gouverneur de la ville, vint prendre gîte à la citadelle.

Les trois maisons religieuses à renverser ou à convertir soit en magasins, soit en casernes, étaient l'ancien hospice des Templiers,

l'abbaye de Sainte-Marie et celle de Saint-Pierre aux Dames ou aux Nonnains. Parmi les bâtiments appartenant à l'ancien hospice des Templiers, M. de Vieilleville choisit l'oratoire pour en faire une poudrière et une salle capitulaire pour la transformer en salle d'arsenal. Je vais successivement décrire ce qui reste de ces deux édifices.

L'oratoire transformé en magasin à poudre existe encore aujourd'hui dans un état à peu près parfait de conservation, et il porte toujours le nom de magasin du Temple. Je viens de le dire, cet édifice n'a subi que de si faibles modifications qu'il est fort aisé de juger de l'ensemble de l'oratoire primitif. On va voir qu'il offre une identité de plan parfaite avec tous les autres oratoires de l'ordre du Temple reconnus et décrits jusqu'à ce jour.



A l'extérieur, l'édifice ne présente aucun des caractères des chapelles que l'on est convenu d'appeler gothiques. Il se compose de trois parties distinctes et de hauteurs décroissantes, dont la première est un prisme octogonal rachetant un prisme rectangulaire, qui lui-même rachète un demi-cylindre. L'octogone constitue la nef; l'ensemble des deux autres parties compose le chœur, qui était séparé de la nef par une balustrade dont les crampons ont laissé des traces fort reconnaissables dans le fût des deux colonnes placées à droite et à

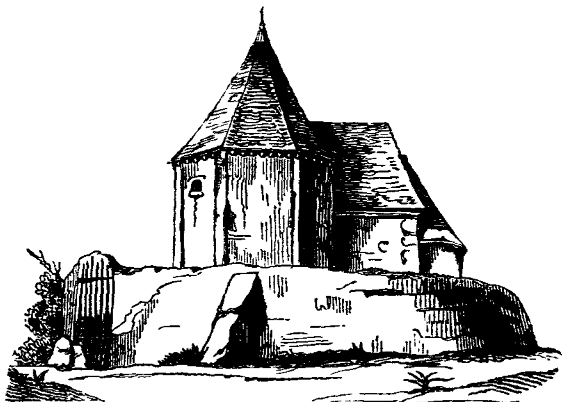
gauche de l'entrée du chœur. A droite de ce chœur est pratiqué dans l'épaisseur de la muraille un petit réduit où l'on peut à peine se retourner et qui servit vraisemblablement de sacristie.

La partie cylindrique de l'abside rachète la voûte d'arête qui la précède dans la partie rectangulaire par une demi-voûte en tour ronde. Des fenêtres étaient ouvertes sur cinq des faces de l'octogone, aux parties latérales et au fond du chœur. La transformation de la chapelle en magasin à poudre a nécessité la condamnation de ces différentes baies, dont quelques-unes ont été remplacées par de petites lucarnes grillées et garnies de volets intérieurs.

Telle est la disposition générale de la chapelle des templiers de Metz. Je vais actuellement en donner les dimensions principales, puis je viendrai aux détails architectoniques.

La longueur totale de la chapelle, dans œuvre, est de 12^{m},80. La largeur de l'octogone prise également dans œuvre, comme toutes les dimensions suivantes, est de 8^{m},30. La largeur du chœur n'est que de 2^{m},80 ; et le rayon du rond point extrême est de 1^{m},40. La sacristie offre une profondeur de 1^{m},40 sur 0^{m},80 de largeur; deux espèces de meurtrières y laissent pénétrer un peu de jour.

Les colonnes de la nef ont 6^{m},00 de hauteur, chapiteau non compris; celles du chœur ont les premières 4^{m},00 et celles du fond, 3^{m},60 seulement. Passons à l'ornementation.



A l'extérieur toutes les arêtes du prisme octogonal sont garnies de soutiens engagés, en pierre de taille, formant pilastre en saillie d'environ 0^{m},15 sur les faces du mur. Ces soutiens montent jus-

qu'au cordon servant de corniche, avec lequel ils se raccordent. Cette corniche s'appuie dans tout le pourtour de l'octogone sur des corbeaux en pierre, de profil et de dimension variés, mais sans aucune trace de sculpture; ces corbeaux n'existent pas à l'extérieur des deux parties de l'abside. Les toits sont modernes à l'exception du toit conique qui recouvre l'extrémité du chœur; celui-ci est en pierre de taille et surmonté d'une boule appliquée contre la face antérieure du prisme rectangulaire.

Jusqu'ici l'on voit que le monument est de la plus austère simplicité; mais l'entrée présente dans sa construction des superfétations dont il n'est pas aisé de se rendre compte. Un long cordon en cintre surbaissé s'appuie sur la face d'entrée et sur un contre-fort recouvrant l'arête de droite de cette face. Ce cordon cintré, en outre de ses pieds-droits naturels des arêtes extrêmes, s'appuie de plus sur deux cordons en saillie s'élevant à droite et à gauche de la porte d'entrée et dont celui de gauche présente un coude brusque à sa partie supérieure.

La porte d'entrée est rectangulaire et fort basse, au-dessus paraît la croix patée des templiers. Il paraît évident du reste, au premier coup



d'œil, que toutes ces constructions sont de la même époque, et que la porte est telle qu'elle a toujours été.

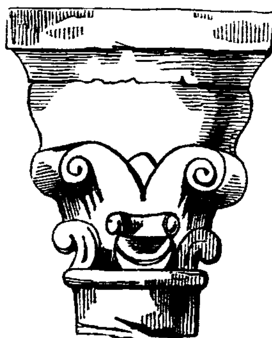
Sur la face latérale de gauche sont appliqués deux massifs de maçonnerie, terminés angulairement et évidés par des arcades ogivales formées de quatre arcs de cercle aboutés, s'appuyant sur d'élégantes petites colonnettes, dont les chapiteaux gracieux indiquent, de même que l'espèce d'ogive employée, une époque postérieure. Peut-être ces arcades ont-elles été des abris pour les tombes de quelques dignitaires de l'ordre. Leurs dimensions différentes indiquent des constructions

successives, ce qui s'accorderait assez bien avec l'hypothèse que je viens de proposer. Sur la face qui suit immédiatement ces arcades, on reconnaît les montants d'une porte condamnée et qui devait avoir des dimensions plus grandes que celles de la porte conservée jusqu'à ce jour.

Voilà pour l'extérieur ; passons maintenant à l'intérieur :

Lorsqu'on pénètre dans l'oratoire, la vue a quelque peine d'abord à s'habituer aux demi-ténèbres qui y règnent ; mais dès que l'œil s'y est façonné, on se trouve avec un vif plaisir dans un charmant petit temple d'un effet très-élégant et très-gracieux. Huit colonnes engagées, de 0^{m},40 de diamètre, décorent la nef octogonale et supportent les nervures de la voûte qui vont concourir sur la circonférence d'un médaillon formant clef de voûte, et sur lequel paraît un oiseau planant, représentant sans doute le Saint-Esprit.

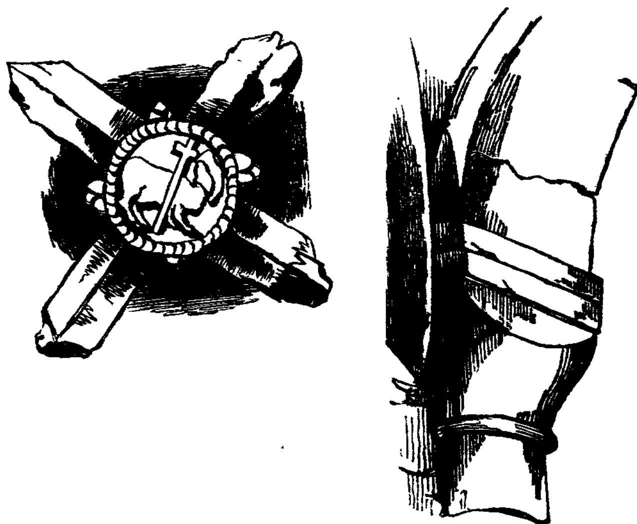
Les colonnes appartiennent incontestablement au style de transition qui caractérise le passage du plein cintre à l'ogive. Les chapiteaux sont tout à fait de cet ordre transitoire. Quant à la base, elle a



été fortement mutilée pour permettre l'insertion d'un plancher ; on devine cependant que quelques-unes des colonnes n'ont eu qu'un épatement servant de piédestal, tandis que d'autres étaient plantées sur un véritable piédestal taillé en biseau.

Le chœur est séparé de la nef par une double ogive portant sur quatre colonnes de moindre dimension que celles qui ornent la nef. Ici, l'architecte pour masquer l'exiguïté de sa construction, a usé d'un moyen fort ingénieux : il a réduit vers le fond l'élévation de sa voûte d'arête, pour augmenter le jeu de la perspective, et la différence de hauteur des soutiens est de 0^{m},40 environ. Les nervures de

la voûte d'arête viennent aboutir à un médaillon en clef de voûte offrant un agneau pascal la tête nimbée. Quant aux nervures de la



voûte, au lieu de s'appuyer sur les colonnes des angles, elles viennent prendre naissance dans l'aisselle même des chapiteaux, et en conséquence elles ne portent sur rien.

L'intérieur de cet oratoire était garni de peintures qui ont disparu sous un épais badigeon moderne. On en distingue néanmoins quelques traces sur les fûts de deux colonnes. Ce sont trois larges zones de petits carrés de couleurs alternées, disposés en damier à des hauteurs différentes. Les intervalles de ces zones étaient décorés de tiges de lierre grimpant en hélice le long du fût. D'autres traces de peintures, tout à fait inintelligibles, se remarquent encore sur les parois d'une ogive ouverte dans toute la largeur de la face de droite parallèle à l'axe principal de l'oratoire.

Sans aucun doute, à en juger par les caractères architectoniques de ce petit temple, il appartient au siècle qui s'est écoulé de 1150 à 1250. C'est donc bien la chapelle que les templiers édifièrent à leurs frais, lorsqu'ils furent devenus assez riches pour se passer des secours de l'abbesse de Sainte-Glossinde.

Je passe actuellement au second magasin dont j'ai parlé plus haut.

On y remarque une série de curieuses peintures à la fresque dont j'ai le premier signalé l'existence, et qui méritent d'être décrites en

détail. La salle qui les renferme se trouvant éloignée d'une centaine de mètres de l'oratoire du Temple que je viens de décrire, et étant d'ailleurs beaucoup plus rapprochée de l'église de Saint-Pierre aux Nonnains, je n'aurais pas hésité à y reconnaître soit un réfectoire, soit une salle capitulaire des nonnes de Saint-Pierre, si les sujets guerriers ou grotesques qui font partie des peintures ne m'eussent tout naturellement porté à admettre que cette salle a fait jadis partie de l'hospice des chevaliers du Temple. Je puis néanmoins me tromper en lui attribuant cette origine, et je me garderai bien de rien avancer de positif à cet égard.

Quoi qu'il en soit de l'origine de la salle en question, elle porte à l'arsenal le nom de *Magasin au plomb*. Elle est longue d'environ 9^m,50 sur 8 de large. Elle est éclairée par deux fenêtres à cintres surbaissés en anse de panier à l'intérieur, et présentant à l'extérieur des baies rectangulaires couronnées d'ogives tréflées accouplées deux à deux ; ces fenêtres sont contemporaines des peintures puisqu'elles s'en trouvent revêtues sur leurs ébrasements, leurs linteaux et les meneaux qui les divisent longitudinalement. Le plafond n'est autre chose que le plancher de l'étage supérieur supporté par un système de petites poutrelles transversales, que soutient une maîtresse poutre de 0^m,50 d'équarissage, appuyée sur les murs extrêmes et sur une colonne en pierre qui la soutient au milieu de la portée.

L'ancienne face d'entrée située au fond actuel de la salle, laisse voir une porte basse condamnée et présente des traces de fresques, trop endommagées pour qu'on puisse les étudier. Les trois autres faces sont heureusement mieux conservées. A partir de la porte actuellement en service, le premier trumeau ne présente plus rien. Au deuxième on reconnaît la tête d'un ange, les ailes éployées, et qui devait être à très-peu près grand comme nature. Ce qui reste du buste est vêtu d'une robe bleue ; au-dessus de la tête on voit une arcade interrompue dans sa partie supérieure par la trace d'un petit édifice surmonté de deux tourelles et qui recouvre tout le reste du trumeau jusqu'à la frise. Entre les deux fenêtres était une ouverture en plein cintre, condamnée lors de la transformation de la salle en magasin, et qui peut-être fut autrefois une niche ; le trumeau de droite présente une longue figure roide et plate de la Vierge, placée aussi au-dessous d'une arcade peinte, appuyée sur deux colonnettes et interrompue par la continuation de l'édifice à tourelles avec clochetons qui paraît au-dessus de la figure d'ange dont je viens

de parler. La tête de la Vierge est nimbée ; de la main gauche elle tient un livre et de la droite elle semble bénir. Elle est vêtue d'une robe bleue et d'un manteau rouge, ses pieds reposent sur un carreau ; à droite et à gauche dans le champ sont disséminées des rosaces rouges.

Le trumeau de droite de cette deuxième fenêtre présente aussi une figure nimbée à longue barbe, entièrement vêtue de bleu ; elle porte de la main droite une épée et tient la gauche levée. C'est évidemment la figure de saint Pierre, dont la présence fournirait au besoin un argument en faveur de l'attribution de cette salle à l'ancienne maison de Saint-Pierre aux Nonnains.

Ici encore même arcade, même dessin supérieur, mêmes rosaces qu'autour de la figure de la Vierge et de toutes celles dont les descriptions vont suivre.

La longue face de gauche, recouverte de treillis et d'entrelacs rouges et jaunes, porte dans sa longueur cinq grandes figures plus ou moins endommagées, mais absolument du même style que celle de la Vierge. Toutes se trouvent placées sous des arcades supportées par des colonnettes qui séparent du fond des sortes de niches entourant les figures. Entre ces niches les trumeaux sont recouverts d'entrelacs différents qui se reproduisent dans le même ordre à partir du quatrième.

La première figure, nimbée comme toutes les autres, porte le livre des Évangiles de la main droite et semble le montrer de l'index de la main gauche. Elle est vêtue d'une robe rouge et d'un long manteau bleu ; elle a une barbe fortement développée.

La deuxième est imberbe. Il serait difficile de décider si c'est une femme ou un homme. Sa main droite est élevée pour bénir, et la main gauche tient un objet endommagé qui probablement est encore le livre des Évangiles. Le saint personnage a les pieds nus posés sur le dos d'un dragon.

La troisième est dans la même attitude que la première et vêtue de même. Sa face est jeune et imberbe et, comme pour la précédente, il est impossible d'en deviner le sexe ; elle a aussi les pieds nus et posés sur le dos d'un animal méconnaissable.

La quatrième, dont la partie supérieure est détruite, a les pieds appuyés sur un quadrupède grossièrement dessiné.

De la cinquième on ne reconnaît plus que quelques traits de la draperie.

Sur tout le pourtour des murs règne à la partie supérieure une

frise assez élégante composée d'énormes feuilles de chêne, sur lesquelles s'appliquent de longues feuilles d'acanthe repliées en volute. Cette frise d'un effet gracieux a disparu en mainte place; mais ce qui en reste suffit pour faire voir que l'artiste n'a pas cherché à en varier le tracé; elle est comprise entre deux larges zones d'un jaune sale, ondulées extérieurement et s'appuyant sur un fond brun. La frise monte jusqu'à la face inférieure des poutrelles. A partir de là jusqu'au plancher supérieur, le mur est blanc, mais les intervalles compris entre chaque paire de poutrelles sont garnis de petits sujets peints, dont le plus grand nombre est aujourd'hui méconnaissable. L'un d'eux représente un porc accroupi, auprès duquel est placée une figure rougeâtre qu'on ne peut reconnaître. A droite et à gauche sont figurées en rouge des tiges de plantes.

Un autre représente un tonnelier cerclant une futaille. Sur d'autres on voit un tonneau et un grand verre à boire ou calice. A l'exception de la frise et des petits sujets que je viens d'énumérer, la longue face de droite a subi de telles détériorations qu'il serait superflu de rechercher ce qu'elle a pu représenter jadis. Au-dessous de la frise paraissent cependant quelques traces d'un treillis rouge dont les carreaux contiennent la figure d'une plante à cinq tiges. On y distingue aussi les toitures de quelques édifices garnis de tourelles et de créneaux. Ce qui subsiste étant tout à fait analogue à la partie supérieure de la face opposée, il y a tout lieu de croire que des figures de saints garnissaient aussi cette partie de la salle.

Les faces inférieures des poutrelles ont été peintes, mais sans régularité. Ainsi la première offre de longues taches alternées sans symétrie, présentant des losanges ou des chevrons bruns et jaunes. La deuxième est couverte d'un long ruban blanc bordé de brun et interrompu par des lignes bleues. A la troisième, les taches brunes et jaunes reparaissent; quant aux suivantes il n'est plus possible de discerner les ornements peints qu'elles ont reçus. La neuvième cependant laisse deviner le même bariolage blanc et bleu bordé de brun, remarqué sur la deuxième; ce qui du reste mérite d'être signalé, c'est que ces poutrelles sont informes et plus que grossièrement équarries.

La colonne qui supporte la maîtresse poutre offre au chapiteau des traces non équivoques d'une teinte d'un vert très-vif, qui fut jadis appliqué sur les feuillages dont il est orné. J'arrive enfin à cette curieuse poutre: sa face inférieure, bordée de jaune, présente sur toute sa longueur une large zone blanche recouverte d'une série de

rubans rouges ondulés parallèlement. La face de gauche offre un combat; de nombreux couples de cavaliers y paraissent, le bassinet



en tête, couverts de leurs écus et se chargeant au galop, la lance en arrêt; tous les chevaux sont couverts de housses aux mêmes armoiries que les écus de leurs cavaliers. Ces armoiries sont des fleurs, des croix, des chevrons, des animaux; presque toujours deux combattants se tournent le dos pour attaquer chacun leur adversaire. Il arrive cependant quelquefois que deux cavaliers chargent du même côté. Sur toute cette poutre les seules couleurs employées sont le blanc, le rouge et le jaune. Tous les contours sont formés d'un large trait noir. L'acier des casques, des cottes de mailles, des brassards et des jambières, est représenté à l'aide d'une teinte grise. Tout le champ de cette face de la poutre est blanc, mais parsemé de rosaces rouges, comme le fond de l'autre face. Celle-ci présente tout ce que l'imagination du peintre a pu enfanter de plus grotesque; c'est une longue procession d'animaux réels ou fantastiques, dans des attitudes variées. Les animaux qui figurent les premiers tournent le dos à la muraille dans laquelle sont percées les fenêtres. Les deux premiers sont un chat et peut-être un veau, dressés sur leurs pattes de derrière. Le troisième semble un énorme verrat moucheté de noir, mais à la tête tout à fait fantastique. Vient ensuite une autruche, puis un renard, dressé sur ses pieds de derrière, marchant à la suite d'un coq. Devant celui-ci paraissent trois animaux dressés sur leurs pattes et que je ne reconnais pas. Celui du milieu, qui se distingue

par une queue monstrueuse, semble jouer avec un bâton. Ce groupe est précédé par un lièvre qui porte un triangle entre ses pattes de







devant, puis par un griffon tenant un objet carré indéterminé entre ses griffes. Les deux animaux suivants sont fort effacés ; on reconnaît cependant au premier des cornes énormes, et le second semble jouer des cymbales ; vient ensuite une licorne portant un paquet sous la patte droite de devant, peut-être est-ce une musette qu'elle tient ainsi. Un singe marche devant et jette en l'air un bâton qu'il s'apprête à rattraper ; puis paraît un renard qui tient un livre ouvert ; un veau marche ensuite et tient un objet méconnaissable. En avant se voit un ours qui semble écouter avec attention, un renard tourné de son côté et gesticulant dans une sorte de chaire à prêcher ; un autre animal adossé à ce renard est aussi placé dans une chaire et lève les pattes vers un animal fantastique, moitié lièvre, moitié daim, qui s'appuie sur un long bâton et porte de la patte droite un calice élevé. Un renard qui marche derrière celui-ci paraît le tenir avec une double corde. Plus loin paraît, dans une tente et sur un lit de repos, un veau nonchalamment appuyé sur les pattes de devant dont il se fait un oreiller ; puis un léopard qui semble adresser la bienvenue à un énorme chien s'appuyant sur un bâton de voyage et portant son paquet sur le dos. Vient ensuite un animal marchant aussi à l'aide d'un bâton et entraînant derrière lui avec une corde un porc, qui semble faire les plus grands efforts pour résister et pour s'accrocher aux pattes d'un autre animal bizarre, qui paraît vouloir le retenir. Vient enfin un sanglier enchaîné à une espèce de poteau.

Telle est la série des scènes burlesques que le peintre a placées sur cette poutre. Ces représentations avaient-elles une signification mordante, ou ne sont-elles que les fruits d'une imagination capricieuse d'artiste? Je laisse à de plus habiles le soin de le décider. J'ai dû me borner à recueillir des croquis de ces curieuses peintures que je suis heureux de signaler à l'attention des amis de l'archéologie du moyen âge.

F. DE SAULCY.

NOTICE SUR M. LETRONNE,

GARDE GÉNÉRAL DES ARCHIVES NATIONALES.

La mort seule fixe et consacre définitivement le mérite des hommes. Les éloges, comme les critiques, manquent ordinairement de mesure quand ils s'adressent à un personnage vivant; mais quand nous parlons de ceux qui ne peuvent plus nous entendre, nous ne songeons ni à flatter ni à médire, et nous ne sommes plus exposés à commettre que des erreurs involontaires. J'y échapperai peut-être moins qu'un autre en parlant d'un homme éminent avec qui j'ai eu le bonheur d'entretenir, pendant plusieurs années, des relations que sa bienveillance me rendait chaque jour plus douces et plus précieuses. Mais placé comme je l'étais sous sa direction, j'ai connu ce qu'il a entrepris, exécuté ou projeté dans l'intérêt des Archives nationales, et je craindrais que l'éclat de la vie scientifique de M. Letronne n'éclipsât le mérite plus modeste de son administration active et intelligente, si un de ceux qui en furent témoins ne venait rappeler en peu de mots ce que lui doit un établissement auquel il a consacré les dernières années de son existence.

Successeur de M. Daunou et plein de respect pour sa mémoire, M. Letronne n'a pourtant pas cherché à en devenir l'imitateur. Il y avait entre ces deux hommes des différences trop profondes pour que leur manière pût jamais être la même. M. Daunou méditait en silence et mûrissait par de longues réflexions les mesures qu'il se proposait d'appliquer. Habitué à une vie solitaire, détaché du monde, qui heurtait ses goûts, il aurait trouvé rarement et ne recherchait pas d'ailleurs l'occasion de communiquer ses pensées et de les soumettre à une discussion. Lui seul en pesait les inconvénients et les avantages, examinait une question sous toutes ses faces, soulevait les objections avec une rare intelligence et une inflexible sévérité. Comptant peu sur les chances favorables de l'avenir, se défiant de lui-même, il prévoyait toujours beaucoup d'obstacles, hésitait longtemps avant de les aborder, et ne redoutait rien tant qu'une fausse démarche; car il ne sut jamais reculer. Mais quand ces débats intérieurs étaient

terminés, quand sa raison difficile était satisfaite, sa décision, une fois prise, devait être acceptée comme un arrêt sans appel. Plus il l'avait examinée, discutée, critiquée dans son for intérieur, moins il comprenait qu'on en méconnût les avantages : c'était pour lui une cause définitivement jugée. Rendu, en 1830, à l'administration des Archives qu'il avait organisées et dirigées sous l'empire, M. Daunou s'appliqua surtout à entretenir dans ce vaste établissement un travail assidu, une méthode rigoureuse, une économie sévère. Les exemples de l'homme privé donnaient une grande autorité aux principes de l'administrateur ; car il pratiquait plus lui-même qu'il ne demandait aux autres. Par cette vertu efficace de l'exemple, unie à une longue expérience, à une vaste et profonde instruction, M. Daunou fit beaucoup pour les Archives tout en se bornant à consolider l'édifice qu'il avait construit; et l'on peut dire que cet homme vénérable fut regretté à sa mort comme ayant réuni tout ce qui constitue un archiviste parfait.

A Dieu ne plaise que je vienne aujourd'hui rien retrancher à la haute estime qu'il a si justement conquise, et affaiblir dans les autres la respectueuse admiration dont je demeurerai toujours pénétré. Heureux de pouvoir honorer à la fois la mémoire de deux hommes éminents, je ne veux pas élever l'un aux dépens de l'autre ; mais, en montrant la différence de leur caractère, faire mieux comprendre les services divers qu'ils ont rendus.

Autant M. Daunou était concentré en lui-même, autant M. Letronne aimait à se répandre au dehors. Il savait allier le goût du monde et de ses distractions avec les travaux d'érudition, qui, après avoir fait le charme de sa vie, illustreront à jamais sa mémoire. On ne s'expliquerait même pas qu'il pût trouver le temps de paraître dans les salons, où l'amabilité de son esprit le faisait rechercher, et de poursuivre tant d'études sérieuses, si l'on ne savait que par un rare privilége il transportait partout son travail pour le continuer au milieu du bruit des conversations, qu'il savait l'interrompre vingt fois par jour et le reprendre comme s'il ne l'avait pas quitté ; que, rentré chez lui, il pouvait goûter avec délices l'exécution d'un morceau de musique, sans interrompre la marche de sa dialectique puissante. Je me rappelle lui avoir entendu dire que le piano de sa fille l'aidait à faire ses mémoires. Il semble en effet que rien ne gênât cette organisation merveilleuse, ni les visites, ni les jeux de ses jeunes enfants, ni les caresses de son chien favori ; il s'occupait de tout, et ses travaux n'en souffraient pas.

Il est certain, au reste, que cette mobilité extraordinaire n'était pas seulement une faculté, mais aussi un besoin véritable. M. Letronne aurait probablement souffert s'il eût été obligé de continuer pendant toute une journée un travail solitaire. Il aimait le mouvement et la distraction. Son imagination toujours active se portait sur mille objet divers; prompt à concevoir une pensée, également empressé de la produire, il n'évitait pas, il provoquait plutôt la discussion de ses projets. Il saisissait avec facilité les objections, les accueillait avec plaisir, et n'hésitait jamais à en profiter. On peut dire qu'il n'avait pas de parti pris, et que personne n'était plus empressé que lui de se rendre à une bonne raison. Mais quand on n'avait à lui objecter que des inconvénients éventuels, des chances douteuses, il était peu disposé à s'en préoccuper. M. Letronne avait confiance dans l'avenir, dans son étoile, dans les ressources de son esprit. Arrivé en face d'un de ces obstacles qu'il n'avait pas voulu prévoir, il trouvait toujours quelque moyen de le surmonter, et la fertilité de son imagination ne lui faisait pas défaut.

Son esprit actif et entreprenant rencontra plus d'une occasion de s'exercer dans l'administration ordinairement si paisible des Archives nationales. Le calme des dernières années de M. Daunou avait été péniblement troublé par les grands travaux de constructions qui furent entrepris malgré lui et contrairement aux plans qu'il avait indiqués. Cette mesure l'avait trop péniblement froissé pour qu'il songeât un seul instant, pendant le cours des travaux, à intervenir dans les détails d'une affaire où, dès l'origine, son autorité avait été méconnue. Le grand âge de M. Daunou s'opposait d'ailleurs à ce qu'il pût exercer à cet égard une surveillance efficace. M. Letronne, qui n'avait pas les mêmes raisons de s'abstenir, mit autant d'activité que de persévérance à faire écouter ses avis dans tout ce qui n'était pas définitivement accompli. Il a contribué ainsi à faire modifier quelques constructions encore inachevées, et surtout à faire adopter le plan le plus convenable pour la disposition intérieure des dépôts. Ceux qui s'intéressent aux Archives nationales se féliciteront toujours que le garde général et l'architecte aient pu discuter leurs plans respectifs et se mettre d'accord avant d'en venir à l'exécution. Il est résulté de ce concert des améliorations considérables, dont l'utilité ne cessera de se faire sentir, et qui suffiraient seules pour rappeler de la manière la plus avantageuse l'administration de M. Letronne. Pour bien apprécier toute l'importance des résultats obtenus par cette surveillance intelligente, il faut savoir qu'il n'a pas cessé

de l'exercer pendant les huit années qu'a duré sa direction. Le jour même où l'atteignit cette maladie qui devait être mortelle, on l'avait vu se rendre dans une salle destinée à l'exposition des empreintes de sceaux que l'on recueille aux Archives depuis plusieurs années. Il attachait une grande importance à la création de ce musée sigillographique; il espérait y réunir pour les savants et les artistes une riche collection de monuments où l'on pourrait étudier mille détails de mœurs, d'habillements et d'architecture, observer les phases diverses de l'art au moyen âge, et communiquer aux appréciations délicates du goût l'exactitude de la science, en les appliquant à des types dont la date et l'origine sont déterminées d'une manière authentique.

C'est dans la même salle que M. Letronne avait fait disposer en corps de bibliothèque quelques-unes des plus riches boiseries que renfermât l'hôtel Soubise. Il voulait y placer la double collection des ordonnances et des anciens comptes des rois de France. Il avait trouvé ces registres, ou plutôt ces cahiers, dans un état de délabrement qui en compromettait la conservation. Les dépenses de la reliure devaient être considérables, et le budget des Archives n'y pouvant suffire, M. Letronne sollicita et obtint les fonds nécessaires pour sauver à jamais ces documents précieux. Il ne mit pas moins de zèle à enrichir la bibliothèque des Archives, qui, depuis sa création, était demeurée dans un état presque stationnaire. Elle s'est accrue sous son administration d'un nombre considérable d'excellents ouvrages, et si le budget des Archives conserve la modeste allocation qu'on avait accordée à ses pressantes instances, on continuera à ressentir sur ce point l'heureuse influence de son administration éclairée.

Si je ne craignais pas de descendre à des détails qui ne peuvent guère intéresser que des archivistes, je parlerais de l'attention qu'il apportait à user de tous les moyens possibles pour mieux assurer la conservation des papiers. Il faut pourtant louer M. Letronne d'avoir compris que de tels soins, en apparence bien minutieux, méritaient de fixer toute son attention, et qu'en s'y appliquant avec intérêt il produirait nécessairement des améliorations considérables. Je ne veux par oublier de dire qu'il a préservé de la destruction et fait restaurer plusieurs peintures remarquables, exécutées au commencement du siècle dernier pour l'ornement de l'hôtel Soubise. Au milieu de tous ces détails il a dû pourvoir à la translation et à l'emménagement de plusieurs corps d'archives, notamment de la section judiciaire, qui comprenait plus de soixante mille cartons, registres ou

liasses. Cette opération difficile avait été hâtée, prévue et combinée par lui. Mais à la suite de la révolution de février de nombreux documents durent être dirigés presqu'à l'improviste sur les Archives nationales. Rien n'était disposé pour les recevoir : M. Letronne sut tout disposer avec autant de présence d'esprit que d'habileté. On se figurerait difficilement tout ce qu'il y avait d'éminemment pratique dans cette intelligence élevée, et comment il savait appliquer à son administration la sagacité et la rectitude qui caractérisent ses travaux scientifiques.

C'est à l'improviste aussi qu'il a dû pourvoir à l'établissement de l'École des Chartes. Il semblait né pour résoudre les difficultés subites : toutes les dispositions furent prises et si bien concertées qu'on ne voit pas en quoi une plus longue réflexion aurait pu les améliorer. L'ancienne porte de l'hôtel Clisson, longtemps masquée par une maçonnerie qui n'en laissait pas soupçonner l'existence, fut destinée par lui à servir d'entrée aux jeunes élèves qui suivent cet enseignement. M. Letronne aimait à penser que pour arriver à une école consacrée à l'étude du moyen âge, on admirerait en passant ce vieux reste d'architecture civile, habilement restauré par les soins de M. Lelong.

Avant d'accorder si généreusement à l'École des Chartes un local approprié aux développements qu'elle venait de prendre, M. Letronne ne s'était pas montré moins libéral envers le public studieux qui fréquente les Archives. Les lecteurs, jusqu'alors dispersés et mal installés dans les bureaux, furent réunis dans une salle vaste et bien éclairée, où ils se livrent commodément à leurs recherches. La création de cette salle de travail eut le double avantage de rendre les Archives plus accessibles et d'assurer la surveillance en la simplifiant.

C'est ainsi que tout en recueillant le fruit des excellentes traditions établies par son vénérable prédécesseur, il n'a cessé de porter son activité sur d'autres parties du service qu'il a organisées ou notamment améliorées. Quand on songe à la courte durée de son administration, qui semblait devoir se prolonger encore pendant bien des années, il est impossible de ne pas reconnaître que M. Letronne a bien mérité des Archives nationales. Mais cette heureuse influence ne doit pas être attribuée seulement à son infatigable activité et à la rectitude de son esprit; il faut tenir aussi un grand compte de ces manières affables et faciles par lesquelles il s'attachait promptement tous ses subordonnés, et gagnait à la fois leur affection et leur concours. Il ne cherchait pas à commander le respect, auquel son

âge et sa position lui donnaient des droits qui jamais ne furent méconnus; il préférait se faire aimer de tous ceux qui l'entouraient, et compter sur leur dévouement sans avoir à exiger leur obéissance.

Son administration fut donc toute paternelle et pour mieux dire tout amicale; ai-je besoin de dire que sa mort imprévue excita d'unanimes et sincères regrets parmi ceux qu'il avait habitués à de si douces relations? Partout on admirait l'esprit éminent de M. Letronne, mais nous avions eu le rare privilége de le voir chaque jour, de participer en quelque sorte à sa vie intérieure. Nous avions connu les plus douces affections de son cœur, les joies et l'orgueil de sa vieille mère, de ses jeunes enfants; mieux que d'autres, nous devions comprendre leur deuil et nous associer à des gémissements qui ne pouvaient percer l'enceinte de la maison mortuaire sans retentir à nos oreilles.

Après avoir rendu les derniers devoirs à ce chef regretté, nous voulions demander que son image du moins restât au milieu de nous, et trouvât une place honorable au sein d'un établissement qu'il avait animé de sa présence, accru et embelli par ses soins. M. Dufaure avait deviné et prévenu nos vœux, en chargeant un sculpteur habile de faire revivre les traits de cet homme éminent. Le buste de M. Letronne sera conservé religieusement aux Archives nationales, comme celui de son vénérable prédécesseur; il serait peut-être l'ornement le plus convenable de ce musée dont il hâtait la création, qui reçut sa dernière visite, et dont l'inauguration serait dignement consacrée par son souvenir et son image.

NATALIS DE WAILLY,

Chef de section aux Archives nationales.

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX FUNÉRAILLES DE M. LETRONNE,

PAR M. J. QUICHERAT,

RÉPÉTITEUR GÉNÉRAL A L'ÉCOLE DES CHARTES.

L'École des Chartes serait ingrate si elle ne venait aussi déposer son hommage sur le cercueil de M. Letronne. Elle ne saurait oublier le service éminent qu'il lui a rendu en consentant, lorsqu'elle se réorganisait entre tant d'obstacles, à accepter gratuitement la responsabilité de sa direction. Et ce n'est pas ce seul acte de désintéressement qui commande notre reconnaissance. Nous lui devons notre établissement tout entier. Après qu'il nous a eu donné un asile dans le palais de Clisson et des Guise, après qu'il a eu mis une sollicitude toute paternelle à embellir ce séjour d'une étude austère et recueillie : nous l'avons trouvé, dans l'exercice de son autorité, toujours bienveillant, toujours plein de paroles encourageantes, toujours prêt à faciliter toute chose, même en contribuant de ses propres deniers aux exigences d'un service trop parcimonieusement doté par l'État.

C'est que notre institution répondait à l'une des sympathies les plus marquées de sa nature, en même temps qu'à l'une des conceptions de son esprit. La critique, cette faculté si française, cette faculté que pendant trente ans il a fait briller avec tant d'éclat devant l'Europe attentive et ravie, il lui semblait qu'au lieu d'en abandonner la production au hasard des circonstances ou des penchants, il était possible de la prendre à son germe dans de jeunes intelligences, possible de la faire éclore par une culture particulière et assidue. Il voulait que par là on assurât le recrutement de cette armée d'explorateurs que notre pays, selon lui, devait avoir le privilége de fournir au reste du monde pour la recherche et la mise au jour de toute vérité recélée dans les textes. Il reconnut que l'École des Chartes ré-

pondait en partie à ce but, et malgré la différence de ses études favorites et des nôtres, il nous adopta; il nous fit venir à lui avec cet empressement juvénile qui est le signe et la preuve des actions spontanées. Il suivit curieusement nos premiers travaux, il espéra de les voir aboutir. L'une des dernières et des plus vives émotions de sa vie a été d'apprendre que son fils aîné venait d'être admis à l'École des Chartes.

Nous avons joui trop peu de l'honneur de l'avoir à notre tête. Nous aurions voulu que plusieurs générations de sujets distingués s'ajoutassent, comme un ornement de plus, à la couronne qu'il portait en ce monde. Puisqu'une mort prématurée nous le ravit, c'est à sa mémoire que nous ferons cette offrande, c'est sur sa tombe que nous apporterons les succès futurs de nos élèves.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

En attendant que nous donnions sur M. Letronne, un aperçu plus étendu de sa vie et un examen de ses nombreux travaux, nous croyons devoir faire paraître ici, comme une expression de nos profonds regrets, ces lignes écrites par l'un de nos collaborateurs.

— Le 15 décembre, le jour où paraissait le numéro de la *Revue Archéologique*, la rédaction de ce recueil faisait la perte la plus cruelle, la plus inattendue. La mort prématurée de M. Letronne laisse, à notre tête, un vide irréparable. Son talent si jeune encore, l'ardeur avec laquelle il prenait part à toutes les discussions qui font progresser la connaissance de l'antiquité, nous promettaient une longue série de travaux; et nous sommes tout à coup déçus dans cette espérance. Non-seulement la lecture des mémoires de M. Letronne offrait un enseignement direct, que l'on trouvait dans ses moindres notices, mais sa méthode si sûre, si saine, attirait les esprits vers la recherche de la vérité; mais sa haute autorité tenait l'erreur à distance, reprimait, pour ainsi dire, à l'avance les fausses doctrines et leurs pernicieux résultats. Car ce que M. Letronne estimait le plus chez les autres, et qu'il possédait à un degré si éminent, c'était la rectitude du jugement; cette qualité qui est, ainsi qu'il le disait lui-même, si rare quoique on la nomme le sens commun. Tous ses écrits en portent la vive empreinte, et sous ce rapport l'érudition française peut proposer comme des modèles achevés à l'Europe savante : le *Mémoire sur la statue de Memnon*, les *Observations sur l'étude des noms propres grecs*. Ces beaux travaux sont connus de tous le monde; mais telle était l'heureuse fécondité de M. Letronne que sa collaboration dans chacun des recueils où il écrivait suffit pour lui assurer l'admiration du lecteur. Qu'un antiquaire, éloigné de tout grand centre d'études, n'ayant entre les mains ni les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, ni le *Journal des Savants*, ni les *Annales de l'Institut archéologique*, ces importantes collections où M. Letronne a inséré tant et de si excellentes productions, que cet antiquaire ait lu la *Revue Archéologique*, et il aura, à coup sûr,

conçu de l'illustre savant dont nous déplorons la perte, l'opinion la plus haute. Quarante articles ou notices sur les sujets les plus variés auraient établi la réputation d'un critique, et ce n'était cependant qu'une parcelle prélevée sur les trésors scientifiques que son génie enfantait continuellement. Avons-nous besoin de rappeler le *Mémoire sur le tombeau de saint Eutrope,* où le respect des antiques croyances se fortifie au contact d'une lucide et rigoureuse appréciation des faits matériels; la *Notice sur l'aqueduc de Beirouth,* travail d'intuition qui ferait monter l'archéologie au rang des sciences exactes, si l'imagination logique pouvait s'enseigner. Cette fermeté d'esprit, cet amour de la vérité *prouvée* qui distinguent ses écrits, M. Letronne les montrait dans toutes ses actions; partout où il a été administrateur; à la Bibliothèque, au Collége de France, aux Archives, à l'École des Chartes, il a laissé une heureuse marque de son passage. Toutes ces institutions lui doivent de grandes améliorations, quelques-unes une régénération complète. Son attention s'appliquait aux plus petits détails; il aimait les choses dans ce qu'elles pouvaient avoir d'utile aux hommes.

Parmi les grandes et rares qualités que possédait M. Letronne, il ne faut pas oublier de mentionner la bienveillance avec laquelle il accueillait les jeunes gens. Quelque inconnu que l'on fût, on pouvait en toute assurance, lorsqu'on avait un penchant véritable pour l'érudition, faire appel à sa sollicitude, elle n'était jamais en défaut. On pouvait redouter en l'abordant sa critique sévère, on était bientôt étonné, charmé de son indulgente franchise. Les biographes analyseront avec précision les services que M. Letronne a rendus à la science, raconteront avec soin sa vie si remplie, si activement employée. Nous ne voulons ici qu'exprimer la douleur profonde que sa mort nous fait éprouver, nous réservant d'honorer sa mémoire en conservant précieusement sa doctrine, en appliquant les préceptes excellents que nous devons à sa constante bonté.

A. DE L.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans sa séance du 5 janvier a renouvelé son bureau. M. Magnin a été nommé président et M. Langlois, vice-président. La même Académie, voulant rendre un juste hommage à la mémoire de M. Letronne, a décidé, dans sa séance du 12 janvier, qu'il ne serait point pourvu avant six mois à son remplacement.

— Dans un rapport adressé récemment à M. le ministre de l'instruction publique par MM. Dusevel et A. Goze, correspondants du comité des arts et monuments à Amiens, on trouve les détails suivants sur une clochette ancienne :

M. Dusevel, dans sa tournée d'inspection des monuments historiques du département de la Somme, trouva, dans la jolie église de Poix, sur les marches du maître autel, une clochette qui attira son attention, et dont il releva l'inscription. M. Goze, qu'il instruisit de ce fait, ayant eu l'occasion d'aller à Poix, prit l'estampage de cette inscription, qui se lit ainsi : *Ceste clochette est faicte des biens de l'Hôtel-Dieu, pou les habitans de la ville de Pois et me fondit Andrieu Munier,* 1582. Les renseignements qu'il prit dans la localité lui apprirent que cette clochette servait encore, il y a environ six ans, au clocheteur des trépassés; ce vieillard, presque nonogénaire, pour la modique somme de dix centimes, recommandait hautement aux prières des fidèles, la nuit, veille des grandes fêtes, chaque âme du défunt dont on lui donnait le nom. L'établissement d'un clocheteur des trépassés avait lieu dans toutes les localités importantes de la Picardie. Un chapitre des ordonnances de l'échevinage d'Amiens de 1586 est ainsi conçu :

Clocheteur ou recommandeur des trépassez pour recommander aux prières des bonnes gens ceux qui sont décédez la veille dont lui est baillé mémoire.

A Péronne, en 1758, le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, fit supprimer le sinistre héraut de la mort, parce que la haute et puissante dame, son épouse, passant une nuit à Péronne, avait été grandement effrayée du terrible *memento* proclamé au sein des ténèbres.

On dit qu'à Crécy, la voix du clocheteur des morts répand encore l'épouvante dans ce champ de bataille, où reposent trente mille Français morts pour la patrie. La même coutume existait à Domart-lez-Ponthieu et à Conty ; dans ce dernier bourg, la recommandation des morts se faisait le lendemain de la Toussaint et la veille de Noël. Voici la formule la plus habituelle, récitée d'un ton traînant, nasillard et lamentable :

Réveillez-vous, gens qui dormez;
Priez Dieu pour les trépassés ;
Pensez à la mort! pensez à la mort!

L'inscription de la clochette en question offre plus d'un motif d'in-

térêt; en tête on y distingue, difficilement néanmoins, le blason des Tyrel, famille illustre du pays. En général, on peut attribuer pour armoiries aux petites villes, à défaut d'autres renseignements, les blasons des familles puissantes qui y ont dominé : souvent les monuments servent de preuves à cette supposition. Les Tyrel, dont le blason fut adopté par la ville de Poix, portent : De gueules à la bande d'argent accompagnée de six croix recroisetées de même, trois en chef, trois en pointe. Dans la restauration du portail de l'église de Poix, on a eu soin de reproduire fidèlement la croix en pierre qui en forme le pignon. Elle est recroisettée comme celle des Tyrel par le moyen des crochets en feuillages et enroulés, tels que ceux qu'on remarque aux clochetons des monuments de style flamboyant.

Le clocheteur des trépassés était ordinairement un homme de service attaché aux hôpitaux qui, peut-être, percevaient une partie de la rétribution exigée pour la recommandation des morts ; il était donc juste que l'Hôtel-Dieu de Poix contribuât aux frais nécessités pour la confection de la clochette de son employé.

La clochette de Poix a une forme élégante ; sa robe est allongée, d'un beau galbe ; en termes de fondeur, elle a peu d'épaisseur à son *cerveau* ou partie supérieure, et beaucoup à sa *pince* ou partie inférieure ; conformément à la sévérité de sa destination, elle ne présente aucun ornement ; le manche en fer ajouté après coup, n'offre rien de remarquable, et semble usé par un long emploi. Approximativement, la clochette a de diamètre douze centimètres; et de poids, trois kilogrammes. Les métaux de l'alliage qui la forment doivent être très-purs, car elle jouit de toutes les perfections des chefs-d'œuvre de l'art campanaire du XVIe siècle. Son timbre vibrant et argentin devait retentir avec une certaine solennité dans les rues de la ville antique de Poix; au sein des ténèbres, elle rappelait aux citoyens leurs graves devoirs envers leurs frères qui les avaient précédés dans ce monde terrestre. Une dernière considération donne de l'intérêt à cette clochette; c'est qu'elle mentionne le nom d'un artiste de la localité. En explorant les clochers des environs de Poix, peut-être trouverions-nous quelque œuvre d'Andrieu Meunier; de même Péronne, Picquigny, Beauvais nous exhibent simultanément sur leurs cloches antiques les noms des Croisilles, des Guérin, etc., dans les notices sur la Picardie, par MM. A. Goze et l'abbé Barraud, de Beauvais.

— Le *Texas Star* annonce qu'un nombre prodigieux de momies viennent d'être découvertes dans les environs de Durango, au Mexique. Elles sont postées sur leur séant et couvertes de bandelettes et d'ornements à la façon des Égyptiens. On a trouvé parmi elles une tête sculptée, et une infinité d'objets curieux, entre autres un poignard en pierre, des chapelets, des colliers, le tout de différentes couleurs; plus une quantité de pièces en os poli comme l'ivoire, de jolis ouvrages en tissus élastiques, des ossements vipères, etc.

—Nous nous empressons d'annoncer une dissertation de M. Welcker intitulée : *Die composition der Polygnotischen Gemälde in der Lesche zu Delphi*. Très-prochainement nous rendrons compte de ce beau travail sur les peintures de Polygnote à Delphes. Aujourd'hui nous nous bornerons à dire qu'on y retrouve toutes les qualités de l'illustre antiquaire, connaissance approfondie de l'antiquité et une ingénieuse sagacité.

— Il a été question dans ce recueil (3ᵉ année, p. 585; 4ᵉ année, p. 556) de la ville romaine découverte en 1772, sur la montagne du Châtelet, située à égale distance de Joinville, de Saint-Dizier et de la rive droite de la Marne. Bien que cette montagne ait été en grande partie explorée, la découverte récente d'un *œdicule* a fait présumer que ses surfaces planes n'avaient pas été fouillées, et bientôt on doit se mettre à l'œuvre. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces travaux. En même temps, l'auteur de ces articles a parlé de la découverte de puisards de source se communiquant par un canal souterrain, ouverts sur la colline de la plaine opposée. Ces fouilles reprises tout récemment, à l'aide de fonds votés par le conseil général de la Haute-Marne, ont amené la découverte de nouveaux puits. L'un d'eux, le seul parfaitement conservé, a la forme d'une amphore. Plus loin, une rigole creusée dans le roc recevait les eaux de l'aqueduc souterrain; et on a acquis la certitude, qu'à ce point, de niveau avec le Châtelet, commençait un aqueduc extérieur, et très-certainement gigantesque, qui portait ces mêmes eaux sur cette montagne pour fournir aux besoins de ses habitants.

— Un de nos collaborateurs, M. Pinard, zélé pour la recherche des antiquités de l'arrondissement de Corbeil, visitant dernièrement l'église de Juvisy, a découvert, dans l'intérieur même du maître autel,

en bois, des fragments de sculpture du XIII[e] siècle, qui supportent sa table. Ils consistent en deux blocs de pierre d'environ soixante centimètres de longueur sur vingt d'épaisseur, sur lesquels sont figurées des arcatures ogivales géminées, et dont le dessin est le même que celui du *triforium* des églises de campagne de cette même époque.

Ce qui prouve évidemment que ces fragments n'ont pas toujours eu cette destination, c'est que les chapiteaux et les socles des cinq colonnettes qui les supportent ont des saillies qui servaient jadis à les relier à une maçonnerie. Il est certain pour cet archéologue que jamais ces débris n'ont appartenu à l'édifice où ils se trouvent, et qu'ils n'ont pas non plus été taillés pour l'usage auquel ils sont appliqués. Il serait facile, en les mettant à jour, de les compléter pour composer un autel qui ne serait pas sans mérite; il ne serait pas déplacé dans ce petit édifice, en partie du XIII[e] siècle. Pour que cette restauration fût complète, il serait nécessaire de détruire un retable disparate, qui a occasionné la fermeture d'une fenêtre ogivale, divisée en plusieurs compartiments, qu'on rouvrirait et garnirait de verrières peintes.

— On lit dans le journal de Constantinople du 9 novembre les détails suivants sur la découverte d'une ville, faite dans l'Asie Mineure (1) :

On sait que depuis longtemps la Sublime-Porte fait procéder à l'opération du recensement de l'empire, par l'intermédiaire d'agents désignés *ad hoc*, qui parcourent les régions les plus éloignées et les plus inaccessibles pour atteindre le but désiré. M. le docteur Brunner, médecin européen au service du gouvernement de Sa Majesté Impériale, est un de ces agents. Membre de la commission chargée d'explorer le Sandjak de Bosouk (confins du Pont, de la Cappadoce et de la Galatie), dans l'Asie Mineure, il lui a été donné, tout en remplissant sa mission, de faire une découverte qui intéressera sans doute tous ceux qui s'occupent sérieusement d'histoire et d'archéologie; M. Brunner a lu toutes les relations anciennes et modernes

(1) Nous ferons observer que le journal qui publie cette nouvelle est imprimé sous la surveillance d'une commission de censure, ce qui nous garantit au moins que le gouvernement de la Porte ajoutait foi à la découverte. Nous rappellerons aussi que sur un rivage opposé de l'Asie Mineure, en Lycie, on a trouvé récemment des villes tout entières et bien autrement antiques que celle dont M. Brunner donne la description, car les coupoles dont il est ici question paraissent caractériser des édifices de la civilisation byzantine. (*Note de l'Éditeur.*)

concernant l'Asie Mineure; dans aucune d'elles il n'a vu la moindre trace de son heureuse trouvaille.

Arrivé le 15 septembre à Yunkeuï, village aux souterrains (Sandjak de Bosouk), M. Brunner, dont de bizarres et hardis travaux pratiqués dans le roc vif fixaient l'attention, fut abordé par un villageois qui s'engagea à faire voir au docteur des choses autrement intéressantes, pour peu qu'il voulût bien consentir à le suivre de l'autre côté de la montagne. Surpris de l'offre obligeante à lui faite par un individu qui voyait pour la première fois un Franc (car jamais Franc, au dire de tous les habitants de Yunkeuï, n'avait paru dans ce village), M. Brunner hésita un instant, puis répondit à son *cicerone* officieux qu'il était prêt à le suivre. Sur ce, le docteur se rendit chez lui, prit ses armes pour s'en servir, en cas de besoin, se fit accompagner par son domestique, et se mit à la disposition du villageois qui, après une demi-heure de marche, le conduisit à la terre promise. En effet, au tournant de la montagne qui lui avait été indiquée, le docteur se trouva, à sa grande surprise, devant les ruines d'une ville considérable. Ces ruines sont situées au sud-est du village de Yunkeuï et au nord du village de Tschépué, éloignés d'une demi-lieue l'un de l'autre.

La ville s'élevait à une demi-lieue au-dessus de Kis-el-Ismek, et ses ruines s'étendent encore le long de la montagne à laquelle les villageois des environs donnent le nom de Kalé-Dagh, qu'elles contournent en se prolongeant jusqu'à la hauteur de Kalé-Deressé. L'emplacement de la ville a une demi-lieue de longueur; on y remarque sept temples à coupole et deux cent dix-huit maisons, les unes bien conservées, les autres à moitié remplies de décombres et d'énormes fragments de rochers détachés du haut de la montagne, qui forme une ligne parallèle à la ville, et la domine dans toute sa longueur. Quelques maisons ont plusieurs compartiments de trois, quatre et six chambres. Les temples sont également flanqués de chambres sur leurs parties latérales; le plus grand de ces édifices mesure vingt pieds de long sur vingt-huit de large. M. Brunner n'a pu évaluer au juste la hauteur des autres, car tous sont plus ou moins remplis de terre; mais à en juger par la hauteur des portes latérales, qui sont, quelques-unes à moitié, les autres aux trois quarts comblées, plusieurs de ces temples ne doivent pas avoir moins de vingt à trente pieds d'élévation.

On reconnaît facilement que tous avaient leurs parois inférieures enduites de plâtre, qui a en très-grande partie disparu. Au reste,

aucun signe, aucun emblème, aucune indication de nature à faire constater l'origine et la date de la fondation de la ville. Toutes les informations de M. Brunner à ce sujet, sont restées infructueuses; la seule réponse qu'il ait pu obtenir des gens du pays a été celle-ci : *Kiaffirdan kalma*, c'est-à-dire, ce sont des monuments des infidèles.

Cependant quelques vieillards se rappellent encore avoir vu, peints en fresque sur des murs, des oiseaux et des arbres. M. Brunner a attentivement visité la ville dont les archéologues ne tarderont pas, il faut l'espérer, à nous faire connaître le nom. En studieux et consciencieux observateur, il déclare n'y avoir rien trouvé qui pût donner les éclaircissements nécessaires dans cette circonstance.

Nous oublions de dire que, dans quelques maisons, M. Brunner a trouvé des jarres très-bien faites, en pierre, de hauteur d'homme, et qui, frappées par un instrument en fer ou en bois, rendent un son tout à fait semblable à celui d'une cloche, mais pas la plus petite ornementation depuis l'orifice jusqu'à la base de ces récipients.

— En faisant des fouilles dans le domaine de Baldad, près Bedstadt, capitale de l'île de Judenoen (Norvége), on a découvert plusieurs fragments de parures en argent et deux cent quarante-huit pièces de monnaies d'argent frappées au Xe siècle et au commencement du XIe. La plupart de ces monnaies sont allemandes; elles portent le nom des empereurs Othon Ier, II et III et du duc Bernhart de Saxe (de l'an 936 à 1019); quelques-unes sont du roi anglo-saxon Éthelred II; les autres sont arabes, avec des légendes en caractères coufiques; elles ont été frappées pour le khalif Er'Rhadi-billah et pour les émirs Samanides Ismaïl-ben-Ahmed, Naçr-ben-Ahmed et Nouah-ben-Naçr (de l'an 279 à 342 de l'hégire; 892 à 954 de J.-C.). Ces parures et ces monnaies ont été déposées dans les collections de l'Université royale de Christiania. On se rappelle que dans l'île de Gothland (Suède) on a découvert récemment (*voy.* plus haut, p. 443) un dépôt de monnaies arabes. Aux Xe et XIe siècles, les monnaies musulmanes étaient frappées à un fort bon titre et d'un module double de celui des monnaies européennes; il n'est pas étonnant qu'elles fussent recherchées par le commerce. On en trouve toujours un nombre plus ou moins considérable dans ces dépôts qui paraissent avoir été enfouis sur les côtes de la mer du Nord par les pirates scandinaves.

— On vient de placer au Musée britannique, à Londres, dans le corridor qui conduit à la galerie contenant les nombreuses et remarquables antiquités rapportées de Xanthus de Lycie par sir Ch. Fellows, un fragment de pavé en mosaïque, découvert dernièrement parmi les ruines de Carthage, sur l'emplacement où l'on croit que se trouvait un temple de Neptune. Cette mosaïque, dont la grandeur est d'environ huit pieds en carré, représente un dieu de la mer à barbe flottante et ayant des pieds de cheval marin. Elle était brisée en innombrables morceaux lorsqu'on l'a trouvée; mais elle a été admirablement restaurée, sous la direction de sir Robert Westmacott, l'un des conservateurs du Musée britannique et membre de l'Académie royale des beaux-arts de Londres. On sait que le musée du Louvre a reçu d'Afrique une magnifique mosaïque représentant Neptune, et que l'on restaure en ce moment. Tous ces monuments, quoique appartenant à une époque de la domination romaine relativement assez récente, n'en sont pas moins des souvenirs du culte de ce Neptune phénicien, sur lequel notre collaborateur, M. Alfred Maury, a donné d'intéressants détails dans le dernier numéro de notre *Revue*, p. 545.

— M. Mallard nous écrit de Draguignan que l'on vient de découvrir à Flayose, commune située à huit kilomètres du chef-lieu, vingt-huit pièces d'argent du module d'une pièce de deux francs, mais fort minces, et portant, d'un côté, une croix dans un entourage de huit cintres, avec la légende ✠ CONRADVS REX, et, de l'autre côté, une double arcade entourée de ces mots : ✠ DVX. IANVENSIVM. QVART.

Ces monnaies ont été frappées après le second avénement de Simone Boccanegra, qui fut premier doge de Gênes, du 23 septembre 1339 au 23 décembre 1344, et qui, après s'être retiré du gouvernement pendant douze années, fut rappelé et devint quatrième doge, du 15 novembre 1356 au 14 mars 1363.

Le nom de Conrad II est toujours resté sur la monnaie de Gênes depuis 1139, époque à laquelle cet empereur a conféré à la ville les droits régaliens.

La double arcade qui se voit sur toutes les monnaies de Gênes, et que l'on a prise pendant longtemps (*voy.* notamment Le Blanc, *Traité des Monnaies*) pour un instrument de supplice, une machine à trancher la tête, n'est autre chose, en dépit de cette tradition ridicule, qu'une porte de ville, *janua*, emblème parlant de Gênes.

— Nous devons signaler l'état fâcheux dans lequel se trouvent certains fragments qui sans manquer d'intérêt, paraissent délaissés et comme mis au rebut dans une cour du Musée du Palais des Thermes, qu'on aurait cru devoir être pour eux un asile hospitalier. Cette cour, située sur la rue de la Harpe et dans laquelle le soleil ne donne jamais, est d'une humidité extraordinaire; toute l'année, excepté peut-être pendant les mois de juillet et d'août, l'eau y ruisselle et tombe le long des murs; de plus elle est continuellement souillée par les ordures les plus choquantes, dans l'un de ses angles même est un dépôt permanent d'immondices, toutes choses qu'on a le plus grand soin d'éviter dans les autres cours. Les fragments toujours imbibés d'eau, qui pourrissent dans la cour dont nous parlons, n'ont pu résister aux dernières gelées; de grosses colonnes en grand antique, marbre rare et fort beau, se sont réduites en morceaux à tel point qu'il devient difficile de les restaurer. Il eût été facile cependant d'éviter ces dégradations en répandant un peu de paille sur tous ces débris de monuments, précautions que les maçons ne manquent pas de prendre pour les pierres brutes de leurs chantiers, qui elles peuvent au moins se remplacer. Du reste, on s'aperçoit facilement du peu de cas que M. Dussommerard ou ses employés paraissent faire des objets qui ne sont pas en bois sculpté ou en émail, par le désordre remarquable qui règne dans leur classement et par les accidents fréquents qui leur arrivent. Nous avons remarqué des tombeaux, des sculptures qui ont subi de graves détériorations depuis qu'ils ont été déposés dans ce Musée; d'autres sont entassés comme ne le serait pas un dépôt de moëllons. Nous appelons sérieusement l'attention de M. Dussommerard sur ces faits qu'il ne peut ignorer, à moins qu'il ne veuille encourir un blâme sévère de la part des amis des arts et probablement aussi de l'administration dont il dépend.

— La Société des Antiquaires de France vient de ren ouveler son bureau, qui est ainsi composé pour l'année 1849. Président : M. Philippe Le Bas ; vice-présidents, MM. Depping et A. de Longpérier ; secrétaires, MM. E. Cartier et E. de Freville ; archiviste, M. de Martonne ; comité des publications, MM. Renier, Bourquelot et A. Maury.

BIBLIOGRAPHIE.

Les plus beaux ornements et les tableaux les plus remarquables de Pompéi, d'Herculanum et de Stabiæ, par G. ZAHN. 3[e] série, in-folio. Berlin, 1848. DIETRICH REIMER.

La troisième série de cet ouvrage comprend le plus beau choix des principaux résultats relatifs aux découvertes faites pendant les derniers vingt ans jusqu'à nos jours dans ces trois villes, que les cendres du Vésuve ont ensevelies l'an 79 de l'ère chrétienne. Parmi ce choix se distinguent surtout les peintures murales dont l'origine remonte aux époques les plus florissantes de l'art grec et romain. Quoique cette troisième série fasse suite à la première et à la seconde, on peut néanmoins la considérer comme un ouvrage indépendant et complet. Cette nouvelle série contient pareillement dix cahiers, dont chacun renferme dix planches, quatre en couleurs, représentant plusieurs des plus belles peintures murales, découvertes récemment à Pompéi, et représentées dans tout l'éclat de la couleur et dans la grandeur originale. Les planches sont accompagnées d'un texte allemand-français.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, expliqués et commentés par MM. Lenormant et de Witte, in-4°, fig.; en vente les livraisons 89-90. Paris, Leleux.

Le Parthénon, documents inédits pour servir à une restauration, réunis et publiés par MM, L. De Laborde et A. Paccard, in-fol., en vente la 3[e] livraison. Paris, Leleux.

Vie de J. Amyot, tirée des mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf, suivie de notes et documents inédits, par E. Grésy, in-8° de 95 pages et portrait. Paris, Dumoulin.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. LETRONNE.

En présentant aux lecteurs de la *Revue* la biographie de l'illustre collaborateur dont elle déplore la perte récente, nous ne nous acquittons pas seulement d'un pieux devoir envers l'homme auquel ce recueil est en grande partie redevable de l'accueil bienveillant qu'il a trouvé dans le public, nous travaillons encore à l'avancement des études archéologiques. La vie de M. Letronne nous semble, en effet, devoir être pour l'antiquaire et le critique, une matière d'instruction, un sujet d'enseignement non moins fécond que les dissertations parmi lesquelles nous la plaçons; elle montrera ce que peut la sévérité de la méthode et la solidité du jugement jointes à un savoir étendu, à un esprit ingénieux et sagace. M. Letronne a possédé à un haut degré toutes les qualités qui constituent le vrai savant, et il a laissé de cette science d'innombrables monuments destinés à rester comme autant de modèles proposés à l'imitation de ceux qui voudront suivre la carrière qu'il a parcourue avec un si prodigieux succès. Jeter un coup d'œil sur l'ensemble de ses écrits et chercher à saisir par quels moyens, par quelle heureuse réunion de facultés, il a pu suffire à une tâche si laborieuse et si difficile, c'est ce que nous allons tenter, convaincu que les hommes studieux trouveront à puiser dans cette notice des enseignements utiles et de salutaires exemples.

Jean-Antoine Letronne est né à Paris le 25 janvier 1787, d'une famille obscure, qui n'avait pu apporter à son instruction première qu'une faible attention et dans laquelle il ne rencontrait ni aide ni appui. Le jeune Letronne dut se faire lui-même une carrière et suppléer, par son zèle et son travail, au défaut de ressources qui était la

conséquence de la médiocrité de sa naissance. L'adversité est l'école des grandes âmes, elle est aussi celle des vrais savants. Celui qui a su lutter contre les privations et sacrifier au désir de s'instruire, à celui de conquérir un rang parmi les hommes distingués, l'âge où tout nous entraîne vers les plaisirs et la dissipation, celui-là a acquis une énergie, une puissance de volonté qui font déjà une partie de sa supériorité.

M. Letronne fut élevé à cette rude école de la pauvreté, et son esprit en reçut la forte trempe qui l'a placé parmi les intelligences les plus brillantes de notre époque. Obligé de partager ses journées entre ses études et des occupations destinées à lui assurer le strict nécessaire, il contracta de bonne heure cette activité étonnante qui ne l'abandonna qu'avec la vie. Incertain d'abord sur la direction qu'il prendrait, il étudia tour à tour les mathématiques et la peinture. Puis il suivit les cours de l'École centrale et s'attacha particulièrement aux leçons de Mentelle, géographe médiocre dont il fut promptement en état d'être le maître.

Quelques travaux que Mentelle lui procura, permirent à M. Letronne de pouvoir se livrer à des études vers lesquelles l'entraînait déjà un irrésistible attrait, et entre lesquelles la langue grecque et la géographie occupaient la première place. Tandis qu'il suivait le cours de Gail au Collége de France, il recueillait des matériaux nombreux pour des ouvrages de géographie à quelques-uns desquels il attacha son nom. De 1810 à 1812, il accompagna un étranger dans ses voyages et visita la France, l'Italie, la Suisse et la Hollande. A son retour à Paris, M. Letronne reprit toutes ses études sur un nouveau plan, afin d'approfondir ce qu'il n'avait encore appris que superficiellement, et lorsque, doté d'une instruction plus forte, il se crut en état d'entrer dans la carrière de l'érudition, ce fut à la géographie ancienne qu'il consacra ses premières recherches. Un *Essai critique sur la topographie de Syracuse au commencement du cinquième siècle*, fut son début. Dans cet opuscule, l'illustre archéologue annonçait déjà quelques-unes des qualités qu'il devait déployer plus tard à un si haut degré. On y remarque une grande netteté d'exposition, une intelligence précise du sujet qu'il traite, un exposé méthodique quoique simple de la question qu'il entreprend de résoudre. Cet essai, à raison de son objet spécial et borné, ne comportait encore qu'une érudition peu étendue. Une année suffit à son auteur pour composer et faire paraître une autre œuvre plus sérieuse : Les *Recherches géographiques et critiques sur le livre* De Mensura orbis, *de Dicuil*. Là, toute

trace de l'écolier avait disparu. L'auteur, qui n'était pourtant âgé que de vingt-sept ans, faisait preuve d'un profond savoir géographique, et dans l'habileté avec laquelle il discutait le texte, le corrigeait, le développait, l'expliquait, il faisait deviner le critique pour lequel les problèmes les plus ardus de l'érudition devaient bientôt n'être qu'un jeu.

Ces remarquables débuts auxquels nous devons ajouter un article sur la traduction de Pausanias par M. Clavier, inséré dans le *Mercure de France* pour 1814, avaient révélé le géographe et l'helléniste. Ces mérites rarement unis le désignèrent à l'Institut pour achever la traduction française de Strabon, que Laporte du Theil laissait imparfaite, et à laquelle n'était nullement propre le genre d'érudition de ce dernier. Cette traduction d'un des plus beaux ouvrages que l'antiquité grecque nous ait légués, fut l'école à laquelle notre illustre collaborateur acheva de s'initier aux difficultés de la grammaire et de la philologie helléniques. Toutes les questions de langue, d'histoire, de métrologie qu'il eut à approfondir et à résoudre, lui donnèrent une vue complète du génie, de la société, des arts, de la culture intellectuelle du monde ancien. Et c'est à cette vue d'ensemble, fécondée par un travail subséquent de vingt années, qu'il dut ce jugement si sûr dans toutes les questions que soulevait l'archéologie.

Un prix remporté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur l'histoire du système métrique des Égyptiens, allait lui ouvrir les portes de l'Institut. Le choix du roi prévint celui des membres de la savante compagnie et le désigna pour remplir une des places rendues vacantes par l'ordonnance de M. de Vaublanc. M. Letronne fut admis le 21 mars 1816 ; il n'avait pas encore trente ans. Cette récompense précoce des brillants essais de l'illustre érudit ne fut regardée par lui que comme un encouragement à des œuvres plus sérieuses et plus difficiles. L'étude qu'il avait faite, encore très-jeune, des mathématiques, lui rendait familières les questions où le calcul emprunte aux textes anciens les données sur lesquelles il opère. Son Mémoire couronné à l'Institut l'avait mis à même d'approfondir la métrologie grecque et romaine. Ces recherches le conduisirent à s'occuper du système monétaire des anciens. Le résultat de ces nouvelles investigations fut son ouvrage intitulé : *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, et sur la valeur de l'or et de l'argent avant la découverte de l'Amérique.* M. Letronne venait d'entrer par là dans la voie de la controverse scientifique, dans laquelle il devait bientôt dépasser ses contemporains. Son livre, spécialement dirigé contre les idées qu'avaient accréditées les travaux de

Garnier, en faisait ressortir la faiblesse et l'incertitude. Rien ne répugnait plus à l'esprit de M. Letronne que ces résultats incertains dont un appareil de science et d'érudition dérobe le vague et l'hypothétique. Son besoin extrême de précision, de rigueur, poursuivait de sa critique et de son doute méthodique les conséquences hasardées qui sèment d'erreurs le champ de la science et en font trop souvent le pays des chimères. Uniquement préoccupé de la vérité, il était impitoyable pour ce qui ne s'offrait point à son œil pénétrant avec le cachet de la certitude. Le caractère décidé de son génie s'annonçait nettement dans sa polémique contre M. Garnier. Ce fut comme son entrée dans ce qu'on pourrait appeler la carrière militante de la science, carrière qui convenait autant à la hardiesse de son esprit qu'à la vigueur de son intelligence.

L'étude des monuments anciens à laquelle l'obligeaient les nouvelles recherches qu'il venait de poursuivre, le rapprochait chaque jour davantage de l'archéologie; c'est vers elle, vers une de ses branches surtout, l'épigraphie, qu'il se tourna désormais. Il n'abandonna pas toutefois la culture de la géographie ancienne, sur laquelle il fit paraître de temps en temps, dans les *Annales des voyages,* des mémoires où brillaient, comme toujours, sa sagacité et son habileté à manier la méthode inductive. L'Égypte, explorée par nos armées et nos savants, apportait à la France une ample moisson de textes nouveaux inscrits sur les innombrables monuments dont la domination des Ptolémées et des empereurs romains a jonché les bords du Nil. M. Letronne se livra avec ardeur à leur étude, appelant tour à tour à son aide le témoignage de l'histoire et les principes de la philologie; il éclairait l'une par l'autre et apprenait aux érudits futurs comment tout s'enchaîne, tout se lie, et quelles clartés inattendues on peut faire jaillir du concours de faits qui fussent demeurés obscurs dans leur isolement. Ne pourrait-on pas dire, pour emprunter à une des plus belles découvertes de l'optique une comparaison qui rendît sensible la méthode dont notre collaborateur jetait les fondements, qu'il créait comme des interférences dans l'érudition? Mais ici ce n'était plus l'obscurité qui résultait du concours de deux ondes lumineuses, c'était la lumière qui naissait du rapprochement de deux points ténébreux.

Ces beaux travaux furent consignés dans les *Recherches pour servir à l'histoire d'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains.* Peu d'ouvrages présentent un aussi grand nombre de données vraiment neuves, d'éclaircissements réellement nouveaux, réunis sur un même sujet. L'expédition de Bonaparte avait enrichi l'histoire

d'Égypte de précieux documents, de renseignements importants; eh bien! nous ne craignons pas de le dire, dans cette immense description de l'Égypte, où des hommes des savoirs les plus divers et des talents les plus éminents avaient concentré leurs efforts, l'égyptologue ne trouvera pas plus pour la connaissance de l'Égypte ptolémaïque et romaine, que dans ce livre modestement intitulé *Recherches*, dû à la plume d'un homme qui n'avait point visité les bords du Nil, qui avait travaillé seul, et qui empruntait tous ses matériaux à l'étude des textes et des inscriptions.

Cette même terre d'Égypte allait fournir à M. Letronne l'occasion de signaler sa sagacité par une de ces vues en quelque sorte divinatrices que le génie conçoit sur un problème dont les éléments semblent encore incomplets aux intelligences ordinaires, parce qu'elles ne peuvent saisir l'étroit enchaînement qui les lie. Ces découvertes inattendues provoquent d'abord l'incrédulité, elles étonnent par leur nouveauté, et froissent les idées qui s'étaient habituées à l'existence des faits qu'elles renversent. Mais d'autres découvertes ne tardent pas à apporter une éclatante confirmation à ce qui ne paraissait qu'une ingénieuse hypothèse, et les préjugés scientifiques finissent par céder à l'évidence des témoignages. Les zodiaques trouvés en Égypte avaient donné naissance aux systèmes les plus spécieux et les plus attrayants sur la haute antiquité de l'astronomie égyptienne. Un érudit célèbre dont la théorie avait trouvé un accueil favorable, grâce aux opinions philosophiques de son époque, y croyait rencontrer une démonstration irrécusable de l'origine astronomique, qu'il attribuait à toutes nos croyances, dans les premiers âges du monde. Une inscription grecque du temps de Trajan, que portait un de ces zodiaques placé dans un cercueil de momie, dissipa aux yeux de M. Letronne toutes les illusions dont la science s'était bercée. Il démontra l'origine récente de ces prétendus monuments de la haute science des siècles primitifs, et fit voir l'influence des idées helléniques là où l'on voulait trouver l'œuvre des premiers Égyptiens. Cette question des zodiaques a occupé une large place dans les travaux de notre illustre collaborateur. Il en poursuivit l'examen dans plusieurs mémoires, où il l'envisageait sous toutes ses faces; il en fit durant une année l'objet de son enseignement au Collége de France. Ce n'était pas en Égypte, c'était en Chaldée qu'il allait chercher la première pensée d'une division dodécadaire du zodiaque, étrangère à la sphère primitive des Grecs. Ceux-ci avaient inventé les noms et les figures des constellations zodiacales. Les progrès de l'astronomie dans l'école

d'Alexandrie, ceux surtout de l'astrologie, qui avaient révélé aux Égyptiens l'existence de quelques phénomènes célestes, en portèrent la connaissance dans les sanctuaires de Thèbes, de Memphis, d'Esneh, d'Ombos et de Denderah. Puis, se répandant avec les découvertes de la science sidérale, dont les mathématiciens et les observateurs grecs avaient posé les véritables principes, le zodiaque passa dans l'Inde, dans la Perse et jusque dans la Chine. Ainsi, M. Letronne rendait à la Grèce l'une de ses plus belles gloires, celle d'avoir révélé les premiers principes de cet art rigoureux, de cette méthode raisonnée qui tire la connaissance des phénomènes astronomiques de l'étude patiente et attentive des apparences célestes et des positions relatives que prennent entre elles les constellations. Ailleurs, l'illustre antiquaire ne rencontrait que des spéculations qui n'observent les faits que pour les associer à des croyances chimériques, et subordonnent la science à des théories, à des systèmes théologiques. M. Letronne avait saisi, en effet, le véritable caractère de l'esprit hellénique, qui est, à proprement parler, l'ancêtre en ligne directe de l'esprit scientifique moderne. Il avait compris que la méthode qui le fit aller si loin dans la connaissance de la vérité, avait été inconnue à l'imagination déréglée des Orientaux. L'analyse, voilà ce qui fit des Grecs le peuple le plus étonnant, le plus réellement savant dans l'antiquité. La synthèse, c'est ce qui empêcha les Asiatiques de s'élever au-dessus d'une pratique routinière dépourvue de méthode, au-dessus des sciences théosophiques qui enchaînent l'esprit humain à des conceptions arbitraires.

L'admirable découverte de Champollion imprima le caractère de la certitude aux idées que notre illustre collaborateur avait émises, sur l'origine récente des zodiaques. Le génie de l'égyptologue venait ainsi en aide à celui de l'helléniste. Le premier rendit sensible aux yeux ce que le second avait démontré à la raison. Champollion et M. Letronne, ces noms résument à eux deux toute l'archéologie égyptienne. L'un, par la patience de ses investigations, par la pénétration de son intelligence, par la persévérance de ses efforts, dévoilait le mystère de ces écritures hiéroglyphiques dont la terre de Misraïm semblait avoir emporté le secret; l'autre, par la puissance de sa logique, par la vigueur de ses déductions, par la subtilité de ses explications, tirait du témoignage des Grecs plus qu'ils ne semblaient avoir eux-mêmes entrevu. Champollion découvrait le sens d'une langue inconnue, et, par l'interprétation des symboles et des figures, nous disait ce que fut la société pharaonique. M. Letronne faisait

voir tout ce qu'on pouvait encore apprendre sur l'époque ptolémaïque, par l'étude de textes déjà connus, interprétés, et semblait emprunter ses matériaux à une langue incomprise avant lui, tant il y avait de nouveauté dans ses explications. Ces deux grands esprits étaient faits pour s'apprécier, s'estimer mutuellement. Rapprochés par le but commun de leurs efforts, ils se demandaient l'un l'autre la confirmation de leurs idées. L'un, en commentant un passage de saint Clément d'Alexandrie, répondait à une objection qu'on élevait contre le caractère que l'autre assignait à l'écriture hiéroglyphique, et celui-ci lisait dans les cartouches ce que celui-là concluait des inscriptions grecques. Admirable accord, qui a fait la gloire de tous deux, et dont l'image se trouve dans cette pierre fameuse de Rosette, dont le texte bilingue recevait des efforts de l'un et de l'autre, des lumières qui ont illuminé toute l'Égypte, d'Alexandrie aux Cataractes, des Pyramides aux Spéos d'Ibrim et d'Ibsamboul.

Plus heureux que Champollion, M. Letronne, né avant lui, a compté des jours plus remplis. Il lui a été donné de recueillir tout l'honneur de ses découvertes, et de poursuivre, après la mort de son jeune émule, la démonstration des idées pour lesquelles il lui était tant redevable. Quand la maladie l'enleva à son tour, du sein d'une Académie dont il faisait l'ornement, il allait y lire un dernier mémoire où ses idées sur les zodiaques et le calendrier se fortifiaient de tous les témoignages que l'antiquité nous a laissés.

M. Letronne trouva d'éminents, d'illustres contradicteurs. Dans cette lutte, à laquelle assistèrent plus d'une fois deux classes de l'Institut, on vit tout ce que son savoir, sa sagacité pouvaient déployer de ressources pour combattre, par la seule puissance des textes et du sens commun, des idées qui appelaient à leur secours la précision du calcul et la connaissance pratique de l'astronomie. Quelques points sont encore restés en litige, et son célèbre adversaire a, parfois, maintenu avec avantage les faits qu'il exposait avec clarté et qu'il défendait avec éloquence. Mais l'habile dialectique de M. Letronne, alors même qu'elle le rendait trop absolu, le précautionnait toujours contre les illusions des théories, et si son savoir n'entraînait pas sans cesse la conviction, il éclairait du moins par ses aperçus et charmait par sa souplesse et sa facilité. Il n'y a que les grands esprits qui rencontrent de pareils adversaires; il n'y a que les intelligences d'élite qui sachent ainsi provoquer l'admiration, alors même qu'elles ne triomphent pas toujours.

Durant vingt années l'Égypte fut l'objet constant des travaux de

l'illustre archéologue. Toutes les questions importantes que soulevait son histoire, étaient examinées, éclaircies par lui. Dans son mémoire sur le tombeau d'Osymandyas, il apprenait aux érudits à se défier des témoignages que rien ne confirme et ne corrobore. Il les mettait en garde contre les assertions de Diodore de Sicile, dupe des récits exagérés que lui faisaient les prêtres égyptiens, et renchérissant sur les merveilles dont ses yeux avaient été frappés sur les bords du Nil. Il effaçait de la liste des monuments réels ce tombeau dont l'historien grec nous a laissé la description pompeuse, assuré qu'il en resterait assez sur cette terre d'Égypte pour mériter l'admiration de ses contemporains. Dans ses *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme en Egypte, en Nubie et en Abyssinie*, il tirait d'une inscription grecque une heureuse explication d'un passage mal compris de Priscus, et retrouvait les preuves de l'existence vivace du culte égyptien, bien après que Théodose en eut proscrit l'exercice. Dans l'explication d'un papyrus grec du règne d'Évergète II, contenant l'annonce d'une récompense promise à celui qui ramènerait un esclave échappé, il nous faisait pénétrer dans la société privée des Égyptiens, il nous retraçait les scènes de la vie commune en Égypte, et, rapprochant notre époque de cet âge que tant de siècles en séparent, il peignait avec un rare esprit ces petits traits de l'existence populaire qui se retrouvent les mêmes dans tous les âges. L'examen d'inscriptions grecques découvertes à Philes, le mettait sur la trace d'un mode particulier de compter les années au temps d'Auguste, et un seul mot, un texte d'un mot unique, ἀυτοχρατόρων, lui donnait la date de la construction d'un temple. Mais le mémoire qui surpassa tous les autres et qui fut comme le chef-d'œuvre de M. Letronne, c'est sa *Dissertation sur la statue vocale de Memnon.* Ce modèle des mémoires d'érudition, ce type de la bonne critique demeurera certainement l'un de ses plus beaux titres dans l'esprit des générations savantes. Discutant les faits relatifs à cette statue, il en fait sortir une théorie qui embrasse et explique tous les détails de ce curieux problème, dont la solution, inconnue aux anciens mêmes, était à peu près désespérée des modernes. Les textes épigraphiques sont ensuite examinés, éclaircis par lui en philologue consommé, et dans les inscriptions incomprises ou défigurées qui couvrent les jambes et le socle du colosse, il retrouve la confirmation de sa théorie.

Tant de travaux semblent avoir dû absorber tous les moments de M. Letronne. Eh bien, ils lui laissent au contraire de nombreux loisirs qu'il consacre à l'étude d'autres questions non moins intéres-

santes et qui rentraient également dans le domaine de l'antiquité. Nous ne pouvons citer une foule d'articles, de recensions qui trouvèrent leur place dans le *Journal des Savants*, les *Annales de l'Institut archéologique de Rome*, nous ne nous arrêterons qu'à ceux qui, par leur importance, ont fait faire un pas notable à la science.

F. Gail avait donné une édition des petits géographes grecs; M. Letronne voulut compléter l'œuvre du fils de son maître, en publiant les *Fragments des poëmes de Scymnus de Chio et du faux Dicéarque*, qui lui servent de suite et de supplément. Un travail de ce genre ne pouvait être tenté par l'illustre académicien sans profit pour l'histoire et la philologie. Le livre laisse peut-être à désirer à l'égard de certains détails, mais on sera heureux d'y rencontrer, au milieu d'une foule de faits éclairés par une inépuisable érudition, deux pièces inédites des plus curieuses, qui n'avaient point encore été mises au jour. M. Letronne n'avait pas d'ailleurs la prétention de donner une édition parfaite; suivant ses propres expressions, il visait seulement à en présenter une meilleure. Ce retour vers les recherches de sa jeunesse fut le dernier que fit notre collaborateur. L'archéologie éveillait davantage sa sagacité.

L'étude des vases peints avait attiré l'attention des antiquaires sur ces nombreux monuments, dont l'intérêt, sous le rapport de l'art et de la mythologie, le dispute à l'élégance et au fini du travail. Frappé de leurs formes si variées, on avait cherché à les classer et à retrouver dans la langue grecque, les noms par lesquels chaque forme était caractérisée. Deux savants allemands, MM. Panofka et Gerhard, proposèrent successivement des nomenclatures. M. Letronne, toujours attentif à ne point laisser s'introduire dans la science des idées qui ne fussent point suffisamment justifiées, soumit ces nomenclatures à un examen sévère, il discuta la valeur de chaque mot, il en montra le sens précis ou générique, et établit combien les témoignages sur lesquels les deux archéologues d'au delà du Rhin s'étaient appuyés, laissaient encore de vague et d'incertitude.

La question de la peinture antique avait été de la part d'un de ses savants collègues, l'objet de recherches intéressantes où la riche érudition de celui-ci avait réuni des témoignages nouveaux à l'aide desquels il combattait les idées d'un habile artiste. M. Letronne crut s'apercevoir que le sens de l'architecte avait été plus sûr que l'érudition de l'antiquaire, et il prêta au premier l'appui de sa critique. Dans ses *Lettres sur la peinture historique murale dans la décoration des temples et des autres édifices publics ou particuliers*, il fit preuve de

connaissances positives sur les arts plastiques, connaissances qu'il n'avait point encore eu occasion de produire, et l'ancien élève de David se retrouva en lui en même temps que le philologue profond qui enrichissait le vocabulaire grec d'une foule de mots mal interprétés.

Dans ses recherches sur le personnage d'Atlas et sur les opinions cosmologiques des Pères de l'Église, M. Letronne présentait une appréciation exacte et savante des connaissances des anciens sur la cosmologie, et il fournissait des données judicieuses sur la méthode à suivre dans l'étude de la mythologie. Ses considérations sur l'étude des noms propres grecs auxquelles l'avait conduit la méditation des écrits de Lobeck et de Pape, lui suggérèrent des aperçus lumineux sur la philologie, sur le génie de la composition des mots dans la langue hellénique, aperçus qui devenaient à leur tour des sources fécondes de rapprochements intéressants propres à faire connaître le véritable esprit des anciens.

M. Letronne sortit une fois du cercle ordinaire de ses travaux ; il voulut faire voir ce que peut la méthode appliquée avec bon sens et sagacité, dans les mains de celui-là même qui était primitivement étranger au sujet qu'il traite. Une question au fond d'une médiocre importance, mais qui passionnait vivement les membres de l'Académie, lui en donna l'occasion. Un cœur avait été trouvé à la Sainte-Chapelle ; quelques-uns avançaient que c'était celui du fondateur de cette collégiale, de saint Louis. Notre collaborateur, que sa position officielle de garde général des Archives avait conduit à l'examen de cette question, se prononça pour la négative. La controverse qu'il soutint alors s'éleva, par l'art infini qu'il y apporta, la sagacité dont il fit preuve, à la hauteur d'une discussion de la plus réelle importance. Pénétrant dans l'examen de témoignages qui n'avaient jusqu'alors aucunement attiré son attention, il composa sur ce sujet un mémoire où l'on ne sait s'il faut admirer plutôt l'étonnante souplesse d'un savoir qui se prête si vite à des études nouvelles, que la netteté de vue et la sûreté de coup d'œil qui font deviner le nœud, le point capital dans les questions qui sont le moins familières.

Dans des discussions que M. Letronne avait soutenues précédemment à l'Académie, sur le revêtement des pyramides, sur la croix ansée, et dont il a consigné les résultats dans des dissertations, il avait déjà montré, bien qu'à un degré plus faible et sans doute avec moins de bonheur, cette habileté de polémique qui le faisait si fortement redouter pour adversaire.

Parlerons-nous des articles nombreux que les lecteurs ont pu lire

dans ce recueil, et qu'ils ont encore tous présents à la mémoire? L'éditeur de la *Revue* a voulu les réunir comme un dernier hommage de sa reconnaissance. Dans ces articles sont consignées quelques-unes des plus importantes découvertes de l'illustre archéologue, notamment celle de l'aqueduc de Beyrout, et plusieurs de ces critiques si vives, si savantes, si pleines de verve et d'entrain dont il poursuivait les idées fausses, les systèmes malencontreux, les hypothèses fondées sur la confusion des époques et l'inintelligence des textes, critiques dans lesquelles il excellait. C'est à la *Revue* que M. Letronne a donné ses derniers travaux ; c'est elle qu'il choisissait encore pour tribune quand sa voix savante allait bientôt s'éteindre. Peu de jours avant sa mort, il corrigeait l'épreuve de l'article qu'on a lu dans le numéro de décembre. C'est un honneur que ce recueil paye trop cher pour qu'il puisse en mentionner ici sa satisfaction.

M. Letronne voulut réunir en un seul corps d'ouvrage tous les travaux détachés qu'il avait fait paraître sur l'Égypte. Il eut la pensée d'en composer comme un monument à la mémoire de la contrée dont il avait si longtemps étudié l'histoire et les institutions. En réalisant ce projet, il apportait à ses œuvres un mérite dont elles semblaient dépourvues, l'unité, ou plutôt il mettait dans une évidence en quelque sorte matérielle, le lien secret qui unissait toutes ces dissertations dispersées dans vingt recueils différents. Cette vaste collection eut formé les véritables pièces justificatives du beau mémoire qu'il lut, il y a quelques années à l'Institut, sur la civilisation égyptienne depuis l'établissement des Grecs sous Psammitichus jusqu'à la conquête d'Alexandre. Déjà il avait fait paraître deux volumes in-4°. Hélas! il n'a pu terminer son œuvre :

Infelix operis summa.

Mais ici la faute n'en est point à l'homme, elle en est à la destinée. M. Letronne avait préparé tous les matériaux qui devaient entrer dans son dernier volume. Il avait réuni, collationné le texte du recueil de papyrus grecs trouvés en Égypte, qui en eût été le complément naturel, et qui eût enrichi les lettres antiques de tant de morceaux inédits, précieux pour la langue, précieux pour l'histoire. Ces pages détachées des annales ptolémaïques, notre illustre collaborateur les rassemblait une à une; il s'apprêtait à déchirer le voile qui en dérobait le sens à nos yeux inhabiles. Il exhumait l'Égypte de ce savant linceul où elle avait enveloppé sa dépouille. Cette grande œuvre, cette tentative prodigieuse du savoir humain arrachant

à force de sagacité à l'Égypte ses secrets, par la seule lecture de quelques fragments déchirés, il ne lui a pas été donné de l'accomplir. Il comptait sur les longues années que lui promettait sa santé florissante, et son heure a sonné avant même qu'il ait songé qu'il allait vieillir.

M. Letronne a voué sa vie à la science; c'est à elle à lui rendre le tribut funèbre. C'est à elle d'inscrire dans le livre des vivants le souvenir des qualités brillantes qui excitaient l'admiration de tous ceux qui l'ont connu. Le mérite a des envieux, la critique, même quand elle s'exerce à deux mille ans de date, excite des jalousies, des rancunes, et froisse des amours-propres. Plus d'un savant estimable s'est vu blessé par le caractère absolu et inexorable de cette critique persévérante et active. Mais qu'on cesse de reprocher à notre collaborateur ce qui fit précisément le plus grand de tous ses mérites, ce qui nous a valu ses chefs-d'œuvre. Les noms s'oublient, la méthode reste et l'érudition recueille le fruit des combats où tant de susceptibilités reçurent de dangereuses atteintes. Impitoyable pour les erreurs des autres, M. Letronne l'était aussi pour lui-même. Avant de les produire au grand jour, il soumettait ses idées à cette discussion pressante qu'il appliquait ensuite aux œuvres d'autrui. Il laissait mûrir ses pensées et attendait pour les communiquer, qu'elles eussent subi l'épreuve du temps. Voilà pourquoi sa conviction était si forte, pourquoi les ménagements, les réticences lui étaient inconnus; il ne savait pas être pour les autres moins sévère qu'il ne l'était pour lui-même.

M. Letronne appartenait à cette grande école de l'érudition française dont Foncemagne, l'abbé Belley, Lancelot, Danville, Dansse de Villoison, Dupuy, Fréret ont été de si glorieux représentants. Il rappelait surtout ce dernier par la netteté de ses vues et l'art d'employer les textes, par la sûreté de son jugement, comme aussi par le caractère absolu de ses idées. Son style à la fois clair et concis, simple mais vif, sa diction spirituelle et coupée en ont fait un véritable écrivain. Profondément original dans sa manière, il devait cette originalité à son éducation. Il s'était fait lui-même, et confiant dans sa propre force, il n'empruntait aux autres rien qui pût altérer l'individualité de ses vues.

Il y a eu de nos jours des archéologues qui ont possédé un sentiment plus profond de l'art que lui, qui ont eu une connaissance plus pratique et plus familière des monuments figurés, mais il ne s'en est trouvé aucun qui ait réuni une intelligence aussi complète de

l'antiquité à une telle variété de connaissances et à une sagacité si heureuse et si créatrice.

M. Letronne a reçu toutes les récompenses qui étaient dues à son savoir. D'abord inspecteur général de l'Université, il devint ensuite conservateur du Cabinet des Antiques à la Bibliothèque Nationale et directeur de cet établissement. Il eut deux fois l'honneur de succéder à Daunou, d'abord comme professeur d'histoire au Collége de France, puis comme garde général des Archives. Il fut créé successivement chevalier, officier et commandeur de la Légion d'honneur; presque toutes les académies de l'Europe l'admirent dans leur sein, les souverains lui ont accordé des distinctions, et les savants les plus illustres, Bœckh et A. de Humboldt, se sont honorés de son amitié. Ces honneurs ont pu flatter son amour-propre, mais ils ne lui ont jamais persuadé qu'il eût fait assez pour la science. Il préparait une multitude de travaux importants quand un mal rapide dans sa marche l'a précipité dans la tombe. Malgré ce que nous pouvions encore attendre de lui, l'héritage scientifique qu'il laisse est assez riche, assez précieux, pour que la France doive l'inscrire parmi ceux qui contribuèrent à la maintenir au premier rang des nations savantes.

Alfred Maury.

LES COLLECTIONS D'OBJETS D'ART

DE M. BENJAMIN DELESSERT FILS.

Comme ces commotions souterraines qui ébranlent palais et chaumières, les révolutions vont atteindre à la fois les grandes institutions d'un pays et ces retraites de la science que semblaient devoir protéger le caractère paisible de leurs habitants et sinon l'utilité, au moins l'innocence de leurs poursuites. Quand le canon de l'émeute gronde, quand le tocsin du combat résonne, tout fuit, les riches et les peureux, l'or et les objets d'art, tout va......... à Londres. Heureuse ville! Ile fortunée, elle assiste paisible au spectacle de la France ravagée par sept révolutions en moins d'un demi-siècle, et à chaque nouvelle secousse elle met, comme en coupes réglées, le meilleur de nos richesses. M. Proudhon ne sait pas le mal qu'il a fait à nos collections; mais M. Proudhon sait-il qu'il y a des chefs-d'œuvre de l'art, et des livres produits du génie?

Tant il y a qu'après la révolution de Février, au train dont allait 3 pour 100 et actions de chemins de fer, beaucoup de gens et des plus courageux, se sentant atteints, se sont vus obligés de faire argent de tout, et ce qu'ils avaient acheté à l'apogée de la prospérité, il fallut le vendre dans l'excès de la détresse. M. B. Delessert n'avait certes pas reçu de la République un coup aussi fatal; mais prenant pour un sévère avertissement les façons du gouvernement provisoire et les espérances fort peu voilées de nos Pairs du Luxembourg, il envoya ses collections en Angleterre et ordonna de les mettre immédiatement en vente. Dire ses regrets, expliquer ses appréhensions, serait inutile. Il trouvait l'avenir menaçant; oserions-nous lui reprocher, même aujourd'hui, de s'être trompé?

Les retards, les difficultés des envois, la rédaction des catalogues et notre bonne étoile nous aidant, la vente n'eut lieu qu'au mois de juillet dernier. Alors une certaine amélioration s'étant produite dans les affaires; ou plutôt les esprits, violemment tirés de ce lit de roses qu'on appelle la sécurité, s'étant faits aux dangers de la situation, M. B. Delessert donna des ordres moins cruels et retira de sa vente tout ce qui méritait d'être conservé.

J'aurais voulu donner quelques détails sur ces diverses collections, mais je suis obligé de me réduire à des indications, car n'ayant pas prévu cette vente (qu'a-t-on prévu de nos jours?), je suis obligé de me servir des catalogues rédigés à Londres, et Dieu sait comment les Anglais, qui font si bien les chemins de fer, composent les catalogues.

La collection de M. B. Delessert formait quatre parties bien distinctes : 1° *les Antiquités*; 2° *les Livres*; 3° *les Gravures*; 4° *les Objets d'art*. Le caractère de ce musée d'amateur n'était pas bien défini, parce que les goûts qui avaient présidé à sa formation n'avaient pas eu le temps de se fixer. Nous avions dit à M. Delessert, et il avait compris, qu'au taux où étaient montés les objets d'art, le seul moyen de faire une collection sans y ajouter sa ruine, c'était de payer très-cher, c'est-à-dire d'acheter bon marché, un nombre restreint de monuments, classés, immobilisés dans l'opinion des véritables connaisseurs. Ces objets, d'une beauté incontestable, sont vraiment précieux parce qu'en même temps qu'ils forment comme une source inaltérable de jouissances, ils ne sont pas exposés aux variations des cours de cette bourse qui siége aux hôtels des commissaires-priseurs. Ils conservent, souvent même ils augmentent leur valeur et restent de défaite facile en tout temps, tandis qu'autour d'eux, les objets contestés vont de cascades en cascades se réfugier chez le brocanteur. Je le répète pour les amateurs d'aujourd'hui, pardon, pour les amateurs d'autrefois, les prix les obligeaient à calculer leur entraînement, et ce calcul conduisit M. Delessert à soutenir dans nos dernières ventes ces luttes héroïques qui, loin de troubler la tranquillité dont nous jouissions alors, étaient la preuve de notre prospérité.

La première partie de cette collection, *les Antiquités*, a été vendue à Londres le 20 juillet, dans les conditions toujours défavorables de ces ventes forcées, mais cependant à de hauts prix. Les grands amateurs de Londres étaient accourus, et pour ne pas vendre quelques objets, M. Delessert a été obligé de retrouver presque la même libéralité qu'il avait apportée en les achetant. Je ne parlerai pas de ce qui est perdu pour nous, et, je le dis à regret, de ce qui est perdu pour tout le monde, tant cette île, malgré la vapeur qui la lie au continent, est encore escarpée et difficilement abordable; mais je dirai quelques mots de la Vénus de Citium et d'une figure en terre cuite que M. Flandrin a eu la bonté de dessiner et M. Lemoine de lithographier, l'un et l'autre avec un talent remarquable.

Planche 106. M. de Mas-Latrie, élève de l'école des Chartes, au-

teur d'une excellente description de l'île de Chypre, a acquis à Larnaca, en 1845, cette tête de Vénus sculptée délicatement dans un marbre de Paros. Les dimensions de l'original dépassent très-peu la lithographie que nous en donnons; le haut de la tête est échancré pour recevoir une couronne en marbre de couleur ou en métal, et cette circonstance, rapprochée du lieu même où ce morceau de sculpture a été trouvé, en fait un monument d'une certaine importance. En effet la ville de Citium, que Danville, influencé par le nom moderne de Chiti, place à deux lieues à l'ouest de Larnaca, doit être cherchée, entre la Marine et Larnaca, près d'un monticule d'où l'on a retiré déjà nombre de fragments antiques, parmi lesquels il suffira de citer des vases, une mosaïque, le monument à figure assyrienne et inscription cunéiforme dont M. Letronne a parlé dans cette *Revue* (1846, p. 115), enfin l'inscription phénicienne rapportée par Drummond (*Travels in the East*). La tête de Vénus découverte dans ce lieu même se trouve naturellement en rapport avec les médailles de Citium, et elles s'expliquent l'une par l'autre. Comme style, c'est un peu mesquin et de ce modelé doux et fondu qui sent la décadence. Si la beauté de ce visage eût gagné à rester plus digne, à se maintenir plus grave, de quel droit empêcher la déesse de sourire à ses sectateurs les plus dévoués dans ce coin du monde le plus coquettement approprié à son culte? Il faut en prendre son parti, c'est de la grâce un peu précieuse. Mais la statuaire grecque n'a rien laissé en Orient, au moins on n'a rien laissé à l'Orient en fait de sculpture, qui mérite l'attention de l'amateur. Cette Asie Mineure si célèbre, cette Syrie si prodigue, ne m'ont offert que d'innombrables débris d'œuvres imparfaites, de beautés secondaires. Tout en les dessinant j'étais tenté de leur appliquer l'éloge bien connu : *Ce sont d'assez beaux yeux pour des yeux de province.* Je fais mes réserves toutefois pour les admirables sculptures dont M. Ch. Fellow a doté le Musée britannique; mais à dater de la grande révolution produite par Phidias, vous ne trouvez plus en Orient que des œuvres médiocres et provinciales, qui donnent du prix à cette jolie tête de la Vénus de Citium.

Planche 105. Cette petite statuette de terre cuite m'a été adjugée, et c'était justice; je l'avais, il y a trois ans, précieusement rapportée d'Athènes, craignant pour elle le froid et la bise, les accidents de la route et les rigueurs des douaniers; pauvre petite, elle grelottait à Londres dans ce brouillard enfumé, je l'ai gaiement ramenée à Paris. Voici comment j'en fis l'acquisition. Fauvel me man-

quait lors de mon dernier voyage en Grèce, j'aurais voulu retrouver cet esprit fin de l'observateur éprouvé qui m'avait, il y a quelque vingt ans, raconté l'histoire de l'ancienne Smyrne du haut des vieux tombeaux du Sipylus. Alors chassé d'Athènes, après avoir vu sa maison pillée, l'ardent antiquaire se consolait en cherchant dans la patrie d'Homère les Grecs de l'Iliade, en maudissant, à l'abri de leurs coups, les Grecs de 1825. Fauvel absent, j'allais voir le consul d'Autriche, M. Gropius, son contemporain et son rival, je crois, il y a un demi-siècle. Je voulais demander à sa mémoire des souvenirs du temps passé, comme la vieillesse en conserve pour se consoler des misères présentes qu'elle oublie. Les vicissitudes du Parthénon, pendant ces cinquante ans qui nous échappent, me furent racontées avec la minutie du témoin, si précieuse pour l'historien, avec la vivacité d'un enthousiasme persévérant et touchant. L'esprit jeune chez le vieillard, l'intelligence active dans le corps défaillant, cette flamme qui reste vive au-dessus de ce qui s'éteint est un spectacle séduisant, c'est l'immortalité de l'âme planant sur le corps mourant.

Je savais qu'il ne restait rien dans cette maison des riches collections qui l'avaient embellie dans d'autres temps; l'esprit du siècle avait passé par là, et la spéculation en entrant dans l'habitation de M. Gropius en avait chassé les arts et le bonheur tout à la fois. Il vint au-devant de ma pensée : *J'ai été obligé de tout vendre*, me dit-il avec amertume, *mais j'ai conservé ma favorite*, reprit-il avec joie, *vous allez la voir*. Là-dessus ce corps branlant, se traînant au fond d'un réduit, rapporta cette charmante petite figure à demi voilée. J'admirai bruyamment, partant sans arrière-pensée d'acquéreur, cette dignité gracieuse et cette grâce pleine de dignité qui n'appartiennent qu'à l'Attique, et qui grandissent cette petite figure de deux décimètres à l'égal d'une statue de deux mètres. De retour chez moi, la passion de l'amateur prenant le dessus sur mes scrupules et sur ma réserve, *ces goûts sont sans pitié*, j'envoyai un Grec faire des propositions à M. Gropius. Deux jours on me résista, et puis on céda, les offres avaient dompté la résistance, la raison était venue en aide à ma folie, j'emportais le palladium de cette autre Troie.

Il y a tout un travail à faire sur l'usage du voile dans l'antiquité, l'histoire de l'art autant que celle des mœurs y est intéressée, et ce mémoire pourrait être nouveau après tout ce qu'on a écrit sur ce sujet, nouveau par une connaissance plus exacte des nations orientales, et par l'étude des nombreux monuments qui doivent servir de

base à des recherches de cette nature. Je n'en connais aucun qui rende avec autant d'originalité, de noblesse et d'exactitude ce mouvement de pudeur révoltée qu'on retrouve aujourd'hui chez les femmes grecques, turques et arabes. C'est une manière de se cacher tout à fait favorable à la beauté, car si la coquetterie est en jeu, les yeux, sous ce ciel ardent, n'ont pas moins d'éloquence que la bouche.

Parmi les autres objets échappés au naufrage des enchères, il faut citer les trois bronzes antiques, bien connus des amateurs, le Silène, le Guerrier grec, et le plus précieux de tous, la figurine improprement appelée *le Sauteur de corde*, enfin parmi les bronzes de la renaissance, le Cosme de Médicis.

Les livres de M. B. Delessert ont été vendus le 21 juillet, et les trois jours de vente ont produit plus de trente mille francs. Ici nos pertes sont plus grandes; la vogue poursuit en Angleterre les mêmes livres qu'elle recherche en France; les reliures anciennes y jouissent de la même prédilection, et ce qu'on a acheté dans l'un de ces pays on est sûr de le vendre au même prix dans l'autre. La bibliothèque de M. Delessert est donc restée en Angleterre, et ce serait ajouter à nos regrets que de rappeler qu'elle présentait une rare réunion de tous les classiques dans leurs premières éditions et leurs plus belles reliures, d'anciens romans et de curieux livres xylographiques, enfin qu'elle possédait cet exemplaire unique des *Lettres de madame de Sévigné*, formé, avec profusion, de l'excellent texte de M. Monmerqué, des gravures du temps et des autographes de presque tous les personnages qui y figurent. M. B. Delessert n'a conservé que sa collection d'ouvrages écrits par des protestants ou ayant trait à l'histoire de la réforme. C'est une bibliothèque toute spéciale et déjà d'une certaine importance.

Les Gravures n'ont point été vendues, et c'est un bonheur. M. B. Delessert est parvenu à compléter un Marc-Antoine, qui n'a son égal nulle part, et il a groupé autour de cet heureux interprète du divin maître, comme termes de comparaison, les pièces les plus remarquables de toutes les écoles. Devant une collection, ainsi formée à grands frais (elle ne représente pas moins de cinquante mille francs), on juge de l'importance des différents *états* d'une estampe et l'on comprend comment deux épreuves d'une même planche peuvent se vendre, l'une quatre mille francs et l'autre cent sous; c'est que celle-ci est un indigne charbonnage, tandis que celle-là est l'âme et la parole éloquente du maître.

Restaient les Tableaux et les Statues; Dieu merci, les Anglais

n'aiment que l'exagération dans la couleur et de certaines contorsions dans la sculpture. L'Odalisque de M. Ingres était trop froide, et la Phryné de M. Pradier peut être trop — le contraire; Odalisque et Phryné nous restent, et avec l'Odalisque plusieurs autres belles pages du maître, qui suffit à lui seul pour remplir une époque et la consoler. Il avait eu la force de rentrer en lui-même pendant que nous luttions dans la rue, et comme Archimède, plongé dans les calculs au milieu des troubles de la guerre, M. Ingres s'élevait du sein même des horreurs d'une barbarie naissante aux sublimes régions de la beauté et de la poésie. Quand les tableaux de M. Delessert sont revenus de Londres, ils ont été traités comme l'enfant prodigue, on a fêté leur retour, et la Vénus sortant des eaux est venue recevoir ses sœurs échappées aux brouillards de Londres et aux ennuis de l'exil.

LÉON DE LABORDE.

Le 10 novembre 1848.

LETTRE A M. LETRONNE

SUR

DEUX MONUMENTS INÉDITS RELATIFS AU CULTE DE JUPITER

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS SUR LE TERRITOIRE DES ANCIENS AQUITAINS.

MON CHER ET DOCTE CONFRÈRE (1),

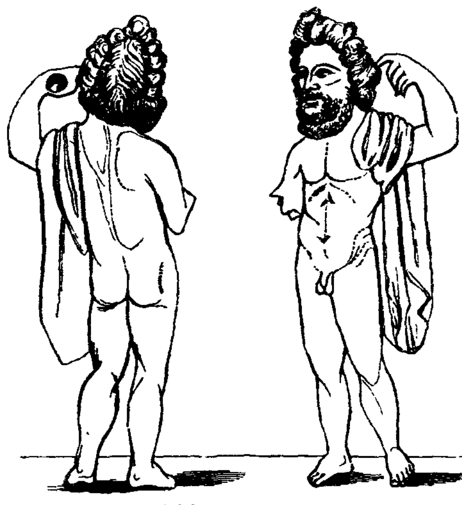
Parmi les découvertes archéologiques que m'ont fait connaître, dans ces derniers temps, mes correspondances et mes tournées à titre d'inspecteur divisionnaire des monuments historiques, et de correspondant des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique pour la conservation et la description des monuments dans une partie de l'ancienne Aquitaine et des départements subpyrénéens, il en est deux dont je crois devoir vous entretenir; elles sont relatives au culte de Jupiter, aux emblèmes caractérisques, aux attributions et aux fonctions spéciales de ce dieu.

Le premier de ces monuments est une statuette en bronze du maître du ciel et de la terre, trouvée naguère dans des fouilles aux environs du château de la reine Brunehaud (*castrum Brunichildis*), aujourd'hui Bruniquel, chef-lieu d'une commune du département de Tarn-et-Garonne (2).

(1) Tandis que j'écrivais cette lettre avec toute la sécurité que devait m'inspirer l'âge de M. Letronne, et surtout son activité physique et intellective, la mort enlevait au monde savant et à ses nombreux amis qui lui étaient si justement acquis, cet homme de bien, ce digne citoyen et cet illustre érudit. Mais mon hommage subsiste, et ce modeste tribut, qui s'adressait de son vivant, à la suite de tant d'autres du même genre, à celui que l'amour des sciences archéologique et philologique avait placé à la tête de la rédaction de cette *Revue*, sera une humble fleur jetée, par une main amie, sur sa tombe. Dans notre jeunesse, mes premiers rapports, tout de bienveillance, eurent lieu, avec M. Letronne, à la Société philotechnique, alors la première compagnie littéraire de la capitale, après l'Institut, et qui se composait de toutes les illustrations naissantes dans les sciences, les lettres et les arts, sous la direction de l'aimable et spirituel La Chabaussière, notre secrétaire perpétuel.

(2) L'histoire et la tradition attribuent également la construction de ce monument des hauts temps du moyen âge à la fameuse reine d'Austrasie qui fut mise, par le traité d'Andelot, vers l'an 587, en possession du Quercy, où l'on croit qu'elle fit aussi bâtir le château de Monclar, voisin de celui de Brunequel. Une tour de ce dernier porte le nom de l'épouse de Sigebert.

Cette petite figure, d'un travail remarquable, quoique pas entièrement irréprochable, a 58 millimètres de hauteur. Le dieu y est représenté debout, dans une attitude digne et calme, et ses traits respirent à la fois la bonté et la majesté; l'agencement de sa chevelure et



de sa barbe sont d'un bon effet; il est nu; son léger manteau est rejeté avec grâce sur son épaule gauche; de la même main élevée jusques à la hauteur du front, il paraît avoir tenu le sceptre ou la haste pure; le mouvement du bras, la cavité que forme le creux de la main et le mouvement des doigts semblent du moins l'indiquer. On ne peut trop assurer quel était l'attribut de sa puissance qu'il tenait dans la main droite qui n'existe plus, et que, d'après le mouvement de l'avant-bras qui seul est conservé, il devait tenir à la hauteur du sein. Mais il est à présumer que cet emblème était son *foudre* qui faisait trembler le ciel et la terre lorsqu'il n'est pas au repos et comme endormi.

Quelques amateurs à qui j'ai communiqué cette antique ont cru y voir *Jupiter conservateur*, d'après une médaille de grand bronze, de l'empereur Commode. JUPITER. CONSERVATOR. TR. P. III. COS. III. P. P. (*Pedrusi*, *Mus. farn.* VII, XXI, 2).

Je serais plutôt disposé, mon cher et docte confrère, à donner à notre petit Jupiter, qui dut orner le laraire de quelque dévot gaulois ou gallo-romain du pays des *Cadurci* ou Cadurques, et à raison de cette destination même, le surnom de *Hercæus*, car vous

savez mieux que moi que ce dieu recevait cette dénomination, d'après Arnobe, des autels que les particuliers, jouissant du droit de bourgeoisie romaine, non-seulement à Rome, mais dans le reste de l'Italie et de l'empire (*jus Latii, jus latinum*), avaient le privilége de lui élever dans l'intérieur de leurs maisons : « Quicumque hercæum « Jovem habebant, jus civitatis etiam habebant. » Or, les *Cadurci*, comme plusieurs autres peuples des Aquitaines et de la Narbonaise, jouissaient de ce droit ou de cette concession de leurs vainqueurs (1).

Le dernier monument encore inédit, mon cher et savant confrère, que j'ai également à vous faire connaître ici, a été découvert naguère à Lescure, département de l'Ariége, dans le pays des anciens *Consorrani* de l'Aquitaine-Novempopulanie, et déposé par les soins actifs et intelligents de M. Rambaud, bibliothécaire de la ville de Foix, dans le local de cet établissement. L'objet recueilli et conservé par cet estimable archéologue, correspondant des ministères de l'intérieur et de l'instruction publique et des comités historiques, est un autel votif en marbre blanc pyrénéen, de la hauteur d'un mètre, à droite une patère, à gauche un *præfericulum* d'une forme très-élégante.

On lit sur la principale face de l'autel l'inscription suivante, en beaux caractères romains :

I.O.M. (2)
AVTORI (3)
BONARVM
TEMPES
TATVM
VAL (4) ♡ IVSTVS

Je pense, monsieur et honoré confrère, que l'esprit et le sens de cette inscription doivent s'entendre et s'interpréter comme suit :

A Jupiter très-bon et très-grand, auteur (ou *dispensateur*) *des biens de la terre, modérateur des saisons, Valerius Justus.*

Spon (p. 76) cite un autel à peu près semblable à celui de Jupiter

(1) *Hercæus* ou Ἕρκος vient de Ἑρκεῖος, parce que les autels consacrés à Jupiter dans l'intérieur des maisons particulières étaient entourés d'une haie; par suite, les pénates reçurent en général le nom de DII HERCÆI, DII DOMESTICI.

(2) *Iovi Optimo Maximo, Maxumo,* ou *Maxsumo.*

(3) Pour AVcTORI; ce mot est souvent écrit ainsi sur les inscriptions, ce qui prouve que le c ne se faisait pas sentir dans la prononciation.

(4) VAL*erius*.

modérateur des saisons, découvert aux environs de Constantine, qui est aujourd'hui pour nous, ainsi que toute l'Algérie, une mine si riche et si féconde d'antiquités à exploiter, pourvu que les industriels et les faussaires n'en abusent pas, comme à l'époque des fouilles de Nérac, où toute notre docte compagnie se leva en masse et *comme un seul homme* pour repousser la seconde *usurpation* des deux Tétricus en Aquitaine (1).

Mais pour en revenir, mon cher et érudit confrère, à notre inscription à Jupiter *très-bon* et *très-grand*, parce que dans tous les temps *la bonté*, d'essence toute divine, fut ou dut être l'attribut de la souveraine puissance, si ce n'est chez les hommes, du moins dans le séjour céleste, je vous soumettrai ici cette opinion, relativement à l'acception du mot *bonæ* (BONARVM), qui, plus restreinte que celle de *divitiæ*, doit s'entendre *plus particulièrement* des biens, des produits de la terre, des récoltes qui en proviennent, et spécialement dans le texte de notre marbre votif.

C'est ainsi que les anciens avaient fait de BONA une divinité; feu M. Baudelot, de l'Académie, dans un mémoire inséré dans le recueil de notre compagnie, et relatif à une médaille d'or consulaire de la famille *Cornuficia*, donne la gravure d'une pierre gravée de son cabinet, sur laquelle est représentée la déesse BONA : elle tient d'une main une corne d'abondance, et elle appuie l'autre sur un objet qui me paraît être un cippe, un terme, une borne d'héritage; légende BONA. Au rapport de Macrobe et d'Arnobe, cette divinité était la même que FAVNA, et FATVA BONA était aussi confondue avec OPS, d'où il semble résulter que *opes* devait avoir la même acception que *bonæ*, et s'appliquer aussi de préférence aux biens, aux produits de la terre. Il y a quelques années que l'on découvrit, à Aiguillon, au pied d'une tour romaine, sur la voie d'*Aginum* (Agen) à *Burdigala* (Bordeaux) (2), un autel votif contenant l'inscription suivante à une divinité topique, locale, tutélaire, et à BONA :

IVLIVS.ACCEPTVS
GENIO.AMBISSOV
CVM.BONA

(1) Je fus chargé de faire connaître et de ramener à exécution l'arrêt fulminé par l'Académie dans cette circonstance, et qui me fut transmis, à cet effet, par M. le secrétaire perpétuel, Dacier.

(2) Itinéraire d'Antonin et Table de Peutinger. Cette tour pleine est un *finis* de cette voie.

Quant au redoutable titre d'AVTORI TEMPESTATVM, il appartenait de droit à celui qui tenait dans sa puissante main, et lançait sur la terre, ces terribles carreaux, composés, comme vous savez, sauf toute opinion contraire de MM. de l'Académie des Sciences et de la Société centrale d'Agriculture, 1° de trois rayons de grêle; 2° de trois de pluie; 3° de trois de feu; 4° de trois de vent, etc., effroyable combinaison de fléaux que les pauvres humains, et particulièrement les agriculteurs, avaient et ont chaque jour, comme l'Aquitain *Valerius Justus*, suspendus sur leurs têtes, ce qui ne rend pas leur sort aussi fortuné que le prétend Virgile:

> O fortunatos nimium, sua si bona norint
> Agricolas!

Veuillez agréer, etc.

CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

DEVIS ET MARCHÉS

PASSÉS PAR LA VILLE DE PARIS

POUR

L'ENTRÉE SOLENNELLE DE CHARLES IX,

EN 1571 (1).

ÉTAT EN BRIEF DE CE QU'IL CONVIENT FAIRE POUR L'ENTRÉE DE LA ROYNE DE FRANCE (2).

« Premièrement. Pour la porte Sainct-Denys, fault, au lieu de Pharamond et Francyon, faire et figurer ung roy Pépin et Charlemaigne, ornez de manteaulx royaulx, couronnes, ordres, espées, lesquelz tiendront de leurs mains les coulomnes qui ont servy et sont encores à la porte aux Painctres, près la figure du roy Henry, sur l'une desquelles coulomnes fauldra figurer et représenter une église, et sur l'autre, ce qui sera advisé pour représenter l'Empire. Et coullourer, enrichir et mectre en meilleur ordre que ce pourra, tant lesd. deux figures que collomnes. Au millieu desquelles figures, sur le sode, ou frondespic (3), faudra faire et ériger de nouveau deux nimphes, ornées selon l'antique, lesquelles tiendront et couronneront d'une couronne de lorrier et chesne les armes du roy et de la royne à pré-

(1) Voy. *Revue Archéologique*, p. 519 et 573.

(2) Les travaux dont on vient de lire les devis, voir plus haut, p. 573 et suiv., furent achevés pour l'entrée du roi qui eut lieu le 6 mars 1571. Ils servirent de nouveau le 29 du même mois pour l'entrée de la reine; seulement il fut fait quelques changements, dont on va voir les détails. On remarquera que cette tâche, qui demandait du goût et de l'habileté, fut confiée au seul Germain Pillon.

(3) *Sur le sode, ou frondespic, ou* pour *au*, c'est-à-dire le sode qui surmontait le frontispice au fronton, ce que prouve le passage suivant de l'entrée de Henri II. « Et sur ce frontispice étoit levé un sode ou bien face carrée, peinte de pierre, etc. »

sent régnant (1). Dont pour ce faire, fauldra faire et ériger de nouveau les armes de lad. royne, de pareille grandeur que celle du roy, lesquelles il fauldra remectre au lieu, et les racommoder et racoustrer. Et, au lieu desd. cornetz d'abondance, fauldra figurer deux touffees des deux costez, et les cinq masques, tant ceulx de la clef que des costez, les éthuver et dorer, et racoustrer au surplus ce qui se trouverra nécessaire pour l'architecture et rusticque à lad. porte, réservé touteffois les inscriptions et plattes painctures qu'il y convient faire.

« Pour le Ponceau. De la figure de la royne, en fauldra faire une déesse FLORA (2), et pour ce faire, fauldra changer les bras d'autre contenance tenant des fleurs en ses mains, faignans les présenter à la royne à présent régnant. Et luy fauldra faire son vestement d'ung drap d'or figuré de vert, avecq ung voille sur la teste d'une tocque d'argent. Et fauldra faire tout le nud de lad. figure de couleur d'incarnation représentant le naturel, et l'aorner de ceincture et chappeau (3), fruictz et fleurs. Et pareillement, fauldra, des autres nimphes, leur reffaire d'aultres testes représentant plus grand jeunesse que en la forme qu'elles sont, et coulourer leurs vestements de coulleurs de satin rouge ou vert, avecq des enrichissemens, ainsi qu'il sera advisé pour le mieulx; et ce qui apparoist de nud esd. trois figures, le coulourer au naturel, et mectre en leurs mains plusieurs fleurs de plume (4) ou autrement, le plus près du naturel que faire se pourra, faignant faire des chappeaulx et bouquetz (5), entre lesquelles fleurs seront plusieurs fleurs de lys.

« Pour la porte aux Painctres, fault oster l'urne avecq les petitz enfans qui sont au pourtour, la couronne, l'aigle et les ornemens d'icelle et l'Ercullés qui tue Anthée. Et, à la place de l'Hercullés, fauldra mectre la figure du roy à présent régnant, ainsy assiz qu'il est (6), et, pour ce faire, le racoustrer et racommoder en ce qui sera nécessaire; aussy reblanchir et racoustrer la figure du roy Henry,

(1) Pour ne pas la confondre avec la reine mère.
(2) Voir la pl. 104, n° 3.
(3) *Et chappeau*, c'est cette couronne de fleurs qu'elle tient à la main.
(4) *Plusieurs fleurs de plume.* Ce détail d'industrie et de mode est à remarquer.
(5) *Des chappeaux et bouquetz.* Voy. plus haut une note sur les sens du mot *chappeau.*
(6) *Ainsy assiz qu'il est,* c'est-à-dire en termes héraldiques *en majesté.* Assis, revêtu du manteau royal et tenant le sceptre et la main de justice.

et luy reffaire d'autres mains avecq ung sceptre qui tiendra de l'autre main, représentant la Foy. Au millieu du sode, fauldra faire de nouveau deux grandz fleuves debout, de six à sept piedz de hault, qui tiendront ung globe terrestre de six à sept pieds de diamectre, et de leurs autres mains se tiendront. A costé desquelz fleuves fauldra faire deux grandz vazes ou cruches, et seront lesd. fleuves couronnez de jons et fleurs cressans aux eaues, et esthuvez ou dorez. Fauldra aussy racoustrer les deux figures de Monsieur et de monsieur le duc (1), ainsi qu'il sera advisé, et faire une frize selon l'anthicque de rinceaulx de feuillaige de relief et maillerie de papier de thoille (2) de vingt-ung poulces de hault, selon la grandeur d'icelle, qui contient douze thoises. Lesquelz feuillaiges seront dorez et le fond painct de blanc, représentant le marbre, et seront aussy dorez ou les chappiteaux et basses des coulomnes; au lieu de la navire, fauldra ung caducé de Mercure, et noircir les niches représentant le marbre noir pour lever davantaige les figures, lesquelles figures fauldra reblanchir et regarnir de leurs ornemens accoutumez, reservé les plaictes painctures et rescriptions.

« Pour le pied d'estal de devant le Sépulchre, où est représenté la figure de JUNO, luy fauldra faire tenir, au lieu de septre, ung noeu gordien ou indissoluble; éthuver et dorer les aigles qui sont aux quatre coings, et racoustrer ce qui sera nécessaire; changer ses habitz et les paindre de telles coulleurs représentant le satin et velours, qui sera advisé.

« Pour le pied d'estail de devant la fontaine (3), de la figure de l'YMÉNÉE sera faict ung SATURNE avec une grande barbe, tenant une faulx en sa main, et de l'autre main tiendra une navire que tenoyt une des figures de la porte aux Painctres, et pour ce faire fauldra achever lad. figure sur le nud, d'autant qu'elle est vestue, et fault que serve nu; et luy fauldra seullement ung linge pour cacher la partye honteuze; et oster les petitz enffans et dorer les aigles, et le tout racommoder et racoustrer le mieulx que faire se pourra.

« Pour la première porte (4) du pont Notre-Dame, fauldra oster

(1) Henri (III) et le duc d'Alençon.

(2) *Et maillerie de papier de thoille*, c'est-à-dire des découpures de papier de chiffre. Ce détail est à remarquer.

(3) C'est la fontaine des Innocents, laquelle était presque en face de l'église du Sépulcre.

(4) C'est-à-dire le premier arc de triomphe.

la figure du roy, et Monsieur, et le navire, et au lieu du navire fauldra faire ung sode de deux piedz trois poulces qui viendra en sa diminution par les deux costez (1), sur lequel fauldra figurer une EUROPE, montée sur ung taureau qui faindra de nager, et pour ce faire fauldra figurer une dame, enrichiz ainsy qu'il sera advisé pour le mieulx. Et au millieu de la table et porticque sera faict ung grand coquille, qui sera argentée. Fauldra aussy reblanchir les deux fleuves et recoullourer ce qui sera nécessaire, tant pour l'architecture que pour les rochers.

« Pour l'aultre porte, fauldra garnir le grand navire de voilles desployez et de cordaiges, et reffaire les pavoys et armoiryes en ce qui sera nécessaire. Et au MARS qui est enchesné, luy fauldra faire des autres bras en liberté, et reffaire une autre teste plus gaillarde; et de la Victoire en faire une VÉNUS, et l'aorner ainsi qu'il sera advisé par le poëte; reblanchir aussy les fleuves et figures et racoustrer l'architecture de coulleurs en ce qui sera nécessaire; le tout sans y comprendre les plattes painctures et inscriptions. »

« Fut présent Me Germain Pillon, sculpteur du roy, lequel recongneut et confessa avoir faict marché à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, à ce présens de faire bien et deuement au dict de ouvriers et gens à ce congnoissans, tous et chacuns les ouvraiges cy-devant déclairez, lesquelz il promect faire dedans le 24e jour de ce présent mois..... Ce marché faict moyenant la somme de 550# tournois.... Faict et passé l'an 1571, le 17e jour de mars. »

Il était d'usage, et l'on peut dire de nécessité absolue, que la Ville, dans les entrées solennelles, fît de riches présents aux rois, reines ou grands personnages qu'elle recevait dans ses murs (2). En

(1) C'est-à-dire qui sera évidé.

(2) Ce qui n'empêchait pas les rois de lui faire dans le même temps d'autres demandes. Ainsi, par exemple, Charles IX, au moment où la Ville se constituait en grandes dépenses pour son entrée, lui demandait un emprunt de six cent mille francs. Ses lettres sont datées du château de Boulogne, le 20 février 1571.

1571, elle offrit au roi une magnifique pièce d'orfévrerie (1), et à la reine un riche buffet garni de vaisselle en vermeil. Voici la description de ces présents :

DESCRIPTION D'UNE PIÈCE D'ORFÉVRERIE OFFERTE EN PRÉSENT AU ROI PAR LA VILLE.

« C'estoit ung grand pied-d'estail soustenu par quatre daulphins, sur lequel estoit érigé ung chariot triomphant, embelly de plusieurs ornemens et enrichissemens, traisné par deux lions ayans les armoiries de la Ville au col. Dans ce chariot estoit assize Cibelle, mère des dieux, représentant la royne mère du roy, accompagnée des dieux Neptune et Pluton, et déesse Junon, représentans Messeigneurs frères et Madame, sœur du roy. Ceste Cibelle regardoit ung Jupiter représentant notre roy, eslevé sur deux colonnes, l'une d'or et l'autre d'argent, avec l'inscription de sa devise : PIETATE ET JUSTITIA, sur lequel estoit une grande couronne impériale, soustenue d'ung costé par le bec d'un aigle posé sur la crouppe d'ung cheval sur lequel il estoit monté, et de l'aultre costé, du sceptre qu'il tenoit, et ce comme estant déifié.

« Aux quatre coings du soubassement de ce pied-d'estail estoient les figures de quatre roys ses prédécesseurs, tous portans le nom de CHARLES; à savoir CHARLES LE GRAND, CHARLES LE QUINT, CHARLES SEPTIESME et CHARLES HUICTIESME, lesquels, de leur temps, sont venus à chef de leurs entreprises, et leurs règnes ont esté heureux et prospères après plusieurs affaires par eulx mises à fin, comme nous espérons qu'il adviendra de nostre roy.

« Dedans la frise de ce pied-d'estail estoient les batailles et victoires grandes et petites par luy obtenues; le tout faict de fin argent doré d'or de ducat, cizelé, buriné et conduict d'une telle manufacture, que la façon surpassoit l'estoffe (2). »

(1) Le 13 octobre 1570, le receveur de la Ville, François de Vigny, vint remettre au prévôt des marchands et aux échevins, au bureau de la Ville, le présent destiné au roi. Il lui en fut donné décharge, et le présent fut gardé dans une des chambres de l'Hôtel de Ville, dont le prévôt des marchands et les échevins gardèrent la clef.

(2) Ce devait être, en effet, quelque chose de charmant que ces petits sujets de guerre, traités sur tout le développement de cette petite frise, sans doute avec le fini et l'élégance de l'orfévrerie de ce temps. On peut voir dans la relation imprimée un dessin de cette pièce, qui, malgré la grossièreté du trait, donne quelque idée de cette composition.

MARCHÉ PASSÉ AVEC UN ORFÉVRE POUR LA RESTAURATION DE CETTE PIÈCE D'ORFÉVRERIE.

« Pardevant Françoys Ymbert et Jehan Quétin, notaires du roy nostre sire ou Chastelet de Paris, fut présent honnorable homme Jehan Regnard, maistre orfebvre et bourgeois de Paris, lequel recongneut et confessa avoir faict marché à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris à ce présens, de reffaire le roy qui est sur le cheval du présent qui a esté cy-devant faict pour ledict seigneur roy; reffaire et remectre les coullonnes qui sont à présent torces, droictes, et y mectre les devises telles qu'elles sont à présent; faire la soubzbasse dudict présent, en laquelle seront figurées les quatre batailles dont le roy a eu victoire pendant les guerres civilles, assçavoir : l'une à Dreux, l'autre à St.-Denis, l'aultre à Coignac, et l'autre à Montcontour; reffaire aussy les daulphins qui sont audict présent, de la grandeur et haulteur qu'il a esté advisé, et faire quatre roys sur le plat fons, ainsy qu'il a esté arresté, et y employer jusques à la quantité de soixante et dix ou soixante et douze marcs d'argent vermeil doré ou environ, oultre le poiz que poise maintenant ledit présent, qui lui sera baillé à ceste fin par poix et compte. Lesquelz ouvraiges ledict Regnard sera tenu, a promis et promect, rendre bien et deuement, faictz, parfaictz et dorez ainsy qu'il appartient, au dict de ouvriers et gens à ce cognoissans, dedans six sepmaines prochainement venant. Ce marché faict moyennant le pris et somme de quinze escuz sol à cinquante-quatre solz tournois pièce pour chacun marc, tant pour or, argent, que façon. De ce que ledict Regnard fera et employra davantage ès ouvraiges qu'il fera de nouveau audict présent, suivant le contenu cy-dessus, oultre et pardessus le poix dud. présent cy-devant faict, comme dict est, et au regard de ce qu'il refera et restablira en autre forme ainsi que dessus est dict, assavoir : le roy, les deux collonnes et quatre daulphins doubles qui sont audit vieil présent, led. Regnard en sera paié à raison de vingt-trois livres t. seullement pour façon de chacun marc. Lesquelz pris lesd. prévost des marchans et eschevins seront tenus, et ont promis et promectent faire bailler et payer aud. Regnard ou au porteur, par noble homme Me François de Vigny, receveur de lad. Ville. Sur lequel marché lui sera baillé et avancé la somme de mil livres tournois sur et tant moings desd. ouvraiges, qui luy sera la première desduicte et rab-

battue. Et le reste luy sera payé au feur et ainsi qu'il fera lesd. ouvraiges cy-devant déclairez. Promettant, etc., obligeant, etc., renonçant, etc. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-dix, le seizième jour d'octobre. Signé *Ymbert* et *Quetin.* »

« Honnorable homme Jehan Regnard, m[e] orfévre et bourgeois de Paris, confesse que Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris luy ont, ce jour d'huy, baillé et délivré le présent du roy, qui auroit esté cy-devant faict pour présenter en don aud. seigneur à son entrée en ceste ville de Paris, poisans quatre-vingtz-trois marcs, cinq onces, six gros d'argent vermeil doré, garny de son estuy de cuir doré, pour icelluy présent reffaire et racoustrer, selon et ainsy qu'il est advisé, et qu'il est plus à plain contenu par le marché par luy faict avec Messieurs les prévost des marchans et eschevins de lad. Ville, le jour d'hier, seiziesme jour de ce présent mois d'octobre. Lequel présent, ledit Regnard sera tenu, a promis et promect, rendre et délivrer ausd. prévost des marchans, sitost qu'il l'aura reffaiet et racoustré, suivant led. marché, dedans le temps contenu par icelluy. Promectant, etc., obligeant, corps et biens, etc., renonçant, etc. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-dix, le dix-septiesme jour d'octobre. Signé *Ymbert* et *Quetin.* »

BUFFET EN VERMEIL OFFERT PAR LA VILLE A LA REINE.

« Honorable homme, Richard Toutin, marchant orfévre et bourgeois de Paris, confesse avoir faict marché à Messieurs les prévost de marchans et eschevins de la ville de Paris, à ce présens, de faire et parfaire, bien et deuement, au dict de ouvriers et gens à ce cognoissans, les pièces de vaisselle d'argent vermeil dorées, ciselées et historiées, pour le buffet et présent que ladicte Ville entend faire et présenter en don à la royne à son entrée en ceste ville de Paris, cy-après déclairées. C'est assavoir :

« Deux grandz bassins, poisans chascun dix-neuf marcs, qui est pour lesd. deux bassins, trente-huit mars.

« Deux grands vazes, poisans chascun treize marcs, qui est pour lesd. deux vazes, vingt-six marcs.

« Deux autres moyens vases, poisant chascun huict marcs, qui est pour lesd. deux vazes moyens seize marcs.

« Une buye, poisant vingt-huict marcs (1).

« Une navire couverte, poisant trente-deux marcs.

« Deux grandes coupes couvertes, cizelées, poisant chascune sept marcs, qui est pour lesd. deux couppes, quatorze marcs.

« Deux autres couppes couvertes, moyennes, poisans chascune six marcs, qui est pour lesd. deux couppes, douze marcs.

« Six chandeliers à termes (2), dont trois à hommes, et les trois autres à femmes, poisans chascun cinq mars, qui est pour lesdictz six chandeliers, trente marcs.

« Trois sallières et ung couvercle, poisant ensemble quinze marcs.

« Toute laquelle vaisselle, revenant et montant ensemble à la quantité de deux cens unze marcs d'argent, led. Toutin a promis, sera tenu et promect faire et parfaire bien et deuement, cizelée, historiée et dorée dessus et dessoubz, ainsy qu'il appartient, avec les armes de la ville de Paris esmaillées de bonnes couleurs.... dedans le premier jour de décembre prochainement venant. Ce marché faict moyennant et parmy la somme de 35 # t. le marc... Faict et passé l'an 1570, le 14[e] jour d'octobre. »

MARCHÉ PASSÉ AVEC PIERRE D'ANGERS, MAÎTRE PEINTRE A PARIS, POUR DIVERS TRAVAUX DE PEINTURE ET FOURNITURE DE VERDURE ET AUTRES.

« Honnorable homme, Pierre d'Angers, m[e] painctre à Paris, demourant à la Vieille Tixeranderie, confesse avoir faict marché, promis et promect à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, à ce présents, de faire, fournir et livrer pour lad. Ville, la quantité de soixante-huict chassiz de bois, bons, bien et deuement faictz, en compartimens garniz de buis, lierres et or clinquant, et boucles de rozes d'or d'estaing doré et semez d'armoieries, chiffres et devises du roy, et autres choses à ce convenables; faire aussy les armoieries, chiffres et devises de la royne; pour tout poser, asseoir et appliquer le jour qui luy sera ordonné par lesd. prévost des marchans et eschevins, au pont Notre-Dame; paindre

(1) *Une buye*, sorte de grande aiguière. Quant au navire couvert, ce que dans les siècles antérieurs on eût appelé *une nef*, c'était une pièce indispensable à toute table riche, et qui servait à mettre les épices et conserves de toute espèce dont on faisait alors un grand usage.

(2) Cette forme de *terme* appartient bien à la Renaissance.

de blanc et estofter les visaiges des nimphes, qui seront posées et mises entre chascune des maisons dud. pont Notre-Dame, de bonnes et vives coulleurs. Pour faire lesquelz ouvraiges, led. d'Angers sera tenu fournir et livrer de toutes matières et estoffes requises et nécessaires, eschaffaulx, chables, ficelles, cordes, clous, et de toutes autres choses quelzconques qu'il conviendra et sera besoin avoir pour la perfection desd. ouvraiges : et le tout faire, fournir et livrer, poser et mectre ès places, lieux et endroictz dud. pont, et sur tout le long et contenu d'icelluy, selon l'ordonnance et portraict de ce faict. Pareillement, sera tenu de peindre de blanc le derrière du bois des deux arcs de charpenterie qui seront faictz et posez sur led. pont, et faire lad. paincture en façon de pierre de taille, en rusticq, par dedans et dehors led. pont. Et le tout, rendre bien et deuement faict et parfaict, dedans six sepmaines prochainement venant, pour l'entrée du roy et royne en ceste ville de Paris. Pendant lequel temps, lesd. prévost des marchans et eschevins seront tenuz advertir led. d'Angers du jour au vray que se fera lad. entrée, quinze jours auparavant icelle entrée, affin qu'il puisse préparer le tout, recouvrer et fournir, pour led. jour d'icelle entrée, buys, lierre fraiz et verd, et satisfaire du tout au contenu dud. marché. Ce marché faict moyenant la somme de mil livres tournois, que, pour tous lesd. ouvraiges de paincture, chassiz et autres choses, lesd. prévost des marchans et eschevins seront tenuz, ont promis et promectent faire bailler et paier aud. d'Angers ou au porteur, et par noble homme Me François de Vigny, receveur de la ville de Paris, au feur et ainsy qu'il fera lesd. ouvraiges, qu'il promect faire et perfaire bien et deuement, comme dict est, dedans le temps susdict. Et, advenant que lad. entrée feust recullée et retardée, tellement que la verdure par luy fournye et accoustrée aud. pont, selon qu'il est tenu suivant led. marché, feust hors de sa beaulté et verdure, à cause dud. recullement, en ce cas, lesd. prévost des marchans et eschevins seront tenuz paier aud. d'Angers, oultre la somme de mil livres tournois, tous les fraiz qu'il fera pour avoir et recouvrer d'autre verdure de buys et lierre, et icelle accoustrer et mectre sur led. pont au lieu de ceulx qui auront esté mis auparavant, qu'il faudra oster à cause dud. recullement de lad. entrée. Et oultre a esté accordé, que, après lad. entrée faicte, led. d'Angers retirera et prandra à son proffict tous les chassis, chables, cordaiges et autres choses, fors et excepté les armoieries, chiffres, devises, nimphes, médalles, et autres choses de son art, lesquelles led. d'Angers sera

tenu rapporter en l'Hostel de lad. ville, suivant la réservation faicte par lesd. prévost des marchans et eschevins. Promectans, etc. Obligeans, etc. Renonçant, etc. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-dix, le dix-septiesme jour d'octobre. *Signé* YMBERT et QUENTIN. »

MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE DEUX DAIS, L'UN POUR L'ENTRÉE DU ROI, ET L'AUTRE POUR CELLE DE LA REINE (1).

« Honnorable homme, Jaques Messier, marchant chazublier, bourgeois de Paris, confesse avoir faict marché, promis et promect, à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, à ce présens, de faire bien et deuement pour lad. Ville, deux cielz, l'un de velours pers, doublé de satin de lad. coulleur, pour le roy, et l'autre pour la royne de...... (2) pour servir à leurs entrées en ceste ville de Paris. Pour lesquelz deux cielz, lesd. prévost des marchans et eschevins seront tenuz fournir et livrer aud. Messier le velours et satin qu'il conviendra avoir, sur les pentes et fondz desquelz led. Messier sera tenu faire et semer de broderie, assavoir : sur le ciel du roy, cent fleurs de liz d'or faulx doré deux fois, quatre grandz escussons de tailleure et broderies d'or fin dont deux escussons dud. seigneur et les deux autres aux armes de la Ville, et ung autre grand escusson aux armes dud. seigneur roy, aiant l'ordre tout à l'entour et une couronne dessus, faict de tailleure d'or faulx, garny de frange de soye, et la crespine dessus d'or faulx doré deux fois, fillé sur soye. Et sur celluy de la royne, faire aussy et mectre quatre escussons faictz de broderie et tailleure, d'or fin, dont deux aux armes de lad. dame, et les deux autres aux armes de lad. Ville, et ung autre grand escusson aux armes de lad. dame aiant le dessus faict de tailleure d'or faulx, et garnir les penthes dud. ciel de frange de soye avec la crespine d'or ou d'argent, faulx. Et pour ce faire, fournir de toutes choses requises et nécessaires pour la façon desd. cielz, mesmes la toille pour doubler le fondz, faire le contrefondz, la paincture qui sera aud. contrefondz, par-dessus faire les armoiries du roy et royne, le ruben, les chassis de bois desd. cielz, la ferrure d'iceulx; pour pendre les bastons, fournir lesd. bastons painctz à huille, et semer ceulx du ciel du roy de fleurs

(1) Cette pièce contient des détails techniques qui ont leur importance.

(2) Un mot en blanc.

de liz, et ceulx du ciel de lad. dame semez de...... (1), et généralement de toutes autres choses requises et nécessaires, fors et excepté le velours et satin, comme dict est, et le tout rendre bien et deuement faict et perfaict dedans six sepmaines prochainement venant. Ce marché faict moyenant le pris après déclairé, assavoir : pour lesd. cent de fleurs de lys d'or qui seront mises aud. ciel du roy, la somme de soixante-cinq livres tournois, qui est à raison de treize solz t. pour chascune fleur de liz, pour les huict escussons, dont quatre pour le ciel du roy et les quatre autres pour le ciel de la royne, cent quatre livres tournois, qui est au pris de treize livres tournois pour chascun escusson ; pour les deux grandz escussons couronnez, dont l'un pour le ciel dud. seigneur, et l'autre pour le ciel de lad. dame, quatre-vingtz livres tournois, qui est à raison de quarante livres t. pour chascun ; pour la façon desd. deux cielz, soixante-dix livres t., qui est à raison de trente-cinq livres t. pour chascun d'iceulx. Et au regard des franges et crespines desd. deux cielz, led. Messier en sera paié selon le poix qui se trouvera esd. franges et crespines, au pris que la soye et or vallent à présent. Lesquelz pris, lesd. prévost des marchans et eschevins seront tenuz, ont promis et promectant, faire bailler et paier par noble homme Me François de Vigny, receveur de lad. Ville, aud. Messier ou au porteur, au feur et ainsy qu'il fera lad. besongne bien et deuement faicte comme dict est, dedans le temps susdict. Promettans, etc. Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-dix, le dix-neufviesme jour d'octobre.

« *Signé* YMBERT et QUENTIN. »

MARCHÉ POUR DES PEINTURES D'ARMOIRIES.

« Lois Marchant, me painctre à Paris et clerc des archers de lad. ville, demeurant à la porte de Bussy, confesse avoir faict marché, promis et promect, à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, à ce présens, de faire et peindre, bien et deuement, pour icelle Ville, au dict des ouvriers et gens à ce cognoissans, les enseignes, tant de gens de cheval que de pied, guidons, cornettes et bannerolles pour les trompettes, pour l'entrée du roy et de la royne en ceste ville. Et en icelles mectre et paindre les armoiries de la Ville, devises et chiffres du roy et de la royne,

(1) Un mot en blanc.

ainsy qui luy a esté monstré ; et le tout faire et paindre de fin or, de fin argent, et coulleurs fines et vives, à huille, pour les pris après déclairez et ainsy qui s'ensuict :

« Premièrement, sera tenu led. Marchant, peindre trois enseignes neufves de gens de pied, en chascune desquelles seront peinctes, comme dict est, les armoiries et devises de lad. Ville, les devises du roy, en colonnes droictes (1), et les chiffres dud. seigneur et de la royne, tant d'un costé que d'aultre. Pour la façon et paincture de chascune desquelles enseignes, sera paié aud. Marchant, la somme de 7# t.

« Sera aussy tenu de raccoustrer et reprandre de neuf trois autres enseignes, lesquelles, combien qu'elles soient neufves, touteffois en a convenu oster le taffetas jaulne, et au lieu d'icelluy y mectre du taffetas gris. Sur lequel taffetas gris, sera tenu de repaindre ce qui estoit painct sur le jaulne, d'un costé et d'autre ; et pour ce faire, luy sera paié 40 s t. pour chascune desd. trois enseignes refaictes.

« Plus, sera tenu led. Lois Marchant, refaire et paindre trois enseignes et trois guidons, et paindre sur le taffetas gris qui a esté mis de nouveau au lieu du jaulne esd. enseignes et guidons, les devises et chiffres du roy, harquebuzes, boulletz, arcs, fleiches, trousses, arbalestres, et toutes autres choses nécessaires, ainsy qu'ilz estoient sur lad. coulleur jaulne, tant d'une part que d'autre. Pour chascune desquelles enseignes et guidons ainsy reffaictes et painctes, comme dict est, luy sera baillé et paié 6 # t.

« Pareillement, sera tenu led. Marchant paindre tout de neuf douze bannerolles de trompettes, faictes de neuf, et sur icelles paindre, en la forme et manière que dessus, les armoiries de lad. Ville, avec les devises, tant du roy que de lad. Ville, et tout ainsy que sont les autres précédentes bannerolles cy-devant faictes, suivant les chiffres et devises, qui pourront estre changées. Auquel Marchant, pour ce faire luy a esté baillé l'une desd. vieilles bannerolles. Pour la façon et paincture de chascune desquelles, luy sera baillé et paié 100 s t.

« Semblablement sera tenu, a promis et promect, led. Marchant, paindre trois cornettes, tant d'un costé que d'autre, en la forme que dessus, aux armoiries de lad. Ville, devises d'icelle, et chiffres et devises du roy et de la royne ; pour chascune desquelles luy sera aussy baillé et paié la somme de 100 s t.

(1) C'est l'emblème de Henri II ; deux colonnes avec sa devise *Pietate et Justitia*.

« Aussy paindre par led. Marchant, les lances tant de guidons, enseignes, que cornettes.

« Toutes lesquelles enseignes, etc...., montans ensemble à la somme de six-vingtz-dix-huict livres t., etc.

« Faict et passé l'an 1571, le 23[e] jour de janvier. »

ACHAT D'UNE ARMURE PAR LA VILLE.

« Charles Poille, marchant armurier, demeurant rue de la Heaulmerie, confesse avoir vendu à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la Ville de Paris, à ce présens, ung harnoys d'homme d'armes, complet, garny de corps de cuirasse, tassettes, brassars, ganteletz, habillemens de teste, deux morions, l'ung commung et l'autre carré, une rondache, trois armures de selles de cheval et trois chanfrains, le tout à bandes dorées, le champ noir remply de crotesque dorée, le tout bon, loyal et marchant, etc.... pour servir au cappitaine des enfans de Paris à l'entrée du roy.... Ceste vente faicte moyenant la somme de 260 escuz soleil.... Faict et passé l'an 1571, le 22[e] jour de janvier. »

MARCHÉ POUR LA DÉCORATION DE LA GRANDE SALLE DE L'ÉVÊCHÉ POUR LE FESTIN DONNÉ PAR LA VILLE A LA REINE.

« Honnorable homme Pierre d'Angers, m[e] painctre, etc.... confesse avoir faict marché, promis et promect.... de faire pour lad. Ville, au dict d'ouvriers et gens à ce cognoissans, tous et chascuns les ouvraiges de paincture et autres pour l'ornement de la grande salle de l'Evesché de Paris et autres lieux, pour le festin qui sera faict à la royne, à son entrée en ceste ville de Paris.

« Assavoir : faire le platfons de lad. salle, de toille, la plus blanche que faire se pourra, avec cordes tendues, le plus rondde que possible sera. Lesquelles cordes seront couvertes de lierre et autres choses, dorées d'or clinquant. Ledict fondz par parquetz de compartimens, esquelz seront applicquées les chiffres, armoiries et devises du roy, de la royne et de lad. Ville, et telles autres devises qui luy seront baillées, avec rozes et muffles ; le tout d'or d'estaing, azur, et painct de belles et vives coulleurs, selon le portraict, de ce faict, paraphé des notaires soubzcriptz. En faisant lequel compartiment dud. platfondz, led. Pierre d'Angers sera tenu de laisser aux

quatre coings dud. platfondz lieu et place pour mectre tableaux carrez, et au milleu d'icelluy, ung autre plus grand tableau, soit carré ou en forme d'auvalle, selon les mesures qui luy seront baillées. Lesquelz tableaux, led. d'Angers sera tenu applicquer, attacher et mectre en leur lieu et place. Et pour ce faire, sera tenu fournir de toille, cordes, cordaiges, crampons de fer et pièces de bois, tant à l'entour de lad. salle, que en travers, qui seront mises de deux thoises en deux thoises, au cas qu'il en soit besoing pour tenir led. platfondz; les attacher, fournir de lierres, or clicquant, dorures, et de toutes autres choses qu'il sera besoing et conviendra avoir pour ce regard.

« Item, faire et fournir huict chassis de bois, de cinq piedz et demy de hault et deux piedz et demy de large, garniz de fine toille blanche, painctz de crotesque de coulleurs, et cirez de cire blanche, qui seront mis et posez aux fenestres et croisées de lad. grande salle.

« Item, faire ung berceau de lierre, depuis la porte de l'église Notre-Dame, du costé de l'évesché, jusques dedans lad. grande salle, garny d'amoiries du roy et de la royne et autres armoiries, avec autres devises et compartimens; le tout faict de bonnes et vives coulleurs et paincturés. Et pour ce faire, sera tenu fournir et mectre pièces de bois et potheaux de bois, de douze piedz en douze piedz, et de la largeur qu'il sera advisé, avec traversins, mortaise et entrethoises, cercles, cordes, cordaiges et lierres.

« Tous lesquelz ouvraiges, led. d'Angers promect faire et perfaire bien et deuement, comme dict est, dedans le quinziesme jour de février prochainement venant, et, pour ce faire, fournir, comme dict est, de toutes les choses devant dictes, eschelles, escharfaulx, peine d'ouvriers, et de toutes autres choses pour ce requises et nécessaires, tant moyenant la somme de sept cent cinquante livres t., que lesd. prévost des marchans et eschevins promectent faire bailler et paier par noble homme, Me François de Vigny, receveur de lad. Ville, aud. d'Angers ou au porteur, au feur et ainsy qu'il fera lesd. ouvraiges, comme à la charge que led. d'Angers reprandra à son proffict tout le bois et autres choses et estoffes qu'il y aura mis, et qu'il pourra oster et emporter après le jour dud. festin faict à la royne, passé. Car ainsy a esté convenu et accordé. Promectans, etc. Obligeans, etc. Renonçans, etc. Faict et passé, l'an mil cinq cens soixante-dix, le vingt-huictiesme jour de décembre.

« *Signé* YMBERT et QUENTIN. »

« Honnorables hommes, Nicolas Labbé, painctre du roy, et Camille Labbé, son filz, aussy paínctre, demourans à Paris, confessent avoir faict marché, promis et promectent, etc..., de faire pour lad. Ville bien et deuement, au dict d'ouvriers et gens à ce cognoissant, en la grande salle du logis de monsieur l'évesque de Paris, les ouvraiges de paincture et autres après déclairez. Assavoir, une frize de picture tout à l'entour de lad. salle, contenant seize thoises de long sur six de large, laquelle frize contiendra dix piedz de haut, ou neuf piedz et demy pour le moings, ornée de sa cornice et arquitrave. Laquelle frize, ilz seront tenuz orner de seize tableaux d'histoires et figures poëticques, telles que le devis leur sera baillé, et seize païsages, ou plus, selon que les lieux le porteront, avec armoiries, par voye, du roy et de la royne, de la royne mère, Messieurs et Madame; ensemble leurs devises et chiffres de Leurs Majestez, avec tel ornement qu'il y convient faire, soit de crotesque, trophées, que autres choses qu'il y convient faire, et le tout, de bonne et ferme paincture, et dresser et applicquer le tout ainsy qu'il appartient, et fournir de toutes choses à ce nécessaires. Item, seront aussy tenuz faire cinq tableaux de toille cloué en bois, forme de chassis, dont les quatre seront d'une thoise en carré ou en auvalle; esquelz tableaux, seront painctz de vives coulleurs sur lad. thoille, les histoires qui seront baillées ausdits Labbé pour estre applicquez; savoir : les quatre coings du platfondz, et le cinquiesme, au millieu du plancher et platfondz, qui sera faict en lad. salle, de lierre, par Pierre d'Angers, painctre; lequel appliquera lesd. tableaux aud. platfondz sans ce que lesd. Labbé y soient tenuz, mais seulement de livrer iceulx tableaux en la forme que dessus, dedans le quinziesme jour de février prochainement venant, pour le disner de la royne, qui sera faict en lad. salle; et fournir de toutes choses à ce nécessaires soit toille, bois, cordes, cordaiges, eschelles, que peine d'ouvriers. Et ce, moyenant la somme de sept cens livres t. que lesd. prévost des marchans et eschevins ont promis, etc.... Faict et passé l'an mil cinq cens soixante-unze, le lundy huictiesme jour de janvier.

« *Signé* YMBERT et QUENTIN. »

MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DU POISSON POUR LE FESTIN DONNÉ A LA REINE.

« Honnorable homme, Lienard Habert, pourvoieur de la royne, mère du roy, demeurant à Paris, rue Quicquetonne, confesse avoir faict marché, promis et promect, à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, à ce présens, de leur fournir et livrer en cested. ville de Paris, dedans le lundy vingt-sixiesme jour de ce présent mois de mars, toutes les espèces et sorte de poisson de mer et d'eaue doulce, cy-après spécifiées et déclairées, pour le festin que lesd. sieurs prévost des marchans et eschevins feront à la royne après son entrée en ceste ville, qui sera le mardy vingt-septiesme jour dud. mois de mars. Et le tout rendre et livrer, bon, fraiz et loyal marchant, non sizanné ne passé, pour les pris et sommes de deniers qui ensuivent; assavoir :

« Quatre grandz saulmons fraiz, à raison de 20$^{\#}$ t. (1), chascun saulmon.

« Dix grandz turbotz, à raison de 7$^{\#}$ 10^{s} t. pièce.

« Dix-huict barbues, dix-huict grenaulx, appelez tumbes, et dix-huict mulletz, le tout grand, à raison de 30^{s} t. pièce.

« Trois maniveaux, gros esperlans, pour 60^{s} t. chascun maniveau.

« Deux paniers, huictres à l'escaille, à raison de 6$^{\#}$ t. le cent.

« Trois cens trippes morues, à raison de 30^{s} t. chascun cent.

« Cinquante livres de ballaine, au pris de 7^{s} 6^{d} t. la livre.

« Ung pannier d'huistre sans escaille, grosses, au pris de 15^{s} t. le cent.

« Douze houviars (ou houmars), à raison de 40^{s} t. pièce.

« Demy-cent de cancres (2), au pris de 4$^{\#}$ t. le cent.

« Neuf alozes fresches, à raison de 40^{s} t. pièce.

« Dix-huict truictes, de pied et demy, au pris de 4$^{\#}$ 10^{s} t. pièce.

« Neuf grandz brochetz dictz carreaux, de deux à trois piedz et deux piedz les moindres, à raison de 15$^{\#}$ t. pièce.

« Douze grandes carpes, de deux à trois piedz, 12$^{\#}$ 10^{s} t. pièce, et de pied et demy et au-dessus jusques à deux piedz, à raison de 7$^{\#}$ 10^{s} t. pièce. Et demy-cent de carpes d'un pied, plus huict brochetz d'un pied, lesd. brochetz et carpes d'un pied, à raison de 10^{s} t. pièce.

(1) Les chiffres sont exprimés en toutes lettres, dans l'original.

(2) Des crabes.

« Dix-huict lamproies, 40^s t. pièce.

« Deux cens de gros lamprions, à 100^s t. le cent.

« Deux cens de grosses escrevisses, aud. pris de 100^s t. le cent.

« Deux cens harenc blanc, et deux cens harenc sor; à 50^s t. pièce le cent.

« Vingt-quatre pièces de saulmon sallé, à raison de 40^s t. chascun gros saulmon.

« Ung panier de mousles, 7# t., et ung millier grenouilles, 12# t....

« Toutes lesquelles espèces de poisson, etc.... Que lesd. prévost des marchans et eschevins promettent faire bailler et paier.... assavoir : comptant, la s^e de 300# t.... et le reste luy sera baillé et paié incontinent après led. festin faict à lad. dame. Et, au regard de l'esturgeon, marsouyn, dorade, tortues et macquereaux fraiz, ledict Habert sera tenu, a promis et promect, faire toutes les dilligences à luy possibles (pour) en recouvrer et fournir pour led. jour. Duquel poisson, ou cas qu'il en fournisse led. jour, il en sera paié par lesd. prévost des marchans et eschevins, au pris que led. poisson vauldra et se vendra aux halles de ceste ville, suivant ce qui a esté accordé avec led. Habert. Et où led. Habert ne fournissoit dedans led. jour toutes les espèces de poisson premiers déclairez, de la grandeur, qualité et au nombre susdicts, et néantmoings s'en trouvoit aux halles de ceste dicte ville, ou ès mains d'autres pourvoieurs de la court, ou autres marchans de poisson de ceste ville ou autres, en ce cas lesd. prévost des marchans et eschevins pourront prandre et achepter ce qu'il deffauldra à fournir par led. Habert, lequel, oudit cas, sera tenu paier l'oultre plus de ce que led. poisson coustera daventaige que les pris susdicts.... Faict et passé l'an 1571, le 19e jour de mars. »

MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DES NATTES POUR TAPISSER LA GRANDE SALLE DE L'ÉVÊCHÉ.

« Paollet Mignan, m^e blatier, demeurant à Paris, rue des Mauvais Garçons, confesse avoir promis et promect à Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris, de fournir et livrer toute la natte neufve, bonne, loiale et marchande, qui sera nécessaire pour natter le parterre de la grande salle de l'évesché de Paris; et icelle salle nater bien et deuement, ainsy qu'il appartient, de natte

bien serrée et lien à quatorze au pied. Et rendra la salle nattée le samedy 24e jour de ce présent mois de mars, pour l'entrée de la royne en ceste ville, qui sera le 27e jour dud. mois ; et pour ce faire, fournir de clou, ficelles et toutes autres choses nécessaires, moyenant 10s t. pour chascune thoise de lad. natte.... laquelle natte demoura et appartiendra ausd. prévost des marchans et eschevins.... Faict et passé l'an 1571, le lundy 11e jour de mars. »

Voilà toutes les pièces que nous avons trouvées dans les registres de l'Hôtel de Ville touchant l'entrée de 1571. C'est bien long, et pourtant nous n'avons pas craint de tout donner, convaincu que nous sommes que l'on ne saurait trop multiplier les textes de cette nature, textes trop négligés jusqu'à nos jours, au grand préjudice des études archéologiqnes. Enfin, pour compléter ce qui regarde cette entrée de Charles IX, nous réimprimons ici une pièce qui a été donnée par MM. Cimber et Danjou, dans leurs *Archives curieuses de l'histoire de France* (1). Pour toute indication de source, ils se contentent de dire qu'elle est tirée des archives, cependant toutes nos recherches n'ont pu nous faire retrouver l'original. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle ne se trouve ni dans les registres de l'Hôtel de Ville, ni dans les comptes de Charles IX actuellement conservés aux Archives.

EXTRAIT DES DÉPENSES FAITES A L'ENTRÉE DU ROY ET DE LA ROYNE A PARIS, EN 1571.

« A Jehan Regnart, maistre orféyre demourant à Paris, la somme de 3334 livres 12 sols tournois, à luy ordonnée par Messieurs de la Ville, pour avoir refait le don qui fut présenté au roy par ladicte Ville, et iceluy augmenté oultre ce qui en avoit esté fait auparavant ; c'est assavoir : avoir refaict et remis les coulonnes qui estoient torses et autres droites, y avoir mis les devises dudict seigneur ; fait la soubsbasse en laquelle estoient figuré les quatres batailles dont le roy a eu victoire pendant les guerres civiles, assavoir : l'une à Dreux, l'autre à Sainct-Denys, l'autre à Coignac, l'autre à Moncontour ; refaict aussi les daulphins de la grandeur et haulteur qu'il a esté advisé, et faict quatre rois sur les plafonds, en quoy il auroit

(1) Première série, t. VIII, p. 367.

employé soixante et onze marcs trois onces trois gros d'argent vermeil doré, à raison de quinze escus le marc. Lequel présent, estant dedans son estuy, fut porté au logis du roy en son palais, le ... jour de mars 1571; auquel lieu, en sa chambre, en la présence de maistre François Imbert et J. Quentin, notaires au Chastellet, le prévost des marchants, accompagné desdits eschevins et dudict procureur du roy et plusieurs autres grands seigneurs et gentilshommes, le présenta audict seigneur, luy disant : « Sire, voicy un petit présent que « vos bons cytoyens de vostre bonne ville de Paris vous présentent « par moy. Nous savons bien qu'il n'est tel qu'il vous appartient, mais « nous vous supplions, en récompense, de recevoir noz bonnes vo- « lontez et affection que nous vous portons et porterons-nous à vostre « postérité, avec l'obéissance qui vous est due. » Auquel prévost des marchants ledict seigneur feist réponce qu'il remercioit sa bonne Ville et les cytoyens d'icelle du présent qu'il recevoit d'aussi bonne volonté qu'il savoit que l'on luy portoit en sadicte ville, et qu'il le trouvoit très-beau, et qu'il les prioit de continuer toujours l'affection et obéissance comme l'on avoit faict jusqu'à ce jour. Ce faict, il commanda de le serrer.

« A Marc-Antoine Marguonne, la somme de 40 livres, pour avoir vacqué durant un an à escripre les devises et dictons en grec, latin et françois, pour lesdictes entrées.

« A Olivier Coderc, graveur en pierre demourant à Paris, la somme de 45 livres tournois, pour avoir faict l'impression de trois feuillets de livre de l'entrée du roy, chacune feuille portant treize escus, lesquelles il falloit refaire pour avoir trouvé que l'ordre d'aucuns seigneurs et dames n'avoit pas esté bien observé, mesme pour avoir mis la royne devant la royne mère ; et aussi avoir fourny quarante-huit desdicts libvres, desquels il y avoit quarante en blanc à douze sols pièce, qui furent baillez à régler, laver, dorer et relier, pour donner tant au roy, à la royne, Messieurs ses pères, que autres princes et seigneurs, et huict reliés en parchemin commun, aussi donnez à autres personnages.

« A Claude de Picques, relieur du roy, la somme de 25 livres tournois, pour avoir relié en vélin et doré vingt libvres de l'entrée du roy.

« A maistre Pierre de Ronssard, aulmosnier du roy, la somme de 270 livres tournois, à luy ordonné par Messieurs de la Ville sur les intentions, devises et inscriptions qu'il a faictes pour les entrées du roy et de la royne.

« A Amadis Jamyn, poëte, la somme de 27 livres tournois, à luy ordonnée pour ses peines et sallaires qu'il a faict par ordonnance dudict sieur Ronssard pour servir ausdictes entrées.

« A maistre Jehan de Dorat, poëte du roy, la somme de 29 livres tournois, à luy ordonnée pour avoir faict tous les carmes grecs et latins mis tant ès portiques, théâtres, arcs triomphants, que colosses qui ont esté dressés, et avoir faict partie des inventions, mesmes l'ordonnance de six figures de sucre qui furent présentées à la collation de la royne.

« Somme de la despence faicte ès entrée du roy et de la royne, 49223 livres 14 sols 9 deniers. »

DOUET D'ARCQ.

NOTE

SUR

LA FORMATION DU MÉDAILLIER DU MUSÉE DE LIMOGES.

La numismatique trouve à Limoges des éléments d'étude toujours renouvelés. Le sol de cette ville, si souvent remué depuis les Gaulois jusqu'à nos jours, a dû recevoir dans son sein de nombreux trésors de médailles, puisqu'il en reparaît tant au jour, d'intervalles en intervalles.

Sans remonter aux Gaulois et aux Romains, nous nous bornerons à rappeler que la ville de Limoges ayant été détruite par Alaric, par Théodebert, par Pepin le Bref, deux fois par les Normands, par la reine épouse de Richard Cœur de Lion et par le prince Noir Édouard de Galles, la *ville du Château*, la ville actuelle ayant été démantelée par Guillaume, duc d'Aquitaine, par Henry II, roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion et le vicomte Guy, Limoges, dis-je, a dû ensevelir sous ses décombres des monnaies de ses oppresseurs comme celles de ses défenseurs ; les incendies fréquents auxquels elle a été exposée ont dû faire enfouir également des monnaies de métaux plus ou moins précieux ; d'un autre côté , dans les âges de foi, la réputation de son patron, saint Martial, ayant attiré dans ses murs des papes, des rois français et étrangers, de puissants seigneurs et autres pèlerins, qui y laissaient des marques de leur munificence, il n'est pas étonnant qu'on y ait recueilli, à chaque mouvement de terrain, des deniers de toutes les époques, d'évêques, de barons de diverses provinces et souverainetés; aussi les amis de la science ont-ils trouvé à satisfaire leur goût par des découvertes presque quotidiennes. M. de l'Épine, subdélégué de M. Turgot, intendant, avait pu former un médaillier contenant mille deux cent soixante pièces d'argent et près de mille six cents bronzes, d'après une note écrite de sa main sur un exemplaire de *Vaillant*; quantité qui dut s'augmenter encore. Cette précieuse collection fut dispersée à sa mort; les pièces les plus rares furent envoyées à Paris; et lorsque, après un demi-siècle, je fis l'acquisition de M. Juge Saint-Martin du meuble qui l'avait contenue, il n'y restait qu'un millier de médailles ou de monnaies modernes.

Grâce à l'abondance des pièces romaines en circulation à Limoges parmi les sous, je pus joindre cinq ou six cents grands et moyens bronzes aux trois cents que donnèrent les fouilles faites dans les ruines du palais proconsulaire pour la construction des casernes. Je fis des recherches chez les héritiers du trésor de six cents monnaies gauloises ou consulaires d'argent, découvert en 1811 près de Compreignac (1); je parvins à en recueillir près de la moitié échappée aux prodigalités de M. E. Martin, qui les donnait par poignées comme des bonbons à ses visiteurs; cinquante monnaies gauloises furent trouvées à Bénévent-en-Marche; les fouilles faites au bord de la Vienne, soit pour la construction du Pont-Neuf, soit pour l'établissement du gazomètre; les réparations du pavé des rues, l'édification de la salle de spectacle sur l'emplacement de la basilique de Saint-Martial, me donnèrent les moyens de reconstituer un médaillier de cinq mille pièces, y compris les doubles. Ce médaillier a été cédé au musée de Limoges, et sera bientôt complétement étiqueté.

Une description abrégée de ce qui avait été trouvé jusqu'à l'année 1830 fut adressée par moi à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui voulut bien me décerner une médaille d'or.

Le médaillier du musée de Limoges, à la fondation duquel j'ai ainsi coopéré, ne peut que s'accroître de plus en plus par les soins que je ne cesserai d'y apporter. Il manque dans les suites peu de têtes impériales; c'est, sans contredit, une des collections les plus complètes de la province.

Parmi les raretés qu'on n'a pu acquérir, on doit citer les suivantes: Moyen bronze inédit, trouvé aux jardins de *Duratius* (2), de la fabrication monétaire du temps de Valentinien; la tête, qui rappelle celles de *Magnence* et de *Décence*, est tournée à droite, sans couronne; on lit autour la légende, ou plutôt les lettres NOVVNNCH...ATISISVAVG.. Revers, un guerrier tenant un labarum de la main gauche et une victoire de la droite, la légende FELICITAZ. FIPVNICI.. (*felicitas reipublicæ*) à l'exergue TRZ.; dans le champ, un *gamma*; c'est une médaille frappée par quelque atelier barbare.

Un denier d'argent mérovingien coupé en carré et indéchiffrable; d'un côté, une flamme entourée de lettres mutilées; de l'autre, une

(1) Lieu ancien où l'on a battu monnaie. On a découvert récemment un très-beau tiers de sol d'or mérovingien avec la légende CONPRINIACO et les lettres LE, indice de la cité de Limoges. Voy. Longpérier, *Notice des monnaies franç. de la collection Rousseau*, page 81, n° 186.

(2) Voy. la *Revue Archéologique*, deuxième année, page 593.

croix grecque avec deux points dans ses angles supérieurs .EBV, qui ne forment aucun sens ; un amateur le croit *anglo-saxon*.

Un denier d'argent portant, d'un côté, GOFREDVS.CO; de l'autre, REX.AQVITANIE. Cette monnaie, d'un *Geoffroi*, roi d'Aquitaine, inconnu dans l'histoire (3), attend une explication.

Un denier d'argent, sur lequel on lit, d'un côté HVGVO..BRVNNI, et de l'autre, COMES. ENGVOL., qui diffère des autres monnaies de ce comte de la Marche et d'Angoulême (4) par les V des mots : *huguo*, qui s'écrivait à cette époque VGO, et *enguol*, qui s'écrivait *engol*. Cette version rapproche beaucoup la légende de l'idiome patois.

Une pièce d'argent plus moderne est digne d'être mentionnée; elle est composée de deux plaques minces et soudées l'une à l'autre; d'un côté, une triple tête, dont une de gauche à droite est cornue; de sa bouche sort une langue en forme de flèche; au-dessus du front sont les initiales I.C. (Jean Calvin); cette tête coiffe comme d'un bonnet de docteur un visage, de la bouche duquel sort le mot *mensonge* en lettres à rebours, qui se trouvent à l'endroit pour une troisième tête coiffée d'un grand chapeau dont un serpent fait la bordure; la légende circulaire porte ces mots : *Haud agnoscuntur tales prima fronte*. Le revers présente, dans un écusson de forme bizarre, un arbre épineux, et pour légende : *A fructu cognoscitur arbor*, dont les mots sont séparés par de petites rosaces. Cette pièce paraît satirique et frappée en haine des protestants. Des trois figures, une serait celle de *Calvin*, une autre celle de *Luther*.

On pourrait dire quelque chose des méreaux de la cathédrale et de Saint-Michel-des-Lions, dont il a été recueilli six types différents; cinq sont uniques, même dans le pays.

En résumé les médailles gauloises s'y rencontrent souvent : on connaît un *Sedulix* (Sedulius) (5), *Durat* (Duratius), *Litavicus*, etc. Les monnaies consulaires d'argent abondent aussi; on en connaît plus de trois cents; en fait de monnaies impériales latines d'or, on a découvert dix-huit à vingt pièces d'*Auguste* sous le pavé de la rue Saint-Esprit, ou plus loin; une de *Tibère*, deux de *Néron*, de *Vespasien*, de *Domitien*, plusieurs de *Trajan* (6), un *Hadrien*, un *Ælius*, un

(3) Voy. ci-après une note sur cette monnaie.

(4) Hugues, dit *le Brun* (1249-1260).

(5) Voy. *Revue Archéologique*, t. III, p. 56, la note relative à la monnaie attribuée à tort à ce personnage.

(6) Entre autres une avec le revers : *Profectio Augusti*; cinq figures.

Marc-Aurèle, plusieurs *Faustine*, un *Macrin* avec le revers *Liberalitas* à cinq figures; *Tetricus jeune*, revers *Pietas*, *Valentinien Ier*, *Eugenius*, *Honorius*, *Libius Severus*, de deux modules, *Anastase*, *Justin* et *Justinien*, quinaires d'or. Les impériales d'argent sont moins communes; parmi les raretés, *Caligula*, revers d'*Agrippine*, tient le premier rang, *Drusus*, *Hadrien*, *Antonin*, *Diadumenien*, revers rares.

Mais les grands, moyens et petits bronzes sont d'une extrême abondance, surtout dans les règnes d'Antonin le Pieux et de Marc-Aurèle, avec des revers reconnus rares; le moyen bronze de l'autel des Victoires d'Auguste et de Tibère sont au nombre de plus de soixante; ils ont été retirés des fondations du palais proconsulaire; les deniers d'argent anglo-saxons, les triens d'or mérovingiens, aux types de Limoges, Uzerche et autres villes et bourgs de la province sont nombreux. Les deniers de la dynastie carolingienne s'y rencontrent fréquemment, mais surtout des *Eudes*, avec la légende : *Lemovicas civis*, dont on connaît, à Limoges, vingt à trente exemplaires en argent ou en cuivre, avec des légendes plus ou moins barbares (7). Les monnaies anglo-françaises en or et argent, celles du prince Noir Édouard de Galles et de son fils, Richard de Bordeaux, sont les plus abondantes. Enfin, la quantité et la variété de toutes les médailles et monnaies sont extraordinaires; malgré tous mes soins et mon zèle je n'ai pu suffire à acquérir beaucoup de pièces, que j'ai vues avec regret aller enrichir les musées de Guéret, Tulle, Poitiers, Tours, etc. au détriment de celui de Limoges.

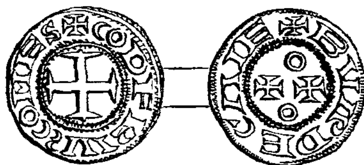
MAURICE ARDANT.

(7) On frappait à Limoges des deniers et des oboles au type d'Eudes longtemps encore après la mort de ce roi. Voy. Longpérier, *Notice de la collection Rousseau*, page 198.

Voici une lettre de M. Adrien de Longpérier, imprimée en janvier 1843, et relative au denier portant d'un côté GOFREDVS. CO autour d'une croix, et de l'autre AQVITANIE avec le mot REX dans le champ.

« Un numismatiste, en vous communiquant dernièrement la description d'un précieux denier, frappé en Aquitaine par un comte Geoffroi, faisait un appel à la sagacité des rédacteurs de la *Revue Numismatique* et semblait attendre de leur part la solution du problème qu'il avait étudié vainement. S'il ne fallait que du savoir et du zèle pour expliquer les monuments des temps anciens, personne assurément n'eût été plus en état que votre correspondant de donner une attribution satisfaisante à la monnaie qu'il possède; mais il est de ces heureux hasards qui servent mieux dans une recherche que la science la plus profonde, et c'est de cette façon que je me crois autorisé à émettre une opinion dans cette circonstance. Il y a

quelques mois, je reçus de M. Faure, amateur qui forme à Villefranche un riche cabinet de médailles, la communication d'un denier qui porte d'un côté la légende GODFRIDVS COMES autour d'une croix, et de l'autre BVRDEGALE avec un type composé de deux croix et de deux annelets, précisément comme sur la monnaie de



Louis VI frappée à Mantes. Cette monnaie se comprend facilement puisqu'on sait que Bordeaux était le siége d'un comte qui gouvernait la ville d'une manière à peu près indépendante, quoiqu'il relevât des ducs de Gascogne. Les historiens de Bordeaux avouent qu'ils n'ont pu rétablir la liste des comtes de Bordeaux, et que les noms mêmes de ces seigneurs, à l'exception d'un Ama qui fit une donation au monastère de Soulac, leur sont inconnus. En 1070, Gui Geofroi, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dépouilla Bernard d'Armagnac du duché de Gascogne et de la comté de Bordeaux. Dès 1044, ce prince, soutenu par Geofroi, comte d'Anjou et par sa mère Agnès, s'était fait concéder des terres en Gascogne. Je pense que Gui Geofroi a voulu constater l'autorité qu'il exerçait sur la comté de Bordeaux, en frappant monnaie dans cette ville avec le seul titre de comte. Quant à la monnaie à la légende: GOFREDVS CO — AQVITANIE, je crois qu'elle est un peu postérieure à celle que je viens d'indiquer. Le titre de comte y subsiste; mais au lieu du nom de Bordeaux, on y voit figurer celui du duché de Guienne que possédait aussi le fils d'Agnès. C'est qu'alors, par la réunion de toutes les provinces que j'ai énumérées plus haut, Bordeaux se trouvait la capitale d'un immense domaine que représente le mot AQUITANIA. Le mot *rex*, écrit dans le champ, ne fait pas partie de la légende; la raison en est qu'il n'est pas tracé en ligne comme sur les deniers des rois Robert, Henri Ier, Philippe Ier et Louis VI, mais que les trois lettres qui le composent sont semées irrégulièrement et ont même perdu un peu de leur forme primitive : l'allongement de l'R, la nature de l'X qui occupe un espace considérable, et n'est plus, en quelque sorte, qu'une grande croix, font bien vite apercevoir qu'il n'y a là qu'un de ces types locaux, comme ceux que Lelewel a reconnus sur les deniers de Toulouse, de Bourbon, de Nevers, etc. Ce mot REX était copié des monnaies des rois d'Aquitaine; on le conservait traditionnellement sans y voir autre chose qu'une combinaison de lignes à laquelle l'œil était accoutumé. »

M. Anatole Barthélemy, qui n'a connu certainement ni cette lettre de M. de Longpérier, ni le denier de M. M. Ardant, a publié en juin 1847, dans la *Revue Numismatique*, un denier avec les légendes GODFRIDVS COMES-BVRDEGALE qu'il attribue à Geofroi-Martel, comte d'Anjou (1034-37). L'époque à laquelle vivait ce seigneur paraîtra un peu ancienne pour autoriser cette attribution, si l'on songe que la monnaie de Mantes, dont il a été parlé plus haut, a dû être fabriquée par Louis VI entre 1123 et 1137.

Les deniers de Geofroi, qui ont appartenu à MM. Ardant et Faure, acquis par M. Rousseau, sont passés aujourd'hui, avec la collection tout entière de ce dernier, dans le médaillier de la Bibliothèque nationale.

EXAMEN

D'UNE BULLE DE BERTRAND DE BAUX, PRINCE D'ORANGE,

PRÉCÉDÉ DE

QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'USAGE DES SCEAUX DE PLOMB.

Un auteur anglais, cité par du Cange, avait avancé que l'usage de sceller en plomb n'avait pas eu cours chez les prélats en deçà des Alpes (1). L'erreur était manifeste ; elle fut relevée par Polycarpe Leyser (2), puis par les Bénédictins (3) ; ce qui n'a pas empêché Lemoine de la reproduire ensuite dans sa *Diplomatique pratique* (4).

Les savants auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* observent, à cette occasion, que les sceaux de plomb ont été extrêmement rares dans le nord de la France ; mais que, « aux XIII[e] et XIV[e] siècles, dans la France méridionale, les seigneurs particuliers faisaient sceller en plomb leurs contrats (5). » Ce fait, énoncé d'une manière trop générale, a besoin d'être expliqué et précisé.

Et d'abord les exemples cités dans les ouvrages et les empreintes conservées dans les dépôts d'archives ou dans les collections attestent que les prélats se sont servis de plomb plus souvent et dans plus de pays que les seigneurs laïques (6). D'autre part, la cire n'a jamais

(1) « Scribit Bromptonus, p. 1458, non solere cisalpinos præsules vel primates « scriptis suis authenticis bullas plumbeas apponere, sed cereas. » (Voy. du Cange, *Gloss.* verbo *Bulla plumbea*)

(2) Polycarpi Leyser *Commentatio de contrasigillis medii ævi.* Helmstadii, 1726, in-4°, p. 15. — Les Bénédictins donnent par erreur à Leyser le prénom de Christophe.

(3) *Nouv. tr. de Diplom.*, 1750, t. IV, p. 26.

(4) *Dipl. prat. ou traité de l'arrangement des Archives*, etc., 1765, in-4°, p. 73.

(5) *Nouv. tr. de Diplom.*, t. IV, p. 26, 29 et 30.

(6) Les Bénédictins rapportent un passage des actes du second concile de Châlon-sur-Saône, tenu en 813, qui ordonne de sceller en plomb les lettres canoniques des évêques ; ils mentionnent ensuite les bulles des évêques de Nîmes et des archevêques de Lyon des XIII[e] et XIV[e] siècles (*ibid.*, p. 26 et 27). Je peux y

cessé d'être employée de préférence sur la rive droite du Rhône, tandis que sur la rive gauche les empreintes métalliques dominaient. Il faut donc dire, pour plus d'exactitude, que l'emploi des sceaux de plomb n'a été ordinaire en France que dans les provinces du sud-est, situées entre le Rhône et les Alpes et qui faisaient partie de l'empire; ce qui montre bien que la coutume venait de l'Italie, où elle avait été empruntée à la chancellerie romaine. Voilà pourquoi elle a persisté si longtemps dans le comtat Venaissin, qui fut soumis à la domination pontificale depuis le XIII[e] siècle jusqu'en 1792. L'usage de la cire, au contraire, prévalut peu à peu dans le Dauphiné, réuni de bonne heure à la France, et dans la Provence, à cause de l'influence étrangère de la maison d'Anjou.

Les anciennes chartes des seigneurs Adhémars, acquises depuis peu par la Bibliothèque nationale, n'offrent qu'un seul sceau en cire, et il est suspendu à un acte passé à Montpellier (1); les autres sont en plomb (2). On sait que la famille Adhémar était originaire du bas Dauphiné, où elle avait ses principaux fiefs. Les comtes de Toulouse scellaient aussi en plomb les actes qui concernaient leur marquisat de Provence, et en cire dans leurs autres domaines qui s'étendaient de l'autre côté du Rhône (3). De même les rois de France de la troi-

joindre, pour les avoir vues moi-même, celles des évêques de Montpellier, de Viviers, de Saint-Paul-trois-Châteaux, d'Orange, d'Avignon, etc. On connaît aussi plusieurs bulles de plomb d'abbés de monastères (Mabillon, *de re Diplom.*, p. 133), et j'ai publié dans ce recueil celle du prieuré de Saint-Martin de Bollène, t. II, p. 659 et suiv.

(1) C'est une transaction qui eut lieu vers 1300 entre les consuls de Montpellier et Géraud Adhémar, seigneur de Montélimart. L'acte était scellé de deux sceaux; mais il ne reste plus qu'un fragment en cire de l'un d'eux, peut-être celui des consuls de Montpellier, lequel est annoncé en ces termes : « Presentes litteras predicto « nobili tradimus sigillo nostro pendenti *cereo* communitas. » Les archives de la maison de Grignan contiennent, il est vrai, d'autres sceaux de cire, mais ils sont attachés à des actes où les Adhémars n'interviennent pas comme parties agissantes, par exemple, à des chartes émanées des comtes de Provence de la maison d'Anjou.

(2) Plusieurs de ces bulles tiennent encore au parchemin; d'autres en ont été détachées, mais on en trouve la mention expresse dans les formules finales. Un acte, entre autres, de l'an 1495, se termine ainsi : « Bullaque plombea ipsius ma- « gnifici domini *more solito* bullari feci in fidem, etc.» Les Adhémars ont continué à sceller en plomb au moins jusqu'en 1528 (*Archives de la maison de Grignan*), et il paraît qu'ils avaient commencé dès la fin du XI[e] siècle. Voy. Pithon-Curt, *Hist. de la Noblesse du comtat Venaissin*, t. IV, p. 19 et 20, et la très-ancienne bulle de Géraud Adhémar, publiée dans la *Revue Archéologique*, t. II, p. 650 et suiv.

(3) Dom Vaissète, *Hist. de Languedoc*, t. III, p. 605 et pr. col. 142. — Les Bénédictins ont rapporté l'observation de dom Vaissète; mais, loin d'en tirer la conséquence naturelle, ils disent qu'en Languedoc les plus anciens sceaux pendants au bas des diplômes furent en plomb. Ils en donnent pour preuve celui de Raymond

sième race, dont les Bénédictins n'ont connu, disent-ils, aucun sceau de plomb (1), se sont servis de ce métal par exception, pour sceller des actes relatifs à la ville d'Avignon lorsqu'ils la possédaient en pariage avec les comtes de Provence. J'en ai pour preuve une bulle originale de plomb, entièrement inédite, portant d'un côté le nom de Philippe, roi de France, et de l'autre celui de Charles, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier (2).

On voit que l'axiome juridique *Locus regit actum* a reçu plus d'une fois son application en matière de sceaux. Je pourrais multiplier les exemples; mais ceux-là suffisent pour justifier la distinction que j'ai établie ci-dessus, touchant les provinces de la France méridionale, où les sceaux de plomb ont été d'un fréquent usage.

Après avoir discuté aussi brièvement que possible ce point de doctrine, qui n'est pas sans importance en diplomatique, j'arrive à l'objet principal de cet article.

Les princes d'Orange, suivant l'usage des pays qui entouraient leur petit État, ont toujours scellé en plomb, et leurs bulles sont fort connues. Deux ont été publiées par dom Vaissète dans son *Histoire de Languedoc* : l'une est de Guillaume IV de Baux, et l'autre probablement de Guillaume VI (3). Valbonnais, historien de Dauphiné, en a fait graver une troisième de Raymond Ier ou Raymond II (4). Enfin

de Saint-Gilles, comte de Toulouse, attaché à une charte de 1088, en faveur de l'abbaye de Saint-André d'Avignon. L'exemple ne pouvait être plus mal choisi ; car ce monastère dépendait du comtat Venaissin, comme le remarque l'historien de Languedoc, t. V, p. 680.

(1) *Nouv. traité de Diplom.*, t. IV, p 29.

(2) Je me propose de faire connaître cette intéressante bulle, que je dois à la bienveillante amitié de M. Requien, directeur du musée Calvet d'Avignon.

(3) En voici une courte description d'après les dessins gravés dans l'*Hist. de Lang*, t. V, pl. VI, n° 65 et pl. V, n° 68.

✠ : S. W. DE. BAVCIO. PRINCIPIS. AVRASICE :

Dans le champ un cornet lié et lambrequiné.

℟. Un chevalier armé. La visière du heaume est levée. Le cheval n'a pas de housse. Le pourtour est sans légende.

✠ W. DE. BAVCIO. PRINCIPIS. AVRASICE.

Au milieu un cornet accompagné d'une étoile à huit rayons.

Le revers, s'il y en avait un, n'a pas été gravé, non plus que la bulle de Raymond, annoncée sous le n° 67 et qui est omise dans les planches (*ibid.*, p. 686). La date de l'année 1255 mise à côté de Guillaume de Baux se rapportait sans doute à Raymond, car il n'y avait alors aucun prince d'Orange du nom de Guillaume.

(4) *Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 385, et dernière planche n° 18 :

✠ S. R. DE BAVCIO PRINCIPIS AURASIE.

Un cornet dans le champ. — ℟. sans légende. Au milieu, un cavalier armé de toutes pièces.

M. Nogent-Saint-Laurens, avocat à Orange, en possède dans sa collection plusieurs autres, que je ne m'arrêterai pas à décrire, parce qu'elle n'ont rien de particulier ; une seule fait exception et mérite un examen attentif, à cause d'une formule que les princes d'Orange n'ont employée que cette fois peut-être et qu'on chercherait sans doute inutilement sur les sceaux des autres provinces de la France.

Le flan de cette bulle est assez mince relativement à son diamètre, qui approche de cinq centimètres. Le champ du côté droit est occupé par un grand cornet, lié, enguiché, virolé et orné de deux flocs pendants. On lit autour, entre grènetis ✠ S : B' DOMINI : BREVIS : AVRASICE : c'est-à-dire *Sigillum Bertrandi domini*, etc. Au revers : PRINCEPS AVRASICE. Dans le champ paraît un cavalier armé, la tête enfermée dans un heaume de forme quadrangulaire, tenant d'une main son bouclier qui lui couvre la partie supérieure du corps, et de l'autre main, rejetée en arrière, brandissant une longue épée, qui traverse le premier grènetis. Il est assis sur un cheval lancé au galop et dont les pieds de derrière pénètrent le mot *Princeps*, en séparant l'E du P. Sur le bouclier, ainsi que sur la housse qui recouvre la croupe du cheval, on distingue un cornet pareil à celui qu'on voit au côté droit.

Ce cornet n'entrait pas dans les armes particulières de la maison de Baux, dont l'écu était de gueules, à l'étoile à seize rayons d'argent. Toutefois, en prenant possession d'Orange, elle avait à peu près abandonné sa marque distinctive pour prendre le cornet, en mémoire de l'illustre paladin de Charlemagne, Guillaume au Cornet, qui passait pour le fondateur de la principauté. De même, suivant la remarque de Valbonnais (1), la seconde race des dauphins avait quitté ses armes de Bourgogne pour prendre celles des anciens dauphins, comtes d'Albon. Le cornet est répandu à profusion sur tous les sceaux et les monnaies (2) des princes des différentes familles qui se sont succédé à Orange, et il fait encore partie aujourd'hui des armoiries de la ville, avec des oranges pour armes parlantes. C'est à peine si les seigneurs de Baux ont parfois fait figurer à côté du cornet l'étoile qui rappelait leur fabuleuse origine (3).

(1) T. I, p. 385.

(2) Voy. dom Vaissète et Valbonnais, *loc. cit.*; La Pise, *Hist. d'Orange*, in-fol. p. 71 ; et le mémoire de M. Duchalais sur les *Monnaies des princes d'Orange* dans la *Revue Numismatique*, année 1844, p. 41-63 et 97-113.

(3) Les Baux avaient la prétention de descendre de l'un des rois Mages qui, guidés par une étoile, allèrent adorer l'enfant Jésus à Bethléem.

Je reviens à ce qui fait l'intérêt particulier de la bulle : c'est la légende *Sigillum Bertrandi, domini brevis Aurasicæ*. Prenant le mot *brevis* pour un adjectif, j'avais été d'abord tenté de voir là un usufruitier ou un tuteur qui possédait à titre précaire jusqu'à la majorité de son pupille, en un mot un seigneur temporaire ; mais je me rappelai bientôt avoir vu l'expression *breve* employée substantivement dans des documents contemporains, relatifs à des lieux voisins d'Orange. Ainsi un polyptyque manuscrit du comtat Venaissin, rédigé en 1253 pour Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse(1), nous apprend que la cité de Vaison était divisée en deux portions : l'une appelée *breve episcopi*, parce qu'elle appartenait à l'évêque, et l'autre *breve comitis*, qui dépendait du comte de Toulouse (2). On voit par le même manuscrit qu'il y avait à Aubignan le bref de Giraud Corbeau et le bref des frères Giraud et Ricoux de Pernes (3) ; qu'à Vedène, l'une des moitiés de la seigneurie se nommait le bref des Raynouards, du nom sans doute de ses anciens possesseurs, car il appartenait alors à un nommé Bérenger, fils de Guillaume Geoffroy. L'autre moitié était possédée par cinq ou six autres seigneurs (4).

Du Cange a connu cette acception du mot *breve*, qu'il note comme particulière aux Provençaux : tous les exemples qu'il cite appartiennent, en effet, au comtat Venaissin ou à la Provence. D'après lui, *breve*, serait synonyme de *dominium*, seigneurie, et tirerait cette signification du bref, ou rôle sommaire des droits seigneuriaux, qui avait cours dans un fief (5). Cependant les textes où ce mot est employé ont rapport à des seigneuries partagées entre différents maîtres, et l'on ne voit nulle part qu'un fief entier soit nommé

(1) Ce précieux manuscrit appartient à M. Alexandre de Guillaumon, propriétaire à Sérignan (Vaucluse).

(2) « Juridictionem autem omnem, mixtum et merum imperium in civilibus et « criminalibus questionibus in parte illa civitatis Vasionensis que *breve episcopi* « appellatur . . Porro in parte altera que *breve domini comitis* appellatur.... »

(3) « Giraudus Corvus habet et longo tempore habuit et antecessores ipsius semper habuerunt medietatem tocius juridictionis dicte ville, scilicet in parte illa que « vocatur *breve domini Giraudi Corvi* . . Giraudus de Paternis et Ricavus, frater « ejus, milites de Albanano, confessi fuerunt... quod ipsi habent medietatem ville « de Albanano. . Item, confessi fuerunt dicti fratres quod dictus dominus comes « habet in medietate dicte ville de Albanano, que medietas vocatur *breve* dicti « *Ricavi et Giraudi*, fratrum, albergum... »

(4) De rebus quas habet (Berengarius), vel habere debet in *brevi Raynoardo-* « *rum*, etc. » D'autres seigneurs déclarent « quod ipsi habent medietatem dominii « et dominationis et tocius juridictionis castri seu ville de Vedena, etc. »

(5) « Breve, apud Provinciales, dicitur regio, seu potius dominium, *seigneurie*, « districtus in quo breve domini currit. » (Du Cange, *Gloss.* verbo *Breve*, 9.)

breve. L'opinion de du Cange paraît devoir être modifiée en ce point que *breve* désigne non une seigneurie, mais seulement une portion de seigneurie (1). Il y a plus; un coseigneur qui aurait possédé sa portion par indivis, comme c'était l'ordinaire, n'aurait pu s'appeler *dominus brevis*, il fallait que sa portion fût déterminée, qu'il y eût partage réel, c'est-à-dire fractionnement ou *abrégement* de fief, selon l'expression consacrée dans le langage féodal, expression qui rappelle naturellement celle de *breve*. Les exemples fournis par le polyptyque du comtat Venaissin sont très-explicites à cet égard et ne laissent aucun doute sur le sens du mot *breve;* ceux que donne du Cange, loin d'avoir rien de contradictoire, peuvent tous s'interpréter de la même façon. En résumé, le *dominus brevis* est donc le seigneur d'un démembrement de fief.

Il reste à examiner si l'histoire locale vient à l'appui de cette interprétation. La bulle de Bertrand, prince d'Orange, est certainement postérieure aux trois autres publiées par dom Vaissète et Valbonnais (2). La manière dont le cheval et le cornet sont traités dénotent un certain progrès de l'art; le style général et les détails du type conviennent très-bien à la fin du XIII[e] siècle, ou au commencement du XIV[e]. Mais il est nécessaire de reprendre les faits historiques d'un peu plus haut, pour mieux faire comprendre dans quelles conditions se trouvait alors la principauté d'Orange.

Vers la fin du XII[e] siècle, elle était partagée en deux moitiés : l'une avait été donnée, à défaut d'héritiers, aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem par Tiburge II pour un quart, et par Raimbaud III, son neveu, pour l'autre quart; Tiburge III, veuve d'Adhémar de Murviel, en se remariant avec Bertrand I de Baux, avait porté la seconde moitié dans la maison des Baux, qui devait par sa puissance donner un nouvel éclat à la principauté (3).

Depuis lors les actes passés à Orange étaient datés du règne des princes et de celui des commandeurs de l'Hôpital de cette ville. On y joignait quelquefois le nom de l'empereur d'Allemagne, de

(1) Les Bénedictins, dans leurs additions au *Glossaire*, l'ont compris comme nous et ont rectifié l'opinion de du Cange en ces termes : « ☞ Erat autem illud dominium veluti portio seu pars jurisdictionis communis, uni dominorum speciatim « concessa, in quo solus ipse jurisdictionem exercebat suam, nulla aliorum simul « dominorum habita ratione. »

(2) Voy. *supra*, p. 688, notes 3 et 4. Ces bulles étaient suspendues à des actes de 1210, 1253 et 1255 ?

(3) Voy. l'*Histoire d'Orange* de La Pise, in-fol., celle du père Bonaventure, in-4°, et l'*Art de vérifier les Dates*.

qui relevait la principauté. Bouche, dans son *Histoire de Provence*, mentionne plusieurs de ces chartes, « avec des scels, dit-il, les uns d'argent, les autres de plomb, ayant d'un côté les armes du prince et de l'autre celles du commandeur de l'Hôpital » (1). Rien de semblable n'existe aujourd'hui dans les archives de la maison commune d'Orange, auxquelles Bouche renvoie. Il est vrai que cet historien écrivait à une époque où la majeure partie des titres de la principauté n'avait pas encore été transportée en Hollande, et il serait possible que des princes qui prenaient la qualification orgueilleuse de roi d'Arles, se fussent quelquefois permis de sceller en argent, quand leur suzerain scellait en or. C'est un fait à vérifier. Il serait plus important pour notre sujet de savoir si les sceaux mixtes aux armes du prince et du commandeur ne contenaient pas la mention des brefs de la seigneurie d'Orange, qu'on trouve dans une charte du comte de Provence, rapportée par Dupuy (2). En attendant qu'on découvre une de ces empreintes, nous sommes obligé de nous en tenir à notre bulle.

Parmi les descendants médiats de Bertrand de Baux, on trouve deux princes du même nom que lui : Bertrand II échangea, en 1289, sa portion d'Orange contre la seigneurie de Courthéson (3), que possédait Bertrand III, son cousin ou son oncle à la mode de Bretagne. Le premier mourut dans la terre sainte, en 1300, et le second parvint à réunir sur sa tête toute la seigneurie d'Orange en se faisant céder par Charles II, roi de Sicile et comte de Provence, la portion qui avait appartenu aux chevaliers de l'Hôpital. Notre bulle est nécessairement antérieure à cette réunion, qui eut lieu le 22 mars 1308; mais il serait impossible d'affirmer qu'elle doit être attribuée à Bertrand II plutôt qu'à Bertrand III, qui ont possédé l'un et l'autre des portions d'Orange vers la même époque. Il n'y a pas non plus de raisons suffisantes pour décider si le bref d'Orange, dont Bertrand était seigneur, doit s'entendre de la moitié de la ville elle-même, ou de la seigneurie de Courthéson, qui n'était qu'un démembrement de la principauté. Cette dernière hypothèse semble cependant

(1) *Hist. de Provence*, in-fol., t. I, p. 880. On y lit en marge : « Archives de la maison commune à Orange. »

(2) Dans l'analyse de l'acte par lequel Charles II, roi de Sicile, remit à Bertrand de Baux la part de la principauté qu'il avait acquise des Hospitaliers, Dupuy rapporte que ce prince fut investi de ladite principauté « avec les briefs et domaine « de la ville d'Aurenge ». *Traitez touchant les droits du roi*, in-fol., p. 421.

(3) Petite ville dont le territoire touche celui d'Orange.

préférable : il est naturel de penser que le seigneur de Courthéson, quel qu'il fût, ait eu la prétention de se faire appeler, sur son sceau, seigneur en partie de la principauté d'Orange, pour attester qu'il possédait une fraction de ce fief. Lors de l'échange de la seigneurie de Courthéson, il avait bien été convenu entre les deux princes qu'elle relèverait d'Orange, et depuis, en 1293, que la principauté ne serait plus partagée, qu'il ne pourrait y avoir désormais qu'un seul prince; mais, en dépit de ces conventions, les seigneurs de Courthéson n'oublièrent rien pour rester indépendants; ils entrèrent en lutte avec leur suzerain, lui dénièrent l'hommage, et les débats soulevés à l'occasion de la juridiction supérieure sur leurs domaines ne cessèrent que longtemps après, à la mort de Catherine, dame de Courthéson, qui laissa sa seigneurie à Raymond IV, prince d'Orange (1).

Il est si vrai que les seigneurs de Courthéson regardaient leur fief comme partie intégrante de la principauté dont il avait été détaché par un partage de famille, qu'ils ne renoncèrent point au privilége de battre monnaie, octroyé par l'empereur d'Allemagne à leur aïeul Bertrand I, prince d'Orange. Il en reste pour preuve deux pièces du XIVe siècle, que M. Duchalais considère avec raison comme le produit d'une alliance monétaire entre Raymond IV et Catherine de Baux (2). Cette dernière, au lieu de se qualifier dame de Courthéson, y prend le surnom d'Orange, *de Auraica*, bien qu'elle fût de la famille de Baux, et qu'elle n'eût aucun droit sur la ville d'Orange.

Ainsi la légende *dominus brevis Aurasice*, inscrite sur la bulle de Bertrand, serait plus qu'un titre de vanité, ce serait encore un acte d'indépendance, une sorte de protestation contre la suprématie que le seigneur d'Orange voulait exercer sur son parent.

En admettant l'hypothèse contraire, celle où Bertrand de Baux

(1) Depuis cette époque la terre de Courthéson fut inséparablement unie à la principauté d'Orange. Voy. La Pise, *Hist. d'Orange*, p. 82, 84 et 85.

(2) Ces deux pièces, figurées par Tobiesen Duby (pl. XXVI, n° 1, et suppl. pl. VII, n° 2), ne sont connues que par les dessins de Saint-Vincens et de Boze. Elles présentent d'un côté le nom de Raymond de Baux, prince d'Orange, et de l'autre la légende : KATERINA DE AURAICA, diversement altérée et qui était une énigme pour les numismatistes. M. Duchalais l'a restituée, en prouvant qu'elle ne pouvait se rapporter qu'à Catherine, dame de Courthéson, et il a eu d'autant plus de mérite à trouver cette attribution qu'il ignorait les raisons sur lesquelles les seigneurs de Courthéson pouvaient fonder leur prétention au privilége monétaire. Voy. le mémoire ci-dessus cité sur les *Monnaies des princes d'Orange*.

se déclarerait seigneur en partie de la ville d'Orange seulement, il faut convenir qu'il aurait voulu être exact aux dépens de son amour-propre, lorsque l'usage ne lui imposait point cet acte d'humilité. Dans aucun pays, notamment à Orange, où la seigneurie a été divisée pendant plus d'un siècle, les coseigneurs n'ont fait difficulté de prendre sur leurs sceaux et leurs monnaies, la qualité de seigneur pure et simple. Voilà sans doute pourquoi les expressions *dominus brevis* sont inusitées.

AUGUSTIN DELOYE.

SUR UN DES NOMS DE L'ADONIS

DE L'ILE DE CYPRE.

On sait que les habitants de Cypre, qui appartenaient à la même race que les Phéniciens, avaient comme ceux-ci le culte de Baal-Adonis et de Baaltis-Astarté. La première de ces divinités recevait des Cypriotes différents noms ou surnoms, de même que chez les Hébreux le dieu Jéhovah était appelé tour à tour : שדי, *schaddaï*, le tout-puissant, אדון, *Adon*, le seigneur, אלהים, *Elohim*, le fort, עתיק יומין, *Athik Iomin*, l'ancien des jours, etc. Parmi ces noms il en est un qui n'a point été remarqué et que M. Movers a passé sous silence dans son savant ouvrage sur les Phéniciens. C'est le nom de Γαύας. Le scholiaste de Lycophron (1) nous dit que ce nom était celui d'Adonis chez les Cypriotes, lequel Adonis était, suivant quelques-uns, fils de Cinyras et avait engendré avec Aphrodite le difforme Priape. L'étymologie de ce nom doit être cherchée dans les langues sémitiques, famille à laquelle appartenait certainement le dialecte parlé à Cypre. Or en hébreu גוח ou גיח, *Goah*, signifie *produire, enfanter*. Ce sens convient parfaitement à la divinité qui avait été mise en rapport par les Grecs avec Priape et qui présidait, comme toutes les divinités solaires de la Phénicie, à la génération. Peut-être ce nom de l'Adonis de Cypre, dieu solaire dont les Grecs avaient connu de bonne heure la légende mythique, par leurs relations fréquentes avec les Cypriotes, a-t-il donné naissance au surnom de Ἑῷος, que recevait Apollon (2), et qui fut appliqué à l'Orient et à l'Aurore, Ἕως (3). L'*esprit rude* a pu prendre la place du *ghimel*, lettre légèrement aspirée qui sera tombée en passant chez les Grecs. C'est encore à la même origine qu'on peut rattacher le nom de Ἀῶ que les anciens Doriens donnaient, suivant Hesychius, au soleil (4) et celui

(1) Lycophron. *Alexand.* v. 83. Scholiast. ad. h. v. p. 92 ed. Potter.
(2) Apollon. *Argonaut.* II, v. 686, 700.
(3) Hesych. s. v. Cf. Movers, *Die Phœnizier*, t. I, p. 239 sq.
(4) Hesych. s. v. Not. Albert. ad h. l.

de Ἠοίης par lequel Panyasis le Cyclique désigne Adonis. Toutefois nous ne présentons cette étymologie qu'avec une extrême réserve; mais un rapprochement qui nous paraît plus digne d'attention, c'est le rapport qu'il y a entre l'Apollon Sauroctone et notre Γαύας. Ce nom de כח ou גח qui nous paraît être l'étymologie du nom de l'Adonis cypriote, était aussi celui d'un lézard (5). L'idée de rapprocher le soleil d'un reptile n'était point étrangère à ces contrées d'où le culte d'Esculape, le dieu-serpent qui n'était qu'une forme du dieu Aschmoun, adoré à Éges en Cilicie avait été apporté en Grèce. D'un autre côté le mot גח, signifie aussi *couler*, en latin *erupit*, *prorupit*, et se disait des fleuves; ce qui nous explique comment un fleuve avait pu recevoir en Phénicie le nom d'Adonis. Puisqu'un des surnoms de ce dieu considéré comme le producteur des êtres, exprimait par un rapprochement que tout le monde saisira, l'idée d'écoulement.

Ces différents faits nous font admettre que Adonis, sous le nom de Gauas, était une personnification de l'émission séminale, représentée chez les Grecs par l'ithyphallique Priape et qu'il avait pour symbole le lézard *Gauas*, qui devint en Mysie l'attribut de l'Apollon Sauroctone.

ALFRED MAURY.

(5) *Levitic.* XI, 30. Voy. Bochart, *Hieros.*, II, p. 1069.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Le Collége de France et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ont procédé dernièrement au choix d'un candidat pour la chaire d'archéologie vacante par la mort de M. Letronne. Au Collége de France, notre collaborateur, M. Ch. Lenormant, a réuni une majorité de quatorze suffrages, et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il a obtenu l'unanimité des voix. Par suite de cette double présentation, et sur un rapport du Ministre de l'instruction publique, M. le Président de la République, par arrêté du 5 février 1849, a nommé M. Ch. Lenormant, professeur d'archéologie au Collége de France.

— Nous publions avec plaisir une rectification que nous adresse M. Dusommerard, au sujet d'une note sur le Musée de l'hôtel de Cluny, que contenait notre dernier numéro. Nous insérons cette rectification avec d'autant plus d'empressement, qu'elle nous explique certaines mutilations qu'ont éprouvées quelques-uns des objets trouvés dans les fouilles exécutées au parvis Notre-Dame et sur d'autres points de Paris, et nous rassure sur le classement de divers monuments, que nous avions trouvé mal placés.

A M. A. LELEUX, ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

« Monsieur, une note publiée dans la *Revue Archéologique* du 15 janvier annonce que plusieurs fragments antiques ont subi des dégradations au Musée des Thermes et de l'hôtel Cluny.

« Il y a là une erreur qu'il importe de rectifier. Les dégradations signalées par la *Revue Archéologique* sont antérieures à l'entrée de ces fragments au Musée, et ont pu être faites soit dans les travaux de terrassement, soit dans le transport de ces objets au Musée. Ces débris de monuments sont aujourd'hui en l'état de conservation dans lequel ils m'ont été remis par les ingénieurs de la ville, et depuis ce temps ils n'ont pas souffert le moindre dommage.

« Quant au classement des monuments d'architecture et de sculpture placés dans les Thermes, il va sans dire qu'il est essentiellement

provisoire, et qu'un classement définitif sera adopté aussitôt que de nouvelles galeries pourront s'ouvrir à l'hôtel Cluny pour renfermer les fragments disposés aujourd'hui dans la grande salle du palais romain.

« Agréez, Monsieur, etc. »

— M. Geunebault nous prie d'insérer la lettre suivante, adressée à M. le rapporteur de la Société archéologique de Cambden, à Cambridge :

« Monsieur, l'on vient de me communiquer, il y a peu de jours seulement, le savant recueil, intitulé : *The ecclesio logist*, etc., que publie votre Société, et j'y trouve, dans le VIIe volume de la deuxième série, un travail que je regrette d'avoir connu si tard, pour en faire mon profit. C'est un rapport ou un compte rendu de mon *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*... Tout en vous remerciant, Monsieur, des encouragements très-honorables que vous voulez bien donner à mon modeste livre, permettez-moi de vous soumettre quelques observations par la voie de la *Revue Archéologique*. Vous me signalez quelques erreurs et des omissions : pour les erreurs, je vous remercie de celles que vous m'indiquez, et je ferai mon possible pour les corriger, dans les *Suppléments* de mon Dictionnaire, auxquels je travaille sans relâche depuis sa publication en 1843. Car, ainsi que je le dis à la fin de mon deuxième volume, je ne ferai jamais d'autre édition de mon livre, mais je me corrigerai et comblerai les lacunes par des suppléments, servant à améliorer mon premier travail et le compléter. Quant aux omissions, que vous me reprochez et qui portent principalement sur l'Angleterre, vous avez raison, Monsieur; mais pouvais-je tout dire, tout indiquer pour un seul pays si riche en monuments de tous les genres et de toutes les époques? Pouvais-je, dans un Dictionnaire comme le mien, donner des détails que comporterait à peine un ouvrage spécial, un guide des monuments de l'Angleterre?

« Cependant il me semble, Monsieur, que l'Angleterre est assez largement traitée dans mon Dictionnaire, où je ne devais et ne pouvais donner que des spécimens des diverses époques. A l'article ANGLETERRE, j'indique plus de cinquante ouvrages, tant sur l'histoire que sur les monuments de ce royaume. Ces ouvrages renferment plus de six cents planches de monuments de tous genres, sans compter toutes les indications d'une foule d'églises, de palais, de tours, de colléges, etc. Et

d'ailleurs le *Monasticum anglicanum*, les ouvrages de Britton, de Mackensie, de Blore, de Byrne, de Carter, Harne, Lekeux, Beverell, de Stothard, Strutt, de John Tophame, la magnifique publication, *Monumenta vetusta Magnæ Britanniæ*, l'*Archeologia*, etc., que je cite si souvent, offrent des vues de presque tous les monuments de votre riche pays, et peuvent satisfaire aux recherches les plus étendues. Du reste, Monsieur, si mes suppléments peuvent paraître, vous verrez que j'ai fait tous mes efforts pour profiter des reproches ou des conseils que l'on a bien voulu me donner. Depuis que mon travail a subi la terrible épreuve de la publication (lui qui n'était originairement fait que pour rester dans l'obscurité de mon cabinet), je me suis bien aperçu, mais trop tard, que j'avais entrepris, sans le savoir, un travail au-dessus des forces d'un seul homme, comme on me l'a déjà dit... Mais le mal est fait, il faut tâcher d'y remédier en attendant qu'une main plus habile et une plume plus exercée que la mienne refasse tout l'édifice. On ne m'enlèvera pas cependant l'honneur de l'avoir entrepris, et je crains bien qu'il ne se trouve jamais de travailleur qui ose le refaire, tant il faut de temps et de persévérance dans un pareil labeur.

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

— Le Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny s'est enrichi depuis quelque temps d'un certain nombre d'objets remarquables du moyen âge et de la renaissance. — Nous citerons d'abord un beau rétable en ivoire sculpté, à figures, provenant de la Chartreuse de Dijon, et connu sous le nom d'*Oratoire des duchesses de Bourgogne*. Ces oratoires étaient au nombre de deux ; le premier, représentant la Vie de saint Jean-Baptiste, faisait depuis longtemps partie de la collection Dusommerard. Celui que le Musée vient d'acquérir a pour sujet la vie et la passion du Christ, et n'est pas moins précieux par la richesse de sa décoration que par sa belle conservation. On lit dans les registres de l'ancienne Chartreuse de Dijon, à l'occasion de ces deux oratoires :

Comptes d'Amiot Arnaut, de 1392 à 1393. « Payé 500 livres à Berthelot Héliot, varlet de chambre du duc (Philippe le Hardi), pour deux grant tableaux d'ivoire à ymaiges, dont l'un d'iceulx est la Passion de Notre Seigneur et l'autre la Vie de monsieur saint Jean-Baptiste, qui les a vendus pour les Chartreux..... »

L'hôtel de Cluny a fait également de nombreuses acquisitions à la

vente de M. Piot et dans les collections de M. d'Henneville. Les premières consistent surtout en faïences des fabriques italiennes, à reflets métalliques, et en verreries de Venise richement enrichies de peintures d'après Raphaël; les secondes se composent de poteries et de faïences des fabriques françaises, d'instruments de musique du XVIIe siècle, et d'un certain nombre d'objets du même genre en usage au XVIe et au XVIIe siècle. Une grande partie de ces objets sont déjà exposés dans les galeries de l'hôtel Cluny.

— Le dimanche 4 février a eu lieu au château de Vaux, près Meulan, la vente d'un grand bas-relief de Luca della Robbia, rapporté de Florence en 1835 par M. Marochetti. Ce bas-relief est des plus remarquables ; il a près de deux mètres de diamètre. Le sujet principal, l'adoration du Christ, est entouré d'une double bordure d'anges et de guirlandes. C'est une des plus vastes compositions en faïence qui aient été rapportées d'Italie jusqu'à ce jour.

Ce magnifique bas-relief, acheté par M. Dusommerard, pour le Musée de l'hôtel de Cluny, vient d'arriver et sera prochainement exposé.

— M. Panofka nous écrit pour réclamer contre l'assertion de M. E. Vinet, qui, dans son article sur le vase d'Actéon (*Revue Archéologique*, t. V, p. 460), attribuait à un autre savant une *large part* dans le texte érudit du *Musée Pourtalès*, publié sous le nom seul du célèbre archéologue de Berlin.

Personne au monde, et M. Vinet moins que personne, n'a et ne peut avoir l'intention de contester à M. Panofka l'entière propriété d'un ouvrage qui porte son nom et qu'il déclare *avoir composé seul, indépendamment de toute coopération*. Nous sommes certains que personne aussi, après une déclaration aussi explicite, n'élèvera de prétention à la moindre part dans le texte du *Musée Pourtalès*.

Nous nous étonnons seulement qu'un savant si riche de son propre fonds, et qui a donné les preuves les moins contestables de l'originalité de ses idées, puisse croire sa réputation scientifique le moins du monde intéressée dans une question comme celle que M. Vinet a incidemment soulevée.

Nous connaissons au moins des érudits tout prêts à reconnaître tout ce qu'ils doivent aux bons conseils et aux communications amicales de M. Panofka.

ÉTUDES

SUR

LES ANCIENNES NOTATIONS MUSICALES DE L'EUROPE.

« C'est en y pensant toujours que Newton parvint à saisir les lois immuables qui régissent l'univers. »
(M. de SAULCY, *Lettre sur le texte démotique du décret de Rosette.*)

« La traduction des neumes en notation moderne offre, selon nous, des difficultés telles, qu'on aura toujours la plus grande peine à les résoudre d'une manière complétement satisfaisante. »
(M. de COUSSEMAKER.)

SOMMAIRE. — Introduction. — De l'espèce de notation dont il s'agit dans ce travail. — Monuments archéologiques des anciennes notations. — Travaux des modernes sur ces notations. — Du nom de l'antique sémiologie musicale de l'Europe. — Coup-d'œil sur la nature intime du système. — De l'origine des *Neumes*. — Conséquences de cette origine. — Des principales périodes historiques de la notation en neumes. — Y avait-il des ornements mélodiques dans les anciens chants de l'Europe? — Ces ornements étaient-ils exprimés par la notation? — Analyse critique de la traduction, par M. Fétis, d'un chant du XI[e] siècle, intitulé : *Les Vierges folles*. — Réfutation d'une autre erreur de M. Fétis, relative à la notation des agréments mélodiques de l'ancien système musical. — Conclusion.

PREMIER ARTICLE.

Les anciennes notations musicales de l'Europe sont, pour la science, un impénétrable mystère : moins heureuses que les hiéroglyphes, elles n'ont pas encore leur Champollion.

Pourquoi ne le dirais-je pas ici? Longtemps j'ai cru qu'il était impossible d'arriver actuellement à l'intelligence de ces notations; mais, depuis lors et au moment où je m'y attendais le moins, mes travaux ont abouti au résultat le plus heureux et le plus imprévu : j'ai découvert, du moins je le pense, la clef de ces énigmes qui semblaient, jusqu'ici, défier les efforts des musiciens archéologues.

J'ai annoncé ailleurs que cette découverte serait exposée complétement dans un *Mémoire* destiné à l'Institut. Je tiendrai parole, si Dieu m'accorde les loisirs nécessaires pour mener à bonne fin une

entreprise aussi grande. En attendant, il est bon que je fasse connaître quelques-unes des difficultés qu'il m'a fallu vaincre : l'art y trouvera peut-être son profit, et j'espère même que mes paroles seront une espèce de garantie de la solidité de mes promesses.

C'est dans ce but que je vais présenter, sous la forme d'*Études*, une analyse critique de ce qui a été fait jusqu'à présent sur la sémiologie musicale des premières époques de l'Europe chrétienne.

Je crois que ce préambule suffit ; j'entre donc en matière.

§ I.

De l'espèce de notation qui fait le sujet de cet article.

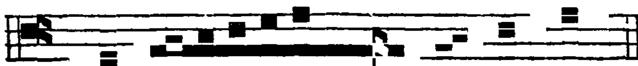
Il ne s'agira, dans les *Études* suivantes, que des origines de notre sémiologie musicale actuelle.

Les notations que j'exclus de mon travail, sont :

1° La notation alphabétique dont Boèce s'est servi, au V[e] siècle, pour expliquer celle des Grecs (*De Musicâ*, lib. IV, cap. XIV). Les lettres *boétiennes* étaient au nombre de quinze, savoir :

a b c d e f g h i k l m n o p.

Elles correspondaient aux notes suivantes :



2° La notation vulgairement appelée *grégorienne*, offrant une échelle mélodique semblable à celle de Boèce, mais impliquant l'idée de l'octave et représentée de cette manière :

A B C D E F G a b c d e f g [aa].

Guy d'Arezzo dit, au commencement du XI[e] siècle, que les *modernes* avaient fait précéder d'un Γ la première lettre de cette échelle : « In primis ponatur Γ græcum à modernis adjunctum. » (*Microlog.*, cap. II.)

Le même auteur représentait par vingt et une lettres l'échelle générale des sons, tandis que saint Odon, abbé de Cluny, qui vivait à

la même époque, n'en admettait que seize (*Notice bibliogr. sur Guy d'Arezzo*, par M. Bottée de Toulmon, brochure in-8°).

3° La notation d'Hucbald, moine du diocèse de Tournay, au commencement du Xe siècle. Elle était composée de dix-huit caractères que je crois *runiques*. L'échelle musicale de ce religieux avait donc trois notes de plus que celle de Boèce; l'une de ces trois notes, s'ajoutant au grave, formait un *sol* comme le gamma dont parle Guy d'Arezzo, et les deux autres se rejetaient à l'aigu.

Les lettres d'Hucbald étaient basées, par la disposition de leur forme calligraphique, sur le principe du *tétrachorde* grec. (Voy. le *Mémoire sur Hucbald*, par M. de Coussemaker, Paris, in-4°, 1841; Forkel, *Allgemeine geschichte der Musik*, Leipsick, in-4°, 1788, t. I, p. 343; Gerbert, *Scriptores eccles. de Musicâ*, t. I, p. 103-229 et 253.) [Voy. planche 107, n° 1.]

4° La notation d'Hermann, surnommé *Contract*, mort vers 1055. Dans ce système :

E	signifiait	unisson;
S	—	seconde mineure ou demi-ton;
T	—	seconde majeure ou ton;
TS	—	tierce mineure ou ton et demi;
TT	—	tierce majeure ou deux tons;
D	—	*diatessaron* ou quarte;
Δ	—	*diapente* ou quinte;
ΔS	—	sixte mineure;
ΔT	—	sixte majeure;
ΔD	—	octave.

Les lettres précédentes, sans *points*, indiquaient des intervalles ascendants; avec *points*, des intervalles *descendants* (Gerbert, *Scriptores*, t. II, p. 149 et 259).

Toutes ces notations et quelques autres du même genre que je pourrais citer encore, n'offrent pas la moindre difficulté de lecture. L'influence qu'elles ont exercée sur la sémiologie de l'art actuel se réduit à fort peu de chose, puisqu'on leur doit uniquement la formation de nos *clefs* musicales (Voyez, entre autres, le *Mémoire* de M. de Coussemaker).

En général, les notations précédentes offrent les phénomènes historiques que voici :

I. Celle de Boèce nous a été conservée dans deux ou trois monu-

ments. L'office propre de saint Thuriave, écrit au IXe siècle, et l'antiphonaire de Montpellier, découvert récemment par M. Danjou, sont notés dans ce système. Les lettres boétiennes y servent de contrôle à une autre notation que je définirai plus loin et qui lui est superposée.

II. Les lettres, dites *grégoriennes*, se rencontrent en foule dans tous les traités didactiques du moyen âge. Les exemples de musique y sont presque toujours écrits avec ces lettres.

III. La notation d'Hucbald ne paraît pas être sortie de l'école de cet habile musicien. Sans les ouvrages de l'inventeur et une citation d'Hermann Contract, nous n'en posséderions aucun monument.

IV. Les signes alphabétiques d'Hermann Contract lui-même ont eu fort peu de partisans : Jean Cotton, musicographe du XIe siècle, est le seul qui en ait parlé (*Joannis Cottonis musica*, cap. XXI, apud Gerberti *Scriptores*, t. II, p. 259).

Mais, en revanche, les bibliothèques publiques de l'Europe sont remplies de manuscrits précieux qui ont vu le jour du VIIe au XIIIe siècle, et dans lesquels on trouve une notation d'une physionomie fort étrange. A l'aspect des signes qui la composent, on est frappé d'étonnement et l'on se perd en conjectures. Ce sont des points, des crochets, des traits penchés ou perpendiculaires, des flexures calligraphiques qui semblent se trouver pêle-mêle et sans ordre au-dessus d'un texte. Or, ces points sont devenus des losanges ou des rhomboïdes ; les traits ont pris plus tard la forme de notes carrées avec queues ; les crochets et les flexures ont fait place aux ligatures musicales du moyen âge. Ainsi transformés peu à peu, ces éléments sémiologiques ont produit la notation définitive du plain-chant; celle-ci a donné naissance d'abord à la notation noire de la musique mesurée, puis à la notation blanche, et enfin à celle qui est en usage aujourd'hui [Voy. planche 107, n° 2.]

On concevra sans peine le haut intérêt qui se rattache à l'étude de ces notations, considérées depuis les temps les plus anciens jusqu'à l'époque où elles se bifurquent en deux systèmes parfaitement intelligibles : celui du plain-chant actuel et la notation noire de la musique proprement dite.

Il ne peut plus maintenant y avoir de doute sur l'objet immédiat de cet article : j'aurai uniquement en vue l'écriture musicale non alphabétique qui a eu cours en Europe jusqu'à l'établissement des deux systèmes dont il vient d'être fait mention. C'est même dans ce

sens restreint qu'il faut comprendre l'expression de *notations anciennes*, que je vais souvent employer sans aucun déterminatif.

§ II.

Coup d'œil sur les monuments qui nous ont conservé les notations anciennes.

Ces monuments se divisent en trois classes :

La première est d'une richesse prodigieuse : elle renferme tous les manuscrits liturgiques, tels qu'antiphonaires, graduels, rituels, responsaires, pontificaux, missels, hymnaires, psautiers, etc.

La seconde se compose des monuments de musique mondaine ; ceux-ci sont excessivement peu nombreux et se trouvent dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, sous les numéros 1118 et 1154 de l'ancien fonds latin. Ces manuscrits nous offrent un chant guerrier composé en latin par Angelbert sur la bataille de Fontenai, l'an 842, — une lamentation sur la mort de Charles-le-Chauve, — les complaintes de l'abbé Hugues et de Lazare, et plusieurs chansons fort curieuses ; l'écriture et la notation de ces morceaux appartiennent aux IXe et Xe siècles (Fétis, *Biographie des musiciens*, t. I, p. CLXXIV et CLXXV).

La troisième classe ne contient qu'un tableau didactique, expressément composé, au moyen âge, pour l'explication des signes de l'écriture musicale. On possède deux versions de ce tableau, l'une écrite au Xe siècle, l'autre au XIIIe. Le fac-simile de la première version a été publié par Gerbert (*De Cantu*, t. II, pl. x, n° 2), et reproduit par Forkel et M. de Coussemaker (*Allg. Gesch. der Musik*, t. II, pl. III, fig. 9 ; — *Mém. sur Hucbald*, pl. XII). [Voy. planche 108]. La seconde version a été éditée pour la première fois par M. Danjou (*Revue de musique religieuse*, année 1847), mais d'une manière fort inexacte. En effet, au lieu de copier scrupuleusement le manuscrit n° 1346, fonds palatin de la Bibliothèque du Vatican, M. Danjou s'est ingénié à le faire servir de base à un système qui est faux, à l'augmenter et à l'accompagner d'explications inacceptables. Il m'est impossible d'entrer ici dans les détails qui prouveraient évidemment le tort de cet écrivain ; tout cela sera soigneusement établi dans le *Mémoire* que je prépare pour l'Institut. Aujourd'hui, je n'ai qu'un seul but en appréciant ainsi le travail de M. Danjou : c'est de mettre les érudits en garde contre toute tendance conjecturale dans une matière aussi grave.

Quoi qu'il en soit, les deux tableaux ne s'accordent ni sur le nombre des signes, ni sur leurs noms. Il ne pouvait en être autrement : la notation, en se modifiant d'âge en âge, a subi des changements considérables qui échappent à celui qui n'a pas étudié la marche générale de l'art.

Si l'espace me le permettait, je donnerais ici la liste des principaux monuments de la première classe, avec l'indication des bibliothèques publiques et particulières où ils se trouvent. Mais comme ce travail exigerait à lui seul plusieurs articles fort étendus, je suis forcé de renvoyer le lecteur aux *Origines du plain-chant*, travail que M. Fétis a publié dans la *Revue* de M. Danjou (année 1846, p. 85-94). On y rencontre de nombreux renseignements bibliographiques qui sont cependant loin d'être toujours complets ou toujours exacts.

Je finirai cette *Étude* par une remarque importante. La notation des manuscrits liturgiques ayant été pendant longtemps parfaitement conforme à celle de la musique profane, c'est à cette source qu'il faut puiser de préférence pour arriver à un résultat certain. Avec les monuments de la liturgie, le contrôle et la vérification peuvent s'opérer sur des milliers de versions qui reproduisent, à travers les siècles, le même texte et la même mélodie. Il est vrai que ce texte et cette mélodie, loin d'être identiques dans la forme, ne sont pas toujours semblables dans le fond ; mais, malgré cela, on y découvre une foule de passages d'une ressemblance complète : grâce à eux, l'érudit peut procéder du connu à l'inconnu.

§ III.

Des travaux qui ont été entrepris dans les temps modernes sur les notations primitives de l'Europe.

Le savant Michel Prætorius est le plus ancien auteur connu qui se soit occupé de cette partie de l'art musical ; il publia, en 1614, dans son *Syntagma musicum*, quelques exemples de nos vieilles notations, en déclarant toutefois qu'il est impossible de les traduire.

Dom Jumilhac, dans son fameux ouvrage sur *La science et la pratique du plain-chant* (in-4°, Paris, 1673), se contenta pareillement de donner plusieurs spécimens curieux de ces notations, mais sans essayer de les expliquer.

Le premier qui ait tenté cette tâche difficile fut Jean-André Jussow, dans une thèse qu'il soutint à l'université de Helmstadt, et qui

parut sous ce titre : *De cantoribus ecclesiæ veteris et novi Testamenti* (1708). On y chercherait en vain l'ombre d'une explication sérieuse.

Nicolas Staphorst ne fut pas plus heureux dans le troisième volume de son *Histoire de l'église de Hambourg*.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, un archiviste éminent de l'Allemagne, Jean-Ludolf Walther, fit graver un livre qui est devenu fort rare, et qui a pour titre : *Lexicon diplomaticon..... cum præfatione Joannis Davidis Koeleri* (Gottingæ, in-fol., 1745-47). On y remarque l'explication de quelques signes de la notation musicale des XI[e], XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles. La Bibliothèque nationale de Paris possède un exemplaire de ce précieux lexique (in-fol. Z 201, 4); mais ce qui a rapport à la notation en a été enlevé. Quelque regrettable que soit cette perte, elle n'est pas heureusement irréparable, car tout ce que Walther a publié sur la notation se trouve dans le tome deuxième de l'*Allgemeine Geschichte der Musik* de Forkel (p. 348 et planches 1-5), et dans l'ouvrage de Hawkins (*A general History of Music*, t. III, p. 43-53). La reproduction de Forkel est préférable sous tous les rapports. Si j'insiste sur ces détails, c'est que Walther, malgré ses énormes erreurs ou ses traductions arbitraires, offre quelques traits de lumière qui ne doivent pas être négligés par les archéologues.

Plus tard, c'est-à-dire en 1757, le P. Jean-Baptiste Martini, franciscain de Bologne, essaya d'expliquer deux ou trois passages d'anciennes notations. Homme d'un prodigieux savoir, nul plus que lui ne connaissait les monuments de la musique du moyen âge. Walther avait entrevu la division des signes de l'ancienne écriture musicale en deux classes : les signes simples ou notes isolées, et les signes composés ou ligatures. Martini fit faire un nouveau pas à la science, en donnant la traduction, non pas de quelques signes sans contexte, mais de fragments véritables où l'œil aperçoit une idée d'ensemble, et qui permettent le contrôle de la comparaison. Les essais du docte Franciscain sont d'ailleurs assez heureux. On les trouvera dans le premier volume de sa *Storia della Musica* (p. 184). Seulement, il est à regretter que Martini n'ait point osé aborder l'ancienne notation sans portée musicale, la seule qui offre une lecture difficile.

Cependant, personne n'avait encore songé à établir l'explication des notations primitives de l'Europe sur des principes méthodiques et réels. Cette initiative appartient à M. Fétis, auteur de nombreux ouvrages et directeur du Conservatoire de musique de Bruxelles depuis

1832. Il y a quarante ans que ce savant homme s'occupe des origines de la sémiologie musicale de l'Europe, *objet d'effroi*, dit-il, *pour tous ceux qui ont essayé de se livrer à son étude* (Revue de M. Danjou, année 1845, p. 278). Mais a-t-il réussi? ses longs travaux ont-ils enfin créé la science des anciennes notations? Je ne le crois pas; j'affirme même que les efforts de M. Fétis, si persévérants qu'ils aient été, ont peu produit dans le sens positif de l'expression. Je l'ai prouvé ailleurs (1), et je n'ai point à revenir ici sur ce jugement. La suite de mes travaux montrera, je l'espère, que mon honorable antagoniste a fourvoyé complétement l'érudition dans tout ce qui a rapport aux vieilles sémiologies musicales de l'Europe. Il faut que je sois bien sûr de mon fait, on en conviendra, pour engager mon avenir au triomphe de cette thèse périlleuse, lorsque rien ne m'y oblige.

Quoi qu'il en soit, il restera toujours à M. Fétis l'honneur d'avoir ravivé, de nos jours, l'importante question des notations anciennes, et de lui avoir même donné des proportions qu'elle n'aurait peut-être pas sans lui.

Voici ce que le docte écrivain a publié sur cette matière :

1° *Notation de la musique au moyen âge*, dans le premier volume de la *Biographie universelle des musiciens* (p. CLX-CLXVI);

2° *Préface historique* d'une dissertation *inédite* sur les notations musicales du moyen âge (*Revue* de M. Danjou, année 1845, p. 266-279);

3° *Sur la notation musicale dont s'est servi saint Grégoire le Grand pour le chant de son Antiphonaire* (Gazette musicale, année 1844, p. 205-208, 213-216, 221-223);

4° La traduction de deux morceaux liturgiques, l'un du Xe, l'autre du XIIe siècle (*Revue* de M. Danjou, année 1846, p. 225-237);

5° La traduction d'un mystère du XIe siècle, *le Chant des Vierges folles* (*Ibid.*, année 1847, p. 329).

L'influence exercée par M. Fétis sur ces sortes d'études nous a valu plusieurs écrits ou plusieurs tentatives que je ne veux pas oublier. Je citerai, entre autres, l'*Histoire de la musique de l'Europe occidentale*, en allemand, par M. Kiesewetter, de Vienne, amateur très-distingué qui consacre sa fortune à recueillir les monuments les plus précieux de son art, — la belle collection de *fac-simile* des an-

(1) *Revue du monde catholique*, année 1847, *Études sur la musique religieuse*, articles 1, 2 et 3.

ciennes notations, malheureusement *inédite*, formée par M. Bottée de Toulmon, savant directeur de la bibliothèque du Conservatoire de musique, à Paris (1), — et le *Mémoire sur Hucbald*, par M. de Coussemaker, dans lequel on trouve beaucoup de spécimens fort intéressants de notre antique sémiologie musicale.

Les derniers travaux que je viens d'indiquer révèlent un phénomène en harmonie avec les tendances scientifiques de notre époque : les archéologues musiciens ont enfin compris qu'il faut, pour l'étude des anciennes notations, des recueils semblables à ceux qui ont été publiés sur les monuments littéraires de la vieille Égypte, par Champollion, Thomas Young, Lepsius, Prisse d'Avennes et le *Musée britannique*. Mais des entreprises de ce genre sont trop considérables et trop coûteuses, pour qu'elles puissent se passer du secours d'un gouvernement ami des beaux-arts.

§ IV.

Les anciennes notations du moyen âge avaient-elles un nom propre? Quel était ce nom?

Du Cange a dit, dans son *Glossaire*, que le moyen âge donnait le nom de *neumes* aux notes musicales, et qu'ainsi *neumer* était, à cette époque, synonyme de *noter* : — *Pneumæ in musica dicuntur notæ, quas musicales dicimus : unde* neumare, *est notas verbis musice decantandis superaddere* (t. V, p. 589).

Or, cette assertion de Du Cange a donné lieu à des dissentiments assez graves parmi les musiciens modernes.

MM. Kiesewetter, Bottée de Toulmon et de Coussemaker ont adopté purement et simplement l'opinion du célèbre lexicographe français.

M. Fétis, ici comme en beaucoup d'autres circonstances, a varié dans sa doctrine. Il a d'abord rejeté formellement l'expression de *neumes* appliquée à l'ancienne notation de l'Europe (*Gazette musicale*, 1844, p. 215; *Revue* de M. Danjou, 1845, p. 271). Et la raison qu'il en donne, c'est une définition de Gafori, didacticien mort en 1522 : — « Neuma, dit Gafori, est vocum seu notularum

(1) M. Bottée de Toulmon en a fait paraître quelques-uns dans son *Mémoire* sur les monuments qui doivent servir à l'histoire musicale du moyen âge. La nouvelle édition de *la Science du Plain-Chant*, par dom Jumilhac a reproduit cinq de ces *fac-simile*.

« unicâ respiratione congruè pronunciandarum aggregatio. » Donc, ajoute M. Fétis, la définition de Du Cange est inadmissible.

En 1846, cet écrivain donne l'épithète de *neumes* aux signes qui représentaient, au moyen âge, les ligatures ou réunions de plusieurs notes (*Revue* de M. Danjou, année 1846, p. 86-87). Sur quoi se base ce revirement partiel de doctrine? M. Fétis ne le dit nulle part; mais il est évident que la preuve de cette assertion se trouve dans un passage de Guillaume de Podio, prêtre espagnol, qui fit paraître à Valence, en 1495, un ouvrage très-rare aujourd'hui, sous le titre de *Commentarium musices*. Cet auteur est le seul que je connaisse qui soit favorable à M. Fétis ; il dit positivement : — *Notularum autem ligatarum acervos* neumam *musici appellare consueverunt* (lib. V, cap. XXXV, p. 46, *apud* Martini, *Storia della mus.*, t. I, p. 380).

Comme on le voit, M. Fétis ne s'appuie ou ne peut s'appuyer que sur des autorités du XVe et du XVIe siècle. Ceci n'est pas rationnel, car les définitions ont toujours pour but, dans les ouvrages pratiques, de déterminer le sens des mots à l'époque où l'écrivain les donne. L'expression de *neumes* a non-seulement changé de valeur, mais elle a même offert, pendant plusieurs siècles, des significations différentes et parallèles. Lichtenthal a exposé en quelques mots ces significations fort diverses dans son *Dizionario di Musica* (t. I, p. 65); Jean-Baptiste Martini (*loco citato*, p. 379-380) et Du Cange (*Glossarium*, t. V, p. 587-590) les ont mises en relief par une foule de citations curieuses auxquelles je renvoie, parce qu'on les chercherait vainement ailleurs. Mon but unique est de prouver ici, par des monuments auxquels personne n'a songé, la valeur intime du mot *neumes* considéré dans ses rapports avec les anciennes notations.

Or, je trouve, dans le *Prologue* rhythmé de l'*Antiphonaire* du célèbre moine Guy d'Arezzo, ces deux vers excessivement importants :

« Solis litteris notare optimum probavimus,
« Causâ verò breviandi neumæ solent fieri. »

Ainsi, au commencement du XIe siècle, époque où vivait Guy d'Arezzo, la notation musicale par lettres était regardée comme excellente; mais on avait coutume d'employer la notation par neumes, parce qu'elle était abréviative.

Suivant le même auteur, *neumer* était synonyme de *noter* (*Prologue* en prose de l'*Antiphonaire*, chap. 1er).

Et ailleurs il laisse échapper cette phrase, qui complète sa pensée : « Aliquando una syllaba unam vel plures habet neumas, « aliquando una neuma plures dividitur in syllabas. » (*Microl.*, chap. XV.)

Donc, en dernière analyse, le neume de notation n'était pas une ligature, puisqu'il pouvait fournir un chant à plusieurs syllabes, et que je défie M. Fétis de me montrer, dans aucun manuscrit, plusieurs syllabes qui appartiennent à une seule ligature neumatique; donc, le neume n'était pas non plus synonyme d'une note unique, par la raison toute simple qu'une seule note ne peut point s'appliquer à plusieurs syllabes du texte : et ici Du Cange et ses partisans n'ont pas été assez explicites; donc, le neume était incontestablement une réunion d'un certain nombre de signes placés tantôt sur une seule syllabe, tantôt sur plusieurs.

D'après cette dernière définition, qui est la seule vraie, un morceau de musique pouvait, à la rigueur, ne contenir qu'un seul neume.

Mais si le neume était une partie du chant et un membre de phrase mélodique, il avait à son tour des éléments constitutifs.

Quels étaient ces éléments? comment se nommaient-ils?

On les appelait *puncti*, points : « Quid est neoma? neoma sunt « puncti. Quanti puncti faciunt unam neomam? duo, vel tres, « vel quinque, etc. » (Manuscrit du XI[e] siècle, archives du Mont-Cassin, n° 439, cité par M. Danjou, *Revue*, année 1847, p. 261.) Dans le système des neumes, le *point* était donc l'expression calligraphique de chaque *son*, de chaque *voix*, de chaque *souffle*; c'était, à proprement parler et contrairement à l'opinion de Du Cange, la *note* des modernes, et c'est de là qu'est venu le mot *contrepoint*, qui s'est maintenu dans le vocabulaire musical.

Les points neumatiques se divisaient en deux catégories générales : les points simples ou n'exprimant qu'une note, et les points composés ou exprimant plusieurs notes.

Les points composés se subdivisaient, *selon moi* : 1° en ligatures proprement dites; les points y sont reliés entre eux par une liaison calligraphique; 2° en ligatures de position : les points y sont détachés et ne forment des groupes qu'en vertu d'une certaine position relative d'abaissement et de hauteur; 3° en ligatures mixtes, grâce à la combinaison des ligatures précédentes.

Les points simples ou isolés s'appelaient *punctus*, *virgula*, *pressus minor*, *pressus major*, etc.

Les ligatures avaient des noms fort singuliers, tels que *scandicus*, *salicus*, *climacus*, *torculus*, *porrectus*, *podatus*, *clinis*, et beaucoup d'autres qui ont varié selon les époques.

Le savant Gerbert assure qu'il était parvenu, après d'immenses recherches (*ingenti studio*), à expliquer ces noms étranges; mais un incendie ayant dévoré les documents qu'il avait amassés sur cette difficile matière, il ne se sentit point la force de se remettre à l'œuvre (*De Cantu et Musicâ*, t. II, p. 60). J'espère réparer bientôt cette regrettable lacune, et démontrer jusqu'à l'évidence la loi mystérieuse qui réglait sûrement les intonations neumatiques, avant l'invention de la portée musicale.

§ V.

Quelle est l'origine des *neumes?*

J'aborde ici une question de la plus haute gravité, et qui intéresse non-seulement la musique, mais encore la paléographie.

M. Fétis est le seul écrivain qui ait essayé d'y répondre. Avant de le réfuter, je vais faire connaître au lecteur le sentiment de ce savant homme.

Il part de la division générale des signes neumatiques, la seule qu'il ait connue. Après avoir constaté que les signes simples et les signes ligaturés sont les deux principes fondamentaux des anciennes notations, il ajoute : « Le premier de ces principes appartient à l'Occident, l'autre paraît avoir passé de l'Orient dans le Nord, à une époque très-antérieure à celle de l'invasion des peuples septentrionaux dans l'Europe méridionale. » (*Biographie*, tom. I, p. CLXIII.)

Dire exactement sur quoi repose cette double assertion de M. Fétis, serait une tentative d'autant plus difficile qu'elle embarrasserait probablement M. Fétis lui-même. Cet écrivain a cru reconnaître, dans les notations primitives de l'Europe, *les signes des anciens alphabets septentrionaux* (*Gazette musicale*, année 1844, p. 214), et ceux des caractères démotiques (*Biographie*, t. I, p. LXIX-LXXIII). Or, il est impossible, avec la meilleure volonté du monde, d'y voir rien qui ressemble aux lettres runiques ou égyptiennes. Et cette impossibilité devient un axiome géométrique, quand on sait que le *point* servait de base à toute notre ancienne écriture musicale. S'agissait-il d'exprimer une seule note? un simple *point* ou un *signe équivalent* désignait cette

note. Voulait-on représenter un groupe de plusieurs sons liés? Le signe calligraphique contenait autant de *points* qu'il y avait de sons groupés, et, dans les ligatures proprement dites, ces points étaient reliés entre eux par des traits de plume. Ajoutez à cet important aperçu, que les points *reliés* forment de véritables figures qu'il est facile de confondre avec des lettres alphabétiques, et l'on aura la cause de l'erreur de M. Fétis.

Je suis intimement persuadé que cette courte réfutation du système de l'érudit écrivain, sur l'origine des neumes ; est désormais un fait acquis à la science.

Mais, me dira-t-on, d'où viennent donc les *neumes*, d'où viennent les signes qui les constituent? Qu'est-ce qui a pu donner naissance à l'antique écriture musicale de nos pères?

Je vais essayer de le dire.

Et d'abord, j'ai besoin de rappeler ici que les neumes étaient une *notation abrégée :*

« Causâ verò breviandi neumæ solent fieri. »

En second lieu, la nature abréviative des neumes a valu le nom de *note* à chaque signe de l'écriture musicale, en vertu du principe qui faisait appeler *nota* toute manière d'abréger l'écriture ordinaire. C'est dans ce sens que le poëte Prudence a dit, au IVe siècle, en faisant l'éloge du martyr saint Cassien :

« Præfuerat studiis puerilibus, et grege multo
« Septus, magister litterarum sederat,
« Verba *notis brevibus* comprendere multa peritus,
« Raptimque punctis dicta præpetibus sequi. »

C'est dans ce sens encore que l'on dit *notes tironiennes* (notæ tironiani), parce que Tullius Tiro, affranchi de Cicéron, passe pour avoir fait de nombreuses additions aux onze cents *notes* ou signes tachygraphiques d'Ennius, et surtout pour avoir indiqué, le premier, la méthode la plus convenable de recueillir rapidement, avec ces signes, les discours publics.

Mais ce qui achève de démontrer une irrécusable identité d'origine entre les *notes* musicales et les *notes* calligraphiques ordinaires, c'est la fameuse expression *punctis præpetibus* dont se sert Prudence dans son éloge de saint Cassien, expression qui montre que l'idée du *point* servait de base à quelques systèmes de la tachygraphie primi-

tive de l'Europe, et qui s'harmonise parfaitement avec le principe fondamental des neumes.

Or, s'il est démontré, en paléographie, que la première pensée des notes abréviatives d'écriture est due à Xénophon, disciple de Socrate, il n'en est pas moins certain qu'Ennius et surtout Tiro en ont fait surgir un art vraiment romain. Au commencement du IIIe siècle, la méthode des *notes* possédait cinq mille signes d'un usage très-répandu dans l'Occident. On enseignait ce genre de calligraphie cursive dans les écoles publiques, et les évêques, disent les Bénédictins, avaient à leur service des écrivains habiles en tachygraphie. Sur quoi se fonderait-on, je le demande, pour exclure du système général de cette tachygraphie l'écriture abrégée de l'ancienne musique de l'Europe? Pourquoi recourir aux alphabets runiques et égyptiens, tandis que Rome nous offre un monument littéraire qui lui appartient, et dans lequel on trouve deux mots essentiels à la sémiologie musicale : celui de *note* et celui de *point?* Pourquoi invoquer enfin des origines qui n'expliquent rien, qui ne mènent à rien, que rien ne justifie, lorsqu'on a, dans l'histoire, un fait qui explique tout, les expressions comme les choses, la technologie comme la nature intime de l'art?

Il serait injuste de m'objecter le silence gardé, sur ce point, par les érudits; de ce que les paléographes dom Mabillon, dom Tassin, dom Toustain, dom Carpentier, Kopp et Natalis de Wailly n'ont pas soupçonné d'analogie entre l'écriture des neumes et la tachygraphie des anciens, que peut-on légitimement en conclure contre ma découverte? sinon que ces savants hommes avaient parfaitement raison, quand ils ont déclaré d'une manière positive que leurs immenses travaux, sur cette partie de la science, en révélaient à peine les premiers rudiments?

Je passe aux conséquences de ma découverte, et l'on va reconnaître qu'elles ne sont pas sans valeur.

1° Les neumes doivent leur origine à l'Occident seul.

2° Les Barbares n'ont pas pu importer dans nos contrées l'écriture des anciennes notations de l'Europe, puisque cette écriture repose sur un principe d'abréviation qui était connu, en Occident, bien avant leur invasion.

3° La division des notations anciennes en *lombarde* et en *saxonne*, imaginée par M. Fétis, est donc inadmissible.

4° Saint Grégoire a pu noter en neumes son fameux antiphonaire. Les difficultés historiques soulevées par M. Fétis contre cette possi-

bilité, n'ont donc rien de valable : les Lombards n'avaient pas de sémiologie musicale à enseigner à l'illustre pontife, et par conséquent il est fort inexact de dire que leurs conquêtes en Italie ne leur avaient pas permis d'y propager cet enseignement, à l'époque de la réforme du chant religieux par saint Grégoire.

5° Il y a plus : saint Grégoire a réellement employé les signes neumatiques et non les lettres de Boèce, ainsi que l'ont soutenu MM. Fétis et Danjou. Celui-ci a cru trouver (*Revue*, février 1848) une preuve irrécusable de son assertion dans ce passage de la chronique du moine d'Angoulême : « Adrianus papa dedit Carolo ma- « gno Theodorum et Benedictum doctissimos cantores qui à sancto « Gregorio eruditi fuerant, tribuitque antiphonarios sancti Gregorii, « quos ipse notaverat *notâ romanâ.* » Or, qu'était-ce que cette *nota romana?* sinon la *note,* c'est-à-dire la manière abréviative des points musicaux dont les *Romains* se servaient pour écrire leurs chants, en un mot, les neumes? Il est impossible de rejeter cette interprétation, sans tomber dans l'absurde. En effet, le moine ajoute que, grâce aux deux artistes grégoriens et aux copies de l'antiphonaire authentique, nos livres de chant religieux furent tous corrigés : « Correcti sunt ergò antiphonarii Francorum. » S'il se fût agi de la littération de Boèce, les antiphonaires français de cette époque auraient été notés ou corrigés avec les quinze premières lettres de l'alphabet latin; ils sont tous, au contraire, écrits en neumes, à l'exception de l'antiphonaire de Montpellier, qui est beaucoup plus récent, et qui contient les *deux* notations superposées.

§ VI.

Quelles ont été les principales phases historiques de la notation en *Neumes?*

Dans l'*Étude* précédente, j'ai rejeté la division des anciennes notations en *saxonne* et en *lombarde,* imaginée par M. Fétis : je l'ai rejetée, par la raison bien simple que les Saxons et les Lombards n'ont été pour rien dans l'invention des neumes. Les barbares ont pu, il est vrai, exercer quelque influence sur les formes purement calligraphiques de l'ancienne sémiologie musicale; mais ces petites questions de détail ne suffisent pas pour justifier une division systématique. Il m'est d'ailleurs démontré que les neumes n'ont jamais formé qu'un seul système qui a été se développant et se modifiant

peu à peu, jusqu'à la formation complète de notre écriture musicale actuelle.

Je me trouve donc, ici encore, en opposition manifeste avec M. Fétis.

Selon moi, l'histoire des transformations neumatiques se divise en trois périodes principales :

La première, que je nomme *période primitive*, n'a pas d'origine chronologiquement connue ; elle finit vers le commencement du Xe siècle. Pendant cette période, les neumes sont écrits sans portée musicale et sans clefs. La position relative d'abaissement ou de hauteur des signes n'y est nullement considérée comme principe général d'intonation. Les neumes de cette époque, nommés par Jean Cotton *neumæ legales*, méritent surtout cette qualification pour les lois réagissantes qui en règlent les différentes parties avec autant de précision, que s'il y avait des clefs et des portées musicales.

M. Fétis n'a rien compris à tout cela, et c'est ce qui lui a fait dire que *telle ou telle notation de ce temps est mal rangée,* parce que la hauteur réciproque des signes n'y apparaît point selon nos idées modernes (*Revue* de M. Danjou, année 1846). C'est une erreur fondamentale.

La deuxième période (*période de transition*) commence vers le Xe siècle, et finit au XIIIe. La sémiologie musicale y subit des transformations successives qu'il est bon de signaler ici rapidement.

D'abord, le principe de la hauteur respective des signes neumatiques s'introduit purement et simplement dans l'écriture musicale.

Vers 986, les copistes imaginent de régulariser la position relative des signes en traçant une ligne sèche dans l'épaisseur du vélin ; c'est ce dont fait foi un passage de la chronique de Corbie (*ad annum* 986), cité par Gerbert et qui n'a point fixé l'attention des savants : — « Sub iis temporibus incœptus est novus modus canendi « in monasterio nostro per flexuras et notas, per regulas et spacia « distinctas, meliusculum dinumerando, quam antea agebatur : nam « nullæ regulæ extabant in libris antiphonariorum et graduum ec- « clesiæ nostræ. (*De Cantu et Musicâ,* tom. II, p. 61.) »

Ce passage important semblerait insinuer que l'introduction de la ligne, origine de nos portées musicales, a pris naissance dans l'abbaye de Corbie. Cette conjecture est d'autant plus probable, que le monastère dont je parle était, à cette époque et depuis Charlemagne, l'une des plus célèbres écoles de plain-chant que possédait la France.

Quoi qu'il en soit, à partir de cette innovation, l'écriture musicale,

tout en conservant les éléments neumatiques, offre deux méthodes qui montrent une curieuse divergence dans l'application. Il s'agissait de mettre en relief la hauteur des notes. Que firent les musiciens? Les uns se contentèrent de copier les anciens neumes en tenant compte de cette hauteur; les autres crurent obtenir plus sûrement ce résultat en superposant, le plus possible, les signes de la notation.

Jusqu'au XIII[e] siècle, cette dissidence sémiologique se maintint comme une lutte d'école; mais l'examen des manuscrits de la période de transition prouverait jusqu'à l'évidence que les partisans des notes superposées eurent le dessous, si la formation définitive de notre écriture musicale actuelle n'attestait suffisamment la prépondérance de l'autre méthode sur les destinées de l'art.

Ce triomphe des neumes primitifs appliqués à la portée, ou pour me servir de l'expression de Jean Cotton, ce triomphe des neumes musicaux (*neumarum musicalium*) s'explique facilement. Les partisans des points superposés se contentèrent toujours d'une portée d'une seule ligne sèche, verte ou rouge, la méthode de superposition leur paraissant assez claire et assez sûre. Les partisans des neumes musicaux, au contraire, n'employèrent pas longtemps la portée composée d'une seule ligne. Guy d'Arezzo parut. Ce grand homme, voulant écarter de la notation tout ce qui en rendait la lecture difficile ou incertaine, adopta une portée de quatre lignes et des clefs. Deux des lignes étaient tracées dans l'épaisseur du vélin, et portait, l'une la lettre D, qui était la clef de *ré*, et l'autre la lettre A, c'est-à-dire la clef de *la*. Il y avait une troisième ligne tracée en encre rouge sans clef pour la note *fa*, et une quatrième en encre jaune pour l'*ut*.

Armés de toutes ces précautions calligraphiques, les neumes devenaient tellement faciles à lire, qu'un enfant pouvait, en un mois, déchiffrer à la première vue un chant inconnu (*Lettre de Guy à Théodald*). Cela se comprend : le système du célèbre moine montrait distinctement tous les intervalles et rendait impossible toute erreur, comme le fait remarquer Jean Cotton : — « Neumæ à Guidone inventæ omnia intervalla distinctè demonstrant usque adeo « ut errorem penitus excludunt. » (*Apud Gerbert. Scriptores*, t. II, p. 257.)

L'influence de Guy d'Arezzo sur la notation a donné lieu à trois méprises fort graves.

M. Fétis a nié cette influence elle-même. Gerbert, plus exact que lui sur ce point, a reconnu formellement le fait historique que j'ai

constaté plus haut ; et, en cela, il a eu raison, car il suffit de lire les ouvrages de Guy d'Arezzo pour en acquérir la certitude. Dans sa lettre à Théodald, Guy fait consister ses innovations musicales dans sa méthode d'enseignement, qui a été renouvelée plus tard par Jacotot : apprendre quelque chose et y rapporter tout le reste (*imitatione Chordæ*), et dans l'usage de sa notation (*nostrarum notarum usu*). Ces deux innovations, il les attribue à la grâce divine : *affuit divina gratia* (*ibid.*). Il raconte ailleurs que le pape Jean XIX fut ravi d'admiration à la vue de ses antiphonaires (*per nostra antiphonaria*), dont la notation produisait tant de merveilles (*Lettre à Michel*). Il défend aux copistes d'employer désormais une autre notation que celle dont il s'est servi avec l'aide de Dieu (*Prologue en prose*, ch. 1) ; et il termine en disant aux adversaires de cette nouveauté, aux hommes jaloux qui le taxaient d'en exagérer le mérite : — « Si quis me mentiri putat, veniat, experiatur et videat. » (*Ibid.*) Guy d'Arezzo aurait-il parlé de la sorte s'il avait tout simplement adopté une notation en usage avant lui ? Évidemment, non.

La seconde erreur provient d'un passage de Jean Cotton, qui a été mal compris par tous les écrivains modernes sur la musique. « Ter« tius neumandi modus, dit Jean Cotton, est à Guidone inventus. « Hic fit per virgas, clines, quilismata, puncta, podatos, ceterasque « hujusmodi notulas suo ordine dispositas. » (*Apud Gerbert. Scriptores*, t. II, p. 259-260. *Confer* Martini *Storia della Musica*, t. I, p. 183). Croirait-on que M. Fétis ait pu s'autoriser de ces paroles pour accorder à Guy d'Arezzo l'honneur d'avoir substitué les signes neumatiques mentionnés par Jean Cotton à ceux qui existaient avant lui (*Biographie*, t. IV, p, 459) ? Or, rien n'est plus faux que cette interprétation. Jean Cotton dit simplement que Guy d'Arezzo a placé les anciens signes de notation, de manière à rendre saillant l'*ordre*, c'est-à-dire l'élévation ou l'abaissement de chaque note. L'éloge de Jean Cotton n'a pas pour objet les signes sémiologiques qu'on retrouve dans tous les manuscrits des VIII[e], IX[e] et X[e] siècles, mais seulement l'heureuse idée qu'a eue Guy d'Arezzo, au XI[e] siècle, de les disposer clairement sur une portée musicale qui ne laissait rien à désirer. C'est là, qu'on ne l'oublie point, la signification des mots : *notulas suo ordine dispositas*. C'est dans ce sens que Guy d'Arezzo a dit lui-même : — « Ita igitur disponuntur voces, ut unusquisque sonus, « quantumlibet in cantu repetatur, in uno semper et suo ordine inve« niatur. Quos ordines ut melius possis discernere, spissæ ducuntur « lineæ, et quidam ordines vocum in ipsis fiunt lineis, quidam vero

« inter lineas, in medio intervallo et spatio linearum. » (*Apud Gerbert. Scriptores*, t. II, p. 35.)

En troisième lieu, certains auteurs, reconnaissant l'influence exercée par Guy d'Arezzo sur l'art musical du moyen âge, et ne voyant aucune trace de notation mesurée dans les ouvrages de cet écrivain, en ont conclu que Francon de Cologne ne pouvait pas avoir rédigé son *Ars cantus mensurabilis* vers la fin du XIe siècle, comme le soutient justement M. Fétis.

J'ai déjà dit ailleurs (1) que cette objection n'en est pas une. Guy d'Arezzo ne s'était point proposé d'écrire sur la musique mesurable; son but unique était de ramener l'enseignement du chant religieux et de la notation grégorienne à sa plus grande simplicité. Chercher autre chose dans les précieux ouvrages de ce grand homme, ce serait donc vouloir y trouver ce qu'il n'a pas voulu y mettre.

Mais voici qui est plus sérieux et plus grave.

M. Bottée de Toulmon, dans un Rapport au *Comité historique*, produit un passage de Jérôme de Moravie, duquel il résulterait, selon lui, que Francon de Cologne n'est pas l'auteur du traité qui lui est attribué ; que cet honneur revient à un musicien du nom de Jean de Bourgogne, et qu'enfin ce Jean de Bourgogne est contemporain de Jérôme de Moravie, c'est-à-dire qu'il florissait vers le milieu du XIIIe siècle.

Voici le texte de Jérôme de Moravie : *Hanc declarans*, dit-il en parlant de la musique figurée, *subsequitur positio tertia* (la troisième doctrine) *Johannis videlicet de Burgundia, ut ex ore ipsius audivimus, vel, secundum vulgarem opinionem, Franconis de Colonia, quæ talis est.* (Suit tout le traité attribué à Francon).

De prime abord, cette citation paraît sans réplique ; mais en lisant tout ce que Jérôme de Moravie a consacré au chant proportionné par la mesure, on s'aperçoit facilement que le sens de cette citation n'est pas celui que lui donne M. Bottée de Toulmon. Francon de Cologne est bien le rédacteur de l'*Ars cantus mensurabilis;* Jean de Bourgogne, qui a suivi la doctrine de cet écrivain célèbre, n'a dressé qu'une espèce de tableau synoptique de la valeur des notes, auquel il donne le nom d'*arbre*. C'est dans ce sens qu'un certain Pierre de Picardie (*Petrus Picardus*) commence un petit traité que Jérôme de Moravie a eu soin de reproduire après celui de Francon : *Quum*

(1) *De la notation proportionnelle du moyen âge*, in-12, 1847, p. 14. *La science et la pratique du plain-chant*, par Dom Jumilhac, nouvelle édition par Théodore Nisard et Alexandre Le Clercq, in 4°, 1847, p. 152.

nonnulli, maximè novi auditores, compendiosa brevitate lœtantur, quatuor tantum capitula mensurabilis musicœ, quœ quidem sunt ipsis novis auditoribus necessaria, breviter enodabo. Dictaque mea Arti *magistri Franconis de Coloniâ, nec non et* Arbori *magistri Johannis de Burgundia, quantumcumque potero, conformabo.* Pierre de Picardie termine son opuscule musical par ces mots : *Hæc omnia patent in arbore quœ sequitur*. C'est évidemment l'*arbre* de Jean de Bourgogne, lequel, par malheur, manque dans le manuscrit.

Il y a plus : M. Fétis, qui a cru que l'*Ars cantus mensurabilis* était le plus ancien ouvrage connu sur cette matière, s'est complétement trompé. Avant Francon, Jean de Garlande, de Gerlande ou de Galande, avait écrit sur la musique figurée vers le milieu du Xe siècle. Gerbert n'a rapporté de cet auteur, dans ses *Scriptores*, qu'un fragment de fort peu d'importance. Grâce à Jérôme de Moravie, nous avons tout le manuscrit de cet écrivain sur le chant mesuré, lequel commence ainsi : *Habito de cognitione planœ musicœ et omnium specierum soni, dicendum est de longitudine et brevitate earumdem : quœ, apud nos, modus soni appellatur.*

Jérôme de Moravie affirme positivement que Jean de Garlande est antérieur à Francon de Cologne ; mais, chose plus précieuse encore pour l'histoire de l'art, il ajoute qu'avant Jean de Garlande, il y avait une doctrine sur la musique figurée, doctrine la plus ancienne de toutes (*antiquior omnibus*) ; bien que défectueuse (*defectuosa*), il en donne toutes les règles, parce qu'elle était encore en usage dans quelques contrées de l'Europe, à l'époque où il écrivait (*quâ quœdam nationes utuntur communiter*).

Si j'insiste sur tous ces faits inconnus jusqu'à ce jour, c'est que, tout en rectifiant de graves erreurs, ils révèlent le double travail qui perfectionna la notation pendant la période transitionnelle. Je dois ajouter, en terminant, que la notation de la musique figurée resta plus longtemps stationnaire que celle du plain-chant. Pour elle, en effet, la *période des temps modernes* ne date que des premières années du XVe siècle, époque où commence la notation blanche, tandis que, vers la fin du XIIIe, la transformation de la sémiologie du plain-chant est complète, et n'offre que de légères différences avec celle qu'emploie, maintenant encore, la liturgie catholique.

Théodore Nisard.

(La suite au prochain numéro.)

UN TEMPLE ET UN ÉVÊCHÉ APOCRYPHES.

Notre époque se recommandera surtout à la postérité par une critique historique plus intelligente, et un développement admirable de toutes les études archéologiques. Une conséquence de ces deux précieuses conquêtes devait être la ruine de misérables préjugés, de grotesques erreurs qui, pendant trop longtemps, ont fait comme une tâche à la raison humaine. Il n'est pas de localité, aujourd'hui, qui n'ait à modifier ou à rectifier l'opinion commune relativement à quelque vénérable débris du passé et, pour ma part, dans une tournée archéologique dans le département de Vaucluse, consultant les principaux habitants et même les fonctionnaires de communes d'une certaine importance, il m'est arrivé d'avoir à relever les choses les plus ébourriffantes et les plus absurdes du monde. Combattre l'erreur, c'est quelque fois un service; mais c'est toujours un devoir. Voilà ce qui me fait attaquer aujourd'hui l'opinion, déjà ancienne, qui a voulu doter le village de Venasque d'un temple et d'un évêché, lesquels se perdraient dans la nuit des temps. Je sais que cette croyance prévaut encore chez l'immense majorité des habitants du département; je sais qu'elle s'appuie sur quelques autorités recommandables des deux derniers siècles; mais l'erreur, quelle qu'en soit la date, n'en est pas moins manifeste pour moi, et je crois pouvoir démontrer que le temple et l'évêché sont aussi apocryphes l'un que l'autre. — Quelques considérations préliminaires aideront à cette démonstration.

A deux heures de Carpentras, au levant, sur un contrefort de la chaîne de Vaucluse, s'élève le petit village de Venasque (1), auquel deux choses ont contribué à donner un certain relief d'antiquité:

(1) Parmi les noms de lieu basques persistant parmi des populations de langue romane, quoique gravement altérés, Fauriel (*Hist. de la Gaule mérid.*) cite Benasque, Venasque (*pena azquen*), la dernière roche, la roche des confins. Ce nom convient aussi à notre Venasque, perché sur un des derniers mamelons de la chaîne de Vaucluse. La métalepse du B en V est chose commune, on le sait. D'après M. G. de Humboldt, les traces du caractère escualdunac se retrouvent sur toute la côte celto-ligurienne.

d'abord un prétendu temple de *Diane* ou de *Vénus* (2), dont on induisait non-seulement l'antiquité, mais encore l'étymologie du lieu; ensuite, les mensonges, aujourd'hui bien démontrés, du chartreux Polycarpe de la Rivière (3). La présence d'un temple a même fait supposer une ville d'une certaine importance. Aussi n'a-t-on pas balancé de faire descendre Venasque de son aire, de l'allonger sur les flancs de sa colline; mais un simple coup d'œil suffit pour voir que ce bourg a toujours été, à peu de chose près, ce qu'il est aujourd'hui. Il occupe la cime d'un rocher escarpé de tous côtés, excepté au midi; mais là, un mur flanqué de trois grosses tours et un large fossé taillé dans le roc, l'isolent complétement (4) Le roc nu forme le sol de Venasque. Quant à trouver là les traces d'une ville ancienne, il ne faut pas y songer. L'espace aurait manqué: Ménard même en convient. Le terrain circonvoisin est occupé par le lit des torrents de la Nesque et du Rieu, et par des entassements de grandes roches saillantes. Ici, comme dans le village, on ne découvre aucun fragment d'antiquités romaines. — Cette rapide esquisse de la topographie de Venasque fait pressentir l'impossibilité d'un plus grand développement de ce bourg dans les temps reculés, et d'avance ébranle fortement ses prétentions épiscopales. Je reviendrai sur ce second point, après avoir vidé la question du prétendu *temple de Vénus*, qui n'a pu être baptisé comme tel que par un ridicule amour-propre local, ou par le savoir superficiel de quelque archéologue des temps passés.

(2) Ménard, l'historien de Nîmes, penche pour un temple de Vénus. *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Bell. Lett.*, t. XXXII, p. 761.

(3) Dom Polycarpe, né probablement au Puy-en-Velay, fut reçu à la Grande-Chartreuse, en 1608, devint prieur de Sainte-Croix et de Bordeaux et entra sous de même titre, en 1631, dans le monastère de Bonpas, sur la Durance. En 1638, sur ses instances réitérées, il fut déchargé de ces fonctions, incompatibles avec ses études, partit pour les eaux et ne reparut plus. On soupçonne qu'il fut assassiné par le valet qui l'accompagnait. Une partie de ses manuscrits a passé dans la bibliothèque de Carpentras. Polycarpe était en correspondance avec tous les savants de son siècle: il avait entrepris une histoire de tous les évêques de France, à l'instar de la *Gallia Christiana*. De Launoy, le premier, accusa ouvertement D. Polycarpe de fausseté et d'imposture. Papon soupçonne fort sa véracité relativement aux évêques de Provence, et les frères Sainte-Marthe, tout en faisant usage des matériaux du prieur de Bonpas, ajoutent: « Nescio utrum ad fidem Polycarpiani codicis debeamus admittere hos episcopos incognitos. » *Gallia Christ. eccles. Carpent.*, t. I.

(4) Les bases de ce mur sont construites avec d'énormes blocs assez réguliers, ce qui a pu faire croire à des constructions romaines; mais elles appartiennent à la période romane. La partie supérieure est du XIV[e] siècle.

I.

Son plan est formé du déploiement des quatre faces du cube autour de sa base, ou plutôt c'est une coupole inscrite dans un carré, sur les faces duquel sont adaptées quatre absides en cul-de-four, correspondant aux quatre points cardinaux. L'appareil est petit, grossier, irrégulier. Les voûtes des culs-de-four sont en blocage; celle de la coupole est en moellons mais en partie moderne. Il paraît qu'elle était ouverte. Le grand diamètre de cette croix grecque est, dans œuvre, du nord au midi, de $16^m,30$ et le petit de 5 mètres : le grand diamètre, de l'est à l'ouest, de $12^m,20$ et le petit de $4^m,75$. La profondeur des absides varie de $4^m,40$ à $6^m,30$. Il est impossible de se faire une idée de la décoration extérieure; car, excepté le côté oriental qui surplombe un rocher très-élevé, les autres côtés de l'édifice sont engagés dans le presbytère auquel il a trop longtemps servi de cellier. « A l'intérieur, cinq grandes colonnes corinthiennes, dont le fût est de marbre *rose* et blanc, et les chapitaux de marbre blanc, soutiennent un reste de corniche informe; on voit qu'elles devaient être autrefois au nombre de douze, trois pour chaque angle rentrant, formé par l'intersection de chacun des demi-cercles des absides avec les faces du carré. Six colonnes en cipolin, granit ou pierre, sont disposées autour de chacune des absides supportant une arcature cintrée, à claveaux mal taillés, annonçant le travail le plus barbare. Bien que tous variés, leurs chapiteaux indiquent en général une imitation du galbe des chapiteaux corinthiens des grandes colonnes; les ornements, d'ailleurs, sont de fantaisie; aucun n'est historié, et leur décoration est surtout empruntée au règne végétal; les feuillages sont très-lourds et mal exécutés; quelques-unes des corbeilles, de forme conique, n'ont pour tout ornement que des cannelures » (5). Cette description est exacte, à cela près que le marbre *rose* n'est que du marbre blanc sur lequel, par suite de l'humidité, un lichen a développé sa végétation parasite. A gauche de l'entrée percée dans l'abside méridionale, à deux mètres environ du sol, on voit l'ouverture de deux petits tuyaux en pierre, primitivement destinés sans doute à alimenter une piscine. Cette abside et celle vis-à-vis sont décrites par un rayon moins grand que celui des

(5) M. Mérimée, *Notes d'un Voyage dans le midi de la France*, p. 205.

deux autres. Quant au pavement, on vient de le refaire, ainsi que la charpente qui abrite actuellement la toiture. Les ouvertures ne symétrisent pas et ont été remaniées après coup.

Or, à n'en juger que par cette description sommaire, peut-on raisonnablement voir dans cet édifice la carcasse d'un temple antique? Y a-t-il là quelque chose des formes architectoniques que nous ont léguées les Romains? (6) Y sent-on ce parfum de paganisme que respirent les débris des monuments destinés au culte de leurs dieux? Tout, au contraire, ne semble-t-il pas accuser la main, novice encore il est vrai, du christianisme? Millin est le premier qui a rendu à ce monument sa véritable destination chrétienne. M. Mérimée a confirmé cette observation, en voyant dans cette chapelle *peut-être un baptistère, probablement du commencement du XIe siècle*. Dans ce dernier cas, sa construction aurait coïncidé avec celle de l'église paroissiale qui se trouve à quelques pas plus au midi et à plusieurs mètres au-dessus du niveau. Or, cela paraît peu admissible, quand on considère que le presbytère, sous lequel se trouve cette chapelle, est au plus tard du XIIe siècle, à en juger par l'appareil des murs, par les portes et par une jolie fenêtre géminée au levant. Pourquoi ces deux églises bâties simultanément, et pourtant si dissemblables? Pourquoi cette profanation et cet ensevelissement prématuré de l'une des deux? Évidemment il n'y a pas de réponse plausible à cela. On ne saurait comprendre un tel caprice ou une pareille nécessité. Il faut donc chercher plus loin la date de fondation de cet édifice. Son plan même en fait un devoir.

J'ai dit que c'était une véritable croix grecque avec une coupole, ou plutôt une calotte sphérique à l'intersection des bras. Cette forme n'était pas usitée parmi nous, dans les derniers temps de la période romane : elle était venue, beaucoup plus anciennement, de l'Orient, où elle avait détrôné les formes circulaire et octogonale qui continuaient le type consacré du Saint Sépulchre (7). Au Ve siècle, la croix grecque

(6) On trouve bien dans Montfaucon, l'*Antiquité expliquée*, t. II, pl. XLI, 3, le plan d'un temple exactement pareil, à l'exception d'une abside convertie en portique; mais Montfaucon avoue que la plupart des plans qu'il donne d'après Soria, bien que relevés dans la campagne de Rome d'après des vestiges antiques, sont dus en grande partie à l'imagination de cet architecte.

(7) Les temples élevés par Constantin et sa mère sur plusieurs points de la Syrie et de l'empire oriental, étaient fort élevés et de forme octogone, *figura octaedra*, dit Eusèbe, *Hist. eccles.*, III, 50. La figure de la croix grecque, dit M. Daniel Ramée, ne serait-elle pas une reminiscence de la forme du lieu très-saint du temple de Salomon, qui avait vingt coudées de large, vingt coudées de longueur et vingt

s'éleva à Ravenne par les soins de Galla Placidia, fille de l'empereur Théodose; dans la suite, à Ancône, et avec bien plus d'éclat à Venise. Cette forme d'architecture franchit les Alpes. L'église des saints Vincent et Anastase à Paris, celle de saint Césaire, bâtie à Arles dans le VI[e] siècle, l'abbaye de saint Médard, à Soissons, fondée vers 560 par Chlother I[er] (8), et tant d'autres, appartiennent au même style, et furent construites d'après les influences byzantines. Or, à cette même époque, les évêques de Carpentras résidaient à Venasque depuis environ un siècle. Ne serait-ce donc point à quelqu'un de ces prélats, vers le milieu du VI[e] siècle, que l'on devrait ce monument remarquable ? C'était alors l'unique église du lieu et en même temps le baptistère, si l'on veut, le baptistère étant essentiellement une église dans les temps primitifs (9). On ne saurait objecter ses petites dimensions; car M. Jos. Woods, remarquant l'exiguité des églises grecques, a présumé qu'elles n'étaient destinées qu'aux prêtres et non aux fidèles. (10)

Au reste, tout ici atteste une époque de décadence ou une singulière précipitation. L'ornementation, qui vise pourtant à la prétention, accuse la barbarie. La plupart des colonnes, qui sont évidemment antiques, ont été placées en sens inverse, c'est-à-dire, que le petit diamètre est du côté de la base. Comme les fûts ne se trouvaient pas tous de la même hauteur, on a cherché à les égaliser en haussant les bases ou en prolongeant les chapiteaux. On en remarque un surmonté de quatre tailloirs, ou plutôt de quatre parallélipipèdes plats,

coudées de hauteur? *Manuel de l'Hist. de l'Archit.*, II, p. 52. « Les Grecs se rattachèrent à la forme carrée de leur propre invention, tandis que tous les peuples qui continuèrent d'accepter la suprématie romaine du pape persévérèrent aussi dans l'emploi de la forme oblongue, conservée à Rome. Le plan grec fut introduit dans la suite en Italie par les Grecs eux-mêmes, dans les provinces soumises au sceptre de l'empereur de Byzance, et dans le nord par les Vénitiens. » *L'Archit. relig. d'Italie*, depuis le règne de Constantin jusqu'au XV[e] siècle, reproduite par 81 pl. lithochromatiques, par Owen Jones, accompagnées d'une introduction et d'un texte, par M. Henri Gally Knight, 2 vol. gr. in-fol. Londres, 1842 et 1844.

(8) Grég. de Tours, IV, 19. Saint-Genest, à Nevers, et Sainte-Croix, à Mont-Magour, sont de véritables croix grecques.

(9) Le baptistère isolé resta propre à l'Italie. Ce n'est qu'à Elgin, en Écosse, peut-être, qu'on voit l'exemple, pour les pays en deçà des Alpes, d'un baptistère isolé et octogone. Encore n'appartient-il qu'à l'époque du plus gracieux gothique.

(10) *Letters of an architect from France, Italy and Greece, by Jos. Woods*, vol. II, p. 270. Le *Catholicon*, l'ancienne cathédrale d'Athènes, n'a que douze mètres de longueur. Le *Théotocos*, à Constantinople, n'en a guère plus de vingt. Les autres églises d'Athènes et des environs sont toutes plus petites que la chapelle de Venasque. Voy. leur nomenclature dans D. Ramée, *loc. cit.*, p. 83-84. Cf. *Églises byzantines en Grèce*, P. A. Couchaud, arch. Paris, in-fol. 1842.

empilés les uns sur les autres. Ces fûts antiques ne peuvent provenir que des anciens monuments romains ou gallo-romains de Carpentras. Mais on conviendra qu'une pareille disposition et qu'un aussi étrange système d'ornementation n'eussent pas été employés au XIe siècle, au moment du développement de cette majestueuse architecture romane qui continuait noblement les traditions de l'antiquité. Du XIe au XIIe siècle, une église paroissiale, beaucoup plus spacieuse, ayant été élevée pour les besoins de la population, la vieille chapelle du VIe siècle fut délaissée et bientôt envahie par le presbytère, comme nous l'avons dit.

Ainsi donc, la chapelle de Venasque n'a jamais été un temple élevé par les Romains en l'honneur de Diane, ou de Vénus, ou de toute autre divinité. Ce village n'existait probablement pas dans les bas temps de l'empire; et le plan, comme la décoration architectonique de ce baptistère, révèlent une époque antérieure à celle qui vit s'acclimater parmi nous l'architecture romano-byzantine, laquelle se déploie dans l'église paroissiale, sa voisine. Je le fais remonter jusqu'au VIe siècle, parce que cette supposition me paraît corroborée par les données historiques. Son origine païenne ne saurait donc pas plus être admise aujourd'hui que l'établissement d'un évêché à Venasque.

II.

Le premier évêque de Carpentras authentique est Julianus, qui signe au concile d'Épaon, en 517. A la destruction de cette première ville par les barbares, au commencement du Ve siècle, l'évêque se réfugia à Venasque : ce qui explique les mots *civitas Carpentoractensis nunc Viudesca* du *Libellus provinciarum romanarum*. Mais on est forcé de croire que ce correctif *nunc Viudesca* a été ajouté par quelque pédagogue des siècles suivants, puisque le *Libellus* fut composé du temps de Théodose, de 379 à 395, alors qu'il ne pouvait encore être question de Venasque. Il y a plus : c'est que la *notitia provinciarum* dressée sous Honorius, en 401, ne mentionne point Venasque, ni même Carpentras, parmi les treize cités de la Viennoise (11).

(11) Plus tard, d'après quelques manuscrits donnés par Duchesne, t. I, p. 10 et 15, une quatorzième cité est ajoutée à la Viennoise et alors paraît la *Civitas Carpentoractensium, nunc Vinclausa* et *Vinclausca*; ce qui est corrigé en *Vindausca* par D. Bouquet, *Recueil des Hist. de France et des Gaules*, II, p. 5 et 11. Que faut-il conclure de là ? que Carpentras n'avait pas encore de siége épis-

Cependant, comme les inventions du P. Polycarpe de la Rivière ont induit en erreur les auteurs les plus recommandables et que ceux-ci, à leur tour, ont propagé une erreur devenue presque populaire, je crois devoir entrer dans quelques détails indispensables.

L'existence d'un évêché à Venasque et sa simultanéité avec celui de Carpentras est basée : 1° sur le discours d'un certain Amatius, évêque d'Avignon, lors de l'irruption de Crocus ; 2° sur la fameuse lettre des évêques au pape saint Léon, en 451 ; 3° sur un passage de la vie de saint Siffrein ; 4° enfin sur le titre d'évêque de Venasque, porté plus tard par les évêques de Carpentras. Voici ce qu'on peut répondre à ces quatre objections (12).

1° Ce discours d'Amatius que D. Denis de Sainte-Marthe croit authentique, puisqu'il l'appelle un *précieux monument d'antiquité* (13), et qu'il avoue tenir de D. Polycarpe, n'a jamais existé. Personne, avant notre chartreux, n'avait connu cette pièce rare, qu'il prétend avoir été transportée au Vatican, en 1594. Le P. Nouguier, son contemporain, ne mentionne ni Amatius, ni son discours, dans son *Histoire de l'église et des évêques d'Avignon*, composée et écrite dans cette ville (14). C'était pourtant là une belle occasion. Au reste, la contexture même de ce discours trahit sa fabuleuse origine. Cette liste des évêques mis à mort par Crocus ferait supposer que toute la Gaule était chrétienne en 268, puisque de simples villages auraient eu leur évêché. Car on remarquera que la *Gallia Christiana*, sur la foi du P. Polycarpe sans doute, place cette irruption de Crocus sous le règne de Gallien, bien que les plus graves auteurs la rejettent au commencement du Ve siècle. Or, la foi chrétienne, d'après le témoignage de Sulpice Sévère, n'avait pas fait de grands progrès à cette première époque, et la plupart des églises dont il est fait mention dans ce discours, n'étaient pas même fondées. A l'exception de saint Privat, le seul que cite Grégoire de Tours, les noms des évêques donnés par le P. Polycarpe n'existent nullement dans les catalogues ou les dyptiques des églises qui leur sont assignées. Ainsi, d'après de

copal au commencement du Ve siècle ? que le *nunc Vindesca* a été interpolé pour mieux désigner une ville sortant de ses ruines, comme, dans la même province, le *nunc Vivario* désignait l'ancienne *Civitas Albensium*? Ces deux hypothèses sont également probables.

(12) Cf. Mém. de Trévoux, nov. 1742, art. 80 ; décembre 1742, art. 90 et janvier 1743, art. 2.

(13) *Gallia Christiana*, eccles. aven. I, p. 137, aux preuves.

(14) *Hist. chronolog. de l'église, évesques et archevesques d'Avignon*. Avignon, Georges Bramereau, 1660, in-4°.

prétendus manuscrits vus par lui seul, notre *inventif* chartreux ne craignait pas de donner des séries régulières d'évêques pour des siéges qui n'étaient pas même fondés. Le mensonge paraît ici plus qu'évident.

2° La lettre des évêques au pape saint Léon, en 451, est tenue pour apocryphe par beaucoup de personnes, et les seuls auteurs qui désignent les siéges des évêques soussignés avouent qu'ils l'ont fait sur la foi de D. Polycarpe. Ainsi, les noms de *Sabinus* et de *Superventor* ne sont attribués à Carpentras et à Venasque par Bouche (15), par l'auteur du *Catalogue des évêques de Lodève*, par le P. Columbi (16), par le P. Fournier (17), par Gassendi (18), et par la *Gallia Christiana*, que sur la foi de notre chartreux, lequel prétendait, pour en agir ainsi, avoir trouvé un manuscrit dans le cabinet de Savaron, mort douze ans auparavant, manuscrit si rare d'ailleurs qu'il avait échappé aux investigations du P. Sirmond, ami intime du président de Clermont. Ce manuscrit paraît, comme de raison, fort suspect au dernier éditeur des œuvres du pape saint Léon (19), ainsi qu'aux Bénédictins, auteurs de l'*Histoire du Languedoc* (20).

3° On lit dans la vie de saint Siffrein (*Siffredus*) que sacré par saint Césaire, archevêque d'Arles, il fut forcé, à l'âge de trente ans, de monter sur le siége de Venasque (21); qu'il y fit bâtir deux églises et une petite maison joignant l'église, qui était sur la rive droite de la Nesque (22), où il se retirait pour vaquer à la prière, et qu'après un espace de quelques années, il fit bâtir une autre église dans Carpentras, en l'honneur de saint Antoine, où il assistait aux offices et faisait oraison, et qu'enfin, après une longue suite d'années, ce pieux évêque, vénérable par ses cheveux blancs, rendit son âme au Seigneur et fut enseveli à Venasque. Or, selon le P. Lecointe (23), saint Sif-

(15) *Chorographie de Provence*, I, p. 590.

(16) *Hist. des évêques de Valence et de Die.*

(17) *Hist, mss. de l'arch. d'Embrun.*

(18) *Hist. des évêques de Digne.*

(19) *Sanct. Leonis opera*, édit. 4ª, t. II, p. 864.

(20) *Hist. génér. du Lang.*, par D. Vic et D. Vaissète, I, notes 24 et 26.

(21) *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium et abbatum sacræ insulæ Lerinensis*, par Vinc. Barrali. Lyon, in-4°, 1613, 2ᵉ partie, p. 130 et seq.

(22) Sur la rive droite du torrent, il n'existe que la chapelle de Notre-Dame de Vie (*in Vico?*) en grande vénération dans la contrée. Peut-être existait-il, dans les temps reculés, quelque source renommée qui fut mise ensuite sous le patronage de Notre-Dame ! Les premiers missionnaires crurent devoir entrer dans les habitudes des populations pour mieux les détourner de leurs dogmes grossiers: « La fontaine dédiée à Vénus ne cessa pas d'être un but de pélerinage, lorsque le culte de la sainte Vierge y fut établi. » Eug. Cartier, *Annal. Archéol.*, t. VIII, p. 196.

(23) *Annales ecclesiastici Francorum*, t. I, n° 10, p. 455 et 547.

frein siégeait vers 536. Il aurait donc vécu, d'après la chronique de Lérins, jusqu'en 570 ou 575. On ne saurait donc le confondre avec les évêques de Carpentras Principius signé au concile d'Orange, en 529, et Clematius, signé avec désignation de siége aux conciles d'Orléans de 541 et 549, et à celui de Paris de 555. Il est vrai que le P. Lecointe ajoute qu'à la mort de ce Clematius, arrivée en 557 ou 558, Venasque ayant été détruit (sans dire comment), son évêché fut transféré à Carpentras. — Mais voici une objection toute naturelle. Comment se fait-il que, pendant un si long épiscopat, le nom de Siffrein ne se trouve au bas des actes d'aucun concile, quoiqu'il s'en tînt fréquemment à cette époque? D'où vient que son nom ne figure jamais à côté de celui de l'évêque de Carpentras? Faut-il supposer que précisément les actes de tous les conciles auxquels a assisté l'évêque de Venasque, pendant trente ou quarante années, ont été perdus? cela tiendrait du prodige. La chronique de Lérins en a donc imposé sur ce point? Il faut remarquer que cette chronique était écrite du temps et sous l'inspiration peut-être de Dom Polycarpe. Alors tout s'explique: mais cela seul doit suffire pour lui refuser une complète confiance. Voici une version beaucoup plus vraisemblable. C'était aussi l'opinion de l'abbé de saint Véran, le docte bibliothécaire de la ville de Carpentras. Siffrein, évêque de cette ville et non de Venasque, n'a pas siégé aussi longtemps que semble l'indiquer la chronique de Lérins. Successeur de Julianus ou de Principius en 530, ou de Clematius en 559, il n'aurait occupé que dix ou onze ans le siége épiscopal. S'il est mort dans un âge avancé, c'est qu'il était âgé de plus de trente ans, quand les acclamations du peuple de Carpentras l'appelèrent au siége de cette ville; peut-être même est-ce à sa vieillesse et à ses infirmités qu'il doit de n'avoir pu figurer aux conciles tenus durant son épiscopat. Dans cette hypothèse, on comprend qu'il ait pu élever des chapelles à Venasque, lieu de refuge de ses prédécesseurs, et une église dans Carpentras, puisqu'il en était évêque.

4° Quant à la dernière raison, fondée sur la dénomination d'évêques de Venasque prise plusieurs fois par les évêques de Carpentras dans les actes des conciles et ailleurs, la réponse sera encore plus péremptoire. Après la ruine de certaines villes par les Barbares, des siéges épiscopaux furent réunis et l'évêque n'en continua pas moins de porter le nom de la ville détruite. Ainsi les évêques de Nice s'intitulèrent longtemps évêques de Cimiez. Ceux de Viviers souscrivaient dans les conciles tantôt *Albensis*, tantôt *Vivariensis episcopus*. Quelquefois les évêques furent désignés par un lieu quelconque de

leur diocèse, bien que ce ne fût pas celui de leur résidence. Adrien de Valois, dans sa *Notice des Gaules*, en fournit plusieurs exemples : il ajoute même que les évêques de Carpentras n'ont pris le titre d'évêques de Venasque que *parce qu'ils avaient résidé dans ce lieu*: Or, ceci doit être la vérité. Nous avons vu quelle est la position de Venasque, isolé au milieu des montagnes et des bois qui devaient être fort épais à cette époque, et fortement assis sur sa rocheescarpée. La nature du lieu, le peu d'étendue de terrain n'ont jamais permis à ce bourg d'être plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui. Pourquoi de ce site sauvage aurait-on fait une résidence épiscopale, quand, à deux pas de là, dans une belle et riche plaine, se trouvait Carpentras, colonie romaine, qui avait quelque droit au siége épiscopal, comme chef-lieu d'une tribu de la confédération des Cavares? Ce qui est plus que probable, c'est qu'à la prise de Carpentras par les Vandales ou les Alamans, dans les premières années du Ve siècle, l'évêque dut se retirer à Venasque, comme en un lieu plus sûr; que le séjour dans ce poste écarté se prolongea au delà de la grande irruption des Barbares; que, dans le siècle suivant, Carpentras étant sorti de ses ruines redemanda son évêque; que Siffrein opéra peut-être la translation; mais qu'en souvenir du long règne que ses prédécesseurs avaient fait à Venasque, et de l'abri qu'ils y avaient trouvé, ses successeurs ont pris indistinctement le titre d'évêques de Venasque ou de Carpentras (24). Ceci nous explique très-bien pourquoi le roi Karle de Provence, par une charte de 857 (25), fait donation de l'église Saint Antoine au vénérable Jean, qui est appelé évêque de Venasque, *Vendascensi episcopo*. Effectivement un Jean II figure, sous cette date, dans les dyptiques de Carpentras, et les champions de l'évêché de Venasque conviennent qu'à cette époque les deux siéges étaient réunis depuis longtemps. Dans l'acte de fondation du chapitre de Carpentras, par l'évêque Ayrardus, en 982, il est dit: *Ordinamus in præfata sede Carpentratense seu Vendascense*..... (26)

(24) Ce titre n'en a pas imposé au P. Sirmond et aux autres savants collecteurs des conciles. Julianus, au concile d'Épaon en 517, et Boetius, au synode de Valence en 584, ne figurent que comme *epis. Carpentoractensis*. Sirmond, *Concil. Galliæ*, I, p. 201 et 379.

(25) *Cartular. episcop. Carpent.*, vol. I, n° 1, aux Archives de Carpentras. M. de Wailly, dans sa *Paléographie*, place à tort cette charte sous l'année 863, année de la mort du roi Karle. Elle est signée de la treizième année de son règne: or, il faut partir de 844, époque à laquelle l'empereur Lothaire céda la Provence au plus jeune de ses fils.

(26) L'acte autographe de cette fondation, faite avec le consentement de Guil-

Ceci est formel et prouve qu'à la fin du Xe siècle on employait encore les deux noms pour désigner un seul et même évêché. On a eu tort d'en conclure que, dans le principe, il y avait eu deux siéges épiscopaux, distincts et séparés. Dans les Gaules, où la foi pénétra assez tard et difficilement, on ne plaça généralement des évêchés que dans les villes importantes, dans les anciennes *cités*; et encore que de villes en furent privées dans les premiers siècles ! On ne songea donc pas à les multiplier : on ne le pouvait pas. On ne tomba pas dans l'inconvénient, inévitable en Asie et en Afrique, là où le christianisme s'étant rapidement propagé, chaque ville, chaque bourgade eut son évêque ou son *prêtre* (27). Ce n'est pas dans une circonscription aussi resserrée, qui renfermait les évêchés d'Avignon, de Cavaillon, de Vaison, d'Orange, d'Apt et de Saint-Paul-trois-Châteaux (28), qu'on aurait songé à fonder un autre siége épiscopal dans le bourg de Venasque, lequel, dans les plus anciennes chartes, n'est qualifié que de *Castrum de Venasca*. Cet évêché est donc tout à fait apocryphe.

En définitive, il faut toujours arriver à cet aventureux Polycarpe de la Rivière, dont le P. Eusèbe Didier soupçonnait déjà fort la bonne foi et la véracité, quand il disait de lui : « Que ne suis-je fondé à rendre à sa sincérité la même justice que je rends de bon cœur à son application et à ses talents ! » (29) — C'est parce que cette erreur est encore caressée par beaucoup de personnes aujourd'hui; c'est parce qu'on la trouve consignée dans des livres fort recommandables, et qu'on la fait servir à étayer une antiquité tout à fait impossible, que j'ai dû la combattre au moyen de preuves accumulées. Je terminerai par quelques considérations historiques qui achèveront de réduire cette prétention à sa juste valeur.

Venasque doit son origine aux évêques de Carpentras qui y cher-

laume et de Rotbold, comtes de Provence, se trouve au musée d'Inguimbert, à Carpentras : il est cité par la *Gallia Christiana*, I, p. 148, *instr.* La crosse d'Ayrardus, trouvée dans son tombeau, est dans le même musée.

(27) C'est pour ces pays que le concile de Sardique, en 347, et celui de Laodicée, en 366, avaient statué « qu'on n'établirait point d'évêché dans des châteaux ou dans des villes peu considérables ou trop proches, pour ne point avilir le nom et la dignité de l'évêque. »

(28) D'après M. Guérard, *Essai sur les divisions territoriales des Gaules*, Paris, 1832, et les chroniqueurs, on a, seulement dans les limites de ce département, les comtés d'Avignon, d'Orange, d'Apt, de Cavaillon, de Vaison et de Carpentras. Ces comtés correspondent à autant de cités de la *Notitia Galliarum*, et l'on sait que presque toutes les cités reçurent un évêque.

(29) *Panégyrique de Saint-Agricol*. Avignon, in-4°, 1755, p. 17.

chèrent un asile pendant le cataclysme barbare du V[e] siècle. Par une distraction singulière, M. Amédée Thierry en fait l'ancienne *Vindalium*. En parlant de cette ville, *placée un peu au-dessus d'Avenio, au confluent du Rhône et de la Sorgue*, il dit : « C'est la ville de Venasque, autrefois capitale du comtat Venaissin, auquel elle donna son nom. » (30) J'en suis bien fâché pour notre docte historien; mais cette phrase renferme autant d'erreurs que de mots. J'ai prouvé dans cette même *Revue* (31) que *Vindalium* ne pouvait être que Vedènes, et peut-être prouverai-je un jour que Venasque n'a jamais pu être la capitale du comtat Venaissin et, à coup sûr, n'a pu lui donner son nom. La plus ancienne mention de cette pauvre bourgade se trouve, accidentellement, comme nous l'avons vu, dans les chartes déjà citées du roi Karle, de 857, et de l'évêque Ayrardus, de 982. Il n'en est plus parlé jusqu'en 1159, où Raymond V, comte de Toulouse, la rend à l'évêque de Carpentras, auquel il l'avait enlevée. A partir de cette époque, la suzeraineté des évêques est parfaitement établie, qu'elle date de leur premier séjour en ce lieu, pendant les V[e] et VI[e] siècles, ou d'un second pendant l'occupation des Arabes. Quoi qu'il en soit, les évêques ne laissaient passer aucune occasion de prouver leur haute seigneurie (32). En 1263, Raymond de Barjols fait arborer sur la porte du château l'étendart de l'église de Carpentras, en présence des seigneurs et de plusieurs hommes du lieu qui reconnaissent tenir de lui tout ce qu'ils possédaient aux lieux de Venasque, le Beausset, Saint-Didier, Malemort, Saint-Félix, et prêtent serment sur les saints Évangiles (33). Pierre de Rostaing, en 1275, fait également déployer sur le portail du château l'étendart rouge de son église et exige de trente-cinq co-seigneurs l'hommage sur la place publique. Les évêques achetèrent successivement plusieurs parties de la seigneurie (34). En dernier lieu, les subdivisions étaient réduites à quinze, dont trois appartenaient à la famille de Thezan Venasque. Ce qu'on pourrait aussi conclure de tout ce qui précède, c'est que les évêques de Carpentras n'ont affectionné la dénomination d'évêques de Venasque que pour y maintenir leur suzeraineté qu'ils aimaient à faire remonter dans la nuit des temps.

Jules Courtet.

(30) *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 170.

(31) *Revue Archéol.*, déc. 1845, *Recherches sur quelques villes détruites du département de Vaucluse.*

(32) *Cartul. episcop. Carpent.*, vol. III, p. 397-473.

(33) *Gallia Christiana*, eccles. Carpent. I, p. 149, aux preuves.

(34) Pour toutes ces ventes, voy. le *Cartul. episcop. Carpent.*, vol. III, *passim*.

NOUVELLE INTERPRÉTATION D'UN BAS-RELIEF EN IVOIRE

DÉCORANT

LE LIVRE DE PRIÈRES DE CHARLES LE CHAUVE,

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE PARIS.

L'un des savants auteurs de la description des vitraux de la cathédrale deBourges, M. l'abbé Cahier, a publié (1), il y a peu de temps, un travail rempli d'érudition sur deux petits bas-reliefs en ivoire qui sont fixés sur la couverture d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris, connu sous le titre de : *Liber precum Caroli Calvi regis Francorum*. Le sujet de l'un de ces bas-reliefs est très-clair et très-facile à expliquer : c'est le prophète Nathan venant trouver David pour lui reprocher son crime en lui racontant la parabole que nous connaissons tous (*Rois*, liv. II, ch. XII). Le second relief qui se voit sur le plat supérieur du volume, ne semble pas aussi facile à comprendre au premier coup d'œil. M. de Bastard l'interprète d'une manière qui ne satisfait pas complétement M. l'abbé Cahier. Je ne connais pas cette interprétation, sur laquelle notre auteur garde le silence dû à une confidence intime : ainsi je ne viens ici combattre que l'opinion émise par M. Cahier. Cette opinion consiste à voir, dans le bas-relief en question, une composition ayant trait à la mort de Julien l'Apostat. J'avoue que cela me semble inadmissible. Comme je veux être bref, je ne m'appliquerai pas à détruire une à une toutes les propositions avancées à l'appui de cette opinion par M. l'abbé Cahier; je vais en deux mots exposer une autre manière de voir, et le public instruit prononcera si j'ai tort ou raison.

Je préviens d'abord qu'il est indispensable d'avoir sous les yeux ou le bas-relief original ou l'excellente et très-exacte figure qui accompagne le mémoire de M. Cahier.

(1) *Mélanges d'archéologie et de littérature* (2e livraison), rédigés par MM. Cahier et Martin.

Voici donc, suivant moi, le mot de cet énigme : je regarde le petit bas-relief comme la traduction en sculpture du psaume LVI, ou du moins d'une grande partie de ce psaume. Cela me semble si clair et si évident, que je n'emploierai d'autre moyen pour le prouver que d'engager à lire ce psaume en jettant en même temps les yeux sur la sculpture.

PSALMUS LVI.	REMARQUES.
1. Miserere meî, Deus, miserere meî, quoniam *in te confidit anima mea.* 2. *Et in umbrâ alarum tuarum* sperabo, donec transeat iniquitas.	Versets 1 et 2. L'âme à l'ombre des ailes du Seigneur et se confiant en lui, c'est la petite figure tenue sur les genoux d'un ange. On sait qu'au moyen âge en Occident, l'âme humaine était ordinairement représentée sous la forme d'un petit être humain nu et sans sexe; mais dans les premiers siècles, et jusqu'aujourd'hui en Orient, c'est une petite figure humaine et vêtue.
3. Clamabo ad *Deum altissimum*, Deum qui benefecit mihi.	V. 3. C'est la partie supérieure du bas-relief, où l'on voit Dieu dans le ciel.
4. *Misit de cœlo* et liberavit me : dedit in opprobrium conculcantes me.	V. 4. Le libérateur envoyé par Dieu c'est l'ange qui tient dans ses bras la petite âme et aussi,
5. *Misit Deus misericordiam suam et veritatem suam, et eripuit animam meam de medio catulorum leonum : dormivi* conturbatus.	V. 5. La Miséricorde et la Vérité, personnifiées dans la sculpture sous la forme de deux génies ailés, à la manière antique. Les lionceaux se voient à droite et à gauche de l'âme, vers laquelle ils semblent se précipiter. L'expression *dormivi* indique que l'ange est assis sur un lit et non sur un trône, ce qui du reste n'avait pas échappé à l'abbé Cahier.
6. *Filii hominum, dentes eorum arma et sagittæ : et lingua eorum gladius acutus.*	V. 6. Au-dessous de l'ange qui supporte l'âme, sont les ennemis pourvus d'armes (lances et bâtons) et de flèches, *arma et sagittæ :*

PSALMUS LVI.	REMARQUES.
	dans ce groupe assez nombreux d'hommes armés on ne remarque qu'un seul glaive, pour bien rendre *gladius acutus* qui est au singulier, tandis que les armes et les flèches sont au pluriel.
7. *Exaltare super cœlos,* Deus : et in omnem terram *gloria tua.*	V. 7. C'est encore le sommet de la sculpture : Dieu au milieu d'une auréole, d'une *gloire*, entouré d'une partie de la cour céleste; des saints et des anges.
8. Laqueum paraverunt pedibus meis, et incurvaverunt animam meam.	
9. *Foderunt ante faciem meam foveam, et inciderunt in eam.*	V. 9. En opposition avec la partie supérieure du bas-relief qui représente le ciel, on voit tout en bas la terre indiquée par des aspérités de sculpture, et au-dessous quatre hommes tombent à la renverse et la tête en bas, laissant échapper de leurs mains les pioches avec lesquelles ils creusaient une fosse.
10. Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum : cantabo et psalmum dicam.	Ici semble finir la tâche que s'était imposée le sculpteur, ou qu'on lui avait imposée : les idées exprimées dans le reste du psaume ne se trouvent pas rendues dans le bas-relief (les versets 13 et 14 ne sont qu'une répétition).
11. Exurge gloria mea, exurge psalterium et cithara : exurgam diluculo.	
12. Confitebor tibi in populis, Domine, et psalmum dicam tibi in gentibus.	Je ferai encore remarquer que toutes les idées qui sont dans le commencement du psaume, ne se retrouvent pas dans la sculpture, mais que tout ce qui est dans la sculpture se trouve dans le psaume.
13. Quoniam magnificata est usque ad cœlos misericordia tua, et usque ad nubes veritas tua.	
14. Exaltare super cœlos, Deus, et super omnem terram gloria tua.	

J'ajouterai, en terminant, que cette poétique composition de bas-relief représentant les idées principales du psaume que nous venons

de transcrire, me semble parfaitement placée en tête d'un livre qui consiste surtout dans la collection des psaumes de David. Tâchons de nous transporter à cette époque reculée : on se figurera le roi prenant ce livre et élevant son âme à Dieu avant de commencer à le prier : après cette préparation mentale, le roi s'écrie en ouvrant le psautier (verset 11) : *Paratum cor meum, Deus, paratum cor meum : cantabo et psalmum dicam....* et il continue la récitation de ce psaume dont l'art a symbolisé les premières idées sur le relief qui forme l'enveloppe extérieure de son livre de prières. Il me semble aussi que le second bas-relief, où l'on voit représenté un grand roi tombé dans le mal, et écoutant avec docilité l'envoyé de Dieu, sert bien de complément au premier bas-relief dans lequel l'âme est représentée entourée de dangers terribles et de piéges que la protection seule de Dieu peut faire éviter. Aussi, au lieu de voir dans ces sculptures des avertissements hardis donnés à un roi par un simple artisan, j'avoue que j'aimerais mieux y reconnaître l'esprit religieux du roi commandant lui-même d'une manière formelle et spéciale l'exécution et la disposition de ces deux tableaux. Au reste, ceci n'est qu'une opinion particulière que je ne veux imposer à personne; mais ce qu'il ne me semble nullement déraisonnable de penser, c'est que ces deux ivoires ont été sculptés tout exprès pour ce livre, et qu'ils sont encore aujourd'hui, au bout de mille ans, à la même place où ils étaient lorsque ce vénérable manuscrit se trouvait entre les mains du roi Charles le Chauve.

PAUL DURAND.

Chartres, février 1849.

SUR LES POIDS DE VILLE AU MOYEN AGE.

A côté de l'étude de la diplomatique et de la numismatique, ou de la connaissance des sceaux, des médailles et monnaies du moyen âge, il en existe une troisième qui a beaucoup de rapports et d'analogie avec les deux premières, c'est celle qui a pour objet spécial la connaissance des *poids de villes*, fabriqués et en usage dans la seconde partie de cette même époque, et qui, sous la dénomination de *livrals* qu'on leur donnait dans nos provinces méridionales de la France, nous offrent la livre en usage dans ces localités et ses divisions. Ils présentent, comme les monnaies et les médailles, un droit et un revers, des légendes et, dans l'aire ou le champ, des symboles, des attributs, des signes héraldiques, etc., tels qu'on les voit aussi figurés sur les sceaux du même temps et des mêmes villes, souvent mi-partie des marques distinctives de la juridiction et puissance seigneuriales, laïques (1) et ecclésiastiques (2), exercées collectivement dans un grand nombre de lieux, et qu'on appelait alors *en pariage* ou *paréage*.

Nous avons entrepris pour le Languedoc, la Guienne et les pays qui avoisinent ces provinces, la collection et la publication de ces poids de villes (*pesons, livrals*), dont une grande partie sont encore inédits et en quelque sorte inconnus de nos jours, même dans les localités auxquelles ils ont appartenu. Ce travail n'est pas sans intérêt et sans importance pour l'histoire en général, et pour celle des arts, du commerce, etc., de ces provinces en particulier, avec la description de leurs jetons et de leurs méreaux dont nous nous occupons aussi; il complète leur *histoire métallique* au moyen âge. Ce vaste champ est encore loin d'être exploré en entier par nos archéologues, surtout dans la région que nous examinons; il serait donc fort à désirer qu'on s'en occupât, et nous ne saurions trop insister ici sur le vœu que plus tard, en s'aidant des travaux partiels publiés sur cette matière, on entreprît un travail général pour toute la France,

(1) Royales, baronnales, municipales ou communales.
(2) Épiscopales, abbatiales, etc.

comme Tobiesen-Duby l'a exécuté pour les monnaies des prélats et des barons durant l'époque sus-indiquée, mais néanmoins, à partir du XIII[e] siècle seulement, car nous devons consigner ici la remarque que nous n'aurions jamais eu sous les yeux de monuments du genre de ceux que nous signalons ici, d'une date antérieure à ce siècle.

Comme échantillon ou *specimen* de notre œuvre, nous allons communiquer aux lecteurs de la *Revue Archéologique* trois de ces livrals inédits appartenant à la Guienne et particulièrement aux villes d'Auch (3), de Lectoure (4) et de Condom (5).

Planche 109, n° 1. *Demi-livral d'Auch.*

✠ MEIA.LIVRA.D'AVX. *Une demi-livre d'Auch.* Le mot AVX. est ici la traduction d'AVXIA, donné à la ville d'Auch, dans un tiers de sol d'or mérovingien, que nous avons publié dans la *Revue Numismatique* de MM. de la Saussaye et Cartier (6), on y retrouve également le mot AVSCIVS, AVSCIS altéré et aussi francisé (7).

Dans le champ du livral figure une crosse, marque de l'autorité que l'archevêque d'Auch exerçait dans cette ville à titre de co-seigneur, conjointement et en partage ou paréage avec le comte d'Armagnac, et plus tard avec le roi de France à ce dernier titre :

℟. ✠.ANNO.M.CCC.VIIII.

Dans le champ, le léopard d'Armagnac. Blason des comtes.

L'archevêque, primat de la Novempopulanie et des deux Navarres, qui occupait, en 1309, le siége d'Auch, était Amanieu II; il le remplit de 1261 à 1318.

Le comte régnant d'Armagnac était Bernard IV, de 1285 à 1319.

Planche 109, n° 2. *Livral de Lectoure.*

✠ I.LIVRA.DE.LEITORA, ou plutôt DE.LEITORA. *Une livre de Lec-*

(3) Capitale de la *Novem Populanie* et plus tard de la Gascogne, et plus particulièrement du comté d'Armagnac.

(4) Capitale de la vicomté de Lomagne.

(5) Capitale du Condomois.

(6) Tome III.

(7) Le premier nom connu d'Auch, d'origine celtique ou aquitanique est CLIMBERRIS, CLIBERRE, CLIMBERTVM. Cette ville reçut celui d'AVGVSTA AVSCORVM ou AVSCIORVM de l'empereur Auguste, et successivement elle porta ceux d'AVSCIVS, d'AVXIA, de CIVITAS AVSCIORVM, et enfin d'Aux, d'Ausch et d'*Auch*, où l'on retrouve le nom toujours plus ou moins altéré de son peuple (AVSCIVS, AVSCII).

toure (8). Dans le mot LEITOR, la lettre *R* est liée à la lettre *O* qui précède, ce qui donne à la première l'air ou la forme d'un *S* retourné de droite à gauche.

Dans le champ on a représenté, comme seigneur ou co-seigneur de cette ville, l'évêque en pied, crossé, mitré et revêtu de ses habits pontificaux.

℞ ✠ ANNO.D.NI.M.CCC.VII. (*lisez* DOMINI).

On a figuré, dans le champ, un *taureau*, les armes de Lectoure, dont cette ville doit l'origine et le motif aux nombreux monuments commémoratifs (autels votifs et inscriptions dédiés à Cybèle et à Atys) qu'elle a conservé jusqu'à ce jour, et aux tauroboles qui eurent lieu dans ses murs, sous le règne de Marc-Aurèle, de Lucius Verus (9), et sous celui de Gordien III (le jeune ou le pieux) (10), soit pour la conservation des jours (PRO SALVTE) de ce dernier empereur, de Sabina Tranquilina, son épouse, et des autres membres de la famille impériale (DOMVS DIVINA), par ordre des décurions du municipe, soit pour la santé d'un grand nombre de *Lactorates* des deux sexes, monuments où l'animal offert en sacrifice, souvent sculpté et où le mot TAVROBOLIVM et TAVROPOLIVM, sans cesse répété, explique l'erreur où sont tombés Claude Fauchet, dans ses *Antiquités nationales*, et les autres historiens (11) qui ont cru que le premier nom de Lectoure avait été *Tauropolium* (12).

L'évêque de Lectoure, en 1308, était Geraud de Montlézun, qui occupa ce siége de 1263 à 1308.

(8) Dans le moyen âge, on écrivait *Leitora*, *Leitoure* et *Leytoure*, au lieu de *Lactora* et de *Lectoure*; en patois gascon, la prononciation *Leytoure* a prévalu.

(9) L'an 175 de l'ère chrétienne et 929 de la fondation de Rome, pendant les deuxièmes consulats de *T. Vitrusius Pollio* et de *M. Flavius Aper*.

(10) L'an 242 de J.-C. et de Rome, 994. Sous le second consulat de Gordien III et sous celui de C. Pompeianus.

(11) Belleforest, André Duchesne, etc.

(12) En 1591, en démolissant un vieux bastion qui faisait partie des fortifications de Lectoure, on retrouva parmi beaucoup d'autres débris antiques employés dans cette construction, les marbres votifs et les inscriptions tauroboliques dont nous venons de parler, et dont on dut la conservation à Joseph Juste Scaliger, qui habitait Agen; dans le voisinage, lors de cette découverte, se trouvait Pierson, à qui il la fit connaître et tous deux la communiquèrent à Gruter, en Hollande; ce dernier inséra plusieurs de ces inscriptions dans son recueil intitulé : *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani*; mais nous avons le premier recueilli et publié la totalité de ces monuments paléographiques dont nous avons aussi donné les dessins figuratifs dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. III de la nouvelle série.

Le vicomte de Lomagne était Bertrand Degout ou Degot, neveu du pape Clément V. A sa mort, en 1324, la vicomté de Lomagne passa sous la domination des comtes d'Armagnac. On connaît la fin funeste de cette maison souveraine dans la personne de l'infortuné Jean V (13).

Planche 109, n° 3. *Livral de Condom.*

✠. I. LIVRA. DE. CONDOM. (*Une livre de Condom*).

Dans le champ, deux clefs (celles de saint Pierre), attributs ou signes de la juridiction seigneuriale de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, de l'ordre de Saint-Benoît, sur cette ville, et dont l'érection en évêché eut lieu par le pape Jean XXII, qui le démembra du diocèse d'Agen en 1329.

℟. ✠, ANNO. DOMINI. M. CCC. LXIII.

Dans le champ, le portail et les tours de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, devenue cathédrale pour la création de l'évêché de Condom.

L'évêque de ce diocèse, en 1368, était Pierre de Galard, qui le gouverna de 1329 à 1373. Il était seul seigneur de Condom.

Le grand Bossuet fut évêque de Condom avant de passer au siége de Meaux.

CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(13) Déclaré coupable de lèse-majesté, pour avoir pris le parti de Charles, frère de Louis XI, il fut condamné à mort et ses biens confisqués par arrêt du parlement de Paris du 7 septembre 1470. Le comte s'étant réfugié dans sa ville de Lectoure, l'armée du roi, commandée par Jofrédi, cardinal d'Arras, l'assiégea, la prit et la brûla en grande partie, le 5 mars 1472; Jean V y fut massacré le même jour, dans son château, par les soldats de l'armée royale.

MÉMOIRE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN LE VIEUX CORBEIL

(SEINE ET OISE).

Au-dessus du roide côteau planté de vignes qui domine la petite ville de Corbeil, là où commence une des plus vastes plaines de l'ancienne *Brie-Française*, est assis le village de *Saint-Germain le Vieux Corbeil*. La position qu'il occupe sur le cours de la Seine, permet d'y jouir d'un des plus agréables et des plus magnifiques panoramas.

Selon une tradition locale que rien n'autorise, ce village serait d'origine romaine. Rien cependant n'y atteste le séjour de ce peuple conquérant. Ce qui peut avoir donné lieu à cette conjecture, c'est que sur son territoire se trouve un canton appelé le *Champ-Dolent* (1), où aurait eu lieu, dit-on, une rencontre terrible entre l'armée des *Parisii*, commandée par le vieillard *Camulogène*, seigneur de la nation des *Aulerci*, et celle de *Labienus*, lieutenant de Jules-César. Ce dernier, après cet échec, aurait précipitamment regagné *Agendicum* (Sens), où il avait laissé ses bagages. Nous pensons, avec plusieurs historiens, que ce combat sanglant se donna dans la plaine de *Meudon*, proche Paris, c'est-à-dire à huit lieues de là. Et, pour nous, ces deux mots, qui viennent du celtique : *dol*, sable, et *lent*, route, chemin, indiquent que *Champ-Dolent* est la route ou le chemin de la pierre. Or, comme cette plaine a été très-anciennement couverte de bois, les Druides avaient nécessairement dû y élever quelques monuments de leur culte, que le catholicisme ne pouvait laisser debout; d'où ce nom conservé à la contrée. D'ailleurs le nom primitif de cette commune, écrit dans les chartes, *Corbollium*, vient

(1) *Verberie* (Oise) a aussi son *Champ-Dolent*; nous avons en France deux autres communes qui portent ce nom; elles sont situées dans les départements de l'Eure et de la Charente-Inférieure.

à l'appui de ce sentiment, puisqu'il a pour racine *cor-beel*, qui signifie habitation sacrée; d'après cela, ce lieu était certainement un rendez-vous destiné aux pratiques saintes.

Il ne faut pas non plus s'imaginer que là avait existé une ville considérable détruite par les Normands dans le cours du IX[e] siècle, encore bien que la vénérable église de ce lieu soit isolée des habitations qui composent la commune, la plupart étant éparses dans la campagne. Mais il y a lieu de croire que, lors des incursions de ces hommes du Nord, le nombre de ses habitants fut notablement réduit par diverses causes. Nous dirons donc : *Quæ longo tempore fuerunt obumbrata silentio.*

On lit dans l'histoire du diocèse de Paris (2) : « Un auteur anonyme qui a écrit, sous le règne de Charlemagne, l'histoire de la translation du corps de *saint Germain,* évêque de Paris (3), en rapportant un miracle opéré en ce lieu par l'intercession de ce saint, qui paraît y être souvent venu, et qu'on croit en avoir été le seigneur, lui donne le nom de *Corboilus vicus.* » On y lit encore : *Nam et eadem villam quondam beati fuisse Germani rarus qui nesciat.* Ainsi, le village de *Corbeil* existait dès le VI[e] siècle. L'épithète de *vieux* n'a été employée que depuis la fondation du *nouveau Corbeil*, au IX[e] siècle, sur une portion du territoire d'Essone, à l'opposite du fleuve. Saint Germain y fit alors édifier une église au lieu même, où, suivant la tradition, il était dans l'habitude de se reposer sur l'herbe. On croit qu'elle fut d'abord dédiée à *saint Vincent*, diacre et martyr d'Espagne, actuellement encore son second patron, concurremment avec saint Germain, qui a dû devenir patron titulaire après sa canonisation; son nom a même été donné depuis à ce village. Le souvenir des vertus du saint prélat s'y est longtemps conservé, ainsi que tout ce qui avait trait à sa vie.

Ce village était compris, au dernier siècle, dans la province de l'Ile de France et le diocèse de Paris. Maintenant il fait partie de

(2) *Lebeuf,* t. XIII, p. 125 et 126.

(3) Ce prélat naquit à Autun et fut élevé à Avallon par Scopilion, son parent; d'abord abbé de Saint-Symphorien d'Autun, puis évêque de Paris, il mourut en 576 âgé de 80 ans. Ses restes furent inhumés dans la chapelle Saint-Symphorien qu'il avait fait édifier à l'entrée de l'église Saint-Vincent, aujourd'hui église paroissiale Saint-Germain des Prés. Le roi Chilpéric fit son épitaphe. Fortunat loue ainsi la foi, la piété et la sollicitude pastorale de ce prélat, dont il a été l'historien :

« In medio *Germanus* adest antistes honore
« Qui regit hinc juvenes, subrigit inde senes. »

l'arrondissement et du canton de Corbeil, département de Seine-et-Oise, et de l'évêché de Versailles.

Son église est du XIII[e] siècle. Ce beau vaisseau consiste en une seule nef accompagnée dans toute sa longueur par deux collatéraux; le tout se termine carrément. Les cinq travées dont se compose l'édifice sont ouvertes d'arcades ogivales au-dessus desquelles règne, des deux côtés du chœur seulement, une galerie ou *triforium* qui présente successivement deux arcades secondaires, plein-cintre, inscrites dans une arcade principale de courbe semblable. Les piliers, assez délicats, sont cantonnés de colonnes à demi-engagées, dont les chapiteaux sont ornés de feuilles à crochets. Les voûtes sont fortifiées par des nervures toriques. Les trois fenêtres, longues, étroites et sans divisions, qui éclairent le sanctuaire, sont surmontées par une de ces fenêtres rondes nommées *oculi*. Toutes quatre sont garnies de verrières peintes, composées de petits médaillons; elles doivent remonter au temps de la construction de l'édifice, si l'on en juge par l'ordonnance naïve du sujet, par la rudesse anguleuse du dessin, et surtout par le ton éclatant et vigoureux des couleurs (4). Dans la fenêtre du milieu sont représentées plusieurs scènes de la passion du Christ; dans celle de droite, quelques traits de la légende du diacre saint Vincent; dans celle à gauche, plusieurs prophètes; et parmi les sujets de la rosace, nous n'avons pu distinguer que l'illustre saint Martin de Tours.

La voussure ogivale du portail est décorée de plusieurs cordons ornés de chevrons en zigzags et autres ornements parfaitement conservés, mais sans aucune figure, et aussi dans le style du XIII[e] siècle. L'ébrasement de cette porte est garni de délicates colonnettes couronnées par des chapiteaux dont l'ornementation est due au règne végétal. Son tympan a toujours été nu. Les fenêtres qui surmontent ce portail, en même nombre et de même forme que celles de l'abside, ont toutes été murées. Le gable qui termine cette façade est élevé et aigu; un modeste clocher, construit en 1835 (5), le couronne; mieux

(4) Les plus anciens vitraux à dates connues sont conservés à *Saint-Denis*; ils consistent en deux verrières placées dans cette ancienne église collégiale, par l'abbé Suger, avant 1150. La *Revue Archéologique* a publié l'un de ces vitraux (voy. t. I[er], pl. XVIII, page 606).

(5) On y trouve une cloche qui provient de l'église Saint-Pierre du Perray, détruite en 1819, et dont les paroissiens ont été réunis à Saint-Germain pour le spirituel. Elle porte des caractères gothiques, indéchiffrables du point qu'elle occupe; ils nous ont paru appartenir au XVI[e] siècle.

eût valu l'édifier ailleurs, puisque les ressources de la commune ne lui permettaient qu'une addition ridicule.

Il existait jadis au côté septentrional de cette église une flèche d'une grande élévation, construite tout en pierre, dans le style de l'édifice; elle s'est écroulée dans la nuit du 14 au 15 octobre 1796, sans occasionner d'autres dommages que ceux résultant ordinairement d'une semblable catastrophe. La seule cloche qui y avait été laissée, en 1792, fut brisée dans sa chute.

On rencontre dans cette église plusieurs monuments funéraires dignes de remarque. Ainsi, sur une des pierres tombales de la nef, qui est sans inscription, on voit un chevalier en habits de guerre avec un lion à ses pieds. Il a le visage et les mains de marbre incrusté. Son bouclier, sans armoiries, paraît indiquer le XIII[e] siècle. Une autre y recouvre les restes de Pierre Letainturier le Diel, mort en 1287, qui y est aussi représenté. Dans l'aile méridionale, on lit l'épitaphe de Louis Tillet, seigneur du Val-Cocatrix et Bouligny, décédé en 1516, et de Denise Paris, sa femme; tous deux sont représentés sur la pierre tombale sous laquelle ils reposent; le mari a l'épée au côté; la femme tient un chapelet; à leurs pieds est un groupe de petits personnages. L'estampage de dessin a été relevé, en 1845, par l'architecte Lassus. Enfin, dans l'aile opposée, on lit sur une plaque de cuivre attachée à la muraille : *D. O. M. Ici gist François Bastomeau* (6) *vivant escuyer sieur de la Berauderi* (Beraudière) *et Belleuille* (Belleville) *capitaine des gens de pieds sous le commandement de M. de Givry qui fut tué à l'escalade par les Espagnols à la reprise de Corbeil sur iceux par le dit seigneur de Givry le* 10[e] *de novembre* M.V.[e]III[xx]x (1590). *Priez Dieu pour son âme.* Au-dessus étaient deux écussons que le vandalisme n'a pas respectés.

La cure de Saint-Germain, *pleno jure* à la nomination de l'évêque de Paris, était l'un des doyennés de ce diocèse, depuis la suppression de celui de Moissy-l'Évêque (7). En 1209, le curé et le vicaire qui dirigeaient cette paroisse, embrassèrent l'hérésie des Albigeois. *Eustache du Bellay*, depuis curé de cette église, fut élevé à la dignité d'évêque de Paris, en 1551. Nous nommerons encore Simon Hervieux de la Boissière, qui l'était en 1741. C'est là qu'il commença son *Préservatif contre l'illusion des convulsions* et son *Traité des mi-*

(6) Cette famille avait sa sépulture dans l'église de Saint-Landri en la cité de Paris. Voy. Millin, *Antiquités nationales*, t. V, chap. LIX, p. 12.

(7) Aujourd'hui *Moissy-Cramayel*, village du département de Seine-et-Marne.

racles. En 1790, cette cure était remplie par le vénérable abbé Vincent Duval, nommé, après la conclusion du concordat de 1801, à la cure de Saint-Jacques du Haut Pas, à Paris, par l'archevêque de Belloy, et mort à la tête de cette paroisse.

Depuis le XVI[e] siècle, les curés de cette église résidèrent avec la plus nombreuse portion de leur troupeau au faubourg Saint-Jacques dans Corbeil (8), qui, de toute antiquité, était sous la houlette du pasteur de ce lieu, comme celui de Saint-Léonard, adjacent, était sous celle de l'église de Saint-Pierre du Perray.

On est dans l'usage à Saint-Germain d'allumer le feu de la Saint-Jean la veille de la nativité du précurseur du Messie. L'église des anciens temps usa de prudence pour détruire les superstitions qu'un long usage avait enracinées parmi nous ; elle laissa subsister les vieilles coutumes et se contenta de les sanctifier en leur donnant un sens chrétien. Les feux de Bélénus furent dédiés à saint Jean-Baptiste, dont la fête tombe au solstice d'été, et doit, selon l'Évangile, se célébrer avec une pieuse allégresse : *multi in nativitate ejus gaudebunt* (9). Cette pratique est beaucoup plus observée de nos jours en Irlande et en Écosse qu'en France.

Le cimetière est contigu à l'église. Parmi les inscriptions que portent les monuments funéraires élevés dans son enceinte, nous lisons celle-ci, gravée sur une simple pierre : *D. O. M. Ici repose M. Vital Nègre, chanoine régulier de la congrégation de France, ex-prieur de Samois et curé de Saint-Germain lès Corbeil, décédé le* 18 *août* 1812, *âgé de* 69 *ans. Modèle de douceur et de bonté, il fut regretté de tous ceux qui le connurent.*

Nous avons vainement cherché dans ce champ de repos une pierre qui pût nous indiquer le lieu où furent déposés les restes de Jean-François Moniot, ancien bénédictin de l'abbaye Saint-Germain des Prés de Paris, que les lettres perdirent à l'âge de 74 ans, le 29 avril 1797. Il était né à Besançon, et s'était retiré, après la fermeture de sa communauté, à Tigery, commune annexée à Saint-Germain pour le spirituel, et où il est décédé.

(8) Du nom du patron de son église. Cet édifice détruit, en 1803, portait tous les caractères de l'architecture du XIII[e] siècle. Il consistait en deux nefs d'égale longueur, terminées carrément. Il appartint originairement aux chevaliers du Temple par la donation que leur en fit Marguerite de la Grange, en 1267; après la destruction de cet ordre fameux (1314), il passa aux chevaliers de Malte, héritiers de leurs biens, qui le cédèrent aux habitants de ce faubourg, vers 1510.

(9) L'abbé Pascal, *Dictionnaire liturgique*.

L'abbé Guiot, ancien prieur de Saint-Guenault, à Corbeil, lui a consacré ce dixain, dans ses *Fasti Corbolienses* (10) :

> « Aprili vergente, cadit maturus ab annis
> « Quem docti nôrunt, quem coluêre probi :
> « Cui lucem Vesuntio, Sangermana cucullum
> « Cella dedit, pacem gratia, vita polum.
> « Parvula Tigerii jam villa superbiat, urnâ
> « Quæ dignum servat nobiliore virum.
> « Marmoribusque nequit titulos si tradere, saltem,
> « *Hîc Moniottus erat*, dicat arundinibus.
> « Talia sint charum quæ cantent organa (11) nomen,
> « Dum salicum ad ramos cætera fixa tacent. »

Les différents fiefs qui étaient dans l'enceinte de cette commune offrent ou rappellent à l'esprit des antiquités plus ou moins intéressantes.

Nous mentionnerons particulièrement le val Cocatrix, qui était contigu à la terre de Saint-Germain, à laquelle il a été réuni dans le cours du dernier siècle. Ce nom était celui d'une ancienne famille bourgeoise, connue dès le temps de Philippe le Bel, qui le donna également à une autre terre du diocèse de Paris, et à une rue de cette capitale (12). L'historien de Corbeil (13) nous apprend que le commissaire Thibeuf fit rebâtir cette maison féodale. On y voyait, de son temps, une tour carrée, sous laquelle existait une voûte d'où sortait une fontaine ; le vulgaire disait que la reine Adèle de Champagne, veuve de Louis le Gros, dont le douaire fut assigné sur la ville et le comté de Corbeil, venait s'y baigner, pour se purger de sa ladrerie, alors qu'elle habitait cette ville. Mais il n'est pas prouvé que cette princesse ait jamais été atteinte de cette hideuse maladie. Malgré la proximité de la paroisse, il y avait une chapelle au val Cocatrix : elle était sous le vocable de saint Pierre. On ne connaît plus que l'emplacement qu'occupait cette maison.

Il est marqué dans les *Tables de cire* que le roi Philippe le Bel logea au val Cocatrix, chez Geoffroy de ce nom, son échanson,

(10) Cet ouvrage est resté inachevé par suite de la mort de son auteur, estimable ecclésiastique dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans ce recueil.

(11) Allusion à l'*Art du facteur d'orgues*, inséré dans l'Encyclopédie, et attribué mal à propos à *Dom Bredos*, et qui est de *Dom Moniot*.

(12) Autrefois appelée *Cour Ferron* ou *Ferri*, nom qu'elle portait en 1220. Cette rue est située dans la cité. Sauval (*Antiquités de Paris*, p. 126) dit qu'en 1300, il existait une maison ou fief appelé : *Domus Cocquatris contigua domui Marmosetarum*. M. de Paulmy (*Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XLII, p. 220) dit que ce fut Jean Cocatrix, échevin de Paris, qui, en 1358, donna son nom à cette rue.

(13) Delabarre, p. 25.

les 11 et 12 août 1308, et que pour cette résidence de deux jours, la léproserie de Corbeil eut la dîme du pain et du vin qui furent consommés par la cour. Ce monarque donna bail vers cette époque à ce même Geoffroy les quatre moulins banaux de Corbeil, construits sur la Juisne, au-dessus du château royal, moyennant une rente annuelle de cent vingt-six livres. Le roi Charles le Bel était au val Cocatrix en 1326.

Charles V fit l'acquisition de cette terre et en accorda la jouissance à Philippe Ogier, son secrétaire, que nous trouvons qualifié seigneur de ce lieu dans l'histoire de Charles VI par Le Laboureur. Après sa mort, ce dernier monarque en fit don (6 mars 1380) à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, son oncle, en récompense des services qu'il avait rendus au malheureux roi Jean, son père.

Parmi ses autres possesseurs, nous trouvons Hervé de Neauville, conseiller du roi, décédé le 5 septembre 1423, qui fut inhumé chez les Chartreux de Paris, dont il avait été le bienfaiteur; ainsi que Marguerite Alory, sa femme, décédée le 5 mars 1413. Louis Tillet ou du Tillet, était seigneur du val Cocatrix en 1452; il mourut en 1516 et fut inhumé dans l'église de Saint-Germain, ainsi que Denise Paris, sa femme. Pierre Richer, leur gendre, posséda ensuite cette terre qui, en 1608, devint la propriété du commissaire Thibeuf. En 1647 nous la trouvons entre les mains du sieur de Regis, qui la vendit à MM. de Bretignières, coseigneurs de Saint-Germain. Depuis il ne fut plus question de cette terre. L'un des trois frères de Bretignières, mourut chanoine de Vincennes; et les deux autres, conseillers au grand conseil et au parlement de Paris. Anne Réné, l'un d'eux, mourut au château de Saint-Germain, le 16 novembre 1786, et fut inhumé dans l'église du lieu. Jean-Louis de Bretignières, leur fils et neveu, marquis de Rosay et de Villette, fut reçu en qualité de seigneur de Saint-Germain le 27 mai 1787. Cette famille s'est éteinte en 1833, en la personne de madame la vicomtesse de Tourdonnet, sa fille unique, qui conserva la terre de Saint-Germain jusqu'à son décès.

L'ancien château consistait en un grand corps de logis, flanqué de quatre pavillons carrés; il vient d'être reconstruit sur un nouveau plan et dans le même emplacement, par M. Darblay d'Étampes, riche négociant, actuellement propriétaire de cette terre.

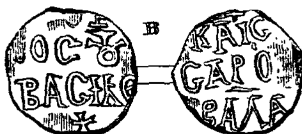
T. Pinard,

Membre correspondant de la Société Archéologique de Tours.

MÉDAILLE INÉDITE DE BELA,

FILS DE GEYSA, ROI DE HONGRIE,

COMME HÉRITIER PRÉSOMPTIF DE L'EMPIRE DE CONSTANTINOPLE.



De toutes les monnaies du moyen âge qui nous sont parvenues, il n'en est point qui méritent de fixer l'attention des savants à un plus haut degré que les médailles byzantines. Leur nombre, leur variété, les découvertes auxquelles elles ont donné lieu, « sont une nouvelle preuve de l'importance de la numismatique, soit pour éclairer les points restés douteux, soit pour appuyer ceux qui déjà se trouvent consignés dans les annales des nations. »

Malgré leur importance, les médailles byzantines ont été longtemps délaissées par les savants; elles attirèrent seulement leur attention dans ces derniers temps, lorsque Cousinery (1) étala à leurs yeux les richesses qu'il avait rapportées d'Orient. Une noble émulation s'empara alors des amis de la science, et toujours depuis cette époque de nouvelles découvertes produites avec le secours de l'histoire, viennent ajouter à la numismatique byzantine quelques pages de plus.

Le lecteur doit se rappeler que récemment nous avons publié une monnaie de cuivre de Vitalien (2); aujourd'hui nous allons lui offrir une autre médaille byzantine, longtemps reléguée parmi les incertaines, et dont nous croyons avoir trouvé la véritable signification.

(1) Cousinery fut longtemps consul à Saloniki; c'est lui qui a donné au cabinet des médailles de Paris, la majeure partie des monnaies byzantines et de croisades qui y sont conservées.

(2) Voy. p. 602 et suiv., notre notice sur la monnaie de cuivre de Vitalien.

Voici sa description avec la restitution que nous proposons pour les lettres effacées :

+ = KAIC = CAPO[C] = BAAA (en quatre lignes) :
R. [MAN]8H = [A]OC TOY (en monogr.) = BACIΛЄ [OC] = + (en quatre lignes.)

Cette pièce, qui fait partie de ma collection, est de cuivre et un peu rognée comme le sont ordinairement les monnaies byzantines; son diamètre est de 16 millimètres.

Nous attribuons cette monnaie à Bela, fils de Geysa II, roi de Hongrie, qui fut déclaré par l'empereur Manuel héritier présomptif de la couronne de Constantinople avant son avénement au trône de Hongrie, sous le nom de Bela III.

Longtemps nous avons parcouru les savantes pages de Schœnvisner, de Swartz et de T. Duby (3), espérant y rencontrer un prince du nom de Bela, ayant été César ou héritier présomptif de l'empire grec, comme l'indiquait le titre de καισσαρ (4) donné au Bela de notre monnaie; aucun de ces savants auteurs ne nous a fourni de renseignements à cet égard; nos recherches ont dû remonter plus avant, et du domaine de la numismatique nous sommes entré dans celui de l'histoire. Les historiens hongrois Bonfinius et l'anonyme notaire du roi Bela (5) se contentent de raconter l'alliance que l'empereur Manuel fit avec Étienne III contre les Vénitiens, les guerres qui suivirent, les usurpations successives de Ladislas et de son frère Étienne IV, favorisées par l'empereur grec, enfin l'avénement de Bela III, fils de Geysa II au trône de ses pères. Comme on le voit, les historiens de la Hongrie ne nous apprennent rien sur Bela avant son couronnement.

Les historiens grecs, au contraire, racontent les faits d'une tout autre manière. Dom Clément (6) qui les a résumés, nous apprend qu'à la mort de Geysa II (1161), Étienne III, son fils, monta sur le trône à l'exclusion de ses oncles Ladislas et Étienne IV. « Ceux-ci

(3) Schœnvisner, *Notitia rei num. Hungariæ*, Bude, 1801, 4°. — Swartz, *Specimen rei numariæ Hungariæ e medio ævo* (*de numo Belæ Hung. reg.*). Osnab. 1747, 4°. — Duby, *Récréations numismatiques*.

(4) Καισσαρ est mis pour Καισαρ, comme nous le faisons remarquer plus loin.

(5) Ant. Bonfinii, *rer. Ungar.*, decad. II, lib. VI. — Anonyme, *de Gestis Ungar. liber*. (Ed. Endlicher). Vienne, 1827, 8°.

(6) *Art de vérifier les Dates*, t. II, p. 53 de la 3e édit. (Paris, 1784, in-fol.), Rois de Hongrie; Etienne.

prétendant que, suivant la loi du pays, ils devaient être préférés pour le trône à leur neveu, allèrent trouver l'empereur Manuel pour le mettre dans leurs intérêts. Manuel, ravi de porter la guerre en Hongrie dans l'espérance d'y faire des conquêtes, entra dans leurs vues, et alla à Sardique pour appuyer sa recommandation. Les villes qu'il prit et l'argent qu'il répandit parmi les Hongrois, servirent à former un puissant parti qui obligea Étienne III à céder le trône à Ladislas son oncle. » Quelque temps après, Ladislas étant mort, Étienne IV hérita de la couronne (1163); mais il se comporta si mal, que les Hongrois irrités le chassèrent dans la même année, et replacèrent son neveu Étienne III sur le trône. Le général de l'empereur Manuel, « Alexis Contostéphane ramena l'oncle fugitif et le rétablit. Mais à peine les Grecs sont-ils partis, qu'il est chassé de nouveau. L'empereur Manuel s'apercevant enfin qu'il ne pourra jamais vaincre l'aversion des Hongrois pour son protégé, l'abandonna, et tourna ses vues sur Bela, frère puiné du jeune Étienne III. Comme il n'avait pas de fils, son dessein était de lui donner en mariage sa fille Marie, afin de réunir sur sa tête et de rendre par là même indivisibles et l'empire et le royaume de Hongrie (7). Les Hongrois, pour éviter la guerre, consentirent à cet arrangement, qui fut cimenté par les fiançailles de Bela et de Marie, en attendant qu'ils fussent parvenus à l'âge nubile. » Une guerre de dix-huit ans succéda à ce traité. « L'an 1171, continue l'auteur de l'*Art de vérifier les Dates*, Manuel, devenu père d'un fils nommé Alexis, lui transporta le titre de César ou d'héritier présomptif de l'empire qu'il avait accordé à Bela (8), et retire en même temps à celui-ci la fille qu'il lui avait fiancée.... » En 1174, Étienne III mourut; Bela, qui était à la cour de Constantinople, partit pour la Hongrie, où « la couronne lui fut déférée d'un consentement unanime (9). »

(7) « ..... Πολλῶν οὖν ἕνεκα τούτου συμβεβηκότων πολέμων, καὶ τοῦ βασιλέως τὸν τοῦ Ἰατζᾶ υἱὸν τὸν Βελᾶν εἰς γαμβρὸν ἀνελομένου ἐπὶ τῇ θυγατρὶ ἐκείνου Μαρία, ὃν καὶ διάδοχον τῆς βασιλείας ἐμελέτα ποιῆσαι,..... » (*Nicetas Achominatus*, livre IV des *Annales*, p. 84. Paris, 1647, imp. royale, in fol.)

« .... Βελᾶν τοίνυν, ὃς μετὰ Στέφανον τῷ Ἰατζᾶ παῖς ἦν, Μαρία τῇ αὐτοῦ θυγατρὶ συνάψαι πρὸς γάμον διενοήθη..... » (Jo. Cinnamus, livre V des *Histoires*, p. 125. Paris, 1670, impr. royale, in-fol.)

(8) Jo. Cinnamus, livre VI, p. 167. « ..... Νόμου δὲ συγγενείας ἐμποδὼν αὐτῷ γεγονότος, τὴν Αὐγούστης ἔγημεν ἀδελφήν. Καῖσαρ δὲ διὰ τοῦτο ἀναῤῥηθεὶς ἀξιώματι τῶ ἐν Βυζαντίῳ τηνικάδε ἐκρατίστευε μεγιστάνων..... »

(9) *Art de vérifier les Dates*, t. II, p. 53, à l'art. BELA. — Jo. Cinnamus, liv. VI, p. 167. « ..... ἔνθα διατριβὴν ποιουμένου, πέμψαντες Οὖννοι Βελᾶν ᾔτουν τὸ σφίσι Ῥῆγα πεμφθῆναι. Ἐπ' αὐτόν γε Στεφάνου τετελευτηκότος, ὁ τοῦ δικαίου θεσμὸς ἔβλεπεν..... »

Nous n'avons point à nous occuper des événements qui se passèrent sous son règne; pour nous, ce qu'il importait de savoir, c'est que Bela fut déclaré César ou héritier présomptif de l'empire de Constantinople en l'an 1153.

Le lecteur jugera de quelle importance est pour nous la fin de ce passage de l'*Art de vérifier les Dates;* en effet, en le comparant avec la légende de notre monnaie, nous avons été frappé de l'analogie fondamentale qui existait entre ces deux monuments; le nom de Bela, le titre de César ou d'héritier présomptif qui lui est donné, le nom de l'empereur, la légende grecque (car sur les monnaies hongroises les légendes sont en latin), tout enfin nous a fourni une preuve concluante en faveur de l'attribution que nous avons proposée.

Nous croyons cependant qu'il est nécessaire de justifier la restitution des lettres effacées ou altérées de notre médaille. Le lecteur a déjà remarqué que la légende est au génitif, et que par conséquent il y a un mot sous-entendu, probablement νομίσμα; ce qui donnerait alors, en faisant la construction de la phrase, la légende (νομίσμα) Βαλα χαισσαρος του Βασιλεος Μανουηλος. En effet, nous retrouvons le nom de Manuel dans les lettres... 8H.OC, qui suffisent, à notre avis, pour restituer le nom [Μαν] 8H [λ] OC (*sic*).

Il ne faut attacher aucune importance au nom BAΛA indéclinable, mis évidemment pour BEΛA, ni à la répétition du σ dans χαισσαρος, ni enfin au génitif en ος de βασιλεος; les monnaies byzantines fourmillent, comme on sait, de telles incorrections.

Nous terminerons en disant un mot de la ressemblance de notre pièce avec la grande monnaie de cuivre de Mahomet II, expliquée par M. Ch. Lenormant, et publiée par M. de Saulcy (10). On sait que la médaille de Mahomet II (11) a, comme la nôtre, une légende continue qui occupe son avers et son revers; cette analogie de type a donné lieu à une attribution très-ingénieuse que nous allons reproduire, mais qui tombe en présence des faits historiques énoncés plus haut. On a cru voir dans le nom de BAΛA une abréviation du nom de Bajazet II (12), fils et successeur du soulthan Mahomet II. Bajazet, disait-on, aurait voulu imiter son père en frap-

(10) *Numism. byzant.*, p. 471.

(11) Cette pièce est exposée dans une des montres du cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale.

(12) Il faudrait supposer dans ce cas que le λ au mot BAΛA est un ζ mal formé qui aurait dû été figuré Z; en examinant la pièce, on peut se convaincre aisément que c'est un Λ très-bien caractérisé.

pant des monnaies en langue grecque pour flatter ses nouveaux sujets ; ceci serait confirmé, ajoute l'auteur de l'attribution, par une analogie très-remarquable établie entre la monnaie de Mahomet et la nôtre ; car, puisque le mot ΜΑΧΑΜΑΤΗϹ a été formé de l'arabe محمد, il est tout naturel de faire venir aussi le mot ΒΑΛΑ de l'arabe بجازت. Ceci n'est point admissible, car l'histoire ne parle nullement des bons procédés de Bajazet à l'égard des Grecs ; ensuite un soulthan musulman aurait dédaigné les titres de Καισαρ et de Βασιλευς ; (on sait que Mahomet prit celui de ΜΗΛΗΚΙϹ ملك (*souverain*) ; enfin les deux croix figurées sur notre monnaie prouvent suffisamment qu'elle n'appartient point à un prince de l'islam. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de trouver à notre pièce une similitude de type assez frappante avec la grande monnaie de Mahomet II, tout en persistant néanmoins dans notre attribution qui appuie en faveur de l'histoire grecque un fait que les historiens hongrois rendaient douteux par leur silence, et qui donne une médaille de plus à la numismatique byzantine.

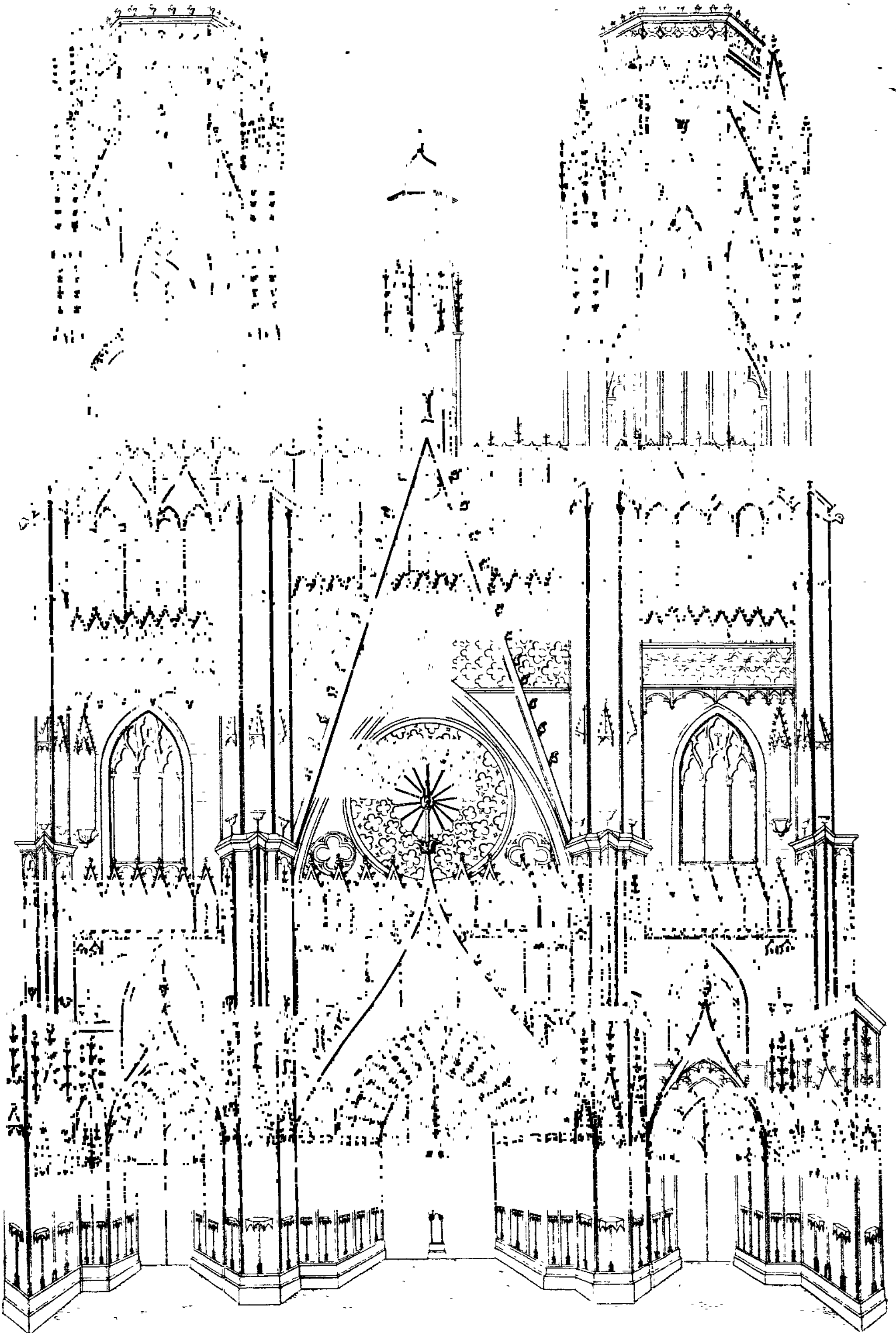
VICTOR LANGLOIS,
Élève de l'École des Chartes.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

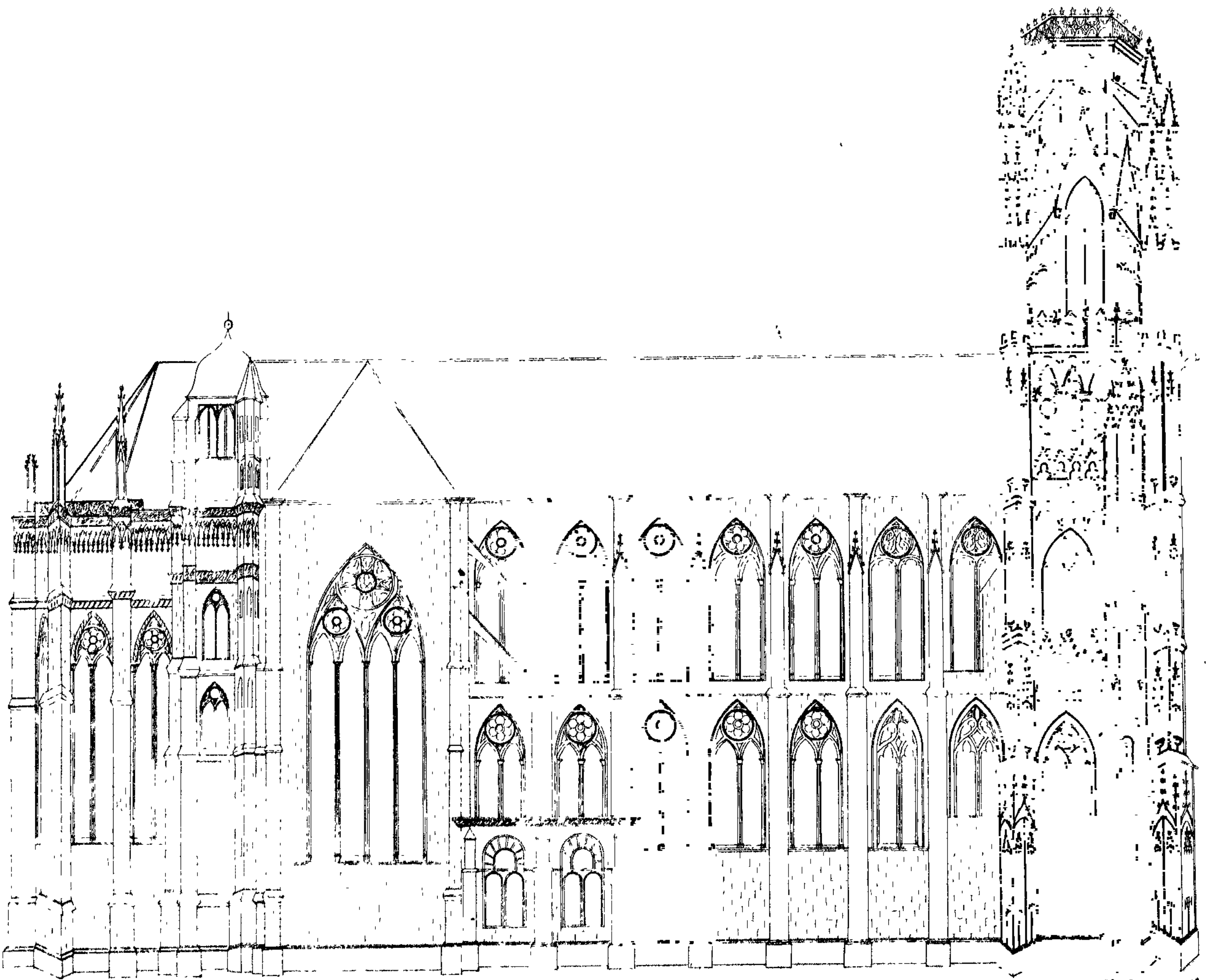
FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU CINQUIÈME VOLUME.



Bal'hasar del

CATHÉDRALE DE TOUL

Ch Saunier sc



Balthasar del — Ch. Saunier sc.

VUE SEPTENTRIONALE DE LA CATHÉDRALE DE TOUL



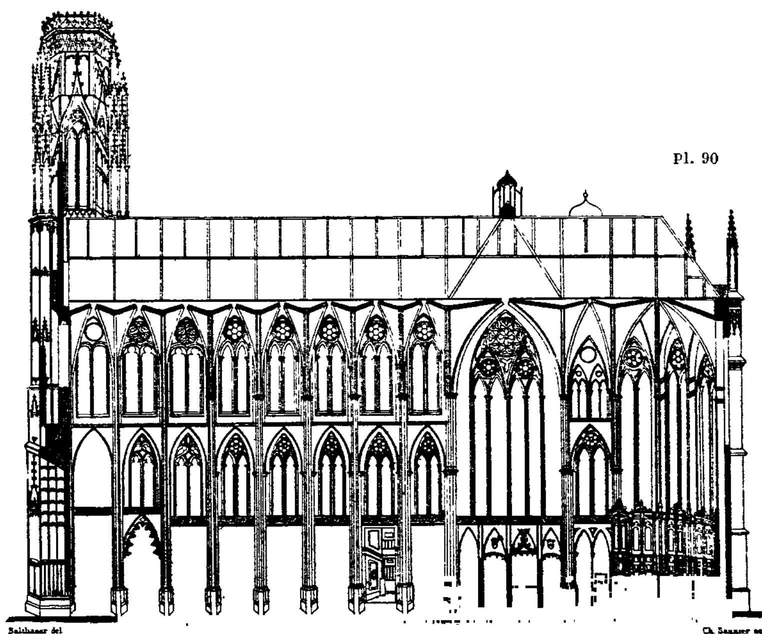
Ch. Saunier del. et sc.

HÔTEL DE LA TRIMOUILLE

Pl 89

Alphabet déduit de ce fragment.

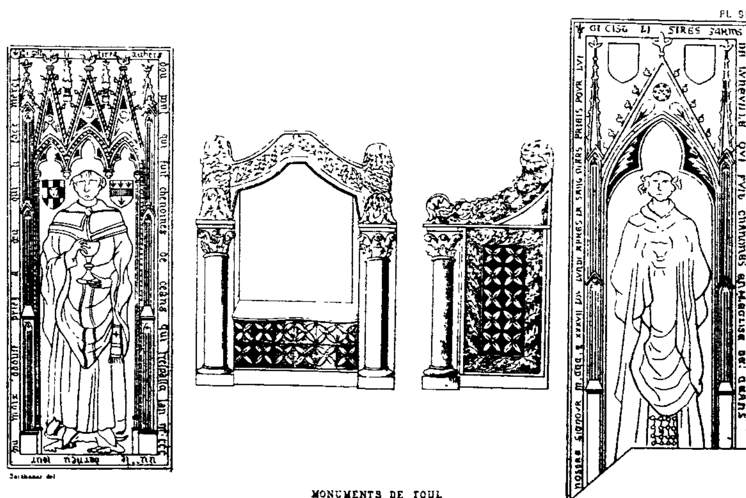
Pl. 90



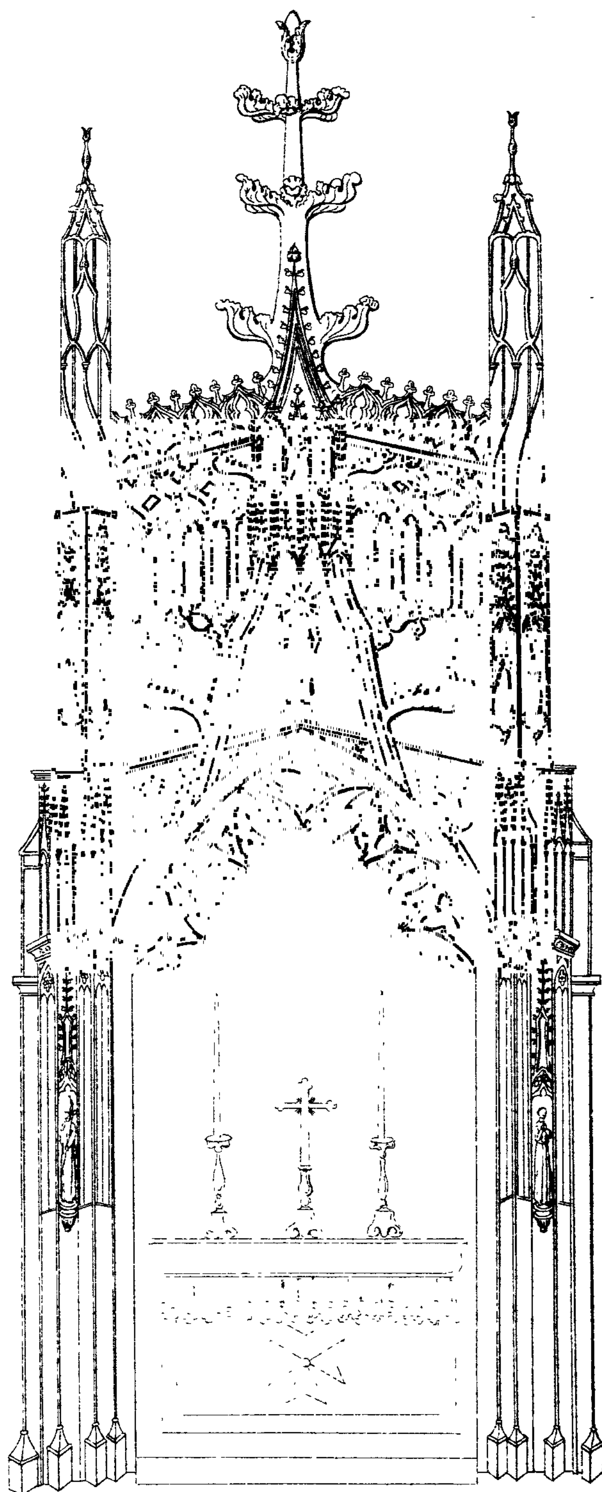
Balthasar del — Ch. Sauvier sc.

VUE INTERIEURE DE LA CATHEDRALE DE TOUL

Pl. 91



MONUMENTS DE TOUL



Balthasar del.

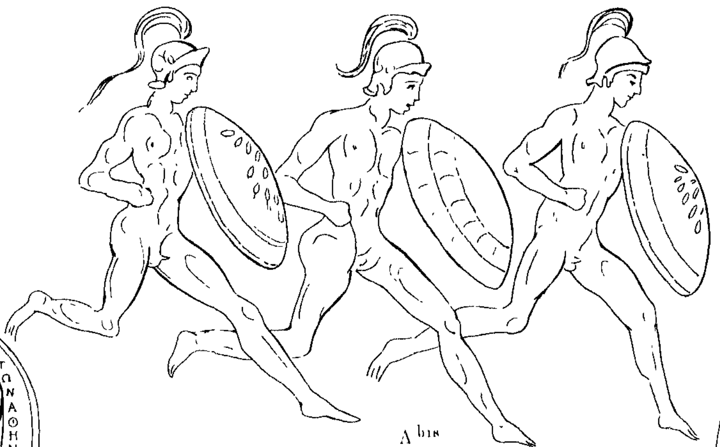
Ch Saunier sc

RÉTABLE D'AUTEL DU XVIE SIÈCLE

à la Cathédrale de Toul



A

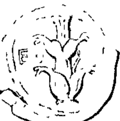


A bis

3



Æ



1



AR



2



AR



ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ

ΗΓΗΣΙΑΣ ΑΡΧΩΝ

B

Ch. Saunier sc.

VASES TROUVÉS À BENGAZI - MÉDAILLES DES EVESPÉRITES DE LA CYRÉNAIQUE.

3. i. q. m. 2. l. b. 1. bel.

6. Démot. Darius. hiérat. hiérogl. 5. 4.

10. dém. h.t. h.g. 7. dém. h.t. h.g.

11. dém. h.t. h.g. 8. dém. h.t. h.g.

ou, h.t. h.g. id 9. dém. h.t. h.g.

13. démot. h.t. h.g. 12. dém. h.t. h.g.

15. formes hiératiques ; h.g.

14. M.r Grey ; Rosett. ; P. Leyd. col. 21.

formes démotiques.

18. Ms. de Leyde. 19. dém. h.t h.g. 17. dém. h.g. 16.

21. 20.

h. g. Démot.

23. bis. 23. 22.

M. Leyd. ligne 26.

25. 24.

31. Pap. Casati l. 10. lig: 26.

30.

29. 28. 27. 26.

Pr. l. 2. Pr. l. 1. Brugsch: p. 14. 11. 20.

34. bis.

34. 32.

K.

33.

Dem. h. t. h. g. Dém. hiérat, hiérog.

37. 36. 35. bis. 35.

44. 40. 39. 38.

ho. ta-nofre. noufi. men.

43. 42. 41. bis. 41.

otp. nef. pilé. sa. ho.

48. 47. 46. 45.

otp. Amen p. ot.

49. bis.

49.

dem. hiératiques. h. g. noufi. ex. et.

52. 51. 50.

h.t.h.g. 56 bis. 56. 55. 54 53.

57. bis. 57. 56 ter.

Dem. h.t. h.g

59. 58. bis 58. 57. ter.

62. bis 62. 61. 60.

Dem. hiérat. h.g.

67. 66. 65. 64. 63.

70. 69. 68.

72. bis 72. 71. bis. 71.

t. e. s.

Ms L. 74. 73.

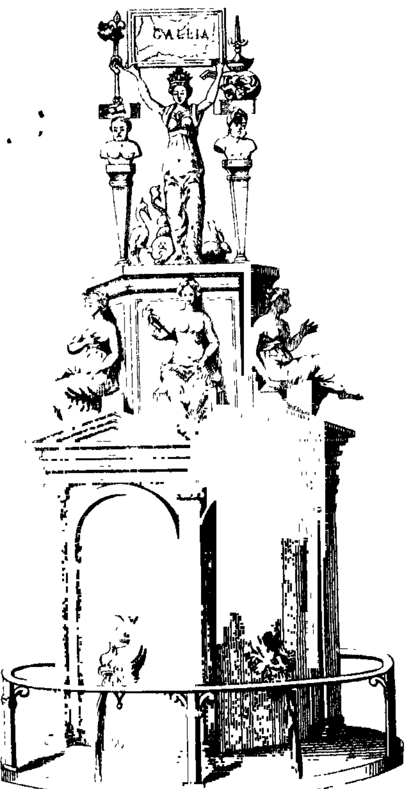
var. démot. hieratiq. h.g.

80. 76. 75. 74 bis.

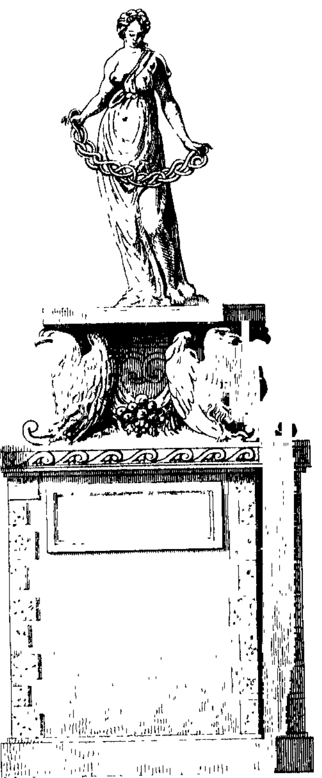
81. 79. 78. 77.

84. 83. 82.

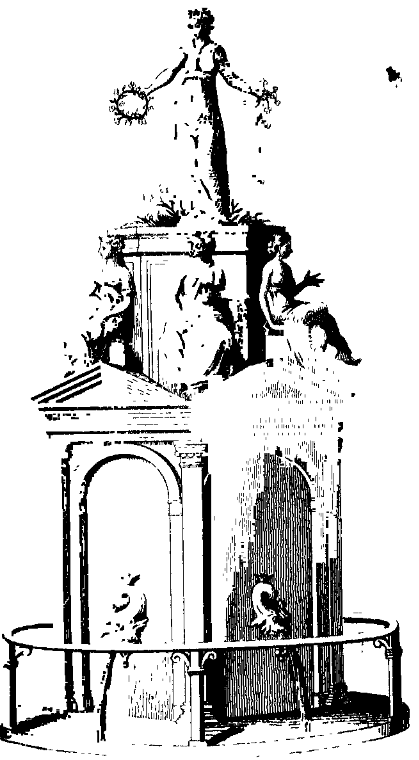
85.



1



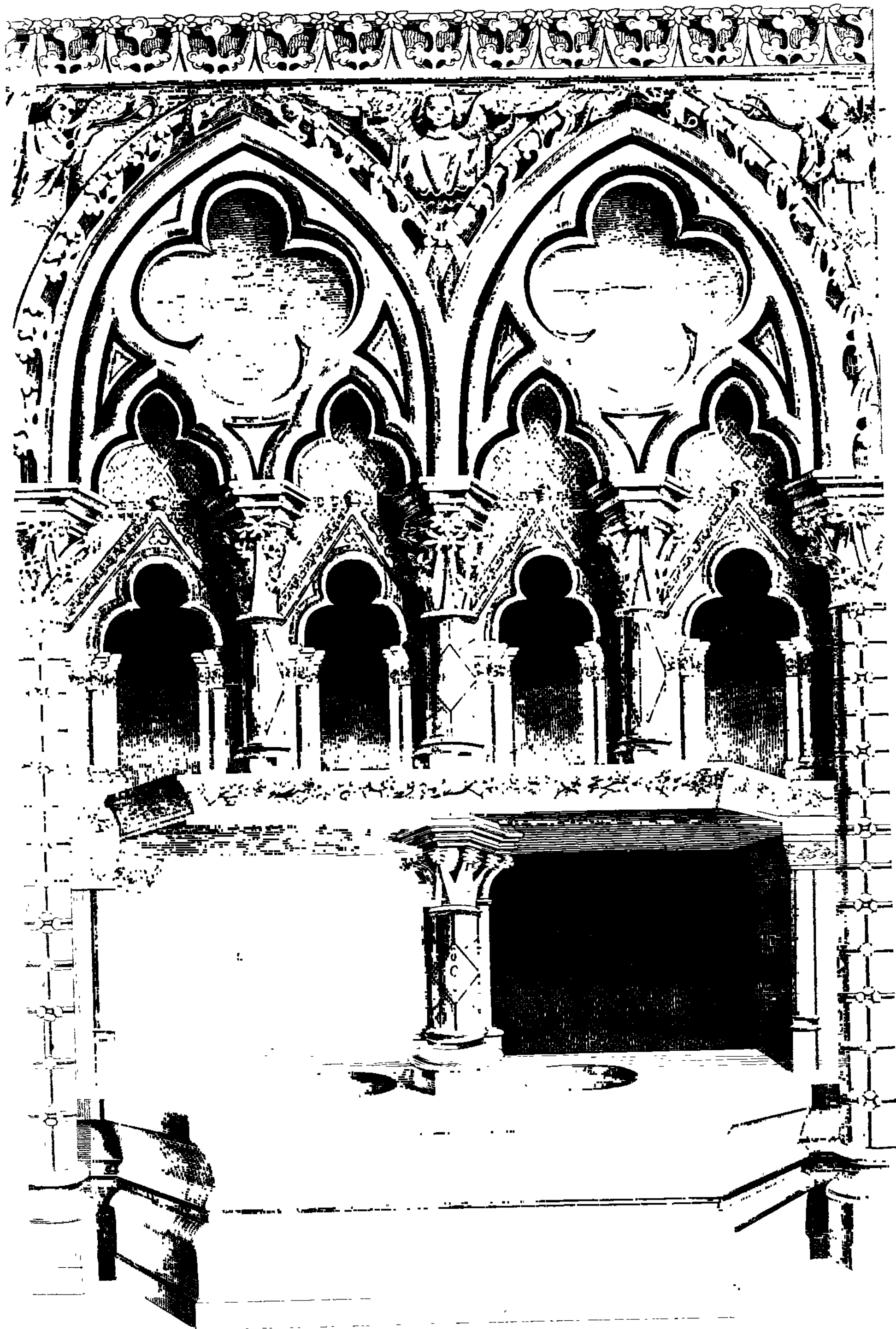
2



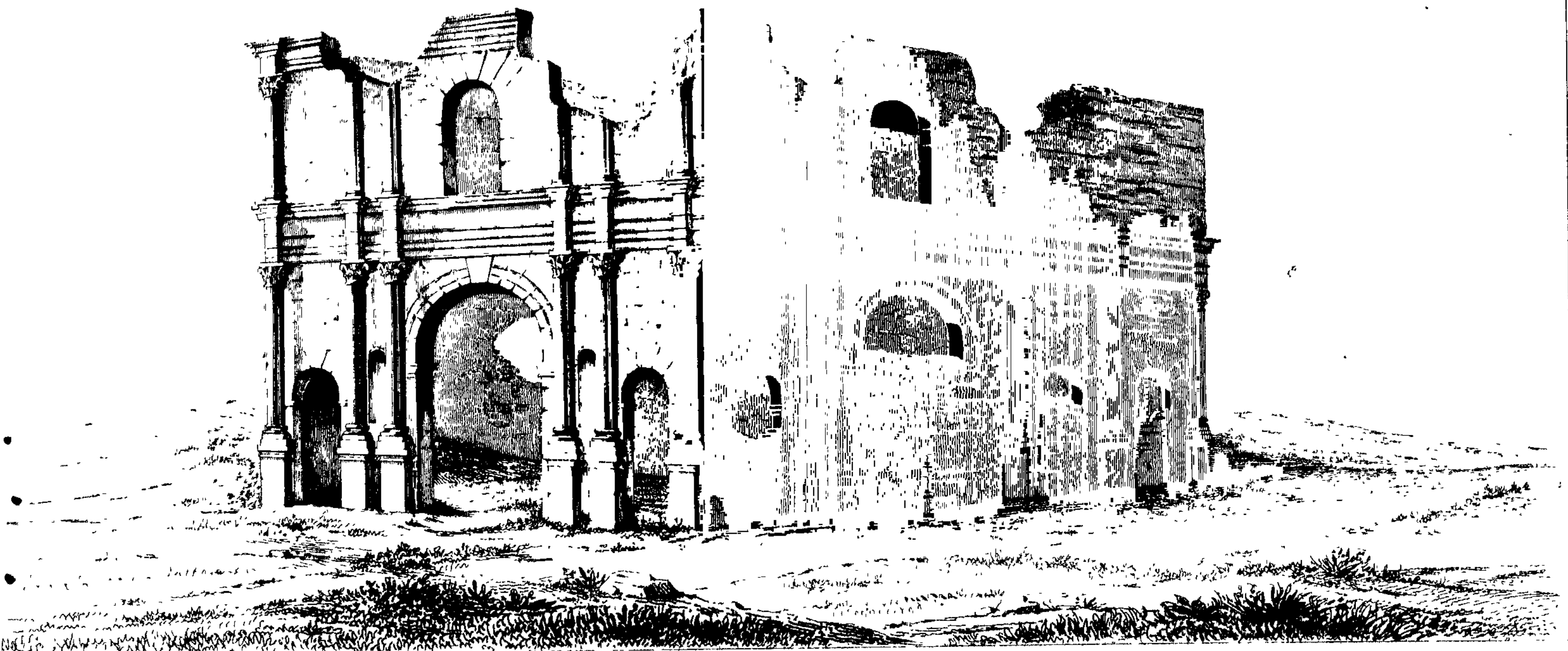
3

Ch Saunier sc.

DÉCORATIONS POUR L'ENTRÉE DE CHARLES IX ET DE LA REINE A PARIS.

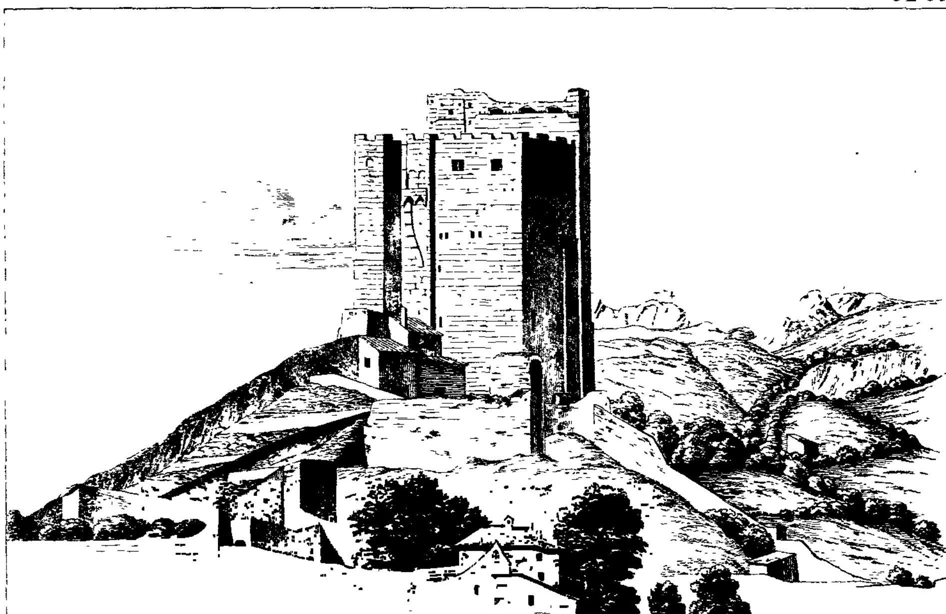


PISCINE DE LA Ste CHAPELLE DE PARIS

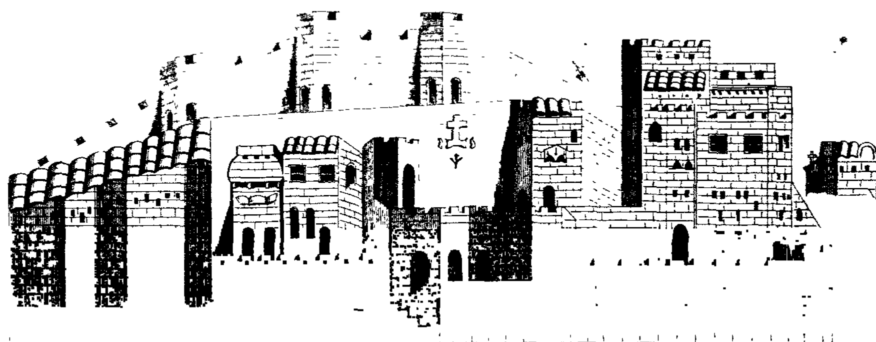


Ch. Texier del. Ch. Sauv[illegible]

PRÆTORIUM DE LAMBÆSA.



N°1. VUE DE LA TOUR DE CREST
Prise de Soubeyran

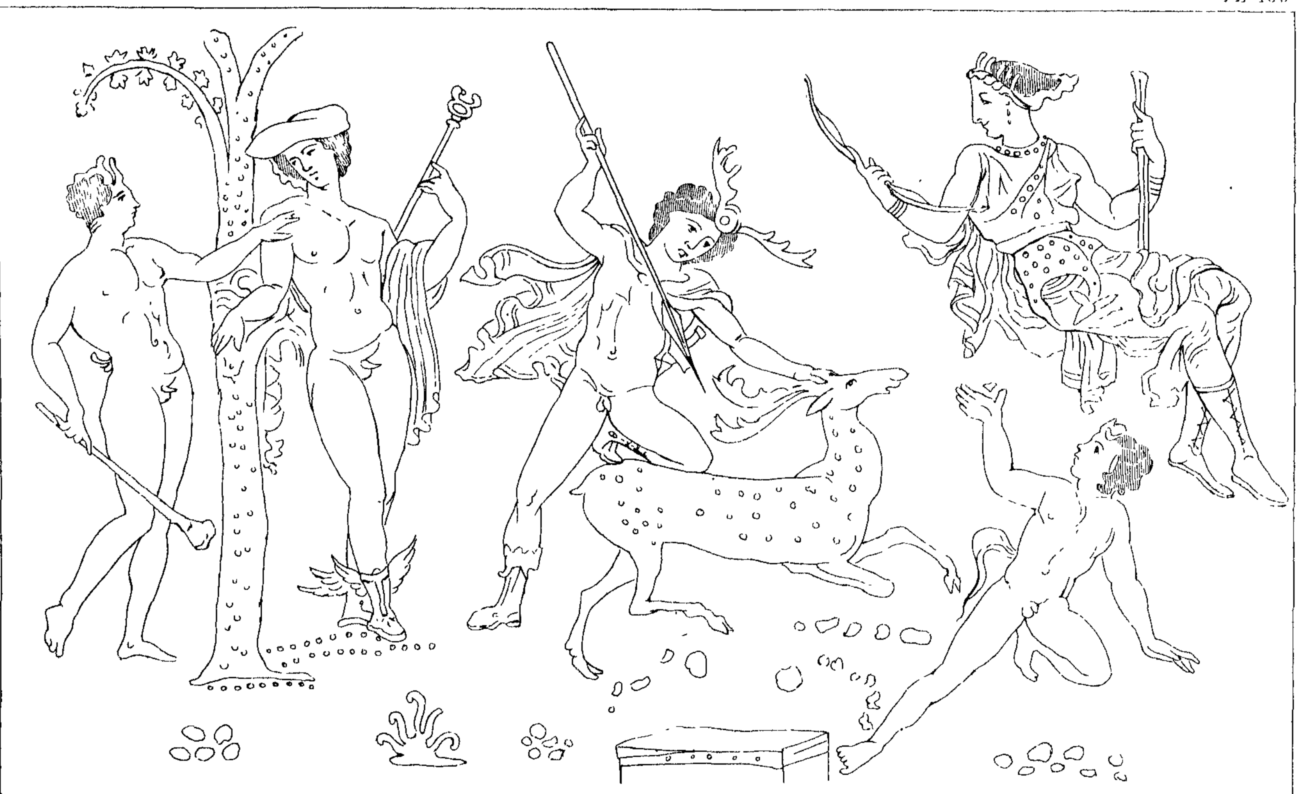




Larrigaudière del

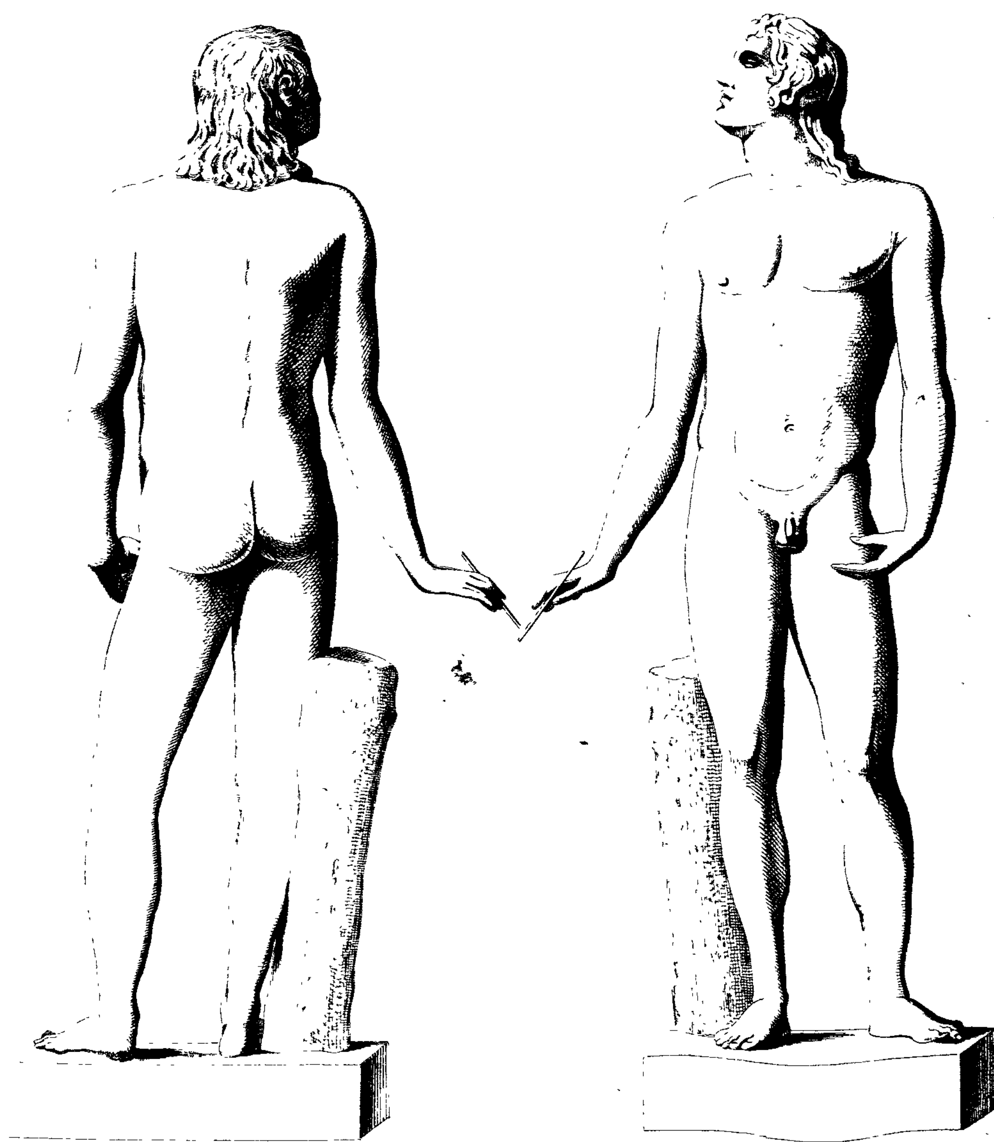
Ch. Saunier sc

N° 2 IMPOSTE DE LA PORTE DE L ANCIENNE ÉGLISE DE CREST



Ch. Saunier sc.

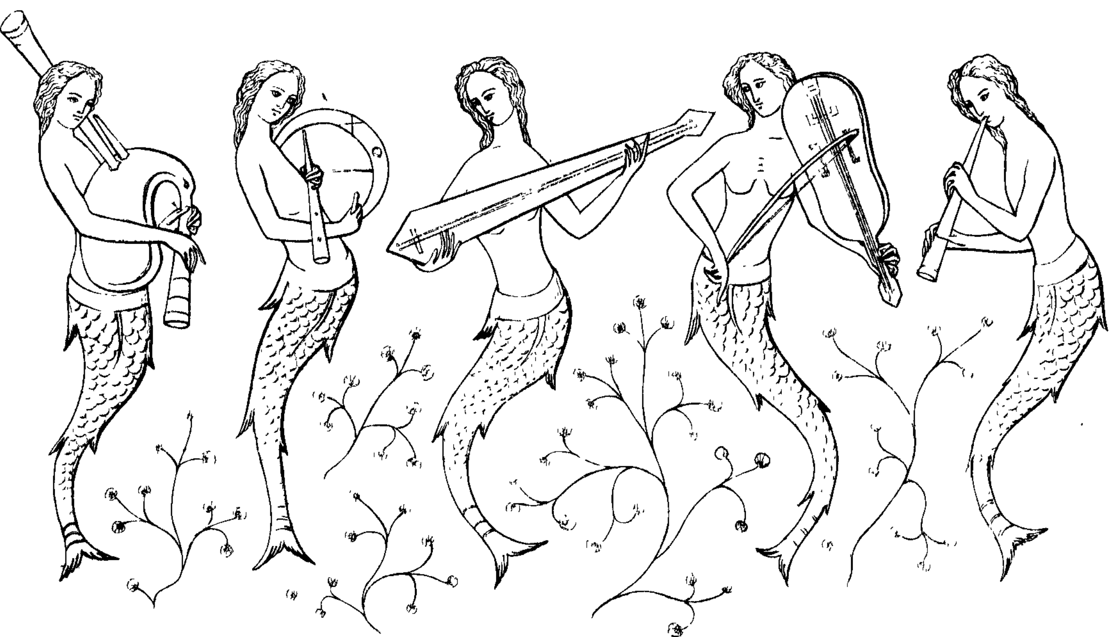
VASE D'ACTÉON.



Ch. Saunier sc

STATUE ANTIQUE

Pl. 10.



P. Cahier del. et sc.

PEINTURES MURALES DU XIV SIÈCLE.

2

DÉCORATIONS POUR L'ENTRÉE DE CHARLES IX ET DE LA REINE A PARIS.

Ch Saunier sc.



Dessiné par Flandrin.

Lith Fourquemin

Lith par Lemoine.

TERRE CUITE RAPPORTÉE D'ATHÈNES.



TÊTE DE VÉNUS TROUVÉE DANS LES RUINES DE CITIUM

Scandicus et salicus, climacus, torculus, ancus,

Pentafonus, strophicus, gnomus, porrectus, oriscus,

Virgula, cefalicus, clinis, quilisma, podatus,

Pandula, pinnosa, gutralis, tramea, cenix;

Proslambanomenon, trigon, tetrardius, ygon,

Pentadiconque, trigonicus et franculus, oriz,

Bisticus et gradicus, tragicon, diatnius, epon,

Ypodicus, centon, agradatus, atticus, astus

Et pressus minor et major. Non pluribus utor

Neumarum signis. Erras qui plura refingis.

N° I.

Rounes, Notation d'Hucbalde.

Γ A B C	D E F G	a b c d	e f g aa	bb cc
Notæ graves.	Finales.	Superiores.	Excellentes.	

N° II.

Spécimen.

Ostende nobis domine misericordiam
tu ... am ... et salutare
tu um ... da
nobis.

(Manuscrit de l'abbaye de St Gall.)

Æ



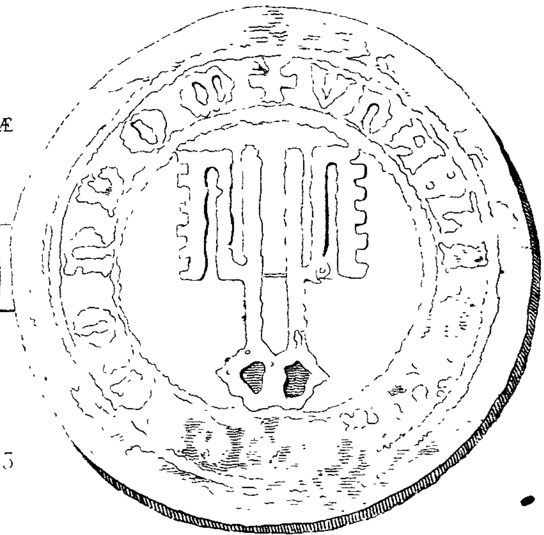

1

Æ



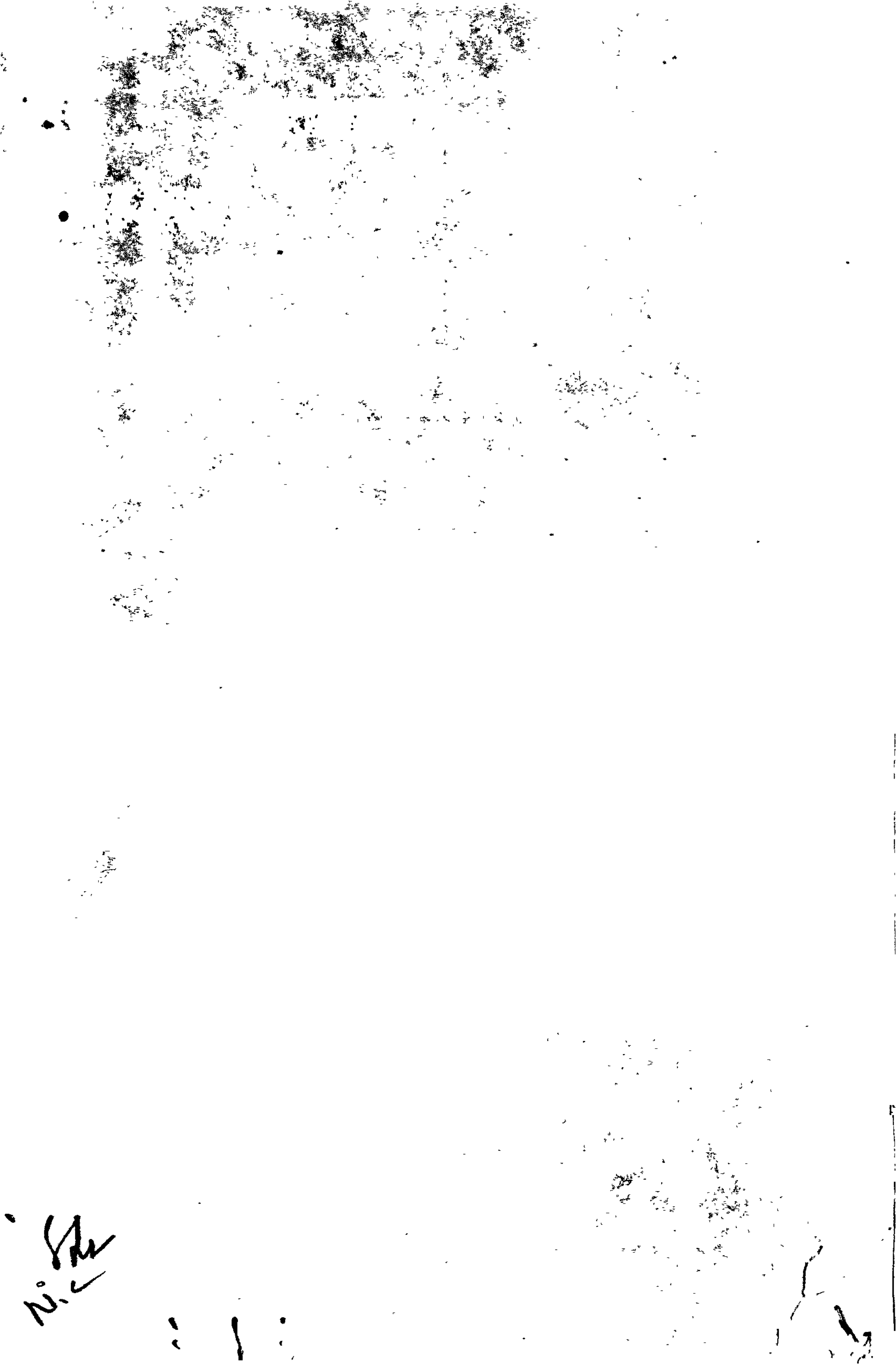

2

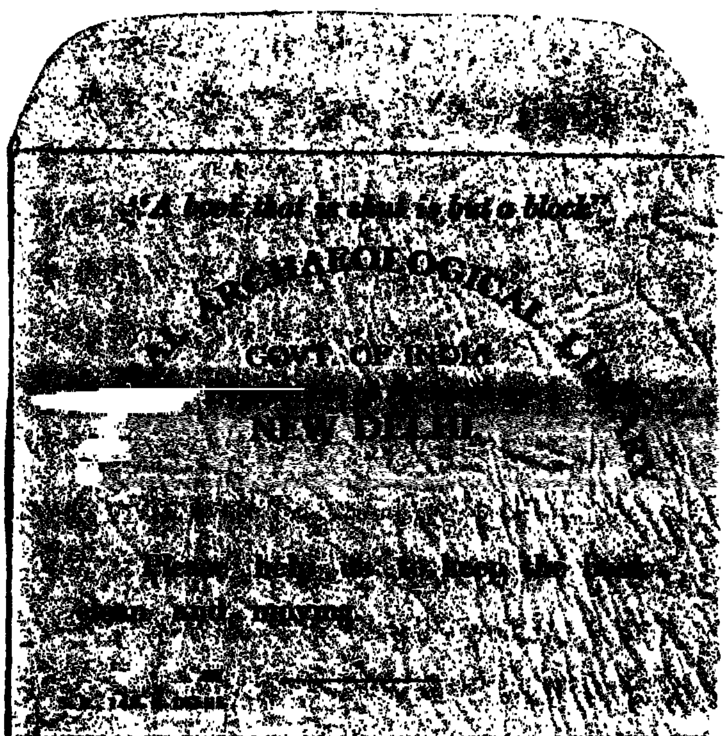
Æ

3

…LLES DE VILLES AU MOYEN AGE




"A book that is shut is but a block"
GOVT. OF INDIA
NEW DELHI